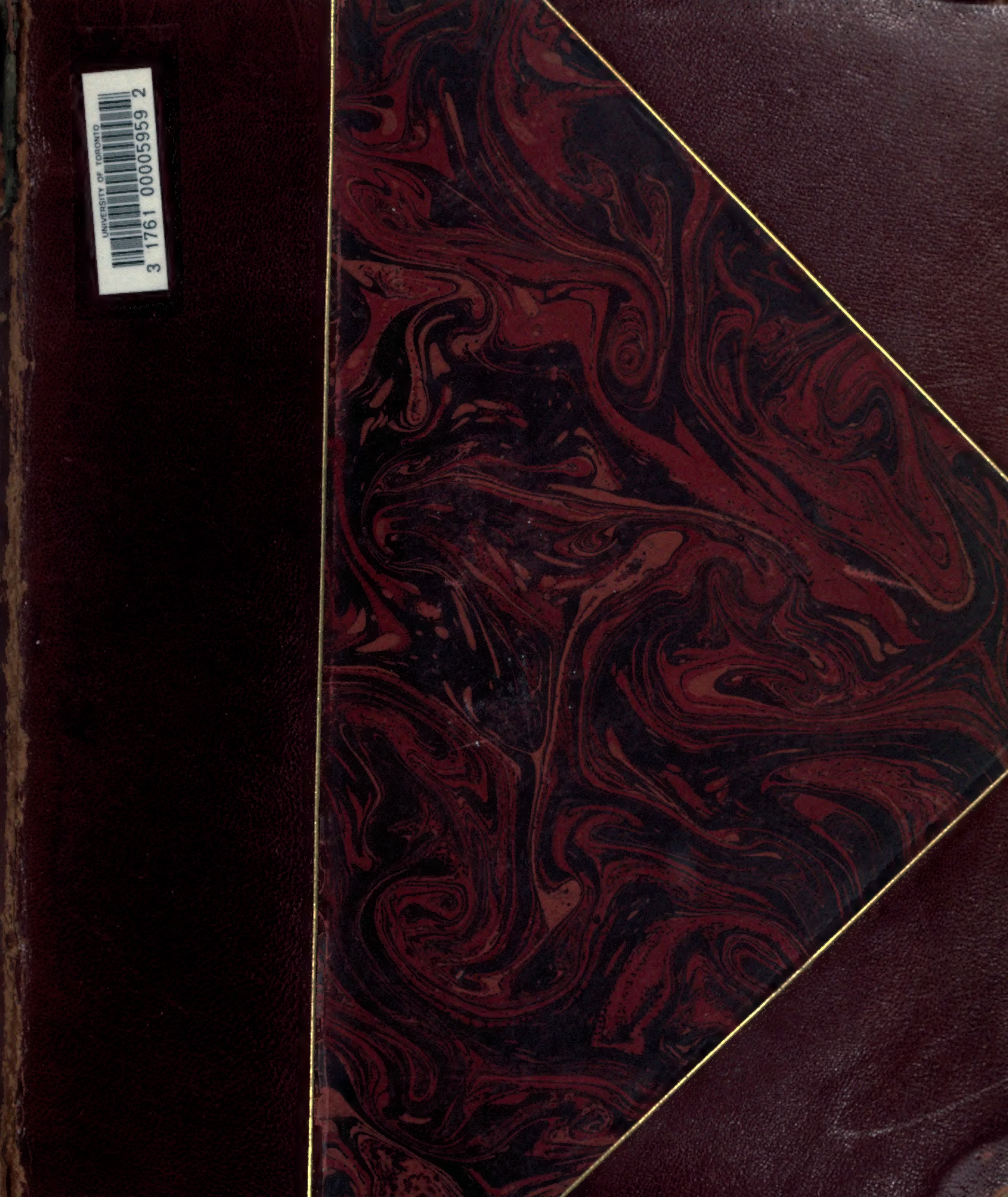
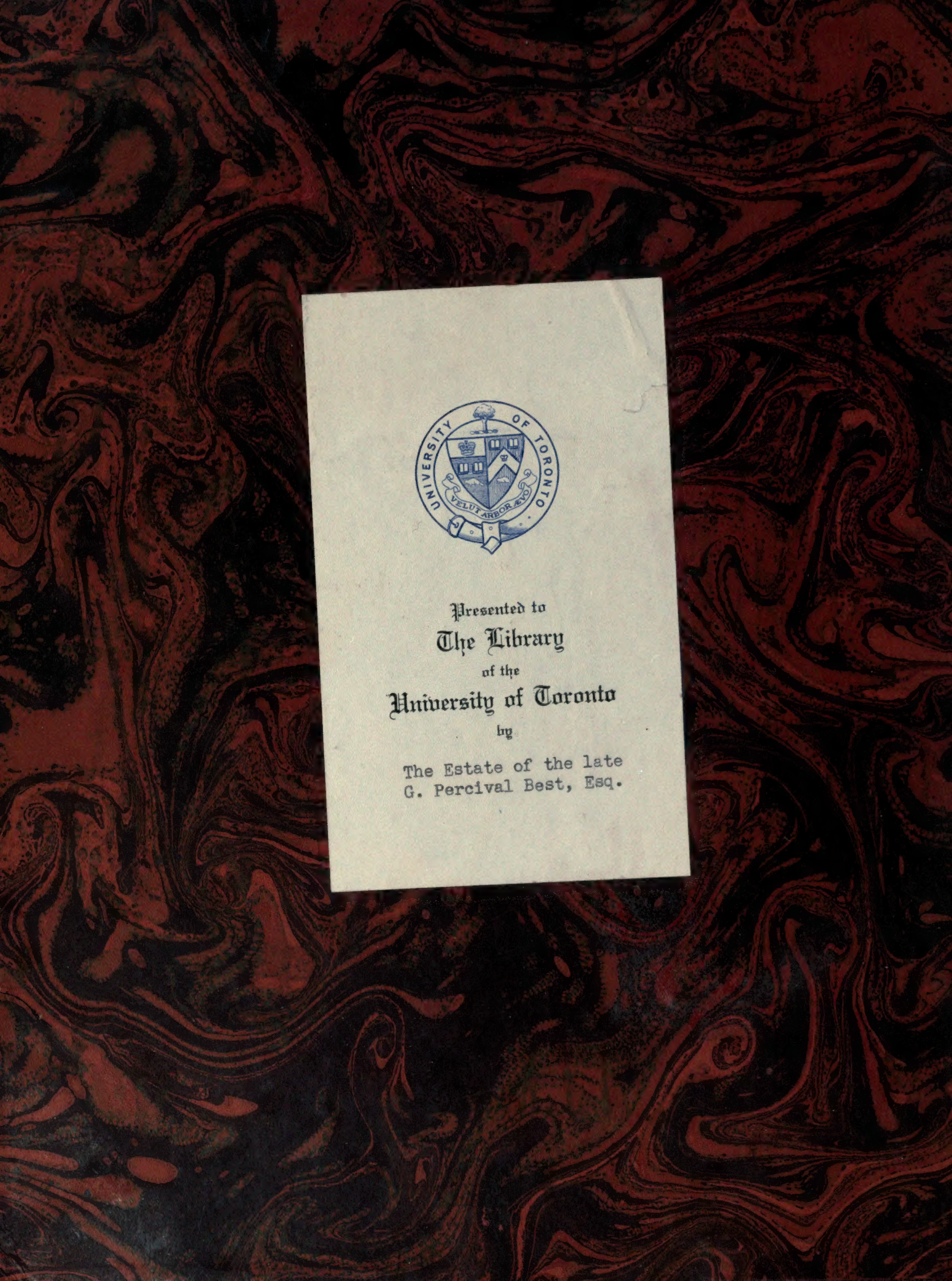

UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00005959 2



UNIVERSITY OF TORONTO
VELUT ARBOR ÆVO



G. P. Best

Londres.

LES ESSAIS

DE

MICHEL DE MONTAIGNE

PUBLIÉS PAR MM. FORTUNAT STROWSKI, FRANÇOIS GEBELIN ET PIERRE VILLEY

D'APRÈS L'EXEMPLAIRE DE BORDEAUX,

AVEC LES VARIANTES MANUSCRITES & LES LEÇONS DES PLUS ANCIENNES IMPRESSIONS,

DES NOTES, DES NOTICES ET UN LEXIQUE

SOUS LES AUSPICES DE LA COMMISSION DES ARCHIVES MUNICIPALES DE BORDEAUX

TOME QUATRIÈME

LES SOURCES DES ESSAIS

ANNOTATIONS ET ÉCLAIRCISSEMENTS

PAR

PIERRE VILLEY

Professeur à l'Université de Caen



BORDEAUX

IMPRIMERIE NOUVELLE F. PECH & C[ie]

MCMXX

LES ESSAIS

DE

MICHEL DE MONTAIGNE

LES SOURCES DES ESSAIS

ANNOTATIONS ET ÉCLAIRCISSEMENTS

LES ESSAIS

DE

MICHEL DE MONTAIGNE

PUBLIÉS PAR MM. FORTUNAT STROWSKI, FRANÇOIS GEBELIN ET PIERRE VILLEY

D'APRÈS L'EXEMPLAIRE DE BORDEAUX,

AVEC LES VARIANTES MANUSCRITES & LES LEÇONS DES PLUS ANCIENNES IMPRESSIONS,

DES NOTES, DES NOTICES ET UN LEXIQUE

SOUS LES AUSPICES DE LA COMMISSION DES ARCHIVES MUNICIPALES DE BORDEAUX

TOME QUATRIÈME

LES SOURCES DES ESSAIS

ANNOTATIONS ET ÉCLAIRCISSEMENTS

PAR

PIERRE VILLEY

Professeur à l'Université de Caen



BORDEAUX

IMPRIMERIE NOUVELLE F. PECH & Cie

MCMXX

AVANT-PROPOS

On ne cherchera pas ici tout le commentaire historique et moral que comportent les Essais. Il est relativement aisé à chacun de suppléer aux lacunes laissées à dessein, car la plupart des noms et des faits historiques évoqués par Montaigne sont généralement bien connus et les idées morales sur lesquelles s'exerce sa méditation ont fait l'objet des réflexions de bien des moralistes.

Si, pour la commodité du lecteur, j'ai donné çà et là quelques éclaircissements et informations jugés indispensables, et si j'ai repris les traductions des citations en langues étrangères, l'objet propre de mon enquête était un peu différent; j'avais avant tout à rechercher les sources des Essais.

Les sources d'une œuvre aussi vivante devaient être cherchées d'abord dans la vie, et spécialement dans la vie intime de l'auteur. Il fallait donc éclaircir les allusions aux faits contemporains qui avaient stimulé sa pensée, aux choses locales; il fallait établir des rapprochements d'essai à essai qui constituent comme un commentaire de Montaigne par lui-même, et des rapprochements entre les essais et les autres témoins de la pensée de Montaigne : Journal de voyage, lettres, éphémérides, inscriptions de sa librairie, notes marginales jetées sur ses volumes.

Mais cette œuvre vivante est en même temps l'œuvre d'un liseur infatigable dont la pensée reste tout imprégnée de ses lectures, dont la phrase roule souvent les mots mêmes de la page qui a fécondé sa réflexion. Il fallait donc surtout examiner tous ses livres, qui étaient pour Montaigne le prolongement de son expérience.

Déjà l'origine de la plupart des citations en langues étrangères et de beaucoup de faits historiques avait été indiquée par des commentateurs : Mlle de Gournay, Coste, Leclère, le docteur Payen. Mais un nombre considérable d'emprunts n'avaient pas été reconnus, naturellement ceux-là surtout qu'aucun nom propre ne signalait à l'attention, et qui portent sur des idées plutôt que sur des faits. Surtout il fallait reprendre l'enquête dans un esprit nouveau : il s'agissait non pas de fournir au lecteur une référence qui lui permît de s'informer au sujet d'un fait rapporté par Montaigne, mais de retrouver le texte même dont Montaigne s'était inspiré. Il fallait, entre plusieurs sources possibles, choisir laquelle est la vraie; savoir si Montaigne l'a connue chez son auteur ou dans un ouvrage de seconde main; s'il a fait usage d'une traduction qui peut altérer le récit, et de laquelle; autant que possible de quelle édition il s'est servi et les ressources d'information qu'il y trouvait. Enfin il fallait par des citations mettre sous les yeux du lecteur les textes mêmes qui avaient passé sous les yeux de Montaigne. Car alors seulement l'étude des sources devient féconde lorsque, à un chiffre stérile qui propose un rapprochement hypothétique, se substitue un texte concret, celui-là même au contact duquel a jailli la pensée de l'auteur.

Pour cette enquête nous devions nous installer avec Montaigne dans sa tour, reconstituer sa librairie, reprendre un à un sur les rayons tous les livres que son inlassable curiosité y accumulait, et les relire avec lui, par-dessus son épaule.

C'est dans ce même esprit que Miss Grace Norton, dans son excellent petit livre LE PLUTARQUE DE MONTAIGNE, et, sous la direction de M. Strowski, MM. Joseph de Zangroniz et Jean de la Ville de Mirmont, ont apporté à cette enquête des contributions partielles et limitées que je suis heureux de rappeler ici.

Au cours de ces longues lectures j'ai vu les ESSAIS peu à peu s'éclairer d'une lumière nouvelle. Si elles ne m'avaient pas constamment fait mieux comprendre le travail de la conception chez Montaigne, et fait pénétrer plus avant dans l'intimité de sa pensée, je n'aurais pas poursuivi mon travail.

Certaines compilations du temps, celles de Messie, de Guevara, de La Primaudaye, de Jean des Caurres, etc., des collections d'adages et d'apophtegmes, présentent en abondance des faits et des idées qui se retrouvent dans les ESSAIS, et elles pouvaient prêter à de beaucoup plus nombreux rapprochements. Il suffit de le rappeler ici, afin qu'on ne perde pas de vue que, par leurs racines, les ESSAIS plongent dans un courant littéraire très à la mode, abondant autant qu'impersonnel. Mais je n'ai retenu à dessein que ceux de ces rapprochements qui étaient instructifs : il importait de ne pas étouffer le texte source, quand il est connu, sous un amas de citations oiseuses.

J'ai à m'excuser du nombre important des « addenda » qu'on trouvera sur la fin du volume. On voudra bien penser que l'impression a été commencée voici dix ans. Si je n'avais rien appris durant ces dix années, ce serait le signe qu'un jour venu je me suis désintéressé de mon enquête.

J'exprime aussi au lecteur mon regret des irrégularités que son œil pourra rencontrer dans le jeu des références et pour lesquelles j'invoque la même excuse du temps et des circonstances.

Je voudrais pouvoir dire que je n'ai point d'autres regrets; mais personne mieux que l'auteur ne connaît dans le détail les imperfections de son œuvre.

L'aide que m'a donnée notre compositeur M. Elies est une véritable collaboration éclairée et dévouée autant que discrète. Je le prie de trouver ici l'expression de ma vive gratitude.

P. Villey.

20 novembre 1919.

TABLE DES AUTEURS CITÉS

INDICATIONS GÉNÉRALES ET EXPLICATION DES SIGNES

Il y a ici deux catégories d'ouvrages que, pour la clarté, j'aurais rangés en deux tables différentes si la commodité du lecteur ne m'avait invité à les réunir. La première est celle des volumes qui paraissent avoir appartenu à Montaigne; elle représente la partie de sa « librairie » que mes recherches et celles de mes devanciers ont permis de reconstituer. Ceux-là sont les livres qu'il convient d'interroger d'abord quand on veut connaître les sources des *Essais*, puisque très vraisemblablement Montaigne les possédait. La seconde catégorie est formée d'ouvrages qui ont été cités au cours de ces annotations, soit pour l'indication de sources possibles, soit en vue de rapprochements instructifs. Beaucoup d'entre eux étaient des livres appréciés en ce temps-là, et ont des chances, bien que les preuves fassent défaut, d'avoir figuré parmi les mille volumes que possédait l'auteur des *Essais*. Il importait d'ailleurs, pour ces derniers aussi, d'indiquer les éditions que j'ai consultées et de compléter les titres trop sommairement désignés au cours des annotations.

Un astérisque (*) distingue les ouvrages de la première catégorie, ceux pour lesquels nous avons des preuves qu'ils ont appartenu à Montaigne, soit dans ses déclarations, soit dans les emprunts qu'il leur a faits. Il a semblé utile de citer tout au long certains titres, lorsqu'ils permettent au lecteur de se faire une idée du contenu des volumes.

Un second astérisque (**) fait connaître ceux dont l'exemplaire même de Montaigne nous a été conservé muni de sa signature. On a pensé rendre service au lecteur en rappelant les titres même de ceux qui ne nous ont fourni aucune source.

Un point d'interrogation est joint à l'astérisque (*?) devant les titres des ouvrages pour lesquels, à défaut de preuves, nous avons quelques raisons de croire que Montaigne ne les a pas ignorés, soit à cause de l'estime dans laquelle il tenait leurs auteurs, soit parce que le genre littéraire auxquels ils appartiennent les recommandait particulièrement à son attention, soit parce que des idées significatives ou des allégations se retrouvent à la fois dans ces ouvrages et dans les *Essais*.

Enfin les titres marqués de deux points d'interrogation (??) sont ceux des ouvrages qui ont fourni des contributions à Montaigne, si bien qu'on a pu supposer qu'il les a possédés, mais dont les contributions, vérification faite, paraissent lui être venues par des intermédiaires, en sorte que nous n'avons aucune preuve qu'il les ait étudiés.

La mention « d'après l'édition de... » placée à la suite d'un titre précédé d'un astérisque indique que, bien que l'édition dont Montaigne faisait usage n'ait pas pu être déterminée avec certitude ou avec vraisemblance, il a paru à propos de mentionner une édition à laquelle les références des annotations reporteront le lecteur.

Dans quelques cas, d'ailleurs rares, il est malaisé de déterminer d'après un emprunt la partie de l'œuvre d'un auteur que possédait Montaigne. Les hypothèses auxquelles nous nous sommes arrêtés, basées toujours sur des raisons de vraisemblance, et sur les habitudes de la librairie au XVIe siècle, ne sont pas toujours hors de contestation.

Les trois chiffres qui constituent chaque référence désignent, le premier (chiffres romains) le volume, le second (chiffres arabes) la page, le troisième (chiffres italiques) la ligne où figure le texte à propos duquel une source est indiquée, — chiffres qui sont reproduits en tête des annotations du présent volume. Ces références permettent donc de se reporter directement soit au texte dans les trois premiers volumes, soit aux notes dans le quatrième. Une croix (†) renvoie aux additions et corrections. Elle suit la référence quand il y a lieu de se reporter à la fois aux annotations et aux additions; elle la précède quand il suffit de consulter les additions.

Il a paru superflu de rappeler dans cette table les renvois aux ouvrages allégués seulement pour les rapprochements instructifs et les éclaircissements qu'ils ont fournis. Nous nous sommes borné aux ouvrages que Montaigne a possédés (un astérisque ou deux astérisques) et à ceux auxquels il a fait des emprunts indirects (deux points d'interrogation). Pour ceux-là d'ailleurs les réminiscences et les simples rapprochements ont été relevés aussi bien que les emprunts.

Au moyen de ces références il sera aisé de mesurer la dette actuellement reconnue de Montaigne envers chacun des auteurs cités, celle du moins qui consiste en emprunts exactement discernables, et l'on pourra contrôler les raisons qui nous ont fait classer chaque ouvrage dans telle ou telle des catégories sus-mentionnées. Faut-il rappeler que cette dette ne se mesure pas d'une manière mécanique, en faisant le compte des références, mais qu'il faut toujours se reporter aux textes que chaque référence met en parallèle, et dont la signification varie d'une manière considérable. On devra d'ailleurs avoir grand soin de compléter ces informations au moyen de l'index des noms propres qui permettra de retrouver les jugements portés par Montaigne sur les écrivains et les ouvrages dont il a eu l'occasion de parler.

Bien que, sur des points particuliers, la présente enquête modifie les résultats

provisoires que j'avais communiqués précédemment, on pourra souvent avec profit se reporter, en les corrigeant, aux notices qu'il eût été trop long de reproduire ici, et qu'on trouvera dans mon ouvrage sur *Les Sources et l'Évolution des Essais* (1908), et dans deux « suppléments à la Bibliothèque de Montaigne » publiés dans la *Revue d'Histoire littéraire de la France* (1910 et 1916).

Pour les écrivains de l'antiquité classique, les éditions et les traductions consultées ont toujours été celles du XVIe siècle; mais, sauf le cas d'information contraire, les divisions des œuvres indiquées par les références renvoient aux éditions de la collection Teubner.

Afin de ne pas allonger démesurément cette table, je n'y ai pas fait figurer les nombreux ouvrages ou articles publiés depuis un demi-siècle que j'ai eu occasion de mentionner. Il a paru qu'avec les indications données dans les références le lecteur les retrouverait sans peine.

Dans la préparation de cet index, j'ai été secondé par M. Marcel Brunnin auquel j'exprime ici mes affectueux remerciements.

AUTEURS CITÉS

ÆMILIUS (PAULUS) ÉMILE (PAUL). **De rebus Francorum usque ad annum 1488 libri decem.*

I. — 73, *5* — 149, *26*.

ÆNEAS SILVIUS-PICCOLOMINI. *De educatione liberorum.*

AGRIPPA (HENRI-CORNEILLE). **De incertitudine et vanitate scientiarum et artium atque excellentia verbi dei declamatio.* (Cité d'après l'édition de 1537.)

I. — 137 (titre) — 145, *18*.

II. — 137, *3*, *23* — 205, *9* — 207, *1* — 219, *8*, *10* — 220, *12* — 222, 22 — 224, *6*, *15* — 261, *1* — 262, *4* — 268, *11* — 274, *13* — 277, *3* — 279, *9* — 280, *12* — 282, *26* — 284, *3* — 296, *11* — 303, *2* — 308, *3* — 334, *19* — 343, *4* — 343 (texte de 1588) — 400, *9* — 405, *2* — 478, *18* — 587, *1*, *9*, *17* — 588, *24*, *25* — 589, *5* — 590, *24*, *27* — 591, *15* — 592, *6*, *11*, *15*, *28* — 594, *9* — 595, *17*, *18* — 597, *2*, *10*, *23* — 605, *7*, *9*, *28* — 606, *23*.

III. — 106, *8* — 366, *24*.

— **De occulta philosophia*, libri tres.

I. — 12, *20* — 121 (titre) — 137, *16* — 351, *22*.

II. — 157, *1* — 212, *18* — 258, *17* — 276, *10* — 420, *15*.

III. — 406, 2.

ALCIAT. *De singulari certamine*. Lyon, 1545.

— *L'Alcoran des Cordeliers* (d'après la traduction française de Badius, deuxième édition, 1578).

ALLEGRE (ANTOINE). ***Decade contenant les vies des empereurs Trajanus, Adrianus, Antonius Pius, Commodus, Pertinax, Julianus, Severus, Antoninus Bassianus, Heliogabalus, Alexander, extraictes de plusieurs autheurs Grecs, Latins et Espagnols, et mises en François par Antoine Allegre*... A Paris, par Vascosan, imprimeur du Roy, 1567, avec privilège.

AMMIANUS MARCELLINUS. **Rerum gestarum libri XXXI*.

I. — 87, *6*, *10* — 343, *21*.
II. — 98, *11*, *15* — 409, *26* — 459, *13*, *15*, *17*, *19*, *22* — 459, *27* — 460, *16*, *18*, 20, 22, *24*, *25* — 461, *9*, *14*, *16*, *22*, *26*, *28* — 462, *4*, *5*, *12*, *14* — 529, *21*.

AMYOT. Voir Plutarque, Diodore de Sicile et Héliodore.

ANACRÉON. Voir Gambara.

I. — 207, *3*.
III. — 137, *5*, *6*.

ANTONIUS MELISSA ET MAXIMUS. ??*Sententiarum... ex sacris et profanis libris, tomi tres, per Antonium et Maximum monachos olim collecti*... (d'après l'édition grecque de 1546.)

II. — 589, *4* — 591, *3*.
III. — 98, *28*.

APOLLINAIRE. **'Ἀπολιναρίου μετάφρασις τοῦ ψαλτῆρος, διὰ στίχων ἡρωϊκῶν. *Apolinarii interpretatio Psalmorum, versibus heroicis*. Ex bibliotheca. Regia. Parisiis, 1552, apud Adr. Turnebum, typographium regium.

APOLLONIUS THYANEUS. *?*Epistolæ*, traduction latine. Bâle, 1554.

II. — 160, 2 — 430, *6*.

APPIEN. **Appien alexandrin, historien grec, des guerres des Romains, livres XI... le tout traduict en Françoys par feu M. Claude de Seyssel*... A Lyon, pour Antoine Constantin, 1544 (ou à Paris, 1552, Lyon, 1557, ou à Paris, 1559 et 1560, cité d'après l'édition de 1544).

I. — 169, *15* — 291, *8*.
II. — 46, *25* — 484, *12* — 550, *19*.
III. — 105, *10*.

APULÉE. ??*De Deo Socratis*.

II. — 326, *10*.

ARCULANUS. ***Practica Johannis Arculani Veronensis particularium morborum omnium*... Venetiis, ex officina Valgrisiana, 1560.

ARETINO (Lionardo). ** *La historia universale de suoi tempi di M. Lionardo Aretino... Riveduta, ampliata et corretta per Francesco Sansovino.* In Venetia, 1561.

ARIOSTE. **L'Orlando furioso.*

I. — 32, *14* — 209, *24* — 242, *7*.
II. — 97, *11* — 108, *4* — 219, *23* — 396, *5*.

ARISTOTE. **Les Politiques... traduittes... par Loys Le Roy...* A Paris, par Michel de Vascosan... Paris, 1568 ou 1576.

I. — 148, *1* — 150, *3* — 151, *1* — 151, *20*.
II. — 75, *23* — 76, 2 — 329, *27* — 420, *15* — †582, *17*.
III. — 352, *13*.

**Morale à Nicomaque.* I. — 16, *14* — 41, *13*† — 146, *12*†, *19* — †175, *8* — 239, *27*.
II. — 61, *9* — 71, *10* — 74, *13* — 93, *26* — 222, *17* — 333, *20* et † — 392, *15* — 430, *3* — 516, *5*.
III. — 27, *17* — 41, *19* — 79, *6* — 122, *7* — 236, *5* — 237, *3* — 366, *11* — 418, *5*.

**Problematum Aristotelis.* II. — 21, *20*.
III. — 145, *8*.

Opera.
Rhétorique. I. — 234, *23* — 247, *27*.
II. — 515, *15*.
Poétique. II. — 568, *5*.
Métaphysique. II. — 296, *2*.
Histoire naturelle. II. — 167, *24*.
Divers. I. — †265, *3* — 401, *26*.

ARRIEN (de Nicomédie). **Les faicts et conquestes d'Alexandre le Grand... traduicts nouvellement de Grec en Françoys par Cl. Vuitart...* A Paris, De l'Imprimerie de Federic Morel... M. D. LXXXI.

I. — 165, *2* — 217, *3* — 376, *24*.
II. — 8, *1* — 176, *5* — 196, *4* — 253, *7* — 569, *14* — 570, *21*, *25* — 571, *6*, *8*.
III. — 106, *2* — 426, *6*.

ATHENÉE. ?? *Deipnosophistes.*

II. — 217, *12*.
III. — 92, *12* — 122, *7* — 352, *12* — 414, *9*.

AUBIGNÉ (Agrippa d'). Œuvres complètes publiées par Réaume, de Caussade et Legouez, 1873-1892.

HISTOIRE AUGUSTE. ** *Caesarum vitae post Suetonium Tranquillum conscriptae... Joan. Baptistae Egnatii veneti in eosdem annotationes.* Apud Seb. Gryphium, Lugduni, 1551 (1).

I. — 260, *3* — 261, *1* — 284, *5* — 344, *3* — 354, *21*.
II. — 374, *6* — 430, *24* — 469, *6*.
III. — 87, *18* — 149, *12*, — 173, *23* — 267, *26*.

AUGUSTIN (Saint). * *De civitate Dei* (cité d'après l'édition de 1570 qui contient le commentaire de Vives).

I. — 9, *6* — 20, *21* — 41, *17*, *18* — 54, *20* — 55, *4*, *5* — 66, *8*† — 69, *23* — 111, *7* — 113, *19* — 116, *5* — 122, *25* — 123, *23* — 127, *14* — 129, *8*, *10* — 132, *20* — 174, *3* — 205, *21* — 217, *21* — 235, *22*, *23*, *25*, *28* — 279, *6* — 284, *12* — 302, *20* — 313, *11* — 330, *13* — 396, *1* — 415, *25*.
II. — 3, *28* — 6, *8* — 26, *7*, *17*, *21* — 32, *17*, *20* — 38, *1* — 44 (titre) — 47, *28* — 48, *1*, *8* — 154, *19*, *28* — 158, *19* — 207, *6* — 232, *13* — 238, *3* — 242, *10* — 247, *15*, *18*, *24* — 248, *7* — 250, *14* — 255, *24* — 256, *6*, *7*, *19* — 258, *18*, *18* — 264, *22* — 266, *2*, *13* — 268, *1*, *14* — 272, *2*, *3*, *4*, *5*, *8*, *10*, *18*, *21* — 278, *12* — 285, *11* — 298, *8*, *15* — 300, *3*, *6*, *7*, *8* — 301, *20* — 324, *26* — 325, *16* — 326, *8*, *10*, *11*, *14* — 333, *6* — 344, *1* — 394, *1* — 395, *24* — 453, *1* — 491, *26* — 515, *20*.
III. — 70, *19* — 93, *16*, *17* — 95, *20* — 104, *18* — 105, *1*, *7* — 109, *14* — 220, *1* — 271, *9* — 285, *15* — 312, *4* — 316, *29* — 317, *24* — 367, *8* — 418, *16* — 428, *9*.

— ?? *De ordine.*

II. — 221, *19*.

— Divers.

II. — 93, *12*.

AULU-GELLE. * *Noctium atticarum libri undeviginti.*

I. — 12, *20* — 39, *18* — 54, *20* — 71, *15* — 74, *26* — 91, *4*, *5* — 122, *23*, *25* — 132, *6* — 137, *14* — 247, *27* — 363, *20* — 370, *21* — 421, *27*.
II. — 2, *9* — 20, *25* — 29, *6* — 45, *19* — 46, *25* — 47, *2* — 121, *26* — 191, *19* — 193, *15* — 259, *6* — 262, *8* — 308, *18* — 385, *23* — 437, *10* — 459, *15* — 519, *16*, *24* — 569, *13*.
III. — 80, *16* — 106, *6* — 113, *24* — 270, *7* — 272, *1* — 315, *13* — 406, *22* — 416, *16* — 421, *3*.

(1) Dezeimeris estimait que les annotations marginales qui figurent sur l'exemplaire de Montaigne n'étaient point de la main de Montaigne. Il suggérait l'hypothèse qu'elles pouvaient être de La Boétie, sans d'ailleurs appuyer cette hypothèse de solides raisons.

AURATUS. Voir Dorat.

AURELIUS (VICTOR). ??Voir *Histoire Auguste.*

AUSONE. ** *Ausonius. Aldus. Venetiis in ædibus Aldi et Andreæ soceri mense novembri* M. D. XVII.

II. — 402, *6.*

— ** *D. Magni Ausonii Burdigalensis poëtæ, Augustorum præceptoris, virique Çonsularis opera...* Lugduni, apud Joan. Tornæsium, 1558.

AVIANUS. *? *Fabulæ.*

I. — 283, *26* (Suppléer : fable XXIX).

BACCI. ** *Del Tevere di M. Andrea Bacci Medico e Filosofo...* In Venetia, 1576.

BAÏF (JAN-ANTOINE DE). ** *Euvres en rime de Jan Antoine de Baïf.* A Paris, pour Lucas Breyer, marchant libraire...

BALBI (GASPARO). * *Viaggio del l'Indie Orientale, nel quale si contiene quanto egli in detto viaggio ha veduto, dal 1579 fino al 1588.* Venet, 1590.

I. — 296, *13.*
II. — 507, *18.*
III. — 95, *8.*

BARBARO (FRANCESCO). *De re uxoria libelli duo.* (Paris, 1513, plusieurs fois réimprimé.)

BELLEAU (REMY). Œuvres (édition A. Gouverneur, 1867).

BELLEFOREST (FRANÇOIS DE). *Les grandes Annales et Histoire générale de France dès la venue des Francs en Gaule jusqu'au règne du roy Henri III.* Paris, 1579.

BELLOY (PIERRE DE). ** *Examen du discours publié contre la maison royalle de France et particulièrement contre la branche de Bourbon seule reste d'icelle, sur la Loy salique, et succession du royaume par un Catholique, Apostolique, Romain, mais bon François et très fidele subjet de la couronne de France...* Imprimé nouvellement, 1587.

I. — 158, *2.*
II. — 88, *27.*
III. — 367, *1.*

BEMBO (PIERRE). *? *Gli Asolani* (La première édition est de Venise, 1505 ; traduction française de J. Martin, Paris, 1545).

BENZONI (Girolamo). * *Histoire nouvelle du Nouveau-Monde... extraite de l'italien de M. Hierosme Benzoni... par M. Urbain Chauveton, ensemble une petite histoire d'un massacre commis par les Hespagnols sur quelques François en la Floride.* Lyon, E. Vignon, 1579.

I. — 265, *3*.
III. — 161, *13* — 316, 29.

BERNARD (Saint). ? *Liber de Anima* (cité d'après l'édition de 1568).

II. — 283, *21*.

BÉROALD. Voir Suétone.

BEUTERUS. ** *Michaelis Beutheri Carolopolitæ Franci Ephemeris historica; ejusdem de annorum mundi concinna dispositione libellus.* Parisiis, ex officina Michaelis Fezandat et Roberti Grandion... 1551.

I. — 73, *17*.

BÈZE (Théodore de). ** *Theodori Bezæ Vezelii poematum, editio secunda, ab eo recognita. Item, ex Georgio Buchanano aliisque variis insignibus poetis excerpta carmina, præsertimque epigrammata. Anno M. D. LXIX, excudebat Henricus Stephanus, ex cujus etiam epigrammatis græcis et latinis aliquot cæteris adjecta sunt.*

III. — 133, *11*.

Bible. ** Τῆς Θείας γραφῆς, παλαιᾶς δηλαδὴ καὶ νέας διαθήκης ἅπαντα. *Divinæ scripturæ, veteris ac novi testamenti, omnia innumeris locis nunc demum et optimorum librorum collatione et doctorum virorum opera, multo quam unquam antea emendatiora in lucem edita.* Basilæ, per Joan. Hervagium, 1545, mense Martio.

I. — 70, *3* — 92, *12* — 132, *20* — 257, *11* — 284, *18* — 294, *7* — 309, *13*.
II. — 31, *29* — 37, *27* — 38, *1* — 134, *8* — 146, *3* — 149, *11* — 152, *14* — 154, *19* — 155, *12*, *13*, *15* — 156, *16* — 158, *19* — 207, *1*, *4*, *6* — 221, 9, *10* — 223, *8* — 232, *10*, *13* — 238, *3* — 243, *4* — 249, *25* — 256, *19* — 257, *19* — 262, *4* — 265, 13 — 277, *26* — 298, *8* — 332, 20† — 390, 2 — 395, *24* — 411, 22 — 420, *24* — 439, *14* — 605, *6*, *7*.
III. — 4, *26* — 92, *12* — 204, 2 — 253, *6* — 262, *6* — 296, *12* — 305, *3*.

BLACKWOOD. * *Adversus Georgii Buchanani dialogum, de jure regni apud Scotos, pro regibus apologia.* (1581.)

I. — 151, *25*.
II. — 309, *13* — 400, *1* — 405, 2.
III. — 171, *4*, *5* — 260, *8*.

BLACKWOOD. *De conjunctione religionis et imperii libri duo.* Paris, 1575.

BOCCACE. **Decamerone.*

II. — 103, *24* — 145, 22.

— *De casibus virorum et feminarum illustrium* (d'après la traduction de Witard, 1578).

I. — 396, *1*.
II. — 542, *30*.

BODIN (JEAN) **J. Bodini methodus ad facilem historiarum cognitionem.* Parisiis, apud Martinum juvenem, 1566. (Ou 1572 ou 1576.)

I. — 4, *16*.
II. — 113, *11*, *14* — 115, 9, *24* — 116, *10*, *25* — 329, *27* — 371, *16* — 400, *9* — 403, *28* — 459, *1*, *9* — 467, 2, *4* — 471, *7* — 476, *6* — 487, *1* — 527, *21*, *27* — 528, *8*, *9*, *12*, *25* — 532, *10*, *18* — 545, *4* — 568, *4*.
III. — 200, *8*, *20* — 201, *19* — 204, *16*.

— **Les six livres de la République de Jean Bodin, Angevin...* A Paris (cité d'après la première édition, 1576).

I. — 137 (titre) — 142, *3* — 145, *13* — 150, *3* — 151, *1*, 20, *23* — 164, *21* — 181, *15* — 362, *17* — 366, 5.
II. — 63 (titre) — 88, *27* — 135, *5* — 385, *23* — 409, *1* — 476, *5*, *7* — 477, *6*, *10*.
III. — 16, *24* — 149, *13* — 161, *13* — 208, *6* — 219, 22 — 298, *23* — 361, *18* — 362, *9* — 367, *1*.

— **La Démonomanie des sorciers,...* A Paris, chez Jacques du Puys, 1580, 1582, 1587 ou Anvers, 1586, ou encore en latin, Bâle, 1581.

I. — 124, *8*.
III. — 315, *11*, *21* — 316, *20*, *23*.

BOHIER (NICOLAS). *? *Decisiones Burdegalenses. Nicol. Boerii Summa diligentia et eruditione collectæ et explicatæ : quibus nunc demum accessere ejusdem Boerii Consilia, Tractatus de Seditiosis, de custodia clavium portarum civitatis, item Additiones in tractatum Joan. Montani de authoritate magni consilii. Collatis vetustissimis exemplaribus omnia recognita. Accessit rerum verborumque locupletissimus index.* Lugduni, apud A. Vincentium M.D.LXVII, ou encore l'édition de 1579.

III. — 87, *24*.

BONFINIUS. ***Antonii Bonfinii rerum ungaricarum decades quatuor, cum dimidia. Quarum tres priores, ante annos XX, Martini Brenneri Bistriciensis industria editæ, jamque diversorum aliquot codicum manuscriptorum collatione multis in locis emendatiores; quarta vero Decas, cum quinta dimidia, nunquam antea excussæ, Joan, Sambuci Tirnaviencis, Cæs. Majest. historici, etc., opera ac studio, nunc demum in lucem proferuntur; una cum rerum ad nostra usque tempora gestarum appendicibus aliquot, quorum seriem versa pagina, indicabit. Accessit etiam locuples rerum et verborum toto opere memorabilium index.* Basilæ, ex officina Oporiniana, 1568.

II. — 537, *27*.

BORRO (Girolamo-Aretino). **Del flusso, et reflusso del Mare, et dell' Inondatione del Nilo, Alla Serenissima Donna Giovanna d' Austria Reina nata, et Gran Duchessa di Toscana.* In Fiorenza, appresso Giorgio Marescotti. M. D. LXXVII.

I. — 195, *22*.

BOUAYSTUAU (Pierre). ***Bref discours de l'excellence et dignité de l'homme, faict en latin par Pierre Bouaystuau surnommé Launay, natif de Bretaigne, puis traduit par luy mesme en François, dédié à Messieurs Jacques et Alexandre de Betoun, gentilzhommes Escossois, frères.* A Paris, pour Jean Longis et Robert le Mangnier tenant leur boutique en la gallerie par ou on va à la Chancellerie. 1558.

I. — 137, *14*.
II. — 282, *26*.

— *Le théâtre du monde, où il est faict un ample discours des misères humaines, composé en latin par Pierre Boaystuau, surnommé Launay, natif de Bretaigne, puis traduict par luy mesme en Françoys...*

III. — 114, *4* — 338, *18*.

— *L'histoire de Chelidonius Tigurinus sur l'institution des princes chrestiens et origine des royaumes, traduite de latin en françois par Pierre Boaistuau, surnommé Launay...*

I. — 145, *25* — 150, *3* — 386 (titre).
II. — 38, *1* — 163, *26* — 172, *16* — 568, *7*.
III. — 120, *21* — 378, *12*.

— *? *Histoires prodigieuses les plus memorables qui ayent este observées depuis la nativité de Jésus-Christ jusques à nostre siècle, extraictes de plusieurs fameux autheurs Grecz et latins, sacrez et profanes mises en nostre langue par P. Boaistuau surnommé Launay, natif de Bretaigne avec les pourtraictz et*

BOUAYSTUAU (Pierre).

figures. (Nombreuses éditions, constamment augmentées par divers collaborateurs, depuis la première qui date de 1560.)

I. — 131, *9* — 132, *16* — 354, *21* — 356, *17*.
II. — 191, *19* — 514 (titre).
III. — 51, *6*.

BOUCHARD (Alain). * *Les grandes croniques de Bretaigne.*

BOUCHET (Guillaume, sieur de Brocourt). * *Sérées de Guillaume Bouchet, Juge et Consul des Marchands, à Poictiers, livre premier. Et nugæ seria ducunt.* A Poictiers, par les Bouchetz, 1584. (Ou Paris, 1585, ou Poictiers, 1585.)

I. — 122, *25* — 124, *8* — 129 (note) — 150, *3* — 279, *8*.
II. — 10 (titre) — 14, *1* — 148, *9* — 178, *21* — 314, *6* — 426, *15* — 591, *26*.
III. — 87, *24* — 328, *23* — 362, *9* — 414, *8*.

BOUCHET (Jean). * *Les annales d'Aquitaine, faicts et gestes en sommaire des Roys de France et d'Angleterre, & des païs de Naples et de Milan. Reveuës et corrigées par l'Autheur mesme : jusques en l'an mil cinq cens cinquante et sept.* Poictiers, par Enguilbert de Marnef. (Cité d'après l'édition de 1557.)

I. — 17, *1* — 61, *2* — 73, *1* — 105, *2, 4* — 235, *18* — 283, *32* — 286, *12* — 289, *16, 18* — 354, *10, 13* — 355, *17* — 356, *17* — 358, *18* — 363, *3*.
II. — 1, *6*.

BOVELLE (Charles). *Geométrie pratique composee par le noble philosophe M. Charles de Bovelles, nouvellement par lui revue augmentée et grandement enrichie.* Paris, 1547.

BRACH (Pierre de). *Les poëmes de Pierre de Brach, bourdelois, divisés en trois livres.* Bourdeaux, Millanges, 1576.

BRANTOME. *Œuvres* (d'après l'édition Lalanne 1864-1882).

BRESLAY (Pierre). *L'anthologie ou recueil de plusieurs discours notables, tirez de divers bons autheurs Grecs et Latins, par Pierre Breslay, Angevin.* A Paris, chez Jean Poupy, rue Saint Jaques à l'image Saint Martin. M. D. LXXIV.

BRUÉS (Guy de) * *Les dialogues de Guy de Brués, contre les nouveaux Académiciens, que tout ne consiste point en opinion. Dediez à tresillustre et reverendissime cardinal, Charles de Lorraine.* A Paris, chez Guillaume Cavellat, à l'enseigne de la poulle grasse, devant le college de Cambray. M. D. LVII.

I. — 65, *6* — 137 (titre) — 145, *13*.
II. — 240, *6* — 279, *6, 9, 22* — 282, *26* — 284, *20* — 288, *24* — 289, *19* — 291, *7* — 307, *16* — 324, *26* — 334, *19* — 337, *4* — 338, *9*.

BRUSONIUS. *Rerum memorabilium, insignium sententiarum, historiarum, miraculorum, apophtegmatum, exemplarum, facetiarumque... libri VII.* Francfort, 1600.

BRUYERIN-CHAMPIER. *De re cibaria.* (1560.)

BUCHANAN (George). * *Jephthes, sive votum, tragœdia.*

— * *Baptistes sive Calumnia, tragœdia.*

I. — 230, *2*.
III. — 74, *14*.

— *Franciscanus* (à la suite des *Poemata* de Th. de Bèze).

III. — 297, *3*.

— * *De jure regni apud Scotos dialogus, authore Georgio Buchanano scoto.* Edinburgi, apud Johannem Rosseum, pro Henrico Chartreris. Anno 1579 (ou 1580).

I. — 309, *14*.
II. — 547, *11*.
III. — 171, *4*, *5*.

BUDÉ. *L'Institution du prince, livre contenant plusieurs histoires, enseignements et saiges dits des anciens, tant grecs que latins, faict et composé par maistre Guillaume Budé... Revu, enrichi d'arguments, divisé par chapitres, et augmenté de scholies et annotations par hault et puissant seigneur messire Jean de Luxembourg abbé d'Ivry.* Paris, 1547.

BUGNON (Philibert). ** *Chronicon urbis Matissinæ Phil. Burgnonius J. C. concinnavit.* Lugduni, J. Tornæsius, 1559.

CÆSAR. ** *C. Julii Cæsaris commentarii novis emendationibus illustrati. Ejusdem librorum qui desiderantur fragmenta ex bibliothecâ Fulvii Ursini Romani.* Antverpiæ, ex officina Christoph. Plantini. M. D. LXX (1).

I. — 88, *13* — †111, *23* — †163, *13* — 235, *8* — 274, *18* — 342, *11* — 372, *1* — 374, *21* — 381, *15*, *16* — †399, *17*.
II. — 76, *9*† — 85, *2*† — 114, *2*, †*6* — 116, †*2*, †*13* — 137, *5* — 253, †*11* — 299, *18* — 474, *11* — 481, *2*, *3* — 540, *28* — 545, *15* — 547, *23* — 548, *4* — 549, *13*, *22*, — 550, *16* — 551, *13*, *23* — 552, *15* — 553, *15* — 555, *10*.

CALPURNIUS. ?? Cité d'après Juste Lipse.

III. — 155, *7*, *24* — 156, *18*.

(1) Dans les citations qu'on lira au cours de ce volume des notes marginales relevées dans l'exemplaire de Montaigne, les mots ou lettres mis entre parenthèses ont été rognés par le relieur et hypothétiquement restitués par moi. J'avertis au reste que j'ai transcrit seulement quelques-unes de ces notes, celles qui paraissaient intéressantes pour le commentaire, mais que le dépouillement complet reste à faire.

CAPILUPUS. *? *Lelio capilupi cento ex Virgilio de vita monacorum.* (1541.)

I. — 191, *15*.

CARION. ?? *Carionis chronicon ab exordio mundi ad Carolum V imperatorem continuatum a Phil. Melanchtone et Casp. Peucero.*

CARO (Hannibal). * *Le lettere familiari del commendatore Annibal Caro col Privilegio di Nostro Signor Papa Pio V & dell' Illustriss. Signora di Venetia. Volume primo (secondo).* In Venetia, B. Giuntile fratelli. M. D. LXXXI.

I. — 328, *25*.
II. — 161, *2*.

CASA (Giovanni della). *Trattato nel quale... si ragiona de' modi che si debbono o tenere o schifare nella comune conversazione, cognominato Galateo, overo de' costumi.* (D'après la traduction française de Lyon 1573.)

CASTAÑEDA (Lopez de). ** *Historia del descubrimiento y conquista de la India por los Portugueses, compuesta por Hernan Lopez de Castañeda en languaje Portugues, y traduzida nuevamente en Romance Castellano. Dirigida al muy ilustre señor don Luys de Avila Çuñiga, comendador mayor de Alcantara,* etc. En Anvers. En casa de Martin Nucio. M. D. LIIII. — Voir Goulard.

CASTIGLIONE (Baldassare). * *Il libro del Corteggiano.* (Cité d'après l'édition Cian, Florence, 1894) ou bien la traduction française de cet ouvrage par Colin :

Le Courtisan nouvellement traduict de langue ytalicque en Françoys, avec privilège. On les vend au palais en la gallerie pres la chancellerie en la boutique de Jehan Longis et de Vincent Sertenas. (Paris, 1537 ou Lyon, 1538.)

I. — 44, *5* — 88, *3* — 91, *5* — 137 (titre) — 151, *1* — 186, *18* — 196, *20* — 217, *5* — 219, *25* — 309, *1* — 341, *2* — 375, *18* — 384, *7* — 400, *10*.
II. — 39, *8* — 68, *3* — 75, *23* — 120, *1* — 371, *16* — 394, *11* — 409, *1* — 420, *7* — 465, *15* — 531, *10* — 536, *8*.
III. — 88, *19* — 91, *16* — 108, *26* — 109, *21* — 149, *23* — 174, *3* — 227, *16* — 258, *7* — 283, *24*.

CATULLE. * *Catullus, Tibullus, Propertius. His accesserunt Corn. Galli fragmenta.* (Peut-être l'édition de Lyon, Gryphius, 1548 ou 1573.)

I. — 11, *18* — †76, *28* — 107, *29* — 241, *26*† — 253, *14* — 289, *7* — 307, *3*.
II. — 105, *24* — 316, *14* — 453, *10* — 466, *3*† — 478, *10*.
III. — 83, *22* — 91, *12* — 100, *4*, *23* — 101, *4* — 103, *18* — 108, *2* — 123, *5* — 126, *6* — 129, *26* — 133, *20* — 143, *22* — 267, *4* — 329, *2* — 358, *4* — 389, *22*.

CELSE (CORNELIUS). *? *De medicina*, libri VIII.

II. — 478, *18*.

CENT NOUVELLES NOUVELLES. (Edition Leroux de Lincy. Paris, 1841.)

CHALCONDYLAS ou CHALCOCONDYLAS. * *L'histoire de la décadence de l'Empire grec et establissement de celuy des Turcs, comprise en dix livres, par Nicolas Chalcondyle... de la traduction de Blaise de Vigenere.* Paris, N. Chesneau, 1577 (ou 1585).

I. — 51, *1* — 52, *14* — 262, *20* — 276, *10* — 340, *25* — 377, *25*.
II. — 5, *19* — 475, *19* — 500, *2* — 510, *21* — 511, *14* — 537, *19*, *27* — 552, *7* — 576, *24*.
III. — 12, *28* — 14, *1* — 148, *26* — 235, *21*.

CHAUMEAU (JEAN). * *Histoire de Berry contenant l'origine, antiquité, gestes, prouësses, privileges et libertés des Berruyers : Avec particuliere description du dit païs. Le tout recueilly par Jean Chaumeau, seigneur de Lassay advocat au siège presidial de Bourges.* Lyon, Antoine Gryphius, 1566[1].

CHEFFONTAINES (CHRISTOPHLE DE). *Chrestienne confutation du poinct d'honneur sur lequel la noblesse fonde aujourd'huy ses querelles et monomachies.* Paris, 1568.

CHOLIÈRES (NICOLAS DE). *Les neuf matinées du seigneur de Cholières.* Paris, 1585.

CICÉRON. * *M. Tullii Ciceronis opera, omnium quæ hactenus excusa sunt, castigatissima, nunc primum in lucem edita.* Venitiis, in officina Lycæ Antonii Juntæ. M. D. XXXVII (5 tomes in-folio).

ou encore :

M. T. Ciceronis opera ex Petri Victorii codicibus maxima ex parte descripta, viri docti ex in recensendis authoris hujus scriptis cauti et perdiligentis : quem nos industria, quanta potiumus, consequuti, quasdam orationes redintegratas, tres libros de legibus multo quam antea meliores, et reliquias de commentariis qui de republica inscripti erant, magno labore collectas undique, descriptasque libris, vobis exhibemus. Ejusdem Victorii explicationes suarum in Ciceronem castigationum, Index rerum et verborum. Parisiis ex officina Roberti Stephani, M. D. XXXVIII et M. D. XXXIX (4 volumes in-folio). (Cité d'après cette dernière édition.)

Brutus. II. — 114, *9*.
III. — 227, *19*.
Orator. I. — 10, *15* — 318, *17*.
II. — †114, *9*.
III. — 235, *6* — 345, 22 — 421, *5*.

(1) Voir *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, année 1920, p. 70.

CICÉRON.

Paradoxa. I. — 80, 15, 17.
II. — 8, 14.
III. — 48, 19 — 209, 1 — 215, 22.

Plaidoyers.
Pro Archia. I. — 332, 1.
Pro Ligario. I. — 39, 11.
II. — 429, 10.
Pro Roscio. II. — 139, 10.

Académiques. I. — 177, 21 — 201, 1 — 222, 5 — 232, 6.
II. — 140, 4 — 208, 20 — 224, 13 — 226, 20 — 227, 29 — 228, 5, 9, 23 — 229, 12 — 231, 1, 11, 13 — 234, 6 — 236, 16 — 237, 26 — 239, 9 — 260, 11, 12 — 262, 8 — 264, 24 — 273, 12 — 275, 6 — 279, 9 — 282, 26 — 297, 16 — 304, 5 — 309, 6 — 310, 1, 27 — 322, 9 — 324, 26 — 347, 27 — 348, 3, 4 — 349, 9 — 353, 7, 18 — 354, 16 — 360, 4 — 371, 16 — 416, 2 — 434, 26 — 439, 26 — 537, 1 — 613, 10.
III. — 227, 18 — 229, 8 — 245, 19 — 310, 15 — 314, 5 — 315, 28 — 320, 17 — 324, 5 — 360, 14 — 375, 2 — 418, 14.

De Finibus. I. — 67, 18, 26 — 68, 20† — 74, 26 — 96, 4 — 100, 6 — 102, 24 — 178, 8 — 194, 18 — 220, 1 — †309, 3.
II. — 25, 14 — 93, 1 — 140, 4 — 207, 2 — 208, 21 — 209, 19, 24 — 213, 25 — 215, 1, 20 — 216, 5, 7, 8 — 234, 9 — 286, 4 — 333, 7 — †337, 22 — 341, 1 — 390, 7, 20 — 391, 21 — 392, 3, 10, 20 — 393, 7, 13, 17 — 397, 1, 9, 19 — 400, 19 — 403, 21 — 405, 20 — 419, 16 — 580, 14.
III. — 41, 19 — 61, 16 — 151, 17 — 169, 23 — 177, 27 — 181, 11 — 273, 25 — 274, 1 — 305, 24 — 376, 24 — 420, 21 — 426, 22 — 427, 19.

Tusculanes. I. — 15, 2, 5 — 20, 17, 19, 22 — 22, 12 — 24, 18 — 59, 25 — 63, 27 — 65, 4 — 69, 17 — 70, 23, 25 — 71, 16 — 73, 15, 26 — 74, 26 — 82, 21 — 94, 9, 17 — 97, 3 — 100, 1, 2 — 101, 9 — 114, 10 — 117, 13 — 138, 4 — 176, 18 — 181, 16 — 199, 11, 12 — 204, 1 — 205, 12 — 217, 17, 21 — 218, 12 —

CICÉRON.

Tusculanes (*Suite*). 236, 7 — 243, 14 — 245, 1 — 305, 5, 18 — 322, 18 — 331, 1 — 359, 20, 22 — 390, 2.

II. — 7, 18, 19 — 20, 7 — 24, 5 — 38, 2 — 51, 10 — 97, 17, 22 — 123, 25 — 130, 16 — 134, 11 — 207, 23 — 208, 3 — 209, 18, 24 — 214, 12, 18 — 215, 1, 5 — 218, 1, 3 — 233, 2 — 248, 7 — 282, 26 — 283, 20 — 284, 15 — 295, 4 — 296, 5 — 297, 5 — 299, 3 — 307, 4 — 317, 25 — 318, 1, 19 — 332, 12 — 340, 19 — 341, 3 — 375, 21 — 394, 7 — 397, 11 — †479, 12, 14 — 507, 6 — 509, 1 — 520, 16 — 529, 4 — 545, 3 — 568, 24 — 580, 1, 14 — 585, 4.

III. — 25, 13 — 41, 16 — 56 (titre) — 57, 8 — 59, 7, 18 — 61, 17, 19, 20 — 63, 20 — 74, 18 — 94, 4 — 124, 18 — 256, 25 — 287, 24 — 291, 22 — 297, 21 — 306, 6 — 318, 6 — 325, 25 — 326, 15 — 342, 7 — 392, 4 — 417, 2, 9 — 420, 23 — 423, 15.

De Natura Deorum. I. — 47, 9 — 48, 9 — 50, 14 — 141, 2 — 155, 14 — 183, 6, 9 — 194, 18, 20† — 234, 9 — 289, 27.

II. — 138, 6 — 156, 17, 21 — 158, 2, 8, 12 — 199, 12 — 200, 11, 12 — 201, 8, 13 — 204, 19 — 208, 25 — 222, 8, 18 — 223, 29† — 224, 6 — 233, 21 — 244, 17 — 246, 9, 10 — 247, 15, 18 — 248, 7 — 255, 8 — 264, 13, 14 — 265, 4, 5 — 266, 18, 21 — 267, 9 — 269, 10, 16, 20 — 270, 12 — 273, 5 — 279, 13 — 286, 13, 18 — 404, 14 — 467, 23.

III. — 25, 14 — 157, 14 — 332, 19.

De Divinatione. I. — 47, 4, 11 — 49, 12, 15, 18 — 50, 8, 20 — 51, 9 — 154, 14 — 175, 1.

II. — 224, 20 — 230, 14 — 246, 10, 13† — 265, 8 — 271, 15 — 277, 11 — 288, 10 — 295, 18, 20 — 319, 13 — 346, 11 — 358, 25 — 481, 15 — 515, 14, 20, 26 — 580, 22 — 591, 12.

III. — 312, 2 — 406, 4, 9, 13.

De Fato. II. — 130, 19 — 330, 6.

III. — 35, 13.

CICÉRON.

République et *Songe de Scipion*. I. — 138, *8*.
II. — 26, *7*.

De Officiis. I. — 27, *10* — 31, *18* — 32, *6* — 111, *7* — 178, *4* — 182, *6* — 200, *12* — 245, *8* — 260, *24* — 341, *2*.
II. — †8, *5* — †114, *9* — 121, *23* — 124, *14*, *18* — 234, *15* — 393, *19*, *24* — 394, *12*, *21* — 399, *13* — 430, *26* — 444, *20* — 488, *12* — 572, *16*.
III. — 9, *15*, *23* — 14, *20* — 16, *11*, *24* — 17, *8* — 18, *21* — 71, *25* — 150, *13*, *15* — 152, *17* — 154, *15*, *16*, *19* — 195, *12* — 221, *5* — 233, *1* — 259, *25* — 262, *13* — 298, *4* — 303, *22* — 305, *16* — 313, *9* — 351, *8* — 352, *3*.

De Senectute. I. — 295, *26* — 318, *6*.
II. — 8, *28* — 113, *8* — 435, *3*.
III. — 35, *17* — 71, *15* — 72, *8*, *10*, *19* — 260, *20* — 400, *27* — 411, *3*, *7*.

De Amicitia. I. — 245, *3*, *8* — 246, *11* — 247, *4*, *27* — 248, *8*.
III. — 213, *20* — 233, *18* — 252, *8* — 260, *3*.

Traduction du *Timée*. II. — 221, *24* — 233, *5* — 416, *15*.

De Petitione Consulatus. III. — 26, *18* — 133, *5* — 199, *16* — 302, *12*.

Epistol. ad familiares. I. — 323, *1*, *5* — 327, *6*.
II. — 121, *13* — 481, *9*.
III. — 78, *20* — 265, *19*.

Divers. I. — 151, *1* — 330, *10*.
II. — 3, *28*.
III. — 336, *12*.

CLAUDIANUS (Claudius). **Opera*.
I. — 103, *10* — 273, *8*.
II. — 99, *1* — 137, *12* — 289, *13* — 482, *3* — 489, *13* — 497, *23* — 523, *18*.
III. — 117, *14* — 188, *23* — 332, *5*.

COIGNET. *Instruction aux princes pour garder la foy promise contenant un sommaire de la philosophie chrestienne et morale et devoir d'un homme de bien*. Paris, J. du Puys, 1584.

COMMINES (Philippe de, sieur d'Argenton). **Les Memoires de Messire Philippe de Commines, Chevalier, Seigneur d'Argenton, sur les principaux faicts et gestes de Louis onzième et de Charles huictième son fils, roys de France. Reveus et*

COMMINES (PHILIPPE DE, sieur d'ARGENTON).

corrigez par Denys Sauvage de Fontenailles en Brie, sur un exemplaire pris à l'original de l'Auteur et suyvant les bons Historiographes et Croniqueurs, avec distinction de livres, selon les matieres, estans aussi les chapitres autrement distinguez que par cy devant, et, brief, le tout mieux ordonné : ainsi que les Lecteurs pourront voir par l'avertissement à eux addrecé, après l'Epistre au Roy. (Cité d'après l'édition de Lyon, 1559.)

I. — 166, *9* — 370, *8*.
II. — 510, *14*.
III. — 37, *23* — 199, *9* — 298, *23*.

CONSTANTIN, Angevin. Vers cités dans l'*Anthologie* de Breslay. — Voir Breslay.

CORAS (JEAN DE). **Arrest memorable du parlement de Tolose, contenant une histoire prodigieuse de nostre temps, avec cent belles et doctes annotations de Monsieur Jean de Coras, Conseiller en la dicte Cour et Rapporteur du proces prononce es Arrestz generaulx le XII Septembre M. D. LX.* Paris, 1561, 1565, etc.

III. — 124, *14* — 314, 22.

— *Altercation en forme de dialogue de l'empereur Adrian et du philosophe Epictete, soixante et trèze questions et autant de responses, rendues de latin en françois par Monsieur maistre Jean de Coras.* Toulouse, 1558.

CORDIER (MATHURIN). *De corrupti sermonis emendatione.* Paris, 1530, Lyon, 1535.

CORNELIUS NEPOS. **De virorum excellentium vita.*

I. — 258, *3* — 344, *28*.
II. — 94, *1* — 376, *3* — 572, *1* — 574, *23*.
III. — 5, *4* — 209, *21* — 257, *15* — 420, *23*.

CORROZET (GILLES). *? *Les divers propos mémorables des nobles et illustres hommes de la chrestienté.* (D'après l'édition de 1557.)

I. — 181, *18*.
II. — 430, *21*.

COUSTAU (PIERRE). *Le Pegme de Pierre Coustau avec les narrations philosophiques, mis de latin en françoys par Lanteaume de Romieu, gentil homme d'Arles.* Lyon, 1560 (l'édition latine est de 1563).

CRINITUS. **Commentarium de honesta disciplina libri XXV.* (D'après l'édition de Lyon, Gryphius, 1554.)

I. — 12, *20* — 102, *13* — 344, *3* — 354, *21* — 400, *10* — 408 (titre).
II. — 3, *15* — 18, *23* — 92, *18* — 338, *9* — 430, *24*.
III. — 74, *18* — 87, *18* — 149, *12* — 154, 22 — 173, *23* — 248, *28*.

CRISPIN. Τὰ σωζόμενα Τῶν παλαιοτάτων Ποιητῶν ΓΕΩΡΓΙΚΑ ΒΟΥΚΟΛΙΚΑ καὶ ΓΝΩΜΙΚΑ. *Vetustissimorum Authorum Georgica, Bucolica, et Gnomica poemata quæ supersunt. Quorum omnium catalogum & quid sigillatim ad eorum explicitum hoc* Ἐγχειριδίῳ *detur, sequentes paginæ indicant.* Παρὰ Κρισπίνῳ., α. φ. ξ.

I. — 151, *14* — 285, *6* — 290, *17*.

CROMER (Martin). ?? *Polonia, sive de origine et rebus gestis Polonorum libri XXX.*

III. — 14, *9*.

CURSIUS (Quinte-Curce). ** *Q. Curtii historiographi luculentissimi de rebus gestis Alexandri Magni regis Macedonum opus, ita demum emendatum atque illustratum ut posthac vix quicquam in eo desiderari possit...* Basileæ, 1545.

I. — 6, *24* — 32, *16* — 93, *21*† — 145, *10* — 165, *2* — 298, *6* — 378, *11*.

II. — 36, *18* — 48, *3* — 96, *1* — 426, *4* — 570, *10*, †*14*, *17*, *20*, *21*.

III. — 128, *3* — 203, *4* — 226, *20* — 260, *22* — 286, *10* — 290, *28* — 312, *25* — 430, *9*, *10*.

CUSA (Nicolas de). * *De Cusa Cardinalis, utriusque Juris Doctoris, in omnique Philosophia incomparabilis viri (Opera). In quibus Theologiæ mysteria plurima, sine spiritu Dei inacessa, iam aliquot seculis velata et neglecta revelantur. Præterea nullus locorum communium Theologiæ non tractatur. Item In Philosophia, præsertim in mathematicis, difficultates multæ, quas ante hunc autorem (ceu humanæ mentis captum excedentes) nemo prorsus aggredi fuit ausus, explicantur et demonstrantur. Postremo ex utroque jure de maximis Civilibus & Ecclesiasticis rebus consilia & responsa dantur : Ex inextricabiles causæ deciduntur.* Basilæ, 1566.

DANTE. ?? *La Divina Comedia.*

I. — 196, *10*.

II. — 167, *9*.

— ** *Sextus liber decretalium. Liber sextus decretalium tum vetustis tum novis exemplaribus collatis exacte recognitus : integritatique pristine restitutus exit in lucem cum scholiis, casibusque patentissimis et cum notabilibus sententiis ac glossis haud indecenter distinctis quibus interseruntur nonnulle adnotationes ex utilissima Johannis Andree novella decerpte. Adduntur ad hunc librum consanguinitatis et affinitatis arbores...* (1528).

DARNAL. *Chronique bourdeloise, par Gabriel de Lurbe, aduocat en la Cour, Procureur et Syndic de la ville de Bourdeaux, continuée et augmentée par Jean Darnal, escuyer aduocat audict Parlement.* Bourdeaux, M. DC. XIV.

DELAVAL. — Voir Guichardin.

DÉMOSTHÈNE. ?? *Orationes.*

II. — 3, *6.*
III. — 150, *9.*

DENYS D'HALICARNASSE. ** Διονυσίου τοῦ Ἀλικαρνασσέως ῥωμαϊκῆς ἀρχαιολογίας βιβλία δέκα. *Dionysi Alicarnassei antiquitatum Romanarum libri X.* Lutetiæ... 1546.

DES CAURRES (Jean). *Œuvres morales et diversifiées* (1577).

DES PÉRIERS (Bonaventure). * *Les nouvelles recreations et joyeux devis de feu Bonaventure Des Périers, valet de chambre de la Royne de Navarre.* A Lyon, de l'Imprimerie de Robert Granjon, 1558. (Montaigne a eu cette édition ou l'une des suivantes qui la répètent exactement.)

I. — 61, *12* — 293, *21.*
II. — 131, *16* — 249, *12.*

DIODORE DE SICILE. * *Sept livres des histoires de Diodore sicilien nouvellement traduyts de grec en françoys.* A Paris, de l'Imprimerie de Michel de Vascosan. Avec privilège du Roy. M. D. LIIII. (C'est la traduction d'Amyot. Montaigne a eu cette édition ou la réimpression de 1559.)

I. — 5, *24* — 8, *12* — 12, *21* — †15, *6* — 21, *15* — 22, *2, 4* — 62, *10*† — 86, *19* — 89, *7* — 95, *4* — 151, *20* — 258, *3, 4* — 277, *14* — 298, *6* — 310, *19* — 346, *15* — 362, *30* — 374, *12.*
II. — 12, *14* — 36, *18* — 94, *1* — 139, *15* — 253, *7* — 413, *5* — 471, *18* — 570, *20.*
III. — 15, *26* — 115, *4* — 119, *16* — 128, *3* — 170, *30* — 338, *15* — †421, *21.*

DIOGÈNE LAERCE. * *Diogenis Laertii clariss. historici de vitis ac moribus priscorum philosophorum libri decem.* (Cité dans l'édition de Lyon, 1556.)

I. — 20, *15* — 64, *18* — 75, *1, 13* — 96, *4* — 113, *23* — 119, *6* — 127, *13* — 139, *1* — 149, *8* — 174, *17, 19, 20, 24* — 175, *1* — 178, *9* — 189, *18, 21* — 206, *18* — 207, *9, 22* — 215, *14* — 216, *3* — 218, *1, 3* — 222, *1, 2* — 223, *20* — 234, *23* — 240, *19* — 247, *27* — 248, *4, 17, 28* — 274, *20* — 309, *12* — 310, *6, 23* — 313, *3, 7* — 314, *5* — 315, *2* — 317, *4* — 351, *26* — 359, *6* — 382, *17* — 386 (titre) — 390, *18, 19* — 407, *5.*
II. — 4, *7* — 17, *8* — 18, *10, 12* — 20, *8, 25* — 25, *23* — 26, *1* — 28, *26* — 76, *5* — 93, *1* — 121, *1* — 125, *26* — 128, *14, 27* — 129, *3, 6* — 130, *14* — 140, *4* — 148, *24, 28* — 150, *16* — 158, *14* — 171, *9* — 218, *20* — 224, *1* — 226, *1* — 230, *17* — 234, *18, 19* — 236, *5* — 240, *6, 16* — †245, *26* — 256, *21, 22, 25* — 260, *10* — 262, *15* — 268, *24, 26* — 277, *3* — 282, *17* —

DIOGÈNE LAERCE.

283, 23 — 285, 25 — 288, 24 — 299, 19 — 302, 22 — 304, 11 — 326, 8 — 338, 17, 21, 24 — 339, 8, 10 — 342, 4 — 344, 7, 9, 13 — 356, 5, 6, 11 — 367, 10 — 376, 22 — 404, 16 — 432, 18 — 438, 24 — 492, 8 — 505, 8, 27 — 522, 26 — 536, 8 — 572, 12, 16 — 573, 1 — 574, 15, 23 — 577, 1 — 579, 22 — 585, 4 — 589, 1 — 606, 25.

III. — 37, 7 — 61, 12, 16 — 65, 20 — 75, 2 — 76, 11 — 77, 26 — 84, 10 — 89, 13 — 91, 26, 27 — 92, 1, 4, 4, 5, 6, 7, 8, 9 — 106, 6 — 115, 17, 18 — 119, 7 — 123, 7 — 127, 3 — 140, 8 — 141, 14 — 144, 5 — 147, 26 — 173, 30 — 184, 16 — 193, 6 — 196, 4 — 209, 23 — 211, 21 — 213, 24 — 241, 18 — 251, 4 — 263, 18, 26 — 264, 1 — 273, 9 — 287, 29 — 296, 1 — 300, 12 — 345, 22 — 352, 8, 8 — 353, 1 — 359, 12 — 364, 12 — 369, 5, 6 — 375, 20, 22 — 385, 19 — 384, 9 — 391, 5 — 402, 9 — 406, 17 — 410, 26 — 415, 21 — 418, 3 — 422, 3 — 423, 11 — 426, 14.

DION CASSIUS. *? *Dionis historiarum romanarum libri...* (Lu probablement dans la traduction de Merula) publiée pour la première fois à Bâle, en 1558.

II. — 469, 6 — 527, 7 — 550, 19.
III. — 89, 18 — 95, 15.

DOMENICHI (Lod.). *Facetie, motti e burle di diversi signori, raccolte da L. Domenichi* (Nombreuses éditions depuis 1548 sous des titres divers notamment : *Detti et fatti...* traduction française sous le titre : *Faceties et motz subtilz d'aucuns excellens espritz et tres nobles seigneurs*). Lyon, 1574.

DONATI. * *Jo. Baptistæ Donatii de aquis lucensib. quæ vulgo Villenses appellantur liber primus, in quo nostræ de harum aquarum natura rationes prorsus alio modo se habent, ac quæ allatæ sunt a ceteris, qui hactenus de hisce scripserunt.* Lucæ, ex biblioteca Octaviani Gindoboni (1580).

DORAT*. Nous ignorons quelles œuvres possédait Montaigne. Peut-être *Johannis Aurati, Lemovicis, poetæ et interpretis regii, poemata.* Lutetiæ Parisiorum, 1586.

II. — †105, 22.

DROIT DE GAILLARD (Pierre). *Méthode qu'on doit tenir en la lecture de l'histoire, vray miroir et exemplaire de nostre vie, où les principaux points des sciences morales et politiques rapportez à la loi de Dieu et accomodez aux meurs de ce temps, sont contenus et illustrez des plus beaux exemples tirez des histoires, tant sacrées que profanes.* Paris, 1579.

DU BELLAY (Guillaume). Voir Fourquevaux.

DU BELLAY (Joachim). *Œuvres. (Cité d'après l'édition de 1569; pour la *Deffence et Illustration* d'après l'édition Chamard, 1904.)

I. — 172, *12* — †187, *11* — 218, *22* — 224, *22* — 344, *27* — 356, *17* — 358, *24*.
II. — 107, *17* — 308, *16*, *18* — 355, *24* — †477, *19*.

DU BELLAY (Martin et Guillaume). **Les memoires de mess. Martin du Bellay, seigneur de Langey, contenans le discours de plusieurs choses advenues au royaume de France, depuis l'an M. D. XIII jusques au trespas du Roy Françoys I, ausquels l'autheur a inséré trois livres et quelques fragmens des Ogdoades de mess. Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, son frere. Œuvre mis nouvellement en lumière et presenté au Roy par mess. René du Bellay, chevalier de l'Ordre de sa Majesté, baron de la Lande, héritier d'iceluy mess. Martin du Bellay.* Paris, 1569, avec privilège du Roy.

I. — 18, *15* — 28, *8*, *12* — 32, *5*, *10* — 33, *2* — 41, *21* — 44, *17* — 48, *11* — 53, *24* — 84, *9*, *13*, *18* — 86, *3* — 87, *17*, *24* — 90, *4* — 92, *15* — 93, *5*, *9* — 177, *21* — 288, *16* — 289, *12* — 297, *6* — 331, *12* — 366, *5*.
II. — 43, *1* — 394, *18*.

DU CHOUL (Guillaume). ***Discours de la religion des anciens Romains. Escript par Noble Seigneur Guillaume du Choul, Conseiller du Roy et Bailly des Montaignes du Dauphine et illustre d'un grand nombre de médailles et de plusieurs belles figures retirées des marbres antiques, qui se trouvent à Rome et par nostre Gaule.* A Lyon, de l'Imprimerie de Guillaume Rouille, M. D. LVI. Avec privilège pour dix ans.

II. — 265, *16*.
III. — 70, *19*

DU FAIL. *Contes et discours d'Eutrapèle.* (D'après l'édition de 1585.)

DU HAILLAN *L'histoire de France ou l'histoire générale des roys de France.* (Cité d'après l'édition de 1576.)

I. — 63, *27* — 73, *5*.
II. — 513, *1*.
III. — 13, *7* — 119, *3* — 149, *10*.

— *Histoire des seigneurs contes et ducs d'Anjou.* Paris, 1572.

DU MONIN. *Nouvelles œuvres (en vers latins et en vers françois) de Jean Edouard du Monin, poëte philosophe.* Paris, 1582.

DU PLESSIS-MORNAY. **De la vérité de la religion chrestienne, contre les Athées, Epicuriens, Payens, Juifs, Mahometans et autres infidèles.* (Anvers, 1581 ou

DU PLESSIS-MORNAY.

Paris, 1582, Leyde, 1585, ou en latin, Anvers, 1581, 1585, Genève, 1585.)

I. — 311, *13*
II. — 269, *22* — 296, 2.
III. — 117, *21*.

— *Excellent discours de la vie et de la mort* (Durant, à Lausanne, 1576).

DU TILLET (Jean, l'évêque). *Chronique des Rois de France depuis Pharamond*... (Une des éditions latines parues depuis 1537, ou bien une des traductions françaises parues depuis 1549.)

DU TILLET (Jean, le greffier). * *Memoires et recherches de Jean du Tillet, greffier de la cour de Parlement à Paris. Contenant plusieurs choses memorables pour l'intelligence de l'estat des affaires de France.* (1577 ou 1578.)

ou encore :

Recueil des roys de France, leur couronne et maison; ensemble le rang des grands de France, par Jean du Tillet, sieur de la Bussion... (1580 ou 1586.) (Cité d'après l'édition de 1618.)

I. — 332, *14*, *16*.

— ?? *Sommaire de l'histoire de la guerre faite contre les hérétiques albigeois.* (1590.)

I. — 63, 27.

DU VERDIER. *? *Suite des diverses leçons de Pierre de Messie* (publié à la suite des *Diverses leçons* de Messie depuis 1577).

I. — 122, *25* — 305, *1* — 316, *16* — 344, *3* — 354, *21* — 358, *24*.
II. — 268, *11* — 276, *10* — 282, *26* — 430, *24*.
III. — 87, *18*, *24* — 145, *10* — 264, *8* — 315, *3*.

EGINHARD. * *La vie de Charlemagne.* (Peut-être traduction d'Élie Vinet (1546 ou 1548).

EGNATIUS. ** *Joannis Baptistæ Egnatii, viri doctissimi, de exemplis illustrium virorum Venetæ civitatis atque aliarum gentium. Cum indice rerum notabilium.* Parisiis, in officina Audoëni Parvi, via Jacobea, ad Floris Lilii insigne, 1554.

— ** *Cæsarum vitæ post Suetonium Tranquillum conscriptæ. Quarum autores sunt hi : Tomus I Dion Cassius Nicæus; Ælius Spartianus; Julius Capitolinus; Ælius Lampridius; Vulcatius Gallicanus; — [Tomus II] Trebellius Pollio; Flavius Vopiscus; Sextus Aurelius Victor; Pomponius Lætus. Joan. Baptistæ Egnatii Veneti in eosdem annotationes.* Apud Seb. Gryphium, Lugduni, 1551.

ELIEN. ??*Opera* (D'après l'édition de Tigurium, 1558).
I. — 295, *17*.
II. — 217, *12* — 507, *6*.
III. — 86, *14* — 99, *23* — 115, *4*.

ENNIUS. ??Citations empruntées à Cicéron.

EPICTÈTE. **Manuel*.
I. — 58, *1*.
II. — 207, *16*.

EPIPHANE. ??*Contra octoginta hæreses*. Bâle, 1544.
I. — 283, *32*.

EQUICOLA. **Della natura d'amore*. (Voir la traduction de Chappuis, 1564).

ÉRASME. **Adagiorum chiliades*.
I. — 137, *1* — 344, *28* — †403, *17*.
II. — 82, *19* — 216, *24* — 217, *12*, *20*, *21* — 399, *13*.
III. — 156, *26* — 185, *8* — 318, *25* — 320, *7* — 364, *14* — 414, *1* — 420, *10*.

— **Apophthegmata* (cités d'après l'édition d'Anvers de 1564).
I. — 96, *4*.
II. — †76, *2* — 430, *24*.
III. — 109, *4*.

— *Colloquia*.
I. — †211, *21* — 375, *16*.

— ??*De lingua*.

— **Moriæ Encomium* (cité d'après l'édition de Bâle, 1522).
I. — 20, *3* — †100, *1* — 118, *17*† — 177, *2* — 283, *26* — †314, *17* — †357, *16* — 392, *10* — 408 (titre).
II. — †21, *22* — 29, *6* — †151, *16* — †203, *6* — †213, *4* — †217, *4* — 222, *22*† — 223, *8*†.
III. — †325, *15*.

— ***Des. Erasmi Rot. in epistolas apostolicas paraphrasis*. (Lugduni, apud Seb. Gryphium, 1544.)

— *?*Querela pacis*. (Cité d'après l'édition de Bâle, 1522.)
II. — 336, *1*.

— Divers.
I. — 43, *4* — 420, *6*.

ÉSOPE. **Fabulæ*. (Avec la vie d'Esope, par Planude, cité d'après l'édition de Lyon, 1554.)

II. — 590, *10* — 595, *3*.
III. — 9, *11* — 320, *23* — 429, *21*.

ESTIENNE (HENRI). **Introduction au traité de la conformité des merveilles anciennes avec les modernes, ou traité préparatif à l'apologie pour Hérodote. L'argument est pris de l'apologie pour Hérodote, composée en latin par Henri Estienne, et est ici continué par lui mesme*. (Cité d'après l'édition de 1566 reproduite par Ristel Hübert 1697; références à l'édition Leduchat, 1735.)

I. — 27, *5* — 34, *10* — 43, *4* — 60, *11* — 113, *10* — 137 (titre) — 150, *3* — 194, *7* — 198, *4* — 204, *14* — 311, *13* — 386 (titre).
II. — 32, *17*, *28* — 48, *16* — 141, *1* — 148, *9* — 249, *12* — 377, *23* — 506, *13*.
III. — 66, *24* — 89, *28* — 94, *1* — 105, *7* — 112, *22* — 123, *12* — 133, *12* — 367, *1* — 420, *10*.

— *Project du livre intitulé : De la Précellence du langage françois*. Paris, 1572. (Cité d'après la réédition de Feugère, 1850.)

EURIPIDE. ?? *Tragœdiæ*. (Citations prises à Stobée, Diogène Laërce, Sextus Empiricus, Cicéron.)

I. — 178, *3*.
II. — 260, *16*.

EUSÈBE. **Εὐσεβίου τοῦ Παμφίλου εὐαγγελικῆς προπαρασκευῆς βιβ. πέντε καὶ δέκα. *Eusebii Pamphili Evangelicæ præparationis lib. XV*. Lutetiæ... M.D.XLIIII. (1544.)

II. — 269, *22*.

— ?? *Eusebii Pamphili ecclesiasticæ historiæ, lib. X; ejusdem de vita Constantini, lib. V*. Paris, 1544.

I. — 261, *5*.

— Divers.

III. — 92, *12*.

EUTROPE. **Eutropii decem libri historiarum*.

II. — 460, *12*.

FAUCHET (CLAUDE). *Antiquités gauloises et françoises* (1579-1599).

FERRON. **De rebus gestis gallorum* (d'après l'édition de Paris, Vascosan, 1555; ouvrage qui fait suite à l'histoire de Paul Émile. — Voir Æmilius).

FICIN (MARSILE). **Commentaires des ouvrages de Platon et en particulier du Banquet.* (Ce dernier commentaire traduit en français par Symon Silvius, 1546, et en 1578 par Guy Le Fèvre de la Boderie sous ce titre : *Discours de l'honneste amour sur le Bànquet de Platon, par Marsile Ficin, traduicts du toscan par Guy La Fèvre de la Boderie, avec un traité de J. Picus Mirandulanus sur le mesme sujet.*) Paris, 1578. — Voir Platon.

FLORILEGIUM. ***Diversorum epigrammatum in septem libros. solerti nuper repurgatum cura. M. D. XXI.* Ἀνθολογία διαφόρων ἐπιγραμμάτων ἀρχαίοις συντεθειμένων σοφοῖς, ἐπί διαφόροις ὑποθέσεσιν, ἑρμηνείας ἐχόντων ἐπίδειξιν, καὶ πραγμάτων ἢ γενομένων ἀφήγησιν. Διαιρεῖται δ'εἰς ἑπτὰ τμήματα τὸ βιβλίον, καὶ ταῦτα εἰς κεφάλαια κατὰ στοιχεῖον διεκτίθεται. *Nunc exit castigatius quam alias unquam pristinis elustratum erroribus, multisque adauctum adjectis epigrammatibus. 1531. Venundatur Badio* (et à la fin) *Sub prelo Ascensiano, mense Maio, 1531.*

FLORUS. ??*Epithomata.*

I. — 27, *7*.

FOURQUEVAUX (RAYMOND DE). *?*Instruction sur le fait de la guerre, extraicte des livres de Polibe, Frontin, Végèce, Cornazan, Machiavelle et plusieurs bons autheurs.* (D'après l'édition de 1553.) Ouvrage attribué à Guillaume du Bellay.

I. — 362, *17* — 365, *6* — 366, *5*.

FRANCHI (DE). ***Dell. unione del regno di Portogallo alla corona di Castiglia, istoria del Sig. Ieronimo de Franchi conestaggio, gentilhuomo genovese.* In Genova, appresso Girolamo Bartoli. 1585.

II. — 471, *18* — 570, *17*.

FRANCIOTTI (G.). **Franciotti medici lucensis tractatus de Balneo Villensi in agro Encensi posito.* Lucæ, apud Busdracum. M. D. LI.

FRANCO (VERONICA, courtisane de Venise). **Lettere famigliare a diversi.* 1580.

FREGOSO (ANT.-PHILEREMO). *Riso di Democrito e pianto di Heraclito.*

FROISSART (JEAN). **Le premier volume de l'histoire et cronique de Messire Jehan Froissard. Reveu et corrigé sus divers Exemplaires, et suyvant les bons Auteurs, par Denis Sauvage, de Fontenailles en Brie.* A Lyon, par Jan de Tournes, M. D. LIX. 4 tomes (ou la réimpression de 1574).

I. — 3, *6* — 29, *1* — 234, *24* — 290, *9* — 305, *7* — 331, *25*.
II. — 48, *16* — 470, *21* — 477, *20* — 485, *8*.

FRONTIN. ??*Stratagemata.* Voir Végèce.

III. — 330, *1*.

FULGOSIUS (BAPTISTA). * ? *De dictis factisque memorabilibus (illis exceptis quæ Valerius Maximus edidit collectanea).* (D'après l'édition de 1518.)

I. — 18, *1* — 105, *4* — 111, *5* — 260, *3* — 305, *5*.
II. — 32, *20*.

FUMÉE (MARTIN). Voir Gomara.

GAGUIN. * *Rerum Gallicarum Annales.*

III. — 253, *4*.

GALIEN. ?? *Opera.*

II. — 284, *20* — 329, *27*.

GALLUS (CORNELIUS). * *Elegiæ.*

I. — 112, *9*.
II. — 13, *11*.
III. — 74, *5* — 84, *19* — 121, *1* — 341, *18* — 355, *3* — 388, *26* — 393, *16*.

GAMBARA. ** *Carmina novem illustrium feminarum, Sapphus, Erinnæ, Myrus, Myrtidis, Corinnæ, Telesillæ, Praxillæ, Nossidis, Anytæ... latino versu a Laurentio Gambara expressa...* Antverpiæ, ex officina Christophori Plantini, 1568.

I. — 207, *3*.
III. — 152, *4*.

GARZONI. *Opere.* (1617.)

GAUFFRETEAU (JEAN DE). *Chroniques.* Bordeaux, 1877.

GAULTERON. Voir Giovio.

GELLI. *I capricci del bottaio* (cité d'après la traduction française de 1566).

— *La Circe* (citée d'après la traduction de Sauvage).

GÉMISTE (GEORGES). Voir Hérodote.

I. — 290, *19*.

GENTILLET (INNOCENT). * *Discours sur les moyens de bien gouverner et maintenir en bonne paix un Royaume, ou autre Principauté. Divisez en trois parties, assavoir, du Conseil, de la Religion et de la Police que doit tenir un prince. Contre Nicolas Machiavel, Florentin.* (Cité d'après l'édition de 1579.)

I. — 26, *1* — 27, *24* — 150, *3* — 151, *1* — 194, *7* — 319, *14* — 324, *13*.
II. — 3, *15* — 80, *12* — 148, *9* — 241, *21* — 440, *6* — 463, *11* — 470, *21* — 477, *6*, *10* — 478, *1* — 489, *1* — 497, *13* — 510, *14* — 569, *3*.
III. — 16, *24* — 202, *24*.

** *GERMANICARUM rerum quatuor celebriores vetustioresque chronographi, earum descriptionem ab orbe condito usque ad tempora Henrici IV.* Francfort, 1566.

GHERUS (JANO-GRUTERO). *Delitiæ C poetarum gallorum.* Francfort, 1609.

GILLES (NICOLE). ** *Annales et croniques de France, depuis la destruction de Troyes jusques au temps du roy Louis onziesme, jadis composees par feu maistre Nicolle Gilles, en son vivant secrettaire iudiciaire du Roy et contrerolleur de son tresor. Imprimees nouvellement sur la correction de M. Denis Sauvage de Fontenailles en Brie et additionnées selon les modernes historiens, iusques à cest an mil cinq cens soixante et deus...* Paris, 1562.

I. — 105, *2*, *4* — 234, *27*.
II. — 493, *22*.

GIOVIO (PAOLO). *Pauli Jovii Novocomensis, episcopi Nucerini, historiarum sui temporis tomus primus, XXIII libros complectens...* Paris, Vascosan, 1553. Le second tome est relié à la suite du premier.

I. — 11, *6* — 289, *12* — 370, *8*, *11* — 375, *19* — 376, *10* — 407, *16*.
II. — 76, *21* — 431, *18* — 500, *17* — 537, *27*.
III. — 330, *15*.

— ?? *Ordo ac disciplina Turcicæ militiæ.*

I. — 376, *10*.

— *? *Commentarii delle cose dei Turchi di Paolo Giovio, con gli fatti e la vita di Scanderberg.* 1541. (Traduction de Gaulteron de 1544.)

GIRALDI CINTHIO (JOAN.-BAPT.). *Dialogues philosophiques... traduits des trois excellens dialogues de Giraldi Cynthien, par Gabr. Chappuis.* Paris, 1583.

GIUSTINIANO. Voir Justinianus.

GOMARA (LOPEZ DE). * *Histoire générale des Indes occidentales et terres neuves, qui jusqu'à présent ont esté descouvertes. Augmentée en ceste cinquiesme édition de la description de la nouvelle Espagne et de la grande ville de Mexique, autrement nommée Temictilan. Composée en Espagnol par François Lopez de Gomara, et traduite en François par le s. de Genillé Mart. Fumée.* Paris, M. D. LXXXIV (ou peut-être la réimpression de 1587).

I. — 18, *17* — 137, *17* — 138, *1*, *3* — 141, *7*, *9*, *10* — 142, *3*, *5*, *8*, *11*, *17*, *19*, *21*, *23*, *24*, *29* — 143, *1*, *2*, *4*, *6*, *8*, *8*, *12*, *14*, *16*, *18*, *20*, *21*, *23*, *24*, *25* — 144, *18*, *20*, *27*, *29* — 145, *1*, *6*, *7* — 260, *1* — 264 (titre) † — 265, *3* — 266, *1* — 283, *4* — 298, *8*.
II. — 76, *24* — 178, *21* — 199, *16*, *20*, *25* — 200, *2* — 327, *7*, *9*, *10*, *12*, *14*, *16*, *16*, *16*, *18*, *20*, *22*, *23* — 328, *4*, *9*, *10*, *11*, *12*, *12*, *13*, *13*, *14*, *15*, *15*, *16*, *19*, *19*, *20*, *23* — 329, *6*, *17* — 386, *13* — 456, *25* — 475, *15*.
III. — 107, *10* — 159, *9* — 161, *21* — 162, *28* — 164, *16* — 165, *28* — 166, *25* — 167, *13* — 193, *16*.

GOMARA (Lopez de).

— * *Historia di don Ferdinando Cortes, marchese della Valle, capitano valorosissimo, con le sue maravigliose prodezze, nel tempo che discopri e acquisto la nuova Spagna. Parte terza. Composta da Francesco Lopez di Gomara in lingua spagnuola, tradotta nella italiana per Agostino di Cravalix.* Venise, Franceschini, 1576.

I. — 263, 2, *5*, *11*, *14*, *16* — 376, *16*.
III. — 163, *18*.

GONÇALEZ de MENDOZA. * *Histoire du grand royaume de la Chine, situé aux Indes orientales, divisée en deux parties. Contenant en la Première, la situation, antiquité, religion, fertilité, ceremonies, sacrifices, rois, magistrats, mœurs, us, loix, et autres choses memorables dudit royaume. Et en la Seconde, trois voyages faits vers iceluy en l'an 1577, 1579 et 1581, avec les singularitez plus remarquables y veuës et entenduës : ensemble un itinéraire du nouveau monde et le descouvrement du nouveau Mexique en l'an 1583. Faite en espagnol par R. C. Iuan Gonçales de Mendoce, de l'ordre de S. Augustin : et mise en François avec des additions en marge et deux Indices par Luc de la Porte, parisien...* Paris, 1588.

II. — 38, *13* — 507, *18*.
III. — 369, *18*.

GOULARD (Simon). * *Histoire de Portugal, contenant les entreprises, navigations et gestes mémorables des Portugallois, tant en la conqueste des Indes orientales par eux descouvertes qu'ès guerre d'Afrique et autres exploits, depuis l'an mil quatre cent nonante six jusques à l'an mil cinq cens septante huit... Comprinse en vingt livres, dont les douze premiers sont traduits du latin de Jérosme Osorius, évesque de Sylves en Algarve, les huit suivans prins de Lopez de Castagnede et d'autres historiens...* De l'imprimerie de François Estienne pour Antoine Chuppin. M. D. LXXXI (ou la réimpression de 1587.)

I. — 27, *12* — 61, *5* — 62, *16* — 63, *2* — 85, *16* — 143, *28* — 144, *3*, *9*, *9*, *11*, *12*, *13*, *17* — 270, *5* — 310, *9* — 319, *14*.
II. — 34, *1* — 189, *27* — 211, *20* — 305, *3* — 471, *18* — 491, *15*.
III. — 82, *26* — 235, *23*.

GRÉVIN (Jacques). Voir Wier.

GRIMAUDET. *Opuscules politiques.* (1580.)

GROUCHY (Nicolas). * *De comitiis Romanorum* (ouvrage publié pour la première fois en 1555).

I. — 295, *24*.

GUAZZO (Stephano). * *La Civil conversatione del S. Stephano Guazzo. Gentil' huomo di Casale di Monferrato. Divisa in IIII libri. Ne quali dolcemente si raggiona di tutti le maniere del conversare, con più chiaro nella seguente facciata si dimostra.* (Cité d'après l'édition de 1581 et d'après la traduction française de Chappuis, Lyon, 1579.)

I. — 88, *5* — 137 (titre) — 151, *1* — 180, *15*† — 196, *10* — 333, *11*.
II. — 3, *15* — 72, *26* — 75, *20* — 77, *18* — 307, *9* — 329, *27* — 438, *21*.
III. — 176, *3*, *20* — 181, *8* — 260, *3* — 391, *22*.

GUÉROULT. Un sonnet cité dans l'histoire de Zonaras. — Voir Zonaras.

GUEVARA (Antonio). * *Epistres dorées, morales, familières, et discours salutaires, du sieur don Antoine de Guevare Espagnol, evesque de Mondognet...* (Cité d'après la traduction de Guterry, édition 1565.)

I. — 260, *3* — 305, *1* — 375, *12*.
II. — 191, *19*.
III. — 51, *6* — 264, *8*.

— * *Libro aureo de Marco Aurelio imperador.*

I. — 261, *1*.
II. — 15, *18*.

— * ? *Libro llamado menosprecio de la corte.*

GUICHARDIN (Louis). *L'hore di ricreatione* (depuis 1565).

ou encore :

Detti e fatti piacevoli e gravi di diversi principi, filosofi e cortigiani : raccolti dal Guicciardino e ridotti a moralità. Traduction française de Belleforest : *Les heures de récréation et après dinés de Louys Guicciardin, trad. de l'italien par Fr. de Belleforest.* (1571.)

GUICHARDIN (François). * *Dell. Historia d'Italia di M. Franco Guicciardini Gentil' huomo Fiorentino Gli ultimi quattro libri non piu stampati.* (Cité d'après l'édition de Venise 1568.)

I. — 12, *24* — 17, *4* — 28, *13* — 31, *24* — 32, *5* — 54, *5* — 57, *3* — 97, *4* — 150, *3* — 196, *20* — 288, *3*.
II. — 307, *9*.
III. — 149, *23* — 234, *12*.

— *Plusieurs advis et conseils de François Guicciardin tant pour les affaires d'Estat que privées. Traduits d'italien en françois par A. de Laval, avec 42 articles concernant ce mesme subject.* Paris, 1576.

GYRALDI (Lilio-Gregorio). ** *De deis gentium varia et multiplex historia, in qua simul de eorum imaginibus et cognominibus agitur, ubi plurima etiam hactenus multis ignota expliquantur, et pleraque clarius tractantur...* Basilæ, 1548.

I. — 292, *15*.
III. — 93, *16*, *17* — 94, *5* — 105, *1*.

— ? *Lilii Gregorii Gyraldi Ferrariensis progymnasma adversus literas et literatos.* (D'après les *Opera* de 1580.)

I. — 186, *10*.
II. — 208, *9*.

— *De vario sepeliendi ritu.* (D'après les *Opera* de Bâle, 1580.)

III. — 248, *28*.

HEBREO (Leone). — ** *Dialoghi di amore, composti per Leone medico Hebreo. In Vinegia*, 1549.

I. — 245, *8*.

HELIODORE * *Histoire ethiopique traitant des loyales et pudiques amours de Theagènes et de Chariclea.* (Cité dans la traduction d'Amyot, édition de 1559.)

II. — 91, *6*.

HERBURT-FULSTIN (Jean). ** *Histoire des roys et princes de Poloigne, contenant l'origine, progrès et accroissement de ce royaume, depuis Lech, premier fondateur d'iceluy jusques au Roy Sigismond Auguste dernier décédé, avec les illustres et excellens faicts desdits Roys et Princes... traduite de latin en françois et dédiée au Roy de Poloigne, par François Balduin.* A Paris, 1573.

I. — †18, *3* — 377, *15*, *20*.
III. — 11, *25* — 89, *24*.

HÉRODIEN. ?? Voir Politien.

I. — †295, *28* — 385, *16*.
II. — 265, *16*.

HÉRODOTE. * *Les neuf livres des histoires de Hérodote prince et premier des historiographes grecz... plus un recueil de George Gemiste dict Plethon, des choses avenues depuis la journée de Mantinée, le tout traduit du grec en françois par Pierre Saliat...* (Cité d'après l'édition de 1575.)

I. — 9, *7* — 16, *9* — 25, *18* — 34, *10* — 39, *11* — 53, *18* — 96, *4* — 110, *23* — 122, *23* — 127, *6*, *13* — 143, *26* — †144, *13* — 145, *13*, *18*, *18* — 146, *10* — 148, *1* — 153, *19* — 272, *26* — 290, *19* — 296, *1* — 301, *10* — 308, *3* — 336, *10* — 351, *24* — 370, *3* — 378, *3* — 406, *14*.

HÉRODOTE.

II. — 9, 11 — 14, 1 — 33, 17, 21 — 90, 11 — 135, 10 — 139, 21 — 154, 17 — 166, 26 — 170, 9, 24 — 249, 12 — 253, 16 — 254, 4 — 255, 14 — 259, 10, 12, 19 — 271, 3 — 304, 22 — 325, 11 — 330, 17 — 332, 12 — 342, 1 — 386, 7 — 493, 24 — 500, 13 — 582, 17 — 587, 18 — 598, 3 — 606, 17.

III. — 5, 15 — 68, 1 — 82, 23 — 92, 12 — 93, 20 — 103, 13 — 106, 10 — 120, 22 — 124, 10, 14 — 126, 25 — 170, 8 — 206, 7 — 252, 15, 16 — 406, 10 — 410, 24.

HOMÈRE. ** *Odyssea græce.* Anno 1525.

Iliade. I. — 260, 7 — 361, 2.
III. — 172, 2 — 236, 5.

Odyssée. II. — 3, 28 — 207, 2 — 390, 18 — 606, 25.
III. — 103, 5.

HORACE. (1) * *Horatius Flaccus, ex fide, atque auctoritate decem librorum manu scriptorum, opera Dionys-Lambini Moustroliensis emendatus ab eidemq. commentariis copiosissimis illustratus, nunc primum lucem editus.* Lyon, 1561 (ou la réimpression de Venise, 1566).

Epodes. I. — 406, 10.
II. — 132, 9 — 205, 13 — 382, 9.
III. — 74, 10 — 91, 23 — 130, 8 — 139, 26 — 225, 11 — 236, 11 — 245, 10 — 380, 21.

Odes. I. — 49, 1, 10 — 102, 17† — 103, 3 — 104, 25 — 106, 19 — 109, 6 — 113, 3 — 196, 20 — 198, 26 — 241, 21 — 253, 3, 12 — 304, 12 — 311, 14, 21 — 337, 8 — 340, 18 — 385, 9 — 419, 19.
II. — 11, 23 — 13, 14 — 18, 15 — 27, 1, 15 — 124, 7 — 128, 9 — 263, 15 — 270, 20 — 290, 7 et † — 315, 16 — 392, 23 — 396, 20 — 502, 23 — 550, 3.
III. — 25, 25 — 44, 20 — 72, 16 — 70, 19 — 96, 15 — 130, 11 — 135, 12 — 140, 2 — 141, 23 — 142, 6 — 157, 5 — 191, 12 — 207, 23 — 213, 10 — 222, 19 — 260, 11 — 275, 3, 9 — 281, 22 — 284, 26 — 302, 3 — 336, 21 — 389, 26 — 404, 21 — 420, 7 — 430, 15 — 431, 6.

Carmen sæculare. I. — 325, 3.

Satires. I. — 75, 13 — †187, 11 — 221, 4, 7 — 252, 5 — 282, 11 — 333, 11 — 334, 18 — 335, 12 — 385, 4.

(1) J'indiquerai prochainement les raisons qui me font croire que Montaigne faisait usage de cette édition. Comme je n'ai reconnu que trop tard ces emprunts, elle n'a été qu'accidentellement collationnée au cours de ce travail. Le lecteur s'y reportera avec fruit en plusieurs occasions.

HORACE.

Satires (Suite). II. — 3, *19* — 10, *6*, *10* — 128, *1* — 185, *10* — 267, *23* — 383, *10* — 408, *12* — 423, *7*† — 448, *1* — 451, *18*.
III. — 117, *22* — 174, *10*.
Épîtres. I. — 89, *10* — 106, *4* — 107, *14* — 113, *12* — 206, *20* — 213, *23* — 217, *10*, *12* — 233, *3* — 257, *7* — 300, *16* — 311, *10* — 312, *22* — 316, *22*† — 318, *3*, *10* — 320, *23* — 338, *14* — 339, *9* — 418, *11*, *14*.
II. — 3, *10* — 5, *14*, *16* — 77, *26*† — 106, *26* — 153, *17* — 188, *12* — 207, *11* — 216, *22* — 217, *9* — 218, *6* — 277, *21* — 333, *9*, *18* — 399, *17* — 422, *9* — 424, 4 — 425, *4* — 427, *22* — 440, *12* — 487, *14* — 567, *11*.
III. — 216, *23* — 288, *19* — 333, *5* — 342, *18* — 407, *20* — 417, *22*.
Art poétique. I. — 35, *16* — 219, *26* — 238, *9*† — 265, *25*.
II. — 59, *25* — 106, *2*† — 377, *23* — 412, *21* — 417, *9*.

HOTMAN (François). *? *Francogallia*. (Cité d'après l'édition de 1573.)
I. — 150, *3*.

HUARTE (Juan). *Anachrise ou parfait jugement des esprits.* (Traduction par Chappuis, Lyon, 1580.)

HYGIN. ** *L. Julii Hygini, Augusti liberti, fabularum liber ad omnium poetarum lectionem mirè necessarius et nunc denuo excusus. Ejusdem poeticon Astronomicon libri quatuor : quibus accesserunt similis argumenti Palæphati de fabulosis narrationibus liber I; S. Fulgentii Placiadis episcopi Carthaginensis mythologiarum libri III; ejusdem de vocum antiquarum interpretatione liber I; Phurnuti, de natura Deorum, sive poeticarum fabularum allegoriis, speculatio; Albrici philosophi de Deorum imaginibus liber; Arati φαινομένων fragmentum, Germanico Cæsare interprete; ejusdem Phænomena græcè, cum interpretatione latina; Procli de sphæra libellus, græcè et latinè.* Basilæ, 1549.

ISOCRATE. * *Orationes*. (Cité dans la traduction latine, édition de 1570.)
I. — 149, *22* — 154, *16*.
III. — 150, *1* — 223, *24*.

JEAN CHRYSOSTOME (Saint). ??
I. — 415, *20*.

JÉROME (Saint). ?? *Hieronymi S. Opera.* Bâle, 1537.
I. — 132, *16*.
III. — 97, *8* — 142, *5*.

JOINVILLE. * *L'histoire et chronique du tres chrestien roy S. Loys, IX. du nom et XLIIII. de France. Escripte par feu messire Jehan sire, seigneur de Joinville et seneschal de Champagne, amy et contemporain dudict roy S. Loys. Et maintenant mise en lumière par Anthoine-Pierre de Rieux.* Poictiers, M. D. XLVII (ou la réimpression de 1561).

I. — 72, *21*.
II. — 38, *7* — 145, *17* — 510, *3*.

JOSÈPHE. * *Opera.* (Cité d'après le texte grec de 1544 et la traduction latine de 1559. Rien n'indique d'ailleurs que Montaigne ait fait usage de celle-là plutôt que de toute autre traduction latine, ou même d'une traduction française. Références à l'édition Dindorf, 1845.)

II. — 11, *26* — 20, *14* — 30, *5* — 31, *14* — 268, *11* — 499, *25*

JOUBERT (LAURENT). * *Erreurs populaires au fait de la médecine et régime de santé corrigez par M. Laur. Joubert, conseiller et medecin ordinaire du roy, et du roy de Navarre...* Bordeaux, Millanges, 1578 ou 1579. (Cité d'après l'édition de 1579.)

II. — 166, *26* — 167, *13*, *24* — 291, *7* — 434, *21* — 579, *18* — 587, *9* — 591, *26* — 596, *18* — 603, *27* — 605, *6*, *17*.
III. — 78, *20* — 95, *15*

JOVE. Voir Giovio.

JUSTIN. ?? *Justini et Trogi Pompeii historiis externis libri...* (Cité d'après l'édition de Paris, 1578.)

I. — 371, *13*.

JUSTINIANUS. ** *Petri Justiniani, Patritii Veneti, Aloysii F., rerum Venetarum ab urbe condita historia.* Venetiis, 1560.

JUVÉNAL. * *Satiræ.*

I. — 178, *6* — 180, *22* — 208, *21* — 274, *21* — 309, *14*[t] — 334, *3* — 360, *6* — 386 (titre) — 389, *16* — 393, *26* — 410, *11*.
II. — 12, *11* — 45, *17* — 46, *11* — 129, *22* — 138, *7* — 171, *19* — 178, *8* — 187, *18* — 205, *15* — 331, *10*, *17* — 332, *24* — 339, *18* — 390, *23* — 401, *29* — 423, *13* — 428, *18* — 441, *9* — 477, *14* — 487, *16* — 517, *1*, *10* — 589, *18*.
III. — 45, *18* — 56, *3* — 80, *12* — 85, *28* — 87, *22* — 106, *25* — 137, *1* — 155, *11* — 188, *4* — 218, *12* — 263, *25* — 264, *13* — 269, *9* — 385, *18* — 405, 22.

LA BOÉTIE (ESTIENNE DE). **Discours de la Servitude volontaire* en manuscrit (cité d'après l'édition des *Œuvres* ci-dessous).

— **Les Mémoires sur l'Edit de Janvier* en manuscrit (d'après l'édition de P. Bonnefon dans la *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, année 1917).

— **La mesnagerie de Xénophon. Les règles de mariage de Plutarque. Lettre de consolation de Plutarque à sa femme. Le tout traduict de grec en françois par feu M. Estienne de La Boétie, Conseiller du Roy en sa court de Parlement à Bordeaux. Ensemble quelques vers Latins & François, de son invention. Item, un discours sur la mort dudit Seigneur de La Boétie, par M. de Montaigne*. A Paris, de l'imprimerie de Federic Morel, M. D. LXXI (1571).

I. — 35, *5* — 44, *1* — 66, *3* — 137 (titre), *14* — 147, *21* — 187, *11* — Essai XXVIII en entier (cf. surtout †239, *11*, *16* — 245, *23*, *28* — 253, *25* — 254, 9) — 255, *14* — 260, *14* — 304, *14* — 366, *3* — 420, *6*.
II. — 190, *6* — 213, *15*.
III. — 202, *24* — 365, *11*.

— *Œuvres complètes*, par P. Bonnefon, 1892.

LA CHASSAIGNE (DE, Seigneur de PRESSAC). Voir Pressac.

LACROIX DU MAINE. *Bibliothèque françoise* (d'après la réédition de Rigoley de Juvigny, Paris, 1772).

LACTANCE. *?*Opera*.

II. — 282, *26* — 448, *10*.
III. — 105, *1* — 183, *3* — 336, *12*.

LA MARCHE (OLIVIER DE). Voir Sauvage.

LAMBIN. Voir Lucrèce.

LAMPRIDIUS. Voir à Auguste : *Histoire Auguste*.

LANDI ou LANDO (HORTENSIO). *Paradossi, cioè sententie fuori del comun parere, novellamente venute in luce, opera non men dotta, che piacevole, in due parti separata*. Lione, per Gioanni Pullon da Trino, 1543.

LA NOUE (FRANÇOIS DE). *?*Discours politiques et militaires du Seigneur de La Noue, nouvellement recueillis et mis en lumière*. Genève, Fr. Forest, 1587 (ou Bâle 1587 ou 1588, ou La Rochelle 1590).

I. — 150, *3* — 182, *10* — 198, *4* — 212, *13* — 228, *3* — 319, *14* — 372, *24*.
II. — 494, *28* — 496, *5*.
III. — 19, *11*.

LA PERRIÈRE (GUILLAUME DE). *Les annales de Foix, joinctz à ycelles les cas et faictz dignes de perpetuelle recordation, aduenus tant aulx pays de Bearn, Commynge, Bigorre, Armyguac, Navarre, que les lieux circumuoisyns, depuis le premier comte de Foix Bernard jusques a Henry, a present comte de Foix et roy de Navarre, composees et mises en champ de publication (ce qui par cy devant na este faict) par Maistre Guill. de la Perrière.* Toulouse 1539.

LA POPELINIÈRE. *Les trois mondes*, par (Lancelot Voisin) de la Popelinière. Paris, P. L'Huillier, 1582.

LA PRIMAUDAYE (PIERRE DE). **Académie Françoise : en laquelle est traitté de l'institution des mœurs, et de ce qui concerne le bien et heureusement vivre et tous estas et conditions, par les Préceptes de la doctrine, et les exemples de la vie des anciens sages et hommes illustres. Par Pierre de la Primaudaye, Escuyer, Seigneur dudict lieu, et de la Barrée, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy.* Paris, 1579 (1).

I. — 198, *4* — 204, *26* — 284, *14* — 313, *3* — 319, *14* — 386 (titre).
II. — 46, *25* — 208, *22* — 409, *1*.

LAS CASAS (BARTHÉLEMY DE). *Histoire admirable des horribles insolences, cruautez, et tyrannies exercées par les Espagnols ès Indes occidentales. Brièvement descrites en langue castillane par Don. F. Barthelemy de Las Casas, moine et evesque espagnol : fidèlement traduictes par Jacques de Miggrode.* 1582. (La première édition de cette traduction est de 1579.)

LAVARDIN (JACQUES). **Histoire de Georges Castriot surnommé Scanderberg, Roy d'Albanie, recueillie par Jac. de Lavardin.* Paris, Guillaume Chaudiere, 1576.

I. — 289, *12*.
II. — 163, *26* — 500, *10* — 537, *27* — 552, *10*.
III. — 13, *28* — 129, *9*.

LEBELSKI (GEORGE). **Brieve histoire de la guerre de Perse, faite l'an mil cinq cens septante huit et autres suyvans, entre Amurath, troisieme de ce nom, empereur des Turcs, et Mahumed Hodabende roy de Perse. Avec la description des jeux et magnifiques spectacles representez à Constantinople en la solennité de la circoncision du fils d'Amurath, l'an mil cinq cens huitante deus, es mois de May et de Juin. Le tout nouvellement traduit du latin en françois, à Paris, 1583.* (Le premier de ces écrits avait été composé en latin par Porsius.)

I. — 378, *24*.

(1) Le titre reproduit ici est celui de l'édition de 1581. Je n'ai pas rencontré l'édition de 1577, celle que possédait sans doute Montaigne.

LE CARON (Charondas). *Discours sur la tranquillité de l'esprit.*

LEO AFRICANUS. *? *Historiale description de l'Afrique... escrite par Jean Léon, africain, premièrement en langue arabesque, puis en toscane, et à présent mise en françois* (par Jean Temporal et autres). Lyon, J. Temporal, 1556.

I. — 145, *10.*
III. — 120, *3.*

LERICHE (Guillaume et Michel). *Journal de Guillaume et Michel Leriche, avocats du roi à Saint-Maixent.* 1846.

LE ROY (Louis, dit Regius). *De la Vicissitude ou variété des choses en l'univers, et concurrence des armes et des lettres par les premières et plus illustres nations du monde, depuis le temps où a commencé la civilité, de mémoire humaine jusqu'à présent.* Paris, Pierre L'Huillier, 1577. (Voir Aristote, les *Politiques.*)

LÉRY (Jean de) *Histoire d'un voyage faict en la terre du Brésil dite Amérique contenant la navigation et choses remarquables, veües sur mer par l'aucteur, le comportement de Villegagnon en ce pays-là, les mœurs et façons de vivre estranges des sauvages amériquains, avec un colloque de leur langage, ensemble la description de plusieurs animaux, herbes et autres choses singulieres, et du tout inconnus par deça...* La Rochelle, imprimé pour Ant. Chuppin, 1578.

L'ESTOILE. *Mémoires-Journaux de Pierre de L'Estoile* (1574-1610). Paris, édition Brunet, 1875-1884.

L'HOSPITAL (Michel de). * *De Sacrafrancisci II. Galliarum Regis Imitatione Regnique Ipsius administrandi Providentia Mich. Hosp. Sermo.* Parisiis, apud Federicum Morellum, in vico Bellonaco ad Urbanam Morum. M. D. LX.

— *De meti urbe capta et ab Hostium Ingenti obsidione liberata, Ampliss. viri M. H. Carmen.* Parisiis, apud Federicum Morellum, in dico Bellonaco, ad Urbanam Morum 1560. Cum privilegio Regis.

— *In Francisci Illustriss. Franciæ Delphini, et Mariæ Sereniss. Scotorum Reginæ Nuptias, Ampliss. Viri M. H. Carmen.* Parisiis, apud Federicum Morellum, in vico Bellonaco ad Urbanam Morum 1560. Cum privilegio Regis (1).

LIÇARRAGUE (Jean de). *? *Iesus Christ gure javnaren Testamentu Perria.* Rochellan, P. Hautin, 1571. (Traduction en basque du Nouveau Testament.)

I. — 413, *17.*

(1) Je dois communication de ces poèmes, auxquels Montaigne a emprunté une des inscriptions de sa *librairie*, à l'obligeance de M. Parguez.

LIPSE (Juste-). **Justi Lipsi de amphitheatro liber. In quo forma ipsa loci expressa, et ratio spectandi, cum æneis figuris*. Lugduni, Batavorum (ou Antverpiæ), ex officina Christophori Plantini. CIC. IC. LXXXIV.

III. — 152, *4* — 155, *7*, *11*, *14*, *16*, *24* — 156, *1*, *4*, *6*, *9*, *14*, *16*, *18*.

— **Justi Lipsi de amphitheatris quæ extra Romam libellus. In quo formæ eorum aliquot et typi*. Lugduni, Batavorum (ou Antverpiæ), ex officina Christophori Plantini. CIC. IC. LXXXIV.

— **I. Lipsi Saturnalium sermonum libri duo, qui de gladiatoribus*. Antverpiæ, ex officina Christophori Plantini. M. D. LXXXII.

I. — 110, *19*.
II. — 29, *27* — 170, *16*, *20* — 316, *14* — 475, *5* — 478, *28* — 479, *1*, *2*, *22*, *26*. — 480, *2*, *3*, *5*.
III. — 223, *17* — 257, *15*.

— **Justi Lipsi de constantia libri duo, qui alloquium præcipue continent in publicis malis*. Lugduni, Batavorum (ou Antverpiæ), ex officina Christophori Plantini. CIC. IC. LXXXIV.

I. — 284, *14* — 311, *13* — 344, *3*.
II. — 135, *5*.
III. — 161, *13* — 207, *15* — 218, *9* — 260, *20* — 290, *17*.

— **Justi Lipsi Politicorum sive civilis doctrinæ libri sex. Qui ad principatum maxime spectant*. Lugduni, Batavorum, ex officina Plantiniana, apud Franciscum Raphelengium. CIC. IC. LXXXIV.

I. — 27, *5*, *6*, *7*, *24* — 77, *9* — 137, *12* — 166, *5* — 174, *3* — 178, 8 — 181, *11* — 191, *17* — 196, *20* — 276, *8* — 335, *20* — 346, *27* — 362, *17*, *28*.
II. — 221, *19*, *20* — 235, *11* — 289, *13* — 330, *2* — 420, *6* — 426, *7* — 448, *10*.
III. — 189, *21* — 190, *5* — 192, *5*, *8* — 285, *22* — 324, *23*, *24* — 329, *27* — 330, *1* — 360, *4* — 361, *20*.

— **Justi Lipsi adversus dialogistam liber de una religione. In quo tria capita libri quarti Politicorum explicantur*. Lugduni, Batavorum ex officina Plantiniana, apud Franciscum Raphelengium. CIC. IC. XC. (Ou peut-être les réimpressions de Leyde 1591 et de Francfort 1591.)

I. — 87, *4* — 413, *20*.
II. — 254, *10*.
III. — 330, *15*.

LOISEL (Antoine). *? *Deux remonstrances faictes es villes d'Agen et Perigueux, à l'ouverture des deux séances de la Cour de Justice, envoyée en Guyenne pour*

LOISEL (Antoine).

l'establissement de la pacification. A Paris, chez Robert le Mangnier, rue neufve Nostre Dame, à l'image de S. Jean-Baptiste. 1584.

— *?De l'université de Paris : et qu'elle est plus ecclesiastique que seculiere.* A Paris, chez Abel L'Angelier, libraire juré, au premier pilier de la grand' salle du Palais. M. D. LXXXVI. Avec privilege du Roy (à la fin : extraict d'un plaidoyé faict en Parlement par M. A. L. le vendr. six et treiziesme juing, et mard. vingt Juill. et douziesme Aoust M. D. LXXXVI).

II. — 339, *18*.

L'OSTAL (Pierre de). *Discours philosophiques de Pierre de l'Hostal, esqueis est traité de l'essence de l'âme et de la vertu morale.* Paris, Borel, 1579.

LUCAIN (M. Annæus). *Pharsalia.* (Peut-être l'édition d'Anvers 1564, publiée par Pulmannus.)

I. — 23, *12* — 24, *7* — 36, *11* — 48, *4* — 59, *23* — 67, *23* — 166, *17* — 222, *21* — 304, *10*† — 306, *3*† — 309, *3* — 362, *3* — 363, *29* — 372, *28* — 375, *7* — 418, *15*.

II. — 27, *22* — 50, *27* — 265, *25* — 266, *16* — 372, *21*, *26* — 373, *22* — 374, *13* — 405, *14* — 547, *11* — 549, *6*, *26* — 550, *19*.

III. — 19, *18* — 29, *3* — 64, *27* — 109, *23* — 224, *9*, *16* — 238, *14* — 266, *4* — 323, *7* — 371, *13* — 375, *13* — 426, *8*.

LUCIEN. *Opera* (ou peut-être seulement *Dialogi*).

I. — 118, *17*† — 122, *24* — 249, *4* — 358, *19* — 386 (titre) — 408 (titre).

II. — 189, *10* — 570, *25*.

LUCRÈCE. *Titi Lucretii Cari de rerum natura libri sex. A. Dionysio Lambino Monstroliensi litterarum Græcarum in urbe Lutetia doctore Regio, locis innumerabilibus et auctoritate quinque codicum manu scriptorum emendati atque in antiquum ac nativum statum ferè restituti, & prælerea brevibus, & perquam utilibus commentariis illustrati.* Parisiis. Et Lugduni habentur. In Gulielmi Rouillii. Et Philippi G. Rouillii Nep. ædibus, via Jacobœa sub Concordia, Cum privilegio Regis, Temporum et rerum resurrectio, 1563.

I. — 16, *22* — 65, *22* — 97, *12* — 98, *9* — 103, *17* — 108, *6* — 109, *8*, *20* — 110, *11* — 114, *18*, *23* — 115, *15*, *17*, *18*, *20* — 116, *12* — 116, *16*, *20*, *21*, *24*† — 117, *3*, *7*, *11*, *18* — 118, *3*, *7* — 122, *16* — 131, *24* — 136, *5* — 148, *10* — 233, *20*, *24* — 234, *5* — 294, *18* — 307, *26* — 308, *20* — 312, *14* — 333, *11* — 335, *22* — 336, *21* — 337, *8*, *19* — 338, *14* — 339, *22* — 344, *25* — 383, *8*, *10* — 398, *13* — 399, *4* — 418, *14* — 423, *3*.

LUCRÈCE.

II. — 3, *23* — 11, *13* — 19, *6* — 27, *26* — 28, *17* — 46, *3* — 50, *10* — 54, *25* — 56, *20* — 131, *6* — 141, *25* — 149, *8* — 156, *28* — 160, *14*, *22* — 164, *10* — 165, *16* — 166, *1* — 167, *17* — 168, *7*, *10* — 183, *19* — 184, *1* — 188, *4* — 198, *13* et †, *20* — 199, *3* — 202, *14* — 208, *12* — 216, *10* — 218, *13* — 222, *3* — 224, *26* — 226, *10* — 234, *9*, *12* — 247, *13* — 250, *9*, *25* — 251, *7*, *13*, *18* — 254, *10* — 255, *3* — 256, *11* — 257, *13* — 258, *3*, *5*, *8*, *14* — 282, *21* — 283, *12* — 284, *6*, *9* — 286, *4* — 289, *17* — 290, *12*, *25* — 291, *23* — 292, *25* — 293, *6*, *11*, *21* — 294, *5*, *19* — 295, *10*, *17*, *27* — 301, *9*, *14* — 312, *24* — 322, *16* — 325, *4* — 348, *7* — 349, *3*, *9* — 350, *3*, *7* — 353, *7*, *12*, *23* — 355, *1* — 359, *18*, *25* — 361, *3*, *16* — 362, *7*, *17* — 364, *10* — 365, *10* — 368, *12* — 371, *16* — 372, *4* — 382, *17* — 419, *26* — 443, *20* — 464, *11* — 567, *17*†.

III. — 2, *21* — 62, *23*, *26* — 64, *12* — 79, *13* — 107, *20* — 110, *26* — 111, *6* — 121, *16* — 145, *8* — 157, *9* — 158, *9*, *13* — 208, *3* — 211, *4* — 254, *25*.

LURBES (Gabriel de). *Chronique Bourdeloise.* 1594.

LUSIGNAN (Estienne de). ** *Description de toute l'isle de Cypre, et des Roys, Princes et Seigneurs, tant Payens que Chrestiens, qui ont commandé en icelle : contenant l'entiere Histoire de tout ce qui s'y est passé depuis le Deluge universel, l'an 142 et du monde 1798, jusques en l'an de l'incarnation et nativité de Jesus Christ mil cinq cens soixante et douze. Par R. Père F. Estienne de Lusignan de la Royale maison de Cypre, Lecteur en Theologie, aux Frères Prescheurs, de present à Paris : composée premierement en Italien et imprimée à Bologne la Grasse et maintenant augmentee et traduite en François.* A Paris, chez Guillaume Chaudière, rue S. Jacques, à l'enseigne du Temps et de l'Homme sauvage, 1580. Avec privilege du Roy.

LYCOSTHÈNES. *Apophtegmata.*

MACHIAVEL. * *Il Principe.*

I. — 27, *24* — 164, *24*.
II. — 80, *12* — 431, *7*.
III. — 16, *24* — 378, *12*.

— *? *Discorsi sopra la prima deca di Tito Livio.*

I. — 164, *17* — 366, *5* — 367, *14*, *19*.

— * *L'Arte de la guerra.*

I. — 372, *10*, *24* — 373, *1*.

MACHIAVEL.

— *Historie fiorentine.*

I. — 27, *19* — 169, *9*.

MACROBE. ??*Saturnalia*.

I. — 97, *18*.
II. — 427, *6*.
III. — 173, *23*.

MANILIUS. * *Marci Manilii poetæ Claris. Astronomicon ad Cæsarem Augustum.* Lugduni, apud Tornæsium typographum Regium 1566 (ou 1551).

I. — 115, *7* — 116, *5* — 304, *7* — 367, *26*.
II. — 152, *16* — 157, *3*, *7*, *14*, *20*† — 480, *3*† — 567, *20*.
III. — 360, *4*.

MARCONVILLE (ou MARCOUVILLE (JEAN DE). *Traité enseignant d'où procède la diversité des opinions de l'homme.* 1563.

— *Recueil mémorable d'aucuns cas merveilleux advenus de noz ans et d'aucunes choses estranges et monstrueuses advenues es siècles passez.* Paris, J. Dallier, 1563.

MARGUERITE DE VALOIS, reine de Navarre. * *L'Heptaméron des nouvelles de très illustre et très excellente princesse Marguerite de Valois, royne de Navarre.*

I. — 56, *5*.
II. — 4, *28*.
III. — 142, *8*.

MAROT. * *Les œuvres de Clément Marot.* (D'après l'édition Jannet, 1868-1872.)

I. — 145, *25*.
II. — 33, *9*† — 454, *7*.
III. — 120, *21*.

MARTIAL. * *Epigrammata.*

I. — 36, *3* — 304, *5* — 376, *6* — 382, *3*, *5* — 383, *7*†, *19*†, — 384, *25* — 406, *3*, *6*.
II. — 27, *9*, *20* — 65, *4* — 107, *10* — 179, *27* — 188, *25* — 343, *8*, *13* — 382, *3* — 413, *3* — 421, *26* — 437, *25* — 453, *9* — 481, *9* — 487, *10* — 560, *17* — 578, *9* — 602, *11*†.
III. — 70, *24* — 74, *15* — 89, *10* — 104, *13*, *16* — 123, *12 17* — 124, *28* — 125, *1* — 129, *21* — 141, *1* — 156, *14* — 189, *21* — 264, *11* — 378, *23* — 390, *5*.

MASSARIUS. ** *Francisci Massarii Veneti in novum Plinii De naturali historia librum castigationes et annotationes. Quisquis de natura aquatilium ac remotiore piscium cognitione edoceri cupis, hunc Massarii commentarium eme et lege. Admiraberis laborem ac ingenium hominis candidissimi, qui longè maximam operam in hiis indagandis, ut studiosi juvarentur, insumpsit.* Froben, Basileæ, anno 1537.

MASVERIUS. ** *Masverii jurisconsulti galli practica forensis castigatius quam antehac edita et in novis additionibus sumnariisque aucta et locupletata, ac indice copiosissimo illustrata. Huic adjectus est libellus De Exceptionibus in utroque foro. M. Nepotis a Monte Albano, quem librum fugitivum vocant.* Parisiis, apud Hieronymum et Dionysiam de Marnef, fratres, sub Pelicano in Monte D. Hilarii, 1555.

MAURO. ** *Le antichita della citta di Roma brevissimamente raccolte da chiunque ha scritto, ô antico, moderno, per Lucio Mauro, che ha voluto particolarmente tutti questi luoghi vedere : onde ha corretti di molti errori, che ne gli altri scrittori di queste antichità si leggono. Et insieme anco di tutte le statue antiche, che per tutta Roma in diversi luoghi, e case particolari si veggono, raccolte e descritte, per M. Ulisse Aldroandi; opera non fatta piu mai da scrittor alcuno.* In Venetia. appresso Giordano Ziletti, all' insegna della stella, 1558.

MAXIMIANUS. Voir Gallus.

MÉNANDRE. ?? *Ex comœdiis Menandri quæ supersunt (accedunt e comicis græcis XLI deperditis sententiæ).* 1553.

I. — 290, *17*.

MEXIA (PEDRO DI). *? *Les diverses leçons de P. Messie.* (Traduction Claude Gruget.)

I. — 12, *20* — 35, *1* — 39, *18* — 122, *19*, *23*, *24* — 130, *17* — 131, *28* — 132, *10*, *16* — 137 (titre), *14*, *16* — 196, *20* — 235, *11* — 289, *12*, *27* — 296, *7* — 386 (titre).
II. — 10 (titre) — 166, *26* — 191, *19* — 324, *26* — 329, *27* — 430, *24* — 434, *21*, *22* — 459, *15* — 496, *5*.

MILLET DE S. AMOUR. Voir Zonaras.

MONLUC. *Œuvres* (édition de Ruble).

MONSTRELET. * *Chroniques d'Enguerran de Monstrelet, Gentil'homme jadis demeurant à Cambray, en Cambraisis. Contenans les cruelles guerres civilles entre les maisons d'Orléans et de Bourgongne, l'occupation de Paris et Normandie par les Anglois, l'expulsion d'iceux, et autres choses memorables advenues de son temps en ce Royaume, & pays estranges. Histoire de bel exemple et de grand fruict aux François, commenceant en l'an M. CCCC. où finist celle de Jean*

MONSTRELET.

Froissart, et finissant en l'an M. CCCC. LXVII, peu outre le commencement de celle de Mess. Philipes de Comines. Reveue et corrigée sur l'exemplaire de la librairie du Roy, et enrichie d'abbregez pour l'introduction d'icelle, & de tables fort copieuses. A Paris, chez Guillaume Chaudière, rue Sainct Jaques, à l'enseigne du Temps et de l'Homme sauvage. M. D. LXXII. Avec privilege du Roy.

I. — 374, *5*, *18*.
II. — 493, *22* — 569, *3*.

MONTAIGNE (MICHEL DE). ** *Les Essais* (édition de 1588).

Pour les *Ephémérides* annotées par Montaigne, voir Beuterus.

— *Journal de voyage* [en manuscrit] (cité d'après l'édition Lautrey. Hachette, 1906).

I. — 73, *8** — 123, *5* — 191, *19* — 238 (titre) — 358, *1* — 372, *24* — 378, *19* — 395, *3* — 407, *10*, *24* — 408, *1* — 410, 2 — 415, *25* — 420, *6*.
II. — 11, *9* — 41, *1* — 84, *3* — †103, *24* — 134, *13* — 200, *7* — 243, *19* — 249, *12* — 374, 22 — 382, *22* — 385, *10* — 438, *13* — 448, *14*, *18* — 459, *9*† — 494, *28* — 499, *18* — 522, *29* — 592, *6*, *11* — 599, *19* — 600, *21* — 601, *10*, *12*.
III. — 113, *16* — 125, *16* — 140, *23* — 148, *12* — 150, *20* — 242, *6*, *10*, *28* — 257, *18*, *26* — 258, *7*, *19* — 272, *20* — 274, *15* — 276, *9* — 281, *24* — 292, *12* — 305, *8* — 310, *13* — 315, *18* — 317, *3* — 366, *16* — 381, 22, *27*, *29* — 385, *21* — 386, *14* — 387, *3* — 392, *20* — 397, *19* — 400, *2*, *3* — 402, *4* — †405, *5* — 409, *4* — 410, *1*, *7* — 412, *3* — 414, *3*, *14*, †*19* — 415, *5*.

MONTANUS. ** *Joannis Ferrarii Montani, de Republica bene instituenda, Parænesis, in qua tam privati, quam qui aliis præsunt, officii sui non sine pietatis studio præstandi, secus atque a philosophis traditum sit, monentur. Accessit rerum et verborum memorabilium copiosissimus index.* Basileæ, per Joan. Oporinum. 1556.

MONTDORÉ (MONTAUREUS). Pièces diverses, peut-être en manuscrit.

MORUS. *Utopie.*

MUNSTER. ** *La Cosmographie universelle, contenant la situation de toutes les parties du monde, avec toutes leurs proprietez et apartenances; la description des pays et regions d'iceluy; la grande varieté et diverse nature de la terre; le vray pourtraict d'aucuns animaulx estranges, avec le naturel d'iceulx; les figures et*

MUNSTER.

pourtraicts des villes et citez les plus notables; les coustumes, loix et religions de toutes nations, avec l'origine, accroissement et transport des Royaumes et Seigneuries, et les genealogies et faictz des Roys, Ducz et autres Princes de toute la terre, continuant jusques à nostre temps, par Sebast. Monstere. (C'est l'édition de 1565.)

I. — 264 (titre).

MURET (Marc-Antoine). *Ouvrages divers.

I. — 225, *27*.

MUZIO. *Il Gentihuomo.*

— *Duello del Muzio con le riposte cavalleresche.* 1550.

NICÉPHORE (Calliste). **Histoire ecclésiastique* (cité d'après la traduction française de 1586).

I. — 261, *5*.
II. — 37, *23* — 91, *6*, *7*.
III. — 76, *20*.

NICÉTAS. ??Cité d'après Juste Lipse.

I. — 413, *20*.

NIZOLIUS. ***Marii Nizolii Brixellensis in M. T. Ciceronem observationes utilissimæ : omnia illius verba, universamque dictionem alphabeti ordine complectentes, totiusque Latinæ linguæ usum methodo tam commoda demonstrantes, ut ex solæ omnium grammaticorum, omnium hoc in genere commentariorum vice esse possint. Doctissimorum denuò virorum opera non parva vocum accessione locupletata postremaque hac editione innumeris propemodum ad mendis summa cura judicioque repurgatæ. Ejusdem Marii Nizolii libellus, in quo vulgaria quædam verba et parum latina, ad purissimam Ciceronis consuetudinem emendantur, ab iisdem et accuratius limatus et locis non paucis locupletatus. His accessit diversorum Ciceronis exemplarium collatio, qua ceu Thesei filo in singulis locis, qui hic citantur investigandis, uti commodissimè ac citra negotium licebit.* Lugduni, apud hæredes Seb. Gryphii, 1562.

OCHINO (Bernardino). ***Il catechismo, o vero institutione christiana di M. Bernardino Ochino da Siena, in forma di Dialogo, Interlocutori, il Ministro et Illuminato.* In Basilea, 1561.

— **Disputa di M. Bernardino Ochino da Siena intorno alla presenza del corpo di Giesu Christo nel sacramento della cena.* In Basilea, 1561.

OPPIEN. **Oppiani de venatione libri IV. Joan. Bodino Andegavensi interprete. Ad D. Gabriele Boverium Audium episcopum. His accessit commentarius, varius, et multiplex, ejusdem interpretis.* Lutetiæ, apud Michaelem Vascosanum. Via Jacobœa sub insigni fontis. M. D. LV. Cum Privilegio.

II. — 185, *22* — 186, *9*.

OSORIO. ***Hieronymi Osorii Lusitani, Silvensis in Algarbiis episcopi, de rebus, Emmanuelis regis Lusitaniae invictissimi virtute et auspicio, annis sex ac viginti, domi forisque gestis, libri duodecim; quibus potissimum ea quæ in Africa et India bella confecit, explicantur. Adjectus est rerum ac verborum index.* Coloniæ Agrippinae, apud hæredes Arnoldi Birckmanni. 1574. (Pour la traduction française, voir Goulard.)

I. — 264 (titre) — 270, *5*, *19* — 271, *11* — 273, *13* — 275, *3* — 310, 9 — 414, *19*.
II. — 470, *25*.

OSSAT (Cardinal DE). *Lettres du Cardinal d'Ossat*, édition d'Amsterdam, 1708.

OVIDE. **Opera.*

I. — 10, *24* — 66, *4* — 96, *1* — 110, *4* — 123, *4* — 132, *3* — 152, *9* — 297, *11* — 340, *5* — 382, *16*.
II. — 46, *17* — 55, *6* — 58, *6* — 94, *19* — 136, *11* — 137, *3*, *23* — 186, *13* — 200, *24* — 202, *6* — 250, *6* — 271, *15*, *16*, *23* — 272, *8*, *17* — 274, *11* — 308, *24* — 309, *13* — 322, *4* — 337, *11* — 357, *5*, *11*, *16* — 381, *13* — 382, *12* — 383, *23* — 385, *25* — 398, *13* — 405, *27* — 414, *15* — 465, *25* — 490, *4* — 518, *10* — 567, *14*.
III. — 18, *18* — 48, *28* — 58, *31* — 70, *11* — 72, *21*, *24* — 87, *15* — 99, *17* — 100, *9* — 109, *18* — 121, *26* — 126, *7* — 131, *8* — 141, *10* — 190, *5* — 198, *11* — 238, *7*, *13* — 245, *2* — 275, *14* — 280, *5* — 328, *11* — 332, *3* — 347, *4* — 389, *28* — 393, *6* — 395, *15* — 405, *10*.

PACARD. *Théologie naturelle.*

PACUVIUS. ?? Cité d'après Cicéron et Juste Lipse.

I. — 174, *3*.

PANVINIUS. ***Onuphrii Panvinii, Veronensis, fratris eremitæ, augustiniani, Romanorum principum et eorum quorum maxima in Italia imperia fuerunt libri IIII; ejusdem de comitiis imperatoriis liber in quo universa Imperatorum eligendorum ratio, ab Augusto Cæsare, usque ad Imperatorem Carolum V Augustum sæpius immutata explicatur. Item imperii romani divisio in Occidentale et Orientale, cum alterius excidio, ejusque per Carolum Magnum et*

PANVINIUS.

Othonem Augustos restitutio referuntur. Basileæ, per Henricum Petrum, anno 1558.

— **Onuphrii Panvinii, Veronensis fratris eremitæ Augustiniani, Reipublicæ Romanæ commentariorum libri tres et alia quædam quorum seriem sequens pagella indicabit.* Venetiis, ex officina Erasmiana, apud Vincentium Valgrisium, 1558.

PAPYRE MASSON. **Papirii Massoni annalium libri quatuor, quibus res gestæ Francorum explicantur. Ad Henricum tertium regem Franciæ et Poloniæ.* Lutetiæ, apud Nicolaum Chesneau, via Jacobæa, sub quercu viridi, 1577.

I. — 332, *16*.

PARACELSE. *Opera.* (Genève, 1658.)

PARADIN (GUILLAUME). **Continuation de l'histoire de nostre temps.* Lyon, 1556 ou Paris, 1575,

ou peut-être même :

L'Histoire de nostre temps (1558 ou 1568).

I. — 32, *2*.
II. — 31, *6*.
III. — 113, *24*.

PARÉ (AMBROISE). *Œuvres complètes d'Ambroise Paré revues et collationnées sur toutes les éditions, avec les variantes, par J.-F. Malgaigne.* Paris, J.-B. Baillère, 1840.

PAUL ÉMILE. Voir Emilius Paulus.

PASQUIER (ESTIENNE). *Œuvres* (édition d'Amsterdam, 1723).

PERSE. **Persii satiræ.*

I. — 180, *3* — 187, *11* — 205, *21* — 211, *8* — 212, *7* — 312, *8* — 318, *20* — 321, *7*, *15* — 338, *5* — 385, *3* — 417, *11*, *14* — 418, *9*.
II. — 247, *22* — 389, *23* — 400, *1* — 401, *9* — 444, *5* — 452, *3*.
III. — 62, *22* — 252, *4* — 310, *3*†.

PÉTRARQUE. ***Il Petrarca, con nuove et brevi dichiarationi, insieme una tavola di tutti i vocaboli, detti, et proverbi difficili diligentemente dichiarati.* In Lyone, appresso Gulielmo Rovillio. (1550.)

I. — 11, *15* — 305, *12* — 361, *4*.
II. — 305, *11* — 438, *21*.

PÉTRONE. * *Satyricon.*

I. — 137, *1*.
III. — 290, *17* — 390, *4*.

PHILON. ** Φίλωνος Ἰουδαίου εἰς τὰ τοῦ Μώσεως, κοσμοποιητικά, ἱστορικά, νομοθετικά. Τοῦ αὐτοῦ μονόβιβλα.
Philonis Judæi in libros Mosis de mundi opificio, historicos, de legibus. Ejusdem libri singulares. Ex bibliotheca regia, Parisiis, ex officina Adriani Turnebi tyographi regiis typis. M. D. LII. 1552.

PHILOSTRATE. ?? *Vie d'Apollonius Thyaneus.*

II. — 160, *2*.

PIBRAC. * *Les quatrains du Seigneur de Pibrac (contenant préceptes et enseignements utiles pour la vie de l'homme, composez à l'imitation de Phocylides, d'Epicharmus et autres anciens poètes grecs).*

III. — 220, *11*.

PICHOTUS. ** *De animorum natura, morbis, vitiis, noxis, horumque curatione, ac medela, ratione medica ac philosophica. Auctore Petro Pichoto Andegavo, Medico Burdigalensi.* Burdigalæ, ex officina Simonis Millangii, Burdigalensium, typographi, via Jacobea. 1574.

II. — 215, *16*.

PLANUDE. Voir Esope.

PLATON. *Opera* (traduction latine de Ficin, cité dans l'édition de 1546).

Alcibiade. I. — 183, *12* — 418, *18*.
II. — 275, *3* — 287, *12* — 331, *14*.
III. — 304, *15*.
Apologie de Socrate. II. — 220, *25*.
III. — 241, *11*, *19* — 343, *14*, *23* — 344, *3*, *6*, *14*, *17* — 345, *7*, *10*, *17*.
Banquet. I. — 130, *6* — 243, *15* — 244, *16*, 20.
III. — 117, *5* — 127, *9* — 146, *23* — 322, *15* — 421, *15*, *18* — 422, 2, *5*, *11*.
Cratyle. II. — 304, *5*.
Critias. I. — 37, *8* — 282, *4*.
II. — 276, *24*.
Criton. I. — 152, *10*.
III. — 241, *18*, *20*.
Euthydème. I. — 206, *18*.
III. — 182, *24* — 348, *17*.

PLATON.

Gorgias. I. — 258, 10 — 341, 8 — 392, 1.
II. — 248, 14 — 260, 16.
III. — 186, 9 — 267, 19 — 352, 21 — 370, 19 — 377, 24.

Hippias. I. — 185, 27 — 186, 4 — 202, 21.

Ion. I. — 303, 18.
II. — 21, 19.
III. — 270, 8.

Lachès. I. — 52, 15 — 53, 3.
II. — 497, 3.
III. — 103, 5.

Lettres. III. — 217, 9 — 330, 21.

De Legibus. I. — 79, 15 — 148, 19 — 151, 1 — 214, 11 — 215, 17 — 224, 5 — 259, 24 — 269, 8 — 296, 16 — 347, 1, 19 — 371, 9 — 409, 23 — 414, 14 — 419, 11.
II. — 17, 11†, †16 — 18, †3, †4 — 28, 1 — 76, 17 — 88, 1 — 149, 27 — 185, 22 — 221, 22 — 297, 1 — 305, 24 — 404, 8 — 417, 11 — 497, 8 — 553, †22.
III. — 44, 12 — 71, 1 — 74, 16 — 117, 12 — 129, 16 — 174, 3 — 246, 30 — 271, 5 — 279, 18 — 402, 9 — 418, 16 — 423, 22, 24 — 424, 1 — 428, 5.

Ménon. I. — 178, 22.
II. — 300, 9.
III. — 367, 1 — 374, 5.

Parmenide. II. — 261, 12.

Phédon. I. — 20, 22 — 69, 10 — 101, 1, 2.
II. — 26, 7 — 125, 10 — 291, 7 — 348, 4 — 417, 11 — 465, 15.
III. — 398, 29 — 423, 21.

Phèdre. II. — 91, 1 — 319, 13.
III. — 50, 1 — 73, 22 — 241, 18 — 270, 1.

Politique. II. — 159, 10 — 224, 12 — 325, 9 — 417, 11.

Protagoras. I. — 179, 4.
III. — 142, 2 — 182, 24 — 416, 13.

République. I. — 49, 28 — 137, 13 — 182, 6, 22 — 193, 5 — 211, 3 — 260, 7
II. — 76, 2 — 150, 8, 13 — 240, 22 — 241, 2 — 248, 14 — 274, 16 — 281, 2 — 292, 14 — 337, 4 — 399, 13 — 421, 4 — 455, 10 — 467, 2 — 590, 7.
III. — 95, 3, 19 — 143, 9 — 144, 3 — 151, 14 — 180, 11 — 188, 26 — 223, 1 — 266, 17, 18 — 332, 22 — 380, 7 — 393, 9 — 423, 21 — 427, 13.

PLATON.

Théagès. I. — 192, *12*.
Théétète. I. — 173, *3*.
II. — 236, *7* — 261, *2* — 277, *3*, *14* — 348, *4*, *23* — 367, *10*, *11*, †*15*.
III. — 314, *17*.
Timée. I. — 14, *14* — 47, *7* — 265, *3* — 368, *4*.
II. — 21, *1* — 154, *19* — 159, *16* — 200, *11* — 201, *8* — 221, *24* — 232, *22* — 233, *5* — 258, *18* — 273, *26* — 275, *26* — 300, *15* — 319, *13* — 326, *1*, †*14* — 416, *15* — 588, *1*.
Divers. I. — 217, *17*.
II. — 11, *1* — 300, *1*.
III. — 103, *5* — 115, *17* — 374, *10* — 411, *4* — 423, *21*.

PLAUTE. * *Comœdiae.*
I. — 335, *20* — 405, *9*.
III. — 84, *13* — 192, *8* — 223, *17*.

PLINE (l'Ancien). * *C. Plinii Secundi, historiæ naturalis libri triginta septem.*
I. — 10, *15* — 12, *20*, *21*, *21* — 13, *2* — 41, *18* — 102, *13* — 105, *9*†, *10*, *12*, *15*, *17* — 111, *5* — 122, *19*, *25* — 132, *6*, *8* — 137, *12* — 234, *23* — 235, *11* — 289, *27* — 290, *1* — 296, *24* — 351, *22* — 371, *9*.
II. — 25, *8* — 30, *19* — 40, *7* — 139, *10* — 160, *3*† — 162, *4* — 163, *26* — 171, *24*† — 176, *1* — 180, *2* — 181, *2*, *9* — 200, *1* — 250, *19* — 259, *6*, *12*, *12*, *15*, *20*, *22* — 263, *1*, *28* — 278, *11* — 304, *3* — 361, *1*†, *9* — 373, *7* — 375, *14* — 380, *9* — 434, *21* — 474, *17* — 475, *5* — 485, *26* — 491, *26* — 568, *7* — 582, *13* — 587, *9*, *17* — 588, *25* — 590, *27* — 591, *8* — 592, *6* — 593, *3*, *13* — 611, *11*.
III. — 74, *18* — 119, *3* — 120, *22* — 149, *12* — 218, *27* — 241, *6* — 274, *22*.

PLINE (le Jeune). * *Caii Plinii Secundi epistolarum libri X* (avec le commentaire de Castanès. Peut-être l'édition de 1552 ou celle de 1533).
I. — 318, *13* — 323, *1*, *5*.
II. — 436, *8* — 557, *23* — 559, *2*, — 560, *9*.

PLOTIN. ** *Plotini Divini illius è Platonica familia philosophi de rebus Philosophicis libri LIIII, in Enneades sex distributi, a Marsilio Ficino Florentino e græca lingua in latinam versi et ab eodem doctissimis commentariis illustrati, omnibus cum græco exemplari collatis et diligenter castigatis.* Basileæ, per Thomam Guerinum, anno 1559.

PLUTARQUE. **Πλουτάρχου Χαιρωνέως παράλληλα ἐν βίοις Ἑλληνῶντε, καὶ Ῥωμαίων.
Plutarchi Chæronei quæ vocantur Parallela : hoc est vitæ illustrium virorum Græci nominis ac Latini, prout quaque alteri convenire videbatur, accuratius quam antehac unquam digestæ et castigatæ. Froben, Basileæ, 1560.

— **Les Vies des hommes illustres.* Paris, Vascosan, 1565, ou l'une des éditions suivantes :

Préface d'Amyot.	I. — 177, *21*.
	II. — 113, *14* — 573, *14*.
	III. — 190, *16* — 421 (texte 1588).
Theseus et *Romulus.*	II. — 285, *18*.
	II. — 268, *14* — 301, *25*.
	III. — 7, *2* — 146, *17*.
Lycurgus et *Numa Pompilius.*	I. — 70, *15*, *18* — 110, *15* — 151, *23* — 184, *2*.
	II. — 165, *9* — 338, *9* — 382, *4* — 478, *14* — 488, *14* — 528, *12* — 529, *4*.
	III. — 197, *17* — 359, *22*.
	II. — 243, *6* — 404, *26* — 516, *2*.
Solon et *Publicola.*	III. — 219, *18*.
	II. — 19, *22*.
Périclès et *Maximus.*	I. — 24, *16* — 157, *4* — 324, *13* — 325, *9*, *24* — 391, *6*.
	II. — 611, *25*.
	III. — 26, *18* — 57, *20*.
Alcibiade et *Coriolan.*	I. — 217, *5*.
	II. — 409, *2* — 568, *17*.
	III. — 63, *23* — 369, *9*.
	II. — 574, *5*.
Paul Emile et *Timoléon.*	I. — 96, *17* — 107, *21* — 235, *3* — 351, *21* — 394, *8*.
	III. — 208, *6*.
	I. — 290, *19* — 308, *25*.
Pélopidas et *Marcellus.*	II. — 5, *3* — 489, *5*.
	I. — 174, *6*.
Aristides et *Marcus Cato.*	I. — 396, *11*, *13*, *16*.
	II. — 139, *12*, *23*, *26* — 501, *9* — 587, *16*.
	III. — 175, *6*.
Philopœmen et *Flaminius.*	I. — 157, *9* — 352, *13*.
	II. — 421, *6* — 496, *18* — 502, *3*.
	III. — 385, *29*.
	I. — 264, *5* — 384, *19*.
	II. — 501, *14* — 528, *8*.
	III. — 109, *14* — 408, *29*.

PLUTARQUE.

Pyrrus et *Caius Marius*. I. — 264, *1* — 305, *1* — 344, *13* — 364, *28*.
II. — 528, *9*, *21*.
III. — 409, 2.
I. — 156, *16* — 331, *7*.
II. — 1, *5* — 121, *28* — 455, *9*.
III. — 18, *9* — 298, *23*.
Lysander et *Sylla*. I. — 27, *24* — 156, *27*.
II. — 456, *10*, *28* — 488, *9*.
I. — 163, *18* — 351, *12*.
II. — 172, *16* — 534, *1*.
III. — 270, *7*.
Cimon et *Lucullus*. II. — 96, *15* — 551, *19*.
III. — 100, *1*.
Nicias et *Marcus Crassus*. I. — 17, *13* — 378, *8*.
II. — 375, *1*.
II. — 189, 22.
Sertorius et *Eumenes*. I. — 363, *9*.
II. — 189, *21* — 404, *26*.
I. — 28, *31*.
II. — 189, 22.
III. — 12, *14*.
Agesilaus et *Pompeius*. I. — 305, *15* — 362, *8*, *10* — 365, *6* — 370, *15*.
II. — 382, *15* — 457, *10* — 533, *27*.
III. — 18, *6* — 100, *1*, *3* — 430, *16*.
I. — 17, *18* — 156, *24* — 185, *23* — 251, *16* — 353, *7*.
III. — 26, *14*.
Alexandre et *Julius Cæsar*. I. — 156, *26* — 167, *2* — 216, *20* — 337, *22* — 349, *13* — 365, *2* — 390, *2* — 405, *1* — †388, *22*.
II. — 235, *3* — 459, *15* — 509, *1* — 568, *7* — 569, *14* — 570, *10*, *11*, *11*, *12*, *12*, *13*, *20*.
III. — 9, *25* — 272, *1* — 304, *11*.
I. — 76, *24* — 305, *15* — 362, *8*, *10* — 370, *15*.
II. — 43, *4* — 374, *22* — 409, *2* — 496, *15* — 537, *2* — 540, *16* — 548, *20* — 555, *3*.
III. — 18, *7* — 94, *5* — 100, *1* — 169, *9* — 387, *24*.
Phocion et *Caton d'Utique*. III. — 209, *21*.
I. — 220, *24* — 350, *6*, *15* — 382, *11* — 420, *3*.
II. — 378, *11* — 457, *10* — 539, *9*.
III. — 100, *1*.

PLUTARQUE.

Agis et *Cléomenes.*	I. — 365, *4.*
	III. — 408, *20.*
	I. — 31, *5.*
	II. — 29, *10.*
Tiberius et *Gaius Gracci.*	I. — 246, *11* — 397, *5.*
	II. — 359, *5.*
Demosthenes et *Cicero.*	I. — 324, *25.*
	III. — 21, *3* — 111, *29.*
	I. — 103, *25* — 171, *13.*
	III. — 270, *7.*
Demetrius et *Antonius.*	II. — 99, *18.*
	III. — 113, *24.*
	II. — 482, *4.*
	III. — 64, *16* — 100, *1* — 149, *12* — 256, *7.*
Artaxerxes.	II. — 13, *16.*
Dion et *Marcus Brutus.*	III. — 48, *5.*
	I. — 62, *4* — 363, *10* — 390, *14.*
	II. — 545, *3.*
	III. — 262, *24* — 330, *20* — 420, *2.*
Galba.	III. — 151, *5.*
Othon.	I. — 349, *18* — 364, *5.*

— * *Les Œuvres morales et meslées de Plutarque, translatées du Grec en François par Messire Jacques Amyot, à present Evesque d'Auxerre, conseiller du Roy en son privé Conseil et grand Aumosnier de France, reveue et corrigée en infinis passages,... à l'aide de plusieurs exemplaires vieux, escripts à la main, et aussi du jugement de quelques personnages excellens en sçavoir.* A Paris, de l'Imprimerie de Michel de Vascosan, M. D. LXXII. Avec Privilège du Roy.

Epistre au roy.

I. — 339, *24.*

Comment il fault nourrir les enfans.

II. — 520, *16.*

Comment il fault ouïr.

I. — 177, *15* — 196, *20.*
II. — 333, *17* — 358, *21* — 490, *6* — 519, *16* — 572, *15.*
III. — 184, *27* — 193, *1* — 205, *23* — 263, *11, 14* — 391, 22.

PLUTARQUE.

De la Vertu morale.

I. — 41, *14*.
II. — 60, *5* — 120, *1* — 317, *19*.
III. — 367, *1*.

Du vice et de la vertu.

I. — 82, *2*.

Que la vertu se peult enseigner.

III. — 174, *3* — 416, *5*.

Comment on pourra distinguer le flatteur d'avec l'amy.

I. — 153, *1* — 325, *15*.
II. — 3, *15* — 170, *4* — 304, *22* — 409, *1*.
III. — 4, *3* — 11, *2* — 113, *24* — 118, *11* — 171, *26*, *28* — 173, *8*, *14*, *19* — 189, *5* — 205, *25* — 258, *8* — 273, *9* — 283, *24* — 304, *5*.

Comment il fault refrener la colère.

I. — 24, *22* — 25, *20*.
II. — 359, *5* — 517, *4*, *27*, *27*.
III. — 44, *26* — 210, *14* — 386, *19* — 394, *2*.

De la Curiosité.

I. — 74, *26* — 284, *14*.
II. — 42, *4*.
III. — 7, *18* — 76, *27* — 121, *21* — 137, *20*.

De la Tranquillité de l'âme.

I. — 290, *17* — 313, *3*.
II. — 152, *9*.
III. — 23, *12* — 75, *5*, *7* — 108, *21* — 171, *26* — 173, *30* — 189, *5* — 206, *23* — 210 (texte 1588) — 391, *21*.

De la mauvaise honte.

I. — 203, *11*.
III. — 82, *29* — 102, *27* — 179, *9* — 300, *5* — 320, *8*.

De l'amitié fraternelle.

I. — 240, *22* — 252, *6*.
III. — 68, *1* — 375, *3*.

PLUTARQUE.

Du trop parler.

II. — 34, *29* — 430, *24* — 568, *14*.
III. — 137, *20* — 287, *19* — 391, *5*.

De l'avarice.

II. — 75, *20*.

De l'amour & charité naturelle des peres envers les enfans.

II. — 71, *5* — 90, *9*.
III. — 339, *15*.

De la pluralité d'amis.

II. — 3, *15*.
III. — 43, *24* — 367, *1*.

De l'envie et de la haine.

I. — 216, *7*.
III. — 346, *8* — 359, *19* — 361, *6*.

Comment on pourra recevoir utilité de ses ennemis.

II. — 121, *26*.
III. — 105, *2* — 184, *27* — 239, *9*.

Comment on pourra s'apercevoir si l'on amende et profite en l'exercice de la vertu.

I. — 176, *2*, *18* — 197, *26*.
II. — 218, *22* — 223, *20*.
III. — 299, *12* — 304, *24* — 381, *1*.

De la superstition.

II. — 254, *4*, *11*.
III. — 68, *3*.

Du bannissement ou de l'exil.

I. — 204, *1*.
II. — 307, *9*.
III. — 241, *6* — 247, *12* — 285, *4* — 385, *8*.

Qu'il faut qu'un philosophe converse avec les princes.

III. — 79, *11*.

Que le vice est suffisant pour rendre l'homme malheureux.

I. — 143, *11*†.
III. — 287, *27*.

PLUTARQUE.

Comment on se peult louer soy mesme.

I. — 5, *14* — 163, *18*.
II. — 46, *21*.

Les Préceptes de mariage.

I. — 35, *5* — 127, *13* — 260, *14* — 366, *3*.
II. — 415, *3*.

Banquet des sept sages.

I. — 107, *10* — 290, *17* — 344, *10*.
II. — 585, *26*.
III. — 26, *7* — 412, *17* — 426, *14*.

Instruction pour ceulx qui manient affaires d'Estat.

I. — 6, *17* — 220, *19* — 260, *21* — 332, *7*, *10* — 341, *2*, *15*.
II. — 519, *16* — 521, *27*.
III. — 26, *10* — 320, *7* — 368, *29* — 402, *13*.

Si l'homme d'aage se doit mesler d'affaires publiques.

I. — 332, *7* — 339, *11*.
II. — 8, *28*.

Les dicts notables des anciens Roys, Princes et grands Capitaines.

I. — 74, *1* — 79, *18* — 98, *20* — 164, *28* — 168, *24* — 325, *15*, *19* — 327, *13* — 337, *22*, *26*.
II. — 96, *24* — 97, *6* — 98, *15* — 135, *5* — 330, *15* — 375, *10* — 520, *23* — 551, *4* — 568, *17*, *20*.
III. — 11, *6*, *20* — 34, *7* — 77, *23* — 105, *7* — 109, *14* — 152, *1* — 169, *9* — 190, *16* — 218, *27* — 294, *23* — 368, *18*.

Les dicts notables des Lacedemoniens.

I. — 88, *11* — 96, *13* — 151, *25* — 184, *2* — 185, *6*, *20*, *23* — 203, *21* — 218, *15* — 220, *12* — 296, *6* — 331, *9* — 332, *10* — †361, *16* — 363, *24* — 391, *1*.
II. — 23, *7*, *11*, *15* — 24, *2* — 162, *5* — 254, *15* — 266, *5* — 313, *23* — 402, *15* — 502, *1* — 518, *25*, *28* — 520, *23* — 568, *11*.
III. — 18, *11* — 136, *22* — 294, *12*.

Les vertueux faicts des femmes.

I. — 146, *7* — 279, *8*.
II. — 29, *6*.

Consolation envoyée à Apollonius sur la mort de son fils.

II. — 332, *12*.
III. — 64, *14* — 223, *11* — 249, *19* — 324, *8*.

PLUTARQUE.

Pourquoy la justice divine differe quelquefois la punition des malefices.

I. — 192, *21*, *22*.
II. — 45, *8*, *15* — 46, *6* — 252, *17* — 290, *17* — 367, *20* — 490, *15* — 520, *16* — 582, *15*.
III. — 369, *2*.

Que les bestes brutes usent de la raison.

I. — 333, *1*.
II. — 171, *12* — 184, *32* — 207, *22* — 606, *25*.

Que l'on ne sçauroit vivre joyeusemeut selon Epicurus.

II. — †210, *24* — 239, *17* — 574, *5*.
III. — 35, *17*.

Les Regles et preceptes de santé.

II. — 340, *18*.
III. — 372, *27*.

De la fortune ou vertu d'Alexandre.

I. — †6, *24* — †197, *5* — 211, *24* — 212, *2*.
II. — 569, *14*.

D'Isis et d'Osiris.

II. — 138, *5*, *13*, *16*, *16* — 247, *3*.

Des Oracles qui ont cessé.

I. — 208, *10*.
II. — 237, *13*.
III. — 32, *3*.

Que signifie ce mot εἰ.

II. — 366, *29*.
III. — 278, *4* — 374, *8*.

Les Propos de table.

I. — 189, *2* — 213, *9*, *19* — 214, *8* — 325, *15* — 400, *8* — 405, *1*.
II. — 13, *16* — 14, *1* — 43, *20* — 76, *5* — 136, *9* — 233, *16* — 238, *10*.
III. — 91, *25* — 137, *20* — 172, *2*.

Les opinions des philosophes.

I. — 401, *12*.
II. — 258, *17* — 282, *26* — 303, *2*.
III. — 81, *17*.

PLUTARQUE.

Les demandes des choses romaines.

I. — 385, *16*.
II. — 139, *10*.
III. — 107, *7* — 119, *14* — 309, *6*.

Les Vies des Dix orateurs.

III. — 231, *26*.

De trois sortes de Gouvernement.

III. — 282, *12*.

Quels animaux sont les plus advisez.

I. — 197, *5*†.
II. — 139, *12* — †162, *19* — 166, *15* — 169, *17* — 172, *6*, *26* — 173, *1*, *10* — 174, *22* — 175, *6*, *16*, *17*, *21* — 176, *9*, *16*, *31* — 177, *10*, *20* — 179, *22* — 180, *2*, *10* — 181, *14*, *20* — 182, *12* — 184, *14* — 185, *24* — 186, *17* — 187, *1* — 190, *18* — 194, *3*, *13*, *24* — 195, *4*, *13*, *25* — 196, *7*, *16*.

Si les Athéniens ont été plus excellens en armes qu'en lettres.

I. — 221, *11*.
III. — 152, *4*.

Les causes naturelles.

III. — 145, *17*.

Les questions platoniques.

III. — 382, *18*.

Les contredicts des Philosophes Stoïques.

II. — 10, *3* — 130, *1* — 235, *1* — 341, *22* — 349, *9* — 379 *7*.
III. — 247, *12*.

Des communes conceptions contre les Stoïques.

II. — 160, *3* — 203, *6* — 207, *18* — 208, *22* — 218, *16* — 272, *14* — 367, *17*.
III. — 244, *16* — 305, *13* — 364, *19* — 398, *25*.

Contre l'Epicurien Colotes.

II. — 206, *21*.

De l'Amour.

I. — 70, *13* — 415, *3*.
III. — 88, *15* — 105, *18*, *19* — 142, *3*.

PLUTARQUE.

De la face qui apparoist au rond de la lune.

II. — 158, *14* — 248, *14* — 250, *3* — 251, *4* — 259, 22 — 300, *1* — 322, *8*.

Pourquoy la prophétisse Pythie ne rend plus les oracles en vers.

III. — 365, *6*.

De l'Esprit familier de Socrates.

II. — 41 (titre) — 43, *7* — 121, *23*, *23* — 572, *15* — 573, *8* — 574, *9*, *12*.
III. — 17, *12* — 194, *29*.

De la malignité d'Hérodote.

I. — 302, *17*.
II. — 500, *13*.

ANGE POLITIEN. ** *Angeli Politiani operum tomus primus, epistolarum libros XII ac Miscellaneorum centuriam I complectens. Indicem rerum memorabilium calci operis adjecimus.* Apud Seb. Gryphium, Lugduni, 1550.

— ** *Angeli Politiani tomus secundus, continens ea quæ Græco in Latinum convertit, Quorum catalogum sequenti pagella reperies.* Apud Seb. Gryphium, 1545.

— ** *Operum Angeli Politiani tertius tomus, ejusdem Prælectiones, orationes et epigrammata complectens.* Lugduni. Seb. Gryphius, 1546.

II. — 487, *24* — 566, *4* — 569, *13*.

POLYBE. ?? *Historiarum libri.*

I. — 27, *6*.

PONTUS DE THYARD. *? *Deux discours de la nature du Monde et de ses parties; asçavoir, le premier Curieux traittant des choses materielles : & le second Curieux des intellectuelles. Par Pontus de Tyard, Seigneur de Bissy.* A Paris, par Mamert Patisson, Imprimeur du Roy, au logis de Rob. Estienne. M. D. LXXVIII. Avec Privilege du Roy.

Ou peut-être même :

— *Les discours philosophiques de Pontus de Tyard, Seigneur de Bissy et depuis evesque de Chalon.* A Paris, chez Abel Langelier, 1587, avec privilège du Roy.

II. — 266, *18*.

PORCIUS LATRO ??. Cité d'après Juste Lipse.

I. — 52, *14*.

PORSIUS (Henri). * *Brieve histoire de la guerre de Perse, faite l'an mil cinq cens septante huit et autres suyvans, entre Amurath, troisieme de ce nom, empereur des Turcs, et Mahumed Hodabende, Roy de Perse.*

I. — 378, *24*.

POSTEL (Guillaume). * *Des histoires orientales et principalement des Turkes ou Turchikes et Schitiques ou Tartaresques et aultres qui en sont descendues. Œuvre pour la tierce fois augmenté et divisé en trois parties, avec l'indice des choses les plus memorables y contenues. Par Guillaume Postel, cosmopolite, deux fois de la retourne et veritablement informé.* Paris, de l'imprimerie de Hiérosme de Marnef, et Guillaume Cavellat, au mont St-Hilaire, 1575 (ou peut-être édition de 1560).

I. — 72, *12* — 260, *1* — 295, *16* — 340, *23* — 392, *3*.
II. — 269, *6* — 571, *10*.
III. — 51, *20* — 120, *9* — 330, *10*.

PRESSAC. * ? *Epistres de L. Annæ Seneque, philosophe tres excellent, traduictes en françois. Avec le Cleandre ou de l'Honneur et de la Vaillance, seconde édition.* A Paris, chez Guillaume Chaudière, M. D. LXXXVI (ou première édition de 1582).

II. — 84, *3* — 459, *9* — 496, *5*.
III. — 171, *28*.

PRIAPEA. * *Diversorum poetarum in Priapum lusus.*

III. — 99, *17* — 131, *15*, *16*.

PROPERCE. * *Elegiarum libri IV.*

I. — 88, *5* — 106, *23* — 202, *12* — 206, *25* — 261, *14* — 269, *3* — 320, *11*.
II. — 103, *7* — 199, *14* — 383, *24* — 384, *9* — 427, *7* — 428, *7* — 507, *12* — 566, *10*.
III. — 19, *23* — 68, *11* — 101, *14* — 262, *3* — 341, *16* — 371, *13*.

PRUDENCE. ?? *Opera.*

II. — 20, *12* — 478, *28* — 479, *2*, *22*.

QUINTILIEN. * *Institutionum oratoriarum libri XII.*

I. — 10, *15* — 137, *1* — 215, *9* — 222, *1* — 223, *11* — 224, *27* — 315, *23* — 346, *27* — 391, *17* — 392, *1*, *5* — 400, *10*.
II. — 146, *7* — †161, *7* — †161, *15* — 398, *6*.
III. — 35, *20* — 66, *19* — 111, *20* — 227, *26* — 283, *19* — 341, *5* — 352, *12* — 363, *11* — 391, *19*.

RABELAIS. * *Les Œuvres de Maistre François Rabelais.*

I. — 111, *5* — 171, *17* — 267, *17* — †283, *25* — 293, *21* — 338, *2* — 339, *15* — 347, *13* — 362, *17* — 386 (titre).
II. — 16, *14* — 109, *4* — 148, *9* — †181, *20* — 276, *10* — 303, *22* — 308, *18* — 342, *1* — 346, *23* — 503, *13*.
III. — 4, *26* — 7, *2* — 29, *10* — 52, *12* — 91, *16* — 109, *21* — 112, *22* — 297, *12* — 315, *3* — 363, *28*.

RABUTIN. * ? *Commentaires des dernieres guerres en la Gaule Belgique...*

I. — 32, *2*.

RAMUS. * ? *P. Rami regii eloquentiæ et philosophiæ professoris, liber de moribus veterum Gallorum, ad Carolum Lotharingum cardinalem.* (Paris, 1559, ou Paris, 1562; Bâle, 1572.)

I. — 374, *21* — 381, *16*.

— *Institutionum dialecticarum libri tres.* (D'après l'édition de 1555.)

I. — 289, *27*.

— *Oratio de professione sua.*

II. — 275, *21*.

— *Scholæ physicæ.* (Édition de 1569.)

II. — 279, *6*, *22*.

— *Liber de militia C. Jul. Cæsaris.*

II. — 545 (titre).

RAMUSIO. *Le navigationi e viaggi raccolti già da Gio. Bat. Ramusio.*

RAVISIUS TEXTOR. * *Joannis Ravisii Textoris Nivernensis officina, nunc demum post tot editiones diligenter emendata, aucta & in longe commodiorem ordinem redacta per Conradum Lycosthenem Rubeaquensem. Cui hac editione accesserunt Ejusdem Ravisii Cornucopiæ libellus, quo continentur loca diversis rebus per orbem abundantia. Item ejusdem autoris non vulgaris eruditionis epistolæ, nunc recens accuratius castigatæ et propris innumeris omnium copiosissimi.* (Cité d'après l'édition de 1552.)

I. — 12, *20* — 105, *2*, *3*, *4*, *5*, *9*, *12* — 111, *5* — 122, *4*, *24* — 260, *3* — 283, *32* — 284, *5* — 313, *3* — 354, *6*.
II. — 139, *23* — 172, *16* — 219, *10* — 542, *30* — 568, *7*.
III. — 124, *14* — 168, *8*.

RESKKE. * *Oratio funebris in exsequiis domini Stanislai hosii.* Roma, 1572.

RHODIGINUS (Ludovicus-Cælius). *Lectionum antiquarum libri triginta.* (D'après l'édition de 1516.)

RINGHIERI. ** *Cento giuochi liberali, et d'ingegno, novellamente da M. Innocentio Ringhieri, gentilhuomo Bolognese, ritrovati, et in dieci Libri descritti.* In Bologna, per Anselmo Giaccarelli, 1551.

RONSARD. * *Œuvres.* (D'après l'édition de 1572.)

I. — 196, *20* — 209, *7*.
II. — 144, *26* — 243, *17* — †262, *29*.

RUTILIUS. *? *Itinerarium.* Peut-être dans *De prisca et nova Roma auctores varii.*

SABELLICUS. Voir Suétone.

SAINT-GELAIS (Mellin de). * *Œuvres poëtiques de Mellin de S. Gelais.* A Lyon. Par Antoine de Harsy. 1574.

III. — 133, *12*.

SALIAT. Voir Hérodote.

SALLUSTE. * *De conjuratione Catilinæ, de bello Jugurthino, etc.*

I. — 77, *15* — †318, *4*.
II. — 235, *11* — 394, *1*.

SALVIEN. *? *De gubernatione Dei.*

Ou peut-être :

S. Salvien, evesque de Marseille, du vrai jugement et providence de Dieu, a S. Salonie, evesque de Vienne : nouvellement traduit de latin en François par B. B. D. S. A Lyon, par Guillaume Rouillé, à l'escu de Venise, M. D. LXXV, Avec privilege du Roy.

II. — 455, *14*.

SANCHEZ (François). *? *Franciscus Sanchez, Philosophis et medicis doctor. Quod nihil scitur.* Lugduni, apud Ant. Griphium. M. D. LXXXI.

III. — 366, *24* — 367, *1*.

SAN PEDRO (Diego). ** *Carcer d'amore tradotto dal magnifico Messer Lelio de Manfredi Ferrarese de idioma spagnolo in lingua materna, hystoriato et nuovamente con diligentia corretto.* A la fin : Stampato in Vinegia per Francesco Bindoni et Mapheo Pasini Compagni, Nel anno del Signore, 1546.

SANSOVINO. ** *Del governo amministratione di diversi regni et republiche, cosi antiche come moderne di M. Francesco Sansovino. Libri XXI ; ne' quali si contengono diversi ordini, magistrati, leggi, costumi, historie, et altre cose notabili, che sono utili et necessarie ad ogni huomo civile et di stato con nuova aggiunta*

SANSOVINO.

di piu Republiche et Regni in diverse parti del mondo. In Venetia, 1578, per ordine di Jacomo Sansovino. A la fin : Appresso Giovanni Antonio Bertano.

II. — 382, *4*.

SARPI (FRA PAOLO). *Istoria del concilio Tridentino.* 1619.

SAUVAGE (DENIS). ** *Cronique de Flandres ancienement composée par auteur incertain, et nouvellement mise en lumiere par Denis Sauvage, de Fontenailles en Brie, Historiographe du tres chrestien Roy Henry, second de ce nom.* A Lyon, par Guillaume Rouillé, à l'Escu de Venise, 1562.

I. — 319, *14*.
III. — 52, *13*.

— *Les memoires de Messire Olivier de la Marche, premier maistre d'hostel de l'archeduc Philippe d'Austriche, comte de Flandres, nouvellement mis en lumiere par Denis Sauvage, de Fontenailles en Brie, historiographe du tres chrestien Roy Henry, second du nom.* Lyon, Guillaume Rouillé, 1562.

SAXON (le Grammairien). *? *Danorum regum heroumque historiæ.*

III. — 245, *25*.

SEBOND. * *Theologia naturalis, sive liber creaturarum, specialiter de homine et de natura ejus.* (Cité d'après la traduction de Montaigne, édition de 1569.)

I. — 307, *23*.
II. — 140 (titre) — 141, *4* — 152, *3* — 263, 27 — 389, *1*.
III. — 280, *26*.

SECOND (JEAN). * *Opera,*

III. — 80, 2 — 99, *28*.

SÉNÈQUE le Rhéteur (M. Annæus). Édité à la suite de Sénèque le Philosophe, édition de Bâle, 1557.

I. — 45, *16* — 122, *4* — 219, *27*.
II. — 91, *11* — 112, *11* — 240, *5* — 342, *11*.

SÉNÈQUE le Philosophe (L. Annæus). * *L. Annæi Senecæ philosophi stoïcorum omnium acutissimi opera quæ extant omnia. Cœlii Secondi Curionis vigilantissima cura castigata et in novam prorsus faciem, nimirum propriam et suam mutata : quorum lectio non modo ad bene dicendum, verumetiam ad bene beateque vivendum prodesse plurimum potest. Totius porro emendationis ratio, quidque superiori editioni accesserit, ex sequentibus statim cognesces.*

SENÈQUE le Philosophe (L. Annæus).

Index rerum et verborum copiosis. Cum gratia et privilegio Cæsareæ Majestatis ad decennium. Basileæ, M. D. LVII.

De ira. I. — 24, 23 25 — 209, 7 — 386 (titre).
II. — 158, 17 — 517, 17, 24 — 521, 1, 20 — 522, 5 — 525, 3.
III. — 174, 3 — 285, 17 — 286, 3.
Consolationes. I. — 396, 1† — 397, 3.
II. — 398, 7.
III. — 54, 5.
De Providentia. I. — 67, 11 — 277, 1.
II. — 378, 11 — 504, 4.
De beneficiis. I. — 135, 1 — 289, 27.
II. — 109, 15 — 382, 1.
III. — 98, 14 — 282, 12 — 320, 8 — 391, 22.
De constantia. I. — 277, 5 — 313, 3.
De brevitate vitae. III. — 281, 10.
De tranquillitate. I. — 78, 24 — 311, 13 — 312, 23 — 386 (titre).
II. — 10 (titre) — 13, 9, 13 — 21, 10, 19, 20 — 50, 12, 23.
III. — 290, 8 — 323, 9.
De clementia. I. — 4, 30† — 159, 23.
II. — 1, 8 — 385, 26.
Question naturelle. III. — 54, 10. — 189, 10, 12 — 363, 25 — 370, 10.
Epitre à Luc. I. — 14, 12 — 59, 17 — 60, 4 — 64, 22 — 67, 26 — 68, 6 — 69, 13 — 71, 1, 10, 11 — 75, 15 — 77, 17 — 81, 23 — 82, 6 — 83, 1, 5 — 97, 15† — 98, 8, 11, 18 — 100, 13 — 102, 9, 22 — 106, 7 — 107, 5, 16, 17, 18, 19 — 108, 17, 22 — 109, 8 — 111, 10 — 112, 10 — 113, 10 — 114, 2 — 115, 22 — 116, 18 — 117, 15, 20, †21, 22, 24, 25 — 118, 1, 4, 5, 10, 15 — 119, 9, 10, 28 — 175, 20, 26 — 176, 20, 28 — 177, 2, 8, 18 — 181, 11, 12 — 182, 5 — 188, 10 — 194, 4 — 195, 14, 21 — 196, 13, 14, 15, 16†, 20, 26 — 197, 13 — 200, 5, 7 — 206, 9 — 208, 28 — 211, 12 — 216, 25 — 218, 22 — 221, 18, 24 — 222, 8, 11 — 223, 12, 14 — 270, 15 — 286, 2, 9 — 300, 4 — 309, 16 — 310, 14 — 311, 13, 19, 24, 25 — 312, 23 — 313, 3 — 314, 15 — 315, 12 — 316, 18, 27 — 317, 3, 4, 14 — 319, 21 — 321, †20, 21, 24, 26 — 322, 1, 3, 6, 8, 9, 11, 14 — 326, 15 †20 — 327, 9 — 333, 11† — 334, 2, 8, 11, 22, 23, 25, 27 — 335, 1, 4, 6 — 336, 9, 16, 25 — 337, 17 — 342, 26 — 349, 1 — 381, 20, 26 — 382, 6 — 383, 2, 16 — 408 (titre).

SÉNÈQUE le Philosophe (L. Annæus).

Ep. à Luc (*Suite*). II. — 2, *27* — 3, *9*, *14*, *16*, *20* — 4, *1*, *11*, *15* — 8, *15*, *17*, *19*†, *21*, 22, *23*, *24* — 9, *9*, *11* — 10 (titre), *1* — 11, *19*, *28* — 12, *6* — 18, *13* — 21, 2, *7* — 24, *7*, *8*, *9*, *10*, *11*, *14*, *15*, *20*, *21*, 22, *24*, *25*, *26*, *27*, *28* — 25, *1*, *3*, *13* — 29, *1* — 30, *1*, 2, *15*, *21* — 31, *23* — 45, *17* — 46, *8* — 49 (titre) — 51, *17* — 54, *10* — 82, *19* — 121, 22 — 135, *25* — 163, *24* — 200, *18* — 208, 22, *26* — 217, *25* — 218, 22 — 236, *3* — 238, *8* — 239, *4* — 261, *6*, *14* — 264, *1* — †265, *26* — 285, *7* — 296, *13* — 299, 2 — 341, *1* — 346, *23* — 352, *1* — 371, *16* — 377, *3* — 381, 2, *5* — 386, *16* — 391, *8* — †394, *7* — 397, *16* — 398, *7* — 403, *20* — 464, *9* — 465, *7*, *18*, *21* — 466, *1*, *11* — 471, *9* — 486, *7* — 502, *7*, *9*, *20*, 22 — 503, *3*, *8*, *21* — 519, *11* — 523, *5* — 564, *21* — 576, *20* — 578, *9* — 588, *21*.

III. — 10, 2 — 18, *55* — 23, *11* — 24, *15* — 32, *3* — 35, *17* — 41, *4* — 42, *21* — 45, *28* — 62, *1*, 2 — 71, 22 — 75, 22, *23* — 94, *5* — 111, *13*, *17*, *20* — 136, *7*, *16* — 146, *12* — 153, *9* — 168, *7* — 181, *10*, *25* — 182, *7* — 199, *14* — 206, *18* — 210, *21* — 214, *15* — 223, *9* — 233, *14* — 244, *28* — 259, *23* — 261, *3* — 271, *16* — 274, *5* — 280, 2 — 281, *5* — 284, *16* — 285, *16* — 286, *11*, *14*, *18* — 287, *26*, *28* — 288, *5* — 295, *12* — 297, *17*, *18*, *19* — 311, *5* — 312, *23* — 324, *23* — 325, *19* — 326, *16* — 327, *1*, *1* — 328, *4* — 334, *14* — 339, *27*, *28*† — 340, 2, 2, *14*, *16* — 341, *7* — 342, *25* — 346, *1* — 361, *7* — 363, *1* — 382, *11* — 384, *3*, *15*, *18* — 388, *9* — 393, 2 — 394, *18* — 396, *12* — 404, *6* — 407, *17* — 408, *3* — 412, *6*, *16* — 416, *6* — 418, *7* — 422, *27* — 424, *15* — 426, *12* — 427, *6* — 428, *18*.

SÉNÈQUE le Tragique (L. Annæus). * *Tragœdiæ decem.*

I. — 12, *14* — 22, *9* — 115, *6* — 156, *9* — 265, *3* — 343, *4*.
II. — 24, *16* — 27, *6* — 216, *13* — 426, *7* — 427, *15*.

SEXTUS EMPIRICUS. * *Sexti philosophi Pyrrhoniarum hypotyposeon libri III, Quibus in tres philosophiæ partes severissime inquiritur. Libri magno ingenii acumine scripti, variaque doctrina referti : Græce nunquam, Latine nunc primum editi.* Interprete Henrico Stephano. Anno M. D. LXII. Excudebat idem Henricus Stephanus, illustris viri Hulderici Fuggeri typographus.

I. — 149, *8* — 274, *15*.

SEXTUS EMPIRICUS.

II. — 20, *15* — 175, *10* — 225, *18* — 226, *27* — 227, *14* — 229, *18* — 230, *1*, *11* — 235, *16* — 260, *16* — 261, *1* — 262, *15* — 279, *9* — 282, *26* — 333, *21* — 334, *19* — 338, *9*, *17* — 339, *14*, *15* — 345, *4* — 347, *21* — 349, *21* — 351, *20* — 360, *23* — 361, *20* — 362, *1*, *9*, *26* — 363, *9*, *13* — 364, *12*, *17* — 365, *25* — 366, *6* — 367, *16* — 371, *16* — 381, *1* — 505, *8*.
III. — 352, *12*.

SIDONIUS APOLLINARIS. * *Opera*. (D'après l'édition de Vinet 1552.)

I. — 384, *18*.
III. — 74, *11* — 274, *21*.

SIGONIUS. *Consolatio ad Tulliam*. (Ouvrage attribué à Cicéron au XVIe siècle.)

SILIUS ITALICUS. ?? *De bello Punico secundo XVII libri*.

I. — 110, *19* — 296, *11*.

SILVES DE LA SELVA. ** *Don Silves de la Selva. Comiẽça la dozena parte del invencible Cavallero Amadis de Gaula que tracta de los grandes hechos en Armas del esforçado Cavallero don Silves de la Selva con el fin de las guerras Rurianas. Junto con el nacimiẽto de los temidos Cavalleros Eseramũdi y Amadis de Astra y assi mismo de los dos esforcados principes Fortunian y Astrapolo. Dirigido al Illustrissimo señor Don Luys Ponce de Leon, Duque de Arcos, Marquez de Zahara, Conde de Casares, Señor de la leal ville de Marchena, etc... Anno del nacimiento d'ñro Salvador d'M D. y. xlix.*

SIMLER (JOSIAS). * *La Republique des Suisses, mise en François*. Paris, Jacques du Puys, 1577 (ou Anvers, 1577, ou Paris, 1579).

SLEIDAN (JEAN). * *De statu religionis et reipublicæ, Carolo quinto cæsare, commentarii.*

SOPHOCLE. ?? (Cité d'après Érasme et Stobée).

II. — 217, *20*.

SORBIN (ANTOINE). *Exhortation à la Noblesse pour les dissuader et destourner des duels et autres combats, contre le commandement de Dieu, deuoir et honneur deus au Prince*. A Paris, chez Guillaume Chaudière, 1578.

SOZOMÈNE. ?? Voir Théodoret.

II. — 460, *4*.

SPARTIEN. Voir Auguste (*Histoire Auguste*).

STACE. ?? (Cité d'après Juste Lipse).

II. — 271, *15* — 480, *5*.
III. — 285, 22.

STOBÉE. *ΚΕΡΑΣ ΑΜΑΛΘΕΙΑΣ. ΙΩΑΝΝΟΥ ΤΟΥ ΣΤΟΒΑΙΟΥ ΕΚΛΟΓΑΙ ΑΠΟΦΘΕΓΜΑΤΩΝ ΚΑΙ ΥΠΟΘΗΚΩΝ.
Johannis Stobæi sententiæ ex thesauris Græcorum delectæ, quarum authores circiter ducentos et quinquaginta cetat : et in sermones sive locos communes digestæ, a Conrado Gesnero doctore medico Tigurino in latinum sermonem traductæ, sic ut Latina Græcis è regione respondeant. Tiguri (1543, ou 1549, ou 1559). Cité d'après l'édition de 1559.

I. — 58, *1*. — 135, *12* — 137, *1* — †175, *26* — 178, *3* — 181, *7* — 224, *8* — 258, *3* — 315, *25*† — 333, *11*.
II. — 154, *17* — 207, *16* — 220, *24* — 260, *16* — 277, *3* — 332, *12* — 455, *9* — 465, *9*.
III. — 61. *12*.

STRABON. ?? *De situ orbis*.

I. — 297, *13*.
III. — 92, *12* — 115, *4*.

STREINNIUS. ** *Gentium et familiarum Romanorum stemmata, Richardo Streinnio Barone Schwarzenavio auctore. Ad illustrissimum principem Carolum Archiducem Austriae.* Anno 1559, excudebat Henricus Stephanus, illustris viri Huldrici Fuggeri typographus.

SUÉTONE. * *Suetonii XII Cæsares.* (Avec les commentaires de Béroald et de Sabellicus.) Peut-être dans l'édition de Lyon, 1548.

I. — 25, *8*, *12* — 129 (note) — 168, *16* — 222, *14* — 279, *8* — 295, *26* — 296, *7*, *11* — 351, *5* — 358, *27* — 363, *10* — 369, *4* — 370, *17* — 371, *3*, *9*, *12*, *13*, *19* — 385, *7* — 421, *25*, *27*.
II. — 25, *8* — 63, *1* — 80, *12* — †114, *9* — 116, *13* — 132, *20* — 373, *17* — 375, *10* — 469, *1* — 474, *13* — 481, *7*, *18* — 487, *1*, *6* — 488, *3*, *5* — 518, *12* — 527, *16* — 536, *21*, *24* — 537, *1*, *2*, *3*, *4*, *6*, *12*, *16* — 539, *3*, *6*, *7*, *9* — 540, *13*, *20* — 541, *3*, *11*, *14*, *17*, *20* — 542, *1*, *5*, *7*, *8* — 545, *16* — 546, *3*, *4*, *10*, *27* — 547, *7*, *17*, *20* — 549, *16* — 550, *10*, *19* — 551, *6* — 552, *21* — 553, *20*, *26*, *27*, *28* — 554, *6*, *21* — 555, *1*, *3*.

SUÉTONE.

III. — 65, *4* — 141, *8* — 201, *24* — 205, *1* — 320, *4* — 379, *27* — 409, *7*.

SYNESIUS. ** Συνεσίου ἐπισκόπου Κυρήνης περὶ βασιλείας, εἰς τὸν αὐτοκράτορα Ἀρκάδιον. Δίων, ἢ περὶ τῆς καθ' αὑτὸν διαγωγῆς· φαλάκρας ἐγκώμιον· περὶ προνοίας, ἢ αἰγύπτιος· ὁμιλία ἐν πανηγύρει· περὶ ἐνυπνίων καὶ εἰς αὐτὸ Νικηφόρου τοῦ Γρηγορᾶ ἑρμηνεία· τοῦ αὐτοῦ Συνεσίου ἐπιστολαί.
Synesii episcopi Cyrenes de regno ad Arcadium imperatorem; Dion, sive de suæ vitæ ratione; calvitii laudatio; de providentia, seu ægyptius; concio quædam panegyrica, de insomniis, cum Nicephori Gregoræ explicatione; ejusdem Synesii epistola. Parisiis, 1553. Ex officina Adriani Turnebi, typographi Regii, Regiis typis.

SYRUEILH (François de). *Journal de François de Syrueilh.* (Dans les *Archives historiques de la Gironde*, tome XIII.)

SYRUS PUBLIUS. ?? *Fragmenta poetarum veterum latinorum quorum opera non exstant.*

I. — 77, *9* — 306, *8*.
II. — 2, *9* — 47, *28*.

TABOUROT DES ACCORDS. *? *Les Bigarrures et Touches du Seigneur des Accords.* Le premier livre depuis 1582, le quatrième depuis 1585.

I. — 124, *8* — 347, *13* — 356, *26* — 358, *24*.
II. — 13, *19* — 401, *3*.
III. — 66, *24* — 185, *8*.

TACITE. * *Opera*. Cité d'après l'édition de Juste Lipse. (Anvers 1581.)

Histoires et Annales.

I. — 16, *1*, *3* — 93, *14*† — 262, *2* — 307, *20* — 330, *10*.
II. — 24, *11* — 33, *12*†, *13* — 34, *19*, *24* — 37, *22* — 92, *13*, *18* — 96, *13* — 374, *28*, *30* — 375, *3* — 383, *26* — 431, *3* — 467, *4* — 487, *1* — 527, *16* — 529, *25* — 530, *5* — 561, *15* — 609, *24*.
III. — 1, *10* — 2, *4* — 10, *7*, *12*, *16* — 13, *25* — 19, *15*, *18* — 49, *27* — 51, *4* — 60, *7*, *25* — 101, *19* — 109, *24* — 110, *21* — 173, *2* — 199, *12* — 200, *8* — 201, *8*, *24* — 222, *2*, *20*, *24* — 256, *10* — 315, *20* — 361, *20* — 379, *18*, *27*.

TACITE.

Agricola.

II. — 468, *18* — 483, *2*.
III. — 324, *24*.

Dialogue des Orateurs.

I. — 220, *11*.
II. — 113, *1*, *4* — 418, *3*.

Des mœurs des Germains.

I. — †264 (titre).
II. — 221, 20.

TAHUREAU (Jacques). *Les Dialogues non moins profitables que facetieus...* (Cité d'après l'édition de 1566).

— *Oraison de Jacques Tahureau au Roy, de la grandeur de son règne, et de l'excellence de la langue francoyse; plus quelques vers du mesme autheur dediez a Madame Marguerite.* Paris, 1555.

TASSO (Torquato). * *Gerusalemme liberata.* (La première édition est de 1580.)

I. — 330, *6*.
II. — 53, *23* — 54, *3* — 76, *14* — 495, *21*.
III. — 80, *5*.

— * *Rime (e prose) del Signor Torquato Tasso. Parte Prima. Insieme con altri componimenti del medesimo.* In Venegia, M. D. XXXI.

I. — 32, *14* — 309, *1* — 407, *24*.
II. — 161, *5*.
III. — 183, *3* — 319, *28*.

TÉRENCE. ** *P. Terentii Comediæ sex, tum ex Donati commentariis tum ex optimorum, præsertim veterum, exemplarium collatione, diligentius quam unquam antehac, emendatæ. Ælii Donati antiquissimi et celeberrimi grammatici aliorumque veterum in easdem, quicumque extant commentarii, ex veteri codice manu descripto. Græcis etiam repositis, accurate castigati. Calphurnii in tertiam comœdiam doctissima interpretatio, etc.* Parisiis, ex officina Roberti Stephani. 1541.

I. — 153, *5* — 251, *12* — 252, *23* — 314, *26* — 324, *6*, *8* — 333, *8* — 338, *9* — 394, *3*.

TÉRENCE.

II. — 19, *17* — 74, *27* — 81, *8* — 383, *16* — 427, *4*† — 434, *8* — 439, *9*.
III. — 1, *3* — 109, *22* — 120, *1* — 135, *20* — 185, *22*† — 222, *26* — 233, *4* — 234, *12* — 246, *3* — 270, *1* — 355, *2*.

— ** *Habes hic amice lector P. Terentii comæ dias, una cum scholiis ex Donati Asperi et Cornuti commentariis decerptis... indicata sunt diligentius carminum genera... studio et opera des Erasmi Roterodami. At hæc accepit index accuratus.* Froben, Basileæ in officina frœbeniana. Anno M. D. XXXVIII.

TERTULLIEN. ?? *Opera.*

I. — 87, *4* — 105, *12*.
II. — 264, 7.
III. — 275, *25*.

TESSERAND. *Suite des Histoires prodigieuses de Bouaystuau.* (Voir Bouaystuau.)

THÉODORET. *? *L'histoire ecclésiastique nommée Tripartite, divisée en douze livres : contenant les nobles et illustres faicts tant des hommes que des femmes de la primitive Eglise, fidèles en Jésus-Christ, depuis le temps de Constantin le Grand, jusques au temps de Théodose le jeune, Nouvellement traduicte de Latin en François, par Loys Cyaneus.* A Paris, chez Gilles Gorbin, rue Sainct Jean de Latran, à l'enseigne de l'Esperance, devant le college de Cambray. 1568. Avec privilege du Roy. (Ou peut-être une traduction latine.)

II. — 462, 7.

THÉOPHRASTE. ** *Theophrasti libellus de odoribus, ab Adriano Turnebo latinitate donatus et scholiis atque annotationibus illustratus.* Lutetiæ, Vascosanus, 1556.

I. — 405 (titre).

* THESORO POLITICO, *in cui si contengono trattati, discorsi, relationi, ragguagli, instruttioni, di molta importanza per li maneggi, interessi, pretensioni, dipendenze e disegni de Principi.*

I. — †186, *8* — †376, *10*.
II. — 431, 7, *13*, *16*, *18* — 470, *15*.
III. — 329, 27.

THEVET (André). *Les Singularitez de la France Antarctique, autrement nommée Amérique, et de plusieurs terres et isles découvertes de nostre temps.* 1558.

THEVET (André).

— *Cosmographie Universelle*. Paris, 1575.

THOMAS (Saint). * *Opera.*

I. — 258, *21*.

THOU (Auguste de). *Histoire Universelle de J.-A. de Thou, de 1543 à 1607.* (Londres, Paris, 1734).

THUCYDIDE. ?? *Historiarium lib. VIII.*

I. — 153, *1* — 258, *3*.
III. — 119, *16* — 192, *5*.

TIBULLE. * *Opera.* (Voir Catulle.)

I. — 71, *27* — 314, *14* — 339, *4*†.
II. — 9, *21* — 170, *20* — 440, *3* — 506, *18*.
III. — 125, *10*.

TITE-LIVE. * *Romanæ historiæ libri*... (D'après l'édition de Francfort, 1568.)

I. — 15, *26* — 20, *8* — 24, *17* — 26, *1* — 30, *13* — 31, *13* — 71, *1* — 74, *6* — 87, *11* — 94, *1* — 153, *6*, *17* — 165, *24* — 166, *5* — 230, *11* — 258, *4* — 264, *7* — 297, *17* — 331, *5* — 361, *4* — 363, *19* — 369, *13* — 371, *24* — 372, *19* — 373, *22*, *26* — 374, *2* — 375, *10* — 377, *4*, *11* — 392, *20*.
II. — 30, *24* — 31, *3* — 35, *10*, *17*, *22* — 36, *4*, *7*, *12*, *24* — 37, *4*, *9*, *11*, *15* — 47, *11* — 66, *10* — 75, *21* — 95, *13* — 139, *10* — 213, *13* — 253, *4*, *6* — 271, *9*, *15* — 358, *15* — 397, *15* — 398, *14* — 400, *9* — 467, *21* — 471, *18* — 472, *16* — 475, *2* — 481, *8* — 493, *25* — 495, *6* — 497, *26* — 501, *6* — 554, *17* — 570, *25*.
III. — 5, *13* — 12, *24* — 18, *16* — 40, *6* — 109, *14* — 126, *4* — 147, *9* — 190, *5* — 203, *5*, *8* — 221, *21* — 237, *11*, *14* — 270, *7* — 292, *2*, *19* — 311, *3* — 317, *13* — 331, *21* — 335, *16* — 338, *21* — 359, *11* — 377, *5* — 421, *3*, *10*†.

Tocsin (le) contre les Massacreurs et auteurs des confusions en France, par lequel la source et origine de tous les maux qui de longtemps travaillent la France, est découverte, afin d'inciter et esmouvoir tous les princes fidelles de s'employer pour le retranchement d'icelle. Reims (1577, 1579 ?).

TREBELLIUS POLLIO. Voir *Histoire Auguste*.

TROGUE-POMPÉE. ?? Voir Justin.

TURNÈBE. *? *Adversariorum libri triginta*. (D'après l'édition de Bâle, 1581.)

III. — 267, *4*.

ULLOA (ALPHONSE DE). *Commentaire du Seigneur Alphonse d'Ulloë, contenant le voyage du duc d'Albe en Flandre*. (Traduit de l'italien par Belleforest. Paris, 1570.)

* VALÈRE MAXIME. * *Valerii Maximi factorum ac dictorum memorabilium libri novem*.

I. — 10, *15* — 12, *21*, 22 — 70, *18* — 96, *4* — 102, *13* — 105, *5*. *7* — 111, *5* — 122, *19*, *24* — 145, *25* — 147, *1*† — 152, *1* — 246, *11* — 258, *4* — 289, *27* — 308, *3* — 376, *4* — 396, *1* — 397, *1*.

II. — 39, 2, *8* — 46, *25* — 96, *24* — 224, *15* — 385, *23* — 400, *9* — 488, *5*, *12* — 496, *10* — 520, *16* — †529, *10* — 536, *8* — 542, *30*.

III. — 32, *24* — 59, *18* — 61, *12* — 92, *12* — 108, *26* — 113, *24* — 124, *7* — 190, *5* — 223, *11* — 233, *5* — 315, *3* — 329, *27* — 421, *3*.

VARCHI (BENEDETTO). ** *Le seconda parte delle lezzione di M. Benedetto Varchi, nella quale si contengono cinque lezzioni d'Amore, lette da lui publicamente nell' Accademia di Fiorenza et di Padova. Nuovamente stampate*. In Fiorenza appresso I Giunti, 1561.

II. — 160, *2* — 167, *9*, *12* — 325 (texte de 1588).

— * *L'Ercolano, dialogo nel quale si raggiona delle lingue ed in particolare della Toscana et della Fiorentina*. Firenze e Vinegia, 1570. Vinegia, 1580.

VÉGÈCE. ** *Flave Vegece Rene, homme noble et illustre, du fait de guerre et fleur de chevalerie, quatre livres. Sexte Jule Frontin, homme consulaire des Stratagemes, especes et subtilitez de guerre, quatre livres. Ælian, de l'ordre et instruction des batailles, ung livre. Modeste, des vocables du fait de guerre, ung livre. Pareillement CXX histoires concernans le faict de guerre, joinctes à Vegece. Traduicts fidellement de latin en françois et collationnez par le polygraphe, humble secretaire et historien du parc d'honneur* (Nicolas Volcyr, de Serouville) *aux livres anciens, tant a ceulx de Bude que Beroalde et Bade*. Imprime à Paris, par Chrestian Wechel, à l'enseigne de l'escu de Basle, en la rue Sainct Jacques, l'an du salut des Chrestiens. M. D. XXXVI (1536).

II. — 330, *2* — 420, *6*.

VELLEIUS PATERCULUS. ?? *Historiæ Romanæ.*

II. — 568, *4*.

VICTOR (AURELIUS). *Historiæ romanæ breviarum nunquam antea editum, de viris illustr. de Caesaribus, de vita et moribus imperatorum epitome, cum castigationibus.* Anvers, 1579.

VICTORIUS (PETRUS). ** *Petri Victorii commentarii longè doctissimi in tres libros Aristotelis de Arte dicendi, nunc primum in Germania editi; cum locuplete rerum et verborum in iisdem memorabilium indice.* Basileæ (à la fin), ex officina Joannis Oporini, anno salutis humanæ. M. D. LIX. Mense Martio.

VIGUIER (NICOLAS). Sommaire de l'histoire des François, 1579.

VILLANI (GIOVANNI). ** *La prima parte delle historiæ universali de suoi tempi di Giovan Villani cittadino Fiorentino; nuovamente ristampata con tavole necessarie e Postille in margine delle cose notabili, fatte par M. Remigio Fiorentino.* In Venetia, ad instantia de Giunti di Fiorenza. 1559.

I. — 27, *19* — 169, *9*.

VINET (ELIE). *L'Antiquité de Saintes (et de Barbezieus).* Bourdeaux, 1571 et 1584.

— *L'Antiquité de Bourdeaus et de Bourg sur Mer, reueue et augmentée, et a ceste autre impression enrichie de plusieurs figures par son aucteur.* Bourdeaus, Millanges. 1574.

VIRET (PIERRE). *Le monde à l'empire, le monde demoniacle.* Genève, 1550.

VIRGILE. ** *P. Virgilii Maronis Bucolica, Georgica et Æneis, nunc demum Nicolai Erythræi I. C. opera in pristinam lectionem restituta, et ad rationem eius indicis digesta. Additis ejusdem Erythræi scholiis, ad ea, quæ aliorum antehac circumferebantur apprimè utilibus, quæ, cujusmodi sint, sequens epistola indicabit. His accedit diligens observatio cum licentiæ omnis, tuo diligentiæ Maronianæ in metris. Quarum rerum capita aversa pagina commonstrabit. Non sine privilegiis omnium Principum Christianorum.* Venetiis. M. D. XXXIX.

Bucoliques. I. — 132, *12* — 229, *22*.
II. — 12, *5* — 384, *8*.
III. — 213, *3* — 237, *22* — 331, *26*.

Géorgiques. I. — 116, *13* — †170, *14* — 270, *16*.
II. — 45, *22* — 108, *10* — 162, *16* — 187, *24* — 189, *24* — 289, *22* — 373, *3* — 558, *28*.
III. — 81, *22* — 91, *8* — 94, *8* — 120, *18* — 130, *3* — 143, *16* — 196, *26* — 218, *18* — 240, *3* — 301, *19* — 320, *12* — 329, *25* — 337, *24* — 340, *21* — 376, *15*.

VIRGILE.

Enéide. I. — 11, 5 — 12, 17 — 27, 5 — 32, 26 — 35, 11 — 55, 4 — 92, 1 — 109, 23 — 206, 4 — 252, 17† — 265, 19 — 304, 16 — 311, 18 — 325, 6 — 358, 20 — 359, 17 — 372, 16 — 373, 16 — 375, 9 — 382, 10.

II. — 19, 20 — 21, 7 — 26, 17 — 30, 16 — 55, 26 — 56, 16 — 95, 17 — 127, 9 — 136, 5 — 189, 4, 12 — 193, 23 — 248, 18 — 253, 13 — 270, 26 — 271, 13 — 283, 3†, 6 — 300, 30 — 321, 13 — 339, 3 — 359, 16 — 371, 16 — 402, 12 — 403, 6 — 420, 20 — 495, 3 — 502, 22 — 522, 8 — 528, 24 — 543, 1 — 549, 7 — 571, 1, 19 — 590, 29.

III. — 61, 8 — 79, 27 — 80, 16 — 100, 14, 17, 20 — 101, 26 — 110, 20 — 111, 6 — 131, 3 — 190, 22 — 211, 15 — 218, 20 — 224, 25 — 234, 10 — 242, 8 — 260, 8 — 262, 12 — 269, 25 — 282, 10 — 295, 19 — 297, 26 — 307, 6 — 329, 1 — 357, 23 — 373, 27 — 377, 26 — 403, 20 — 426, 3.

Divers. II. — 274, 17.

III. — 121, 16.

VIVÈS. *Commentaire de la Cité de Dieu.* (Cf. saint Augustin.)

VOPISCUS. Cf. *Histoire Auguste.*

WIER (Jean). *Histoires, disputes et discours des illusions et impostures des diables, etc.; le tout comprins en six livres par Wier (trad. du latin par Jac. Grévin) avec deux dialogues de Th. Crastus, touchant le pouvoir des sorcières.* Genève, 1579.

WITARD. Voir Arrien.

XÉNOPHON. ** *Xenophontis philosophi et historici clarissimi opera, quæ quidem græcè extant, omnia, partim jam olim, partim nunc primum, hominum doctissimorum diligentia, in latinam linguam conversa, atque nunc postremum per Seb. Castalionem de integro magno studiosorum compendio, recognita. Quorum elenchum versa pagella reperies.* Basileæ, apud Insigrinium, anno 1551. (Cité d'après l'édition de 1545.)

Anabase. I. — 297, 24 — 365, 25 — 374, 8.

III. — 141, 3.

Cyropédie. I. — 19, 13 — 31, 19 — 80, 22 — 146, 4 — 183, 10 — 184, 9, 13 — 250, 9 — 363, 13 — 371, 12 — 372, 10 — 375, 21 — 376, 1.

II. — 471, 7 — 474, 4 — 552, 4.

III. — 140, 23 — 153, 17 — 196, 11 — 206, 23 — 237, 9 — 242, 13 — 296, 8.

XÉNOPHON.

Economique. I. — 318, *6*†.
Mémorables. I. — 333, *11*.
II. — 204, *15* — 273, *4*, *11*, *16* — 331, *13* — 333, *1* — 334, *17* — 335, *11* — 375, *25* — 465, *9*.
III. — 43, *1* — 123, *13* — 137, *20* — 260, *7* — 296, *4* — 374, *11*, *21* — 380, *1*.
Divers. I. — 340, *1*, *11*, *12* — 341, *21*.
II. — 14, *1*.
III. — 38, *24* — 137, *7* — 268, *24* — †421, *12*.

— ***La mesnagerie de Xénophon. Les regles de mariage de Plutarque. Lettre de consolation de Plutarque a sa femme. Le tout traduict de grec en françois par M. Estienne de La Boétie, Conseiller du Roy en sa court de Parlement à Bordeaux. Ensemble quelques vers Latins et François de son invention. Item, un discours sur la mort dudit Seigneur de La Boétie, par M. de Montaigne.* A Paris, de l'imprimerie de Federic Morel, rue S. Jan de Beauvais, au Franc Meurier. M. D. LXXI (1571).

— ***Le mesnagier de Xénophon, plus un Discours de l'excellence du mesme autheur, à mon seigneur Paul de Termes, marechal de France.* A Paris, pour Jan Dalier, libraire demourant sur le pont Saint Michel, à l'enseigne de la Rose Blanche. 1562.

XIPHILIN. *?*Dionis Nicæi, rerum Romanarum a Pompeio Magno, ad Alexandrum Mamææ filium Epitome, Joanne Xiphilino authore & Guilielmo Alanco Adbiensi interprete...* 1551 ou 1559; ou avec le texte des livres conservés de Dion, Bâle 1558, ou Lyon, 1559. (Cité d'après l'édition grecque-latine de 1578.)

II. — 97, *17* — 375, *8* — 588, *25*.
III. — 89, *18*.

ZONARAS. **Chroniques ou Annales de Jean Zonare. Jadis & quatre cens ans y ha, grand Drungaire du Guet, & Premier Secretaire de Constantinople, esquelles sont discourues toutes Histoires memorables advenues en ce monde, en la revolution de six mille six cens ans, & plus; disposées en trois parties, la premiere desquelles traitte l'estat des choses passées en Judée, Perse, Egypte & Grèce, depuis la creation du Monde, jusques à la subversion et miserable conflagration de Hierusalem. La seconde contient l'Histoire Romaine prinse à l'edification de la Ville, jusques à l'Empire du Grand Constantin. La tierce raconte les faicts & gestes des Empereurs depuis le susdict Constantin, jusques au trespas d'Alexis Comnene : lequel mourut environ l'an de salut unze cens. Œuvre recommandable et longuement désiré. Traduit par I. Millet de S. Amour.*

ZONORAS.

au comte de Bourgongne. La fin de chascune partie donne son Indice a part. A Lyon, par Macé Bonhome, à la Masse d'Or. M. D. LX. Avec privilège du Roy.

I. — 93, *19* — 196, 20.
II. — 460, *4* — 462, *8* — 469, *1*, *6* — 471, *1* — 497, *13*.

ZWINGGERIUS. *? *Theatrum vitæ humanæ : hoc est, Eorum omnium ferè quæ in hominem cadere possunt Bonorum atque Malorum exempla historica, Ethicæ philosophiæ præceptis accommodata, et in XIX libros digesta, comprehendens : Ut non immerito historiæ Promptuarium, vitæque humanæ speculum nuncupari possit : Primùm à Conrado Lycosthene Rubeaquense inchoatum : deinde Theodori Zvinggeri Philosophi et Medici Basiliensis studio et labore eousque deductum, ut omnium ordinum hominibus ad vitam præclare instituendam utile et jucundum sit futurum : Hac verò editione permultis locis et exemplis auctum et locupletatum : a multis etiam hæresibus et erroribus, quæ pio lectori et vero catholico nauseam movere potuissent, consulto vindicatum et repurgatum. Adiecto præterea indice locupletissimo, cùm rerum, tum nominum propriorum, eo studio arteque concinnato, ut omnia hoc opere contenta, tanquam per compendium, ordine alphabetico digesta Lectori exhibeat.* Parisiis. Apud Nicolaum Chesneau, via Jacobea, sub scuto Frobeniano, et Quercu viridi. M. D. LXXI. Cum privilegio Regis.

I. — 18, *1* — 105, 2, *3*, *4*, *12* — 111, *5* — 122, *23*, 24, *25*.

Post Scriptum. — Grâce à l'obligeance de MM. Joseph Barrère, avocat près la Cour d'appel de Bordeaux, et Mounastre Picamilh, je suis en mesure d'ajouter à cette table le titre d'un ouvrage dont un exemplaire muni de la signature de Montaigne est actuellement en la possession de M. Jacques Vieillard :

VALENTINI FORSTERI, *iureconsulti. De Historia Iuris Ciuilis Romani Libri tres. In quibus traditur ortus Romani Imperii : subiiciuntur mutationes insignes magistratuum in Repub. Rom. et caussæ : initia et progressus Iuris Ciuilis : nec non secundum seriem annorum Catalogus legum, tam ad publicum quam privatum statum pertinentium : deniq; Vitæ veterum Iureconsultorum, à Papyrio inde usq; ad Iustinianum : item recentiorum Iureconsultorum, qui à restituta per Lotharium Saxonem Iuris professione, celebritatem scribendo, consulendo et docendo, ad ætatem nostram consequuti sunt.* Cum gratia et priuilegio, ad annos sex. Basileæ, per Ioannem Oporinum, et hæredes Ioannis Hernagii. 1565.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE I.

PAR DIVERS MOYENS ON ARRIVE A PAREILLE FIN.

P. 3, l. 6. *Edouard).* Il s'agit du Prince Noir (the Black Prince), le fils d'Édouard III, et le père de Richard II. Le siège de Limoges dont il est ici question est le siège de 1370. L'anecdote que Montaigne rapporte se trouve longuement développée chez Froissart : « Là eussiez veu tres grand' pitié, car hommes, femmes et enfans, se gettoyent à deux genoux devant le Prince, en criant merci, mais il estoit enflammé de si grand' ardeur, que point n'y entendoit : ne nul, ne nulle, n'estoit ouy, mais tout mis à l'espee, quant qu'on trouvoit et rencontroit, & mesmes ceux & celles, qui point n'en estoyent coupables... Quand ils (Messire Jehan de Villemur, Messire Hugues de la Roche, & Roger de Beaufort, fils au Comte de Beaufort, Capitaines de la Cité) veirent la tribulation & la pestilence qui ainsi couroit sur eux & sur leurs gens ils dirent, Nous tous serons morts, si nous ne nous defendons. Or nous vendons cherement, ainsi que tous Chevaliers doivent faire... Et firent ces trois François plusieurs appertises d'armes : & les laisserent tous les autres convenir : & mal pour ceux, qui se fussent tirés avant. Le Prince en son chariot vint celle part : & les regarda moult voulontiers : & se rappaisa & adoucit, en eux regardant, moult fort... Si donna le Prince congé à toutes ses Gens-d'armes : & n'en fit pour celle saison plusavant. Car il ne se sentoit bien à son aise : ains tousjours aggravoit sa maladie : dont ses freres & ses gens estoyent tous ébahis. » (Éd. de 1559, I, 289.)

Il faut noter d'ailleurs que, d'après Froissart et contrairement à l'allégation de Montaigne, si le Prince de Galles fit grâce aux trois gentilshommes, il n'épargna pas les habitants.

P. 4, l. 9. *Scanderberg).* Souvenir probable d'un ouvrage de Paul Jove intitulé : *Commentarii delle cose de' Turchi con gli fatti e la vita di Scanderberg* (1541), ouvrage qui avait été traduit en français par Gaulteron (Paris, 1544), sous ce titre : *Commentaires d'aucunes choses des Turcs et du seigneur George Scanderberg, prince d'Épire et d'Albanie, contenant sa vie et les victoires par lui obtenues.* On lit dans la traduction de Gaulteron : « Parlant ung jour Scanderberg avec ses soldatz de faire quelque entreprise d'importance, le soldat desprouevement respondit, & avec tant d'insolence, qu'il le feit entrer en collere, de sorte, que meit la main à l'espee & courut subitement pour le frapper. Mais le soldat tourna legerement le cheval & se meit à fouyr, toutesfois Scanderberg le suyvit jusques a une riviere, laquelle ne pouvant le soldat passer tourna bride, & mettant la main à l'espee, avec bonnes & humbles parolles deit, que pour leaue, ne pouvoit plus oultre courir, & qu'il estoit contrainct deffendre sa vie. Ce voyant Scanderberg qui auroit voluntiers recouvert ung homme,

d'ung tel vouloir & courage, pour autant d'argent qu'il pesoit plus tost que de le perdre, considere mesmes la grant reverence qu'il luy portoit, tout commeu de pitie luy deit, vien avec moy & ne te soucie sinon de faire bonne chere, car je ne te nuyray aucunement. » (XLII fin, éd. italienne de 1541, f° 49 v°.)

P. 4, l. 16. *L'Empereur Conrad).* Cf. Bodin, *Methodus ad facilem historiarum cognitionem* : « Laurentius Medices a morbo convaluisse dicitur ex ejus historiæ narratione quæ fertur de Conrado tertio imperatore qui cum Guelphum Bavariæ ducem obsidione diuturna fregisset, nec ullis conditionibus a proposita susceptaque urbis eversione deduceretur, ad extremum victus nobilium feminarum precibus, permisit ut inviolatæ abirent, ea lege ut nihil ex urbe, nisi quod humeris possent, exportarent. tum illæ confidentia majore dicam an pietate, ducem ipsum, maritos, liberos, parentes ab humeris suspensos gestare cœperunt : ex quo imperator tantam voluptatem cœpit, ut effusis præ gaudio lachrymis, non modo feritatem & iracundiam ex animo penitus deposuerit, verumetiam urbi pepercerit, & amicitiam cum hoste omnium acerrimo traxerit. » (Procemium.) Il s'agit de Weinsberg, ville de la Haute-Bavière, assiégée en 1140. L'anecdote vulgarisée par Bodin a été répétée par Droit de Gaillard dans sa *Méthode de l'histoire* (1579). On la retrouve encore chez Coignet : *Instruction aux princes pour garder la foy promise* (1584, p. 104); Coignet a pu la prendre aussi bien chez Montaigne que chez Bodin ou chez Droit de Gaillard.

P. 4, l. 30. *Passion vitieuse).* Voir entre autres Sénèque, *De clementiâ*, v.

P. 5, l. 14. *Le peuple thebain).* Cf. Plutarque, *Comment on se peult louer soy mesme.* « Estans leurs capitaines accusez de ce que le temps de leur office expiré, ils ne s'en estoient pas incontinent retournez, selon les loix du païs, ains estoient entrez en armes dedans la Laconie, avoient repeuplé la ville de Messene, à peine absolurent Pelopidas, qui plioit à telles objections, & les supplioit : Et au contraire, Epaminondas qui vint à raconter magnifiquement les braves choses qu'il avoit faittes en ce voiage... ils n'eurent pas le cœur de prendre seulement les ballotes en mains pour donner sentence contre luy, ains se departirent de l'assemblee, en louant grandement sa haultesse de courage, & s'esjouissant & riant d'avoir ainsi ouy parler ce personnage. » (v, f° 139 r°.) Cf. encore *Les dicts notables des anciens Roys, Princes, et grands capitaines.* (F° 201 v°.)

P. 5, l. 24. *Dionysius).* Cf. Diodore de Sicile, trad. Amyot : « Entre les prisonniers fut pris aussi le capitaine Phyton, & son filz, que Dionysius feit noyer. Et le lendemain feit premierement attacher & lier le pere sur la plus grande & la plus haulte machine de batterie qu'il eust, comme voulant faire un exemple notable de vengeance tragique, & luy envoya dire par un serviteur, comme le jour de devant il avoit feit noyer son filz dedans la mer : Phyton respondit, qu'il en avoit esté plus heureux que son pere d'un jour : puis le feit le tyran trainner par toute la ville, en le fessant & fouëttant le plus ignominieusement qu'il luy estoit possible : suyvant derriere luy un sergent, lequel alloit criant à haulte voix, que Dionysius le faisoit ainsi chastier & punir estrangement, pource que c'estoit luy qui avoit mis en teste à ses citoyens de soustenir la guerre contre luy. Mais Phyton s'estant porté en homme de bien & bon capitaine durant le siege : & ayant vescu toute sa vie en honneur, endura aussi constamment & vertueusement la peine que le tyran luy feit souffrir à sa mort; car il eut le courage tousjours constant & ferme, sans jamais fleschir, & sans se perdre : criant à haulte voix qu'il enduroit la mort pour n'avoir voulu trahir son pays, & le livrer entre les mains du tyran, & que dedans peu de jours les Dieux feroient la vengeance de sa mort : & fut sa constance telle qu'elle feit pitié & compassion aux soudards mesme de Dionysius : de sorte qu'il y en avoit qui commençoient ja à murmurer contre luy. Parquoy Dionysius craignant que quelques uns à la fin ne prissent la hardiesse de l'aller oster par force aux bourreaux, cessa de le faire plus martyriser, & le feit noyer dedans la mer, avec tous ceulx de sa parenté. » (XIV, XXIX, éd. de 1554, f° 173 r°.)

P. 6, l. 17. *Pompeius).* Cf. Plutarque, *Instruction pour ceulx qui manient affaires d'estat* : « Comme feit aussi Pompeius envers Sthenon, son hoste; car

aiant proposé de punir aigrement les Mamertins de ce qu'ils s'estoient rebellez contre luy, Sthenon luy dit... Ces paroles toucherent tellement au cœur de Pompeius, qu'il pardonna à la ville, & se porta humainement envers Sthenon : & l'hoste de Sylla, ayant usé de semblable vertu... car Sylla aiant pris la ville de Péruse, condamna tous les habitans à mourir, excepté son hoste, auquel il pardonna pour l'ancienne alliance d'hospitalité qu'il avoit avec luy : mais son hoste luy respondit qu'il ne vouloit point estre tenu de sa vie au meurtrier de son païs, & se jetta parmy la trouppe de ses citoiens que lon massacroit, où il fut meurtry quant & eulx. » (XVII, f° 172 r°.)

Par erreur Montaigne dit Zenon au lieu de Sthenon; ailleurs Amyot appelle encore ce même personnage Stennius ou Sthenis.

P. 6, l. 24. *Alexandre).* Cf. Quinte-Curce : « Innixus telo, nondum prioris vulneris obducta cicatrice, inter primores dimicat, ira quoque accensus, quòd duo in obsidione urbis ejus acceperat vulnera. Betim, egregia edita pugna, multísque vulneribus confectum deseruerant sui : nec tamen segnius prælium capessebat, lubricis armis suo pariter atque hostium sanguine. Sed cum undique telis est circumductus, insolenti gaudio juvenis elatus, aliàs virtutem etiam in hoste miratus, tunc inquit, Non, ut voluisti, morieris, Beti : sed quicquid tormentorum in captivum inveniri potest, passurum esse te cogita. Ille non interrito modo, sed contumaci quoque vultu intuens regem, nullam ad minas ejus reddidit vocem. Tum Alexander, Videtisne obstinatum ad tacendum? inquit. Num genu posuit? Num supplicem vocem misit? Vincam tamen silentium, & si nihil aliud, certè gemitu interpellabo. Ira deinde vertit in rabiem, jam tum peregrinos ritus nova subeunte fortuna. Per talos enim spirantis lora trajecta sunt, religatúmque ad currum traxere circa urbem equi... » (IV, VI, éd. de 1545, p. 38.)

P. 8, l. 2. *Nul ne feut veu).* Cf. Diodore de Sicile : « Les Thebains retenans jusques au dernier souspir l'amour de la liberté, tant s'en falloit qu'ilz cherchassent de sauver leurs vies, que en quelque lieu qu'ilz rencontrassent les ennemys par la ville, ilz s'attachoient à eulx, & les prouvoquoient voulussent ou non à les ferir & tuer : car encore apres que la ville fut prise, iamais n'y en eut pas un qui requist qu'on lui sauvast la vie, ne qui se meist laschement à genoux pour demander mercy : mais aussi l'affliction de leur vertu ne trouva aucune pitié vers les ennemys, & ne suffit pas la longueur du jour pour assouvir la cruaulté de leur vengeance... Si fut tué ce jour là plus de six mille Thebains, & y en eut plus de trente mille de prisonniers. » (XXVII, IV, f° 262 r°.)

Chronologie : A cause de la place qu'il occupe on pourrait être tenté de penser que cet essai est le plus ancien de tous. Je crois qu'il n'en est rien. En effet : 1° s'il ouvre le volume c'est très probablement parce qu'il conclut que l'homme est « ondoyant & divers », et parce que Montaigne tient très particulièrement à insister sur l'inconstance humaine. Cette idée conclut l'édition de 1580 (Cf. II, XXXVII, fin); elle ouvre également le second livre (c'est l'idée maîtresse de l'essai II, I). La place occupée par l'essai I, I ne nous renseigne donc aucunement sur sa date de composition. 2° Deux exemples pris à la traduction des *Œuvres morales* de Plutarque (le peuple thebain, p. 5, l. 14, et Pompeius, p. 6, l. 17) ne peuvent être antérieurs à la fin de 1572, date de publication de cette traduction. Or certains essais (I, XX, par exemple) sont du début de 1572. 3° L'exemple de Conrad III, pris à l'ouvrage de Bodin intitulé : *Methodus ad facilem historiarum cognitionem,* ne semble pas être sensiblement antérieur à 1578.

L'examen de ces faits suggère diverses suppositions entre lesquelles il est difficile de choisir. On peut penser qu'un premier essai, très rudimentaire, composé surtout des exemples d'Édouard et de Scanderberg, a été écrit au début de 1572; que plus tard, vers 1573, par exemple, les emprunts à Plutarque sont venus se joindre à ce noyau primitif et ont donné au chapitre sa véritable signification; qu'enfin vers 1578 Montaigne a ajouté l'exemple pris à Bodin. C'est l'hypothèse que préfère M. Lanson (Cf. *Revue d'histoire littéraire de la France,* oct. 1908, p. 756, note 2). Elle suppose que l'essai a été composé en

trois fois. Peut-être encore a-t-il été écrit en deux fois : l'ensemble daterait des environs de 1573; l'anecdote de Conrad serait venue plus tard. Cette hypothèse, plus simple que la précédente, aurait l'avantage de supposer cet essai contemporain de l'essai II, 1, *De l'inconstance de nos actions*, qui présente une morale analogue. Enfin on peut se demander si l'essai tout entier n'a pas été composé vers 1578, à l'époque où Montaigne connaissait l'exemple de Conrad III par la lecture de Bodin. J'incline, pour ma part, à préférer ces deux dernières hypothèses qui me paraissent plus simples que la première, mais toutes deux me semblent à peu près aussi probables l'une que l'autre.

Chapitre II.

DE LA TRISTESSE.

P. 9, l. 5. *Malignité).* Le mot italien « tristezza », en même temps que le chagrin, désigne la méchanceté. On le trouve dans les deux sens.

P. 9, l. 6. *Les stoïciens).* Dans les lectures qu'il fait après 1588, Montaigne trouve ceci, notamment chez saint Augustin, *Cité de Dieu*, XIV, viii.

P. 9, l. 7. *Psammenitus).* Souvenir d'Hérodote (III, xiv). Montaigne ne reprend pas du tout ici les mots du traducteur Saliat.

P. 9, l. 15. *Un prince des nostres).* Sur l'expression « prince des nostres », cf. ci-dessous (I, xxiv, t. I, p. 158, l. 2). Il s'agit de Charles de Guise, le fameux cardinal de Lorraine qui assista au Concile de Trente depuis le milieu de l'année 1562 jusqu'à la fin de 1563. Son frère le duc François de Guise, le chef de la famille, mourut assassiné devant Orléans le 24 février 1563; le 6 mars 1563 un autre de ses frères, un bâtard puîné, abbé de Cluny, mourut des suites d'une fluxion de poitrine contractée à la bataille de Dreux.

P. 10, l. 15. *Ancien peintre).* Il s'agit d'un tableau de Timanthe, peintre du ive siècle avant J.-C. Beaucoup d'auteurs anciens ont mentionné la particularité à laquelle Montaigne fait allusion : Cicéron, *Orator*, xxii; Pline, *Hist. nat.* XXXV, x; Valère Maxime, VIII, ii, ext. 6; Quintilien, *Inst. orat.*, II, xiii. Montaigne ne reproduit les mots d'aucun de ces auteurs. Il trouvait d'ailleurs le même fait souvent rappelé chez les vulgarisateurs contemporains.

P. 10, l. 24. *Diriguisse).* « Avoir été pétrifiée par la douleur. » (Ovide, *Métam.*, VI, 304.) Les éditions du xvie siècle comme les éditions modernes donnent le texte : « diriguitque malis »; Montaigne change la forme du verbe pour fondre plus intimement la citation latine dans la phrase française.

P. 11, l. 5. *Et via).* « Enfin à grand'peine la douleur a ouvert un passage à sa voix. » (Virg., *Én.*, XI, 151.)

P. 11, l. 6. *En la guerre).* Cf. Paul Jove, *Historiæ sui temporis* : « Erat inter Germanos duces insignis Raisciacus Suevus : hujus filius impiger adolescens, quum ignaro patre in aciem prodiisset, strenueque decertans spectante ante alios atque admirante virtutem patre, a cunctis vel ignotus effuse laudaretur, priusquam se explicaret a circumfusis hostibus est interfectus. Tum vero Raisciacus casu equitis vehementer commotus, ignarusque suæ sortis, conversus ad alios duces : omni, inquit, laude perornandus videtur hic quisquis sit equitum longe fortissimus, ac omnino publici funeris honore tumulandus. Id quum ab omnibus pari pietate probaretur, infœlicis filii ad longe miserrimum patrem cadaver est relatum, verioresque tum omnibus obortæ sunt lachrymæ sed in patre repentinus dolor profundius ad vitalia pervasit, atque ita ille paulo post, quum rigentibus oculis stetisset, nihil effatus interiit. » (XXXIX, f° 252 c.)

P. 11, l. 15. *Chi puo dir).* « Qui peut dire à quel point il brûle, est dans un petit feu. » (Pétrarque, sonnet 137.)

P. 11, l. 18. *Misero quod omnes).* « Misérable que je suis! l'amour m'arrache le sentiment. A ta vue, Lesbie, je perds la parole, je suis hors de moi; ma langue s'embarrasse, une flamme subtile court dans

mes membres; mes oreilles bourdonnent, et la nuit couvre mes yeux. » (Catulle, LI, 5.)

Ce texte se lit dans diverses éditions du XVI[e] siècle, en particulier Anvers 1569, Lyon 1573, etc.

P. 12, l. 14. *Curæ)*. « Les légers soucis sont bavards, les grandes passions sont silencieuses. » (Sén., *Hipp.*, II, III, 607.)

P. 12, l. 17. *Ut me)*. « Dès qu'elle me vit approcher, dès qu'elle aperçut de tous côtés les armes troyennes, affolée, frappée comme d'une vision prodigieuse, elle se pétrifia soudain; la chaleur abandonna ses os : elle tombe, et ce n'est que longtemps après qu'elle peut enfin parler. » (Virg., *Én.*, III, 306.)

P. 12, l. 20. *Oultre la femme)*. Montaigne réunit ici plusieurs exemples de morts causées par la joie. D'autres avant lui avaient fait de pareilles collections. Cf. Aulu-Gelle, III, XV ; Crinitus, *De honesta disciplina*, II, VI; Messie, *Diverses leçons*, I, XVII; Ravisius Textor, *Officina*, etc... Les mêmes exemples se retrouvent souvent chez ces divers auteurs. La liste de Ravisius Textor présente tous les noms allégués par Montaigne à l'exception de celui de Léon X. Montaigne a dû connaître celle-là ou quelque autre analogue. En tous cas il n'a pas eu à prendre chacun des exemples suivants à sa source.

P. 12, l. 20. *Femme romaine)*. Cf. Pline, *Hist. nat.*, VII, LIV.

P. 12, l, 21. *Sophocle)*. *Id.*, *ibid.*, et Valère Maxime, IX, XII, ext. 5.

P. 12, l. 21. *Denys)*. Cf. Pline, *Hist. nat.*, VII, LIV. Le récit de Diodore de Sicile est différent de celui de Pline; c'est sur la foi de Diodore que Montaigne atténuera son affirmation lorsque, après 1588, il parlera à nouveau de la mort de Denys. (II, XVII, t. II, p. 414, l. 1.)

P. 12, l. 22. *Talva)*. Cf. Valère Maxime, IX, XII.

P. 12, l. 24. *Leon dixiesme)*. Cf. Guichardin, *Hist. d'Italie*, XIV; mais cet auteur ajoute que Léon X fut peut-être empoisonné, supposition que Montaigne ne mentionne pas. « Morì di morte inaspettata il primo dì di Dicembre il Pontefice Lione, il quale havendo havuto... la nuova dello acquisto di Milano, & ricevutone incredibile piacere, sopra-preso la notte medesima da piccola febre, & fattosi il dì seguente portare a Roma... morì fra pochissimi di, non senza sospetto grande di veleno datogli. » (F° 695 A.)

P. 13, l. 2. *Diodorus)*. Cf. Pline, VII, LIV.

CHRONOLOGIE : Cet essai est probablement l'un des plus anciens. Un emprunt à Guichardin le rattache au groupe de 1572; de plus Montaigne, pour recueillir des exemples de morts causées par la joie, se sert probablement de la compilation que nous verrons de nouveau entre ses mains quand nous étudierons l'essai I, XX : or l'essai I, XX, est de mars 1572. Il est vrai que Montaigne emploie l'expression « dernièrement » à l'occasion d'un fait qui date de 1563, et cela pourrait nous inciter à placer la composition de cet essai bien avant 1572 : ce serait oublier, je crois, que le mot « dernièrement » a souvent, au XVI[e] siècle, un sens très élastique.

Chapitre III.

NOS AFFECTIONS S'EMPORTENT AV DELA DE NOVS.

P. 14, l. 12. *Calamitosus)*. « Tout esprit soucieux de l'avenir est malheureux. » (Sén., *Ép.* 98.)

P. 14, l. 14. *Ce grand precepte)*. Cf. Platon, *Timée*. « Scitum... priscum id dictum : Agere sua, séque ipsum cognoscere, solius prudentiæ est opus. » (P. 72; éd. de 1546, p. 724.)

P. 15, l. 2. *Ut stultitia)*. « Comme la folie, quand on luy octroyera ce qu'elle desire ne sera pas contente, aussi est la sagesse contente de ce qui est present, ne se desplaist jamais de soy. » (Cic., *Tusc.*, V, XVIII.) Cette traduction est fournie par l'édition des *Essais* de 1595 qui la substitue au texte latin donné par le manuscrit.

P. 15 l. 5. *Epicurus)*. Cf. à ce sujet Cicéron, *Tusc.*, III, XVI.

P. 15, l. 26. *Tite-Live)*. Peut-être allusion à un passage des *Annales*, XXXV, 48.

P. 16, l. 1. *L'un)*. Cf. Tacite, *Annales*. « Interrogatus a Nerone quibus causis ad oblivionem sacramenti processisset : oderam te, inquit : nec quisquam tibi fidelior militum fuit, dum amari meruisti. Odisse cœpi, postquam parricida matris & uxoris, auriga, & histrio & incendiarius exstitisti. » (XV, LXVII.)

P. 16, l. 3. *L'autre)*. *Id., ibid.* « Breviter respondens, non aliter tot flagitiis ejus subveni posse. » (XV, LXVIII.)

P. 16, l. 9. *Mort des roys)*. Cf. Hérodote. « Aussi les Lacedemoniens observent mesme coustume que les barbares de l'Asie, & plusieurs autres nations en la mort de leurs Roys. Car il faut que tous les amis du Lacedemon, qui sont reputez pour voisins des Spartiates, se trouvent à ces funerailles. Quand plusieurs milliers de ces voisins, des Hilotes, & des Spartiates mesme se sont assemblez tant hommes que femmes tous pesle mesle, ils se taillent & decouppent le front, & avec cris & lamentations infinies regretent leur Roy : disans tousjours que le dernier est le meilleur qu'ilz eurent onque. » (VI, LXVIII; t. II, f° 20 r°.)

P. 16, l. 14. *Aristote)*. Cf. *Morale à Nicomaque*, I, 10. Cette allusion est de 1595; déjà en 1580 Montaigne avait disserté sur la même pensée dans l'essai I, XIX.

P. 16, l. 22. *Quisquam vix)*. « Il est bien difficile que nous nous déracinions, pour ainsi dire, & que nous nous arrachions à la vie : l'homme s'imagine dans son ignorance de l'avenir, qu'une partie de lui-même lui survit; & il ne peut se détacher & s'affranchir entièrement de son corps terrassé par la mort. » (Lucr., III, 890, 891 et 895.)

Montaigne a modifié assez sensiblement son texte, et l'édition Lambin n'explique pas ces modifications. « Nec radicitus è vita se tollit, & ejicit : sed facit esse sui quiddam super inscius ipse... Nec removet satis à projecto corpore : & illud se fingit. »

P. 17, l. 1. *Bertrand du Glesquin)*. Cf. Jean Bouchet, *Annales d'Aquitaine*. « Bertrand du Guesquin, connestable de France, mourut de maladie, au siège qu'il tenoit devant le chasteau de Rançon, a quatre lieues près le Puy en Aulvergne; & le jour de son trépas, ceulx du dict chasteau, apportèrent les clefs sur le corps du dict Guesquin. » (F° 127 r°.)

P. 17, l. 4. *Barthelemy d'Alviane)*. Cf. Guichardin,

Histoire d'Italie. « Il quale (Bartolomeo Alviano) ammalato a Ghedi in Bresciano... passò all' altra vita... et volendo condurlo a Vinegia, non comportò Teodoro Trivulzio che per poter passar per Veronese, si dimandasse, come molti ricordavano, salvocondotto a Marcantonio Colonna, dicendo non essere conveniente che chi vivo non haveva mai havuto paura de nimici, morto facesse segno di temergli. » (XII, 607, c.)

P. 17, l. 13. *Celuy qui demandoit).* Cf. Plutarque, *Vie de Nicias.* « ... Faisant descente sur le païs des Corinthiens, il (Nicias) desfeit ceux qui se presenterent en battaille devant luy, & en occit un bon nombre... Mais en ceste rencontre il luy advint d'oublier à inhumer deux de ses gens qui y estoient morts, dont on n'avoit peu trouver les corps en recueillant les autres : mais si tost qu'il en fut adverty, il feit arrester toute la flotte, & envoya devers les ennemis un herault demander congé d'enlever ces deux corps : combien que par l'usance de la guerre ceulx qui envoyoient demander congé d'enlever les morts, quittassent la victoire, de sorte qu'il ne leur estoit pas puis apres loisible de dresser un trophee, pour marque de victoire, pource qu'il sembloit que ceulx qui les avoient en leur puissance fussent victorieux, & ne se pouvoit dire que ceulx qui les demandoient de grace, les eussent en leur puissance, autrement ilz ne les eussent pas requis. » (II, f° 169 v°.)

P. 17, l. 18. *Agesilaus). Id., Vie d'Agésilas.* « ... Ayans ses ennemis envoyé demander licence d'enlever leurs morts, il (Agesilaus) leur ottroya trefves pour ce faire, enquoy faisant il confirma sa victoire. » (VI, f° 425 r°.)

P. 17, l. 25. *Edouard premier).* Mort en juillet 1307. J'ignore où Montaigne a pris ce fait : les ouvrages du XVI[e] siècle où je l'ai trouvé mentionné le présentent autrement que Montaigne.

P. 18, l. 1. *Jean Vischa).* Il s'agit de Jean Zischa, le chef des Hussites (1360-1424). Le fait semble être souvent allégué dans les compilations d'exemples du XVI[e] siècle : dans Fulgose (III, VII), dans le *Theatrum vitæ humanæ* de Zwinger (éd. de 1571, col. 852). Les compilateurs le prennent chez Eneas Silvius Piccolomini.

P. 18, l. 7. *Certains Indiens.)* Dans la vallée des Alcazares. Cf. Lopez de Gomara, *Hist. générale des Indes.* « Ils portent à la guerre les hommes morts, qui ont esté vaillans, pour rendre les soldats plus courageux, & pour leur donner exemple... Ces corps sont sans chair, ils ont seulement les oz joints ensemble par les jointures. » (III, XXII, f° 241 v°.)

P. 18, l. 15. *Capitaine Bayard).* Cf. les *Mémoires* des frères du Bellay. « Le capitaine Bayar fut blessé d'une harquebouzade au travers du corps, lequel persuadé de ses gens de se retirer ne le voulut consentir, disant n'avoir jamais tourné le derrière à l'ennemy. Et apres les avoir repoussez, se feit descendre par un sien maistre d'hostel, lequel jamais ne l'abandonna, & se feit coucher au pied d'un arbre le visage devers l'ennemy. » (II, 59.)

P. 18, l. 24. *L'Empereur Maximilian).* Peut-être Montaigne rapporte-il ce fait d'après une tradition orale : je ne l'ai trouvé mentionné dans aucun ouvrage du temps.

P. 19, l. 13. *L'ordonance que Cyrus).* Cf. Xénophon, *Cyropédie.* « Si quis vestrûm aut dextram meam tangere, aut oculum meum dum adhuc vivo intueri velit, me adeat propius. Verùm ubi ego oculos clausero, peto à vobis filii, nemo amplius corpus meum intueatur, neque vos etiam ipsi. » (VIII, VII, 297.)

P. 20, l. 3. *Vanité si perseverante).* Pour une critique analogue de gens qui se préparent de pompeuses funérailles, cf. Érasme, *Éloge de la folie,* édit. de 1544, p. 100.

P. 20, l. 8. *L'ordonnance de Marcus Æmilius Lepidus).* Cf. Tite-Live. « Marcus Æmilius Lepidus, antequam exspiraret, præcepit filiis, lecto se strato sine linteis, sine purpura, efferrent. » (Epitome, XLVIII.)

P. 20, l. 15. *Le philosophe Lycon).* Cf. Diogène Laerce, *Vie de Lycon.* « Cæterum funus & crematio curæ erit Buloni & Callino & amicis cæteris, uti ne illiberalis, neu superflua sit... De sepultura vero videbit Lycon, sive me hic, sive domi sepelire maluerit. » (V, LXXIV, 304-306.)

P. 20, l. 17. *Je lairrai).* On peut rapprocher du sentiment de Montaigne celui que Cicéron a exprimé dans les *Tusculanes :* « Quantum consuetudini

famæque dandum sit, id curent vivi : sed ita ut intelligant nihil id ad mortuos pertinere. » (I, XLV; t. IV, 125.)

P. 20, l. 19. *Totus hic locus).* « C'est un soin qu'il faut entièrement mépriser pour soi-même et ne pas négliger pour les siens. » (Cic., *Tusc.*, I, XLV.)

P. 20, l. 21. *Curatio funeris).* « Le soin des funérailles, le choix de la sépulture, la pompe des obsèques regardent plutôt la consolation des vivants que le profit des morts. » (Saint Augustin, *Cité de Dieu*, I, XII.)

P. 20, l. 22. *Socrates).* Cf. Platon, *Phédon*. « Oportet... dicere corpus sepeliri meum atque ita sepeliri, ut tibi placebit, maximéque justum esse censebis. » (LXIV, p. 115; éd. de 1546, p. 519; et encore Cicéron, *Tusc.*, I, XLIII.)

P. 21, l. 15. *Diomedon).* Cf. Diodore de Sicile. « Adonc Diomedon l'un d'entre eulx, homme de bien de sa personne en la guerre, & au demourant droitturier & vertueux en la paix, se tira en avant pour parler, & luy estant faict silence parla en ceste manière : « Seigneurs Atheniens, je prie aux Dieux » que la sentence que vous avez donnée alencontre » de nous, tourne au bien & à l'honneur de la chose » publique. Mais puis qu'ainsi est que la fortune » nous garde de pouvoir nous mesmes acquitter les » veusz que nous avions faicts & vouez aux Dieux » pour la victoire, il est raisonnable que vous ayez » le soing de les payer : car nous avions promis » & voué de sacrifier à Jupiter sauveur, à Apollo, » & aux venerables Deesses, si par leur grace nous » obtenions la victoire. » Ayans dit ces paroles, il fut mené avec les autres à la mort. » (XIII, XXXI-XXXII, f° 118.)

P. 22, l. 2. *Car Chabrias). Id.*, XV, IX, f° 190 r°.

P. 22, l. 4. *L'isle de Naxe).* Naxos, île de la mer Égée, la plus grande des Cyclades. La forme Naxe est dans la traduction de Diodore par Amyot.

P. 22, l. 9. *Quæris...).* « Veux-tu savoir où tu seras après la mort? Où sont les choses à naître. » (Sénèque, *Troad.*, chor., act. II, v. 30.)

P. 22, l. 12. *Neque sepulchrum...).* « Qu'il n'ait pas de tombeau pour le recevoir, de port où, déchargé du poids de la vie humaine, son corps repose en paix. » (Ennius, chez Cicéron, *Tusc.*, I, XLIV.)

CHRONOLOGIE : Les emprunts à Jean Bouchet (p. 17, l. 1), à Guichardin (p. 17, l. 4), aux frères du Bellay (p. 18, l. 15), prouvent que cet essai est des environs de 1572.

Chapitre IV.

COMME L'AME DESCHARGE SES PASSIONS SVR DES OBIECTS FAVX, QVAND LES VRAIS LVY DEFAILLENT.

P. 23, l. 12. *Ventus).* « De même que le vent, si d'épaisses forêts ne viennent pas lui faire obstacle, perd ses forces et se dissipe dans l'espace vide... » (Lucain, III, 362.) Le texte est celui des éditions contemporaines.

P. 24, l. 16.) Plutarque dans la *Vie de Périclès*. « Cæsar voiant un jour à Rome quelque estrangers hommes riches & opulents, qui avoient tousjours entre leurs bras de petits chiens & de petites guenons, & les cherissoient merveilleusement, leur demanda si les femmes en leur pais ne faisoient pas des enfans : reprenant très sagement ceulx qui emploient envers les bestes l'inclination à aimer, & l'affection de charité que la nature a mise en nous, pour en user envers les hommes & non pas envers les bestes. » (I, 104.)

P. 24, l. 7. *Pannonis).* « Ainsi l'ourse de Pannonie devient plus féroce après avoir été atteinte du javelot que retient la mince courroie de Libye. Elle se roule sur sa plaie, et, furieuse, elle cherche à mordre le dard dont elle est percée, et poursuit le fer qui tourne avec elle. » (Lucain, VI, 220.) Le texte est celui des éditions contemporaines.

P. 24, l. 17. *Flere omnes).* « Tous de pleurer aussitôt et de se frapper la tête. » (Tite-Live, XXV, XXXVII.) Les deux frères dont il est ici question sont Publius et Cnéus Scipion.

P. 24, l. 18. *Le philosophe Bion).* Cf. Cicéron, *Tusc.* « In quo facetum illud Bionis, perinde stultissimum Regem in luctu capillum sibi evellere, quasi calvitio mœror levaretur. » (III, XXVI, t. IV, 149.)

P. 24, l. 22. *Xerxes).* Peut-être Plutarque, *Comment il fault refrener la cholere.* « Xerxes... donna des poinsonnades & des coups de foüet à la mer, & escrivit des lettres missives à la montagne Athos... » (V, 57 v°). L'addition du manuscrit s'explique par le texte d'Hérodote que Montaigne lut précisément après 1588. « Xerxes... commanda que trois cents coups de fouet fussent donnés à l'Hellespont & qu'on jetât dedans deux paires de fers pour mettre aux pieds. Et j'ai davantage entendu qu'il envoya marques pour le flétrir et stigmatiser. A la verité il commanda qu'il fust souffleté avec ces paroles barbares et presomptueuses... » (VII, XXXV.)

P. 24, l. 23. *Cyrus).* Peut-être Sénèque, *De ira,* III, XXI. Le fait est d'ailleurs souvent allégué par les vulgarisateurs du XVIe siècle.

P. 24, l. 25. *Caligula). Id., ibid.,* III, XXII. Mais je crois avec Coste qu'il faut lire « desplaisir » au lieu de « plaisir ». Voici en effet le texte de Sénèque : « Cæsar villam in Herculanensi pulcherrimam, quia sua mater aliquando in illa custodita erat, diruit. »

P. 25, l. 1. *Un roy de nos voisins).* Le texte invite à penser qu'il s'agit probablement d'un roi de Castille. Mais je n'ai pu retrouver aucune indication précise à ce sujet. Victor Leclerc suppose que Montaigne fait allusion à Alphonse XI, mais le texte de Charles Bovelle qu'il allègue à ce propos (*Géométrie pratique,* édition de 1547, f° 62), ne fournit pas même un commencement de présomption en faveur de cette hypothèse.

P. 25, l. 8. *Augustus Cesar).* Cf. Suétone, *Vie d'Auguste,* XVI. Montaigne ne traduit pas Suétone, mais son allégation est exacte.

P. 25, l. 12. *Ayant perdu une bataille). Id., ibid.* « Ut caput interdum foribus illideret vociferans : Quinctili, Vare, legiones redde. » (XXIII.)

P. 25, l. 18. *Thraces).* Cf. Hérodote. « Ces Thraces tirent contre le ciel traicts & flesches, lors qu'il tonne ou esclaire, menaçans leur dieu & estimans que point n'en est d'autre. » (IV, XCIV, t. I, f° 278 r°.)

P. 25, l. 20. *Chez Plutarque).* Dans le Traité intitulé : *Comment il fault refrener la cholere* (IV, f° 69 v°).

Chronologie : Aucune allusion et aucun emprunt ne me semblent révéler la date de composition de cet essai. Peut-être est-il de 1572 comme les essais voisins. Sans doute les vers qui terminent sont pris aux *Œuvres morales* de Plutarque traduites par Amyot et n'ont pas pu être insérés avant la fin de 1572, mais la place même qu'ils occupent permet de supposer qu'ils ont été insérés après coup. L'hypothèse reste donc possible, toutefois aucun fait ne permet de l'appuyer.

Chapitre V.

SI LE CHEF D'VNE PLACE ASSIEGÉE DOIT SORTIR POVR PARLEMENTER.

P. 26, l. 1. *Lucius Marcius).* Le fait est assez fréquemment mentionné par les vulgarisateurs du XVI[e] siècle. Cf. par exemple Gentillet, *Discours sur les moyens de bien gouverner,* III, XII; éd. de 1579, p. 385; Droit de Gaillard, *Méthode de l'histoire,* XV; éd. de 1579, p. 254, qui l'allèguent précisément dans le même but que Montaigne, pour disserter sur l'opposition entre la ruse et la force. L'allusion de 1580 ne suppose donc pas nécessairement un souvenir direct de Tite-Live qui nous a rapporté cette histoire; en tout cas le texte de Tite-Live n'y est pas traduit. Dans l'addition de 1595, au contraire, on retrouve les mots mêmes de cet auteur : « Hæc, ut summa ratione acta, magna pars senatus adprobabat : veteres & moris antiqui memores, negabant se in ea legatione Romanas agnoscere artes. Non per insidias & nocturna prælia, nec simulatam fugam improvisósque ad incautum hostem reditus, nec ut astu magis quàm vera virtute, gloriarentur, bella majores gessisse. indicere prius, quàm gerere solitos bella, denuntiare etiam, interdum locum finire, in quo dimicaturi essent. Eadem fide indicatum Pyrrho regi medicum, vitæ ejus insidiantem : eadem Faliscis vinctum traditum proditorem liberorum regis. Hæc Romana esse, non versutiarum Punicarum, neque calliditatis Græcæ, apud quos fallere hostem quàm vi superare, gloriosius fuerit. Interdum in præsens tempus plus profici dolo, quàm virtute : sed ejus demum animum in perpetuum vinci, cui confessio expressa sit, se neque arte, neque casu, sed conlatis comminus viribus justo ac pio bello esse superatum. » (XLII, XLVII, p. 904.)

P. 27, l. 5. *Dolus).* « Ruse ou valeur, qu'importe entre ennemis? » (Virg., *Én.*, II, 390.) Cette sentence de Virgile est citée par Henri Estienne dans son *Apologie pour Hérodote,* XVIII, III, ouvrage que Montaigne a lu certainement vers 1572, à l'époque où il a composé cet essai par conséquent. On la retrouve dans d'autres écrits du temps. Cf. Grimaudet, *Opuscules politiques,* IV; Juste Lipse, *Politiques,* V, XVII, etc.; ouvrages postérieurs à la publication des *Essais.*

P. 27, l. 6. *Les Achæiens, dict Polybe).* Montaigne n'a pas pris ce fait chez Polybe, mais dans les *Politiques* de Juste Lipse : « Τῶν κατὰ πόλεμον ἔργων ἐλάττω τὰ προδήλως καὶ μετὰ βίας ἐπιτελούμενα, τῶν μετὰ δόλου καὶ σὺν καίρῳ πραττομένων. Facinorum militarium ea esse minoris laudis ac momenti, quæ propalàm & per vim patrantur, his quæ ex occasione & per dolum. » (V, XVII.)

P. 27, l. 7. *Eam vir).* « Un homme sage et vertueux doit savoir que la seule vraie victoire est celle qu'on gagne sans blesser l'honneur et la dignité. » (Florus, I, XII.) Montaigne a pris cette citation chez Juste Lipse, *Politiques,* V, XVII.

P. 27, l. 10. *Vosne velit).* « Eprouvons par le courage si c'est à vous ou à moi que la fortune maîtresse des événements destine l'empire. » (Ennius, chez Cicéron, *De off.*, I, XII.)

P. 27, l. 12. *Au royaume de Ternate.)* Cf. Goulard, *Hist. du Portugal,* traduite d'Osorio, de Castañeda et de quelques autres historiens : « La coustume du pays porte, que quand les Insulaires veulent faire la guerre à quelques autres, afin que les assaillis ne se

plaignent d'avoir esté surprins, il les envoyent desfier premierement, & les avertissent des gens qu'ils meinent, descrivant les armes defensives & offensives qu'ils portent : si les autres se rendent on ne leur fait aucun desplaisir : mais s'ils font les asseurez, disans n'avoir peur & estre prests à se defendre, de là en avant ils peuvent s'entrecourir sus, & se faire la guerre par tous les moyens de finesse & de trahison dont ils se peuvent aviser, sans en encourir blasme. » (XIV, XVI.)

P. 27, l. 19. *Les anciens Florentins)*. Ce fait est allégué chez Machiavel, *Historie fiorentine*, II, et aussi chez Giovanni Villani, *Chronica*, VI, LXXV. Montaigne ne reproduit les mots d'aucun de ces deux auteurs. Comme l'ouvrage de Villani figurait certainement dans sa bibliothèque, on peut supposer qu'il a puisé chez Villani.

P. 27, l. 24. *Lysander)*. Cf. Plutarque, *Vie de Lysandre*. « Quand la peau du lion n'y peult fournir, disoit-il, il y faut coudre aussi celle du regnard. » (IV, f° 306 r°.) C'est une image tout à fait courante. Elle est déjà chez Pindare. Au XVIe siècle elle a été reprise et vulgarisée par Machiavel dans *le Prince* (passim et en particulier chap. XVIII). On la trouve dès lors partout : chez Gentillet (*Discours sur les moyens de bien gouverner*, III, XII), qui combat l'opinion de Machiavel; chez Droit de Gaillard (*Méthode de l'histoire*, éd. de 1579, p. 209), dans les *Politiques* de Juste Lipse (IV, XIII), etc.

P. 28, l. 8. *Aux seigneurs de Montmord & de l'Assigni)*. Il s'agit du siège de Mousson qui eut lieu en 1521. Cf. Les *Mémoires* des frères du Bellay qui fournissent visiblement l'idée mère de cet essai : « Parquoy le seigneur de Montmort & celuy de Lassigny y allerent en personne & y feirent composition telle... chose qui fut trouvée mauvaise par le roi, attendu que... & aussi que les deux lieutenans du roi estoient ensemble sortis au camp de l'ennemy pour parlamenter : chose non usitée parmy les hommes qui font profession des armes. » (I, 22.)

P. 28, l. 12. *Regge)*. Cf. les *Mémoires* des frères du Bellay : « Estant donc arrivé audit lieu de Rege ledit seigneur de l'Escut, demanda de parler au gouverneur (Guy de Rangon), lequel sortit hors la porte plus avant que la barriere, & ledit seigneur de l'Escut descendit à pied. Pendant leur parlement l'alarme se donna dedans la ville, & fut crié de dessus la muraille audit gouverneur, que l'assault se donnoit à la porte de Modene, laquelle chose entendue, le Comte Guy dit à mondit seigneur le mareschal, monseigneur, entrez dedans.... Mais entrant dedans quelqu'un de la ville estant sur la muraille, tira un coup d'arquebouze, duquel fut frappé à travers du corps le seigneur Alexandre Trevoulce, & cinq ou six jours apres il mourut dedans Parme... » (I, 29.)

P. 28, l. 13. *Car Guicciardin)*. Cf. Guichardin, *Histoire d'Italie*, p. 670.

P. 28, l. 21. *Eumenes)*. Cf. Plutarque, *Vie d'Eumène*. « Peu de jours après Antigonus arriva devant la place, & premier que l'assieger, luy manda qu'il veint parler à luy, en fiance... Et comme derechef Antigonus insistast, en disant qu'il estoit raisonnable, qu'il veint devers luy, attendu qu'il estoit le plus grand & le plus fort, Eumenes fit responce, Je n'estimeray jamais homme plus grand que moy, tant que j'auray mon espee en ma puissance. Antigonus à la fin y envoya dedans la place son propre nepveu Ptolomæus, ainsi comme Eumenes le demandoit. » (V, f° 413 r°.)

P. 29, l. 1. *Henry de Vaux)*. Cf. Froissart, I, CCIX; éd. Lettenhove, t. VI, 247. Montaigne ne répète pas les mots de Froissart, mais son récit est fidèle.

CHRONOLOGIE : Des emprunts avoués aux *Mémoires* des frères du Bellay (p. 28, l. 8, et p. 28, l. 12) et à Guichardin (p. 28, l. 13), prouvent que cet essai est de 1572 environ.

Chapitre VI.

L'HEVRE DES PARLEMENS DANGEREVSE.

P. 30, l. 1. *Mussidan)*. Petit village du Périgord, dans le voisinage du château de Montaigne. Le siège auquel Montaigne fait allusion date du mois d'avril 1569. A son sujet on peut voir de Thou, V. Cf. aussi A. de Roumejoux, *Essai sur les guerres de religion au Périgord,* dans le *Bulletin de la Société du Périgord,* année 1902.

P. 30, l. 13. *Æmylius Regillus)*. Cf. Tite-Live, *Annales,* XXXVII, xxxii.

P. 31, l. 5. *Cleomenes)*. Cf. Plutarque, *Les Dicts notables des Lacedæmoniens.* « Il avoit fait trefves pour sept jours avec les Argiens : la troisiesme nuict apres, aiant observé que les Argiens s'estoient tres bien endormis sous la fiance de ces trefves, il les alla charger, & en tua les uns, & en prit les autres prisonniers : & comme on luy reprochast, qu'il avoit faulsé la foy juree, il respondit, qu'il n'avoit pas juré de garder les trefves la nuict : au demeurant, que quelque mal que l'on peust faire à ses ennemis, en quelque sorte que ce fust, cela estoit par dessus la justice, & non subject à icelle, tant envers les Dieux qu'envers les hommes. » (F° 217 v°.)

P. 31, l. 13. *Casilinum)*. Cf. Tite-Live, *Annales.* « Casilinum inter colloquia, cunctationémque petentium fidem, per occasionem captum est. » (XXIV, xix, p. 424.)

P. 31, l. 18. *Neminem)*. « Que personne ne doit chercher à faire son profit de la sottise d'autrui. » (Cic., *De off.*, III, xvii.)

P. 31, l. 19. *Xenophon)*. Dans la *Cyropédie.*

P. 31, l. 24. *Monsieur d'Aubigny)*. Cf. Guichardin. « ... Avendo... cominciato a parlare da un bastione sopra le conditioni dell'arrendersi Fabritio Colonna col Conte di Gaiazzo, la mala guardia di quelli di dentro... dette occasione a nemici d'entrarvi; i quali... la saccheggiarono tutta. » (V, ii, 226.)

P. 32, l. 2. *A Yvoy)*. Petite ville des Ardennes, aujourd'hui Carignan. Cette aventure ne se rapporte certainement à aucun des sièges d'Yvoy (1543 et 1552). Montaigne fait manifestement une confusion avec le siège de Dinan au sujet duquel les historiens contemporains nous font un récit tout semblable. Le voici dans la *Continuation de l'histoire de notre temps* de Guillaume Paradin, ouvrage auquel Montaigne fera certainement un emprunt après 1588; le fait se passe en 1554. Paradin nous présente Rommero en train de parlementer avec le « Connestable » qui assiège la place. « Et, dit-il, ce temps pendant, que l'autre estoit longuement a estriver & opiniastrer, plaidant tousjours pour ses armes : mon dict seigneur, voulant sans effusion de sang, ny perte des siens, avoir la place, usa de bonne invention. Car il fit secrettement advertir les autres Espaignols estant dans le chasteau, que Romero, lequel ils avoient envoyé pour parler pour eux, ne plaidoit plus, que pour emporter ses armes, & de douze des siens, laissans les autres en crouppe, a la merci de l'espee. Ce qu'entendans les Espaignols sortirent tous du chasteau, soubs mesme capitulation que les Allemans : qui fut bonne & profitable ruse. » (Éd. de 1568, f°s 228 v°, 234 r°.)

Montaigne a pu encore connaître ce récit dans les *Mémoires* de Rabutin où Paradin l'a très exactement pris. (Cf. éd. de 1574, p. 146.)

P. 32, l. 5. *Le marquis de Pesquaire).* Cf. les *Mémoires* des frères du Bellay. « Estant ledit Vital en la tente du Marquis, les citadins s'asseurans sur le parlement, & à la promesse dudit Marquis qui estoit de rien innover durant ledit parlement, faisoient mauvais guet : les Espagnols ayant la cognoissance d'une ruine qui estoit à un pan de mur sans aucune deffence, entrerent dedans la ville, & mirent au fil de l'espee tout ce qu'ils trouverent devant eux. » (II, 43.) Cf. aussi Guichardin, *Histoire d'Italie.* « Il Marchese di Pescara si ritorno con maggiore efficacia a ragionamenti del convenire & gia rimasi in concordia, non appariva piu alcuna difficulta, quando i fanti spagnuoli,... sendo negligenti quelli di dentro alla guardia... l'occuparono... » (XIV, v, 712 H.)

P. 32, l. 10. *Ligny en Barrois).* Cf. les *Mémoires* des frères du Bellay. « La breche faicte, les assiegez furent conseillez de parlamenter, & durant leur parlement les ennemis entrerent dedans par la porte du secours, & prindrent par derriere ceux qui estoient sur la breche pour attendre l'assault, & les firent prisonniers sans faire grand meurtre. Je ne sçay qui en fut le moyen, sinon que Bertheville lieutenant du Comte de Brienne sortit le premier pour parlamenter. » (IX, 328.)

P. 32, l. 14. *Fu il vincer).* « La victoire est toujours louable, qu'elle soit due au hasard ou à l'habileté. » (Arioste, *Orlando furioso,* XV, 1.) Cette citation se retrouve dans un dialogue du Tasse intitulé : *Il Romeo.*

P. 32, l. 16. *Chrisippus).* Cf. Cic., *De off.* « Scite Chrysippus, ut multa : qui stadium, inquit, currit, eniti, & contendere debet, quammaxime possit, ut vincat : supplantare eum quicum certet, aut manu depellere, nullo modo debet. » (III, x, t. IV, p. 382.)

P. 32, l. 21. *Ce grand Alexandre).* Cf. Quinte-Curce, IV, XIII.

P. 32, l. 24. *Malo me).* « J'aime mieux avoir à me plaindre de la fortune qu'à rougir de ma victoire. » (*Id., ibid.*)

P. 32, l. 26. *Atque idem).* « Il (Mézence) dédaigne de frapper Orode dans sa fuite, de lui décocher un trait qu'il ne verrait pas et qui le blesserait par derrière; il court à lui, et c'est de front, d'homme à homme, qu'il l'attaque : il veut vaincre non par surprise, mais par la seule force des armes. » (Virg., *Én.*, X, 752.)

CHRONOLOGIE : Les emprunts à Guichardin (p. 31, l. 24) et aux frères du Bellay (p. 32, l. 5 et 10), permettent de dater cet essai des environs de 1572.

CHAPITRE VII.

QVE L'INTENTION IVGE NOS ACTIONS.

P. 33, l. 2. *Henry septiesme).* Cf. les *Mémoires* des frères du Bellay. « Quelque temps apres le Roy Dom Philippe allant par mer de Flandres en Espagne, la tourmente le contraignit de descendre en Angleterre, où il fut recueilly du Roy Henry septiesme honorablement : si est-ce que ledit Roy d'Angleterre ne voulut permettre audit Roy Dom Philippe de sortir hors de son royaume, que premierement il n'eust remis entre ses mains le Duc de Suffolc cy dessus mentionné qui estoit en sa puissance dedans ses païs bas : vray est qu'il promist audit Roy Dom Philippe de ne le faire mourir, ce qu'il ne feit : mais à son trespas & derniere volonté ordonna à son fils le Roy Henry huictiesme qu'incontinent luy decedé, il luy fist trencher la teste, chose qui fut executée. » (I, 7.)

P. 33, l. 6. *En cette tragedie).* Philippe II de Montmorency-Nivelles, comte de Horn, et Lamoral, comte d'Egmont, décapités le 4 juin 1568. Je n'ai retrouvé dans aucun ouvrage du temps les détails que Montaigne mentionne ici. Les ouvrages de Wesenbeke (1569) et celui de Ulloa qui fut traduit en français par Belleforest en 1570 ne signalent rien de pareil. Juste, dans son livre intitulé *Le comte d'Egmont et le comte de Horn d'après des documents authentiques et inédits* (Bruxelles, 1862), n'apporte à l'appui de ces détails aucun autre témoignage que celui de Montaigne. (Cf. p. 348.)

P. 34, l. 10. *Le masson de Herodote).* Cf. Hérodote, II, 121, f° 55 r°. On trouve une allusion à la même anecdote chez Henri Estienne, dans l'*Apologie pour Hérodote* (XV, XVI), que Montaigne lisait à l'époque où il a composé cet essai.

CHRONOLOGIE : Un emprunt aux *Mémoires* des frères du Bellay (p. 33, l. 2) permet de fixer la composition de cet essai à l'année 1572 environ. D'ailleurs Montaigne parle de la mort des comtes d'Egmont et de Horn (1568) comme d'un événement qui s'est passé « dernierement ».

Chapitre VIII.

de l'oisiveté.

P. 35, l. 1. *Des terres oysives).* On trouve la même image dans une leçon de Pierre Messie qui porte le même titre que cet essai. (Cf. *Les diverses leçons* de Pierre Messie, trad. Gruget, I, xxix.)

P. 35, l. 5. *Les femmes).* Image empruntée à Plutarque, *Préceptes de mariage.* « Il n'y eut jamais femme qui feist enfant toute seule sans avoir la compagnie de l'homme, mais bien y en a il qui font des amas sans forme de creature raisonnable, ressemblans à une piece de chair qui prennent consistance de corruption. » (xlv, f° 149 v°.) Aussi bien que dans la traduction d'Amyot, Montaigne a pu puiser ceci dans la traduction des *Préceptes de mariage* écrite par La Boétie et publiée par lui-même en 1571. (Cf. édit. Bonnefon, 1892, p. 182.)

P. 35, l. 11. *Sicut).* « Ainsi lorsque dans un vase d'airain une onde agitée réfléchit les rayons du soleil ou l'image de la lune, les reflets de lumière voltigent de tous côtés et s'élèvent dans les airs, et vont frapper les plus hauts lambris. » (Virg., *Én.*, VIII, 22.)

P. 35, l. 16. *Velut ægri somnia).* « Ils se forgent des chimères, vrais songes de malade. » (Hor., *Art poétique*, 7.)

P. 36, l. 3. *Quisquis.)* Martial, VII, lxxiii. Vers que Montaigne traduit avant de le citer.

P. 36, l. 11. *Variam).* « L'oisiveté dissipe toujours l'esprit en tous sens. » (Lucain, IV, 704.)

Chronologie : Cet essai a de grandes chances d'être des environs de 1572. 1° Montaigne déclare qu'il s'est retiré « dernierement chez luy deliberé autant qu'il pourroit ne se mesler d'autre chose que de passer en repos & à part » ce qui lui reste de vie. Bien que le mot « dernierement » ait chez Montaigne un sens assez vague, il y a là une raison de croire que nous ne sommes pas éloignés de l'époque de la retraite (début de 1571). 2° Tous les essais avoisinants sont datés de 1572. L'emprunt à Plutarque lui-même peut être de 1572, car (nous l'avons vu) Montaigne peut le devoir à la traduction de La Boétie aussi bien qu'à celle d'Amyot (fin de 1572). 3° Il semble que Montaigne ait lu Messie vers 1572 : si l'image des terres grasses vient de Messie, comme il est possible, cet emprunt appuie encore notre hypothèse.

Chapitre IX.

DES MENTEVRS.

P. 37, l. 8. *Platon).* Dans le *Critias* : « Præter deos, quos tu memorabas, alios insuper invocare decet, præcipuéque Mnemosynen, id est memoriam : in qua dea præcipua orationis nostræ momenta sunt sita. » (P. 108; éd. de 1546, p. 737.)

P. 39, l. 11. *Cet ancien).* Peut-être est-ce une allusion au *Pro Ligurio* de Cicéron : « Oblivisci nihil soles, nisi injurias. » (xii.)

P. 39, l. 11. *Darius).* Cf. Hérodote : « Apres il commanda à un page, que toutes les fois qu'il (Darius) se mettroit à table, il luy dist par trois fois, Sire, souvenez-vous des Atheniens. » (V, cv, f° 134 v°.)

P. 39, l. 18. *Les grammairiens).* Il s'agit de Nigidius dont il est parlé chez Aulu-Gelle, XI, 11, et chez Nonius, V, lxxx. Montaigne a pu encore prendre ceci chez Pierre de Messie qui répète le passage d'Aulu-Gelle et le commente dans une de ses *Diverses Leçons,* V, xviii, intitulée : *« Comme on peut dire mensonge sans mentir. »*

P. 41, l. 14. *Mille routes).* Peut-être souvenir de Plutarque, *De la vertu morale* : « Comme lon ne peult assener au but que par une sorte, mais bien le peult on faillir en plusieurs, en donnans ou plus hault ou plus bas qu'il ne fault. » (iv, f° 33 r°.) Mais l'application chez Plutarque est un peu différente : « Noz actions ne peuvent estre bonnes qu'en une sorte seulement, & mauvaises en plusieurs. »

P. 41, l. 17. *Un antien pere).* C'est saint Augustin qui dit, dans la *Cité de Dieu* : « ... Ita ut libentius homo sit cum cane suo, quàm cum homine alieno. » (XIX, vii.)

P. 41, l. 18. *Ut externus).* « De sorte que deux hommes de différentes nations ne sont point hommes l'un à l'égard de l'autre. » (Pline, *Hist. nat.*, VII, 1.) Montaigne n'a pas pris cette citation directement chez Pline; il l'a trouvée dans le commentaire de la *Cité de Dieu,* par Vivès (XIX, vii), au chapitre qui lui a fourni l'allusion précédente. Le texte de Pline est un peu différent. Il dit « pene non sit ». Avant Montaigne, Vivès avait supprimé « pene ».

P. 41, l. 21. *Le Roy François premier).* Cf. les *Mémoires* des frères du Bellay. Montaigne résume un long récit dont voici le passage essentiel : « Le Roy se plaint que Merveilles ait esté executé de nuict sans forme ny figure de justice, & le tout en trois jours... L'excuse & remonstrance qu'il proposa fut que le Duc son maistre ne pensa jamais que ledit Seigneur Roy deust prendre ceste mort en la sorte qu'il la prenoit, par les lettres pleines d'expostulation que sa majesté luy en avoit escrites, d'autant que ledit Merveilles n'estoit ambassadeur, & n'en avoit ordre ne lieu, ny estoit estimé ne tenu tel en la cour du Duc sondit maistre, mais qu'il y estoit comme son subject & vassal, & pour ses propres affaires & negoces, ainsi que les autres vassaux & subjects de sondit maistre...

» Si n'estoit-il excusable ny soustenable en droict & justice, veue la precipitation de la procedure faicte contre luy, lequel fut seulement par souspeçon & comme presumptieusement consentant de l'homicide faict par ses gens, emprisonné le vendredy, & le Dimenche jugé & executé clandestinement & de nuict...

» Mais à ceste objection le sens luy faillit au

besoing, ou sang qui ne peut mentir le feit respondre si mal à propos, & contredisant à tout ce qu'il avoit dit au-paravant, que pour excuser ceste execution nocturne & clandestine, il allegua que le Duc son maistre l'avoit ainsi voulu, non pour la peur & craincte des susdites, mais pour autant que ledict Merveilles estoit au service d'un si grand Roy, il luy avoit porté ce respect de ne luy faire ceste honte que de l'executer publiquement. A ceste cause on luy rompit alors la broche. » (IV, pp. 113-117.)

P. 43, l. 4. *Le pape Jule second).* L'anecdote a été rapportée par Érasme, *De Lingua;* mais je crois que Montaigne l'a empruntée à Henri Estienne, *Apologie pour Hérodote* (XV, XXXIV) qui l'a traduite d'Érasme. « Voici donc le conte tel qu'il est là (chez Érasme) en changeant seulement les mots latins en françois. Pendant que j'estois en Angleterre, vint au Roy un Italien ambassadeur du pape Jule deuxième de ce nom envoyé pour animer ce roy à faire la guerre aux françois. Or, après avoir exposé sa legation au conseil privé, dudict prince, luy ayant esté respondu que sa majesté estoit en bonne deliberation d'embrasser son parti : mais qu'il luy seroit difficile d'assembler si soudain forces suffisantes pour combattre un roy si puissant, d'autant que le royaume d'Angleterre sous une longue paix avoit discontinué l'exercice des armes : un mot luy eschapa duquel il se pouvoit bien passer : car il vint à dire que desja il avoit remonstré cela audict pape. Lequel propos fit entrer en souspeçon les seigneurs qui estoient là que combien que ce personnage fust ambassadeur du pape, il portoit toutefois quelque faveur au roy de France. Dont il fut mis en prison et perdit tous ses biens : comme il eust perdu la vie s'il fust tombé entre les mains de son pape. »

La morale qu'Estienne tire de cette histoire est différente de celle de Montaigne. « Or ay-je bien voulu reciter cette histoire comme en passant seulement, pour ce qu'elle me sembloit contenir un exemple assez rare, touchant les traistres ausquels on rogne ou plutot on arrache les dens avant qu'ils puissent mordre. »

Chronologie : L'occasion du chapitre est presque certainement l'histoire de Francisque Taverna (p. 41, l. 21); elle vient des frères du Bellay, et fixe par conséquent la composition aux environs de 1572. D'ailleurs un emprunt important à l'*Apologie pour Hérodote* (l'anecdote de l'ambassadeur du pape Jules II, p. 43, l. 4) est probablement aussi des environs de 1572.

Chapitre X.

DV PARLER PROMPT OV TARDIF.

P. 44, l. 1. *Onc ne furent à tous)*. Cf. La Boétie, *Vers françois,* édition de 1572 (sonnet XIV); réédition de 1892, p. 277.

P. 44, l. 5. *Comme on donne des regles)*. Peut-être est-ce un souvenir du *Cortegiano* de Castiglione où nous lisons : « Perchè alle donne è licito e debito aver più cura della bellezza che agli uomini, e diverse sorti sono di bellezza; deve questa donna aver giudicio di conoscer quai sono quegli abiti che le accrescon grazia, e più accommodati a quegli esercizii ch'ella intende di fare in quel punto, e di quelli servirsi : e conoscendo in sé una bellezza vaga ed allegra, deve aiutarla coi movimenti, con le parole e con gli abiti, che tutti tendano allo allegro... » (Éd. Cian., III, VIII.)

P. 44, l. 17. *A l'entreveue du Pape Clement)*. Cf. les *Mémoires* des frères du Bellay : « Or avoit il esté ordonné de longtemps que maistre Guillaume Poyet feroit l'oraison au pape... & estoit ledit Poyet le plus eloquent advocat de son temps & mieux parlant la langue Françoise... Et pour ceste raison avoit faict forger son oraison de longue main par les plus doctes hommes de ce royaume & l'avoit bien estudiée... Le maistre des cerimonies vint devers sa majesté luy faire entendre la substance sur laquelle sa saincteté prioit ledict seigneur qu'on fist ladite oraison, afin de n'offencer les autres Princes & potentats : laquelle instruction estoit toute contraire à ce qu'avoit projeté ledit Poyet, parquoy se voyant surpris, suplia le Roy de donner ceste charge à un autre... Mais à bien dire, c'estoit qu'il n'avoit le temps de pouvoir changer le language ne la substance de laditte oraison, parquoy en fut baillée la charge à Jean du Bellay. » (IV, f° 118 r°.)

P. 45, l. 16. *On recite de Severus Cassius)*. Cf. Sénèque le rhéteur : « Vir enim præsentis animi & majoris ingenii quam studii, magis placebat in his quæ inveniebat, quam in his quæ attulerat. Jam vero iratus commodius dicebat. Ideo diligentissime cavebant homines, ne dicentem interpellarent. Uni ulli prodebat excuti, melius semper fortuna quam cura, de illo merebatur. » (Controverses, III, p. 579.)

Chronologie : Il est manifeste que l'exemple de Poyet (p. 44, l. 17) fournit le thème de cet essai; or il est pris à du Bellay; l'essai est donc très probablement de l'époque à laquelle Montaigne a lu du Bellay, des environs de 1572.

Chapitre XI.

DES PROGNOSTICATIONS.

P. 47, l. 4. *Cur isto modo).* « D'où vient qu'il ne se rend plus de pareils oracles à Delphes, non seulement à présent, mais depuis fort longtemps, en sorte que rien n'est si méprisé? » (Cicéron, *De divinat.*, II, LVII.)

P. 47, l. 7. *Aus quels Platon).* Dans le *Timée*, p. 72; éd. de 1546, p. 724.

P. 47, l. 9. *Aves quasdam).* « Nous croyons que l'existence de certains oiseaux n'a pas d'autre raison que de servir à l'art des augures. » (Cicéron, *De nat. deorum*, II, LXIV.) Le texte est celui de l'édition de Paris de 1538.

P. 47, l. 11. *Multa cernunt).* « Les aruspices voient beaucoup de choses; les augures en prévoient beaucoup; beaucoup d'événements sont annoncés par les oracles, beaucoup par les devins, beaucoup par les songes, beaucoup par les prodiges. » (*Id.*, *ibid.*, II, LXV.)

P. 48, l. 4. *Cur hanc).* « Pourquoi as-tu voulu, maître de l'Olympe, ajouter aux maux des mortels cette nouvelle angoisse de leur faire connaître par de cruels présages leurs malheurs futurs? Que tes desseins nous frappent à l'improviste, que l'avenir soit caché aux hommes, que l'espoir leur soit permis au milieu de leurs craintes. » (Lucain, II, vers 4, 5, 6, 14, 15.)

P. 48, l. 9. *Ne utile).* « Il n'y a aucune utilité à connaître l'avenir. C'est une misère de se tourmenter sans profit. » (Cicéron, *De nat. deorum*, III, VI.)

P. 48, l. 11. *L'exemple de François marquis de Sallusse).* Cf. les *Mémoires* des frères du Bellay, VI, 185. Le récit de de Thou (I, XXXVII) est conforme à celui de du Bellay.

P. 49, l. 1. *Prudens futuri).* « Un dieu sage nous a caché d'une nuit épaisse les événements de l'avenir, et se rit du mortel qui porte ses inquiétudes plus loin qu'il ne doit. Celui-là est maître de lui-même et passe heureusement la vie qui peut dire chaque jour : « J'ai vécu; qu'importe que demain Jupiter » voile le ciel de nuages sombres ou nous ménage » la clarté d'un beau jour? » (Horace, *Odes*, III, XXIX, vers 29-32 et 41-44.)

P. 49, l. 10. *Lætus in præsens).* « Satisfaits du présent, n'ayons pas la folie de nous embarrasser de l'avenir. » (*Id.*, *ibid.*, II, XVI, 25.)

P. 49, l. 12. *Ista sic reciprocantur).* « Ils argumentent ainsi : s'il y a une divination, il y a des dieux; et, s'il y a des dieux, il y a une divination. » (Cicéron, *De divin.*, I, VI.)

P. 49, l. 15. *Nam istis).* « Quant à ceux qui comprennent le langage des oiseaux, et qui s'en rapportent au foie d'un animal plutôt qu'à leur propre raison, j'estime qu'il vaut mieux les écouter que les croire. » (Pacuvius apud Ciceronem, *De divin.*, I, LVII.)

P. 49, l. 18. *Un laboureur).* « Tages quidam dicitur in agro Tarquiniensi quum terra araretur, & sulcus altius esset impressus, exstitisse repente, & eum affatus esse qui arabat. Is autem Tages, ut in libris est Etruscorum, puerili specie dicitur visus, sed senili fuisse prudentia. Ejus aspectu quum obstupuisset bubulcus, clamoremque majorem cum admiratione edidisset, concursum esse factum, totamque brevi tempore in eum locum Etruriam convenisse : tum illum plura locutum multis audientibus, qui omnia verba ejus exceperint, literisque mandaverint. Omnem

autem orationem fuisse eam qua aruspicina disciplina contineretur. » (*Id.*, *ibid.*, II, XXIII; t. IV, 269.)

P. 49, l. 28. *Les mariages)*. Cf. Platon, *République*, V, p. 460; éd. de 1546, p. 591.

P. 50, l. 8. *Quis est enim)*. Quand on tire toute la journée, il faut bien que l'on atteigne quelquefois le but. » (Cicéron, *De divin.*, II, LIX.)

P. 50, l. 14. *Diagoras)*. *Id.*, *De natura deorum* : « At Diagoras quum Samothraciam venisset, Atheos ille qui dicitur, atque ei quidam amicus « tu qui » deos putas humana negligere, nonne animadvertis » ex tot tabulis fictis quam multi votis vim tempes- » tatis effugerint, in portumque salvi pervenerint? » Ita sit, inquit. Illi enim nusquam picti sunt qui » naufragium fecerunt, in marique perierunt. » (III, XXXVII; t. IV, 239.)

P. 50, l. 20. *Xenophanes Colophonius)*. *Id. De divinatione* : « Ex quibus (philosophis), ut de antiquissimis loquar, Colophonius Xenophanes, unus qui deos esse diceret, divinationem funditus sustulit. » (I, III; t. IV, 241.)

P. 50, l. 26. *Joachim)*. Joachim de Flore, cistercien et théologien mystique, né à Celico (Calabre), vers 1130, mort en 1201 ou en 1202. Ses ouvrages ont été publiés au début du XVI[e] siècle, et, outre les prédictions qu'ils renferment, la légende en a prêté beaucoup à Joachim qui fut surnommé le prophète.

P. 51, l. 1. *Leon l'empereur)*. Cf. Chalcondyle : « C'est chose bien estrange que pas un de tous les Grecs ne se prit garde, ou bien n'y adjousta point de foy, aux predictions qu'ils avoient devant les yeux; veu que le catalogue des empereurs de Constantinople autres fois descrit par l'empereur Leon, prince très sçavant, venoit à se terminer en Constantin, qui de vray fut le dernier, & au Patriarche qui mourut à Florence : car cette table ou liste de Leon ne faisoit mention ny de Constantin mis à mort par les Turcs, ne qu'il fut decedé au palais Imperial. Ne aussi peu de Gregoire s'en allant en Italie (ainsi s'appeloit le dernier Patriarche) là où tous les autres, peu ou plusieurs qui soient parvenuz à ces deux dignitez, chacun en son ordre, & au propre temps qu'ils devoient estre selon qu'il se verifia depuis, se trouvoient marquez en ladicte table, jusques à cest Empereur & Patriarche qui furent les derniers. » (Trad. Vigenère, I, VIII, 535.)

P. 51, l. 9. *Le parler obscur)*. Sur l'obscurité calculée des devins, cf. Cicéron, *De divinatione*, II, LIV, et II, LVI.

CHRONOLOGIE : L'histoire du marquis de Salluce est assurément l'occasion du chapitre; elle est prise de Martin du Bellay, qui a entendu lui-même de la bouche du marquis les inquiétudes que lui causaient les présages funestes qui ont déterminé sa conduite. L'essai est donc très probablement des environs de 1572.

Chapitre XII.

DE LA CONSTANCE.

P. 52, l. 14. *Les Turcs).* Montaigne pouvait remarquer cela dans ses divers ouvrages sur les Turcs, en particulier chez Chalcondyle qu'il a lu précisément après 1588. Cf. encore Porsius, *Guerre de Perse,* traduction française de 1583, p. 11, qui en dit autant des Perses.

P. 52, l. 15. *Socrates en Platon).* Résumé d'un passage du *Lachès,* p. 190; éd. de 1546, p. 295.

P. 53, l. 3. *Les gens de pied Lacedemoniens). Id., ibid.* « Nempe Lacedæmonios aiunt in Platæis, cum in scutiferos incidissent, non sustinuisse primum illorum impetum, neque perstitisse, sed fugisse potius. Postquam vero Persarum solutæ sunt acies, *equitum more convertisse, atque ea pugna victores evasisse.* »

P. 53, l. 8. *Touchant les Scithes).* Cf. Hérodote : « Daire cognoissant que la fuitte continuoit, il depescha un heraut vers Indathyrse, Roy des Scythes, avec ces parolles. Heureux entre les hommes, que te sert de fuir incessamment, attendu que tu peus faire l'un de ces deux. Si tu te trouves suffisant pour resister, demeure & viens au combat : autrement en arrestant le cours de ta fuitte, viens parler à ton seigneur, & luy apporte pour don terre & eaüe. Indathyrse respondit, Sache, Roy Perse, que ma coustume est telle, que je ne fuy onque pour crainte d'homme, & par cy-devant ne de present je n'ay faict acte de fuitte; t'avisant que aujourd'hui je ne fay chose qui ne me soit coustumiere en temps de paix. Et je te veux bien declarer pourquoy je ne viens à te combattre. Nous n'avons villes aucunes, & noz terres ne sont plantées ne labourées pour nous faire craindre que prises soient ou gastées, si soudain n'entrons en bataille contre vous : mais si voulez necessairement nous faire venir à ce point, nous avons les sepultures de noz ancestres, marchez, & les allez trouver, puis essaiez de les gaster : lors vous verrez si nous combatrons ou non, pour icelles sepultures. » (IV, cxxvii, f° 108 r°.)

P. 53, l. 24. *Le Marquis de Guast).* Cf. les *Mémoires* des frères du Bellay : « Toutes ces fortifications veoit le Seigneur Marquis du Guast du dict hault lieu où il s'estoit embusché derriere les moulins à vent... car il fut descouvert des nostres, & fut incontinent par ledict seneschal Dagenois, lequel se pourmenoit avecques ledict seigneur de Bonneval, monstré au seigneur de Villiers commissaire très diligent & très experimenté au faict de l'artillerie, lequel promptement addressa si à propos devers le lieu où estoit ledict Marquis les deux pieces estans sur le theatre des Arennes, que si le Marquis voyant mettre le feu ne se fust tiré à costé, il n'eust failly d'arriver à la fin de sa vie. » (VII, 129.)

P. 54, l. 5. *Laurens de Médicis).* Cf. Guichardin, *Histoire d'Italie* : « Lorenzo... vedde dar' fuoco a un' archibuso, il colpo del quale per schifare gittandosi in terra bocconi, innanzi che arrivasse a terra, il colpo, che altrimenti gli harebbe dato nel corpo, gli percosse nella sommita del capo, toccando l'osso, & riuscendo lungo la cotenna verso la nuca. » (XIII, ii, 635.)

P. 54, l. 20. *Les Stoiciens).* Tout ce passage, jusqu'à la fin du chapitre, est très directement imité d'Aulu-Gelle, *Nuits attiques,* XIX, 1. Certaines phrases semblent supposer que Montaigne a eu le texte d'Aulu-Gelle devant les yeux en écrivant; pourtant, dans la majeure

partie de cet emprunt, il suit manifestement non Aulu-Gelle, mais le résumé que saint Augustin a donné du chapitre d'Aulu-Gelle dans la *Cité de Dieu* (IX, IV). Saint Augustin rapproche le vers de Virgile qui suit.

P. 55, l. 4. *Mens immota).* « Ses pleurs ont beau couler, son âme est inflexible. » (Virg., *Én.*, IV, 449.) Pris dans saint Augustin, *Cité de Dieu*, IX, IV.

P. 55, l. 5. *Le sage peripateticien).* Cette opposition est encore suggérée par le même passage de saint Augustin.

CHRONOLOGIE : Les deux exemples qui ont suggéré cet essai viennent, l'un des frères du Bellay (le marquis de Guast, p. 53, l. 24), l'autre de Guichardin (Laurent de Médicis, p. 54, l. 5). Il est donc très vraisemblablement des environs de 1572.

Chapitre XIII.

CEREMONIE DE L'ENTREVEVË DES ROYS.

P. 56, l. 5. *La Royne de Navarre).* Peut-être Montaigne rapporte-t-il ici un propos oral de Marguerite de Navarre. Je ne l'ai pas retrouvé dans l'*Heptaméron*.

P. 56, l. 20. *A l'entreveuë).* Il s'agit de l'entrevue de Clément VII et de François Ier à Marseille, en 1533. Les détails que Montaigne donne ne se rencontrent ni dans le récit de Guichardin, ni dans celui de du Bellay.

P. 57, l. 3. *A Bouloigne).* Il s'agit de l'entrevue de Clément VII et de Charles-Quint. Guichardin présente ces réflexions à propos de la première entrevue de Bologne, celle de 1529 (XIX, vi), mais il déclare que tout se passa de même dans la seconde entrevue qui eut lieu en 1532. « Nel quale tempo essendo giunto il Pontefice a Bologna, Cesare, secondo l'uso de Principi grandi vi venne dopo lui : perchè è costume che quando due Principi hanno a convenirsi, quello di piu degnita si presenta prima al luogo deputato, giudicandosi segno di riverenza che quello che è inferiore vadi a trovarlo... » (XIX, vi, 153.)

Chronologie : Cet essai est certainement inspiré par la lecture de Guichardin (Cf. p. 57, l. 3); il est donc probablement des environs de 1572.

Chapitre XIV.

QVE LE GOVST DES BIENS ET DES MAVX DEPEND EN BONNE PARTIE DE L'OPINION QVE NOVS EN AVONS.

P. 58, l. 1. *Les hommes).* Cf. Épictète, *Manuel*, X; mais très probablement Montaigne a pris cette sentence chez Stobée. Elle était inscrite en grec sur les parois de sa bibliothèque. « Ταράσσει τοὺς ἀνθρώπους, οὐ τὰ πράγματα, ἀλλὰ τὰ περὶ τῶν πραγμάτων δογμάτα. Perturbant homines non res ipsæ, sed rerum opiniones. » (Stobée, sermo 117, p. 598.)

P. 59, l. 17. *L'unique port).* Cette expression et les suivantes sont directement inspirées des *Épîtres* de Sénèque, bien qu'elles ne soient pas exactement traduites.

P. 59, l. 23. *Mors utinam).* « O mort, plût à Dieu que tu dédaignasses d'enlever les lâches à la vie, et que la vertu seule te pût donner! » (Lucain, IV, 580.)

P. 59, l. 25. *Theodorus).* Cf. Cicéron, *Tusc.* : « Magnum vero, inquit, efficisti, si cantaridis vim consecutus es. » (V, XL; t. IV, 183.)

P. 60, l. 4. *Personnes populaires).* Sans cesse Sénèque appuie sa démonstration sur des exemples pris aux gens du commun. On peut voir un mouvement tout semblable dans l'épître 70, et la conclusion que Sénèque tire de ces exemples est tout à fait analogue à celle qu'on trouve chez Montaigne. « Quod animi periti noxiosique habent, non habebunt illi quos adversus hos casus instruxit longa meditatio, & magistra rerum omnium ratio. »

P. 60, l. 11. *Un qu'on menoit au gibet).* Cf. Henri Estienne, *Apologie pour Hérodote* : « De combien oyons-nous parler tous les jours ausquels le bourreau a donné le saut pendant qu'ils gossoient encores... L'autre, à messire Jean, qui luy dit, Mon ami je vous asseure que vous irez souper aujourd'hui avec Dieu, respond, Allez-y vous mesmes : car quant a moy je jeusne : ou, Allez-y souper pour moy, & je payeray vostre escot. Un autre estant à l'eschelle, demande à boire, & puis le bourreau ayant beu le premier, il dit qu'il ne bevra ja apres luy : pour ce qu'il ha peur de prendre la verole. Un autre allant au lieu du supplice dit qu'il se gardera bien de passer par telle ou telle rue : pource qu'il a peur de prendre la peste. Un autre dit, Je ne passeray point par ceste rue-là : car j'y doy de l'argent, & pourtant je crain qu'on ne m'arreste au corps. Un autre dit au bourreau estant prest à le jetter, Regarde bien que tu feras, car si tu me chatouilles en me touchant, tu me feras tressaillir. Mais entr'autres contes qui se font sur ce propos, cestuy-ci est fort commun, du Picard, auquel ja estant à l'eschelle, on amena une povre fille qui s'estoit mal gouvernée, en luy promettant qu'on luy sauveroit la vie s'il vouloit promettre sur sa foy & sur la damnation de son ame qu'il la prendroit à femme : mais entr'autres choses l'ayant voulu voir aller, quand il apperceut qu'elle estoit boiteuse se tourna vers le bourreau, & lui dict, Attaque attaque, elle cloque. Or me souvient-il qu'un jour en la ville d'Ausbourg, soupant en la table du feu evesque de Vienne, Charles Marillac, alors ambassadeur pour le Roy, ce conte ayant esté faict, un gentilhomme Alemand qui estoit en la compagnie, nous en conta un fort semblable d'une chose advenue au pays de Dannemarc, asçavoir d'un qui avoit esté condamné d'avoir la teste tranchée, & ja estoit sur l'eschafaut : auquel ayant esté amenée pareillement une fille qui avoit esté de mauvais gouvernement, & luy ayant esté proposé la mesme

condition, après l'avoir bien regardée, appercevant qu'elle avoit le nez pointu & les joues plates, dict qu'il n'en vouloit point, & prononça un certain proverbe en rhythme de son language, la substance duquel est que sous un nez pointu & joues plates il n'y a rien de bon. » (Éd. de 1566, p. 175; éd. de 1735, XV, xx.)

P. 61, l. 2. *Ceux de la ville d'Arras)*. Cf. Bouchet, *Annales d'Aquitaine* : « Le roy print par force la cité d'Arras... & les principaux habitants d'icelle furent punis & decapités : à partie desquelz le Roy eust pardonné s'ils eussent voulu dire, vive le roy : mais ils aimoient mieulx mourir que s'humilier. » (F° 160 v°.)

P. 61, l. 5. *Au Royaume de Narsinque)*. Cf. Goulard, *Histoire du Portugal* : « Après leur mort (des Banlanes ou religieux du pays) on enterre les vefves toutes vifves auprès d'eux. Les autres femmes après le deces de leurs maris sont portées en grande compagnie de leurs parents & amis avec chansons de resjouissance & de louange près d'un feu ardent dedans lequel on les jette vives... Quand le Roy meurt, on alume un feu de bois odoriferans, & met on le corps sur le bucher. Lors on luy baille pour compaignie toutes ses concubines, tous ses mignons, ses domestiques & serviteurs qui sont bruslez avec ce corps.

» Or ils accourent si alaigrement à ce feu, qu'on void manifestement qu'ils estiment que le plus grand honneur qu'ils pourroyent jamais acquerir consiste à estre compagnons de leur Roy en sa mort. » (IV, II, f° 118 v°.)

P. 61, l. 12. *De ces viles ames de bouffons)*. Cf. Bonav. Despériers, *Nouvelles recreations* : « Je loüerois beaucoup plus celuy de nostre temps, qui a esté si plaisant en sa vie, que par une Antonomasie, on l'a appellé le Plaisantin : Chose qui luy estoit si naturelle & si propre, qu'a l'heure mesme de la mort, combien que tous ceux qui y estoient le regretassent : si ne purent ilz jamais se fascher, tant il mourut plaisamment. On luy avoit mis son lict au long du feu, sus le plastre du foyer pour estre plus chaudement. Et quand on luy demandoit, Or ça mon amy, ou vous tient il? Il respondoit tout foiblement, n'ayant plus que le cœur & la langue, Il me tient, dist-il, entre le Banc & le Feu, qui estoit à dire qu'il se portoit mal de toute la personne. Quand ce fut à luy bailler l'extreme Onction, il avoit retiré ses piedz a cartier tous en un monceau. Et le prestre disoit : Je ne sçay où sont ses piedz. Et regardez (dist-il) au bout de mes jambes, vous les trouverez. Et mon amy ne vous amusez point à railler, luy disoit-on. Recommandez vous a Dieu : Et qui y va? dit-il. Mon amy, vous irez au-jourd'huy, si Dieu plaist. Je voudrois bien estre asseuré, disoit-il, d'y pouvoir estre demain pour tout le jour. Recommandez vous à luy, & vous y serez en huy. Et bien disoit il, mais que j'y sois, je ferai mes recommandations moy mesmes. Que voulez vous de plus naïf que cela? Quelle plus grande félicité? » (F° 7 r°.)

P. 62, l. 4. *Ville des Xantiens)*. Cf. Plutarque, *Vie de Brutus* : Le récit de Plutarque très développé, se termine ainsi : « Brutus feit à son de trompe crier par un herault qu'il donneroit certain pris d'argent à tout soudard qui pourroit sauver un Xanthien : & ne s'en trouva, à ce que l'on dit, que cinquante seulement, qui furent sauvez mal gré eulx. » (VIII, f° 695 v°.)

P. 62, l. 10. *Le premier article)*. C'est le début du serment prononcé par les Grecs avant Platée. Cf. Diodore de Sicile, V, XXIX; Lycurgue, *Contre Léocrate*, p. 158; Théon, *Progymnasm.*, II, etc. J'ignore quelle est la source de Montaigne.

P. 62, l. 16. *Les Roys de Castille)*. Tout ce récit est résumé d'Osorio, *Histoire du roi Emmanuel*, qui a conté ces événements très longuement. (Cf. éd. latine de 1574, f°s 6 r° et 13 r°; trad. Goulard, p. 6 et 15.) Montaigne s'est certainement servi pour ce morceau de l'édition latine.

P. 62, l. 16. *Ian de Portugal)*. Jean II, qui régna de 1481 à 1495.

P. 63, l. 2. *Emanuel)*. Successeur de Jean II, roi de 1495 à 1521.

P. 63, l. 27. *En la ville de Castelnau Darry)*. (Passage ajouté dans l'édition de 1595; cf. p. 464 du t. I.) Cf. du Haillant, *Hist. de France* : « La ville de Castelnau d'Arri fut longuement assiegee, en laquelle furent pris 50 hommes, qui aimerent mieux estre bruslez tous vifs que de revenir. » (Éd. de 1576, p. 512.)

On peut voir le même fait encore dans du Tillet,

Sommaire de l'Histoire de la Guerre faicte contre les heretiques Albigeois, extraicte du Thresor des Chartes du Roy. Paris, 1590, p. 11; mais on constatera que le texte est très différent et que là n'est pas la source de Montaigne.

P. 63, l. 27. *Quoties).* « Combien de fois n'a-t-on pas vu non seulement nos généraux, mais nos armées entières, courir à une mort certaine? » (Cicéron, *Tusc.*, I, XXXVII.)

P. 64, l. 18. *Pyrrho le Philosophe).* Cf. Diogène Laerce, *Vie de Pyrrhon*, IX, LXVIII. D'ailleurs cet exemple est courant dans les recueils d'apophtegmes du temps. (Cf. les *Apophtegmes* de Lycosthenes, éd. de 1574, p. 979.)

P. 64, l. 22. *Oserons nous donc dire).* Même pensée chez Sénèque. « Est turpissimum si eam securitatem nobis ratio non præstat, ad quam stultitia perducit. » (Ép. 36, vers la fin.) Sénèque vient de déclarer que les enfants et les fous ne redoutent pas la mort.

P. 65, l. 4. *Aristippus, Hieronimus).* Cf. Cicéron, *Tusc.*, II, VI.

P. 65, l. 6. *Possidonius). Id., ibid.* « Solebat narrare Pompeius se, quum Rhodum venisset decedens ex Syria, audire voluisse Possidonium; sed quum audiisset, eum graviter esse ægrum, quum vehementer ejus artus laborarent, voluisse tamen nobilissimum philosophum visere; quem ut vidisset, & salutavisset, honorificisque verbis prosecutus esset, molesteque se dixisset ferre, quod eum non posset audire; at ille : « Tu vero, inquit, potes : nec committam, ut » dolor corporis efficiat, ut frustra tantus vir ad me » venerit. » Itaque narrabat, eum graviter & copiose de hoc ipso, nihil esse bonum nisi quod honestum esset, cubantem disputavisse, quumque quasi faces ei doloris admoverentur, sæpe dixisse, Nihil agis dolor, quamvis sis molestus : nunquam te esse confitebor malum. » (II, XXV; t. IV, p. 137.) Cette anecdote figure souvent dans les recueils d'apophtegmes du temps : cf. ceux de Brusonius et de Lycosthenes. Dans Guy de Bruès, *Dialogues contre les nouveaux académiciens* (p. 15), on trouve une critique de l'attitude de Possidonius qui a quelque rapport avec celle de Montaigne, mais rien n'indique que Montaigne ait puisé ceci chez Guy de Bruès.

P. 65, l. 22. *Qui nisi).* « Et si les sens ne sont pas véridiques, la raison nous trompe également. » (Lucrèce, IV, 485.)

P. 66, l. 3. *Aut fuit).* « Ou elle est passée, ou elle va venir : il n'y a rien de présent en elle. » (La Boétie, satire adressée à Montaigne, p. 233.)

P. 66, l. 4. *Morsque).* « Et la mort cause moins de mal que l'attente de la mort. » (Ovide, *Ép. d'Ariane à Thésée*, vers 82.)

P. 66, l. 8. *Malam mortem).* « La mort n'est un mal que par ce qui vient après elle. » (Saint Augustin, *Cité de Dieu*, I, 11.) Le texte de l'édition de 1570 est : « Neque enim facit malam mortem, nisi quod sequitur mortem. »

P. 67, l. 11. *Avida est).* « La vertu est avide de danger. » (Sénèque, *De providentia*, IV.)

P. 67, l. 18. *Non enim).* « Ce n'est pas, en effet, dans la joie et les plaisirs, dans les rires et les jeux, compagnons de la légèreté, qu'on est heureux; on l'est bien plutôt dans la tristesse par la fermeté et la constance. » (Cicéron, *De fin.*, II, XX.)

P. 67, l. 23. *Lætius est).* « La vertu est d'autant plus douce qu'elle nous coûte davantage. » (Lucain, IX, 404.)

P. 67, l. 26. *Si gravis).* « Si elle est violente, elle est courte; si elle est longue, elle est légère. » (Cicéron, *De fin.*, II, XXIX.) Cette idée revient souvent dans les *Épîtres* de Sénèque; cf. en particulier épîtres 34 et 78.

P. 67, l. 26. *Tu ne la sentiras).* Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Brevis morbus ac præceps alterutrum faciet, aut exstinguetur aut exstinguet. Quid autem interest non sit an non sim? In utroque finis dolendi est. » (Ép. 78.) Remarquer l'effort fait par Montaigne pour faire passer le jeu de mots en français.

P. 68, l. 2. *Memineris).* « Souviens-toi que la mort met fin aux grandes douleurs, que les petites ont beaucoup d'intermittences, et que nous sommes maîtres des douleurs moyennes. Ainsi légères, nous pouvons les supporter patiemment; intolérables, nous pouvons nous y dérober en sortant de la vie comme d'un théâtre qui nous déplaît. » (Cicéron, *De fin.*, I, XV.)

P. 68, l. 6. *Ce qui nous fait souffrir).* Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Illud autem est quod imperitos in vexatione

corporis male habet : non assueverunt animo esse intenti; multum illis cum corpore fuit. Ideo vir magnus ac prudens animum deducit a corpore & multum cum meliore & divina parte versatur; cum hac querula ac fragili quantum necesse est. » (Ép. 78, p. 181.) Voir le texte de 1580.

P. 69, l. 10. *Platon craint).* Cf. en particulier dans le *Phædon*, p. 83; éd. de 1546, p. 494.

P. 69, l. 13. *Tout ainsi que l'ennemy).* Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Toto contra illum pugnet animo. Vincetur : si cesserit; vincet : si se contra dolorem suum intenderit. Nunc hoc plerique faciunt, attrahunt in se ruinam cui obstandum est. Istud quod premit, quod impendet, quod urget, si subducere te cœperis, sequetur & gravius incumbet; si contra steteris & obniti volueris repelletur. Quemadmodum perniciosior est hostis fugientibus, sic omne fortuitum incommodum magis instat cedenti & averso. » (Ép. 78, p. 181.)

P. 69, l. 17. *Comme le corps).* Image prise de Cicéron qui a écrit dans les *Tusculanes* : « Ut onera contentis corporibus facilius feruntur, remissis opprimunt : simile animus intentione sua depellit pressum omnem ponderum, remissione autem sic urgetur ut se nequeat extollere. » (II, XXIII.)

P. 69, l. 23. *Tantum doluerunt).* « Ils ont souffert dans la mesure où ils se sont livrés à la douleur. » (Saint Augustin, *Cité de Dieu*, I, X.) Notons d'ailleurs que l'esprit de cette sentence est très différent chez saint Augustin qui affirme que les seuls biens véritables sont ceux qui nous conduisent à l'éternité, et que plus on s'attache aux biens de la terre, plus on s'expose à la douleur. Montaigne intervertit l'ordre des mots qui est chez saint Augustin : « ... Quantum se doloribus. »

P. 70, l. 3. *Par Dieu mesme).* Allusion probable aux mots fameux de la *Genèse* : « In dolore paries filios », tu enfanteras dans la douleur.

P. 70, l. 13. *Feme de Sabinus).* Cf. Plutarque, *De l'amour*, XXXIV, f° 613 r°.

P. 70, l. 15. *Un simple garçonnet).* Cf. Plutarque, *Vie de Lycurgue*, XIV. Cet exemple était déjà très vulgarisé au XVI[e] siècle.

P. 70, l. 18. *Et un autre). Id., ibid.*, Valère Maxime, III, III, etc. C'est un fait très vulgarisé au temps de Montaigne qui le mentionnera à nouveau dans l'essai II, XXXII. Il déclarera alors le tenir de « Plutarque » et de « cent autres tesmoins ». Valère Maxime attribue le fait à un jeune Macédonien.

P. 70, l. 21. *Et s'en est veu un grand nombre).* Encore un fait qui est cité partout autour de Montaigne et qu'il mentionnera de nouveau dans l'essai I, XXIII.

P. 70, l. 23. *Et Cicero).* Dans les *Tusculanes* : « Adolescentium greges Lacedæmone vidimus ipsi incredibili contentione certantes pugnis, calcibus, unguibus, morsu, denique ut exanimarentur, priusquam se victos faterentur. » (V, XXVII.)

P. 70, l. 25. *Nunquam naturam).* « Jamais l'usage n'aurait vaincu la nature, car elle est invincible; c'est nous-mêmes qui, par la mollesse, les délices, l'oisiveté, l'indolence, la nonchalance, avons altéré notre âme, qui par les préjugés et les mauvaises habitudes l'avons corrompue. » (*Id., ibid.*)

P. 71, l. 1. *Scevola).* Cf. Tite-Live, II, XII, 47. Sénèque fait allusion à ce récit dans l'épître 24.

P. 71, l. 10. *Celuy qui ne daigna).* Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Ille qui dum varices exsecandas præberet, legere librum perseveravit? » (Ép. 78.)

P. 71, l. 11. *Et celuy qui s'obstina). Id., ibid.* « Ille qui non desiit ridere, cum ob hoc ipsum tortores omnia instrumenta crudelitatis experirentur? » (Ép. 78.)

Peut-être est-il question d'Anaxarque.

P. 71, l. 15. *Un gladiateur de Cæsar).* Cf. Aulu-Gelle : « Qualem fuisse accepimus ferum quendam in ludo Cæsaris gladiatorem, qui, cùm vulnera ejus à medicis exsecabantur, ridere solitus fuit. » (XII, V, 288, dans un chapitre sur l'idée que les stoïciens se font de la douleur.)

P. 71, l. 16. *Quis mediocris).* « Quand jamais les moindres gladiateurs ont-ils gémi ou changé de visage? Quand jamais en a-t-on vu montrer de la lâcheté, je ne dis pas seulement dans leur maintien, mais dans leur chute? Renversés, condamnés à recevoir la mort, quand en a-t-on vu détourner la tête? » (Cicéron, *Tusc.*, II, XVII.)

P. 71, l. 27. *Vellere queis).* « Elles qui ont soin de s'arracher les cheveux blancs, de s'enlever la peau pour se refaire un visage nouveau. » (Tibulle, I, VIII, 45.)

Le texte est : « Tollere tunc cura est. »

P. 72, l. 6. *Nostre Roy)*. Henri III qui régna en Pologne de 1573 à 1574. De Thou cite expressément à ce sujet l'exemple du Grand Chambellan de Pologne qui, au départ d'Henri III, se donna un coup de poignard dans le bras pour lui témoigner son dévouement. La phrase de Montaigne a dû être écrite entre novembre ou décembre 1588 (date de son retour de voyage), et le 2 août 1589, date de la mort d'Henri III.

P. 72, l. 12. *Les turcs)*. Cf. Guillaume Postel, *Des histoires orientales* : « De braves & gens de court, qui aiment & poursuivent une dame, feront de telles taillades, pour approuver l'amour, & souvent se picqueront de quelque fer jusque au sang, faisant une figure à la devise de la dame, sur un bras ou autre part cachée d'habit, puis y bouteront le feu long temps avec une chandelle : qui est une extreme douleur & seulement pour faire que le seing dure à jamais... Ny a celuy de ces ballaffrés à qui ne faces fendre un bras, une joue, ce que voudrés luy donnant quelque sept, ou huit, ou dix aspres. » (Éd. de 1575, p. 228; éd. de 1560, 1re partie, p. 108.)

P. 72, l. 21. *Tesmoing tres-digne de foy)*. Cf. Joinville : « Il se confessoit tous les Vendredis à son Prestre : & apres sa confession, il despouilloit ses espaules, & se faisoit battre par sondict Prestre, a tout cinq petites chesnettes de fer, qu'il portoit dans une boete. Il porta souventes fois la haire, jusques en sa vieillesse, qu'il la laissa par l'admonestement & conseil de son Confesseur : & au lieu d'icelle... » (Éd. Rieux, XCIV, f° 211 r°.)

P. 73, l. 1. *Guillaume nostre dernier Duc de Guyenne)*. Cf. Jean Bouchet, *Annales d'Aquitaine* : « Ledict duc Guillaume... par le conseil d'un ermite, en lieu de haire print une cuyrasse sur son corps, & sur sa teste un aubergeon, qu'il porta tousjours jusques à sa mort, par penitence, soubs un habit d'hermite. » (F° 75 r°.)

P. 73, l. 5. *Foulques Comte d'Anjou)*. Cf. Paul-Émile, *De rebus gestis Francorum* : Il s'agit de Foulques III qui mourut en 1040.

On trouve encore le même récit chez Vinet, *Antiquités de Saintes*, pp. 41-43. Vinet suppose que ce seigneur voulait expier le meurtre commis par lui sur la personne du comte du Maine. Du Haillant a repris les termes mêmes de Paul-Émile dans son *Histoire des Rois de France*, 1576, et dans sa sommaire *Histoire des Seigneurs comtes et ducs d'Anjou* (Paris, 1572).

P. 73, l. 8. *Un grand nombre d'hommes & femmes se battre)*. On peut rapprocher de ceci ce que dit Montaigne dans son *Journal de Voyage* : « Au milieu des rancs (il passa devant moy) une file des Pœnitanciers qui se foitent à-tout des cordes; de quoy il y en avoit cinq çans, pour le moins, l'eschine toute escorchée & ensanglantée d'une piteuse façon. C'est un œnigme que je n'entans pas bien encores; mais ils sont tous meurtris & cruelemant blessés & se tourmantent & batent incessammant. Si est-ce qu'à voir leur contenance, l'assurance de leur pas, la fermeté de leurs paroles (car j'en ouis parler plusieurs), & leur visage (car plusieurs estoint descouverts par la rue), il ne paroissoit pas sulemant qu'ils fussent en action penible, voire ny serieuse... » (P. 259.) Le passage des *Essais* ne s'inspire pas de cette expérience, car il est antérieur au voyage de Montaigne et a paru en 1580.

P. 73, l. 15. *Maximus... Cato... Paulus)*. Cf. Cicéron, *Tusc.*, III, XXVIII. Les mêmes exemples se retrouvent ailleurs, notamment dans le *De consolatione* de Sigonius, par supercherie attribué à Cicéron.

P. 73, l. 17. *Je disois)*. Montaigne fait sans doute allusion aux morts de Frédéric de Foix, comte de Gurson, et de ses deux frères, survenues le même jour. Il a écrit dans ses *Éphémérides* : « Iulius 29, 1587, le comte de Gurson, le comte de Fleix & le Chevalier, trois frères mes bons Srs & amis, de la Maison de Foix, furent tués à Moncrabeau en Agenois en un combat fort aspre pour le service du roy de Navarre. » (*Éphém.* de Beutère, p. 238.)

P. 73, l. 26. *Ex quo intelligitur)*. « D'où l'on peut voir que l'affliction n'est pas un effet de la nature mais de l'opinion. » (Cicéron, *Tusc.*, III, XXVIII.)

P. 74, l. 1. *Terez)*. Cf. Plutarque, *Dicts notables des anciens Roys...* : « Teres, le pere de Sitalces, souloit dire, que quand il estoit de loysir, & qu'il ne faisoit point la guerre, il luy estoit advis qu'il n'y avoit point de difference entre luy & son parefrenier. » (F° 189 r°.)

P. 74, l. 6. *Ferox gens)*. « Nation féroce qui ne

pensait pas qu'on pût vivre sans combattre. » (Tite-Live, XXXIV, XVII.) Le texte est conforme à celui de l'édition de 1568.

P. 74, l. 10. *Le cardinal Borromé)*. Saint Charles Borromée (1538-1584), archevêque de Milan. On peut consulter à son sujet : Giussani, *Vie de Saint Charles Borromée*, traduite par le Père de Soulfour (Paris, 1615); Sala, *Documenti circa la vita e la gesta di Borromeo* (Milan, 1857).

P. 74, l. 26. *Celuy qui se les creva)*. Il s'agit de Démocrite. Cf. *De finibus*, V, XXIX; Plutarque, *De la curiosité*, XI, qui mentionne le fait pour en contester l'exactitude; Aulu-Gelle, X, XVII, qui directement ou indirectement est la source de Montaigne. D'après Cicéron, *Tusc.*, V, XXXIX, et d'après Diogène, la cécité de Démocrite n'était pas volontaire. Montaigne reprend la même allégation dans l'essai I, XXXIX, p. 316, l. 15, et dans l'essai II, XII, p. 358, l. 17.

P. 75, l. 1. *Thales)*. Cf. Diogène Laerce, *Vie de Thales* : « Et cùm rogaretur, cur liberis non daret operam, quòd filiorum amore non teneretur respondisse. » (I, XXVI, 28.)

P. 75, l. 13. *Tel pour arriver à la pauvreté)*. Il s'agit d'Aristippe. Cf. entre autres : Diogène Laerce, II, LXXVII; Horace, *Satires*, II, III, 100. (Rapprocher essai II, XI, p. 129, l. 3.) On en dit autant de Cratès. Cf. essai III, IX. Montaigne cite ici de mémoire un exemple très vulgarisé; il n'y a pas lieu de chercher une source précise.

P. 75, l. 15. *Epicurus dict)*. Cf. Sénèque, *Épîtres*. « Ab Epicuro mutuum sumam. Multis parasse divitias non finis miseriarum fuit, sed mutatio. » (Ép. 17.)

P. 76, l. 24. *Cæsar)*. Cf. Plutarque, *Vie de Jules César*, f° 494 r°. Amyot dit « treize cents talents » et met en note « sept cents quatre vingt mille escus ».

P. 77, l. 9. *Fortuna vitrea)*. « La fortune est de verre; plus elle brille, plus elle est fragile. » (Publius Syrus, *ex Mimis*.) Montaigne a pris cette citation dans les *Politiques* de Juste Lipse, V, XVIII.

P. 77, l. 15. *Faber est)*. « Chacun est l'artisan de sa fortune. » (Salluste, *De rep. ordin.*, I, 1.)

P. 77, l. 17. *In divitiis)*. « L'indigence au sein des richesses est la plus lourde des pauvretés. » (Sénèque, ép. 74.)

P. 78, l. 24. *Bion)*. Cf. Sénèque, *De tranquill. animi)*. « Bion eleganter ait, non minus molestum esse comatis quam calvis pilo velli. » (VIII.)

P. 79, l. 15. *Platon range ainsi)*. Dans les *Lois* : « Minorum primum est sanitas, forma Secundum, Tertium vires ad cursum cæterosque corporis motus, Quartum divitiæ, quæ cæcæ non sunt, sed acutæ cernunt, si prudentiam sequuntur. » (I, 1, p. 631; éd. de 1546, p. 749.)

P. 79, l. 18. *Dionisius le fils)*. Cf. Plutarque, *Les dicts notables des anciens Roys* : « Estant adverty, que l'un des habitans de Syracuse avoit caché un tresor dedans la terre en sa maison, il luy feit commandement de le luy apporter : ce qu'il feit. Non pas tout pourtant, car il en reteint une partie, avec laquelle il s'en alla demourer en une autre ville, là où il en achetta quelque heritage : quoy entendant, il le renvoya querir & luy rendit son or & argent : puisque tu sçays, dit il, maintenant user de la richesse, & non pas rendre inutile ce qui est fait pour l'usage de l'homme. » (F° 190 v°.) Montaigne commet une erreur : il s'agit de Denys le père, et non de Denys le fils.

P. 80, l. 15. *Non esse cupidum)*. « C'est une richesse que de n'avoir pas la passion d'acquérir, c'est un revenu que de n'être pas avide d'acheter. » (Cicéron, *Parad.*, VI, III.)

P. 80, l. 17. *Divitiarum)*. « Le fruit des richesses est l'abondance et le critérium de l'abondance, c'est la satisfaction. » (*Id.*, *ibid.*, VI, II.)

P. 80, l. 22. *Feraulez)*. Cf. Xénophon, *Cyropédie* : « An ignoras me & comedere & bibere & dormire nullo modo nunc jucundius, quàm tunc cùm eram pauper. Quòd autem hæc sunt mihi permulta, tantum mihi est lucri, quòd plura me oportet custodire, plura aliis tribuere, & quò plura curo, eò mihi plura esse negocia... Itaque mihi videor magis tristari quòd nunc plura possideam, quam antea quòd pauca haberem... Accipe enim hæc omnia, ac posside, iisque utere pro voluntate tua, méque aliud nihil quàm ut hospitem ale, & tenuius quoque quàm hospitem... Sic igitur & Pheraulas afficiebatur maxima voluptate... & Sacas plurimum lætabatur... Et hi quidem ita degebant. » (VIII, III, pp. 272, 273, 274.)

P. 81, l. 23. *La fortune).* Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Errant enim, mi Lucili, qui aut boni aliquid nobis, aut mali judicant tribuere fortunam. Materiam dat bonorum ac malorum, & initia rerum apud nos in malum bonumve exiturarum. Valentior enim omni fortuna animus est, in utranque partem ipse res suas ducit, beatæque ac miseræ vitæ sibi causa est. » (Ép. 98, p. 242.)

P. 82, l. 2. *Les accoustremens).* Cf. Plutarque, *Du vice et de la vertu* : « Il semble que ce soient les habillements qui eschauffent l'homme, & toutefois ce ne sont ils pas qui l'eschauffent, ne qui luy donnent la chaleur, par ce que chascun d'iceux vestements à part soy est froid... l'habillement enveloppant le corps, & le tenant joinct & serré, arreste & contient la chaleur au dedans, que l'homme rend de soy-mesme, & empesche qu'elle ne se respande parmy l'air. Cela mesme estant és choses humaines trompe beaucoup de gens, lesquels pensent s'ils ont logez en belles & grandes maisons, s'ils possedent grand nombre d'esclaves, & qu'ils amassent grosse somme d'or & d'argent, qu'ils en vivront joyeusement : là où le vivre doulcement & joyeusement ne procede point du dehors de l'homme, ains au contraire l'homme despart & donne à toutes choses qui sont autour de luy joye & plaisir, quand son naturel & ses meurs au dedans sont bien composez par ce que c'est la fonteine & source vive, dont tout ce contentement procede. » (1, f° 58 r°.)

P. 82, l. 6. *Certes).* Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Luxurioso frugalitas pœna est; pigro supplicii loco labor est; delicatus miseretur industrii; desidioso studere torqueri est; eodem modo hæc ad quæ omnes imbecilli sumus, dura atque intoleranda credimus... Non ista difficilia sunt natura, sed nos fluidi & enerves. Magno animo de rebus magnis judicandum est; alioqui videbitur illarum vitium esse, quod nostrum est. Sic quædam rectissima, cum in aquam demissa sunt, speciem curvi præfractique visentibus reddunt. Non tantum quid videas, sed quemadmodum refert. » (Ép. 71, p. 164.)

P. 82, l. 21. *Opinio est).* « Un certain préjugé frivole, efféminé, nous domine dans la douleur comme dans le plaisir. Nos âmes en sont amollies, liquéfiées pour ainsi dire; une piqûre d'abeille suffit pour nous arracher des cris... Tout se réduit à savoir se commander. » (Cicéron, *Tusc.*, II, XXII.)

P. 83, l. 1. *S'il est mauvais de vivre en necessité).* Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Malum est in necessitate vivere : sed in necessitate vivere necessitas nulla est. » (Ép. 12, p. 93.)

P. 83, l. 5. *Qui n'a le ceur).* Cette idée revient souvent chez Sénèque, cf. pages 74, 78, 114, etc.

CHRONOLOGIE : Deux faits sont empruntés aux *Annales d'Aquitaine* de Jean Bouchet : l'entêtement des habitants d'Arras qui se laissent pendre plutôt que de crier vive le Roi (p. 61, l. 2), et les pénitences que s'impose Guillaume, dernier duc d'Aquitaine (p. 73, l. 1). L'essai est donc de la première période (environ 1572). J'ajoute qu'une liste de faits est prise à l'*Apologie pour Hérodote* d'Henri Estienne (p. 60, l. 11); or l'*Apologie* est la source d'une anecdote qui est insérée dans l'essai I, IX, essai qui est de 1572. Nouveau motif pour accepter cette date. Enfin cet essai est antérieur à l'essai II, III.

CHAPITRE XV.

ON EST PVNY POVR S'OPINIASTRER A VNE PLACE SANS RAISON.

P. 84, l. 9. *Monsieur le Connestable de Mommorency).* Cf. les *Mémoires* des frères du Bellay : « Puis envoya (le Roy) le mareschal de Montmorency avecques... pour passer le Tessin, & se loger au faubourg Sainct Antoine, dedans une isle. Pour gaigner ledict faubourg, ledict seigneur de Montmorency fut contrainct de battre une tour qui estoit sur le pont, l'ayant gaignée, la feit remparer & garder, faisant pendre ceux qu'il trouva dedans, pour avoir esté si outrageux d'avoir voulu garder un tel poullier à l'encontre d'une armée Françoise. » (II, 61.)

P. 84, l. 13. *Encore depuis). Id., ibid.* : « ... les gens de pied François... monterent contremont le rocher, & avec eschelles entrerent dedans, & taillerent en pieces ce qui se trouva, hors mis le capitaine & l'enseigne, qui furent prins en vie, lesquels monsieur le grand Maistre fist pendre & estrangler, pour donner exemple aux autres, de n'estre si temeraires d'attendre dedans une meschante place une armée Françoise descendant en sa première fureur. » (VIII, 267.)

P. 84, l. 18. *Le capitaine Martin du Bellay). Id., ibid.* : « Estans arrivez devant Saint Bony, fut plantée l'artillerie, de laquelle en peu d'heures fut faict un trou... & furent tous ceux de dedans tuez, hors mis le capitaine, qui fut pendu pour avoir esté si oultrageux, de vouloir tenir une si meschante place devant le canon. » (IX, 295.)

P. 85, l. 16. *Et au quartier par ou les Portugalois).* Cf. Goulard, *Histoire du Portugal* : « Cachil disoit la coustume inviolable estre qu'en toutes les batailles esquelles les Roys ou leurs lieutenans se trouvoyent, on faisoit mourir sans aucune remission tous les ennemis qui avoyent attendu le combat ou l'assaut. » (XIV, xv, f° 416.)

CHRONOLOGIE : Tous les exemples dont cet essai était bâti dans sa première forme sont empruntés aux *Mémoires* des frères du Bellay. Il est donc très vraisemblablement des environs de 1572.

Chapitre XVI.

DE LA PVNITION DE LA COVARDISE.

P. 86, l. 3. *Seigneur de Vervins).* On peut rapprocher un passage des *Mémoires* des frères du Bellay que Montaigne lisait au moment où il a écrit cet essai : « ... Jamais l'opinion du seigneur de Vervin ne changea, & ne peut estre persuadé qu'il ne remist la place... mais il faillit bien de sa foy à son... Prince, dont du depuis il eut la teste tranchée à Paris. » (X, 336.)

P. 86, l. 19). *Le législateur Charondas).* Cf. Diodore de Sicile : « Il ordonna qu'ilz demoureroient l'espace de trois jours assis au milieu de la place, vestuz de robbes de femmes. » (XII, IV, f° 43 v°.)

P. 87, l. 4. *Suffundere).* « Songez plutôt à faire monter le sang au visage d'un homme qu'à le répandre. » (Tertullien, *Apologétique*). Tertullien parle d'une loi contre les débiteurs que Sévère annula en substituant à la peine de mort la vente des biens : « Sin pudoris notam, dit-il, capitis pœna conversa, bonorum adhibita proscriptione : suffundere maluit hominis sanguinem quàm effundere. » L'application chez Montaigne est un peu différente. Elle est inspirée par Juste Lipse qui avait cité cette phrase dans son *Adversus dialogistam* (III, édit. de 1637, f° 165 v°). C'est là que Montaigne l'a prise. On y trouve la forme verbale « malis » pour « maluit ».

P. 87, l. 6. *Ammianus Marcellinus).* « Decem milites ex his qui fugerant exautoratos capitali addixit supplicio, secutus veteres leges. » (XXIV, IV.)

P. 87, l. 10. *Pour une pareille faute).* Cf. Ammien Marcellin : « Omnes eos qui fugisse arguebantur, inter impedimenta & sarcinas & captivos agere iter imposuit. » (XXV, I, 449.)

P. 87, l. 11. *L'aspre condamnation).* Cf. Tite-Live, XXV, VII; XXVI, II et III.)

P. 87, l. 17. *Le Seigneur de Franget).* Cf. les *Mémoires* des frères du Bellay : « Vous avez bien entendu cy dessus comme... le mareschal de Chabannes avoit secouru Fontarabie & avoit tiré dehors le seigneur du Lude... & en son lieu avoit par le commandement du Roy mis pour gouverneur le capitaine Frauget, lequel estoit lieutenant du mareschal de Chastillon car le capitaine Frauget apres avoir tenu peu de jours... rendit la place qui n'estoit forçable. Toutesfois ledit Franget fut à Lion sur un eschaffault degradé de noblesse, & declaré roturier luy & ses descendents pour avoir esté negligent & failly de cueur à pourveoir à la conspiration dudit Dom Petre... » (II, 52.)

P. 87, l. 24. *Dans Guyse). Id., ibid.* : « Les autres... rendirent la place à la volonté de l'ennemy. La punition dont on a depuis usé contre les moins delinqueurs, a esté telle, que tous ceux qui s'y sont trouvez extraicts de noble race, ont esté privez & degradez eux & leurs descendans de tous tiltres & privileges de noblesse, & faicts subjets aux subsides & impositions comme non nobles & roturiers. » (VII, 217.)

Chronologie : Les deux derniers exemples (p. 87, l. 17, et p. 87, l. 24) sont empruntés aux *Mémoires* des frères du Bellay : l'essai est donc très probablement des environs de 1572. L'emprunt à Diodore de Sicile (p. 86, l. 19) d'ailleurs a de grandes chances d'être de la même époque, car il semble que Montaigne ait lu Diodore vers 1572. On peut se demander si la citation d'Ammien Marcellin n'est pas postérieure, car c'est surtout vers 1578 que Montaigne semble l'avoir étudié. Peut-être a-t-il fait une addition à cet essai plusieurs années après l'avoir composé.

Chapitre XVII.

VN TRAICT DE QVELQVES AMBASSADEVRS.

P. 88, l. 3. *De ramener tousjours).* Sur cette idée cf. en particulier *Il Cortegiano*, de Balthasar Castiglione (éd. Cian, I, xxvi).

P. 88, l. 5. *Basti al nocchiero).* « Que le nocher se borne à parler des vents, le laboureur des taureaux, le guerrier de ses blessures, le berger des troupeaux. » Ces vers italiens sont traduits de Properce (II, I, 43). Montaigne les a trouvés dans un ouvrage de Stefano Guazzo, *La Civil conversation* (II, vers le début).

P. 88, l. 11. *Archidamus).* Cf. Plutarque, *Dicts notables des Lacedæmoniens* : « Il luy dit un jour : Je m'esbahis de toy Periander, comment tu aimes mieulx estre appellé mauvais poëte, que bon medecin. » (F° 215 v°.)

P. 88, l. 13. *Cesar).* Voyez en particulier la description du pont jeté sur le Rhin (*De bello gallico*, IV, xvii).

P. 89, l. 7. *Le vieil Dionisius).* Cf. Diodore de Sicile, XV, ii, f° 179 r°.

P. 89, l. 10. *Optat ephippia*). « Le bœuf pesant aspire à la selle, le cheval aspire à labourer. » (Horace, *Épîtres*, I, xiv, 43.)

P. 90, l. 4. *L'Empereur Charles cinquiesme).* Cf. les *Mémoires* des frères du Bellay : « Et quand ores il seroit plus difficile, si estoit ce qu'il s'y pouvoit trouver moyen, comme de combattre en une Isle, ou sur un pont ou batteau en quelque riviere. Et quant aux armes eux deux se pourroient aisement accorder à les prendre qu'elles fussent esgalles, & que luy de sa part les trouveroit toutes bonnes : fust-ce de l'espee ou du poingnard en chemise...

» Duquel (le Roi de France) les subjects capitaines & soldats estoient tels & de telle sorte que si les siens de luy estoient semblables, il se voudroit lier les mains, mettre la corde au col, & aller vers le Roy de France en cest estat luy demander misericorde. Iceux ambassadeurs toutesfois... ne voulurent escrire au Roy leur maistre tous les propos qu'ils avoient entendus, ains lui en dissimulerent grande partie : comme du combat avecques l'espee ou le poingnard en chemise, la façon & terme dont avoit l'Empereur usé, magnifiant la force & vertu de ses subjects & vilipendant ceux du Roy, & que si les siens fussent tels que ceux du Roy... » (P. 152-156.)

P. 91, l. 4. *On corrompt).* Cf. Aulu-Gelle : « Corrumpi atque dissolvi officium omne imperantis ratus, si quis ad id, quod facere jussus est, non obsequio debito, sed consilio non considerato respondeat. » (I, xiii, 24.)

P. 91, l. 5. *Crassus). Id., ibid.* : « Is (Crassus) cùm... circunsedere, oppugnaréque Leucas oppidum pararet, opusque esset firma ac procera trabe, qua arietem faceret, quo muros ejus oppidi quateret, scripsit ad magistrum ἀρχιτέκτονα molis Atheniensium sociorum, amicorúmque populi Romani, ut ex malis duobus, quos apud eos vidisset, uter major esset, eum mittendum curaret. Tum magister ἀρχιτέκτων comperto quamobrem malum desideraret, non uti jussus erat, majorem, sed quem esse idoneum, aptiorémque faciendo arieti, faciliorémque portatu existimabat, minorem misit. Crassus eum vocari jussit, & cùm interrogasset, cur non quem jusserat, misisset, causis, rationibúsque, quas dictitabat spretis vestimenta detrahi imperavit, virgísque multum cecidit. » (I, xiii, 24.)

Aulu-Gelle présente tout au long ce récit et institue

à son sujet la même discussion que Montaigne. Il ne prend pas parti; au contraire, Montaigne, après avoir fortement posé le devoir d'obéissance, établit des distinctions et réclame des libertés d'action pour les ambassadeurs. Il faut noter encore que l'anecdote de Crassus et la discussion qu'elle suscite se trouvent dans un ouvrage que Montaigne a lu dans le temps où il a fait cette addition, après 1588 : c'est dans le *Cortegiano* de Castiglione (II, XXIV). Castiglione, comme Montaigne, accorde que quelquefois il faut s'en remettre à son propre avis et le préférer à celui qui vous a été donné par votre prince; il veut toutefois qu'on se montre très prudent, très réservé sur ce point.

Chronologie : Cet essai, comme ceux qui l'entourent, est bâti sur un exemple des frères du Bellay (p. 90, l. 4). Il est donc très vraisemblablement des environs de 1572. Il est possible que le mot d'Archidamus (p. 88, l. 11), qui vient de Plutarque, ait été inséré postérieurement à la composition primitive, s'il vient de la traduction d'Amyot qui parut seulement à la fin de 1572.

Chapitre XVIII.

DE LA PEVR.

P. 92, l. 1. *Obstupui).* « Je demeurai stupide, mes cheveux se dressèrent, ma voix s'arrêta dans ma gorge. » (Virgile, *Én.*, II, 774.)

P. 92, l. 15. *Monsieur de Bourbon).* Cf. les *Mémoires* des frères du Bellay : « Un porteur d'enseigne ayant la garde d'une ruine qui estoit à la muraille au bourg S. Pierre voyant monsieur de Bourbon venir avecques quelques soldats à travers les vignes pour recognoistre la place, entra en tel effroy que cuidant fuir devers la ville, passa (l'enseigne au poing) par ladite ruine, & s'en alla droict aux ennemis. Monsieur de Bourbon voyant ceste enseigne venir droict à luy, estima qu'elle fut suivie d'autres gens, & que ce fust une saillie faicte sur luy : parquoy il s'arresta pour recueillir les hommes qui venoient à son secours & faire teste... Ledit enseigne ayant marché environ trois cens pas hors la ville... se recogneut... & par la mesme ruine dont il estoit sorti rentra dedans. » (III, 75.)

P. 93, l. 5. *L'enseigne du Capitaine Juille). Id., ibid.* : « L'enseigne du capitaine Juille... son enseigne au poing, voyant l'ennemy marcher à l'assault entra en tel effroy, que pensant... fouir dans la ville, sortit par une canonniere, & fouit droict aux ennemis, son enseigne au poing, où il fut massacré. » (VIII, 255.)

P. 93, l. 9. *Au mesme siege). Id., ibid.* : « Aussi un gentilhomme... entra en telle frayeur, qu'il tomba mort, sans estre frappé. » (VIII, 255.)

P. 93, l. 14. *De Germanicus).* Cf. Tacite, *Hist.*, I, LXIII.

P. 93, l. 19. *L'Empereur Theophile).* Cf. Zonaras : « Ainsi que derechef l'Empereur se fut acheminé contre les Agarenes, l'issue de la bataille fut malencontreuse pour les Romains : car peu s'en faillit que l'empereur ne fut emmené prisonnier par les ennemis. Manuel en estant acertené, apres avoir rallié des gens, il se fourra en la plus grosse presse des Sarazins, commandant à l'Empereur qu'il le suivist, car il estoit tout estonné, & disoit pour couvrir son peu de courage, qu'il ne s'en vouloit fuir abandonné le peuple. Et apres que souventes-fois on luy eust remonstré qu'il sortit hors de la bataille, sans en vouloir rien faire, estant retenu de crainte comme s'il eust esté detenu es ceps. Manuel luy dit, si vous ne me suyvez, je vous tueray : car il vaut mieux que vous perdez la vie, que si estant prisonnier vous procurez un si grand deshonneur à la Republique de Romme. » (Éd. de 1560, 3e partie, f° 58 v°; éd. de 1583, f° 879 r°.)

P. 93, l. 21. *Adeo pavor).* « Tant la peur s'effraie même des secours. » (Quinte-Curce, III, 11.)

P. 94, l. 1. *En la premiere juste bataille).* Cf. Tite-Live, *Annales* : « Cùm jam in orbem utrinque pugnarent, decem millia fermè hominum cùm alià evadere nequivissent, media Afrorum acie, quæ Gallicis auxiliis firmata erat, cum ingenti cæde hostium perrupere. » (XXI, LVI, 347.)

P. 94, l. 9. *Amis de Pompeius).* Cf. Cicéron, *Tusculanes* : « Constabat eos qui concidentem vulneribus Cn. Pompeium vidissent, cum in illo ipso acerbissimo miserrimoque spectaculo sibi timerent, quod se classe hostium circumfusos viderent, nihil tum aliud egisse,

nisi ut remiges hortarentur, et ut salutem adipiscerentur fuga : posteaquam Tyrum venissent, tum adflictari lamentarique cœpisse. » (III, XXVII.)

P. 94, l. 17. *Tum pavor)*. « Alors la peur m'arrache du cœur tout mon courage. » (Ennius, apud Ciceronem, *Tusc.*, IV, VIII.)

P. 95, l. 4. *Les Grecs)*. Cf. Diodore de Sicile : « Ce fut une calamité publique qui survint lors à la cité de Carthage par permission divine : car ordinairement on oyoit des bruits par la ville & des frayeurs & espouventemens sans propos ny raison apparente, que l'on appelle tremeurs paniques : de sorte que plusieurs sortoient de leurs maisons en sursault, avec les armes aux poings, comme si l'on eust crié alarme, & comme si les ennemis eussent esté dedans la ville : & s'entrebattoient les uns les autres comme s'ils eussent esté ennemis, y estans les aucuns blecez, & les autres antierement tuez, jusques à ce qu'ils eussent appaisé par oraisons & sacrifices l'ire des Dieux. » (XV, VII, f° 185 v°.)

CHRONOLOGIE : L'essai semble être suggéré par trois exemples empruntés aux *Mémoires* des frères du Bellay (p. 92, l. 15, et p. 93, l. 5 et 9). Il est donc très vraisemblablement des environs de 1572.

Chapitre XIX.

QV'IL NE FAVT IVGER DE NOSTRE HEVR, QV'APRES LA MORT.

P. 96. titre. Ce sujet est touché dans beaucoup de dissertations morales du temps. Cf. en particulier Estienne Pasquier, *Le pourparler du Prince*, édition de 1581, f° 204 v°.

P. 96, l. 1. *Scilicet).* « Il faut toujours attendre le dernier jour de l'homme, et personne ne peut être déclaré heureux avant sa mort et son heure suprême. » (Ovide, *Métam.*, III, 135.) Le texte est celui des éditions contemporaines.

P. 96, l. 4. *Du Roy Crœsus).* Cf. Hérodote, I, lxxxvi. L'anecdote est tout à fait courante chez les auteurs anciens et modernes : Cf. Diogène Laerce, *Vie de Solon*; Cicéron, *De fin.*, II, xxvii; Valère Maxime, VII, xlii; Érasme, *Apopht.*, VII. Lycosthenes qui intitule un de ses chapitres : *Ante mortem nemo beatus judicandus;* Le Roy, *Vicissitudes*, éd. de 1577, p. 52; Budé, *Institution du Prince*, liii, etc.

P. 96, l. 13. *Agesilaus).* Cf. Plutarque, *Dicts notables des Lacedæmoniens :* « Quelqu'un reputoit heureux le Roy de Perse de ce qu'il estoit venu fort jeune à un si puissant estat; voire mais, dit-il, Priam en tel aage ne fut pas malheureux. » (F° 211 r°.)

P. 96, l. 17. *Il s'en faict des menuisiers et greffiers à Rome).* Allusion au fils de Persée, nommé Philippe. Cf. Plutarque, *Vie de Paul-Émile*, xix.

P. 96, l. 18. *Des pedantes à Corinthe).* Allusion à la fameuse légende de Denys l'ancien ou le tyran, chassé de ses États par Timoléon. Elle est partout. Cf. en particulier Pasquier, *Le pourparler du Prince*, au début.

P. 97, l. 3. *Ce grand Pompeius).* Son exemple est souvent cité avec la valeur que Montaigne lui donne ici. Cf. en particulier Cicéron, *Tusc.*, I, xxxv.

P. 97, l. 4. *Ce Ludovic Sforce).* Cf. Guichardin, *Hist. d'Italie* : « Dopo due di fu menato nella Torre di Loces, nella quale stette circa dieci anni, & insino alla fine della vita prigione; rinchiudendosi in una angusta carcere i pensieri e l'ambitione di colui, che prima appena capevano i termini di tutta Italia. » (P. 212.)

P. 97, l. 7. *La plus belle roine).* Marie Stuart, veuve de François II, décapitée par l'ordre d'Élisabeth le 18 février 1587.

P. 97, l. 12. *Usque adeo).* « Tant il est vrai qu'une force cachée renverse les puissances humaines, et semble se faire un jeu de fouler aux pieds l'orgueil des faisceaux et des haches consulaires. » (Lucr., V, 1233.)

P. 97, l. 15. *Et semble que la fortune).* Cette idée revient souvent chez Sénèque. Cf. en particulier l'épître 98 qui, à propos de l'incendie de Lyon, s'étend longuement sur ce sujet : « Incrementa lente exeunt, festinatur in damnum. »

P. 97, l. 18. *Nimirum).* « Certes, j'ai trop vécu d'un jour. » (Macrobe, *Saturn.*, II, vii.)

P. 98, l. 8. *De bon et de net dans le fond du pot).* L'épître 26 de Sénèque est intitulée : « ... Qualiter boni viri meritum mors excutiat, & quod egregium sit mortem discere. »

P. 98, l. 9. *Nam veræ voces).* « Alors seulement des paroles sincères nous sortent du fond du cœur, le masque tombe, l'homme reste. » (Lucr., III, 57.) Le texte de Montaigne est conforme à celui de Lambin (p. 195).

P. 98, l. 11. *Voyla pourquoy se doivent).* Pour cette idée, cf. Sénèque, *Épîtres*, passim, en particulier épître 82. Mais Montaigne suit ici surtout l'épître 26

à laquelle une phrase est textuellement prise : « Ego certe velut appropinquet experimentum, & ille laturus sententiam de omnibus annis meis dies venerit, ita me observo... Quod profecerim, morti crediturus sum. Non timide itaque componor ad illum diem, quo remotis strophis ac fucis de me pronuntiaturus sum, utrum loquar fortia an sentiam, nunquid simulatio fierit & mimus, quicquid contra fortunam jactavi verborum contumacium, etc. » (P. 112.)

P. 98, l. 18. *Scipion).* Cf. Sénèque, épître 24.

P. 98, l. 20. *Epaminondas).* Cf. Plutarque, *Les dicts notables des anciens Roys*... : « On luy demanda quelquefois lequel il estimoit plus grand capitaine de luy, de Chabrias ou d'Iphicrates : il respondit, il seroit bien mal aisé d'en juger, tant que nous sommes en vie. » (F° 201 r°.)

Chronologie : Un exemple semble venir de Guichardin (Ludovic Sforce, p. 97, l. 4). C'est une raison de croire que l'essai est des environs de 1572. Il n'y a là toutefois qu'une présomption parce que l'emprunt se réduit à une simple allusion. D'autres présomptions se joignent à celle-là : 1° tous les essais avoisinants sont de la première période; 2° ce chapitre présente le même stoïcisme qui caractérise les essais I, xiv, et I, xx, tous deux datés avec certitude de 1572. On pourrait être tenté de reculer la composition à la fin de 1572 parce que l'apophtegme d'Agésilas est pris textuellement à Amyot et parce que la traduction d'Amyot parut seulement à la fin de 1572; mais cette conclusion elle-même n'est pas nécessaire : il a pu être ajouté là sous forme d'addition.

Chapitre XX.

QVE PHILOSOPHER C'EST APPRENDRE A MOVRIR.

P. 100, l. 1. *Cicero).* Cf. *Tusc.* : « Tota philosophorum vita, ut ait idem (Socrates), commentatio mortis est. » (I, xxx.) Après 1588, dans l'essai III, xii, Montaigne reprendra cette pensée de Cicéron, mais pour la contester. Cicéron l'a traduite du *Phédon.*

P. 100, l. 2. *C'est d'autant que l'estude et la contemplation). Id., ibid.*, I, xix, et surtout I, xxxi, où cette pensée est développée : « Nam quid aliud agimus, quum a voluptate, id est, a corpore, quum a re familiari, quæ est ministra & famula corporis, quum a republica, quum a negotio omni sevocamus animum? Quid inquam, tum agimus, nisi animum ad se ipsum advocamus, secum esse cogimus, maximeque a corpore abducimus? Secernere autem a corpore animum, nec quidquam aliud est quam emori discere? » (I, xxxi.) En tout ce passage, Cicéron imite de très près le *Phédon* de Platon.

P. 100, l. 6. *De vray ou la raison).* Comparer la même idée chez Cicéron, dans le *De finibus*, II, xxvii, et V, xxix. Cicéron l'exprime dans une attaque contre l'épicuréisme. On comprendra par là combien il est peu à propos de citer ce passage pour prouver que dès 1572 Montaigne était franchement épicurien.

P. 100, l. 9. *La saincte escriture).* Cf. *Ecclés.*, III, verset 12. « Et cognovi, quod non esset melius, nisi lætari, & facere bene in vita sua. »

P. 100, l. 13. *Transcurramus).* « Laissons ces subtilités. » (Sénèque, ép. 117.)

P. 101, l. 9. *Non celuy de la vigur).* Cicéron dans les *Tusculanes*, II, xviii, dit que le mot « virtus » vient de « vis » qui signifie force, courage. La même étymologie est rapportée dans l'essai II, vii, p. 67, l. 15.

P. 101, l. 19. *Ce n'est pas d'un pareil soing).* Cf. la même idée et le même mouvement dans Sénèque, ép. 70.

P. 102, l. 13. *Xenophilus).* Cf. Valère Maxime, VIII, xiii, ext. 5. Mais Valère Maxime dit 105 ans et non 106. L'exemple de Xenophilus est d'ailleurs repris dans les collections d'exemples de morts que nous trouverons tout à l'heure entre les mains de Montaigne. Cf. en outre Pline, *Hist. nat.*, VII, li; Crinitus, *De honesta disciplina*, VII, x, etc.

P. 102, l. 17. *Omnes eodem).* « Tous nous sommes poussés au même terme; tous, de l'urne qui s'agite, plus tôt ou plus tard, nous verrons sortir notre billet qui nous enverra par la barque de Caron dans l'éternel exil. » (Horace, *Odes*, II, iii, 25.)

P. 102, l. 22. *Il n'est lieu).* Cf. Sénèque : « Nihil est unde non subeat. Itaque, ut in hostili regione versantibus huc & illuc circumspiciendum est, & ad omnem strepitum circumagenda cervix. » (Ép. 74, p. 268.)

P. 102, l. 24. *Quæ quasi saxum).* « C'est le rocher qui pend sans cesse sur la tête de Tantale. » (Cicéron, *De fin.*, I, xviii.)

P. 103, l. 3. *Non siculæ).* « Les mets les plus exquis lui seront sans saveur, les chants des oiseaux et les accords de la lyre ne lui rendront pas le sommeil. » (Horace, *Odes*, III, i, 18.)

P. 103, l. 10. *Audit iter).* « Il s'enquiert du chemin, il compte les jours, il mesure sa vie sur la longueur de la route, tourmenté sans cesse par l'idée du supplice qui l'attend. » (Claudien, *In Ruf.*, II, 137.)

P. 103, l. 17. *Qui capite ipse).* « Puisqu'il s'est mis dans la tête d'avancer à reculons. » (Lucrèce, IV, 472.) Le texte est conforme à l'édition Lambin, p. 308.

P. 103, l. 25. *Les Romains).* Cf. Plutarque, *Vie de Cicéron).* « Il se tourna vers eulx & leur cria tout hault, Ils ont vescu. Ce qui est une façon de parler dont usent quelquefois les Romains quand ilz veulent eviter la dureté de ceste rude parole de dire, Il est mort. » (XXII, f° 559 r°.)

P. 104, l. 5. *A cette heure).* C'est en 1565 que Charles IX rendit une ordonnance pour fixer le commencement de l'année au premier janvier au lieu de Pâques. Le Parlement ne se conforma à cette ordonnance que deux ans plus tard, et ne commença l'année au premier janvier qu'en 1567.

P. 104, l. 25. *Quid quispe vitet).* « L'homme ne peut jamais bien prévoir les dangers de chaque heure. » (Horace, *Odes,* II, XIII, 13.)

P. 105, l. 2. *Duc de Bretaigne).* Il s'agit de Jean II, mort en 1305. Pour tous ces exemples il faut se reporter aux recueils d'exemples du temps, au *Theatrum vitæ humanæ* de Zwinger, surtout à l'*Officina* de Ravisius Textor qui, réunissant tous les exemples que nous retrouvons ici chez Montaigne, me semble avoir été mis à contribution par lui (Cf. Ravisius, f° 31 r°). Volatéran avait déjà recueilli cet exemple. Montaigne le trouvait encore dans les histoires de Gilles, de Bouchet (f° 102 r°) qu'il lisait à la même époque.

P. 105, l. 3. *Pape Clement).* Il s'agit de Bertrand de Got, archevêque de Bordeaux, pape sous le nom de Clément V, de 1305 à 1314.

P. 105, l. 4. *Un de nos roys).* Henri II, blessé à mort dans un tournoi le 29 juin 1559 par le comte de Montgommery. Jean de Marcouville, dans son *Recueil d'aucuns cas merveilleux* (1563) commence par l'exemple d'Henri II son chapitre VII intitulé : *Les estranges morts d'aucuns roys et grands seigneurs.* Déjà on faisait de la mort d'Henri II un sujet de méditation. Zwinger la mentionne dans son *Theatrum,* col. 538.

P. 105, l. 4. *Un de ses ancestres).* Philippe, fils de Louis le Gros, qui n'a pas régné, mais qui a été couronné du vivant de son père. L'exemple est dans toutes les compilations du temps, depuis la compilation de Fulgose qui l'a recueilli (IX, XII). Montaigne a dû le prendre chez Ravisius Textor comme presque tous les exemples de ce chapitre, mais Ravisius parle d'une chute de cheval sans mentionner le pourceau (f° 25 r°). Montaigne a complété sans doute par quelqu'un des historiens qu'il lisait alors, peut-être Nicolle Gilles, peut-être plutôt Jean Bouchet qui dit : « L'année prochaine précédente, Philippes filz aisné du dict roy Loys le Gros, auquel il avoit baillé la couronne de France, estoit mort d'une cheute de cheval, en la rue Sainct Antoine à Paris, par la fortune d'un pourceau, qui s'estoit mis entre les jambes d'un fol cheval, que le dict Philippes chevauchoit. » (F° 72 r°.)

P. 105, l. 5. *Æschilus).* Valère Maxime, IX, XII, ext. 2, raconte le fait un peu autrement; voir Ravisius, f° 33 v°, etc.

P. 105, l. 7. *L'autre).* Anacréon. Cf. Valère Maxime, IX, XII, ext. 8, etc.

P. 105, l. 9. *Æmilius Lepidus).* Cf. Pline, *Hist. nat.,* VII, LIII. « Q. Æmilius Lepidus, jam egrediens incusso pollice limini cubiculi. » Le texte de Pline est répété par Ravisius.

P. 105, l. 10. *Aufidius). Id., ibid.* : « Cum in senatum iret offenso pede in comitio. »

P. 105, l. 12. *Cornelius Gallus... Tigellinus... Ludovic... Speusippus... L'un de nos papes...* Ces cinq exemples sont réunis dans le recueil de Ravisius Textor sous le titre *« Mortui in actu venereo ».* Dans le *Theatrum vitæ* l'exemple de Ludovic fait défaut; les quatre autres y sont. Ces auteurs ont trouvé l'exemple de Cornelius chez Pline, *Hist. nat.,* VII, LIII. Celui de Speusippus vient de l'*Apologétique* de Tertullien; d'ailleurs Diogène Laerce prétend au contraire que ce philosophe se tua lui-même à un âge avancé, et Plutarque le fait mourir de maladie pédiculaire. Quant au pape auquel Montaigne fait ici allusion, il s'agit de Jean XXII, d'après Platine : « Cujus mors eo turpior est quo sanctiorem eum esse oportet, qui dignitate ceteros antecellit. » C'est sans raison qu'on a voulu reconnaître ici Jules II.

P. 105, l. 15. *Le pauvre Bebius).* Cf. Pline, *Hist. nat.* : « Bebius judex, cum vadimonium differri jubet... » (VII, LIII.)

L'antithèse que contient la phrase est propre à Montaigne.

P. 105, l. 17. *Caius Julius). Id., ibid.* : « C. Julius medicus dum inungit, specillum per oculum trahens... » (VII, LIII.) Ici encore l'antithèse appartient en propre à Montaigne.

P. 106, l. 4. *Prætulerim).* « J'aimerais mieux passer pour un fou, pour un imbécile, si ma folie me plaît ou si elle est inconsciente, que d'être sage et d'en souffrir. » (Horace, *Épîtres*, II, II, 126.) Le texte d'Horace est : « Prætulerim *scriptor* delirus. »

P. 106, l. 7. *Ils vont).* Imitation d'un passage de Sénèque, *Épîtres* : « Emam, ædificabo, credam, exigam, honores geram. » (Ép. 101, au début.)

P. 106, l. 19. *Nempe et fugacem).* « Certes, il poursuit l'homme mûr dans sa fuite, il ne fait pas grâce à la lâche jeunesse qui cherche à lui échapper. » (Horace, *Odes*, III, II, 14.)

P. 106, l. 23. *Ille licet).* « Vous avez beau vous couvrir de fer & d'airain, la mort vous frappera sous votre armure. » (Properce, IV, XVIII, 25.)

P. 107, l. 5. *Efforçons-nous de).* Rapprocher des expressions de Sénèque, *Épîtres* : « Adversus omnia quæ incidere possunt etiam potentissimis, adhortare te & indura. » (Ép. 4.)

P. 107, l. 10. *Egyptiens).* Cf. Plutarque, *Banquet des sept Sages*. « Quand à la façon de faire d'Ægypte où ils ont accoustumé d'apporter ordinairement au milieu d'un festin l'anatomie seche d'un corps d'homme mort, & le monstrer à tous les conviez, en les admonestant de se souvenir qu'en peu de temps ils seront tels, encore que ce soit un fort mal plaisant & importun entremets, toutefois si a-il quelle comodité. » (III, f° 151 r°.)

P. 107, l. 14. *Omnem crede diem).* « Imagine-toi que chaque jour est pour toi le jour suprême; tu recevras avec reconnaissance l'heure que tu n'espérais plus. » (Horace, *Épîtres*, I, IV, 13.)

P. 107, l. 16. *Il est incertain).* Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Incertum est quo loco te mors exspectet : itaque tu illam omni loco exspecta. » (Ép. 26.)

P. 107, l. 16. *La premeditation). Id., ibid.* : « Meditare mortem : qui hoc discit meditari libertatem jubet. » (Ép. 26, p. 112.)

P. 107, l. 17. *Qui a apris à mourir). Id., ibid* : « Qui mori didicit, servire dedidicit. »

P. 107, l. 18. *Le sçavoir mourir). Id., ibid.* : « Supra omnem potentiam est, certe extra omnem. »

P. 107, l. 19. *Il n'y a rien de mal). Id., ibid.* : « Contemne mortem : nihil triste est, cum hujus metum effugimus. » (Ép. 78.)

P. 107, l. 21. *Paulus Æmilius).* Cf. Plutarque, *Vie de Paul-Émile* : « Lon dit bien que Perses envoya devers Æmilius le requerir & supplier qu'il ne fust point ainsi mené par la ville, en la monstre du triumphe, mais Æmylius se moquant, comme il meritoit, de sa lascheté & foiblesse de cueur, respondit, Cela paravant estoit, & encore est en sa puissance, s'il veult, luy donnant assez à entendre, qu'il devoit plus tost choisir la mort que de souffrir luy vivant une telle ignominie. » (XVII, f° 175 v°.)

P. 107, l. 29. *Jucundum cum ætas).* « Quand mon âge dans sa fleur jouissait de son printemps. » (Catulle, LXVIII, 16.)

P. 108, l. 6. *Jam fuerit).* « Bientôt le présent sera passé, & jamais plus nous ne pourrons le rappeler. » (Lucrèce, III, 915.)

P. 108, l. 17. *De vray, les hazards).* Cf. des idées tout à fait analogues chez Sénèque, ép. 49.

P. 108, l. 22. *Nemo).* « Aucun homme n'est plus fragile que son voisin, aucun n'est plus assuré du lendemain. » (Sénèque, ép. 91.)

P. 109, l. 6. *Quid brevi).* « Pourquoi dans une vie si courte former tant de projets. » (Horace, *Odes*, II, XVI, 17.)

P. 109, l. 8. *L'un se pleint).* On trouve le même mouvement et les mêmes idées parfois chez Sénèque. Cf. aussi Lucrèce, III, 898, et suivants. Je n'ai retrouvé nulle part les mots de Montaigne.

P. 109, l. 20. *Miser).* « Malheureux, oh! malheureux que je suis! disent-ils, un seul jour néfaste m'enlève tous mes biens, tant de charmes de la vie. » (Lucrèce, III, 898.) Montaigne suit ici le texte de Lambin, p. 252; on lit ordinairement « misero misere, aiunt... »

P. 109, l. 23. *Manent).* « Je n'achèverai donc pas mon œuvre; je laisserai imparfaites ces superbes murailles. » (Virgile, *Én.*, IV, 88.) Toutes les éditions du XVIe siècle que j'ai consultées écrivent *pendent* au lieu de *manent*.

P. 110, l. 4. *Cum moriar).* « Je veux que la mort me surprenne au milieu de mon travail. » (Ovide, *Amor.*, II, x, 36.)

P. 110, l. 11. *Illud in his rebus).* « Ils n'ajoutent pas que la mort nous ôte le regret de ces choses. » (Lucrèce, III, 900.)

P. 110, l. 15. *Disoit Lycurgus).* Cf. Plutarque, *Vie de Lycurgue* : « Au demourant, quant aux sepultures Lycurgus en ordonna aussi tressagement : car en premier lieu, pour oster toute superstition, il voulut que les morts s'enterrassent dedans la ville, & que les sepultures fussent à l'entour des eglises, pour accoustumer les jeunes gens à les avoir tousjours devant les yeux, sans s'effroyer de veoir un trespassé. » (xx, f° 39 r°.)

P. 110, l. 19. *Quin etiam).* « Bien plus, c'était la coutume jadis d'égayer les festins par des meurtres, de mêler aux banquets le cruel spectacle de combats de gladiateurs, qui souvent tombaient jusque sur les coupes et inondaient les tables de sang. » (Silius Italicus, XI, LI.) Citation prise chez Juste Lipse, *Saturnalium sermonum libri duo*, I, VI.

P. 110, l. 23. *Comme les Ægyptiens).* Cf. Hérodote : « Es maisons des riches, apres le repas, un certain homme porte une image de mort dans un estuy tiree le plus au naturel que possible est, & grande d'une coudee ou deux, laquelle il monstre à chacun des assistants, & en la regardant il dit : Boy et t'esjouy, car mort tu seras tel. » (II, LXXVIII, f° 129 r°.)

P. 111, l. 5. *Un registre commanté).* Pline, *Hist. nat.*, VII, Valère Maxime, IX, XII, Ravisius Textor dans son *Officina*, Fulgose dans son *De dictis factisque*, Zwinger dans son *Theatrum vitæ*, etc., lui ont fourni de semblables collections qu'il a consultées une vingtaine d'années plus tôt. Rabelais, IV, XVII, présente des listes de morts tout à fait analogues où figurent en particulier les morts d'Eschyle et d'Anacréon, et il nous renvoie pour en trouver de semblables à Verrius, Valère, Pline, Fulgose, Bacabery.

P. 111, l. 7. *Dicæarchus).* Cf. Cicéron, *De Off.* : « Est Dicæarchi liber De interitu hominum, Peripatetici magni & copiosi : qui collectis cæteris causis eluvionis, pestilentiæ, vastitatis, belluarum etiam repentinæ multitudinis, quarum impetu docet quædam hominum genera esse consumpta : deinde computat quando plures deleti sint homines hominum impetu, id est bellis aut seditionibus, quam omni reliqua calamitate. » (II, V, 364.) Cf. aussi le *De consolatione* de Sigonius, faussement attribué à Cicéron (éd. de 1583, f° 12 r°), et encore Vivès, *Commentaire* de la *Cité de Dieu* de saint Augustin, XII, XXII.

P. 111, l. 10. *Le premediter).* C'est l'idée chère à Sénèque qui revient sans cesse dans les *Épîtres*. (Cf. 26, 8; 30, 18; 69, 6; 101, 7; 114, 27, et surtout 70, 18.)

P. 111, l. 14. *Je m'apperçois).* Argument que Montaigne reprendra souvent : cf. II, VI, et début de II, XXXVII.

P. 111, 23. *Ce que dit Cesar). De bello gallico*, VII, LXXXIV.

P. 112, l. 9. *Heu senibus).* « Hélas! quelle part reste-t-il aux vieillards dans la vie? » (Maximianus ou Pseudo-Gallus, I, 16.)

P. 112, l. 10. *Cesar).* Cf. Sénèque, *Épîtres*. « Cæsar cum illum transeuntem per latinam viam unus ex custodiarum agmine, demissa usque ad pectus vetere barba, rogaret mortem : nunc enim, inquit, vivis? » (Ép. 77, p. 180.)

P. 113, l. 3. *Non vultus).* « Ni le regard menaçant d'un tyran, ni l'auster furieux qui bouleverse l'Adriatique, rien ne peut ébranler sa fermeté, non pas même la main puissante de Jupiter lançant ses foudres. » (Horace, *Odes*, III, III, 3.)

P. 113, l. 10. *Faire la figue à la force).* Rapprocher Sénèque, *Épîtres* : « Supra omnem potentiam est, certe extra omnem. Quid ad illum carcer, & custodia, & claustra? Liberum ostium habet. » (Ép. 26, fin.) L'expression « faire la figue » est encore une expression empruntée au style des conteurs. Henri Estienne, dans son *Apologie pour Hérodote*, I, XV, déclare formellement que c'est un mot comique, un mot de gueux, et il reprend sévèrement Castalion de l'avoir inséré dans sa traduction de la *Bible*. Cf. essai II, XII, 209, l. 13.

P. 113, l. 12. *In manicis).* « Pieds & poings liés je te tiendrai dans la geôle la plus horrible. — Un dieu, quand je le voudrai, me délivrera. — Ce dieu, sans doute, c'est la mort. La mort est le dernier terme des choses. » (Horace, *Épîtres*, I, XVI, 76.)

P. 113, l. 19. *Puis que nous sommes menassez).* Cf. saint Augustin, *Cité de Dieu* : « Cum autem unicuique mortalium sub quotidianis vitæ hujus casibus, innumerabiles mortes quodam modo comminentur, quamdiu incertum est, quænam earum ventura sit, quæro utrum satius sit, unam perpeti moriendo, an omnes timere vivendo? » (I, II, 54.)

P. 113, l. 23. *A Socrates).* Cf. Diogène Laerce, *Vie de Socrate* : « Indignanti cuidam quòd despiceretur, cùm summam rerum triginta tyranni sibi vendicassent, Ergóne, inquit, pœnitet te? Referenti quòd illum Athenienses mori decrevissent, Et natura illos, inquit. » (II, XXXV, 117.)

P. 114, l. 2. *C'est pareille folie).* Rapprocher Sénèque, *Épîtres* : « Nonne tibi videbitur stultissimus omnium qui fleverit quod ante annos mille non vixerat? Æque stultus est qui flet quod post annos mille non vivet! Hæc paria sunt : non eris, nec fuisti, utrumque tempus alienum est. » (Ép. 77.)

P. 114, l. 10. *Aristote dit).* Cf. Cicéron, *Tusculanes* : « Apud Hypanim fluvium, qui ab Europæ parte in Pontum influit, Aristoteles ait bestiolas quasdam nasci, quæ unum diem vivant. Ex his igitur hora VIII quæ mortua est, provecta ætate mortua est : quæ vero occidente sole, decrepita, eo magis si etiam solstitiali die. Confer nostram longissimam ætatem cum æternitate, in eadem propemodum brevitate qua illæ bestiolæ reperiemur... » (I, XXXIX, t. IV, p. 123.)

P. 114, l. 18. *Sortez, dit-elle).* Tout ce long morceau est imité du fameux discours de la nature qu'on trouve au III[e] livre de Lucrèce. On verra que Montaigne y fait de très nombreux emprunts. En 1580, le morceau est bâti d'emprunts à Lucrèce illustrés et étoffés de quelques traductions de Sénèque. Les additions de 1588 sont en majeure partie de Lucrèce. En 1595 elles viennent presque toutes de Sénèque. On remarquera que bien souvent les sentences en français qui séparent les citations latines ne sont guère que des commentaires de ces citations.

P. 114, l. 23. *Inter se).* « Les mortels se prêtent mutuellement la vie; c'est le flambeau qu'on se passe de main en main comme aux courses sacrées. » (Lucrèce, II, 76, 79.)

P. 115, l. 6. *Prima quæ vitam).* « Notre première heure en nous donnant la vie nous l'a enlevée. » (Sénèque, *Hercule furieux*, III, chœur, vers 874.)

P. 115, l. 7. *Nascentes morimur).* « Dès notre naissance nous mourons; la fin de notre vie est la conséquence de son origine. » (Manilius, *Astron.*, IV, XVI.)

P. 115, l. 15. *Si vous avez faict).* Rapprocher Lucrèce :

> « Nam si grata fuit tibi vita ante acta priorque... »
>
> (III, 935.)

P. 115, l. 17. *Cur non).* « Pourquoi ne pas sortir de la vie en convive rassasié? » (*Id.*, *ibid.*, III, 938.)

P. 115, l. 18. *Si vous n'en avez sçeu).* Cf. Lucrèce :

> « Sin ea quæ fructus cumque es, periere profusa;
> » Vitaque in offensu est... »
>
> (III, 940.)

Le texte est celui de l'édition Lambin, p. 258.

P. 115, l. 20. *Cur amplius).* « Pourquoi vouloir multiplier des jours que vous laisseriez perdre misérablement de même sans en mieux profiter? » (*Id.*, *ibid.*, III, 941.)

P. 115, l. 22. *La vie).* Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Vita nec bonum nec malum est; boni ac mali locus est. » (Ép. 99.)

P. 116, l. 5. *Non alium videre).* « Vos neveux ne verront rien de plus que ce qu'ont vu vos pères. » (Manilius, I, 522.) Montaigne qui ne semble plus lire Manilius après 1588 prend ceci chez Vivès, *Commentaire* de la *Cité de Dieu* de saint Augustin (XI, IV).

P. 116, l. 12. *Versamur ibidem).* « Nous tournons dans le même cercle, nous n'en sortons jamais. » (Lucrèce, III, 1080.)

P. 116, l. 13. *Atque in se).* « L'année roule sur elle-même et recommence sans cesse sa route. » (Virgile, *Géorg.*, II, 402.)

P. 116, l. 16. *Nam tibi).* « Car je ne puis rien imaginer, rien inventer de nouveau pour vous plaire; c'est toujours la répétition des mêmes plaisirs. » (Lucrèce, III, 944.) Le texte est celui de l'édition Lambin, p. 258.

P. 116, l. 18. *L'equalite).* Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Quis queri potest in ea conditione se esse, in qua nemo non est? Prima autem pars est æquitatis, æqualitas. » (Ép. 30.)

P. 116, l. 20. *Vous n'en rebattrez).* Rapprocher Lucrèce :

> « Nec prorsum vitam ducendo, demimus hilum
> » Tempore de mortis, nec delibare valemus
> » Quo minus esse diu possimus forte perempti. »
>
> (III, 1087.)

P. 116, l. 21. *Aussi long temps serez vous).* Rapprocher Lucrèce :

> « Nec minus ille diu jam non erit, ex hodierno
> » Lumine qui finem vitai fecit, & ille
> » Mensibus atque annis qui multis occidit ante. »
>
> (III, 1092.)

P. 116, l. 24. *Licet).* « Vivez autant de siècles que vous voudrez, la mort n'en restera pas moins éternelle. » (*Id.*, III, 1090.)

P. 117, l. 3. *In vera).* « Ignorez-vous que la mort ne laissera pas survivre un autre vous-même qui, vivant, puisse vous pleurer mort et gémir debout sur votre cadavre. » (*Id.*, III, 885.)

Chez Lucrèce ce passage ne fait pas partie du discours de la nature. Il est à la troisième personne :

> « Nec videt in vera nullum fore morte alium se
> » Qui possit vivus sibi se lugere peremptum... »

On voit comment dans cette citation et dans quelques autres Montaigne met la phrase à la seconde personne et adapte les vers de manière à les faire entrer dans son discours.

P. 117, l. 7. *Nec sibi).* « Alors, en effet, personne ne s'inquiète ni de sa vie ni de soi-même; il ne nous reste aucun regret de nous-mêmes. » (*Id.*, III, 919, 922.)

P. 117, l. 11. *Multo mortem).* Vers que Montaigne vient de traduire. (*Id.*, III, 926.) Le texte est celui de l'édition Lambin, p. 256.

P. 117, l. 13. *Elle ne vous concerne).* Rapprocher Cicéron, *Tusculanes :* « In quo quid potest esse mali, cum mors nec ad vivos pertineat nec ad mortuos? » (I, XXXVIII.)

P. 117, l. 15. *Nul ne meurt).* Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Nemo nisi suo die moritur. Nihil perdis ex tuo tempore : nam quod relinquis, alienum est. » (Ép. 69, fin.)

P. 117, l. 18. *Respice enim).* « Considérez en effet combien les temps écoulés, des siècles sans nombre sont pour nous comme s'ils n'avaient jamais été. » (Lucrèce, III, 972.)

P. 117, l. 20. *Ou que vostre vie).* Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Ubicumque desines, si bene disinis, tota est vita. » (Ép. 77.)

P. 117, l. 20. *L'utilité du vivre). Id., ibid.* : « Doce non esse positum bonum vitæ in spatio ejus sed in usu; posse fieri, immo sæpissime fieri, ut qui diu vixit parum vixerit. » (Ép. 49.)

P. 117, l. 22. *Il gist). Id., ibid.* : « Ut satis vixerimus, nec anni nec dies facient, sed animus. » (Ép. 61.)

P. 117, l. 24. *Pensiez-vous). Id., ibid.* : « Tu autem non putabas, te aliquando ad id perventurum, ad quod semper ibas. » (Ép. 77.)

P. 117, l. 25. *Encore n'y a il chemin). Id., ibid.* : « Nullum sine exitu iter est. » (Ép. 77.)

P. 118, l. 1. *Le monde ne va-il). Id., ibid.* : « Eo ibis quo omnia ibunt. »

P. 118, l. 3. *Omnia te).* « Toutes choses vous suivront dans la mort. » (Lucrèce, III, 968.)

P. 118, l. 4. *Tout ne branle-il pas).* Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Series invicta, & nulla mutabilis ope, illigat ac trahit cuncta. » (Ép. 76.) Tout le passage de Sénèque est à rapprocher de celui de Montaigne.

P. 118, l. 5. *Mille hommes). Id., ibid.* : « Fortior, ut opinor, esses, si multa millia tibi commorerentur. Atqui multa millia hominum & animalium hoc momento ipso, quo tu mori dubitas, animam variis generibus emittunt. » (Ép. 77.)

P. 118, l. 7. *Nam nox nulla).* « Il n'est pas de jour, pas de nuit, qui n'ait entendu, mêlés aux vagissements de l'enfant, les cris de douleur qui accompagnent la mort et le cercueil. » (Lucrèce, II, 578.)

P. 118, l. 10. *Vous en avez asses veu).* Imité de Sénèque, *Épîtres* : « Nemo eorum qui illam accusant, expertus est. Interim temeritas, damnare quod nescias. At illud scis quam multis utilis sit, quam multos liberet tormentis, egestatis querelis, suppliciis, tædio. » (Ép. 91.)

P. 118, l. 15. *Est-ce a toi.) Id., ibid.* : « Utrum, obsecro te, æquius judicas, te naturæ an tibi naturam parere? » (Ép. 93.)

P. 118, l. 15. *Encore que ton eage). Id., ibid.* : « Licet ejus ætas imperfecta sit, vita perfecta est... Quemadmodum in minore corporis habitu, potest homo esse perfectus, sic & in minore temporis modo potest vita esse perfecta. » (Ép. 93.)

P. 119, l. 6. *J'aprins a Thales).* Cf. Diogène Laerce : « Tu verò, aiebat quispiam, quare non moreris? Quia nihil, inquit, differt. » (*Vie de Thalès*, I, XXXV, 34.)

P. 119, l. 9. *L'eau, la terre).* Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Hæc nempe sunt & elementa quibus hic mundus administratur, aqua, terra, spiritus : omnia ista tam causæ vivendi sunt, quam viæ mortis. » (Ép. 117.)

P. 119, l. 10. *Pourquoi crains tu). Id., ibid.* : « Erramus qui ultimum timemus diem, cum tantumdem in mortem singuli conferant. Non ille gradus lassitudinem facit, in quo deficimus, sed ille profitetur. Ad mortem dies extremus pervenit, accedit omnis. » (Ép. 120.)

P. 119, l. 28. *Les enfans ont peur). Id., ibid.* « Quod vides accidere pueris, hoc nobis quoque majusculis pueris evenit : illi quos amant, quibus assueverunt, cum quibus ludunt, si personatos vident, expavescunt : non hominibus tantum, sed rebus persona demenda est & reddenda facies sua. Quid mihi gladios & ignes ostendis & turbam carnificum circa te frementem? Tolle istam pompam sub qua lates & stultos territas : mors est, quam nuper servus meus, quam ancilla contempsit. » (Ép. 24.)

CHRONOLOGIE : Incontestablement une bonne partie de cet essai a été écrite vers 1572. En effet, 1° Montaigne déclare (p. 104, l. 4) : « Je nasquis entre unze heures & midi, le dernier jour de Febvrier mil cinq cens trente trois, comme nous contons à cette heure, commençant l'an en Janvier. Il n'y a justement que quinze jours que j'ay franchi 39 ans. » Cette phrase est donc environ du 15 mars 1572. 2° Un peu plus loin (p. 108, l. 12), il écrit encore : « La santé, que j'ay jouy jusques à present tresvigoureuse & peu souvent interrompue... ne m'allonge pas l'esperance de la vie. » Il est assez vraisemblable que cette phrase est antérieure à 1573, date à laquelle sa santé semble avoir été assez sérieusement éprouvée. Une très grande partie de l'essai qui semble être de la même venue que ces phrases, doit être du début de 1572. Pourtant, avant 1580, des additions sont venues s'y joindre. 1° Un emprunt presque textuel aux œuvres morales de Plutarque traduites par Amyot (p. 110, l. 23, les Egiptiens), ne doit pas être antérieur à la fin de 1572, date de la publication de cette traduction. 2° Il semble qu'en un passage on trouve une trace de la lecture de César (p. 111, l. 23); il est assez vraisemblable (bien qu'on ne puisse aucunement être affirmatif sur ce point) que le passage où il se rencontre date de l'époque où Montaigne étudiait César (début de 1578), ou même qu'il est postérieur à cette époque. Je crois donc, en résumé, qu'une grande partie de cet essai est de 1572, mais que dans la suite Montaigne y a fait des additions, surtout dans la dernière partie.

Chapitre XXI.

DE LA FORCE DE L'IMAGINATION.

P. 121, l. 1. *Fortis imaginatio).* « Une imagination forte produit l'événement. »

P. 122, l. 4. *Gallus Vibius).* Cf. Sénèque le rhéteur, controv. 9, II. Coste a remarqué que Sénèque ne dit pas que Gallus Vibius perdit la raison en tâchant de comprendre l'essence de la folie, mais en s'appliquant avec trop de contention d'esprit à en imiter les mouvements. Rhétoricien de profession, il imagina que les emportements de la folie représentés vivement par le discours charmeraient ses auditeurs, et par le soin qu'il prit de bien contrefaire le fou il devint effectivement fou. « Huic accidisse uni scio, dit-il, ut in insaniam non casu incideret, sed judicio perveniret. » Les recueils d'exemples du xvi[e] siècle font parfois mention de Gallus Vibius. Son cas est cité chez Ravisius Textor, parmi les *Furiosi et maniaci* (Éd. de 1552, p. 507), et Ravisius dit le devoir au recueil de Cœlius Rhodiginus (VI, xxxv.)

P. 122, l. 16. *Ut, quasi transactis).* « En sorte que souvent ils répandent des flots abondants et ensanglantent leurs vêtements. » (Lucrèce, IV, 1035.)

P. 122, l. 19. *L'evenement de Cyppus).* Cf. Pline, *Hist. nat.*, XI, xlv, qui fait une simple allusion à ce récit; Valère Maxime, V, vi, 3, qui ne parle pas de combats de taureaux, et qui l'appelle simplement préteur; il ajoute qu'à la suite de cet événement les devins lui prédirent qu'il deviendrait roi d'Italie : Cyppus s'exila volontairement pour empêcher la réalisation de cette prédiction. Cf. encore Messie, *Diverses leçons*, II, vii, qui est peut-être la source de Montaigne.

P. 122, l. 23. *Au fils de Cræsus).* Cf. Hérodote, I, lxxxv. Mais il faut ajouter que ce fait a été répété par beaucoup de vulgarisateurs : Aulu-Gelle, V, ix; Valère Maxime, V, iv, ext. 6; Messie, *Diverses leçons*, I, xxxiii; Marcouville, chapitre xliii, qui répète exactement Messie; Zwinger, *Theatrum vitæ humanæ*, col. 1423; Rhodigin, *Antiquarum lectionum libri*, XX, xv.

P. 122, l. 24. *Antiochus).* Cf. Lucien, *Traité de la déesse de Syrie*, t. I, 205. Mais là encore nous avons affaire à un fait très vulgarisé et souvent répété par les contemporains de Montaigne : le texte de Lucien n'est certainement pas la source directe. Cf. Valère Maxime, V, vii, ext. 1; Messie, *Diverses leçons*, III, xiv; Ravisius, *Officina* (parmi les *Incestuosi*), qui déclare emprunter le fait à Volatéran; Zwinger, *Theatrum vitæ*, col. 888; Rhodigin, *Antiquarum lectionum libri*, XX, xv, etc. Il faut remarquer que Montaigne avait d'abord écrit Antigonus au lieu de Antiochus; c'est seulement après 1588 que cette erreur a été corrigée. Elle ne se retrouve dans aucun des textes que je viens de citer.

P. 122, l. 25. *Pline dict). Hist. nat.*, VII, iv : « Ipse in Africa vidi mutatum in marem nuptiarum die L. Cossitium. » Ce fait est répété dans les mêmes termes chez des vulgarisateurs du xvi[e] siècle : ainsi Zwinger, *Theatrum vitæ*, col. 282. Grâce à Pline (VII, iv) et à Aulu-Gelle (IX, iv), cette question des changements de sexe semble avoir été à l'ordre du jour. On la trouve non seulement chez un médecin comme Paré (cf. ci-dessous), mais chez Vivès, *Commentaire* de la *Cité de Dieu*, III, xxxi; chez du Verdier, *Suite des diverses leçons*, IV, xxv; dans les *Sérées* de Bouchet, I, v, qui imite Montaigne, et qui après 1588 lui empruntera l'exemple de Marie Germain, etc. C'est sans doute dans quelque dissertation de cette sorte que Montaigne a vu rappeler les exemples allégués par Pontanus.

P. 123, l. 4. *Vota puer).* « Iphis acquitta garçon les vœux qu'il avait faits étant fille. » (Ovide, *Métam.*, IX, 793.) Le texte est celui des éditions du XVIe siècle.

P. 123, l. 5. *Passant à Victry le Françoys* (lors de son voyage, en septembre 1580). Voici comment dans son *Journal* Montaigne présente cette anecdote : « ... L'autre histoire, c'est d'un homme encore vivant nommé Germain, de basse condition, sans nul mestier ni office, qui a esté fille jusques en l'aage de vingt deux ans, veuë & connuë par tous les habitans de la ville, & remarquée d'autant qu'elle avoit un peu plus de poil autour du menton que les autres filles; & l'appeloit-on Marie la barbue. Un jour faisant un effort à un sault, ses utils virils se produisirent & le Cardinal de Lenoncourt, evesque pour lors de Chalons, lui donna nom Germain. Il ne s'est pas marié pourtant; il a une grand'barbe fort espoisse. Nous ne le sceumes voir, parce qu'il estoit au vilage. Il y a encore en cette ville une chanson ordinaire en la bouche des filles, ou elles s'entr'avertissent de ne faire plus de grandes enjambées, de peur de devenir masles, comme Marie Germain. Ils disent qu'Ambroise Paré a mis ce conte dans son livre de chirurgie, qui est très certin, & ainsi tesmoingné à M. de Montaigne par les plus apparens officiers de la ville. » (*Journal de voyage*, p. 60.)

Le récit d'Ambroise Paré est un peu différent : « Estant à la suite du roy, à Vitry le Francois, en Campagne, j'y veis un certain personnage nommé Germain Garnier, aucuns le nommoient Germain Marie, parce qu'estant fille on l'appeloit Marie, jeune homme de taille moyenne, trappe & bien amassé, portant barbe rousse, assez espesse, lequel jusqu'au quinziesme an de son aage avoit esté tenu pour fille, attendu qu'en luy ne se monstroit aucune marque de virilité, & mesmes qu'il se tenoit avec les filles en habit de femme. Or ayant atteint l'aage susdit, comme il estoit aux champs, & poursuivoit assez vivement ses pourceaux, qui alloient dedans un bled, trouvant un fossé le voulut franchir : & l'ayant sauté, à l'instant ses genitoires vindrent à se développer, & la verge virile... Et ayant assemblé des medecins & chirurgiens, pour la dessus avoir advis on trouva qu'elle estoit homme & non plus fille : & tantost apres en avoir faict le rapport à l'evesque... par son authorité & assemblee du peuple, il receut le nom d'homme : & au lieu de Marie (car il estoit ainsi nommé auparavant) il feut appelé Germain, & luy fut baillé habit d'homme, & croy que luy & sa mere sont encore vivans. » (Paré, *Œuvres*, édit. de 1607, p. 1017.)

P. 123, l. 20. *Sainct François).* On peut voir à ce sujet le fameux *Alcoran des cordeliers*, ouvrage qui fut très répandu au XVIe siècle. On y lit : « Es mains & pieds de Sainct François furent faits des cloux, soit de nerf, soit de chair, lesquels estoyent gros & massifs : ils estoyent aussi longs, & passoyent outre les pieds & mains ayans la poincte recourbee en façon d'anneau, tellement qu'on y eust peu passer le doigt... Cela donc ne s'est point fait par la vertu de nature, ou d'imagination : aussi ne ce fust-il peu garder si long temps sans se pourrir, par vertu de nature comme il a fait en ce S. pere. Car par l'espace de deux ans le sang descouloit des playes, & on n'y appliquoit point d'oignement, mais des drapeaux pour estancher le sang. Or si la vehemente contemplation du Seigneur Jesus eust eu naturellement la vertu d'imprimer les playes d'iceluy en quelqu'un, cela se fut fait en la benoiste Vierge Marie sa mere, laquelle l'a aimé par dessus tous, & a esté dolente de sa passion... » (*L'Alcoran des cordeliers* tant en Latin qu'en François... tiré du grand livre des *Conformitez*, jadis composé par frere Barthelemi de Pise, Cordelier en son vivant... Genève, éd. de 1578, p. 6.) C'est la traduction de Badius qui avait déjà paru en partie en 1556, et complète en 1560.

P. 123, l. 23. *Sainct Augustin).* Cf. *Cité de Dieu* : « Presbyter fuit quidam nomine Restitutus in parœcia Calamensis ecclesiæ : qui quando ei placebat (rogabatur autem ut hoc faceret ab eis qui rem mirabilem coràm scire cupiebant), ad imitatas quasi lamentantis cujuslibet hominis voces, ita se auferebat a sensibus, & jacebat simillimus mortuo, ut non solum vellicantes atque pungentes minimè sentiret, sed aliquando etiam igne ureretur admoto, sine ullo doloris sensu, nisi postmodum ex vulnere : non autem obtinendo, sed non sentiendo non movere corpus, eo probabatur, quòd tanquam in defuncto nullus inveniebatur anhelitus : hominum tamen voces, si clarius loquerentur,

tanquam de longinquo se audisse postea referebat. » (XIV, XXIV, p. 97.)

P. 124, l. 8. *Ces plaisantes liaisons).* Il s'agit des nouements d'aiguillettes. Pour comprendre combien les contemporains voyaient dans ces aventures l'intervention des sorciers, il faut lire la *Démonomanie* de Bodin (1580), aussi Coignet, *Instruction aux princes pour garder la foi promise* (1584, ch. XLIX), etc. Après Montaigne, Guillaume Bouchet reprend la question dans le premier livre de ses *Sérées* (1584, ch. V); il oppose à l'opinion de Montaigne celle de Bodin et la majorité dans l'assemblée se prononce pour Bodin. L'influence de Montaigne est peut-être plus sensible chez Tabourot des Accords (*Bigarrures*, IV, IV), qui s'élève aussi énergiquement que Montaigne contre cette croyance.

P. 126, l. 4. *Peletier* (du Mans, médecin et mathématicien, auteur de poésies qui furent imprimées à Paris en 1547). Il visita Montaigne chez lui comme nous l'apprenons dans l'*Apologie de Sebond*. (Cf. t. II, p. 324, l. 11.)

P. 127, l. 6. *Amasis).* Cf. Hérodote : « Il espousa la fille... laquelle sienne fille avoit nom Ladice. Amasis couché avec elle ne peut prendre sa compagnie, & toutefois il se trouvoit assez gentil compagnon avec les autres femmes, parquoy luy continuant ce defaut, il parla à elle en ceste maniere. Madame, je cognoy que vous usez de quelque sorcerie en mon endroit, mais je vous avise qu'il n'y a artifice ne enchantement qui vous puisse sauver, que je ne vous fasse mourir le plus malheureusement, que mourut jamais femme. Ladice emploia toutes ses forces de bien dire à luy persuader le contraire & nier que fust vray ce qu'il luy imposoit, mais il ne s'appaisa aucunement : & parce elle feit sa priere à Venus, & en son ceur luy voüa, car autre enchantement ne savoit-elle, que si celle nuict Amasis pouvoit prendre sa compagnie, elle luy envoiroit, une image en Cyrene. Ce vœu ne fust plustost fait qu'Amasis feit devoir de mary, & jamais depuis ne se trouva retif, toutesfois & quantes qu'il s'approcha de Ladice. » (II, CLXXXI, t. I, f° 173 v°.)

P. 127, l. 13. *La bru de Pythagoras).* Cf. Diogène Laerce : « Ei verò quæ ad virum ingrederetur, monebat uti cum veste & verecundiam poneret, exurgensque denuo cum ipsis illam unà resumeret. » (VIII, XLIII, 546.) Il s'agit non de la bru de Pythagore, mais de sa femme Teano. Montaigne trouvait encore des allusions à ce mot dans Hérodote, I, VIII, et dans Plutarque, *Préceptes de mariage*, VIII, f° 146 r°.

P. 128, l. 14. *Mettrois ie en soupçon).* Montaigne s'inspire ici d'un chapitre de la *Cité de Dieu* (XIV, XXIV) et y répond. Le chapitre de saint Augustin est intitulé : « Quod insontes homines & merito obedientiæ in Paradiso permanentes, ita genitalibus membris fuissent usuri ad generationem prolis, sicut cæteris ad arbitrium voluntatis. » La thèse est que c'est par suite du péché originel que la volonté n'est plus obéie de ce membre comme des autres.

P. 129, l. 8. *Sainct Augustin). Id., ibid.* : « Nonnulli ab imo sine pudore ullo ita numerosos pro arbitrio sonitus edunt, ut ex illa etiam parte cantare videantur. » (XIV, XXIV, t. II, p. 97.)

P. 129, l. 10. *Vives).* Dans le *Commentaire* de la *Cité de Dieu* : « Talis fuit memoria nostra in hac terra Germanus quidam in comitatu Maximiliani Cæsaris & Philippi ejus filii, nec ullum erat carmen, quod non ille crepitibus podicis redderet. « (XIV, XXIV, t. II, p. 99.)

P. 129, NOTE. *L'empereur* (Claude, empereur romain). Suétone (XXXII) dit seulement que Claude avait eu dessein d'autoriser cette liberté par un édit. Montaigne avait encore lu ce fait, qu'il cite de mémoire, dans le premier livre des *Sérées* de Bouchet.

P. 130, l. 6. *Pour tant est à Socrates).* Cf. le *Banquet*, p. 202-206-207 (éd. de 1546, p. 430 et p. 432.)

P. 130, l. 17. *Sur le conte que me faisoit).* Rapprocher cette phrase qu'on trouve dans la leçon de Messie, sur l'imagination (II, VII) : « Guillaume de Maris dit avoir cogneu un homme, lequel en voyant seulement une medecine, sans la gouter ou fleurer, prenant sans plus, la similitude d'icelle, par son imagination s'en purgeoit, tout ainsi qu'un autre qui l'eust prinse. »

P. 131, l. 9. *Une femme).* Montaigne rapporte ici un exemple qu'il n'a pas connu par les livres, comme le contexte l'indique; il faut remarquer que dans les dissertations sur l'imagination qu'il pouvait lire il rencontrait mentionnés des faits analogues : celui

notamment d'une femme qui pensait avoir avalé une couleuvre et qu'il fallut tromper pour la guérir. Cet exemple est dans les *Histoires prodigieuses* de Bouaystuau (XXVI), dans le *Recueil d'aucuns cas merveilleux* de Marcouville (XXXI), etc.

P. 131, l. 24. *Nous les voyons)*. Montaigne trouve ces faits signalés par Lucrèce, III, 493 et passim.

P. 131, l. 28. *Que l'imagination agisse)*. Rapprocher Messie, *Diverses leçons* : « La forte imagination peut avec telle force, esmouvoir les especes ou genres, qu'elle imprime en soy la figure des choses imaginees, puis elles la mettent en œuvre en leur sang; & est ceste chose de telle force que mesme elle s'estend aux membres des tierces personnes. » (II, VII.)

P. 132, l. 3. *Dum spectant)*. « En regardant des yeux malades les yeux deviennent malades eux aussi et beaucoup de maux se transmettent ainsi d'un corps à un autre. » (Ovide, *De remedio amoris*, 615.)

P. 132, l. 6. *L'ancienneté)*. Cf. Pline, *Histoire naturelle* : « Esse ejusdem generis in Triballis & Illyriis, adjicit Isigonus, qui visu quoque effascinent, interimantque quos diutius intueantur, iratis præcipue oculis... Huius generis & feminas in Scythia, quæ vocantur Bithyæ, prodit Apollonides. » (VII, II.) La même allégation se trouve dans Aulu-Gelle (IX, IV). Mais Aulu-Gelle parle seulement des Illyriens, non des femmes scythes.

P. 132, l. 8. *Les tortues)*. Cf. Pline, *Histoire naturelle* (IX, x); mais si Pline parle des tortues, il ne dit rien des autruches.

P. 132, l. 10. *Quant aux sorciers)*. Rapprocher Messie, *Diverses leçons* : « Encore dit Avicenne que l'ensorcellement qui se fait par les yeux, traverse une personne en autre, par l'imagination de celuy qui fait le sort. » (II, VII.)

P. 132, l. 12. *Nescio quis)*. « Je ne sais quel œil fascine mes tendres agneaux. » (Virgile, *Églogues*, III, 103.)

P. 132, l. 16. *Celle qui engendra le more)*. Il s'agit d'une anecdote rapportée par saint Jérôme et que Bouaystuau a vulgarisée en ces termes : « Par semblable considération Hippocrates sauva une princesse accusée d'adultère parce qu'elle avoit enfanté un enfant noir comme un éthiopien, son mary ayant la couleur blanche, laquelle à la suasion d'Hippocrates fut absoute, pour le pourtraict d'un more semblable à l'enfant lequel coustumierement estoit attaché à son lict. » (*Histoires prodigieuses*, v.) Les termes de Montaigne qui se contente d'une allusion, montrent assez combien cette anecdote était connue alors. On la retrouve dans toutes les dissertations sur la force de l'imagination, presque toujours en compagnie des deux faits qui suivent (la fille d'auprès de Pise, les brebis de Jacob). Cf. Cœlius Rhodiginus, *Antiquarum lectionum libri* (XX, XV), Messie, *Diverses leçons* (II, VII), Bouaystuau, *Histoires prodigieuses* (V), Tesserand, suite des *Histoires prodigieuses* (XLV), Marcouville, *Recueil d'aucuns cas merveilleux* (p. 75), Ambroise Paré, *Des monstres* (IX), etc.

P. 132, l. 16. *Il fut presenté à Charles)*. Cf. toutes les références ci-dessus mentionnées. Voici les termes de Bouaystuau : « Damascène autheur grave asseure avoir esté présenté à Charles quatriesme empereur, & roi de Boheme, une vierge velue, entierement comme un ours, laquelle mere avoit enfanté ainsi de forme, & hideuse, pour avoir trop ententivement regardé l'effigie d'un saint Jean vestu de peau, laquelle estoit attachée au pied du lict pendant qu'elle concevoit. » (*Histoires prodigieuses*, v.) Dans aucune des éditions de Bouaystuau que j'ai pu consulter je ne trouve l'indication de lieu (près de Pise). Elle est chez Messie, mais, inversement, dans aucune des éditions de Messie je n'ai trouvé mentionné le nom de Charles IV qui est chez Montaigne. Il est probable que Montaigne cite de mémoire une anecdote alors très connue.

P. 132, l. 20. *Les brebis de Jacob)*. Cf. les références ci-dessus indiquées. L'anecdote à laquelle il est fait allusion ici vient de la *Genèse* et a été reprise par saint Augustin dans la *Cité de Dieu* (XII, XXV). Jacob, pour tromper son beau-frère Laban et s'enrichir de son bétail, fait peler des verges de diverses couleurs et les place auprès de l'abreuvoir, afin que les chèvres et les brebis, quand elles viennent boire, voient ces couleurs variées, et qu'en conséquence les petits qu'elles conçoivent aient le poil tacheté. De cet exemple Paré conclut, et tout le monde avec lui, que l'autorité de Moïse prouve l'influence de l'imagination sur la

conception. Il faut noter que tous les contemporains semblent accepter ces faits sans aucun esprit critique. Ambroise Paré termine l'énumération de ces exemples en disant : « Il faut que les femmes, à l'heure de la conception, et lorsque l'enfant n'est encore formé, qui est de trente ou trente-cinq jours aux masles, et de quarante ou quarante-deux, comme dict Hippocrates, aux femelles, n'ayent à regarder ny imaginer choses monstrueuses. » (*Des monstres*, IX.)

P. 132, l. 20. *Les perdris et les lievres)*. Paré dit de même dans son traité des *Monstres* : « D'avantage on veoid que les connins et paons qui sont enfermez en des lieux blancs par vertu imaginative engendrent leurs petits blancs. » (IX.)

Chronologie : Nous n'avons d'autre indice pour dater cet essai que la place qu'il occupe. Les essais avoisinants sont tous de la première période (environ 1572). On peut encore remarquer qu'on y retrouve des accumulations d'exemples très courts, tout à fait analogues à celles qui caractérisent les essais XIV, XIX et XX du même livre; or les essais XIV, XIX et XX sont tous de la premiere période. L'hypothèse la plus vraisemblable est donc, à mon avis, que l'essai *De la force de l'imagination* est lui aussi de la première période. Pourtant on a fait une autre hypothèse; on a supposé qu'il est de fort peu antérieur à celui de l'*Institution des enfans*[1] (I, XXVI); que, par conséquent, il a été écrit fort peu avant 1580. L'argument qu'on en donne est tiré d'une phrase de l'*Institution des enfans* : Montaigne y déclare qu'il « vient de rencontrer chez » Plutarque tout presentement son discours de la » force de l'imagination », et qu'à comparer le traité de Plutarque avec le sien il se fait « pitié ou desdain » à lui-même.[2] L'argument ne me semble aucunement probant. Montaigne dit ici qu'il a lu tout récemment « le discours de Plutarque », et que cette lecture lui a remis en mémoire l'essai que lui-même avait préalablement composé sur la même matière. Par là, il ne nous enseigne rien sur la date à laquelle il avait composé cet essai. Peut-être était-il écrit depuis plusieurs années déjà. Il n'y a donc rien à tirer de la phrase de Montaigne. Rien surtout en elle ne contredit notre hypothèse.

Résumé : L'occasion du chapitre semble avoir été une anecdote rapportée à Montaigne : « Tout ce caprice, dit-il, m'est tombé presentement en main sur le conte que me faisoit un domestique apotiquaire de feu mon pere... d'avoir cogneu long temps un marchand à Toulouse maladif & subject à la pierre, qui avoit souvent besoing de clisteres; & se les faisoit diversement ordonner aux medecins... », etc. (p. 130, l. 17). Cette anecdote conduisait Montaigne à un sujet traditionnel, le sujet de la force de l'imagination, traité par beaucoup d'auteurs qui s'étaient illustrés dans le genre des *Leçons* : Cœlius Rhodiginus, Messie, Marcouville, Bouaystuau, etc. Les faits qu'ils avaient vulgarisés par leurs dissertations se retrouvent partout autour de Montaigne; même des médecins comme Paré, comme Huarte (*Examen des esprits*, XV, IV), en font leur profit. Certains, comme Messie, mentionnaient des cas où la médecine avait agi simplement par imagination. C'était tout à fait ce que Montaigne trouvait dans son exemple. Pour enrichir sa dissertation il s'est contenté, en 1580, de puiser largement dans le bric-à-brac des exemples traditionnels : Cyppus (p. 122, l. 19), le fils de Crésus (p. 122, l. 23), Antiochus (p. 122, l. 24), les changements de sexe (p. 122, l. 25), les enfantements monstrueux, etc. Il y a joint de lui-même quelques anecdotes dont il avait été le témoin : la femme qui croit avoir avalé une épingle (p. 131, l. 9), celle qui croit avoir mangé du chat (p. 131, l. 20), etc.), et quelques souvenirs antiques : l'exemple de Gallus Vibius (p. 122, l. 4), une citation de Lucrèce (p. 122, l. 16), etc. La seule partie intéressante, un peu nouvelle, était une courte dissertation sur les nouements d'aiguillettes. En 1580, elle se réduisait à peu de chose. En 1595, elle a été sensiblement développée et a donné une grande importance à cet essai. Des emprunts à saint Augustin (*Cité de Dieu*, XIV, XXIV) et des développements très originaux sur la vérité historique dans les essais l'ont encore considérablement enrichi à la même époque.

[1] Strowski, *Montaigne*, 1906, p. 218.
[2] I, XXVI, t. I, p. 189.

Chapitre XXII.

LE PROFIT DE L'VN EST DOMMAGE DE L'AVTRE.

P. 135, l. 1. *Demades).* Cet exemple, et presque toute la dissertation qui constitue ce chapitre, viennent de Sénèque, *De beneficiis* : « Demades certe Athenis eum qui necessaria funeribus venditabat, damnavit, cum probasset magnum lucrum optasse, quod contingere illi sine multorum morte non poterat. Quæri tamen solet, an merito damnatus sit?... Præterea omnes licet, qui in ista negociatione sunt, damnes, omnes enim idem volunt, idem intra se optant. Magnam hominum partem damnabis. Cui enim non ex alieno incommodo lucrum? Miles bellum optat, in gloriam. Agricolam annonæ caritas erigit. Eloquentiæ exceptat precium litium numerus... Institores delicatarum mercium juventus corrupta locupletat... Denique se quisque consulat, & in secretum pectoris sui recedat, & inspiciat quid tacitus optaverit. Quam multa sunt vota, quæ etiam sibi fateri pudet. » (VI, XXXVIII, 69.)

P. 135, l. 12. *Nul medecin).* Sentence de Philémon, Cf. Stobée :

> Οὔτε γὰρ ἰατρὸς οὐδὲ εἷς, ἄνευ σκοπῆς,
> τοὺς αὐτὸς αὐτοῦ βούλεθ' ὑγιαίνειν φίλους.
> οὔτε στρατιώτης πόλιν ὁρᾶν ἄνευ κακοῦ
>
> « Namque neque medicus ullus, si diligenter circumspicias,
> » Amicos suos bene valere cupit :
> » Neque miles civitatem sine malo aliquo videre. »

(Sermo C, p. 551.)

P. 136, l. 5. *Nam quodcunque).* « Car quand quelque chose se transforme et change de nature, aussitôt il y a mort de l'objet qui existait antérieurement. » (Lucrèce, II, 753; III, 519.)

Chronologie : Aucune indication ne permet de dater cet essai. Très maigre, dépourvu de toute originalité, presque entièrement tiré de Sénèque, il a de grandes chances d'être des environs de 1572 comme tous les essais avoisinants.

Chapitre XXIII.

DE LA COVSTVME & DE NE CHANGER AISÉMENT VNE LOY RECEVE.

P. 137, titre. Les compilateurs du XVI[e] siècle se plaisent manifestement à recueillir des coutumes étranges, comme Montaigne le fait ici lui-même. On peut voir entre autres : Marcouville, *Traicte enseignant d'ou procede la diversité des opinions humaines* (p. 25 et suivantes), ouvrage où se rencontrent surtout des coutumes empruntées à Hérodote et qui présente à peu près toutes celles dont Montaigne fait mention dans l'essai de 1580; Corneille Agrippa, *De incertitudine et vanitate scientiarum* (LXIV); Guy de Brués, *Dialogues contre les nouveaux académiciens* (p. 250); Messie, *Diverses leçons* (I, XXVI); Breslay, *Anthologie* : (I, XXXVI : *De plusieurs estranges façons de vivre dont usoient jadis quelques nations*; I, XL : *Coustume remarquable des Egyptiens sur le larcin,* etc.); H. Estienne, *Apologie pour Hérodote;* etc., etc. Montaigne lui-même reviendra souvent sur cette question de la diversité des coutumes. Cf. les essais I, XXXI, I, XXXVI, I, XLIX. Comme lui-même, beaucoup d'auteurs contemporains insistent sur la force de la coutume : voir en particulier La Boétie, *Contr'un* (p. 23 et suivantes). Beaucoup, comme Montaigne encore, concluent à la nécessité de se tenir très exactement aux usages du pays où l'on est né. Chez Castiglione, Giovanni della Casa, Stefano Guazzo (voir traduction Chappuis, 1579, p. 306), c'est surtout une règle de politesse. Chez d'autres, en particulier chez des écrivains politiques comme Le Roy, Bodin, etc., c'est une règle de prudence intellectuelle et de conservatisme politique. Les deux points de vue se retrouvent dans cet essai.

P. 137, l. 1. *Celuy me semble).* Ce conte était déjà très vulgarisé dans l'antiquité; il n'est pas étonnant que Montaigne en ignore l'inventeur. Cf. Stobée, sermo XXIX; Quintilien, I, IX; Pétrone en a fait un proverbe :

> « ... tollere taurum
> » Quæ tulerit vitulum, illa potest. »

Erasme, *Adages,* chil. I, cent. II, ad. 51. Stobée dit prendre le récit à Favorinus.

P. 137, l. 12. *Usus).* « L'usage est le plus puissant maître en toutes choses. » (Pline, *Hist. nat.*, XXVI, II.) Montaigne a pris cette citation dans les *Politiques* de Juste Lipse (I, VIII).

P. 137, l. 13. *L'antre de Platon).* Cf. *République,* VII, I, p. 514 (éd. de 1546, p. 617).

P. 137, l. 14. *Et ce Roy).* Mithridate. Il avait habitué son corps au poison pour déjouer les tentatives d'empoisonnement. Le fait était très vulgarisé : Cf. Aulu-Gelle, XVII, XVI; Bouaystuau dans son *Discours de l'excellence de l'homme;* Messie, dans ses *Diverses leçons* (I, XXVI). La Boétie, dans son *Contr'un* (p. 23), mentionne le fait avec la même valeur que Montaigne lui donne ici, etc.

P. 137, l. 16. *La fille qu'Albert recite).* Il s'agit d'Albert le Grand; mais Montaigne prend le fait chez Messie, *Diverses leçons,* dans un chapitre intitulé : *« Des variables natures des hommes outre les naturelles inclinations et d'où procede la cause. »* (I, XXVI.) « Albert le Grand asseure avoir veu à Cologne en Allemaigne une jeune fille, qui s'accoustuma de tirer les areignees des murailles, & les manger, tellement que le reste de sa vie elle en vescut. »

P. 137, l. 17. *On trouva des grands peuples).* Cf. Lopez

de Gomara, *Histoire générale des Indes* : « Ils mangent force oiseaux, & mesme des chauve-souris pelees en eau chaude. » (II, IX, f° 55 r°.)

« La viande de ces habitants sont areignes, fourmis, vers, petites lezardes, serpens, petits coppeaux de bois, de la terre... » (II, XII, f° 60 v°.)

« Le païs au reste est si stérile que les habitans sont contraints nourrir des fourmis pour leur manger. » (III, XXII, f° 241 r°.)

« Ils mangent poux, areignes & vers cruds, ainsi qu'ils les trouvent. » (VI, XXII, f° 474 v°.)

P. 138, l. 1. *Et fut un crapault). Id., ibid.* (III, VI, f° 206 r°.)

P. 138, l. 3. *Mortelles & venimeuses). Id., ibid.* (f° 38 r°.)

P. 138, l. 4. *Consuetudinis).* « Grande est la force de l'habitude : les chasseurs passent les nuits dans la neige ou se brûlent au soleil de la montagne. Les athlètes meurtris du ceste ne poussent pas même un gémissement. » (Cic., *Tusc.*, II, XVII.)

Si Montaigne a pris ce texte dans son édition de Paris 1538, il a supprimé le mot « inde » devant « pugiles ». Mais comme l'édition Lambin de Paris 1565 supprime « inde », je suis porté à croire que Montaigne a trouvé cette citation dans quelque ouvrage de seconde main qui la devait à l'édition Lambin.

P. 138, l. 8. *Des voisins des cataractes du Nil).* Cf. Cic., *Songe de Scipion* : « Quis hic, inquam, quis est qui complet aures meas tantus & tam dulcis sonus? Hic est, inquit ille, qui intervallis conjunctus imparibus, sed tamen pro rata portione distinctis, impulsu & motu ipsorum orbium efficitur, qui acuta cum gravibus temperans æquabiliter concentus efficit. Nec enim silentio tanti motus incitari possunt : & natura fert ut extrema ex altera parte graviter, ex altera autem acute sonent...

» Nec est ullus hebetior sensus in vobis, sicut, ubi Nilus ad illa quæ Catadupa nominantur, præcipitat ex altissimis montibus, ea gens quæ illum locum accolit, propter magnitudinem sonitus sensu audiendi caret. » (VI, XIX, t. IV, p. 305.)

P. 139, l. 1. *Platon tansa).* Cf. Diogène Laerce, *Vie de Platon.* « Platonem tradunt cùm vidisset quendam aleis ludentem increpasse, & cùm ille, quàm me in parvis reprehendis diceret, respondisse. At est consuetudo non parva res. » (III, XXXVIII, 207.)

Le texte de Montaigne présente quelques différences : il est possible qu'il ait connu une source autre que Diogène.

P. 140, l. 8. *Je viens de voir).* Il est parlé de ce personnage dans plusieurs journaux de cette époque. Cf. le *Journal* de Guillaume et de Michel Le Riche, avocats du Roi à Saint-Maixent (de 1534 à 1586), publié pour la première fois et annoté par A.-D. de la Fontenelle de Vaudoré (Saint-Maixent, 1846).

On lit sous la date du 17 mars 1579 :

« Le samedi 17, arriva en cette ville un petit homme, se disant de Nantes, lequel n'avoit de bras, au lieu desquels il usoit de ses pieds. Il tiroit de l'arquebuse qu'il chargeoit, bandoit & abattoit le chien; il jouoit aux dez, se lavoit & s'essuyoit. Il se coupoit du pain, lavoit des verres, y mettoit vin & eau, jouoit aux cartes, ôtoit son chapeau, en saluant les personnes, enfiloit les aiguilles, faisoit le nœud, cousoit & escrivoit fort bien, le tout de ses pieds, ce que je vis au Cigne, où il estoit logé. Il y avoit avec lui six personnes, dont deux femmes, qui jouoient des farces. » (P. 308.)

Dans son *Journal mémorial*, L'Estoile signale le passage du même phénomène sept ans plus tard, sous la date du 10 février 1586 : « Le 10 de ce mois je vis un homme sans bras, qui escrivoit, lavoit un verre, ostoit son chapeau, jouoit aux quilles, aux cartes & aux dés, tiroit de l'arc, desmontoit, chargeoit, bandoit & laschoit un pistolet. Il se disoit natif de Nantes en Bretagne & estoit aagé de 40 ans ou environ. » Je dois communication de ces deux textes à l'obligeante érudition de M. Henri Clouzot, qui a cité le premier dans son *Histoire du théâtre en Poitou* (p. 276).

P. 140, l. 16. *J'en vy un autre).* Peut-être s'agit-il du même personnage dans ce passage d'Ambroise Paré : « On a veu depuis quelque temps en ça à Paris un homme sans bras aagé de quarante ans ou environ, fort & robuste, lequel faisoit presque toutes les actions qu'un autre pouvoit faire de ses mains : a sçavoir avec son moignon d'espaule, & la teste, ruoit une coignee contre une piece de bois, aussi ferme qu'un autre homme eust sceu faire avec ses

bras. Pareillement faisoit cliquetter un fouet de chartier, & faisoit plusieurs autres actions : & avec ses pieds mangeoit, beuvoit, & jouoit aux cartes & aux dez. » (*Des monstres*, VIII.)

P. 141, l. 2. *Non pudet physicum).* « Quelle honte pour un physicien, dont le rôle est d'observer et de scruter la nature, d'alléguer la coutume comme preuve de la vérité. » (Cic., *De nat. deorum*, I, XXX.)

P. 141, l. 7. *Il est des peuples).* Toutes ces coutumes sont empruntées à l'*Histoire générale des Indes* de Lopez de Gomara. « Bogota estoit fort reveré : il failloit, quand on parloit à luy, tourner les espaules de peur de le voir en la face. » (III, XXII, f° 240 r°.)

P. 141, l. 9. *Quand le Roy crache). Id., ibid.* : « Attabalipa ne crachoit point en terre, mais une de ses plus favorites recevoit en sa main la salive. » (V, XII, f° 326 v°.)

P. 141, l. 10. *En autre nation). Id., ibid.* : « Quand Bogota crachoit, les principaux de sa court, qui estoient à l'entour de luy, se jetoient à genoux pour recueillir sa salive en une toüaille de coton blanche, à fin qu'elle ne cheust point en terre, qui est une ceremonie de grand Prince. » (III, XXII, f° 240 r°.)

P. 141, l. 23. *Les miracles).* Cf. la même idée exprimée à l'occasion des monstres dans l'essai II, XXX, p. 515, l. 20.

P. 142, l. 3. *Aucun ne parle au Roy).* Cf. Lopez de Gomara, *Hist. générale des Indes* : « Personne ne parle au Roy de Borney, si ce n'est par Sarbatane, excepté sa femme & ses enfans. » (IV, V, f° 282 v°.) Cf. encore à ce sujet Bodin : Les six livres de la *République* (IV, VI.)

P. 142, l. 5. *En une mesme nation). Id., ibid.* : « Les femmes mariées (aux îles Lucayes), & celles qui se sont esbattues avec les hommes, se couvrent les parties honteuses depuis la ceinture jusques au genoüil avec certains petits manteaux : mais les vierges ne portent qu'un petit rets de cotton, lequel a dedans la maille des feuilles d'herbe, encor ne portent-elles ce rets que quand elles ont leurs mois, autrement elles vont toutes nues. » (II, VI, f° 50 v°.)

P. 142, l. 8. *La chasteté). Id., ibid.* : « Les filles qui font folie de leur corps (chez les Dariens), & en deviennent grosses, se deschargent de leur fardeau avec une herbe qu'elles mangent, sans autre chastiement & sans honte aucune. » (III, XVIII, f° 233 r°.)

P. 142, l. 11. *Si c'est un marchant). Id., ibid.* : « Aux nopces un autre est l'espoux, & parainsi si l'espoux est Cacique, tous les Caciques, qui sont invitez à la feste, couchent avecques l'espousée devant l'espoux; s'il est marchand, les marchands y couchent; s'il est citadin, bourgeois ou laboureur, le Seigneur couche le premier, ou quelque prestre & après que tous y ont couché, l'espousée est réputée vaillante & courageuse. » (III, I, f° 197 v°.)

P. 142, l. 17. *Il en est). Id., ibid.* : « Ils ont des bordeaux publics de femmes, & mesme d'hommes. » (III, XVIII, f° 233 r°.) « Ils marient un homme avec un autre quand ils sont impuissants ou eunuques. » (II, XI, f° 61 v°.)

P. 142, l. 19. *Où les femmes). Id., ibid.* : « Les femmes vont souvent avec leurs maris à la guerre, & s'y employent à tirer de l'arc, aussi bien qu'eux. » (III, XVIII, f° 233 v°.) « On dit que il y a en ce quartier une contree, où les femmes regnent & commandent. » (III, XXII, f° 242 v°.)

P. 142, l. 21. *Les bagues). Id., ibid.* : « Ils se percent une mâmelle & aucuns se les percent toutes deux, & traversent par les troux certaines petites cannes de la longueur d'une paulme & demie. Ils se persent aussi les fesses, & y pendent de semblables cannes qu'à leurs mâmelles. » (II, XI, f° 59 v°.) (Pour ce qui est des bagues au nez, aux lèvres, aux joues et aux orteils, on les trouve partout. Cf. en particulier f°s 73 r° & 233 r°.)

P. 142, l. 23. *Où en mangeant). Id., ibid.* : « Ils ne s'aident point de tables, ni de nappes, ou serviettes pour manger & s'essuier, excepté le Roi, tous les autres s'essuient les doigts à la plante de leurs pieds, ou à leurs cuisses, voire aux bources de leurs tesmoings. » (III, XV, f° 227 r°.)

P. 142, l. 24. *Où les enfants). Id., ibid.* : « Les nepveux succedent à leurs oncles, & non les enfans, excepté entre les Roys Yngas, & les Seigneurs. » (V, LXXXVII, f° 441 v°.) Voir aussi la même idée f° 327 v°.

P. 142, l. 29. *Où l'on pleure la mort). Id., ibid.* : « Quant à leurs enfans, ils les nourrissent avecques

grandes mignotises, & si d'aventure ils viennent à mourir, ils entrent en grande cholere & fascherie, & les enterrent avec grandes plaintes. Ils ne pleurent point les vieillards quand ils meurent. » (II, xi, f° 60 r°.)

P. 143, l. 1. *Où ils couchent). Id., ibid.* : « Ils couchent en leurs Hamacques (ainsi appellent-ils leurs lits) cinq à cinq, & mesme dix à dix, avec leurs femmes. » (IV, ii, f° 272 v°.)

P. 143, l. 2. *Où les femmes qui perdent). Id., ibid.* : « Une veuve ne se peut remarier, si son mari est mort naturellement : mais elle peut se remarier s'il est defait par justice. » (II, viii, f° 54 v°.)

P. 143, l. 4. *Où l'on estime). Id., ibid.* : « Ils achetent de leurs ennemis des femmes pour un arc & deux flesches, ou pour un rets a pescher, & tuent les filles qu'ils font à fin de ne les donner à leurs parents, ni à leurs ennemis. » (II, i, f° 60 v°.)

P. 143, l. 6. *Où les maris). Id., ibid.* : « Ils repudient leurs femmes pour cause bien legere, & elles pour cause aucune ne peuvent abandonner leurs mariz. » (III, i, f° 197 v°.)

P. 143, l. 8. *Où les maris). Id., ibid.* : « Ils laissent, & changent, & mesme vendent leurs femmes si elles ne peuvent concevoir. » (III, xviii, f° 233 r°.)

P. 143, l. 8. *Où ils font cuire). Id., ibid.* : « Si un de leurs seigneurs meurt... ils rotissent le corps, le mettent en pieces, le pilent en telle façon qu'ils le font devenir comme en bouillie, & le jettent dedans un grand vase plein de vin, où ils le detrempent, & puis le boivent. » (III, xxiii, f° 243 v°.)

P. 143, l. 11. *Où la plus desirable sepulture).* Cf. Plutarque : *Que le vice seul est suffisant pour rendre l'homme malheureux* : « Ce sont les plus heureuses sepultures des Tartares & des Hyrcaniens, l'estre mangé des chiens : & entre les Satraniens, par les loix du païs ceux-la sont estimez avoir plus heureuse fin, quand les oiseaux les mangent apres qu'ils sont morts. » (v, f° 138 r°.)

P. 143, l. 12. *Où l'on croit que les ames).* Cf. Lopez de Gomara : « Ils croient que l'ame soit immortelle & qu'elle se retire en une campagne, où elle mange & boit, & que c'est l'Echo, lequel respond à celui qui parle, & crie. » (III, xxxiii, f° 260 r°.)

P. 143, l. 14. *Où ils combatent en l'eau). Id., ibid.* : « Ils se jettoient dans l'eau jusques à la ceinture, poursuivans les nostres, & plusieurs en nageant deschargeoient leurs trousses à force de tirer, tant estoit grand leur courage. » (III, xxi, f° 237 v°.)

P. 143, l. 16. *Pour signe de subjection). Id., ibid.* : « Mais il falloit que quelque personne que ce fust qui vint à la Cour, qu'il se deschaussast avant qu'entrer dedans le Palais, & s'il vouloit parler à Guainocapa il haussoit les espaules, & baissoit la teste, qui est une ceremonie entr'eux, pour montrer qu'ils sont ses vassaux. » (V, xiii, f° 322 r°.)

P. 143, l. 18. *Où les Eunuques). Id., ibid.* : « Les hommes qui sont commis pour les garder sont chastrez, & mesme on leur coupe le nez, & les levres pour en oster tout appetit aux femmes. » (V, xiv, f° 324 r°.)

P. 143, l. 20. *Où les prestres). Id., ibid.* : « Quand ils veulent parler au diable... aucuns de leurs pretres se crevent les yeux, ce que je croi qu'ils font de peur : car tous se bouchent la veüe quand ils veulent parler à lui. » (V, xiv, f° 323 v°.)

P. 143, l. 21. *Où chacun faict un Dieu). Id., ibid.* : « Un chacun adore ce qu'il lui plaist : mais c'est l'ordinaire à un pescheur d'adorer une flammette, ou quelqu'autre poisson : à un chasseur de reverer un lion, ou bien un ours, ou un regnard, & semblables autres animaux, comme oiseaux, & autres choses. » (V, xiv, f° 323 r°.)

P. 143, l. 23. *Le soleil, la lune). Id., ibid.* : « Il est bien vrai que tous generalement adorent pour leurs Dieux principaux le Soleil, la Lune, & la Terre. » (V, xiv, f° 323 r°.)

P. 143, l. 24. *La forme de jurer). Id., ibid.* : « Aussi quand ils jurent ils touchent la terre, & regardent le soleil. » (V, xiv, f° 323 r°.)

P. 143, l. 25. *Y mange l'on la chair). Id., ibid.* : « Ils mangent leur chair & le poisson crud. » (V, xvii, f° 327 r°.) Cf. encore f° 436 v°.

P. 143, l. 26. *Où le grand sermant).* Cf. Hérodote : « En leurs sermens, ils jurent par les hommes d'entre eux, que l'on estime avoir esté les plus justes & plus vertueux, en posant la main sur leurs tumbes. » (IV, 172, f° 305 r°.)

P. 143, l. 28. *Où les estrenes annuelles).* Cf. Goulard, *Histoire du Portugal* : « Tous les ans (au royaume de Benemopata) le Roy envoye de ses domestiques & familiers porter de sa part aux Roys & Princes ses vassaux du feu nouveau, auquel les autres sujets vont pour en avoir leur part : ce qui fait comme s'ensuit. Quand l'ambassadeur arrive à la maison de l'un de ces Princes, qui qu'il soit, on estaint le feu. Puis l'ambassadeur en rallume de nouveau, & lors tous viennent en prendre là pour l'emporter en leurs maisons. Qui refuse cela est estimé traistre ou rebelle, & le fait on mourir comme criminel de lese majesté : & s'il est besoin, on leve une armée contre luy pour l'attrapper & exterminer cruellement comme un perfide & deserteur. » (IV, XIX, f° 124 v°.)

P. 144, l. 3. *Où quand le Roy). Id., ibid.* : « Il y avoit une loy portant que si le Roy par devotion quittoit la couronne pour employer le demeurant de ses jours à vivre solitairement en quelque lieu à l'escart & vacquer aux affaires de sa superstition, incontinent après sa mort, son successeur seroit contraint laisser le gouvernement du Royaume, & se retirer en la mesme solitude, afin... & lors celuy a qui les loix adjugeoyent la couronne s'emparoit du Royaume. » (VII, XII, f° 207 v°.)

P. 144, l. 9. *Où hommes et femmes). Id., ibid.* : « Les masles sont circoncis au huitiesme jour, & couppe l'on mesmes quelque chose aux femmes, afin quelles semblent aucunement circoncis... Les masles sont baptisez quarante jours apres la circoncision, les femmes au bout de trois mois. » (IX, XXIV, f° 276 v°.)

P. 144, l. 9. *Où le soldat). Id., ibid.* : « Correa sçeut que quiconque en ces isles peut porter à son Roy à diverses fois sept testes d'ennemis tuez en guerre, il est fait chevalier & gentil homme qu'ils appellent Mandarin. » (XIV, XV, f° 416.)

P. 144, l. 11. *Soubs cette opinion). Id., ibid.* : « Il y a un grand nombre d'hommes, qui estiment que nous n'avons rien que naistre, & mourir, aussi ne se soucient ils de se faire enterrer avec du pain, & du vin, & moins encore avec des femmes & serviteurs. Mais ceux, qui croient l'immortalité de l'ame, s'ils sont seigneurs, ils seront enterrez avec leur or, argent, plumes & pennaches : & si ce sont autres, on mettra en leur sepulture avec leurs corps du maiz, du vin, & des couvertures... (VI, I, f° 445 r°.) Si ce sont Cacicques, on fait seicher leurs corps au feu, qui est leur façon d'embaumer, & puis on les met dedans leurs tombeaux faits en voute, où on met avecques eux quelques uns de leurs serviteurs, pour les servir en enfer, & celle de leurs femmes laquelle ils auront mieux aimee. » (VI, I, f° 445 r°.)

P. 144, l. 12. *Où les femmes). Id., ibid.* : « Quand elles accouchent elles ne se tourmentent ni ne se passionnent tant que les autres. » (III, XXIX, f° 252 v°.)

P. 144, l. 13. *Où les femmes). Id. ibid.* : « Leurs femmes portent en l'une & l'autre jambe des gregues de cuïvre, laissans croistre leurs cheveux, & toutesfois prenans sur elles un poüil elles le remordent ainsi qu'il les a morses, & sont seules des Lybiennes qui usent de ceste honnesteté. Les filles de ce peuple sont presentees le jour de leurs nopces à leur Roy pour les despuceller, si bon luy semble. » (IV, 168, t. I, f° 304 r°.)

P. 144, l. 17. *Où les hommes). Id., ibid.* : « Les hommes portent leurs fardeaux sur leurs testes & les femmes sur leurs espaules. Elles se tiennent debout quand elles urinent, mais les hommes s'acroupissent. » (II, 35.)

P. 144, l. 18. *Elles pissent debout).* Outre le texte qui vient d'être indiqué, cf. Lopez de Gomara, *Histoire génerale des Indes* : « Les hommes pissent accroupis comme font noz femmes par deçà, & les femmes de ce païs pissent tout debout. » (VI, X, f° 455 r°.)

P. 144, l. 20. *& encensent). Id., ibid.* : « De ces encensoirs ils encensoient aussi leurs seigneurs, comme ils feirent Cortes, & autres Espagnols, quand il entra au temple. » (II, LXXXIX, f° 176 v°.)

P. 144, l. 27. *Où l'on mange). Id., ibid.* : « Ils mangent toutes sortes d'herbes, lesquelles n'ont point mauvaise odeur. » (II, LXXXV, f° 172 r°.)

P. 144, l. 29. *Où tout est ouvert). Id., ibid.* : « Leurs logis n'ont portes, ni fenestres fermantes, tout est ouvert : & pour ceste cause on chastie fort severement les adulteres, & larrons. » (II, LXXXV, f° 171 v°.) Voir essai II, XV, p. 386, l. 13.

P. 145, l. 1. *Où ils tuent les pouils). Id., ibid.* : « Ils mangent neantmoins fort bien toutes autres

bestes vivantes, jusqu'à leurs propres poulx, alleguans quelques uns d'entre eux qu'ils les mangent pour leur santé, disans d'avantage, qu'il est plus honneste de les manger, que de les tuer entre les ongles. » (II, LXXXV, f° 172 r°.)

P. 145, l. 6. *Où ils nourrissent).* Cf. Hérodote : « Les Auses & les Libyens laboureurs laissent croistre les cheveux du costé droit de la teste & rasent ceux du gauche. » (IV, 191; t. I, f° 310 r°.)

P. 145, l. 7. *Et en voisines provinces). Id., ibid.* : « Les Machlyes sont attenans les Auses, qui uns & autres habitent les environs du palus Tritonis... Les Machlyes laissent croistre leurs cheveux de derriere & les Auses ceux de devant. » (IV, 180; t. I, f° 306 v°.)

P. 145, l. 10. *On peut honnestement faire des enfans).* J'ignore la source de Montaigne pour ce passage; mais on trouve beaucoup d'indications semblables chez les voyageurs de l'époque. « Les hommes prennent tant de femmes que bon leur semble, ne s'arrestant à la parenté ny à la lignee, de sorte que le pere prend la fille, & le frere la sœur, & le fils sa mere, n'ayans mesme honte se joindre & associer en public comme les betes brutes... » (*Voyage d'Americ Vespuce*, à la suite de l'ouvrage de Léon Africain. Lyon, 1556, p. 470.)

P. 145, l. 13. *Icy on vit de chair humaine).* Les coutumes qui suivent, et qui, à la différence des précédentes, figuraient déjà dans l'édition de 1580, ne viennent plus de Lopez de Gomara lu par Montaigne après 1580; elles viennent presque toutes des auteurs anciens : Hérodote, Pline, Aulu-Gelle; Montaigne ne les y a peut-être pas prises directement, car elles étaient très vulgarisées, et on les retrouve dans beaucoup d'écrits du temps dont les auteurs se font un jeu de collectionner des usages qui déroutent l'imagination. (Voir la note p. 137, titre.)

P. 145, l. 13. *Tuer son pere).* Chez les Nomades, chez les Sidoniens, les Scythes, les Thraces, chez les Massagètes (Hérodote, III, XXXVIII; Marcouville, *Traicté enseignant d'où procede la diversité des opinions humaines;* Brués, *Dialogues*, p. 256; Bodin, *République*, I, V; etc.).

P. 145, l. 18. *Elles sont communes).* Cf. Hérodote (IV, CLXXII), etc.

P. 145, l. 18. *Portent pour marque d'honneur).* Cf. Hérodote, IV, CLXXVI; Corneille Agrippa, Marcouville, etc.

P. 145, l. 21. *Une chose publique).* Allusion à la république des Amazones.

P. 145, l. 25. *Des nations entieres).* Surtout les Thraces; voir en particulier Valère Maxime, II, VI, 12; le fait se retrouve dans toutes les dissertations sur la mort et sur la misère humaine. De là il passe dans des œuvres de tout genre : ainsi cf. Marot, pièce pour la naissance du troisième enfant de la duchesse de Ferrare. Bouaystuau, dans l'*Histoire de Chelidonius* (VIII), cite comme références à ce sujet Hérodote, Valère le Grand, Pomponius Mela, Solin; et il ajoute : « Nous lisons de mesme des Indiens, Césiens, Cautiens, Gymnosophistes, Brachmanes », liste qui sera reproduite intégralement par d'autres auteurs, comme Droit de Gaillard dans sa *Méthode de l'histoire*, XXIX.

P. 145, l. 26. *Où les enfans* (à Lacédémone). Fait très vulgarisé que Montaigne répète au moins trois fois dans les *Essais*.

P. 146, l. 4. *Des regions* (en Perse). Cf. Xénophon, *Cyropédie* : « Ferunt domo pro cibo panem, pro obsonio nasturtium, ad potum vero capedinem ut ex flumine aquam hauriant. » (I, II.)

P. 146, l. 7. *En Cio).* Cf. Plutarque, *Des vertueux faicts des femmes* : « L'honnesteté de ces femmes se peult cognoistre à cela, que en l'espace de sept cents ans, il n'est point de memoire que jamais il y ait eu femme mariee qui ait commis adultere, ne fille qui hors mariage ait été despucellee. » (*Des Cienes*, f° 233 v°.)

P. 146, l. 10. *Pindarus).* Cf. ci-dessous la note, p. 148, l. 1, Darius.

P. 146, l. 19. *Dit Aristote).* Cf. *Morale à Nicomaque* (VII, VI).

P. 147, l. 1. *Ceux de Crete).* Cf. Valère Maxime : « Cretenses cum acerbissima execratione adversus eos quos vehementer oderunt uti volunt, ut mala consuetudine delectentur, optant. » (XII, II, ext. 18.)

P. 147, l. 21. *Les peuples).* Cf. cette idée dans le *Contr'un* de La Boétie, p. 23 et suivantes.

P. 148, l. 1. *Darius* (et p. 146, l. 10, Pindarus). Cf. Hérodote : « Au temps que Daire regnoit, il

demanda aux Grecz qui estoient à la suitte de sa court, pour quelle somme d'argent ilz voudroient manger les corps de leurs peres trespassez, et ilz respondirent que pour rien ne voudroient ce faire. Apres il feit appeler certains Indiens nommez Callaties lesquelz avoient coustume de manger leurs peres, il demanda presens les Grecz, pour combien ils voudroient consentir à brusler leurs peres dans un feu. Ilz s'escrierent & dirent : Sire, Dieu vous doint bonne vie, mais faictes nous chanter chanson de meilleur presage. Ainsi certes sont estimees les coustumes receues & suis d'opinion que Pindare a très bien faict quand il a dit que : Coustume est comme roy dominant sur tous. » (III, XII.) Ce texte est reproduit intégralement dans le commentaire de Le Roy sur la *Politique* d'Aristote, II, VI. Je crois que c'est dans ce commentaire que Montaigne l'a pris, parce qu'avant 1580 il ne semble pas faire usage de la traduction d'Hérodote par Saliat, tandis qu'il fait d'autres emprunts à ce commentaire de Le Roy; de plus dans le même passage Le Roy rapproche de cette citation l'exemple des Thuriens que nous trouverons plus loin.

Le même exemple se retrouve encore avec la même application dans une lettre de Pasquier (VI, à M. Chopin).

P. 148, l. 10. *Nil adeo magnum).* « Il n'est rien de si grand, rien de si admirable au premier abord, que peu à peu l'on ne regarde avec moins d'étonnement. » (Lucr., II, 1023). Le texte de Montaigne, très différent de celui que nous lisons aujourd'hui, est conforme à l'édition Lambin (p. 177).

P. 148, l. 17. *J'y trouvai le fondement).* Rapprocher II, XII, p. 341, l. 6.

P. 148, l. 19. *De quoi Platon).* Cf. Platon, *Lois* : « Constat nunc quoque plurimos hominum quamvis iniqui sint, bene, & diligenter, & sponte à pulchrorum conjunctione sese abstinere... Quando frater aut soror eximia pulchritudine alicui sit a filio quoque filiaque lex eadem, quamvis scripta non sit, sufficienter repellit, prohibetque & manifestum & furtivum istorum concubitum... Unum ergo verbum atque brevissimum omnes hujusmodi voluptates extinxit... Quod fas nihil horum esse dicitur, sed apud deum odio haberi, & turpium omnium esse turpissima. Causa autem nonne hæc est? Quia nemo aliter prædicat, sed statim ab ineunte ætate & joco simul & serio dicta, & sæpius in tragœdiis hæc eadem audiunt, quando vel Thyestem, vel Œdipum, vel Macareum mortem sibi debitam sceleris pœnam conscivisse propter hujuscemodi venerem narrant... Miram enim famæ potentiam novimus, quando nemo aliter quam jubeat lex ne respirare quidem audeat. » (VIII, VI, p. 838; éd. de 1546, p. 845.)

P. 149, l. 8. *Chrysippus).* Cf. Sextus Empiricus, *Hypotyposes*, I, XIV; surtout Diogène, *Vie de Chrysippe*, que Montaigne lisait à l'époque où il a écrit ceci.

P. 149, l. 22. *L'ingenieuse opinion d'Isocrates).* Cf. Isocrate, *Discours à Nicoclès* : « Effice negotiationes eis lucrosas, lites detrimentosas : ut has fugiant, illas appetant. » (VI, XVIII, éd. de 1570, col. 26.)

P. 149, l. 26. *Comme disent nos historiens).* Cf. Paul-Émile. Voici le passage dans la traduction Regnard : « Il taschoit que les François receussent les premiers les loix imperiales, qu'il vouloit luy-mesme faire toutes neufves, & toujours par icelles se gouvernassent à l'advenir. Dont les grands seigneurs de France, craignans vivre en perpetuelle servitude commencèrent à se mutiner : tant qu'un d'entre eux appellé Gascon & de Gascongne mesme... osa bien tenir ces propos à l'empereur. » Suit un long discours du Gascon, & la conclusion en est que Charles « se desista de son entreprise & ne fut rien changé des anciennes coustumes des François ».

P. 150, l. 3. *La charge de juger).* Depuis le chancelier Duprat sous François Ier, les abus de l'organisation judiciaire en France sont signalés par tous les écrivains du temps. Les critiques de Montaigne ne sont pas originales. Sans revenir sur les plaintes éloquentes et bien connues de Budé qui ont inspiré plusieurs de ces auteurs que nous allons nommer, citons autour de Montaigne : Viret, *Le monde à l'empire* (1550, dans les dialogues II et III); Cousteau, dans le *Pegme* (1553; éd. française de 1560, pp. 54, 188, 329, etc.); Bouaystuau, *Histoire de Chelidonius* (1557, X); Tahureau, *Dialogues* (1565; éd. de 1566, pp. 109-122); Henri Estienne, *Apologie pour Hérodote*, (1565, XVI, XVI); Le Roy, *Les Politiques d'Aristote* (1568; éd. de 1576, p. 266); Hotman, *Francogallia*

(1573, xx); Gentillet, *Discours sur les moyens de bien gouverner* (1576; éd. de 1579, III, xxxv, pp. 33, 598, 606, etc.); Bodin, *Les six livres de la République* (1576, passim); A. Delaval, traduction annotée des *Piu consigli* de Guichardin (1576, n°s 187 et suivants), Pierre L'Ostal, *Discours philosophiques* (1579, xv); Droit de Gaillard, *Méthode de l'histoire* (1579, x); Guillaume Bouchet, *Sérées* (1584, I, ix); Coignet, *Instruction aux Princes pour garder la foy promise* (1584, xx); du Fail, *Les contes et discours d'Eutrapel* (1585, disc. I); La Noue, *Discours politiques* (1587, disc. IV); etc., etc.

P. 151, l. 1. *De suivre le stille commun).* Cette conclusion est encore celle qu'on trouve chez beaucoup de contemporains. Elle s'inspire des anciens, de Cicéron, d'Aristote (*Politiques*, II, vi), de Platon (*Lois*, VII), etc. Le Roy, dans son *Commentaire des Politiques d'Aristote*, II, vi, avait réuni un petit faisceau de faits dont il tirait la même leçon (1568). Et nous retrouverons les mêmes idées, souvent avec les mêmes faits, dans la *République* de Bodin, IV, iii, dans les *Discours* de Gentillet *sur les moyens de bien gouverner*, III, xxii, dans le *Discours* de Charondas le Caron *sur la tranquillité de l'esprit*, etc. Peut-être Montaigne s'est-il inspiré du chapitre de Le Roy. Au point de vue des usages de la vie, des vêtements, des manières, les auteurs italiens comme Castiglione, comme Giovanni della Casa, et plus tard Guazzo, lui prêchent la même leçon.

P. 151, l. 10. *Socrates refusa).* Cf. Platon dans le *Criton*.

P. 151, l. 14. Νόμοις). On doit obeir aux lois de son pays (sentence prise des tragiques grecs). Elle ne se rencontre pas dans Stobée. Je crois que Montaigne l'a trouvée dans le recueil de sentences grecques de Crispin (1569-1570).

P. 151, l. 20. *Le législateur des Thuriens).* Cf. Diodore de Sicile : « Il ordonna que celuy qui entreprendroit de faire revoquer ou corriger une de ses loix, pendant qu'il deduyroit & remonstreroit au peuple ses raisons, pour lesquelles il pretendroit la loy devoir estre corrigee, se meist un las courant au col, lequel y demourast jusques a ce que le peuple eust donné son jugement sur la correction de celle loy, & si le peuple approuvoit les raisons pour lesquelles il la vouloit faire corriger, qu'il fust delivré; mais, s'il les reprouvoit, qu'il fust tout sur le champ estranglé du las qu'il avoit au col. » (XII, iv, f° 43 v°.) Il s'agit de Zaleucus le législateur des Locriens. Le fait se retrouve avec la même valeur chez Le Roy, chez Bodin, chez Pasquier (*Lettres*, III, lettre à Ramus), etc.

P. 151, l. 23. *Et celuy de Lacedemone).* Lycurgue. Cf. Plutarque, *Vie de Lycurgue*, xxii. Le fait est mentionné avec la même valeur dans la *République* de Bodin, IV, iv; mais il est ailleurs encore, et il n'en faut pas conclure que Montaigne l'a pris chez Bodin.

P. 151, l. 25. *L'ephore).* Cf. Plutarque, *Les dicts notables des Lacedæmoniens* : « Emerepes estant Ephore couppa avec une hachette deux chordes des neuf que le musicien Phrynis avoit en sa lyre, disant, Ne viole point la musique. » (F° 216 v°.)

Je retrouve le même fait dans une collection toute semblable, auprès de la disposition législative de Zaleucus, dans l'*Apologia pro regibus* de Blackwood (1581). Peut-être faut-il conclure de là que ce fait était déjà joint aux précédents dans les exemples traditionnels sur cette question, et que Montaigne et Blackwood s'inspirent d'une source encore inconnue.

P. 152, l. 1. *C'est ce que signifioit).* Cf. Valère Maxime, II, vi, ext. 7, qui indique cette signification symbolique. On retrouve la même allusion avec la même valeur dans une lettre de Pasquier (III, lettre à Ramus sur l'orthographe). Coignet la reprendra encore dans l'*Instruction aux princes pour garder la foy promise* (1584). Il ajoute que Cicéron et Tite-Live louent les Marseillais de leur conservatisme.

P. 152, l. 9. *Heu patior).* « Ah! ce sont mes propres flèches qui ont causé mes blessures. » (Ovide, épître de Phyllis à Démophon, vers 48.)

P. 153, l. 1. *Ce que Thucidides* (III, lii). Mais Montaigne prend ceci chez Plutarque, *Comment on pourra discerner le flatteur d'avec l'amy* : « Thucydides escrit qu'es seditions & guerres civiles, l'on transferoit la signification accoustumee des mots, aux actes que l'on faisoit, pour les justifier : car une temerité desesperee estoit reputee vaillance aimant ses amis : une dilation providente, honneste couardise : une temperance, couverture de lascheté : une prudence

circonspecte, generale paresse : aussi fault il bien prendre garde es flatteurs là où lon verra qu'ils appelleront prodigalité, liberalité... » (F° 44 E.)

P. 153, l. 5. *Honesta).* « Le prétexte est honnête. » (Térence, *Andrienne,* I, I, 114.)

P. 153, l. 6. *Adeo nihil).* « Tant il est vrai qu'aucun changement apporté aux institutions anciennes ne mérite approbation. » (Tite-Live, XXXIV, LIV.)

P. 153, l. 17. *Ad deos).* « Que cela concernait les dieux plus qu'eux-mêmes, que ces dieux empêcheraient la profanation de leur culte. » (*Id.,* X, VI.)

P. 153, l. 19. *A ceux de Delphes).* Cf. Hérodote : « Les Delphes... demanderent à l'oracle qu'ilz avoient à faire des thresors sacrez, si les devoient cacher en terre, ou les transporter ailleurs. Le dieu defendit qu'on ne le bougeast point, disant qu'il estoit suffisant pour garder son bien. » (VIII, XXXVI, t. II, f° 145 v°.)

P. 154, l. 14. *Quis est enim).* « Qui pourrait en effet ne pas respecter une antiquité qui nous a été conservée et transmise par les plus éclatants témoignages ? » (Cic., *De divin.,* I, XL.)

P. 154, l. 16. *La defectuosité).* Cf. Isocrate, *Discours à Nicoclès* : « Optimum certè quidem est, servare modum, sed quoniam is non facilè cognoscitur : malis citrà resistere, quàm ultrà progredi. » (IX, XXXIII, éd. de 1570, col. 30.)

P. 155, l. 14. *Quum de religione agitur).* « En matière de religion, mes modèles sont T. Coruncanius, P. Scipion, P. Scevola, souverains pontifes, non Zénon, Cléanthe ou Chrysippe. » (Cic., *De nat. deorum,* III, II.) Le texte est celui de l'édition de Paris 1538.

P. 156, l. 9. *Aditum nocendi).* « Se fier à un perfide, c'est lui donner le moyen de nuire. » (Sénèque, *Œdipe,* III, 686.)

P. 156, l. 15. *On sçait).* On trouve un passage assez semblable à celui-ci dans les *Opuscules politiques* de Grimaudet (1580) : « Plutarque dans la *Vie de Marius* reprend Octavius de pareille faute, qui par superstition d'enfreindre les loix en temps où la republique estoit en peril, refusa faire ce qu'estoit necessaire, et de prompt expedient, pour la defense de la ville : et par telle faineantise et peu d'avis il laissa Rome à la boucherie de Marius et de Sylla. » Grimaudet adresse des critiques semblables à Lentulus et à Scipion pour leur attitude dans la guerre civile de César. Il insiste sur cette idée que dans les temps de guerre civile, comme ceux que traverse la France, il ne faut pas se montrer trop superstitieux sur ce point. Je ne crois pas qu'il y ait eu influence de Grimaudet sur Montaigne. L'assimilation de nos guerres civiles à celles des Romains est partout alors; sans cesse on détermine sa propre ligne de conduite en examinant et en critiquant la conduite des Romains qui ont été mêlés aux guerres civiles.

P. 156, l. 16. *Octavius).* Cf. Plutarque, *Vie de Marius* : « Marius se saisit premierement du mont que lon appelle Janiculum, par la faulte d'Octavius, lequel ruina ses affaires non tant par faulte d'entendre ce que le besoing de la guerre requeroit, comme par une importune bonté & justice de vouloir trop exactement observer les droits contre l'utilité : car comme plusieurs l'admonestassent de proposer liberté aux esclaves pour leur faire prendre les armes à la defense de la chose publique, il respondit qu'il ne donneroit jamais loy ny privilege de bourgeoisie Romaine aux esclaves, de laquelle il debouttoit Caius Marius pour maintenir l'authorité des loix. » (XV, f° 301 v°.)

P. 156, l. 24. *Celui qui ordonna).* Agésilas. *Id., Vie d'Agésilas* : « Toutefois son authorité estoit si grande pour sa vertu et sa reputation si bonne, que non seulement ilz se servoient de luy à la guerre, comme de leur Roy et de leur souverain capitaine : mais aussi usoient de son conseil et de son advis quand il estoit question de trouver expedient en quelques difficultez civiles : comme ilz feirent lorsqu'ilz estoient en doubte, s'ilz devoient imposer à ceulx qui s'en estoient fouiz de la battaille,... les notes d'infamie auxquelles les loix les condemnent, pource qu'ils estoient en grand nombre, et tous des plus nobles et plus puissantes maisons de la ville, de peur qu'ilz ne leur suscitassent quelque nouvelleté... Et luy, sans oster ny adjouxter ou changer rien aux loix, en publique assemblee de tout le peuple Lacedæmonien, dit, que pour ce jour là il falloit laisser dormir les loix, pourveu que de lors en avant elles reprissent leur authorité. Par ce moien il mainteint les loix sans y

rien corriger, et si sauva l'honneur à ces pauvres gens. » (VI, f° 429 v°.)

P. 156, l. 26. *Et cet autre).* Alexandre. *Id.*, *Vie d'Alexandre* : « ... y en avoit qui disoient qu'il falloit prendre garde à l'observance anciene des mois, pource que les Roys de Macedoine n'avoient jamais accoustumé de mettre leur armee aux champs le mois de Juin : à quoy Alexandre leur respondit qu'il y remedieroit bien, commandant que l'on l'appelast le second May. » (V, f° 469 v°.)

P. 156, l. 27. *Les Lacedemoniens). Id.*, *Vie de Lysander* : « Mais pour autant qu'il y avoit une loy qui defendoit, qu'un mesme personnage ne fust deux fois admiral, & que neantmoins ilz vouloient gratifier à la requeste de leurs alliez, ils donnerent le nom & le tiltre d'admiral à un nommé Aracus, & à luy de superintendant de la marine : mais en effect ilz luy baillerent la souveraine authorité de toutes choses. » (IV, f° 306 r°.)

P. 157, l. 4. *Et de mesme subtilité). Id.*, *Vie de Periclès* : « Les Lacedæmoniens envoyerent des ambassadeurs à Athenes sur ce poinct là : & comme Pericles alleguast une loy qui defendoit d'oster le tableau, sur lequel un edict public auroit une fois esté escrit, il y eut l'un des ambassadeurs de Lacedæmone nommé Polyarces, qui luy dit : Et bien ne l'oste pas, mais tourne le seulement, car vous n'avez point de loy qui defende cela. Ce mot fut trouvé plaisant, mais non pour cela Pericles n'en fleschit jamais. » (XVIII, f° 115 r°.)

P. 157, l. 9. *Plutarque loue Philopœmen). Id.*, *Comparaison de Titus Q. Flamininus avec Philopœmen* : « Par ainsi estant né pour commander, il ne sçavoit pas seulement commander selon les loix, ains aux loix mesmes quand il en estoit besoing, & que le bien public le requeroit. » (f° 268 v°.)

Chronologie : Aucune allusion ne permet de dater cet essai avec certitude. Pourtant, outre la place occupée par lui, plusieurs faits tendent à marquer que la majeure partie en a été composée dans la première période (environ 1572) : 1° l'exemple de la fille « qu'Albert recite s'estre acoustumée à vivre d'araignées », vient très probablement des *Diverses leçons*, de Pierre de Messie, ouvrage qui semble avoir été mis à contribution par Montaigne, dans les essais VIII et IX du premier livre, tous deux datés de 1572; 2° l'exemple des Thuriens est pris directement à la traduction qu'Amyot avait donnée de Diodore de Sicile en 1554; or, les seules traces certaines de cette traduction avant 1580 se rencontrent dans des essais qui semblent être de la première période (I, XVI; I, XLIII); 3° il est probable que la citation grecque, qui n'est pas dans Stobée, a été prise dans le même florilegium que les citations des chapitres I, XXXIII, et I, XXXIV, très probablement dans le recueil des sentences de Crispin; or, les essais I, XXXIII, et I, XXXIV, sont datés avec certitude de 1572. L'hypothèse est donc ici tout à fait vraisemblable. Notons toutefois que l'unité de cet essai n'est pas suffisante pour qu'on ne puisse pas supposer des additions postérieures à la rédaction primitive. L'occasion du chapitre semble avoir été le spectacle d'un « petit homme natif de Nantes », qui, privé de bras, avait appris à les remplacer par ses pieds (p. 140, l. 8). La date à laquelle ce personnage s'est fait voir dans le voisinage de Montaigne nous fournirait sans doute une indication utile. Mais jusqu'à présent je n'ai rencontré aucune trace de son passage dans le Périgord. Nous l'avons trouvé en mars 1579 dans le Poitou, à Saint-Maixent : on pourrait être tenté de croire qu'à cette date il venait du Périgord ou s'y rendait. Mais rien n'appuie cette hypothèse. Sept ans plus tard l'homme de Nantes passe sous les yeux de L'Estoile : il a donc longtemps poursuivi ses tournées. Il a, d'ailleurs, à cette époque, nous dit L'Estoile, environ quarante ans. Comme son infirmité était congénitale, il est peu probable qu'il ait attendu la trentaine pour en tirer profit. Sans doute il voyagea bien avant 1579. Nous ne pouvons donc rien conclure de ce fait touchant la date à laquelle l'essai *De la coustume* a été composé.

Résumé : Cet essai se divise en deux parties : 1° puissance de la coutume et étrangeté de ses effets; 2° en dépit de la vanité de nos usages, nécessité de les observer et de fuir toute « nouvelleté ». D'un côté comme de l'autre Montaigne exprime des idées

qui sont familières à ses contemporains, et, en 1580, il le fait au moyen d'exemples qui se rencontrent fréquemment dans les écrits du temps. Il y joint seulement quelques faits empruntés aux *Vies* de Plutarque dont il fait alors sa lecture habituelle. On le voit ainsi se pénétrer du sentiment de la relativité, et il commence à formuler son conservatisme politique et religieux. En 1588 les deux parties seront considérablement développées, la première par un amas de coutumes empruntées surtout à Lopez de Gomara, la seconde par des développements très personnels inspirés, semble-t-il, par les troubles civils. En 1595 toutes deux reçoivent encore de nombreuses et très importantes additions qui prouvent combien l'intérêt de Montaigne est resté attaché aux questions qu'il y avait traitées. Hérodote et des ouvrages sur les expéditions des Portugais aux Indes fournissent de nouvelles coutumes, mais surtout Montaigne ajoute quelques développements très riches, dont plusieurs sont suscités directement par des expériences personnelles, d'autres par d'abondantes lectures d'auteurs anciens, de Platon, de Tite-Live, etc., mais principalement de Cicéron dont le conservatisme séduit singulièrement Montaigne.

Chapitre XXIV.

DIVERS EVENEMENS DE MESME CONSEIL.

P. 158, l. 2. *Un Prince des nostres).* François de Guise, de la maison de Lorraine, au siège de Rouen en 1562. L'expression « un prince des nostres » (cf. ci-dessus ch. II, p. 9, l. 15) se distingue de l'expression « un de nos princes ». Celle-ci désigne les membres des familles françaises, maisons de France et de Bourbon; celle-là s'applique à la maison de Lorraine qui était étrangère d'origine. Au moment de la Ligue on reprochera beaucoup aux Guises d'être des étrangers. Cf. à ce sujet en particulier De Belloy, *Examen du discours publié contre la maison royale de France...* (1587). Voilà ce qui explique l'insistance de Montaigne.

P. 159, l. 23. *L'Empereur Auguste).* Cf. Sénèque, *De clementiâ* : « Cum in Gallia moraretur, delatum est ad eum indicium, L. Cinnam stolidi ingenii virum insidias ei struere. Dictum est & ubi & quando, & quemadmodum aggredi vellet. Unus ex consociis deferebat. Constituit se ab eo vindicare. Consilium amicorum advocari jussit. Nox illi inquieta erat, cum cogitaret adolescentem nobilem, hoc detracto integrum, Cn. Pompei nepotem damnandum. Jam unum hominem occidere non poterat, cum M. Antonio proscriptionis edictum inter cœnam dictarat. Gemens subinde voces emittebat varias, & inter se contrarias. Quid ergo? ego percussorem meum securum ambulare patiar, me solicito? Ergo non dabit pœnas, qui tot civilibus bellis frustra petitum caput, tot navalibus, tot pedestribus præliis incolume, postquam terra marique pax parta est, non occidere constituat, sed immolare? Nam sacrificantem placuerat adoriri. Rursus silentio interposito, majore multo voce sibi, quàm Cinnæ irascebatur. Quid vivis, si perire te tam multorum interest. Quis finis erit suppliciorum? Quis sanguinis? Ego sum nobilibus adolescentulis expositum caput, in quod mucrones acuant. Non est tanti vita, si, ut ego non peream, tam multa perdenda sunt. Interpellavit tandem illum Livia uxor. Et admittis, inquit, muliebre consilium? Fac quod medici solent, qui ubi usitata remedia non procedunt, tentant contraria. Severitate nihil adhuc profecisti, Salviddienum Lepidus secutus est, Lepidum Murena, Murenam Cœpio, Cœpionem Egnatius, ut alios taceam, quos tantum ausos pudet : nunc tenta quomodo tibi cedat clementia. Ignosce L. Cinnæ, deprehensus est. Jam nocere tibi non potest, prodesse famæ tuæ potest. Gavisus sibi, quòd advocatum invenerat, uxori quidem gratias egit : renunciari autem extemplò amicis, quos in consilium rogaverat, imperavit, & Cinnam unum ad se accersit, dimissisque omnibus è cubiculo : cùm alteram Cinnæ poni cathedram jussisset, Hoc, inquit, primum a te peto, ne me loquentem interpelles, ne meo sermone medio proclames, dabitur tibi loquendi liberum tempus. Ego te Cinna cum in hostium castris invenissem, non factum tantum mihi inimicum, sed natum servavi, patrimonium tibi omne concessi. Hodie tam felix es, & tam dives, ut victo victores invideant. Sacerdotium tibi petenti, præteritis compluribus, quorum parentes mecum militaverant, dedi. Cum sic de te meruerim, occidere me constituisti. Cum ad hanc vocem exclamasset, procul hanc ab se abesse dementiam : Non præstas, inquit, fidem Cinna, convenerat, ne interloquereris. Occidere, inquam, me paras : adjecit locum, socios, diem, ordinem insidiarum, cui commissum esset ferrum. Et cum defixum

videret, nec ex conventione jam, sed ex conscientia tacentem : Quo, inquit, hoc animo facis? Ut ipse sis princeps? Male mehercule cum Repub. agitur, si tibi ad imperandum nihil præter me obstat. Domum tueri tuam non potes. Nuper libertini hominis gratia, in privato judicio, superatus es. Adeò nihil facilius potes, quàm contra Cæsarem advocare? Cedò si spes tuas solus impedio, Paulusne te, & Fabius Maximus, & Cossi, & Servilii ferent, tantumque agmen nobilium non inania nomina præferentium, sed eorum, qui imaginibus suis decori sint? Ne totam ejus orationem repetendo, magnam partem voluminis occupem : diutius enim quàm duabus horis locutum esse constat, cum hanc pœnam, qua sola erat contentus futurus, extenderet : Vitam tibi, inquit, Cinna iterum do, prius hosti, nunc insidiatori ac parricidæ. Ex hodierno die inter nos amicitia incipiat. Contendamus utram ego meliore fide vitam tibi dederim, an tu debeas? Post hæc detulit ultro consulatum, questus, quòd non auderet petere. Amicissimum fidelissimumque habuit, hæres solus fuit illi. Nullis amplius insidiis ab ullo petitus est. »

P. 162, l. 2. *De pareille trahison)*. François de Guise fut assassiné au siège d'Orléans par Poltrot de Méré, gentilhomme protestant de l'Angoumois, le 18 février 1563.

P. 162, l. 4. *La fortune maintient)*. Rapprocher la formule toute semblable que nous avons trouvée au chapitre précédent (p. 156, l. 1) : « Si est-ce que la fortune, reservant son authorité au dessus de nos discours... »

P. 163, l. 18. *Je suis de l'advis de Sylla)*. Cf. Plutarque : *Comment on se peut louer soi-mesme*, IX, et surtout *Vie de Sylla*. Mais la phrase de Montaigne ne doit rien à celle de Plutarque : elle est de 1580; l'allusion à Sylla est ajoutée en 1582.

P. 164, l. 17. *Tesmoing tant d'Empereurs Romains)*. Machiavel a compté que sur 26 empereurs romains qui régnèrent depuis César jusqu'à Maximin, 16 furent assassinés, 10 seulement moururent de mort naturelle. (*Discours sur Tite-Live*, I, X). Rien ne prouve d'ailleurs que Montaigne ait eu le souvenir de cette statistique à la pensée.

P. 164, l. 24. *Quiconque aura sa vie)*. On trouve la même idée chez Machiavel (*Le Prince*, ch. XIX) : « Queste simili morti, le quali seguono per deliberazione di un animo deliberato e ostinato, non si possono dai principi evitare, perchè ciascuno che non si curi di morire lo può offendere. » Elle est encore dans la *République* de Bodin : « Il est malaisé que le prince, pour fin et rusé qu'il soit, puisse garder sa vie d'un homme résolu qui a juré sa mort, car le secret et l'exécution est contre un homme seul qui sacrifiera toujours sa vie à quelque prix que ce soit, pour avoir celle d'autrui, fût-il environné d'une armée, comme estoit le roy Porsenna de la sienne lorsqu'un soldat romain s'efforça de le tuer. » (IV, VII.) Bodin et Machiavel se souviennent de Sénèque.

P. 164, l. 28. *Dion)*. Cf. Plutarque, *Dicts notables des anciens Roys...* : « Dion... estant adverty que Callipus... espioit les moiens de le faire mourir, n'eut jamais le cœur d'en informer... disant qu'il aimoit mieulx mourir que vivre en ceste peine, d'avoir à se garder non de ses ennemis seulement, mais aussi de ses amis. » (F° 190 v°.)

P. 165, l. 2. *Ce qu'Alexandre)*. Cf. Quinte-Curce : « Quo viso, Alexander, levato corpore in cubitum, epistolam à Parmenione missam, sinistra manu tenens, accipit poculum, & hausit interritus : tum epistolam Philippum legere jubet. » (III, VI, p. 16.) Montaigne semble plutôt se souvenir d'Arrien de Nicomédie : « Philippe pour guerir le roy luy composa un bruvage, et comme il le luy vouloit presenter, Alexandre eut advertissement de la part de Parmenion par une lettre qu'il luy envoya de ne se fier que bien à point de sa santé à Philippe : par ce qu'il avoit esté gaigné par argent et corrompu par Daire, et que si tost qu'il eut leu les lettres, il prit la couppe en la main et bailla les missives a lire à Philippe, et pendant qu'il lisoit, Alexandre hardiment, et sans monstrer aucun signe de peur, avalla la médecine et que incontinent on jugea bien qu'il n'y avoit point de malice de la part de Philippe, par ce qu'il ne s'estonna jamais... » Cf. aussi Plutarque, *Vie d'Alexandre le Grand*.

P. 165, l. 13. *J'en sçay un...*, et l. 19, *J'en sçai un autre...)* Montaigne fait peut-être allusion à Henri III et à Henri IV.

P. 165, l. 24. *Scipion sceut)*. Cf. Tite-Live, XXVIII, XVII.

P. 166, l. 5. *Habita fides)*. « La confiance que nous témoignons bien souvent appelle la bonne foi » (il est impossible de rendre en français le jeu de mots que permet en latin le double sens du latin « fides », qui signifie à la fois confiance et bonne foi). (*Id.*, XXII, XXII.) Montaigne a sans doute pris cette phrase dans les *Politiques* de Juste Lipse (IV, XIV).

P. 166, l. 9. *Le plus deffiant)*. Louis XI, à Péronne (1468). Commines (II, V; II, VII) blâme Louis XI de son imprudence.

P. 166, l. 17. *Stetit aggere)*. « Il parut sur un tertre de gazon, debout, le visage intrépide; ne craignant rien, il mérita d'être craint. » (Lucain, V, 316.)

P. 166, l. 29. *Je vis en mon enfance)*. Je crois qu'il s'agit du sire de Moneins, lieutenant du roi en Guyenne au nom d'Henri d'Albret en 1548, au moment de la fameuse sédition de Bordeaux. Il fut tué le 21 août. « Le peuple... hurlait et campait autour de la mairie... Moneins eut la hardiesse de vouloir sortir : il n'avait que trois amis près de lui; quant à La Chassaigne, un remous l'avait écarté. Mais alors on se mit à crier : Guyenne! Guyenne! Ce qui fit comprendre à Moneins qu'il était perdu; il rentra dans la mairie; la foule l'y suivit, s'amusa de lui comme d'un jouet, puis l'égorgea comme une victime. » (Jullian, *Histoire de Bordeaux*, éd. de 1895, p. 341.) Nous avons bien là les alternatives d'audace et d'hésitation auxquelles Montaigne fait allusion.

P. 168, l. 16. *La voye qu'y tint.)* Cf. entre autres Suétone (*César*, LXXV).

P. 168, l. 24. *Un estranger)*. Cf. Plutarque, *Dicts notables des anciens roys...* : « Il y eut une fois un estranger qui luy promit tout hault de luy enseigner à part en secret, à quoy il pourroit cognoistre ceulx qui conspiroient & machinoient contre luy : Dionysius le pria bien fort de luy dire, & l'autre allant devers luy, Donne moy, dit il, un talent (six cens escus) à fin qu'il semble à ceulx de Syracuse que tu aies appris de moy les signes ausquels tu pourras descouvrir ceulx qui conjureront alencontre de toy : il le luy donna, & feit semblant d'avoir appris & entendu de luy ces moiens, louant grandement la subtile façon de tirer argent que cest homme avoit inventée. » (F° 190 r°.)

P. 169, l. 9. *Le duc d'Athenes)*. Cf. Machiavel, *Istorie Fiorentine*, et surtout Villani, *Historie universali di suoi tempi* : « Fece pigliare uno Matteo di Morozzo e in su uno carro attanagliare e poi tranare senz' asse e impiccare perche aveva rivelato uno trattato dei Medici ed altri che dovevano offendere il Duca e non volle credere a suo pericolo e danno di quello che gli avvenne. » (II[e] partie, I, XII; éd. de Venise 1559, p. 127.)

P. 169, l. 15. *L'histoire de quelque Romain)*. Cf. Appien qui raconte des aventures analogues à celle-ci : « Varus, dit Appien au sujet d'un des proscrits,... s'eschappa et s'enfuyt par les montagnes tant qu'il vint au marest qui est près Minturne, où il se alla musser pour soy reposer : mais il advint que ceulx de la ville alloyent cherchant des larrons, et, voyans remuer les cannes et roseaux du marest...[1] », ils le prennent pour leur larron; Varus, menacé de la torture, se dénonce et se livre par là même aux exécuteurs des triumvirs. Ici nous n'avons pas du tout la conclusion de Montaigne; nous ne retrouvons que son cadre. La conclusion nous est offerte, à peu de chose près, par l'histoire d'un autre proscrit : « Aponius estant en seureté dedans quelque lieu bien secret, abomina de vivre ainsi povrement et meschamment, et, sortant dehors, se alla presenter aux meurdriers[2]. » Il me semble que Montaigne a mêlé ensemble dans son souvenir ces deux anecdotes, et peut-être d'autres encore, car le passage est riche de faits semblables, et de cet amalgame est sortie l'histoire un peu inexacte qu'il nous rapporte.

CHRONOLOGIE : Aucune indication ne permet de dater cet essai.

RÉSUMÉ : L'occasion du chapitre est le contraste entre les exemples d'Auguste (p. 159, l. 23) et de François de Guise (p. 158, l. 2) qui, avec une conduite identique, eurent un sort si différent. Sénèque,

[1] Éd. de 1544, p. 485.
[2] Id., p. 486.

dans le *De clementiâ,* où Montaigne prend tout au long l'exemple d'Auguste, assure que la clémence et que les bienfaits sont la sauvegarde des princes; il affirme même à plusieurs reprises (I, 3, et I, 198) que la clémence est un rempart suffisant. De pareils jugements ont réveillé dans la pensée de Montaigne l'aventure de François de Guise qui en prouve l'inexactitude. Beaucoup des vulgarisateurs du temps, dans des chapitres sur la clémence, rappelaient brièvement l'exemple d'Auguste et de Cinna (ainsi Droit de Gaillard, XXVII); Montaigne diffère de la plupart de ses devanciers en ce qu'il fait effort pour le critiquer. De là une longue dissertation sur la toute-puissance de la fortune sur nos délibérations, l'incertitude de nos jugements et la conduite qu'elle nous impose, dissertation qui s'augmentera, en 1588 et en 1595, d'exemples variés, d'expériences personnelles et de réflexions. Les exemples qu'il avait choisis et le *De clementiâ* dont il s'inspirait l'engageaient à émettre cette idée qu'un prince ne doit pas être défiant, se laisser effrayer par les dangers qui l'entourent. C'est celle-là qui, à partir de 1588, deviendra l'idée principale.

CHAPITRE XXV.

DV PEDANTISME.

P. 171, l. 12. *Mais je hay).* Cf. *Regrets*, sonnet 68, dans l'éd. des œuvres de 1569, p. 21.

P. 171, l. 13. *Plutarque dit).* Dans la *Vie de Cicéron* : « On l'appelloit communement le Grec & l'escholier, qui sont deux parolles que les artisans, & telle maniere de gens mechaniques à Rome, ont assez accoustumé d'avoir en la bouche. » (II, f° 594 r°.)

P. 171, l. 17. *Magis magnos).* « Les plus grands savants ne sont pas les plus grands sages. » Proverbe populaire qu'on retrouve chez Rabelais (I, XXXIX), et que Régnier a traduit ainsi :

« Parbleu ! les plus grands clercs ne sont pas les plus fins. »

P. 172, l. 6. *La premiere de nos Princesses).* On suppose généralement qu'il s'agit de Marguerite de France qui devint reine de Navarre en 1572, et qui, depuis le mariage de sa sœur Claude, était la première princesse de France. Pourtant la phrase de Montaigne est écrite après 1580. S'il s'agit de Marguerite, il faut comprendre « me disoit une princesse, qui estoit alors une fille, la première de nos princesses » au moment où elle me tenait ce propos. Quand Marguerite fut devenue reine de Navarre, la « premiere de nos princesses » fut Catherine de Bourbon, la sœur d'Henri de Navarre. Je crois plutôt que c'est d'elle qu'il est question. Montaigne qui eut de fréquentes relations avec la cour de Navarre, qui était gentilhomme ordinaire de la chambre d'Henri de Navarre, la rencontra certainement et elle ne se maria que bien plus tard en l'an 1600.

P. 172, l. 9. *Comme les plantes).* On trouve une image semblable dans Æneas Silvius Piccolomini, *De educatione liberorum* : « Plantæ namque modicis aluntur aquis, multis suffocantur. » L'auteur parle contre l'abus des études et en faveur des exercices physiques. Toutes ses œuvres étaient fort lues au XVIe siècle. Peut-être Montaigne a-t-il connu ses idées sur l'éducation.

P. 173, l. 3. *Oyent ils louer).* Tout ceci est traduit du *Théétète* de Platon : « Quum tyrannum aut regem laudari sentit, unum quendam subulcum aut pastorem ovium, vel bubulcum extolli existimat, quod abunde mulgeat, id tamen interesse censet, quod reges & tyranni infensius & insidiosius animal curent & mulgeant. Agrestes vero & rudes non minus propter otium, quàm pastores, illos esse necesse est... Cum vero agrorum decem millia jugera, aut plura etiam prædicari audit, quasi magnum quippiam ab illo qui habet, possideatur, exigua quædam audire se putat, quippe qui universum terræ orbem spectare sit solitus. Quoties præterea quis generis nobilitatem refert, quod septem avos divites omnes enumerare valeat, hebetis nihílque magnum propter ignorantiam cogitantis animi laudes hujusmodi censet, quasi ad totius mundi naturam respicere nequeat, & videre quod innumeri unumquenque nostrum avi atque proavi antecesserunt, quorum in numero divites & inopes, reges & servi, Barbaríque & Græci innumerabiles præcessere. Quinetiam quando quis stirpem quinque & viginti majorum dinumerat, & in Amphitryonidem Herculem originem refert, indigna memoratu res illi videtur. » (XXIV, pp. 126-127; éd. 1546, pp. 149-150.)

P. 174, l. 3. *Odi homines).* « Je hais les hommes dont la philosophie n'est qu'en paroles. » (Pacuvius,

apud A. Gellium, XIII, VIII.) Montaigne a pris cette sentence dans les *Politiques* de Juste Lipse (I, X). Il l'a rencontrée en outre dans Vivès (*Commentaire de la Cité de Dieu*, VIII, 1).

P. 174, l. 6. *Ce Geometrien de Syracuse)*. Archimède. Cf. Plutarque, *Vie de Marcellus*, VI.

P. 174, l. 17. *Celuy qui demanda a Crates)*. Cf. Diogène Laerce, *Vie de Cratès* : « Dicebat autem tandiu philosophandum esse, donec videantur duces exercitus esse asinarii. » (VI, XCII, 399.)

P. 174, l. 19. *Heraclytus)*. *Id.*, *Vie d'Héraclite* : « Ejus alti animi signum Antisthenes in successionibus id asserit, quod fratri concesserit regnum. » (IX, VI, 582.)

P. 174, l. 20. *Aus Ephesiens)*. *Id.*, *ibid.* : « Succedens vero ad fanum Dianæ cum filiis ludebat. Circumstantibus autem Ephesiis, quid, inquit, miramini, o perditi, nonne præstat isthuc facere, quam vobiscum Rempub. administrare ? » (IX, III, 580.)

P. 174, l. 24. *Et refusa)*. *Id.*, *Vie d'Empédocle :* « Regnum cùm sibi offerretur constanter renuit. » (VIII, LXIII, 560.)

P. 175, l. 1. *Thales)*. Cf. Cicéron, *De divinatione*, I, XLIX; Diogène Laerce, *Vie de Thalès*, I, XXVI. Mais partout les circonstances sont un peu différentes de celles qu'on trouve chez Montaigne. L'exemple se rencontre fréquemment dans les éloges de la science qui sont fréquents au XVI[e] siècle. Par exemple cf. Cousteau, le *Pegme* (trad. de 1560, p. 110), Le Roy, *Vicissitude* (éd. 1577, f° 52 v°), etc. Nulle part je n'ai retrouvé le texte de Montaigne qui cite de mémoire, assez inexactement. Voici le récit qu'il lisait dans son Diogène, *Vie de Thalès* : « Cùm vellet ostendere quàm sit facile ditari, præcognita futura ubertate, conduxisse olearia, pecuniasque innumeras sibi comparasse. » (I, XXVI, 28.)

P. 175, l. 20. *Criez d'un passant)*. Imité librement de Sénèque, ép. 88. : « Magna alienarum aurium molestia laudatio hæc constat : o hominem litteratum ! simus hoc titulo simpliciore contenti : o virum bonum ! » On voit avec quelle originalité Montaigne tire profit de l'exemple de Sénèque. La troisième réplique lui appartient en propre.

P. 175, l. 26. *Mieux sçavant)*. Souvenir de Sénèque : « Stude, ut non plus aliquid scias, sed ut melius. » (Ép. 89, à la fin.)

P. 176, l. 2. *Tout ainsi que les oyseaux)*. Cf. Plutarque, *Comment lon pourra appercevoir si lon amende & profite en l'exercice de la vertu* : « Ceulx qui... ne font qu'espier s'ils pourront derobber quelque chose de la philosophie pour l'aller incontinent prescher comme charlatans, ou au milieu d'une place... ce contrefaiseur là de philosophe ressemble proprement à l'oyseau que descrit Homere, qui porte incontinent en sa bouche tout ce qu'il peult prendre, à ses disciples, comme à des petits qui sont encore dedans le nid sans plumes, Et cependant il meurt de faim luy mesme : ne prenant rien de ce qu'il apporte pour s'en valoir & nourrir, ou ne digerant rien de ce qu'il prent. » (IX, f° 115 v°.)

P. 176, l. 18. *Compter & jetter)*. *Id.*, *ibid.* : « Comme Anacharsis disoit qu'il ne voioit point que les Grecs usassent de leurs deniers monnoyez à autre usage qu'à jetter & compter : aussi ne font ceulx là autre chose que compter & mesurer leurs beaux propos, sans en tirer autre commodité ne profit. » (VII, f° 115 r°.)

P. 176, l. 18. *Apud alios)*. « Ils ont appris à parler aux autres et non pas à eux-mêmes. » (Cic., *Tusc.*, V, XXXVI.)

P. 176, l. 20. *Non est loquendum*). « Il ne s'agit pas de parler, mais de veiller au gouvernail. » (Sén., ép. 108.)

P. 176, l. 24. *Bouha)*. Pour ce dicton, cf. 1° au sujet de l'établissement du texte : J. Ducamin, *Annales du Midi*, XIV, p. 206 (année 1902); Arnaudin, *ibid.*, p. 539; 2° pour l'interprétation : Léonce Couture dans le *Bulletin de la Faculté catholique de Toulouse* (année 1890-91, p. 120); l'abbé Mulac, *Un dicton gascon dans Montaigne* (Tarbes 1891); L. Couture, *Revue de Gascogne* (avril 1894). MM. Ducamin et Arnaudin estiment qu'il faut lire « bouha prou bou ha », écrivant en deux mots le second « bouha » qui n'est plus le verbe faire mais qui signifie « est facile ». Dès lors il faut entendre : « souffler, cela est assez facile, mais nous en sommes à remuer les doigts »; pour jouer du chalumeau, la difficulté n'est pas de souffler, mais de bien placer les doigts. Nous ne devons pas être étonnés que Montaigne se soit

mépris ici; il a laissé entendre qu'il était fort peu versé dans la connaissance des patois de son pays.

P. 176, l. 28. *Mais nous).* Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Hoc Zenon dixit : tu quid? hoc Cleanthes : tu quid? quousque sub alio moveris? » (Ép. 33.) L'épître tout entière est à rapprocher de cet essai de Montaigne. Elle critique l'abus des citations et l'exercice continuel de la mémoire au détriment du jugement personnel.

P. 177, l. 2. *Riche romain).* Calvisius Sabinus. Cf. Sénèque, ép. 27. Sénèque fait de cet exemple le même usage que Montaigne. Il veut qu'on n'imite pas Calvisius, qu'on se pénètre intimement des leçons de la philosophie. Le même personnage est encore tourné en dérision par Érasme dans l'*Éloge de la folie.*

P. 177, l. 8. *Pensoit ce sçavoir).* Sénèque (ép. 27) dit : « In ea opinione erat ut putaret se scire, quod quisquam in domo sua sciret. »

P. 177, l. 15. *Nous semblons proprement).* Cf. Plutarque, *Comment il faut ouïr* : « Tout ainsi doncques comme si quelqu'un aiant affaire de feu en alloit chercher chez ses voisins, & là y en trouvant un beau & grand, il s'y arrestoit pour tousjours à se chauffer, sans plus se soucier d'en porter chez soy. » (XIX, f° 30 v°.)

P. 177, l. 18. *La panse pleine).* Même image dans Sénèque, *Épîtres.* « Alimenta, quæ accepimus, quamdiu in sua qualitate perdurant et solida innatant stomacho, onera sunt; at quum ex eo quod erant, mutata sunt, tunc demum in vires et in sanguinem transeunt. Idem in his, quibus aluntur ingenia, præstemus, ut, quæcumque hausimus non patiamur integra esse nec aliena. » (Ép. 84.)

P. 177, l. 21. *Lucullus).* Cf. Cicéron, *Acad.*, II, 1. Mais le fait revient souvent dans les dissertations du temps sur l'utilité des lettres et de l'étude. Cf. par exemple Guillaume du Bellay dans le prologue à son histoire, publié dans l'*Antiquité des Gaules* (1556); *Il gentiluomo*, de Muzio (1575), p. 238. Montaigne l'a rencontré en particulier dans la préface qu'Amyot a mise en tête de sa traduction des *Vies*. « Combien que Cicéron escrive de Lucius Lucullus que quand il partit de Rome capitaine general & lieutenant du peuple Romain, pour aller faire la guerre au roy Mithridates, il n'avoit experience quelconque de la guerre, mais que depuis il feit si grande diligence de lire les histoires, & d'interroguer sur chaque poinct les vieux capitaines & gens de longue experience, qu'il menoit avec luy, que quand il fut arrivé en Asie, ou il fallut mettre à bon escient la main à la besogne, il se trouva un tressuffisant capitaine, ainsi que le tesmoignerent ses effects. »

P. 178, l. 3. Montaigne avait traduit en 1580 : « Je hai le sage qui n'est pas sage pour soy-mesme. » Vers d'Euripide que Montaigne a pris chez Stobée (sermo 111, p. 37).

P. 178, l. 4. *Ex quo Ennius).* « Aussi Ennius dit-il : Vaine est la sagesse du sage si elle ne lui profite pas à lui-même. » (Cic., *De offic.*, III, XV.)

P. 178, l. 6. *Si cupidus).* « S'il est avare, s'il est vantard, efféminé, plus vil qu'un agneau. » (Juvénal, VIII, XIV.) Les textes du XVIe siècle que j'ai consultés portent tous « mollior », non « vilior ».

P. 178, l. 8. *Non enim).* « Car il ne suffit pas d'acquérir la sagesse, il faut en profiter. » (Cicéron, *De finibus*, I, 1.) Juste Lipse a cité cette sentence dans ses *Politiques* (I, x) en modifiant légèrement le texte de Cicéron sans en changer le sens; c'est là certainement que Montaigne l'a prise. Il a seulement ajouté « enim » pour la relier au contexte.

P. 178, l. 9. *Dionisius).* Cf. Diogène Laerce, *Vie de Diogène* : « Grammaticos admirabatur, quòd cum Ulyssis mala requirerent, sua ignorarent. Musicos itidem in jus vocabat, quòd cum lyræ chordas congruè aptarent, animi mores inconcinnos haberent... Oratores item, quòd studerent, quòd studerent justa dicere, non autem & facere. » (VI, 27 et 28, p. 361.)

P. 178, l. 22. *Come Platon dict).* Dans le *Ménon* : « Num ii soli ex omni hominum genere cum prodesse hominibus profiteantur, adeò cæteris deteriores sunt, ut non modo non juvent, quemadmodum alii, quod ipsis traditum sit, verum contrà corrumpant, atque hujus gratia vulgò mercedem exigant? » (XXVIII, p. 91, éd. de 1546, p. 23.) Plus loin, Platon oppose ces sophistes à des cordonniers et des tailleurs.

P. 179, l. 4. *Protagoras proposoit).* Cf. Platon : « Exactionis meæ hæc est conditio : postquam aliquis à me didicit, si vult ille quidem retribuit quantum

exigo argentum. Sin minus, ingressus templum, jurejurando præstito æstimat quanta mercede digna sibi mea documenta videantur, tantámque exponit. » (*Protagoras*, XVI, p. 328; éd. de 1546, p. 235.)

P. 180, l. 3. *Vos, ô patritius sanguis)*. « O vous, nobles patriciens, qui n'avez pas le don de voir ce qui se passe derrière vous, prenez garde que ceux à qui vous tournez le dos ne rient à vos dépens. » (Perse, I, LXI.) A remarquer que toutes les éditions du temps que j'ai consultées donnent « fas est », et non « par est ».

P. 180, l. 15. *Regardent à sa reverence)*. On trouve une idée semblable dans Guazzo que Montaigne avait lu après 1580 : « Cette sottise est seulement considérée par le vulgaire, lequel voyant qu'ils ne savent pas faire la révérence à la moderne, ni s'agencer le bonnet de travers, ni baller de mesure pour venir à la cadence, ni piquer subtilement autrui, s'en rit et en fait peu de compte. » Guazzo présente pour tous les lettrés la défense que Montaigne applique au seul Turnèbe.

P. 180, l. 22. *Queis arte benigna)*. « Que, par grâce particulière, Prométhée a formé d'un meilleur limon. » (Juvénal, XIV, XXXIV.)

P. 181, l. 7. Vers traduit par Montaigne. Cf. Stobée, sermo III : « Quam nihil est disciplina sine mente. » (P. 37.)

P. 181, l. 11. *Non vitæ*). « On nous instruit non pour la vie, mais pour l'école. » (Sénèque, ép. 106.) Montaigne a trouvé cette sentence dans les *Politiques* de Juste Lipse. (I, x.)

P. 181, l. 12. *Attacher le sçavoir)*. Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Animum non colorare sed inficere. » (Ép. 71, vers la fin), et encore : « Si illa se non perfuderit, sed infecerit. » (Ép. 110.)

P. 181, l. 12. *Il ne l'en faut pas arrouser)*. *Id., ibid.* : « Perbibere liberalia studia, non illa, quibus perfundi satis est, sed hæc, quibus tingendus est animus. » (Ép. 36, au début.) Rapprocher essai II, XVII, p. 412, l. 9, où se trouve une expression analogue.

P. 181, l. 15. *Glaive)*. Cette image se retrouve chez quelques écrivains du temps. Cf. Cousteau, le *Pegme* (trad. de 1560, p. 110); Bodin, *République* : « Aussi est-il certain que le sçavoir d'un prince, s'il n'est accompli d'une bien rare et singulière vertu, est comme un dangereux cousteau en la main d'un furieux : et n'y a rien plus à craindre qu'un sçavoir accompagné d'injustice et armé de puissance. » (III, I.) *Id., ibid.* (IV, VII.) Cf. encore une image analogue chez Pacard, *Théologie naturelle*, préface. Montaigne l'appliquera de nouveau à la liberté d'esprit dans l'*Apologie* (t. II, p. 306, l. 16).

P. 181, l. 16. *Ut fuerit melius)*. « De sorte qu'il aurait mieux valu n'avoir rien appris. » (Cic., *Tusc.*, II, IV.)

P. 181, l. 18. *François duc de Bretaigne)*. Exemple que Corrozet a vulgarisé dans ses *Propos mémorables* : « Jean, duc de Bretagne, cinquiesme du nom, voulant faire le mariage de Monsieur François, son fils, avec Isabeau, fille du Roy d'Escosse, le jeune prince François s'enquit, quelle estoit ceste dame Isabel. Auquel on respondit que c'estoit une belle dame et sage, bien disposée de son corps pour avoir lignée, mais inélégante à parler. Elle est telle que je demande (dist le petit Duc :) car je tien une femme assez sage, quand elle sçait mettre difference entre le pourpoint et la chemise de son mary. » (Éd. de 1557, p. 85.) Molière a repris le mot de Montaigne dans les *Femmes savantes*, act. II, sc. VII.

P. 182, l. 5. *Postquam docti prodierunt)*. « Depuis que les doctes ont paru, on ne voit plus de gens de bien. » (Sén., ép. 95.)

P. 182, l. 6. *Toute autre sciance)*. Ceci est peut-être imité d'une idée de Platon qu'on rencontre à la fois dans le *Ménexène*, et dans la *République* (IV), et que Cicéron a reprise dans le *De officiis* (I, XIX). « Præclarum illud Platonis : non, inquit, solum scientia, quæ est remota ab justitia, calliditas potius quam sapientia appellanda est... »

P. 182, l. 10. *Retires)*. La Noue formule les mêmes plaintes dans ses *Discours politiques et militaires*. Il constate que la noblesse s'est décidée à envoyer ses enfants au collège; mais, ajoute-t-il, elle les retire trop tôt, à l'époque où vient le jugement et où l'on pourrait commencer à profiter.

P. 182, l. 22. *La principale ordonnance de Platon)*. Cf. *République*, III, p. 415; IV, p. 423, etc.

P. 183, l. 6. *Aristo Chius)*. Cf. Cic., *De nat. deor.* : « Etsi verum est quod Aristo Chius dicere solebat,

Nocere audientibus philosophos, iis qui bene dicta, male interpretarentur. » (III, XXXI; t. IV, p. 237.) Chius signifie natif de l'île de Chios.

P. 183, l. 9. *Asotos)*. « Il sortait, disait-il, des débauchés de l'école d'Aristippe, des sauvages de celle de Zénon. » *(Id., ibid.)* Dans son édition, Montaigne trouve la forme latine « asotos » qu'il a conservée au lieu de la forme grecque « asôtous », mais le texte dit seulement « posse etenim asotos ex Aristippi... »

P. 183, l. 10. *Que Xenophon)*. Cf. *Cyropédie*, lib. I et passim.

P. 183, l. 12. *Platon dict)*. Dans le *Premier Alcibiade* : « Deinceps nutritur puer, non a muliere nutrice parum honorifica, verum ab eunuchis, qui reliquorum circa regem optimi videantur, quibus & alia, quæ spectant ad curam pueri, demandantur, ac præcipue, ut natum quam pulcherrimum reddant, componentes membra ejus atque dirigentes. Atque hæc facientes magno in honore habentur. Cum autem pueri septimum ætatis annum impleverunt, ad equestris artis magistros proficiscuntur, deinde in venationem tendunt. Anno vero quartodecimó puerum suscipiunt hi, quos regios pædagogos appellant. Sunt ii profecto ex omnibus Persis ea ætate electi præcipuique quatuor, sapientissimus, justissimus, temperatissimus, atque fortissimus aliquis vir. Quorum primus magicam Zoroastri Oromansii filii docet : est autem illa deorum cultus : atque idem tradit instituta regia. Secundus admonet, ut in omni vita sit verax. Tertius ne ulla cupiditate superetur, ut liber vivere consuescat, ac reveraret, imperans iis ante omnia, quæ in ipso sunt, nec ulli serviens. Quartus denique impavidum illum, & intrepidum reddit, ne quando quippiam metuens servus fiat. » (P. 121; éd. de 1546, p. 36.)

P. 184, l. 2. *Police de Lycurgus)*. Parmi les nombreux textes où Montaigne a appris à la connaître, cf. Plutarque, les *Dicts notables des Lacedæmoniens*, f° 226 r°, et aussi *Vie de Lycurgue*, XI, f° 33 r°.

P. 184, l. 9. *Leur discipline)*. La discipline des Perses. Le passage s'inspire manifestement de la *Cyropédie*. J'imagine que la phrase sur les Lacédémoniens a été insérée après coup, de là le mot « leur ». Après avoir fait une addition, Montaigne aura négligé de remplacer le pronom personnel par le nom qu'il avait cessé de rappeler.

P. 184, l. 13. *Astiages en Xenophon)*. Dans la *Cyropédie* : « Atqui olim in quadam lite verberibus cæsus sum, utpote qui minus rectè judicarim. Erat autem causa hujusmodi. Puer magnus corpore cui parva esset tunica, alterum parvum puerum qui tunicam haberet magnam exuerat, suaque illum tunica induerat, illius tunica se induto. Ego igitur horum causa audita, judicavi esse melius ambobus, ut aptam uterque haberet tunicam. Itaque hac in re magister me percussit inquiens : si de convenientia essem judex, ita judicare oportere : cum verò judicandum fuerit, utrius sit tunica, hoc ita considerandum esse : quæ possessio est justa? utrum habere is debet, qui vi tunicam abstulit, an hic possidere, qui vel fecit, vel emit? quoniam id est, ait, justum, quod legitimum sit : quod verò sit contra legem, id est violentum. » (I, III, 15.) C'est à Mandane que Cyrus fait ce récit, non à Astyage.

P. 185, l. 6. *Agesilaus)*. Cf. Plutarque, *Dicts notables des Lacedæmoniens* : « Quelque autre demandoit que doivent apprendre les enfans en leur jeunesse? il respondit, ce qu'ils doivent faire quand ils sont devenus grands. » (F° 212 v°.)

P. 185, l. 20. *Si, Antipater)*. *Id.*, *Dicts notables des Lacedæmoniens* : « Apres la deffaicte du Roy Agis, Antipater leur demandoit pour ostages cinquante enfans. Eteocles qui lors estoit l'un des Ephores luy respondit, qu'il ne luy bailleroit point d'enfans, de peur qu'ils ne devinssent mal conditionnez, pour n'avoir pas esté nourris en la discipline de leur païs, sans laquelle ils ne seroient pas mesme citoïens, mais qu'il luy bailleroit des femmes ou des vieillards s'il vouloit deux fois autant. » (F° 225 r°.)

P. 185, l. 23. *Quand Agesilaus)*. *Id.*, *Vie d'Agésilas* : « Aiant autour de luy le philosophe Xenophon qu'il aimoit, & duquel il faisoit grand compte, il luy suada d'envoyer querir ses enfans pour les faire nourrir en Lacedemone, là où ilz apprendroient la plus belle science que les hommes scauroient apprendre, c'est à sçavoir, obeir & commander. » (VII, f° 425 v°); ou encore *Dicts notables des Lacedæmoniens* : « Il avoit autour de luy Xenophon le philosophe qu'il aimoit

et estimoit beaucoup, il le pria d'envoyer querir ses enfans pour les faire nourrir en Lacedæmone, et y apprendre la plus belle discipline du monde, de sçavoir obeir et commander. » (F° 212 r°.)

P. 185, l. 27. *Socrates).* Cf. Platon, *Hippias major,* p. 285; éd. de 1546, p. 110.

P. 186, l. 4. *La suite des Roys). Id., ibid.* : « Stirpem heroum atque omnium, & habitationes, ut urbes quondam exstructæ sint, ac summatim omnem antiquitatis historiam attente audiunt. » (P. 110.)

P. 186, l. 10. *Le plus fort estat).* Tous les paradoxes du temps contre la science ne manquent pas de tirer argument de la puissance des Turcs et d'en parler comme fait Montaigne lui-même. Cf. par exemple Gyraldi, *Progymnasma adversus literas* (*Opera,* Bâle 1580, t. II, p. 439). Cette théorie du danger que l'étude des lettres fait courir à la puissance militaire d'un pays est celle que présente le courtisan dans le *Pourparler du Prince* d'Estienne Pasquier.

P. 186, l. 15. *Quand les Gots).* Exemple qu'on alléguait alors volontiers sans doute dans les paradoxes contre les sciences puisque Coignet, *Instruction aux princes pour garder la foy promise,* chap. XII, le cite comme tel dans un chapitre où il veut montrer l'utilité des études.

P. 186, l. 18. *Quand nostre Roy).* Je trouve un jugement analogue dans le *Cortegiano* : « Non vorrei già que qualche avversario mi adducesse gli effetti contrarii, per rifiutar la mia opinione, allegandomi, gli Italiani col lor saper lettere aver mostrato poco valor nell' arme da un tempo in qua il che pur troppo è piu che vero; ma certo ben si poria dir, la colpa d'alcuni pochi aver dato, oltre al grave danno perpetuo biasmo a tutti gli altri. » (I, éd. Cian, paragr. 43.)

Chronologie. — Aucune indication ne permet de fixer avec précision la date de cet essai. Disons seulement que la présence de six emprunts aux *Œuvres morales* traduites par Amyot rend tout à fait vraisemblable qu'il n'est pas antérieur à la fin de 1572, au moins en bonne partie. Trois de ces emprunts sans doute sont rejetés à la fin et pourraient avoir été introduits là sous forme d'additions; mais trois autres sont intimement mêlés au développement des idées. J'ajoute que la place importante qu'occupent les souvenirs de Sénèque rend peu probable que l'essai soit des environs de 1578, car nous verrons qu'en 1578 les emprunts à Sénèque sont peu nombreux. On trouve en outre deux citations grecques prises à Stobée, et, d'une façon générale, les emprunts à Stobée semblent être antérieurs à la période de 1578. J'incline à croire, pour ces diverses raisons, que cet essai a été écrit entre 1572 et 1576; mais nous n'avons guère que des présomptions.

Résumé. — Quoi qu'il en soit, il importe de noter que, en 1595, l'opinion de Montaigne semble un peu différente de ce qu'elle était dans le texte de 1580. En 1580 Montaigne, qui s'inspire surtout de Sénèque et de Plutarque, comme Sénèque et Plutarque critique seulement la fausse science; son but est de combattre le pédantisme de son époque comme le titre l'indique, et il exprime hautement son admiration pour les vrais savants, pour les grands philosophes de l'antiquité. En 1595 il atténue ces éloges, sans doute avec discrétion, parce que son dessein était de ne pas se corriger, d'une manière significative cependant; il emprunte à Platon de nombreux sarcasmes contre les philosophes, qui lui semblent manquer complètement de sens pratique; surtout par les additions qui terminent le chapitre il affirme fortement cette idée que la science n'est profitable qu'à une minorité d'esprits bien nés, que répandue dans les masses elle est funeste pour la morale et pour le courage militaire.

Chapitre XXVI.

DE L'INSTITVTION DES ENFANS.

P. 187, titre. *Madame Diane de Foix).* Pierre de Brach lui avait dédié un volume de vers en 1576, et en tête de ce même volume Florimont de Ræmond avait écrit une pièce en son honneur. Montaigne était certainement lié avec la famille de Foix : au contrat de mariage de Diane de Foix, le 8 mars 1579, Montaigne était présent comme procureur des père et mère de Louis de Foix. Dans ses *Éphémérides,* au mois de juillet 1587, il a noté la mort de Louis de Foix, comte de Gurson, et de ses deux frères, survenue le même jour au combat de Moncrabeau. (Cf. ci-dessus la note de la page 73, l. 17.) Etant donnée la nature des renseignements contenus dans les *Éphémérides,* je crois que de cette note on peut conclure que Montaigne avait des relations d'amitié assez intime avec ces personnages.

P. 187, l. 11. *Rongé les ongles).* Rapprocher La Boétie, p. 252, vers 20 :

> « Que mainte nuict dessus le livre il songe
> » Et dépité les ongles il s'en ronge. »

P. 188, l. 10. *Comme disoit Cleantes).* Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Ut dicebat Cleanthes, quemadmodum spiritus noster clariorem sonum reddit, cum illum tuba per longi canalis angustias tractum patentiore novissime exitu effudit, sic sensus nostros clariores carminis arta necessitas efficit. Eadem neglegentius audiuntur uniusque percutiunt, quamdiu soluta oratione dicuntur : ubi accessere numeri et egregium sensum adstrinxere certi pedes, eadem illa sententia velut lacerto excussa torquetur. » (Ép. 108.)

P. 189, l. 2. *Chez Plutarque).* Je pense que Montaigne fait allusion à un chapitre des *Propos de table* (V, vii, f° 400 r°) intitulé : « De ceulx que lon dit qu'ils charment. »

P. 189, l. 18. *Le philosofe Chrysippus).* Cf. Diogène Laerce, *Vie de Chrysippe* : « Ut... omne quod incideret mandaret literis, ac sæpe emendaret, magnaque testimoniorum nube uteretur. Adeò verò id consuetudine habuit, ut cùm in quibusdam opusculis Euripidis Medeam totam inseruisset... Apollodorus... dixit. Nam si quis tollat de Chrysippi libris quæ aliena sunt, vacua illi charta relinquetur. » (VII, 181, 509.)

P. 189, l. 21. *Epicurus). Id., Vie d'Epicure).* « Namque cylindri ad trecentos sunt, in quibus nullum extrinsecus quæsitum testimonium est. » (X, xxvi, 666.)

P. 191, l. 15. *Capilupus).* Il s'agit de Lelio Capilupus. Voici le titre de l'ouvrage auquel Montaigne fait allusion : *Lelio Capilupi cento ex Virgilio de vita monacorum.* Il parut pour la première fois à Venise en 1543, et semble avoir joui d'un grand succès. La Bibliothèque nationale en possède sept éditions publiées entre 1543 et 1601. C'est une satire comique qui mérite assez bien l'épithète d'« ingénieuse », que Montaigne lui attribue. Le comique en consiste dans l'application à ces moines de vers héroïques et de vers imprégnés de sentiments païens, qui sont pris à Virgile. Lelio Capilupus est également l'auteur d'une satire du même genre contre les femmes. Plusieurs membres de sa famille, et particulièrement son neveu Giulio Capilupus, se sont distingués dans le même genre littéraire. (Cf. *Capiluporum Hippolyti, Ælii, Camilli, Alphonsi, Julii carmina,* Rome 1590.)

P. 191, l. 17. *Politiques). Politica, sive civilis doctrinæ libri sex, qui ad principatum maxime spectant.* Cet ouvrage de Juste Lipse, qui parut pour la première fois à Leyde en 1589, eut un succès considérable. Il a eu environ quatre-vingts éditions. Cinq ou six d'entre elles avaient déjà paru à la mort de Montaigne. Au reste, Juste Lipse, qui était en correspondance avec lui, le lui envoya, et Montaigne y a fait plus de trente emprunts dans les *Essais*.

P. 191, l. 19. *Pourtraict).* Même comparaison des *Essais* avec un portrait de Montaigne dans l'essai II, XVII.

P. 191, l. 19. *Pourtraict chauve et grisonnant).* Un ou deux ans plus tard, dans le *Journal de voyage*, Montaigne écrira : « Quant à me faire tondre comme ils font tous, et puis on met à cet endroit une petite pièce de satin avec certains réseaux qui la tiennent sur la tête, ma tête polie n'en avait pas besoin. » (P. 354.)

P. 191, l. 27. *L'article precedant).* L'essai *Du pedantisme*.

P. 192, l. 4. *Ayant eu tant de part).* Rappelons qu'à la signature du contrat de mariage, d'après une copie conservée aux archives de la Dordogne, Montaigne était procureur des parents du marié.

P. 192, l. 12. *Tout ainsi qu'en l'agriculture).* Cf. Platon, *Théagès* : « Ut in plantis facillimum hoc nobis est qui terram colimus, præparare quidem omnia antequam plantemus, & ipsa etiam plantatio : postquam vero quod plantatum est, vivit : tunc cultus ipsius varius est & difficilis : sic & in hominibus videtur. » (P. 121; éd. de 1546, p. 9.)

P. 192, l. 21. *Voyez Cimon).* Cf. Plutarque : « *Pourquoi la justice divine differe quelquefois la punition des malefices* » (VI, f° 260 r°).

P. 192, l. 22. *Les petits des ours). Id., ibid.* : « Les petits des ours, des loups, des singes, & de semblables animaux, monstrent incontinent leur inclination naturelle des leur jeunesse, d'autant qu'il n'y a rien qui les desguise, ne qui les masque. Mais la nature de l'homme venant à se jetter en des accoustumances, en des opinions, et en des loix, couvre bien souvent ce qu'elle a de mauvais. » (F° 267 v°.)

P. 193, l. 5. *Platon).* Cf. en particulier *République*, III, p. 415; IV, p. 423, etc.

P. 193, l. 18. *François, monsieur de Candale).* François de Foix de Candale, évêque d'Aire, est l'auteur d'une traduction de Mercure Trismégiste enrichie d'un commentaire abondant : « *Le Pimandre, cognoissance du verbe divin et de l'excellence des œuvres de Dieu* » (Bordeaux 1579). C'est sans doute à cet ouvrage que Montaigne fait surtout allusion. Déjà en 1574 il avait donné une édition et une traduction du même ouvrage, et en 1587 il avait traduit les éléments d'Euclide en latin (Lutetiæ 1578).

P. 194, l. 4. *Pour s'en enrichir et parer au dedans).* Sénèque dit de même : « Intus instruamur ». (Ép. 74.)

P. 194, l. 7. *Tête bien faite).* Expression qui se rencontre assez fréquemment alors. Cf. Gentillet, *Discours sur les moyens de bien gouverner* (éd. de 1579, p. 111); Henri Estienne, *Apologie pour Hérodote* (III, VI; XVI, X); Vinet, *Antiquités de Bourdeaus* (paragr. 32); du Fail, *Les contes d'Eutrapel* (éd. de 1875, p. 32). Les commentateurs ont donc eu tort de croire que c'était là une expression neuve chez Montaigne; il faut remarquer cependant qu'il lui donne une vigueur particulière en l'opposant à « tête bien pleine ».

P. 194, l. 18. *Socrates, et despuis, Archesilas).* Cf. Cicéron, *De finibus*, II, I.

P. 194, l. 20. *Obest plerumque).* « L'autorité de ceux qui enseignent nuit souvent à ceux qui veulent apprendre. » (Cic., *De nat. deorum*, I, V.)

P. 195, l. 14. *Tesmoignage de crudité).* On trouve des images analogues dans les *Épîtres* de Sénèque : « Non prodest cibus nec corpori accedit qui statim sumptus emittitur. » Voir aussi ép. 84.

P. 195, l. 21. *Nunquam).* « Ils sont toujours en tutelle. » (Sén., ép. 33.)

P. 195, l. 22. *Je vy privéement).* Il s'agit de Girolamo Borro au sujet duquel il s'exprime ainsi dans son *Journal de voyage* : « Plusieurs fois vint me visiter chez moi Girolamo Borro, médecin, docteur de la sapienza. Et ayant été le visiter le 14 de juillet, il me fit present de son livre du flux et reflux de la mer, en langue vulgaire : et me fit voir un autre latin qu'il avait fait des maladies des corps. » (P. 405.) Dans son traité *Del flusso e del riflusso del mare* (1561, 1567, 1577), qu'il avait offert lui-même à Montaigne, il parle de la « divina philosophia » d'Aristote

(Cf. éd. de 1577, p. 96). Sans cesse il se réfère à l'autorité d'Aristote. Girolamo Borro, d'Arezzo, professeur de philosophie à l'Université de Rome, avait été jeté dans les prisons de l'Inquisition, d'où le pape l'avait tiré; ses collègues le forcèrent à quitter sa chaire en 1586. Il mourut à Pérouse en 1592 (A. d'Ancona).

P. 196, l. 10. *Che non men)*. « Aussi bien que savoir douter m'est agréable. » (Dante, *Enfer*, XI, XCIII.) Montaigne a pris ce vers dans la *Civil conversation* de Guazzo (liv. I).

P. 196, l. 13. *Qui suit un autre)*. Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Qui aliud sequitur, nihil sequitur, nihil invenit, imo nec quærit. » (Ép. 33, p. 179.)

P. 196, l. 14. *Non sumus)*. « Nous ne vivons pas sous un roi, que chacun dispose librement de soi-même. » *(Id., ibid.)*

P. 196, l. 15. *Il faut qu'il en boive)*. Cette idée est amplement développée par Sénèque dans l'épître 84; Montaigne a certainement cette épître présente à l'esprit en 1580.

P. 196, l. 16. *Qu'il oublie hardiment)*. Rapprocher : « Isti qui in verba jurant, nec quid dicatur sed a quo, sciant quæ optima sunt esse communia. » (Sén., ép. 84.)

P. 196, l. 20. *Les abeilles)*. Même image chez Sénèque, ép. 84; aussi Plutarque, *Comment il faut ouir*, f° 27 r°; Horace, *Odes*, IV, II. Elle est partout autour de Montaigne, cf. Balthasar Castiglione, *Il Cortegiano*, I, XXVI; un sonnet en tête de la traduction des *Diverses leçons* de Messie; un sonnet de Guéroult en l'honneur de Zonaras, en tête de la traduction de cet auteur, par Millet de Saint-Amour (1560); une ode de Delaval, en tête de sa traduction des *Avis et conseils* de Guichardin (1576); quelques vers de Constantin, Angevin, en tête de l'*Anthologie* de Breslay (1574); un sonnet de Ronsard en tête des *Œuvres morales et diversifiées* de J. des Caurres (1577); les *Politiques* de Juste Lipse, I, I, note I; etc., etc. Les applications varient naturellement, mais le fond reste à peu près le même.

P. 196, l. 26. *Qu'il cele)*. Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Hoc faciat animus noster : omnia quibus est adjutus, abscondat; ipsum tantum ostendat, quod effecit. » (Ép. 84.)

P. 197, l. 5. *Epicharmus)*. Cf. Plutarque *(Quels animaux sont les plus advisez)*. « Il n'a pas anciennement esté mal dit, l'Entendement voit, l'Entendement oyt, tout le reste est sourd et aveugle. » (F° 508 v°.)

P. 197, l. 13. *Sçavoir par cœur)*. Rapprocher Sénèque, *Épîtres* : « Aliud est meminisse, aliud scire : meminisse est rem commissam memoriæ custodire. At contra scire est sua facere quæque, nec ad exemplar pendere et totiens respicere ad magistrum. » (Ép. 33.)

P. 197, l. 26. *Tout ce qui se presente)*. Même conception chez Plutarque : *« Comment on pourra apercevoir si lon amende et profite en l'exercice de la vertu »* (surtout f° 115); *« Comment il faut lire les poètes »*, etc.

P. 198, l. 4. *Visite des pays estrangers)*. Il semble qu'il était déjà assez habituel à la noblesse de voyager pour s'instruire; c'est seulement sur la manière de voyager que Montaigne veut insister. La Noue, en 1587, écrit dans ses *Discours politiques et militaires* : « Il n'est année qu'il ne sorte de France trois ou quatre cens gentilshommes, et la pluspart de bonne maison, qui vont es pays estranges, pour y voir et apprendre, ce qui procede de gentillesse de cœur et d'un desir vehement de sçavoir. » *(Disc.*, V.) La Noue critique ces voyages comme Montaigne, mais pour des motifs différents : « Tout bien compté, il revient autant d'inconvénients que de profit de tels voyages : car ils emportent l'argent de France, et y rapportent souvent de mauvaises coustumes. D'avantage il ne retourne pas la moitié de ceux qui y vont : la plus part mourans de maladie ou estans tuez. » *(Ibid.)* C'est surtout sur les inconvénients moraux que La Noue insiste, et on retrouve le même point de vue chez d'autres protestants; cf. Henri Estienne, *Apologie pour Hérodote;* La Primaudaye, *Académie françoise*, I, XV.

P. 198, l. 6. *Santa Rotonda)*. C'est l'ancien Panthéon qu'Agrippa fit bâtir sous le règne d'Auguste.

P. 198, l. 26. *Vitamque)*. « Qu'il vive en plein air et au milieu des alarmes. » (Horace, *Odes*, III, II, 5.)

P. 199, l. 11. *L'acostumance a porter le travail)*. Cf. Cicéron, *Tusculanes* : « Consuetudo laborum perpessionem dolorum efficit faciliorem. » (II, XV.)

P. 199, l. 12. *Labor).* « Le travail endurcit à la douleur. » (Cic., *Tusc.*, II, xv.)

P. 200, l. 5. *Qu'il se contente).* Cf. Sénèque. *Épîtres* : « Sibi vitia detrahat, non aliis exprobret; non abhorreat a publicis moribus nec hoc agat ut quidquid non facit, damnare videatur. » (Ép. 103.)

P. 200, l. 7. *Licet sapere).* « On peut être sage sans ostentation, sans arrogance. » (Ép. 103, fin.)

P. 200, l. 12. *Si quid Socrates).* « Parce qu'un Socrate et un Aristippe se sont écartés de la coutume et des usages, il ne faut pas qu'il se croie permis d'en faire autant : chez eux des mérites éminents et divins autorisaient cette licence. » (Cic., *De Off.*, I, xli.)

P. 201, l. 1. *Neque, ut omnia).* « Aucune nécessité ne le contraint à défendre des idées qu'on lui aurait impérieusement prescrites. » (Cic., *Acad.*, II, iii.)

P. 202, l. 2. *Il sondera la portée).* Cf. des préceptes analogues ci-dessus, dans l'essai I, xvii.

P. 202, l. 4. *La sottise mesme).* Cf. le développement de cette pensée au début de l'essai III, viii.

P. 202, l. 12. *Quæ tellus).* « Quelle terre est engourdie par la glace, quelle autre est rendue poudreuse par la chaleur; quel vent est favorable pour pousser 'es voiles en Italie. » (Properce, IV, iii, 39.)

P. 202, l. 21. *Come dict Platon).* Dans l'*Hippias major*, début.

P. 203, l. 11. *Comme ce sien mot).* Cf. Plutarque, *De la mauvaise honte* : « Celuy qui dit anciennement que tous les habitans de l'Asie servoient à un seul homme pour ne sçavoir prononcer une seule syllabe qui est, Non. » (vii, f° 79 r°.)

P. 203, l. 21. *Alexandridas).* Cf. Plutarque, *Les dicts notables des Lacedæmoniens* : « A un autre qui disoit aux Ephores de bons propos, mais plus qu'il n'en falloit : Estranger mon amy, dit il, tu dis ce qu'il fault autrement qu'il ne fault. » (F° 214 v°.)

P. 204, l. 1. *On demandoit à Socrates).* Cf. Plutarque, *De l'exil* : « Mais Socrates disoit encore mieulx qu'il ne pensoit estre ny d'Athenes, ny de la Grèce, mais du monde. » (iv, f° 125 r°.) Voir aussi Cic., *Tusc.*, V, xxxvii, etc. Le mot est répété par beaucoup de vulgarisateurs du xvi[e] siècle.

P. 204, l. 14. *Et disoit le Savoïart).* Rapprocher Henri Estienne, *Apologie pour Herodote*, discours préliminaire : « C'est demander (comme l'autre) si la mer est plus grande que le lac de Neufchastel, c'est parler avec aussi bon jugement que celuy qui disoit (ainsi qu'on raconte) « se le reé de Franse se fusse bin gouverna, è fusse maistre d'hosta de nostrou seignou. » Pour la pensée aussi tout ce discours préliminaire est à rapprocher de ce passage de Montaigne.

P. 204, l. 19. *Nostre mere nature).* Expression qui revient à diverses reprises chez Montaigne : cf. I, xxvii, p. 233, l. 12; III, vi, etc.

P. 204, l. 26. *Livre de mon escholier).* Cf. la même image dans La Primaudaye, *Académie françoise*, II, Avant-propos. Elle sera reprise par Rousseau dans l'*Émile*.

P. 205, l. 12. *Disoit Pythagoras).* Cf. Cicéron, *Tusculanes* : « Pythagoram autem respondisse, similem sibi videri vitam hominum, & mercatum eum qui haberetur maximo ludorum apparatu totius Græciæ celebritate. Nam ut illic alii corporibus exercitatis gloriam & nobilitatem coronæ peterent, alii emendi aut vendendi quæstu & lucro ducerentur : esset autem quoddam genus eorum, idque vel maxime ingenuum, qui nec plausum nec lucrum quærerent, sed visendi causa venirent, studioséque perspicerent quid ageretur, & quomodo : Item nos quasi in mercatus quadam celebritate ex urbe aliqua, sic in hanc vitam ex alia vita & natura profectos, alios gloriæ servire, alios pecuniæ, raros esse quosdam qui cæteris omnibus, pro nihilo habitis, rerum naturam studiose intuerentur : hos se appellare sapientiæ studiosos, id est enim philosophos. » (V, iii, t. IV, p. 168.)

P. 205, l. 21. *Quid fas optare).* « Ce qu'il est permis de désirer; à quoi sert l'argent si dur à gagner; dans quelle mesure on doit se dévouer à la patrie et à la famille; ce que Dieu a voulu que tu fusses; le rôle qu'il t'a assigné dans la société; ce que nous sommes et le dessein dans lequel nous avons reçu l'être. » (Perse, iii, 69.) Je n'ai trouvé dans aucune édition du xvi[e] siècle la leçon « locaverit » que Montaigne avait d'abord adoptée, sans doute par une erreur de mémoire, et qu'il a corrigée en 1595. La même citation se trouve dans saint Augustin, *Cité de Dieu*, II, vi. Comme Montaigne après 1588 ne semble

plus étudier Perse, et comme, au contraire, il a certainement lu la *Cité de Dieu* à la même époque, c'est peut-être cette lecture qui a été pour lui l'occasion de corriger « locaverit » en « locatus es ».

P. 206, l. 4. *Et quo).* « Et comment éviter ou supporter les peines. » (Virg., *Én.*, III, 459.)

P. 206, l. 9. *Entre les ars liberaus).* Tout ceci est imité de Sénèque, ép. 88.

P. 206, l. 18. *L'institution de Socrates).* Cf. Diogène Laerce, II, XXI; Platon, *Euthydème*, etc.

P. 206, l. 20. *Sapere aude).* « Ose être sage, commence : différer de règler sa vie, c'est ressembler à ce voyageur naïf qui attend, pour passer le fleuve, que l'eau soit écoulée; cependant le fleuve coule toujours, et il coulera éternellement. » (Hor., *Épîtres*, I, II, 40.)

P. 206, l. 25. *Quid moveant).* « Quelle est l'influence des Poissons, des signes enflammés du Lion, de ceux du Capricorne qui se baigne dans la mer d'Hespérie. » (Properce, IV, I, 85.)

P. 207, l. 3. Τί *πλειάδεσσι*). « Que m'importent à moi les Pléiades, que m'importe la constellation du Bouvier? » (Anacréon, *Odes*, XVII, x.) Montaigne a pu prendre ceci dans son recueil de Gambara, *Carmina novem illustrium feminarum*, p. 131.

P. 207, l. 5. *Anaximenes).* Cf. Diogène Laerce, *Vie d'Anaximène* : « Medorum item rex nobis acriter imminet, nisi velimus esse tributarii... Quonam igitur animo possit Anaximenes cœli secreta rimari, cujus jugis aut mortis aut servitutis incumbit metus? » (II, V, 98.)

P. 207, l. 17. *La moelle).* Rapprocher la fameuse expression de Rabelais, la « substantificque mouelle » qui se cache dans son ouvrage tout frivole en apparence (prologue du premier livre).

P. 207, l. 22. *Gaza).* Philosophe péripatéticien du XV[e] siècle, qui, réfugié de Grèce en Italie, enseigna avec éclat à Sienne, puis à Ferrare. Sa grammaire grecque, imprimée à Venise en 1495, a été au XVI[e] siècle la grammaire la plus généralement employée pour l'étude du grec. Ses réimpressions sont très nombreuses.

P. 208, l. 10. *Demetrius).* Cf. Plutarque, *Des oracles qui ont cessé* : « Si se prit Demetrius en se riant à leur dire, Diray-je vray, ou si je mentiray? Il me semble à vous veoir, que vous n'avez pas entre vous propos qui soit de gueres grandes consequence, car je vous voy assis fort à votre aise, & semble bien à voz visages rians, que vous n'avez pas grands pensements. Il est vray, repliqua lors Heracleon le Megarien, que nous ne disputons pas a sçavoir si ce verbe Ballo en son futur perd l'une de ses ll, ny de quel mot positif ou primitif sont formez et derivez ces deux comparatifs, Chiron et Beltion, et ces deux superlatifs, Chiriston et Beltiston : car ces questions là et autres semblables sont celles qui font rider et froncer les visages : mais au reste on peut bien disputer de toutes autres questions de philosophie, sans se froncer le sourcil, et en discourir tout doulcement, sans avoir un regard furieux, ny se courroucer aux assistans. » (V, f° 338 r°.)

P. 208, l. 21. *Deprendas animi tormenta).* « On peut reconnaître dans les affections du corps et les tourments secrets de l'âme et ses joies intimes : le visage réfléchit ses divers états. » (Juvénal, IX, 18.)

P. 208, l. 28. *La plus expresse).* Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Hoc ergo cogita, hunc esse sapientiæ effectum, gaudii æqualitatem. Talis est sapientis animus, qualis mundus super lunam; semper illic serenum est. » (Ép. 59.)

P. 209, l. 2. *Barroco & Baralipton).* Deux termes de l'ancienne logique scolastique. Pour retenir plus commodément les dix-neuf formes du syllogisme on avait imaginé quatre vers faits de mots factices :

« Barbara, celarent, darii, ferio, baralipton,
» Celantes, dabitis, fapesmo, frisesomorum,
» Cesare, camestres, festino, baroco, darapti,
» Felapton, disamis, datisi, bocardo, ferison. »

P. 209, l. 3. *Crotez).* Le mot « marmiteux », que Montaigne avait d'abord écrit, tendait peut-être à vieillir à la fin du XVI[e] siècle; pourtant ce n'est probablement pas pour ce motif que Montaigne l'a supprimé. En effet, 1° on le trouve chez plusieurs auteurs du temps; il est à diverses reprises chez Brantôme (Cf. le dict. de Godefroy); le voici dans les *Contes et discours d'Eutrapel*, par Noël du Fail (1585) : « faire le marmiteux » (réimpr. de 1875, p. 5); 2° Montaigne l'a maintenu dans les différents

passages où il l'avait d'abord écrit; ainsi cf. t. I, p. 182, l. 3.

P. 209, l. 7. *A la teste).* Cf. Sénèque, *De ira* : « Nec ut quibusdam visum est arduum in virtutes et asperum iter est, plano adeuntur, non vanæ vobis autor rei venio. Facilis est ad beatam vitam via... » (II, XIII, 320.) Peut-être Montaigne se souvient-il encore d'un passage de Ronsard :

« Apres avoir d'un jugement divers
» En tous endroits pratiqué l'univers
» Et clairement aux hommes fait entendre
» Ce qu'ils pouvoient, sans estre Dieux, comprendre,
» Pour mieux se faire avec peine chercher
» S'alla loger sur le haut d'un rocher.

» Dans une plaine est une haute roche
» D'où nul vivant sans grand travail n'approche;
» Car le sentier en est fascheux et droit,
» Dur, rabotteux, espineux et estroit.
» Tout a l'entour s'y asproye l'ortie
» Et le chardon, et la ronce sortie
» D'entre les rocs, et les halliers mordans
» Qui font saigner les mains des abordans.

» Au bas du roc est un creux précipice,
» Qui fait horreur à l'homme plein de vice
» Qui veut monter avant qu'estre purgé
» De son peché dont il estoit chargé.
» Tout au plus haut ceste roche deserte
» Est d'amaranthe et de roses couverte,
» D'œillets, de lys, et tousjours les ruisseaux,
» Herbes et fleurs animent de leurs eaux.
» Jamais l'orage et la fiere tempeste
» En s'esclatant ne luy noircist la teste;
» Mais le soleil gracieux en tout temps
» Y fait germer les boutons du printemps.

» Là sur le roc ceste Philosophie
» Pour tout jamais son palais edifie
» A mur d'airain, loing des ennuis mondains
» Et des soucis dont les hommes sont pleins
» Qui, comme porcs, vivent dedans la fange
» Peu curieux d'immortelle louange. »

(*Hymnes*, liv. I, hymne I, *De la philosophie*. A très illustre et Reverendissime Odet de Colligni, Cardinal de Chastillon. Éd. Blanchemain, p. 163.)

P. 209, l. 24. *Bradamant ou Angelique).* Deux héroïnes du *Roland furieux* de l'Arioste.

P. 210, l. 15. *Elle luy eschape ou elle s'en passe).* « C'est-à-dire : elle échappe aux coups de la fortune, ou elle se passe de ses faveurs, elle se sépare donc tout à fait de la fortune et s'en forge une toute sienne. »

P. 211, l. 3. *Le præcepte de Platon).* Cf. *République*, III, p. 415; IV, p. 423, etc.

P. 211, l. 8. *Udum & molle).* « L'argile est molle et humide; vite, vite, hâtons-nous, et sans perdre un instant façonnons-la sur la roue. » (Perse, III, 23.)

P. 211, l. 12. *Cicero disoit).* Cf. Sénèque, *Épîtres*. « Negat Cicero, si duplicetur sibi ætas, habiturum se tempus quo legat Lyricos, eodem modo Dialecticos. Tristius inepti sunt. » (Ép. 49.)

P. 211, l. 24. *De l'advis de Plutarque).* Dans le traité *De la fortune d'Alexandre* : « Mais toutefois si l'on disoit... que sa vraye munition et son entretien pour la guerre estoient les discours qu'il avoit appris de la philosophie, et les recors et preceptes touchant l'asseurance de ne rien craindre, la prouesse et vaillance, et la magnanimité et temperance, nous nous en mocquerions, pour autant qu'il n'a rien escrit de l'artifice de composer syllogismes, ou des elemens et principes de la geometrie. » (II, f° 308 r°.)

P. 212, l. 2. *A tout 30 000 hommes). Id., ibid.* : « Un jeune adolescent, qui ne faisoit que sortir de l'enfance, oza bien... mettre en son entendement la conqueste de l'Empire de tout le monde, avec trente mille hommes de pied et quatre mille de chevaux. Car il n'avoit pas plus de gens de guerre, ce dit Aristobulus : ou comme dit le Roy Ptolomeus, quarante & cinq mille hommes de pied et cinq mille cinq cens de cheval : & tout le grand & plantureux moien d'entretenir ceste puissance la, que la fortune luy avoit preparé, c'estoient quarante deux mille escus comptant, ainsi que dit Aristobulus... »

P. 212, l. 7. *Petite hinc).* « Prenez là, jeunes et vieux, une règle ferme pour votre conduite, des provisions pour les rigueurs de l'hiver. » (Perse, V, 64.)

P. 212, l. 9. *Ce que disoit Epicurus).* Cf. Diogène Laerce, *Vie d'Épicure* : « Neque juvenis quispiam dum est, philosophari negligat, neque senex cum sit, philosophando fatigetur. Qui autem dicit aut nondum philosophandi tempus esse, aut tempus præterisse, ei similis est qui dicit ad beatam vitam non adesse tempus, aut non amplius esse. » (X, CXXII, 718.)

P. 212, l. 13. *Emprisonne ce garçon)*. A cette critique des collèges on peut opposer le grand éloge qu'en fait Jean des Caurres dans ses *Œuvres morales et diversifiées* : « Brief discours des louanges d'un collège. » (VIII, LIV.) « Il est fort requis pour plusieurs raisons que tous les escholiers demeurent en un college, response à tous objects contraires. » (VII, LV.) N'ayant pas rencontré l'édition de 1577, j'ignore si ces chapitres y figuraient ou s'ils paraissent pour la première fois dans l'édition de 1584; il ne m'a pas semblé que des Caurres ait eu pour objet de répondre à Montaigne. La Noue (*Discours pol. et mil.*, V) est d'un avis intermédiaire entre celui de des Caurres et celui de Montaigne : tout en reconnaissant les défauts des collèges il en prend la défense parce qu'il trouve qu'on n'a rien de mieux à leur opposer; ils lui semblent toutefois si peu adaptés aux besoins de la noblesse que pour les gentilshommes il demande la création d'académies spéciales. Peut-être a-t-il voulu répondre à Montaigne (1587).

P. 212, l. 22. *Carneades)*. Cf. Diogène Laerce, *Vie de Carnéade* : « Et cæsariem et ungues nutriebat, tanta erat in literas intentione. » (IV, LXII, 286.)

P. 212, l. 24. *La sagesse Françoise)*. Rapprocher le passage suivant de Rhodigin, *Antiquarum lectionum libri* : « Qua in parte commonendi amplius sumus, quod a doctissimis proditum est, Gallorum pueros initio sapientes videri, mox auctiores factos desipere. Quod educandi curæ aliqui adscribunt... Unde scitissimum profluit Adagium ut Gallicam appellantes Sapientiam, prematuram intelligamus et quæ mox deficiens obrutescat quodammodo. » (Éd. de 1516, p. 839.) Rhodigin écrivant au début du XVI[e] siècle ne met naturellement pas les collèges en cause, mais le rapprochement n'en est pas moins frappant, et nous retrouvons là le proverbe cité par Montaigne. Je dois ce rapprochement à l'obligeante érudition de M. Plattard.

P. 213, l. 9. *Isocrates)*. Cf. Plutarque, *Propos de table* : « Non plus que l'orateur Isocrates ne voulut oncques respondre à ceux qui le pressoient de leur dire quelque chose de beau en banquetant, lesquels ne peurent jamais tirer de luy autre chose sinon, Il n'est pas maintenant le temps de ce que je sçay faire : et ce dequoy il est maintenant le temps, je ne le sçay pas faire. » (I, 1, f° 359 v°.) Tout le passage est à rapprocher; Montaigne s'en inspire très directement.

P. 213, l. 19. *Et Platon)*. *Id.*, *ibid.*, f° 360 v°.

P. 213, l. 23. *Æque pauperibus)*. « Elle est utile aux pauvres, elle est utile aux riches; ni les enfants ni les vieillards ne la négligeront impunément. » (Horace, *Épîtres*, I, 1, 25.)

P. 214, l. 8. *Comme dict Platon)*. Cf. Plutarque, *Les regles et preceptes de santé* : « Parquoy Platon nous admonestoit sagement, de ne remuer et n'exercer point le corps sans l'ame, ny l'ame aussi sans le corps, ains les conduire egalement tous deux, comme une couple de chevaux attelez à un mesme timon ensemble. » (F° 301 r°.)

P. 214, l. 11. *Et, à l'ouir)*. Voir en particulier Platon, *Les Lois*, liv. VII.

P. 214, l. 16. *Et cruauté)*. Cf. les mêmes idées dans l'essai I, VIII, p. 75, l. 1.

P. 215, l. 9. *Quintilien)*. Dans l'*Institution oratoire* (I, III, à la fin).

P. 215, l. 14. *Speusippus)*. Cf. Diogène Laerce, *Vie de Speusippe* : « Gratiarum signa in schola collocavit. » (IV, I, 245.)

P. 215, l. 17. *Combien Platon)*. Cf. *Les Lois*, liv. VII en entier, particulièrement éd. 1546, f[os] 828 et 837.

P. 216, l. 3. *La complexion de Demophon)*. Cf. Diogène Laerce : « Demophon mensis præfectus Alexandri ad umbram calefiebat, soleque rigebat. » (*Vie de Pyrrhon*, IX, LXXX, 631.) Antérieurement Montaigne avait lu le même fait chez Sextus Empiricos, *Hypotyp.*, I, XIV; chez Bruès, p. 15, etc. Ceux qui se plaisaient à recueillir des étrangetés sur la nature humaine notaient volontiers ce fait.

P. 216, l. 4. *J'en ay veu fuir la senteur des pommes)*. Peut-être s'agit-il du même personnage dont Bruyerin Champier parle en ces termes dans son *De re cibaria* : « Novimus præterea Joannem à Querceto, Parisiensem, regium secretarium in aula maximi regum atque clarissimi Francisci ejus nominis I, qui solo malorum odore atque aspectu adeo turbaretur ut statim illi abeundum esset e convivio si apposita cerneret. Quod si propius naribus admoverentur,

repente illi e naribus sanguis profundebatur... ideoque turundis ex pane confectis utramque narem obturabat. Hujusmodi vero malorum odium innatum et peculiare fuisse in nobilissima Aquitaniæ familia Flustatum (quos nunc Foësios appellant) accepimus. Germanicus gallum gallinaceum aspicere non poterat. Persarum magi mures intolerabili prosequebantur odio : quare eos interficiebant. » (Éd. de Lyon 1560, I, XXIV, 80.) On trouve encore beaucoup de faits analogues dans le même chapitre qui est intitulé : *Odium erga quosdam cibos quibusdam hominibus contingit.*

P. 216, l. 7. *Germanicus).* Cf. Plutarque, *De l'envie et de la haine* : « Germanicus ne pouvoit souffrir ny le chant ny la veuë d'un coq. » (II, f° 108 r°.)

P. 216, l. 17. *Au desreglement et aus exces).* Cf. les mêmes idées exprimées par Montaigne quelques années plus tard dans l'essai III, XIII.

P. 216, l. 20. *Calisthenes).* Cf. Plutarque, *Vie d'Alexandre,* et aussi *De la colere,* III, etc.

P. 216, l. 25. *Multum interest).* « Il y a grande différence entre ne vouloir pas et ne savoir pas faire le mal. » (Sén., ép. 90.)

P. 217, l. 3. *J'en sçay qui).* Quelques années plus tard, dans la préface de sa traduction d'Arrien, Witard écrivait : « Si Alexandre buvoit d'autant, c'estoit (comme escrit mesme Arrian) pour entretenir les capitaines de diverses nations qu'il avoit avec luy, non que de son naturel il y fust addonné. Et estoit au jugement des gens de guerre et de tous autres de bon entendement une grande discretion à luy de se pouvoir ainsi accommoder pour quelques fois avec les personnes dont il avoit affaire. Et de nostre temps se sont veuz de braves chefs de grosses et puissantes armées pratiquer le mesme : dequoy ils ont esté plustost louez que blasmez. »

P. 217, l. 5. *Merveilleuse nature d'Alcibiades).* Cf. Plutarque, *Vie d'Alcibiade* : « Il n'y avoit meurs, coustumes, ny façons de faire de quelque nation que ce fust, qu'Alcibiades ne sceust imiter, exercer et contrefaire quand il vouloit, autant les mauvaises que les bonnes. Car à Sparte il estoit laborieux, en continuel exercice, vivant de peu, austere & severe : en Ionie, au contraire, delicat, superflu, joyeux, & voluptueux : en Thrace il beuvoit tousjours, ou estoit à cheval : s'il s'approchoit de Tissaphernes lieutenant du grand Roy de Perse, il surmontoit en pompe & sumptuosité la magnificence Persienne. » (XIV, f° 139 r°.) Alcibiade est déjà présenté comme modèle de l'homme de bonne compagnie, tout à fait à la manière de Montaigne, dans le *Cortegiano* de Castiglione (liv. I, éd. Cian, paragr. 43). Montaigne reviendra sur la même idée après 1588, dans l'essai II, XXXVI.

P. 217, l. 10. *Omnis Aristippum).* « Aristippe s'accommoda de toute condition, de toute fortune. » (Horace, *Épîtres,* I, XVII, 23.)

P. 217, l. 12. *Quem duplici).* « J'admirerai celui qui ne rougit pas de ses haillons ni ne s'étonne de la bonne fortune, et qui joue les deux rôles avec grâce. » (Horace, *Épîtres,* I, XVII, 25, 26, 29.)

P. 217, l. 17. *Dict quelcun en Platon).* Dans *les Rivaux* : « Absit igitur, ô vir optime, ut philosophari sit plurima discere, artesque tractare. » (P. 139; éd. de 1546, p. 8.)

P. 217, l. 19. *Hanc amplissimam).* « C'est par leurs mœurs plutôt que par leurs études qu'ils se sont voués au plus grand de tous les arts, à l'art de bien vivre. » (Cic., *Tusc.,* IV, III.)

P. 217, l. 21. *Leon). Id., ibid.* : « Pythagoram, ut scribit auditor Platonis Ponticus Heraclides, vir doctus, in primis Phliuntem ferunt venisse, eumque cum Leonte principe Phliasiorum docte & copiose disseruisse quædam. Cujus ingenium & eloquentiam quum admiratus esset Leon, quæsivisse ex eo qua maxime arte confideret. At illum artem quidem se scire nullam sed esse philosophum. » (V, III.) Cf. aussi saint Augustin, *Cité de Dieu,* VIII, I.

P. 218, l. 1. *On reprochoit a Diogenes).* Cf. Diogène Laerce, *Vie de Diogène* : « Dicente quodam, cur nihil sciens philosopharetur, & si, inquit, philosophiam simulo, hoc ipsum philosophari est. » (VI, LXIV, 381.)

P. 218, l. 3. *Hegesias). Id., ibid.* : « Hegesia se deprecante, ut sibi librorum aliquid exponeret, stultus, inquit, es, Hegesia, qui caricas quidem non scriptas eligis, sed veras : vera autem exercitatione neglecta te ad scriptam confers. » (VI, XLVIII, 373.)

P. 218, l. 12. *Qui disciplinam).* « Qui fait de sa science non un sujet d'ostentation, mais la règle de sa vie; qui sait s'obéir à soi-même, se soumettre à ses décrets. » (Cic., *Tusc.*, II, IV.)

P. 218, l. 15. *Zeuxidamus).* Cf. Plutarque, *Dicts notables des Lacedæmoniens* : « Zeuxidamus respondit aussi a un qui luy demandoit, pourquoy ils ne redigeoyent par escript les status et ordonnances de la proüesse, et qu'il ne les bailloient escripts à lire à leurs jeunes gens : pour ce, dit il, que nous voulons qu'ils s'accoustument aux faits, & non pas aux escriptures. » (F° 217 r°.)

P. 218, l. 22. *La moictié de nostre aage).* Rapprocher des plaintes semblables qu'on rencontre dans les *Épîtres* de Sénèque : « Ætatem in syllabis conteram. » (Ép. 88.) Au XVI[e] siècle beaucoup d'hommes se plaignent du temps que l'on perd à l'étude des langues anciennes. Cf. en particulier du Bellay, *Deffence et illustration* : « A grand' peine avez vous appris leurs mots, et voilà le meilleur de vostre age passé. » (I, III.) Cf. aussi Le Roy, *Deux oraisons*... (F[os] 4 v° et 5 r°); Le Roy, *Vicissitude* (éd. 1577, f° 23 v°).

P. 219, l. 25. *En bergamasque).* Souvent mentionné dans les écrits italiens du XVI[e] siècle (comédies et nouvelles), et tourné en ridicule comme l'un des dialectes les plus grossiers de la péninsule. Cf. en particulier une phrase du *Cortegiano* de Castiglione, I, XXX, où il est cité avec ironie, et qui donne à penser que de l'avis unanime il était plaisant de songer à faire usage d'un pareil patois pour écrire ou pour parler. (Voir dans l'éd. Cian du *Cortegiano*, p. 64, une note instructive à ce sujet.)

P. 219, l. 26. *Verbàque).* « Voit-il son sujet : les mots ne feront aucune difficulté à suivre. » (Hor., *Art poétique*, 311.)

P. 219, l. 27. *Cum res).* « Quand les choses ont saisi l'esprit, les mots se présentent d'eux-mêmes. » (Sén., *Controverses*, III, proème.)

P. 220, l. 1. *Ipsæ res).* « Les choses entraînent les paroles. » (Cic., *De finibus*, III, V.)

P. 220, l. 3. *Petit Pont).* Le Petit-Pont ou pont du Petit-Châtelet, un des trois premiers ponts de Paris, par opposition au Grand-Pont devenu Pont-au-Change.

P. 220, l. 6. *Maistre ès arts).* Celui qui avait reçu les titres universitaires qui lui permettaient d'enseigner les arts libéraux.

P. 220, l. 7. *Du candide lecteur).* Allusion aux préfaces adressées « candido lectori » qu'on rencontre en tête d'un grand nombre d'ouvrages de l'époque.

P. 220, l. 11. *Afer montre).* Dans le *Dialogue des orateurs* de Tacite, XIX. Il faut lire « Aper » et non « Afer ».

P. 220, l. 12. *Les Ambassadeurs de Samos).* Cf. Plutarque, *Dicts notables des Lacedæmoniens* : « Et aux ambassadeurs de Samos qui estoient venus devers luy, pour luy persuader d'entreprendre la guerre contre le tyran Polycrates, & pour ce faire usoient de longues persuasions, il respondit, Quant à ce que vous avez dit au commencement, il ne m'en souvient plus, & pour ceste cause je n'ay point entendu le milieu : & quant à ce que vous avez dit à la fin, je ne le trouve pas bon. » (F° 218 r°.)

P. 220, l. 19. *Les Atheniens estoyent). Id., Instruction pour ceux qui manient affaires d'estat* : « Comme lon escrit de deux architectes & maçons, que lon vouloit esprouver à Athenes, pour sçavoir lequel des deux seroit mieulx à propos pour entreprendre une grande fabrique & edifice publique : l'un, qui estoit affetté & sçavoit bien dire sa raison, recita une harengue qu'il avoit premeditee touchant cette fabrique, si bien qu'il emeut toute l'assistance du peuple : & l'autre qui entendoit bien mieulx l'architecture, & ne sçavoit pas si bien harenguer, se presentant au peuple ne feit que dire, Seigneurs Atheniens, ce que cestuy cy a dit, je le ferai. » (IV, f° 163 v°.)

P. 220, l. 24. *Au fort de l'eloquence). Id., Vie de Caton d'Utique* : « Ciceron qui estoit ceste annee là Consul, en defendant Murena se mocqua si plaisamment des philosophes Stoïques, & de leurs estranges et extraordinaires opinions, qu'il en feit rire les juges, de sorte que Caton mesme se soubriant, dit à ceulx qui estoient autour de luy : Voiez que nous avons un plaisant Consul qui fait ainsi rire les gens. » (VI, f° 534 r°.)

P. 221, l. 4. *Emunctæ naris).* « Il a bon goût, si ses vers sont négligés. » (Hor., *Sat.*, I, IV, 8.)

P. 221, l. 7. *Tempora certa).* « Otez-en le rythme et la mesure, intervertissez l'ordre des mots, faisant des premiers les derniers et des derniers les premiers; vous retrouverez le poète dans ses membres dispersés. » (*Id., Sat.*, I, IV, 58.)

P. 221, l. 11. *C'est ce que respondit Menander).* Cf. Plutarque, *Si les Atheniens ont esté plus excellens en armes qu'en lettres* : « Menander luy respondit, si ay... je l'ai composée : car la disposition & ordonnance en est toute taillee & projettee, il ne reste plus qu'à y adjouster des vers. » (F° 525 r°.)

P. 221, l. 18. *Plus sonat).* « Plus de bruit que de sens. » (Sén., ép. 40.)

P. 221, l. 24. *Il est plus subtil).* Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Subtilius est contempsisse quam solvere. » (Ép. 49.)

P. 222, l. 1. *Qu'il emprunte d'Aristippus).* Cf. Diogène Laerce, *Vie d'Aristippe* : « Quid, inquit... vis ut solvam, quòd etiam ligatum nobis exhibet negotium? » (II, LXX, 139.)

P. 222, l. 2. *Quelcun proposoit). Id., Vie de Chrysippe* : « Ad dialecticum Cleanthi imminentem, eique callidas conclusiunculas tendentem, Desine, inquit, grandem natu a gravibus rebus abducere. Nobis autem junioribus propone. » (VII, CLXXXII, 511.)

P. 222, l. 5. *Contorta).* « Ces sophismes entortillés et épineux. » (Cic., *Acad.*, II, XXIV.)

P. 222, l. 8. *Qui se destournent).* Rapprocher ce que dit Sénèque lorsqu'il compare Salluste à son imitateur Arruntius : « Ille in hæc incidebat, at hic illa quærebat. » (Ép. 114.)

P. 222, l. 10. *Aut qui non verba).* « Ou qui, au lieu de choisir les mots pour les choses, vont chercher hors du sujet des choses auxquelles les mots puissent convenir. » (Quintilien, *Inst. or.*, VIII, III.)

P. 222, l. 11. *Qui alicujus).* « Qui, pour placer un mot qui leur plaît, se détournent de leur sujet. » (Sén., ép. 59.)

P. 222, l. 21. *Hæc demum sapiet).* « La seule expression bonne est celle qui frappe. » (*Épitaphe de Lucain.* On la trouve dans beaucoup d'éditions de Lucain publiées au XVIe siècle, en particulier dans celle d'Anvers, 1564.)

P. 222, l. 24. *Comme Suetone appelle).* Dans la *Vie de César* : « Eloquentia militari qua re aut æquavit. » On lit aujourd'hui : « Eloquentia militarique re... » L'expression, qui d'abord avait séduit Montaigne, et qui après 1588 lui parut difficile à expliquer, est donc due à une faute de transcription.

P. 223, l. 11. *Tout ainsi qu'en un beau corps).* Rapprocher une expression de Quintilien : « Ossa detegunt : quæ, ut esse, et astringi nervis suis, debent, sic corpore operienda sunt. » *(Introduction de l'Inst. or.)*

P. 223, l. 12. *Quæ veritati).* « Le langage de la vérité doit être simple et sans art. » (Sén., ép. 40.)

P. 223, l. 14. *Quis accurate).* « Quiconque parle avec trop de soin tombe dans la recherche et l'affectation. » (*Id., ibid.*, 75.)

P. 223, l. 20. *Aristophanes le grammerien).* Cf. Diogène Laerce, *Vie d'Épicure* : « Utitur autem in rebus vocabulis propriis, quæ quoniam simplicissima sunt, ea Aristophanes grammaticus taxat. » (X, XIII, 659.)

P. 224, l. 5. *Dict Platon).* Dans les *Lois* : « Græci omnes civitatem & eloquentiæ studiosam judicant & verbosam. Lacedæmonem verò atque Cretam, alteram breviloquam, alteram intelligentiæ magis quam verbis studentem. » (I, p. 741; éd. de 1546, p. 753.)

P. 224, l. 8. *Zenon disoit).* Cf. Stobée : « Zenon è discipulis suis aliquos aiebat esse φιλολόγους, id est, variæ rerum cognitionis studiosos : alios verò λογοφίλους, id est, loquendi tantum studiosos. » (XXXVI, 218.)

P. 224, l. 22. *Cette longueur).* Cf. pour cette idée du Bellay, *Deffence et Illustration*, I, X. Du Bellay copie ici Sperone Speroni, *Dialogo de la lingua*.

P. 224, l. 27. *Il me donna).* Peut-être cette méthode dont bénéficia Montaigne fut-elle en partie inspirée par Quintilien qui, dans l'*Institution oratoire*, I, I, recommande qu'on apprenne le grec comme sa langue naturelle, et que tout enseignement dans l'enfance soit donné sous la forme d'un jeu.

P. 225, l. 24. *Nicolas Groucchi).* Nicolas Grouchy, de Rouen (1510-1572), professa au Collège de Guyenne de 1534 à 1547; Montaigne dut l'avoir comme maître de dialectique, et l'on peut se donner une idée de son enseignement en lisant ses *Præceptiones dialecticæ*.

P. 225, l. 25. *Guillaume Guerente).* Né à Rouen, comme Grouchy et ami intime de Grouchy; il professa au Collège de Guyenne de 1534 à 1547. Il a peut-être travaillé à la traduction de la *Logique* d'Aristote que Grouchy publia chez Vascosan, car daus cet ouvrage on trouve un avis au lecteur et une pièce de vers qui sont de Guérente.

P. 225, l. 26. *Bucanan).* Né en Écosse en 1506, professa au Collège de Guyenne de 1539 à 1542, par conséquent les trois premières années que Montaigne y passa. Quand il dut prendre la fuite à cause de ses opinions religieuses, il se réfugia quelque temps au château de Montaigne.

P. 225, l. 27. *Muret).* Né en 1526, semble n'être arrivé au Collège de Guyenne que vers l'époque où Montaigne le quitta (1546). Peut-être fut-il « précepteur domestique » de Montaigne avant de professer au Collège.

P. 226, l. 4. *Ce Comte de Brissac).* Timoléon de Cossé, comte de Brissac, né vers 1543, mourut tout près de Montaigne, au siège de Mussidan (printemps de 1569). D'après de Thou, c'est l'exaspération causée par sa mort qui provoqua, après la prise de cette ville, les violences relevées par Montaigne dans l'essai I, vi. Brantôme parle souvent de ce personnage, et avec grand éloge : « Feu M. le comte de Brissac se fit en un rien plus grand capitaine que tant de vieillardz qu'il avoit aux armées, seullement parce qu'il ne fut jamais en repos tant qu'il y fut, ains à toute heure et à tous momans et occasions ne faisoit que rechercher la guerre, les combatz et les rencontres et à toutes sortes d'hasardz; aussi se façonnant ainsi en un rien tout de mesmes façonna tant ses capitaines et ses soldatz que combien qu'ils y fussent jeunes d'ans ilz estoient vieux et d'expériance et de playes. » (Éd. Lalanne, t. VII, 31.) Brantôme déclare que Buchanan fut précepteur de Brissac (t. V, 126).

P. 227, l. 12. *Au college de Guienne).* Cf. l'*Histoire du Collège de Guyenne*, par E. Gaullieur, Paris, 1874.

P. 227, l. 18. *Mon Latin s'abastardit).* Comme le latin était la seule langue autorisée au collège, aussi bien au réfectoire et dans les récréations que dans les classes, les écoliers parlaient entre eux un jargon épouvantable. Cf. à ce sujet l'ouvrage que Mathurin Cordier composa dans le dessein de corriger cet abus, *De corrupti sermonis emendatione* (Paris, 1530; Lyon, 1535, etc.); et ce que Gaullieur en dit dans son *Histoire du Collège de Guyenne*, p. 129.

P. 228, l. 2. *Des Lancelots).* De fait, dans l'œuvre de Montaigne, on ne trouve point de traces de ces romans; je relève seulement dans l'essai I, li, une allusion aux *Amadis*, qui d'ailleurs ne suppose pas même une lecture directe. La jeunesse de Montaigne, et plus spécialement le règne de Henri II, est une époque de grand succès pour les romans, et spécialement pour les *Amadis*. Un volume des *Amadis* en espagnol figurait dans la « librairie » de Montaigne.

P. 228, l. 3. *A quoy l'enfance s'amuse).* Sur le succès des romans au xvie siècle, voir l'ouvrage de Bourciez, les *Mœurs polies et la littérature de cour sous Henri II*, liv. I, ch. i et iii; liv. III, ch. iv et v; et aussi Plattard, l'*Œuvre de Rabelais*, i (1910). Aux témoignages qu'on trouvera mentionnés dans ces deux ouvrages on en peut joindre un fort important de La Noue, *Discours politiques* (éd. de 1587, p. 134.)

P. 229, l. 22. *Alter).* « A peine avais-je atteint ma douzième année. » (Virg., *Bucol.*, viii, 39.) Le texte de Virgile que possédait Montaigne donne « Tum me jam ceperat annus »; intentionnellement sans doute il substitue « vix » à « jam ».

P. 230, l. 1. *Es tragedies latines).* Sans doute le *Jules César* que Muret composa à Auch, la *Jephté* et le *Baptiste* de Buchanan. Buchanan avait en outre traduit du grec *Médée* et *Alceste*. Quant à Guérente, ses tragédies ne sont pas venues jusqu'à nous. Ce n'est pas Gouvéa qui a introduit les représentations théâtrales au Collège de Guyenne, elles sont antérieures à son principalat. Cf. à ce sujet Gaullieur, *Hist. du Collège de Guyenne*, p. 256.

P. 230, l. 3. *Goveanus).* André Gouvéa, né en Portugal en 1497, réorganisa en 1534 le Collège de Guyenne dont il fut principal jusqu'en 1547; il mourut en 1548 à l'Université de Coïmbre. Son frère Antoine Gouvéa (1505-1555), qui défendit Aristote contre Ramus et qui professa lui aussi au Collège de Guyenne, est connu comme jurisconsulte.

P. 230, l. 11. *Aristoni).* « Il découvre son projet

à l'acteur tragique Ariston. C'était un homme distingué par sa naissance et par sa fortune; et sa profession ne lui ôtait rien de sa considération, car elle n'a rien de honteux chez les Grecs. » (Tite-Live, XXIV, XXIV.)

CHRONOLOGIE : Cet essai est dédié à Madame Diane de Foix, comtesse de Gurson. Montaigne s'adresse à elle en ces termes : « Si j'avoy quelque suffisance en ce subject (de l'institution des enfants), je ne pourroy la mieux employer que d'en faire un present à ce petit homme qui vous menasse de faire tantost une belle sortie de ches vous. » (P. 191, l. 29.) Nous avons vu que Diane de Foix épousa Louis de Foix, comte de Gurson, au mois de mars 1579. La phrase que nous venons de citer ne peut donc être antérieure au mois de juin ou au mois de juillet 1579; rien ne prouve qu'elle n'est pas seulement des premiers mois de 1580. C'est entre ces deux dates que se place la composition de l'introduction où elle est insérée. J'ai montré ailleurs (*Les sources et l'évolution des Essais*, t. I, p. 290) que, suivant toute vraisemblance, le chapitre entier est de la même époque.

Chapitre XXVII.

C'EST FOLIE DE RAPPORTER LE VRAY ET LE FAVX A NOSTRE SVFFISANCE.

P. 232, l. 6. *Ut necesse est).* « Comme le poids fait nécessairement pencher le plateau de la balance, ainsi l'évidence entraîne l'esprit. » (Cicéron, *Acad.*, II, 12.)

P. 233, l. 3. *Somnia).* « Songes, terreurs magiques, prodiges, sorcières, apparitions nocturnes et autres merveilles de Thessalie... » (Horace, *Épîtres*, II, II, 208.)

P. 233, l. 20. *Jam nemo).* « Las et rassasiés que nous sommes du spectacle des cieux, personne ne daigne plus lever la tête vers ces temples de lumière. » (Lucrèce, II, 1037.) Montaigne suit ici exactement le texte de l'édition Lambin. Cf. p. 177.

P. 233, l. 24. *Si nunc primum...* « Supposez que maintenant pour la première fois elles se manifestassent soudainement aux mortels et tout à coup se présentassent à leurs yeux, rien ne pourrait nous sembler digne de leur être comparé, et nous n'aurions rien su imaginer de semblable avant de les avoir vues. » (Lucrèce, II, 1032.) Montaigne adapte les vers de Lucrèce, édition Lambin :

« Quæ nunc si primum...
» Quis magis his rebus... ? »

Cf. p. 177.

P. 234, l. 5. *Scilicet).* « Un fleuve moyen paraît très grand à qui n'en a pas vu de plus grand, il en est de même d'un arbre, d'un homme, il en est de même de toutes choses quand nous n'avons rien vu de plus grand dans la même espèce. » (Lucrèce, VI, 674.) Le texte de Montaigne est conforme à celui de Lambin. Cf. p. 508.

P. 234, l. 9. *Consuetudine).* « L'habitude d'avoir les objets sous les yeux familiarise nos esprits avec eux; ils ne s'étonnent plus des choses qu'ils voient sans cesse, et n'en recherchent pas les causes. » (Cicéron, *De natura deorum*, II, XXXVIII.)

P. 234. l. 23. *Comandee par Chilon).* Ce mot est attribué à divers sages, en particulier Diogène Laerce l'attribue à Solon. C'est pourtant à Chilon qu'il est le plus fréquemment attribué : cf. le même Diogène, *Vie de Thalès*, I, XLI; Aristote, *Rhétorique*, II, XII; Pline, *Hist. nat.*, VII, XXXII.

P. 234, l. 24. *Que le conte de Foix).* Cf. Froissart, III, XVII; le fait date de 1385.

P. 234, l. 27. *Nos annales disent).* Il s'agit des *Annales* de Nicole Gilles, ouvrage que Montaigne a annoté. On y lit, en effet : « Lon dit que le Pape Honorius, qui lors présidoit, fut miraculeusement adverty du trespas du dict Roy Philippe et le dict jour qu'il trespassa, luy et ses cardinaux... feirent le service de ses obseques et funerailles à grand solennité, et manda ledict Pape les faire dans toutes les eglises dudict pays d'Italie. » (Sous la date de 1223.)

P. 235, l. 3. *Si Plutarque).* « Un autre pareil cas advenu de nostre temps rend toutes telles nouvelles croyables, car quand Antonius se rebella contre l'Empereur Domitian, la ville de Rome en fut en grand trouble, pource que lon y attendoit une grosse guerre du costé de l'Allemagne : mais en cest effroy, il se leva soudainement de soymesme un bruit de victoire parmi le peuple, et courut la nouvelle par toute Rome qu'Antonius luy mesme avoit esté tué, & son armee tellement desfaitte qu'il n'en

estoit du tout rien demouré. Si en fut le bruit si grand que plusieurs des principaux de la ville y adjouxterent foy, & en sacrifierent aux Dieux, en leur rendant graces de la victoire : mais quand on vint à enquerir qui en avoit esté le premier autheur, il ne s'en trouva point, pource que l'un l'alloit toujours rejettant à l'autre, tant qu'à la fin elle s'alloit perdre en la multitude infinie du peuple, comme en une mer vaste ou il n'y a ne fond ne rive, & n'y trouva lon jamais commencement ny fondement asseuré : parquoy le bruit s'en escoulla aussi tost hors de Rome, comme incertainement il y estoit entré : mais toutes fois s'estant Domitian mis en chemin pour aller à ceste guerre, il rencontra lettres & messagers qui lui apportoient nouvelles certaines de la victoire, & trouva lon qu'elle avoit esté gaignée le mesme jour que le bruit s'en estoit levé à Rome, combien que les lieux soient distans l'un de l'autre de plus de douze cents cinquante lieuës. » (*Vie de Paul-Émile*, f° 172 r°.)

P. 235, l. 8. *Et si Cæsar tient).* Je n'ai pas trouvé cette affirmation chez César; le texte que Coste allègue ici (*De bello civili*, III, XXXVI) n'a pas ce sens.

P. 235, l. 11. *Que le jugement de Pline).* Chez les compilateurs et les auteurs de leçons, Pline, comme il est naturel, jouit d'un grand crédit. On peut voir, par exemple, le grand éloge que Messie fait de lui dans ses *Diverses leçons*, fin de la vingt-sixième leçon du premier livre.

P. 235, l. 18. *Quand nous lisons, dans Bouchet).* Dans les *Annales d'Aquitaine;* cf. éd. de Poitiers 1567, f°s 21-30.

P. 235, l. 22. *A Milan).* Cf. saint Augustin, *Cité de Dieu*, XXII, VIII.

P. 235, l. 23. *Une femme, à Carthage). Id., ibid.* : « Admonetur in somnis ut in parte feminarum observanti ad baptisterium, quæcumque illi baptisata primitus occurrisset, eumdem locum signo Christi signaret : fecit, et confestim sanitas secuta est. » (XII, VIII.)

P. 235, l. 25. *Hesperius). Id., ibid.* Saint Augustin attribue cette expulsion aux prières d'un prêtre qui vint dire la messe dans la maison d'Hespérius, non à la terre sainte. Toutefois l'erreur de Montaigne est fort légère, car saint Augustin ajoute qu'Hespérius conserva de la terre sainte dans sa chambre pour se préserver lui-même du malin esprit.

P. 235, l. 28. *Une femme). Id., ibid.* : « Ibi cæca mulier, ut ad Episcopum portantem (reliquias martyris Stephani) duceretur, oravit : flores quos ferebat dedit : recepit, oculis admovit, protinus vidit. »

P. 236, l. 7. *Qui, ut rationem).* « Quand même ils n'apporteraient aucune raison, ils me persuaderaient par leur autorité seule. » (Cic., *Tusc.*, I, XXI.)

CHRONOLOGIE : Une allusion très directe à Bouchet indique qu'une partie au moins de cet essai est de la première période (environ 1572). D'ailleurs rien ne prouve qu'il soit entièrement de cette époque. Un long paragraphe où l'on trouve des emprunts à Froissart, à Nicole Gilles, à Plutarque, à César, pourrait fort bien avoir été ajouté après coup. Montaigne y dit en effet : « Cæsar tient qu'il est souvent advenu que la nouvelle a devancé l'accident. » Je n'ai pas trouvé le passage de César auquel il est fait allusion. Si cependant Montaigne a réellement pris ou cru prendre chez César cette idée, il est possible que le passage soit postérieur à la lecture de César, c'est-à-dire à 1578, mais cette hypothèse est fort incertaine.

Chapitre XXVIII.

de l'amitié.

P. 238, titre. Pour juger de la sincérité du sentiment que Montaigne exprime ici il est bon de relire une phrase du *Journal de voyage*, écrite dix-sept ans après la mort de son frère d'alliance, Estienne de La Boétie : « Ce mesme matin escrivant à M. Ossat, je tumbé en un pensement si penible de M. de La Boetie, et y fus si longtamps, sans me raviser, que cela me fit grand mal. » (P. 326.)

P. 238, l. 9. *Desinit in piscem).* « C'est le corps d'une belle femme avec une queue de poisson. » (Horace, *Art poétique*, 46.)

P. 239, l. 11. *Quelques memoires sur cet edict de Janvier).* Il s'agit de l'édit de janvier 1562, qui accordait aux protestants l'exercice de leur religion. Les *Mémoires* composés par La Boétie à son sujet n'ont pas été retrouvés.

P. 239, l. 16. *Outre le livret).* « La mesnagerie de Xénophon. Les regles de mariage, de Plutarque. Lettre de consolation de Plutarque à sa femme. Le tout traduict de grec en françois par feu M. Estienne de La Boétie, Conseiller du Roy en sa court de Parlement à Bordeaux. Ensemble quelques vers Latins & François, de son invention. Item, un discours sur la mort dudit Seigneur de La Boetie, par M. de Montaigne. A Paris, de l'imprimerie de Fédéric Morel, rue S. Ian de Beauvais, au Franc Meurier, M. D. LXXI (1571). » Voir la réédition des *Œuvres de La Boétie*, par P. Bonnefon (1892).

P. 239, l. 27. *Et dict Aristote).* Dans la *Morale à Nicomaque*, VIII, i.

P. 240, l. 14. *Il s'est trouvé des nations).* Cf. les mêmes faits dans l'essai I, xxiii, p. 145, l. 13.

P. 240, l. 19. *Tesmoing Aristippus).* Cf. Diogène Laerce. En 1580 Montaigne n'avait qu'une vague réminiscence, il a précisé son souvenir dans les éditions suivantes; en particulier c'est seulement après 1588, à l'époque où il a étudié Diogène, qu'il a inscrit le nom d'Aristippus. « Causante quodam quod filium quasi non ex se natum projiceret, An vero, inquit, ignoramus et pituitam et pediculos ex nobis gigni? Tamen velut inutilia quam longissime projicimus. » (II, lxxxi, éd. 1556, p. 145.)

P. 240, l. 22. *Et cet autre, que Plutarque).* Cf. *De l'amitié fraternelle*, iv.

P. 241, l. 21. *Et ipse notus).* « Connu moi-même pour mon affection paternelle envers mes frères. » (Horace, *Odes*, II, ii, 6.)

P. 241, l. 26. *Neque enim est dea).* « Car je ne suis pas inconnu à la déesse qui mêle une douce amertume aux soucis de l'amour. » (Catulle, *Epigr.*, lxvi, 17.)

P. 242, l. 7. *Come segue la lepre).* « Tel le chasseur poursuit le lièvre par le froid, par le chaud, dans la montagne et dans la vallée; il le dédaigne quand il l'a pris, et ne le désire que tant qu'il fuit. » (Arioste, *Roland furieux*, x, stance 7.)

P. 242, l. 18. *De luy).* De La Boétie.

P. 243, l. 14. *Quis est enim).* « Qu'est-ce en effet que cet amour d'amitié? D'où vient qu'il ne s'attache ni à un jeune homme laid, ni à un beau vieillard? » (Cicéron, *Tusc.*, IV, xxxiii.) Le texte que Montaigne suit ici est conforme exactement à l'édition de Paris 1538.

P. 243, l. 15. *La peinture mesmes).* Cf. le *Banquet*, discours de Pausanias, passim.

P. 244, l. 16. *Et tansent grandement le poëte Æschilus).* Cf. Platon, *Banquet* : « Æschilus plane delirat, cùm Patroclum ab Achille dicit amatum, qui non Patroclo tantùm, verumetiam cunctis heroibus forma præstabat, eràtque adhuc imberbis, multòque natu minor, ut inquit Homerus. » (Éd. de 1546, p. 420.)

P. 244, l. 20. *Ils disent qu'il en provenoit). Id., ibid.* : « Nam inter barbaros quidem propter tyrannides turpe istud habetur, & sapientiæ præterea atque gymnasticæ studium. Neque enim tyrannis conducunt ea studia quæ subditorum mentes acutas generosasque reddunt, quæve amicitias inter eos indissolubiles, societatesque frequentes pariunt : quæ cúm ab aliis, tum vel maxime ab amore gigni consueverunt. Hoc autem ex re ipsa tyranni nostri didicerunt. Nam Aristogitonis amor & Harmodii amicitia confirmata, illorum tyrannidem dissipavit. Atque ita ubicunque Amoris indulgentia funditus sublata est, pravitate illorum qui leges condiderunt, est vetita, principium quidem avaritia, augendique imperii studio subditorum ignavia. » (Éd. de 1546, p. 421.)

P. 245, l. 1. *Amorem conatum esse).* « L'amour est le désir d'obtenir l'amitié d'une personne qui nous attire par sa beauté. » (Cicéron, *Tusc.*, IV, XXXIV.)

P. 245, l. 3. *Omnino amicitiæ).* « L'amitié n'est vraiment entière que dans la maturité de l'esprit et de l'âge. » (Cicéron, *De amicitia*, XX.)

P. 245, l. 8. *En l'amitié dequoy je parle.)* Sur la conception de l'amitié que Montaigne expose ici je crois que le *De amicitia* a exercé une influence prépondérante. On y lit, en effet : « Homo et se ipse diligit et alterum anquirit, cujus animum ita cum suo misceat ut efficiat pæne unum ex duobus. » (XXI.) « Cum amicitiæ vis sit in eo ut unus quasi animus fiat ex duobus. » (*Id.*, XXV.) Et dans le *De officiis* Cicéron dit encore : « Efficiturque id quod Pythagoras vult in amicitiæ ut unus fiat ex pluribus. » Peut-être aussi sur ce point Montaigne a-t-il subi l'action des platoniciens du XVIe siècle qui parlent avec enthousiasme de l'amour platonique et de l'amitié. Voici, par exemple, comment s'exprime Leone Hebreo à ce sujet : « Le philosophe dit que le vray Amy est un autre soy-mesme, pour denoter que, qui est en la vraye amitié a double vie, constituee en deux personnes; c'est assavoir en la sienne, & en celle de l'Amy : tellement que son amy est un autre soy-mesme : & chacun d'eux embrasse en soy deux vies ensemble : dont la sienne propre est l'une & celle de l'amy l'autre : & par un amour esgal, ayme toutes les deux personnes : et pareillement conserve toutes les deux vies. Et, pour ceste cause, la sainte-Escriture commande l'honneste Amitié, disant : tu aimeras ton prochain, comme toi mesme : voulant que l'amitié soit de sorte que les amis se fassent unis esgalement, & qu'un mesme amour soit en l'esprit de chacun de ces amis. Et la cause de telle union, & assemblement, est la reciproque Vertu, ou sapience de tous les deux amis; laquelle, par la spiritualité & aliénation de matieres, & par l'astraction des conditions corporelles, oste la diversité des personnes, jusques à ne leur laisser de divers que l'individuation corporelle : & engendre ez amis une propre Essence de pensee, conservee par un sçavoir & par un amour & volonté commune à tous deux, autant separee de difference et de diversité, comme si vrayment le subject de l'amour estoit une seule ame, & essence, conservee en deux personnes, & non multipliee en icelles. Et, pour conclusion je dy que l'amitie honneste, fait d'une personne deux : & de deux, une. » (Traduction française de 1555, p. 65.) Et Bembo dit dans les *Asolani* : « Alcuni (degli amanti) dall' amorose fiamme piu riscaldati, ogni disvolere levando de' loro amori, niuna cosa si niegano giammai, ma quello che vuole l'uno vuole l'altro subitamente con quello medesimo affetto, che esso facea; e in questa guisa due anime governando con un solo filo ad ogni possibile diletto fortunosamente si fanno via. » Toutefois je n'ai retrouvé nulle part la forme très originale par laquelle Montaigne exprime cette même idée : « Elles se meslent et confondent l'une en l'autre, d'un meslange si universel, qu'elles effacent & ne retrouvent plus la cousture qui les a jointes. »

P. 245, l. 22. *Il escrivit une Satyre Latine).* (Publiée par Montaigne lui-même en 1571 dans le recueil dont le titre a été donné ci-dessus, p. 239, l. 16.)

P. 245, l. 26. *De quelqu' annee).* La Boétie est né en 1530, Montaigne en 1533.

P. 246, l. 11. *Quand Lælius).* Cf. Plutarque, *Vie*

de Tiberius; cf. aussi Valère Maxime, IV, VII, 1. Mais la source principale de Montaigne est le *De amicitia,* de Cicéron, chap. XI, où Lélius s'exprime ainsi : « At C. Blossius Cumanus... quum ad me, qui aderam Lænati et Rupilio consulibus in consilio, deprecatum venisset, hanc, ut sibi ignoscerem, causam afferebat, quod tanti Tib. Gracchum fecisset ut, quidquid ille vellet, sibi faciendum putaret. Tum ego : Etiamne, inquam, si te in Capitolium faces ferre vellet? — Nunquam, inquit, voluisset id quidem. — Sed, si voluisset? — Paruissem. » Il faut noter d'ailleurs que le commentaire de Montaigne est très différent de celui de Cicéron.

P. 247, l. 4. *Est il du tout impossible).* C'est l'opinion que Cicéron exprime très nettement dans le *De amicitia,* XI et passim.

P. 247, l. 27. *Disoit Chilon).* C'est en général à Bias que ce mot est attribué : cf. Diogène Laerce, I, LXXXVII; Aristote, *Rhétorique,* II, XIII; Cicéron, *De amicitia,* XVI. Aulu-Gelle cependant le donne à Chilon (I, III). En cet endroit Aulu-Gelle traite la question de savoir si l'on doit faire le mal pour plaire à un ami, et il critique comme superficiel le morceau de Cicéron où est rapporté l'exemple de Blossius, et dont Montaigne s'était inspiré.

P. 248, l. 4. *O mes amis).* Cf. Diogène Laerce, *Vie d'Aristote* : « O amici, amicus nemo. » (V, XXI, 303.)

P. 248, l. 8. *L'amitie que je me porte).* Rapprocher Cicéron, *De amicitia* : « Ipse se quisque diligit, non ut aliquam a se ipse mercedem exigat caritatis suæ, sed quod per se sibi quisque carus est. Quod nisi idem in amicitiam transferatur, verus amicus nunquam reperietur : est enim is quidem tanquam alter idem. » (XXI.)

P. 248, l. 17. *Selon la trespropre definition d'Aristote).* Cf. Diogène Laerce, *Vie d'Aristote* : « Rogatus quid sit amicus, Una, inquit, anima in duobus corporibus habitans. » (V, XX, 303.)

P. 248, l. 28. *Quand le philosofe Diogenes).* Cf. Diogène Laerce, *Vie de Diogène* : Cùm pecuniis egeret, eas se ab amicis repetere, non petere, dicebat. » (VI, XLVI, 371.)

P. 249, l. 4. *Eudamidas).* Cf. Lucien, *Toxaris,* XXII.

P. 250, l. 19. *La responce de ce ieune soldat).* Cf. Xénophon, *Cyropédie* (VIII, III, 270).

P. 251, l. 12. *Mihi sic usus est.)* « Pour moi, c'est ainsi que j'en use; vous, faites comme vous l'entendrez. » (Térence, *Heautontimoroumenos,* act. I, sc. 1, vers 28.) Les éditions de Bâle, 1538, Paris, 1541, et toutes celles que j'ai consultées portent « est usus » au lieu de « usus est ».

P. 251, l. 16. *Tout ainsi que cil).* Cf. Plutarque, *Vie d'Agésilas* : « Il aimoit fort tendrement ses petits enfans, de sorte qu'il jouoit avec eulx parmy la maison, se mettant une canne entre les jambes comme un cheval : et comme quelqu'un de ses amis l'eust veu et trouvé en cet estat, il le pria de n'en dire jamais rien à personne jusques à ce que luy-mesme eust des enfans aussi. » (IX, f° 212 v°.)

P. 252, l. 5. *Nil ego contulerim).* « Tant que j'aurai mon bon sens, il n'est rien que je puisse comparer à un tendre ami. » (Horace, *Sat.,* I, V, 44.)

P. 252, l. 6. *L'ancien Menander).* Cf. Plutarque, *De l'amitié fraternelle* :

« & n'est pas celuy fier
» Pensant avoir trouvé du bien sans nombre
» Qui d'un amy a peu recouvrer l'ombre. »

(F° 82 r°.)

P. 252, l. 17. *Quem semper acerbum).* « Jour que je ne cesserai jamais de pleurer et d'honorer, puisque telle a été votre volonté, ô Dieux! » (Virgile, *Én.,* 49.)

P. 252, l. 23. *Nec fas esse).* « Et j'ai décidé que je ne devais plus prendre aucun plaisir, maintenant que je n'ai plus celui qui partageait ma vie. » (Térence, *Heauton.,* act. I, sc. 1, vers 97.) Montaigne a adapté à son usage personnel le texte de Térence que voici :

« Nec fas esse, ulla me voluptate hic frui,
» Nisi ubi ille huc salvus redierit meus particeps. »

P. 253, l. 3. *Illam meæ).* « Puisqu'un sort cruel m'a ravi trop tôt cette douce moitié de mon âme, qu'ai-je à faire de l'autre moitié, séparée de celle qui m'était plus chère? Le même jour nous a perdus tous deux. » (Horace, *Odes,* II, XVII, 5.)

P. 253, l. 12. *Quis desiderio).* « Puis-je rougir ou

cesser de pleurer une tête si chère? » (Horace, *Odes*, I, XXIV, 1.)

P. 253, l. 14. *O misero).* « O mon frère! que je suis malheureux de t'avoir perdu! Avec toi ont péri d'un coup toutes nos joies et ce charme que ta douce amitié répandait sur la vie. En mourant, frère, tu as brisé tout mon bonheur, mon âme est descendue au tombeau avec la tienne; depuis que tu n'es plus, j'ai dit adieu à l'étude et à tous les plaisirs de l'esprit. Ne pourrai-je donc plus te parler ni t'entendre? Jamais donc plus je ne te verrai, ô frère qui m'étais plus cher que la vie? Ah! du moins, je t'aimerai toujours! » (Catulle, LXVIII, 20, et LXV, 9.) Pour les trois derniers vers Montaigne a modifié l'ordre des vers et, au cinquième a substitué le mot « anima » à « domus ».

P. 253, l. 25. *Mis en lumiere).* Un fragment de la *Servitude volontaire* avait paru dans le *Réveille-matin des François* (1574), et elle avait été publiée en entier dans les *Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX* (1576). Dans ces deux recueils la *Servitude volontaire* était jointe à des pamphlets protestants contre la monarchie des Valois, qui lui donnaient un sens séditieux. Sur la signification véritable du *Contr'un* on peut voir les articles de M. Armaingaud et les différentes réponses qui y ont été faites : *Montaigne pamphlétaire; l'Enigme du Contr'un* (Hachette 1910).

P. 254, l. 9. *Estre nay à Venise).* Voir à ce sujet dans la *Servitude volontaire* la longue comparaison que La Boétie institue entre le gouvernement de Venise et celui des Turcs (*Œuvres de La Boétie*, éd. Bonnefon, p. 24).

CHRONOLOGIE : La première partie de l'essai, celle où Montaigne annonce la publication du *Contr'un* de La Boétie, doit ne pas être postérieure à 1576, date à laquelle le *Contr'un* parut dans les *Mémoires de l'Estat de France*. La seconde partie, celle où il déclare qu'il a renoncé à son projet parce que le discours de son ami a été publié « à mauvaise fin », ne peut pas être antérieure à cette même année 1576. C'est en effet l'apparition des *Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX* qui dut amener ce revirement dans les intentions de Montaigne, parce que dans cet ouvrage le morceau de La Boétie était inséré au milieu de libelles séditieux et était assimilé à ces libelles. Il est vrai que deux ans auparavant, en 1574, les protestants avaient déjà mêlé un fragment du *Contr'un* à un de leurs pamphlets les plus violents, le *Réveille-matin des François;* toutefois le fragment qui en avait paru à cette occasion était fort court; il est probable que cette publication n'aurait pas suffi à détourner Montaigne de son projet. C'est donc bien, suivant toute vraisemblance, la première édition des *Mémoires de l'Estat de France* qui détermina ce changement. On a supposé, sur la foi de L'Estoile,[1] que cette première édition avait paru en octobre 1574. Mais les indications chronologiques de L'Estoile sont parfois erronées; aucune trace ne semble subsister d'une édition de 1574; enfin j'ai actuellement entre les mains deux éditions, l'une de 1576, l'autre de 1578 : or l'édition de 1578 porte au titre la mention « deuxième édition ». Nous pouvons donc conclure que la première édition est celle de 1576, et que l'année 1576 est bien la limite qui sépare les deux parties de l'essai *De l'amitié*. On a proposé une date plus précise pour la première partie de cet essai. Montaigne y fait allusion à un peintre qui travaille chez lui : « Considerant la conduicte de la besoingne d'un peintre que j'ay, il m'a pris envie de l'ensuivre. » M. Bonnefon estime que la phrase a été écrite à une époque où Montaigne a fait peindre sa bibliothèque. D'autre part, il pense pouvoir déterminer cette époque par la fameuse inscription qui nous apprend la résolution de Montaigne de vivre dans la retraite. Elle était peinte sur la muraille de sa bibliothèque, et elle portait la date du 1er mars 1571 : c'est, pense M. Bonnefon, que le peintre auquel Montaigne fait allusion ici a exécuté son travail au début de l'année 1571 et, par conséquent, que le chapitre *De l'amitié* date du début de 1571. Mais cette argumentation ne me semble aucunement probante. Rien ne prouve qu'au moment où Montaigne écrivait son peintre fût occupé dans sa « librairie » plutôt que dans toute

[1] Cf. l'article de M. P. Bonnefon dans la *Revue politique et parlementaire* (janvier 1907).

autre partie de son château. Même si cette démonstration était faite, la date nous resterait inconnue : l'inscription de Montaigne pouvait très bien exister antérieurement; le peintre aurait évité de la recouvrir, ou mieux encore il l'aurait refaite à neuf. La date de 1571 ne me semble donc pas probable. Si, pour la première partie du traité *De l'amitié*, on voulait hasarder une hypothèse, on pourrait rappeler qu'il s'y rencontre deux allusions à un opuscule de Plutarque. Peut-être Montaigne a pris ces allusions dans la traduction d'Amyot; auquel cas elles ne seraient pas antérieures à la fin de 1572. Mais c'est là une indication tout à fait incertaine.

CHAPITRE XXIX.

VINGT ET NEVF SONNETS D'ESTIENNE DE LA BOETIE.

P. 255, TITRE. *Madame de Grammont).* Diane, vicomtesse de Louvigni, dite la belle Corisande d'Andouins, mariée en 1567 à Philibert, comte de Grammont et de Guiche, qui mourut au siège de La Fère en 1580. Montaigne a noté cette mort dans ses *Éphémérides* sous la date du 6 août 1580, et il y déclare que M. de Grammont lui «estoit fort amy». Dans l'essai III, IV, il nous apprend en outre qu'il est allé lui-même conduire à Soissons le cœur de M. de Grammont.

P. 255, l. 14. *Pieç'a j'en ay faict imprimer).* Allusion aux vers français de La Boétie publiés par Montaigne chez Fédéric Morel en 1572 et dédiés par lui au comte de Foix. Voir ci-dessus, p. 239, l. 16.

CHRONOLOGIE : A la fin du chapitre précédent Montaigne a écrit : « En eschange de cet ouvrage serieux (c'est du *Contr'un* qu'il s'agit) j'en substitueray un autre, produit en céte mesme saison de son aage... ce sont vint et neuf sonnets que le sieur de Poiferré... a retrouvé par fortune ches luy. » Montaigne avait donc renoncé au projet de publier le *Contr'un* quand il a inséré ces vingt-neuf sonnets, et probablement même quand il les a reçus de M. de Poiferré. Il est donc vraisemblable qu'il les a insérés dans les *Essais* au plus tôt en 1576. De plus, quand il parle des vers de La Boétie édités en 1572, il dit qu'ils ont été imprimés « piéç'a » : il n'est pas téméraire de penser que cette phrase est de quelques années postérieure à 1572. Pourtant nous ne pouvons pas avoir sur ce point une absolue certitude. Le mot « piéç'a » a pu être inséré au moment de l'impression et la dernière phrase du chapitre XXVIII a pu être modifiée en 1576 : peut-être elle existait auparavant sous une forme différente, et annonçait la publication des vingt-neuf sonnets à la suite du *Contr'un,* non pas à sa place.

Chapitre XXX.

DE LA MODERATION.

P. 257, l. 7. *Insani sapiens).* « Le sage mérite le nom d'insensé, le juste celui d'injuste, s'ils outrepassent les bornes de la vertu. » (Horace, *Épîtres,* I, vi, 15.)

P. 257, l. 11. *Ne soyez pas plus sages).* Cf. saint Paul aux Romains : « Ne plus sapite quam oporteat, sed sapite ad sobrietatem. » (xii, 3.) Cette sentence figurait sur les travées de la bibliothèque de Montaigne.

P. 257, l. 13. *J'ay veu tel grand).* On a supposé que Montaigne fait ici allusion à Henri III, mais la chose est tout à fait incertaine. Voici comment Coste s'explique à ce sujet : « Il y a apparence, dit le traducteur anglais, que Montaigne veut parler ici de Henri III, roi de France. » Je crois qu'il a raison. Le bon cardinal d'Ossat écrivant à la reine Louise, veuve de Henri III, lui dit franchement à sa manière « que ce Prince avoit vécu une vie autant ou plus religieuse que royale ». (Lettre xxiii.) Et un jour Sixte V, parlant de ce Prince au cardinal de Joyeuse, Protecteur des affaires de France, lui dit plaisamment : « Il n'y a rien que votre Roi n'ait fait, & ne fasse pour être moine, ni que je n'aye fait moy pour ne l'être point. » Tiré d'une note d'Amelot de la Houssaye sur les paroles du cardinal d'Ossat qu'on vient de voir, p. 74, tome I, des *Lettres du Cardinal d'Ossat,* publiées à Paris, 1697, et p. 164 de l'éd. d'Amsterdam 1708, enrichie de nouvelles notes d'Amelot de la Houssaye, qui ne sont point dans l'éd. de Paris 1697.

P. 258, l. 3. *Ny la mere de Pausanias).* Cf. Diodore de Sicile, xi, 45; le scholiaste de Thucydide, i, 134; Cornélius Népos, *Pausanias,* v; Stobée, serm. 38; Tzetzès, *Chiliad.,* xii, 477; etc. Voici le texte de Diodore de Sicile que Montaigne a lu après 1588 : « Lon dit que sa mere propre vint elle mesme au temple, là où elle... posa sur le seuil de la porte du temple une piece de bricque qu'elle avoit apportee. » (XI, x, f° 20 v°.)

P. 258, l. 4. *Ny le dictatur Posthumius).* Cf. Diodore de Sicile, XII, xix, f° 62 r°; Valère Maxime, II, vii, 6. Tite-Live, IV, xxix, et VIII, vii, conteste ce fait.

P. 258, l. 10. *Callicles, en Platon).* Cf. Platon, *Gorgias* : « Nam philosophia quidem, ô Socrates, gratiosa res est, & venusta : si quis illam moderatè in adolescentiaque attingat. Sin autem supra modum tempus in eą contriverit, hominum est corruptela. Quamlibet enim quis bono à natura sit ingenio præditus, tamen si diutius per ætatem jam provectam philosophetur, necessario omnium rerum imperitus evadet, quarum omnino clarum, bonum, excellentem virum habere peritiam oportet, nam & legum civilium, & verborum quibus in consuetudine cœtuque hominum tam publicè quàm privatim uti decet, voluptatum præterea cupiditatumque humanarum, &, ut breviter comprehendam, morum prorsus fiunt ignari. Quocirca quoties ad aliquam rem gerendam, vel publicam vel privatam sese conferant, habentur ridiculi, quemadmodum & civiles viri, si in vestras exercitationes disputationesque descendant... Jam vero quomodo id ad sapientiam spectat, ô Socrates : si qua ars ingenuæ mentis nacta virum reddit deteriorem : adeò ut nec ipse sibi opem ferre valeat, nec ex gravissimis periculis se, aut alium quenquam servare, sed inimicorum raptorumque exponat injuriis inglorium in civitate degentem? Jam vero ejusmodi virum etsi dictu sit agrestius, licet super genam impune pulsare. » (Éd. de 1546, pp. 353 et 354.)

P. 258, l. 21. *Chez sainct Thomas).* Dans la *Secunda Secundæ,* quæst. 154, art. 9.

P. 259, l. 16. *Je ne m'y suis servi).* Le docteur Payen a lu en cet endroit, dans un exemplaire des *Essais* qui a appartenu à Florimont de Rémond, la note suivante : « J'ai ouï dire souvent à l'auteur qu'encore que plein d'amour, d'ardeur et de jeunesse, il eust espousé la femme tres belle et bien aimable, si est-ce qu'il ne s'estoit jamais joué avec elle qu'avec le respect et l'honneur que la couche maritale requiert, sans avoir onques veu à descouvert que la main et le visage, non pas mesmes son sein, quoique parmi les autres femmes, il fût extremement folastre et desbauché. Je renvoie la vérité de ce que j'en dis sur la conscience. »

P. 259, l. 24. *C'est un homicide).* Cf. Platon, *Lois* : « Abstinendum... a maribus jubeo... Nam qui istis utuntur, genus hominum dedita opera interficiunt. » (VIII, p. 838; éd. de 1546, p. 845.)

P. 260, l. 1. *La Mahumetane).* Cf. Guillaume Postel, *Histoire des Turkes* : « Il est defendu... de toucher à femme qui est grosse, depuis qu'on s'en aperçoit, jusques à tant qu'elle soit délivrée. » (Éd. de 1575, p. 90.) « Quand sa femme est grosse, le mary selon la loy en est privé jusqu'à la délivrance. » (Éd. de 1575, p. 120.) Le texte de 1588, qui ne fait point mention des Mahométans, s'explique par une phrase de Lopez de Gomara dans l'*Histoire générale des Indes* : « Ils (les Indiens de Darien) s'en abstiennent quand elles ont leurs mois et quand elles sont grosses. » (III, XVIII, f° 233 r°.)

P. 260, l. 3. *Zenobia).* Cf. Trebellius Pollio : « Zenobia ea castitatis fuisse dicitur, ut ne virum suum quidem sciret nisi tentatis conceptionibus. Nam quum semel concubuisset, exspectatis menstruis continebat se, si prægnans esset : sin minùs, iterùm potestatem quærendis liberis dabat. » (XXX.) Il faut ajouter que, chez les compilateurs et les moralistes du XVIe siècle, Zénobie est sans cesse mentionnée et louée pour sa chasteté : Cf. Fulgose, IV, III; *Sabellicus,* V; Ravisius dans son *Officina,* f° 124 v°; Droit de Gaillard dans sa *Méthode de l'Histoire,* XXIII. Droit de Gaillard me paraît avoir puisé le fait dans les *Épîtres dorées* de Guevara, où je l'ai rencontré également.

P. 260, l. 7. *C'est de quelque poëte).* Cf. Homère, *Iliade,* XIV, 294.

P. 260, l. 7. *Que Platon emprunta).* Cf. *République* : « Sive cum dicitur, Jovem cæteris tum diis, tum hominibus dormientibus omnium quæ vigilando tractaverat coitus cupiditate oblitum, & usqueadeo libidine & amore Junonis perculsum esse ut nec cubile ipsum ascendere sustinuerit, sed ibidem humi congredi statim voluerit, dicens vehementiori se cupidine inflammari quam olim cum primum clam parentibus invicem congressi fuerunt. » (III, p. 390; éd. de 1546, p. 559.)

P. 260, l. 14. *Les Roys de Perse).* Cf. Plutarque, *Préceptes de mariage* : « Les Roys de Perse quand ils souppent ou mangent à leur ordinaire ont leurs *femmes espouses* assises aupres d'eulx à la table; mais quand ils veulent joüer *et boire d'autant* jusques à s'enivrer, ils renvoyent leurs femmes en leurs chambres, et font venir leurs concubines et leurs *chanteresses* et baladines. Ils font bien en cela, qu'ils ne veulent point que leurs femmes légitimes voient ne participent en rien de *leurs yvrongneries et de leurs dissolutions.* » (Traduction Amyot, XIV, f° 146 v°.) Voici la traduction de La Boétie : « Les *femmes espouses* des Roys de Perse se sient à table au dîner, et prennent avec eux leurs repas; mais lorsqu'ils veulent folatrer *et boire d'autant,* ils les en envoyent, et font venir *les chanteresses* et femmes dissolües. Et certes c'est bien fait à eux, dequoy ils ne font part à leurs femmes de la *dissolution de l'yvrongnerie.* » (*Œuvres complètes d'Estienne de La Boétie,* publiées par Paul Bonnefon, *Règles de mariage,* p. 167.)

P. 260, l. 21. *Epaminondas).* Cf. Plutarque, *Instruction pour ceux qui manient les affaires d'estat* : « Comme feit Epaminondas mieulx que tous les hommes du monde, quand il refusa à Pelopidas de mettre hors de prison un tavernier, et peu d'heures apres, à la requeste d'une sienne amie, il le laissa aller, en luy disant, seigneur Pelopidas ce sont de telles graces et faveurs qu'il faut conceder à des concubines, et non pas à de grands capitaines. » (IX, f° 167 v°.)

P. 260, l. 24. *Sophocles).* Cf. Cicéron, *De officiis* : « Bene Pericles, cum haberet collegam in prætura Sophoclem iique de communi officio convenissent,

et casu formosus puer præteriret, duxissetque Sophocles, « O puerum pulchrum, Pericle! — At enim prætorem, Sophocle, decet non solum manus sed etiam oculos abstinentes habere. » (I, XL.)

P. 261, l. 1. *Ælius Verus).* Cf. Spartien, *Verus*, v : Le fait est rapporté chez certains compilateurs du XVI[e] siècle, en particulier chez Volaterran (éd. de 1552, p. 689); dans l'*Horloge des Princes* de Guevara, au début.

P. 261, l. 5. *Nos antiens autheurs ecclesiastiques).* Cf. Eusèbe, *Histoire ecclésiastique*, IV, et Nicéphore Calliste, *Histoire ecclésiastique.*

P. 261, l. 11. *Entier & pur).* Rapprocher l'essai II, XX, *Nous ne goustons rien de pur.*

P. 261, l. 14. *Fortunæ miseras).* « Nous avons employé notre art à augmenter la misère de notre sort. » (Properce, III, VII, 32.)

P. 262, l. 2. *Comme a un Gallio).* (Junius Gallio est un sénateur romain qui fut exilé pour avoir déplu à Tibère.) Cf. Tacite, *Annales* : « Quia incusabatur facile toleraturus exsilium, dilecta Lesbo, insula nobili et amœna, retrahitur in Urbem, custoditurque domibus magistratuum. » (VI, III.)

P. 262, l. 18. *Gratifier au Ciel).* Voir le développement de cette idée, t. II, p. 254.

P. 262, l. 20. *Amurat).* Cf. Chalcondyle : « Amurat achepta de ses deniers jusques au nombre de six cens, des plus beaux jeunes hommes qui se peurent recouvrer parmy tous les prisonniers Grecs, dont il fit un solennel sacrifice à l'ame de feu son pere; comme si l'effusion du sang de tant de pauvres miserables, luy deust servir de propitiation pour ses pechez. » (VII, IV, 457.)

P. 263, l. 2. *Ces pauvres gens sacrifiables).* Cf. Lopez de Gomara, *Histoire générale des Indes* : « Plusieurs d'iceux allans à la mort joyeusement, vont au lieu de leur sacrifice dansans, & demandant l'aumosne par les ruës pour leur sacrifice : & ce qu'ils obtenoient estoit pour des prestres. » (II, VII, f° 180.)

P. 263, l. 5. *Les ambassadeurs du Roy de Mexico).* Cf. Lopez de Gomara, *Istoria di Don Fernando Cortes*... « Olintlec rispose che Moteczuma era signore del mondo, che haveva trenta vassali ciascuno con cento milla huomini di guerra, che sacrificavano vinti milla persone ogn' anno, che era in la piu bella e fortissima città di tutto il mondo, che la casa e corte sua era grandissima, nobile, e generosa, la sua richezza incredibile, ed il pasto suo eccesivo, e per certo che lui disse il vero in tutto eccetto che si allargò un poco in quel del sacrificio, ancor che in verità era grandissima beccaria di huomini la sua, sacrificandogli in ogni tempio, & alcuni spagnuoli dicono, che era tal anno che sacrificava cinquanta milla. » (F° 66 v°.)

P. 263, l. 11. *De vray, ils disent). Id., ibid.* : « Le ragioni erano perche li gioveni Mexicani, et di Culhua essercitassero le loro persone ivi appresso nella guerra, senza andare lontano à Panuco, et Tecoantepec, che erano frontiere molto lontano ed ancora per tenere sempre ivi gente che sacrificare alli lor dei, pigliata in guerra, e cosi per fare festa è sacrificio. » (F° 85 r°.)

P. 263, l. 14. *Ailleurs, en certain bourg). Id., ibid* : « Olintlec ricevette Cortes molto bene, & allegio e provedette a tutta la gente copiosamente, perche cosi haveva commandamento di Moteczuma che lo honorasse, secondo che poi lo disse lui medesimo, & commandamento a favore, sacrificio cinquanta huomini per allegrezza, il quale sangue viddero fresco & netto. » (F° 66 r°.)

P. 263, l. 16. *Aucuns de ces peuples). Id., ibid.* : « L'altro giorno mandorno subito quelli signori & capitani tre sorti di cose in presente a Cortes, e quelli che le portarono gli dicevano : signore vedete qui cinque schiavi, se sete Dio bravo che mangiate carne & sangue, mangiatevi questi & ve ne portaremo più, se sete Dio buono vedete qua incenso & penne, se sete huomo, pigliate delli uccelli, pane & cerase. » (F° 73 v°.)

Chronologie : Nous n'avons aucune indication un peu précise sur la date de composition de cet essai. L'emprunt fait par Montaigne aux *Préceptes de mariage* de Plutarque a pu être pris par lui aussi bien dans la traduction de La Boétie que dans celle d'Amyot. Donc nous ne pouvons même pas affirmer que le chapitre est postérieur à la fin de 1572, date à laquelle Montaigne a pu recevoir les *Œuvres morales* traduites par Amyot.

Chapitre XXXI.

DES CANNIBALES.

P. 264, titre. *Des Cannibales).* On a beaucoup écrit sur les cannibales au xvi[e] siècle. Il est intéressant de contrôler les allégations de Montaigne par celles de ses contemporains. Outre les grandes cosmographies de Thevet, de Belleforest et de Munster (on sait que cette dernière figurait dans la « librairie » de Montaigne) et les grandes histoires des Indes comme celle de Lopez de Gomara, il est tout particulièrement instructif de lire les récits faits par les compagnons de Villegagnon : André Thevet, *Les Singularitez de la France antarctique* (1563); la relation de Jean de Léry parue à La Rochelle en 1578 pour la première fois : *Histoire d'un voyage fait en la terre de Brésil autrement dit Amérique.* Autour de Villegagnon des compétitions éclatèrent entre protestants et catholiques. Aussi sur les questions religieuses Thevet est suspect de favoriser les catholiques, Léry de favoriser les protestants; mais tous deux parlent de choses qu'ils ont vues. Cf. encore une lettre de Pasquier à M. de Querquisinem (*Correspondance*, III). L'ouvrage d'Osorio, *De rebus regis Emmanuelis*, que Montaigne possédait dans sa bibliothèque, et qui traite surtout des expéditions dans les Indes orientales, parle longuement du Brésil au début du second livre.

P. 264, l. 1. *Quand le Roy Pyrrhus).* Cf. Plutarque, *Vie de Pyrrhus* : « Pyrrhus... ayant bien consideré la forme, l'assiette & l'ordonnance, la maniere d'asseoir leur guet, & toutes leurs façons de faire, s'en esmerveilla fort, & addressant sa parole à l'un de ses familiers qui se trouva lors pres de luy : Ceste ordonnance, dit il, Megacles, encore qu'elle soit d'hommes Barbares, n'est point barbare pourtant. » (viii, f° 275 v°.)

P. 264, l. 5. *Autant en dirent les Grecs). Id., Vie de Flaminius* : « Lon dit que le Roy Pyrrhus, la premiere fois qu'il apperceut de dessus une haulte eschoguette l'armee des Romains rengee & ordonnee en bataille, dit que l'ordonnance de ces Barbares ne luy sembloit point barbaresque. Mais aussi ceulx qui n'avoient jamais veu Titus, & qui venoient à parler la premiere fois avec luy, estoient contraints d'en dire presque autant : car ilz avoient ouy dire aux Macedoniens, qu'il venoit un capitaine de Barbares, qui à force d'armes ruinoit tout par ou il passoit & mettoit tout en servitude : & au contraire ils venoient à trouver un personnage, qui premierement estoit jeune d'aage, doux & humain de visage, parlant bon grec & amateur de vraye gloire. » (iii, f° 260 r°.) On voit que Montaigne commet une légère erreur : il s'agit dans Plutarque non de l'armée de Flaminius, mais de sa personne. La source n'est cependant guère douteuse.

P. 264, l. 7. *Philippus).* Cf. Tite-Live : « Ac subjecta cernens Romana castra, admiratus esse dicitur, & universam speciem castrorum, & descripta suis quæque partibus, tum tendentium ordine, tum itinerum intervallis : negasse barbarorum ea castra ulli videre posse. » (XXXI, xxxiv.)

P. 264, l. 13. *En l'endroit où Vilegaignon).* Au Brésil où il arriva en 1557.

P. 265, l. 3. *Platon introduit Solon).* Cf. *Timée* : « In quibus maxima civitas est, quam Saim vocant... Tunc ex sacerdotibus quendam grandem natu dixisse : ... Tunc enim erat fretum illud navigabile habens in ore & quasi vestibulo ejus insulam, quas Herculis Columnas cognominatis : ferturque insula illa Libya

simul & Asia major fuisse... In hac Atlantide insula maxima & admirabilis potentia exstitit regum qui toti insulæ illi, multisque aliis & maxime terræ continentis parti, præterea & his qui penes nos sunt, dominabantur. Siquidem tertiæ mundi parti quæ Lybia dicitur, usque ad Ægyptum imperaverunt, Europæ vero usque ad Tyrrhenum mare. Horum vis omnis unâ collecta nostram... vestramque regionem, & quidquid intra Columnas Herculis continebatur, invasit. Tunc vestræ civitatis virtus in omnes gentes enituit. Quæ... extrema discrimina subiit, hostesque expugnavit... Posthæc ingenti terræ motu jugique diei unius & noctis illuvione factum est, ut terra dehiscens vestros illos unâ omnes bellicosos homines absorberet, & Atlantis insula sub vasto gurgite mergeretur. » (XXII, XXIV et XXV; éd. de 1546, pp. 702, 703 et 704.) Il convient de noter d'ailleurs que Montaigne n'est pas le premier à chercher un rapport entre ces souvenirs de l'antiquité et la découverte de l'Amérique; Lopez de Gomara en fait autant à la fin de son *Histoire générale des Indes;* et après avoir mentionné un passage de la *Médée* de Sénèque, qui lui semble être une véritable prophétie, il consacre un chapitre presque entier aux deux témoignages de Platon et d'Aristote que nous trouvons chez Montaigne. (Cf. trad. de Fumée, éd. de 1569, c. 220, et mes *Livres d'histoire moderne utilisés par Montaigne,* p. 224, où j'ai reproduit en bonne partie le texte de Lopez de Gomara.) On retrouve encore les deux mêmes souvenirs dans les *Singularitez de la France antarctique* d'André Thevet, XII. Au reste, je ne pense pas que Montaigne ait pris directement ces rapprochements à Thevet ou à Lopez de Gomara. Thevet et Lopez de Gomara nous apprennent seulement qu'on les faisait sans doute assez habituellement au XVI[e] siècle.

P. 265, l. 19. *Hæc loca).* « On dit que ces terres, qui ne formaient qu'un seul continent, ont été jadis séparées dans une violente convulsion. » (Virg., *Én.,* III, 414.)

P. 265, l. 25. *Sterilisque).* « Et un marais, longtemps stérile et battu des rames, nourrit aujourd'hui les villes voisines et supporte le poids de la lourde charrue. » (Horace, *Art poétique,* 65.)

P. 266, l. 1. *Il n'y a pas grande apparence).* Lopez de Gomara, dans le chapitre que nous mentionnions ci-dessus, est d'un avis tout contraire.

P. 266, l. 24. *Les habitans disent).* Un compatriote de Montaigne, Darnal, dans son *Supplément des Chroniques de Bordeaux* (1620), écrit : « Les montagnes de sable s'advancent plus d'une lieue et demye dans la terre, et la mer les multiplie en telle façon, qu'il y a un village qui a esté contrainct se reculer environ d'une lieue, et remuer leur clocher que le sable commençoit à couvrir fort avant. Encores les dits sables s'approchent tant d'eux depuis soixante ans que le dit remuement fut faict, qu'ils songent à se reculer encore plus avant. Ce village s'appelle le Liège qui appartient à la maison de Candale. » Arsac est à cinq lieues de Bordeaux, dans le canton de Castelnau de Médoc. Il paraît que les traditions locales prouvent l'existence d'anciennes villes de l'époque romaine qui ont disparu, englouties par les sables.

P. 267, l. 2. *Dans Aristote).* Cf. à ce sujet la note ci-dessus, p. 265, l. 3.

P. 267, l. 29. *Sans m'enquerir de ce que les cosmographes).* En effet, bien que les récits de Montaigne soient en général parfaitement d'accord avec ceux de Munster, de Thevet, de Jean de Léry, il ne me semble pas qu'il leur ait rien emprunté dans ce chapitre; aucune expression caractéristique ne passe de leurs livres dans les *Essais*.

P. 269, l. 3. *Et veniunt).* « Le lierre vient mieux sans culture, et l'arbousier ne croît jamais plus beau que dans les antres solitaires, et le chant des oiseaux, pour être sans art, n'en est que plus doux. » (Properce, I, II, vers 10.) Montaigne remplace les subjonctifs par des indicatifs; — j'ai trouvé le texte « formosior » dans l'édition de Paris 1543; dans presque toutes les autres éditions on lit « formosius ».

P. 269, l. 8. *Toutes choses, dict Platon).* Dans les *Lois* : « Res omnes, nonnulli aiunt, quæ fiunt, quæ futuræ, quæque factæ sunt, vel natura, vel fortuna, vel arte fieri... Maxima dicunt atque pulcherrima natura fortunâque fieri : Arte verò minora. » (X, p. 888; éd. de 1546, p. 871.)

P. 270, l. 5. *C'est une nation).* On peut rapprocher ce que dit Osorio à ce sujet. Je cite la traduction

de Goulard, que Montaigne lira seulement plusieurs années après l'époque où il écrivait ces lignes : « Ils n'ont connoissance de lettres quelconques, vivent sans religion, sans loix, ne s'aydent de poids ny mesures, et ne sont subjects à roy quelconque. Toutesfois s'il survient guerre, ils élisent pour chef celuy qu'ils tiennent pour le plus vaillant et adroit à conduire les autres. Ils cheminent nus, excepté quelques-uns des plus apparents qui couvrent une partie de leur corps de certain parement faict de plumes de perroquets et d'autres oiseaux, où l'on voit plusieurs diverses et belles couleurs... Au reste, ils ne travaillent point de leurs mains, et ne demandent qu'à se donner du passe-temps. S'ils n'ont point de guerre, ils ne font autre chose que banqueter, chanter, danser, sans fin ny mesure... etc. » (II, xv.)

P. 270, l. 15. *Viri a diis).* « Des hommes qui sortent tout fraîchement de la main des dieux. » (Sénèque, ép. 90.)

P. 270, l. 16. *Hos natura).* « Voilà les premières lois qu'ait données la nature. » (Virgile, *Géorgiques*, II, 208.)

P. 270, l. 19. *Il est rare).* Plus tard, dans l'essai II, xii (t. II, p. 211), Montaigne nous dira sur la foi d'Osorio qu'ils ne meurent que de vieillesse.

P, 271, l. 11. *Leur breuvage).* On peut rapprocher ce qu'en dit Osorio : « Ils ne sèment point de blé, ains font leur pain de la racine d'une herbe grande comme le pourpié. Cette racine est si venimeuse que celuy qui la mange crue meurt incontinent. Eux la pilent et en tirent le jus, tellement qu'il n'y reste aucun suc venimeux. Puis ils la font sécher au soleil, la broient et en font de la farine. Les tourteaux de cette farine sont bons, fort savoureux et appétissants. Avec icelle et avec graine de millet ils brassent une sorte de breuvage telle que cervoise, dont ils s'enivrent, ce qui leur avient souvent, et en faisant leur buvette tous conspirent et machinent la ruine de leurs ennemis plus que de coutume. »

P. 272, l. 8. *Ils croyent les ames).* Cf. à ce sujet Jean de Léry, *Histoire d'un voyage fait en la terre du Brésil*, xvi.

P. 272, l. 26. *Entre les Scythes).* Cf. Hérodote : « Ils emplissent une chariote pleine de brieres, à laquelle sont bœufs attelez, & les couchent au travers avec fers aux pieds, mains liées derrière le doz, & la bouche baillonnee, apres ils mettent le feu en la chariote. » (IV, lxix; t. I, f° 269 r°.)

P. 273, l. 13. *Bien traité leurs prisonniers).* Pour tous ces détails sur le traitement des prisonniers et leur exécution finale on peut voir Jean de Léry, xv, et Thevet, *Singularitez*, xl. On y constatera que les récits de ces deux auteurs sont parfaitement conformes à celui de Montaigne. Voici celui d'Osorio : « Ils nourrissent grassement les prisonniers, et leur donnent des femmes qui couchent avec eux. S'ils veulent faire quelque jour de feste, ils lient de cordes le plus gras de leurs prisonniers. Premierement, son amie pour reconnoissance de faveur luy jette une corde au col, et tire son amy au supplice. Puis les hommes l'environnent, luy serrent le ventre, les bras et les jambes, le lient à un pieu, peignent son corps de couleurs, et l'ornent de divers plumages. Et pour n'estre estimés trop inhumains, ils le laschent parfois, le font manger et boire joyeusement et à suffisance. Eux cependant banquettent et avalent quantité de breuvage susmentionné. Puis ils sautent, chantent, dansent, et font durer ce jeu tragique l'espace de trois jours, en fin desquels ils le deslient et le font entrer en une logette ou fosse. Les femmes et les enfants le tirent avec une corde dont il est ceint par le ventre. Mais les hommes et quelques autres femmes luy jettent des citrons et divers fruits. Luy, recueille ce qu'il peut, et en frappe ceux qui se trouvent au-devant. Cependant il boit joyeusement, ce semble, car on ne luy refuse à boire ny à manger; au reste, il se montre fort allègre; eux, d'autre côté se plaisantent de luy et luy disent force outrages : « Tu seras châtié, garnement que tu es, disent-ils; » nous épandrons ton sang pour venger la mort de » ceux qui ont été tués en la guerre. Car nous te » massacrerons, dépècerons, rostirons et mangerons. » — « Il ne m'en chaut pas, répond-il, car je ne » mourrai point en vilain et couard. Toujours je me » suis monstré vaillant. Et bien vous me tuerez, » mais j'en ai tué plusieurs d'entre vous en divers » lieux. Si vous me mangez, aussi me suis-je souvent » saoulé de la chair de plusieurs des vôtres. Davan- » tage, j'ay des frères et cousins qui vengeront ma » mort. » Disant cela il est enclos en la logette, et

lors entre avec luy celuy qui l'a gardé prisonnier, lequel a le corps peinturé, et la teste parée de belles plumes, portant ès mains une grande espée de bois. Il saute, siffle, et fait quelques tours de son baston, que le prisonnier tasche luy arracher des poings, mais en se voulant lancer d'un costé, les femmes et enfants le tirent à eux par la corde qu'ils tiennent, à laquelle il est attaché. S'il veut tourner de l'autre costé, il est empesché et retenu par les mains des femmes; bref, il est arresté de telle sorte qu'il ne peut bouger d'une place. Or, ce vaillant escrimeur, après l'avoir estonné de son espée, finablement lui casse la teste et fait tomber la cervelle par terre; puis il luy coupe les mains. Alors les femmes approchent et jettent le corps mort dans un feu, afin qu'il ne luy reste aucun poil, et qu'elles le puissent laver plus aisément. Cela fait, elles lui fendent le ventre et en tirent les tripes et boyaux; les autres mettent le corps par pieces; et, pour n'allonger davantage ce propos, tous mangent cette chair humaine avec grand plaisir. Il y a d'autres sauvages demeurant ès montagnes qui font tousjours la guerre à ceux qui demeurent ès loges, et ne sont pas moins cruels et méchants. » (II, xv.)

P. 273, l. 22. *Pour s'en nourrir).* Jean de Léry, au contraire (xv), les déclare très avides de chair humaine, surtout les vieilles femmes dont il peint l'empressement glouton à recueillir les graisses chaudes qui coulent des corps pendant la cuisson. C'est le seul point sur lequel Léry soit en contradiction formelle avec Montaigne.

P. 274, l. 15. *Chrysippus & Zenon).* Cf. Diogène Laerce, *Vie de Chrysippe*, VII, 188, et surtout Sextus Empiricus, III, xxiv.

P. 274, l. 18. *En la ville de Alexia).* Cf. César, *De bello gallico*, VII, LVII et LVIII.

P. 274, l. 21. *Vascones).* « Les Gascons, dit-on, prolongèrent leur vie en faisant usage de pareils aliments. » (Juvénal, xv, 93.)

P. 275, l. 3. *Que la seule jalousie de la vertu).* Jean de Léry (éd. de 1578, p. 219) explique par les mêmes motifs les guerres des cannibales, et affirme qu'ils n'ont aucun souci de conquêtes. Même affirmation dans Osorio, II, xv.

P. 276, l. 8. *Victoria nulla est).* « Il n'y a de véritable victoire que celle qui force l'ennemi à s'avouer vaincu. » (Claudien, *De sexto consulatu Honorii*, 248.) Montaigne, qui ne semble pas lire Claudien après 1588, a pris cette citation dans les *Politiques* de Juste Lipse, V, XVII. Les *Politiques* d'ailleurs, comme les diverses éditions de Claudien publiées au XVIe siècle, présentent un texte différent : « Nulla est victoria major quam quæ... » C'est peut-être volontairement que Montaigne a renforcé la pensée.

P. 276, l. 10. *Les Hongres).* Cf. Chalcondyle : « Mais si on leur quitte la place, & qu'on fuye devant eux, alors les Hongres ne s'opiniastrent pas beaucoup à chasser, ny à respandre le sang : & donnent finablement fort volontiers la vie si on la leur demande, & qu'on advoüe d'estre vaincu; renvoyans ceux qui se soubs-mettent à leur mercy quittes et exempts de toute rançon, à la charge de là en avant de ne porter plus les armes contr' eux. » (V, IX, 343.)

P. 277, l. 1. *Si succiderit).* « Est-il tombé, il combat à genoux. » (*De providentia*, II.) Le texte suivi par Montaigne est conforme à l'édition de 1557, p. 295.

P. 277, l. 5. *Il est battu).* On peut rapprocher Sénèque, *De constantia* : « Non est quod me victum, victorem te credas. Vicit fortuna tua fortunam meam. » (VI, 391.)

P. 277, l. 14. *Le capiteine Ischolas).* Cf. Diodore de Sicile, XV, XVI, f° 203 r°. Il faut noter que Diodore de Sicile rapproche de l'exploit d'Ischolas la victoire de Léonidas que Montaigne vient de rappeler.

P. 278, l. 9. *J'ay une chanson).* On trouvera une chanson tout à fait analogue chez André Thevet, *Singularitez de la France antarctique*, XL.

P. 279, l. 6. *Lia, Rachel, Sara et les fames de Jacop).* Montaigne a trouvé ces faits dans la *Cité de Dieu* de saint Augustin, pour Sarah (XVI, xv), pour Lia et Rachel (XVI, XXXVIII). Toutefois la phrase présente quelque confusion : les femmes de Jacob sont Lia et Rachel, ce qu'elle ne fait pas comprendre.

P. 279, l. 8. *Livia seconda).* Cf. Suétone, *Auguste*, LXXI. Montaigne avait sans doute lu le même fait ailleurs, et particulièrement dans la huitième des *Sérées* de Bouchet (éd. de 1585, p. 183), qui avait

d'ailleurs fait des emprunts à ce trente-unième essai de Montaigne.

P. 279, l. 8. *La fame du Roy Dejotarus).* Cf. Plutarque, *Des vertueux faits des femmes* : « Stratonice sçachant que le Roy son mary desiroit singulierement avoir des enfans legitimes, pour les laisser successeurs de sa couronne, et n'en pouvant avoir d'elle, elle luy pria et persuada, qu'il en feist a une autre femme, et lui permeist qu'elle se les supposast. Dejotarus s'esmerveilla fort de cette sienne resolution, et luy permeit d'en faire a sa guise, ainsi comme elle voudroit : par quoy elle choisit entre les captives prises à la guerre une belle jeune fille qui avait nom Electra, qu'elle enferma avec Dejotarus dedans une chambre : et nourrit et eleva les enfans qui en vindrent avec autant d'affection, et en aussi grande magnificence comme s'ils eussent esté siens. » (F° 239 v°.)

P. 279, l. 26. *Retirant aux terminaisons Grecques).* Jean de Léry signale lui aussi une certaine ressemblance entre la langue des cannibales et la langue grecque. (Cf. éd. de La Rochelle, 1578, p. 340.)

P. 280, l. 6. *Du temps que).* En 1562.

Chronologie : Trois allusions fournissent de vagues indications : 1° Montaigne parle dans cet essai du « feu roy Charles neufiesme », ce qui semble indiquer qu'il est postérieur au mois de mai 1574, époque de la mort de Charles IX. Cette indication toutefois est incertaine, parce que Montaigne a pu ajouter le mot « feu » au moment de l'impression. 2° Un passage semble inviter à penser que Montaigne vient de lire César : « Nos ancestres, estans assiegez par Cæsar, en la ville de Alexia se résolurent de soustenir la faim de ce siège par les corps des vieillardz, des femmes et de toutes autres personnes inutiles au combat. » Ceci nous reporterait à l'année 1578 au plus tôt; mais l'argument est faible parce que le siège d'Alésia est bien connu et que Montaigne peut penser aux événements tragiques qui l'ont marqué sans qu'une lecture récente de César les lui remette en mémoire. 3° Notons encore un souvenir de Sextus Empiricus qui semble indiquer que cet essai n'est pas antérieur à l'*Apologie de Sebond* puisque tous les emprunts à Sextus Empiricus se rencontrent dans l'*Apologie de Sebond* : « Chrysippus et Zenon, chefs de la secte stoicque, ont bien pensé qu'il n'y avoit nul mal de se servir de nostre charoigne a quoy que ce fust pour nostre besoing. » Mais là encore nous n'avons qu'une allusion très vague. L'essai est si différent de tous ceux que nous pouvons dater avec certitude de 1572 que je le crois très postérieur à cette date; toutefois les preuves décisives font défaut.

Chapitre XXXII.

QV'IL FAVT SOBREMENT SE MESLER DE IVGER DES ORDONNANCES DIVINES.

P. 282, l. 4. *A cette cause, dict Platon)*. Dans le *Critias* : « Quandoquidem facilius apparet, ut qui de diis disserit, satisfacere hominibus videatur, quam qui de mortalibus. Imperitia namque & ignoratio audientium magnam copiam ad ea quæ ignota sunt, effingenda, præstare dicentibus consuevit. » (P. 107; éd. de 1546, p. 736.)

P. 282, l. 11. *Id genus omne)*. « Tous les gens de cette espèce. » (Horace, *Satires*, I, II, 2.)

P. 283, l. 4. *En une nation Indienne)*. Cf. Lopez de Gomara, *Histoire générale des Indes* : « S'ils sont vaincus, ils pleurent & lamentent, demandans pardon au Soleil pour l'injuste guerre, qu'ils ont encommencée. » (III, XXII, f° 242.)

P. 283, l. 20. *La Rochelabeille* (ou La Roche-Abeille près de Saint-Yrieix), le 25 juin 1569, escarmouche entre les troupes de l'amiral de Coligny et celles du duc d'Anjou, où l'avantage resta aux protestants qui surprirent deux régiments de gens de pied dans un vallon, et firent Strozzi prisonnier.

P. 283, l. 22. *De Mont-contour et de Jarnac)*. Deux victoires des catholiques commandés par le duc d'Anjou et par Tavannes : Jarnac, près de la Charente, le 13 mars 1569, et Moncontour le 3 octobre de la même année.

P. 283, l. 26. *De mesme bouche)*. Allusion à un apologue d'Anianus. Un satyre par un temps très froid voit un paysan souffler dans ses doigts; interrogé, le paysan répond qu'il souffle pour se réchauffer. Quelques instants plus tard, à table, il souffle sur ses aliments. Interrogé de nouveau, il répond cette fois qu'il souffle pour refroidir ses aliments. « Qu'entends-je! » réplique l'autre, « de la même bouche tu souffles le chaud et le froid! » De là peut-être une expression proverbiale que je retrouve chez Érasme, dans l'*Éloge de la folie*, où, en parlant des flatteurs, il déclare : « Horum est nigrum in candida vertere, et eodem ex ore frigidum pariter et calidum efflare. » (Éd. de 1544, p. 81.)

P. 283, l. 27. *C'est une belle bataille navale)*. Bataille de Lépante, remportée sur les Turcs par don Juan d'Autriche à la tête des armées d'Espagne, de Venise et du pape, le 5 octobre 1571.

P. 283, l. 32. *Arrius et Leon)*. Cf. Jean Bouchet, *Annales d'Aquitaine*, f°s 14 v° et 19 v°. Montaigne combat ici la leçon que Bouchet tirait de ces événements. La mort d'Arrius est encore racontée chez Athanase, *Epist. ad Serapionem;* Epiphane, *De morte Arii*, I, II; aussi chez Ravisius Textor, f° 34 r°. Tous voient dans les circonstances de cette mort une punition divine.

P. 284, l. 5. *La mort de Heliogabalus)*. Cf. Lampride, *Héliogabale*, XVII; mais Montaigne a pris probablement ce fait ainsi que le suivant (la mort d'Irénée) dans les compilations du temps, peut-être dans celle de Ravisius Textor, f° 31 v°.

P. 284, l. 12. *S. Augustin)*. Pour toutes ces idées, cf. *Cité de Dieu*, I, VIII.

P. 284, l. 14. *Il se faut contenter de la lumiere)*. Cf. Plutarque, *De la curiosité* : « Ceulx qui ne se contentent pas de la lumiere abondante des rayons du soleil, qui s'espandent si clairement sur toutes choses, ains veulent à plein fond regarder le cercle mesme de son corps, en osant se promettre qu'ils

penetreront sa clarté, et entreront des yeux à force au beau milieu, ils s'aveuglent. » (F° 64 v°.) Cette image est reprise dans La Primaudaye, *Académie françoise,* I, xv; dans Juste Lipse, *De constantia,* III, xvii.

P. 284, l. 18. *Quis hominum).* « Quel homme peut connaître les desseins de Dieu, ou imaginer ce que veut le Seigneur? » (*Sagesse,* IX, xiii.)

Chronologie : Cet essai est certainement des premiers mois de 1572. 1° Montaigne écrit : « Une belle bataille navale s'est gaignée ces mois passez contre les Turcs, sous la conduite de Don Joan d'Austria » : il s'agit de la bataille de Lépante, qui date du 5 octobre 1571; 2° l'allusion aux morts d'Arrius et du pape Léon vient des *Annales d'Aquitaine* de Bouchet, que Montaigne lit en 1572.

Chapitre XXXIII.

DE FVIR LES VOLVPTEZ AV PRIS DE LA VIE.

P. 285, l. 6. Ἢ ζῆν ἀλύπως). « Ou une vie tranquille, ou une mort heureuse. Il est bien de mourir quand la vie est à charge. Mieux vaut ne pas vivre que de vivre dans le malheur. » Je crois que Montaigne a pris ces trois sentences grecques dans le recueil publié par Crispin en 1569 et réimprimé en 1570; des recueils du temps que j'ai pu consulter c'est le seul qui présente ces trois vers ainsi réunis.

P. 286, l. 2. *Je suis d'adviz, dict-il).* Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Censeo aut ex vita ista tibi, aut e vita exeundum. Sed illud idem existimo, leni eundum via, ut quod male implicuisti, solvas potius quam abrumpas, dummodo si alia solvendi ratio non erit, vel abrumpas. Nemo tam timidus est ut malit semper pendere quam semel cadere. » (Ép. 22.)

P. 286, l. 9. *Emprunté d'Épicurus). Id., ibid.* : « Epicuri epistolam ad hanc rem pertinentem levi, Idomeneo quæ scribitur, quem rogat, ut quantum potest fugiat et properet, antequam aliqua vis major interveniat, et auferat libertatem recedendi. »

P. 286, l. 12. *S. Hilaire).* Cf. Jean Bouchet, *Annales d'Aquitaine,* qui conte longuement cette histoire (F^os 16 r° et 21 r°).

Chronologie : Il est manifeste que la source de cet essai est l'histoire de l'évêque saint Hilaire. Or cette histoire vient certainement des *Annales d'Aquitaine* de Bouchet, ouvrage que Montaigne lit vers 1572. L'essai est donc selon toute vraisemblance de 1572.

Chapitre XXXIV.

LA FORTVNE SE RENCONTRE AV TRAIN DE LA RAISON.

P. 288, titre. On peut rapprocher ce que Montaigne écrivait peu auparavant dans la dédicace des *Poemata* de La Boétie adressée à Michel de L'Hôpital : « Nous le devons sans doute à la fortune, qui par l'inconstance de son bransle divers, s'est pour ce coup rencontree au train de la raison. »

P. 288, l. 1. *L'inconstance du bransle divers).* Cf. la citation reproduite à la note précédente.

P. 288, l. 3. *Le Duc de Valentinois).* Cf. Guichardin, *Histoire d'Italie* : « Che havendo il Valentino, destinato alla medesima cena, deliberato d'avvelenare Adriano Cardinale di Corneto, nella vigna del quale dovevano cenare... Narrasi adunque, che havendo il Valentino mandati innanzi certi fiaschi di vino infetti di veleno, & havendoli fatti consegnare ad un ministro non consapevole della cosa, non commessione che non gli desse ad alcuno, sopravvenne per forte il Pontefice innanzi all' hora della cena, & vinto dalla sete & da caldi smisurati, che erano, dimandò gli fusse dato da bere... gli fu da quel ministro, che credeva riservarsi come vino piu pretioso, dato da bere del vino, che haveva mandato innanzi Valentino, il quale mentre il padre beeva sopragiugnendo si messe similmente a bere del medesimo vino. » (VI, p. 267.)

P. 288, l. 16. *Le Seigneur d'Estrée).* Cf. les *Mémoires* des frères du Bellay : « A ladite charge le seigneur de Licques lieutenant du Duc d'Arscot, lequel ce jour là avoit espousé la sœur du seigneur de Fonquerolles : de laquelle le seigneur d'Estrée, guidon de Monseigneur de Vendosme, avoit esté serviteur, estant demouré sur la queuë pour soustenir ses hommes, fut chargé par ledit seigneur d'Estrée, et par le seigneur de Rum, et fut pris prisonnier, tellement que ce jour là il ne coucha point avecques son espousée. Le seigneur d'Estrée requis par la dame dont il avoit esté serviteur luy renvoya le seigneur de Licques son mary. » (II, p. 64.)

P. 289, l, 7. *Conjugis).* « Contrainte de s'arracher des bras de son nouvel époux, avant que les longues nuits d'un ou de deux hivers eussent rassasié l'avidité de leur amour. » (Catulle, LXVIII, 81.)

P. 289, l. 12. *Constantin, filx).* Cf. Lavardin, *Histoire de Georges Castriot* : « Tout ainsi que Constantin fils d'Helene fut le premier qui la fonda, orna, et enrichit : en pareil cestui cy nommé Constantin, fils aussi d'Helene, fut le dernier, apres onze cens vingt et un an de cest Empire. » (F° 331 r°.) Il faut mentionner d'ailleurs que le même fait est souvent rappelé et dans des termes tout à fait semblables chez divers écrivains du temps. Le voici, par exemple, dans la *Vie de Mahomet* écrite par Paul Jove : « Illud notatu dignum ac fatale fere habetur quod quemadmodum Constantius Helenæ filius primus Constantinopolitanus imperator fuerat : sic et is qui post annos ab illo primo 1121 ultimus exstitit, Constantinus Helenæ filius fuit. » Voir encore Messie, *Diverses leçons*, I, XXXVII, où l'on trouve toute une liste de coïncidences singulières comme celle-ci.

P. 289, l. 16. *Le Roy Clovis).* Cf. Jean Bouchet, *Annales d'Aquitaine* : « Récitent Grégorius et Annonius que luy (Clovis) tenant le siège devant la cité d'Engoulesme, les murailles de la ville tombèrent par terre, divinement. » (F° 36 r°.)

P. 289, l. 18. *Le Roy Robert). Id., ibid.* : « Bernardus Cuidonis récite en sa cronique, que comme il (le roi Robert) eust faict mettre le siège devant quelque ville près d'Orléans, laissa le siège pour aller célébrer la feste sainct Aignan en ladicte ville d'Orléans, & tinst chappe avec un des chanoines : & comme il commençoit le tiers agnus de la grand Messe, à genoux, les murailles de la ville assiégée tombèrent par terre sans œuvre d'homme. » (F° 69 r°.)

P. 289, l. 22. *Le Capitaine Rense).* Cf. les *Mémoires* des frères du Bellay : « Le seigneur Rence estant arrivé devant ladite ville d'Eronne,... mais apres avoir miné un grand pan de mur,... la muraille estant enlevée en l'air... retomba dedans ses fondemens, & demoura debout, à raison dequoy se voyant frustré de son intention et avoir perdu tant de temps feit sa retraite en nostre camp. » (F° 56 v°.)

P. 289, l. 27. *Jason Phereus).* Jason de Phères (Phères en Thessalie). Montaigne suit ici le récit de Pline, *Hist. nat.* : « Phereus Jason, deploratus a medicis vomico morbo, cum mortem in acie quæreret, vulnerato pectore medicinam invenit ex hoste. » (VII, L.) La version de Valère-Maxime (I, VIII, 6) et de Sénèque (*De beneficiis*, II, XIX) est un peu différente : chez ces auteurs c'est un assassin, non un ennemi, qui rend ce service au tyran. Cf. en outre Cicéron, *De natura deorum*, III. Rien ne prouve d'ailleurs que Montaigne se soit reporté directement au texte de Pline. L'aventure de Jason aussi bien que le fait suivant est souvent reprise chez les compilateurs du XVIe siècle : cf. entre beaucoup d'autres, Messie, *Diverses leçons*, III, 15; Ramus, *Dialectique*, édition de 1555, p. 15, etc.

P. 290, l. 1. *Le peintre Protogenes).* Cf. Pline, *Histoire naturelle*, XXXV, 10.

P. 290, l. 9. *Isabel).* Cf. Froissart : « Ils se mirent à chemin en costoyant Zelande, et avoyent intention de prendre terre à un port, qu'ils avoyent avisé : mais ils ne peurent car un grand tourment les print en mer : qui les mit loing de leur chemin, qu'ils ne sceurent par deux jours ou ils estoyent. Dequoy Dieu leur fit grand'grâce. Car, s'ils se fussent embatus en iceluy port qu'ils avoyent avisé, ils eussent esté perdus, et cheus es mains de leurs ennemis : qui bien savoyent leur venue, et les attendoyent là endroit, pour les mettre tous à mort. » (I, x, 8.)

P. 290, l. 17. Ταὐτόματον). Vers de Ménandre que Montaigne traduit après l'avoir cité. Il l'a trouvé dans le recueil de Crispin dont nous l'avons vu faire usage au chapitre précédent. Plutarque dans ses *Œuvres morales* fait plusieurs fois allusion à cette aventure : cf. *De la tranquillité d'esprit*, f° 70 r°; le *Bancquet des sept sages*, f° 150 v°.

P. 290, l. 19. *Icetes).* Cf. George Gémiste, dict Plethon, *Recueil des choses avenuës depuis la journee de Mantinee*, traduction Saliat : « Il avoit apposté deux estrangers qu'il envoya vers Timoleon pour le tuer, & le vindrent trouver sejournant à Adrane, où ils entendirent qu'il devoit faire quelque sacrifice, & parce delibererent de faire leur coup quand il sacrifieroit. Se faisant le sacrifice, ils se fourrerent parmy la multitude qui estoit à l'entour, mais comme ils s'avertissoyent l'un l'autre qu'il estoit heure de besongner, quelqu'un de l'assemblee donna un coup d'espee sur la teste à l'un des deux, lequel tomba par terre. Celuy qui avoit frappé se sauva soudain en l'estat qu'il estoit tenant son espee desgaingnee, sus un haut rocher. L'autre complice voyant que son compagnon estoit tombé recourut à l'autel, & requit franchise promettant de dire vérité. Sa demande fut accordee, & parce declara tout ce qu'il estoit de luy & du trespassé, & comment Icetes les avoit subornez pour tuer Timoleon en trahison. En cest instant mesme un autre estoit poussé & saboulé, parce qu'il avoit fait mourir quelqu'un, & crioit qu'il n'avoit point offensé, à raison qu'il avoit ce fait pour venger la mort de son pere qui avoit esté tué par l'autre en la ville des Leontins, & produisoit pour tesmoings aucuns de la compagnie. Cecy feit esmerveiller les assistens des rencontres de fortune, comme elle appreste une chose par une autre, & assemble faicts semblables. Les Corinthiens ordonnerent que ce personnage auroit pour salaire d'avoir fait telle vengeance dix mines attiques, pource que d'un costé il avoit fait justement, & d'autre il avoit sauvé Timoleon. » (Éd. de 1575, f° 263 v°.) Tout ce morceau est pris par Gémiste à la *Vie de Timoléon* écrite par Plutarque, VII. Si l'on se reporte à la

traduction d'Amyot (f° 183 r°), on constatera que Montaigne a puisé chez Saliat et non chez Amyot.

P. 291, l. 8. *Ignatius pere et fils).* Cf. Appien, *Guerres civiles* : « Ignatius aussi le pere et le filz de mesme nom, coururent les espees nues l'un contre l'autre, tellement qu'ilz se occirent, et en mourant s'embrasserent si estroict, que aprés qu'on leur eut couppé les testes demeurerent les corps encores embrassez, blessez chascun d'un seul coup. » (Éd. de 1544, p. 448; éd. de 1559, f° 336 r°.) On remarquera combien Montaigne développe cet exemple, et avec quelle complaisance il en détaille les particularités. Cf. à ce sujet mes *Livres d'histoire moderne utilisés par Montaigne*, p. 164.

Chronologie : 1° L'anecdote de la mort du pape Alexandre VI est prise à l'*Histoire d'Italie* de Guichardin; 2° celle du seigneur d'Estrées vient des *Mémoires* de du Bellay : il en est de même de l'aventure d'Éronne; 3° les anecdotes de Clovis à Angoulême et de Robert le Pieux à Orléans viennent des *Annales d'Aquitaine* de Bouchet. Montaigne ayant lu ces trois ouvrages vers 1572, l'essai date certainement des environs de 1572.

Chapitre XXXV.

D'VN DEFAVT DE NOS POLICES.

P. 292, l. 15. *Lilius Gregorius Giraldus).* Lilio Gregorio Giraldi, poète et archéologue, d'une érudition qui lui valut une grande réputation dans l'Italie du xvᵉ siècle, naquit à Ferrare en 1479, et mourut également à Ferrare en 1552. Il fut pauvre durant toute sa vie, mais surtout pendant les quinze dernières années. Montaigne possédait certainement dans sa bibliothèque la principale œuvre de Giraldi, l'*Historia de' diis gentium,* ouvrage d'une grande érudition. Ses œuvres ont été réunies à Bâle en 1580, et plus complètement à Leyde, en 1696.

P. 292, l. 16. *Sebastianus Castalio).* Castellio : Sébastien Châteillion, né à Châtillon-les-Dombes en 1515, et mort à Bâle en 1563. Régent à Genève, ses tendances libérales lui valurent des difficultés avec Calvin qui l'obligèrent à renoncer à son emploi et à quitter la ville. Il est principalement connu par ses traductions de la Bible, traduction latine qui fut terminée en 1551, traduction française surtout en 1555. Sur Castellion, cf. F. Buisson, *Sebastien Castalion.*

P. 293, l. 21. *Chacun en sa chacuniere).* L'expression semble venir des conteurs. Cf. Rabelais, II, xiv, III, xxxvii, etc.; Bonaventure Despériers, *Nouvelles Récréations,* I, xiii.

P. 293, l. 22. *D'y avoir failli).* En effet, les *Éphémérides* que nous avons de Montaigne ne relatent que fort peu de renseignements.

Chronologie : Aucune indication ne permet de dater cet essai, qui a chance d'être des environs de 1572 comme ceux qui l'entourent.

Chapitre XXXVI.

DE L'VSAGE DE SE VESTIR.

P. 294, l. 7. *Tout ce qui est soubs le ciel).* « Omnium quæ sub sole sunt fortuna et lex par est. » (*Ecclesiaste,* ix.) Cette sentence figurait sur les travées de la librairie de Montaigne et a été reproduite par lui dans l'essai II, xii; t. II, p. 168, l. 5.

P. 294, l. 13. *Que nous soyons seuls).* Rapprocher ce que Montaigne dira dans le même sens dans l'essai II, xii, 163.

P. 294, l. 18. *Propterea que).* « Et que pour cette raison, presque tous les êtres sont couverts ou de cuir, ou de poil, ou de coquilles, ou de callosités, ou d'écorce. » (Lucrèce, IV, 936.)

P. 295, l. 16. *Et en Turquie sur tout).* Cf. Guillaume Postel, *Hist. des Turcs* : « Ils sont appelés dervis, ou saints : et les autres, fols. Les habits et modes de faire sont si diverses qu'il m'est quasi impossible les reciter : les plus fols sont que à jamais vont tous nuds, soit chaud ou froid... » (Éd. de 1575, p. 227; éd. de 1560, 1re partie, p. 108.)

P. 295, l. 17. *Je ne sçay).* On trouve une histoire toute semblable dans Elien, *Histoires variées,* VII, vi. Mais Montaigne ne pense pas à Elien. En effet, dans un exemplaire des *Essais* possédé par Florimont de Raimond, et auquel nous avons déjà ci-dessus emprunté une note manuscrite (p. 259, l. 16), le docteur Payen a lu l'indication suivante : « Ce fut moi qui fis ceste demande à un jeune garçon que je trouvai; la réponse qu'il me fist eust bien meilleure grâce en nostre gascon disant « nou soi tout care. »

P. 295, l. 26. *Le Roy Massinissa).* Cf. Cicéron, *De senectute,* x. Mais Montaigne a sans doute pris ceci chez Béroald, *Commentaire de Suétone,* qui écrit, *Vie de César,* lvii : « Laudat Marc. Cicero Massinissam ab hac firmitudine, quod nonaginta annos natus nullo imbre, nullo frigore adduci poterat, ut capite operto esset. Consimiliter Silius in primo Punicorum, extollit Annibalis tolerantiam, cum ait :

« Tum vertice nudo
» Excipere insanos imbres, cœlique ruinam. »

La note de Béroald s'accroche à l'allégation de Suétone que Montaigne va citer un peu plus bas, p. 296, l. 7.

P. 296, l. 1. *Herodote dict).* « Vous trouverez les testes des Perses si molles & si tendres, que les touchant seulement d'un jecton, vous les fausez de part en autre. Au contraire le tais des Egyptiens est si dur & si ferme qu'à peine est il rompu en le frappant contre un caillou. Ils me dirent la cause de ceste difference, laquelle ils me persuaderent aisément, c'est que dés l'enfance on fait raire la teste aux Egyptiens, qui est une cause que l'os s'endurcit, et qu'ils deviennent moins chauves que tous autres peuples. Mais la raison pourquoy les Perses ont la teste si tendre est parce que depuis leur naissance on les tient en l'ombre la teste couverte de beguins & bonnetz, & tantost apres avec tiares & turbans. » (III, xii; t. I, f° 179 v°.)

P. 296, l. 6. *Et le roy Agesilaus).* Cf. Plutarque, *Apophtegmes des Lacedæmoniens* : « Il estoit tellement disposé contre le chaud et contre le froid, que par toute saison de l'année il n'avoit jamais qu'une sorte d'habillement. » (F° 210 v°.)

P. 296, l. 7. *Cæsar).* Cf. Suétone, *Vie de César* : « In

agmine nonnunquam equo, sæpius pedibus anteibat, capite detecto, seu sol, seu imber esset. » (LVIII.) Messie dans les *Diverses leçons,* I, XVI, rapporte cet exemple pris à la *Vie de César* et y joint l'exemple d'Annibal et l'allégation de Varron que nous allons retrouver également chez Montaigne.

P. 296, l. 11. *Tum vertice nudo).* « Sur sa tête nue il recevait les pluies les plus fortes et les torrents du ciel. » (Silius Italicus, I, 250.) Citation prise par Montaigne dans son édition de Suétone, commentaire de Béroald à la *Vie de César,* LVII. Cf. ci-dessus, p. 295, l. 26.

P. 296, l. 13. *Un vénitien).* Cf. Balbi, *Viaggio* : « Gli huomini del Pegù vanno discalzi, e le donne nel caminar mostrano le gambe. » (F° 107 r°.)

P. 296, l. 16. *Et Platon conseille).* Cf. Platon, *Lois,* XII : « In primis capitis pedumque virtutem alienis tegmentis non corrumpere. » (XII, p. 942; éd. de 1546, p. 896.)

P. 296, l. 19. *Pour leur Roy).* Étienne Bathory.

P. 296, l. 24. *Varro tient).* Cf. Pline, *Histoire naturelle* : « Capita aperiri aspectu Magistratuum, non venerationis causa jussere, sed (ut Varro auctor est) valetudinis, quoniam firmiora consuetudine ea fierent. » (XXVIII, 6.)

P. 297, l. 6. *Le Capitaine Martin du Bellay).* Cf. *Mémoires* des frères du Bellay : « Les gelées furent si fortes tout le voiage, qu'on departoit le vin de munition à coups de congnée, & se debitoit au poix, puis les soldats le portoient dedans de penniers. » (X, p. 317, v°.)

P. 297, l. 11. *Nudaque).* « Le vin est solide, il conserve la forme du vase qui le contenait; on ne le boit pas liquide, la distribution en est faite par morceaux. » (Ovide, *Trist.*, III, x, 23.)

P. 297, l. 13. *L'embouchure des Palus Mæotides).* Cf. Strabon, VII.

P. 297, l. 17. *Les Romains).* Cf. Tite-Live, XXI, LIV.

P. 297, l. 24. *La retraite des Grecs).* Cf. Xénophon, *Anabase* : « Nix vero nihilo duobus passibus minus alta erat : quare & jumentorum & captivorum magnus numerus periit... Quibus certe in locis ignes fecissent, in iis soluta nive scrobes aperiebantur deorsum usque ad imum solum, ex quibus facile erat nivis altitudinem metiri. Postero die per nives perpetuas iter fecerunt... Reliqui in ipsa via pernoctarunt, et hi quidem sine cibo et igne : multi itaque frigore ac fame confecti sunt... Relicti de nostris multi sunt, qui oculos ex perpetuo nivium aspectu amiserunt. Multi item quibus gelu pedum digiti obstupuerant. » (IV, v; éd. de 1545, p. 225.)

P. 298, l. 6. *Alexandre).* Cf. Diodore de Sicile : « L'hyver ilz couvrent de terre leurs vignes & autres arbres portant fruict, puis quand vient la saison du printemps, ilz les descouvrent. » (XVII, XVIII, f° 289 v°.) On trouve le même fait chez Quinte-Curce, VII, III, mais certainement Montaigne l'a pris chez Diodore de Sicile.

P. 298, l. 8. *Le Roy de la Mexique).* Cf. Lopez de Gomara, *Histoire générale des Indes* : « Aussi ordinairement changeoit-il quatre fois le jour de vestemens & ne revestoit jamais celui qu'il avait laissé. Tels habillemens toutefois se mettoient en réserve pour donner en récompense... Les plats, les escuelles, les tasses, coupes, boccals et pots, & tout ce qui despendoit du service... chaque pièce ne servoit qu'une fois à un disner. » (II, XXXIII, f° 91 v° et 92 v°.)

CHRONOLOGIE : Un emprunt à Martin du Bellay, qui est nommé par Montaigne, indique que l'essai doit être de la première période (environ 1572). Il a dû être écrit en hiver, « en cette saison frileuse », dit Montaigne, mais rien ne permet de décider, semble-t-il, s'il s'agit de l'hiver 1571-1572 ou de l'hiver 1572-1573.

CHAPITRE XXXVII.

DV IEVNE CATON.

P. 300, l. 4. *Ma foiblesse).* Pour l'idée comparer Sénèque, *Épîtres* : « Non putant fieri quidquid facere non possunt, ex infirmitate sua de virtute ferunt sententiam. »

P. 300, l. 5. *Sunt qui nihil).* « Il y a des gens qui ne louent que ce qu'ils croient pouvoir imiter. » (Cf. Cicéron, *Tusculanes,* II, I, où le temps des verbes diffère seul : « Reperiebantur nonnulli, qui nihil laudarent nisi quod se imitari posse confiderent. »)

P. 300, l. 16. *Virtutem verba putant).* « Ils croient que la vertu n'est qu'un mot, et que le bois sacré n'est que du bois. » (Horace, *Épîtres,* I, VI, 31.)

P. 300, l. 18. *Quam vereri deberent).* « Qu'ils devraient honorer quand même ils seraient incapables de la comprendre. » (Cicéron, *Tusc.,* V, II; t. IV, p. 167.) Le texte de Cicéron est : « Quam vere deberet, etiamsi minus percipere potuisset. » Cicéron applique cette phrase à la philosophie, Montaigne à la vertu.

P. 301, l. 10. *En cete grande bataille de Potidee).* Il s'agit de Platée, non de Potidée comme Montaigne a écrit par erreur. Cf. Hérodote : « Se tenant propos qui d'entre eux estoit le plus vaillant, les Spartiates dirent qu'Aristodeme avoit laissé son reng & executé grandes proüesses : mais il vouloit ainsi mourir en la presence des gens de bien, à cause d'une note qu'il avoit encourüe. Et quant à Posidone, qu'il n'avoit nul desir de mort, neantmoins il s'estoit monstré preudhomme. » (IX, LXX; t. II, f° 217 r°.)

P. 302, l. 17. *Plutarque dict).* Dans le traité de la *Malignité d'Hérodote* : « Ceux qui disent que Caton d'Utique se tua soy-mesme craignant que César ne le feist mourir honteusement, ceulx sont envieux et malings en toute extrémité. » (F° 650 r°.)

P. 302, l. 20. *Ceux qui l'ont attribuée à l'ambition).* Je ne sais si Montaigne pense ici à saint Augustin, mais saint Augustin a porté sur le suicide de Caton un jugement analogue dans la *Cité de Dieu,* I, XXIII, et XIX, IV.

P. 303, l. 18. *Come l'aimant).* Cf. Platon : « Ut bene de Homero loquaris ars tibi non præstat, ut modo dicebam, sed divina vis est quæ te movet, sicut in lapide quem Magnetem Euripides nominavit, nonnulli Heraclium vocant. Qui lapis non solum ferreos annulos trahit, sed vim etiam annulis ipsis infundit, qua hoc idem efficere possint, ac perinde ut lapis, alios annulos trahere. Unde longa plerumque concatenatio ferri, & annulorum invicem pendet, & omnibus his ex illo lapide vis attrahitur. Ita ipsa Musa poetas divino instinctu concitat, poetæ conciti alios furore corripiunt. Quare ex his omnibus series ipsa contexitur. » (*Ion,* p. 533; éd. de 1546, p. 170.)

P. 304, l. 5. *Sit Cato).* « Que Caton soit de son vivant plus grand même que César. » (Martial, VI, XXXII.) Il faut noter que cette citation de Martial n'est que le premier de deux vers qui sont tout à l'honneur d'Othon, vu que le second place Othon au-dessus de Caton.

P. 304, l. 7. *Et invictum).* « Et Caton invaincu ayant vaincu la mort. » (Manilius, IV, LXXXVII.)

P. 304, l. 10. *Victrix causa).* « Les dieux choisirent la cause des vainqueurs, mais Caton celle des vaincus. » (Lucain, I, CXXVIII.)

P. 304, l. 12. *Et cuncta).* « L'univers tout entier

à ses pieds, hormis le fier Caton. » (Horace, *Odes*, II, 1, 23.)

P. 304, l. 14. *Le maistre du chœur).* Rapprocher dans les œuvres de La Boétie, éd. Bonnefon, p. 213 : « Dic, o Calliope, chori magistra. »

P. 304, l. 16. *His dantem).* « Caton qui leur dicte des lois. » (Virgile, *Énéide*, VIII, 670.)

Chronologie : Aucune indication ne permet de dater avec certitude cet essai. Un emprunt aux *Œuvres morales* de Plutarque ne doit pas être antérieur à la fin de 1572. Mais l'essai, qui consiste essentiellement dans le rapprochement de cinq citations, ne le suppose pas nécessairement; il se peut qu'il ait été ajouté après coup, et par conséquent nous ne pouvons rien conclure de sa présence. Je suis tenté de croire toutefois que dans sa majeure partie cet essai a été écrit dans la première période, vers 1572 ou peu après cette date. Non seulement la place qu'il occupe invite à faire cette hypothèse, mais les sentiments très stoïciens qui l'emplissent le rapprochent naturellement des essais I, xiv, I, xix, I, xx, qui, tous trois, sont datés de 1572.

Chapitre XXXVIII.

comme nous pleurons & rions d'une mesme chose.

P. 305, l. 1. *Antigonus sceut tres-mauvais gré).* Cf. Plutarque, *Vie de Pyrrhus* : « Alcyoneus courut devers son frere qu'il trouva devisant avec quelques siens familiers, & luy jetta devant luy la teste. Antigonus l'aiant regardee et recogneue, chassa son filz à coups de baston en l'appellant cruel meurtrier & barbare inhumain, & se couvrant les yeux du bout de son manteau, se prit à plorer par compassion. » (xvi, f° 284 v°.) Il faut noter que chez plusieurs compilateurs du xvi[e] siècle on retrouve des listes de faits qui rappellent celle que nous avons ici. Dans des chapitres sur la clémence ou encore sur la prudence, Guevara dans ses *Épîtres dorées,* Du Verdier dans sa *Suite des Diverses leçons* (III, xxxvi, éd. de 1580, p. 230), Droit de Gaillard dans sa *Méthode de l'Histoire* (éd. de 1579, p. 534), recueillent des exemples de vainqueurs qui ont pleuré la mort de leurs ennemis vaincus. Ces auteurs se répètent d'ailleurs textuellement les uns les autres. Chez Droit de Gaillard nous rencontrons : Alexandre, Marcellus, Scipion, César, Philibert-Emmanuel. L'exemple de César seul, on le voit, est commun à Montaigne et à ces compilateurs. Montaigne n'a donc pas sciemment puisé chez eux, mais peut-être s'est-il souvenu de leurs ouvrages. Il est intéressant de comparer la richesse de son développement à la pauvreté de celui qu'on trouve chez les Du Verdier et les Droit de Gaillard.

P. 305, l. 5. *René de Lorraine).* René II de Lorraine défit Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, devant Nancy (1477), dans une bataille où Charles le Téméraire trouva la mort. Le fait que Montaigne relate ici est relevé chez Fulgose, IV, v, à la fin.

P. 305, l. 7. *En la bataille d'Auroy).* Ou d'Auray, près de Vannes. Cette bataille fut livrée sous Charles V, le 29 septembre 1364. (Cf. Froissart.)

P. 305, l. 12. *Et cosi).* « Et c'est ainsi que l'âme couvre ses passions sous une apparence contraire, sous un visage tantôt joyeux et tantôt sombre. » (Pétrarque, sonnet 81 ; édition de 1550, sonnet 82, p. 162.)

P. 305, l. 15. *Quand on presenta à Cæsar).* Cf. Plutarque, *Vie de César* : « Pompeius avoit desja esté mis à mort : si eut en horreur Theodotus, qui luy en presenta la teste, tournant le visage d'un autre côté pour ne la point veoir... & en le regardant se prit à plorer. » (xiii, f° 508 r°.) Et aussi *Vie de Pompée* : « Il ne passa gueres de temps apres que Cæsar n'arrivast en Ægypte ainsi troublée & estonnée, là ou luy fut la teste de Pompeius presentée, mais il tourna la face arriere pour ne la point veoir... & se prit à plorer. » (xxi, f° 462 v°.)

P. 306, l. 3. *Tutumque).* « Il crut dès lors qu'il pouvait sans péril manifester des sentiments de beau-père ; il versa des larmes forcées et tira des gémissements d'un cœur joyeux. » (Lucain, 1037.)

P. 306, l. 8. *Hæredis fletus).* « Les pleurs d'un heritier sont des ris sous le masque. » (Publius Syrus, apud A. Gellium, XVII, xiv.) Traduction de Mademoiselle de Gournay.

P. 307, l. 3. *Est ne novis).* « Vénus est-elle odieuse aux nouvelles mariées, ou celles-ci se moquent-elles de la joie de leurs parents par toutes les larmes fausses qu'elles versent en abondance au seuil de la chambre nuptiale ? Que je meure si ces larmes sont vraies. » (Catulle, *De coma Berenices,* LXVI, xv.)

P. 307, l. 20. *Neron).* Cf. Tacite, *Annales* : « Nero... prosequitur abeuntem, arctius oculis et pectori hærens, sive explenda simulatione, seu perituræ matris supremus adspectus quamvis ferum animum retinebat. » (XIV, IV.) On voit que Tacite doute de la sincérité des sentiments de Néron.

P. 307, l. 23. *On dict que la lumiere).* Cf. Sebonde, *Theologie naturelle*, trad. Montaigne : « Dieu... bâtit et engendre continuellement ce monde, tout ainsi que le soleil ses rayons il fait et refait si dru, qu'il en continue la lumière. »

P. 307, l. 26. *Largus enim).* « Car le soleil, source féconde de lumière, inonde le ciel d'une clarté sans cesse renaissante, et projette continuellement rayon sur rayon. » (Lucrèce, V, 282.)

P. 308, l. 3. *Artabanus).* Cf. Hérodote : « Quant il (Xerxès) regarda que tout l'Hellesponte estoit couvert de vaisseaux, & que tous les rivages, ensemble les champs des Abydenois estoyent remplis d'hommes, adonq' il se reputa heureux, toutesfois il changea soudain & se print à larmoyer. Ce voyant Artabanus son oncle... luy dit ainsi : « Comment, Sire, en peu » de temps vous faictes deux choses qui sont fort » eslongnees l'une de l'autre : car apres que vous » estes estimé heureux, maintenant vous pleurez. » Xerxes luy respondit : « Considerant que la vie des » hommes est si courte, j'ay pris pitié de ce grand » nombre d'hommes, dont nul sera vivant d'ici à » cent ans. » (VII, XLV, XLVI, t. II, f° 69 v°.) Cf. aussi Valère Maxime, IX, XIII, ext. I.

P. 308, l. 20. *Nil adeo).* « Rien n'est si prompt que la pensée et que l'action de l'esprit. L'âme est donc plus mobile que tout ce qui tombe sous nos regards. » (Lucrèce, III, 183.)

P. 308, l. 25. *Quand Timoleon).* Cf. Plutarque, *Vie de Timoléon* : « Timoleon se retira un peu à l'escart, et se couvrant le visage se prit à plorer, et ce pendant les deux autres desguainnans leurs espees occirent Timophanes en la place. » (F° 179 r°.)

CHRONOLOGIE : Aucune allusion ne permet de dater d'une façon certaine. Il est assez vraisemblable cependant que cet essai est de la première période (environ 1572). En effet : 1° la place qu'il occupe invite à le croire; 2° il est inspiré manifestement par trois exemples empruntés aux *Vies* de Plutarque *(Vies de Pyrrhus, de Pompée* et *de Timoleon).* Ceci invite à penser qu'il fait partie d'un groupe d'essais (I, XLI, I, XLIV, I, XLV, I, XLVII) qui sont tous inspirés directement des *Vies* de Plutarque et qui présentent de notables analogies dans la méthode de composition. Or ce groupe d'essais doit appartenir à la première période : 1° parce qu'il est encadré d'essais qui appartiennent à cette première période; 2° parce que les essais I, XLI, et I, XLVII, qui en font partie sont certainement de l'année 1572 ou lui sont de peu postérieurs.

CHAPITRE XXXIX.

DE LA SOLITVDE.

P. 309, l. 1. *Cette longue comparaison).* Question sans cesse débattue par les philosophes anciens (surtout Aristote, Platon, Cicéron), et qui devint un lieu commun au XVI[e] siècle. Cf. Balthazar Castiglione, *Il Cortegiano,* IV, XXVI; un dialogue de Sperone Speroni, le dialogue de Torquato Tasso intitulé : *Il padre di famiglia,* etc., etc. Comme Torquato Tasso, la plupart des compilateurs qui reprennent la question ne manquent pas de combler d'éloges Charles-Quint qui en 1556 renonça au pouvoir.

P. 309, l. 3. *Nous ne sommes pas nez).* C'est l'éloge que Lucain (II, 383) fait de Caton d'Utique :

« Nec sibi, sed toti genitum se credere mundo. »

P. 309, l. 12. *Si le mot de Bias).* Cf. Diogène Laerce, *Vie de Bias* : « Plures mali sunt. » (I, LXXXVIII, 71.)

P. 309, l. 13. *De mille).* « Virum de mille unum reperi, mulierem ex omnibus non inveni. » (*Ecclésiastique,* VII, 28.)

P. 309, l. 14. *Rari).* « Les gens de bien sont rares, à peine en pourrait-on compter autant que Thèbes a de portes, ou le Nil d'embouchures. » (Juvénal, XIII, XXVI.) Montaigne a peut-être pris cette citation dans un ouvrage de Buchanan, le *De jure regni,* 1579, p. 82, qu'il a lu précisément entre 1580 et 1588. Il est vrai que chez Buchanan le premier vers présente une leçon légèrement différente de celle que nous trouvons chez Montaigne.

P. 309, l. 16. *Il faut ou imiter).* Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Necesse est aut imiteris aut oderis. Utrumque autem devitandum est, ne vel similis malis fias, quia multi sunt, neve inimicus multis, quia dissimiles sunt. » (Ép. 7, p. 88.)

P. 310, l. 6. *Parquoi Bias).* Cf. Diogène Laerce, *Vie de Bias* : « Navigabat cum impiis aliquando, & cùm tota tempestate navis quateretur fluctibus, illique deos invocarent, Silete, inquit, ne vos hic illi navigare sentiant. » (I, LXXXVI, 70.)

P. 310, l. 9. *Albuquerque).* Cf. *Histoire du Portugal,* trad. Goulard : « Albuquerque voyant un fort jeune garçon prest d'estre noyé par les vagues qui entroyent à randon dans sa navire, le chargea & tint sur ses espaules, jusques à ce qu'on fust venu au secours d'un autre navire, & dit, L'innocence de cest enfant m'asseure que par la grace de Dieu j'eschapperay ce danger. » (VIII, IX, f° 234 r°.)

P. 310, l. 14. *Ce n'est pas que le sage).* Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Ibi quoque (dans le monde) licet quiete vivere, si necesse sit. Sed si liceat disponere se, conspectum quoque et viciniam fori procul fugiam... Sapiens feret ista, non eliget... Non multum prodest vitia sua projecisse, si cum alienis rixandum est. » (Ép. 28, p. 113.)

P. 310, l. 19. *Charondas).* Cf. Diodore de Sicile, XII, IV, f° 42 r°.

P. 310, l. 23. *Antisthenes).* Cf. Diogène Laerce, *Vie d'Antisthène* : « Probro illi dabatur aliquando quòd congrederetur malis : At medici, inquit, inter ægrotos versantur. » (VI, VI, 350.)

P. 311, l. 10. *Ratio).* « C'est la raison et la prudence qui dissipent les chagrins, ce n'est pas une plage d'où l'on découvre une vaste étendue de mer. » (Horace, *Épîtres,* I, 11, 25.)

P. 311, l. 13. *Pour changer de contrée).* Ce thème de l'inutilité des voyages pour guérir l'âme est un de ceux auxquels Sénèque revient le plus volontiers; cf. surtout à ce sujet les épîtres 28, 69 et 104. C'est tout spécialement de l'épître 28, semble-t-il, que Montaigne s'est souvenu. Cf. aussi le *De tranquillitate vitæ*, II. Les moralistes du XVI[e] siècle ont parfois emprunté ces développements à Sénèque. Cf. en particulier H. Estienne, *Apologie pour Hérodote*, XI et XV; Duplessis-Mornay, *Excellent discours de la vie et de la mort* (éd. de 1576, p. 45); Juste Lipse, *De constantia*, I, II. D'ailleurs Juste Lipse se souvient, si je ne me trompe, de l'essai de Montaigne.

P. 311, l. 14. *Et post).* « Le sombre chagrin monte en croupe derrière le cavalier. » (Horace, *Odes*, III, I, 40.)

P. 311, l. 18. *Hæret).* « La flèche mortelle reste attachée à son flanc. » (Virgile, *Én.*, IV, 73.)

P. 311, l. 19. *On disoit à Socrates).* Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Socratem quærenti cuidam, quod nihil sibi peregrinationes profuissent, respondisse ferunt : non immerito hoc tibi evenit : tecum enim peregrinabaris. » (Ép. 104. Cf. aussi ép. 28, p. 253.)

P. 311, l. 21. *Quid terras).* « Pourquoi aller chercher des pays chauffés d'un autre soleil? Qui donc en fuyant sa patrie arrive à se fuir soi-même? » (Horace, *Odes*, II, XVI, 18.)

P. 311, l. 24. *Si on ne se descharge).* Rapprocher Sénèque, *Épîtres* : « Te igitur emenda, onera tibi detrahe. » (Ép. 106, p. 255.)

P. 311, l. 25. *Le remuement).* Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Vadis huc & illuc, ut excutias insidens pondus, quod ipsa jactatione incommodius fit, sicut in navi onera immota minus urgent, inæqualiter convoluta citius eam partem, in quam incubuere, demergunt. Quicquid facis contra te facis et motu ipso noces tibi. Ægrum enim concutis. » (Ép. 28, p. 113.)

P. 312, l. 8. *Rupi jam).* « J'ai rompu mes fers, direz-vous. Oui, comme le chien après de longs efforts a brisé sa chaîne : dans sa fuite, il en traîne un long bout à son cou. » (Perse, V, 158.) Montaigne suit ici le texte de toutes les éditions du début du XVI[e] siècle.

P. 312, l. 14. *Nisi purgatum).* « Si l'âme n'est pas libérée de ses passions, que de combats à soutenir, que de périls à vaincre! Quels âcres soucis angoissent et déchirent l'homme en proie à ses passions! Que de craintes aussi! Combien traînent de désastres à leur suite, l'orgueil, la luxure, la colère! Combien la dissipation et la paresse! » (Lucrèce, V, XLIV.) Montaigne suit le texte de Lambin, p. 376.

P. 312, l. 22. *In culpa est).* « Le mal est en l'âme, et l'âme ne s'échappe jamais à elle-même. » (Horace, *Épîtres*, I, XIV, 15.) Montaigne a traduit cette phrase avant de la citer.

P. 312, l. 23. *Ramener et retirer en soy).* Rapprocher une expression de Sénèque : « Animus est revocandus in se. » (*De tranquillitate vitæ*, 14.) Ou encore : « Recede in te ipsum quantum potes. » (Ép. 7.)

P. 313, l. 3. *Stilpon).* Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Hic capta patria, amissis liberis, amissa uxore, cum ex incendio publico solus, et tamen beatus exiret, interroganti Demetrio cui cognomen Poliorcetes fuit, nunquid perdidisset : omnia inquit, bona mea mecum sunt. » (Ép. 9.) Cet exemple est d'ailleurs fréquemment répété par les moralistes anciens et modernes. Cf. entre autres Sénèque, *De constantia sapientis*, V; Plutarque, *De la tranquillité d'esprit*, XVII; Diogène Laerce, *Vie de Stilpon*; Pontanus, *De fortitudine domestica*; Ravisius, *Officina* (dans les *Constantes et Patientes*); La Primaudaye, *Académie françoise* (éd. de 1598, f° 27 v°); Muzio, *Il gentiluomo*, p. 7, etc.

P. 313, l. 7. *Le philosofe Antisthenes).* Cf. Diogène Laerce, *Vie d'Antisthène* : « Ea dicebat paranda viatica, quæ cum naufragio simul enatarent. » (Éd. de 1556, VI, VI, 350.)

P. 313, l. 11. *La ville de Nole).* Cf. saint Augustin, *Cité de Dieu*, I, X.

P. 314, l. 4. *In solis).* « Dans la solitude soyez-vous un monde à vous-même. » (Tibulle, IV, XIII, 12.) Adaptation d'après :

« In solis tu mihi turba locis. »

P. 314, l. 5. *La vertu, dict Antisthenes).* Cf. Diogène Laerce, *Vie d'Antisthène* : « Sufficere virtutem ad beatam vitam nullo indigentem, nisi Socratis viribus. Virtutem quoque operum esse, neque verbis multis, neque disciplinis indigentem sapientemque sibi ipsi sufficere. » (VI, XI, 352.)

P. 314, l. 15. *Penses tu qu'il cherche).* Cf. des idées analogues chez Sénèque, passim, et spécialement dans le *De brevitate vitæ*, XIII.

P. 314, l. 26. *Vah! quemquamne).* « Comment! Qu'un homme aille se mettre en tête d'aimer quelque chose plus que soi-même! » (Térence, *Adelphes*, I, I, 13.)

P. 315, l. 2. *Thalès).* Cf. Diogène Laerce, *Vie de Thalès*, au début : « Post reipublicæ negotia sese ad contemplandam rerum naturam transtulit. » (I, XXIII, 26.)

P. 315, l. 12. *Le reste soit à nous).* Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Omnia ista nobis accedant, non hæreant, si abducantur, sine ulla nostri laceratione discedant. » (Ép. 74, p. 169.)

P. 315, l. 23. *Rarum).* « Il est rare en effet, qu'on se respecte soi-même. » (Quintilien, X, 7.)

P. 315, l. 25. *Socrates dict).* Barbeyrac, et après lui Coste et Victor Leclerc, ont cru trouver la source de ce passage dans un *Apophtegme des Pythagoriciens* qui est rapporté dans l'*Apologie* de Stobée (sermo 41). L'erreur d'attribution commise par Montaigne s'expliquerait par ce fait qu'un mot de Socrate est cité quelques lignes plus haut. Bien que je n'aie aucune hypothèse à proposer, je ne crois pas que cette source soit exacte. En effet, 1° le passage auquel il est fait allusion a un sens différent de celui que nous trouvons chez Montaigne; 2° après 1588 Montaigne n'a fait, que je sache, aucun emprunt à Stobée.

P. 316, l. 15. *Se crever les yeux).* Allusion à Démocrite qui, dit la légende, se creva les yeux pour philosopher plus librement. Cf. la note p. 74, l. 25.

P. 316, l. 16. *Jetter ses richesses).* Allusion à Cratès. Ce fait que Montaigne reprendra dans l'essai III, IX, est reproduit dans toutes les compilations sur la pauvreté. Cf. Lando, *Paradoxes*, I; Du Verdier, *Suite des Diverses leçons*, II, XXV; V, VII, etc.

P. 316, l. 18. *Se mettre en seurté).* Rapprocher Sénèque, *Épîtres* : « Redige te ad parva, ex quibus cadere non possis. » (Ép. 20, p. 105.)

P. 316, l. 22. *Tuta et parvula).* « Je loue les petits revenus assurés quand la fortune m'est contraire, et je sais me contenter de peu; vient-elle à me favoriser, je proclame qu'il n'y a de sages et d'heureux que ceux dont les revenus sont fondés sur de belles terres. » (Horace, *Épîtres*, I, XV, 42.)

P. 316, l. 27. *Il y a pour moy).* Sénèque en général a plus d'arrogance à défier les maux; il lui arrive pourtant de parler comme Montaigne : « Dissentio ab his qui in fluctus medios eunt et tumultuosam probantes vitam, cotidie cum difficultatibus rerum magno animo colluctantur. » Cette phrase est prise dans une épître dont Montaigne s'est souvent inspiré au cours de cet essai. (Ép. 28, p. 113.)

P. 317, l. 3. *Contrefaisons la guerre).* Rapprocher Sénèque (*Épîtres*), qui revient souvent sur cette image : « Miles in media pace decurrit sine ullo hoste, vallum jacit, et supervacuo labore lassatur ut sufficere necessario possit. » (Ép. 181, p. 101.)

P. 317, l. 4. *Arcesilaus le philosophe).* Cf. Diogène Laerce, *Vie d'Arcésilas* : « Aurea quoque vasa in studio habuit... argentea vasa... » (IV, XXXVIII, 271.) Pour la pensée rapprocher Sénèque, *Épîtres* : « Magnus ille est, qui fictilibus sic utitur, quemadmodum argento. Nec ille minor est qui sic argento utitur, quemadmodum fictilibus. Infirmi animi est pati non posse divitias. » (Ép. 5.)

P. 317, l. 14. *Et ne puis croire).* Cette confiance en la raison se retrouve sans cesse chez Sénèque. Cf. en particulier les épîtres 36 et 70.

P. 318, l. 3. *Conentur).* « Qu'ils tâchent de se subordonner les choses, non de se subordonner eux-mêmes aux choses. » (Horace, *Épîtres*, I, I, 19.) Montaigne adapte le texte d'Horace : « Et mihi res, non me rebus submittere conor. »

P. 318, l. 4. *Comme le nomme Saluste).* Dans le *Catilina*, IV : « Neque agrum colendo, aut venando, servilibus officiis intentum... »

P. 318, l. 6. *Que Xenophon attribue à Cyrus).* Cf. *Économiques*, I, XX, et surtout Cicéron, *De senectute*, XVII, où le passage de Xénophon est cité tout au long.

P. 318, l. 10. *Democriti pecus).* « Les troupeaux ravagent les champs de Démocrite et ses moissons, tandis que son esprit, loin de son corps, voyage avec rapidité dans l'espace. » (Horace, *Épîtres*, I, XII, 12).

P. 318, l. 13. *Je te conseille).* Cf. Pline le jeune, *Epîtres* : « Quin tu (tempus est enim) humiles et sordidas curas aliis mandas : et ipse te in alto isto

pinguique secessu studiis adseris? Effinge aliquid et excude quod sit perpetuo tuum. » (I, I, ép. 3.) Elle est adressée non à Cornelius Rufus, mais à Caninius Rufus.

P. 318, l. 17. *Cicero qui dict).* Dans l'*Orator*, 43, et ailleurs.

P. 318, l. 20. *Usque adeone).* « Quoi donc! ton savoir n'est-il rien si l'on ne sait pas que tu as du savoir? » (Perse, I, XXIII.)

P. 319, l. 14. *De fièvre en chaud mal).* Expression très fréquente au XVI[e] siècle. Cf. entre autres : Tahureau, *Dialogues* : « Ce seroit encore faire pis que devant, et comme l'on dit au vieil proverbe, voulant éviter Carybde, s'engouffrer en Scylla, ou bien autrement tomber de fièvre en chaut mal » (Éd. de 1562, p. 79); Gentillet, *Discours sur les moyens de bien gouverner* : « Ils croyoient que... ils estoient tombés de fievre en mal chaud » (Éd. de 1579, p. 116); La Primaudaye, *Académie françoise,* I, III; Goulard, *Histoire du Portugal,* XVIII, VIII; Denis Sauvage, trad. de la *Circé* de Gelli (Éd. de 1550, p. 79); Lanoue, *Discours politiques,* VIII (Éd. de 1587, p. 172); etc.

P. 319, l. 14. *Cette occupation).* Voir cette même idée qui est chère à Montaigne dans l'essai I, XXVI, 212.

P. 319, l. 21. *Car la pluspart des plaisirs, disent ils).* Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Latronum more quos Philistas Ægyptii vocant. In hoc nos amplectuntur (voluptates), ut strangulent. » (Ép. 51, p. 135.) Comme on le voit, Montaigne trouve dans son édition le texte Philistas, fautif, pour Philetas.

P. 320, l. 11. *Unusquisque).* « Que chacun choisisse la route qui lui convient. » (Properce, II, XXV, 38.) Montaigne a traduit ce vers avant de le citer.

P. 320, l. 23. *Tacitum sylvas).* « Me promenant silencieusement dans les bois, et m'occupant des questions qui sont dignes d'intéresser un sage et un honnête homme. » (Horace, *Épîtres,* I, IV, 4.)

P. 321, l. 7. *Carpamus).* « Cueillons les plaisirs de l'existence, nous n'avons à nous que le temps de nostre vie : tu ne seras que cendre, ombre, un jour. » (Perse, V, 151.)

P. 321, l. 15. *Tun', vetule).* « Vieux radoteur, ne travailles-tu donc que pour amuser l'oisiveté du peuple? » (Perse, I, XIX.)

P. 321, l. 22. *Vous avez (disent-ils).* Cette lettre est composée en bonne partie de phrases empruntées à diverses épîtres de Sénèque, spécialement aux épîtres 7, 19, 21, 22, 25, 68. Le début est inspiré d'un mot de l'épître 19 : « In freto viximus, moriamur in portu. »

P. 321, l. 24. *Il est impossible). Id.,* ép. 22 : « Facile est... occupationes evadere, si occupationum pretia contempseris. Illa sunt quæ nos morantur et detinent. »

P. 321, l. 26. *Il est dangier). Id.,* ép. 19 : « Sequetur quocumque fugeris multum pristinæ lucis. »

P. 322, l. 1. *Quant à vostre science). Id.,* ép. 7 : « Cui ergo, inquis, ista didici? Non est quod timeas ne operam perdideris, tibi didicisti. » (P. 88.)

P. 322, l. 3. *Souvienne vous). Id., ibid.* : « Bene et ille quisquis fuit (ambigitur enim de autore) cum quæreretur ab illo, quò tanta diligentia artis spectaret ad paucissimos perventuræ, satis sunt, inquit, mihi pauci, satis est unus, satis est nullus. » (P. 88.)

P. 322, l. 6. *Vous et un compagnon). Id., ibid.* : « Satis magnum alter alteri theatrum sumus. »

P. 322, l. 8. *Que le peuple). Id., ibid.* : « Unus mihi pro populo est, & populus pro uno. « (Sénèque prête ce mot à Démocrite.)

P. 322, l. 9. *C'est une lasche ambition). Id.,* ép. 68 : « Gloriari ocio, iners ambitio est. Animalia quædam, ne inveniri possint, vestigia sua circa cubile ipsum confundunt. Idem tibi faciendum est. »

P. 322, l. 11. *Ce n'est plus). Id., ibid.* : « Cum secesseris, non est agendum hoc, ut de te homines loquantur, sed ut ipse tecum loquaris. » (P. 158.)

P. 322, l. 14. *Ce seroit folie). Id.,* ép. 25 : « Prodest sine dubio, custodem sibi imposuisse, & habere quem respicias, quem interesse cogitationibus tuis judices. Omnia nobis mala solitudo persuadet. Cum jam profeceris tantum, ut sit tibi etiam tui reverentia, licebit dimittas pædagogum. Interim te aliquorum autoritate custodi. Aut Cato ille sit, aut Scipio, aut Lælius, aut cujus interventu perditi quoque homines vitia supprimerent dum te efficis eum cum quo peccare non audeas. » (P. 111.)

P. 322, l. 18. *Observentur species).* « Remplissez-vous l'esprit d'images vertueuses. » (Cicéron, *Tusc.,*

II, xxii.) L'édition de Paris 1538 écrit « obversentur » au lieu de « observentur ».

Chronologie : Aucune date certaine. Notons cependant, 1° qu'une partie de l'essai est composée de sentences ajustées à la manière d'une mosaïque et spécialement de sentences empruntées à Sénèque; c'est là une méthode de composition qui caractérise les essais I, xiv, et I, xx, tous deux datés de 1572, et qu'on ne retrouve plus dans les essais datés de 1578; 2° que la place occupée par cet essai invite à le croire des environs de 1572. En conséquence, il y a grandes probabilités pour qu'en partie au moins il ait été écrit dans la première période. Rien ne prouve d'ailleurs qu'il n'ait pas subi dans la suite de notables additions.

Chapitre XL.

CONSIDERATION SVR CICERON.

P. 323, l. 1. *Ces couples).* Cicéron et Pline d'une part, et d'autre part Épicure et Sénèque, personnages dont il a été longuement question dans l'essai précédent.

P. 323, l. 5. *Les historiens de leur temps).* Cf. la lettre de Cicéron à Luxeius, V, xii, et celle de Pline le Jeune à Tacite, VII, xxxiii. Notons que Pline le Jeune demande à Tacite de respecter la vérité, que Cicéron prie Luxeius de la fausser à son avantage.

P. 323, l. 18. *Si les gestes de Xenophon et de Cæsar).* Montaigne fera un emploi analogue de l'autorité de ces deux personnages dans l'essai II, xviii.

P. 324, l. 6. *Que cet ouvrage).* Dans son édition de Térence (Bâle 1438), Montaigne trouve une « Terentii vita... ex Ælio Donato » où il est parlé assez longuement de cette question. « Non obscura fama est adjutum Terentium in scriptis a Lælio & Scipione, quibuscum familiariter vixit. Eamdem ipse auxit : nunquam enim nisi leviter se tutari conatur, ut in prologo Adelphorum. » Suit la citation des *Adelphes* à laquelle Montaigne fait allusion dans la phrase suivante : « Q. Memmius in oratione pro se ait : P. Africanus, qui a Terentio personam mutuatus, quæ domi luserat ipse, nomine illius in scenam detulit. Nepos autore certo comperisse se ait, C. Lælium quondam in Puteolano Cal. Martiis admonitum ab uxore, temporius ut discumberet, petiisse ab ea ne interpellaretur : serius tandem ingressum triclinium dixisse, non sæpe in scribendo magis successisse sibi : deinde rogatum ut scripta illa proferret, pronuntiasse versus qui sunt in Heautontimorumeno. » Voir essai III, xiii.

P. 324, l. 8. *Terence l'advoue).* Dans la préface des *Adelphes* il ne l'avoue pas à proprement parler, mais il ne s'en défend que faiblement.

P. 324, l. 13. *Comme qui loueroit un Roy).* Cette idée est souvent chez Plutarque, en particulier dans la *Vie de Périclès*. Je la retrouve chez Gentillet, dans les *Discours sur les moyens de bien gouverner*. Il l'exprime à l'occasion des éloges que les poètes contemporains décernaient à Charles IX pour avoir été habile menuisier. Avec quelques exemples sur ce sujet, Gentillet cite les vers de Virgile que nous trouvons ici chez Montaigne. I, ii (éd. latine de 1577, p. 77). Je crois que c'est simple coïncidence. D'ailleurs Montaigne n'insérera la citation de Virgile qu'après 1580, et il adoptera une leçon légèrement différente de celle que nous trouvons chez Gentillet.

P. 324, l. 18. *A Cyrus).* Cf. l'essai précédent, p. 318, l. 6.

P. 324, l. 25. *Les compaignons de Demosthenes).* Cf. Plutarque, *Vie de Démosthène* : « Philippus monstra bien plus de privaultez à Æschines & à Philocrates qu'à luy : à l'occasion de quoy, comme eulx le haultlouassent, disans que c'estoit un prince qui parloit tres bien, qui estoit fort beau de visage, & qui vrayement beuvoit fort bien, & estoit plaisant en compagnie, il ne se peust tenir de s'en mocquer, & de le destourner en la pire part, disant que toutes ces qualitez là n'estoient point louanges dignes ni propres a un roy, pource que la premiere estoit plus tost qualité d'advocat, la seconde d'une femme, & la troisieme d'une eponge. » (iv, f° 587 v°.)

P. 325, l. 3. *Imperet bellante).* « Qu'il commande,

vainqueur au combat, clément à l'adversaire terrassé. » (Horace, *Carmen sæculare*, 51.)

P. 325, l. 6. *Orabunt causas alij).* « D'autres s'occuperont de plaider, d'autres à l'aide du compas décriront les mouvements du ciel et prédiront le cours des astres brillants; pour lui, qu'il sache commander les peuples. » (Virgile, *Énéide*, VI, 849.) Montaigne modifie le texte de Virgile que voici tel qu'on le lit dans son édition (F° 97 r°) :

« Orabunt caussas melius, cœlique meatus
» Describent radio et surgentia sydera dicent :
» Tu regere imperio populos, Romane, memento. »

P. 325, l. 9. *Plutarque dict).* Cf. Plutarque, dans la *Vie de Périclès* : « Philippus Roy de Macedoine dit une fois à son filz Alexandre le Grand, qui avoit chanté en un festin fort plaisamment, & en homme qui entendoit bien l'art de Musique, N'as tu point de honte de chanter si bien? Pource qu'il suffit bien qu'un Roy emploie quelquefois son loisir à ouir chanter les chantres, & fait beaucoup d'honneur aux Muses, de vouloir estre quelquefois auditeur des ouvriers de tel art quand ilz font à l'envy les uns des autres à qui chantera le mieux. Mais qui actuellement exerce quelque art bassé & ville, il produit en tesmoignage contre soymesme le labeur qu'il a emploié en choses inutiles, pour prouver qu'il a esté paresseux à apprendre les honnestes & utiles. » (I, f° 104 r°.)

P. 325, l. 15. *A ce mesme Philippus).* Cf. Plutarque, *Propos de table*, II, IV, *Comment on pourra discerner le flatteur d'avec l'amy*, XXV, et surtout *Les dicts notables des grands Capitaines*, où on lit la version que voici : « Un musicien joueur d'instruments avoit sonné devant luy durant son soupper, Philippus le voulut reprendre de quelque passage et commencea à entrer en dispute contre luy de la Musique des instruments, « Ja Dieu ne plaise, Sire, luy dit adonc le Musicien, qu'il t'adviene jamais tant de mal, que tu entendes ces choses là mieulx que moy. » (F° 192 v°.)

P. 325, l. 19. *Comme Iphicrates).* Cf. Plutarque, *Les dicts notables des anciens Roys, Princes et grands Capitaines* : « Un orateur harenguant devant le peuple en pleine assemblée de ville demanda a Iphicrates, qu'es tu, à fin que lon sçache dequoy tu te glorifies tant : Es tu homme d'armes, ou archer, ou homme de pied & picquier? Je ne suis, respondit-il, rien de tout cela, mais je suis celuy qui sçait commander à tous ceulx-là. » (F° 197 r°.) Cf. aussi le traité *De la fortune*, f° 107 v°.

P. 325, l. 24. *Et Antisthenes).* Cf. Plutarque, *Vie de Périclès* : « Pourtant respondit tresbien Antisthenes à un qui lui disoit que Ismenias estoit excellent joueur de flustes, C'est-mon, dit-il, mais au demourant homme qui ne vault rien : car autrement il ne seroit point si excellent joueur de flustes. » (Préambule, f° 104 r°.)

P. 326, l. 15. *Non est ornamentum).* « Ce n'est pas une parure d'homme que l'arrangement symétrique. » (Sénèque, ép. 95.)

P. 326, l. 20. *Ils promettent aussi).* Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Cum Idomeneo scriberet (Epicurus), et ullum a vita speciosa ad fidelem stabilemque gloriam revocaret, rigidas tunc potentiæ ministrum, et magna tractantem, si gloria, inquit, tangeris, notiorem te epistolæ meæ facient, quam omnia ista quæ colis et propter quæ coleris... Quod Epicurus amico suo potuit promittere, hoc tibi promitto, Lucili. Habeo apud posteros gratiam, possum mecum duratura nomina educere. » (Ép. 21, pp. 105 et 106.)

P. 327, l. 6. *A une juste cadence).* Il ne faut pas oublier que dans l'essai II, x, Montaigne a parlé tout autrement et avec beaucoup plus de justice des *Épîtres familières* de Cicéron.

P. 327, l. 9. *Fy de l'eloquence).* Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Nocet illis eloquentia, si non rerum cupiditatem facit sed sui. » (Ép. 52.)

P. 327, l. 13. *Il avoit à orer).* Cf. Plutarque, *Les dicts notables des anciens Roys, Princes & grands Capitaines* : « Il estimoit tant l'honneur de bien dire, & y prenoit si grand'peine, avec si grande ardeur d'affection, que aiant à plaider une cause devant les cent juges seulement, estant escheut le jour de l'assignation, l'un de ses serfs, Eros, luy vint apporter la nouvelle que la cause estoit remise au lendemain : il en fut si aise, qu'il luy en donna liberté pour ceste bonne nouvelle. » (F° 208 r°.)

P. 328, l. 4. *De ces longues offres).* Rapprocher de ces plaintes celles d'un contemporain, Estienne

Pasquier, qui, dans la lettre qui sert d'introduction à sa correspondance, écrit à Loisel : « Mettant la main à ceste œuvre, je me delibere de luy oster la teste et les pieds : je veux dire ces mots de Monseigneur, Monsieur et autres, dont nous faisons les premiers frontespices de nos lettres : et plus encore ceste closture des quatre ou cinq lingnes de recommandations aux bonnes grâces qui ne servent que de perte de temps et remplissage de papier. »

P. 328, l. 24. *Que les Italiens).* A Venise, le 7 novembre 1580, Veronica Franco offre à Montaigne un recueil de lettres familières qu'elle venait de publier.

P. 328, l. 25. *Annibale Caro).* Annibal Caro (1507-1566) est connu par sa traduction de Virgile, et surtout par ses lettres familières qui sont regardées comme des modèles du genre et comme des spécimens de la meilleure prose italienne. Elles ont paru en 1572 et 1574. Montaigne a pu posséder l'édition de 1581 : *le Lettere famigliari del commendatore Annibale Caro col privilegio di Nostro Signor papa Pie V e dell' illustriss. Signora di Venetia (In Venetia, B. Giuntile fratelli, 1581).* Ces épîtres de Caro nous montrent très bien ce que Montaigne demandait au genre épistolaire. Ce n'est pas par le fond sans doute qu'elles l'ont séduit : elles traitent surtout de questions d'art et d'archéologie, de vieilles médailles, c'est-à-dire de sujets qui ne semblent pas occuper particulièrement Montaigne; elles font une place importante aux querelles littéraires et particulièrement à la querelle de Caro avec Castel-Vetro : Montaigne aurait dédaigné sans doute ces minuties grammaticales et ces questions de spécialistes. Une lettre présente une attaque violente contre l'écriture et l'éloge des illettrés : celle-là certainement aura intéressé l'auteur de l'*Apologie de Sebonde*. Mais ce qui l'a séduit surtout c'est la forme. Bien souvent les lettres de Caro n'ont pas de sujet. Elles sont pleines de compliments gracieux et joliment tournés, de riens délicatement dits, d'excuses spirituelles, de remerciements habilement variés, de recommandations insinuantes, des bagatelles de la vie de société. Montaigne a goûté cette agréable aisance et cette souplesse à exprimer les banalités mondaines, cette légèreté de style où vraiment, toute matière faisant bien souvent défaut, le premier trait produit le second. Cette absence complète de recherche a aidé Montaigne a dégager son idéal en matière épistolaire comme il le fait en 1588 dans son quarantième essai du premier livre. Aucun « projet », c'est-à-dire aucun sujet qui transforme la lettre en un cours; aucune recherche de forme; aucune affectation dans les formules de politesse et dans les offres de service; beaucoup d'aisance et de bonne grâce, tels sont sans doute les caractères des lettres de Caro qui ont séduit Montaigne.

P. 329, l. 26. *D'en charger le front).* Effectivement, en tête de l'édition de 1588 Montaigne a supprimé ses titres qui figuraient dans les éditions précédentes.

Chronologie : Les allusions contenues dans cet essai ne me semblent suggérer aucune hypothèse solide touchant sa date de composition : 1° l'essai précédent critiquait la vanité de Cicéron et de Pline le Jeune : celui-ci reprend le même sujet. Cela peut inviter à penser que tous deux ont été composés dans le même temps; mais on en pourrait tirer une conclusion toute contraire et je crains que cette similitude n'ôte toute force à l'argument que nous pourrions invoquer de la place occupée par cet essai pour fixer sa composition à la première période : en effet, le vingt-sixième essai du premier livre, *De l'institution des enfants,* qui est au plus tôt de 1579, a été placé à la suite de l'essai *Du pédantisme* (I, xxv), de beaucoup antérieur probablement, pour ce seul motif que tous deux traitent le même sujet. Qui sait si les mêmes considérations n'auraient pas déterminé le classement des essais I, xxxix, et I, xl? Qui sait si le second n'est pas de beaucoup postérieur au premier et si Montaigne n'a pas voulu rapprocher deux morceaux d'époques très différentes, mais de sujet identique; 2° deux passages importants sont pris aux *Œuvres morales,* traduites par Amyot, et ne peuvent par conséquent pas être antérieurs à la fin de 1572. D'ailleurs, ils ne commandent pas du tout le développement : ils ont pu être insérés sous forme d'additions, et l'essai peut être antérieur à cette date. En résumé, il n'est pas invraisemblable que cet essai soit postérieur à la date que sa place semble lui assigner, mais rien ne le prouve.

CHAPITRE XLI.

DE NE COMMVNIQVER SA GLOIRE.

P. 330, l. 6. *La fama).* « La renommée qui enchante par sa douce voix les superbes mortels et qui paraît si belle, n'est qu'un écho, un songe, que dis-je! l'ombre d'un songe qui, au moindre souffle, se dissipe et s'évanouit. » (Torquato Tasso, *Jérusalem délivrée,* chant XIV, stance 63.)

P. 330, l. 10. *Que les philosophes).* Rapprocher ce mot de Tacite auquel Montaigne n'a probablement pas songé : « Etiam sapientibus cupido gloriæ novissima exuitur. » (*Hist.*, IV, VI.) Cette idée est en effet fréquemment reprise par les moralistes, notamment par Cicéron.

P. 330, l. 13. *Quia etiam).* « Parce qu'elle ne cesse de tenter ceux mêmes qui ont fait des progrès dans le chemin de la vertu. » (Saint Augustin, *Cité de Dieu,* V, XIV.)

P. 331, l. 1. *Comme dit Cicero).* « Ipsi illi philosophi, etiam illis libellis quo de contemnenda gloria scribunt, nomen suum inscribunt : in eo ipso in quo prædicationem nobilitatemque despiciunt, prædicari de se ac nominari volunt. » (*Pro Archia,* XI.) Cicéron a repris cette idée dans les *Tusculanes,* I, XV. Cf. aussi J. Tahureau, *Oraison au roi de la grandeur de son règne* (éd. de 1555, f° 7 r°).

P. 331, l. 7. *Catulus Luctatius).* Cf. Plutarque, *Vie de Marius* : « Il commanda luy mesme à celuy qui portoit l'enseigne qu'il marchast, & s'en courut devers les premiers qui s'en alloient, se mettant a marcher devant, à fin que la honte de ceste retraite tumbast toute sur luy, non pas sur son païs, & qu'il semblast que les Romains suivissent leur capitaine, & qu'ilz ne fouissent pas. » (VIII, f° 273 v°.)

P. 331, l. 12. *Quand l'Empereur Charles cinquiesme).* Cf. les *Mémoires* des frères du Bellay : « Antoine de Leve... le supplioit de se laisser persuader... Aucuns toutesfois estoient d'opinion, que secretement ledit de Leve estoit d'advis que l'Empereur passast deça, mais du vouloir et sceu dudit seigneur il monstroit devant le monde et publiquement le contraire, afin que venant l'Empereur au-dessus de son entreprise (ainsi qu'il en avoit bonne esperance, voire s'en tenoit pour asseuré) toute la gloire et honneur en fust attribué audit seigneur Empereur, et dit par le monde que son cueur avoit esté si grand, sa prevoyance et conduitte si bonne, que contre l'opinion de tous il eust osé entrer, et eust eu la prudence de conduire à heureuse fin une entreprise desesperée. » (VI, 194.) Brantôme assure positivement tout le contraire. « Antoine de Leve, dit-il, se persuada si bien et beau ce voyage de Provence, et à l'Empereur, & s'y opiniastra si fort, que l'Empereur le creut contre l'advis d'aucuns de ses grandz Capitaines, — disant tousjours qu'il esperoit le mener à Paris, ne demandant que d'estre enterré à Sainct Denys pour toute recompanse. » (*Vies des Hommes illustres étrangers,* à l'article Antoine de Lève, I, p. 176; voir aussi 110-228, et VII, LXI.) De Thou dit de même : « ... Antoine de Lève qui avait été le principal auteur de cette entreprise, et qui avait garanti à son maître une victoire certaine s'il attaquait les Français dans leur pays. » (I, 379.)

P. 331, l. 19. *Les Ambassadeurs Thraciens).* Cf. Plutarque, *Dicts notables des Lacedæmoniens* : « Et après qu'il (Brasidas) fut mort en delivrant de servitude les Grecs habitans au païs de Thrace, les ambassadeurs qui furent envoyez de la part du pais, pour rendre graces aux Lacedæmoniens, allerent visiter sa

mere Archileonide : laquelle leur demanda premierement, si son fils Brasidas estoit mort vaillamment : et comme ces Ambassadeurs Thraciens le louassent si haultement, qu'ils disoient qu'il n'avoit point laissé son pareil : Vous vous abusez, dit-elle, mes amis, car Brasidas estoit bien homme de bien, mais il y en a plusieurs en Sparte qui sont encore meilleurs que luy. » (F° 216 r°.)

P. 331, l. 25. *En la bataille de Crecy).* Cf. Froissart : « ... &, pour le peril ou ceux de la premiere bataille se veirent, ils envoyerent hastivement un Chevalier de leur conroy au Roy d'Angleterre... et dit le Chevalier quand il fut venu jusques au Roy, Sire, le Comte de Warwich, le Comte d'Estanfort... sont combattus aigrement des François, parquoy ils vous prient que vous et vostre bataille leur venez aider, car si tel effort se multiplie ainsi, ils doutent que vostre fils n'ayt affaire. Si dît le Roy, mon fils est-il mort, ou à terre ou s'il est blecé, qu'il ne se puisse aider? Le Chevalier respondit, Nenny, Sire, si Dieu plaist mais il est en dur party d'armes... Le Roy... dît... je leur mande qu'ils laissent gaigner à l'enfant ses esperons, mais je vueil (se Dieu l'a ordonné) que la journée soit sienne, & que l'honneur luy en demoure. » (I, 130, p. 153.)

P. 332, l. 5. *Semper enim).* « Toujours en effet le dernier renfort semble avoir seul décidé la victoire. » (Tite-Live, XXVII, XLV.)

P. 332, l. 7. *Plusieurs estimoyent).* Cf. Plutarque, *Instruction pour ceux qui manient affaires d'Estat* : « Les mesdisans qui portoient envie à la gloire de Scipion, disoient qu'il n'estoit que le joueur des beaux faicts d'armes qu'il executoit, mais que l'autheur en estoit Lælius son familier : toutesfois Lælius ne s'en eleva ny altera jamais pour tous ces langages là, ains continua tousjours à seconder & promouvoir la gloire & la vertu de Scipion. » (VII, f° 166 r°.) Cf. aussi le traité intitulé : *Si l'homme d'aage se doit encore entremettre des affaires*, f° 187 r°.

P. 332, l. 10. *Theopompus).* Plutarque, *Instruction pour ceulx qui manient affaires d'Estat* : « Theopompus roy des Lacedæmoniens, à un qui luy disoit, que Sparte demouroit sur ses pieds, pour autant que les Roys y sçavoient bien commander, « mais plus tost, » dit-il, pource que le peuple y sçait bien obeïr. » (F° 172 v°.) *Les dicts notables des Lacedæmoniens* : « Quelqu'un disoit devant luy (Theopompus), que la ville de Sparte se maintenoit en son entier, pource que les Roys y sçavoient bien commander : « non pas » tant, dit-il, que pource que les citoiens y sçavent » bien obeir. » (F° 217 r°.)

P. 332, l. 14. *Come les fames).* Cf. du Tillet, *Recueil des Rois de France* : « Les femmes sont capables de tenir pairries, ont seance et opinion es jugemens, y doivent estre appelées et adjournees comme les autres Pairs, qui est conforme à la loy civile, pource qu'elles tiennent dignité ayant exercice de justice. » (Éd. de 1618, p. 259.)

P. 332, l. 16. *Les pairs ecclesiastiques). Id., ibid.* : « Encores que les saincts Canons défendent les armes à tout le Clergé, les Prelats pairs de France estoient pour raison de leur pairrie (chose temporelle) obligez à servir et suyvre, accompaignez de leurs chevaliers et soldats, les Roys, quand ils alloient à la guerre en personne, lequel service estoit deu par aucuns evesques non pairs, tant la France en tous estats honoroit lors les armes. Floard en son histoire parle de Huicmard et Hernieu Archevesques de Rheims, ayant souvent conduit en personne de leurs gens de guerre, pour le service des Roys Charles le Chauve, et Charles le Simple. Guillaume le Breton, en celle du Roy Philippe Auguste, faict mention de l'Evesque de Beauvais, Prince du sang, frère du Comte de Dreux, Pair de France, estant avec le dit Auguste, en la bataille du pont de Bouvines, qui d'un coup de masse jetta de cheval à terre, Guillaume comte de Salsbery, surnommé Longue-Espee, frère bastard du Roy d'Angleterre, et commanda à messire Jehan de Nesle chevalier, le prendre son prisonnier. Le semblable il feit de plusieurs autres qu'il versa, donnant, pource qu'il estoit d'Eglise, le los de ses faicts d'armes à autruy, et ne voulant combattre que de masse, pour ruer sans tuer. » (P. 257. Cf. aussi Papyre Masson, *Annales*, 1577, p. 301.)

CHRONOLOGIE : Un emprunt aux *Mémoires* des frères du Bellay (Antoine de Lève) permet de dater cet essai de la première période (environ 1572).

Chapitre XLII.

DE L'INEQVALITÉ QVI EST ENTRE NOVS

P. 333, l. 1. *Plutarque dit).* Cf. Plutarque, *Que les bestes usent de la Raison* : « Je ne pense pas qu'il y ait si grande distance de beste à beste, comme il y a de grand intervalle d'homme à homme en matiere de prudence, de discours, de raison, et de memoire. » (F° 274 r°.)

P. 333, l. 6. *Plus de distance).* Montaigne reprendra cette même idée dans l'essai II, XII, p. 177, l. 19.

P. 333, l. 8. *Hem vir).* « Ah ! qu'un homme peut être supérieur à un autre homme. » Montaigne transforme le texte de Térence qui est : « Di immortales, homini homo quid præstat. » (*Eunuque,* II, III, 1.)

P. 333, l. 11. *A propos de l'estimation des hommes).* Cette idée de la vanité des motifs sur lesquels nous fondons la supériorité, et la comparaison entre les animaux et les hommes à ce point de vue, sont des thèmes courants chez les moralistes de l'antiquité et du XVI[e] siècle. Cf. Lucrèce, II (le début du livre); Horace, *Satires* I, II, II, VII; Stobée, *Sermones,* XXI, p. 177; Stefano Guazzo, *La civil conversation* (trad. Chappuys, p. 448); Muzio, *Il gentiluomo* (p. 7 de l'éd. de 1575). Voici le texte de Stobée; il cite tout un long passage des *Mémorables* de Xénophon : « Quemadmodum illi qui equos emunt, non antea putant se cognoscere equum, quem nosse cupiunt, quàm animadvertant utrum bene domitus an effrenis, fortis an debilis, citus an tardus sit, ac in aliis quonam modo se habeat, in quibus equum valere oportet. Qui, quantum valeat, nesciat, seipsum ignorat. »

P. 333, l. 11. *C'est merveille que).* Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Eo quidque laudatur... quod illi proprium est. Ergo in homine... » (Ép. 16, p. 173.)

P. 334, l. 2. *Nous louons un cheval).* L'expression est de Montaigne; mais il en imite plusieurs de Sénèque, particulièrement : « Non faciunt meliorem equum aurei freni... Vitem laudamus, si fructu palmites onerat. Num quis huic illam præferret vitem, cui aureæ uvæ, aurea folia dependent?... In homine quoque id laudandum est, quod ipsius est. » (Ép. 41, p. 125.)

P. 334, l. 3. *Volucrem).* « Ainsi nous louons un cheval pour sa vitesse, pour les palmes nombreuses qu'il a remportées dans les cirques aux applaudissements des foules bruyantes. » (Juvénal, VIII, LVII.)

P. 334, l. 8. *Il a un grand train).* Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Familiam pulchram habet et domum pulchram, multum serit, multum fænerat, nihil horum in ipso est, sed circa ipsum. » (Ép. 41, p. 125.)

P. 334, l. 11. *Si vous marchandez). Id., ibid.* : « Equum empturus, solvi jubes stratum... » (Ép. 80, p. 185.)

P. 334, l. 18. *Regibus).* « Les rois ont cette coutume, lorsqu'ils achètent des chevaux, de les examiner couverts, de peur que, si, comme il arrive souvent, le cheval a la tête belle et le pied mou, l'acheteur ne se laisse séduire par l'aspect d'une belle croupe, d'une tête fine ou d'une belle encolure. » (Horace, *Satires,* I, II, 86.)

P. 334, l. 22. *L'estimez-vous tout enveloppé).* Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Hominem involutum æstimas. » (Ép. 80, p. 185.)

P. 334, l. 23. *Il ne nous faict montre). Id., ibid.* Imité de : « sic nobis imponitur, quod neminem æstimamus eo quod est, sed adjicimus illi & ea quibus adornatus est. » (Ép. 76, p. 175.)

P. 334, l. 25. *C'est le pris de l'espée). Id., ibid.* : « ... Nec bonum nec malum vagina gladium facit. » (Ép. 92, p. 219.)

P. 334, l. 27. *Il le faut juger par luy mesme). Id., ibid.* Imité de : « neminem æstimatis suo » (ép. 87, p. 201), et aussi de : « si perpendere te voles sepone pecuniam, domum, dignitatem, intus te ipse considera. » (Ép. 80, p. 185.)

P. 335, l. 1. *Et comme dit tres-plaisamment un ancien). Id., ibid.* : « Quare magnus videtur ? Cum basi illum sua metiris. » (Ép. 76, p. 175.) Montaigne reprend sous trois formes différentes le mot « très plaisant » de Sénèque (patins, base, échasses).

P. 335, l. 4. *Qu'il mette à part ses richesses). Id., ibid.* : « Ponat patrimonium, ponat honores... corpus ipsum exuat. » (Ép. 76, p. 175.)

P. 335, l. 6. *Quelle ame a il ?). Id., ibid.* : « Animum intuere qualis sit... alieno an suo magnus. Si erectis oculis gladios micantes videt, & si scit nulla sua interesse, utrum anima per os an per jugum exeat : beatum voca. » (Ép. 76, p. 175.)

P. 335, l. 12. *Sapiens, sibique imperiosus).* « Sage et maître de lui ? Tel que ni la pauvreté, ni la mort, ni les fers ne le fassent trembler ? A-t-il le courage de tenir tête à ses passions, de mépriser les honneurs ? Renfermé tout entier en lui-même, rond et poli comme la boule que rien n'empêche de rouler, ne laisse-t-il aucune prise à la fortune ? » (Horace, *Satires*, II, VII, 83.)

P. 335, l. 20. *Sapiens pol).* « Le sage est l'artisan de son propre bonheur. » (Plaute, *Trinummus*, II, II, 84.) Montaigne a très probablement pris cette sentence dans les *Politiques* de Juste Lipse, I, VII.

P. 335, l. 22. *Nonne videmus).* « Ne voyons-nous pas que la nature n'exige en nous rien de plus qu'un corps sans douleur, et une âme sereine exempte de soucis et de craintes ? » (Lucrèce, II, 16.)

P. 336, l. 9. *Qu'en leurs chausses).* Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Togis inter se isti, non judiciis distant. » (Ép. 114, p. 272.) Rapprocher I, XXXI, p. 281, l. 8.

P. 336, l. 10. *En Thrace).* Cf. Hérodote : « Quant aux dieux, ils adorent seulement Mars, Bacchus et Diane. Combien que leurs Roys adorent seulement Mercure, ce que ne font les subjects. » (V, VII ; t. I, f° 317 r°.)

P. 336, l. 16. *Comme les joueurs de comedie).* Rapprocher Sénèque, *Épîtres* : « Nemo ex istis quos purpuratos vides felix est, non magis quam ex illis quibus sceptrum & chlamydem in scena fabulæ assignant : cum præsente populo elati incesserunt, & cothurnati, simul exierunt, excalceantur, & ad staturam suam redeunt. » (Ép. 76, p. 175.)

« Ille qui in scena latius incedit, et hæc resupinus, dicit :

> « Impero Argis, regna mihi liquit Pelops, qua ponto
> » Ab Helles atque ab Ionio mari urgetur Isthmos. »

servus est, quinque modios accepit, & quinque denarios. Ille qui superbus atque impotens & fiducia virium tumidus ait :

> « Quod nisi quieris Menelæ hac dextra occides. »

diurnum accipit, in cænaculo dormit. Idem de istis licet omnibus dicas, quos supra capita hominum supraque turbam delicatos lectica suspendit. Omnium istorum personata felicitas est. » (Ép. 80, p. 185.)

P. 336, l. 21. *Scilicet).* « C'est que sur lui brillent, enchâssées dans l'or, de grosses émeraudes de la plus belle eau, et qu'il use de belles étoffes couleur vert de mer, et les souille de la sueur de Vénus. » (Lucrèce, IV, 1123.)

P. 336, l. 25. *Ille beatus introrsum).* « Celui-là jouit d'un bonheur intérieur, l'autre n'a qu'un bonheur de surface. » Le début de cette citation vient de l'épître 119 de Sénèque : « Ille... beatus introrsum est » (p. 282) ; la seconde partie est inspirée de l'épître 115 : « Omnium istorum... bracteata felicitas est » (p. 274).

P. 337, l. 3. *Non enim gazæ).* « En effet, ni les trésors ni les faisceaux consulaires ne dissipent les troubles du cœur et les soucis qui voltigent autour des lambris dorés. » (Horace, *Odes*, II, XVI, 9.)

P. 337, l. 8. *Re veraque).* « A la vérité, les craintes et les soucis, inséparables de l'homme, ne s'effrayent pas du fracas des armes ; hardiment ils fréquentent les rois et les puissants, et l'éclat de l'or ne les trouble pas. » (Lucrèce, II, 47.)

P. 337, l. 17. *Ce ciel de lict).* Rapprocher Sénèque, *Épîtres* : « Nihil differt utrum ægrum in ligneo lecto

an in aureo colloces : quocumque illum transtuleris morbum suum secum transferet : sic nihil refert utrum animus æger in divitiis an in paupertate ponatur. » (Ép. 17.)

P. 337, l. 19. *Nec calidæ citius).* « Et la chaleur de la fièvre ne tombera pas plus vite si vous êtes étendu dans les broderies et dans la pourpre que s'il vous faut vous contenter d'un drap plébéien. » (Lucrèce, II, 34.) Le texte est conforme à celui de l'édition Lambin, p. 101.

P. 337, l. 22. *Les flateurs).* Cf. Plutarque, *Les dicts notables des anciens Roys, Princes & grands Capitaines* : « Il fut en quelque rencontre blecé d'un coup de flesche à la cuisse, si accoururent soudain à luy plusieurs de ceulx qui par flatterie avoient accoutumé de l'appeller Dieu : et lors avec un visage riant il leur dit, en leur monstrant sa playe, C'est du vray sang, comme vous pouvez veoir,

« Et non de l'humeur telle
» Qui coule aux dieux de nature immortelle. »

(F° 193 v°.)

Cf. aussi *Vie d'Alexandre* : « Aiant esté blecé d'un coup de traict, & en sentant griefve douleur, il se retourna vers ses amis & leur dit : cela qui coule de ma playe est vray sang, & non point comme dit Homere :

« Une liqueur de rien, semblable à celle
» Qui flue aux Dieux de nature immortelle. »

(IX, f° 474 v°.)

P. 337, l. 26. *Hermodorus). Id., Les dicts notables des anciens Roys, Princes & grands Capitaines* : « Hermodotus (sic) poëte en quelques compositions sienes poetiques l'appeloit fils du soleil : & luy alencontre disoit, Celuy qui vuide ma selle percee sçait bien avec moy qu'il n'en est rien. » (F° 194 r°.)

P. 338, l. 2. *Pour tous potages).* Expression de la langue des conteurs (cf. Rabelais, II, VI); Montaigne la reprendra un peu plus loin dans l'essai I, XLVI, p. 358, l. 15.

P. 338, l. 5. *Puellæ).* « Que les jeunes filles se l'arrachent; que partout les roses naissent sous ses pas. » (Perse, II, 38.)

P. 338, l. 9. *Hæc perinde sunt).* « Les choses valent ce que vaut le possesseur : à qui en sait user elles sont bonnes; à qui ne sait pas, elles sont mauvaises. » (Térence, *Heautontimoroumenos,* I, III, 21.)

P. 338, l. 14. *Non domus).* « Ce n'est pas une maison, ce ne sont pas des propriétés ni des tas d'or qui guérissent la fièvre du corps et les soucis du cœur : il faut que leur possesseur soit sain pour qu'il en puisse bien jouir. S'il est tourmenté de cupidité ou de crainte, sa maison et ses biens lui sont autant que des tableaux à un chassieux ou des unguents à un podagre. » (Horace, *Épîtres,* I, II, 47.) Dans les éditions de 1580 et 1588 la citation comporte un vers de plus qui signifie : « Quand le vase est impur tout ce qu'on y verse s'aigrit. » Montaigne l'a rayé ici pour le reporter dans l'essai III, XIII. Notons encore que cette citation d'Horace se trouve en note de l'édition Lambin de Lucrèce, au vers 34 du livre II, que Montaigne vient de citer, et que réciproquement dans l'édition d'Horace donnée par Lambin on trouve en note à propos de ces vers la citation de Lucrèce.

P. 338, l. 22. *Come Platon dict).* Dans les *Lois* : « Aiunt nempe optimum esse sanitatem, ei proximum bonum formam, vires tertium, quartum vero divitias... Ego enim assero quæ vulgo mala dicuntur, injustis bona esse, justis autem mala. Quæ vero dicuntur bona, bonis quidem vere bona, malis autem mala. » (II, pp. 661-662; éd. de 1546, p. 762.)

P. 339, l. 4. *Totus & argento).* « Tout en argent et tout en or. » (Tibulle, I, I, 71.) Le texte est : « Totus et argento *contextus,* et auro. »

P. 339, l. 9. *Si ventri).* « Si vous avez l'estomac, les poumons et les pieds en bon état, toutes les richesses des rois ne pourront rien ajouter à votre bonheur. » (Horace, *Épîtres,* I, XII, 5.)

P. 339, l. 11. *De l'advis du Roy Seleucus).* Cf. Plutarque, *Si l'homme d'aage se doit mesler des affaires publiques* : « Car la royauté, qui est la plus grande et plus parfaitte espece de gouvernement qui soit au monde, a de très grands soucis, travaux et rompements de teste et en grande quantité : tellement que lon escript que Seleucus disoit souvent, Si les hommes sçavoient combien il est laborieux seulement de recevoir et escrire tant de lettres, comme il en

fault recevoir et escrire aux roys, ils ne daigneroient pas seulement amasser un diadesme, quand ils le trouveroient en leur chemin. » (F° 183 r°.)

P. 339, l. 15. *Puis qu'à regler nous mesmes).* Rapprocher Rabelais : « Comment, disoit le moine, pourrois je gouverner aultruy, qui moy mesmes gouverner ne sçaurois? » (I, 52.)

P. 339, l. 22. *Ut satius).* « En sorte qu'il vaut beaucoup mieux obéir tranquillement que de vouloir se charger du gouvernement de l'État. » (Lucrèce, V, 1126.)

P. 339, l. 24. *Joint que Cyrus).* Cf. Amyot, *Épistre au Roy,* en tête de sa traduction des *Œuvres morales* de Plutarque : « Le grand Cyrus... souloit dire qu'il n'appartenoit à nul de commander s'il n'estoit meilleur que ceulx auxquels il commandoit. »

P. 340, l. 1. *Le Roy Hieron).* Dans le traité de Xénophon intitulé *Hiéron,* ou *De la condition des rois.* Montaigne d'ailleurs ne copie pas les mots, mais il résume les idées principales du traité.

P. 340, l. 5. *Pinguis amor).* « L'amour bien traité et trop absolu nous dégoûte bientôt, comme l'excès d'un mets agréable fatigue l'estomac. » (Ovide, *Amores,* II, XIX, 25.)

P. 340, l. 11. *Ny les dames).* Cf. Xénophon, *Hiéron* : « At amor nulli minus insinuat sese quàm tyranno. Neque enim amor appetere gaudet ea quæ in promptu sunt, sed ea quæ sperantur. » (I, éd. de 1545, p. 576.)

P. 340, l. 12. *Qui ne se donne loisir). Id., ibid.* : « Proinde non aliter quàm si qui nunquam expertus est sitim, potum nanciscatur, itidem qui est expers amoris, expers est jucundissimæ Veneris. » (Édit. de 1545, p. 576.)

P. 340, l. 18. *Plerumque gratæ).* « Souvent le changement plaît aux grands : un repas frugal et propre sous le toit du pauvre, sans tapis, sans pourpre, a déridé leur front soucieux. » (Horace, *Odes,* III, XXIX, 12.)

P. 340, l. 23. *Come les ha le grand seigneur).* Cf. Guillaume Postel, *Histoire des Turcs* : « Le Prince Turc a en divers Parcs ou Serrails grandes multitudes de femmes et principalement en un Serrail de Constantinople, qui est au melieu de la ville, là où à mon partir y en avoit plus de trois cens. » (Éd. de 1575, p. 92; éd. de 1560, 1re partie, p. 6.)

P. 340, l. 25. *Celuy de ses ancestres).* Cf. Chalcondyle : « On dit que Pajazet entretenoit d'ordinaire bien sept mille fauconniers. » (III, XIII, 209.)

P. 341, l. 2. *Ils sont trop esclairez).* On retrouvera la même idée chez Cicéron, *De officiis,* II, XIII; Plutarque, *Instruction pour ceux qui manient affaires d'Estat,* f° 162 v°; Castiglione, *Il Cortegiano,* IV, VIII, etc.

P. 341, l. 8. *Platon, en son Gorgias).* « ... Ego... id esse dico tyrannidem, quod paulo ante, videlicet licentiam in civitate habere quicquid videatur perpetrandi, sive interficere quempiam, sive expellere libeat, cæteráque omnia pro libidine facere. » (XXIV, p. 469; éd. de 1546, p. 346.)

P. 341, l. 15. *Un seing & une verrue).* Cf. Plutarque, *Instruction pour ceux qui manient affaires d'Estat* : « Tout ainsi qu'une lentille, un seing, une verrue en la face de l'homme font plus d'ennuy que ne feroient une balafre, ou une cicatrice, ou une mutilation en tout le reste du corps : aussi les faultes petites et legeres de soy, apparoissent grandes es vies des Princes. » (F° 162 v°.)

P. 341, l. 21. *Il recite aussi).* Cf. Xénophon, *Hiéron,* II.

P. 342, l. 11. *Cæsar appelle Roytelets).* Comme César ne dit rien de semblable des Gaulois, Coste a supposé, d'après Barbeyrac, que Montaigne, par une inadvertance qu'il a commise encore ailleurs, II, VIII, avait rapporté ici aux Gaulois ce que César a dit des Germains (*De bell. gall.,* VI, XXIII) : « In pace nullus communis est magistratus; sed principes regionum atque pagorum inter suos jus dicunt, controversiasque minuunt. » Cette hypothèse est d'autant plus vraisemblable que Montaigne ne semble pas avoir relu César après 1580. Une nouvelle lecture lui eût peut-être fourni l'occasion de corriger son erreur.

P. 342, l. 26. *Paucos servitus).* « Peu d'hommes sont enchaînés à la servitude; beaucoup s'y enchaînent. » (Sénèque, ép. 22.)

P. 343, l. 4. *Maximum hoc).* « Le plus grand avantage de la royauté, c'est que le peuple est obligé non seulement de souffrir, mais encore de louer les actions de son maître. » (Sénèque, *Thyeste,* II, I, 30.)

P. 343, l. 14. *Ma hauteur).* Rapprocher l'essai III, VII.

P. 343, l. 21. *Ses courtisans).* Cf. Ammien Marcellin; ce sont des avocats qui louent ainsi Julien : « Fertur id dixisse permotus : gaudebam plane præ meque ferebat si ab his laudarer quos et vituperare posse adverterem, si quid aut factum sit secus aut dictum. » (XXII, x.)

P. 344, l. 3. *Diocletian).* Cf. Aurelius Victor, et surtout Crinitus, *De honesta disciplina*, que Montaigne a lu certainement entre 1580 et 1588 et qui reprend à peu près les mots d'Aurelius Victor : « Utinam, Romani, possetis olera visere nostris manibus Salonis instituta, profecto enim nunquam istud tentandum judicaretis. » (*De honesta disciplina,* XIII, VIII.) Cet exemple est d'ailleurs très fréquemment repris par les compilateurs et les moralistes du temps. A la même époque Montaigne a eu chance de le lire encore dans la *Suite des diverses leçons,* par Du Verdier (III, I), et dans le *De constantia* de Juste Lipse (I, II).

P. 344, l. 10. *A l'advis d'Anacharsis).* Cf. Plutarque, *Banquet des sept sages* : « Thales opina disant que celle chose publique luy sembloit la mieulx ordonnee, où il n'y avoit point d'hommes ny trop riches ny trop pauvres. Suivant celuy-là Anacharsis dit, que c'estoit à son advis celle en laquelle toutes autres choses estant egales entre les habitans, la precedence se mesuroit à la vertu, & le rebut au vice. » (XIII, f° 155 r°.)

P. 344, l. 13. *Quand le Roy Pyrrhus).* Cf. Plutarque, *Vie de Pyrrhus* : « Iceluy (Cinéas) donques voiant que Pyrrus estoit fort affectionné à ceste guerre d'Italie, le trouvant un jour de loisir, le meit en telz propos : Lon dit sire, que les Romains sont fort bons hommes de guerre, & qu'ilz commandent à plusieurs vaillantes et belliqueuses nations : Si donques les Dieux nous font la grace d'en venir au dessus, à quoy nous servira cette victoire? Pyrrhus luy respondit, Tu me demandes une chose qui est de soy-mesme toute evidente : car quand nous aurons dompté les Romains, il n'y aura plus en tout le païs cité Grecque ny barbare qui nous puisse resister, ains conquerrons incontinent sans difficulté tout le reste de l'Italie, la grandeur, bonté, richesse & puissance de laquelle personne ne doibt mieulx sçavoir ny cognoistre que toy mesme. Cineas faisant un peu de pause, luy repliqua : Et quand nous aurons pris l'Italie, que ferons nous puis apres? Pyrrus ne s'appercevant pas encore ou il vouloit venir, luy dit : La Sicile, comme tu sçais, est tout joignant, qui nous tend les mains, par maniere de dire, & est une isle riche, puissante, & abondante de peuple, laquelle nous sera tresfacile à prendre... Il y a grande apparence en ce que tu dis, respondit Cineas : mais quand nous aurons gaigné la Sicile, sera ce la fin de nostre guerre? Dieu nous face la grace, respondit Pyrrus, que nous puissions attaindre a ceste victoire, & venir à bout de ceste entreprise : pource, ce nous sera une entree pour parvenir à bien plus grandes choses. Car qui se tiendroit de passer puis apres en Afrique & à Carthage, qui seront conséquemment en si belle prise, veu que Agathocles s'en estant secrettement fouy de Syracuse, & aiant traversé la mer avec bien peu de vaisseaux, fut bien pres de la prendre : & quand nous aurons conquis & gaigné tout cela, il est bien certain qu'il n'y aura plus pas un des ennemis, qui nous fachent & qui nous harcellent maintenant, qui oze lever la tête contre nous. Non certes, respondit Cineas : car il est tout manifeste, qu'avec si grosse puissance, nous pourrons facilement recouvrer le royaume de la Macedoine, & commander sans contradiction à toute la Grece : mais quand nous aurons tout en nostre puissance, que ferons nous à la fin? Pyrrus adonc se prenant à rire, Nous nous reposerons, dit il, à nostre aise, mon amy, & ne ferons plus autre chose que bancqueter tous les jours, & nous entretenir de plaisans devis les uns avec les autres, le plus joyeusement, & en la meilleure chere qui nous sera possible. Cineas adonc l'aiant amené à ce poinct, luy dit, Et qui nous empesche, Sire, de nous reposer des maintenant, & de faire bonne chere ensemble, puis que nous avons tout presentement, sans plus nous travailler, ce que nous voulons aller chercher, avec tant d'effusion de sang humain, & tant de dangers? encore ne sçavons nous si nous y parviendrons jamais, apres que nous aurons souffert, & fait souffrir à d'autres des maulx & travaux infinis. » (VII, f° 275 r°.)

P. 344, l. 25. *Nimirum).* « C'est apparemment parce qu'il ne connaissait pas bien les bornes qu'on doit mettre à ses désirs et jusqu'où va le plaisir véritable. » (Lucrèce, V, 1431.) Le texte de Lucrèce est :

« Nimirum, quia non cognovit, quæ sit habendi. »

Lucrèce ne parle pas de Pyrrhus.

P. 344, l. 27. *Clorre ce pas).* Cf. pour la même expression, du Bellay, *Deffence et illustration*, I, xii, éd. Chamard, p. 161, note 5. C'est une locution empruntée aux jeux militaires appelés pas d'armes; on disait : ouvrir le pas, clore le pas.

P. 344, l. 28. *Mores cuique).* « C'est notre caractère qui fait à chacun de nous sa destinée. » (Cornelius Nepos, *Vie d'Atticus*, II.) J'ignore dans quelle édition Montaigne lisait Cornelius Nepos; il n'est pas inutile cependant de remarquer que dans certaines éditions (celle de 1569 par exemple) les sentences du genre de celle-ci sont détachées dans le texte au moyen de caractères particuliers qui attirent sur elles l'attention. Dans le texte de Nepos l'ordre des mots est un peu différent : « Sui cuique mores... » Cette sentence est commentée longuement dans les *Adages* d'Erasme, II, IV, 30.

Chronologie : Cet essai est sans doute de la première période : En effet, 1° il est entouré d'essais qui datent de 1572; 2° on y trouve la composition en forme de mosaïque, avec nombreux emprunts à Sénèque, qui caractérise plusieurs essais de la première période (cf. I, xxxix); 3° l'occasion du chapitre est peut-être le fameux entretien de Cinéas et de Pyrrhus qui le termine, c'est-à-dire que l'inspiration vient peut-être des *Vies* de Plutarque (*Vie de Pyrrhus*), ce qui invite à rapprocher le chapitre du groupe d'essais inspirés par les *Vies* de Plutarque vers 1572 (I, xxxviii, I, xli, I, xliv, I, xlv, I, xlvii). Il y a donc des probabilités assez grandes pour que l'essai *De l'inequalité qui est entre nous* soit de la première période au moins dans sa majeure partie. Par sa composition fragmentaire il était tout préparé à recevoir des additions, et sans doute il en a reçu. Trois emprunts tout à fait textuels aux *Œuvres morales*, traduites par Amyot (distance de beste à beste, Hermodorus, le roy Seleucus...), n'ont pu y prendre place qu'à la fin de 1572. Peut-être une grande partie du chapitre leur est antérieure.

Chapitre XLIII.

DES LOIX SOMPTVAIRES.

P. 345, l. 1. *Nos loix).* Pour comprendre l'opportunité de cet essai il faut se rappeler qu'au XVI[e] siècle, sous l'influence de l'Italie, le luxe se développa avec une extrême rapidité, les modes se transformant avec une promptitude exceptionnelle, et que sans cesse les rois intervinrent par des lois et des édits pour empêcher les conséquences funestes de ces excès. On estimait qu'il était de grande importance de distinguer les rangs par les costumes et de ne pas permettre au vulgaire de s'habiller comme les grands. Les fortunes sombraient souvent dans ces courses effrénées au luxe où chacun cherchait à surpasser ses voisins. Les finances publiques en souffraient également, car, au début du siècle tout au moins, et en grande partie même pendant tout le siècle, les soieries et les objets de parure venaient d'Italie et drainaient ainsi chaque année des sommes importantes hors du pays. Enfin il semblait que la moralité de la nation fût intéressée dans cette question. Dans l'impossibilité d'apporter les textes du temps qui illustreraient la pensée de Montaigne, je me contente de renvoyer à l'une quelconque des nombreuses histoires du costume en France qui ont été publiées depuis une quarantaine d'années. Quicherat écrit, par exemple : « Ce même monarque (François I[er]) qui faisait de sa maison le temple de la parure se vit bientôt obligé de mettre en interdit les choses dont la parure tirait son principal éclat. Les financiers chargés de l'administration des deniers de la couronne, calculant avec douleur les sommes portées à l'étranger par l'acquisition de tant d'articles coûteux, érigèrent en principe la nécessité des lois somptuaires, si bien que ces lois, renouvelées à plusieurs reprises, sous le règne de François I[er], devinrent l'une des pratiques habituelles du gouvernement. Tous les rois, jusques et y compris Louis XIV, en ont usé à leur tour. En 1518 parut un édit contre l'importation, la vente et la mise en œuvre de toutes les soieries de luxe. Ce que nous appelons soieries de luxe comprenait les draps d'or et d'argent, le velours, le satin, le damas, le camelot, le taffetas broché ou brodé d'or, même le taffetas uni de couleur cramoisie. Les marchands qui avaient de ces étoffes en magasin, devaient s'en défaire dans le délai de six mois, soit en les réexpédiant au dehors, soit en les vendant pour l'usage exclusif des princes du sang ou de l'Église... Une autre ordonnance, rendue en 1532, ne concerna que les financiers et gens d'affaires. Il fut intimé aux personnes de cette classe de s'abstenir de draps de soie, de fourrures, des chaînes d'or d'un trop grand poids, et de ne pas faire leurs filles trop belles et trop riches lorsqu'ils les mariaient... Le chancelier Olivier, imbu de la foi aux lois somptuaires, mit en jeu tous les ressorts du gouvernement pour les rendre plus efficaces qu'elles n'avaient été jusque-là. C'est lui qui, au risque d'ameuter tout le beau sexe du royaume, étendit aux femmes le dernier édit rendu par François I[er] contre l'emploi de l'or et de l'argent dans le vêtement des hommes (édit de 1543). Cette mesure était le prélude d'une ordonnance plus complète à laquelle il fit consentir le roi en 1549. Il ne s'agissait plus seulement de mettre un frein à l'exportation du numéraire : les considérants alléguaient le devoir imposé à l'autorité de maintenir la décence publique

en même temps que la distinction des rangs. A l'interdiction de trop riches ornements s'ajoutait la gradation de ceux qui seraient tolérés. La loi descendit jusqu'à régler à quelle place du vêtement les choses de luxe s'appliqueraient. Les couleurs et qualités des étoffes furent appropriées à la condition de chacun... A l'avènement de Charles IX... des députés aux États généraux d'Orléans déplorèrent les désordres domestiques occasionnés par le luxe des habits. On signala la tendance de tout le monde à y dépenser même l'argent qu'on n'a pas... On rétablit les prohibitions décrétées par Henri II. On augmenta le chiffre des amendes. On introduisit même des peines corporelles. Tout domestique récalcitrant devenait passible de la prison, et les tailleurs, surpris en récidive à mettre aux habits des ornements défendus, devaient recevoir le fouet de la main du bourreau. Quant aux marchands d'étoffes, ils étaient privés de tout recours en justice à raison des fournitures qu'ils auraient faites à crédit. L'ordonnance fut rendue le 22 avril 1561, affichée, criée, trompettée comme loi fondamentale du royaume; et cependant il fallut la renouveler dès le mois de janvier 1563, en faisant l'aveu qu'elle n'avait pu être exécutée à cause des troubles, et que, bien qu'elle eût dû servir d'avertissement; le luxe avait fait de nouveaux progrès; car à la folie des étoffes somptueuses s'était jointe celle des façons si compliquées que la main-d'œuvre surpassait la matière du double et du triple. On prit texte là-dessus pour proscrire toute façon qui s'élèverait à plus de 60 sous; et les affaires des tailleurs et merciers n'en allèrent pas plus mal, puisque le gouvernement revint encore à la charge le 23 avril 1573, en gémissant de la manière la plus pitoyable sur son impuissance... Tel est le sort des lois quand elles ne sont pas les mêmes pour tout le monde. Les édits de Charles IX ne différaient pas en ce point de ceux de ses prédécesseurs. Il donnait carte blanche aux princes pour user de ce que bon leur semblerait, et la plupart des choses défendues aux personnes du commun, il les autorisait en faveur de quiconque suivait la cour. Que pouvaient produire de pareilles exceptions chez un peuple où tout hobereau entendait trancher du prince, où tout le monde aspirait à paraître de la cour?... Il reste de Henri III deux édits somptuaires, l'un rendu en 1577, l'autre en 1583. Le premier était un rappel aux règlements des règnes antérieurs; mais on en fit si peu de cas que, lorsque les ordonnances de Henri II et de Charles IX défendaient aux gentilshommes d'habiller les domestiques d'étoffes précieuses, Bussy d'Amboise affecta de se présenter au Louvre avec six pages couverts de drap d'or depuis la tête jusqu'aux pieds... L'édit de 1583 fut au contraire exécuté avec une rigueur qui n'était pas dans les habitudes de Henri III. Il alla jusqu'à autoriser l'incarcération de plus de trente dames de Paris, tant nobles que bourgeoises, quoique le texte de l'ordonnance ne portât pas d'autre punition que des amendes. » (Pp. 353, 379, 397, 399, 422.) Comme on le voit par ce dernier texte, la manie des ordonnances somptuaires continua après la publication des *Essais*. Henri IV à son tour rendra trois édits contre les soieries et clinquants. On peut supposer que l'essai de Montaigne a été suggéré par l'édit de 1573 ou par celui de 1577; mais cette hypothèse n'est pas nécessaire, et il suffit de constater que les préoccupations auxquelles il répond étaient dans l'air.

P. 346, l. 15. *Corrigea Zeleucus)*. Cf. Diodore de Sicile : « Que la femme de condition libre ne puisse mener après elle plus d'une chamberiere si elle n'est yvre : ny ne puisse sortir hors de la ville la nuict si elle n'est putain. Pareillement qu'à l'homme ne loise porter en son doigt anneau d'or, ny robbe delicate comme sont celles des draps tyssus en la ville de Milet, s'il n'est sodomite ou putier. Et ainsi par ces exceptions si honteuses et si villaines, il divertissoit ingenieusement les personnes des superfluitez et delices pernicieuses. » (XII, v, f° 45 r°.)

P. 346, l. 27. *Quidquid principes)*. « Tout ce que font les princes, il semble qu'ils le commandent. » (Quintilien, *Declamationes*, III.) Montaigne a pris cette citation non pas directement chez Quintilien, mais dans les *Politiques* de Juste Lipse.

P. 347, l. 1. *Le reste de la France)*. Beaucoup de moralistes ont insisté sur cette idée que l'exemple des gouvernants est tout-puissant auprès des sujets. Cf. en particulier Platon, *Lois*, I, IV.

P. 347, l. 13. *Tiercelets & quartelets de Roys)*. Image

empruntée de la fauconnerie : le tiercelet est le mâle du faucon, de l'épervier, etc., d'un tiers plus petit que la femelle. Cette image se rencontre chez les conteurs. Rabelais (III, IX) a parlé de « tiercelets de Job ». Tabourot écrit dans les *Bigarrures*, IV, II : « Ils ronflent sur le pavé, ils tranchent des tiercelets de prince, et deviennent si arrogans que les rues ne sont pas capables de les tenir. » Régnier parle de « tiercelets de poètes ». Montaigne enchérit plaisamment par le terme de « quartelets » qu'il semble imaginer pour la circonstance. Je ne crois pas qu'il fût en usage au XVI[e] siècle. Le dictionnaire de Godefroy n'en cite qu'un exemple du XV[e] siècle, exemple dans lequel le mot a une acception très différente.

P. 347, l. 19. *Platon en ses loix).* « Nusquam cognosci assero, quàm magnam ludorum genus ad legum conditarum stabilitatem & mutationem habeat potestatem... Sin autem mutetur id genus, novique ludi quotidie inducantur, semperque novis delectetur juventus, tum figuris gestibusve corporis, tum reliquo apparatu & suppellectili : ac decens & indecens in his rebus aliter in dies & aliter judicent, atque inventores novarum rerum, colorum scilicet & figurarum cæterorumque hujusmodi semper honorent : pestem hac nullam civitati majorem fore censemus, recte admodum judicantes. Mutat enim juventutis mores occulte facitque ut prisca quidem vilia, nova vero digna honore videantur... nihil... assero perniciosius civitatibus esse... Mutationem aio omnibus in rebus præterquam malis esse periculosissimam in temporibus omnibus inventis, in diæta corporum, in moribus animorum, in omnibus simpliciter præterquam in malis... Omnes enim eas leges colunt,... in quibus educati sunt : si illæ divina quadam fortuna longis temporibus stabilitæ fuerint : adeo ut nullus aut recordetur, aut audiverit eas unquam se aliter habuisse. » (VII, pp. 797-798; éd. de 1546, p. 828.)

Chronologie : La source de cet essai est un passage de Diodore de Sicile que Montaigne lit dans la traduction d'Amyot. Or Montaigne a certainement lu cette traduction vers 1572, puisqu'on trouve des traces de cette lecture dans les essais I, XVI, et I, XXIII. Rien ne prouve qu'il l'ait étudié à nouveau entre cette date et 1580. Voilà qui fortifie la présomption que nous pouvons tirer à première vue de la place occupée par cet essai : il est tout entouré de chapitres qui appartiennent à la première période. Il y a donc des chances sérieuses pour que lui aussi soit de la première période.

CHAPITRE XLIV.

DV DORMIR.

P. 349, l. 1. *Mesme chemin).* Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Nec hoc dico sapientem uno semper iturum gradu, sed una via. » (Ép. 20.)

P. 349, l. 13. *Alexandre le grand).* Cf. Plutarque, *Vie d'Alexandre le Grand* : « Apres que ses capitaines se furent retirez en leurs logis, il se jetta dessus un lict en sa tente, là ou il s'endormit tout le reste de la nuict, plus serré qu'il n'avoit accoustumé, de maniere que les seigneurs qui vindrent à son lever le matin, s'esbahirent bien fort, comme il dormait encore, & d'eulx mesmes feirent commandement aux soudards qu'ilz mangeassent : puis voians que le temps les pressoit, Parmenion entra dedans sa chambre, & s'approchant de son lict l'appella deux ou trois fois par son nom, tant qu'il l'esveilla, & lui demanda comment il dormoit ainsi si haulte heure, en homme qui a desja vaincu, & non pas qui est prest a donner la plus grande & la plus hasardeuse battaille qu'il eut onques : à quoy Alexandre luy respondit en riant, Comment, & ne te semble il pas que nous ayons desja vaincu. » (II, f° 476 v°.)

P. 349, l. 18. *L'Empereur Othon). Id., Vie d'Othon* : « (Othon) commencea à reconforter ses serviteurs, & leur distribuer liberalement son argent, aux uns plus, aux autres moins : ne le jettant point prodigalement sans consideration, comme deniers appartenans desjà à autruy, ains y gardant diligemment proportion, & mesure selon le merite de chascun : puis apres les avoir envoyez, alors il se reposa et s'endormit tout le reste de la nuict : tellement que ses valets de chambre l'entendoient ronfler, tant il dormoit profondement. » (VIII, f° 733 v°.)

P. 350, l. 6. *Car Caton). Id., Vie de Caton d'Utique* : « s'endormit d'un fort profond sommeil, tellement que ceulx qui estoient hors de la chambre l'entendoient bien ronfler. Environ la minuict il appella... Butas celuy duquel il se servoit le plus es affaires d'estat, & l'envoya sur le port veoir si tous ceulx qui s'estoient embarquez, avoient fait voile... Peu apres retourna Butas qui luy rapporta que tous les autres avoient fait voile, excepté Crassus qui estoit encore demouré pour quelque affaire, et qu'il s'en alloit embarquer, mais qu'il faisoit un grand vent, et y avoit une grosse tourmente en la mer... (Caton) renvoya Butas derechef sur le port pour veoir si aucuns auroient point relasche, qui eussent affaire de quelque chose pour le luy venir dire. Les petits oyseaux commençoient desja à chanter, & luy prit derechef un petit de sommeil, mais sur ce poinct retourna Butas qui luy dit qu'il n'y avoit bruit quelconque sur le port. Caton luy dit, qu'il s'en allast doncques, & qu'il fermast la porte apres luy, se ravalla dedans son lict, comme pour dormir ce qui restoit encore de la nuict : mais aussitost que Butas eut le dos tourné il desguainna son espee, et s'en donna un coup au dessoubz de l'estomach. » (XIX, f° 549 v°.)

P. 350, l. 15. *En ce grand et dangereux orage). Id., ibid.* : « Metellus entrant en son Tribunat, faisoit des assemblees & harengues seditieuses, esquelles il meit en avant au peuple un decret, par lequel estoit porté que Pompeius fust au premier jour r'appellé avec son armee en Italie... Le Senat fut assemblé la dessus, auquel Caton ne parla pas d'entree aigrement, ny de trop grande vehemence contre Metellus... mais cela

eleva encore plus en audace & en gloire Metellus, & feit qu'il commencea à avoir Caton en mespris... Adonc Caton changeant de visage, de voix, & de parole, apres luy avoir parlé fort asprement, en fin protesta roidement, que tant comme il auroit vie au corps il ne souffriroit que Pompeius entrast avec armes en la ville de Rome... Quand le jour fut escheut auquel on devoit faire passer cest edict par les voix du peuple, Metellus ne faillit pas d'avoir ses gens en ordonnance sur la place, force estrangers, force esclaves, & force escrimeurs à oultrance tous en armes, avec ce qu'il y avoit une bonne partie de la commune qui desiroit le retour de Pompeius pour l'esperance de quelque mutation, & si estoit leur affaire grandement favorisé & fortifié de la part de Cæsar, qui lors estoit Preteur. Et a l'opposite, de l'autre costé les plus gens de bien de la ville se courrouceoient bien avec Caton, & disoient comme luy, que c'estoit une grande mechanceté, mais ilz ne luy aidoient point pourtant : à l'occasion dequoy ses parents & domestiques en estoient en grand soucy & en grande peine, de sorte qu'il y en eut qui passerent la nuict ensemble sans vouloir reposer & sans boire ny manger, pour le danger auquel ilz voyoient sa vie, & mesmement sa femme & ses sœurs ne faisoient autre chose que plorer & se tourmenter en sa maison, là ou luy tout au contraire parloit asseureement, et reconfortoit tout le monde : & apres avoir souppé comme de coustume, il s'en alla coucher, & dormit de fort profond sommeil jusques au matin, que Munatius Thermus l'un de ses compagnons au Tribunat le vint esveiller. » (VIII, f° 535 v°.)

P. 351, l. 5. *En la bataille navale).* Cf. Suétone, *Vie d'Auguste* : « Sub horam pugnæ tam arcto repente somno devinctus, ut ad dandum signum ab amicis excitaretur. Unde præbitam Antonio materiam putem exprobrandi, ne rectis quidem oculis eum adspicere potuisse instructam aciem. » (XVI.)

P. 351, l. 12. *Quant au jeune Marius).* Cf. Plutarque, *Vie de Sylla* : « ... toutefois les autres... disent que Marius ne veit pas seulement la battaille, pource qu'estant aggravé de travail et de faulte de dormir, il se coucha dessoubz quelque arbre à l'umbre, pour se reposer un petit, apres avoir desja baillé le signe et le mot de la battaille, et s'endormit si serré, qu'à peine se peut il esveiller pour le bruit de la roupte et fuitte de ses gens. » (XIII, f° 529 v°.)

P. 351, l. 21. *Le Roy Perseus).* Cf. Plutarque, *Vie de Paul-Émile* : « Toutesfois, il y en a quelques uns, qui escrivent une nouvelle et bien estrange sorte de sa mort : car ilz disent que les soudards qui le gardoient, aians conceu quelque despit & quelque haine à l'encontre de luy, & voyans qu'ilz ne luy pouvoient faire autre mal ny autre desplaisir, l'empescherent de dormir, prenans songneusement garde quand le sommeil luy venoit, & le gardans de pouvoir clorre l'œil, en le contraignant par toute voye & tout moien de veiller & demourer sans dormir, jusques à ce que ne pouvant plus durer en tel estat, il y mourut. » (F° 176 v°.)

P. 351, l. 22. *Pline en allegue).* Cf. *Histoire naturelle* : « Mæcenati triennio supremo nullo horæ momento contigit somnus. » (VII, LII.)

P. 351, l. 24. *Il y a des nations).* Cf. Hérodote, IV, XXV; t. I, f° 256 r°.

P. 351, l. 26. *Ceus qui escrivent).* Cf. Diogène Laerce, *Vie d'Épiménide* : « Epimenides LVII annos perpetuos obdormivit. » (I, CIX; éd. de 1556, p. 86.)

Chronologie : Cet essai est bâti de cinq passages empruntés aux *Vies* de Plutarque. Il mérite donc d'être rapproché du groupe d'essais inspirés des *Vies* de Plutarque vers 1572, et comme la place qu'il occupe dans le volume le laissait prévoir, il est très probablement de la première période.

Chapitre XLV.

DE LA BATAILLE DE DREUX.

P. 352, l. 1. *Bataille de Dreux).* Bataille gagnée par les catholiques sur les protestants le 19 décembre 1562, pendant la première guerre de religion. On peut voir le récit de cet incident chez de Thou (iv, 480).

P. 352, l. 13. *Philopœmen).* Cf. Plutarque, *Vie de Philopœmen* : « Quand ce vint à chocquer, Machanidas avec ses estrangers chargea si rudement quelques gens de traict et quelques archers que Philopœmen avoit mis au devant de la battaille des Achæiens, pour commencer & attacher l'escarmouche, que d'arrivee il les tourna tous en fuitte : mais au lieu d'aller tout d'une tire droit à l'encontre des Acheiens qui estoient en battaille, pour essayer de les rompre, il s'amusa à chasser ces premiers fuyans, & passa tout au long des Acheiens qui teindrent bien leurs rencs. Ceste roupte si grande estant advenue tout au commencement de la battaille, il sembloit bien à beaucoup de gens, que tout fust perdu & ruiné pour les Acheiens : mais Philopœmen feit semblant que ce n'estoit rien, & qu'il n'en faisoit point de compte : & voiant la grande faulte que faisoient les ennemis de poursuyvre ainsi à toute bride ces avant coureurs qu'ils avoient rompus, & d'esloigner la bataille de leurs gens de pied, qu'ilz laissoient tous nuds, & abandonnoient la place vuide, il ne leur alla point au devant pour les arrester, ny ne s'efforcea point de les garder qu'ilz ne chassassent ceulx qui fuyoient, ains les laissa passer oultre : & quand il veit qu'ilz estoient assez esloignez de leurs gens de pied, adonc il feit marcher les siens contre les Lacedæmoniens qui avoient les flancs desnuez de gens de cheval, & les chargeant à costé en se hastant de gaigner à la course l'un des flancs, il les meit en roupte avec un bien grand meurtre... Apres ceste desconfiture, il revint au devant de Machanidas qui retournoit de la chasse avec ses estrangers. » (vi, fº 252 vº.)

P. 353, l. 7. *En cette aspre bataille d'Agesilaus). Id., Vie d'Agesilas* : « Xenophon qui se trouva en ceste battaille du costé d'Agesilaus, avec lequel il estoit revenu de l'Asie, escrit qu'il n'en fut jamais une telle... Agesilaus pouvant avoir la victoire entiere sans aucun danger, s'il eust seulement voulu laisser passer le battaillon des Thebains, et puis les charger sur la cueuë apres qu'ilz eussent esté passez, par une opiniastreté de vouloir monstrer sa prouesse, & par une ardeur de courage aima mieux leur donner en teste, et les alla chocquer de front, ne les voulant vaincre sinon à vive force. Les Thebains de l'autre costé le receurent non moins courageusement, & y eut là une meslee fort aspre par tous les endroits de la battaille, mais principalement au lieu ou il estoit, entre les cinquante jeunes hommes qui luy avoient esté envoyez pour la garde de sa personne, la vaillance desquelz luy vint adonc fort à propos... ilz ne le peurent neantmoins sauver d'estre bien blecé... jusques à ce que finablement voians qu'il estoit trop mal aisé de forcer les Thebains de front, ilz furent contraints de faire ce qu'ilz n'avoient pas voulu du commencement : car ilz s'ouvrirent pour les laisser passer, puis quand ilz furent passez, prenans garde qu'ilz marchoient en desordre, comme ceulx qui cuidoient bien estre hors de tout danger, ilz les suivirent, et courans au long d'eulx les rechargerent de nouveau par les flancs : mais pour cela

encore ne les peurent ilz tourner en fuitte à val de roupte, ains se retirerent les Thebains au petit pas à la montagne de Helicon, se sentans fort fiers de l'evenement de ceste battaille, en laquelle ilz s'estoient quand à eulx maintenus invincibles. » (VI, f° 424 r°.)

CHRONOLOGIE : Cet essai semble inspiré par un exemple pris aux *Vies* de Plutarque (*Vie de Philopœmen*) qui évoque le souvenir d'une aventure analogue survenue à la bataille de Dreux. Il fait donc partie du groupe des essais inspirés par les *Vies* de Plutarque vers 1572.

Chapitre XLVI.

DES NOMS.

P. 354, l. 3. *Galimafrée).* Les pots-pourris de cette sorte ne sont pas rares dans le genre des leçons dont Montaigne semble s'être inspiré au début de sa carrière d'écrivain. A titre d'exemple on peut voir, dans les *Œuvres morales et diversifiées* de Jean des Caurres, le chapitre (vii, 53) intitulé : « Enseignemens divers de nature et recueil non impertinent de choses diverses à cause de briefveté, assemblées comme en un vaisseau. »

P. 354, l. 6. *Certains noms fatalement affectez).* Je trouve dans l'*Officina* de Ravisius Textor une liste de noms ainsi affectionnés par les monarques de différents pays; les Ptolémées d'Egypte y figurent avec beaucoup d'autres.

P. 354, l. 10. *Le nom de Guienne).* Cf. Bouchet, *Annales d'Aquitaine* : « L'Aquitaine... fut nommée Guienne comme il est vrai semblable a cause des ducs qui porterent le nom de Guillaume. Lesquelz par long temps possederent toute Aquitaine. » (F° 98 v°.)

P. 354, l. 13. *Henry, Duc de Normandie). Id., ibid.* : « L'année après et en l'an mil cent soixante et treze, Henri le jeune retourna en Normandie où il assigna un festin, qui fut faict magnifiquement et en grand sumptuosité. Et afin que croiez qu'il y eut beaucoup de Chevaliers, celui qui a fait la prosecution de la Cronique de Sigibert, récite qu'il se trouva en une salle où estoient Guillaume de Sainct Jehan, Seneschal de Normandie & Guillaume, filz de Haimon, Seneschal de Bretaigne, & frère dudit Henry : lesquelz deux Seneschaux, par singularité, & afin qu'il en fust mémoire, entreprindrent que tous ceux qui avoient le nom de Guillaume, dîneroient ensemble en la dicte Salle, et non autres : ce qu'on fist scavoir au Roy Henry le jeune qui le voulut & fist faire commandement a tous les Chevaliers, nommez Guillaume, de se trouver au dict disner en la dicte Salle : & défense à tous autres de non y entrer, fors ceux qui les serviroient. Et ilz se trouverent cent & dix Chevaliers du dict nom : sans les simples Escuiers ou Serviteurs. » (F° 84 v°.)

P. 354, l. 21. *L'Empereur Geta).* Cf. Ælius Spartien, *Histoire Auguste*, Antoninus Geta : « Habebat (Geta) istam consuetudinem ut convivia, & maximè prandia per singulas litteras juberet scientibus servis, velut in quo erat anser, aprugna, anas &c. » (v.) Le fait est rapporté chez beaucoup de compilateurs et moralistes du temps. Cf. Bouaystuau, *Histoires prodigieuses*, éd. de 1567, p. 107; Du Verdier, *Suite des Diverses leçons*, III, xxiii; Droit de Gaillard, *Méthode de l'histoire*, p. 324; Crinitus, *De honesta disciplina*, xiv, 11. Je crois que Montaigne a pris le fait chez ce dernier auteur qui répète à peu près textuellement les mots de Spartien.

P. 355, l. 5. *Un nom beau).* On peut rapprocher de ceci ce qu'écrit Giraldi dans ses *Dialogues philosophiques* : « Le premier don que le père faict à son fils est le nom, qu'il doit avoir toute sa vie. Et pour ceste cause il le lui doit donner honorable à fin que de là commance, avec un bon présage, la vie de l'enfant qui se doit accoustumer et duire aux enseignemens pour estre orné de vertu. Car il semble que le nom soit quasi comme un augure de la qualité de l'esprit, que l'enfant doit avoir. Et de là vient que je n'aye jamais loué ceux qui imposent à leurs enfans le nom de vautours, lions, léopards, ours, chiens et

mastins comme si les enfans devoient ressembler à telles bestes. » (Trad. Chappuis, 1583.) On voit que les raisons de Montaigne sont moins superstitieuses. Il ne saurait d'ailleurs être question ici d'un souvenir de Giraldi.

P. 355, l. 17. *La fondation de nostre Dame la grand).* Cf. Bouchet, *Annales d'Aquitaine*, f° 13 v°. Le récit de Bouchet est un peu différent de celui de Montaigne, pourtant il est vraisemblable que Montaigne n'a pas eu d'autre source. Cf. à ce sujet mes *Livres d'histoire moderne utilisés par Montaigne*, p. 53 et p. 223.

P. 356, l. 17. *Les noms Latins).* En effet, dans les traductions d'Amyot la forme latine domine de beaucoup dans les noms propres, aussi bien pour les noms grecs que pour les noms latins. Certains aussi sont francisés, mais en petit nombre, et seulement les plus connus, ceux pour lesquels la tradition impose un nom français. Montaigne semble avoir tenu beaucoup à cette idée : on a pu remarquer que dans l'essai I, xxxiii, il a désigné la fille de saint Hilaire par la forme latine de son nom « Abra », bien qu'il ait trouvé dans les *Annales d'Aquitaine* de Bouchet la forme francisée « Abre ». Cette question était fort débattue autour de Montaigne, et le fut longuement au siècle suivant. (Cf. Ménage, la *Grammaire de Port-Royal*, etc.) Au temps de Montaigne, on peut consulter du Bellay, *Deffence et illustration*, II, vi, qui est d'un avis contraire au sien; Pelletier du Mans est du sentiment de Montaigne, et il en est de même de Bouaystuau qui s'explique très nettement à ce sujet dans les préfaces du *Théâtre du Monde* et des *Histoires prodigieuses* : « Au reste (lecteur), je te veux advertir que j'ay laissé exprès grand nombre de noms propres grecs et latins en leur langue (contre la coustume de ceux qui escrivent aujourd'hui) afin que ceux qui voudront conferer le latin avec le françois de quelques autheurs rares que je cite en mon œuvre, puissent avec moindre labeur les recouvrer chez les imprimeurs et libraires. »

P. 356, l. 26. *De tresmauvaise consequence).* Voyez des critiques semblables dans Tabourot des Accords, *Bigarrures*, IV, ii.

P. 358, l. 1. *Je porte).* Dans le *Journal de voyage* on constate que Montaigne laisse ses armoiries en de nombreux endroits : à Plombières, à Augsbourg, etc. A Pise il les fit blasonner « dorate, e di bei colori, per un scudo e mezzo di Francia; e poi al bagno impastarle... su una tavola e questa tavola la feci chiodare molto sollecitamente al muro della camera dove io stava, con quel patto, che si tenessino date alla camera, non al capitan Paulino padrone d'essa e che in ogni modo non ne fussino spiccate cheche dovesse accadere della casa per di qui innanzi. E cosi mi fu promesso, e giurato da lui. » (P. 433.)

P. 358, l. 9. *Cette gloire & reputation).* Cf. pour les mêmes idées plus loin l'essai II, xvi, 401.

P. 358, l. 15. *Pour tous potages).* Cf. ci-dessus I, xlii, p. 338, l. 2.

P. 358, l. 18. *A Guesquin).* Les formes Guesquin et Gueaquin sont communément chez Bouchet, *Annales d'Aquitaine*, f° 120 v°; Glesquin se rencontre chez Froissart. Sur le véritable nom du connétable, cf. Froissart, iii, 75, passage qui très certainement n'est pas la source de Montaigne. Ménage comptait quatorze manières de désigner ce personnage.

P. 358, l. 19. *En Lucien).* Allusion au *Jugement des Voyelles* par Lucien.

P. 358, l. 20. *Non levia).* « Il ne s'agit pas ici d'un prix frivole et de peu de valeur. » (Virgile, *Énéide*, XII, 764.)

P. 358, l. 24. *Nicolas Denisot).* Peintre et poète, né au Mans en 1515, se fit appeler « Conte d'Alsinois » anagramme de son nom. Voir à son sujet Du Verdier, *Bibliothèque françoise*, p. 904, et La Croix du Maine, p. 140, *Sur le goût des anagrammes au* xvi*e siècle*; cf. du Bellay, *Deffence*, ii, 9; Tabourot, *Bigarrures*, i, 9, etc.

P. 358, l. 27. *L'Historien Suetone).* On rencontre le nom de son père Lenis dans la *Vie d'Othon*, x. Mais Montaigne se souvient probablement d'une *Vie de Suétone* qu'il trouvait sans doute en tête de son édition : « Patrem habuit Suetonium, cognomento Lenem... A patre filius Tranquilli cognomen accepisse creditur : Nam cum ille Lenis sit cognominatus, hic eodem significato, non eodem verbo dictus est Tranquillus. »

P. 359, l. 4. *Antoine Escalin).* R. Escalin, baron de la Garde, dit le capitaine Poulin ou Polin, est un officier de fortune qui se distingua dans la carrière militaire et dans celle des ambassades sous les règnes

de François Ier et de ses successeurs. Il était de bas lieu et s'en faisait gloire. Nommé lieutenant-général des galères en 1544, il fut plusieurs fois destitué puis réintégré dans ses fonctions. Il mourut en mai 1578. De Thou parle fréquemment de lui. Cf. I, 75, I, 420, II, 126, VI, 17, VI, 22, VI, 52; mais c'est surtout Brantôme qui nous renseigne sur le baron de la Garde; cf. IV, 139. Bien que Montaigne l'appelle Antoine Escalin et le père Anselme Antoine Paulin, M. Lalanne a remarqué qu'il signe toujours R. Escalin.

P. 359, l. 9. *L'histoire a conu)*. Cf. Diogène Laerce à la fin des *Vies* de Socrate, Platon, Aristote, Xénophon, Démétrius et Théodore.

P. 359, l. 17. *Id cinerem)*. « Croyez-vous que cela touche la cendre et les mânes des morts dans leurs tombeaux? » (Virgile, *Énéide*, IV, 34.)

P. 359, l. 20. *Consiliis)*. « Mes hauts faits ont anéanti la gloire de Lacédémone. » Ce vers traduit du grec par Cicéron, *Tusculanes*, V, XVII, est le premier des quatre vers élégiaques qui furent gravés au bas de la statue d'Epaminondas. (Pausanias, IX, XV.)

P. 359, l. 22. *A sole exoriente)*. « Depuis le soleil levant jusqu'au delà des palus Méotides il n'est personne dont les hauts faits puissent s'égaler aux miens. » (Cicéron, *Tusculanes*, V, XVII.)

P. 360, l. 6. *Ad hæc se)*. « Voilà l'espérance qui a mis en mouvement les généraux romains, grecs et barbares, voilà ce qui leur fit affronter mille dangers et mille travaux : tant il est vrai que l'homme est plus altéré de gloire que de vertu. » (Juvénal, X, 137.)

Chronologie : Cet essai fait quatre emprunts aux *Annales d'Aquitaine* de Jean Bouchet (étymologie du mot Guyenne; le banquet des cent dix Guillaume, la fondation de nostre Dame la grand; les formes diverses du nom de Du Guesclin). Montaigne lit les *Annales d'Aquitaine* aux environs de 1572; l'essai *Des noms* est donc suivant toute vraisemblance de la première période, au moins dans sa majeure partie. Notons encore qu'il est antérieur à l'essai *De la gloire* (II, XVI) : en effet, au chapitre *De la gloire*, revenant sur un sujet dejà traité ici, Montaigne écrit : « De cecy j'en ai parlé ailleurs. » On peut remarquer enfin que la phrase sur le baron de la Garde (p. 359, l. 4) semble avoir été écrite avant la mort de ce personnage survenue en mai 1578.

Chapitre XLVII.

DE L'INCERTITVDE DE NOSTRE IVGEMENT.

P. 361, l. 2. Επίων). *Iliade,* XX, 249. Montaigne traduit ce vers après l'avoir cité.

P. 361, l. 4. *Vinse).* « Annibal vainquit les Romains, mais il ne sut pas profiter de sa victoire. » (Pétrarque, sonnet 82; éd. de 1550, sonnet 83, p. 162.) C'est la traduction d'un mot fameux de Tite-Live, XXII, LI.

P. 361, l. 7. *Montcontour).* Victoire des catholiques le 3 octobre 1569. Tavannes voulait poursuivre les vaincus, mais les courtisans du duc d'Anjou firent décider qu'on assiégerait Niort, Saint-Jean-d'Angély, etc., et compromirent ainsi les résultats de la victoire.

P. 361, l. 9. *A Sainct Quentin).* Le 10 août 1557, le connétable de Montmorency, venu pour débloquer Saint-Quentin, où Coligny était assiégé par cinquante-six mille Espagnols commandés par Philibert-Emmanuel, duc de Savoie, subit une terrible défaite. Les Espagnols semblaient pouvoir espérer beaucoup de cette victoire. En l'apprenant Charles-Quint demanda si son fils était à Paris. Mais l'armée espagnole resta sous les murs de la villle de Saint-Quentin, qui fut prise et brûlée le 27 août.

P. 362, l. 3. *Dum fortuna).* « Lorsque la fortune entraîne tout, lorsque tout cède à la terreur. » (Lucain, VII, 734.)

P. 362, l. 8. *Cæsar).* Cf. Plutarque, *Vie de César* : « Et fut Cæsar ce jour là en si grand desespoir de ses affaires, que quand Pompeius, pour quelque crainte ou par quelque envie de fortune eut failly de mettre fin à ceste grande besoigne & se fut retiré en son camp, se contentant d'avoir r'embarré & chassé ses ennemis jusques dedans le leur, Cæsar retournant au sien avec ses amis, dit hault & clair, La victoire estoit aujourd'huy à nos ennemis, s'ilz eussent eu un chef qui eust sceu vaincre. » (XI, f° 505 v°.) Cf. en outre *Vie de Pompée,* XVIII, f° 457 r°.

P. 362, l. 10. *Luy chaussa bien autrement les esperons). A Pharsale.* Cf. la suite du récit de Plutarque.

P. 362, l. 17. *Au desespoir).* Cf. la même idée dans la *République* de Bodin, V, V : « C'est chose dangereuse que de combattre gents désespérés... Quant aux exemples des anciens les histoires en sont pleines : mais il n'y en a point de plus illustre que de l'armée de César qui estoit au dernier désespoir quand Pompée donna la bataille en Pharsalie... » Je ne crois point que Montaigne ait emprunté ceci à la *République* de Bodin : il est plus probable qu'il y a eu rencontre entre ces deux auteurs; la question était classique. Je la retrouve chez Rabelais, I, XLIII; elle revient chez Guillaume du Bellay, *Instructions sur le faict de la guerre,* II, II, et toujours avec les mêmes exemples traditionnels : « Si l'on gaigne, on doit suyvir la victoire à toute diligence, et imiter César en ce cas, et non pas Annibal lequel perdit de venir au-dessus des Romains après ce qu'il les eut vaincuz à Cannes. » Elle est encore dans les *Politiques* de Juste Lipse, V, XVIII, etc.

P. 362, l. 21. *Monsieur de Foix).* A Ravenne, le 11 avril 1512, le jour de Pâques, Gaston de Foix, s'étant jeté sur une bande d'Espagnols qui se reformaient, se trouva presque seul, accompagné seulement de quelques gentilshommes qui furent vite entourés et massacrés.

P. 362, l. 25. *Serisoles).* Victoire remportée le 14 avril 1544, après un combat acharné, par le comte d'Enghien sur le marquis del Guasto.

P. 362, l. 28. *Gravissimi sunt).* « Rien de plus

violent que les morsures de la nécessité aux abois. » (Juste Lipse, *Politiques*, V, XVIII, d'après Portius Latro.)

P. 362, l. 29. *Vincitur).* « On vend cher la victoire à son adversaire quand on défie la mort. » (Lucain, IV, 275.)

P. 362, l. 30. *Pharax).* Cf. Diodore de Sicile, XII, XXIV, f° 68 r°.

P. 363, l. 3. *Clodomire).* Cf. Bouchet, *Annales d'Aquitaine* : « Mais Clodomires... gaigna la bataille et mist en fuyte les Bourgongnons & leur Roy Gondemar, lequel fut suivy par Clodomires par si grand rudesse et colere, qu'il s'esloigna trop de ses gens. Car, comme il fust assez loing, le Roy Gondemar retournant sur luy, par grand' fureur et indignation coucha sa lance et abattit Clodomires, qui demeura mort en place. » (F° 38 r°.)

P. 363, l. 9. *Sertorius).* Cf. Plutarque, *Vie de Sertorius*, V.

P. 363, l. 10. *Brutus). Id., Vie de Brutus*, IX.

P. 363, l. 10. *Cæsar).* Cf. Suétone, *Vie de César* : « Milites habebat tam cultos, ut argento & auro politis armis ornaret : simul & ad speciem, & quo tenaciores eorum, in prælio, essent, metu damni. » (LXVII.)

P. 363, l. 13. *Raison),* dict Xenophon. Cf. Xénophon, *Cyropédie* : « Alii adigebant rhedas quas ceperant, refertas mulieribus pulcherrimis, partim uxoribus, partim pellicibus... Asiatici enim exercitus... secum habent res omnis preciosissimas, inquientes pugnacioris se esse, ubi adsint quæ habent charissima : cogi enim his ferre auxilium. » (IV, III, p. 124.)

P. 363, l. 19. *A l'on remarqué).* Cf. Tite-Live, IX, XL.

P. 363, l. 20. *Antiochus).* Cf. Aulu-Gelle, *Nuits attiques* : « Rex contemplatione tanti, ac tam ornati exercitus gloriabundus, Annibalem aspicit : et, putasne inquit, conferri posse, ac satis esse credis Romanis hæc omnia? tum Pœnus eludens ignaviam, imbelliamque militum ejus pretiose armatorum : satis plane, inquit, satis esse credo Romanis hæc omnia, etiamsi avarissimi sunt. » (V, V.)

P. 363, l. 24. *Licurgus).* Cf. Plutarque, *Dicts notables des Lacedæmoniens* : « Quelqu'un luy demandoit pour quelle cause il leur avoit defendu de despouiller les corps de leurs ennemis morts : de peur, dit-il, que s'amusans la teste basse à recueillir ces despouilles, ils ne se souciassent point de combattre ce pendant, ains qu'ils entendissent seulement à garder leur pauvreté & leur reng. » (F° 221 r°.)

P. 364, l. 5. *Vitellius). Id., Vie d'Othon* : « Les Pretoriens qui venoient de Rome estoient delicatz, mols & effeminez, pour le long sejour qu'ilz avoient eu sans guerre, en repos & en oysiveté dedans Rome... ceulx de Vitellius approchans des murailles de la ville, se moquerent de ceulx d'Othon qui estoient aux creneaux les appellans beaux danseurs, & beaux joueurs de farces qui n'avoient jamais rien vu que des jeux & des festes : mais de guerre ny de faicts d'armes & de battailles ne sçavoit que c'estoit, & que leur plus grande prouesse estoit d'avoir trenché la teste à un pauvre vieillard tout nud, entendans de Galba; mais de se presenter en pleine campagne en battaille devant des hommes, qu'ilz n'en avoient pas le courage. Ces paroles injurieuses les picquerent, irriterent & enflammerent si bien, qu'ilz vindrent d'eulx mesmes supplier Spurina, qu'il leur commandast ce qu'il luy plairoit, & que desormais ilz ne refuseroient travail ne peril quelconque. » (III, f° 730 r°.)

P. 364, l. 28. *L'accident de Pyrrhus). Id., Vie de Pyrrhus* : « Baillant ses armes & son manteau à l'un de ses familiers qui se nommoit Megacles, & s'estant, par maniere de dire, caché dedans celles de Megacles, il retourna en la meslee contre les Romains, qui le receurent et le sousteindrent vaillamment, de sorte que la battaille dura fort longuement en doubte. Car lon dit, que les uns & les autres fouyrent & chasserent par sept fois, pource que l'eschange d'armes que feit le Roy, fut bien à propos pour la seureté de sa personne, mais il s'en fallut bien peu qu'il ne luy gastast tout, et ne luy feist perdre la battaille, à cause que plusieurs des ennemis se ruerent ensemble sur ce Megacles qui portoit les armes du Roy : et le premier qui l'assena au vif, & le porta par terre mort, aiant nom Dexter, luy osta soudainement l'armet de la teste, & prit son manteau, & s'en courut à tout vers Albinus, criant tout hault qu'il avoit occis Pyrrus, en monstrant les despouilles qu'il luy pensoit avoir ostees. Lesquelles estans portees au long des bendes, & monstrees de main en main par tout,

apporterent aux Romains une resjouissance grande : & au contraire un estonnement et tristesse grande aux Grecs, jusques à ce que Pyrrus en estant adverty s'en alla passer la teste nue & le visage descouvert au long de toutes ses trouppes, tendant la main aux soudards, & leur donnant à entendre à vive voix que c'estoit luy. » (VIII, f° 276 r°.) Je n'ai trouvé dans aucune édition le nom « Démogaclès » que Montaigne écrit par erreur au lieu de « Mégaclès ». « Levinus » est la leçon de 1565 et des éditions postérieures; l'édition princeps de 1559 portait « Albinus ».

P. 365, l. 2. *Alexandre). Id., Vie d'Alexandre,* V.

P. 365, l. 4. *Agis). Id., Vie d'Agis et Cléomène,* IV.

P. 365, l. 6. *A la bataille de Pharsale). Id., Vie de Pompée* : « Pompeius estant à cheval alloit considerant l'ordonnance & la contenance des uns & des autres, & observa que ses ennemis attendoient tous de pied quoy sans bouger de leurs rengs, le temps & le signe de charger : & au contraire, que la pluspart de ses gens n'avoient pas la patience d'attendre ferme en un lieu, ains branloit & flottoit à faulte d'experience & de bien sçavoir le metier de la guerre : à l'occasion dequoy il eut peur qu'ilz ne se desbendassent, avant mesme que la battaille fust commencee : si enjoignit expressement à ceulx des premiers rengs, qu'ilz demourassent fermes sur leurs marches en defence, & que soy tenants bien serrez ensemble ilz attendissent sans bouger le choc de l'ennemy. Cæsar depuis blasma ce commandement là, pour autant (disoit il) que cela affoiblit la violence que le courir donne aux premiers coups, & quand & quand oste l'eslancement des combattans les uns contre les autres, qui a accoustumé de les remplir d'impetuosité & de fureur plus que nulle autre chose, quand ilz viennent à s'entre-chocquer de roideur, leur augmentant le courage par le cry & la course, & rend la chaleur des soudards en maniere de dire, refroidie & figee. » (XIX, f° 458 v°.) Dans ses *Instructions sur le faict de la guerre,* I, XIII, Guillaume du Bellay pose la double question de savoir s'il faut rester coi au début du combat ou courir attaquer l'ennemi, et s'il faut l'assaillir en silence ou avec grand bruit.

P. 365, l. 25. *En cette vileine bataille).* Entre Artaxerxès et Cyrus. Cf. Xénophon, *Anabase,* I, VIII.

P. 366, l. 3. *Si les ennemis).* Cf. Plutarque, *Preceptes de mariage* : « Les capitaines de Cyrus commanderent à leurs soudards, si les ennemis leur venoient courir sus avec grands cris, qu'ils les receussent sans mot dire : et au contraire, s'ils venoient les assaillir en silence, qu'eulx leur courussent avec grands cris à l'encontre. » (XXXIV, f° 148 v°.) Voici la traduction du même passage par La Boétie : « Aux Grecs qui estoient avec Cyre, l'advertissement que leur donnerent leurs capitaines, ce fut : Si les ennemis les chargeoient en criant, qu'ils les receussent sans mot dire, & s'ils les assailloient sans crier, qu'en criant ils les repoussassent. » (P. 176.)

P. 366, l. 5. *Au passage que l'Empereur).* Cf. les *Mémoires* des frères du Bellay, VI, 184, et surtout Guillaume du Bellay, *Instructions sur le faict de la guerre,* II, III, où les arguments pour et contre sont longuement déduits, et où la question est généralisée comme elle l'est chez Montaigne. Il faut voir encore la même question dans la *République* de Bodin, V, v, et surtout dans les *Discours* de Machiavel *sur la première décade de Tite-Live,* II, XII, où de nombreux arguments et de nombreux exemples de l'antiquité sont allégués dans les deux sens, exemples et arguments dont plusieurs se retrouvent chez Montaigne. Au reste, contrairement à Montaigne qui ne conclut pas, du Bellay se décide nettement en faveur de l'offensive; Machiavel conseille aux peuples bien armés d'attendre l'ennemi chez eux, aux peuples mal armés de porter la guerre chez leurs voisins.

P. 367, l. 14. *Scipion).* Dans la seconde guerre punique. C'est un des exemples qui est allégué à ce sujet dans les *Discours* de Machiavel *sur la première décade de Tite-Live.*

P. 367, l. 19. *Les Atheniens).* Autre exemple également allégué par Machiavel au même endroit.

P. 367, l. 23. *Les evenemens & issuës).* Rapprocher ce que Montaigne dit ailleurs dans l'essai I, XXIV, p. 163, l. 13, et dans l'essai III, VIII.

P. 367, l. 26. *Et male consultis).* « Souvent les mesures mal prises réussissent, et la prudence nous trompe; la fortune n'est pas toujours avec ceux qui le méritent, elle va sans choix errant des uns aux autres. C'est qu'il y a une puissance supérieure qui

nous domine, qui nous gouverne, et qui tient sous ses lois toutes les choses mortelles. » (Manilius, IV, xcv.) La leçon « fortuna fallax » que Montaigne suit ici se trouve dans diverses éditions du XVI[e] siècle et particulièrement dans celle de Lyon (1566) dont il me semble avoir fait usage.

P. 368, l. 4. *Timæus).* « Sed nos multa utpote fortunæ participes inconsiderate et temere loquimur. » (P. 35 ; éd. de 1546, p. 707.)

Chronologie : Un exemple est pris aux *Annales d'Aquitaine* de Bouchet (Clodomire), ce qui fixe la composition de cet essai à la première période (environ 1572). Remarquons d'ailleurs que presque tous les exemples qui l'emplissent viennent des *Vies* de Plutarque, ce qui invite à penser que l'essai est tout à fait contemporain de la plupart de ceux qui précèdent et qu'il occupe bien la place que la chronologie devait lui assigner.

Chapitre XLVIII.

DES DESTRIES.

P. 369, l. 3. *Et d'ablatif)*. Rapprocher I, xxvi, p. 220, l. 2.

P. 369, l. 4. *Funales ou Dextrarios)*. Montaigne a pris cela chez Suétone, *Vie de Tibère*, vi : « Actiaco triumpho currum Augusti comitatus est, sinisteriore funali equo, quum Marcellus Octaviæ filius dexteriore veheretur. » Béroald met en note : « Tales dici videntur funales a Tranquillo, qui erant duo, alter dexter, alter sinister, juncti currui triumphantis Augusti. Itidem Statius in sexto Thebaidos, in ludis Archemori equum nomine Thoen dixisse videtur funalem, qui jugalis erat, & in cursu equestri Admeto inserviebat. » Dextrarius est un barbarisme qui s'explique peut-être par le mot dexterior.

P. 369, l. 7. *Adestrer)*. Le mot est tout à fait courant dans la langue du moyen âge; on lit par exemple dans la *Chanson de Roland :*

« Espanelis fors le vait adestrant. ».

(Vers 2648; cité dans le dictionnaire général d'Hatzfeld, Darmesteter et Thomas.)

P. 369, l. 13. *Quibus, desultorum)*. « Comme nos cavaliers qui sautent d'un cheval sur un autre, ils avaient coutume de mener deux chevaux à la guerre, et souvent, au fort du combat, ils se jetaient tout armés d'un cheval fatigué sur un cheval frais, tant leur agilité était grande, et tant leurs chevaux étaient dociles. » (Tite-Live, XXIII, xxix.)

P. 370, l. 3. *A Artibie)*. Cf. Hérodote : « Fortune voulut qu'Artybie avec son cheval rencontra Onesile, lequel, selon qu'il avoit esté dit, fut secouru par son coustiller, qui ne faillit d'atteinte. Le cheval leva les deux pieds sur l'escu de Onesile, mais le coustiller les luy separa d'une faux d'avec le corps, tellement qu'Artybie & son cheval, tombèrent en la place sans aller plus loin. » (V, cxii et cxiii, t. I, f° 361 r°.)

P. 370, l. 8. *Ce que les Italiens disent)*. Cf. Paul Jove, *Histoire de son temps* : « Nec ipse (Carolus) leve admodum vitæ discrimen subiisse fertur, quum perrumpente aciem Mantuano, perturbatoque toto agmine, pæne desertus obvertendo frontem, et gladium strigendo propulsantis equi invicto robore se procul dubio servatum fuisse fateretur. » (II, f° 42 r°.) On peut comparer ce que dit Comines à ce sujet, VIII, vi.

P. 370, l. 11. *Les Mammelus)*. *Id., ibid.* : « Equi Mamaluchorum validi atque acres... quodque supra nostrorum hominum opinionem esse videtur, tanta ingenii docilitate in primis præstant, ut ad nutus, et ad certas sessorum voces, hastam sagittamque mordicus terra sublevatam porrigere, hostem agnoscere, atque appetere dentibus, calcibus cuncta circumsternere, natura consuetudineque didicerunt. » (XVII, f° 202 r°.)

P. 370, l. 15. *Du grand Pompeius)*. Cf. Plutarque, *Vie de Pompée*, xvii.

P. 370, l. 17. *Et de Cæsar)*. *Id., Vie de César* : « Or d'estre bien à cheval & y avoir ferme tenue, ce luy estoit chose fort aisee, pource qu'il l'avoit apprise des son enfance, s'estant accoustumé à donner carriere à un cheval courant à toute bride, en tenant ses mains entrelassees derriere son dos. » (v, f° 498 r°.)

Je crois que Montaigne a pris ce fait et plusieurs de ceux qui suivent dans le commentaire de Suétone, par Béroald, *Vie de César*. « Plutar. equitandi usus Cæsari a pueritia facilis adeo exstitit, ut reflexis in tergum manibus, equum velocissimis concitare cursibus sæpe consueverit... Lex fertur a Cyro, et cavetur, turpe esse habenti equum, si pedibus visus fuerit proficisci. Trogus et Justinus memorant, Parthos equis omni tempore vexari, equis bella, equis publica, et privata officia obire, super equos consistere, mercari, colloqui. Apud quos inter servos ac liberos hoc est discrimen, quod servi pedibus, liberi equis incedunt. Equitatio, ut ait Plinius, stomacho et coxis utilissima. » (LVII.)

P. 370, l. 21. *Du cheval d'Alexandre).* Cf. Aulu-Gelle, V, II.

P. 371, l. 3. *Cæsar en avoit).* Cf. Suétone, *Vie de César* : « Utebatur autem equo insigni, pedibus prope humanis, et in modum digitorum ungulis fissis... nec patientem sessoris alterius, primus ascendit : cujus etiam instar pro æde Veneris Genetricis postea dedicavit. » (LXI.) Béroald cite en note des témoignages de Pline et de Solin sur ce cheval de César.

P. 371, l. 7. *Je ne démonte).* Rapprocher ce que Montaigne dit à ce sujet dans l'essai III, IX.

P. 371, l. 9. *Platon la recomande).* Dans les *Lois*, p. 789; éd. de 1546, p. 825.

P. 371, l. 9. *Aussi dict Pline). Hist. nat.*, XXVIII, XIV. Pris chez Béroald. Cf. ci-dessus note, p. 370, l. 17.

P. 371, l. 12. *On lict en Xenophon).* Dans la *Cyropédie* : « Legem ferimus nobisipsis, qua caveatur esse iis turpe, quibus equum ipse dedero, si quis nostrûm visus fuerit proficisci pedes. » (IV, III, p. 128.) Pris chez Béroald. Cf. ci-dessus note, p. 370, l. 17.

P. 371, l. 13. *Trogus et Justinus).* Cf. Justin, *Hist.*, XLI, éd. de Paris 1578, p. 294. Pris chez Béroald. Cf. ci-dessus note, p. 370, l. 17.

P. 371, l. 19. *& Suetone).* Cf. Suétone, *Vie de César* : « Ancipiti prælio equos dimittebat, et in primis suum, quo major permanendi necessitas imponeretur, auxilio fugæ erepto. » (LX.)

P. 371, l. 24. *Quo haud dubie).* « Où sans nul doute les Romains excellent. » (Tite-Live, IX, XXII.)

P. 372, l. 1. *Arma proferri).* « Il commande qu'on livre les armes, qu'on amène les chevaux, qu'on donne des otages. » (César, *De bello gallico*, VII, XI, et passim.)

P. 372, l. 10. *Chrysanthez en Xenophon).* Dans la *Cyropédie*, IV, III, où Chrysanthès fait un long éloge de la cavalerie.

P. 372, l. 10. *A celle de vostre cheval).* On peut rapprocher une idée toute semblable chez Machiavel, *De l'art de la guerre*, II, V. Voir aussi un développement analogue chez Brantôme, IV, CLXXIV. Peut-être le passage de Brantôme a-t-il été inspiré par Montaigne.

P. 372, l. 16. *Cedebant pariter).* « Ils reculaient en même temps, puis en même temps se ruaient au combat, vainqueurs comme vaincus, et ni les uns ni les autres ne savaient fuir. » (Virgile, *Énéide*, X, 756.) Le texte de Montaigne est parfaitement conforme à celui qu'on trouve dans son édition, f° 161 r°.

P. 372, l. 19. *Primus clamor).* « Les premiers cris et la première charge décident du combat. » (Tite-Live, XXV, XLI.)

P. 372, l. 24. *Du boulet qui eschappe).* Machiavel n'est guère plus favorable aux armes à feu dans son traité de l'*Art militaire*, mais il faut remarquer que Machiavel écrit beaucoup plus tôt que Montaigne, vers 1515. Plus près de Montaigne et après lui, La Noue est d'un avis tout différent : « C'est une lignee que les harquebuses ont enfantee, et (pour en dire ce qui en est) ces instruments-là sont diaboliques, inventez en quelque meschante boutique pour depeupler les royaumes et republiques de vivans, et remplir les sepulchres de morts. » (*Disc. politiques*, XVIII.) Dans le *Journal de voyage* Montaigne parle ainsi de Silvio Piccolomini qu'il rencontra à Florence : « Cuanto al fatto di guerra spregia assai l'artiglieria : e in questo mi piacque molto. Loda il libro della guerra di Machiavelli, e segue le sue opinioni. » (P. 385.)

P. 372, l. 28. *Et quo ferre).* « Lorsqu'on abandonne au vent le soin de diriger ses coups. L'épée est la force du soldat; et toutes les nations guerrières combattent avec l'épée. « (Lucain, VIII, 384.)

P. 373, l. 1. *J'en parleray).* L'essai que Montaigne

annonce ici, et qu'il a écrit effectivement, ne nous est pas parvenu; il lui a été dérobé par un secrétaire; cf. plus loin II, ix, et II, xxxvii, au début. Il convient de remarquer que le sujet qu'il y traitait l'avait été auparavant par Machiavel, *De l'art de la guerre,* début du livre II.

P. 373, l. 16. *Magnum stridens).* « Avec un bruit strident la phalarique, décochée avec force, tomba comme la foudre. » (Virgile, *Énéide,* IX, 704.)

P. 373, l. 22. *Saxis globosis).* « Exercés à lancer sur la mer avec leur fronde des cailloux ronds, et à traverser à de grandes distances des cercles de petite dimension, non seulement ils atteignaient leurs ennemis à la tête, mais ils frappaient l'endroit du visage qu'ils voulaient. » (Tite-Live, XXXVIII, xxix.) Montaigne abrège très sensiblement le texte de Tite-Live.

P. 373, l. 26. *Ad ictus).* « Au bruit terrible dont retentissaient les murailles sous les coups, l'effroi et la panique s'emparèrent des assiégés. » (*Id.,* XXXVIII, v.)

P. 374, l. 2. *Non tam patentibus).* « La largeur des plaies ne les effraye pas, lorsque la blessure est plus large que profonde ils s'en font gloire; mais si la pointe d'une flèche ou une balle de fronde s'enfonce dans leur chair en ne laissant qu'une trace légère à la surface, alors l'idée de mourir pour une atteinte si insignifiante les transporte de rage et de honte, et ils se roulent à terre. » (*Id.,* XXXVIII, xxi.)

P. 374, l. 8. *Les dix mille).* Cf. Xénophon, *Anabase* : « Arcubus utebantur (barbari) ternûm cubitûm, sagittis nihilo binûm cubitûm brevioribus... sagittæ scuta & loricas penetrabant. Eas nostri, si nacti essent, amentabant, ac pro jaculis utebantur. » (IV, ii; éd. de 1545, p. 221.)

P. 374, l. 12. *Les engins que Dionysius).* Cf. Diodore de Sicile : « Et feut alhors trouvé à Syracuse l'engin à tirer gros traits massifz, et grosses pierres au loing. » (XIV, xii, f° 144 r°.)

P. 374, l. 15. *La plaisante assiette).* Cf. Monstrelet : « Lequel maistre Pierre Paoul, docteur en théologie. chevauchoit très souvent en habit de docteur avecques ledit cardinal parmy Paris, tout d'un costé comme chevauchent les nobles femmes. » (Éd. de 1572, xlvi, f° 61 r°.)

P. 374, l. 18. *Les Gascons). Id., ibid.* : « En outre estoient avenus au mandement du Duc d'Orléans en ceste armée grand quantité de Lombars et Gascons, lesquels avoient leurs chevaux terribles et accoustumez de virer en courant, que ce point n'avoient accoustumé les François, Picards, Flamens et Brabansons de veoir, et pource leur sembloit estre grans merveilles. » (I, lxvi.)

P. 374, l. 21. *Cæsar). De bello gallico,* IV, i. Il est très possible que Montaigne ait pris ceci chez Ramus (*De moribus Gallorum*) qui répète à peu près les termes mêmes de César : « Cæsar scribit... libro quarto de Suevis : « Equestribus præliis sæpe ex equis desiliunt ac pedibus præliantur. Equosque eodem remanere vestigio assuefaciunt ad quos se celeriter cum usus poscit recipiunt, neque eorum moribus turpius quicquam aut inertius habetur quam ephippiis uti : itaque ad quemvis numerum ephippiatorum equitum quamvis pauci adire audent. » (Éd. de 1559, f° 19 v°.)

P. 375, l. 7. *Et gens).* « Les Massiliens montent leurs chevaux à nu, ils ne connaissent pas le frein et les dirigent avec une petite baguette. » (Lucain, IV, 682.)

P. 375, l. 9. *Et Numidæ).* « Et les Numides montent leurs chevaux sans frein. » (Virgile, *Énéide,* IV, 41.)

P. 375, l. 10. *Equi sine frenis).* « Leurs chevaux sans frein ont une allure déplaisante, le cou raide et la tête portée en avant. » (Tite-Live, XXXV, xi.)

P. 375, l. 12. *Le Roy Alphonce).* Il s'agit d'Alphonse XI, roi de Léon et de Castille. Cf. Antoine de Guevara, *Épîtres dorées*; *Lettres au Conte de Benavante Don Alphonse Pimentel, par laquelle est narré l'ordre qu'avoient les anciens Chevaliers de la Bande* : « Commandoit l'ordre que nully des Chevaliers de la bande osast aller à cheval sur mule, mais sur un bon cheval, si n'y osast aller sans bande en public, ny entrer au Palais du Roy sans espée, ny manger sans bonne compagnie à sa maison : à peine que si en aucune de ces dictes choses ledict chevalier faillist, il payast un marc d'argent pour la lice de la jouste. » (Trad. Guterry, éd. de 1565, f° 93 r°.)

P. 375, l. 16. *Dorées).* Au xvi[e] siècle cette épithète s'emploie au sens de « sage, plein de sagesse ». C'est

en ce sens qu'on dit : « Les mots dorés de Caton » par exemple. Dans les *Colloques d'Érasme* on lit : « Ce petit livre en parchemin renferme les proverbes de Salomon; il enseigne la sagesse, et il est doré parce que l'or est le symbole de la sagesse. » (Trad. Develay, p. 137.)

P. 375, l. 18. *Le cortisan).* Il s'agit du *Cortegiano* de B. Castiglione qui eut un succès considérable au XVIe siècle. » Dicono non convenirsi ai giovani passeggiar per la città a cavallo, massimamente nelle mule. » (II, III.) Le traducteur Colin comprend comme Montaigne : Le nonobstant les vieillards (oultre ce que dict est) blasment en nous plusieurs choses qui en eulx ne sont ne bonnes ne mauvaises seulement pource qu'ilz ne les faisoient point. Et dient quil n'est convenable aux jeunes gens se pourmener par la ville a cheval principallement sur mulles. » (Éd. de Paris, 1537, p. 73; éd. de Lyon, 1538, f° 70 v°.)

P. 375, l. 19. *Les Abyssins).* On trouve des indications sur les mules des Abyssins dans Paul Jove, *Histoire de son temps,* XVIII, mais je n'ai pas rencontré de source qui explique complètement le texte de Montaigne.

P. 375, l. 21. *Xenofon).* Dans la *Cyropédie* : « Norunt enim equestre agmen noctu facile turbari, eséque usu difficile, præsertim barbarum. Habent enim in præsepio equos ligatis pedibus, ad quos si quis eat eos et solvere noctu et frænare laboriosum sit. Operosum est etiam eosdem ephippiis sternere atque loricis induere : et cùm equum ascenseris, eum agere per castra nullo pacto poteris. Itaque ob hæc omnia cùm alii barbari, tum illi fossa munitiones circundant : simulque existimant cum in loco sunt munito, potestatem præstare pugnandi cùm velint. » (III, III; éd. de 1551, p. 101.)

P. 376, l. 1. *Son Cirus). Id., ibid.* : « Nec equis priusquam essent exercitati, pabulum injiciebat. » (VIII, I.) Et surtout un peu plus loin dans une série d'instructions que donne Cyrus : « Neque equis sine exercitatione pabulum injicite. » (VIII, VIII.)

P. 376, l. 6. *Venit).* « Vient aussi le Sarmate qui se nourrit du sang de ses chevaux. » (Martial, *Spectacul. lib.,* III, 4.)

P. 376, l. 7. *Ceux de Crotte).* Cf. Valère Maxime : « Cretenses obsidione Metelli ad ultimam usque penuriam compulsi, suâ, jumentorumque suorum urinâ sitim torserunt, justius dixerim quam sustentarunt. » (VII, VI, ext. 1.)

P. 376, l. 10. *Les armees Turquesques).* Cf. Paul Jove, *Ordo ac disciplina turcicæ militiæ* : « Tertia causa est, quia absque pane et absque vino diu vivere possunt, oriza et aqua contenti. Sæpe numero etiam æquo animo carent carnibus. Quod si contingat eos orizam quoque minime habere, salitis carnibus minutatim contritis, ac velut in pulverem redactis utuntur. Nam ejusmodi pulveres in quibusdam sacculis secum ferunt cumque opus est, immixta calida aqua, dissolutis ebibunt atque inde nutriuntur. Præterea soliti sunt, præsertim cum nimia fame laboratur, equos phlebotomare atque illorum sanguine vitam propriam alere. »

P. 376, l. 16. *Ces nouveaux peuples des Indes).* Cf. Lopez de Gomara, *Histoire de Fernand Cortez* : « Venne a Cortez il signor di quella terra, & altri quattro o cinque suoi circonvicini, con buona compagnia di Indiani, & gli portarono galline, & galli, frutte, & altre cose di provisione per l'essercito suo, & fino a quattrocento pesi d'oro in gioielli, & certe pietre turchine di poco valore... Domandorono perdonanza de tutto il passato, pregerono che li ricevessero per amici, & si rimessero nelle sue mani... Annitrivano li cavalli & cavalle che tenevano ligati nel cortiglio del tempio di dove passavano, a certi arbori che vi eran, domandavano li Indiani che diceano, alli quali risposero i Spagnoli, che si sdegnavano perchè non li castigano per havere combattuto, & per questo loro, gli davano delle rosse, & galli perchè mangiassero, pregandogli li perdonassero. » (F° 32 r°.)

P. 376, l. 24. *Aux Indes de deçà).* Cf. Arrien : « Les grands chevauchent des Elephants. Car ils estiment estre estat magnifique et Royal d'aller monté sur un elephant : et le premier honneur d'apres, d'aller en coche ou autre char traisné par quatre chevaux : puis apres d'aller sur un chameau : et n'estiment pas honorable à une personne d'estre porté ou charrié par un cheval seul. » (P. 330.)

P. 377, l. 4. *Quintus Fabius Maximus Rutilianus).*

Ou plutôt Rullianus. Cf. Tite-Live : « Eques authore L. Cominio Tribuno militum, qui aliquoties impetu capto perrumpere non poterat hostium agmen, detraxit fræenos equis : atque ita concitatos calcaribus permisit, ut sustinere eos nulla vis posset, per arma, per viros late stragem dedêre. » (VIII, xxx, p. 253.) La leçon « Rutilianus », corrigée par Sigonius en « Rullianus » dans les éditions qui furent publiées à Venise dans la seconde moitié du xvie siècle, est la leçon de presque toutes les éditions du temps, et en particulier celle de l'édition de Francfort de 1568.

P. 377, l. 11. *Id cum maiore).* « Vous rendrez leur choc plus impétueux si vous débridez vos chevaux pour les lancer contre les ennemis; c'est une manœuvre qui a souvent réussi à la cavalerie romaine et lui a fait honneur... Ils débridèrent leurs chevaux, percèrent les rangs ennemis, et, retournant sur leurs pas, les traversèrent encore en brisant toutes les lances et en faisant le plus grand carnage. » (*Id.*, XL, xl.)

P. 377, l. 15. *Le Duc de Moscovie).* Cf. Herburt de Fulstin, *Histoire des Rois de Pologne* : « Le duc de Moscovie... recognoissoit & payoit tribut aux Tartares d'oultre le fleuve de Rha ou Volga, & leur avoit été si subject que quand leurs ambassadeurs ou courriers venoient demander le tribut, ou pour quelque autre occasion, eux estans à cheval, il falloit qu'il allast au devant tout à pié leur faire la révérence, & leur présenter un goubeau de laict de jument, breuvage qu'ils ont fort agréable, et si en beuvant quelque goutte en tomboit sur le crin du cheval, il estoit tenu de la leicher avec la langue. » (F° 204 r°.)

P. 377, l. 20. *L'armée que l'Empereur). Id., ibid.* : « ... Dieu envoya tout soudainement un froid si extreme, une glace et tant de neige, que les Turcs en furent tous enclos, tellement qu'ils ne pouvoient aller ni avant ni arrière, dont presque tous leurs chevaux moururent de faim et de froid, & plus de quarante mille hommes. On en trouva puis aprés aucuns qui avoient tué & éventré leurs chevaux, & s'estoient mis dedans pendant qu'ils estoient encore tous chaults. » (F° 212 v°.)

P. 377, l. 25. *Pajazet).* Cf. Chalcondyle : « Pajazet mesme voyant à quel party ses affaires estoient réduits, monta abillement sur une jument Arabesque; & se mit à fuyr à toute bride... Cependant Pajazet fuyoit tousjours tant qu'il pouvoit, taschant de se sauver de vitesse, & les Pzacataides le poursuivoient de prés, désirans sur tout l'avoir vif en leurs mains... Mais il s'estoit desja fort eslongné d'eux et avoit fait un grand chemin estant monté à l'advantage; quant de fortune il se trouva sur le bord d'une eau, où sa jument pressée de la soif, s'arresta pour boire, et ne luy fut possible de l'en destourner, ne la faire passer outre, estant fort malmené des gouttes aux pieds et aux mains : De sorte que sa monture, ayant beu tout à son aise, elle se vint soudainement à refroidir & lascher; ce qui donna moyen à ceux qui alloient aprés de le r'atteinddre. » (III, xii, pp. 206 et 207.)

P. 378, l. 3. *Crœsus).* Cf. Hérodote : « Il arriva en un fauxbourg de Sardis lequel il trouva tout plein de serpens, que les chevaux passans par les pastis, ne feirent difficulté de manger, ou ils les rencontrèrent. Quoy voyant Crœsus, il pensa bien que c'estoit quelque presage, comme il estoit à la vérité. » (I, lxxviii, t. I, f° 37 r°.)

P. 378, l. 8. *Les Lacedemoniens).* Cf. Plutarque, *Vie de Nicias* : « Au demourant, aians assemblé en une trouppe ceulx qui publiquement furent pris, ilz les despouillerent de leurs armes, desquelles ilz accoustrerent en guise de trophées les plus beaux arbres qui fussent au long de la riviere. Puis se mettans des chappeaux de triumphe sur leurs testes, et aians paré leurs chevaux triumphamment, & au contraire tondu ceulx de leurs ennemis, s'en retournerent victorieux en la ville de Syracuse. » (x, f° 379 v°.)

P. 378, l. 11. *Alexandre).* Cf. Quinte-Curce : « Ibi Dahas condidit. Equi binos armatos vehunt, quorum invicem singuli repente desiliunt, equestris pugnæ ordinem turbant. » (VII, vii, p. 108.)

P. 378, l. 18. *Le sieur de Carnevalet).* François de Kernovenoy ou Carnavalet, premier écuyer de Henri II et gouverneur de Henri III, né en Bretagne vers 1520, mort en 1571. Brantôme nous parle de lui à diverses reprises. Il nous dit en particulier (ix, 348) que Carnavalet avait dressé un cheval qu'il refusa de céder pour trois mille livres de rente.

P. 378, l. 19. *J'ai veu).* Dans le *Journal de voyage,* p. 462, on voit Montaigne s'intéresser à des tours

de force du même genre. « La Domenica alli 8 d'Ottobre 1581 andai a vedere ne i termi di Diocleziano in sul Monte Cavallo un Italiano il quale essendo suto molto tempo schiavo de i Turchi aveva imparato mille rare cose nel cavalcare : come, che correndo a tutta briglia si stava dritto in piè sulla sella, e gittava con ogni forza un dardo, e poi d'un tratto si calava nella sella. Correndo in furia, e tenendo d'una mano all'arcione, scendeva del cavallo, tocando del piè dritto a terra, il mancino tenendo nella staffa : e più volte scendeva, e saliva sulla sella a questo modo. Faceva parecchi giri del corpo sulla sella correndo sempre. Tirava d'un arco Turchesco dinanzi, e di dietro con grande agevolezza. Appogiando la testa, e la spalla sul collo del cavallo, e stando i piè in su dritto, dava carriera al cavallo. Avendo una mazza in mano, la gittava in l'aria, e ripigliava correndo. Essendo in piede sulla sella, una lancia in mano dritto dava in un guanto, e l'infilava, come si corre all'anello. A piedi girava una piqua intorno al collo dinanzi, e dietro, avendola prima spinta forte con la mano. »

P. 378, l. 24. *On a veu)*. Cf. Georges Lebelski, *La description des Jeux represantez à Constantinople en la solennité de la circoncision du fils d'Amurath* : « Sans m'arrester a toutes les particularitez, je toucheray un fait des plus remarquables, et que lon tiendra, peut estre, pour chose controuvée : mais je l'ay veue. Du nombre de ces cinquante se tirerent a part deux jeunes hommes, beaux et braves entre les autres. L'un se mit en pieds sur la selle de son cheval, et receut sur ses bras son compagnon tout debout sur ses pieds. Estans en cest estat ils donnent carriere au cheval, et se tiennent fermes, mesmes le plus haut monté tiroit des coups de flesches contre une pelle de bois que tenoit en la main droite celui qui le portoit. Outre plus ces deux mesmes ayans rangé et attaché deus chevaux par les brides, l'un monta, mit un des pieds sur une des selles, et l'autre pied sur l'autre selle, ou il se tenoit comme collé, portant sur ses bras son compagnon tout debout, et tenant en main ceste paisle de bois, contre laquelle l'autre ainsi haut monté descochoit habilement et sans faillir, tandis que les chevaux couroyent de grande vistesse. Y en eut d'autres, qui ayans six cimeterres desgainez et attachez les pointes contremont aux selles de leurs chevaux, se mirent la teste sur les selles et les pieds contre mont, faisans en cest estat courir leurs chevaux de telle vitesse qu'on eust dit qu'ils voloyent. D'un autre costé, il y en avoit qui se mirent deux en une seule selle, et comme le cheval couroit a toute bride, sautoyent en terre, puis remontoyent promptement et sans delay l'un apres l'autre. » (Traduction française de 1583, p. 70.)

... Le mesme avec ses dents seulement sella, brida et harnacha un cheval, et fit plusieurs autres merveilles. » (*Ibid.*, p. 76.)

P. 379, l. 5. *Le Prince de Sulmone)*. Je pense qu'il s'agit de Philippe de Lannoy, prince de Sulmone, dont parle de Thou (I, 124) et auquel Brantôme reproche sa lâcheté à Cérisoles. Il mourut en 1597.

Chronologie : Cet essai est certainement antérieur à l'essai II, ix, et probablement il lui est de beaucoup antérieur. Montaigne écrit en effet dans l'essai *Des destries*, qu'il « fera comparaison des armes anciennes aus nostres »; il se dispose donc à écrire un essai sur cette matière. Or, dans l'essai II, ix, on voit qu'il a été écrit, et qu'un secrétaire l'a dérobé avec d'autres papiers. Cela nous invite à penser que l'essai *Des destries* doit se rattacher à la première période comme tous ceux qui le précèdent. Un emprunt textuel fait aux *Vies* de Plutarque (*Vie de César*) nous invite encore à faire cette assimilation puisque les essais précédents doivent beaucoup aux *Vies* de Plutarque. (Cf. I, xxxviii.) On pourrait objecter que Montaigne cite ici un passage de César : « Cæsar, parlant de ceux de Suede... »; mais vraisemblablement il le prend dans l'ouvrage de Ramus sur *Les mœurs des anciens Gaulois*. L'hypothèse reste donc vraisemblable; ce n'est pourtant qu'une hypothèse.

CHAPITRE XLIX.

DES COVSTVMES ANCIENNES.

P. 380, l. 6. *Barbare).* Rapprocher le début de l'essai I, XXXI, et aussi les derniers mots du même essai.

P. 381, l. 15. *Sinistris).* « Ils s'enveloppent la main gauche de leurs saies, et tirent l'épée. » (César, *De bello civili,* I, LXXV.)

P. 381, l. 16. *Et remerque).* César, *De bello gallico,* IV, V, et peut-être aussi Ramus, *De moribus Gallorum,* f° 71 v°, qui répète à peu de chose près les termes mêmes de César : « Est hoc Gallicæ consuetudinis, ut & viatores invitos consistere cogant; & quod quisque eorum de quâque re audierit, aut cognoverit, quærant. »

P. 381, l. 20. *Aux bains).* Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Nam ut aiunt qui priscos mores urbis tradiderunt, brachia & crura quotidie abluebant, quæ scilicet sordes opere collegerant. » (Ép. 86, p. 200.)

P. 381, l. 26. *Les plus affetez). Id., ibid.* : « Parum est sumere unguentum, ni bis die terque renovetur, ne evanescat in corpore. » (P. 200.)

P. 382, l. 3. *Quod pectus).* « Tu t'épiles la poitrine, les jambes et les bras. » (Martial, II, LXII, 1.)

P. 382, l. 5. *Psilotro nitet).* « Nitet » est la leçon de la plupart des éditions du XVIe siècle : « Elle oint sa peau de vigne blanche (employée comme dépilatoire) ou l'enduit de craie détrempée dans du vinaigre. » (*Id.,* VI, XCIII, 9.)

P. 382, l. 6. *Et alleguent).* Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Laudare solebat Attalus pulcitram, quæ resisteret corpori. Tali utor etiam senex, in qua vestigium apparere non possit. » (Ép. 108, p. 262.)

P. 382, l. 10. *Inde thoro).* « Alors, du haut de son lit, Énée commença en ces termes. » (Virgile, *Énéide,* II, II.)

P. 382, l. 11. *Du jeune Caton).* Cf. Plutarque. *Vie de Caton d'Utique* : « Après s'estre lavé, il s'asseit à table comme il avoit accoustumé depuis la journée de Pharsale, car il ne se coucha onques puis, que ce ne fust pour dormir... » « Depuis le jour qu'il entendit la perte de la battaille de Pharsale, il ne souppa onques sinon assis, & adjousta cela au reste de son deuil, qu'il ne se coucha jamais que ce ne fust pour dormir. » (XV, f° 545 v°.)

P. 382, l. 16. *Gratatúsque).* « Et, en te félicitant, je te donnerais des baisers avec de douces paroles. » (Ovide, *De Ponto,* IV, IX, 13.)

P. 382, l. 17. *Pasicles).* Cf. Diogène Laerce, *Vie de Cratès* : « Apud gymnasii principem, ejus coxas tetigit. Illo indignante, quid enim, ait ille, nonne & ista tua sunt sicut & genua? » (VI, LXXXIX, éd. de 1556, p. 397.)

P. 383, l. 2. *L'histoire de celuy).* Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Nuper in ludo bestiariorum unus e Germanis cum ad matutina spectacula pararetur, secessit ad exonerandum corpus, nullum aliud illi dabatur sine custode secretum. Ibi lignum id quod ad emundenda obscœna adhærente spongia positum est, totum in gulam farsit, et præclusis faucibus spiritum elisit. » (Ép. 70, p. 162.)

P. 383, l. 7. *At tibi).* « Quant à toi, je ne te ferai rien, mais, après t'avoir nettoyé le pénis avec de la laine... » La leçon « lana » est la leçon des éditions du XVIe siècle.

P. 383, l. 8. *Il y avoit).* Cf. le *Commentaire* de

Lambin dans son édition de Lucrèce : « Fuisse Romæ, cùm aliis in urbis locis, tum in angiportis dolia quædam brevia, & amphoras, & similia vasa mejendi causa comparata, ac disposita, declarant illa verba ex oratione. » (C. Titii apud Macrob., III, XVII.) « Dum eunt nulla est in angiporto amphora, quam non impleant : quippe qui vesicam plenam vini habeant. » (P. 348.)

P. 383, l. 10. *Pusi sæpe)*. « Souvent les enfants pendant leur sommeil croient lever leur robe pour uriner dans les réservoirs et demi-cuves destinés à cet effet. » (Lucrèce, IV, 1020.)

P. 383, l. 16. *Sur des fouyers)*. Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Quia non circa cœnationem ejus tumultus cocorum est, ipsos cum obsoniis focos transferentium, hoc enim jam luxuria commenta est. » (Ép. 78, p. 162.)

P. 383, l. 19. *Has vobis epulas)*. « Gardez ces mets pour vous, riches voluptueux, nous ne voulons pas de cuisine ambulante. » (Martial, VII, XII, 48.) Le texte est celui des éditions du XVI[e] siècle.

P. 384, l. 7. *Sans comparaison plus grande)*. Montaigne exprimera un avis différent plus tard dans l'essai III, VI; il estimera alors que le monde ne va pas en empirant et que nous ne devons pas être inférieurs aux anciens en nature. Autour de lui des partisans des anciens sont disposés à leur accorder une supériorité sur les modernes. Cf. la même idée chez B. Castiglione, *Il cortegiano*, II, III; chez Le Roy, *Vicissitude*, éd. de 1577, f° 57.

P. 384, l. 19. *Face quelque pois)*. Cf. Plutarque, *Vie de Flaminius* : « Et ne fut que la faulte des Ætoliens, que Philippus se sauva de vistesse, pource qu'ilz s'amuserent à piller et saccager son camp, pendant que les Romains chassoient et poursuyvoient les fuyans, de sorte qu'à leur retour ilz ne trouverent plus rien à piller. A l'occasion dequoy il commencea à avoir quelques querelles entre eulx, et s'entredirent des paroles injurieuses les uns aux autres : mais depuis encore fascherent ilz bien d'avantage Titus, parce qu'ilz s'attribuerent l'honneur de ceste victoire, et feirent courir le bruit parmy la Grece, que c'estoient eulx qui avoient desfaict en battaille le Roy Philippus, de maniere que es chansons que les Poëtes en feirent, et que le menu peuple chantoit par les villes à la louange de ce faict d'armes, on mettoit tousjours les Ætoliens devant les Romains. » (V, f° 261 v°.)

P. 384, l. 25. *Inguina)*. « Un esclave ceint d'un tablier noir au-dessus des aines, se tient à tes ordres, lorsque, nue, tu prends un bain chaud. » (Martial, VII, XXXV, 2.) Je n'ai trouvé la forme « nuda » dans aucune des éditions du XVI[e] siècle que j'ai consultées.

P. 384, l. 28. *Les anciens Gaulois)*. Cf. Sidoine Apollinaire :

> « Hic quoque monstra domat, rutili quibus arce cerebri
> » Ad frontem coma tracta jacet, nudataque cervix
> » Setarum per damna nitet. »

(V, 239.)

P. 385, l. 4. *Dum as exigitur)*. « A faire payer les passagers, à atteler la mule, une heure entière se passe. » (Horace, *Satires*, I, V, 13.)

P. 385, l. 7. *Spondam)*. « La ruelle du roi Nicomède. » (Suétone, *Vie de César*, XLIX.) Voici le texte de Suétone : « Tum Dolabella (dicit) pellicem regiæ, spondam interiorem regiæ lecticæ. » Béroald écrit en note : « Consuevit concubinus & concubina in parte interiore ipsius lecti, atque lecticæ cubare; in parte vero exteriore ipse vir. »

P. 385, l. 9. *Quis puer)*. « Vite, esclave, qu'on tempère l'ardeur de ce vin de Falerne avec l'eau de cette source qui coule auprès de nous. » (Horace, *Odes*, II, XI, 18.)

P. 385, l. 13. *O Jane)*. « O Janus, toi à qui on ne fait pas les cornes par derrière ni les oreilles d'âne, à qui l'on ne tire pas une langue longue comme celle d'un chien d'Apulie qui a soif. » (Perse, I, 58.) Janus, comme l'explique le contexte, a deux faces, et voit par derrière comme par devant.

P. 385, l. 16. *Les Dames Argienes)*. Cf. Plutarque, *Demandes des choses romaines*, demande XXVI, intitulée : « Pourquoy est-ce que les femmes en deuil portent des robes blanches, & la coiffure blanche aussi? », et qui s'achève par ces mots : « En la ville d'Argos semblablement, quand ils portent le deuil ils vestent robbes blanches, comme dit Socrates, lavees en eau claire. » (F° 464 v°.) On trouve le même renseignement, mais en partie seulement, chez Hérodien, IV, I, 6.

Chronologie : Aucune indication ne permet de dater. Une considération pourrait nous engager à croire que cet essai et les trois qui le suivent (I, l; I, li; I, lii), sont d'assez peu postérieurs aux essais précédents (I, xxxviii–I, xlviii). Dans chacun des quatre, en effet, bien qu'ils soient courts en général, nous trouvons un ou plusieurs emprunts aux *Vies* de Plutarque. Mais tandis que dans les essais précédents les exemples de Plutarque fournissaient le plus souvent le thème de la composition, dans ceux-ci ils ne jouent plus qu'un rôle secondaire. En composant les précédents, on sentait que Montaigne était en train d'étudier les *Vies* de Plutarque et d'en faire son sujet habituel de méditation; dans ceux-ci il prend son inspiration de côté et d'autre; des *Vies* il ne tire plus que des réminiscences nombreuses sans doute et qui enrichissent son développement, mais accessoires. En tout temps, entre 1572 et 1580, Montaigne pratiquera suffisamment les *Vies* pour en tirer de semblables réminiscences, et par conséquent leur présence ne nous permet de conclure aucune date de composition bien certaine pour les quatre essais qui nous occupent. Notons cependant : 1° qu'elles sont relativement nombreuses dans ces quelques pages; 2° que, par la place qu'il leur a assignée, Montaigne semble nous inviter à considérer ces quatre essais comme peu postérieurs au groupe qui s'inspirait directement des *Vies*. On est dès lors tenté de croire que Montaigne, quand il les écrivait, était encore tout près du temps où il étudiait spécialement les *Vies*, et que c'est pour ce motif que les réminiscences des *Vies* se pressent sous sa plume. C'est, je crois, l'hypothèse la plus vraisemblable qu'on puisse présenter pour ces quatre essais; elle reste très fragile néanmoins. Je crois que rien ne la contredit, en particulier dans l'essai *Des coustumes anciennes* qui nous intéresse en ce moment. On trouve deux emprunts à César qui invitent à reporter sa composition à l'année 1578 au plus tôt. Il faut noter toutefois que ce chapitre n'est qu'un amas de coutumes, que, par conséquent, il appelait pour ainsi dire les additions, parce que toujours il était facile d'ajouter quelque nouvelle coutume à la liste. Il se pourrait encore que Montaigne ait pris ces passages de César dans quelque livre de seconde main, car on trouvait partout relevées les coutumes de l'antiquité, et partout on les comparait aux coutumes modernes. « Il y a, dit Montaigne, des livres entiers faicts sur cet argument. » Effectivement j'ai retrouvé l'un de ces deux passages dans l'ouvrage de Ramus sur les *Mœurs des anciens Gaulois*. Je crois donc qu'il serait téméraire de rien conclure de ces emprunts à César.

Chapitre L.

DE DEMOCRITVS ET HERACLITVS.

P. 386, titre. *De Democritus et Heraclitus).* Le sujet que Montaigne traite ici se rencontre partout chez les moralistes et compilateurs du xvie siècle. Cf. à ce sujet mon ouvrage sur *Les sources et l'évolution des Essais,* t. II, p. 35. La question avait été touchée par plusieurs auteurs anciens : Juvénal, *Satires,* X; Sénèque, *De irâ,* II, x; *De tranquillitate animi,* xv; Lucien, *Dialogues,* xiv; Diogène Laerce, etc. L'Italien Phileremo Fregoso la vulgarisa au début du xvie siècle par deux poèmes intitulés *Il riso di Democrito e pianto di Heraclito,* qui furent souvent réimprimés. Il contribua sans doute à mettre ce thème à la mode. En tout cas il est partout autour de Montaigne. Cf. Messie, *Diverses leçons,* I, xxxvi; Bouaystuau dans l'*Histoire de Chelidonius,* VIII, dans le *Théâtre du monde* (au début); Marcouville, dans son *Traicté de la diversité des opinions humaines* (au début); Budé, dans son *Institution du prince* (éd. de 1548, f° 7 v°); La Primaudaye, dans son *Académie françoise,* I, I; Droit de Gaillard, dans sa *Méthode de l'histoire,* p. 5; Le Roy, dans sa *Vicissitude* (éd. de 1577, f° 52 v°); etc. Dans tous les genres littéraires les allusions à ce contraste entre les deux philosophes abondent partout : voyez en particulier Rabelais, I, xx. Tout le monde est si bien averti qu'Henri Estienne, dans son *Apologie pour Hérodote,* dit sans expliquer son expression « être héraclitique » au sens de « avoir l'humeur noire »; et Jacques Tahureau, dans ses *Dialogues,* appelle son principal interlocuteur « le Democritic », pour faire entendre que la sagesse de son philosophe est mêlée de gaieté et de mépris pour l'humanité. Chacun se pique de choisir entre les attitudes des deux philosophes. L'originalité de Montaigne est donc nulle dans le choix du sujet. Il ne fait que suivre l'exemple de ses devanciers. En revanche, dans aucun des textes auxquels je viens de renvoyer, on ne retrouve les idées qui remplissent la première moitié de l'essai de Montaigne. Il renouvelle par là un sujet rebattu.

P. 386, l. 13. *De la fortune).* Montaigne reprendra la même idée, mais la commentera d'une manière différente dans l'essai III, v.

P. 388, l. 11. *Elle les leur taille).* Cette idée est longuement développée dans l'essai I, xiv.

P. 389, l. 16. *Alter).* « Dès qu'ils avaient mis le pied hors de la maison l'un riait, l'autre pleurait au contraire. » (Juvénal, X, xxviii.) Le texte qu'on lit ici chez Montaigne est celui de toutes les éditions du xvie siècle.

P. 390, l. 2. *Hochant du nez).* Allusion à l'anecdote bien connue de la visite d'Alexandre à Diogène, où celui-ci demande au monarque de s'écarter de son soleil. Cette anecdote est partout, en particulier chez Plutarque, *Vie d'Alexandre,* f° 469 v°; chez Cicéron, *Tusculanes,* V, x, 32, etc.

P. 390, l. 14. *La responce de Statilius).* Cf. Plutarque, *Vie de Marcus Brutus* : « Brutus laissa mesme de ses autres amis, Stallius l'Épicurien, & Faonius, celuy qui faisoit profession d'imiter, & ensuivre Marcus Caton, à cause que leur en aiant jetté de loing quelques paroles couvertes en devisant & disputant ensemble de la philosophie, pour sonder leur voulunté... & Stallius avoit dit, que ce n'estoit point le faict d'un homme prudent et sage, que de se mettre en danger & en

peine de sa vie pour des folz et des ignorans. » (III, f° 689 r°.)

P. 390, l. 18. *Hegesias)*. Cf. Diogène Laerce, *Vie d'Aristippe* : « Sapientem sui ipsius gratia cuncta facturum. Alium quippe neminem æque ac se dignum arbitrari. Quamlibet enim ingentia videatur ab eo consecutus, non tamen eorum quæ ipse præstiterit merita æquare. » (II, XCV, 153.)

P. 390, l. 19. *Theodorus)*. *Id., ibid.* : « Probabile dicebat prudentem virum non seipsum pro patria periculis exponere, neque enim pro insipientium commodis amittendam esse prudentiam. » (II, XCVIII, 155.)

CHRONOLOGIE : Aucune allusion ne permet de dater cet essai. Pour une hypothèse très incertaine, cf. la chronologie de l'essai précédent, I, XLIX.

Chapitre LI.

DE LA VANITÉ DES PAROLES.

P. 391, l. 1. *Un Rhetoricien)*. Cf. Plutarque, *Dicts notables des Lacedæmoniens* : « On louoit en sa presence (d'Agesilaus) un maistre de Retorique, de ce qu'il pouvoit par son eloquence amplifier et rendre grandes les choses petites : et au contraire appetisser les grandes : Je ne trouverois pas bon, dit-il, un cordouannier, qui à un petit pied chausseroit un grand soulier. » (F° 209 v°.)

P. 391, l. 6. *La responce de Thucididez)*. *Id.*, *Vie de Périclès* : « Comme donques Archidamus roy de Lacedæmone luy demandast un jour, lequel luctoit le mieulx de luy ou de Pericles, il luy respondit, Quand je l'ay jetté par terre en luctant, il sçait si bien dire en le niant, qu'il fait croire aux assistans qu'il n'est point tumbé, & leur persuade le contraire de ce qu'ilz ont veu. » (v, f° 106 v°).

P. 391, l. 17. *Ariston)*. Cf. Quintilien, *Instit. orat.* : « Cujus (Aristonis) hic finis est scientia videndi et agendi in quæstionibus civilibus per orationem popularis persuasionis. » (II, xv.)

P. 392, l. 1. *Socrates, Platon)*. Cf. Platon dans le *Gorgias* (p. 287 et passim). Dans Quintilien, II, xvi, tout près de l'endroit où Montaigne vient de prendre la définition d'Ariston, on trouve, dans des termes un peu différents, il est vrai, une allusion à ce jugement de Socrate et de Platon.

P. 392, l. 3. *Les mahumetans)*. Cf. Guillaume Postel, *Histoire des Turcs* : « Aiant ainsi instruit l'enfant premièrement en la loy, le maine apres aux autres disciplines humaines, lesquelles ils ont autant que nous, fors les Histoires, et rhetorique... De rhetorique qu'ils nomment « mantic », ils dient n'en estre besoin que bien peu, pour ce que nature simplement, et en peu de parolles dit, et monstre ce qu'elle entend. » (Éd. de 1575, pp. 131 et 132; éd. de 1560, p. 36.)

P. 392, l. 5. *Les Atheniens)*. Cf. Quintilien, *Institution oratoire* : « Athenis ubi actor movere affectus vetabatur, velut recisam orandi potestatem... » (II, xvi.)

P. 392, l. 10. *Comme la medecine)*. Rapprocher la comparaison suivante que je rencontre dans une note de l'*Éloge de la folie*, d'Érasme (éd. de 1544, p. 73) : « Cum medicina non esset, si nulli fuissent morbi, ita leges non fuissent, nisi flagitia coegissent. »

P. 392, l. 20. *Ce sont gens)*. « Esse viros natos militiæ, factis magnos, ad verborum linguæque certamina rudes, ea ingenia consularia esse : callidos solertesque, juris atque eloquentiæ consultos, Urbi ac Foro præsides habendos, prætoresque ad reddenda jura creandos esse. » (Tite-Live, X, xxii.)

P. 393, l. 13. *Cardinal Caraffe)*. Il s'agit sans doute du fameux cardinal Carlo Caraffa, neveu du pape Paul IV, célèbre pour les scandales qu'il provoqua en compagnie de ses deux frères sous le pontificat de son oncle et qui finirent par le faire condamner par le conclave en février 1559. Rentré à Rome après la mort de Paul IV, il fut jugé, dégradé et étranglé.

P. 393, l. 26. *Nec minimo)*. « Et il expose qu'il n'est pas d'une mince importance de distinguer entre le découpage du lièvre et celui du poulet. » (Juvénal, V, 123.)

P. 394, l. 3. *Hoc salsum est).* « Ceci est trop salé, ceci est brûlé, ceci est fade; voilà qui est bien! Souvenez-vous de faire de même une autre fois. Je les instruis soigneusement, autant que me le permettent mes faibles lumières. Enfin, Déméa, je les exhorte à se mirer dans leur vaisselle comme dans un miroir, et les avertis de tout ce qu'ils ont à faire. » (Térence, *Adelphes,* III, III, 71.)

P. 394, l. 8. *Les Grecs mesmes).* Cf. Plutarque, *Vie de Paul-Émile* : « Les Grecs s'esbahissoient comment es choses de plaisirs & de jeu, il emploioit encore la sollicitude, & comment en maniant & ordonnant de si grandes choses, encore vouloit il avoir soing & prendre luymesme la peine que les petites allassent aussi comme elles devoient. « (XV, f° 173 r°.)

P. 394, l. 16. *Palais d'Apolidon).* Palais merveilleux. Cf. l'*Amadis,* II, I, et IV, II.

P. 394, l. 22. *C'est une piperie).* Rapprocher Gelli, *Caprizzi del Bottaio* : « Ils font comme ce beau medecin, qui m'a autresfois pansé en mes maladies, lequel pour paroistre fort suffisant et des premiers en son art, m'ordonnoit des receptes, avec certains mots si estranges et sauvages que le seul son me faisoit tressaillir, et entre les autres, il me souvient qu'à un matin il m'en dressa une pour ceste aposthume que j'eus... Entre autres herbes et gommes qui y entroyent, il en avoit une qu'on appeloit rob, une autre tartaro, et une autre altea, et pensois bien qu'il me fallut envoyer jusques aux terres neufves, voire par delà où le soleil se leve, comme l'on dit, pour recouvrer de ses drogues, quand j'entendis de mon apothicaire, auquel j'en faisois mes plaintes, que ce n'estoient que choses communes qu'il avoit ainsi desguisées et surnommées à plaisir, dont le premier estoit un vin cuit, la seconde de la mousse de muy, et la troisieme de la mauve. » (*Discours,* V, trad. française de 1566, p. 171.)

P. 395, l. 3. *Et avecques raison).* Montaigne écrira le contraire dans son *Journal de voyage* : « Fin adesso a dire la verità, di quella poca pratica, e domestichezza ch'io aveva con questa gente, non scorgeva questi miracoli d'ingegni e discorsi che gliele dà la fama. Non ci vedeva veruna facultà straordinaria anzi maravigliarsi e far troppo conto di queste piccole forze nostre... » (P. 362.) Mais ce n'est là qu'une impression passagère. Plus tard, après son voyage, il affirmera à nouveau la supériorité des Italiens, et l'expliquera en partie par leurs académies qui leur sont un continuel exercice. (III, VIII.) Il donnera un jugement plus précis dans l'essai III, V : « (Des esprits) de la commune façon ils en ont beaucoup plus (que nous), et évidemment. La brutalité y est sans comparaison plus rare : d'âmes singulières et du plus haut estage, nous ne leur en devons rien. »

CHRONOLOGIE : Aucune allusion ne permet de dater cet essai. Pour une hypothèse très incertaine, cf. la chronologie de l'essai I, XLIX.

Chapitre LII.

DE LA PARSIMONIE DES ANCIENS.

P. 396, l. 1. *Attilius Regulus)*. Cf. Valère Maxime, IV, IV, que Montaigne ne traduit pas exactement. Le récit a d'ailleurs été reproduit bien souvent : cf. Boccace, *De casibus virorum et feminarum*, V, au début (trad. Witard, p. 300); Vivès, *Commentaire de la Cité de Dieu*, I, XXIV; etc. Notons encore que l'anecdote est rapportée, d'une manière très incomplète, il est vrai, chez Sénèque, *De consolatione ad Albinam*, XII, 440, auprès de trois autres exemples de frugalité que nous allons retrouver dans cet essai de Montaigne.

P. 396, l. 11. *Le vieux Caton)*. Cf. Plutarque, *Vie de Caton le Censeur* : « Caton au contraire faisant gloire, dit, qu'il laissa en Hespagne le cheval duquel il s'estoit servy à la guerre, durant son Consulat, pour espargner à la chose publique l'argent qu'il eust cousté à le ramener par mer en Italie. Or si cela se doibt attribuer à une magnanimité, ou bien à une chicheté, on en pourroit alleguer des raisons apparentes d'une part et d'autre. » (III, f° 236 r°.)

P. 396, l. 13. *Au gouvernement de Sardaigne)*. *Id.*, *ibid.* : « Il alloit faisant sa visitation par les villes à pied sans monture quelconque, & le suyvoit seulement un officier de la chose publique, qui luy portoit une robbe & un vase à offrir du vin aux Dieux es sacrifices. » (III, f° 236 v°.)

P. 396, l. 16. *Il se vantoit)*. *Ib.*, *ibid.* : « Car il escrit luy mesme qu'il ne porta onques robbe qui eust cousté plus de cent drachmes d'argent (En face de cent drachmes Amyot met en marge « dix escus »)... Et que pour son soupper jamais on n'avoit acheрté au marché de la viande pour plus de trente asses de monnoye Romaine (En face de trente asses Amyot écrit en marge « environ dix sols tournois »)... Et que de toutes les maisons qu'il avoit aux champs, il n'y en avoit pas une dont les murailles fussent crespies ny enduittes. » (III, f° 235 v°.)

P. 397, l. 1. *Scipion Æmilianus)*. Cf. Valère Maxime, IV, III, 13.

P. 397, l. 3. *On tient qu'Homere)*. Cf. Sénèque, *De consolatione ad Albinam* : « Unum fuisse Homero servum, tres Platoni, nullum Zenoni, a quo cœpit Stoicorum rigida ac virilis sapientia, satis constat. » (XII, 440.)

P. 397, l. 5. *Il ne fut taxé)*. Cf. Plutarque, *Vie de Tibérius Gracchus* : « Tiberius demanda qu'on luy baillast une tente aux despens du public, quand il iroit par les champs pour proceder au departement des terres, comme lon faisoit aux autres qui alloient bien souvent en de beaucoup moindres commissions. Ilz la luy refuzerent tout à plat, et pour sa despense ordinaire luy taxerent par jour neuf oboles. » (En face de neuf oboles, Amyot écrit dans la marge : Ce sont environ cinq sols et demy.) (IV, f° 572 v°.)

Chronologie : Aucune allusion ne permet de dater cet essai. Pour une hypothèse très incertaine, cf. la chronologie de l'essai I, XLIX.

Chapitre LIII.

D'VN MOT DE CÆSAR.

P. 398, l. 9. *Cette grande dispute).* Rapprocher II, xii, p. 331, l. 3.

P. 398, l. 13. *Dum abest).* « L'objet de notre désir, tant qu'il nous échappe, nous paraît toujours préférable à toutes choses; venons-nous à en jouir, un autre désir nous naît, et notre soif est toujours égale. » (Lucrèce, III, 1095.)

P. 399, l. 4. *Nam cum vidit).* « Car il vit que les mortels ont a peu près tout ce qui est nécessaire à la vie; il vit des hommes gorgés de richesses, d'honneurs et de réputation, fiers de la bonne renommée de leurs enfants; et pourtant il n'en était pas un qui dans son for intérieur ne fût bourrelé d'angoisses, et dont le cœur ne fût oppressé de plaintes douloureuses : il comprit alors que le défaut venait du vase lui-même, et que par son défaut se corrompait à l'intérieur tout ce qu'on y versait et tous les biens qu'on y introduisait. » (*Id.*, VI, 9.) Le texte est différent de celui de l'édition Lambin (p. 468). Peut-être Montaigne l'a-t-il pris dans quelque ouvrage de seconde main.

P. 399, l. 17. *Communi).* César, *De bello civili,* II, iv. Montaigne a traduit ce passage après l'avoir cité. Cf. texte de 1588.

Chronologie : Il est probable que cet essai est de l'époque à laquelle Montaigne lisait César (1578); toutefois il serait téméraire de l'affirmer : c'est une sentence de César qui sert de thème à cet essai, il est vrai; mais peut-être Montaigne a-t-il pu la trouver dans quelque ouvrage de seconde main que je n'ai pas rencontré.

Chapitre LIV.

DES VAINES SVBTILITEZ.

P. 400, l. 8. *Celuy qui s'amusa).* Cf. Plutarque, *Les propos de table* : « Xenocrates a asseuré que le nombre des syllabes que font des lettres joinctes et meslees ensemble, monte à la somme de cent millions et deux cents mille. » (VIII, IX, f° 430 r°.) Voir aussi Rabelais, III, III.

P. 400, l. 10. *L'opinion de celuy).* Souvenir d'un passage de Quintilien, *Institution oratoire,* II, XX, que Montaigne rapporte assez inexactement. « Ματαιοτεχνία est quædam, id est supervacua artis imitatio, quæ nihil sane nec boni nec mali habeat, sed vanum laborem qualis illius fuit qui grana ciceris ex spatio distante missa, in acum continuò & sine frustratione inserebat : quem cùm spectasset Alexander, donasse dicitur ejusdem leguminis modio. Quod quidem præmium fuit illo opere dignissimum. » D'ailleurs Montaigne a pu prendre ce fait de seconde main. Cf. Crinitus, *De honesta disciplina,* XV, II; *Il Cortegiano* de Castiglione, II, XXXI.

P. 400, l. 18. *Rareté ou nouvellete).* Rapprocher II, XV, 381-382.

P. 401, l. 12. *Democritus disoit).* Cf. Plutarque, *Les opinions des Philosophes* : « Democritus dit, qu'il y a plus de sentiments és bestes brutes, et és dieux, et és sages. » (IV, X, f° 454 r°.)

P. 401, l. 17. *Sancho).* C'est Garcia que Montaigne devait dire. Très certainement il fait allusion à Garcia V, dit le Trembleur, douzième roi de Navarre, fils de Sancho Garcia. Il a régné à la fin du X[e] siècle. Les historiens disent qu'au moment d'aller au combat il tremblait si fort qu'on l'entendait grelotter et que ses os semblaient craquer. Ils ajoutent qu'il était très hardi dans l'action.

P. 401, l. 26. *Aristote dict).* Coste a remarqué que Montaigne ne rend pas exactement la pensée d'Aristote, qui, après avoir dit que l'étain des Celtes se fond plus tôt que le plomb, puisqu'il se fond même dans l'eau, ajoute : « L'étain se fond aussi par le froid quand il gèle. »

P. 403, l. 24. *Aus chançons).* Rapprocher I, XXXI, p. 279, l. 17 : J'en ay un' autre.

Chronologie : Aucune indication ne permet de dater. Deux emprunts aux *Œuvres morales* tendraient à faire croire que l'essai est au plus tôt de la fin de 1572; mais la composition de ce chapitre le disposait à recevoir des additions; peut-être les emprunts faits à Plutarque sont des additions, et il serait téméraire d'en rien conclure.

Chapitre LV.

DES SENTEVRS.

P. 405, titre. Montaigne possédait l'ouvrage de Théophraste sur les parfums dans la traduction latine de Turnèbe. Il ne semble pas qu'il en ait fait aucun usage dans cet essai.

P. 405, l. 1. *Comme d'Alexandre).* Cf. Plutarque, *Vie d'Alexandre* : « Et me souvient d'avoir leu és commentaires d'Aristoxenus, que sa charneure sentoit bon, & qu'il avoit l'aleine tres-doulce, & issoit de toute sa personne une odeur tres souefve, tellement que les habillemens qui touchoient à sa chair en estoient comme tous perfumez, dont la cause simple estoit la temperature & complexion de son corps fort chaulde & tenant du feu pource que la doulce senteur s'engendre par le moien de la chaleur qui cuit & digere l'humidité, ainsi comme Theophrastus estime. » (I, f° 465 r°.) Voir un texte très semblable dans les *Propos de table,* I, vi, f° 366 r°.

P. 405, l. 9. *Mulier).* Il y a dans Plaute, *Mostell.*, act. I, sc. iii, v. 117 :

> « Ecastor ! mulier recte olet, cum nihil olet. »

Montaigne traduit ce vers après l'avoir cité.

P. 405, l. 12. *Les bonnes senteurs estrangieres).* Le *Galateo,* de Giovanni della Casa, qui fait alors autorité en matière d'usages, écrit à ce sujet en critiquant l'excès des parfums et des parures : « Il ne faut doncques que le gentilhomme sente autre chose que la senteur de l'homme, toutefois s'il a quelque défaut de nature faut le corriger avec des eaux et senteurs non trop violentes. » (Trad. française de Lyon, 1573, f° 73 v°.)

P. 406, l. 3. *Rides nos).* « Tu ris de nous, Coracinus, parce que nous ne sentons rien; j'aime mieux ne rien sentir que sentir bon. » (Martial, VI, lv, 4.)

P. 406, l. 6. *Posthume).* « Qui sent toujours bon sent mauvais, Posthumus. » (Martial, II, xii, 4.)

P. 406, l. 10. *Namque sagacius).* « Je sens plus subtilement les mauvaises odeurs qu'un chien de chasse ne subodore le sanglier dans sa bauge. » (Horace, *Épodes,* XII, iv.)

P. 406, l. 14. *Les fames Scithes).* Peut-être réminiscence assez inexacte d'un passage d'Hérodote, IV, lxxv.

P. 407, l. 5. *On lit de Socrates).* Cf. Diogène Laërce, *Vie de Socrate* : « Adeo autem parcè ac temperatè vixit, ut cum Athenas pestis sæpenumero vastaret, solus ipse nunquam ægrotaverit. » (II, xxv, 111.)

P. 407, l. 10. *L'invention des encens).* Rapprocher ce qu'avait écrit Montaigne dans le *Journal de voyage* : « Outre cela, un tiers prant un instrument d'arjant, rond comme un esteuf, qui se tient à une longue queue, lequel instrument est percé de petits trous come nos cassolettes, et le porte au nés premieremant du ministre, et puis de l'enfant, et puis du parein : ils presupposent que ce sont des odeurs pour fortifier et éclaircir les esprits à la devotion. » (P. 226.)

P. 407, l. 16. *Roy de Thunes).* Cf. Paul Jove, *Histoire de son temps* : « Neapolitani novum gentis cultum, vescendique morem, et odoramenti omnis generis exquisitam luxuriam admirabantur. Cunctis namque dapibus insani sumptus unguenta infarciebant constabatque pavonem cum duobus phasianis a structore ex regiæ culinæ disciplina conditum, centum aureorum impensam excessisse. Quippe non cœnaculum

modo quum in mensa concideretur, sed domum universam, novo suavissimoque nidore complevisse ferebant, tanta inhalatione, ut a tota vicinia hujus inusitatæ, et non cito evanescentis voluptatis odor sentiretur. » (XLIV, f° 322 r°.)

P. 407, l. 24. *Venise)*. Dans le *Journal de voyage* (p. 168), on voit que Montaigne trouva Venisé « autre qu'il ne l'avoit imaginée, et un peu moins admirable ». Une comparaison entre Venise et Paris que Montaigne a pu lire dans une lettre du Tasse, « Comparaison entre la France et l'Italie », semble indiquer qu'il était alors habituel d'établir un parallèle entre ces deux villes.

Chronologie : Aucune indication ne permet de dater.

CHAPITRE LVI.

DES PRIERES.

P. 408, TITRE. Le sujet principal de cet essai, que nous devons veiller à ce que les vœux que nous adressons au ciel soient honnêtes, avait été touché par d'autres auteurs avant Montaigne. Sans parler des poètes qu'il cite, on peut rapprocher la fin de la dixième épître de Sénèque; un passage de l'*Icaroménippe* de Lucien (*Dialogues,* XLVI, XXV); un chapitre de Crinitus dans le *De honesta disciplina* : « Quæ sint a diis maxime roganda, et quomodo ex Platone : tum versiculi persiani de votis peragendis » (X, IV); un « *pegme* » de Cousteau « à la statue de Jupiter et de Thémis » qui est suivi d'une narration intitulée : « Prier Dieu en choses licites »; cf. encore une note dans l'*Éloge de la folie* d'Erasme (éd. de 1544, p. 96); etc.

P. 408, l. 1. *Je propose).* Pour des déclarations analogues de soumission à l'autorité de l'Église, cf. le début de l'essai II, III, et la note t. II, p. 23, l. 4. Cette déclaration, qui a paru pour la première fois dans l'édition de 1582, a sans doute été provoquée par l'« animadversion » du maestro del sacro palazzo dont Montaigne parle dans son *Journal de voyage,* p. 250. On avait reproché à Montaigne d'avoir dit que « celui qui prioit devoit estre exampt de vitieuse inclination pour ce temps », et Montaigne avait avoué son opinion, « n'estimant que ce fussent erreurs ».

P. 409, l. 23. *Platon, en ses loix).* « Faciunt autem, aut dicunt impium aliquid in deos, vel quia deos esse negant, vel quia & si putant esse deos, de rebus tamen humanis curare ipsos minime arbitrantur : vel tertio quamvis & sint, & de hominibus curam habeant, facile tamen placari eos votis & sacrificiis opinantur... Nullus eorum ab adolescentia usque ad senectam in hac opinione quod dii non sint perseveravit. Reliqui autem duo morbi quamvis non multis, nonnullis tamen permanserunt : quod dii sint quidem, sed de rebus humanis nihil curent. » (x, p. 885; éd. de 1546, pp. 870-871.)

P. 410, l. 2. *Il faut avoir l'ame nette).* Au sujet de la critique qui fut faite à Rome de cette opinion de Montaigne, voir *Journal de voyage,* p. 250, et la note ci-dessus p. 408, l. 1.

P. 410, l. 11. *Si nocturnus adulter).* « Si, pour commettre la nuit des adultères, tu te couvres la tête d'une cape gauloise. » (Juvénal, VIII, 144.)

P. 411, l. 11. *Celuy qui, se confessant).* On a conjecturé avec beaucoup de vraisemblance qu'il s'agit d'Arnaud du Ferrier, mort à l'époque où Montaigne écrivait ces lignes, et dont M. Lautrey résume ainsi la vie : « Arnaud du Ferrier, né à Toulouse vers l'année 1505, mort en octobre 1585. Reçu docteur en droit à Padoue, il professa à Bourges, puis à Toulouse, où il eut peut-être Montaigne pour élève. Président aux enquêtes du Parlement de Paris, bien que s'étant compromis en 1559 avec le conseiller Anne du Bourg comme « fauteur des hérétiques », il fut envoyé ambassadeur du roi près le Concile de Trente (1562), où il se montra si hostile à la Cour de Rome qu'il dut se retirer à Venise; il y fut à deux reprises nommé ambassadeur. « Le président du Ferrier, raconte Brantôme (III, 102), si longtemps arresté ambassadeur à Venise... s'en alloit quelquefois faire des leçons publiques aux escolles à Padoue; ce qui desrogeoit fort à sa charge et authorité de son roi,

qui ne le trouva bon, et ne lui fit bonne chere à son retour... » Lorsqu'il revint d'ambassade (1582), du Plessis-Mornai l'engagea à se convertir au protestantisme, disant : « Et donc est-il point désormais temps de penser à sa conscience? à ces bons propos que vous m'avés autrefois tenus à Venize? à ceste resolution tant de fois repetée et de bouche et par lettres, de faire ouverte profession de la verité, de si long-temps connue, si long-temps recelée? — Et si vivement l'en pressa qu'il tira parole de luy, qu'il se declareroit : ne taisant pas toutefois qu'il eust bien voulu estre payé auparavant de quatorze mil escus qui luy estoient deubs de son Ambassade. » (*Vie de du Plessis-Mornai*, citée par Bayle.) Bientôt il abjura le catholicisme, et Henri de Navarre le nomma son chancelier. « M. de Montagne certes ne se pouvoit saouler de dire à M. du Plessis : Vous avés gaigné une bataille sur nous, par l'appel de cest homme, honorant en luy une vertu que nous avons mesprisée. » (*Ibid.*) Montaigne, comme intermédiaire entre le roi de Navarre et le maréchal de Matignon, eut souvent affaire avec « le bon home presidant Ferrier », il en parle dans ses lettres au maréchal; ainsi le 12 février 1585 : « J'ai veu... Mr Ferrier malade à Sainte-Foi, qui se resout de me venir voir un jour de cete semmeine. Je ne m'atan pas qu'il y vieigne et me samble atandu son eage l'avoir laissé en mauvais estat. »

P. 412, l. 12. *Il ne faut mesler Dieu)*. La conception que Montaigne expose ici longuement est essentiellement la conception catholique par opposition à la théorie protestante. Elle n'est pas originale, et on la retrouve souvent autour de lui. On peut rapprocher par exemple un morceau du « *pegme* » de Cousteau intitulé : « N'appartenir à un tas d'artisans d'interpréter ou parler des lettres sainctes à leur poste. » Un dizain rappelle l'anecdote du satyre qui, attiré par la beauté du feu nouvellement découvert par Prométhée, veut le baiser et se brûle à son contact; c'est là pour Cousteau l'image de celui qui « sans art ne science » veut gloser les livres saints. Et la narration philosophique qui suit présente beaucoup d'idées chères à Montaigne : la critique des faux savants, « ceux qui estans un peu outre les premiers élémens conçoivent grande opinion de soy », les plus « importuns » de tous les hommes; la critique de l'outrecuidance du vulgaire qui prétend décider sans compétence de questions si compliquées : « ceux qui menent en public une vie mecanique, ne faut permettre qu'en parlant de lettres sainctes, ils donnent plus à leur sens qu'au jugement des doctes ». Avec une pareille méthode on ne peut jamais parvenir à l'unité, et l'unité est un des caractères essentiels de la vérité. Cf. encore les mêmes idées chez Cousteau, p. 110.

P. 413, l. 14. *En Basque)*. Une traduction du *Nouveau testament* en basque faite par Jean de Liçarague, ministre protestant, et dédiée à Jeanne d'Albret, a paru à La Rochelle en 1571.

P. 413, l. 20. *L'un de noz historiens Grecs)*. C'est Nicétas, II, IV. Mais Montaigne a pris ceci dans un ouvrage de Juste Lipse intitulé : *Adversus dialogistam liber de una religione* : « Viri, fœminæ, senes, pueri, quæstiunculis ludunt et lasciviunt; eoque ventum, ut pro parum sano sit, qui non sic insanit. Mysterium theologia erat, facta est populare oblectamentum. Vis imaginem claram horum temporum? Nicephori Gregoræ ista lege. Apud nos etiam opificibus effusa sunt arcana theologiæ, atque ita omnes inhiant ratiocinatiunculis et sermonibus syllogisticis... Quomodo autem non sit absurdissimum, olim quidem cum florerent Gentilium dogmata, ordinem aliquem fuisse, et arcana quæ Delphorum theologis commissa erant, nulli alii vel edicere, vel indagare licuisse, sive is Plato, sive Socrates aut alius sapientia celebris fuisset : apud nos verò, qui purum pietatis mysterium profitemur, ita profanari res divinas, et omnibus, qui de theologia disserere volunt, id licère suopte arbitrio et suffragio?... Factionum verò Principes inter se digladiabantur, et linguas contra sese mutuò armabant, non zelo divino, sed iracundiæ impetu ducti. Nam qui secundum Deum est zelus, a supernâ potentiâ dependet, et divina quadam ac moderatâ concinnâque ratione gubernatur. Qui verò mentis suæ fores ambitioni aperiunt, ii non vident zelum suum in æmulationem et odium converti, et pro frumento, uvâ, ceterisque bonis fructibus, spinas et tribulos in hoc agro produci. Hæc autem sunt lites, ab animo non satis instituto profectæ, & adversariarum

orationum certamina. Hæc in Græciâ olim fuère. Quando? Cùm paullo pòst ruit. Nos quid aliud exspectemus, nisi malis errationibus finem facimus... In publico et in populo Disputationes omnes valde improbem. Primùm, quia per eas excitantur ad novitates multi, & pruriunt... Deinde, quia Sisinnii consilium (in re quidem istâ religionis) mihi probum, viri diserti, rerum usu periti, in litteris sacris eruditi, & summi item philosophi. Nam hæc elogia illi dant scriptores. Is igitur Theodosio aiebat : disceptationes non solum non reconciliare schismata, sed hæreticos præterea ad contentionem accendere. Idcirco concertationes Dialecticas vitandas, testésque adhibendas tantùm Formulas fidei a veteribus editas. Antiqua enim & antiquos si rejiciunt, quæ ratio aut argutia eos vincet?... Andronicus igitur Imp. sapiens, qui tantum abfuit ut morem tunc et nunc receptum de divinis dogmatibus disserendi probaret, aut de Deo novum aliquid vel dicere vel audire vellet (etsi ipse rerum divinarum peritissimus), ut Novarum patrarum Episcopum Euthymum virum eruditione clarum & Joannem Cinamum, in tabernaculo suo contra Lopadium disserentes super isto, pater major me est, non solùm objurgarit, sed etiam abjecturum se in præfluentem amnem Rhyndacum seriò minatus sit, nisi desisterent talia loqui. » (III.) La traduction de Juste Lipse a induit Montaigne en erreur. Il a pris Lopadius (qu'il écrit d'ailleurs fautivement Lapodius) pour le nom d'un personnage alors que c'est le nom d'un lac.

P. 414, l. 14. *La premiere de celles de Platon).* Cf. Platon, *Lois* : « Vobis quidem recte necne constitutæ sint leges, una certe lex est optima, quæ jubet ne quis juvenum quærere audeat, rectène an contra se leges habeant, sed uno omnium ore, unaque voce recte tanquam a diis positas concedi præcipit, nec ullo modo aliter pati quicquam a juvenibus cogitari : Senem autem si quid excogitarit, principibus & æqualibus, nemine juvenum audiente, referre. » (P. 634; éd. de 1546, p. 750.)

P. 414, l. 19. *Un evesque).* Cf. Osorius, *Histoire du roi Emmanuel de Portugal* : « Il (Tristan de Cugne) print la route de Zacotora, en laquelle la flotte vint surgir sans aucun empeschement, et en peu de jours. Plusieurs estiment que ceste isle est celle que les anciens appelloyent Dioscoride, laquelle regarde le Promontoire de Mozambique. Elle est montagneuse, abondante en herbes, et fruits de diverses sortes. Les habitans sont bigarrez et se disent Chrestiens. Ils ont des temples et des autels, comme lon void en Europe. Les autels ne sont parez que de croix, & n'ont point d'autres images. Es jours de jusnes qu'ils observent fort estroittement, ils s'abstiennent fort severement de manger chose aucune. Ils n'espousent qu'une femme. Ils ont les mesmes festes, et en mesmes jours que les Europeans, mesmes celles des saincts : payent entierement à leurs prestres les dismes des grains et des fruits : ne savent que c'est de navires, et sont si ignorans, encores qu'ils facent profession de Chrestienté, qu'ils n'entendent un seul mot de religion chrestienne. » (V, VI, 191.)

P. 415, l. 3. *L'antien commencement).* Cf. Plutarque, *De l'Amour* : « Tu peux bien avoir ouy dire comment Euripides fut sifflé et rabroué pour le commancement de sa Tragedie Menalippe qu'il avoit ainsi commancée,

« O Jupiter, car de toy rien sinon
» Je ne cognois seulement que le nom. »

P. 415, l. 25. *Verbis indisciplinatis).* « En termes non approuvés. » Saint Augustin, *Cité de Dieu,* X, XXIX.

P. 415, l. 25. *Fortune).* Mot dont l'emploi était censuré à Rome. Cf. *Journal de voyage,* p. 250.

P. 417, l. 3. *Quæ, nisi seductis).* « En demandant des choses que vous ne pouvez confier aux dieux qu'en les prenant à part. » (Perse, sat. II, 4.)

P. 417, l. 11. *Hoc ipsum).* « Dis à Staius ce que tu veux confier à l'oreille de Jupiter. « Grand Jupiter, » ô bon Jupiter! » s'écriera Staius. Et tu crois que Jupiter ne dira pas comme Staius! » (*Id.,* sat. II, 21.)

P. 417, l. 14. *La Royne de Navarre).* Cf. *Heptaméron,* journée III, nouvelle 25.

P. 418, l. 5. *Tacito mala).* « Nous murmurons à voix basse des prières criminelles. » (Lucain, V, 104.)

P. 418, l. 9. *Haud cuivis).* « Il est peu d'hommes qui n'aient pas besoin de prier à voix basse dans les temples, et qui puissent exprimer tout haut les vœux qu'ils adressent aux dieux. » (Perse, sat. II, 6.) Cf. ci-dessous la note p. 418, l. 14.

P. 418, l. 11. *Les Pythagoriens).* Cf. la note suivante.

P. 418, l. 14. *Clare cum dixit).* « A haute voix il invoque Apollon, puis il ajoute du bout des lèvres, avec grand'peur d'être entendu : « Belle Laverne, » accorde-moi les moyens de tromper, de paraître » juste et homme de bien : couvre mes fautes de la » nuit et mes larcins d'un nuage. » (Horace, *Ep.*, III, I, 16.) Dans l'édition de Lambin, à propos de ce vers on lit la note suivante : Hunc locum æmulatus est Persius Saty. II. « Haud cuivis promtum est, murmurque, humilesque susurros Tollere de templis, & aperto vivere voto. » Volebant autem Pythagorei, clara voce diis immortalibus supplicari : ejusque rei rationem affert Clemens Alexandr. Strom. d. non quòd (inquit) existimarent, eos à Deo non exaudiri, qui summissè loquerentur, sed quòd preces justas esse volebant : quales certè neminem pudeat multis audientibus, & consciis nuncupare... Hæc notavit P. Victorius Flor. » C'est certainement dans son édition d'Horace que Montaigne a pris la citation de Perse qu'on vient de lire, car c'est la seule citation de Perse qu'on trouve dans les *Essais* de 1580.

P. 418, l. 18. *Vœus d'Œdippus).* Cf. Platon, *Second Alcibiade* : « Quemadmodum Œdipum ferunt obsecrasse deum, de regno paterno ut filii ferro decernerent... Unde ad eum eventum ista venerunt, atque ex iis alia multa & gravia. » (P. 138; éd. de 1546, p. 43.)

P. 419, l. 17. *Dict Platon).* Dans les *Lois* : « Ab impuro autem capere munera neque bonum virum, neque deum decet. » (P. 716; éd. de 1546, p. 791.)

P. 419, l. 19. *Immunis).* « Que des mains innocentes touchent l'autel; elles apaisent aussi sûrement les dieux pénates avec un gâteau de fleur de farine et quelques grains de sel, qu'en immolant de riches victimes. » (Horace, *Odes*, III, XXIII, 17.)

Chronologie : Aucune allusion ne permet de dater cet essai.

Chapitre LVII.

de l'aage.

P. 420, l. 3. *Dict le jeune Caton).* Cf. Plutarque, *Vie de Caton d'Utique* : « Ne demoura que Demetrius et Apollonides avec auxquels parlant ja plus doulcement, il dit : Estes vous point aussi vous autres d'advis de retenir en vie par force un homme de l'aage que je suis? & n'estes vous point demourez icy pour vous tenir assis sans rien dire ne faire que me garder?... pourtant allez vous en hardyment, & dites à mon filz, qu'il ne veuille point forcer son pere à ce qu'il ne luy sçauroit prouver par raison qu'il deust faire. « (xx, f° 549 r°.)

P. 420, l. 6. *Quarante & huict ans).* A trente-neuf ans Montaigne se disait déjà âgé, il estimait vivre « pieça par faveur extraordinaire », et avoir « passé les termes accoustumez de vivre. » (I, xx, p. 104, l. 15.) Dans le *Journal de voyage,* à l'âge de quarante-huit ans, il écrit : « Tra questo godeva in animo quieto secondo che comportano le mie infermità, e la vecchiaia... » L'âge de trente-trois ans lui paraît être le terme normal de l'existence. « Il est plein de raison et de pieté de prendre exemple de l'humanité mesme de Jesus-Christ : or il finit sa vie a trente et trois ans. Le plus grand homme, simplement homme, Alexandre, mourut aussi à ce terme. » (I, xx, 104). Mourant à trente-trois ans, La Boétie semble se croire à la porte de la vieillesse, et, par la pensée qu'il échappe, il se console de quitter les siens. « N'est ce pas assez vescu jusques à l'aage auquel je suis? J'estois prest à entrer à mon trente troisieme an... Il estoit meshuy temps de se mettre aux afaires et de veoir mille choses mal-plaisantes, comme l'incommodité de la vieillesse, de laquelle je suis quitte par ce moien. » A quarante-six ans Érasme écrivait sur sa vieillesse. Il dit encore dans un poème intitulé *De senectutis incommodis* :

« At floridam juventam
» Usque adeo male præcipiti decurrere filo,
» Ut illius priusquam
» Cognita sat bona sint, jam nos fugitiva relinquant.
» Et citius atque nosmet
» Plane vivere senserimus, jam vivere fracti
» Repente desinamus.
» At cervi volucres, et cornix garrula vivunt
» Tot seculis, vigentque.
» Uni porro homini post septima protinus, idque
» Vixdum peracta lustra,
» Corporeum robur cariosa senecta fatigat.
» Neque id satis, sed ante
» Quam decimum lustrum volitans absolverit ætas,
» Tentare non veretur
» Immortalem hominis, ductamque ex æthere partem.

(Opera 1703; t. IV, col. 755.)

Je crois qu'il faut voir là une sorte d'attitude philosophique procédant surtout des doctrines stoïciennes, dont le premier et principal précepte consiste dans le mépris de la vie.

P. 421, l. 25. *Auguste retrancha).* Cf. Suétone, *Vie d'Auguste* : « Judices à tricesimo ætatis anno allegit, id est, quinquennio maturius quàm solebant. » (xxxii.) Toutes les éditions du xvie siècle écrivent « tricesimo. »

P. 421, l. 27. *Servius Tullius).* Cf. Aulu-Gelle, I, xxviii. Mais Aulu-Gelle dit quarante-six ans et non quarante-sept; Montaigne a trouvé l'ordonnance de Servius Tullius, ainsi que celle d'Auguste, rappelées

dans son Suétone, *Vie d'Auguste* : « Mox reddendi equi gratiam fecit (Augustus) eis qui majores annorum quinque & triginta retinere eum nollent. » (XXXVIII.) En marge, en regard du mot triginta, on lit : alias quadraginta. Et Béroald, dont Montaigne a suivi l'opinion, écrit en note : « Videtur legendum esse quinque & quadraginta : quoniam ex censu instituto a Servio Tullio usque ad annum quadragesimum quintum juniores appellati sunt, supra eum seniores... » Et voici la note de Sabellicus que Montaigne a également mise à contribution : « Ex antiquo Servii Tullii instituto, qui supra septimum & quadragesimum annum, ut parum rei militaris idoneum militem non allegit. »

P. 422, l. 12. *Si l'espine).* « Si l'épine ne pique pas en naissant, à peine piquera-t-elle jamais. »

P. 422, l. 20. *& de Scipion).* « Bellicis... quam pacis, artibus memorabilior prima pars vitæ, quam postrema, fuit : quia in juventa bella assidue gesta; cum senecta res quoque defloruere, nec præbita est materia ingenio. »

P. 423, l. 2. *Se fanissent).* Montaigne parlera de même de la vieillesse à la fin de l'essai III, II.

P. 423, l. 3. *Ubi jam).* « Quand les rudes secousses du temps ont ruiné le corps, et que les membres ont perdu leurs forces, le jugement cloche aussi, et la langue et l'esprit se détraquent. » (Lucrèce, III, 452.) Le texte de Montaigne est exactement conforme à celui de Lambin (p. 221).

CHRONOLOGIE : Aucune allusion ne permet de dater cet essai.

FIN DU LIVRE PREMIER.

LIVRE SECOND.

CHAPITRE I.

DE L'INCONSTANCE DE NOS ACTIONS.

P. 1, l. 5. *Le jeune Marius).* Cf. Plutarque, *Vie de Marius* : « On le teint du commencement pour homme adventureux & hardy, à l'occasion dequoy on le surnomma filz de Mars : mais bien tost apres ses effects monstrerent bien le contraire : & à ceste cause fut surnommé filz de Venus. » (xvi, f° 303 v°.)

P. 1, l. 6. *Le Pape Boniface).* Cf. Bouchet, *Annales d'Aquitaine* : « Et de luy (Boniface VIII) a esté faict l'Epitaphe qui s'ensuit : « Intravit ut Vulpes, regnavit » ut Leo, mortuus est ut Canis. » (F° 102 r°.)

P. 1, l. 8. *Que ce fust Neron).* Cf. Sénèque, *De clementia* : « Invitus (Burrhus) cum charta protulisset traderetque, exclamasti, vellem nescire literas. » (II, 1, 356.)

P. 2, l. 9. *Malum consilium).* « C'est une mauvaise résolution que celle sur laquelle on ne peut pas revenir. » (Publius Syrus d'après Aulu-Gelle, xvii, 14.)

P. 2, l. 27. *Dict un ancien).* Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Quid est sapientia? Semper idem velle atque idem nolle. Licet illam exceptiunculam non adjicias, ut rectum sit quod velis, non potest cuique semper idem placere, nisi rectum. » (Ép. 20, p. 104.)

P. 3, l. 6. *De Demosthenes).* Discours funèbre sur les guerriers morts à Chéronée attribué à Démosthène.

P. 3, l. 9. *Nul n'y a pensé).* Cf. Sénèque, *Épîtres* : « In totum nulli velle aut nolle decretum est. » (Ép. 20, p. 104.)

P. 3, l. 10. *Quod petiit).* « Il méprise ce qu'il a demandé, il redemande ce qu'il a quitté; toujours flottant, il se contredit sans cesse. » (Horace, *Ép.*, I, 1, 98.)

P. 3, l. 14. *Nous ne pensons).* Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Nesciunt homines quid velint, nisi illo momento, quo volunt. » (Ép. 20, p. 104.)

P. 3, l. 15. *Comme cet animal).* Il s'agit du caméléon ou du poulpe; c'est une image qu'on retrouve fréquemment dans les *Œuvres morales* de Plutarque, *Comment on pourra discerner le flatteur d'avec l'amy* : « Le flatteur veritablement est tres-difficile à descouvrir & surprendre, ne plus ne moins que les animaux qui de nature ont ceste proprieté de muer de couleur, et de ressembler en tainture à tous lieux et tous corps où ils touchent. » (v, f° 41 v°.) Cf. encore *id.*, *ibid.* (viii, f° 42 v°), et encore *De la pluralité d'amis* (viii, f° 105 v°). La même image est reprise par beaucoup d'auteurs du xvie siècle. Crinitus, après avoir décrit la propriété du poulpe de changer de couleur, ajoute : « Hinc vetus proverbium traditur de iis hominibus qui ad omnia commode atque aptissime se habent : quod in Atheniensem Alcibiadem relatum est. » (*De honesta disciplina*, xviii, 14.) Cf. encore

Jean de Coras, traduction de l'altercation d'Epictète avec Adrian (éd. de 1558, p. 109); Gentillet, *Discours sur la manière de bien gouverner* (éd. de 1576, p. 505); Guazzo, *Civile conversation;* etc.

P. 3, l. 16. *Ce que nous avons).* Rapprocher Sénèque, *Épîtres* : « Variatur quotidie judicium & in contrarium vertitur. » (Ép. 20, p. 104.)

P. 3, l. 19. *Ducimur.)* « Nous nous laissons mener comme des marionnettes articulées par des fils qui nous dirigent. » (Horace, *Sat.*, II, VII, 82.)

P. 3, l. 20. *Nous n'allons pas).* Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Ceteri eorum more, quæ fluminibus innatant, non eunt, sed feruntur. Ex quibus alia levior unda detinuit ac mollius vexit, alia vehementior rapuit. » (Ép. 23, p. 108.)

P. 3, l. 23. *Nonne videmus).* « Ne voyons-nous pas que l'homme cherche toujours sans savoir ce qu'il veut, et qu'il change continuellement de place, comme s'il pouvait ainsi se délivrer de son fardeau? ». (Lucrèce, III, 1070.)

P. 3, l. 28. *Tales sunt).* « Les pensées des hommes changent avec chaque jour que Jupiter leur envoie. » (Vers traduit de l'*Odyssée,* XVIII, 135, par Cicéron, et conservé par saint Augustin dans la *Cité de Dieu* (V, XXVIII). Toutes les éditions de saint Augustin du XVI[e] siècle que j'ai consultées donnent « auctiferas », tandis que Montaigne écrit « auctifero ».

P. 4, l. 1. *Nous flotons).* Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Fluctuamus inter varia consilia. Nihil libere volumus, nihil absolute, nihil semper. » (Ép. 52, p. 135.)

P. 4, l. 7. *Empedocles).* Cf. Diogène Laërce, *Vie d'Empédocle* : « Agrigentini deliciis quidem ita quotidie se dedunt, ac si postridie morituri : domos verò ita ædificant, quasi perpetuò victuri. » (VIII, LXIII, 560.)

P. 4, l. 11. *C'est une harmonie).* Rapprocher une expression de Sénèque, *Épîtres* : « Æqualitas, ac tenor vitæ per omnia consonans sibi. » (Ép. 31, p. 118.)

P. 4, l. 28. *Comme dict le conte).* Je crois que Montaigne fait allusion à un conte de Marguerite de Navarre (*Heptaméron*, II, XX).

P. 5, l. 2. *Le muletier).* Le personnage du muletier reparaît sans cesse dans les contes d'amour. Cf. Boccace et La Fontaine. On lit dans un ancien Règlement d'amour :

> « Pour un seul coup, sans y faire retour,
> » c'est proprement d'un malade le tour;
> » Deux bonnes fois à son aise le faire,
> » c'est d'homme sain suffisant ordinaire;
> » L'homme galant donne jusqu'à trois fois,
> » le moine quatre ou cinq d'aucunes fois;
> » Six et sept fois ce n'est le mestier
> » d'homme d'honneur : c'est pour un muletier. »

Montaigne qui a lu beaucoup de contes nous reparlera encore du muletier dans l'essai II, XII, t. II, p. 212.

P. 5, l. 3. *Antigonus).* Cf. Plutarque, *Vie de Pélopidas* : « On racompte, que le Roy Antigonus avoit à son service un soudard, entre autres, fort aventureux : mais au demourant mal sain de sa personne, & gasté dedans le corps. Le Roy luy demanda un jour, d'ou procedoit qu'il estoit ainsi pasle, & avoit si mauvaise couleur. Le soudard lui confessa, que c'estoit pour une maladie secrette, qu'il ne luy ozoit bonnement declarer. Quoy entendu, le Roy commanda expressement à ses medecins & chirurgiens qu'ilz advisassent que c'estoit, & s'il y avoit aucun moien de le guarir qu'ilz y emploiassent toute la diligence qui leur seroit possible à le bien penser : comme ilz feirent : tellement que le soudard recouvra la santé : mais guary qu'il fut, il ne se monstra plus si gentil compagnon, ne si avantureux aux dangers de la guerre, comme il faisoit au paravant : de maniere que Antigonus mesme, s'en estant apperceu, l'en reprit un jour, en luy disant, qu'il s'esmerveilloit fort de veoir un si grand changement en luy : dont le soudard ne luy cela point l'occasion, ains luy dit, Vous m'avez, Sire, vous mesme rendu moins hardy que je n'estois, en me faisant penser & guarir des maulx pour lesquelz je ne tenoie compte de ma vie. » (I, f° 191 v°.)

P. 5, l. 14. *Verbis).* « En termes à donner du cœur aux plus timides. » (Horace, *Ép.*, II, II, 36.)

P. 5, l. 16. *Quantumvis).* « Tout grossier qu'il était, il répondit : « Ira là qui aura perdu sa bourse. » (*Id., ibid.*, II, 39.)

P. 5, l. 19. *Mechmet).* Cf. Chalcondyle : « Mechmet

eust un extreme desplaisir de l'esloignement de ses Gennisseres, la plus grand' partie desquels s'estoient desbandez de costé & d'autre pour aller au fourrage, il fit venir à soy Chasan leur Aga, auquel d'une extreme collere il parla en cette sorte. Et où sont à cette heure (homme mal-heureux, le plus malheureux de tous autres) où sont ceux dont je t'avois donné la charge... A quoy il ne repliqua autre chose, sinon tant seulement : Certes, Seigneur, quand à ceux que de vray tu m'avois laissé en charge, la plus part sont morts ou blessez; que s'il y en a encore quelques uns qui soient sains, ils ne me veullent plus obeyr. Parquoy ce que je puis pour cette heure, est de m'aller tout de ce pas presenter la teste baissée aux ennemis, & là combattant vaillamment pour ton service, perdre la vie selon la fidelité & obeissance que je te dois. Ce disant s'en va souldain ruer tout au plus fort de la meslée, où il fut incontinent mis en pièces, à la veuë mesme de Mechmet. » (VIII, XIII, 556-557.)

P. 6. l. 8. *Aucuns nous songent*). Il s'agit des Manichéens dont il est souvent parlé dans la *Cite de Dieu* de saint Augustin.

P. 6, l. 26. *Distingo)*. Je distingue.

P. 7, l. 15. *Quand, estant lache)*. Rapprocher Sénèque, *Épîtres* : « Sed semel hunc vidimus in bello fortem, in foro timidum, animose paupertatem ferentem, humiliter infamiam : factum laudavimus, contempsimus virum. » (Ép. 120, p. 284.)

P. 8, l. 1. *La superstition)*. Arrien revient souvent sur ce défaut d'Alexandre. Voir en particulier traduction Witard, pp. 20, 21, 30, 33, 44, 56, 91, 97, 146, etc.

P. 7, l. 18. *Dict Cicero)*. Dans les *Tusculanes* : « Græci hostem adspicere non possunt, eidem morbos toleranter atque humane ferunt. At Cimbri et Celtiberi in præliis exsultant, lamentantur in morbo. » (II, XXVII.)

P. 7, l. 19. *Nihil enim potest)*. « Rien ne peut être stable qui ne procède d'un principe ferme. » (*Id., ibid.*)

P. 8, l. 5. *Voluptatem contemnunt)*. « Ils méprisent la volupté, mais la douleur les trouve lâches; ils dédaignent la gloire, mais une mauvaise réputation abat tout leur courage. »

P. 8, l. 14. *Cui vivendi)*. « Qui a, apres examen, choisi la route qu'il veut suivre dans la vie. » (Cicéron, *Paradoxes*, V, 1.)

P. 8, l. 15. *Je dy de voye)*. Rapprocher Sénèque, *Épîtres* : « Nec hoc dico, sapientem uno semper iturum gradu, sed una via. » (Ép. 20, p. 104.) Montaigne a déjà fait usage de la même image au début de l'essai I, XLIV.

P. 8, l. 18. *Dict un ancien)*. Sénèque, dans les *Épîtres* : « Necesse est multum in vita nostra casus possit quia vivimus casu. » (Ép. 71.)

P. 8, l. 19. *A qui n'a dressé)*. *Id., ibid.* : « Tanquam quis possit de parte suadere, nisi qui summum prius totius vitæ complexus est. » (Ép. 93.)

P. 8. l. 21. *Il est impossible)*. *Id., ibid.* : « Non disponet singula, nisi cui jam vitæ suæ summa proposita est. » (Ép. 71.)

P. 8, l. 22. *A quoy faire)*. *Id., ibid.* : « Nemo, quamvis paratos habeat colores, similitudinem reddet, nisi jam constet quid velit pingere. » (Ép. 71.)

P. 8, l. 23. *Aucun ne fait)*. *Id., ibid.* : « Ideo peccamus, quia de partibus vitæ omnes deliberamus, de tota nemo deliberat. » (Ép. 71.)

P. 8, l. 24. *L'archier doit)*. *Id., ibid.* : « Scire debet quid petat ille, qui sagittam vult mittere; et tunc dirigere ac moderari manu telum : errant consilia nostra quia non habent quo dirigantur. » (Ép. 71.)

P. 8, l. 28. *Pour Sophocles)*. Cf. Cicéron, *De senectute*, VII; Plutarque, *Si l'homme d'âge se doit entremettre des affaires d'état*, f° 80 r°.

P. 9, l. 1. *La conjecture des Pariens)*. Cf. Hérodote : « Quand certains preud'hommes des leurs furent arrivez leans, voyans les maisons fort en décadence, dirent que ils vouloyent voyager par toute l'isle : auquel voyage, quand ils apperceurent aucun heritage bien entretenu, cultivé & labouré : Ils prindrent par escrit le nom de celuy à qui il appartenoit. Apres toute l'isle chevauchee & visitee ayans trouvé peu de terres ainsi bien accoustrees, retournerent subitement en la ville, & feirent convoquer tous & chacuns les habitans, en la presence desquelz ils ordonnerent pour le gouvernement & police d'icelle ceux, dont ils avoyent trouvé les terres bien labourees : disans qu'ainsi sauroyent-ils bien administrer les affaires

publiques, comme ils faisoyent les leurs. » (V, xxix, t. I, f° 324 v°.)

P. 9, l. 9. *Diverse).* Rapprocher Sénèque, *Épîtres* : « Multiformes sumus. » (Ép. 120.)

P. 9, l. 11. *Magnam rem).* Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Sois persuadé qu'il est très difficile d'être toujours le même homme. » (Ép. 120.)

P. 9, l. 21. *Hac duce).* « Sous la conduite de Vénus la jeune fille passe furtivement parmi ses gardiens endormis, et seule, dans les ténèbres, va trouver son amant. » (Tibulle, II, i, 75.)

Chronologie : Un trait emprunté, suivant toute vraisemblance, à Bouchet (Boniface huitiesme...), indique que nous sommes encore dans la première période (environ 1572). Une phrase invite même à croire que cet essai est antérieur à la reprise des hostilités qui marquèrent l'année 1573. En effet, Montaigne date une de ses anecdotes par les mots suivants : « Pendant les desbauches de nostre pauvre estat, on me rapporta... » La formule semble laisser entendre que les troubles ont cessé à l'époque où Montaigne parle, et que « nostre pauvre estat » n'est plus en « desbauche ». Notons d'ailleurs que dans cet essai : 1° nous sentons encore très directe l'influence des *Vies* de Plutarque qui inspirent une bonne partie des essais de 1572 (cf. I, xxxviii, I, xlvii); 2° nous ne trouvons pas encore l'influence des *Œuvres morales* qui deviendra prépondérante dans la suite; 3° une bonne partie de l'essai présente la composition en forme de mosaïque, avec de nombreux emprunts aux *Sentences* de Sénèque, qui nous a paru caractériser certains essais de 1572, et qui semble absente des essais de 1578 (cf. I, xiv, xx, xxxix, xlii).

Chapitre II.

DE L'YVRONGNERIE.

P. 10, titre. La source principale de cet essai doit être cherchée dans les œuvres de Sénèque, spécialement dans l'épître 83 et dans le *De tranquillitate vitæ*, xv. Il est utile de rappeler cependant que le sujet de l'ivrognerie est traité dans trois leçons de Messie (III, xvi, xvii, xviii), et que dans l'une d'elles (III, xvii), Messie insiste tout particulièrement sur deux idées que nous allons retrouver chez Montaigne : 1° que le vin arrache les secrets; 2° que certains médecins (Rasis, Avicenne) conseillent pour la santé de s'enivrer quelquefois. Je ne crois pas que Montaigne ait sur ce point rien emprunté consciemment à Messie, mais Messie nous montre que ce sujet était dans la tradition du genre des leçons. Il reparaîtra dans une des *Sérées* de Bouchet (I, v), qui, publiées en 1584, semblent faire quelques emprunts aux essais de 1580, et auxquelles les essais de 1588 en retour feront peut-être quelques emprunts.

P. 10, l. 1. *Le monde n'est que varieté).* Cette idée est très fortement exprimée dans l'épître 113 de Sénèque, et précisément pour combattre l'opinion des stoïciens qui font toutes les vertus égales.

P. 10, l. 3. *Les Stoïciens).* Cf. Plutarque, *Contredits des philosophes stoïques*, xiii.

P. 10, l. 6. *Quos ultra)* « En dehors desquelles il ne saurait y avoir de droit chemin ni au delà ni en deçà. » (Horace, *Sat.*, I, i, 107.)

P. 10, l. 10. *Nec vincet ratio).* « On ne prouvera jamais par de bonnes raisons que voler des choux dans le jardin d'autrui soit un aussi grand crime que de piller un temple pendant la nuit. » (*Id.*, *ibid.*, I, iii, 115.)

P. 11, l. 1. *Socrates disoit).* Rapprocher Platon, *Charmide*, xxii, p. 174, etc.

P. 11, l. 9. *La plus grossiere nation).* L'Allemagne, dont Montaigne reparlera plusieurs fois dans ce chapitre. Dans le *Journal de voyage* il écrit : « Leur vin se sert dans des vaisseaus come grandes cruches, et est un crime de voir un gobelet vuide qu'ils ne remplissent soudein, et jamais de l'eau, non pas à ceus mesmes qui en demandent, s'ils ne sont bien respectés. » (P. 108.) Voir encore I, xxvi, 217.

P. 11, l. 13. *Cum vini).* « Sous l'action du vin les membres s'appesantissent, les jambes hésitent et vacillent, la langue s'embarrasse, l'esprit s'égare, les yeux deviennent hagards, puis ce sont des cris, des hoquets, des injures. » (Lucrèce, iii, 475.)

P. 11, l. 19. *Comme le moust).* Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Quemadmodum mustum dolia ipsa rumpuntur, & omne quod in imo jacet in summam partem vis caloris ejectat : sic vino exæstum ante, quidquid in imo jacet abditum, effertur & prodit in medium. » (Ép. 83, p. 192.)

P. 11, l. 23. *Tu sapientium).* « C'est toi qui, dans les délires de Bacchus, arraches aux sages leurs soucis et leurs plus secrètes pensées. » (Horace, *Odes*, III, xxi, 14.) Horace s'adresse à son amphore.

P. 11, l. 26. *Josephe).* Cf. *De vita sua*. « Εἰ συμπιεῖν ἡμῖν, ἔφην, θελήσειας, λήψει κατὰ κύαθον δραχμὴν μίαν. » Ὁ δ' ἀσμένως ὑπήκουσεν, καὶ πολὺν τὸν οἶνον προσφερόμενος ὑπὲρ τοῦ πλεῖον λαβεῖν ἀργύριον, καὶ μεθυσθεὶς οὐκέτι τὰ ἀπόρρητα στέγειν ἐδύνατο, ἀλλ' ἔφραζεν οὐκ ἐρωτώμενος τήν τε συνεσκευασμένην ἐπιβουλὴν καὶ ὡς κατεψηφισμένος

εἴη θάνατον παρ' αὐτοῖς. » (Éd. Dindorf, parag. 44; éd. de 1544, p. 641.)

P. 11, l. 28. *Auguste, s'estant).* Cf. Sénèque, *Épîtres* : « L. Piso urbis custos ebrius ex quo semel factus est fuit, majorem partem noctis in convivio exigebat, usque in horam sextam fere dormiebat, hoc erat ejus matutinum. Officium tamen suum (quo tutela urbis continebatur) diligentissimè administravit. Huic & divus Augustus dedit secreta mandata, cum illum præponeret Thraciæ, quam perdomuit : & Tyberius proficiscens in Campaniam, cum multa in urbe & suspecta relinqueret & invisa, puto quia illi bene cesserat Pisonis ebrietas, postea Cossum fecit urbis præfectum, virum gravem, moderatum sed mersum vino & madentem adeò, ut ex senatu aliquando (in quem è convivio venerat) oppressus inexcitabili somno tolleretur. Huic tamen Tyberius multa sua manu scripsit, quæ committenda ne ministris quidem suis judicabat : nullum Cosso aut privatum secretum, aut publicum elapsum est. » (Ép. 83, p. 192.)

P. 12, l. 5. *Externo).* « Les veines enflées, comme de coutume, du vin qu'il avait absorbé. » (Virgile, *Bucoliques*, VI, 15.) Le vers est un peu différent chez Virgile. Le voici tel qu'on le lit dans l'édition possédée par Montaigne :

« Inflatum hesterno (de la veille) venas, ut semper, Iaccho. »

(F° 10 v°.)

Je n'ai trouvé le texte de Montaigne dans aucune édition du XVIe siècle.

P. 12, l. 6. *Et commit on aussi).* Cf. Sénèque, *Épîtres* : « De illa Caii Cæsaris cæde, illius dico qui superato Pompeio rempublicam tenuit, tam creditum est Tullio Cymbro quam C. Cassio. Cassius tota vita aquam bibit. Tullius Cymber & nimius erat in vino & scordalus in hanc rem locutus est ipse. Ego inquit, quenquam feram, qui vinum ferre non possum! » (Ép. 83, p. 192.)

P. 12, l. 11. *Nec facilis).* « Il n'est pas facile de les vaincre tout ivres, tout bégayants, tout titubants qu'ils sont. » (Juvénal, *Satires*, XV, 47.)

P. 12, l. 14. *Attalus).* Cf. Diodore de Sicile : « Attalus feit convier de soupper avec luy le premier Pausanias et l'ayant enyvré abandonna son corps à tous les palefreniers et mulatiers à en abuser charnellement, comme d'une putain. » (XVI, XXVI, f° 256 r°.)

P. 13, l. 9. *Jusques aux Stoyciens).* Cf. Sénèque, *De tranquillitate vitæ* : « Cato vino laxabat animum curis publicis fatigatum. » (XV, 186.)

P. 13, l. 11. *Hoc quoque).* « On dit même que, dans cet assaut de vigueur, le grand Socrate remporta autrefois la palme. » (Pseudo-Gallus, I, XLVII.)

P. 13, l. 13. *Caton).* Cf. Sénèque, *De tranquillitate vitæ* : « Catoni ebrietas objecta est. » (XV, 386.) Montaigne a corrigé une erreur qu'il avait commise en 1580 et conservée en 1588 : « La vraye image de la vertu stoïque, Caton... », disait-il; l'expression venait encore du même passage de Sénèque : « Cato ille virtutum viva imago... » Mais naturellement ces paroles s'appliquent à Caton d'Utique. Il y avait donc une confusion entre les deux personnages que Montaigne a supprimée après 1588 seulement.

P. 13, l. 14. *Narratur).* « On raconte aussi du vieux Caton qu'il réchauffait sa vertu dans le vin. » (Horace, *Odes*, III, XXI, 11.)

P. 13, l. 16. *Cyrus).* Cf. Plutarque, *Vie d'Artaxerxès* : « (Cyrus) parlant de soymesme avantageusement, il disoit qu'il avoit le cueur plus grand que son frere (Artaxerxes), qu'il enduroit mieulx toutes necessitez que luy, qu'il entendoit mieulx la Magie, qu'il beuvoit plus de vin et le portoit mieulx. « (II, f° 660 r°.) Cf. aussi les *Propos de table*, I, 4.

P. 13, l. 19. *A Silvius).* Jacques Dubois dit Sylvius, né à Amiens en 1478, mort à Paris en 1555; mathématicien et médecin de grande réputation; il eut un immense succès comme régent au collège de Tréguier, ensuite et surtout comme lecteur en médecine au collège royal. Ses œuvres ont été réunies en 1630. On lit une pièce sur lui dans le deuxième livre des *Touches* de Tabourot des Accords.

P. 14, l. 1. *Escript-on que les Perses).* Cf. Guillaume Bouchet, les *Sérées* : « Ruffus dit que les Perses voulans traicter de la Republique s'y mettoyent apres boire : parce que le vin sert a aiguiser l'esprit et la raison, et surtout a trouver la verité. » (*Discours préliminaire.*) Outre Ruffus, Bouchet indique comme source Xénophon; cf. encore Plutarque, *Propos de table*, VII, 10; Hérodote, I, 133, etc.

P. 15, l. 18. *Marc Aurelle). Marc-Aurèle* ou l'*Horloge des Princes,* ouvrage composé en espagnol par l'évêque Antoine de Guevara (1529) et qui eut un très vif succès en Italie, en France et en Angleterre aussi bien qu'en Espagne. En France l'ouvrage a été connu surtout par la traduction de René Bertaut, seigneur de la Grise, qui parut en 1531, à Paris, chez Galliot du Pré et qui fut à diverses reprises revisé et sans cesse réimprimé jusqu'après 1550, puis par celle d'Herberay des Essars, qui, publiée en 1555, eut de nombreuses éditions dans la seconde moitié du XVIe siècle.

P. 16, l. 14. *Revenons à nos bouteilles).* Rapprocher dans l'essai III, VI : « Enfin retombons à nos coches. » C'est un tour imité du style des conteurs. Cf. Rabelais (I, I, III, 34) : « Retournons à nos moutons. »

P. 17, l. 8. *Anacharsis).* Cf. Diogène Laërce, *Vie d'Anacharsis* : « Mirari se dixit cur Græci initio convivii parvis poculis uterentur, ubi verò saturati essent, majoribus. » (Éd. de 1556, I, CIV, 82.)

P. 17, l. 11. *Platon defant). Lois* : « Principio lege sanciemus, ut pueri usque ad duodevigesimum annum vini usum prorsus ignorent... Sed cum ad quadragesimum pervenerint, tunc in conviviis liberius discumbentes, cum alios deos tum Dionysium ad sacra senum & ludos invocent. » (Éd. de 1546, p. 764.)

P. 18, l. 10. *Le philosofe Stilpo).* Cf. Diogène Laërce, *Vie de Stilpon* : « Senem verò defecisse... hausto prius mero ut citius moreretur. » (II, CXX, 169.)

P. 18, l. 12. *Du philosofe Arcesilaus). Id., Vie d'Arcésilas* : « Obiit... cùm merum immodicè hausisset ac offendisset, septuagesimo & quinto ætatis anno. » (IV, XLIV, 276.)

P. 18, l. 13. *Vieille & plaisante question).* C'est Sénèque qui la suggère à Montaigne. Elle est abordée dans l'épître 83, dont nous avons vu Montaigne s'inspirer à diverses reprises dans cet essai.

P. 18, l. 15. *Si munitæ).* « Si le vin peut terrasser la sagesse la plus ferme. » (Horace, *Odes*, III, XXVIII, 4.) Montaigne arrange le texte d'Horace qui est :

« Munitæque adhibe vim sapientiæ. »

P. 18, l. 23. *Lucrece).* Montaigne a pu trouver ce détail dans la *Vie de Lucrèce* écrite par Crinitus; il l'alléguera de nouveau dans l'essai II, XII.

P. 19, l. 6. *Sudores).* « Sous le coup de la terreur, le corps pâlit et se couvre de sueur, la langue s'embarrasse, la voix s'éteint, la vue se trouble, les oreilles tintent, les membres fléchissent, toute la machine s'effondre. » (Lucrèce, III, 155.) Montaigne suit ici exactement le texte de Lambin (p. 200).

P. 19, l. 17. *Humani).* « Qu'il ne s'imagine pas être à l'abri d'aucun accident humain. » (Térence, *Heaut.*, I, I, 25.) Montaigne détourne de son sens le vers de Térence.

P. 19, l. 20. *Sic fatur).* « Ainsi parle Énée tout en larmes, et sa flotte vogue à pleine voile. » (Virgile, *Énéide,* VI, I.)

P. 19, l. 22. *Nostre Plutarque).* Dans la *Vie de Publicola* : « Cela fut un acte, que lon ne sçauroit ny suffisamment louer, ny assez blasmer : car ou c'estoit une excellence de vertu, qui rendoit ainsi son cueur impassible, ou une violence de passion qui le rendoit insensible, dont ne l'un ne l'autre n'est chose petite, ains surpassant l'ordinaire d'humaine nature, et tenant ou de la divinité, ou de la bestialité. Mais il est plus raisonnable, que le jugement des hommes s'accorde à sa gloire, que la foiblesse des jugeans face descroire sa vertu : car les Romains estiment, que ce ne fut pas si grand exploit à Romulus, d'avoir premierement fondé Rome, qu'à Brutus d'avoir recouvré la liberté, & estably le gouvernement de la chose publique; mais pour lors, quand il se fut retiré, tout le monde demoura sur la place, comme transy d'horreur & de frayeur, par un long temps, sans mot dire, pour avoir veu ce qui avoit esté fait. » (III, f° 68 v°.)

P. 20, l. 7. *Occupavi).* « Je t'ai matée, ô fortune! je t'ai réduite à l'impuissance, j'ai bouché toutes les avenues par où tu pouvais arriver jusqu'à moi. » (Cicéron, *Tusc.*, V, IX.) Métrodore est épicurien; « l'autre secte faisant expresse profession de fierté » dont Montaigne ne veut pas parler est la secte des stoïciens.

P. 20, l. 8. *Quand Anaxarchus).* Cf. Diogène Laërce : « Hoc ille ægrè ferens, memor injuriæ post mortem regis, cùm navi ferretur Anaxarchus, invitusque applicuisset Cyprum, comprehensum eum in

saxum concavum injecit, jussitque ferreis malleis cædi, illum pœnæ suæ negligentem, celebre id dictum ingeminasse aiunt, Tunde, tunde Anaxarchi vasculum, nam Anaxarchum nihil teris. » (IX, LIX, 616.)

P. 20, l. 12. *C'est assez rôti).* C'est ce que fait dire Prudence à saint Laurent, livre *Des couronnes,* hymn. II, v. 401.

P. 20, l. 14. *Quant nous oyons en Iosephe).* « Dans le traité des *Macchabées,* chap. VIII. Montaigne paraphrase ici très librement le texte de Josèphe. Il faut rappeler que dans certaines éditions du XVI[e] siècle le traité des *Macchabées* porte comme sous-titre : « De la domination de la raison sur les sens corporels. »

P. 20, l. 25. *J'aime mieux).* Cf. Diogène Laërce, *Vie d'Antisthène,* VI, III; Aulu-Gelle, IX, v; Sextus Empiricus, *Hypotyposes,* III, XX; etc.

P. 21, l. 2. *Epicurus).* Cf. Sénèque, *Épîtres* (66, 67, 92). Montaigne ne traduit aucun passage de Sénèque, il s'en inspire cependant. Ces épîtres sont remplies de défis jetés à la fortune tels que ceux que Montaigne relève ici.

P. 21, l. 7. *Spumantémque).* « Dédaignant ces animaux timides, il appelle de ses vœux quelque sanglier écumant, ou un lion à la fauve crinière qui descende de la montagne. » (Virgile, *Én.,* IV, 158.) Montaigne a pris ces vers probablement dans l'épître 64 de Sénèque, où ils sont cités avec la même valeur. Mais Sénèque les prononce pour son propre compte; Montaigne les critiquerait plutôt, il y sent quelque exagération.

P. 21, l. 10. *Nostre ame ne sçauroit).* Cf. Sénèque, *De tranquillitate vitæ* : « Non potest (mens) sublime quidquam & in arduo positum contingere, quamdiu apud se est. Decidat oportet a solito, & efferatur, & mordeat frenos, & rectorem rapiat suum, eoque ferat, quò per se timuisset. » (XV, 386.)

P. 21, l. 19. *Platon dict). Id., ibid.* : « Sive Platoni (credimus), frustra poeticas fores compos sui perpulit. » (P. 386.) L'opinion de Platon est rapportée par Sénèque d'après l'*Ion.*

P. 21, l. 20. *Dit Aristote).* « Sive Aristoteli (credimus) nullum magnum ingenium sine mixtura dementiæ fuit. » (P. 386.) L'opinion d'Aristote est rapportée par Sénèque d'après les *Problèmes,* sect. XXX.

P. 22, l. 1. *Platon).* Cf. Platon, *Timée* : « Nemo dum sanæ mentis est, divinum & verum vaticinium ullum assequitur, sed cum vel somno prudentiæ vis præpedita est, vel oppressa morbo, vel divino aliquo raptu è suo statu dimota, fieri divinatio solet. » (P. 71; éd. de 1546, p. 724.)

CHRONOLOGIE : Aucune indication ne permet de dater cet essai. Je crois cependant qu'il est à peu près contemporain du suivant, *Coustume de l'isle de Cea.* En effet : 1° ils sont placés l'un près de l'autre, ce qui constitue une présomption; 2° tous deux font des emprunts au traité de Josèphe sur la mort des Macchabées, et ce traité n'est mis à contribution par Montaigne que dans ces deux essais.

CHAPITRE III.

COVSTVME DE L'ISLE DE CEA.

P. 23, l. 4. *Mon cathedrant).* Pour des déclarations analogues, cf. le début de l'essai I, LVI. Les essais I, LVI, et II, III, sont tous les deux parmi les plus hardis que Montaigne ait écrits; voilà ce qui explique ces précautions oratoires.

P. 23, l. 7. *Philippus estant entré).* Cf. Plutarque, *Dicts notables des Lacedemoniens* : « Damindas comme Philippus fust entré à main armee dedans le Peloponese, & que quelqu'un luy dist, les Lacedemoniens sont en danger de souffrir beaucoup de maulx, s'ils ne treuvent moyen d'appointer avec luy : « O Demy-» femme mon amy, que nous sçauroit il faire souffrir » de mal, veu que nous ne faisons compte de la » mort? » (F° 216 r°.) Il faut noter que, par erreur, Montaigne écrit « Damindas » au lieu de « Damidas ».

P. 23, l. 11. *Agis). Id., ibid.* : « Quelqu'un luy demanda, comment il pourroit demourer franc & libre pour toute sa vie : En mesprisant la mort, dit-il. » (F° 214 r°).

P. 23, l. 15. *Cet enfant). Id., ibid.* : « Un jeune enfant Spartiate ayant esté pris prisonnier par le roy Antigonus, et vendu parmy les autres, obeissant à celuy qui l'avoit achetté en toutes choses qu'il estimoit estre convenables à un homme libre : mais quand il luy commanda de luy apporter le pot à pisser, il ne le peut endurer, ains dist, Je ne te serviray point de cela : & comme son maistre l'en pressast, il s'en alla monter sur la couverture du logis, en disant, Tu sentiras ce que tu avois achetté : & se jettant du hault en bas, il se tua. » (F° 224 r°.)

P. 24, l. 2. *Antipater). Id., ibid.* : « Comme il les menassast (les Lacédémoniens) qu'il luy feroit du pis qu'il pourroit, ils respondirent tous unanimement, Si tu nous commandes choses plus griefves que la mort, nous en mourrons tant plus facilement. » (F° 225 r°.)

Ces quatre apophtegmes se retrouvent partout chez les moralistes et les compilateurs du XVI[e] siècle, en particulier dans les recueils d'apophtegmes, mais Montaigne les reprend directement chez Plutarque.

P. 24, l. 5. *Et a Philippus).* Cf. Cicéron, *Tusculanes* : « An Lacedemonii Philippo minitati per litteras se omnia quæ conarentur, prohibiturum, quæsierunt num se esset etiam mori prohibiturus? » (V, XIV; t. IV, p. 173.)

P. 24, l. 7. *C'est ce qu'on dit).* Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Sapiens vivit, quantum debet; non quantum potest. » (Ép. 70, p. 160.)

P. 24, l. 8. *Le present). Id., ibid.* : « Nihil melius æterna lex fecit. » (Ép. 70, p. 161.)

P. 24, l. 9. *Nous oste tout moyen). Id., ibid.* : « Hoc est unum cur de vita non possimus queri. » (Ép. 70, p. 161.)

P. 24, l. 10. *La clef des champs). Id., ibid.* : « In aperto nos natura custodit. » (Ép. 70, p. 162.)

P. 24. l. 11. *N'a ordonné qu'une entrée). Id., ibid.* : « Unum introitum nobis ad vitam dedit, exitus multos. » (Ép. 70, p. 161.)

P. 24, l. 11. *Nous pouvons).* Cf. Tacite, *Annales* : « Deesse nobis terra, in qua vivamus, potest; in qua moriamur, non potest. » (XIII, LVI.)

P. 24, l. 14. *Il ne te tient pas).* Sénèque, *Épîtres* : « Neminem tenet (vita). » (Ép. 70, p. 161.)

P. 24, l. 15. *Ta lacheté). Id., ibid.* : « Nemo nisi vitio suo miser est. » (Ép. 70, p. 161.)

P. 24, l. 15. *A mourir). Id., ibid.* : « Ad moriendum nihil aliud in mora esse, quàm velle. » (Ép. 70, p. 162.)

P. 24, l. 16. *Ubique). Id., Thébaïde* : « La mort est partout : par une faveur insigne de la divinité, tout le monde peut enlever la vie à l'homme, mais personne ne peut lui enlever la mort; mille chemins vers elle nous sont ouverts. » (I, I, 151.)

P. 24, l. 20. *Ce n'est pas la recepte).* Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Non tantum hujus morbi, sed totius vitæ remedium est. » (Ép. 78, p. 180.)

P. 24, l. 21. *C'est un port). Id., ibid.* : « Portus est, aliquando petendus, nunquam recusandus. » (Ép. 70, p. 160.)

P. 24, l. 22. *Tout revient à un). Id., ibid.* : « Nihil existimat sua referre, faciat finem, an accipiat, tardius fiat an citius. » (Ép. 70, p. 160.)

P. 24, l. 24. *D'où qu'il vienne). Id., ibid.* : « Nemo nisi suo die moritur. » (Ép. 69, p. 160.)

P. 24, l. 24. *En quelque lieu). Id., ibid.* : « Ubicunque desines, si bene desinis, tota est (vita). » (Ép. 77, p. 178.)

P. 24, l. 25. *La plus volontaire). Id., ibid.* : « Bella res est mori sua morte. » (Ép. 69, p. 160.)

P. 24, l. 26. *La vie despend). Id., ibid.* : « Vitam & aliis approbare quisque debet, mortem sibi. » (Ép. 70, p. 161.)

P. 24, l. 27. *En aucune chose). Id., ibid.* : « In nulla re magis quam in morte morem animo gerere debemus. » (Ép. 70, p. 161.)

P. 24, l. 28. *La reputation). Id., ibid.* : « Ad id consilium fama non pertinet. » (Ép. 70, p. 161.)

P. 25, l. 1. *Le vivre). Id., ibid.* : « Vita si moriendi virtus abest, servitus est. » (Ép. 77, p. 179.)

P. 25. l. 3. *On nous incise).* Rapprocher ce passage de Sénèque, *Épîtres* : « Ut dolorem capitis levares, sanguinem sæpe emisisti, ad extenuandum corpus vena percutitur. Non opus est vasto vulnere dividere præcordia, scalpello aperitur ad illam magnam libertatem via, & puncto securitas constat. » (Ép. 70, p. 161.)

P. 25, l. 8. *Servius le Grammairien).* Servius Claudius, chevalier romain : Pline, *Histoire naturelle*, XXV, VI, et Suétone, *De illustribus grammaticis*, II et III, dont voici les propres termes : « Servius in podagra morbum incidit, cujus impatiens, veneno sibi perunxit pedes, & enecuit, ita ut eâ parte corporis quasi præmortuâ vixerit. »

P. 25, l. 13. *C'est foiblesse).* Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Imbecillus est et ignavus qui propter dolorem moritur; stultus qui doloris causa vivit. » (Ép. 58.)

P. 25, l. 14. *Les Stoiciens).* Cf. Cicéron, *De finibus* : « In quo plura sunt, quæ secundum naturam sunt, hujus officium est in vita manere : in quo autem aut sunt plura contraria aut fore videntur, hujus officium est, e vita excedere. E quo apparet et sapientis esse aliquando officium, excedere e vita, quum beatus sit : et stulti manere in vita, quum sit miser. » (III, XVIII, t. IV.) Voir aussi un peu plus loin : « Sæpe officium est sapientis... »

P. 25, l. 23. *Hegesias disoit).* Cf. Diogène Laërce, dans la *Vie d'Aristippe* : « Vitam præterea ac mortem eligendam (dicebat). » (II, XCIV, 152.)

P. 26. l, 1. *Et Diogenes). Id., Vie de Speusippe* : « Aiunt illum cum vehiculo ferretur in Academiam obvium habuisse Diogenem, et cum illi salve dixisset, hoc ab eo responsum accepisse, at tu nequaquam salve qui ejusmodi cum sis, vivere sustines. Demum vero mœrore impulsum, cum jam senio confectus esset, mortem sibi sponte conscivisse. » (IV, III, 246.)

P. 26, l. 7. *Plusieurs tiennent).* En particulier Platon dans le *Phédon*, et d'après lui Cicéron dans la *République*, qui fait exprimer cette idée par Scipion. Montaigne a trouvé leur avis rapporté par saint Augustin, *Cité de Dieu*, I, XXII, et surtout par Vivès, dans le Commentaire qu'il a joint à ce passage. « Sumus enim hic omnes velut in acie loco unicuique suo ab imperatore deo assignato : majorique supplicio afficiendum desertorem vitæ, quam desertorem militiæ. » Il faut encore rappeler que cette idée et plusieurs de celles que nous allons retrouver dans la suite, sont réunies dans un chapitre de l'*Anthologie* de Breslay, parue en 1574 (I, II). Breslay s'est inspiré manifestement de saint Augustin et de Vivès. Il est possible que l'essai de Montaigne, qui certainement fait des emprunts à saint Augustin et à Vivès, soit indépendant de celui de Breslay, mais la chose n'est pas certaine.

P. 26, l. 17. *Proxima deinde).* « Puis, tout près de

là on voit, accablés de tristesse, ceux qui ont mené une vie innocente, mais qui se sont donné la mort de leur propre main, et qui, détestant la lumière, ont précipité leurs âmes aux enfers. » (Virgile, *Én.*, IV, 434.) Le début de cette citation de Virgile se trouve dans le passage de saint Augustin auquel Montaigne a fait beaucoup d'emprunts dans cet essai. (*Cité de Dieu*, I, XIX.)

P. 26, l. 21. *En Regulus qu'en Caton).* Cette idée avec l'opposition de Régulus et de Caton se retrouve chez saint Augustin, *Cité de Dieu*, I, XXII; I, XXIV.

P. 27, l. 1. *Duris ut).* « Tel le chêne que les dures haches élaguent dans la sombre forêt du fertile Algide; ses pertes, ses blessures, le fer même qui le frappe, lui donnent une vigueur nouvelle. » (Horace, *Odes*, IV, IV, 57.)

P. 27, l. 6. *Non est).* « Non, la vertu ne consiste pas, mon père, comme tu le penses, à craindre la vie, mais à faire face à l'adversité, à ne jamais tourner le dos. » (Sénèque, *Thébaïde*, I, 190.)

P. 27, l. 9. *Rebus in adversis).* « Dans l'adversité il est facile de mépriser la mort; il faut plus de courage pour savoir supporter le malheur. » (Martial, XI, LVI, 15.) Toutes les éditions du XVIe siècle que j'ai consultées donnent un texte différent de celui de Montaigne : « Rebus in *angustis* facile est contemnere *vitam. Fortiter* ille... »

P. 27, l. 15. *Si fractus).* « Que l'univers brisé s'écroule, ses ruines la frapperont sans l'effrayer. » (Horace, *Odes*, III, III, 7.) Montaigne écrit « impavidam » au lieu de « impavidum », rapportant à la vertu ce qu'Horace dit du sage.

P. 27, l. 20. *Hic, rogo).* « Je le demande, mourir de peur de mourir, n'est-ce pas folie ? » (Martial, *Épigrammes*, II, LXXX, 2.)

P. 27, l. 22. *Multos in summa).* « La seule crainte du malheur a précipité bien des gens dans les plus grands périls : l'homme vraiment courageux est celui qui, prêt à braver les dangers quand ils sont inévitables, sait aussi les éviter quand cela est possible. » (Lucain, VII, 104.)

P. 27, l. 26. *Vsque adeo).* « La crainte de la mort va jusqu'à inspirer aux humains un tel dégoût de la vie et de la lumière qu'ils se donnent la mort à eux-mêmes dans un accès de désespoir, oubliant que la source de leurs peines est précisément la peur de mourir. » (Lucrèce, III, 79.)

P. 28, l. 1. *Platon, en ces loix).* « Quid de illo judicandum, qui proximum atque amicissimum cæde perdiderit ? qui dico seipsum vita et sorte fatorum, vi scelerata privaverit : non judicio civitatis, nec tristi et inevitabili fortunæ casu coactus, neque pudore aliquo extremum compulsus : sed ignavia et formidolosi animi imbecillitate, injuste sibi mortem consciverit ? Sepultura isti solitaria fiat, ubi alius nemo condatur. » (IX, p. 873; éd. de 1546, p. 861.)

P. 28, l. 17. *Debet enim).* « Pour qu'un malheur puisse nous arriver, il faut que nous soyons encore en personne au temps où ce malheur pourra se produire. » (Lucrèce, III, 874.) Montaigne suit le texte de Lambin (p. 251).

P. 28, l. 26. *Εὔλογον ἐξαγωγήν*). Sortie raisonnable. Expression des stoïciens; cf. Diogène Laërce, *Vie de Zénon*, VII, 130. Ces deux mots figurent dans le chapitre de Breslay que nous avons signalé plus haut (*Anthologie*, I, XX) et dont Montaigne s'est peut-être inspiré en écrivant ce chapitre; peut-être est-ce là qu'il les a pris.

P. 29, l. 1. *Il faut souvent mourir*). Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Sæpe & fortiter desinendum est, & non ex maximis causis. Nam nec hæ maximæ sunt, quæ nos tenent. » (Ép. 77, p. 178.)

P. 29, l. 5. *J'en ay allegue*). Dans l'essai I, XIV, t. I, p. 61, l. 26.

P. 29, l. 6. *Vierges Milesienes*). Cf. Plutarque, *Des vertueux faicts des femmes*, art. *Des Milesienes*, f° 233 v°; aussi Aulu-Gelle, *Nuits attiques*, XV, XI; Érasme, *Éloge de la folie*; etc.

P. 29, l. 10. *Threicion*). Cf. Plutarque, *Vie de Cléomène* : « Therycion prenant à part Cleomenes, luy commencea à dire : Nous avons, sire Roy, fouy la mort qui nous estoit la plus honorable, de mourir en la battaille,... mais aumoins nous en reste il encore une autre, qui, sans point de doubte, est en vertu & en gloire seconde à la premiere... Cleomenes luy respondit, Tu penses donques que ce soit à toy magnanimité que de chercher la mort, qui est l'une des plus faciles & plus aisees choses qui puisse aduenir à l'homme,... & ce pendant, meschant que tu es,

tu fuis d'une fuitte plus lasche & plus honteuse que la premiere... car il ne fault pas que la mort que lon se donne vouluntairement soit pour fouir à faire des actes laborieux, ains fault que celle mort mesme soit un acte louable, pource que c'est honte de vouloir vivre ou mourir pour l'amour de soy mesme... Je suis d'advis que toy ne moy ne devons jamais abandonner l'esperance de servir encore quelque jour à nostre païs : car là où toute esperance nous defaudra, alors nous sera il toujours assez aisé de mourir toutes & quantes fois que nous vouldrons. A cela Therycion ne repliqua rien, mais à la premiere occasion qu'il eut de se pouvoir un peu escarter de Cleomenes sur le rivage en se destournant le long de la marine, il se tua luy mesme. » (XIV, f° 565 v°.)

P. 29, l. 27. *Sperat*). « Étendu sur l'arène, le gladiateur vaincu espère encore la vie, quoique la foule menaçante fasse le geste de mort en renversant le pouce. » Montaigne a trouvé ces vers qu'on attribue à Pentadius, chez Juste Lipse, *Saturnalium sermonum libri* (éd. des Œuvres de 1637, t. III, p. 541).

P. 30, l. 1. *Toutes choses*). Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Omnia homini dum vivit speranda sunt. » Sénèque relève ce mot pour le critiquer pour sa lâcheté. (Ép. 70, p. 161.)

P. 30, l. 2. *Pourquoy auray je*). *Id., ibid.* : « Ego cogitem in eo qui vivit omnia posse fortunam, potius quam cogitem in eo qui scit mori nihil posse fortunam. » (P. 161.)

P. 30, l. 5. *Josephe*). Dans son autobiographie : « Σίμων δ' ὁ τοῦ σώματός μου τὴν φυλακήν πεπιστευμένος, ὁ καὶ μόνος παραμείνας, ἰδὼν τὴν ἐπιδρωμὴν τῶν πολιτῶν, διεγείρει με καὶ τὸν ἐφεστῶτά μοι κίνδυνον ἐξαγγέλλει· ἠξίου τε γενναίως θνήσκειν ὡς στρατηγὸν ὑπ ̓αὐτοῦ, πρὶν διελθεῖν τοὺς ἐχθροὺς ἀναγκάσοντας ἢ κτενοῦντας. Ὁ μὲν ταῦτα ἔλεγεν, ἐγὼ δὲ, τῷ Θεῷ τὰ κατ' ἐμαυτὸν επιτρέψας, εἰς τὸ πλῆθος ὡρμήθην προελθεῖν. Μετενδὺς οὖν μέλαιναν ἐσθῆτα, καὶ τὸ ξίφος ἀπαρτησάμελος ἐκ τοῦ αὐχένος, καθ' ὁδὸν ἑτέραν, ῃ μεδένα μοι τῶν πολεμίων ὑπατιάσειν ᾤμην, εἰς τὸν ἱππόδρομον, ἄφνω τε φανεὶς καὶ πρηνὴς πεσὼν καὶ τὴν γῆν δάκρυσι φύρων ἐλεεινὸς ἔδοξα πᾶσιν. » (Éd. Dindorf, parag. 28; éd. de 1544, p. 635.)

P. 30, l. 15. *Aliquis carnifici*). « Tel a survécu à son bourreau. » (Sénèque, ép. 13, p. 96.)

P. 30, l. 16. *Multa dies*). « Souvent le temps et les effets variables du cours inconstant des choses ont rétabli des situations ruinées; souvent la fortune s'est fait un jeu de revenir à ceux qu'elle avait abattus et de les remettre en lieu sûr. » (Virgile, *Énéide*, XI, 425.)

P. 30, l. 19. *Pline dit*). Dans l'*Histoire naturelle* : « De hoc tamen judicavere avi experimento, asperrimos cruciatus esse calculorum à stillicidio vesicæ : proximum stomachi, tertium eorum quæ in capite doleant, non ob alios fermè morte conscita. » (XXV, III.) Le texte de 1588 est plus exact que celui du manuscrit de Bordeaux. Pline parle d'expériences, de coutumes, non de droit.

P. 30, l. 21. *Senèque*). *Épîtres* : « Morbum morte non fugiam duntaxat sanabilem, nec officientem animo, non afferam mihi manus propter dolorem, sic mori, vinci est. Hunc tamen si sciero perpetuo mihi esse patiendum, exibo, non propter ipsum, sed quia impedimento mihi futurus est ad omne propter quod vivitur. » (Ép. 58, p. 144.)

P. 30, l. 24. *Damocritus*). Cf. Tite-Live : « Damocritus Ætolorum dux paucos ante dies, quam e carcere nocte effugisset, in ripa Tiberis consecutis custodibus, priusquam comprehenderetur, gladio se transfixit. » (XXXVII, XLVI.)

P. 30, NOTE. *A la journée de Serisolles*). 14 avril 1544. Montaigne a peut-être pris ceci dans les *Commentaires* de Montluc qu'il a pu connaître en manuscrit et qui ont paru l'année même de sa mort, en 1592. « Monsieur de Pignan, de Monpellier, qu'estoict à luy, me dict par deux fois il se donna de la pointe de l'espée dens le gorgerin, se volant thuer soy-mesmes et me dict au retour qu'il s'estoict veu en tel estat lors qu'il eust voulu qu'on luy eust donné de l'espée dans la gorge. » (Éd. de Ruble, t. I, p. 275.)

P. 31, l. 3. *Antinous*). Cf. Tite-Live, XLV, XXVI.

P. 31, l. 6. *L'isle de Goze*). Petite île à l'ouest de Malte. Cf. Guillaume Paradin, *Hist. de son temps* : « Il advint que un Sicilien, qui dés long temps s'estoit habitué en ce lieu (dans l'isle de Goze), et s'y estoit marié, et avoit deux belles et honnestes filles prestes à marier : lequel se voyant en ceste calamité, pour ne voir ses filles tomber entre les mains de ces chiens,

et en faire les insolences dont ils sont coustumiers ce que bon cueur ne pourroit souffrir, s'en alla en sa maison : où les ayant appelées les tua toutes deux de sa main propre : autant en fit à la mere accourant à la mort de ses filles. Ce fait, chargea une harquebuze, et banda une arbaleste, et s'en vint au devant des ennemis, qui ja estoient pres de son hostel, dont il en tua deux : puis mettant la main à l'espée combattit vaillamment, jusqu'à ce qu'il fut enfermé et enveloppé de toutes pars d'ennemis, lesquels le mirent en pieces. Ainsi se sauva le Sicilien de servage, en ayant delivre les siens. » (Éd. de 1575, f° 99 v°.) Sur les différents textes où Montaigne pouvait connaître cette anecdote, cf. mes *Livres d'histoire moderne utilisés par Montaigne*, pp. 139 et suivantes.

P. 31, l. 14. *Les femmes Juifves)*. Cf. Josèphe, *Traité des Macchabées* : « Ita ut mulieres, circoncisis (ut mos nostræ religionis erat) parvulis suis, in præceps se demitterent, quippe quæ vitantes longiora tormenta, celerem halitum ingestæ mortis optarent. » Montaigne suit ici la traduction latine d'Erasme, que je viens de citer, ou une traduction française faite d'après la traduction latine d'Erasme. Voici le texte grec qui se lit dans les diverses éditions du XVIe siècle que j'ai consultées : « Ὥστε καὶ γυναῖκας, ὅτι περιέτεμον παιδία, μετὰ τῶν βρεφῶν κατακρημνισθῆναι, προειδυίας ὅτι ταῦτα πείσονται. » (Éd. Dindorf, IV, 503; éd. de 1544, p. 958.)

P. 31, l. 23. *Scribonia)*. Cf. Sénèque, *Épitres* : « Jam non reum, sed funus, habere cœpit (Libo) consilium, utrum conscisceret sibi mortem, an expectaret. Cui Scribonia, quid te, inquit, delectat alienum negocium agere? Non persuasit illi. Manus sibi attulit, nec sine causa. Nam post diem tertium aut quartum inimici moriturus arbitrio, si vivit, alienum negocium agit. » (Ép. 70, p. 161.)

P. 31, l. 29. *Dans la Bible)*. Cf. *Macchabées*, II, XIV, 37-46.

P. 32, l. 17. *Celle qui se faict)*. Cette idée est développée dans saint Augustin, *Cité de Dieu*, I, XXV et passim. Comme Montaigne, nous l'avons vu, s'inspire certainement du premier livre de saint Augustin, il est probable que c'est la lecture de la *Cité de Dieu* qui l'a engagé dans ce développement. D'ailleurs, d'après saint Augustin, le même sujet avait été traité par Henri Estienne, dans l'*Apologie pour Hérodote* que Montaigne a lue vers 1572, et par Breslay dans l'*Anthologie*, I, XX.

P. 32, l. 20. *Pelagia & Sophronia)*. Cf. le *Commentaire* de Vivès à la *Cité de Dieu*, I, XXVI : « Pelagiam scribit Ambrosius libro III *De virginibus*, cum matre et sororibus præcipitem se dedisse in flumen ne a persequenti milite violaretur : eam tamen, ut idem inquit, martyrum numero ecclesia ascripsit. Item Sophroniam, quæ se occidit, ne vim a Maxentio Cæsare pateretur ut Eusebius in *Ecclesiastica historia* perhibet. » Ces deux exemples ont été répétés, presque traduits par Breslay (*Anthologie*, I, XX). L'exemple de Sophronie revient en outre dans plusieurs compilations de l'époque à partir de Fulgose qui l'a recueilli (VI, I). Cf. Droit de Gaillard dans son chapitre *De la continence*, etc.

P. 32, l. 23. *L'histoire ecclesiastique)*. Je crois que Montaigne fait allusion à l'*Histoire ecclésiastique* de Nicéphore Calliste qui cite des exemples de cette sorte (VII, XXI).

P. 32, l. 28. *Sçavant autheur)*. Je crois qu'il s'agit d'Henri Estienne qui émet cette idée dans l'*Apologie pour Hérodote*, XV, XXII.

P. 33, l. 4. *Dieu soit loüé)*. On trouve une anecdote tout à fait analogue dans Gelli, *Discours fantastiques*, II, traduction française de 1566, p. 55 : « Les epicuriens pourroient à bon droict dire, comme cette preude femme, laquelle estant prise par les soldats au sac de Gênes, sans en faire autrement pire chère, ains monstrant au visage un teint de gaye pensée, commença à dire, loué soit Dieu! puisqu'il m'est permis une fois en ma vie assouvir mon desir à souhait sans scandale, et contenter ce corps un bon coup sans aucun danger de mon âme. » J'ignore si Montaigne a eu connaissance de ce texte.

P. 33, l. 9. *Suyvant la reigle du bon Marot)*. Dans l'épigramme intitulée : *De ouy et nenny*.

P. 33, l. 12. *Lucius Aruntius)*. Cf. Tacite, *Annales* : « Eoque fugere simul acta et instantia. Hæc vatis in modum dictitans, venas resolvit. » (VI, XLIII.)

P. 33, l. 13. *Granius Silvanus)*. *Id.*, *ibid.* : « E tribunis Granius Silvanus quamvis absolutus, sua manu

cecidit. Statius Proximus veniam quam ab imperatore acceperat, vanitate exitus corrupit. » (XV, LXXI.)

P. 33, l. 17. *Spargapises).* Cf. Hérodote, I, 213; t. I, f° 96 v°.

P. 33, l. 21. *Bogez). Id., ibid.* : « De tous ces gouverneurs ainsi defaicts nul fut estimé homme de bien par Xerxes, excepté Boges qui estoit à Eïone… car, à la verité il avoit merité grand honneur quand estant assiegé par les Atheniens, & Cimon filz de Miltiades, bien qu'il peust sortir par composition & retourner en Asie n'en voulut rien faire, afin qu'il ne semblast au Roy que par faute de cœur il se fut sauvé. Et parce il tint jusque à l'extremité : mais voyant que vivres luy falloyent, feit allumer un grand bucher, & apres avoir fait premierement mourir femme et enfans, concubines & serviteurs, les mit dans le feu, puis feit jeter tout l'or & l'argent qui estoit en la ville dans la riviere Strymon, & ce faict se jecta luy mesme dans le feu. » (VII, 107; t. II, f° 86 v°.)

P. 34, l. 1. *Ninachetuen).* Cf. Goulard, *Histoire du Portugal* : « Quand Ninachetuen entendit que le Roy de Campar estoit appellé pour lui succeder en sa charge, il conclud en soi-mesme de ne souffrir nulement d'estre degradé. Pourtant il fit dresser un eschaffaut eslevé et longuet appuyé sur quelques colonnes, tapissé, orné de fleurs & parfums en abondance. Cela fait il se vestit d'une robe de drap d'or, & tout couvert de pierres précieuses sortit en rue ainsi equipé, & monta par des degrez sur l'eschaffaut. Il y avoit en dessus un bucher de bois odoriferant bien agencé & allumé. Cette pompe extraordinaire de Ninachetuen fit lever les yeux & les oreilles de tout le peuple, ne sçachant que vouloit dire cest appareil. Ninachetuen commença lors a faire une piteuse harangue et en premier lieu ramenter les services que les Portugallois avoyent receus de luy avant la prinse de la ville, & ce qu'il avoit fait depuis en faveur du Roy Emmanuel : combien il s'estoit monstré ferme & fidele en son devoir : avec quelle magnanimité en plusieurs endroits il avoit hazardé sa vie pour preuve de loyauté. Que pour recompense de tant de bons devoirs, la nation Portugalloise vouloit diffamer de telle sorte sa vieillesse qu'il estoit impossible de trouver homme ayant son honneur en quelque recommandation qui voulust ni peust digerer cela en aucune sorte : car ils le despouilloyent de la charge qu'eux mesmes luy avoyent commise, le dégradoyent de ses honneurs le reputans digne d'achever ses jours ignominieusement, & servir de fable & de risée à tout le monde. Quant à luy, qu'il avoit tousjours moins estimé sa vie que son honneur & fait mesme sa resolution de mourir pour conserver sa reputation, & pourtant qu'à l'heure présente il changeoit volontiers sa vie à la mort plustost que de recevoir la honte qu'on luy vouloit faire. Disant ces choses il se jetta dedans le feu. » (IX, XXVII, f° 278 r°.)

P. 34, l. 19. *Sextilia).* Cf. Tacite, *Annales*, VI, XXIX.

P. 34, l. 24. *Cocceius Nerva). Id., ibid.* : « Haud multo post Cocceius Nerva continuus principis, omnis divini humanique juris sciens, integro statu, corpore allæso, moriendi consilium cepit… Ferebant gnari cogitationum ejus, quanto propius mala Reip. viseret, ira, & metu, dum integer, dum intentatus, honestum finem voluisse. » (VI, XXVI; t. II, p. 165.)

P. 34, l. 29. *La femme de Fulvius).* Cf. Plutarque, *Du trop parler* : « Fulvius, l'un des familiers de Cæsar Auguste, estant ja sur l'aage, après avoir ouy les regrets et complaintes de l'Empereur lamentant la solitude de sa maison, et qu'aprés le trespas des deux fils de sa fille, et la relegation de Posthumius qui luy restoit seul, et pour quelque imputation avoit esté confiné, il estoit contrainct de laisser le fils de sa femme son successeur à l'Empire : combien qu'il eust compassion, et qu'il fust entre-deux de revoquer le fils de sa fille de son confinement. Fulvius ayant entendu ces propos, les alla rapporter à sa femme, et elle à Livia, femme d'Auguste, laquelle s'en attacha bien asprement à Cæsar, s'il estoit ainsi qu'il eust de long temps proposé de rappeller son arriere fils, pourquoy il ne le faisoit, ains la mettoit en inimitié et en guerre avec celuy qui luy devroit succeder à l'empire. Le lendemain matin, comme Fulvius luy fust venu donner le bon jour, ainsi qu'il avoit de coustume, et qu'il luy eust dit, Dieu te gard, Cæsar : il ne luy feit que respondre, Dieu te face sage, Fulvius. Fulvius entendant incontinent que cela vouloit dire, se retira tout aussi tost en sa maison,

et là faisant appeller sa femme : Cæsar, dit-il, a bien sceu que ie n'ay pas tenu son secret, et pour ceste cause j'ai resolu de me faire mourir moy-mesme. Tu feras justice, dit elle, veu qu'ayant si longuement vescu avec moy, et devant aiant assez cogneu l'incontinence de ma langue, tu ne t'en es pas donné garde : mais laisse que je me tue la premiere : et prenant une espee, elle mesme s'en tua devant son mary. » (IX, f° 93 r°.)

P. 35, l. 10. *Vibius Virius).* Cf. Tite-Live, *Annales*, XXVI, XIII, XIV, XV.

P. 35, l. 17. *Breuvage). Id., ibid.* : « Ea potio corpus ab cruciatu, animum ab contumeliis, oculos, aures à videndis audiendisque omnibus acerbis indignisque, quæ manent vinctos, vindicabit. » (XIII.)

P. 35, l. 22. *Vint et sept senaturs). Id., ibid.* : « Vibium Virium septem & viginti fermè senatores domum secuti sunt, epulatique cum eo, & quantum facere potuerant, alienatis mentibus vino ab imminentis sensu mali, venenum omnes sumpserunt, inde misso convivio, dextris inter se datis, ultimóque complexu, collacrymantes suum, patriæque casum, alii ut eodem rogo cremarentur, manserunt, alii domos digressi sunt. Impletæ cibis vinóque venæ minus efficacem in maturanda morte vim veneni fecerunt. Itaque noctem totam plerique eorum, & diei insequentis partem cum animam egissent, omnes tamen priusquàm aperirentur hostibus portæ, expirarunt. »

P. 36, l. 4. *Taurea Jubellius). Id., ibid.*, XXVI, XV.

P. 36, l. 7. *Commande). Id., ibid.* : « Me quoque, inquit, jube occidi, ut gloriari possis multo fortiorem quam ipse es, virum abs te occisum esse. »

P. 36, l. 12. *Puis que mon païs prins). Id., ibid.* : « Tum Jubellius : Quandoquidem, inquit, captâ patriâ, propinquis amicisque amissis, quum ipse manu meâ conjugem liberosque interfecerim, ne quid indigni paterentur, mihi ne mortis quidem copia eadem est, quæ his civibus meis; petaturque à virtute invisæ hujus vitæ vindicta. Atque ita gladio quem veste texerat, per adversum pectus transfixus, ante pedes Imperatoris moribundus procubuit. »

P. 36, l. 18. *Alexandre).* Cf. Quinte-Curce : « Cum in obsidione perseverasset, oppidani desperata salute ignem subjecere tectis seque ac liberos conjugesque incendio cremant. Quod cum ipsi augerent, hostes extinguerent, nova forma pugnæ erat. Delebant incolæ urbem, hostes defendebant. » (IX, IV.) Rapprocher Diodore de Sicile, XVII, XVIII, et cf. mes *Livres d'Histoire moderne utilisés par Montaigne*, p. 174.

P. 36, l. 24. *Astapa).* Cf. Tite-Live, *Annales* : « Locum in foro destinant, quo pretiosissima rerum suarum congererent. Super eum cumulum conjuges ac liberos considere quum jussissent, ligna circa exstruunt, fascesque virgultorum conjiciunt. Quinquaginta deinde armatis juvenibus præcipiunt ut... » (XXVIII, XXII, XXIII.)

P. 37, l. 4. *S'y lancearent). Id., ibid.* : « Postremò ipsi cæde miserandâ suorum fatigati, cum armis medio se incendio injecerunt. » (XXVIII, XXIII.)

P. 37, l. 9. *La lueur de l'or). Id., ibid* : « Dein quùm aurum argentumque cumulo rerum aliarum interfulgens, aviditate ingenii humani, rapere ex igne vellent, correpti alii flammâ sunt, alii ambusti afflatu vaporis : quùm receptus primis, urgente ingenti turbâ, non esset. » (XXVIII, XXIII.)

P. 37, l. 11. *Les Abideens). Id., ibid.*, XXXI, XVII, XVIII.

P. 37, l. 15. *Leur conceda trois jours). Id., ibid.* : « Triduum se ad moriendum Abydenis dare dixit. Quo spatio plura facinora in se victi ediderunt, quàm infesti edidissent victores : nec nisi quem vincula, aut alia necessitas mori prohibuit, quisquam vivus in potestatem hostium venit. » (XXXI, XVII, XVIII.)

P. 37, l. 22. *Les condamnez).* Cf. Tacite, *Annales* : « Damnati publicatis bonis, sepultura prohibebantur : eorum qui de se statuebant, humabantur corpora, manebant testamenta, pretium festinandi. » (VI, XXIX; t. II, p. 167.)

P. 37, l. 27. *Je desire).* Cf. saint Paul, *Épître aux Philipp.* : « Desiderium habens dissolvi, & esse cum Christo. » (I, 23.)

P. 38, l. 1. *Qui me desprendra). Id., Épître aux Rom.* : « Infelix ego homo, quis me liberabit de corpore mortis hujus. » (VII, 24.)

P. 38, l. 1. *Cleombrotus Ambraciota).* Cf. Cicéron, *Tusculanes* : « Callimachi quidem epigramma in Ambraciotam Cleombrotum est : quem ait, cum

nihil ei accidisset adversi, è muro se in mare abjecisse, lecto Platonis libro. » (I, XXXIV.) Ce fait se lisait partout au XVIe siècle et Montaigne a pu le prendre bien ailleurs que chez Cicéron. Il l'a trouvé dans saint Augustin, *Cité de Dieu,* I, XXIII; cf. encore Bouaystuau, *Hist. de Chelidonius,* f° 117 r°.

P. 38, l. 7. *Jacques du Chastel).* Cf. Joinville : « Il y avoit... en nostre ost, un mout vaillant homme, qui avoit nom messire Jacques du Chastel, Evesque de Soysson; lequel voiant que nous estions en chemin, pour nous en aller à Damiette, et que chacun avoit désir de retourner en France, il aima mieus demourer avecq Dieu, que s'en retourner au lieu dont il estoit né; et de fait, lui seul s'alla jetter parmi les Turcs comme s'il les eust voulu tous mettre à mort : mais tantost il fut tué par les Sarrazins. » (LI, f° 90 v°.)

P. 38, l. 13. *En certein Royaume).* Cf. Gonçalez de Mendoza : *Histoire du Royaume de la Chine* : « Ils me menent le char en procession une bonne traite de chemin, et entre maintes ceremonies dont ils usent lors, ils en font une la plus bestiale qui se puisse point imaginer, comme pourra juger le lecteur : pource que plusieurs d'iceux se coupent des morceaux de chair dessus leur corps, et les jettent à l'idole : puis les autres non contens de ce, se plaquent là amy la terre, afin que le char passe dessus eux, demeurant là tous escrasez. Ceux qui meurent de ceste sorte sont canonisez comme grans saints, et tenus entre eux en singuliere veneration. » (Trad. De La Porte, 1589, p. 319.)

P. 39, l. 2. *En nostre Marseille).* Cf. Valère Maxime, II, VI, ext. 7.

P. 39, l. 8. *Sextus Pompeius). Id.,* II, VI, ext. 8. Cet exemple et la coutume des Marseillais sont rapportés tout au long d'après Valère Maxime dans le *Cortegiano* de Castiglione, III, XXIV.

P. 40, l. 7. *Pline recite). Histoire naturelle* : « ... mors non nisi satietate vitæ, epulatis delibutisque senibus luxu, ex quadam rupe in mare salientibus. » (IV, XII.)

CHRONOLOGIE : 1° Cet essai est postérieur à l'essai I, XIV, que nous avons daté de 1572. En effet, parlant de folies de suicide qui saisissent parfois des peuples entiers et qui les poussent à se détruire eux-mêmes, « J'en ay allegué par cy devant des exemples », dit Montaigne. (Voir p. 29, l. 5.) Or, ces exemples, c'est au quatorzième chapitre du premier livre que nous les trouvons : « Pendant nos dernieres guerres de Milan... le peuple impatient de si divers changemens de fortune, print telle resolution à la mort, que j'ay ouy dire a mon pere qu'il y veist venir conte de bien vingt et cinq maistres de maison qui s'estoient deffaits eux mesmes en une sepmaine : accident approchant à celui de la ville des Xanthiens, lesquels assiegez par Brutus, se precipiterent pesle mesle, hommes, femmes et enfans, à un si furieux appetit de mourir qu'on ne fait rien pour fuir la mort que ceux-cy ne fissent pour fuir la vie. »

2° Bien que postérieur à l'essai I, XIV, l'essai II, III, me paraît se rattacher assez intimement aux essais de la première période. En effet : *A)* parlant des femmes qui se tuent pour éviter les violences qu'on veut faire à leur chasteté, Montaigne écrit : « Il nous sera, a l'adventure, honorable aux siecles advenir, qu'un bien sçavant auteur de ce temps, et notamment Parisien, se met en peine de persuader aux dames de nostre siecle de prendre plustost tout autre party que d'entrer en l'horrible conseil d'un tel desespoir. » Or, je trouve dans l'*Apologie pour Hérodote* d'Henri Estienne, un long développement qui rappelle tout à fait ce passage de Montaigne. C'est donc très vraisemblablement à Henri Estienne que Montaigne fait allusion ici : Henri Estienne est bien un « bien sçavant auteur », il est bien né à Paris; et le terme de « contes » que Montaigne applique plus loin à son ouvrage convient parfaitement à l'*Apologie pour Hérodote*; mais nous avons vu que Montaigne a très probablement lu l'*Apologie pour Hérodote* vers 1572 (cf. I, IX, et I, XIV). — *B)* Un argument semblable, quoique beaucoup moins probant, se tire de ce que (je l'ai montré) dans le même passage Montaigne imite de très près un morceau de la *Cité de Dieu,* de saint Augustin. Sans doute pour établir la chronologie des *Essais* il est prudent de s'appuyer fort peu sur les emprunts faits aux auteurs anciens, parce que Montaigne pouvait être sans cesse tenté de recourir à eux. Notons cependant que saint Augustin, qui sera très largement mis à

contribution après 1588, ne fournit rien à ma connaissance dans les essais écrits entre 1580 et 1588, rien non plus dans tous les essais de 1578 et de 1579. On trouve, au contraire, des emprunts faits à cet auteur dans les essais I, xiv, I, xx et I, xxvii, qui tous sont datés de 1572. Et en dehors de ces trois essais, l'édition de 1580 ne présente plus, à ma connaissance, d'emprunts directs à saint Augustin que dans l'essai II, iii, qui nous occupe en ce moment. Il y a bien là une probabilité pour que l'essai II, iii, soit contemporain des trois autres, et par conséquent, lui aussi, des environs de 1572. — *C)* Enfin il faut noter que cet essai n'est pas éloigné du chapitre II, i, que nous avons daté de la première période; que nous y retrouvons la composition par mosaïque, l'abondance des sentences de Sénèque, la raideur stoïcienne, qui nous ont paru caractériser certains essais de 1572 (cf. I, xxxix). Tous ces motifs nous invitent à rattacher assez étroitement l'essai II, iii, aux essais de la première période.

3° Pourtant il est possible que, par la date, nous nous éloignions assez sensiblement du début de cette période. Dans cet essai, pour la première fois apparaissent en abondance les emprunts aux *Œuvres morales* traduites par Amyot. Il n'y en a pas moins de cinq, presque textuels. Ils ne peuvent pas être antérieurs à la fin de 1572, et probablement ils sont postérieurs à cette date. Sans doute la composition fragmentaire de cet essai permettait des additions, et l'on peut considérer ces cinq emprunts comme ayant été insérés après coup dans ce chapitre; toutefois, comme les essais qui vont suivre vont devoir beaucoup aux *Œuvres morales*, il est assez naturel de supposer que Montaigne avait déjà son Amyot quand il écrivait celui-ci, et que nous n'avons pas affaire à des additions. Voilà qui invite à reculer la composition de cet essai II, iii, peut-être à l'année 1573. Et il est possible qu'il faille aller plus loin encore et parler de l'année 1574. J'ai démontré, en effet, que suivant toute vraisemblance, un long développement est inspiré très directement de l'*Anthologie* de Pierre Breslay; or, cette anthologie date de 1574. Il faut donc admettre, ou que l'essai de Montaigne est au plus tôt de 1574, ou tout au moins qu'il a reçu de notables développements qui ne sont pas antérieurs à 1574. La première de ces deux hypothèses me paraît la plus vraisemblable.

En résumé, l'essai II, iii, est postérieur à l'essai I, xiv; il se rattache nettement aux essais de la première période et ne doit pas leur être très sensiblement postérieur; pourtant il n'est probablement que de la fin de 1572 ou de l'année 1573, peut-être même n'est-il dans son entier que de l'année 1574, comme les emprunts à l'*Anthologie* de Breslay tendent à le faire croire.

CHAPITRE IV.

A DEMAIN LES AFFAIRES.

P. 41, TITRE. Le titre est emprunté de Plutarque, *Du demon familier de Socrates,* où il figure dans un exemple que nous retrouverons plus loin. (Voir ci-dessous, p. 43, l. 7.)

P. 41, l. 1. *La palme à Jacques Amiot).* A Rome on voit Montaigne défendre les traductions d'Amyot contre ses détracteurs : « Disnant un jour à Rome avecq nostre Ambassadeur, où estoit Muret et autres sçavants, je me mis sur le propos de la traduction Françoise de Plutarche, et contre ceux qui l'estimoint beaucoup moins que je ne fais, je meintenois au moins cela : Que où le Traducteur a failli le vrai sens de Plutarche, il y en a substitué un autre vraisamblable, et s'entretenant bien aux choses suivantes et précedentes. Pour me montrer qu'en cela mesme je lui donnois trop, il fut produit deus passages, l'un duquel ils attribuent l'animadversation au fils de M. Mangot, Avocat de Paris, qui venoit de partir de Rome, en la vie de Solon environ sur le milieu, où il dict que Solon se vantoit d'avoir affranchi l'Attique, et d'avoir osté les bornes qui faisoint les separations des hæritages. Il a failli, car le mot grec signifie certenes marques qui se metoint sur les terres qui etoint engagées et obligées, affin que les acheturs fussent advertis de cete hypotheque. Ce qu'il a substitué des « limites » n'a point de sens accommodable; car ce seroit faire les terres non libres, mais communes. Le latin d'Estiene s'est aproché plus pres du vrai. Le secont, tout sur la fin du treté de la nourriture des enfans, d'observer, dict il, ces regles, cela se peut plustost souhaiter que conseiller. Le grec, disent-ils, sone, cela est plus desirable qu'esperable, et est une forme de proverbe qui se treuve ailleurs. Au lieu de ce sans cler et aisé, celuy que le traducteur y a substitué est mol et etrange; parquoi recevant leurs præsuppositions du sans propre de la langue, j'avouai de bonne foi leur conclusion. » (*Journal de voyage*, p. 239.)

P. 41, l. 17. *Xenophon).* Il n'existait pas encore de traduction complète des œuvres de Xénophon en français, on avait seulement des traductions de quelques ouvrages, comme celle de l'*Économique* par La Boétie, de la *Cyropédie* par Jacques de Ventimille, etc. Montaigne faisait usage d'une traduction latine.

P. 42, l. 4. *Plutarque dict).* Dans le traité *De la curiosité* : « Un jour que je declamois à Rome, Rusticus, celuy que Domitian depuis feit mourir, pour l'envie qu'il portoit à sa gloire, y estoit, qui m'escoutoit : au milieu de la leçon y entra un soudard qui luy bailla une lettre missive de l'Empereur : il se feit là un silence, & moi mesme feis une pause à mon dire, jusques à ce qu'il l'eust leuë : mais luy ne voulut pas, n'y n'ouvrit point sa lettre devant que j'eusse achevé mon discours, & que l'assemblee de l'auditoire fust departie : dont toute la compagnie prisa & estima beaucoup la gravité du personnage. » (XIV, p. 67 v°.)

P. 42, l. 15. *Civilité & courtoisie).* Le *Galateo* de Giovanni della Casa critique âprement ceux qui, pendant que les autres sont en conversation, ouvrent des lettres et se permettent de les lire tout comme s'il s'agissait d'affaires d'État.

P. 43, l. 1. *Monsieur de Boutieres).* Cf. les *Mémoires* des frères du Bellay, IX, f° 299. Du Bellay déclare

que si Monsieur de Boutières n'ouvrit point la lettre qui lui fut remise ce fut « par oubliance ou par avoir trop d'affaires ». Montaigne qui en parle autrement a peut-être connu quelque autre source.

P. 43, l. 4. *Ce mesme Plutarque).* Dans la *Vie de César* : « Artemidorus natif de l'Isle de Gnidos, maistre de Rhetorique en langue Grecque, qui pour ceste siene profession avoit quelque familiarité avec aucuns des adherens de Brutus, au moien dequoy il sçavoit la plus part de ce qui se machinoit contre Cæsar, luy vint apporter en un petit memoire escript de sa main, tout ce qu'il luy vouloit descouvrir : et voiant qu'il recevoit bien toutes les requestes qu'on luy presentoit, mais qu'il les bailloit incontinent à ses gens qu'il avoit autour de luy, il s'en approcha le plus pres qu'il peut, & luy dit : « Cæsar lis ce » memoire cy que je te presente, seul & prompte- » ment, car tu trouveras de grandes choses dedans » & qui te touchent de bien pres. » Cæsar le prit, mais il ne le peult oncques lire, pour la multitude grande des gens qui parloient à luy, combien que par plusieurs fois il essayast de le faire : toutefois tenant tousjours le memoire en sa main, & le gardant seul, il entra dedans le senat. » (XVII, f° 513 r°.)

P. 43, l. 7. *Le comte d'Archias).* Cf. Plutarque, *Du demon familier de Socrates* : « Comme Charon... nous disposast en ordre pour aller executer nostre entreprise, il arriva une missive... escripte par Archias le souverain presbtre, à Archias son hoste et ancien amy, laquelle luy declaroit comme il est vraysemblable, le retour des bannis, & la surprise qu'ils devoient executer, la maison où ils s'estoient assemblez et ceulx qui estoient de leur ligue et intelligence. Mais Archias estant desja tout estourdi de vin,... encore que le messager luy dist que c'estoit pour affaires de consequence qu'elles estoient escrittes, il prit bien les lettres, mais il respondit, A demain les affaires : et meit les lettres dessoubs son oreillier, et demandant sa couppe commanda qu'on luy versast à boire. » (XXVII, f° 647 v°. »

P. 43, l. 20. *Et anciennement). Id., Propos de table* : « Mais nous fusmes principalement en doubte touchant le lieu que lon appelle consulaire : car c'estoit de nostre temps celuy que lon tenoit pour le plus honorable : ce qui n'estoit ny pour estre le premier, ny pour estre le milieu, comme les autres. Et davantage des qualitez que lon remarquoit en iceluy, les unes ou ne sont pas propres à luy seul, ou ne me sembloient pas estre d'aucune importance, toutefois il y avoit trois raisons, entre celles que lon alleguoit, ausquelles nous nous arrestions le plus... La troisieme raison & proprieté que sembloit avoir ce lieu là est, que lon le trouvoit bien à propos et commode pour ceulx qui ont des affaires : car le consul des Romains ne fait pas comme feit jadis Archias le Capitaine des Thebains, si on luy apporte ou lettres ou nouvelles, & advertissiment d'importance, fust-ce au milieu du soupper, il ne crie pas tout haut, à demain matin les affaires : & ne rejette pas le pacquet de lettres pour prendre la couppe de vin. Car non seulement ce que lon dit en commun proverbe,

« La nuict apporte à tout pilote sage
» Toujours la peur de tourmente & orage : »

mais aussi tout plaisir de festin & d'autres passe-temps à un sage Capitaine & homme de gouvernement requiert qu'il ait tousjours l'œil au guet. A celle fin doncques qu'il puisse tousjours entendre ce qu'il faut commander & signer, ou soubscrire, s'il est besoing, on luy a attribué ce lieu la, auquel estant le second lict joint d'un tenant au premier, l'encoigneure laissant une espace ouverte en tournant, donne moien & à un secretaire, & à un sergent, & à un garde-corps, & à un messager venant du camp, de s'approcher pour parler à luy, & pour l'interroguer sans que personne l'empesche, ne que luy aussi empesche personne des conviez, ains a & la voix & la main fort libre à son commandement. » (I, III, f° 363 v°.)

CHRONOLOGIE : Cet essai est le premier qui emprunte son sujet aux *Œuvres morales* traduites par Amyot. L'idée en vient du traité *De la curiosité*, et plus spécialement de l'exemple de Rusticus que Plutarque rapporte dans ce traité. Outre le thème du chapitre, il doit aux mêmes *Œuvres morales* deux autres faits : le conte d'Archias (p. 43, l. 7), et les explications relatives à la place consulaire (p. 43, l. 20). C'est dire qu'il est presque entièrement bâti d'emprunts

faits aux *Œuvres morales*. De plus l'essai s'ouvre par un éloge enthousiaste d'Amyot, traducteur. Ces faits nous invitent à supposer que, quand il a écrit ce court chapitre, Montaigne avait reçu depuis peu le volume d'Amyot. Certainement il ne l'a pas reçu avant les derniers mois de 1572. On peut croire qu'il ne l'a pas attendu bien longtemps après cette date : 1° parce qu'il devait désirer impatiemment ce volume qui traitait de sujets si intéressants pour lui; 2° parce que c'était l'œuvre de Jacques Amyot, avec lequel Montaigne était en relations personnelles et dont il estimait et pratiquait les traductions; 3° parce que (je l'ai démontré) il lisait la première édition; s'il avait attendu plusieurs années, il aurait eu des chances d'avoir l'une des éditions postérieures (1574 et 1575). La date de 1573 ou de 1574 est assez vraisemblable, comme pour l'essai précédent qui semble peu antérieur à celui-ci, à cause des nombreux emprunts qu'il fait lui aussi aux *Œuvres morales*.

Chapitre V.

De la conscience.

P. 44, titre. On peut rapprocher un chapitre de Jean des Caurres, dans ses *Œuvres meslées et diversifiées*, qui est intitulé : *Que l'homme qui se sent la conscience chargée de quelque mesfait n'est jamais en repos* (VII, xxxv). Je suis convaincu d'ailleurs que Montaigne n'y a rien emprunté. Il s'est peut-être souvenu d'un chapitre de la *Cité de Dieu* de saint Augustin (XXI, ix) et surtout du *Commentaire* que Vivès y a joint. Toutefois il ne s'agit là que de réminiscences lointaines; je ne crois à aucun emprunt direct.

P. 45, l. 7. *Occultum).* « Nous frappant d'un fouet invisible, et nous servant elle-même de bourreau. » (Juvénal, xiii, 195.) Le texte de Juvénal, aussi bien dans les éditions du xvi[e] siècle que dans les éditions modernes, porte « Occultum quatiente animo ». Montaigne écrit « quatiens » qu'il rapporte au mot français « conscience » afin de rattacher plus intimement la citation à sa phrase. C'est un procédé qui lui est habituel. Pacard, *Théologie naturelle* (III, xvii), cite ce même vers dans un chapitre où il traite à peu près le même sujet que Montaigne.

P. 45, l. 8. *Bessus, Pæonien).* Cf. Plutarque, *Pourquoy la justice divine differe la punition des malefices* : « Bessus aiant tué son pere fut un bien long temps sans que personne en sceust rien, jusques à ce que un jour estant allé soupper chez quelques siens hostes, il percea du fer de sa picque et abbattit le nid d'une arondelle, & tua les petits qui estoient dedans : et comme les assistans luy dissent : Dea capitaine comment vous amusez vous à faire un tel acte, où il y a si peu de propos? Si peu de propos, dit-il : et comment, ne cryent elles pas ordinairement à l'encontre de moy, et tesmoignent faulsement que j'ai tué mon pere? Ceste parole ne tomba pas en terre, ains fut bien recueillie des assistans, qui en estans fort esbahis l'allerent incontinent deceler au roy, lequel en feit si bonne inquisition, que le faict fut averé, et Bessus puny de son parricide. » (viii, f° 261 v°.)

P. 45, l. 15. *Hesiode corrige). Id., ibid.* : « Il fault bien prester l'aureille au poëte Hesiode qui dit, non pas comme Platon, que la peine suit le peché & la meschanceté, ains qu'elle luy est egale d'aage & de temps, comme celle qui naist ensemble en une mesme terre et d'une mesme racine... Lon dit que la mouche Cantharide a en soy mesme quelque partie qui sert contre sa poison de contrepoison, par une contrarieté de nature : mais la meschanceté engendrant elle mesme ne sçay quelle desplaisance & punition, non point apres que le delict est commis, mais des l'instant mesme qu'elle le commet, commance à souffrir la peine de son malefice... la meschanceté d'elle mesme fabrique ses tourments contre elle mesme, estant merveilleuse ouvriere d'une vie miserable, qui avec honte et vergongne a de grandes frayeurs, des perturbations d'esprit terribles, & des regrets et inquietudes continuelles. » (ix, f° 261 v°.)

P. 45, l. 17. *Quiconque attent).* Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Dat pœnas quisquis exspectat, quisquis autem meruit, exspectat. » (Ép. 105.)

P. 45, l. 18. *La meschanceté).* Cf. la note ci-dessus, p. 45, l. 15.

P. 45, l. 19. *Malum consilium).* « Le mal pèse surtout à celui qui l'a fait. » (Proverbe cité par Aulu-Gelle, IV, v.)

P. 45, l. 22. *Vitasque).* « Elles laissent la vie dans la blessure qu'elles font. » (Virgile, *Géorg.*, IV, 238.)

P. 45, l. 23. *Les Cantarides).* Cf. la note ci-dessus, p. 45, l. 15.

P. 46, l. 3. *Quippe ubi).* « Car il est beaucoup de coupables qui en parlant dans leur sommeil ou dans le délire de la maladie se sont accusés eux-mêmes et ont révélé des fautes qui longtemps étaient restées cachées. » (Lucrèce, V, 1157.) Le texte est exactement conforme à celui de l'édition Lambin.

P. 46, l. 6. *Apollodorus).* Cf. Plutarque, *Pourquoi la justice divine differe la punition des malefices* : « Comme lon dit qu'Appollodorus en dormant songea quelquefois qu'il se voyoit escorcher par les Scythes, et puis bouillir dedans une marmitte, & luy estoit advis que son cœur du dedans de la marmitte murmuroit en disant, Je te suis cause de tous ces maulx. » (IX, f° 262 r°.)

P. 46, l. 8. *Aucune cachette).* Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Eleganter ab Epicuro dictum puto, Potest nocenti contingere ut lateat, latendi fides non potest. » (Ép. 97, p. 241.)

P. 46, l. 11. *Prima est).* « La première punition du coupable, c'est de ne jamais pouvoir s'absoudre à ses propres yeux. » (Juvénal, XIII, 2.)

P. 46, l. 17. *Conscia mens).* « Selon le témoignage que la conscience se rend à elle-même, on a le cœur rempli de crainte ou d'espérance. » (Ovide, *Fastes*, I, 485.)

P. 46, l. 21. *Scipion).* Cf. Plutarque, *Comment on se peut louer soy-mesme* : « Quand Scipion leur dit en publique assemblee, qu'il ne leur estoit pas bien seant vouloir juger de Scipion, veu que par son moien ils estoient parvenus à ceste grandeur de juger de tout le monde, ils meirent des chappeaux de fleurs sur leurs testes... » (V, f° 139 v°.)

P. 46, l. 25. *Un' autre fois).* Cf. Aulu-Gelle, *Nuits attiques* : « Cum M. Nevius trib. pleb. accusaret eum ad populum, diceretque accepisse a Rege Antiocho pecuniam, ut conditionibus gratiosis & mollibus pax cum eo pop. rom. nomine fieret, & quædam item alia crimini daret, indigna tali viro : tum Scipio pauca præfatus, quæ dignitas vitæ suæ, atque gloria postulabat : memoria, inquit, quirites, repeto diem esse hodiernum, quo Annibalem Pœnum imperio nostro inimicissimum magno prælio vici in terra Africa, pacemque & victoriam nobis peperi, insperabilem. Non igitur simus adversum deos ingrati : sed censeo relinquamus nebulonem hunc, eamusque nunc protinus Jovi optimo maximo gratulatu. Id cum dixisset, avertit, & ire in Capitolium cœpit. Tum concio universa, quæ ad sententiam de Scipione ferendam convenerat, relicto tribuno, Scipionem in Capitolium comitata, atque inde ad ædes ejus cum lætitia & gratulatione solemne prosecuta est. » (IV, XVIII.) Cf. encore Valère Maxime, III, VII, 1; Appien, *Guerre syriaque*, V; etc. Cet exemple et le suivant sont assez fréquemment repris au XVIe siècle, ainsi dans La Primaudaye, *Académie françoise*, f° 54 r°; Lottini, *Avis civils*, traduction de 1584, n° 54; etc. Toutefois je n'ai trouvé aucun texte qui explique ces mots de Montaigne : « Et son accusateur mesme », qui sont en contradiction avec le récit d'Aulu-Gelle.

P. 47, l. 2. *Petilius). Id., ibid.* : « Petilii quidam Trib. pleb. à Marco, ut aiunt, Catone, inimico Scipionis, comparati in eum atque immissi desiderabat in senatu instantissimè, ut pecuniæ Antiochenæ, prædæque quæ in eo bello capta erat, rationem redderet. Fuerat enim L. Scipioni Asiatico fratri suo Imperatori in ea provincia Legatus. Ibi Scipio exurgit : & prolato è sinu togæ libro, rationes in eo scriptas esse dixit omnis pecuniæ, omnisque prædæ : Illatum, ut palàm recitaretur, & ad ærarium deferretur. Sed enim id jam non faciam, inquit, nec me ipse afficiam contumelia. Eúmque librum statim discidit suis manibus, & concerpsit : ægrè passus, quòd cui salus Imperii ac Reipublicæ accepta ferri deberet, ab eo ratio pecuniæ prædatitiæ posceretur. » (IV, XVIII.)

P. 47, l. 11. *Dict Tite-Live).* Dans les *Annales*, XXXVIII, LII. Certainement en 1580 Montaigne ne s'est inspiré que du récit d'Aulu-Gelle, mais après 1588 il a retrouvé le même fait dans les *Annales* de Tite-Live qui lui ont suggéré cette addition : « Major animus et natura erat, ac majori fortunæ assuetus, quam ut reus esse sciret, et summittere se in humilitatem causam dicentium. »

P. 47, l. 28. *Etiam innocentes).* « La douleur force à mentir même les innocents. » (Publius Syrus.)

Montaigne a pris cette sentence dans le *Commentaire de la Cité de Dieu*, par Vivès, XIX, vi.

P. 48, l. 1. *Celluy que le juge).* Cf. saint Augustin, *Cité de Dieu* : « Cùm propterea judex torqueat accusatum, ne occidat nesciens innocentem, sit per ignorantiæ miseriam, ut & tortum, & innocentem occidat, quem ne innocentem occideret, torserat. » (XIX, vi.)

P. 48, l. 3. *Philotas).* Cf. Quinte-Curce, VI, vii, et les chapitres suivants.

P. 48, l. 6. *Dict on).* Remarquer ici la gradation des formules d'édition en édition : 1580, « C'est le mieux que l'humaine foiblesse aye peu inventer »; 1588, « C'est le moins mal que l'humaine foiblesse aye peu inventer »; 1595, « C'est, dict on, le moins mal que l'humaine foiblesse aye peu inventer. »

P. 48, l. 8. *Plusieurs nations).* Cf. Vivès, *Commentaire de la Cité de Dieu* : « Quomodo vivunt tam multæ gentes, & quidem barbaræ, ut Græci & latini putant, quæ ferum & immane arbitrantur torqueri hominem, de cujus facinore dubitatur? Nos homines omni videlicet humanitate præditi, sic torquemus homines, ne insontes moriantur, ut magis eorum nos misereat, quàm si morerentur... An non frequentes quotidie videmus, qui mortem perpeti malint, quàm tormenta? & fateantur fictum crimen de supplicio certi, ne torqueantur. » (XIX, vi.)

P. 48, l. 16. *Je ne sçai d'ou).* De l'*Histoire de Froissart*, IV, lxxxvii; aussi chez Henri Estienne, *Apologie pour Hérodote*, XVII, ix.

Chronologie : Cet essai doit son sujet aux *Œuvres morales* traduites par Amyot. Il leur fait cinq ou peut-être six emprunts qui viennent presque tous du traité intitulé : *Pourquoy la justice divine differe la punition des malefices.* Il y a donc lieu de croire qu'il est contemporain de l'essai intitulé : *A demain les affaires,* qui le précède immédiatement et qui prend son sujet, lui aussi, dans les *Œuvres morales.*

CHAPITRE VI.

DE L'EXERCITATION.

P. 49, TITRE. Il faut rapprocher l'épître 30 de Sénèque, où l'on trouve longuement développée cette idée de l'expérimentation de la mort. « L'expérimentation de la mort, dit Sénèque, n'est pas possible, mais nous pouvons connaître des états voisins de la mort » ; celui de Bassus par exemple, qui est rapporté tout au long : « Plus, ut puto, fidei haberet apud te, plus ponderis, si quis revixisset; et in morte nihil mali esse narraret expertus. Accessus mortis quam perturbationem afferat optime hi tibi dicent, qui secundum illam steterunt, qui venientem et viderunt et receperunt. »

P. 49, l. 11. *Les uns en ont abandonné les richesses).* Allusion à Crates, déjà cité ci-dessus dans les essais I, XIV, p. 75, l. 13, et I, XXXIX, p. 316, l. 16.

P. 49, l. 14. *D'autres se sont privez).* Cf. I, XIV, p. 74, l. 25, et I, XXXIX, p. 316, l. 15.

P. 50, l. 10. *Nemo expergitus).* « Nul ne se réveille quand une fois il a senti le froid sommeil de la mort. » (Lucrèce, III, 942.)

P. 50, l. 12. *Canius Julius).* Cf. Sénèque, *De tranquillitate vitæ* : « Prosequebatur illum philosophus suus, nec jam procul erat tumulus... Quid, inquit Cani, nunc cogitas? Aut quæ tibi mens est? Observare, inquit Canius, proposuis illo velocissimo momento, an sensurus sit animus exire se, promisitque si quid explorasset circumiturum amicos, & indicaturum quis esset animarum status. » (XIV, 384.)

P. 50, l. 23. *Cettuy-cy). Id., ibid.* : « Ecce animus æternitate dignus, qui fatum suum in argumentum veri vocat, qui in ultimo illo gradu positus, exeuntem animum percunctatur, nec usque ad mortem, sed etiam aliquid in ipsa morte discit. Nemo diutius philosophatur. »

P. 50, l. 27. *Jus hoc).* « Il avait encore cet empire sur son âme, à l'heure de la mort. » (Lucain, VIII, 636.)

P. 51, l. 10. *Combien facilemant).* Cf. Cicéron, *Tusculanes,* I, XXXVIII, pour une comparaison semblable entre le sommeil et la mort.

P. 51, l. 17. *En defaillance de cœur).* La comparaison de la mort avec une defaillance est chez Sénèque, dans l'épître 77, et c'est là que Montaigne la prendra lorsqu'il l'insérera dans l'essai II, XII, à la fin.

P. 52, l. 1. *Quand je suis venu).* Montaigne a fait la même observation en deux autres endroits, I, XX, p. 111, et II, XXXVII, au début.

P. 53, l. 23. *Perche).* « Car, encore incertaine de son retour, l'âme étonnée ne peut s'affermir. » (Torquato Tasso, *Jérusalem délivrée,* chant XII, stance 74.)

P. 54, l. 3. *Come quel).* « Comme un homme qui tantôt ouvre les yeux et tantôt les ferme, moitié endormi et moitié éveillé. » (*Id., ibid.,* chant VIII, stance 26.)

P. 54, l. 10. *Au bout des levres).* Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Cui senilis animus in primis labris esset. » (Ép. 30.) On retrouvera la même image dans la préface du troisième livre des *Questions naturelles* : « animam in primis labris habere. »

P. 54, l. 13. *Nager superficiellement).* Ailleurs Montaigne a parlé d'un « sçavoir qui nage en la superficie de la cervelle ». (Essai I, XXV, p. 179, l. 15.)

P. 54, l. 25. *Vi morbi).* « Sous la violence du mal

souvent un malheureux tombe devant nos yeux comme frappé de la foudre; il écume, il gémit et ses membres palpitent; il est hors de lui-même, il se roidit, il se débat, il respire à peine et s'épuise en mouvements désordonnés. » (Lucrèce, III, 485.) Le texte est exactement celui de l'édition Lambin, p. 223.

P. 55, l. 6. *Vivit).* « Il vit, mais il n'a pas conscience qu'il vit. » (Ovide, *Tristes*, I, III, 12.)

P. 55, l. 26. *Hunc ego).* « Conformément aux ordres que j'ai reçus, j'enlève ce (cheveu) consacré au dieu des enfers, et je t'affranchis de ton corps. » (Virgile, *Énéide*, IV, 702.)

P. 56, l. 16. *Semianimésque).* « A demi morts les doigts s'agitent et ressaisissent le fer. » (Virgile, *Énéide*, X, 396.)

P. 56, l. 20. *Falciferos).* « On dit que les chars armés de faux coupent les membres si rapidement qu'on en voit les tronçons s'agiter à terre avant que la douleur ait pu aller jusqu'à l'âme. » (Lucrèce, III, 642.)

P. 58, l. 6. *Ut tandem).* « Lorsqu'enfin mes sens reprirent quelque vigueur. » (Ovide, *Tristes*, I, III, 14.)

P. 59, l. 5. *Deus ou trois antiens).* Dans ce nombre Montaigne compte probablement Lucilius, comme on peut l'induire par le début de l'essai II, XVIII; peut-être aussi Archiloque et Alcée, comme l'a conjecturé Coste.

P. 59, l. 25. *In vitium).* « La peur d'une faute nous conduit à un crime. » (Horace, *Art poétique*, v. 31.)

P. 60, l. 5. *Condamner le vin).* Souvenir de Plutarque qui souvent rappelle que Lycurgue défendit la culture de la vigne parce que certains s'enivraient. Le plus souvent il emploie cette image pour critiquer l'opinion des stoïciens qui veulent étouffer complètement les passions à cause des crimes qu'elles suscitent (*De la vertu morale*, f° 37 v°); ailleurs il s'en sert contre ceux qui veulent interdire complètement aux enfants la lecture des poètes à cause des dangers qu'elle présente (f° 9 v°).

P. 60, l. 28. *Les effaicts diroint plus de la fortune).* C'est une idée qui revient souvent chez Montaigne; cf. essais I, XXIV, p. 163, l. 13; I, XLVII, p. 367, l. 23; III, VIII.

P. 61, l. 9. *Selon Aristote).* Dans la *Morale à Nicomaque*, IV, VII.

Chronologie : Montaigne écrit que « Pendant noz troisiesmes troubles, ou deusiesmes (il ne lui souvient pas bien de cela), s'estant alé un jour promener... », il fut renversé de cheval et faillit mourir de cet accident. Et vers la fin du même essai il ajoute : « je me sens encore, quatre ans apres, de la secousse de céte froissure. » L'aventure que Montaigne conte ici, puisqu'elle date des « deusiesmes ou troisiesmes troubles », a dû se produire entre le mois d'octobre 1567 et le mois d'août 1570. Montaigne écrit donc entre le mois d'octobre 1571 et le mois d'août 1574, si ce nombre de « quatre années » est exact. Voilà tout ce que nous pouvons savoir de solide sur la date de composition de cet essai. Notons toutefois : 1° que la place occupée par lui dans le volume invite à croire de préférence qu'il est des années 1573 ou 1574, puisqu'il est rejeté après des essais que nous avons datés de 1573 ou de 1574; 2° que les termes mêmes employés par Montaigne favorisent cette hypothèse : il semble, en effet, incliner à croire que son accident lui est arrivé pendant les troisièmes troubles (septembre 1568 à août 1570), plutôt que pendant les deuxièmes.

Chapitre VII.

DES RECOMPENSES D'HONNEVR.

P. 63, titre. C'est, je crois, la lecture de la *République* de Bodin qui a inspiré cet essai à Montaigne. En effet, les idées qu'il exprime sur la décadence de l'ordre de Saint-Michel et sur les causes de cette décadence se retrouvent au cinquième livre de la *République,* ch. iv.

P. 63, l. 1. *Ceux qui escrivent).* Cf. Suétone, *Vie d'Auguste* : « Dona militaria aliquanto facilius, phaleras et torques quidquid auro argentoque constaret, quam vallares ac murales coronas, quæ honore præcellerent, dabat : ad quam parcissime & sine ambitione. » (xxv.)

P. 64, l. 10. *L'ordre Sainct Michel).* Institué par une ordonnance de Louis XI, le 1er août 1469. Brantôme parle de son avilissement comme Montaigne et cite de nombreux abus qui lui ont ôté toute sa valeur sous Charles IX et Henri III (V, 91). On trouve chez lui une dissertation qui rappelle tout à fait cet essai et qui peut-être s'en inspire (VI, 466). De Thou (VIII, lxxiii) constate, lui aussi, la dépréciation complète de l'Ordre. Sous Henri II, il avait encore, semble-t-il, toute sa valeur. Montluc écrit, en effet : « Monsieur de Guyse me dit que le roy s'estoit résolu de me bailler le lendemain l'Ordre, qui estoit en ce temps-là (1555) chose si digne et si recherchée, que le plus grand prince de France ne se feust tenu pour content s'il ne l'eust eu, et eust mieux aymé que le roy ne luy fist jamais aucun bien, parce que c'estoit une marque d'honneur qui n'estoit pas profanée comme il est à présent. » (III.)

P. 65, l. 4. *Cui malus).* « Pour qui ne voit pas de méchants comment des bons pourraient-ils exister ? » (Martial, XII, lxxxii.)

P. 66, l. 10. *Neque enim).* « Car les talents du soldat et ceux du général ne sont pas les mêmes. » (Tite-Live, XXV, xix, qui écrit « tanquam eædem militares et imperatoriæ artes essent ».)

P. 66, l. 27. *De ce nouvel ordre).* L'Ordre du Saint-Esprit, institué par Henri III à la fin de l'année 1578. Les inquiétudes de Montaigne au sujet de cet ordre nouveau étaient très fondées. Cf. Brantôme, V, 90; VI, 466.

P. 67, l. 15. *Etymologie de la force).* Cf. I, xx, p. 101, l. 9 et la note.

P. 68, l. 3. *Nous mettions à nonchaloir).* La même idée se retrouve dans le *Cortegiano* de Castiglione, III, xxxvii.

Chronologie : Tout l'essai semble suggéré par la création de l'ordre du Saint-Esprit, destiné à remplacer l'ordre de Saint-Michel qui était tombé dans un grand discrédit. Les cérémonies instituant les chevaliers de l'ordre nouveau sont du 31 décembre 1578 et des 1er et 2 janvier 1579. Cela semble indiquer que l'essai n'est pas antérieur à 1579. D'ailleurs, plusieurs des idées que Montaigne exprime ici avaient été émises par Bodin dans sa *République,* et certainement Montaigne se souvient de cet ouvrage qui avait paru en 1576. Ce fait suffirait à démontrer que l'essai est de la dernière période, ainsi que les suivants.

Chapitre VIII.

DE L'AFFECTION DES PERES AUX ENFANS.

P. 69. *Madame d'Estissac).* Louise de la Béraudière avait été la maitresse de Bourbon et lui avait donné un fils; elle avait épousé Louis de Madaillan, seigneur de Lesparre, baron d'Estissac, gouverneur du pays d'Aunis et de La Rochelle, qui la laissa veuve en 1565; au mois de janvier 1580, peu avant la publication des *Essais*, elle se remaria avec Robert de Combaut, premier maître d'hôtel d'Henri III. Le fils de Madame d'Estissac, Charles d'Estissac, accompagna Montaigne en Italie.

P. 69, l. 11. *C'est le seul livre).* Cf. ce que Montaigne dit ailleurs à ce sujet, dans l'essai II, vi, p. 59, l. 5, également après 1588.

P. 71, l. 1. *Loy vrayement naturelle).* Montaigne niera l'existence de toute loi naturelle dans l'essai II, xii, 336.

P. 71, l. 5. *L'affection que l'engendrant porte à son engeance).* Rapprocher des discussions à ce sujet dans le traité de Plutarque intitulé : *De l'amour et charité naturelle des peres envers les enfans.* (F° 100 v°.)

P. 71, l. 10. *Consideration Aristotelique).* Dans la *Morale à Nicomaque*, IX, vii. Tout ce passage suit de très près le texte d'Aristote; peut-être Montaigne l'a-t-il connu par la traduction de Felicianus Bernardus, mais cela est incertain.

P. 71, l. 22. *Comme les bestes).* Remarquer que Montaigne contredit la théorie qu'il développe longuement sur l'intelligence animale dans tout le début de l'essai II, xii.

P. 72, l. 26. *Quant à moy, je treuve).* Les mêmes critiques sur l'avarice des pères, et les mêmes recommandations d'admettre les enfants au partage des biens paternels se retrouvent chez Gelli, *Caprizzi del Bottaio* (Discours VII, à la fin), et surtout dans la *Civil conversation* de Stefano Guazzo. Il est vrai que Gelli appuie ces conseils sur des considérations d'ordre religieux qui ne se retrouvent pas chez Montaigne : Gelli estime que, s'ils se montrent généreux, les parents se détacheront peu à peu des biens terrestres et se disposeront ainsi à se présenter devant leur juge céleste.

P. 74, l. 13. *Selon Aristote).* Dans la *Morale à Nicomaque*, IV, iii.

P. 74, l. 27. *Et errat).* « C'est se tromper fort, à mon avis, que de croire que l'autorité s'établit mieux par la violence que par l'affection. » (Térence, *Adelphes*, I, i, 40.) Montaigne écrit « esse gravius »; son édition porte « gravius esse ».

P. 75, l. 1. *J'accuse toute violence).* Voir les mêmes idées dans l'essai I, xxvi, p. 214, l. 16.

P. 75, l. 20. *Souhaiter nostre mort).* Plutarque, dans le traité *De l'avarice*, VII, f° 100 r°, avait développé cette idée que l'avarice des pères les fait détester par leurs enfants. Guazzo, dans la *Civil Conversation*, parle, lui aussi, des enfants qui souhaitent la mort de leurs parents pour le même motif.

P. 75, l. 21. *Nullum scelus).* « Nul crime n'est fondé en raison. » (Tite-Live, XXVIII, xxviii.)

P. 75, l. 23. *Pas marier si jeunes).* Sur l'âge auquel on doit se marier, on lisait au temps de Montaigne le célèbre *De re uxoria* de Francesco Barbaro; Aristote avait longuement traité la question dans les *Politiques*, IV, xiv et xv, et V. Dans le *Cortegiano*, IV, xxx, Castiglione ne détermine aucun âge, mais il recommande que les enfants ne soient pas « troppo vicini ne troppo lontani alla eta paterna ».

P. 76, l, 1. *Trente trois).* Le 23 septembre 1565. Le contrat de mariage de Montaigne, daté du 22 septembre 1565, a été publié dans les *Archives historiques de la Gironde,* t. X, pp. 163, 167 et 171.

P. 76, l. 2. *Estre d'Aristote).* Aristote, *Politic.,* VII, XVI, dit trente-sept et non trente-cinq.

P. 76, l. 2. *Platon).* Dans la *République* : « Vir postquam acutissimum sui cursus vigorem transierit, annos scilicet triginta, inde usque ad annos quinque & quinquaginta procreet. Si igitur senior istis, sive junior, generationem in communi attigerit, prophanum & iniquum scelus hoc esse censebimus, quasi fœtus is in civitate feratur, qui si latuerit, orietur non sub sacrificiis quidem & votis, quæ singulis in nuptiis peragent sacerdotes omnes tam viri quam mulieres, & civitas universa, precantes ut ex bonis meliores, ex utilibus utiliores, nascantur : imò vero sub tenebris ex acri quadam incontinentia. » (V, pp. 460 et 461 ; éd. de 1546, p. 591.)

P. 76, l. 5. *Thales).* Cf. Diogène Laërce, *Vie de Thalès* : « Urgenti matri, ut se matrimonii vinculis astringeret, adhuc intempestivum esse dixit. Ingravescente jam ætate cùm sibi acrius insisteret, jam, inquit, intempestivum est. » (I, XXVI, 28.) Cf. aussi Plutarque, *Propos de table* : « Le sage Thales estant importuné par sa mere, qui le pressoit de se marier, s'en deffit dextrement, et la trompa, en luy disant à sa premiere semonce, Il n'est pas encore temps, ma mere : puis quand il eut passé la fleur de son aage, comme elle luy en feist encore instance, Il n'est plus temps, dit-il, ma mere. » (III, VI, f° 384 v°.)

P. 76, l. 9. *Les anciens Gaulois).* Cf. César, *De bello gallico* : « Qui diutissime impuberes permanserunt, maximam inter suos ferunt laudem : hoc ali staturam, ali hoc vires, nervosque confirmari putant : intra annum vero vigesimum feminæ notitiam habuisse, in turpissimis habent rebus. » (VI, XXI.) Toutefois César parle ainsi non des Gaulois, mais des Germains.

P. 76, l. 14. *Ma hor).* « Mais alors, uni à une jeune épouse, joyeux d'avoir des enfants, il avait amolli son courage dans les affections de père et de mari. » (Torquato Tasso, *Jérusalem délivrée,* x, 39.)

P. 76, l. 17. *L'histoire grecque).* Cf. Platon, *Lois* : « Num igitur de Tarentino Icco non audivimus : qui propter olympica aliaque certamina, artificioso circa hæc studio temperantiam simul & fortitudinem animi consecutus, nullam unquam in toto exercitationis suæ tempore venerem cognovit ? Idem quoque de Chrysone, Astylo, & Diopompo aliisque quam plurimis fertur. » (VIII, p. 840 ; éd. de 1546, p. 846.)

P. 76, l. 21. *Muleasses).* Cf. Paul Jove, *Histoire de son temps* : « In Mahometem patrem palam invehebatur, tanquam muliebrosum ac effœminatum, qui exhausto ærario ingentes fecisset sumptus, ut ducentæ simul ad libidinem fœminæ regiis in hortis alerentur, e quibus tot suscepisset liberos... » (XXXIII, f° 140.)

P. 76, l. 24. *En certaine contrée).* Cf. Lopez de Gomara : *Histoire générale des Indes* : « Ils ne se marient point qu'ils n'aient quarante ans, encore que les filles des l'aage de dix ou douze ans soient ja faites femmes. » (II, XII, f° 63 r°.)

P. 77, l. 18. *Charles cinquiesme).* Les moralistes du XVIe siècle ont beaucoup loué la retraite de Charles V. Guazzo (*Civil conversation*) la rappelle dans une dissertation sur le même sujet que Montaigne. Lui aussi estime que c'est une des plus glorieuses actions de cet empereur. Il rapproche l'exemple de Ptolémée auquel Montaigne fait peut-être allusion, ainsi qu'à Dioclétien, dans l'addition de 1595.

P. 77, l. 26. *Solve senescentem).* « Aie la sagesse de lâcher à temps la bride à ton cheval vieilli, si tu ne veux pas que, objet de risée, il culbute autour de la carrière et devienne poussif. » (Horace, *Épîtres,* I, I, 8.)

P. 77, l. 30. *Si l'ame).* Rapprocher essai I, LVII, p. 423, l. 2, et la note.

P. 79, l. 14. *Un Doyen de S. Hilaire).* Il s'agit de Jean d'Estissac, qui fut doyen de Saint-Hilaire du 27 juin 1542 au 15 décembre 1576, date de sa mort.

P. 80, l. 12. *Quand je pourroy).* Allusion à un mot célèbre qui se trouve chez Suétone : « Oderint dum metuant. » Machiavel l'avait rendu fameux au XVIe siècle par son *Prince* (cf. chap. XVII), et Gentillet dans ses *Discours sur les moyens de bien gouverner,* avait répliqué à Machiavel protestant contre sa maxime « Mieux vaut être craint qu'aimé ». (III, IX.)

P. 81, l. 8. *Ille solus).* « Lui seul ignore tout. » (Térence, *Adelphes,* IV, II, 9.) Le texte est : « is solus... »

P. 82, l. 19. *Le vieus Caton).* Cf. Sénèque, *Épitres* : « Proverbium jactatur : totidem esse hostes, quot servos. » (Ép. 47.) Érasme, *Adages*, II, III, 31 ; mais le nom de Caton ne se trouve ni chez Érasme ni chez Sénèque.

P. 84, l. 3. *Monsieur le Mareschal de Monluc).* Ce passage nous enseigne que Montaigne a été en relation avec Montluc. Il retrouvera plus tard en Italie son petit-fils, précisément le fils de « celuy de ses enfans qui mourut en l'isle de Maderes », Pierre Bertrand surnommé le capitaine Perot, mort en 1566. (Cf. *Journal de voyage*, p. 182.) Un beau-frère de Montaigne, M. de la Chassaigne, seigneur de Pressac, écrit dans son *Cléandre* : « Il me souvient d'avoir ouy dire à feu Monsieur le mareschal de Monluc... » (Éd. de 1586, f° 215 v°.)

P. 85, l. 2. *A ce que dit Cæsar).* Dans le *De bello gallico* : « Liberos, nisi quum adoleverint, ut munus militiæ sustinere possint, palam ad se adire non patiuntur; filiumque puerili ætate in publico, in conspectu patris, assistere, turpe ducunt. » (VI, XVIII.)

P. 87, l. 10. *Veines conjectures).* Déjà au début de l'essai I, XXVI, Montaigne a déclaré qu'il attache peu de prix aux présages qu'on peut tirer des actions des enfants, que « la montre de leurs inclinations est si tendre en ce bas aage et si obscure, les promesses si incertaines & fauces qu'il est mal-aisé d'y establir aucun solide iugement ». (P. 192, l. 18.)

P. 87, l. 12. *Le plus lourd).* Montaigne a longuement insisté sur la paresse de son esprit à la fin de l'essai I, XXVI.

P. 87, l. 20. *Grands estimaturs de la beaute).* Voir à ce sujet II, XVII, pp. 418 et suivantes.

P. 88, l. 1. *Le plesant dialogue).* Cf. Platon, *Lois* : « Grave est nimium, ô dii, si mea mihi non licebit cuicunque volo relinquere : & aliis plura, aliis pauciora, prout erga me boni malive liquido inventi sunt, tum in morbo, tum in senio, tum in aliis fortunis meis sufficienter comprobati... O amici, dicemus, ac brevi proculdubio morituri, difficile vobis est res vestras atque etiam vosipsos secundum Delphicum epigramma cognoscere. Ego qui leges condo, nec vos vestros esse arbitror : nec rem familiarem hanc omnem esse vestram : sed totius vestri generis præterite atque futuri : multóque magis universæ civitatis & genus omne & divitias esse. Hæc cum ita sint, si quis assentatiunculis in morbo & senio vos aggressus, præter honestum, testamentum condere persuaserit, nunquam id fieri sponte concedam : sed quod civitati universæ generique conferat considerans, ita leges conscribam, ut singulorum commoda minoris quam cunctorum, ut par est, æstimem. Vos igitur mites atque benevoli nobis ite modo, quò naturæ humanæ vos necessitas vocat. Nobis autem reliqua vestra curæ erunt, qui non aliis magis quam aliis rebus studemus : sed omnium æque pro viribus curam gerimus. » (Pp. 922 et 923; éd. de 1546, p. 886.)

P. 88, l. 27. *Cette loy que nul ne veit onques).* La loi salique. On trouvera un éloquent commentaire de ces idées chez Jean Bodin, *République*, VI, V. Bodin appuie surtout son apologie de la loi salique sur des raisons de fait, sur les désastreuses conséquences de la « gynécocratie » comme il dit, mais il ne manque pas aussi de la justifier par l'incapacité des femmes à gouverner; il déclare qu'il est contraire à la loi de nature de leur confier l'autorité, que la nature leur refuse tous les offices. Il passe en revue les malheurs qu'ont eu à subir tous les royaumes qui sont « tombés en quenouille », et conclut que si la lignée mâle vient à manquer il vaut mieux encore recourir à l'élection, quels que soient ses inconvénients, que d'admettre la succession par les femmes. Rappelons que, à l'époque où cet essai semble avoir été écrit, il n'était pas indifférent de se prononcer pour ou contre la loi salique. Il était désormais connu que, suivant toute vraisemblance, Henri III n'aurait point d'enfants. Proclamer la loi salique intangible, c'était accepter en principe la succession du protestant Henri de Navarre; la combattre, c'était se déclarer en faveur de la famille de Lorraine. Quelques années plus tard un grand débat juridique devait éclater au sujet de la loi salique, juridique en apparence, tout politique et de circonstance en réalité. Si Montaigne prend parti pour la loi salique, il a au moins la sagesse de reconnaître que ce n'est pas parce que historiquement c'est une loi incontestable, mais simplement parce qu'elle lui paraît raisonnable. Des

auteurs comme Nicolas Vignier (1579) ou Pierre du Belloy dans son *Examen du discours contre la loi salique* (1587), prétendront prouver que c'est une loi juridiquement inattaquable.

P. 90, l. 9. *Les bestes).* Montaigne pourrait bien avoir présent à l'esprit un traité de Plutarque intitulé : *De l'amour et charité naturelle des peres & meres envers leurs enfans.*. Plutarque y combat l'opinion commune que chez les animaux l'affection paternelle et maternelle est plus développée que chez les hommes.

P. 90, l. 11. *Ce que recite Herodote).* « Ilz se meslent indifferemment avec les femmes comme bestes brutes : & quand l'enfant a acquis quelque force de marcher, ilz s'assemblent tous, ce qui leur est coustumier de trois en trois mois, & celuy auquel s'adresse l'enfant, est estimé son pere. » (IV, 180; t. I, f° 307 r°.)

P. 91, l. 1. *Platon).* Dans le *Phèdre* : « Quid vero si orator quispiam, aut rex eam nactus sit facultatem, ut quemadmodum Lycurgus, aut solo, aut Darius immortalis in civitate scriptor haberi possit, equalem se deo adhuc viventem existimat? & posteri monimenta ejus considerantes, de illo similiter judicant? » (P. 258; éd. de 1546, p. 456.) Je n'ai trouvé aucune édition du XVI[e] siècle qui comme le texte de Montaigne présente « Minos », au lieu de « Darius ».

P. 91, l. 6. *Heliodorus).* Cf. Nicéphore Calliste, *Histoire ecclésiastique,* XII, XXXIV; et aussi Amyot, *Épître dédicatoire,* en tête de la troisième édition de sa traduction de l'*Histoire éthiopique* (1559). Montaigne dit qu'Héliodore était évêque de Tricea. Si la lecture « Tricea » est exacte (et elle nous est garantie à la fois par les premiers éditeurs, par Naigeon, par M. Courbet et par M. Strowski), la source de Montaigne ne doit pas être Amyot, car Amyot dit « Tricca »; le fait vient plus probablement de la traduction française de Nicéphore Calliste qui dit « evesque de Trice » ou plutôt encore de la traduction latine du même auteur, dans laquelle on lit « Tricensis episcopus ».

P. 91, l. 7. *Sa fille).* Son *Histoire éthiopique.* Un synode le condamna, dit la tradition rapportée par Nicéphore Calliste, à brûler son roman ou à renoncer à son évêché. Il choisit le second parti.

P. 91, l. 11. *Il y eut un Labienus).* Cf. Sénèque le rhéteur, *Controverses.*

P. 92, l. 13, *Greuntius Cordus).* Cf. Tacite, *Annales,* IV, XXXIV. Il faut lire « Cremutius Cordus ».

P. 92, l. 18. *Le bon Lucanus). Id., ibid.,* XV, LXX; mais Montaigne qui ne semble pas avoir étudié les *Annales* avant 1580, a probablement pris ce fait dans la *Vie de Lucain* écrite par Petrus Crinitus, vie qui se trouvait sans doute en tête de son édition de la *Pharsale.*

P. 93, l. 1. *Qu'Epicurus).* Cf. Cicéron, *De finibus,* II, XXXV, et aussi Diogène Laërce, X, XXII. Montaigne fait allusion à la mort d'Epicure dans l'essai II, XVI.

P. 93, l. 12. *Au cas qu'il en eut).* Saint Augustin, comme on le voit dans ses *Confessions,* a eu des enfants; mais on ne voit pas que Montaigne ait étudié les *Confessions* auxquelles il ne fait aucun emprunt.

P. 93, l. 26. *Selon Aristote).* Dans la *Morale à Nicomaque,* IX, VII, passage auquel Montaigne a déjà fait un emprunt ci-dessus, p. 71, l. 10.

P. 94, l. 1. *Epaminondas).* Il s'agit des deux victoires de Leuctres et de Mantinée. Ce mot d'Epaminondas est rapporté par Diodore de Sicile, XV, XXIII, f° 214 r°. Cornelius Nepos, *Vie d'Epaminondas,* ne parle que d'une fille.

P. 94, l. 19. *Tentatum mollescit).* « Il touche l'ivoire qui, oubliant sa dureté, cède et s'amollit sous ses doigts. » (Ovide, *Métam.,* X, 283.)

CHRONOLOGIE : Cet essai est certainement de la dernière période (1578-1580). En effet : 1° Dans la lettre à Madame d'Estissac qui sert d'introduction, Montaigne déclare qu'il y a « quelques années » qu'il s'est jeté « dans la solitude ». Il fait certainement allusion à sa retraite de 1571; 2° Montaigne écrit : « Je vy, il y a quelques années, un Doyen de saint Hylaire de Poitiers, rendu à une telle solitude, par l'incommodité de sa santé, que lorsque j'entray en sa chambre, il y avoit vint deus ans qu'il n'en estoit sorty un seul pas, et si avoit toutes ses actions libres et aysees, sauf un reume qui luy tomboit sur l'estomac. A peine une fois la sepmaine vouloit il permettre que nul entrat pour le voir;... obstiné au demourant de mourir en cette demarche, ce qu'il fit bien tost apres. » J'estime que, sans hésitation, il faut reconnaître dans le doyen

de Saint-Hilaire, dont parle ici Montaigne, Jean d'Estissac, reçu doyen le 27 juin 1542, qui mourut le 16 décembre 1576. Montaigne le vit peut-être lorsque vers le mois d'avril 1574, il se rendit en Poitou, près du duc de Montpensier, peut-être ultérieurement à cette date. En tout cas, au moment où il écrit, ce singulier personnage est mort; c'est dire qu'il écrit après le 16 décembre 1576; 3° Il écrit même après le mois de juillet 1577, car il parle de «feu» monsieur le mareschal de Monluc. Or, Montluc mourut en juillet 1577; 4° On trouve dans cet essai deux emprunts à César, qui prouvent que Montaigne a lu les *Commentaires de la guerre des Gaules* : *A)* «Les anciens Gaulois estimoint a extreme reproche d'avoir eu acointance de femme avant l'aage de vint ans...» (p. 76, l. 9). *B)* «Entre autres coustumes particulieres qu'avoient nos anciens Gaulois, à ce que dit Cæsar, cète-cy en estoit, que les enfans ne se presentoint aus peres, ny s'osoint trouver en public en leur compagnie, que lorsqu'ils commençoint à porter les armes...» (p. 85, l. 2). On pourrait adresser des objections à quelques-uns de ces arguments, celle-ci par exemple : que la préface a pu être écrite très postérieurement au reste de l'essai, et que, par conséquent, le témoignage de Montaigne que nous y prenons n'est pas péremptoire. Mais l'ensemble de ces cinq faits me paraît décisif. J'en conclus que l'essai a été composé au plus tôt en 1578 (date de la lecture de César par Montaigne).

Chapitre IX.

DES ARMES DES PARTHES.

P. 95, l. 12. *Leurs armes).* Il est constant qu'au XVIe siècle les armures étaient extrêmement pesantes, et toutes les histoires du vêtement en France fournissent d'abondantes informations à ce sujet. « Les gentilshommes, dit Quicherat, étaient chevau-légers ou gendarmes, de sorte que c'étaient ceux que leur éducation avait le plus disposés à la mollesse qui avaient à porter les armures les plus lourdes. Ils en étaient accablés, d'autant plus que le poids des morions et des cuirasses avait dépassé toute mesure. Il fallait les faire à l'épreuve, non plus seulement de l'arquebuse, mais du mousquet. Deux ou trois épaisseurs de métal suffisaient à peine. Un harnais du duc de Guise le Balafré, qu'on voit au Musée d'artillerie, se compose seulement d'un morion et d'une cuirasse à demi-brassards et tassettes : il pèse trente-deux kilogrammes. Les plus aguerris ne se mettaient là-dessous qu'à leur corps défendant. » (Quicherat, *Histoire du Costume en France,* 1875, p. 428.)

P. 95, l. 13. *Intolerantissima).* « Incapables de souffrir la fatigue, ils avaient peine à porter leurs armes. » (Tite-Live, XXVII, XLVIII.) Le texte est conforme à celui de l'édition de 1568. La première partie de la citation se retrouve dans le même Tite-Live, X, XXVIII.

P. 95, l. 17. *Tegmina).* « Qui ont, pour se couvrir la tête, des casques de liège. » (Virgile, *Énéide,* VII, 742.)

P. 96, l. 1. *Alexandre).* Cf. Quinte-Curce, IX, VI, et IV, XIII.

P. 96, l. 13. *Tacitus peint).* Dans les *Annales* : « Quibus more gentico continuum ferri tegimen (cruppellarios vocant) inferendis ictibus inhabiles, accipiendis impenetrabiles... Jacentes nullo ad resurgendum nisu, quasi exanimes linquebantur. » (III, XLIII et XLVI, pp. 98 et 99.)

P. 96, l. 15. *Lucullus).* Cf. Plutarque, *Vie de Lucullus* : « Il y envoya quelque nombre de gens de cheval... & leur commanda qu'ilz les allassent charger par les flancs pour les troubler, & qu'ilz essayassent à trencher leurs lances avec leurs espees, pource que tout l'effort de ces hommes d'armes consiste en leur lance, & ne peuvent faire autre chose, ny pour eulx, ny contre leurs ennemis, tant ilz sont pesamment & malaiseement armez, de sorte qu'il semble qu'ilz soient emmurez dedans leur harnois, comme dedans une prison de fer. » (XIII, f° 358 r°.)

P. 96, l. 24. *Du june Scipion). Id., Les dicts notables des anciens Roys, Princes & grands Capitaines* : « Polybius luy conseilloit de faire jetter dedans la mer qui est entre deux, laquelle n'est pas fort creuse, des chausses-trappes, ou bien des aix percez de pointes de cloux, de peur que les ennemis passans ce bras de mer ne vinssent en sursault assaillir leurs remparts. Il luy respondit que c'estoit une mocquerie, veu qu'ils avoient desia guaigné les murailles, & qu'ils estoient dedans la ville de leurs ennemis, chercher les moiens de ne combattre point contre eulx. » (F^o 204 v°.) Le souvenir de Montaigne n'est pas très fidèle. Cf. aussi Valère Maxime, III, VII, 2 : « Non esse ejusdem & capere aliquos & timere. »

P. 97, l. 6. *Il dict aussi). Id., ibid.* : « Un autre luy monstroit sa rondelle fort bien et richement ornee, auquel il respondit, Voylà une belle rondelle,

mon amy, mais il faut que un soudard Romain mette plus son esperance en sa main droitte, que non pas en sa gauche. » (F° 205 v°.)

P. 97, l. 11. *L'husbergo).* « Deux des guerriers que je chante ici avaient la cuirasse sur le dos et le casque en tête; ni jour, ni nuit, depuis qu'ils étaient entrés dans ce château, ils n'avaient quitté cette armure qu'ils portaient aussi aisément que leurs habits tant ils en avaient l'habitude. » (Arioste, *Orlando furioso*, XII, 30.)

P. 97, l. 17. *L'emperur Caracalla).* Cf. Xiphilin, *Vie de Caracalla.*

P. 97, l. 19. *Les pietons Romains).* Cf. Cicéron, *Tusculanes* : « Qui labor, quantus agminis ferre plus dimidiati mensis cibaria, ferre si quid ad usum velint, ferre vallum : nam scutum, gladium, galeam in onere nostri milites non plus numerant, quam humeros, lacertos, manus. Arma enim membra militis esse dicunt. » (II, XVI, t. IV, p. 133.) Montaigne prend sans doute ce passage dans quelque auteur de seconde main qui lui dicte les derniers mots « jusques à soixante livres de poix ».

P. 97, l. 22. *Arma). Id., ibid.* : « Car ils disent que les armes du soldat sont ses membres. »

P. 98, l. 5. *Le jeune Scipion).* Cf. Plutarque, *Les dicts notables des anciens Roys, Princes & grands Capitaines* : « Il ordonna aussi que lon disnast tout debout sans manger viande chaulde, mais que pour soupper, on s'asseist qui voudroit, sans y manger autre chose que du pain avec quelque potage lié, & un simple mets de chair boulie ou rostie. » (F° 205 r°.)

P. 98, l. 11. *Ils avoient).* Cf. Ammien Marcellin : « Undique laminis ferreis, in modum tenuis plumæ, contecti, fidentesque quod tela rigentis ferri lapsibus impacta resiliebant. » (XXIV, VII.)

P. 98, l. 15. *Ils avoient, dict-il). Id.* : « Erant omnes Catervæ ferratæ, ita per singula membra densis laminis tectæ, ut juncturæ rigentes compagibus artuum convenirent : humanorumque vultuum simulacra ita capitibus diligenter aptata, ut imbracteatis corporibus solidis ibi tantùm incidentia tela possint hærere quà per cavernas minutas & orbibus oculorum affixas parciùs visitur, vel per supremitates narium angusti spiritus emittuntur. » (XXV, I.)

P. 99, l. 1. *Flexilis).* « Le métal flexible semble recevoir la vie des membres qu'il recouvre. Spectacle effroyable : on dirait des statues de fer qui marchent, le métal semble incorporé avec le guerrier qui le porte. Les chevaux sont vêtus de même : leur front menaçant est bardé de fer; sous le fer, leurs flancs sont à l'abri des blessures. » (Claudien, *In Ruffinum*, II, 358.) Les éditions de Claudien publiées au XVIe siècle présentent en général exactement le texte que nous trouvons ici chez Montaigne; seulement on y lit habituellement « hamatur » au lieu de « animatur ». La leçon « animatur » est présentée par plusieurs dans la marge comme une variante : cf. Bâle, 1534; Anvers, 1571.

P. 99, l. 8. *Plutarque dit).* Dans la *Vie de Demetrius* : « En ceste guerre lui furent apportees deux cuyrasses de fer du poids de quarante livres chascune... Demetrius porta celle là, & Alcimus l'autre, homme natif du païs d'Albanie, le plus robuste & le meilleur combattant qu'il eust en son ost, & qui seul portoit son harnois complet du poids de six vingts livres, là où tous les autres ne le portoient que de soixante seulement. » (VI, f° 617 v°.)

CHRONOLOGIE : Cet essai est postérieur à l'essai I, XLVIII. Montaigne écrit en effet dans le texte de 1580 : « J'ay voulu retirer ce passage de son autheur, ayant pris autrefois la peine de dire bien amplement ce que je savoys sur la comparaison de nos armes aux armes Romaines. » Nous avons vu qu'au moment où il écrivait l'essai I, XLVIII, Montaigne se disposait seulement à faire cette comparaison; il l'a écrite depuis et elle lui a été dérobée. Si l'essai perdu a probablement été composé peu de temps après l'essai I, XLVIII, en revanche le mot « autrefois » nous invite à croire qu'il l'a été passablement avant l'essai II, IX. Il me semble probable, en conséquence, que cet essai est contemporain de ceux qui l'entourent, c'est-à-dire qu'il appartient au groupe de 1578, et que, peut-être même, il est parmi les derniers essais composés. Une autre considération vient appuyer cette hypothèse. Le chapitre est certainement suggéré par un passage d'Ammien Marcellin : « Marcellinus... remerque curieusement la façon que les Parthes avoint de

s'armer, et la remerque d'autant qu'elle estoit esloignée de la Romaine. Or parce qu'elle me semble fort bien aprochante de la nostre, j'ay voulu retirer ce passage de son autheur... » Et Montaigne cite le morceau d'Ammien qui sans doute vient de lui inspirer des réflexions sur l'armement des Français du XVI[e] siècle. Or, Ammien Marcellin fournit toute la substance de l'essai *De la liberté de conscience* (II, XIX), et des emprunts à cet auteur se rencontrent dans les essais II, XVII, et II, XXXII. Ces trois essais II, XVII, II, XIX, et II, XXXII, semblent être des environs de 1578. Certainement donc une lecture d'Ammien Marcellin par Montaigne se place aux environs de 1578. Même si l'on admet, ce qui est très douteux, que Montaigne a étudié cet auteur à d'autres époques entre 1570 et 1580, les arguments précédents rendent légitime la supposition que c'est lors de sa lecture de 1578 qu'il a transcrit le morceau sur les armes des Parthes, et composé l'essai II, IX.

Chapitre X.

DES LIVRES.

P. 100, texte de 1588 : *Excutienda)*. Cette citation se retrouve dans l'essai III, ix.

P. 100, l. 10. *Mais moy)*. On trouvera des déclarations analogues, qui datent probablement de la même époque, au début de l'essai I, xxvi.

P. 101, l. 3. *En ce que j'emprunte)*. Sur les emprunts de Montaigne, voir les déclarations qu'il a faites au début de l'essai I, xxvi, et dans l'essai III, xii.

P. 102, l. 16. *Tesmoignages de jugement)*. Rapprocher I, l, p. 386, l. 5.

P. 102, l. 17. *Sergent de bande)*. Image peut-être prise à du Bellay, *Deffence et illustration*, II, ii, édition Chamard, p. 186.

P. 103, l. 7. *Has meus)*. « Voilà le but vers lequel mon cheval doit courir à toute bride. » (Properce, IV, i, 70.)

P. 103, l. 8. *Mes ongles)*. Rapprocher pour l'idée et pour l'expression, I, xxvi, p. 187, l. 12.

P. 103, l. 24. *Le Decameron)*. Sur l'usage que Montaigne semble en avoir fait, cf. mon ouvrage sur *Les sources et l'évolution des Essais*, t. I, p. 80. En 1580, il déclare qu'il reconnaît des sujets de contes de Boccace dans les comédies italiennes qu'il lit (t. II, p. 106, l. 7). En 1588 il fait une allusion directe à un conte du *Décaméron*, II, xii, p. 145.

P. 103, l. 24. *Rabelays)*. Sur l'usage que Montaigne en a fait dans les *Essais*, cf. le même ouvrage, t. I, p. 204. A toutes les époques il semble emprunter quelques tours de style à Rabelais.

P. 103, l. 24. *Jean second)*. De son véritable nom Everaerts, de La Haye (1511-1536). Il fut élève d'Alciat, à Bourges. En 1535 il suivit Charles-Quint dans l'expédition de Tunis, où sa santé s'altéra profondément. Il est surtout célèbre pour ses dix-neuf *Basia* dans le goût de Catulle, mais il a laissé en outre trois livres d'élégies, des épigrammes, des odes, des épîtres, etc. Ses œuvres ont été publiées pour la première fois en 1541. On peut consulter la réimpression qu'en a donnée Boscha en 1821.

P. 103, l. 25. *Sous ce tiltre)*. Sous le titre de « modernes », puisqu'ils sont écrits en latin, et n'ont pas été traduits. Je ne pense pas qu'il faille entendre : sous le titre de « plaisants ».

P. 103, l. 25. *Aux Amadis)*. Montaigne l'a déjà dit dans l'essai I, xxvi, p. 228, l. 2.

P. 104, l. 10. *De l'Axioche)*. Il faut remarquer que dans la traduction de Platon publiée par Henri Estienne en 1578, l'Axioche est placé parmi les dialogues apocryphes.

P. 104, l. 20. *Fables d'Esope)*. Rapprocher II, xxxvii, p. 590.

P. 105, l. 3. *En la poësie)*. Il faut rapprocher de ces jugements ce que Montaigne écrira après 1588 à la fin de l'essai I, xxxvii. Pour Horace et Lucrèce, voir aussi l'essai III, v.

P. 105, l. 12. *Quant au bon Terence)*. Rapprocher ce qui a été dit de Térence dans l'essai I, xl.

P. 105, l. 24. *O seclum)*. « O siècle grossier et sans goût! » (Catulle, XLIII, viii.)

P. 106, l. 1. *Terence)*. Rapprocher de ce jugement ce que Montaigne a déjà dit de lui dans l'essai I, xl.

P. 106, l. 1. *Le pere de l'eloquance)*. Cicéron fait en effet de nombreuses citations de Térence dans ses œuvres.

P. 106, l. 2. *Le premier juge des poëtes Romeins).* Horace dans l'*Art poétique* :

« At vestri proavi Plautinos et numeros, et
» Laudavere sales, nimium patienter utrumque,
» Ne dicam stulte, mirati. »

Coste remarque justement que Térence tombe dans une certaine mesure sous le coup de l'accusation que Montaigne va porter contre les comiques italiens : lui aussi a parfois besoin de plusieurs pièces grecques pour en bâtir une.

P. 106, l. 16. *Liquidus).* « Son style coule comme une rivière limpide et pure. » (Horace, *Épîtres*, II, II, 120.)

P. 107, l. 10. *Minus illi).* « Il n'avait pas de grands efforts à faire; le sujet lui tenait lieu d'esprit. » (Martial, préface du livre VIII.)

P. 108, l. 4. *Du Furieux).* L'*Orlando furioso,* de l'Arioste.

P. 108, l. 10. *Excursusque).* « Les courses qu'il tente sont courtes. » (Virgile, *Géorg.*, IV, 194.)

P. 108, l. 15. *Plutarque... & Seneque).* Sur l'usage que Montaigne a fait de leurs œuvres dans les *Essais,* cf. mon livre sur *Les sources et l'évolution des Essais,* t. II, pp. 198 et 214. On y constatera qu'avant 1580 il a fait plus de deux cents emprunts à Plutarque, et que plusieurs des chapitres du début sont en partie tissus de sentences traduites de Sénèque et inspirés des *Épîtres* à Lucilius. Montaigne ajoute qu'il se sert de Plutarque « depuis qu'il est françois ». C'est une allusion aux traductions d'Amyot dont il a fait un si grand éloge au début de l'essai II, IV. La traduction des *Vies* a paru en 1559, celle des *Œuvres morales* en 1572. Pour Sénèque et Plutarque, voir en particulier l'essai I, XXVI, pp. 188 et 203, et surtout l'essai II, XXXII.

P. 108, l. 20. *La plus belle partie).* C'est en effet aux *Épîtres* que Montaigne a emprunté à peu près tout ce qu'il doit à Sénèque.

P. 109, l. 4. *Cresme de la philosophie).* Souvenir de Rabelais qui avait intitulé un opuscule « *La chresme philosophale des questions encyclopédiques de Pantagruel* ».

P. 109, l. 15. *Il condamne la cause).* Par exemple dans le *De beneficiis,* II, XX.

P. 109, l. 27. *Une heure à le lire).* Rapprocher ce que Montaigne dit à la fin de l'essai III, VIII.

P. 110, l. 1. *Beaucoup pour moy).* Plus tard, après 1580, dans l'édition de 1588 Montaigne nous dira qu'il y a plus de vingt ans qu'il n'a mis en livres une heure de suite (III, VIII). Il est probable qu'après 1588 il lira davantage : au moins le grand nombre des emprunts qu'il fera alors nous invite à le supposer.

P. 110, l. 28. *Treinans les dialogismes de Platon).* Il faut remarquer que c'est surtout à l'époque où il écrit cette phrase, après 1588, que Montaigne a étudié Platon et lui a fait de nombreux emprunts.

P. 111, l. 7. *Les deux premiers, & Pline).* Les deux premiers sont Plutarque et Sénèque. Quant à Pline, pour savoir tout le cas que Montaigne fait de lui, il faut relire l'essai I, XXVII.

P. 111, l. 11. *Les Epitres).* Montaigne les a jugées sévèrement dans l'essai I, XXXIX, et dans l'essai I, XL.

P. 111, l. 14. *J'ay dit ailleurs).* C'est dans l'essai II, XXXI, que Montaigne a exprimé nettement et longuement cette idée.

P. 112, l. 11. *Le jeune Cicero).* Cf. Sénèque, *Suasoriæ* : « Erat... Cœstius nullius quidem ingenii, Ciceroni etiam infestus, quod illi non impune cessit : nam cum M. Tull. filius Ciceronis Asiam obtineret, homo qui nihil ex paterno ingenio habuit præter urbanitatem cœnabat apud eum Cœstius. M. Tullio & natura memoriam dempserat & ebrietas, si quid ex ea supererat, subducebat, subinde interrogabat, quis ille vocaretur qui in imo recumberet : & cum sæpe subjectum nomen Cœstii excidisset, novissime servus ut aliqua nota memoriam ejus faceret certiorem, interroganti domino quis ille esset qui in imo recumberet, ait : Hic est Cœstius, qui patrem tuum negabat literas scisse. Afferri protinus flagra jussit, & Ciceroni ut oportuit de corio Cœstii satisfecit. » (VIII, p. 706.)

P. 113, l. 1. *Fractam).* Cf. Tacite, *Dialogue des orateurs,* XVIII. Montaigne a traduit ces mots avant de les citer.

P. 113, l. 4. *Esse videatur). Id., ibid.*, XXIII.

P. 113, l. 8. *Ego...).* « Pour moi, j'aimerais mieux être vieux moins longtemps que d'être vieux avant que de l'être. » (Cicéron, *De senectute,* X.)

P. 113, l. 11. *Quant & quant l'home).* Bodin dans

sa *Methode de l'histoire*, insiste très particulièrement sur l'utilité morale qu'on retire de la lecture des histoires. On peut voir spécialement son *Proœmium*.

P. 113, l. 14. *Ceux qui escrivent les vies)*. Cf Amyot, *Avis au lecteur*, en tête de sa traduction des *Vies de Plutarque* : « L'une (l'histoire) regarde plus les choses, l'autre (la biographie) les personnes; l'une est plus publique, l'autre plus domestique; l'une concerne plus ce qui est au dehors de l'homme, l'autre ce qui procede du dedans; l'une les evenements et l'autre les conseils. » Jean Bodin insiste, lui aussi, sur l'utilité toute particulière des biographies (*Methodus ad facilem historiarum cognitionem*, II).

P. 113, l. 18. *Plutarque)*. Rapprocher I, XXVI, 203.

P. 113, l. 19. *Laertius)*. Dès 1580 Montaigne a exprimé son goût très marqué pour l'ouvrage de Diogène Laërce, les *Vies des philosophes*; pourtant c'est surtout après 1588 qu'il semble l'avoir étudié de près, et qu'il lui a fait de très nombreux emprunts.

P. 114, l. 2. *Cæsar singulierement)*. On peut rapprocher le jugement que Montaigne a écrit sur la page de garde de son exemplaire des *Commentaires* : « Somme, c'est César un des plus grands miracles de Nature. Si elle eût voulu ménager ses faveurs, elle en eût bien fait deux pièces admirables : — le plus disert, le plus net et le plus sincère historien qui fut jamais, car en cette partie il n'en est nul romain qui lui soit comparable, et suis très aise que Cicero le juge de même; — et le chef de guerre en toutes considérations des plus grands qu'elle fît jamais. Quand je considère la grandeur incomparable de cette âme, j'excuse la victoire de ne s'être pu défaire de lui, voire en cette très injuste et très inique cause. Il me semble qu'il ne juge de Pompeïus que deux fois (208, 324). Ses autres exploits et ses conseils, il les narre naïvement, ne leur dérobant rien de leur mérite; voire parfois il lui prête des recommandations de quoi il se fût bien passé, comme lorsqu'il dit que ses conseils tardifs et considérés étaient tirés en mauvaise part par ceux de son armée; car par là il semble le vouloir décharger d'avoir donné cette misérable bataille, tenant César combattu et assiégé de la faim (319). Il me semble bien qu'il passe un peu légèrement ce grand accident de la mort de Pompeïus. De tous les autres du parti contraire, il en parle indifféremment, — tantôt nous proposant fidèlement leurs actions vertueuses, tantôt vicieuses, — qu'il n'est pas possible d'y marcher plus consciencieusement. S'il dérobe rien à la vérité, j'estime que ce soit parlant de soi; car si grandes choses ne peuvent être faites par lui qu'il n'y ait plus du sien qu'il n'y en met. C'est ce livre qu'un général d'armée devrait continuellement avoir devant les yeux pour patron, comme faisait le maréchal Strozzi qui le savait quasi par cœur et l'a traduit; non pas je ne sais quel Philippe de Commines que Charles cinquième avait en pareille recommandation que le grand Alexandre avait les œuvres d'Homère et Marcus Brutus Polybius l'historien. »

P. 114, l. 9. *Comme dit Cicero)*. Dans le *Brutus*, LXXV. Mais Montaigne n'a pas eu besoin d'aller chercher ce jugement chez Cicéron lui-même, il l'a trouvé dans son édition de César (Anvers, 1570).

P. 115, l. 9. *Ils se donnent loy de juger)*. Bodin discute longuement la question de savoir si l'historien doit juger; il donne les raisons pour et contre, et il incline à croire qu'il vaut mieux laisser juger le lecteur et lui apporter seulement des matériaux. « Magna dubitatio me angit utrum historici laudare, vituperare, ac de re propositâ sententiam ferre; an verò legentibus judicium integrum relinquere debeant, quod cùm præcipuè ad historicorum delectum pertineat, rationes utrinque probabiles afferam, & cuique judicium relinquam. » (*Methodus ad facilem historiarum cognitionem*, IV, 45.)

P. 114, l. 22. *Le bon Froissard)*. Sur le jugement que Montaigne porte sur Froissart, voir l'essai I, XXVII.

P. 115, l. 24. *De sçavoir bien parler)*. Chez Bodin on trouve des critiques analogues contre les historiens qui se préoccupent de l'éloquence plus que de la vérité, et contre ceux qui bâtissent leur œuvre avec des on-dit recueillis n'importe sur quelles lèvres (*Methodus ad facilem historiarum cognitionem*, IV). Il reproche en particulier à Bembo son purisme qui lui fait donner à l'empereur turc le titre de « rex Thraciæ » et au duc de Milan le titre de « rex ».

P. 116, l. 10. *Que peut-on esperer)*. Rapprocher Bodin, *Methodus ad facilem historiarum cognitionem* : « Quid tam ineptum quàm si Phormio aliquis, qui

castra nunquam viderit, de talibus viris quasi arbiter datus sententiam ferat ? vel homo de schola Lycurgi ac Solonis, sapientissimorum Reipublicæ moderatorum, leges emendare velit ? » (IV, 47.)

P. 116, l. 13. *Asinius Pollio).* Cf. Suétone, *Vie de César* : « ... Cum Cæsar pleraque & quæ per alios erant gesta, temerè crediderit; & quæ per se, vel consultò vel etiam memoriâ lapsus, perperam ediderit. » (LVI.) Montaigne trouve cette critique reproduite dans son édition de César (Anvers, 1570).

P. 116, l. 25. *Par Bodin).* Jean Bodin dans l'ouvrage latin que nous avons mentionné ci-dessus, *Methodus ad facilem historiarum cognitionem,* qui parut en 1566 et qui fut réédité en 1572, 1576, 1579, etc. Sur le rapport entre les idées de Bodin et celles que Montaigne a exprimées dans cet essai II, x, cf. mon ouvrage sur *Les sources et l'évolution des Essais,* t. I, p. 81, et t. II, p. 24.

P. 118, l. 16. *Sur les memoires).* Ces mémoires publiés par messire Martin du Bellay, et moins connus que les ouvrages précédents, contiennent dix livres, dont les quatre premiers et les trois derniers sont de Martin du Bellay, et les autres de son frère Guillaume de Langey, et ont été tirés de sa cinquième Ogdoade, depuis l'an 1536 jusqu'en 1560. Ils sont intitulés : *Memoires de messire Martin du Bellay, contenant le Discours de plusieurs choses advenues au Royaume de France, depuis l'an 1513 jusqu'au trespas de François Ier, arrivé en 1547.* De tout cela il est aisé de juger pourquoi Montaigne parle de deux seigneurs du Bellay, après avoir dit les *Memoires* de Monsieur du Bellay. J'ai démontré que Montaigne fait usage de la première édition de cet ouvrage qui fut publiée en 1569.

P. 118, l. 29. *Montmorency).* Sur ces faits voir de Thou, I, XL; Brantôme, III, 209, 346.

P. 118, l. 29. *Brion).* Philippe Chabot, comte de Charny et de Busançois, seigneur de Brion, amiral de France et gouverneur de Bourgogne, mort en 1543. Voir Brantôme, I, 196 et suivantes.

P. 119, l. 1. *Madame d'Estampes).* Anne de Pisseleu, duchesse d'Étampes. Voir Brantôme, III, 244; VI, 270; IX, 512; etc.

CHRONOLOGIE : Cet essai est certainement de la dernière période (1578-1580) : 1° En effet, au moment de transcrire la note qu'il avait placée en tête de son Guichardin, Montaigne nous dit : « Voicy ce que je mis, il y a environ dix ans, en mon Guicciardin » (p. 117, l. 11). Il dit encore qu'il ne met de semblables notes qu'en tête des livres dont il ne « veut se servir qu'une fois » (p. 117, l. 6). La lecture de l'*Histoire d'Italie* de Guichardin, qui est contemporaine des lectures de du Bellay et de Jean Bouchet, est des environs de 1572. Évidemment Montaigne parle sans aucune précision quand il dit « il y a environ dix ans »; nous pouvons néanmoins conclure de ce témoignage que cet essai est de 1580 ou qu'il est de peu antérieur à cette date; 2° on y trouve une allusion à la *Méthode* de Bodin : « Cecy a esté suffisamment traicté par Bodin, et selon ma conception » (p. 116, l. 25). Or, la lecture de Bodin se place aux environs de l'année 1578; 3° on y trouve encore un jugement enthousiaste sur César qui ne peut pas être antérieur au mois de février 1578. « Je lis cet autheur, dit Montaigne, avec un peu plus de reverence et de respect qu'on ne lit les humains ouvrages » (p. 114, l. 5). Nous savons en effet que c'est en 1578, de février à juillet, que Montaigne a lu César; 4° enfin l'essai *Des livres* est certainement postérieur à l'essai II, XXXI, qui, il est vrai, n'est pas daté avec certitude, mais qui a chance d'être des environs de 1578. « J'ay, écrit Montaigne, une singuliere curiosité, comme j'ay dit ailleurs, de connoistre l'ame et les internes jugemens de mes autheurs » (p. 111, l. 14). C'est au chapitre XXXI qu'il a exprimé cette curiosité, et il en a accompagné l'expression de développements sur la sincérité qui rappellent tout à fait ceux que nous trouvons ici. Tout cela nous oblige à admettre que l'essai *Des livres* n'est pas antérieur à 1578. J'incline même à croire qu'il est de 1579 ou peut-être même du début de 1580. Ce n'est, bien entendu, qu'une fragile hypothèse, mais les mots « il y a environ dix ans » la suggèrent; il faut remarquer en outre que, pour Bodin et César, nous avons, non des emprunts qui supposent une lecture récente, mais des allusions et des jugements qui permettent de penser qu'un peu de temps s'est écoulé depuis que Montaigne a étudié leurs ouvrages.

Chapitre XI.

DE LA CRVAVTÉ.

P. 120, titre. Le sujet de la cruauté que Montaigne aborde ici et le sujet de la clémence se retrouvent constamment traités chez les moralistes du xvi[e] siècle. Sur le contraste entre la manière de Montaigne et celle de ses contemporains, cf. mon ouvrage sur *Les sources et l'évolution des Essais*, t. II, p. 130. Contrairement à ce que l'on pourrait supposer a priori, je ne trouve dans cet essai aucune influence précise du *De clementia* de Sénèque. Pour Sénèque la compassion est un vice; pour Montaigne c'est l'essence de la bonté naturelle, qui n'est pas vertu, mais qui, au-dessous de la vertu, mérite encore quelque éloge.

P. 120, l. 1. *Il me semble que la vertu).* Pour cet essai de classification des genres de vertu, on peut voir : Plutarque, *De la vertu morale*; Castiglione, *Il cortegiano*, III, xvii; etc.

P. 121, l. 1. *Ce subtil rencontre d'Arcesilaus).* Cf. Diogène Laërce : « Percontanti cur ex discipulis aliis plerique ad sectam Epicuream transirent, ex Epicureis verò nullus se ad cæteras conferret, ait : quia ex viris quidem galli fiunt, ex gallis viri nunquam. » (IV, xliii, 274.)

P. 121, l. 13. *Et ii).* « Car ceux qu'on appelle amoureux de la volupté sont en réalité amoureux de l'honneur et de la justice, et ils possèdent et pratiquent toutes les vertus. » (Cicéron, *Épîtres familières*, xv, 19.)

P. 121, l. 22. *Multum).* « La vertu grandit beaucoup dans la lutte. » (Sénèque, épître 13.)

P. 121, l. 23. *Epaminondas, qui estoit encore d'une tierce secte).* Cf. Cicéron, *De officiis*, I, xliv, et aussi Plutarque, *De l'esprit familier de Socrates*, passim.

P. 121, l. 23. *Refuse des richesses).* Cf. Plutarque, *De l'esprit familier de Socrates*, f° 641 r°.

P. 121, l. 26. *Socrates).* Cf. Plutarque, *Comment on pourra recevoir utilité de ses ennemis* : « Socrates s'accoustumoit à supporter en sa maison sa femme Xanthippe, qui estoit cholere, & avoit mauvaise teste, à fin que plus aiseement & patiemment il conversast avec les autres. » (viii, f° 111 v°.) Cf. aussi Aulu-Gelle, *Nuits attiques* : « Cùm illam domi talem perpetior, insuesco, & exerceor, ut cæterorum quoque foris petulantiam & injuriam facilius feram. » (I, xvii.)

P. 121, l. 28. *Metellus).* Cf. Plutarque, *Vie de Marius* : « Si jurerent tous les autres Senateurs les uns apres les autres, malgré eulx, pour la crainte qu'ilz avoient du peuple, jusques à Metellus, lequel pour prieres, ne pour remonstrances que ses parents & amis luy sceussent faire pour l'induire à vouloir jurer, à fin de n'encourir point les peines capitales que Saturninus imposoit à ceulx qui refuseroient à jurer, ne flechit point, ny ne feit onques le serment, ains demoura ferme en son naturel, estant prest & appareillé de souffrir toutes les peines du monde plustost que de commettre chose aucune indigne de luy : & à tant s'en alla de l'assemblée devisant avec ceulx qui l'accompagnoient, Que c'estoit chose trop facile et trop lasche, que de mal faire : & que de faire bien là où il n'y eust point de danger, c'estoit chose commune : mais que faire bien là où il eust danger, c'estoit le propre office d'un homme d'honneur et de vertu. » (x, f° 296 r°.)

P. 122, l. 14. *Elle demande un chemin aspre et espineux).* Rapprocher la conception très différente de la

vertu que Montaigne exprimera après 1588, I, xxvi, p. 209, l. 7.

P. 123, l. 25. *Sic abiit).* « Il sortit de la vie heureux d'avoir trouvé un motif de se donner la mort. » (Cicéron, *Tusc.*, I, xxx.)

P. 124, l. 7. *Deliberata).* « Plus fière parce qu'elle avait résolu de mourir. » (Horace, *Odes*, I, xxxvii, 29.)

P. 124, l. 8. *Comme les jugemens populaires).* Montaigne a déjà critiqué ces jugements populaires dans l'essai I, xxxvii.

P. 124, l. 14. *La philosophie).* Montaigne fait allusion à ce que Cicéron a dit à ce sujet dans le *De officiis*, I, xxxi.

P. 124, l. 18. *Catoni).* « Caton, qui avait reçu de la nature une gravité incroyable et qui par une perpétuelle constance avait encore affermi son caractère, qui était toujours demeuré ferme dans ses principes, Caton devait mourir plutôt que de soutenir la vue d'un tyran. » (Cicéron, *De officiis*, I, xxxi.)

P. 124, l. 22. *J'interprete tousjours).* Rapprocher le début de l'essai II, xiii. Inversement Montaigne déclare à la fin de l'essai I, xix, qu'il juge habituellement la vie d'un homme par sa mort.

P. 125, l. 10. *A ce tressaillir, du plaisir).* Allusion au *Phédon* de Platon.

P. 125, l. 14. *Cette-cy).* Montaigne reviendra sur cette comparaison entre les morts de Socrate et de Caton, dans l'essai III, xii, où il donnera plus nettement encore la préférence à Socrate.

P. 125, l. 16. *Aristippus).* Cf. Diogène Laërce, *Vie d'Aristippe* : « Interrogatus quomodo Socrates obiisset diem, utinam, inquit, sic ego. » (II, lxxvi, 142.)

P. 127, l. 9. *Haud ignarus).* « On n'ignore pas ce que peuvent dans un premier combat la soif d'une gloire encore inconnue et l'espoir caressé d'un premier triomphe. » (Virgile, *Én.*, XI, 154.)

P. 127, l. 11. *Il faut considerer).* Cette idée a été longuement traitée dans l'essai II, i.

P. 128, l. 1. *Si vitiis).* « Si ma nature est bonne dans l'ensemble et si je n'ai que des défauts peu considérables et en petit nombre, comme un beau visage peut avoir des taches légères. » (Horace, *Sat.*, I, vi, 65.)

P. 128, l. 9. *Seu libra).* « Soit que je sois né sous le signe de la Balance, ou sous celui du Scorpion dont le regard est si terrible au moment de la naissance, ou sous celui du Capricorne qui règne en tyran sur la mer d'Hespérie. » (Horace, *Odes*, II, xvii, 17.)

P. 128, l. 14. *La response d'Antisthenes).* Cf. Diogène Laërce, *Vie d'Antisthène* : « Interrogatus quænam esset disciplina magis necessaria, mala, inquit, dediscere. » (VI, vii, 350.)

P. 128, l. 27. *Le tiran Dionisius). Id., Vie d'Aristippe* : « Tres formosas meretrices ei in conspectum dari aliquando Dionysius jussit, eumque quam ex illis vellet eligere. Tum ille tres simul abduxit, dicens neque Paridi tutum fuisse quòd unam prætulerit cæteris. Eas igitur ad vestibulum usque deduxit, ac dimisit. » (II, lxvii, 137.)

P. 129, l. 3. *Son valet). Id., ibid.* : « Gestabat ejus famulus in itinere pecuniam, & cùm premeretur onere, effunde, ait, quod nimis est, et fer ea quæ potes. » (II, lxxvii, 142.) Cf. essai I, xiv, p. 75, l. 13.

P. 129, l. 6. *Et Epicurus). Id., Vie d'Épicure* : « Ipse quoque in epistolis aqua tantum & cibario pane se contentum esse testatur & mitte, inquit, mihi casei cythridi paululum, ut cum epulari pretiosius voluero, possim. » (X, xi, 657.)

P. 129, l. 22. *Nec ultra).* « Et je ne chéris pas mon vice davantage. » (Juvénal, *Sat.*, viii, 164.)

P. 130, l. 1. *Qui disent).* Cf. Plutarque, *Contredits des philosophes stoïques* : « Qui œuvre selon l'une œuvre quant & quant selon toutes les autres. » (xxvii, f° 568 v°.)

P. 130, l. 14. *Et tient Aristote).* Cf. Diogène Laërce, *Vie d'Aristote* : « Fieri enim posse, ut prudens quispiam ac justus, idémque intemperans atque incontinens sit. » (V, xxxi, 309.)

P. 130, l. 16. *Socrates advoüoit).* C. Cicéron, *Tusc.*, IV, xxxvii; *De fato*, V. Montaigne insistera de nouveau sur cette idée dans l'essai III, xii, pour l'accepter en 1588, et pour la déclarer incroyable après 1588.

P. 130, l. 19. *Les familiers).* Cf. Cicéron, *De fato* : « Scribunt ipsius familiares & ebriosum, & mulierosum fuisse. Neque hæc scribunt vituperantes, sed potius ad laudem : vitiosam enim naturam ab eo sic edomitam, & compressam esse doctrina, ut nemo unquam vinolentum illum, nemo in eo libidinis vestigium viderit. » (v, 286.)

P. 131, l. 6. *Cùm jam)*. « A l'approche du plaisir, quand Vénus va féconder son domaine. » (Lucrèce, IV, 1099.)

P. 131, l. 16. *En l'un des contes de son Heptameron)*. « Et quand ils ont matté leur chair jusques là que pour parler ne pour baiser ils n'ont point d'emotion, ils viennent essayer la forte tentation qui est de coucher ensemble et s'embrasser sans aucune concupiscence. Mais pour un qui en est eschappé, sont venuz tant d'inconveniens que l'Archevesque de Milan, où ceste religion s'exerçoit, fut d'avis de les separer, et mettre les femmes au convent des hommes, et les hommes en celuy des femmes. » (III, 30.)

P. 132, l. 9. *Quis non malarum)*. « Est-il quelqu'un qui n'oublie pas au milieu de telles distractions les cruels soucis de l'amour. » (Horace, *Épod.*, II, 37.)

P. 132, l. 16. *Les sauvages)*. La même idée se retrouve dans l'essai I, XXXI, p. 274, l. 7.

P. 132, l. 20. *Quelcun ayant à tesmoigner)*. C'est Suétone dans la *Vie de César* : « In ulciscendo natura lenissimus. Piratas, à quibus captus est, quum in deditionem redegisset (quoniam suffixurum se cruci antè juraverat) jugulari prius jussit, deinde suffigi... Philemonem à manu servum, qui necem suam per venenum inimicis promiserat, non gravius quàm simplici morte puniit. » (LXXIV, f° 30 v°.)

P. 133, l. 9. *En la justice mesme)*. Rapprocher la critique de la torture à la fin de l'essai II, V.

P. 133, l. 9. *Tout ce qui est au dela de la mort simple)*. Cf. la même phrase dans l'essai II, XXVII, p. 499, l. 18; voir la note.

P. 134, l. 8. *Qui corpus)*. « Ils tuent le corps et après, ils ne peuvent rien faire de plus. » (S. Luc, XII, 4.)

P. 134, l. 11. *Heu! relliquias)*. « Eh quoi! ils traîneraient ignominieusement sur la terre les restes d'un malheureux roi à demi rôti, décharné jusqu'aux os et dégouttant d'un sang noir. » (Ennius, d'après Cicéron, *Tusc.*, I, XLIV.)

P. 134, l. 13. *Je me rencontray un jour à Rome)*. On trouve en effet ce récit dans le *Journal de voyage*. « L'onsieme de janvier, au matin, come M. de Montaigne sortoit du logis à cheval pour aller in Banchi, il rancontra qu'on sortoit de prison Catena, un fameus voleur, et capitaine des banis, qui avoit tenu en creinte toute l'Italie, et duquel il se contoit des murtres enormes, et notamment de deus Capucins ausquels il avoit fait renier Dieu, prometant sur cete condition leur sauver la vie, et les avoit massacrés apres cela, sans aucune occasion, ny de commodité, ny de vanjance. Il s'arresta pour voir le supplice... Apres qu'il fut estranglé, on le detrancha en quattre cartiers. Ils ne font guiere mourir les homes que d'une mort simple, et exercent leur rudesse apres la mort. M. de Montaigne y remerqua ce qu'il a dict ailleurs, combien le peuple s'effraïe des rigurs qui s'exercent sur les corps mors; car le peuple qui n'avoit pas santi de le voir estrangler, à chaque coup qu'on donnoit pour le hacher, s'écrioit d'une voix piteuse. Soudein qu'ils sont morts, un ou plusieurs jesuistes ou autres se mettent sur quelque lieu hault, et crient au peuple, qui deça, qui delà, et le preschent pour lui faire gouster cet exemple. » (P. 216.)

P. 135, l. 5. *Artoxerses)*. Cf. Plutarque, *Les dicts notables des anciens Roys, Princes & grands Capitaines* : « Aussi fust-ce luy (Artaxerxès) qui ordonna le premier, que les seigneurs qui auroient failly en leur estat (au lieu qu'on les souloit fouetter eulx mesmes) fussent despouillez, & leurs vestemens fouettez pour eulx : & au lieu qu'on leur souloit arracher les cheveux de la teste, qu'on leur ostat leur hault chappeau seulement. » (F° 188 v°.) La forme « Artoxerxes » se trouve au XVIe siècle ainsi que la forme « Artaxerxes ». Cf. par exemple la traduction des *Vies* de Plutarque par Amyot, éd. de 1559, f° 658 v°. Le même fait est rapporté à deux reprises dans la *République* de Bodin, édition de 1593, pp. 286 et 1034. Juste-Lipse le reprendra à son tour dans le *De constantia*, II, IX.

P. 135, l. 10. *Les Ægyptiens)*. Cf. Hérodote, II, XLVII, t. I, f° 118 v°. Hérodote dit que c'étaient les pauvres qui agissaient ainsi.

P. 135, l. 22. *Jouïr du plaisant spectacle)*. M. Henri Monod, *Bulletin du Bibliophile* (septembre 1908), voit ici une allusion aux morts de Briquemault et de Cavagnes, et estime que Montaigne se souvient du *Tocsin des massacreurs*, qui parle en ces termes de leur exécution : « Le sieur de Briquemault... Le sieur de Cavagnes fut pendu avec lui une heure de nuict,

en présence mesme du Roy qui fit allumer des flambeaux pour être spectateur de ces cruautez, non sans faire des risées de la contenance de l'un et de l'autre.» (F° 93 r°.) Il est possible que Montaigne ait pensé à ce fait; mais comme il nous apprend lui-même que son siècle « foisonne en exemples incroyables » de cruauté, on ne saurait aucunement être affirmatif.

P. 135, l. 25. *Ut homo).* « Que l'homme tue un homme sans y être poussé par la colère ou par la crainte, mais par le seul plaisir de le voir expirer... » (Sénèque, ép. 90.)

P. 136, l. 5. *Quæstuque).* « Et, tout ensanglanté, par ses plaintes, il semble implorer sa grâce. » (Virgile, *Énéide,* VII, 501.)

P. 136, l. 9. *Pythagoras).* Cf. Plutarque, *Propos de table,* VIII, VIII, f° 428 r°.

P. 136, l. 11. *Primóque).* « C'est, je crois, du sang des animaux que le fer a été teint pour la première fois. » (Ovide, *Métamorphoses,* XV, 106.) Le texte de Montaigne est conforme à celui de l'édition de Bâle 1549, avec cette seule différence que l'édition de Bâle écrit : « primòque e cæde ».

P. 137, l. 3. *Morte carent).* « Les âmes ne meurent point; mais, toujours, après avoir quitté un domicile, elles vont habiter et vivre dans de nouvelles demeures. » (*Id., ibid.,* XV, 158.) Cette citation a peut-être été prise dans le *De incertitudine et vanitate scientiarum* de C. Agrippa, LII.

P. 137, l. 5. *La Religion).* On peut voir à ce sujet César, *De bello gallico,* VI, 14.

P. 137, l. 12. *Muta ferarum).* « Il emprisonne les âmes dans des corps d'animaux : il enferme les cruels dans des ours, les voleurs dans des loups, il cache les fourbes dans des renards; et, après leur avoir fait subir pendant de longues années, mille métamorphoses, il les purifie enfin dans le fleuve de l'Oubli et les rend à leur forme première. » (Claudien, *In Ruffinum,* II, 482.)

P. 137, l. 23. *Ipse ego).* « Moi-même (il m'en souvient encore), au temps de la guerre de Troie, j'étais Euphorbe, fils de Panthée. » C'est Pythagore qui parle ainsi de lui-même dans Ovide, *Métamorphoses,* XV, 160. Cette citation a peut-être été prise dans le *De incertitudine et vanitate scientiarum* de C. Agrippa, LII.

P. 138, l. 5. *& d'autres ne reconnoissant).* Pour tout ceci, cf. Plutarque, *De Isis et Osiris.*

P. 138, l. 6. *Belluæ).* « Les barbares ont divinisé les bêtes à cause du profit qu'ils en retirent. » (Cicéron, *De natura deorum,* I, XXXVI.)

P. 138, l. 7. *Crocodilon).* « Les uns adorent le crocodile; d'autres regardent avec une sainte terreur l'ibis engraissé de serpents; ici brille sur l'autel la statue d'or d'un singe à grande queue; là on vénère un poisson; ailleurs, c'est un chien qui est l'objet de l'adoration de villes entières. » (Juvénal, XV, 2-7.)

P. 138, l. 13. *Il dit).* Cf. Plutarque, *De Isis et Osiris,* XXXIX, f° 334 r°.

P. 138, l. 16. *En cette-cy).* Le bœuf.

P. 138, l. 16. *En cette la).* Le chat.

P. 138, l. 20. *Les discours qui essayent).* Tout le début de l'essai II, XII, est le développement de cette pensée.

P. 139, l. 10. *Les Romains).* Cf. Plutarque, *Les demandes des choses romaines,* XCVIII, f° 475 v°; cf. encore Cicéron, *Pro Roscio,* XX; Tite-Live, V, XLVII; Pline, X, XXII.

P. 139, l. 12. *Les Atheniens).* Cf. Plutarque, *Vie de Caton le Censeur* : « Comme le peuple d'Athenes voulut & ordonna du temps que lon bastissoit le temple appellé Hecatompedon, qu'on laissast aller francs & libres les mules & mulets, qui avoient longuement travaillé à l'achevement de cette fabrique, & qu'on les souffrist paistre, sans leur faire empeschement, là où ilz pourroient. » (III, f° 236 r°.) Cf. aussi *Quels animaux sont les plus advisez* : « Car lors que Pericles faisoit bastir le temple de Minerve, appellé Hecatompedon,... on y conduisoit tous les jours les pierres et matieres avec force chariots, & charrettes qui estoient tirees par des mules & mulets, comme il est ordinaire : & y en avoit qui autrefois avoient bien servy, mais pource que lors ils estoient vieux & caduques, on les laissoit aller paistre là où ils pouvoient. » (XIII, f° 514 v°.)

P. 139, l. 15. *Les Agrigentins).* Cf. Diodore de Sicile, XIII, XXVII, f° 108 v°.

P. 139, l. 21. *Les Ægiptiens).* Cf. Hérodote, II, LXVI-LXIX.

P. 139, l. 23. *Cimon).* Cf. Plutarque, *Vie de Caton*

le Censeur : « Voit on encore les sepultures des juments de Cimon, avec lesquelles il gaigna par trois fois le pris de la course es jeux Olympiques, & sont lesdittes sepultures tout joignant celle de Cimon. Aussi treuve lon plusieurs qui ont inhumé des chiens qui avoient esté nourris avec eulx, ou qui leur avoient tousjours fait compagnie, comme entre les autres, l'ancien Xantippus enterra son chien sur un chef en la coste de la mer, que lon appelle encore aujourd'huy le chef de la sepulture du chien, pource que quand le peuple d'Athenes à la venue des Perses abandonna la ville, ce chien suivit tousjours son maistre, nageant en mer coste à coste de sa galere, depuis la coste de terre ferme, jusques en l'isle de Salamine. » (III, f° 236 r°.) La plupart de ces exemples qui sont empruntés à la *Vie de Caton le Censeur* se retrouvent réunis dans l'*Officina* de Ravisius Textor, ouvrage que Montaigne connaissait; mais Montaigne les prend directement à Plutarque.

P. 139, l. 26. *Plutarque faisoit). Id., ibid.* : « Et quant à moy, je n'aurois jamais le cueur de vendre le bœuf qui auroit longuement labouré ma terre, pource qu'il ne pourroit plus travailler à cause de sa vieillesse. » (III, f° 236 r°.)

Chronologie : Aucune indication ne permet de dater cet essai. Quelques allusions aux *Œuvres morales* de Plutarque prouvent qu'il n'est pas antérieur à la fin de 1572, c'est tout ce que nous en pouvons dire avec certitude. M. Henri Monod estime qu'une partie au moins de l'essai ne peut pas être antérieure à 1577, et je le crois avec lui, mais les raisons qu'il en donne ne sont aucunement probantes. Il pense y découvrir une allusion au *Tocsin des massacreurs*, pamphlet qui fut publié seulement à cette date (cf. p. 135, l. 22 et la note), mais rien ne donne à penser que Montaigne l'ait jamais lu.

Chapitre XII.

APOLOGIE DE RAIMOND SEBOND.

P. 140, TITRE. *Raimond Sebond).* Appelé aussi Sebon, Sebeyde, Sabonde, ou de Sebonde; né à Barcelone, dans le XIVe siècle; mort en 1432 à Toulouse, où il professait la médecine et la théologie. Montaigne avait publié en 1569 une traduction française de la *Théologie naturelle* de Sebond, entreprise, nous dit-il, sur la prière de son père. Cette traduction fut rééditée en 1581.

P. 140, l. 1. *Tres-utile & grande partie).* Au début de l'essai I, XXVI, on lit de semblables déclarations. Montaigne éprouve le besoin de protester de son respect pour la science au moment de limiter son rôle aussi bien dans la pratique de la vie (II, XII), que dans l'éducation des enfants (I, XXVI).

P. 140, l. 4. *Herillus).* Cf. Diogène Laërce, VII, CLXV; Cicéron, *Académiques,* II, XLII; *De finibus,* II, XIII; etc., etc. L'opinion d'Hérillus est reproduite dans beaucoup des livres que Montaigne a pu connaître.

P. 141, l. 1. *Pierre Bunel).* Toulousain (1499-1546), un des plus habiles cicéroniens du XVIe siècle, au jugement d'Henri Estienne (Dedicat. *Epist.* P. Bunelli, etc., 1581). Il fut précepteur de Pibrac. Sur Bunel, cf. Léonce Couture, *Œuvres,* t. I (1911).

P. 141, l. 4. *Theologia).* La *Théologie naturelle* ou le *Livre des créatures* de maître Raimond de Sebonde. Publiée pour la première fois à Deventer en 1487, cette théologie a été réimprimée plusieurs fois en France au XVIe siècle.

P. 141, l. 14. *Le vulgaire).* Pour cette idée comparer I, XXVII, 236, et I, LVI, 413.

P. 141, l. 25. *Nam cupide).* « Car on foule aux pieds passionnément ce qu'on a révéré avec excès. » (Lucrèce, V, 1139.)

P. 142, l. 27. *Tournebu).* Adrien Turnèbe ou Turnebus dont Montaigne a fait grand éloge dans l'essai I, XXV, p. 180, l. 9, et qu'il louera encore dans l'essai II, XVII, p. 448, l. 22.

P. 144, l. 26. *Illisos fluctus).* « Tel un vaste rocher oppose sa masse aux flots qui le heurtent, les refoule et les disperse en tous sens quand ils font rage autour de lui. » Début d'une pièce *In laudem Ronsardi,* qui comme me l'apprend M. Laumonier, a été insérée à la fin de la *Réponse de Ronsard aux injures et calomnies* (1563) et reproduite dans les *Œuvres* de 1567, 1571 et 1573. Blanchemain (t. VII, p. 135) attribue à Dorat cette pièce qui ne se retrouve pas dans ses *Poematia* (1586).

P. 145, l. 17. *Nostre bon S. Loys).* Cf. Joinville, XIX. Il faut cependant remarquer que le récit de Montaigne s'écarte par quelques détails de celui de Joinville. Cf. à ce sujet mon ouvrage sur les *Livres d'histoire moderne utilisés par Montaigne,* pp. 67-68.

P. 145, l. 22. *A cet autre).* Allusion à un conte du *Décaméron* de Boccace (première journée, deuxième nouvelle), dans lequel un juif se convertit au christianisme pour le motif que Montaigne indique ici.

P. 146, l. 3. *Si nous avions).* Évangile selon saint Mathieu, XVII, 19.

P. 146, l. 7. *Brevis est).* « Si tu crois, tu connaîtras bientôt la route de la vertu et du bonheur. » (Quintilien, XII, XI.) Il n'est pas besoin de dire que Montaigne détourne à un autre sens le texte de Quintilien.

P. 146, l. 20. *Servent de la religion).* Rapprocher ce passage des *Mémoires* de J. de Thou : « Montaigne lui dit qu'autrefois il avait servi de médiateur entre

le roi de Navarre et le duc de Guise, lorsque ces deux princes étaient à la cour; que ce dernier avait fait toutes les avances par ses soins, ses services, et par ses assiduités pour gagner l'amitié du roi de Navarre; mais qu'ayant reconnu qu'il le jouoit, et qu'après toutes ses démarches, au lieu de son amitié, il n'avait rencontré qu'une haine implacable, il avait eu recours à la guerre, comme à la dernière ressource qui pût défendre l'honneur de sa maison contre un ennemi qu'il n'avait pu gagner; que l'aigreur de ces deux esprits était le principe d'une guerre qu'on voyait aujourd'hui si allumée : que la mort seule de l'un ou de l'autre pouvait la faire finir; que le duc ni ceux de sa maison ne se croiroient jamais en sûreté tant que le roi de Navarre vivrait; que celui-ci, de son côté, était persuadé qu'il ne pourrait faire valoir ses droits à la succession de la couronne pendant la vie du duc. Pour la religion, ajouta-t-il, dont tous les deux font parade, c'est un beau prétexte pour se faire suivre par ceux de leur parti, mais son intérêt ne les touche ni l'un ni l'autre; la crainte d'être abandonné des protestants empêche seule le roi de Navarre de rentrer dans la religion de ses pères, et le duc ne s'éloignerait point de la confession d'Augsbourg, que son oncle Charles, cardinal de Lorraine, lui a fait goûter, s'il pouvait la suivre sans préjudicier à ses intérêts; que c'étaient là des sentiments qu'il avait reconnus dans ces princes, lorsqu'il se mêlait de leurs affaires. » (*Mémoires de la vie de Jacques-Auguste de Thou*, première édition traduite du latin en français. Rotterdam, 1711, p. 136.)

P. 147, l. 7. *Cete proposition)*. Cette phrase a sans doute été écrite dans la seconde moitié de 1589 ou dans l'année 1590. Du vivant du roi catholique Henri III, qui fut assassiné le 31 mai 1589, c'étaient les protestants qui affirmaient le droit de s'armer contre le monarque, et les catholiques combattaient cette théorie. Depuis qu'Henri III est mort, et qu'un protestant, Henri IV, lui a succédé sur le trône, ce sont les catholiques qui s'arment contre le souverain légitime et qui affirment leur droit de le renverser du trône alors que les protestants le leur contestent.

P. 148, l. 9. *Faire barbe de foarre)*. Encore une expression prise par Montaigne à la langue des conteurs ou qui tout au moins lui est commune avec eux. Cf. Rabelais, I, XI, qui dit « gerbe de foarre »; Guillaume Bouchet, *Sérées*, III, XI (édition de 1598, p. 461); cf. aussi Gentillet, *Discours sur les moyens de bien gouverner* (édition de 1579, p. 171). Sur cette expression on peut voir *La precellence de la langue françoise*, d'Henri Estienne (édition Feugère, p. 263).

P. 148, l. 24. *Le philosofe Antisthenes)*. Cf. Diogène Laërce, *Vie d'Antisthène* : « Cùm aliquando Orphicis mysteriis initiaretur, diceretque sacerdos ejusmodi initiatos bonis plurimis apud inferos perfrui, cur igitur, ait, ipse non moreris? » (VI, IV, 348.)

P. 148, l. 28. *Diogenes)*. *Id.*, *Vie de Diogène* : « Rogantibus Atheniensibus ut initiaretur, atque dicentibus quod apud inferos hi qui initiati sunt præsident, Perridiculum est, inquit, si quidem Agesilaus & Epaminundas in cœno degent, viles autem quique initiati in beatorum insulis erunt. » (VI, XXXIX, 368.)

P. 149, l. 8. *Non jam se moriens)*. « Alors le mourant ne se plaindrait plus de sa dissolution; mais plutôt il se réjouirait de partir, de laisser sa dépouille comme le serpent change de peau et comme le cerf devenu vieux perd ses cornes trop longues. » (Lucrèce, III, 612.) Texte conforme à celui de l'édition Lambin.

P. 149, l. 11. *Ie veuil)*. Saint Paul dans son *Épître aux Philipp.*, I, 23.

P. 149, l. 12. *La force du discours)*. Allusion à Cléombrote qui se tua après avoir lu le *Phédon* de Platon. Montaigne a déjà mentionné cet exemple dans l'essai II, III, p. 38, l. 1.

P. 149, l. 27. *Ce que dit Plato)*. Dans le dixième livre des *Lois*, je trouve seulement cette idée que personne ne reste athée jusqu'à la vieillesse (passage traduit par Montaigne dans l'essai I, LVI, t. I, p. 409, l. 23). Cf. aussi et surtout le passage ci-dessous (*République*, I, p. 330; éd. de 1546, p. 532). Rappelons qu'avant 1588 Montaigne ne semble pas avoir étudié beaucoup Platon : il y a donc des chances pour que nous n'ayons ici qu'une allusion assez imprécise.

P. 150, l. 8. *Dict il)*. Cf. Platon, *République* : « Postquam eò devenit aliquis, ut brevi jam moriturum se opinetur incidit in eum timor & cura eorum

quæ in superiori vita neglexit. Etenim fabulæ quæ de inferis dicuntur, quemadmodum eos qui injuste egerunt, pœnas illic dare oporteat, irrisæ hactenus movent tunc animum, ne forte veræ sint suspicantem : atque ipse sive propter senectutis debilitatem, seu quod alteri vitæ propinquior illa acutius inspicit, solicitudinis & timoris plenus redditur... » (I, p. 330; éd. de 1546, p. 532.)

P. 150, l. 13. *Il deffant).* Cf. Platon, *République* : « Verum poetas ipsos cogamus, vel negare horum hæc esse opera, vel non affirmare filios deorum esse : ambo vero hæc simul nequaquam asserere, neque operam dare, ut nostris juvenibus persuadeant, quod ex diis mala aliqua oriantur quódve heroes hominibus nihilo meliores sint. Quoniam jam dictum est, neque sancta hæc sunt, neque vera. Ostendimus enim ex diis mala aliqua provenire non posse. » (III, p. 391; éd. de 1546, p. 559. Voir aussi *République*, II, p. 379.)

P. 150, l. 16. *Ils recitent de Bion).* Cf. Diogène Laërce, *Vie de Bion* : « Hæc autem ex impii Theodori disciplina hauserat. Postremò incidens in malam valetudinem, ligaturas suspicere inductus est, & pœnitentiam agere super his quæ peccarat in deum. Eorum verò inopia quibus infirmorum cura erat, dirè cruciatus est. » (IV, LIV, 282.)

P. 152, l. 3. *Sebond).* « Tout ainsi que par ce peu de lumiere que nous avons la nuit, nous imaginons la lumiere du soleil qui est esloingné de nous; de mesme par l'estre du monde que nous cognoissons, nous argumentons l'estre de Dieu qui nous est caché, etc. » (*Théologie naturelle,* XXIV, trad. de Montaigne.)

P. 152, l. 9. *Ce monde est un temple).* Cf. Plutarque, *De la tranquillité de l'âme* : « Ce monde est un temple tres-sainct, & tres-devot, dedans lequel l'homme est introduit à sa nativité, pour y contempler des statues non ouvrees et taillees de mains d'hommes, & qui n'ont aucun mouvement, mais celles que la divine pensée a faitte sensibles, pour nous representer les intelligibles, comme dit Platon, aïans en elles les principes empraints de vie et de mouvement, c'est à sçavoir, le soleil, la lune, les estoilles, & les rivieres... » (XIX, f° 76 r°.)

P. 152, l. 14. *Dit saint Paul). Épître aux Romains,* I, XX.

P. 152, l. 16. *Atque adeo).* « Dieu n'envie pas à la terre l'aspect du ciel : en le faisant sans cesse rouler sur nos têtes, il se dévoile sous tous ses aspects, il s'offre lui-même à nous, et s'inculque en nous; il veut être clairement connu, il nous montre qui il est par son œuvre et nous enseigne à méditer ses lois. » (Manilius, IV, 907.)

P. 153, l. 17. *Si melius).* « Si vous avez de meilleurs arguments, produisez-les, sinon soumettez-vous. » (Horace, *Épîtres,* I, V, 6.)

P. 154, l. 17. Οὐ γάρ). « Car Dieu ne veut pas qu'un autre que lui s'enorgueillisse. » (Hérodote, VII, 10.) Montaigne a pris cette sentence dans l'*Anthologie* de Stobée (sermo 22) où elle est accompagnée de la traduction suivante : « Non sinit enim Deus alium præter se altum sapere. » (P. 190.)

P. 154, l. 19. *Deus superbis).* « Dieu résiste aux superbes et fait grâce aux humbles. » (Saint Pierre, ép. I, V, 5.) Montaigne a sans doute pris ce texte dans la *Cité de Dieu* de saint Augustin, XVII, IV.

P. 154, l. 19. *L'intelligence est en tous les dieus, dict Platon).* Dans le *Timée* : « Intelligentiæ vero dii quidem omnes, homines vero pauci admodum participes sunt. » (*Timée,* p. 51; éd. de 1546, p. 715.)

P. 154, l. 28. *Sainct Augustin).* Dans la *Cité de Dieu,* XXI, V.

P. 155, l. 12. *Que nous presche).* Saint Paul, *Épître aux Colossiens,* II, 8.

P. 155, l. 13. *Que nostre sagesse). Id., Épître I aux Corinthiens,* III, 19.

P. 155, l. 15. *L'homme qui presume). Id., Épître I aux Corinthiens,* VIII, 2 : « Si quis existimat se aliquid scire, nondum cognovit quomodo oportet illud scire. » (Sentence qui figurait sur les travées de la bibliothèque de Montaigne.)

P. 156, l. 16. *L'homme qui n'est rien). Id., Épître aux Galates,* VI : « Si quis existimat se aliquid esse, cùm nihil sit, ipse se seducit. » (Sentence qui figurait sur les travées de la bibliothèque de Montaigne.)

P. 156, l. 17. *Ont elles este ottroïees).* Cf. Cicéron, *De natura deorum,* I, IX : « An hæc ferè, ut dicitis, hominum causa a deo constituta sunt? Sapientumne? propter paucos ergo est tanta facta rerum molitio. An stultorum? At primum causa non fuit cur de

improbis bene mereretur. Deinde quid est assecutus, quum omnes stulti sint sine dubio miserrimi, maxime quòd stulti sunt? (I, IX, t. IV, p. 187.)

P. 156, l. 21. *Quorum igitur).* « Pour qui donc dirons-nous que le monde a été fait? Sans doute pour les êtres animés qui ont l'usage de la raison; ce sont les dieux et les hommes, certainement les plus parfaits de tous les êtres. » (Cicéron, *De nat. deor.*, II, LIV.)

P. 156, l. 28. *Cum suspicimus).* « Quant nous contemplons les voûtes célestes du vaste univers au dessus de nos têtes, et les astres brillants qui les constellent, et quand on vient à réfléchir sur les révolutions de la lune et du soleil... » (Lucrèce, V, 1203.) Le texte de Lambin porte « solis lunæque » (p. 451).

P. 157, l. 1. *La domination & puissance).* Sur cette idée, très commune alors, de l'influence des astres sur les destinées humaines, on peut lire, entre autres écrits, le *De philosophia occulta,* de Corneille Agrippa, que Montaigne a certainement connu. Voir surtout I, XXII : « Comment les choses inférieures sont soumises aux supérieures et célestes, et comment le corps humain et les occupations des hommes et leurs mœurs proviennent de la distribution des étoiles et des signes. » Les chapitres suivants traitent également le même sujet.

P. 157, l. 3. *Facta etenim).* « Car toutes les actions et la vie des hommes dépendent des astres. » (Manilius, III, LVIII.) Les diverses éditions du XVI[e] siècle que j'ai consultées portent *fata* au lieu de *facta* qui est chez Montaigne.

P. 157, l. 7. *Speculatáque longè).* « Elle reconnaît que ces astres si éloignés ont sur les hommes une influence secrète, que des lois fixes règlent les mouvements périodiques de l'univers, et que le cours des destinées est déterminé par des signes certains. » (Manilius, I, LX.) Le texte de Montaigne est conforme à l'édition de Lyon 1566, et à toutes les éditions antérieures à la révision de Scaliger 1579.

P. 157, l. 14. *Quantáque quam).* « Combien sont grands les effets de mouvements insensibles... tant est puissant cet empire qui commande aux rois eux-mêmes. » (*Id.*, I, LV, et IV, XCIII.) Les deux vers que Montaigne modifie en les adaptant se lisent ainsi dans l'édition de Lyon 1566 :

« Quantaque quam parvi facerent discrimina motus :
» Quantum est hoc regnum... quod regibus imperat ipsis! »

P. 157, l. 20. *Furit alter amore).* « L'un, furieux d'amour, traverse la mer et va renverser Troie; l'autre est destiné par le sort à donner des lois; ici, des enfants tuent leurs pères; là, des parents leurs enfants, ou ce sont des frères qui s'arment contre leurs frères et s'égorgent entre eux. La faute n'en est pas aux hommes : le destin les force à tout bouleverser ainsi, à se déchirer et à se punir de leurs propres mains... Et si je parle ainsi du destin, c'est que le destin l'a voulu. » (*Id.*, IV, LXXIX, 118.)

P. 158, l. 2. *Quæ molitio).* « Quels instruments, quels leviers, quelles machines, quels ouvriers ont élevé un si vaste édifice? » (Cicéron, *De nat. deor.*, I, VIII.)

P. 158, l. 8. *Avons nous veu).* Cf. Cicéron, *De natura deorum* : « Nunquam vidi, inquit, animam rationis consiliique participem, in ulla alia nisi humana figura. Quid solis, numquidquam aut lunæ, aut quinque errantium syderum simile vidisti?... Numquid tale, Epicure, vidisti? Ne sit igitur sol, ne luna, ne stellæ : quoniam nihil esse potest, nisi quod attigimus aut vidimus. » (I, XXXI; t. IV, p. 195.)

P. 158, l. 12. *Quæ sunt tantæ).* « Tant sont étroites les bornes de notre esprit. » (*Id.*, *ibid.*, I, XXXI.)

P. 158, l. 14. *Come Anaxagoras).* En 1580 Montaigne faisait simplement allusion au traité de Plutarque intitulé « *De la face qui apparoist au rond de la lune* », où le témoignage de Platon est rapporté. Après 1588 il précise au moyen d'un texte de Diogène Laërce, *Vie d'Anaxagore* : « Dicebat... lunam habitacula in se habere & colles & valles. » (II, VIII, 100.)

P. 158, l. 17. *Inter cætera).* « Entre autres infirmités de la nature humaine est cet aveuglement de l'âme qui non seulement force l'homme à errer mais qui lui fait chérir son erreur. » (Sénèque, *De ira*, II, IX.)

P. 158, l. 19. *Corruptibile corpus).* « Le corps corruptible appesantit l'âme et sous son enveloppe grossière la déprime dans l'exercice même de la

pensée. » (Livre de *la Sagesse*, IX, 15, cité par saint Augustin, *Cité de Dieu*, XII, XV.)

P. 158, l. 21. *La plus calamiteuse).* Traduction d'une sentence de Pline que Montaigne a citée à la fin de l'essai II, XIV, p. 380, l. 9, et qu'il avait inscrite sur les parois de sa librairie.

P. 159, l. 2. *S'egale à Dieu).* Rapprocher ci-dessus p. 156, l. 23; et aussi ci-dessous p. 208 et passim.

P. 159, l. 10. *Platon en sa peinture).* Dans *le Politique* : « Si Saturni quondam alumni in tanto ocio & libertate vitæ potentiaque non solum inter se, sed etiam cum bestiis colloquendi, hisce omnibus ad philosophiam utebantur, inter se, & cum bestiis viventes, sciscitantesque ab omni natura quæcumque propriam sentiendi vim aliquam differentem ab aliis habet, ad prudentiam acquirendam, facile judicari potest illos longo quodam intervallo nos ad beate vivendum exuperasse. » (XVI, p. 272; édit. de 1546, p. 206.)

P. 159, l. 16. *Ce grand autheur).* Platon dans le *Timée* (p. 72; éd. de 1546, p. 724), passage auquel il est déjà fait allusion au début de l'essai I, XI, p. 47, l. 7.

P. 160, l. 2. *De les entendre).* Cf. Varchi, *Ercolano* : « Gli auguri antichi e Apollonio Tianeo non intendevano le voci degli ucelli?... Credo di si, perche tutti quelli che sordi non sono le entendono, ma le significazioni credo di no. » Ce passage de Varchi explique le texte de 1582 où Apollonius de Tyane était seul nommé par Montaigne. Il a été complété après cette date et antérieurement à 1588 par le morceau suivant qui est tiré de Rhodigin, *Antiquarum lectionum libri* : « Si credendum sit antiquis atque illis qui patrum nostrorum et nostro tempore extiterunt addit esse qui dicant se audire sermonem animalium atque intelligere : sicuti apud veteres Melampus et Tiresias ac Thales : nuper vero Apollonius Tyaneus quem dicunt in amicorum cœtu, cum audiret hirundinem, aliis nuntiare asinum prope urbem onustum cecidisse. » (XVII, XIII.) On voit que dans la phrase de Montaigne le pronom *les* (les entendre) représente non les Troglodytes mais les bêtes. Il convient de remarquer que Rhodigin n'ajoute aucunement foi au récit d'Apollonius, qui, dit-il, n'était qu'un magicien. « Summa hæc omnia esse nil aliud quam vanitates et immundorum spirituum fallacissimas præstigias. » Rhodigin a pu prendre l'allégation d'Apollonius dans la *Vie* de ce philosophe, par Philostrate, I, XX, 25; celle de Mélampus, chez Apollodore, I, IX, 11; celle de Tirésias, également chez Apollodore, III, VI, 7; il est plus probable toutefois qu'il se réfère à un texte de Porphyre (*De abstinentia*, III), qui parle à la fois de Mélampus, de Tirésias et d'Apollonius.

P. 160, l. 3. *Les cosmographes).* Pline, *Histoire naturelle* : « Ex Africa parte Ptoembari, Ptoemphanæ qui canem pro rege habent, motu ejus imperia augurantes. » (VI, XXX.) Cf. aussi Plutarque, *Des communes conceptions contre les stoïques*, XI, f° 577 r°.

P. 160, l. 14. *Et mutæ).* « Et les animaux privés de la parole et même les bêtes sauvages font entendre des cris différents et variés, selon que la crainte, la douleur ou la joie les agite. » (Lucrèce, V, 1058.)

P. 160, l. 22. *Non alia).* « C'est à peu près de la même manière que l'on voit les enfants conduits au langage des gestes par l'impuissance de leur langue. » (*Id.*, V, 1029.)

P. 161, l. 2. *Les amoureux).* Rapprocher une phrase d'Annibal Caro dans une lettre à Marco Antonio Piccolomini sur l'inutilité de l'écriture : « Mi pare che gli innamorati si parliano con le mani, con gli occhi, s'intendano in ispirito, si ritrovino in sogno...: » Toutefois je ne crois pas que Montaigne ait lu Annibal Caro avant 1580.

P. 161, l. 5. *E'l silentio).* « Le silence même sait prier et se faire entendre. » (Torquato Tasso, *Aminte*, acte II, chœur, 34.)

P. 162, l. 4. *Les nations que Pline dit).* Dans l'*Histoire naturelle* : « Quibusdam pro sermone nutus motusque membrorum est. » (VI, XXX.)

P. 162, l. 5. *Un Ambassadeur).* Cf. Plutarque, *Dicts notables des Lacedemoniens* : « Un Ambassadeur de la ville d'Abdere estoit venu à Sparte, qui avoit fort longuement parlé, & après qu'il se fut teu, à la fin il luy demanda, Sire, quelle response veux tu que je rapporte à noz citoiens? Tu leur diras, dit il, que je t'ai laissé dire tout ce que tu as voulu, et que je t'ay tousjours escouté sans jamais dire mot. » (F° 214 r°.)

P. 162, l. 16. *His quidam).* « A ces signes et d'après de tels exemples, certains ont prétendu que les abeilles avaient reçu une parcelle de l'âme divine et des émanations de l'éther. » (Virgile, *Géorgiques*, IV, 219.)

P. 163, l. 24. *Nature a embrassé).* De tout ce morceau il faut rapprocher l'épître 90 de Sénèque qui fait à la civilisation son procès. Cf. en particulier : « Non fuit tam inimica natura ut, quum omnibus aliis animalibus facilem actum vitæ daret, homo solus non posset sine tot artibus vivere. »

P. 163, l. 26. *Ces plaintes vulgaires).* Allusion aux plaintes de Pline, *Histoire naturelle*, VII, au début, sur les misères de la condition humaine, qui ont été reprises chez beaucoup d'auteurs du XVIe siècle : Bouaystuau dans le *Théâtre du monde* tout entier; dans l'*Histoire de Chelidonius*, VIII; Droit de Gaillard, dans sa *Methode de l'histoire*, I et XXIX; L'Ostal, dans ses *Discours philosophiques*; Gelli, dans les *Discours fantastiques*, II; Lavardin, dans la préface de son *Histoire de Scanderberg*; etc. (Cf. à ce sujet mon ouvrage sur *Les Sources et l'Évolution des Essais*, t. II, p. 34.) La plupart de ces auteurs se plaisent à opposer la majesté de la raison qui élève l'homme incomparablement au-dessus des animaux, à la misère de sa condition physique, qui, disent-ils, le ravale beaucoup au-dessous d'eux. Montaigne critiquera à la fois ces deux points de vue.

P. 164, l. 10. *Tum porro).* « Semblable au pilote que la tempête a jeté sur le rivage, l'enfant gît à terre, nu, sans parole, privé de tous les secours de la vie, au moment où la nature vient de l'arracher avec effort du sein maternel pour le produire à la lumière. Il remplit de ses cris plaintifs le lieu de sa naissance; et n'a-t-il pas raison de pleurer, l'infortuné à qui il reste tant de maux à souffrir? Au contraire, les animaux de toutes les espèces, domestiques et sauvages, croissent sans peine; ils n'ont pas besoin de hochets, ni des caresses et du langage enfantin d'une nourrice; ils n'ont pas besoin de vêtements qui changent avec les saisons; il ne leur faut enfin ni armes ni hautes murailles pour mettre leurs biens à couvert, puisqu'à tous le sol et la nature industrieuse fournissent en abondance tout ce dont ils ont besoin. » (Lucrèce, V, 223.) A l'occasion de ces vers, Lambin cite en partie le passage de Pline que Montaigne critique.

P. 164, l. 26. *Tesmoing tant de nations).* Sur ces idées, cf. l'essai I, XXXVI.

P. 165, l. 9. *Les meres Lacedemoniennes).* Cf. Plutarque, *Vie de Lycurgue* : « Les nourrices aussi usoient de certaine diligence avec artifice à nourrir leurs enfans, sans les emmailloter, ny lier de bandes, ny de langes, de sorte qu'elles les rendoient plus delivres de leurs membres, mieulx formez, & de plus belle et gentille corpulence. » (XIII, f° 34 v°.)

P. 165, l. 16. *Sentit enim).* « Car chaque animal sent ce qu'il est capable de faire. » (Lucrèce, V, 1032.)

P. 165, l. 22. *Ces nations).* Montaigne pense sans doute aux Brésiliens, dont il a parlé longuement dans l'essai I, XXXI.

P. 166, l. 1. *Et tellus).* « Et la terre d'elle-même, au début, produisit d'abondantes moissons et des vignes fécondes pour les mortels; d'elle-même elle leur offrit des fruits sucrés et de gras pâturages; et tout cela maintenant c'est à peine si nous pouvons le produire par notre travail, et nous y épuisons nos bœufs et les forces des laboureurs. » (Lucrèce, II, 1157.)

P. 166, l. 15. *L'elephant).* Cf. Plutarque, *Quels animaux sont les plus advisez* : « Voyons les premisses & preparatifs, que font les Taureaux avant que d'entrer au combat, comme ils jettent et respandent la poulciere alentour d'eulx; et les Sangliers, quand ils aguisent leurs defenses; et les Elephants, pource que l'une de leurs dents, avec laquelle ils fouillent, arrachent & tondent les herbes, plantes & racines dont ils se nourrissent, en est ordinairement mousse, usée & espointée, ils contregardent tousjours l'autre pointue et affilée, pour s'en servir aux combats... Vous avez assez ouy dire de l'Ichneumon ou rat de Pharaon, comment il s'arme, ne plus ne moins que feroit un champion qui iroit pour combattre en champ clos, tant il munit son corps, l'enduit et le crouste tout alentour d'un fort halecret ou cuyrasse de limon, quand il veult combattre le crocodile. » (X, f° 512 r°.)

P. 166, l. 26. *Qu'un enfant qu'on auroit nourry).*

Allusion à la fameuse expérience rapportée par Hérodote. Elle a été souvent reprise au XVIe siècle : mentionnons spécialement Messie dans les *Diverses leçons*; Laurent Joubert dans un petit opuscule intitulé : *Question vulgaire : Quel langage parleroit un enfant qui n'auroit jamais ouï parler*, et qui fut publié en 1578 à la suite de ses *Erreurs populaires au fait de la médecine*. C'est de ce dernier ouvrage que Montaigne s'inspire dans le passage qui va suivre.

P. 167, l. 9. *Cosi per entro)*. « Ainsi dans le noir essaim des fourmis, on en voit qui semblent s'aborder et se parler entre elles, peut-être pour épier les desseins et la fortune l'une de l'autre. » (Dante, *Purg.*, XXVI, 34.) Montaigne a pris cette citation dans l'*Ercolano* de Varchi, mais pour Varchi il n'y a là qu'une image poétique.

P. 167, l. 12. *Il me semble que Lactance)*. Allégation empruntée à l'*Ercolano* de Varchi, mais Montaigne ne tient pas suffisamment compte du correctif qui la suit immédiatement chez Varchi : « Egli non dice, se ben mi ramento, che gli animali ne favellino ne ridano, ma che pare che ridano e favellino. »

P. 167, l. 13. *Et la difference)*. Cf. Laurent Joubert, *Quel langage parleroit un enfant qui n'auroit jamais ouï parler* : « La vois dépliée, dit Aristote... est differente antre les animaus, voire antre ceus de mesme espece an divers lieus. Example : les perdris an divers pays, ont le chant divers... » (Éd. de 1579, p. 580.)

P. 167, l. 17. *Variæque volucres)*. « Divers oiseaux ont des voix très différentes selon les divers temps, et il en est qui avec les saisons modifient leurs ramages aux sons rauques. » (Lucrèce, V, 1077, 1080, 1082, 1083.)

P. 167, l. 24. *Je respons)*. Joubert insiste sur la question d'une relation possible entre les organes de l'ouïe et les organes de la parole qui expliquerait le mutisme des sourds de naissance; mais c'est, au contraire de Montaigne, pour nier cette relation. Sur tout ceci, cf. Aristote, *Hist. des animaux*, IV, IX, qui est la source de Joubert.

P. 168, l. 6. *Dit le sage)*. Sentence de l'*Ecclésiaste* qui figurait sur les travées de la librairie de Montaigne et à laquelle il a déjà fait allusion au début de l'essai I, XXXVI, p. 294, l. 7.

P. 168, l. 7. *Indupedita suis)*. « Tout porte les chaînes de la fatalité. » (Lucrèce, V, 874.)

P. 168, l. 10. *Res quæque)*. « Chaque chose se développe suivant son organisation propre, et toutes conservent les traits distinctifs que la nature leur a donnés. » (Lucrèce, V, 921.)

P. 169, l. 17. *Les habitans de la Thrace)*. Cf. Plutarque, *Quels animaux sont les plus advisez* : « Les Thraciens encore jusques au jourd'huy, quand ils veulent entreprendre de passer quelque riviere gelee par dessus la glace, ils prennent un regnard pour leur guide à sonder si la glace est assez forte et puissante pour les porter : ce regnard s'approchant de la riviere, apporte l'oreille tout contre la glace, & si par le bruit de l'eau courante dessoubs la glace bien pres de son oreille il conjecture qu'elle ne soit pas assez espesse & assez profondement gelee, il s'arreste ou s'en retourne, si on luy permet : au contraire, s'il n'entend point bruire l'eau courante dessoubs, il passe outre hardiment. Or ne sçaurions nous dire que cela soit seulement une vivacité du sentiment de l'ouye, sans aucun discours de raison : car c'est une ratiocination & consequence tiree du sens naturel en ceste sorte : Ce qui fait bruit se remue, ce qui se remue n'est pas gelé, ce qui n'est pas gelé est liquide, ce qui est liquide plie soubs le faix, & ne tient pas ferme. » (XIII, f° 513 v°.)

P. 170, l. 4. *Les Climacides)*. *Id.*, *Comment on pourra discerner le flatteur d'avec l'amy* : « Telles femmes qu'estoient jadis en Cypre celles que lon surnommoit les Colacides, c'est à dire les flatteresses, qui depuis, apres qu'elles furent passees en la terre ferme de la Syrie, furent appelées Climacides, comme qui diroit eschellieres, pour autant qu'elles se courboient à quatre pieds, & faisoient eschelles de leur dos aux femmes des princes & des Roys, quand elles vouloient monter dedans leurs coches. » (III, f° 41 r°.)

P. 170, l. 9. *Les femmes & concubines)*. Cf. Hérodote : « Chascun d'eux a plusieurs femmes, qui est cause que quand aucun d'eux va de vie à trespas, grand procès se meut entre elles, et leurs amis sont fort embesongnez à juger, quelle d'entre elles a esté la mieux aimée. Celle qui emporte cet honneur... est

assommée... sur la tombe du trespassé et ensevelie avec luy. » (V, f° 118 v°.)

P. 170, l. 16. *Nous jurons).* Cf. Juste Lipse, *Saturnalium sermonum libri* : « Formula adeo ipsa juramenti in Petronii Arbitri fragmentis : in verba Eumolpi, inquit, sacramentum juravimus, uri, venciri, verberari, ferroque necari : et quidquid aliud Eumolpus jussisset tanquam legitimi gladiatores domino, corpora animosque religiosissime addicimus. » (II, v.)

P. 170, l. 20. *Ure meum).* « Brûle-moi, j'y consens, brûle-moi la tête, perce-moi le corps d'un glaive, et déchire-moi le dos à coups de fouet. » (Tibulle, I, IX, 21.) Montaigne a encore pris cette citation dans les *Saturnalium sermonum libri*, de Juste Lipse.

P. 170, l. 24. *Quand les Scythes).* Cf. Hérodote : « En ce qui reste vuide, ils logent une des concubines du Roy, qu'ils ont estranglée, ensemble son eschanson, cuisinier, escuyer d'escuirie, chambellan, & huissier de chambre... L'an revolu ilz font de rechef cecy. Ils prennent cinquante pages du Roy les plus idoines... Quand donque ils ont estranglé cinquante de ces pages, & autant de chevaux, ils mettent les pages dessus empalez par l'espine du doz jusque au gosier. Ces chevaliers ainsi equippez & rengez entour la tumbe, ilz se retirent. » (IV, LXXI et LXXII, t. I, f° 270 r°.)

P. 171, l. 9. *Diogenes).* Cf. Diogène Laërce, *Vie de Diogène* : « Necessarios suos illum redimere voluisse, illum verò eos fatuos dixisse neque enim leones servos esse nutrientium, sed e converso illos servire leonibus. » (VI, LXXV, 388.)

P. 171, l. 12. *Jamais Lyon).* Cf. Plutarque, *Que les bestes usent de la raison* : « Ny ne vit on jamais que un Lion s'asservist à un autre Lion, ny un cheval à un autre cheval à faulte de cœur, comme fait un homme à un autre homme. » (IV, f° 271 r°.)

P. 171, l. 19. *Serpente siconia).* « La cigogne nourrit ses petits de serpents et de lézards trouvés dans les lieux sauvages, et l'aigle, ministre de Jupiter, chasse dans les forêts le lièvre et le chevreuil. » (Juvénal, XIV, 74, 81.)

P. 171, l. 24. *Au dessus d'Amphipolis).* Pline, *Hist. nat.* : « In Thraciæ parte super Amphipolim homines atque accipitres societate quadam aucupantur. Hi ex silvis et arundinetis excitant aves : illi supervolantes deprimunt. Rursus captas aucupes dividunt cum iis... Simile quiddam lupi ad Mæotin paludem faciunt. Nam nisi partem a piscantibus suam accepere, expansa eorum retia lacerant. » (X, VIII.)

P. 172, l. 6. *Aristote dit).* Cf. Plutarque, *Quels animaux sont les plus advisez* : « Celuy que l'on appelle la grenouille pescheresse est assez cogneu de plusieurs, & luy a lon donné ce surnom pour sa façon de faire, de laquelle finesse Aristote mesme escrit que la Seche use, car elle jette de son col un boyau long comme une ligne, qu'elle estend au loing en le laschant, & le retire à soy tout entierement quand elle veult. Quand doncques elle apperçoit aupres d'elle quelque petit poisson, elle luy laisse mordre le bout de ce petit boyau, estant elle cachee dedans le sable, ou dedans la vase, et petit à petit elle le retire jusques à ce que le petit poisson soit si pres d'elle qu'en saultant elle le puisse engloutir. » (XXVIII, f° 519 v°.)

P. 172, l. 16. *Les pous). Id., Vie de Sylla*, XVI. C'est un fait qui est souvent mentionné chez les moralistes du temps : Cf. Ravisius Textor, *Officina*, f° 30 r°; Bouaystuau, *Histoire de Chelidonius*, éd. de 1572, f° 132 v°; etc.

P. 172, l. 26. *La tortue).* Cf. Plutarque, *Quels animaux sont les plus advisez* : « Les tortues prennent de l'origane... quand elles ont mangé du serpent... & le Dragon... esclarcit & fourbit ses yeulx avec du fenouil, quand il les a un peu ternis & eblouis... Aussi dit on que les Ægyptiens ont observé que l'oiseau qu'ils appellent Ibis, qui est une Cicogne noire, se donne a elle mesme un clystere avec de l'eau de la mer... Qui plus est les Elephans semblent user de l'art de chirurgie, car ils tirent les tronçons de lances, & les traicts & javelots des corps des hommes blecez, sans les tourmenter, & si dextrement qu'ils ne leur font mal ny douleur quelconque : et les chevres de Candie quand elles sont frappées d'un coup de traict, elles vont manger de l'herbe appellée Dictame, dont elles font tomber facilement les traicts. » (XX, f° 516 v°.) On remarquera qu'en 1580 Montaigne affirmait avec Plutarque que les éléphants arrachent les dards sans « douleur quelconque »; après 1580, n'ayant plus le

texte sous les yeux il adoucit son affirmation : « nous ne le sçaurions faire avec si peu de douleur. »

P. 173, l. 1. *Tesmoing celuy du Roy Porus). Id., ibid.* : « Le Roy Porus aiant esté griefvement blecé en la bataille que luy donna Alexandre le Grand, l'Elephant sur lequel il combattoit luy tiroit tout doulcement, de peur de luy faire mal, avec sa trompe, les dards & tronçons de javelots, dont il estoit navré. » (XIII, f° 514 v°.)

P. 173, l. 10. *Chrysippus). Id., ibid.*, et aussi Sextus Empiricus, *Hypotyposes*, I, XIV; mais le récit de Montaigne n'est absolument conforme ni à celui de Sextus ni à celui de Plutarque.

P. 174, l. 22. *Ce que Plutarque dit).* Cf. Plutarque, *Quels animaux sont les plus advisez* : « Ce chien servoit à un basteleur qui jouoit une fiction à plusieurs mines & plusieurs personnages, et y representoit le chien plusieurs choses convenables à la matiere subjette, mesmement l'espreuve que lon faisoit sur luy d'une drogue ou d'une medecine qui avoit force de faire dormir, mais que lon supposoit avoir force de faire mourir, il prit le pain ou la drogue estoit meslee, & peu d'espace apres l'avoir avallé il commancea, ce sembloit, à trembler & branler comme s'il eust esté tout estourdy, finablement s'estendant & se roidissant comme s'il eust esté mort, il se laissa tirer & trainner d'un lieu à l'autre, ainsi que portoit le subject de la farce : puis quand il cogneut à ce qui se faisoit & disoit, qu'il estoit temps, alors il commancea premierement à se remuer tout bellement, comme s'il se fust revenu d'un profond sommeil, & levant la teste il regarda ça & là : dont chascun des assistans fut fort esbahy : & puis se levant du tout, s'en alla devers celuy qu'il falloit qui le receust, & le carressa : de sorte que tous les assistans, & l'Empereur mesme (car Vespasien le pere y estoit en personne dedans le Theatre de Marcellus) en demourerent tous resjouis. » (XIX, f° 516 v°.)

P. 175, l. 6. *Les bœufs). Id., ibid.* : « Les Bœufs de Suse... sont ordonnez à tirer l'eau pour arroser les jardins du Roy avec ces grandes rouës & ces petits bacquets tournans, ils ont leur compte combien ils doivent tourner de tours : car ils en doivent tirer tous les jours jusques à cent chascun, & n'est possible de leur en faire tourner d'avantage, ny de gré, ny de force, pour ce que depuis qu'ils ont fait leur tasche ils s'arrestent tout court, & n'est pas possible de les faire passer oultre : ce que lon a bien voulu essayer, mais il n'y a ordre, tant ils sçavent bien exactement compter & retenir leur compte, ainsi comme Ctesias le Gnidien a laissé par escript. » (XX, f° 517 r°.)

P. 175, l. 16. *Plus de discours). Id., ibid.* : « Pour ce que l'enseigner monstre encore plus grand usage de la raison que ne fait l'apprendre, il est bien force de croire que les bestes en ont. » (XIX, f° 516 r°.)

P. 175, l. 17. *Ce que Democritus). Id., ibid.* : « Democritus monstre & preuve que nous avons nous mesmes esté leurs apprentifs & disciples és choses principales dont nous avons affaire, comme de l'araignee en la tissure & cousture, de l'arondelle en l'architecture, du cygne & du rossignol en la musique, l'ayans apprise à les imiter. Quant est de trois parties de la médecine, nous en voions la plus grande partie, & ce qu'il y a de plus genereux & de plus noble, en la nature des animaux. » (XX, f° 516 v°.)

P. 175, l. 21. *Aristote). Id., ibid.* : « Aristote mesme tesmoigne qu'elles monstrent & enseignent les unes aux autres : car il escrit que lon a souvent veu des rossignols qui monstroient à chanter à leurs petits, à quoy luy pourroit bien servir de tesmoignage ce que lon a souvent veu par experience, que les rossignols qui ont esté pris jeunes dedans les nids avant qu'ils fussent achevez de nourrir par leurs meres, n'en chantent pas si bien, par ce que ceulx qui sont nourris par les meres sont quant & quant enseignez, & y apprennent non pour pris d'argent, ny pour la gloire, mais pour ce qu'elles prennent plaisir à bien chanter, & qu'elles aiment mieulx la beauté que non pas l'utilité de la voix. » (XIX, f° 516 r°.)

P. 176, l. 5. *J'ay veu (dict Arrius).* (Arrius est une erreur pour Arrianus.) C'est en effet d'Arrien de Nicomédie que la phrase suivante est extraite : « J'ay veu autrefois un elephant aiant à chascune cuisse un cymbale pendu, et un autre attaché à sa trompe, au son desquels tous les autres elephans dansoient en rond proprement et à certaines cadences, tantost s'eslevans en l'air, ores s'inclinans, selon que le son et la cadence du premier le requeroient : et y avoit

plaisir à ouyr l'armonie de ces cymbales. » (*Histoire indienne*, XIV, traduction Witard, p. 327.)

P. 176, l. 9. *Aux spectacles de Rome)*. Cf. Plutarque, *Quels animaux sont les plus advisez* : « Or y en aura il qui s'esbahiront de ce que lon monstre à l'Elephant, & de ce qu'il apprend, ainsi que lon apperçoit par les preuves qu'il en fait veoir és Theatres, comme les cadences d'un bal, les divers compartiments des danses, qui ne sont pas aux hommes mesmes bien faciles à retenir pour leur subtilité & grande diversité. Il n'y a pas long temps qu'à Rome on en exercitoit un bon nombre à se remuer, aller, venir & arrester, de mouvements & arrests fort difficiles, estranges & mal aisez à demesler : mais entre les autres il y en avoit un plus grossier & plus tardif à comprendre, & à retenir, que les autres, à raison dequoy il en estoit à tout propos injurié, tensé & battu ordinairement, il fut quelquefois trouvé la nuict à part, repetant sa leçon à la lune, & recordant ce qu'on luy avoit enseigné. » (XII, f° 513 r°.)

P. 176, l. 16. *Cett'autre histoire)*. *Id.*, *ibid.* : « En la ville de Rome au devant du temple que lon appelle Grecostasis ou la place des Grecs, un barbier qui tenoit sa bouttique vis à vis, nourrissoit une pie qui faisoit merveille de chanter & de parler, contrefaisant la parole des hommes, la voix des bestes, et les sons des instrumens, sans que personne la contraignist à ce faire, ains s'y estant accoustumée d'elle mesme, & faisant gloire de ne laisser rien à dire ny à contrefaire. Or advint il que lon feit les funerailles de l'un des plus gros & plus riches personnages de la ville, & emporta lon le corps par la devant, avec force trompettes et clairons, qui marchoient devant : advint que le convoy feit une pause en cest endroit la, & s'y arresterent les trompettes faisans grand devoir de sonner & bien longuement. Depuis cela tout le lendemain la pie demoura muette, sans siffler ny parler, ny jetter seulement sa voix naturelle, ny son ramage accoustumé en ses ordinaires & necessaires passions, tellement que ceulx qui auparavant s'esbahissoient de sa voix et de son parler s'esmerveilloient encore plus alors de son silence, trouvans estrange de passer par la sans luy ouir rien dire, de sorte que lon eut quelque souspeçon alencontre des autres maistres du mestier que lon ne l'eust empoisonnée : toutefois la plus part des personnes estimoient que ce fust la violence du son des trompettes qui luy eust estourdy l'ouye, & qu'avec l'ouye la voix ne fust aussi quant et quant demourée estainte : mais ce n'estoit ny l'un ny l'autre, ains estoit, ainsi qu'il apparut depuis, une estude profonde, & une retraitte en soy mesme, son esprit s'exercitant & preparant sa voix comme un instrument de musique : car à la fin la voix luy revint, & se resveilla tout soudain, ne disant rien de tout ce qu'elle avoit accoustumé au paravant de dire ou de contrefaire, sinon le son des trompettes, avec les mesmes reprises, les mesmes pauses, les mesmes nuances, & les mesmes cadences : choses qui confirme de plus en plus ce que j'ay dit auparavant, que les animaux monstrent plus d'usage de raison à s'enseigner soy mesme, que non pas à apprendre d'autruy. » (XIX, f° 516 r°.)

P. 176, l. 31. *Je ne veux pas obmettre)*. *Id.*, *ibid.* : « On estimeroit que ce fust une fable, aussi bien que celle des corbeaux de la barbarie, lesquels quand ils ont soif, & que l'eau où ils veulent boire est trop basse, ils jettent des pierres dedans pour la faire monter jusques à telle hauteur qu'ils y puissent attaindre : aussi me suis je quelquefois grandement esmerveillé, voiant un chien dedans une navire, pendant que les mariniers n'y estoient pas, jetter des petits cailloux dedans une cruche qui n'estoit pas du tout pleine d'huyle, m'esbahissant comme il pouvoit faire ce discours en son entendement, que l'huyle monteroit par force, quand les cailloux qui estoient plus pesants seroient devallez au fond de la cruche, & que l'huyle qui estoit plus legere leur auroit cedé la place. » (XII, f° 512 v°.)

P. 177, l. 10. *Ce que recitoit)*. *Id.*, *ibid.* : « Quant à la foy & l'amour sociale, les Elephans (ainsi comme le Roy Juba escrit) en monstrent un grand exemple, pour ce que ceulx qui les chassent ont accoustumé de leur creuser de profondes fosses, lesquelles ils couvrent par dessus, avec quelques menues brossailles, & quelques pailles bien legeres. Quand doncques il y a quelqu'un qui tombe dedans, ainsi comme ils marchent tousjours plusieurs ensemble par les champs, les autres apportent force pierres & force bois qu'ils

jettent dedans la fosse taschant à la remplir, à fin que leur compagnon ait moien d'en sortir. » (XVII, f° 515 v°.)

P. 177, l. 18. *Ce que je maintiens ordinairement).* Cf. le début de l'essai I, XLII, et la note.

P. 177, l. 20. *Le gouverneur d'un elephant).* Cf. Plutarque, *Quels animaux sont les plus advisez* : « Agnon recite qu'il y a quelque temps qu'en la Syrie on en nourrissoit un (un elephant) en une maison privee : son gouverneur avoit par chascun jour certaine mesure d'orge du maistre de la maison pour le nourrir, mais il luy en soubtrayoit & deroboit tous les jours la moitié : advint que un jour le maistre de la maison le voulut voir penser, & le gouverneur adonc luy versa devant la mesure toute entiere : et l'Elephant le regardant de mauvais œil, separa avec sa trompe, & meit à part la moitié de l'orge, declarant le mieulx qu'il pouvoit à son maistre le tort que luy faisoit son gouverneur. Il raconte aussi qu'un autre, voiant que son gouverneur luy mesloit de la terre et des pierres parmy son orge, pour faire croistre la mesure, s'approcha du pot où il faisoit au fouyer cuire sa chair pour son disner, & le luy emplit de cendres. » (XII, f° 513 v°.)

P. 178, l. 8. *Siquidem).* « Leurs ancêtres (des éléphants) avaient servi le Carthaginois Annibal, nos généraux et le roi Molosse, et ils portaient sur leur dos des cohortes ou servaient de cavalerie. » (Juvénal, XII, 107.) Le texte de Montaigne est de tous points conforme à celui de la plupart des éditions du XVIe siècle, en particulier à celui de l'édition de Paris 1544.

P. 178, l. 21. *Les Espaignols).* Cf. Lopez de Gomara, *Histoire générale des Indes* : « Les Indiens avoient aussi grand peur d'un chien surnommé Vezerrillo... lequel gagnoit la soulde autant qu'un arbalestrier & demi. Ce chien assailloit les Indiens fierement & avec discretion : Il cognoissoit les amis, & ne leur faisoit aucun mal, encor' qu'on le touchast. Il cognoissoit si tel estoit Caribe, ou non : poursuivoit vivement celui qui fuioit iusques au milieu du camp de l'ennemi ou le mettoit en pièces si seulement on luy eust dit, or sus viste, va le chercher : il ne s'arrestoit jusques à ce qu'il eust fait tourner visage a celui qui s'enfuyoit. Ce chien asseuroit tant nos gens qu'ils osoient affronter les Indiens aussi hardiment que s'ils eussent eu trois hommes de cheval avec eux. » (II, IX, f° 56 v°.) Ces faits étaient alors très connus. Voyez Guillaume Bouchet, *Sérées*, I, VII; *Des chiens* (éd. de 1585, p. 160). Montaigne a pu lire ce passage de Bouchet avant de parler des chiens des Espagnols dans les *Essais*.

P. 179, l. 7. *Des hommes amenez).* Montaigne fait allusion à ces sauvages à la fin de l'essai I, XXXI, p. 280, l. 1.

P. 179, l. 22. *Si faisoit bien encore).* Cf. Plutarque, *Quels animaux sont les plus advisez* : « La nature... nous exhibe & met en avant plusieurs anguilles que lon appelle sacrees, toutes privees & familieres à l'homme, comme entre autres, celles qui sont en la fontaine Arethuse, & en plusieurs autres lieux des poissons qui obeissent quand on les appelle par leurs noms, ainsi que lon dit de la Murene de Crassus... » (XXIII, f° 518 r°.)

P. 179, l. 27. *Nomen habent).* « Ils ont un nom, et chacun d'eux vient à la voix du maître qui l'appelle. » (Martial, IV, XXIX, 6.)

P. 180, l. 2. *Quelque participation de religion).* Cf. Plutarque, *Quels animaux sont les plus advisez* : « Il raconte aussi qu'ils usent de prieres envers les dieux, en se purifiant avec de l'eau de la mer, & adorant le soleil levant, en haulsant contremont leur trompe, comme si c'estoit leur main, le tout sans que personne leur ait enseigné à ce faire, aussi est-ce le plus devost & le plus religieux de tous les animaux. » (XVII, f° 515 v°.) On peut rapprocher Pline, *Hist. nat.*, VIII, I.

P. 180, l. 10. *Le philosophe Cleanthes). Id., ibid.* : « Le philosophe Cleanthes encore qu'il maintiene que les bestes n'ont point d'usage de raison, raconte neantmoins qu'il s'est trouvé present à veoir un tel spectacle : il dit qu'il y avoit un nombre de fourmis qui alloient à une autre formilliere que la leur portans le corps d'un fourmi mort : Quelques uns de la formilliere sortirent au devant d'eulx, comme pour parler à eulx, lesquels un peu apres redescendirent dedans, & puis remonterent, & firent cela par deux ou trois fois jusques à ce que finablement ils apporterent d'abas un verm, comme pour la rançon du

mort, que les autres chargerent dessus leurs espaules, apres avoir rendu le mort, & s'en retournerent chez eulx. » (xi, f° 513 r°.)

P. 181, l. 2. *En cette grande).* Cf. Pline, *Histoire naturelle* : « Fertur Actiaco Marte tenuisse prætoriam navim Antonii properantis circumire et exhortari suos donec transiret in aliam. » (XXXII, 1.)

P. 181, l. 9. *Tout despit dequoy). Id., ibid.* : Ostenderunt... Caio indignanti hoc fuisse quod se revocaret quadringentorumque remigum obsequio contra se intercederet. Constabat peculiariter miratum quomodo adhærens tenuisset, nec idem polleret in navigium receptus. » (XXXII, 1.)

P. 181, l. 14. *Un citoyen de Cyzique).* Cf. Plutarque, *Quels animaux sont les plus advisez* : « Sa tasniere (du herisson) a deux pertuis, l'un tourné devers le Midy, l'autre devers le Septentrion : et quand il cognoist qu'il y doit avoir mutation d'air & changement de temps, ne plus ne moins que les maistres des navires changent la voile selon le temps, aussi bouche il le trou de sa tasniere qui regarde contre le vent, & ouvre celuy qui est à l'opposite : ce que quelqu'un de la ville de Cyzique ayant jadis apperceu, acquit la reputation de sçavoir bien predire de luy mesme de quel costé devoit souffler le vent. » (xvi, f° 515 v°.)

P. 181, l. 20. *Le cameleon). Id., ibid.* : « Il est vrai que le chameleon change bien aussi de couleur, mais c'est sans desseing d'aucune ruze, & non point pour se cacher, mais de peur tant seulement, estant de sa nature couard & timide : mais quant au poulpe, c'est une action & non pas un changement de passion : car il change de couleur avec certaine science, & de propos deliberé, pour se cacher de ce qu'il craint, & pour attrapper ce dont il se nourrit. » (xxviii, f° 519 v°.)

P. 182, l. 12. *La torpille). Id., ibid.* : « Quant à la Tromble, autrement dite torpille, vous sçavez tous assez sa puissance, qui est, que non seulement elle endort & rend sans sentiment les membres qui la touchent, mais aussi atravers des filets de la seinne elle transmet une pesanteur endormie & amortie aux mains de ceulx qui la remuent & manient : si pendant qu'elle est vive on respand de l'eau dessus, lon sent ceste passion qui gaigne contre-mont jusques à la main, de laquelle elle amortit et endort l'attouchement atravers l'eau, qui est déjà tournee & alteree, comme il est vraysemblable : aiant doncques une cognoissance de ceste vertu nee avec elle, elle ne combat ny ne se hazarde jamais de front contre un autre poisson, mais environnant celuy qu'elle veult avoir & prendre, elle jette atravers l'eau son influence, comme si c'estoient flesches, charmant l'eau premierement, & puis apres le poisson par le moien de l'eau, tellement qu'il ne peut ny se defendre ny s'en fuir, ains est arresté & fiché, comme s'il estoit attaché avec des liens. » (xxvii, f° 519 v°.)

P. 183, l. 13. *Tenez chauts).* Ce proverbe est cité par Leroux de Lincy (*Anciens proverbes français*, 1859, t. I, p. 147), sous la forme un peu différente que voici : « Le pied sec, chaut la teste, au reste vivez en beste. » Leroux de Lincy renvoie au recueil de Gruter : *Florilegium ethico-politicum* (Francfort, 1610).

P. 183, l. 19. *More ferarum).* « On croit communément que, pour être féconde, l'union des époux doit se faire à la mode des quadrupèdes parce qu'alors la situation horizontale de la poitrine et l'élévation des reins favorisent la direction du fluide générateur. » (Lucrèce, IV, 1261.)

P. 184, l. 1. *Nam mulier).* « Les mouvements lascifs par lesquels la femme excite l'ardeur de son époux sont un obstacle à la fécondation : ils ôtent le soc du sillon et détournent les germes de leur but. » (*Id., ibid.*, 1266.) Le texte est conforme à celui de l'édition Lambin.

P. 184, l. 12. *Hircanus).* Cf. Plutarque, *Quels animaux sont les plus advisez* : « Mais qui voudroit appliquer ce propos là aux bestes de la terre, il seroit luy mesme sauvage et cruel, s'il vouloit nier qu'il n'y ait eu quelque reciprocation d'amitié & de justice entre le roy Lysimachus et son chien Hyrcanus, lequel demoura tousjours seul aupres de son corps apres qu'il fut mort, & quand on en brusla le corps, il prit sa course de luy mesme & se jetta dedans le feu, où il fut bruslé avec luy : autant en feit un autre, comme lon dit, que Pyrrhus avoit nourry, non pas le Roy, mais un homme privé : car quand son maistre fut mort, il ne bougea jamais de dessus son lict, et quand on le porta il se laissa enlever quand

et luy, & finalement luy mesme se lancea dedans le feu, & se feist brusler avec luy. » (XIII, f° 514 v°.)

P. 184, l. 32. *Les cupiditez). Id., Que les bestes brutes usent de la raison* : « Entre les cupiditez vous voiez beaucoup de differences, comme celle du boire, oultre ce qu'elle est naturelle il est certain qu'elle est aussi necessaire : & celle de l'amour, encore que nature en donne le commancement, si est-ce que l'on peut bien commodément vivre en s'en passant, & pour ce doit elle estre appelee naturelle, mais non pas necessaire. Il y a un autre genre de cupiditez, qui ne sont ny naturelles ny necessaires, ains coulees de dehors par une ignorance du bien, par une vaine opinion : & celles la sont en si grand nombre qu'elles chassent presque toutes les naturelles, ne plus ne moins que si en une cité il y avoit si grand nombre d'estrangers, qu'ils forceassent les habitants. » (VI, f° 272 r°.)

P. 185, l. 10. *Neque illa).* « Elle n'a pas besoin de la fille d'un puissant consul. » (Horace, *Satires*, I, II, 69.) Le texte d'Horace est :

Numquid ego a te
» Magno prognatum deposco consule cunnum ? »

P. 185, l. 22. *Elles se trouvent aussi).* Jean Bodin, dans son Commentaire du *De venatione* d'Oppien auquel Montaigne fera un emprunt tout à l'heure, accuse Plutarque d'affirmer que les animaux ne s'unissent jamais d'espèce à espèce, et il prétend réfuter cette opinion par des faits. (Cf. f° 80 v°.) Platon dans les *Lois*, VIII, soutient la thèse que Bodin prête ici à Plutarque.

P. 185, l. 24. *L'elephant corrival).* Cf. Plutarque, *Quels animaux sont les plus advisez* : « Quant à leurs amours plusieurs y ont esté farouches & furieux, les autres y sont plus doulx & plus gracieux, comme fut celuy qui fut corrival du grammairien Aristophanes en l'amour d'une jeune boucquettiere en la ville d'Alexandrie, & ne monstra pas l'Elephant moins son affection que l'homme, car se promenant par le marché où lon vendoit des fruicts, il en prenoit avec sa trompe, & les luy portoit, & puis se tenoit long temps devant elle, & luy mettoit quelquefois sa trompe dedans le sein par dessoubs son collet, comme si c'eust esté une main, & luy tastoit le tetin & ce qu'elle avoit de beau sur l'estomach. Il y eut aussi un Dragon qui fut amoureux d'une jeune fille d'Ætolie, et la venoit veoir la nuict, se coulant tout doulcement au long d'elle & l'entortilloit sans luy faire mal ny desplaisir aucun, ny volontairement, ny autrement, & puis se departoit d'avec elle tout bellement environ l'aube du jour. Je ne vous parleray point de l'Oye qui fut amoureux d'un jeune enfant, en la ville d'Asope, ny du Bellier aussi qui feit l'amour à une jeune menestriere nommee Glaucia, pour ce que ce sont choses toutes notoires. » (XVIII, f° 516 r°.)

P. 186, l. 7. *Des magots).* Bouaystuau dans une de ses *Histoires prodigieuses* (XXI), aussitôt après avoir rapporté d'après Plutarque l'exemple de l'éléphant amoureux d'une bouquetière, parle lui aussi de singes amoureux de femmes. Il n'est pas impossible que cette association de faits soit due à une réminiscence de Bouaystuau.

P. 186, l. 9. *Oppianus).* Dans le *De venatione*, I, 236, que Montaigne a sans doute lu dans la traduction latine de Bodin, 1555.

P. 186, l. 13. *Nec habetur).* « La génisse se livre sans honte à son père et la cavale au cheval dont elle est née; le bouc s'unit aux chèvres qu'il a engendrées, et l'oiseau féconde l'oiseau à qui il a donné l'être. » (Ovide, *Métamorphoses*, X, 325.)

P. 186, l. 17. *Celle du mulet).* Cf. Plutarque, *Quels animaux sont les plus advisez* : « Le sage Thales... fut fort aise d'avoir descouvert & affiné la ruse d'un mulet : car il y avoit une trouppe de mulets qui portoient du sel de lieu à autre, entre lesquels un en passant une riviere tomba par cas fortuit dedans l'eau : le sel aiant esté trempé dedans l'eau se fondit pour la plus part, de maniere que le mulet se relevant se trouva fort allegé de sa charge, & en comprit aussi tost la cause, qu'il imprima bien en sa memoire, tellement que toutes & quantes fois qu'il passoit la riviere il se baissoit expressément, & trempoit les vaisseaux ou estoit contenu le sel qu'il portoit, en se couchant tout de son long sur un costé & puis sur l'autre. Thales ayant entendu sa malice, commanda au muletier qu'au lieu de sel on luy emplist ses vaisseaux d'autant pesant de laine & d'esponges,

& qu'on les luy chargeast sur le dos, & qu'on le chassast quant & les autres : il ne faillit pas à faire comme il avoit accoustumé, & aiant rempli ses vaisseaux & sa charge d'eau, il cogneut que sa ruse luy estoit dommageable, de maniere que de là en avant il se teint debout, & se donna bien garde qu'en passant la riviere ses vaisseaux ne touchassent pas seulement au dessus de l'eau, non pas mesme mal-gré luy. » (XVI, f° 515 r°.)

P. 187, l. 1. *Les fourmis). Id., ibid.* : « Ils (les fourmis) estandent au dehors à l'air leurs grains & semences pour les esventer, refreschir & secher... quand ils voient qu'ils commancent à se moysir, & à sentir le rance, & qu'ils craignent qu'ils ne se corrompent & pourrissent, mais la caution & prevention dont ils usent à ronger le grain du froument, surpasse toute imagination de prudence humaine, par ce que le froument ne demeure pas toujours sec, ny sain, ains s'amollit, & se resoult & destrempe comme en laict, se tournant à germer & produire : parquoy de peur qu'il ne devienne semence, & perde sa nature & propriété de monition pour leur nourriture, ils rongent le bout par où le germe a accoustumé de sortir. » (XI, f° 513 r°.)

P. 187, l. 18. *Quando leoni).* « Quand un lion a-t-il arraché la vie à un lion moins vaillant? Dans quel bois jamais un sanglier a-t-il expiré sous les défenses d'un autre sanglier plus fort? » (Juvénal, XV, 160.)

P. 187, l. 24. *Sæpe duobus).* « Souvent entre deux rois (nous dirions reines aujourd'hui) s'élève une grande querelle; nous laissons à penser dès lors la fureur guerrière dont le peuple est animé. » (Virgile, *Géorgiques*, IV, 67.)

P. 188, l. 4. *Fulgur ibi).* « L'acier renvoie ses éclairs au ciel, et toute la campagne à l'entour brille de l'éclat de l'airain; sous le pas des soldats, la terre tremble, et les monts voisins renvoient jusqu'aux astres les clameurs dont ils sont frappés. » (Lucrèce, II, 325.) *Fulgur* est donné par le texte de l'édition Lambin.

P. 188, l. 12. *Paridis).* « On raconte que l'amour de Pâris causa une guerre terrible entre les Grecs et les Barbares. » (Horace, *Épîtres*, I, II, 6.)

P. 188, l. 25. *Quod futuit).* « Parce qu'Antoine fait l'amour à Glaphyre, Fulvie m'impose comme un devoir de lui faire aussi l'amour. Que je le fasse à Fulvie! Faudra-t-il le faire également à Manius, s'il le demande? Non pas, que je sache. — Ou l'amour, ou la guerre, dit-elle. — Comment donc? Si la vie m'est moins chère que mon... Sonnez, trompettes. » Vers attribués à Auguste et conservés par Martial (*Épigrammes*, XI, XXI, 3.) On peut voir l'imitation discrète qu'en a faite Fontenelle dans ses *Dialogues des morts.* Au cinquième vers les éditions que j'ai consultées écrivent toutes : quid quod mihi vita...

P. 189, l. 2. *Vous m'en avez donné). Vous* représente la princesse à laquelle l'*Apologie de Sebond* était dédiée. Montaigne s'adressera à elle de nouveau plus loin, p. 304, l. 13. Sur la foi d'une note de Jamet on pense généralement que c'est Marguerite de Navarre, femme de Henri de Navarre. Miss Grace Norton estime que c'est Catherine de Bourbon, sœur du même prince. (Cf. *Studies in Montaigne*, p. 51.) Les preuves font défaut pour décider la question. A l'hypothèse de miss Norton on objectera sans doute que Catherine de Bourbon était protestante, et que l'essai semble adressé à une catholique. Pour ce qui concerne cette phrase le sens en est obscur. Je crois qu'il faut y voir une excuse de Montaigne pour la liberté de la citation de Martial qu'il vient de faire. Dans une œuvre dédiée à une princesse on devrait se montrer plus retenu, semble dire Montaigne. Mais quoi! cette phrase licencieuse est en latin, et en latin vous m'avez tout permis. D'autres comprennent que Montaigne s'excuse de parler latin à une princesse qui n'entend pas cette langue; mais pourquoi cette excuse vient-elle après la citation de Martial plutôt qu'à la suite de tant d'autres citations qui ont précédé celle-ci? Et puis l'expression « *liberté de conscience* » est beaucoup plus favorable à la première explication qu'à la seconde.

P. 189, l. 4. *Quam multi).* « Comme les flots innombrables qui roulent sur la mer de Libye, quand le fougueux Orion, au retour de l'hiver, se plonge dans les eaux, ou comme les épis pressés que dore le soleil d'été, soit dans les champs de l'Hermus, soit dans la féconde Lycie, les boucliers résonnent et la terre tremble sous le pas des guerriers. » (Virgile,

Én., VII, 718.) Le texte de Montaigne est conforme à celui de son édition de Venise, 1539, f° 112 v°.

P. 189, l. 10. *Une formilliere).* La même image se retrouve dans Lucien, *Dialogues*, XLVI, 19, et surtout chez Sénèque, dans la préface des *Questions naturelles* qui va fournir à Montaigne la citation qui suit.

P. 189, l. 12. *It nigrum).* « Le noir bataillon s'avance dans la plaine. » (Virgile, *Én.*, IV, 404.) Citation prise à la préface des *Questions naturelles* de Sénèque où elle a la même application morale que chez Montaigne.

P. 189, l. 21. *Sertorius).* Cf. Plutarque, *Vie de Sertorius*, VI, f° 404 r°. Montaigne se trompe : ce n'est pas Pompée que Sertorius battit ainsi, mais un peuple appelé les Characitaniens.

P. 189, l. 22. *Eumenes). Id., Vie d'Eumenes*, f° 416 v°.

P. 189, l. 22. *Surena). Id., Vie de Marcus Crassus*, f° 389 v°.

P. 189, l. 24. *Hi motus).* « Ces grandes colères et ces terribles combats, une poignée de poussière les calmera. » (Virgile, *Géorg.*, IV, 86.) Le texte est celui de l'édition de Venise, 1539, f° 35 r°.

P. 189, l. 27. *Les Portuguais).* Cf. Goulard, *Histoire du Portugal* : « Barrigue fit une autre course jusques aux portes d'une ville du territoire de Xiatime nommée Tanly. Les habitants qui se voyoyent en extreme danger apporterent sur les murailles & mirent le feu en une infinité d'exaims d'abeilles dont le pais est riche : tellement que les Portugallois bruslez du feu & picquez vivement de ces mouches furent contrains se retirer, & y en eut qui receurent des coups de main, afin qu'ils ne se plaignissent pas d'avoir esté chassez par les mouches seulement. Barrigue fut du nombre. » (VIII, XIX, f° 244 v°.)

P. 190, l. 6. *Les ames des Empereurs).* Rapprocher La Boétie, *Contr'un* : « S'il y a rien de clair ni d'apparent en la nature et où ne soit pas permis de faire l'aveugle, c'est cela que la nature, la ministre de Dieu, en la gouvernance des hommes, nous a tous faits de même forme, et, comme il semble, en mesme moule. » (*Œuvres de La Boétie*, 1892, p. 15.)

P. 190, l. 18. *Le Roy Pyrrhus).* Cf. Plutarque, *Quels animaux sont les plus advisez* : « Pyrrhus allant par pais rencontra un chien qui gardoit le corps de son maistre que lon avoit tué, & entendant des habitans qu'il y avoit desja trois jours qu'il estoit au pres sans en bouger, & sans boire ny manger, commanda que lon enterrast le mort, & amenast le chien quant & luy, & qu'on le traittast bien. Quelques jours apres on vint à faire la monstre & reveuë des gents de guerre, passants par devant le Roy qui estoit assis en sa chaire, & avoit le chien au pres de luy, lequel ne bougea aucunement jusques à ce qu'il apperçeut les meurtriers qui avoient tué son maistre, ausquels il courut sus incontinent avec grands abbois & grande aspreté de courroux, en se retournant souvent devers Pyrrhus, de maniere que non seulement le Roy, mais aussi tous les assistans entrerent en suspicion grande, que ce devoient estre ceulx qui avoient tué son maistre : si furent arrestez prisonniers, & leur proces fait là-dessus, joinct quelques autres indices & presumptions que lon eut d'ailleurs alencontre d'eulx, tellement qu'à la fin ils advouërent le meurtre, & en furent punis : autant en feit le chien du sage Hesiode, à ce que lon dit, ayant convaincu les enfans de Ganystor Naupactien d'homicide commis en la personne de son maistre. Mais ce que noz peres ont veu estants aux estudes à Athenes, est encore plus evident que tout ce que nous avons dit. C'est, qu'un sacrilege s'estant coulé dedans le temple d'Æsculapius y derobba les plus beaux & les plus riches joyaux d'or & d'argent qui y fussent, & pensant n'avoir esté descouvert ny apperçeu de personne, trouva moien de s'en sortir : le chien qui estoit pour la garde du temple que lon appeloit Capparos feit bien son devoir d'abbayer, mais voyant que personne des marguilliers ne venoit, il se meit à poursuivre & aller après le sacrilege qui s'en fuyoit : & combien qu'il luy jettast des pierres, non pour cela il ne laissoit pas de le poursuivre tousjours : quand le jour fut venu, il ne s'approcha pas pres de luy, ains le suyvit tousjours de l'œil, ne le perdant jamais de veuë : s'il luy jettoit du pain à manger il n'en vouloit point : s'il se couchoit la nuict pour dormir, il demouroit toute la nuict aupres de luy, puis quand il se levoit le matin pour cheminer, il se remettoit à le suyvre : aussi s'il rencontroit des passants, il les caressoit, & leur faisoit feste à tous de la cueuë : & au contraire il

abbayoit fort asprement au larron, & luy couroit sus : quoy entendu, ceulx qui eurent la charge d'aller apres pour chercher le sacrilege, s'informans de ceulx qu'ils rencontroient par le chemin, de quelle grandeur & de quel poil estoit le chien, continuerent leur poursuite de tant plus chaudement, tant qu'ils attrapperent le larron en la ville de Crommyon, de la où ils le ramenerent à Athenes, le chien marchant devant eulx, faisant la plus grande feste, & demenant la plus grand' joye du monde, comme s'il se fust glorifié d'avoir esté cause de faire prendre le larron. Les Atheniens ayants entendu toute la verité du faict, ordonnerent qu'il auroit du public certaine mesure de bled pour le nourrir, & enjoignirent aux presbtres du temple d'en avoir le soing. » (XIII, f° 514 r°.)

P. 191, l. 19. *Apion recite).* Cf. Aulu-Gelle, *Nuits attiques* : « Hoc autem quod in lib. Ægyptiacorum V scripsit, neque audisse, neque legisse, sed ipsum sese in urbe Roma vidisse oculis suis confirmat : In circo maximo, inquit, venationis amplissimæ pugna populo dabatur. Ejus rei (Romæ cùm fortè essem) spectator, inquit fui. Multæ ibi sævientes feræ, magnitudine bestiarum excellentes, omniúmque inusitata aut forma erat, aut ferocia. Sed præter alia omnia leonum, inquit immanitas admirationi fuit : prætérque omnes cæteros, unius. Is unus leo corporis impetu, vastitudine, terrificóque fremitu & sonoro, toris, comísque cervicum fluctuantibus, animos oculósque omnium in sese converterat. Introductus erat inter complureis cæteros ad pugnam bestiarum Dacus servus viri consularis. Ei servo Androdus nomen fuit. Hunc ille leo ubi vidit procul, repentè, inquit, quasi admirans stetit : ac deinde sensim atque placidè, tanquam noscitabundus ad hominem accedit. Tum caudam, more atque ritu adulantium canum, clementer, & blandè movet : hominísque sese corpori adjungit : cruráque ejus, & manus propè jam exanimati metu, lingua leniter demulcet. Homo Androdus inter illa tam atrocis feræ blandimenta amissum animum recuperat : paulatímque oculos ad contuendum leonem refert. Tum quasi mutua recognitione facta, lætor, inquit, & gratulabundos videres hominem, & leonem. Ea re prorsus tam admirabili, maximos populi clamores excitatos dicit, arcessitumque à Cæsare Androdum, quæsitámque causam, cur ille atrocissimus leonum uni parsisset. Androdus rem mirificam narrat, atque admirandam : Cùm provinciam, inquit, Proconsulari imperio meus dominus obtineret, ego ibi iniquis ejus, & quotidianis verberibus ad fugam sum coactus : & ut mihi à domino terræ illius præside tutiores latebræ forent, in camporum, & arenarum solitudines concessi : ac si defuisset cibus, consilium fuit mortem aliquo pacto quærere. Tum sole, inquit, medio rapido, & flagranti, specum quandam nactus remotam latebrosámque, in eam me penetro, & recondo : neque multò pòst ad eamdem specum venit hic leo debili uno & cruento pede, gemitus edens, & murmura, dolorem, cruciatumque vulneris commiserantia. Atque illic primo quidem conspectu advenientis leonis territum sibi, & parefactum animum dixit, sed postquam introgressus, inquit, leo (uti re ipsa apparuit) in habitaculum illud suum, videt me procul delitescentem, mitis & mansuetus accessit, & sublatum pedem ostendere mihi, & porrigere, quasi opis petendæ gratia, visus est. Ibi, inquit, ego stirpem ingentem vestigio pedis ejus hærentem revulsi, conceptámque saniem vulnere intimo expressi : accuratiúsque, sine magna jam formidine, siccavi penitus, atque detersi cruorem. Ille tunc mea opera, & medela levatus, pede in manibus meis posito recubuit, & requievit : atque ex eo die triennium totum ego & leo in eadem specu eodémque victu viximus. Nam quas venabatur feras, membra opimiora ad specum mihi suggerebat : quæ ego, ignis copiam non habens, sole meridiano torrens, edebam. Sed ubi me, inquit, vitæ illius ferinæ jam pertæsum est, leone in venatum profecto, reliqui specum : & viam fermè tridui permensus, à militibus visus, appræhensusque sum, & ad dominum ex Africa Romam deductus. Is me statim rei capitalis damnandum, dandúmque ad bestias curavit. Intelligo autem, inquit, hunc quoque leonem me tunc separato captum, gratiam nunc mihi beneficii & medicinæ referre. » (V, XIV, p. 144.) Le même fait se retrouve dans les *Épîtres dorées* de Guevara, dans les *Diverses leçons* de Messie, dans les *Histoires prodigieuses* de Bouaystuau, XXIX; mais Montaigne suit exactement le texte d'Aulu-Gelle.

P. 193, l. 15. *Nous voyons). Id., ibid.* : « Postea,

inquit, videbamus Androdum & leonem loro tenui revinctum, urbe tota circum tabernas ire : donari ære Androdum, floribus spargi leonem, omnésque ferè ubique obvios dicere : Hic est leo, hospes hominis : hic est homo, medicus leonis. » (P. 146.)

P. 193, l. 23. *Post, bellator).* « Ensuite vient Ethon, son cheval de bataille, dépouillé de ses ornements, et qui pleure à grosses larmes. » (Virgile, *Én.*, XI, 89.)

P. 194, l. 3. *L'escare).* Cf. Plutarque, *Quels animaux sont les plus advisez* : « Comme font les Barbiers et les Scares, car quand un Scare a avallé l'hameçon, les autres ses compagnons saultent alentour et rongent la ligne, et si d'advênture il y en a un qui ait donné dedans la nasse, ses compagnons lui baillent la cueuë par dehors, & luy la serre tant qu'il peult à belles dents, les autres tirent tant qu'ils l'entrainent dehors : mais les Barbiers secourent leurs compagnons encore plus magnanimement, car mettans la ligne contre leur dos, ils dressent une espine qu'ils y ont dentelée comme une sie, & s'efforcent de la sier et coupper avec icelle. » (xxv, f° 518 v°.)

P. 194, l. 13. *La baleine). Id., ibid.* : « Et celuy qui s'appelle *la guide,* qui est un petit poisson de grandeur & de facon presque semblable au goujon de mer... il est tousjours avec quelque grande Baleine nageant devant pour la diriger & conduire, comme un pilote, de peur qu'elle ne s'aggrave en quelque platis où la mer soit basse, ou en quelque vase, ou qu'elle ne donne en quelque destroit, dont elle ne puisse sortir puis apres. La baleine le suit, se laissant mener & tourner à luy, aussi facilement que le timon fait tourner la navire, Toute autre chose qui entre dedans le chaos de la bouche de ce monstre marin, soit beste, ou vaisseau, ou pierre, est incontinent englouty et perdu au fond de ceste abysme, mais cognoissant ce petit poisson, elle le reçoit en sa bouche, comme si c'estoit une ancre, car il dort là dedans, & le monstre s'arreste ce pendant qu'il repose, puis quand il sort, il se remet à le suivre sans jamais l'abandonner, ny jour ny nuict, autrement il s'esgare & va errant ça et là sans conduitte, & y en a eu plusieurs qui se sont ainsi perdues, ayants donné à travers la coste, comme un vaisseau qui n'a point de gouvernail, car nous mesmes en avons veu en l'isle d'Anticyre, il n'y a pas long temps. » (xxxi, f° 521 r°.)

P. 194, l. 24. *Pareille societé). Id., ibid.* : « Le plus farouche animal, & le plus cruel qui vive en toutes les rivieres, en tous les lacs & estangs, & en toutes les mers, le crocodile, se monstre merveilleusement social & compagnable en ce qu'il a à demesler avec le petit roytelet, qui est un petit oyselet, hantant ordinairement au long des marets et des rivieres. Il fait le guet, & sert de garde au crocodile, non pas à ses despens, mais aux despens du crocodile, car il vit de son dessert, & quand il voit que l'ichneumon s'arme & se plastre le corps de limon, comme un champion de lucte qui se pouldre les mains à fin d'avoir meilleure prise sur son compagnon, pour assaillir d'aguet en surprise le crocodile dormant, il l'esveille de son chant, & de son bec dont il le va piccotant, et le Crocodile est si doulx & si privé envers luy, qu'il luy ouvre la gueule grande, et le laisse entrer dedans, estant bien aise qu'il aille recueillant les petits morceaux de chair qui luy sont demourez entre les dents, & qu'il les arrache tout doulcement avec son bec : puis quand c'est assez à son gré, & qu'il veult refermer sa bouche & la clorre, il baisse un petit sa machouere de dessus, luy monstrant par signe qu'il sorte, & ne la rabat jamais du tout, qu'il ne sente que le petit oyselet s'en soit envolé. » (xxxi, f° 521 r°.)

P. 195, l. 4. *Cette coquille). Id., ibid.* : « Ce Pinnothere doncques est un petit animal de la sorte d'un cancre, à ce que lon dit, lequel vit et se tient tousjours avec la Pinne, qui est ceste espece de grande coquille que nous appellons Nacre, & demeure tousjours comme un portier assis à l'ouverture de ceste coquille, laquelle il tient continuellement entre-baillée & ouverte, jusques à ce qu'il y voye entrer quelques petits poissons de ceulx qu'ils peuvent bien prendre : car alors il entre au dedans de la Nacre & luy mord la chair, elle incontinent ferme sa coquille, & lors eulx deux ensemble mangent leur proye enfermee dedans leur fort. » (xxx, f° 520 v°.)

P. 195, l. 13. *Quant à l'Astrologie). Id., ibid.* : « Le Thun scait & sent si bien les solstices & les æquinocces, que mesme il les enseigne à l'homme, sans que

pour cela il ait besoing de regles d'Astrologie : car il demeure au lieu où le solstice d'hyver le surprent, & n'en bouge jusques à l'equinocce ensuivant... Mais pource que nous avons desja exposé la Mathematique et Astrologique prescience & cognoissance qu'ont les poissons de la conversion du Soleil, laquelle est confirmée par le tesmoignage mesme d'Aristote, escoutez maintenant comment ils sçavent bien aussi la science d'Arithmetique, ou bien certes premierement la perspective... Ils... font tousjours leur bande de figure cubique, c'est à dire quarree en tout sens, & en dressent un corps de battaillon solide, clos & environné tout alentour de six faces toutes egales, puis nagent en ceste ordonnance quarree, autant large derriere que devant... de sorte que celuy qui est au guet pour espier leur venue, s'il peult seulement nombrer certainement combien ils sont en la face qui luy apparoist, peult incontinent dire combien ils sont en tout le corps de la trouppe, estant asseuré que le nombre de la profondeur est egal à la largeur, & la largeur à la longueur. » (XXIX, f° 520 r°.)

P. 195, l. 25. *Ce faict du grand chien). Id., ibid.* : « On raconte d'un chien Indique, des plus excellents qui fussent en tout le païs, que lon envoya par singularité, pour le faire combattre devant le Roy Alexandre, que quand on luy lascha un cerf premierement, & puis un sanglier, & puis un ours, il n'en feit compte, & ne s'en daigna pas remuer de sa place, mais quant il veit un Lion qu'on luy presenta, alors il se dressa incontinent sur ses pieds, & se prepara pour le combattre, declarant manifestement qu'il estimoit celuy là seul digne de combattre contre luy, & qu'il mesprisoit tous les autres. » (XV, f° 515 r°.)

P. 196, l. 4. *D'un elephant).* Cf. Arrien : « Ils dient qu'il s'en est trouvé un, qui après avoir tué estant en furie son gouverneur, entra en tel regret, qu'il ne voulut manger oncques puis, et se laissa mourir. » (P. 327.)

P. 196, l. 7. *On recite d'un tygre).* Cf. Plutarque, *Quels animaux sont les plus advisez* : « On conte aussi d'un Tigre à qui lon avoit baillé un petit chevreau, qu'il jeuna deux jours devant que de luy toucher, & qu'encore au troisieme jour ayant faim il demanda autre pasture, en dechirant la cage où il estoit enfermé, ne se voulant point prendre au chevreau, comme estant ja son domestique & familier compagnon. » (XX, f° 517 r°.)

P. 196, l. 16. *Des halcyons). Id., ibid.* : « De quelle espece d'animaux ont jamais les Dieux tant honoré les couches (des alcyons) la naissance & les enfantemens? car on dit qu'il n'y eut que une seule Isle de Delos qui receust l'enfantement de Latone, laquelle Isle estant au paravant vagante en a depuis esté affermie, la où Dieu a voulu que toute la mer fust arrestée, affermie & aplanie sans vagues, sans vents, et sans pluye, ce pendant que l'Halcyone fait ses petits, qui est justement environ le Solstice, le plus court jour de l'an : au moien dequoy il n'y a point animal que les hommes aiment tant que cest oiseau, par lequel ils ont sept jours et sept nuicts au fin cœur d'hyver qu'ils peuvent sans crainte naviguer seurement, leur estant lors le chemin par la mer plus asseuré que celuy de la terre, & s'il fault dire un peu de chascune des vertus qu'elle a, la femelle aime si fort son mary, qu'elle demeure avec luy, non pour une saison seulement, mais tout au long de l'annee, & reçoit la compagnie de son masle, non pour ce qu'elle soit honteusement subjecte à ceste volupté, car elle ne se mesle jamais avec autre masle, ains seulement pour l'amour & affection qu'elle luy porte, ne plus ne moins que feroit une honeste dame mariee à son mary : car quand son masle vient à estre debile pour l'aage, & pesant, de sorte qu'il ne la peult plus suivre, alors elle le soustient et le nourrit en sa vieillesse, ny jamais ne le laisse, ny ne l'abandonne seul en façon que ce soit, ains le chargeant sur ses espaules, le porte par tout, a soing de le servir, demeure avec luy jusques à la mort. Mais pour l'affection qu'elle porte & le soing qu'elle a du salut de ses petits, quand elle se sent pleine incontinent elle se met à bastir & construire son nid... Il seroit bien mal-aisé à croire, qui ne l'auroit veu à l'œil, ce qu'elle compose, ou pour mieulx dire qu'elle fabrique, comme un maistre charpentier bastissant une navire d'une forme, qui seule entre toutes ne se sçauroit renverser ny enfondrer en la mer : car elle va premierement recueillir les espines & arestes d'un poisson qui se nomme aiguille, qu'elle conjoint

& lie ensemble, les entrelassant les unes de long, les autres de travers, ne plus ne moins que sur l'estaim on jette la trame, y adjoustant des courbes & arrondissemens l'une dedans l'autre, tellement qu'elle en forme à la fin un vaisseau rond, prest à vaguer à rames, qui pour la haulteur ressemble proprement à un verveu de pescheur, puis quand elle a parachevé de le construire, elle le porte au battement du flot marin, là où la mer la battant tout doulcement lui enseigne à radoubber ce qui n'est pas bien lié, & à le mieulx fortifier és endroicts où elle voit que sa structure se dement & se lasche pour les coups de mer : & au contraire ce qui est bien joint, le battement de la mer le vous estraint & le vous serre de sorte qu'à peine le sçauroit on rompre, dissouldre, ny endommager à coup de fer ny de pierre, & ce qui plus encore fait à admirer, c'est la proportion & la figure de la concavité du dedans du vaisseau : car elle est composée & proportionnee, de maniere qu'elle ne peult recevoir ny admettre autre chose que l'oiseau qui l'a bastie : car à toute autre chose elle est impenetrable, close & fermee, tellement qu'il n'y peult rien entrer, non pas l'eau de la mer seulement... Quant à moy (j')ay veu, manié & tenu plusieurs fois (ce nid). » (xxxv, f° 522 r°.)

P. 198, l. 13. *Quippe videbis).* « En effet, vous verrez de vigoureux coursiers, quoique profondément endormis, suer, haleter, étendre tous leurs muscles comme pour disputer le prix de la course. » (Lucrèce, IV, 988.) Le texte est celui de l'édition Lambin, p. 345.

P. 198, l. 20. *Venantumque canes).* « Souvent au milieu du sommeil, les chiens de chasse agitent tout à coup les pieds, aboient, et aspirent l'air à plusieurs reprises, comme s'ils étaient sur la trace de la proie; souvent même, en se réveillant, ils continuent de poursuivre les vains simulacres d'un cerf qu'ils s'imaginent voir fuir devant eux, jusqu'à ce que, revenus à eux, ils reconnaissent leur erreur. » (Lucrèce, IV, 992.) Le texte est celui de Lambin, p. 345.

P. 199, l. 3. *Consueta domi).* « Souvent, l'hôte fidèle & caressant de nos maisons, le chien se dresse en sursaut au milieu du léger sommeil qui alourdissait ses paupières, parce qu'il a cru voir une forme étrangère et des traits inconnus. » (Lucrèce, IV, 999.) Le texte est celui de l'édition Lambin, p. 345.

P. 199, l. 12. *Nous en fantasions).* Sur cette idée de la relativité de la beauté, Montaigne avait lu, à l'époque où il ajoute ces lignes, ce que dit Cicéron dans le *De natura deorum*, I, XXVII-XXVIII.

P. 199, l. 14. *Turpis Romano).* « Un teint belge serait laid dans un visage romain. » (Properce, II, XVIII[b], 26.)

P. 199, l. 16. *Chargent de gros anneaux).* Cf. Lopez de Gomara, *Histoire générale des Indes* : « Ces gens ici... estoient au reste forts laids aians ceste partie du nez, qui divise les deux narines, si longue qu'elle pendoit jusques à la bouche, & avoient en icelle certains anneaux pendans, qui estoient faits d'ambre taillé, ou d'autre chose semblable. Ils avoient aussi la levre de dessoubs percée, & en chaque trou des anneaux d'or et des turquoises qui n'estoient gueres fines, mais pesoient tant qu'elles faisoient pendre contre bas la levre de telle façon que leurs dents demeuroient toutes à découvert. » (II, XX, f° 73 v°.)

P. 199, l. 20. *Au Pérou). Id., ibid.*, IV, III, f° 276 r°.

P. 199, l. 21. *Et un home d'au jourd'hui).* Cf. Balbi, *Viaggio* : « Le donne poi hanno per bellezza l'avere l'orechie forate in una strana maniera, perche a punto nell' estremita, dove usano di forarle anchora le nostre, fanno loro, fin quando sono picciole, e tenere un' apertura molto grande, alla quale appendono un piombo, perche col peso suo renda il foro tuttavia maggiore, onde quella carne tenera facile ad arrendersi, viene col tempo ad allargarsi si tanto, che dentro a quel foro potrebbe entrare un braccio. Et quella estremità dell' orechia trece alle volte tanto, che scende sino su le spalle, il che si mette in conto di maggior bellezza, prevalendo questa cosi strana usanza non meno ne gli huomini, che nelle donne. » (P. 76.)

P. 199, l. 25. *Des nations).* Cf. Lopez de Gomara, *Histoire générale des Indes*, IV, III, f° 276 r°.

P. 200, l. 1. *Come dict Pline). Hist. nat.*, VI, XIII.

P. 200, l. 2. *Les Mexicanes).* Cf. Lopez de Gomara, *Histoire générale des Indes* : « Les femmes mexicaines se pelent et oignent toutes, afin de n'avoir aucun poil ailleurs que sur la teste, et aux sourcils. Et pour

cette cause elles estiment une chose belle d'avoir le front petit et plein de poil... Elles ont les mammelles grandes et si longues que par dessus leurs espaules elles donnent a teter à leurs enfants. » (II, LXXXIV, f°s 170 v°, 171 r° et v°.)

P. 200, l. 7. *Les Italiens).* On peut voir dans le *Journal de Voyage* (p. 193) le portrait d'une femme que Montaigne trouve belle dans le goût italien.

P. 200, l. 11. *Que Platon attribue).* Cf. Cicéron, *De natura deorum*, I, x. Cicéron fait allusion à un passage du *Timée*, p. 33. (Éd. de 1546, p. 706.)

P. 200, l. 12. *Les Epicuriens). Id., ibid.*

P. 200, l. 18. *A multis).* « Plusieurs animaux nous surpassent en beauté. » (Sénèque, ép. 124.)

P. 200, l. 24. *Pronaque).* « Et, tandis que les autres animaux, la face courbée, regardent la terre, Dieu éleva le front de l'homme, lui ordonna de contempler les cieux et de fixer ses regards sur les astres. » (Ovide, *Métam.*, I, 84.)

P. 201, l. 8. *En Platon).* Dans le *Timée*, passim.

P. 201, l. 8. *En Cicero).* Dans le *De nat. deorum*, II, LIV et suivants.

P. 201, l. 13. *Simia).* « Combien le singe, le plus laid des animaux, nous ressemble. » (Ennius apud Ciceronem, *De natura deorum*, I, XXXV.)

P. 202, l. 6. *Ille quod obscœnas).* « Tel pour avoir vu à découvert les parties secrètes du corps de l'objet aimé, a senti, au milieu des plus vifs transports, s'éteindre sa passion. » (Ovide, *De remedio amoris*, 429.)

P. 202, l. 14. *Nec veneres).* « Et nos femmes ne l'ignorent pas; aussi ont-elles grand soin de cacher toutes ces arrière-scènes de la vie à ceux qu'elles veulent retenir et enchaîner dans leur amour. » (Lucrèce, IV, 1182.)

P. 203, l. 6. *La Philosophie).* Cf. Plutarque, *Des communes conceptions contre les Stoiques* : « La belle forme & disposition du corps & la santé, selon les Stoïques, n'apporte aucun profit ny accroissement à la felicité. Et neantmoins ceulx-cy permutent & eschangent la sagesse à la santé : car ils tiennent qu'il eust esté convenable à Heraclitus & à Pherecydes, s'ils eussent peu quitter la vertu & la sagesse, si par là ils eussent peu faire cesser leurs maladies, l'un la pediculaire, l'autre l'hydropisie. Et si Cyrcé versoit deux breuvages, l'un qui feist devenir les hommes fols de sages, & l'autre sages de fols, Ulysses eust deu boire plus tost celuy de la folie, que de changer sa figure humaine en forme de beste, aiant en soy la sagesse, & par consequent la felicité aussi : & disent que c'est la sagesse & prudence mesme qui monstre & enseigne cela, & les admoneste ainsi, Quitte moy là & me laisse perir, s'il fault que je sois portee ça & là en forme & figure d'asne. » (XI, f° 577 r°.)

P. 204, l. 15. *Socrates).* Cf. Xénophon, *Mémorables* : « Voluptates quoque venereas cum cæteris animalibus determinasset in aliqua parte anni, nobis continue ad senectutem usque præstitisse. » (I, IV, 12.)

P. 204, l. 19. *Ut vinum).* « Le vin est rarement bon aux malades, et très souvent il leur est nuisible, aussi vaut-il mieux ne pas leur en donner du tout, que de les exposer à un dommage manifeste, dans l'espoir d'un profit douteux. De même peut-être, serait-il préférable pour l'espèce humaine que la nature lui eût refusé cette activité de pensée, cette pénétration, cette industrie, que nous appelons raison et qu'elle nous a si libéralement accordée, puisque cette faculté n'est salutaire qu'à un petit nombre et fatal à tous les autres. » (Cicéron, *De natura deorum*, III, XXVII; t. IV, p. 235.)

P. 205, l. 9. *Voire le Grec).* Cf. Corneille Agrippa : *De incertitudine et vanitate scientiarum*, LIV.

P. 205, l. 13. *Illiterati).* « Pour être illettré est-on moins vigoureux aux combats de l'amour? » (Horace, *Épodes*, VIII, 17.)

P. 205, l. 15. *Scilicet).* « Sans doute vous échapperez ainsi à la maladie et à la décrépitude, vous ne connaîtrez ni le chagrin, ni les soucis, vous aurez une vie plus longue et un sort meilleur. » (Juvénal, XIV, 156.)

P. 206, l. 8. *La vieille Rome).* Rapprocher Montaigne, I, XXV, p. 186, l. 12.

P. 206, l. 21. *Comme dit Epicurus).* Coste voit ici une allusion à une phrase du traité de Plutarque, *Contre l'épicurien Colotès* : « Il (Colotès) dit, que ceulx qui ont estably les loix & ordonnances, qui ont institué les Royautez & les gouvernements des Villes et Citez, ont mis la vie humaine en grand repos & grande seureté, & l'ont délivree de grands

troubles, & que si lon ostoit cela, nous vivrions une vie de bestes sauvages, & que l'un mangeroit l'autre, le premier qu'il rencontreroit. » (xxvii, f° 597 v°.) Si vraiment Montaigne a eu ce passage en vue, sa mémoire l'a trahi, car le sens de Plutarque est différent, et de plus il attribue à Épicure ce qui appartient à l'épicurien Colotès.

P. 207, l. 1. *Eritis).* « Vous serez comme des dieux sachant le bien et le mal. » (Genèse, III, v.) La citation se trouve chez Corneille Agrippa : *De incertitudine et vanitate scientiarum,* I.

P. 207, l. 2. *Les Sirenes).* Cf. Cicéron, *De finibus* : « Mihi quidem Homerus hujusmodi quiddam vidisse videtur in iis quæ de Sirenum cantibus finxerit. Neque enim vocum suavitate videntur, aut novitate quadam & varietate cantandi revocare eos solitæ, qui prætervehebantur : sed quia multa se scire profitebantur, ut homines ad earum saxa discendi cupiditate adhærescerent. » (V, xviii; t. IV, p. 99.) Le passage d'Homère auquel il est fait allusion se trouve dans l'*Odyssée,* XII, 188.

P. 207, l. 4. *La peste de l'homme).* Rapprocher cette sentence qui figurait sur les travées de la bibliothèque de Montaigne : « Cognoscendi studium homini dedit Deus ejus torquendi gratia »; et cette autre encore : « Vidisti hominem sapientem sibi videri? magis illo spem habebit insipiens. » (*Prov.,* xxvi, 12.)

P. 207, l. 6. *Cavete ne quis).* « Prenez garde qu'on ne vous trompe sous le masque de la philosophie et par de fausses apparences, selon la doctrine du monde. » (Saint Paul, *Épître aux Colossiens,* ii, 8.) Pris chez saint Augustin, *Cité de Dieu,* VIII, x.

P. 207, l. 11. *Ad summum).* « Pour conclure : le sage ne voit au-dessus de lui que Jupiter; il est riche, libre, honoré, beau, enfin le roi des rois, d'une santé florissante surtout, à moins toutefois qu'il n'ait la pituite. » (Horace, *Épîtres,* I, i, 106.) Toutes les éditions du xvi[e] siècle que j'ai pu consulter portent : *ad summam.*

P. 207, l. 16. *Ce que dit Epictete).* Cf. Stobée, *Anthologie* : « Tuum autem quid est? Nempe solus opinionum usus. » (Sermo xxi, p. 177.) Le passage d'Épictète auquel il est fait allusion est dans l'*Enchiridion,* xi.

P. 207, l. 18. *Les dieux).* Cf. Plutarque, *Des communes conceptions contre les Stoiques* : « Qui empescheroit de dire, que le mal fust en intelligence, & le bien en essence? comme la santé est, à mon advis, entre les Dieux en essence, & la fiebvre & la pleuresie en intelligence, attendu que, comme ils disent eulx mesmes, nous avons tous affluence de tous maux, & rien de bien : mais pour cela nous ne laissons pas d'entendre que c'est que prudence, que c'est que le bien, & que c'est que la félicité. » (xviii, f° 578 v°.)

P. 207, l. 22. *Calamiteux).* Rapprocher Amyot dans la traduction des *Œuvres morales* : « Homme, c'est-à-dire le plus misérable et le plus calamiteux animal qui soit au monde. » (ii, f° 270 v°.) Voir aussi le passage ci-dessus, p. 158, l. 22.

P. 207, l. 23. *Dict Cicero).* Dans les *Tusculanes* : « Quid est enim dulcius ocio literato? iis dico literis quibus infinitatem rerum atque naturæ, & in hoc ipso mundo cœlum, terras, maria agnoscimus. » (V, xxxvi; t. IV, p. 181.)

P. 208, l. 3. *Ce sont elles). Id., ibid.* : « Philosophia omnium mater artium — nos primum ad deorum cultum, deinde ad jus hominum quod situm est in generis humani societate, tum ad modestiam magnitudinemque animi erudivit : eademque ab animo tanquam ab oculis, caliginem dispulit, ut omnia supera, infera, prima, ultima, media viderimus. » (I, xxvi; t. IV, p. 117.)

P. 208, l. 9. *De la condition de Dieu).* Rapprocher Gyraldi dans son *Progymnasma adversus litteras et litteratos* : « Deos putes ex verbis, non homines loqui. » (*Opera,* 1580; t. II, p. 428.)

P. 208, l. 12. *Deus ille fuit).* « Ce fut un Dieu, illustre Memmius, oui, un Dieu, celui qui le premier imagina cette méthode de vivre à laquelle on donne aujourd'hui le nom de sagesse, celui qui par art arracha notre vie à de si grandes tempêtes et à de si profondes ténèbres pour lui assurer un calme si parfait et une lumière si éclatante. » (Lucrèce, V, 8.) Montaigne, sans doute par une erreur de mémoire, écrit au dernier vers « In tam *tranquilla* » au lieu de « In tam *tranquillo* ». (Cf. éd. Lambin, p. 373.)

P. 208, l. 18. *L'entendement de cettuy-cy).* De

Lucrèce, qui est le disciple d'Épicure. Montaigne a déjà fait allusion à la folie de Lucrèce dans l'essai II, II, p. 18, l. 23.

P. 208, l. 20. *Cette promesse du livre)*. Cf. Cicéron, *Académiques* : « Qui ita sit ausus ordiri, Hæc loquor de universis. » (II, XXIII; t. IV, p. 22.)

P. 208, l. 21. *Ce sot tiltre qu'Aristote)*. *Id.*, *De finibus*, II, XXIII; t. IV, p. 53.

P. 208, l. 22. *Ce jugement de Chrisippus)*. Cf. La Primaudaye, *Académie françoise* : « Et disoit Chrysippe, que Dion, le premier homme en sçavoir de Syracuse, n'estoit moindre en vertu, que son dieu Juppiter, auquel ils attribuoient divinité parfaite. Sénèque aussi se vantoit, d'avoir la vie par le benefice de Dieu, mais de soy-mesme le « bien vivre ». (Éd. de Bâle 1587, f° 8 r°; éd. 1581, p. 5.) La première de ces allégations est prise de Plutarque : *Des communes conceptions contre les Stoiques*, et la seconde des *Épîtres* de Sénèque.

P. 208, l. 25. *In virtute)*. Cf. Cicéron, *De natura deorum* : « C'est avec raison que nous nous glorifions de notre vertu : ce qui n'arriverait pas si nous la tenions d'un dieu, et non pas de nous-mêmes. » (III, XXXVI.)

P. 208, l. 26. *Que le sage a)*. Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Est aliquid quo sapiens antecedat deum. Ille naturæ beneficio non timet, suo sapiens. Ecce res magna, habere imbecillitatem hominis, securitatem dei. » (Ép. 53, p. 137.)

P. 209, l. 12. *Possidonius)*. Cf. l'essai I, XIV; t. I, p. 65, l. 6.

P. 209, l. 13. *Faire la figue)*. Cf. l'essai I, XX; t. I, p. 113, l. 10, et la note.

P. 209, l. 18. *Re succumbere)*. « Il ne fallait pas faire le brave en parole pour succomber en effet. » (Cicéron, *Tuscul.*, II, XIII.)

P. 209, l. 19. *Archesilas)*. Cf. Cicéron, *De finibus* : « Is (Archesilas) cùm arderet podagræ doloribus, visitassetque hominem Carneades, Epicuri perfamiliaris, et tristis exiret : Mane, quæso, inquit, Carneade noster : Nihil illinc hùc pervenit. Ostendit pedes et pectus. » (V, XXXI; t. IV, p. 107.)

P. 209, l. 24. *Dionisius Heracleotes)*. *Id.*, *ibid.* : « Nobis Heracleotes ille Dionysius flagitiose descivisse videtur à Stoïcis, propter oculorum dolorem. » (V, XXXI; t. IV, p. 107.) Cicéron rapporte le fait un peu différemment dans les *Tusculanes*, II, XXV.

P. 210, l. 6. *Le philosophe Pyrrho)*. Cf. l'essai I, XIV; t. I, p. 64, l. 18. Remarquer la différence entre la leçon morale que Montaigne tirait de cet exemple dans l'essai I, XIV, et celle qu'il en tire dans l'essai II, XII.

P. 211, l. 20. *Ce qu'on nous dict)*. Cf. Goulard, *Histoire du Portugal* : « La terre est fertile, plaisante, & si salubre qu'il n'est gueres besoin d'y (au Brésil) user de medecine : car ceux qui meurent sont emportez plustost de vieillesse que de maladie... ils n'ont connoissance de lettres quelconques, vivent sans religion, sans loy, ne s'aident de poids ni mesures, ne sont sujets à Roy quelconque. » (II, XV, f° 46 v°.)

P. 212, l. 3. *L'amour d'un muletier)*. Rapprocher essai II, I, p. 5, l. 2, et la note.

P. 212, l. 18. *Platon dict)*. J'ignore où Montaigne a trouvé cette idée. Il l'avait rencontrée, peut-être, avant 1580, dans le *De philosophia occulta*, de Corneille Agrippa, I, LX.

P. 212, l. 22. *L'un des plus judicieux)*. Torquato Tasso, enfermé à l'hôpital Sainte-Anne, à Ferrare, de mars 1579 à juillet 1586. Montaigne n'a pas mentionné dans son *Journal* la visite qu'il lui a faite. C'est dans les *Essais* de 1588 que paraissent les premières citations du Tasse.

P. 213. l. 13. *Segnius homines)*. « Les hommes sont moins sensibles au plaisir qu'à la douleur. » (Tite-Live, XXX, XXI.)

P. 213, l. 15. *Pungit in cute)*. « Nous sommes sensibles au moindre coup qui nous effleure à peine la peau et néanmoins la plénitude de la santé nous laisse indifférents. Nous nous réjouissons de n'être ni pleurétiques ni podagres, et à peine mettons-nous en compte d'être sains et vigoureux. » (La Boétie, p. 234.) On lit chez La Boétie *urit* au lieu de *pungit*.

P. 213, l. 25. *Nimium boni est)*. « C'est avoir beaucoup de bonheur que de n'avoir pas de malheur. » (Ennius apud Ciceronem, *De finibus*, II, XIII.)

P. 214, l. 12. *Crantor auoit bien raison)*. Cf. Cicéron, *Tusc.* : « Minime, inquit, assentior his qui istam nescio quam indolentiam magnopere laudant, quæ nec potest ulla esse, nec debet. Ne ægrotus sim,

inquit, sed si fuerim, sensus adsit, sive secetur quid, sive avellatur à corpore. » (III, vi; t. IV, p. 141.)

P. 214, l. 18. *Istud nihil dolere).* « Cette indolence ne se peut acquérir qu'il n'en coûte cher : il faut que l'esprit devienne féroce, et le corps léthargique. » (*Id., ibid.*, III, vi.)

P. 215, l. 1. *De retirer nostre pensée).* C'est la théorie d'Épicure que Montaigne a souvent vu critiquer chez Cicéron, en particulier dans les *Tusculanes,* III, xvi, et dans le *De finibus,* II, xxx et xxxii.

P. 215, l. 5. *Levationes ægritudinum).* « Pour soulager les chagrins, la méthode à suivre, selon Épicure, consiste à détourner sa pensée de toute idée fâcheuse, et à se rappeler les idées riantes. » (Cicéron, *Tusc.,* III, xv.)

P. 215, l. 14. *Che ricordarsi).* « Le souvenir du bien passé double le mal présent. »

P. 215, l. 16. *De maintenir en la memoire).* C'est encore la doctrine d'Épicure. Elle est exposée en particulier dans un ouvrage du médecin bordelais Pichotus que Montaigne possédait : *De animorum natura*... p. 47.

P. 215, l. 20. *Suavis).* « Doux est le souvenir des maux passés. » (Euripide apud Ciceronem, *De finibus,* II, xxxii.)

P. 216, l. 5. *Est situm).* « Il dépend de nous d'ensevelir comme dans un oubli perpétuel nos malheurs et de conserver l'agréable et doux souvenir de nos prospérités. » (Cicéron, *De finibus,* I, xvii.) Cette phrase est dans l'exposé de la doctrine épicurienne que Cicéron doit combattre dans le livre suivant.

P. 216, l. 7. *Memini etiam).* « Je me souviens même des choses que je ne veux pas retenir, je ne parviens pas à oublier celles dont je veux perdre le souvenir. » (*Id., ibid.,* II, xxxii.)

P. 216, l. 8. *Qui se unus).* « Qui seul entre tous a osé se proclamer sage. » (*Ib., ibid.,* II, iii.)

P. 216, l. 10. *Qui genus).* « Qui, supérieur au genre humain par son génie, a éclipsé tous les hommes, comme le soleil en se levant éclipse les étoiles. » (Lucrèce, III, 1056.)

P. 216, l. 13. *Iners malorum).* « L'ignorance n'est à nos maux qu'un remède bien faible. » (Sénèque, *Œdipe,* III, vii.) Cette citation a été prise dans les *Politiques* de Juste Lipse, V, xviii.

P. 216, l. 22. *Potare).* « Je commencerai par boire et par répandre des fleurs, quitte à passer pour fou. » (Horace, *Épîtres,* I, v, 14.)

P. 216, l. 24. *Cettuy-cy).* Cf. Érasme, *Adages,* où l'on trouve réunis les exemples de Lycas, de Thrasilaus, le vers grec et les deux citations de l'*Ecclésiaste* qui suivent. Je les rencontre dans l'édition de 1517, sous le titre « Fortunata stultitia ». Pourtant le nom de Lycas n'est pas là, et le personnage chez Érasme reste anonyme.

P. 217, l. 9. *Pol!).* « Ah! mes amis, qu'avez-vous fait? Au lieu de me guérir, vous m'avez tué, vous m'avez enlevé mon bonheur, vous m'avez arraché l'illusion qui faisait toute ma joie. » (Horace, *Épîtres,* II, ii, 138.) Ces vers sont cités dans le passage d'Érasme indiqué p. 216, l. 24.

P. 217, l. 12. *Celle de Thrasilaus).* Cf. Athénée, XII; Elien, *Histoires variées,* IV, xxv. Le nom est un peu différent, mais certainement Montaigne prend ce récit dans un ouvrage de seconde main; peut-être dans une édition d'Horace dans le commentaire de l'épître II, ii, ou chez Érasme. (Cf. la note p. 216, l. 24).

P. 217, l. 20. Ἐν τῷ φρονεῖν). Sophocle, *Ajax,* 552. Montaigne a traduit ce vers avant de le citer. Il l'a pris chez Érasme. (Cf. ci-dessus note p. 216, l. 24.)

P. 217, l. 21. *Et l'Ecclesiaste).* Cf. I, xviii. Montaigne a encore pris ces citations chez Érasme.

P. 217, l. 25. *Placet).* « Te plaît-elle? Soumets-toi. Ne te plaît-elle pas? Sors-en par où tu voudras. » (Imité de Sénèque, ép. 70, p. 161, où on lit : « Placet, vive; si non placet, licet eo reverti unde venisti. »)

P. 218, l. 1. *Pungit dolor?).* « La douleur te pique? Mettons même qu'elle te déchire. Si tu es sans défense, tends la gorge; mais si tu es couvert des armes de Vulcain, c'est-à-dire de courage, résiste. » (Cicéron, *Tusc.,* II, xiv.)

P. 218, l. 3. *Aut bibat).* « Qu'il boive ou qu'il sorte. » (*Id, ibid.,* V, xli.) Voici le passage de Cicéron : « Mihi quidem in vita servanda videtur illa lex, quæ in Græcorum conviviis obtinetur, aut bibat, inquit, aut abeat. »

P. 218, l. 6. *Vivre).* « Si tu ne sais pas faire bon usage de la vie, cède la place à de plus sages. Tu as assez folâtré, assez mangé et assez bu; il est temps pour toi de te retirer, sans quoi tu risquerais de trop boire et de devenir la risée de la jeunesse à qui cette débauche convient mieux qu'à toi. » (Horace, *Épîtres*, II, II, 213.)

P. 218, l. 13. *Democritum).* « Démocrite, voyant que la vieillesse avait affaibli ses facultés, de son propre mouvement se donna la mort. » (Lucrèce, III, 1052.) Le texte est celui de l'édition Lambin, p. 265.

P. 218, l. 16. *Disoit Antisthenes).* Cf. Plutarque, *Communes conceptions contre les Stoiques* : « Chrysippus... ameine ce mot d'Antisthenes... qu'il fault faire provision de sens pour entendre, ou d'un licol pour se pendre. & cest autre du poëte Tyrtæus,

« De la vertu ou de mort approcher. »

(XIV, f° 564 v°.)

P. 218, l. 20. *Et Crates).* Cf. Diogène Laërce, *Vie de Crates* : « Amorem sedat fames, sin minus tempus, eis verò si uti non vales, laqueus. » (VI, LXXXVI, 396.)

P. 218, l. 22. *Celuy Sextius).* Cf. Plutarque, *Comment on pourra appercevoir si lon profite en l'exercice de la vertu* : « On dit que Sextius gentilhomme Romain, aiant abandonné les honneurs, offices, & magistrats de la ville de Rome, pour l'amour de la philosophie, & puis se trouvant en l'esprit tourmenté, & ne pouvant mordre en ses discours & raisons du commancement, fut pres de se jetter d'une fuste dedans la mer. » (XIV, f° 114 v°.)

P. 218, l. 22. *Duquel Senecque).* Dans les épîtres 59, 62, 64, 98, 108, etc.

P. 219, l. 8. *Les simples).* Cf. Corneille Agrippa, *De incertitudine et vanitate scientiarum* : « Vidit hæc Augustinus & timuit, exclamans illud Pauli surgunt indocti & rapiunt cœlos, & nos cum scientia nostra mergimur in infernum. » (I.)

P. 219, l. 10. *Ny à Valentian). Id., ibid.* : « Quare jam non vituperandi mihi videtur Valentianus ille Imperator (quem acerrimum literarum hostem extitisse aiunt) atque Licinius Imperator, qui literas virus ac pestem publicam dictitabat. » (I.) Ces exemples sont souvent répétés dans les paradoxes contre les sciences et dans les compilations du temps. Cf. Ravisius Textor, *Officina*, à l'article : Indocti et qui litteras oderunt; Lando, *Paradossi*; Garzoni, *Teatro dei cervelli umani*, XXXVIII. L'exemple de Licinius est deux fois répété dans les *Leçons* de Rhodigin. Montaigne, à l'instigation d'Agrippa, commet une erreur dans le nom de Valentian : il n'existe pas d'empereur ainsi nommé. Ravisius Textor l'appelle Valentinianus; mais des trois Valentinien que l'on connaît, aucun n'a été adversaire des lettres. Il le dit en outre fils de Gratien, « Gratiani filius »; or Gratien a eu un Valentinien pour père, non pour fils. Il est probable qu'il s'agit de Valens, empereur du IVe siècle et qui effectivement était peu favorable aux lettres. Dans les éditions du *De incertitudine* que j'ai pu consulter (1530, 1531, 1537, 1544, 1564), on trouve toujours Valentianus; au contraire les éditions des *Opera* d'Agrippa écrivent Valentinianus. Il est donc très probable que dans l'exemplaire dont il faisait usage Montaigne ne pouvait lire que le *De incertitudine*.

P. 219, l. 15. *Police Lacedemonienne).* Rapprocher la fin de l'essai I, XXV.

P. 219, l. 18. *Ce monde nouveau).* Rapprocher, entre autres passages où Montaigne reprend cette même idée, l'essai I, XXXI, le début de l'essai III, XIII, et ci-dessus II, XII, 212.

P. 219, l. 23. *Di cittatorie).* « D'ajournements, de requêtes, d'informations et de lettres de procuration, ils en ont les poches et les mains pleines, et aussi de liasses de gloses, de consultations et de procédure. Avec de telles gens, les malheureux ne sont jamais en sûreté dans une ville, ils sont assiégés par derrière, par devant, de tous côtés, par des notaires, des procureurs et des avocats. » (Ariosto, *Orlando furioso*, XIV, 84.)

P. 220, l. 1. *Un senateur Romain).* Cette allégation est peut-être une deformation d'un mot de Varron qui a été rapporté par Nonius au mot *cepe*. Je n'ai pas retrouvé la source de Montaigne.

P. 220, l. 12. *Les Chrestiens).* Cette idée revient à diverses reprises chez Corneille Agrippa, *De incertitudine et vanitate scientiarum*, en particulier au chapitre I.

P. 220, l. 24. *ἡ δεισιδαιμονία).* Cf. Stobée, *Anthologie*, sermo 22, qui attribue cette parole à Socrate, p. 189, l. 26 : « Superstitio superbiæ tanquam parenti est morigera. »

P. 220, l. 25. *Socrates fut averti).* Cf. Platon, *Apologie,* VI, p. 21; éd. de 1546, p. 470.

P. 221, l. 9. *Bourbe).* « Quid superbit terra et cinis?» (*Ecclesiastic.*, X, 9.) Cette sentence figurait sur les travées de la bibliothèque de Montaigne et on y lisait « superbis » au lieu de « superbit ».

P. 221, l. 10. *Dieu a faict).* « Fecit Deus hominem similem umbræ de qua post solis occasum quis judicavit? » Cette sentence était inscrite sur les travées de la bibliothèque de Montaigne avec cette référence *Eccl.*, VII; mais on ne la trouve point dans l'*Ecclésiaste,* et suivant toute apparence, Montaigne l'a composée lui-même en s'inspirant de l'*Ecclésiaste,* ou bien il l'a empruntée de quelque auteur qui l'a trompé sur son origine.

P. 221, l. 19. *Melius scitur).* « On connaît mieux Dieu en ne s'en formant pas une idée. » (Saint Augustin, *De ordine,* II, XVI.) Montaigne a pris cette citation dans les *Politiques* de Juste Lipse, I, II.

P. 221, l. 20. *Sanctius).* « Il est plus sain et plus respectueux de croire que d'approfondir ce que font les dieux. » (Tacite, *De mor. German.*, XXXIV.) Sentence prise dans les *Politiques* de Juste Lipse, I, II.

P. 221, l. 22. *Platon estime).* Dans les *Loix* : « Maximum deum, totúmque mundum dicimus inquirendum non esse, nec rerum causas multo studio indagandas, nec pium id ducimus. » (VII, p. 821; éd. de 1546, p. 837.)

P. 221, l. 24. *Atque illum).* « Il est difficile de connaître le père de cet univers, et, si on parvient à le connaître, il est impossible de le faire comprendre au vulgaire. » (Cicéron, d'après le *Timée*, II.)

P. 222, l. 3. *Immortalia).* « Exprimant des choses immortelles en termes mortels. » (Lucrèce, V, 122.)

P. 222, l. 8. *La prudance).* Cf. Cicéron, *De natura deorum* : « Prudentiamne deo tribuemus, quæ constat ex scientia rerum bonarum & malarum, & nec bonarum nec malarum, cui mali nihil est nec esse potest? Quid huic opus est delectu bonorum & malorum? Quid autem ratione? quid intelligentia? quibus utimur ad eam rem, ut apertis obscura assequamur. At obscurum deo nihil potest esse. Nam justicia quæ suum cuique distribuit, quid pertinet ad deos? hominum enim societas & communitas, ut vos dicitis, justitiam procreavit. Temperantia autem constat ex prætermittendis voluptatibus corporis : cui si locus in cœlo est, est etiam voluptatibus. Nam fortis deus intelligi qui potest? in dolore, an in labore, an in periculo? quorum deum nihil attingit. » (III, XV; t. IV, p. 231.)

P. 222, l. 17. *Aristote le tient).* Dans la *Morale à Nicomaque,* VII, I.

P. 222, l. 18. *Neque gratia).* « Il n'est susceptible ni de haine ni d'amour, parce que ces passions décèlent des êtres faibles. » (Cicéron, *De nat. deorum,* I, XVII.)

P. 222, l. 22. *Par les tesmoins).* Rapprocher Agrippa, *De incertitudine et vanitate scientiarum,* CI : « Christus ipse apostolos suos non rabinos, non scribas, non magistros, nec sacerdotes elegit, sed e rudi vulgo idiotas omnis literaturæ pene expertes, inscios, & asinos. » La même idée se retrouve dans le *Paradoxe* de Lando *contre les sciences.*

P. 223, l. 8. *Je destruiray).* Saint Paul, *Épître aux Corinthiens,* I, I, 19.

P. 223, l. 20. *Il est advenu).* Cf. Plutarque, *Comment lon pourra appercevoir si lon amende et profite en l'exercice de la vertu* : « Ainsi comme les laboureurs voient plus volontiers les espics qui panchent et se courbent contre la terre, que ceux qui pour leur legerete sont haulcs et droits, d'autant qu'ils les estiment vuide de grain et qu'il n'y a presque rien dedans. Ainsi entre les jeunes gens qui se donnent à la Philosophie, ceulx qui sont les plus vuides et qui ont moins de pois ceulx-là ont du commancement lasseurance, la contenance... et puis quand ils se commencent à remplir et a amasser du fruict des discours de la raison, ils otent alors cette mine superbe. » (X, f° 116 v°.)

P. 223, l. 29. *Ce que Velleius).* Cf. Cicéron, *De natura deorum* : « Ambo, inquit, ab eodem Philone nihil scrire didicistis. » (I, XVII; t. IV, p. 186.)

P. 224, l. 1. *Pherecides).* Cf. Diogène Laërce, *Vie de Phérécide* : « Mandavi itaque quibusdam ex familiaribus, ut cùm me sepelierint, ad te perferant quæ

scripsi. Tu autem siquidem ea probaveris cum sapientibus reliquis, ita legenda demum trades : sin autem improbaveris, nolito edere. Mihi certè necdum satis placebant. Est ibi quidem non certa rerum fides. Neque enim id recepi, neque quid sit verum me scire professus sum... Omnia quippe indico potius, quàm aperio. » (I, CXXII, 95.)

P. 224, l. 6. *Le plus sage homme)*. Socrate. Cf. Cicéron, *De natura deorum*, I, IV; Corneille Agrippa, *De incertitudine et vanitate scientiarum*, I; etc.

P. 224, l. 12. *Dict Platon)*. Dans le *Politicus* : « Videtur unusquisque nostrum tanquam per somnium nosse omnia, revera autem rursus omnia ignorare. » (XIX, p. 277; éd. de 1546, p. 208.)

P. 224, l. 13. *Omnes)*. « Presque tous les anciens ont dit qu'on ne pouvait rien connaître, rien comprendre, rien savoir; que nos sens étaient bornés, notre intelligence imbécile et la vie trop courte. » (Cicéron, *Académiques*, I, XII.)

P. 224, l. 15. *Cicero)*. Cf. Corneille Agrippa, *De incertitudine et vanitate scientiarum*, I : « Ciceronem ipsum fontem literarum abundantissimum, refert Valerius, tandem literas contempsisse. » Le même fait est rapporté dans le *Paradoxe* de Lando *contre les sciences*. On ne trouve rien de pareil chez Valère Maxime, mais la source de l'erreur d'Agrippa est certainement chez Valère, II, II, 2.

P. 224, l. 20. *Dicendum)*. « Il faut parler, mais sans rien affirmer; je chercherai toutes choses, doutant le plus souvent et me défiant de moi-même. » (Cicéron, *De divinatione*, II, III.)

P. 224, l. 26. *Qui vigilans)*. « Qui dort en veillant, qui est presque mort quoique vivant et les yeux ouverts. » (Lucrèce, III, 1061, 1059.)

P. 225, l. 18. *Quiconque cherche)*. Cf. Sextus Empiricus, *Hypotyposes* : « Quicunque rem aliquam quærunt, eos huc tandem devenire consentaneum est, ut aut eam inveniant, aut a se inventam negent : & vel à se comprehendi non posse fateantur, vel in ejus investigatione perseverent. Quamobrem fortasse in iis etiam quæ circa Philosophiam quæruntur, alii quidem verum se invenisse dixerunt, alii autem id esse ejusmodi quod comprehendi non posset, pronuntiarunt, alii verò quærere pergunt. Invenisse sibi videntur ii qui peculiari nomine Dogmatici appellantur, ut Aristoteles, Epicurus, & Stoici, & alii quidam. Negarunt autem comprehendi posse Clitomachus, Carneades, & cæteri Academici. At Sceptici etiamnum quærunt. Unde meritò tres esse generalissimæ philosophandi rationes existimantur, Dogmatica, Academica, Sceptica. » (I, I, I.)

P. 226, l. 1. *Plusieurs antiens)*. Résumé de Diogène Laërce, *Vie de Pyrrhon*, IX, LXXII, 624.

P. 226, l. 10. *Nil sciri)*. « Quiconque pense qu'on ne peut rien savoir, ne sait pas même si l'on sait quelque chose qui permette d'affirmer qu'on ne sait rien. » (Lucrèce, IV, 470.) Le texte est celui de l'édition Lambin, p. 30.

P. 226, l. 20. *Zenon)*. Cf. Cicéron, *Académiques* : « Cum extensis digiti adversum manum ostenderat, visum, inquiebat Zeno, hujusmodi est : deinde, cum paulum digitos constrinxerat, assensus hujusmodi : tum, cum plane compresserat, pugnumque fecerat, comprehensionem illum esse dicebat : cum autem lævam manum admoverat, et illum pugnum arcte vehementerque compresserat, scientiam talem esse dicebat. » (IV, XLVII.)

P. 226, l. 27. *Ataraxie)*. Cf. Sextus Empiricus, I, XII.

P. 227, l. 14. *Que la nege soit noire)*. *Id.*, *ibid.*, I, XIII. On trouve là les raisonnements par lesquels Anaxagore démontrait que la neige est noire.

P. 227, l. 29. *Où les autres sont portez)*. Imité de Cicéron, *Académiques*, II, III.

P. 228, l. 5. *Ad quamcunque)*. « Ils s'attachent à n'importe quelle secte comme à un rocher sur lequel la tempête les aurait jetés. » (*Id.*, *ibid.*)

P. 228, l. 9. *Hoc liberiores)*. « D'autant plus libres et plus indépendants qu'ils ont une pleine puissance de juger. » (*Id.*, *ibid.*)

P. 228, l. 23. *S'il est loisible)*. « Cum Panætius princeps prope, meo quidem judicio, stoicorum, ea de re dubitare se dicat, quam omnes præter eum stoici certissimam putant, vera esse haruspicum auspicia, oracula, somnia, vaticinationes, seque ab assensu sustineat : quod is potest facere de iis rebus quas illi a quibus ipse didicit, certas habuerat, cur id sapiens de reliquis rebus facere non possit? » (*Id.*, *ibid.*, II, XXXIII.)

P. 229, l. 12. *Ut quum).* « Afin que, trouvant sur un même sujet des raisons égales pour et contre, il soit plus facile, sur un point ou sur l'autre, de suspendre son jugement. » (*Id., ibid.,* I, XII.)

P. 229, l. 18. *Je n'establis rien).* La plupart de ces aphorismes sceptiques figuraient en grec sur les travées de la bibliothèque de Montaigne. La première vient de Sextus Empiricus, I, XXII; la seconde de Sextus, I, XIX; la troisième de Sextus, I, XXIII.

P. 229, l. 20. *La loy de parler).* Déjà cité par Montaigne au début de l'essai I, XLVII, dans le texte grec qui figurait sur les travées de sa bibliothèque.

P. 230, l. 1. Ἐπέχω). « Je suspens mon jugement. » Mot pris à Sextus Empiricus et qui figurait sur les travées de la bibliothèque de Montaigne.

P. 230, l. 11. *Quant aux actions).* Cf. Sextus Empiricus, *Hypotyposes* : « Ea quæ ad vitam communem pertinent, observando, opinatione omni liberi vivimus : quia omnis actionis prorsus expertes esse non possumus. Videtur autem hæc observatio eorum quæ ad vitam communem spectant, triplex esse : & partim, in naturali instructione versari, partim, in impulsu & coactu passionum, partim, in constitutione legum & consuetudinum, partim, in traditione artium. » (I, 11.)

P. 230, l. 14. *Non enim).* « Car Dieu nous a donné non pas la connaissance mais seulement l'usage de ces choses. » (Cicéron, *De divinatione,* I, XVIII.)

P. 230, l. 17. *On dict).* Les premières éditions portaient « Laertius » au lieu de « on ». En tête de sa traduction de Sextus par Estienne, Montaigne trouvait une *Vie de Pyrrhon* par Diogène Laërce. Il reviendra sur cette question plus longuement dans l'essai II, XXIX.

P. 231, l. 1. *Si n'est il point).* Cf. Cicéron, *Académiques* : « Sic quicquid acciderit specie probabile, si nihil se offeret quod sit probabilitati illi contrarium : utetur eo sapiens : ac sic omnis ratio vitæ gubernabitur. Etenim is quoque qui à vobis sapiens inducitur, multa sequitur probabilia, non comprehensa, neque percepta, neque assensa, sed similia veri : quæ nisi probet, omnis vita tollatur. Quid enim, conscendens navem sapiens, num comprehensum animo habet atque perceptum, se ex sententia navigaturum? quî potest?... Hujusmodi igitur visis consilia capiet & agendi & non agendi... Et quæcumque res eum sic attinget, ut sit visum illud probabile, neque ulla re impeditum, movebitur... Habet corpus, habet animum, movetur mente, movetur sensibus, ut ei vera multa videantur. Neque tamen habere insignem illam & propriam percipiendi notam : eóque sapientem non assentiri, quia possit ejusdemmodi existere falsum aliquod cujusmodi hoc verum. » (II, XXXI; t. IV, p. 27.)

P. 231, l. 11. *Combien y q il). Id., ibid.* : « Quid fiet artibus? quibus? hisne quæ ipsæ fatentur conjectura se plus uti quàm scientia in his, quæ tantum id quod videtur sequuntur, nec habent istam artem vestram quæ vera et falsa dijudicent. » (II, XXXIII; t. IV, p. 28.)

P. 231, l. 13. *Il y a, disent ils). Id., ibid.* : « Tam vera quam falsa cernimus. Sed probandi species est : percipiendi signum nullum habemus. » (II, XXXIV; t. IV, p. 29.)

P. 232, l. 10. *Accepte, dit l'Ecclesiaste).* « Fruere jucunde presentibus, cetera extra te. » Cette sentence figurait sur les travées de la bibliothèque de Montaigne. Les commentateurs ont rapproché ce texte d'un passage de l'*Ecclésiaste,* III, XXII, qui en est très différent.

P. 232, l. 13. *Dominus).* « Le Seigneur connaît les pensées des hommes, et il sait qu'elles sont vaines. » (Psaume XCIII, 11.) Pris sans doute par Montaigne chez saint Augustin, *Cité de Dieu,* XIX, IV; XXII, IV.

P. 232, l. 21. *Quam docti).* « Que les savants supposent, plutôt qu'ils ne la connaissent. »

P. 232, l. 22. *Timæus).* Cf. Platon, *Timée* : « Rationem vero originis naturaliter explicare difficillimum est... Verisimiles rationes sufficiunt... ne mireris obsecro, si rationes de iis probatissimas exactissimasque affere non possim. Satis enim factum putare debebis, si non minus probabiles quam quivis alius rationes attulerim. Æquum est meminisse, & me qui disseram, & vos qui judicabitis, homines esse. » (P. 29; éd. de 1546, p. 705.)

P. 233, l. 2. *Ut potero).* « Je m'expliquerai de mon mieux : cependant n'allez pas prendre mes paroles pour des oracles certains et incontestables rendus

par Apollon Pythien; faible mortel, je cherche, par des conjectures, à découvrir la vraisemblance.» (Cicéron, *Tusculanes*, I, IX.) Montaigne écrit *ut* Pythius au lieu de *quasi* Pythius, et, après « homunculus », il supprime les trois mots *unus e multis*.

P. 233, l. 5. *Si forte)*. « S'il arrive que, discourant de la nature des Dieux et de l'origine du monde, je ne puis atteindre le but que je me propose, il ne faudra pas vous en étonner, car vous devez vous souvenir que moi qui parle et vous qui jugez, nous ne sommes que des hommes, et si je vous donne des probabilités, ne demandez rien de plus. » (Cicéron, traduction du *Timée* de Platon, III.) Montaigne abrège la phrase de Cicéron. L'édition de Paris 1538 écrit : ne quid ultra requiratis.

P. 233, l. 15. *Epicurus)*. Cf. essai I, XXVI, p. 189, l. 21 et la note.

P. 233, l. 16. *Le beaucoup sçavoir)*. Cf. Plutarque, *Propos de table* : « Florus... se remplit luy mesmes de plusieurs doutes, & en remplit encore les autres, comme font ordinairement les hommes studieux, rendants en cela tesmoignage à Aristote qui dit que le beaucoup sçavoir apporte beaucoup d'occasion de douter. » (VIII, x, f° 431 r°.)

P. 233, l. 21. *Qui requirunt)*. « Ceux qui voudraient savoir ce que nous pensons sur chaque matière poussent trop loin la curiosité. Ce principe en philosophie de disputer de tout sans décider sur rien, établi par Socrate, repris par Arcésilas, affermi par Carnéade, fleurit encore à notre époque. Nous sommes de l'école qui dit que le faux est partout mêlé au vrai et lui ressemble si fort qu'il est impossible de les discerner d'une manière certaine. » (Cicéron, *De natura deorum*, I, v.) Montaigne abrège beaucoup le texte de Cicéron et modifie quelques mots.

P. 234, l. 6. *Clitomachus)*. Cf. Cicéron, *Académiques* : « Quanquam Clitomachus affirmabat, nunquam se intelligere potuisse, quid Carneadi probaretur. » (II, XLV.) Montaigne commet ici une inexactitude : c'est sur une question particulière que d'après Cicéron, Clitomaque n'a jamais pu déterminer l'opinion de Carnéade.

P. 234, l. 9. Σκοτεινός). Ténébreux. Montaigne a pris cette allégation dans une note de son Lucrèce, édition Lambin, note du vers I, 640, qui va être cité ci-après. Lambin donne comme autorités Vitruve, II, II, et Cicéron, *De finibus*, II, v. C'est dans la même note de Lambin que Montaigne a pris encore ce qu'il vient de dire de l'obscurité d'Épicure. En effet, s'il se fût reporté au texte de Cicéron, II, v, il aurait vu que cette obscurité d'Épicure n'était pas volontaire; la citation tronquée de Lambin au contraire prêtait à confusion.

P. 234, l. 12. *Clarus)*. « C'est par l'obscurité de son langage qu'Héraclite s'est acquis sa réputation auprès des ignorants. Les sots, en effet, n'estiment et n'admirent que les opinions cachées sous un amas de paroles embarrassées. » (Lucrèce, I, 640.) Cf. la note ci-dessus, p. 234, l. 9.

P. 234, l. 15. *Cicero)*. *De officiis*, I, VI.

P. 234, l. 18. *Les phylosophes Cyrenaiques)*. Cf. Diogène Laërce, *Vie d'Aristippe)* : « Eos et physicam & dialecticam æquè aspernari. » (II, XCII, p. 151.)

P. 234, l. 19. *Zenon)*. *Id.*, *Vie de Zénon* : « Quod disciplinas liberales inutiles denuntiet, in principio suæ reipublicæ. » (VII, XXXII, p. 429.)

P. 235, l. 1. *Chrysippus)*. Il est probable que Montaigne fait allusion à un passage de Plutarque : *Les contredicts des philosophes stoïques*, XXV, f° 568 r°; mais son souvenir est erroné.

P. 235, l. 3. *Plutarque le dict)*. Dans la *Vie d'Alexandre* : « A la verité, tout le traitté qu'il appelle Metaphysique, c'est-à-dire, oultre la science naturelle, ne contient rien qui soit utile ny à enseigner, ny à apprendre, & n'est qu'une monstre & ostentation de profond entendement, pour ceulx qui sont desja sçavans. » (II, f° 466 v°.)

P. 235, l. 11. *Parum mihi)*. « Je ne saurais faire grand cas de ces lettres qui n'ont aucunement servi à rendre vertueux ceux qui en sont instruits. » (Salluste, *Bell. Jug.*, LXXXV.) Cette sentence qui ne se retrouve pas textuellement chez Salluste a été prise par Montaigne dans les *Politiques* de Juste Lipse, I, 10.

P. 235, l. 16. *Les uns ont estimé)*. Cf. Sextus Empiricus, *Hypotyposes* : « Platonem alii dogmaticum esse dixerunt, alii aporematicum sive dubitatorem; alii verò

in quibusdam dogmaticum, in quibusdam aporematicum. » (I, xxxiii, début.)

P. 236, l. 3. *Homere, leur autheur).* Cf. Sénèque, ép. 88.

P. 236, l. 5. *De Plato).* Cf. Diogène Laërce, *Vie de Socrate,* à la fin.

P. 236, l. 7. *Socrates disoit).* Cf. Platon, *Théétète,* vii, pp. 150, 151; éd. de 1546, pp. 138, 139.

P. 236, l. 16. *Les anciens ont remarqué).* Cf. Cicéron, *Académiques* : « Empedoclem, Anaxagoram, Democritum, Parmenidem & Xenophanem, Platonem etiam & Socratem profertis. » (II, v; t. IV, p. 12.)

P. 237, l. 23. *Comme dit Euripides).* Cf. Plutarque, *Des oracles qui ont cessé* :

« Les œuvres des Dieux en diverses
» Façons, nous donnent des traverses, »

comme dit Euripide, quand nous presumons & osons prononcer de si haultes & grandes choses, comme si nous le sçavions bien certainement. » (xxv, f° 348 r°.)

P. 237, l. 26. *Celuy qu'Empedocles).* Cf. Cicéron, *Académiques* : « Raro admodum, quum hærent, aliquo loco exclamant, quasi mente incitati : Empedocles quidem, ut interdum mihi furere videatur, abstrusa esse omnia, nihil eos sentire, nihil cernere, nihil omnino quale sit, posse reperire. » (II, v; t. IV, p. 12.)

P. 238, l. 3. *Cogitationes).* « Les pensées des mortels sont timides; leur prévoyance et leur invention sont incertaines. » (*Sagesse,* IX, xiv.) Pris sans doute chez saint Augustin, *Cité de Dieu,* XII, xv.

P. 238, l. 8. *Et treuvent de l'intempérance).* Cf. Sénèque : « Plus scire velle quam sit satis intemperantiæ genus est. » (Ép. 88.)

P. 238, l. 10. *Democritus).* Cf. Plutarque, *Propos de table* : « Comme il feit au sage Democritus, lequel un jour mangeant d'une figue, trouva qu'elle avoit le goust du miel. Si demanda à sa servante, où elle l'avoit achettée. Elle luy nomma un certain verger. Et luy se levant, luy commanda de le mener tout de ce pas sur le lieu. Dequoy la servante s'esbahissant, luy demanda pourquoy il y vouloit ainsi chaudement aller. Il fault, dit il, que je trouve la cause de ceste douceur : & je la trouveray, quand j'auray veu & bien consideré le lieu. Dequoy la servante se prenant à rire, Rasseiez vous, dit elle, hardiment quant à cela, car n'y pensant pas, j'avois mis ces figues en un vaisseau où il y avoit eu du miel. Et luy comme en estant marry, Tu me fasches, dit il, de me dire cela : Car nonobstant je suivray ma deliberation, & chercheray la cause, comme si ceste doulceur venoit de la figue mesme. » (I, x, f° 368 v°.)

P. 238, l. 20. *D'un effaict).* Rapprocher du début de l'essai III, xi.

P. 239, l. 4. *Satius est).* « Mieux vaut apprendre des choses inutiles que de ne rien apprendre. » (Sénèque, ép. 88.)

P. 239, l. 9. *La consideration).* Cf. Cicéron, *Académiques* : « Est enim animorum ingeniorumque naturale quoddam quasi pabulum consyderatio contemplatioque naturæ. Erigimur, latiores fieri videmur, humana despicimus : cogitantesque supera atque cœlestia, hæc nostra ut exigua & minima contemnimus. Indagatio ipsa rerum cum maximarum, tum etiam occultissimarum habet oblectationem. » (II, xli; t. IV, p. 32.)

P. 239, l. 17. *Eudoxus souhetoit).* Cf. Plutarque : *Que lon ne sçauroit vivre joyeusement selon la doctrine d'Epicurus* : « Eudoxus souhaitoit & faisoit prieres, qu'il peust veoir de près le Soleil, comprendre sa forme, sa grandeur & sa beauté & puis en estre bruslé, comme fut Phaëton. » (VIII, f° 282 v°.)

P. 240, l. 5. *Uniquique ista).* « Ces systèmes sont les fictions du génie de chaque philosophe, et non le résultat de leurs découvertes. » (Sénèque, *Suasor.,* iv.)

P. 240, l. 6. *Un ancien).* Montaigne fait peut-être allusion à Diogène le cynique auquel Diogène Laërce prête un mot analogue : « Dicente quodam, cur nihil sciens philosopharetur : etsi, inquit, philosophiam simulo, hoc ipsum philosophari est. » Montaigne a pu trouver ceci en particulier dans les *Dialogues* de Guy de Brués, p. 46.

P. 240, l. 16. *Ou il escrit selon soy).* Cf. Diogène Laërce, *Vie de Platon,* III, lxxx.

P. 240, l. 22. *Il a grand souin).* Cf. Platon, *République,* fin du livre II et début du livre III.

P. 241, l. 2. *Il dict). Id., ibid.* : « Nempe, necessarium fore videtur, ut frequenti mendacio & deceptione utantur principes ad subditorum utilitatem. » (V, p. 459; éd. de 1546, p. 591.)

P. 241, l. 15. *Non tam id sensisse).* « On dirait qu'ils ont écrit moins par conviction que pour exercer leur esprit par la difficulté du sujet. »

P. 241, l. 21. *Deviner Dieu).* De l'agnosticisme de Montaigne, on peut rapprocher ce que dit Gentillet dans ses *Discours sur les moyens de bien gouverner* : « Comment est l'homme si insensé et présomptueux de penser que son cerveau (qui n'est pas large de demy pied), puisse comprendre une chose si grande et infinie? C'est une aussi grande lourderie comme qui voudroit dans la palme de la main comprendre toutes les eaux de la mer. Le christianisme donc a ceste modestie et simplicité de vouloir connoistre Dieu par les moyens et selon qu'il veut estre connu des hommes; croire que de vouloir passer plus avant, c'est entrer en tenebres, non en connoissance. » (Éd. de 1579, p. 144.) Gelli dit de même dans ses *Discours fantastiques* (trad. de 1566, p. 207) : « Prends garde un peu au faict de la religion : ne vois-tu pas que ces messieurs les reverens pour ne vouloir reconnoistre selon la verité qu'ils ne peuvent comprendre les choses concernantes la foy chrestienne par leur lumiere naturelle et prudence humaine, se sont tellement laissez abuser par icelle qu'ils ont entrepris de vouloir prouver les principaux chefs et articles de nostre foy, par des propositions et argumens de philosophie, laquelle est neantmoins du tout contraire à la foy, d'autant qu'elle procede par un certain ordre et par les principes naturels, au lieu que la foy excède et surmonte en tout la nature. »

P. 241, l. 25. *Ne pouvons estendre).* Pour l'expression, rapprocher un souvenir de Cicéron que Montaigne mentionnera un peu plus bas, p. 248, l. 7.

P. 242, l. 10. *Jupiter omnipotens).* « Jupiter tout-puissant, père et mère du monde, des rois et des dieux. » (Vers de Valerius Soranus qui ont été conservés par saint Augustin dans la *Cité de Dieu*, VII, XI.) Montaigne a interverti l'ordre des mots « rerum » et « regum ».

P. 242, l. 14. *Les evenemans sortables).* Il semble bien que Montaigne exprimait des idées toutes contraires dans l'essai I, XXXII.

P. 243, l. 4. *Celle qu'ils avoyent). Actes des apôtres*, XVII, 23.

P. 243, l. 6. *Pythagoras adombra).* Cf. Plutarque, *Vie de Numa* : « ... que ce qu'il ordonna touchant les images & representations des Dieux, se conforme du tout à la doctrine de Pythagoras, lequel estimoit, que la premiere cause n'estoit ny sensible ny passible, ains invisible & incorruptible, & seulement intelligible. Et Numa semblablement défendit aux Romains de croire que Dieu eust forme de beste ou d'homme : de sorte qu'en ces premiers temps la il n'y eut à Rome image de Dieu ny peinte ny moulee, & furent l'espace de cent soixante & dix premiers ans, qu'ilz edifierent bien des temples & des chappelles aux Dieux : mais il n'y avoit dedans statue ne figure quelconque de Dieu, estimans que ce fust un sacrilege de vouloir representer les choses divines par les terrestres, attendu qu'il n'est pas possible d'atteindre aucunement à la cognoissance de la divinité, sinon par le moien de l'entendement. Les sacrifices mesmes que Numa institua, s'accordoient & se rapportoient fort à la maniere de servir les Dieux, dont usoient les Pythagoriens : car on n'y espandoit point de sang, ains se faisoient pour la plus part avec un peu de farine, & un peu d'effusion de vin & de laict, & avec autres telles choses legeres. » (XI, f° 45 r°.)

P. 243, l. 19. *La veuë de noz crucifix).* On peut rapprocher de tout ce développement ce qui est dit plus bas, p. 355, l. 25; voir aussi la description que fait Montaigne dans son *Journal de voyage*, p. 119, d'un temple luthérien : il est très frappé par la nudité de l'édifice. Visiblement dans toute cette page il fait la critique du protestantisme.

P. 243, l. 27. *La lumiere commune).* Cf. Ronsard, *Remontrances au peuple de France*. Au sixième vers le texte de Ronsard est : « *je dy* ce grand soleil... »

P. 244, l. 17. *Thales).* Cf. Cicéron, *De natura deorum* : Thales Milesius primus de talibus rebus quæsivit, aquam dixit esse initium rerum... Anaximandri autem opinio est nativos esse deos, longis intervallis orientes occidentésque, eósque innumerabiles esse mundos... Anaximenes aera deum statuit, eúmque gigni, esséque immensum & infinitum, & semper in motu... Anaxagoras... primus omnium rerum descriptionem & modum, mentis infinitæ vi ac ratione designari & confici voluit... Alcmæo... soli

& lunæ, reliquisque syderibus, animóque præterea divinitatem dedit... Pythagoras censuit animum esse per naturam rerum omnem intentum & commeantem, ex quo nostri animi carperentur... Xenophanes qui mente adjuncta, omne præterea quod esset, infinitum deum voluit esse, de ipsa mente item reprehenditur ut cæteri : de infinitate autem vehementius, in qua nihil neque sentiens, neque conjunctum potest esse... Parmenides... commentitium quiddam coronæ similitudine effecit, Stephanem appellat, continentem ardore lucis orbem, quem appellat deum... Empedocles... quatuor... naturas ex quibus omnia constare censet, divinas esse vult... Protagoras... sese negat omnino de diis habere quod liqueat, sint non sint, qualésve sint... Democritus... tum imagines earúmque circuitus in deorum numero refert, tum illam naturam quæ imagines fundat ac mittat, tum scientiam intelligentiamque nostram... Quid aer quo Diogenes Apolloniates utitur deo, quem sensum habere potest, an quam formam dei?... De Platonis inconstantia longum est dicere, qui in Timæo, patrem hujus mundi nominari neget posse : in legum autem libris, quid sit omnino deus inquiri oportere non censeat... Idem & in Timæo dicit & in Legibus, & mundum deum esse, & cœlum, & astra, & terram, & animos, & eos quos majorum institutis accepimus... Xenophon... eadem ferè peccat : facit enim in iis quæ à Socrate dicta retulit, Socratem disputantem, formam dei quæri non oportere, eundémque & solem & animum deum dicere, & modo unum, tum autem plures deos... Nec multo secus Speusippus Platonem avunculum subsequens, & vim quandam (dicit) qua omnia regantur, eámque animalem... Aristoteles... modo... menti tribuit omnem divinitatem, modo mundum ipsum deum dicit esse, modo alium quemdam præficit mundo... tum cœli ardorem deum dicit esse... Zenocrates... deos octo... esse dicit, quinque eos qui in stellis vagis nominantur, unum qui ex omnibus syderibus quæ infixa cœlo sunt, ex dispersis quasi membris, simplex sit putandus deus, septimum solem adjungit, octavam lunam... Ponticus Heraclides puerilibus fabulis refersit libros,... sensuque deum privat & ejus formam mutabilem esse vult : eodemque in libro rursus terram & cœlum refert in deos. Nec vero Theophrasti inconstantia ferenda est modo enim menti divinum tribuit principatum, modo cœlo, tum autem signis syderibúsque cœlestibus... Strato... omnem vim divinam in natura sitam esse censet, quæ causas gignendi, augendi, minuendi habeat, sed careat omni sensu & figura. Zeno autem... naturalem legem divinam esse censet, eámque vim obtinere recta imperantem, prohibentémque contraria. Quam legem quomodo efficiat animantem, intelligere non possumus... Tollit omnino usitatas perceptasque cognitiones deorum : neque enim Jovem, neque Junonem, neque Vestam, neque quenquam qui ita appelletur, in deorum habet numero... Aristonis non minus magno in errore sententia est, qui neque formam dei intelligi posse censeat, neque in diis sensum esse dicat, dubitetque omnino deus animans nécne sit. Cleanthes... tum ipsum mundum, deum dicit esse, tum totius naturæ menti atque animo tribuit hoc nomen, tum ultimum & altissimum atque undique circumfusum & extremum omnia cingentem, atque complexum ardorem qui æther nominetur, certissimum deum judicat... Perseus ejusdem Zenonis auditor, eos dicit esse habitos deos, à quibus magna utilitas ad vitæ cultum esset inventa... Chrysippus qui Stoïcorum somniorum vaferrimus habetur interpres, magnam turbam congregat ignotorum deorum... dicit esse (deos) etiam homines qui immortalitatem essent consecuti. » (I, x et suivants; t. IV, pp. 187-189.) Cicéron accompagne l'énoncé de chaque opinion d'une appréciation que Montaigne supprime. On remarquera que les opinions de Xénophane et de Diogène Apolloniate sont déplacées et rapportées d'une manière tout à fait inexacte.

P. 246, l. 9. *Diagoras). Id., ibid* : « Diagoras Atheos qui dictus est, posteaque Theodorus, nonne aperte deorum naturam sustulerunt. » (I, XXIII; t. IV, p. 192.)

P. 246, l. 10. *Épicure). Id., ibid.* (I, XVIII et suivants; t. IV, pp. 190, 191, 192.)

P. 246, l. 13. *Ego deûm).* « Quant à moi, j'ai toujours cru, j'ai toujours pensé qu'il existe des dieux et je le proclamerai sans cesse, mais ma conviction est qu'ils n'ont nul souci de ce que font les hommes. » (Ennius apud Cicéron, *De divinatione,* II, L.)

P. 247, l. 3. *Ceux qui adoroient)*. Les Égyptiens. Cf. Plutarque, *De Isis & Osiris*.

P. 247, l. 13. *Quæ procul usque)*. « Toutes choses qui sont très éloignées de la nature divine et qui sont indignes des dieux. » (Lucrèce, V, 123, 124.)

P. 247, l. 15. *Formæ)*. « On connait leur physique, leur âge, leurs vêtements, leurs parures, leur généalogie, leur mariage, leurs alliances, et on les représente à tous égards, sur le modèle de l'infirmité humaine, car on les fait sujets aux mêmes passions : on nous parle de leurs amours, de leurs chagrins, de leurs colères. » (Cicéron, *De natura deorum*, II, XXVIII.) Cette citation un peu abrégée est empruntée de saint Augustin, *Cité de Dieu*, IV, XXX.

P. 247, l. 18. *A la foi)*. Rapprocher pour tous ces dieux, Cicéron, *De natura deorum*, II, XXIII, et saint Augustin, *Cité de Dieu*, IV, XX, avec le *Commentaire* de Vivès.

P. 247, l. 22. *Quid juvat)*. « A quoi bon introduire nos mœurs dans les temples? O âmes courbées vers la terre et vides de tout sentiment divin. » (Perse, II, 62 et 61.) Les éditions du XVIe siècle portent *immittere* au lieu de *inducere* qu'écrit Montaigne, mais elles présentent comme Montaigne la leçon « quid juvat *hoc* ».

P. 247, l. 24. *Les Ægyptiens)*. Cf. saint Augustin, *Cité de Dieu* : « Constitutum est etiam de illo, ut quisquis eum hominem dixisset fuisse, capitalem penderet pœnam. Et quoniam fere in omnibus templis, ubi colebantur Isis & Serapis : erat simulachrum, quod digito labiis impresso admonere videretur, ut silentium fieret : hoc significare idem Varro existimat ut homines eos fuisse taceretur. » (XVIII, v, 314.)

P. 248, l. 7. *Dict Cicero)*. Dans le *De natura deorum* : « Nec intelligo cur maluerit Epicurus deos hominum similes dicere quam homines deorum. » (I, XXXII; t. IV, p. 196.) Et surtout dans les *Tusculanes* : « Fingebat hæc Homerus, & humana ad deos transferebat : divina mallem ad nos. » (I, XXVI.) Texte reproduit par saint Augustin, *Cité de Dieu*, IV, XXVI. Rapprocher une expression semblable dans le même essai de Montaigne, p. 241, l. 25.

P. 248, l. 14. *Le vergier de Pluton)*. Dans le *Gorgias* à la fin et dans la *République*, X, Montaigne se souvient surtout de Plutarque, *De la face qui apparoist dedans le rond de la Lune*, XXXII, f° 626 r°, où se trouve l'expression *verger* de Pluton.

P. 248, l. 18. *Secreti)*. « Ils se dissimulent dans des sentiers écartés, dans une forêt de myrte qui les enveloppe; même dans la mort les soucis ne les abandonnent point. » (Virgile, *Én.*, VI, 443.)

P. 249, l. 12. *Cinq sens de nature)*. L'expression se retrouve chez Bonaventure Despériers, *Nouvelles récréations*, I, et dans Henri Estienne, *Apologie pour Hérodote*, XX, II; elle semble appartenir au style des conteurs. Voir aussi le *Journal de voyage* de Montaigne, p. 186.

P. 249, l. 25. *Œuil ne sçauroit voir)*. Saint Paul, *Épître aux Corinthiens*, I, II, 9, d'après Isaïe, LXIV, 4.

P. 250, l. 3. *Comme tu dis, Platon)*. Cf. Plutarque, *De la face qui se voit dedans le rond de la Lune*, XXXII, f° 626 r°.

P. 250, l. 6. *Hector erat)*. « C'était Hector qui combattait les armes à la main; mais le corps qui fut traîné par les chevaux d'Achille, ce n'était plus Hector. » (Ovide, *Tristes*, III, II, 27.) Les éditions du XVIe siècle portent *et idem* au lieu de *at ille*.

P. 250, l. 9. *Quod mutatur)*. « Ce qui change est dissous, donc périt : les parties désagrégées, il n'y a plus de corps. » (Lucrèce, III, 756.)

P. 250, l. 11. *En la Metempsicose)*. Cf. ci-dessus, Essai II, XI, p. 136, l. 25.

P. 250, l. 14. *Ceus la auroint raison)*. Il s'agit de Porphyre. Cf. saint Augustin, *Cité de Dieu* : « Puduit scilicet, illud credere, ne mater fortasse filium in mulam revoluta vectaret : & non puduit hoc credere, ne revoluta mater in puellam filio forsitan nuberet. » (X, XXX, 621.)

P. 250, l. 19. *Des cendres)*. Cf. Pline, *Histoire naturelle* : « Ex ossibus & medullis (Phœnicis mortui) nasci primo ceu vermiculum : inde fieri pullum. » (X, II.)

P. 250, l. 25. *Nec si materiam)*. « Supposez que, après la mort, le temps rassemble la matière de notre corps et qu'il le reconstitue tel qu'il est aujourd'hui, supposez alors que la vie nous soit à nouveau donnée, même dans ces conditions, cette nouvelle existence ne serait rien pour nous, puisque le cours de notre

vie aurait été une fois interrompu. » (Lucrèce, III, 859.) Le texte est celui de l'édition Lambin, p. 248.

P. 251, l. 4. *Quand tu dis).* Voir en particulier Plutarque, *De la face qui se voit au rond de la Lune*, XXVIII.

P. 251, l. 7. *Scilicet).* « Ainsi, l'œil arraché de son orbite et séparé du reste du corps ne peut voir aucun objet. » (Lucrèce, III, 562.) Le texte est celui de l'édition Lambin, p. 227.

P. 251, l. 13. *Inter enim).* « Dès que la vie est interrompue, tout mouvement abandonne les sens. » (*Id.*, *ibid.*, 872.)

P. 251, l. 18. *Et nihil).* « Et cela ne nous est de rien, puisque nous sommes un tout formé de l'union et du mariage de l'âme et du corps. » (*Id.*, *ibid.*, 857.)

P. 252, l. 17. *C'est plus grande presomption).* Cf. Plutarque, *Pourquoy la justice divine diffère quelquefois la punition des maléfices* : « C'est plus grande presumption à ceulx qui ne sont qu'hommes d'entreprendre de parler et discourir des Dieux & des demy-dieux, que ce n'est pas à un homme ignorant de chanter, & de vouloir disputer de la musique, ou à un homme qui ne fut jamais en camp, vouloir disputer des armes & de la guerre, en presumant de pouvoir bien comprendre, nous qui sommes ignorans de l'art, la fantaisie du sçavant ouvrier, par quelque legere conjecture seulement. » (IV, f° 259 r°.)

P. 253, l. 4. *Come Tiberius Sempronius).* Tite-Live, XLI, XVI.

P. 253, l. 6. *Et Paul'emisle).* *Id.*, XLV, XXXIII.

P. 253, l. 7. *Et Alexandre).* Cf. Diodore de Sicile, XVII, CIV; Arrien, VI, XIX; mais ni l'un ni l'autre ne mentionnent les sacrifices humains dont parle Montaigne.

P. 253, l. 13. *Sulmone).* « Énée saisit quatre jeunes guerriers, fils de Sulmone, et quatre autres nourris aux bords de l'Ufens, pour les immoler aux mânes de Pallas. » (Virgile, *Én.*, X, 517.)

P. 253, l. 16. *Les Gettes).* Cf. Hérodote : « Ils (les Gètes) se cuident immortels. Ils ont opinion qu'ils ne meurent point, mais prennent chemin vers Zamolxis... De cinq en cinq ans ils envoyent pour messager vers lui l'un de entre eux, tiré aux ballotes, & luy donnent charge de ce qui leur fait communément besoing. Les aucuns d'eux sont ordonnez pour tenir trois javelines droictes, autres prennent iceluy messager aux pieds & aux mains, & le jectent en l'air sur les javelines, s'il meurt en cest état, ils ont opinion que le dieu leur est misericordieux, mais, si ne meurt point, ils luy disent injures & le blasment comme meschant. En fin apres qu'ils l'ont bien injurié, ils y envoyent un autre, & luy donnent ceste charge, nonobstant qu'il soit encore plein de vie. » (IV, XCIV; t. I, f° 277 v°.)

P. 254, l. 4. *Amestris).* Cf. Plutarque, *De la superstition* : « Amestris la mere du Roy Xerxes enfouit en terre douze hommes vivans, dont elle faisoit offrande à Pluton, pour cuider allonger sa vie. » (XIII, f° 124 r°.) Et surtout Hérodote : « Amestris femme de Xerxes devenue fort vieille feit enterrer vifs quatorze jeunes enfans des plus nobles maisons des Perses pour gratifier au dieu que l'on dit estre soubs terre. » (VII, CXIV; t. II, f° 88 v°.)

P. 254, l. 10. *Tantum relligio).* « Tant la religion a pu persuader de crimes. » (Lucrèce, I, 102.) Ce vers est cité dans un ouvrage de Juste Lipse que Montaigne a lu après 1588 : *Adversus dialogistam*, I.

P. 254, l. 11. *Les Carthaginois).* Cf. Plutarque, *De la superstition* : « (Les Carthaginois) eulx mesmes immoloient (à Saturne) leurs propres enfans, & ceulx qui n'en avoient point en achettoient des pauvres, et falloit que la mere propre qui les avoit vendus assistast au sacrifice, sans monstrer apparence quelconque de s'esmouvoir à pitié, & sans plorer ne souspirer. » (XIII, f° 123 v°.)

P. 254, l. 15. *Comme les Lacedemoniens).* Cf. Plutarque, *Les dits notables des Lacedemoniens* : « Les enfans enduroient d'estre deschirez a coups de fouët tout au long d'un jour, jusques à la mort bien souvent, sur l'autel de Diane. » (F° 227 v°.)

P. 255, l. 3. *Et casta inceste).* « Et que cette chaste et malheureuse victime, au moment même de son hymen, fût immolée par la main criminelle d'un père. » (Lucrèce, I, 99.) Le texte est celui de l'édition Lambin, p. 13.

P. 255, l. 8. *Quæ fuit).* « Quelle était cette grande iniquité des dieux de ne consentir à être favorables au

peuple romain qu'au prix du sang de tels hommes! » (Cicéron, *De natura deorum*, III, VI.)

P. 255, l. 14. *L'humeur de Policrates).* Hérodote, III, XLI, XLII; t. I, f[os] 194 v°, 195 r° et 195 v°.

P. 255, l. 24. *Tantus est perturbatæ).* « Telle est la fureur de leur esprit en délire et sorti de son siège qu'ils pensent apaiser les dieux en surpassant toutes les cruautés des hommes. » (Saint Augustin, *Cité de Dieu*, VI, 10.)

P. 256, l. 7. *Ubi iratos).* « De quoi pensent-ils que les dieux s'irritent, ceux qui croient les apaiser ainsi? ... Des hommes ont été châtrés pour servir aux plaisirs des rois; mais jamais esclave ne s'est châtré lui-même, lorsque son maître lui commandait de ne plus être homme. » (*Id.*, *ibid.*, d'après Sénèque.)

P. 256, l. 11. *Sæpius olim).* « Bien souvent dans le passé la religion a inspiré des actions impies et détestables. » (Lucrèce, I, 83.) Le texte est celui de l'édition Lambin, p. 12.

P. 256, l. 19. *Infirmum dei fortius).* « La faiblesse de Dieu est plus forte que la force des hommes; sa folie est plus sage que leur sagesse. » (Saint Paul, *Aux Corinthiens*, I, I, 25.) Sentence prise à saint Augustin, *Cité de Dieu*, X, XXVIII, ou XVI, II.

P. 256, l. 21. *Stilpon).* Cf. Diogène Laërce, *Vie de Stilpon* : « Cùm rogasset illum Crates an dii precationibus ac divinis honoribus gaudeant, Noli me, inquit, fatue in via de hisce rogare, sed solum ac seorsum. » (II, CXVII, 167.)

P. 257, l. 13. *Omnia cum cælo).* « Le ciel, la terre et la mer, pris ensemble, ne sont rien, en comparaison de l'immensité du grand tout. » (Lucrèce, VI, 679.) Le texte est celui de l'édition Lambin, p. 508. Cette sentence figurait sur les travées de la bibliothèque de Montaigne.

P. 257, l. 19. *Le corps humain).* Chacune des phrases qui suivent contient une allusion transparente à quelque récit des Écritures.

P. 258, l. 3. *Terramque, & solem).* « Que la terre, le soleil, la lune, la mer et tout ce qui existe, ne sont point uniques, mais en nombre infini. » (Lucrèce, II, 1085.)

P. 258, l. 5. *Les plus fameux).* Cf. une note à ce sujet dans l'édition de Lucrèce par Lambin, au vers 1023.

P. 258, l. 8. *Cum in summa).* « Qu'il n'y a point dans la nature d'être qui soit seul de son espèce, qui naisse et qui croisse isolé. » (*Id.*, II, 1077.)

P. 258, l. 14. *Quare etiam).* « On est donc forcé de convenir qu'il s'est fait encore et encore ailleurs des agglomérations de matières semblables à celles que l'éther embrasse dans sa vaste sphère. » (*Id.*, II, 1064.)

P. 258, l. 17. *Un animant).* Cf. à ce sujet Plutarque, *Des opinions des philosophes*, II, III, f° 446 r°. Montaigne a vu encore cette idée longuement développée dans le *De philosophia occulta* de Corneille Agrippa, II, LV.

P. 258, l. 18. *Platon l'assure).* Dans son *Timée*, p. 30 (éd. de 1546, p. 705); mais Montaigne prend ceci sans doute dans la *Cité de Dieu* de saint Augustin qui lui fournit aussi l'allégation suivante.

P. 258, l. 18. *Plusieurs des nostres).* Il s'agit surtout d'Origène. Cf. saint Augustin, *Cité de Dieu*, X, XXIX, et XIII, XVI.

P. 258, l. 22. *Democritus).* Cf. Diogène Laërce, *Vie de Démocrite*, IX, XLIV.

P. 258, l. 25. *Epicurus les imagine).* Cf. Diogène Laërce, X, LXXXV.

P. 259, l. 6. *Qui en voudra croire Pline).* C'est en effet de Pline, *Histoire naturelle*, que le plus grand nombre de ces faits sont empruntés; mais Pline les déclare faux pour la plupart et il n'est pas improbable que Montaigne les ait trouvés dans quelque ouvrage de seconde main. Certains d'entre eux sont cités par Aulu-Gelle, *Nuits attiques*, IX, IV, mais ce n'est certainement pas par Aulu-Gelle que Montaigne les a connus.

P. 259, l. 10. *Des contrées où les hommes).* Hérodote, IV, CXCI, et surtout Pline, VII, II. La traduction Saliat passe sous silence les hommes sans tête.

P. 259, l. 12. *Androgynes).* Pline, *Histoire naturelle*, VII, II.

P. 259, l. 12. *Ils marchent).* *Id.*, *ibid.*

P. 259, l. 12. *Qu'un œil).* *Id.*, *ibid.*, et Hérodote, III, CXVI, et IV, XXVII.

P. 259, l. 15. *Les femmes s'accouchent).* Pline, VII, II.

P. 259, l. 19. *Randent le sperme).* Hérodote, III, CI.

P. 259, l. 20. *Ceux qui naturellement).* Pline, *Hist. naturelle*, VIII, XXII.

P. 259, l. 22. *En quelque endroit des Indes).* Cf. Plutarque, *De la face qui apparoist dedans le rond de la Lune* : « Celle racine Indienne que dit Megasthenes, que certain peuple des Indiens qui n'ont point de bouche, et ne mangent ny ne boivent point, font brusler & fumer, & en vivent de l'odeur du parfum. » (xxx, f° 623.) Voir aussi Pline, VII, ii.

P. 260, l. 5. *Aller selon nature).* Pour cette idée qui revient souvent chez Montaigne, rapprocher I, xxvii, t. I, p. 234; II, xxx, t. II, p. 515, etc.

P. 260, l. 11. *Et Anaxagoras).* Cf. Cicéron, *Académiques,* II, xxiii et xxxi.

P. 260, l. 12. *Metrodorus Chius). Id., ibid.* : « Nego, inquit, scire nos sciamusne aliquid, an nihil sciamus : ne idipsum quidem nescire aut scire, scire nos : nec omninò, sitne aliquid, an nihil sit. »

P. 260, l. 16. Τίς δ'οἶδεν). Vers d'Euripide. Cf. Stobée, *Anthologie,* sermo 119, p. 602. Ils figuraient sur les travées de la bibliothèque de Montaigne. Il les a trouvés sous une forme un peu différente mais avec un sens identique chez Sextus Empiricus, III, xxiv; chez Diogène Laërce, *Vie de Pyrrhon,* IX, lxxiii; chez Platon, dans le *Gorgias,* p. 492; chez Stobée, sermo 120, qui cite le passage de Platon.

P. 261, l. 1. *D'autres jurent).* Le texte de 1588 est une simple allusion à des opinions qu'on trouve fréquemment répétées en particulier chez Corneille Agrippa, *De incertitudine et vanitate scientiarum,* lii; chez Sextus Empiricus, *Hypotyposes,* III, viii; III, xiv; etc.

P. 261, l. 2. *Les suivans de Melissus).* Cf. Platon, *Théèthète,* 180, 199.

P. 261, l. 6. *Protagoras dict).* Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Si Protagoræ credo, nihil in rerum natura est, nisi dubium. Si Nausiphani, hoc unum certum est, nihil esse certi. Si Parmenidi, nihil est præter unum. Si Zenoni, ne unum quidem. Quid ergo nos sumus? Quid ista quæ nos circumstant, alunt, sustinent? Tota rerum natura umbra est, aut inanis, aut fallax. » (Ép. 88. p. 208.)

P. 261, l. 12. *Si un estoit).* Cf. Platon, *Parmenides,* p. 138.

P. 261, l. 14. *Nature des choses).* Voir ci-dessus le passage de Sénèque cité p. 261, l. 6.

P. 261, l. 22. *Nostre parler).* Rapprocher le début de l'essai III, xiii.

P. 262, l. 4. *De cette syllabe, Hoc).* Première parole de la consécration dans le sacrement de l'Eucharistie : « Hoc est corpus meum. » (Saint Mathieu, xxvi, 26.) Montaigne fait allusion à la fameuse querelle de la transsubstantiation. Il imite d'ailleurs de très près Corneille Agrippa, qui, dans son *De incertitudine et vanitate scientiarum,* avait écrit : « Quantas rursus tragœdias movit dictio illa, nisi, in consilio Basiliensi? Bohemis utriusque speciei communionem necessariam adfirmantibus, quia scriptum sit : nisi manducaveritis carnem filii hominis, & biberitis ejus sanguinem, non habebitis vitam in vobis. Unde nam illa Valdensium & sequacium, recentiorumque circa Eucharistiani hæresis? nisi ex illa dictione, est quam illi symbolice ac significative duntaxat dictam volunt, tropumque subesse verbis, Romana ecclesia illam essentialiter exponente. » (iii.)

P. 262, l. 8. *Si vous dictes).* Cf. Cicéron, *Académiques* : « Si dicis, te mentiri verumque dicis, mentiri verum dicis. » (II, xxix; t. IV, p. 26.) C'est le sophisme connu sous le nom de ψευδόμενος; cf. encore Aulu-Gelle, XVIII, ii.

P. 262, l. 15. *Quand ils disent).* Cf. Diogène Laërce, *Vie de Pyrrhon* : « Verùm & ipsam vocem nihil magis sceptici tollunt... quæ & ipsa cum sustulerit reliquas a semetipsa sublata peribit, non secus atque medicamenta, quæ ubi epota prius materiam exhauserint, & ipsa egeruntur ac pereunt. » (IX, lxxvi, 628.) Cf. aussi Sextus Empiricus, *Hypotyposes.*

P. 262, l. 25. *A la devise d'une balance).* On trouve cette devise en tête de l'édition de 1635 publiée par Mlle de Gournay. En 1576 (janvier ou février), Montaigne fit frapper une médaille où se voit cette balance et ce « Que scay-je » dont il parle ici.

P. 263, l. 1. *Ce moqueur antien).* Cf. Pline, *Hist. nat.* : « Imperfectæ vero in homine naturæ præcipua solatia, ne Deum quidem posse omnia. Namque nec sibi potest mortem conscicere, si velit : quod homini dedit optimum in tantis vitæ pœnis : mortales æternitate donare, aut revocare defunctos : nec facere, ut qui vixit, non vixerit : qui honores gessit, non gesserit. Nullumque habere in præterita jus, præterquam

oblivionis : atque (ut facetis quoque argumentis societas hæc cum Deo copuletur) ut bis dena viginti non sint. » (II, VII.)

P. 263, l. 15. *Cras)*. « Que demain Jupiter couvre le ciel de nuages ou fasse resplendir le soleil dans un ciel pur, il ne pourra faire que ce qui a été n'ait point été, ni détruire ce que l'heure a une fois emporté dans sa fuite. » (Horace, *Odes*, III, XXIX, 43.)

P. 263, l. 27. *(Chose si esloignee de son poix)*. L'esprit de tout ce passage est en contradiction avec ce que dit Sebond : « L'homme, dit Sebond, est par sa nature, en tant qu'il est homme, la vraye et vive image de Dieu. Tout ainsi que le cachet engrave sa figure dans la cire, ainsi Dieu empreint en l'homme sa semblance, etc. » (*Theologie naturelle*, CXXI, traduction de Montaigne.)

P. 263, l. 28. *Mirum)*. « Il est étonnant jusqu'où se porte l'arrogance du cœur de l'homme, lorsqu'elle est encouragée par le moindre succès. » (Pline, *Hist. nat.*, II, XXIII.)

P. 264, l. 1. *Rebrouent Epicurus)*. Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Diis, inquit (Epicurus), immortalibus solis, & virtus & beata vita contingit. Nobis umbra quædam illorum bonorum & similitudo... » (Ép. 92, p. 221.)

P. 264, l. 7. *Qu'un grand personnage)*. Il s'agit de Tertullien qui a dit : « Quis negat Deum esse corpus, etsi Deus spiritus sit ? »

P. 264, l. 13. *Magna dij curant)*. « Les dieux s'occupent des grandes choses et négligent les petites. » (Cicéron, *De nat. deorum*, II, LXVI.)

P. 264, l. 14. *Nec in regnis)*. « Les rois non plus ne descendent pas dans les détails infimes du gouvernement. » (*Id., ibid.*, III, XXXV.)

P. 264, l. 22. *Deus ita artifex)*. « Dieu, si grand ouvrier dans les grandes choses, ne l'est pas moins dans les petites. » (Saint Augustin, *Cité de Dieu*, XI, XXII.)

P. 264, l. 24. *Par ce que nos occupations)*. Cf. Cicéron, *Académiques* : « Negas sine deo posse quicquam. Ecce tibi è transverso Lampsacenus Strato, qui det isti deo immunitatem magni quidem muneris : sed quum sacerdotes deorum vacationem habeant; quanto est æquius habere ipsos deos ? Negat opera deorum se uti ad fabricandum mundum. Quæcumque sint, docet, omnia effecta esse natura : nec, ut ille, qui asperi & levibus & hamatis uncinatisque corporibus concreta hæc esse dicat, interjecto inani, somnia censet hæc esse Democriti, non docentis, sed optantis. Ipse autem singulas mundi partes persequens, quicquid aut sit, aut fiat, naturalibus fieri, aut factum esse, docet ponderibus & motibus. Sic ille & dum opere magno liberat, & me timore. » (II, XXXVIII; t. IV, p. 31.)

P. 265, l. 4. *Quod beatum)*. « Un être heureux et éternel n'a point de peine et n'en fait à personne. » (Cicéron, *De natura deorum*, I, XVII.)

P. 265, l. 5. *Nature veut)*. Cf. Cicéron, *De nat. deorum* : « Intelligi necesse est, eam esse naturam ut omnia omnibus, paribus paria respondeant... Ex hac igitur illud efficitur, si mortalium tanta multitudo sit, esse immortalium non minorem; & si quæ interimant, innumerabilia sunt, etiam ea quæ conservent, infinita esse debere. » (I, XIX; t. IV, p. 191.)

P. 265, l. 8. *Come les ames des dieus)*. *Id., De divinatione* : « Ut enim deorum animi sine oculis, sine auribus, sine lingua sentiunt inter se quid quisque sentiat, ex quo fit ut homines etiam quum taciti optent quid, aut voveant, non dubitent quin di illud exaudiant : sic animi hominum, quum aut somno soluti vacant corpore, aut mente permoti per se ipsi liberi incitati moventur, cernunt ea, quæ permixti cum corpore animi videre non possunt. » (I, LVII; t. IV, p. 261.)

P. 265, l. 13. *Dict saint Paul)*. *Épitre aux Romains*, I, 22-23.

P. 265, l. 16. *Voyez un peu ce bastelage)*. Tous ces détails, qui viennent d'Hérodien, ont peut-être été pris par Montaigne dans l'ouvrage de Du Choul intitulé *De la religion des anciens Romains* (p. 75 et *passim*). Un exemplaire de cet ouvrage nous a en effet été conservé muni de sa signature. Il y trouvait reproduites beaucoup de ces médailles auxquelles il fait ici allusion.

P. 265, l. 25. *Quod finxere)*. « Ils s'effraient de leurs propres fictions. » (Lucain, I, 486.) Les éditions du XVI[e] siècle portent *quæ* au lieu de *quod*.

P. 266, l. 1. *Quasi quicquam)*. « Quoi de plus malheureux que l'homme esclave de ses chimères ! »

P. 266, l. 2. *C'est bien loin).* Cette opposition a été inspirée à Montaigne par la lecture de la *Cité de Dieu* de saint Augustin, VIII, XXIII-XXIV.

P. 266, l. 5. *Les Thasiens).* Cf. Plutarque, *Les dicts notables des Lacedemoniens* : « Davantage les Thasiens ayant receu beaucoup de bienfaicts, & pour ce se sentans grandement tenus à luy, luy dedierent des temples, & luy decernerent les honneurs divins, comme s'il eust esté un dieu, & luy envoyerent des ambassadeurs pour luy faire entendre leur resolution : aiant leu leurs lettres, & entendu les honneurs qu'ils luy faisoient, il leur demanda si leur païs & leur communaulté pouvoit deïfier les hommes : ils luy respondirent, que ouy. Or sus doncques, dit-il, commancez à vous mesmes, & si vous vous pouvez faire Dieux vous mesmes, alors je vous croiray que vous le me puissiez faire aussi. » (F° 210 v°.)

P. 266, l. 13. *Oyes trismegiste).* Cf. saint Augustin, *Cité de Dieu* : « Omnium enim mirabilium vicit admirationem, quod homo divinam potuit invenire naturam, eamque efficere. » (VIII, XXIV.)

P. 266, l. 16. *Nosse cui Divos).* « A qui seule il est donné de connaître les dieux et les puissances célestes, ou de savoir qu'il est impossible de les connaître. » (Lucain, I, 452.) On lit chez Lucain : « Solis nosse deos et cœli numina vobis aut solis nescire datum. » Montaigne adapte cette citation.

P. 266, l. 18. *Si Dieu est).* Ces idées, qui sont résumées de Cicéron, *De nat. deorum*, III, XIII-XIV, ont peut-être été prises par Montaigne chez Pontus de Thyard qui les présente sous une forme très analogue : « L'opinion niant Dieu, avouoit pour son appuy quelques argumens, et disoyent ceux qui la soustenoyent : ce qui est animal est meilleur que ce qui ne l'est pas : et si Dieu est, il n'y a rien de meilleur que luy : donc si Dieu est, il est animal : et s'il est animal, il sent : car l'animal n'est entendu animal, que par participation des sens. Et s'il sent, il sent l'amertume et la douceur par le sens du goust, comme les autres choses sensibles par les sens propres à les sentir... Donc si Dieu est, il est animal : et s'il est animal, il est doué des sens : car ce qui est animal n'est different de ce qui ne l'est pas que par les sens, et s'il est doué des sens il peut périr : mais la condition de perissement est contraire à la divinité : donc il n'y a point de Dieu. » (*Second curieux*, édition de 1578, p. 107; dans les *Discours philosophiques*, édition de 1587, p. 310.)

P. 266, l. 21. *Nous somes incapables).* Montaigne résume quelques-uns des arguments que Chrysippe et Zénon faisaient valoir pour établir l'existence de Dieu. Cf. Cicéron, *De natura deorum* : « Res cœlestes, omnésque hæ, quarum est ordo sempiternus, ab homine confici non possunt. Est igitur id quo illa conficiuntur, homine melius... Esse autem hominem qui nihil in omni mundo melius esse, quàm se putet, desipientis arrogantiæ est. Ergo est aliquid melius. Est igitur profecto deus. An vero, si domum magnam pulchrámque videris, non possis adduci, ut, etiamsi dominum non videas, muribus illam & mustelis ædificatam putes. Tantum vero ornatum mundi, tantam varietatem, pulchritudinémque rerum cœlestium, tantam vim, et magnitudinem maris atque terrarum, si tuum, ac non deorum immortalium domicilium putes, nónne plane desipere videare? An ne hoc quidem intelligimus, omnia supera esse meliora? terram autem esse infimam, quam crassissimus circumfundat aer?... Nihil... quod animi, quódque rationis est expers, id generare ex se potest animantem, compotemque rationis : mundus autem generat animantes compotesque rationis : animans est igitur mundus composque rationis... Cur... mundus non animans sapiénsque judicetur, cum ex se procreet animantes atque sapientes? » (II, VI, VIII; t. IV, p. 203.)

P. 267, l. 9. *Nous avons besoing). Id., ibid.*, II, XVI.

P. 267, l. 23. *Non, si te ruperis).* « Quand tu t'enflerais à en crever, dit-il. » (Horace, *Sat.*, II, III, 318.)

P. 268, l. 1. *Profecto).* « Certes les hommes croyant penser à Dieu, dont ils ne peuvent avoir une idée, pensent à eux-mêmes, ils ne voient qu'eux, et non pas lui; c'est à eux, non pas à lui, qu'ils le comparent. » (Saint Augustin, *Cité de Dieu*, XII, XVII.)

P. 268, l. 11. *Paulina).* Cf. Josèphe, *Antiquités jud.*, XVIII, IV. Cette histoire est souvent racontée chez les compilateurs et moralistes du XVI[e] siècle : cf. Corneille Agrippa, *De incertitudine et vanitate scientiarum*, LXIV; Du Verdier, *Suite des diverses leçons*,

IV, VIII; Jean des Caurres, *Œuvres morales*, V, XLVI. Mais dans tous ces récits, comme chez Josèphe, il s'agit d'Anubis, et non de Sérapis. Montaigne qui cite sans doute de mémoire un conte très vulgarisé, a fait une confusion.

P. 268, l. 14. *Varro)*. Cf. saint Augustin, *Cité de Dieu*, VI, VII. Cette histoire est contée d'une manière un peu différente par Plutarque, *Vie de Romulus*, III.

P. 268, l. 24. *Come s'il ne suffisoit pas)*. Cf. Diogène Laërce, *Vie de Platon*, III, I, 185.

P. 268, l. 26. *Il estoit tenu)*. *Id.*, *ibid.* : « Enimvero Speusippus in libro qui de cœna Platonis funebri inscribitur, et Clearchus in laudatione Platonis et Anaxilides secundo de Philosophis libro asserunt Athenis famam esse Aristonem Perictionæ cùm esset speciosissima, vim inferre conatum esse, verùm fuisse illius conatus irritos, vidisseque in somnis Apollinem atque ab eo mundam a jugali copula quoad pareret, uxorem servasse. » (III, II, 185.)

P. 269, l. 6. *En la relligion de Mahumet)*. Cf. Guillaume Postel, *Histoire des Turcs* : « Ils sont aussi beaucoup de merlins, asçavoir d'enfants sans peres, et nais de pucelles : et dises que cela leur est commun, et frequent : ils les nomment nephis ogli, enfans de l'âme ou de l'esprit... » (Éd. de 1575, p. 230; éd. de 1560, 1re partie, p. 109.) On trouve la même expression avec son explication dans la *Cosmographie* d'André Thevet : « Vous diriez que cest enfant estoit plus parfait que ce prophete anglois Merlin, lequel on faint avoir esté fils d'un demon succube, d'autant que cestuy parloit, et avoit raison, estant au ventre de sa mere, et Merlin estant entre les bras de sa mere encor alaictant. » (Éd. de 1575, f° 919 r°.) La légende de Merlin jouissait alors d'une grande popularité.

P. 269, l. 10. *Le lion)*. Cf. Cicéron, *De natura deorum* : « An tu aquilam, aut leonem, aut delphinum ullam anteferre censes figuram suæ? » (I, XXVII; t. IV, p. 194.)

P. 269, l. 16. *De toutes les formes)*. *Id.*, *ibid.* : « Quod si omnium animantium formam vincit hominis figura deus autem animans est : ea figura profecto est, quæ pulcherrima sit omnium quoniamque deus beatissimos esse constat : beatus autem esse sine virtute nemo potest, nec virtus sine ratione constare, nec ratio usquam inesse nisi in hominis figura : hominis esse specie deos confitendum est. » (I, XVIII; t. IV, p. 190.)

P. 269, l. 20. *Ita est)*. « Tant c'est une habitude et un préjugé de notre esprit que, quand il pense à Dieu, aussitôt la forme humaine se présente à lui. » (*Id.*, *ibid.*, I, XXVII.)

P. 269, l. 22. *Xenophanes)*. Eusèbe, *Préparation évangélique*, XIII, XIII; mais Montaigne a probablement pris ceci chez Duplessis-Mornay, *Vérité de la religion chrestienne*, I à la fin, et surtout IV au début. Tout le chapitre IV de Duplessis-Mornay, intitulé « *Que c'est que nous pouvons comprendre de Dieu* », mérite d'être rapproché de ce morceau de Montaigne et présente des idées tout à fait analogues. « L'homme ne voit et ne sent pas Dieu en soy mais en ses effects seulement, en la nature, parce qu'elle est un effect de Dieu, et que nul effect quelque grand qu'il soit, ne peut parfaictement representer sa cause... C'est ce qui a abusé les ignorants qui ont figuré Dieu semblable à eux : ce que les animaux aussi, dit Xenophanes, eussent fait s'ils eussent esté peintres, ne pouvant ordinairement chaque chose comprendre qu'elle-mesme », etc.

P. 270, l. 12. *Tam blanda)*. « Tant la nature adroite & indulgente, porte tous les êtres à s'aimer eux-mêmes. » (Cicéron, *De natura deorum*, I, XXVII.)

P. 270, l. 20. *Domitosque)*. « Ils sont domptés par le bras d'Hercule, les Titans fils de la Terre qui firent trembler les palais brillants du vieux Saturne. » (Horace, *Odes*, II, XII, 6.)

P. 270, l. 26. *Neptunus)*. « Neptune, de son trident redoutable, ébranle les murs de Troie, et renverse de fond en comble cette cité; plus loin l'impitoyable Junon occupe les portes Scées. » (Virgile, *Én.*, II, 610.)

P. 271, l. 3. *Les Cauniens)*. Cf. Hérodote : « Ils mettent armes en doz pour batre l'air, lequel ils poursuyvent jusque à la banlieu de la ville Celydna, disans qu'ils chassent les dieux estrangers. » (I, 172; t. I, f° 79 v°.)

P. 271, l. 9. *Adeo minimis)*. « Tant la superstition introduit les dieux mêmes dans les plus petites choses. » (Tite-Live, XXVII, XXIII.)

P. 271, l. 13. *Hic illius).* « Là (à Carthage) sont les armes de Junon, là est son char. » (Virgile, *Én.*, I, 16.)

P. 271, l. 15. *O sancte Apollo).* « O saint Apollon, toi qui habites le centre du monde ! » (Cicéron, *De divinatione,* II, LVI.) Delphes, consacré à Apollon, passait pour l'ombilic de la terre. Voir Tite-Live, XXXVIII, XLVIII; XLI, XXIII; Ovide, *Métamorphoses,* X, 168; XV, 630; Stace, *Thébaïde,* I, 118; etc.

P. 271, l. 16. *Pallada).* « Athènes honore Pallas, l'île de Crète Diane, Lemnos Vulcain, Sparte et Mycènes Junon; Pan est le dieu du Ménale et Mars celui du Latium. » (Ovide, *Fastes,* III, 81.)

P. 271, l. 23. *Juncta que).* « Et le temple du petit-fils est réuni à celui de son grand aïeul. » (*Id., ibid.*, I, 294.)

P. 272, l. 2. *Cinq ou six).* Souvenir imprécis de saint Augustin, *Cité de Dieu,* IV, VIII.

P. 272, l. 3. *Trois à une porte).* Cf. saint Augustin, *Cité de Dieu* : « Unusquisque domui suæ ponit ostiarium et quia homo est omnino sufficit. Tres deos isti, posuerunt, forculum foribus, cardeam cardini, limentinum limini. » (IV, VIII.) Cf. encore *Id., ibid.*, VI, VII.

P. 272, l. 4. *Quatre a un enfant). Id., ibid.* : Ils sont énumérés à diverses reprises dans le livre IV.

P. 272, l. 5. *Aucuns certeins). Id., ibid.* : « Varro dicit certos atque incertos in omnibusque generibus sicut in animalibus mares et fœminas. » (III, XII.)

P. 272, l. 8. *Quos quoniam).* « Puisque nous ne les jugeons pas encore dignes de l'honneur du ciel, permettons-leur d'habiter les terres que nous leur avons accordées. » (Ovide, *Métamorphoses,* I, 194.) Ces vers ont probablement été pris par Montaigne dans le *Commentaire de la Cité de Dieu* par Vivès, III, XII.

P. 272, l. 10. *Il en est de phisiciens).* Cf. saint Augustin, *Cité de Dieu,* VI, V, dont voici le titre : « *De tribus generibus theologiæ secundum Varronem, scilicet uno fabuloso, altero naturali, tertio civili.* »

P. 272, l. 14. *Chrysippus).* Cf. Plutarque, *Des communes conceptions contre les Stoiques* : « Chrysippus & Cleanthes... de tant de Dieux ils n'en font pas un eternel, ny pas un immortel, sinon Jupiter seul, en qui ils despendent & consument tous les autres. » (XXVII, f° 583 r°.)

P. 272, l. 17. *Jovis).* « Crète, berceau de Jupiter. » (Ovide, *Métamorphoses,* VIII, 99.)

P. 272, l. 18. *Scevola).* Cf. saint Augustin, *Cité de Dieu,* IV, XXXI : « Multa esse vera, quæ non modò vulgo scire non sit utile, sed etiam tametsi falsa sint, aliter existimare populum expediat. » (IV, XXXI.) C'est ici l'opinion de Varron, celle de Scevola est rapportée un peu auparavant. » (IV, XXVII.)

P. 272, l. 21. *Cum veritatem).* « Comme il ne cherche la vérité que pour s'affranchir, soyons certain qu'il est de son intérêt d'être trompé. » (*Id., ibid.*, IV, XXXI.)

P. 273, l. 4. *De pierre).* Xénophon, *Mémorables* : « Asserebat Anaxagoras... solem lapidem ignitum esse. » (IV, VII, 7; éd. de 1545, p. 515.)

P. 273, l. 5. *S'enquiert on a Zenon).* Cf. Cicéron, *De natura deorum* : « Zeno ita naturam definit, ut eam dicat, ignem esse artificiosum ad gignendum progredientem viâ. » (II, XXII.)

P. 273, l. 11. *Socrates).* Cf. Xénophon, *Mémorables* : « Geometriam didicisse eousque oportere (aiebat) quoad recte dividendo agro aut ædificio describendo conferat. » (IV, VII, 2; éd. de 1545, p. 514.)

P. 273, l. 12. *Poliænus).* Cf. Cicéron, *Académiques,* II, XXXIII; Bodin, préface de la *Démonomanie*; Brués, *Dialogues,* p. 90.

P. 273, l. 16. *Socrates).* Cf. Xénophon, *Mémorables* : « Ut una omnia complectar, cœlestia omnia, & quæ dii machinentur, scrutari dehortabatur. Neque enim hominibus facile est ea adinvenire : neque diis eos facere grata arbitrabatur, qui ea quærant, quæ ipsi dii in promptu & manifesta esse noluerunt. Quod si quis esset qui ea studiosius sectaretur, hunc non minus quàm Anaxagoram fore in periculo insaniendi, qui quidem quod nimium efferretur in orbis machinæ dispositione explicanda, insanivit. Ille enim asserens idem esse ignem atque solem, ignorabat quàm ignem homines facile spectent, solem vero non facile queant intueri : & solis radiis homines colore fieri fusco, igne autem minime. Ignorabat & illud, quod quæ ex terra oriantur, eorum nihil nisi à sole foveatur, queat adolescere : igne vero concalefacta omnia corrumpi. Asserens etiam solem lapidem ignitum esse, ignorabat lapidem quum in igne sit,

neque collucere, neque diu durare : Sol autem totis annis lucidior extat. » (IV, VII, 7; éd. de 1545, p. 515.)

P. 273, l. 26. *Platon).* Au *Timée* : « Cæterorum vero qui dæmones appellantur, & cognoscere & enunciare ortum, majus est opus quam ferre nostrum valeat ingenium. Priscis itaque viris hac in re credendum est, qui diis geniti ut ipsi dicebant, parentes suos optime noverant. Impossibile sane deorum filiis fidem non habere, licet nec necessariis nec verisimilibus rationibus eorum oratio confirmetur. Verum quia de domesticis rebus loqui se affirmabant, nos legem secuti fidem præstabimus. » (P. 40; éd. de 1546, p. 710.)

P. 274, l. 11. *Temo).* « Le timon et les cercles des roues étaient d'or, et les rayons d'argent. » (Ovide, *Metamorphoses*, II, 107.)

P. 274, l. 13. *Vous diriez).* On trouve un mouvement analogue chez Jacques Tahureau, *Dialogues* : « Il vint à me faire une description des cieus, mais sçais-tu quelle, par-Dieu, comme si toute sa vie il y eust esté nourri, et qu'il n'eût fait autre chose qu'observer, compter, compasser, et mesurer tous les aspects, toutes les étoiles, cercles et poincts qu'il asseuroit y estre. Et n'estoit que je le connaissois de longue main, joint qu'il n'estoit pas des plus beaux de ce monde, je l'eusse jugé incontinent pour un Ganymede, mignon de couchette de ce grand dieu haut-tonant, qui fût expressément descendu, et pris un corps fantastique pour en rapporter certaines nouvelles à ceus qui seroïent curieus de savoir comment on se porte lassus. » (Éd. de Paris, 1566, p. 180.) Tahureau se souvient du passage suivant de Corneille Agrippa que Montaigne a connu également : « Cujus astronomiæ magistri audaces profecto homines, & prodigiorum autores, impia curiositate, pro eorum libito, supra humanam sortem (tanquam Basilides hæretici abraxas) fabricant orbes cœlorum, siderum mensuras, motus, figuras, imagines, numeros, concentusque tanquam nuper è cœlis delapsi, ac in illis aliquandiu versati, depingunt : quibus omnia stare ac fieri atque sciri posse arbitrantur. » (*De incertitudine et vanitate scientiarum*, XXX.)

P. 274, l. 16. *Selon Platon).* Dans la *République* : « Dicebat... ex apicibus suspensum Necessitatis deæ pensum : per quod omnes circuitus peragantur. » (X, XII, 616; éd. de 1546, p. 699.)

P. 274, l. 17. *Mundus).* « Le monde est un édifice immense, entouré de cinq zones et traversé obliquement par une bordure enrichie de douze signes rayonnants d'étoiles, avec le char de la lune et ses deux coursiers. » (Vers de Varron, rapportés par Valérius Probus dans ses notes sur la sixième églogue de Virgile.)

P. 275, l. 3. *Ai ie pas veu en Platon).* Dans le *Second Alcibiade* : « Est enim ipsa natura universa poesis ænigmatum plena. » (X, p. 147; éd. de 1546, p. 47.) La traduction de Marsile Ficin, qui est ici amphibologique, a induit Montaigne en erreur : natura est un ablatif qu'il a pris pour un nominatif, et le sens de la phrase, incontestablement établi par le contexte, est que toute poésie est de sa nature énigmatique.

P. 275, l. 6. *Latent).* « Toutes ces choses sont cachées et enveloppées des plus épaisses ténèbres, et il n'y a point d'esprit assez perçant pour pénétrer dans le ciel ou dans les profondeurs de la terre. » (Cicéron, *Académiques*, II, XXXIX.)

P. 275, l. 21. *Ces epicycles).* On trouve chez Ramus des critiques semblables de toutes ces chimères astronomiques, qui, dit-il, ne correspondent à rien dans la nature et qui en compliquent l'étude. Dans son *Oratio de professione sua* (vers la fin) il déclare qu'en dépit de son respect pour les savants qui ont été ses maîtres, il a été fort tenté de rompre avec toutes ces entraves traditionnelles. Cette idée d'ailleurs était peut-être courante au temps de Montaigne. Je lis en effet dans l'ouvrage du Père Paul Sarpi, *Istoria del concilio Tridentino* : « Quelques plaisants dirent qu'il n'était pas étonnant qu'à l'exemple des astrologues, qui, pour cacher l'ignorance où ils étaient des véritables causes des mouvements célestes, avaient inventé les épicycles et les excentriques, le concile eût donné dans l'excentricité des opinions pour sauver les apparences des mouvements surnaturels. « (Traduction française de P. Fr. Le Courayer, 1751, t. I, p. 405; voir l'édition italienne de 1835, II, LXXXII, t. II, p. 326.)

P. 275, l. 26. *Platon).* Dans le *Timée* : « At quod

revera ita sit, ut diximus, ita demum asseremus, si divinum confirmaret oraculum : quod vero verisimile sit ita esse, & nunc & deinceps diligentius etiam investigando asseverare non dubitamus, atque in præsentia ita sit nobis assertum. » (P. 72; éd. de 1546, p. 724.)

P. 276, l. 10. *Le petit monde).* Μικροκόσμος. L'expression microcosme se rencontre assez fréquemment chez les écrivains du XVIe siècle. Cf. par exemple Rabelais, III, IV. D'après la *Bibliothèque française* de Du Verdier, il a été publié en 1580 un traité de N. de Nancel intitulé : *Analogia microcosmi ad macrocosmum, id est relatio et propositio universi ad hominem.* Le sens qu'on attachait à cette expression est longuement expliqué par Corneille Agrippa dans un ouvrage que Montaigne a lu, le *De philosophia occulta.* (Cf. III, XXXVI.)

P. 276, l. 24. *Aus peintres).* Imité de Platon dans le *Critias* : « Cum terram pingunt & montes, flumina, sylvas, cœlumque omne, quæve circa cœlum consistunt & quæ vagantur, primum quidem satis putamus factum, siquis vel exiguam quandam referre possit earum rerum imaginem, deinde utpote talium prorsus ignari, ne examinamus quidem pictorum opera, neque etiam redarguimus, sed confusa quadam adumbratione fallacique utimur. Cum vero quis fingere aggreditur nostrorum corporum similitudinem, tunc propter familiarem ipsam rerum nostrarum animadversionem acutius errata persentimus, severique & acres judices exactoresque sumus adversus eum qui non singula lineamenta coloresque expresserit. Idem quoque in sermonibus intueri licet. » (P. 107; éd. de 1546, p. 136.)

P. 277, l. 3. *Garce Milesienne).* Platon, dans le *Théétète*, XXIV, p. 174 (éd. de 1546, p. 149), et Diogène Laërce, dans la *Vie de Thalès,* rapportent le fait un peu différemment : la servante ne met rien sur le chemin de Thalès, elle le voit tomber dans un fossé, et tire seulement la morale de l'aventure. Voir aussi Stobée, sermo 80. L'anecdote est très vulgarisée au XVIe siècle. Cf. en particulier : Le Roy, *Vicissitudes,* f° 52 v°; Corneille Agrippa, *De incertitudine et vanitate scientiarum,* XXX; Tahureau, *Dialogues,* éd. de 1566, p. 184, etc. Montaigne cite probablement de mémoire, car nulle part je n'ai retrouvé le récit tel qu'il le présente.

P. 277, l. 11. *Quod est).* « Personne ne regarde ce qu'il a devant les pieds; on scrute les voûtes célestes. » Vers extrait d'une tragédie d'Iphigénie et cité par Cicéron, *De divinatione,* II, XIII. Montaigne s'est d'ailleurs trompé sur le sens du passage : ce n'est pas Démocrite qui parle ainsi, mais Cicéron qui reproche à Démocrite de s'occuper de questions insolubles.

P. 277, l. 14. *Come dict Socrates).* Cf. Platon, *Théétète* : « Idem similiter omnibus qui in philosophia versantur objici potest. Latet enim philosophum non modo quid agat ejus proximus, sed ferè homone sit, an brutum. Quid autem homo ipse sit, quæve actio aut passio ipsius hominis propria, studiose perquirit. » (XXIV, p. 174; éd. de 1546, p. 149.)

P. 277, l. 21. *Quæ mare).* « Ce qui maîtrise la mer, ce qui règle les saisons; si les astres ont leur mouvement propre ou obéissent à une force étrangère; pourquoi le disque de la lune croît et décroît régulièrement; enfin comment l'harmonie générale résulte de la discorde de toutes choses. » (Horace, *Épîtres,* I, XII, 16.)

P. 277, l. 26. *Nous voyons bien).* Montaigne avait inscrit sur les travées de sa librairie la sentence suivante : « Quare ignoras quomodo anima conjungitur corporis, nescis opera Dei. » (*Eccl.,* 11.) Le texte de l'*Ecclésiaste,* XI, 5, auquel Montaigne nous renvoie est d'ailleurs passablement différent du sien : « Quomodo ignoras quæ sit via spiritus, et qua ratione compingantur ossa in ventre prægnantis; sic nescis opera Dei qui fabricator est omnium. »

P. 278, l. 11. *Omnia incerta).* « Toutes ces choses sont impénétrables à la raison humaine et restent cachées dans la majesté de la nature. » (Pline, *Histoire naturelle,* II, XXXVII.)

P. 278, l. 12. *Modus quo).* « L'union des corps aux âmes est tout à fait merveilleuse et dépasse l'intelligence de l'homme; et cette union est l'homme même. » (Saint Augustin, *Cité de Dieu,* XXI, X.)

P. 278, l. 20. *Chacun à qui mieux mieux).* Cette idée reviendra plus longuement développée dans l'essai III, XI.

P. 279, l. 6. *C'est Aristote).* On trouve chez les contemporains des critiques tout à fait analogues

des principes de la physique d'Aristote. On peut voir en particulier Ramus, le grand adversaire d'Aristote au XVIe siècle, en divers endroits de ses écrits, et spécialement dans ses *Scholæ physicæ* : « At Deus bone! privatio ista quidnam est omnino, aut unde in physicæ inducta? Fabulosum enim somnium est. ... Nam cum dicis privationem esse principium, esse causam, ut Aristoteles hoc ipso in capite loquitur, quid aliud loqueris quam mortem esse vitam, frigus calorem? Causa enim status est rei salusque : privatio autem pernicies ac ruina. » Et encore : « Quid igitur de Aristotele sentias qui privationem, tanquam filiolam carissimam antea sic amplexatus et osculatus erat, ut e sinu deponere non posset, et tamen hic jam fastidire ac dedignari incipit : neque post unquam, ut rei naturalis principium appellabit. » (VII; éd. de 1569, p. 799.) Il faut encore citer le jugement de Guy de Brués que Montaigne a certainement lu à l'époque où il écrivait l'*Apologie* : « Aristote a grandement erré en ses principes. O bon Dieu, où a il appris que la privation, qui n'est qu'une negation, soit cause des choses naturelles? Certes, je ne puis assez exprimer l'imbécilité de ce philosophe : car en parlant des choses naturelles il les fait tousjours par imagination. » (*Dialogues*, p. 61.)

P. 279, l. 9. *Ou les idées de Platon).* Les énumérations d'opinions contradictoires, comme celle que nous trouvons ici, sont de tradition dans tous les écrits qui cherchent à saper les conceptions communes. En particulier on trouve des listes des premiers principes reconnus par les principaux philosophes chez Sextus Empiricus, *Hypotyposes*, III, IV; chez Cicéron, *Académiques*, II, XXXVII; et à leur imitation chez Corneille Agrippa, *De incertitudine et vanitate scientiarum*, L; dans les *Dialogues* de Guy de Brués, p. 51. De toutes les listes semblables que j'ai consultées c'est celle de Guy de Brués qui ressemble le plus à celle de Montaigne. On y trouve des expressions tout à fait semblables, comme celle-ci : « Anaxagore Clasomène en les parties similaires »; mais il subsiste des divergences qui ne permettent pas d'assurer que telle est bien la source de Montaigne : ainsi Montaigne prête à Apollodorus l'opinion que Brués donne à « Archesilas filz d'Apollodore ».

P. 279, l. 12. *De Diogenes).* Il s'agit de Diogène Apolloniate; ici Montaigne corrige l'erreur singulière (peut-être simple erreur de graphie d'ailleurs) qu'il a commise, p. 245, l. 25 (texte du manuscrit), en donnant l'« aage » comme premier principe admis par ce philosophe; erreur d'autant plus singulière que tout le contexte était emprunté au *De natura deorum*, de Cicéron, I, X et suivants, et que Cicéron dit formellement que Diogène Apolloniate reconnaissait l'air comme premier principe.

P. 279, l. 22. *La privation).* Cf. la note ci-dessus, p. 279, l. 6.

P. 280, l. 12. *Le mot de Pythagoras).* Ceci est traduit du *De incertitudine et vanitate scientiarum* de Corneille Agrippa. Toutefois Montaigne se trompe en attribuant ce principe à Pythagoras, il devait dire aux peripatéticiens; l'erreur s'explique par la présence du mot « Pythagoras » deux lignes plus haut dans le texte d'Agrippa : « Illud vulgatum proverbium, unicuique perito in arte sua credendum est. Sic creditur grammatico de verborum significationibus... creditur dialecticus de parte orationis a grammatico accepta. Assumit a dialectico rhetor argumentationis locos. Poeta mensuras mutuatur a musico. Geometra proportiones sumit ab arithmetico. Astrologus utrisque fidem dat. Deinde transnaturales conjecturis utuntur naturalium, et quisque artifex recte præsumit de statutis alterius. Habet enim quævis scientia certa quædam principia, quæ credere oporteat, nec ullo modo queant demonstrari : quæ si quis pertinacius negare velit, non habent philosophi illi quo contra illum disputent, moxque dicent contra negantem principia non esse disputandum, aut ad alia quasdam extra scientiæ metas relegabunt : ut si quis (dicunt) neget ignem esse calidum, projiciatur in ignem... » (III, à la fin.)

P. 281, l. 2. *Philodoxes).* Cf. à leur sujet Platon, *République*, V. Ce sont, selon sa définition, des gens entêtés de leurs opinions, quelle qu'en soit la valeur.

P. 282, l. 17. *Thales attribuoit).* Cf. Diogène Laërce, *Vie de Thalès* : « Inanimatis etiam illum animis inesse putasse Aristoteles, & Hippias autores sunt, conjicientem id ex magnete lapide, & succino. » (XXIV, p. 27.)

P. 282, l. 21. *Ignoratur).* « On ne connaît pas la nature de l'âme : naît-elle avec le corps, ou au contraire y est elle introduite au moment de la naissance? Périt-elle avec lui, ou va-t-elle visiter les sombres abîmes? Enfin, passe-t-elle, par l'ordre des dieux, dans le corps des animaux? » (Lucrèce, I, 113.)

P. 282, l. 26. *A Crates).* Ces opinions viennent pour la plupart de Sextus Empiricus, *Hypotyposes*; de Cicéron, *Académiques* et surtout *Tusculanes,* I, x; de Plutarque, dans les *Opinions des philosophes*; de Lactance, etc. Mais certainement Montaigne en a trouvé des listes toutes dressées dans des ouvrages de seconde main, comme nous l'avons déjà constaté ci-dessus à l'occasion des opinions touchant les principes premiers (p. 279, l. 9). On peut rapprocher en particulier les listes qu'on trouve dans les *Dialogues* de Guy de Bruès (p. 75 et suivantes) sur la nature de l'âme et son emplacement dans le corps. Montaigne a d'ailleurs sans doute une source différente. Rapprocher encore Bouaystuau au début du *Bref discours sur l'excellence de l'homme*; Du Verdier, suite des *Diverses leçons,* IV, v; etc. Mais surtout il faut voir Corneille Agrippa, *De incertitudine et vanitate scientiarum.* Certainement Montaigne n'a pas puisé uniquement chez Corneille Agrippa : des divergences nombreuses le prouvent, mais il est très possible qu'il ait complété sa liste avec celle de cet auteur. En tout cas le texte d'Agrippa nous prouve que, quelle que soit sa source, il en a traduit des phrases entières. « Varro inquiens : anima est aer conceptus ore, defervefactus in pulmone, temperatus in corde, diffusus in corpus... Alii (dicunt animum) ex terra & igne, ut Parmenides. Alii sanguineum, ut Empedocles... Alii spiritum tenuem et corpus diffusum, ut Hippocrates medicus... Cleanthes, Antipater, Possidonius dicentes illam (animam) esse calorem sive complexionem calidam, quibus adhæret Galenus, Xenocrates, vocans eam sese moventem numerum, quem sequuntur Ægyptii dicentes animam esse vim quandam in omnia corpora transmeantem, et Chaldæi inquientes eam esse virtutem absque determinata forma. Aristoteles... invento novo vocabulo animam vocat entelechiam, scilicet perfectionem corporis naturalis organici, potentia vitam habentis... hæc est receptissimi philosophi et anima futilis definitio, quæ non essentiam, naturam, aut ejus originem declarat, sed effectus... Cicero, Seneca, Lactantius, quid sit anima dicunt penitus ignorari... », etc. (LII.)

P. 283, l. 3. *Sanguineam).* « Il vomit son âme de sang. » (Virgile, *Énéide,* IV, 349.)

P. 283, l. 6. *Igneus).* « Elles (les âmes) ont la vigueur du feu, et leur origine est céleste. » (Virgile, *Énéide,* VI, 730.)

P. 283, l. 12. *Habitum quemdam).* « Une certaine manière d'être du corps vivant que les Grecs appellent harmonie. » (Lucrèce, III, 100.)

P. 283, l. 20. *Harum sententiarum).* « De toutes ces opinions quelle est la vraie : un dieu seul peut le savoir. » (Cicéron, *Tusculanes,* I, XI.)

P. 283, l. 21. *Dict S. Bernard).* « Ex me intelligo, quam sit incomprehensibilis Deus, quoniam me ipsum intelligere non possum, quem ipse fecit. » (*Liber de anima, seu meditationes devotissimæ,* I, au début.)

P. 283, l. 23. *Heraclytus).* Cf. Diogène Laërce, *Vie d'Héraclite* : « (Visum est ei) animarum item & dæmonum plena esse omnia... Dicitur & id de animæ sensisse natura, nunquam illam reperiri posse, quantalibet quis viæ conficiat spatia, adeò profundam ejus esse rationem. » (IX, VII, p. 583.)

P. 284, l. 3. *Il n'y a pas moins).* Parmi les références indiquées ci-dessus (p. 282, l. 23), il faut voir surtout Corneille Agrippa, *De incertitudine et vanitate scientiarum,* qui est peut-être en partie la source de Montaigne, ou qui à tout le moins nous permet de supposer ce qu'était cette source : « Nec minus ridiculæ de ejus sede inter se variant, nam Hippocrates & Hierophilus in cerebri ventriculis illam ponunt. Democritus in toto corpore, Erasistratus circa membranam epicranidem, Strato in superciliorum interstitio, Epicurus in toto pectore, Diogenes in cordis arteriato ventriculo, Stoici cum Chrysippo in toto corde ac spiritu circa cor versante, Empedocles in sanguine, cui adstipulatur Moyses, idcirco prohibens vesci sanguine, quia animalis anima sit in illo. Plato & Aristoteles & reliqui nobiliores philosophi in toto corpore. Galenus autem in quavis corporis particula suam esse animam putat. » (LII.)

P. 284, l. 6. *Ut bona sæpe)*. « Comme lorsqu'on dit que la santé appartient au corps, sans que pour cela elle soit une partie de l'homme en santé. » (Lucrèce, III, 103.)

P. 284, l. 9. *Hic exultat)*. « Car c'est là qu'on se sent palpiter de crainte et de terreur, c'est dans cette région qu'on éprouve les douces émotions de la joie. » (Lucrèce, III, 142.)

P. 284, l. 15. *Qua facie)*. « Quelle figure a l'âme et où elle loge, voilà ce qu'il ne faut pas chercher à connaître. » (Cicéron, *Tusculanes*, I, XXVIII.)

P. 284, l. 20. *Chrysippus)*. Galien, *De placitis Hippocratis et Platonis*, II, II. Il est possible que Montaigne ait pris ceci chez Guy de Brués qui écrit dans ses *Dialogues*, p. 78 : « Chrysippe (met l'âme) partout le cœur et par les esprits qui sont alentour de luy. Il a dit aussi que le principal lieu de l'âme estoit au cœur, parce que quand nous voulons parler de nous, ou bien dire que quelque chose nous appartient, nous mettons la main à nostre cœur. Aussi qu'en profferant le mot ego, c'est à dire moy, à la premiere sillabe nous baissons la basse mâchoire vers le cœur. » C'est chez Guy de Brués que Pierre de l'Ostal a pris ceci, pour l'insérer dans ses *Discours philosophiques*, p. 94.

P. 285, l. 7. *Les Stoiciens)*. Cf. Sénèque, *Épitres* : « Qui existimant, animam hominis magno pondere extriti, permeare non posse, & statim spargi, quia non fuerit illi exitus liber. » (LVII, p. 140.)

P. 285, l. 11. *Aucuns tienent)*. C'est l'opinion d'Origène que Montaigne résume ainsi; il l'a trouvée dans la *Cité de Dieu*, de saint Augustin, XI, XXIII, et surtout dans le *Commentaire* de Vivès dont voici un passage caractéristique : « Hæ animæ propter nimios defectus mentis crassioribus et solidioribus indiguere corporibus, propter quas etiam mundus iste visibilis constitutus est tantus ut omnes facile caperet quas in eo exerceri statutum erat. Cumque non omnes a bono æque recessissent, semina quædam et causas varietatis et diversitatis ille omnium conditor cepit ut pro diversitate peccatorum varium ac diversum mundum efficeret. » Et dans le texte de saint Augustin on lit encore : « Animas dicunt peccasse a conditore recedendo et diversis progressibus pro diversitate peccatorum, a cœlis usque ad terras, diversa corpora quasi vincula meruisse... Quid stultius dici potest quam istum solem ut in uno mundo unus esset non decori pulchritudinis, vel etiam saluti rerum corpora num consuluisse artificem deum, sed hoc potius evenisse quia una anima sic peccaverat, ut tali corpore mereretur includi. »

P. 285, l. 18. *Come dict Plutarque)*. Dans la *Vie de Thésée* : « Ainsi comme les Historiens qui descrivent la terre en figure, amy Sossius Senecion, ont accoustumé de supprimer aux extremitez de leurs Cartes, les regions dont ilz n'ont point de cognoissance, & en cotter quelques telles raisons par endroits de la marge : Oultre ces païs ici n'y a plus que profondes sablonnieres sans eaue, pleines de bestes venimeuses, ou de la vase que lon ne peult naviger, ou la Scythie deserte pour le froid, ou bien la mer glacee. Aussi en ceste mienne histoire... » (I, f° 1 r°.)

P. 285, l. 25. *Il definit l'homme)*. Cf. Diogène Laërce, *Vie de Diogène* : « Platone item definiente, Homo est animal bipes sine pennis, cùm placeret ista ejus definitio, nudatum pennis ac pluma gallum gallinaceum, in ejus invexit scholam dicens, Hic Platonis homo est. » (VI, XL, 368.)

P. 286, l. 4. *Premierement imaginer)*. Pour toute cette critique de la physique épicurienne, cf. le *De finibus*, I, et le *Commentaire* de Lucrèce par Lambin, passim.

P. 286, l. 13. *Ceus qui les poursuivent)*. Cf. Cicéron, *De natura deorum*, II, XXXVII.

P. 286, l. 18. *Dict Zeno)*. *Id.*, *ibid.* : « Quod ratione utitur id melius est quàm id quod ratione non utitur : nihil autem mundo melius. Ratione igitur mundis utitur. Hoc si placet, jam efficies ut mundus optime librum legere videatur. Zenonis enim vestigiis hoc modo rationem poteris concludere, Quod literatum est, id est melius quàm quod non est literatum : nihil autem mundo melius. Literatus igitur est mundus. Isto modo etiam disertus, & quidem mathematicus, musicus, omni denique doctrina eruditus, postremo philosophus. Sæpe dixisti nihil fieri sine deo, nec ullam vim esse naturæ, ut sui dissimilia possit effingere. Concedam non modo animantem & sapientem esse mundum, sed fidicinem etiam & tibicinem,

quoniam earum quoque artium homines ex eo procreantur. » (III, IX; t. IV, p. 229.) Les arguments de Zénon sont exposés dans le *De natura deorum,* II, VIII.

P. 287, l. 12. *Dit ailleurs).* Dans le *Premier Alcibiade,* p. 129; éd. de 1546, p. 39.

P. 288, l. 10. *Nihil).* « On ne peut rien dire de si absurde qui n'ait déjà été dit par quelque philosophe. » (Cicéron, *De divinatione,* II, LVIII.)

P. 288, l. 24. *Ce que Platon).* Cf. Diogène Laërce, *Vie de Platon,* III, LXVII, 224. Mais Montaigne a sans doute pris ceci dans les *Dialogues* de Guy de Brués *contre les nouveaux académiciens* : « Ils ont encore fait davantage, et divisé l'ame en plusieurs pieces, comme si l'ame estoit au corps. Platon l'a divisée en trois parties, ou facultés : en la raison, en l'ire et en la cupidité : il a mis la raison au cerveau, l'ire au cœur, et la cupidité au foie. Par mesme moyen ont plusieurs autres philosophes parti les âmes en trois parties, et en plusieurs autres facultés ou pars. Les autres ont pensé qu'il n'y avoit qu'une ame, laquelle par une seule faculté ratiocine, se souvient, comprend, juge, désire, et exerce toutes ses operations par divers instrumens du corps : tout ainsi que le nocher gouverne son navire selon l'expérience qu'il a, ores tendant ou laschant une corde, ores haussant l'entene, et ores prenant l'aviron, sans qu'il ait qu'une mesme ame par laquelle il fait tout cela... Je ne doubte point, que le propre lieu de l'ame raisonnable, soit au cerveau, ce que nous voyons par effect, car lors que le cerveau est en quelque endroit offensé, lors aussi les operations de l'ame sont lézées : d'où viennent l'oubly, la folie, la faute de jugement et autres semblables imperfections : nonobstant que sa vertu soit diffuse par tout le corps : tout ainsi que nous voions que quand le soleil entre par quelque fente, qu'il est en un endroit, et toutesfois sa clarté illumine et esclaire tout le lieu, sans pourtant qu'il occupe materiellement aucune place. » (*Premier dialogue,* p. 79 et suivantes.) Pierre de l'Ostal a reproduit tout ce morceau dans le cinquième de ses *Discours philosophiques* (éd. de 1579, p. 94).

P. 289, l. 13. *Medium).* « Le soleil ne s'écarte jamais dans sa course du milieu du ciel; cependant il éclaire tout de ses rayons. » (Claudien, *De sexto Consulatu Honorii,* V, 411.) Citation prise par Montaigne dans les *Politiques* de Juste Lipse, IV, IX. Juste Lipse applique cette image à l'idée d'un monarque qui se fixe dans une ville d'où il gouverne tous ses États.

P. 289, l. 17. *Cætera).* « L'autre partie de l'âme, répandue par tout le corps, est assujettie et obéit aux ordres suprêmes de l'intelligence. » (Lucrèce, III, 144.) Il faut lire *momenque.*

P. 289, l. 19. *Une ame generale).* Rapprocher Guy de Brués, *Dialogues contre les nouveaux académiciens* : « Nous pouvons convaincre la malheureuse opinion d'Aristote que nos ames sont mortelles, et que nous avons tant seullement une partie de l'intelligence universelle, laquelle retourne à soy incontinent que nous sommes morts... » (P. 116.)

P. 289, l. 22. *Deum namque).* « Que Dieu en effet pénètre les terres et les mers et les profondeurs du ciel; que dans sa substance les animaux petits et grands, les hommes, les bêtes sauvages de toute espèce puisent chacun leur vie au moment de la naissance, pour revenir à lui dans la suite et se résoudre en lui, sans que rien soit sujet à la mort. » (Virgile, *Géorgiques,* IV, 221.)

P. 290, l. 7. *Instillata).* « La vertu de ton père t'a été transmise avec la vie... Les enfants courageux naissent de pères courageux et probes. » J'ignore la source du premier de ces vers; le second est d'Horace, IV, III, 29; mais la plupart des éditions du XVI[e] siècle mettent une forte ponctuation après le mot *fortibus,* et rattachent *et bonis* au vers suivant, ce qui donne un sens de beaucoup préférable.

P. 290, l. 12. *Denique).* « Enfin, pourquoi le lion transmet-il à sa race sa férocité? pourquoi la ruse est-elle héréditaire chez les renards, et chez les cerfs la fuite et la timidité qui rend leurs membres agiles? Si ce n'est que l'âme a son germe propre et se développe en même temps que le corps. » (Lucrèce, III, 741.) Le texte est celui de l'édition Lambin, p. 241.

P. 290, l. 17. *La justice divine).* Cf. Plutarque, *Pourquoi la justice divine diffère quelque fois la punition des maléfices,* XIV, XVI et XIX.

P. 290, l. 25. *Si in corpus).* « Si l'âme s'insinue dans le corps à la naissance, pourquoi ne nous souvenons-nous pas du passé? pourquoi ne conservons-nous aucune trace de nos actions antérieures? » (Lucrèce, III, 671.) Le texte est celui de l'édition Lambin, p. 238.

P. 291, l. 7. *Comme disoit Platon).* Dans le *Phédon*, XVIII, p. 73; éd. de 1546, p. 498. Dans la préface d'un ouvrage paru à Bordeaux en 1578 et connu de Montaigne qui lui a fait des emprunts dans l'*Apologie*, on trouve une courte réfutation de la doctrine platonicienne de la connaissance, et dans cette réfutation se rencontrent les arguments mêmes que Montaigne indique ici : « Si on devenoit savant par la seule exercitation du corps, il s'ensuyvroit qu'on n'auroit besoing de doctrine, et que l'erreur n'auroit aucun lieu en l'âme (pourveu que les sens extérieurs fussent entiers et sains) qui sont deux conclusions notoirement absurdes... Quant à l'erreur quel lieu peut il avoir en l'âme si elle sçait tout, pourveu que les sens extérieurs ne l'abusent, en lui representant une chose pour autre? Elle pourroit bien ignorer ce qu'elle n'auroit encores descouvert ou recogneu : mais ce n'est pas errer, car au moins, ce qu'elle sçauroit, comme tout sçavoir est veritable, seroit vray... » (Joubert, *Erreurs populaires au faict de la medecine.*) Il est possible aussi que Montaigne se souvienne des *Dialogues* de Guy de Brués où Ronsard défendait la théorie platonicienne attaquée par Baïf, le porte-parole des académiciens : « En nostre ame sont divinement ennées les notices de ce que nous pensons aprendre, lors qu'elle revient tant seullement à soy mesmes... Puisque l'ame est dans le corps comme dans une obscure prison, et qu'elle est contraincte d'y demeurer, à raison de la liaison qu'il y a de l'une avec l'autre, elle ne peut nullement revenir à soy ny apprendre aucune chose, sans l'ayde et moyen des sens. » (P. 104.) Et plus loin (p. 110) Baïf réplique comme Montaigne : « Pourquoy donq ne sçavons-nous sinon ce qu'on nous a monstré, et nous avons apris par nostre diligence? »

P. 291, l. 23. *Nam, si tantopere).* « Car si le changement est si grand que l'âme ne conserve aucun souvenir de ce qu'elle a fait, son état, à mon avis, ne diffère guère de la mort. » (Lucrèce, III, 674.) L'édition Lambin, p. 235, écrit *longiter*.

P. 292, l. 14. *Platon).* Dans la *République* : « Quoscumque aliis injurias intulisse constaret, pœnas singillatim pro quolibet decies reddidisse, id est spatio annorum centum : quasi hæc vitæ humanæ sit meta. » (X, p. 615; éd. de 1546, p. 699.)

P. 292, l. 25. *Gigni).* « Nous sentons qu'elle naît avec le corps, qu'elle croît et vieillit avec lui. » (Lucrèce, III, 446.)

P. 293, l. 6. *Mentem sanari).* « Nous voyons que l'esprit se guérit comme le corps malade et qu'il peut être traité par la médecine. » (*Id.*, III, 509.)

P. 293, l. 11. *Corporeum naturam).* « Il faut bien que l'âme soit corporelle, puisqu'elle est sensible aux impressions du corps. » (*Id.*, III, 176.)

P. 293, l. 21. *Vis animaï).* « L'âme est troublée, bouleversée, brisée par la force de ce poison. » (*Id.*, III, 498.)

P. 294, l. 5. *Vis morbi).* « Le mal en se répandant dans les membres, trouble l'âme et la tourmente, comme le souffle impétueux des vents fait bouillonner la mer écumante. » (*Id.*, III, 491.) Le texte est celui de l'édition Lambin, p. 223.

P. 294, l. 19. *Morbis in corporis).* « Souvent dans les maladies du corps, la raison s'égare, ses propos marquent de la démence et du délire; quelquefois une pesante léthargie plonge l'âme dans un assoupissement profond et éternel; les yeux se ferment, la tête s'abat. » (*Id.*, III, 464.)

P. 295, l. 4. *Souvant en leurs discours).* Par exemple chez Cicéron dans les *Tusculanes*, I, XI, que Montaigne a lues après 1588, à l'époque où il écrivait ceci.

P. 295, l. 10. *Quippe etenim).* « Et en effet c'est une folie, d'unir le mortel à l'immortel, de croire qu'ils puissent s'accorder ensemble et se prêter de mutuels offices. Que peut-on en effet imaginer de plus dissemblable, de plus opposé et de plus incompatible que ces deux substances, l'une périssable, l'autre indestructible, que vous prétendez réunir, pour les exposer ensemble aux plus terribles orages! » (Lucrèce, III, 801.) Le texte est celui de l'édition Lambin, p. 245. Lambin cite dans son *Commentaire*

les opinions d'autres philosophes qui ont développé le même argument.

P. 295, l. 17. *Simul ævo).* « Elle s'affaisse avec lui sous le poids de l'âge. » (*Id.*, III, 459.)

P. 295, l. 18. *Selon Zeno).* Cf. Cicéron, *De divinatione,* II, LVIII.

P. 295, l. 20. *Contrahi animum).* « Il voit dans le sommeil une contraction et comme une prostration et un affaissement de l'âme. » (*Id., ibid.*)

P. 295, l. 27. *Non alio pacto).* « De la même manière que les pieds peuvent être malades sans que la tête éprouve aucune douleur. » (Lucrèce, III, 111.) Le texte est celui de l'édition Lambin, p. 203.

P. 296, l. 2. *Dit Aristote).* Dans la *Métaphysique,* II, 1; mais peut-être Montaigne a pris ceci chez Duplessis-Mornay, *Traité de la vérité de la religion chrétienne,* XVI : « Quelques-uns eslevent l'œil de leur entendement en haut. Mais combien? et que voyent-ils? Certes, comme dit Aristote, ne plus ne moins que les chahouans au soleil. »

P. 296, l. 5. *Cicero dict).* Dans les *Tusculanes,* I, XVI.

P. 296, l. 11. *Ce qu'Aristote).* Cf. Corneille Agrippa, *De incertitudine et vanitate scientiarum* : « Aristoteles... adeo nihil manifeste dicit, ut ejus interpretes adhuc de ea re disputent, Alexander Aphrodiseus ait manifesto, eum immortalem posuisse animam, idem sentit ex nostris Gregorius Nazianzenus contra hos Pleton, & ex nostris Thomas Aquinas pro Aristotele digladiantur, illum de animæ immortalitate recte sentire. Porro Averrois eximius ille Aristotelis commentator, hominem quemque propria anima pollere putat, sed mortali : mentem vero humanam, seu intellectum dicamus esse, usquequaque ab omni tam anteriore quam posteriore parte æternam, sed omnibus heroibus, seu humanæ speciei, una qui tantum in vita uteremur, etc. » (LII.) Voir pour la même idée ci-dessus, p. 233, l. 17.

P. 296, l. 13. *Rem gratissimam).* « C'est une chose très agréable qu'ils promettent plus qu'ils ne la prouvent. » (Sénèque, ép. 102.)

P. 297, l. 1. *Come dict Platon).* Dans les *Loix,* X, p. 907; éd. de 1546, p. 878. Mais ce n'est pas le texte de Platon qui a dicté ces lignes à Montaigne.

P. 297, l. 5. *D'allonger son estre).* Ce développement semble avoir été inspiré par la lecture des *Tusculanes,* I, XIV-XV.

P. 297, l. 16. *Somnia sunt).* « Ce sont là les rêves d'un homme qui dit ses désirs, mais qui ne démontre pas. » (Cicéron, *Académiques,* II, XXXVIII.)

P. 298, l. 8. *Perdam sapientiam).* « Je confondrai la sagesse des sages, et je réprouverai la prudence des prudents. » (Saint Paul, *Cor.*, I, I, 19.) Montaigne a sans doute pris cette citation dans la *Cité de Dieu* de saint Augustin, X, XXVIII.

P. 298, l. 15. *Ipsa utilitatis).* « Les ténèbres dans lesquelles s'enveloppe la connaissance de ce qui nous est utile sont un exercice pour l'humilité, et un frein pour l'orgueil. » (Saint Augustin, *Cité de Dieu,* XI, XXII.)

P. 299, l. 2. *Cum de animarum).* « Lorsque nous traitons de l'immortalité de l'âme, nous cherchons surtout un appui auprès des hommes qui craignent ou qui honorent les dieux infernaux. Je tire parti de cette conviction générale. » (Sénèque, ép. 117.)

P. 299, l. 9. *Usuram).* « Ils nous accordent une longue durée comme aux corneilles : nos âmes doivent vivre longtemps, mais pas toujours. » (Cicéron, *Tusculanes,* I, XXXI.)

P. 299, l. 12. *Ç'a esté celle).* Cf. à ce sujet la fin de l'essai précédent, II, XI. La source principale de ce passage nous a paru être dans le *De incertitudine et vanitate scientiarum* de Corneille Agrippa, LII, à la fin; là aussi Corneille Agrippa donne Pythagoras comme inventeur de la métempsychose, et il dit comme Montaigne : « Ethnici omnes qui animam immortalem asseruerunt, animarum transmigrationem communi consensu astruunt, et rationales animas ad rationis expertia corpora, et ad plantas usque transmeare per temporum quosdam periodos... »

P. 299, l. 19. *Et luy disoit).* Cf. Diogène Laërce, *Vie de Pythagore* : « Ut primum Æthalides fuerit, postea Euphorbus, deinde Hermotimus, ac postremò Pyrrhus effectus sit, ac deinde post Pyrrhum factum esse Pythagoram, omniumque memorasse quæ prædiximus. » (VIII, V, 526.) Cf. la citation d'Ovide dans l'essai II, XI, p. 137, l. 23.

P. 299, texte 88, l. 18. *La nostre).* Cf. César, *De bello gallico,* VI, XVIII.

P. 300, l. 1. *Adjoustoint aucuns).* Voir à ce sujet Plutarque, *De la face qui se void au rond de la Lune*, XXVIII-XXX, et Platon dont Plutarque résume ici la doctrine.

P. 300, l. 3. *O pater).* « O mon père, est-il vrai que des âmes retournent d'ici sur la terre et revêtent de nouveau un corps matériel? Qui peut inspirer à ces malheureux un aussi cruel désir de la vie. » (Virgile, *Énéide*, VI, 719.) Cette citation a probablement été prise dans la *Cité de Dieu* de saint Augustin, XIV, V.

P. 300, l. 6. *Origene).* Cf. saint Augustin, *Cité de Dieu*, XXI, XVI-XVII.

P. 300, l. 7. *L'opinion que Varro). Id., ibid.* : « Genethliaci quidam scripserunt inquit (Varro) esse in renascendis hominibus, quam appellant παλιγγενεσίαν Græci : hanc scripserunt confici in annis numero quadringentis quadraginta, ut idem corpus & eadem anima, quæ fuerant conjuncta in homine aliquando, eadem rursus redeant in conjunctionem. » (XXII, XXVIII.)

P. 300, l. 8. *Chrysippus). Id., ibid.* : Dans le *Commentaire* de Vivès au même chapitre : « Lactantius quoque lib. VII verba Chrysippi stoici ex ejus de Providentia libris refert, quibus ille reditum post mortem nostrum astruxit : Et defunctos jam vita certis temporum revolutionibus exactis, rursus in eam, quam nunc habemus faciem restitutum iri. » (XXII, XXVIII.)

P. 300, l. 9. *Platon, qui dict).* Dans le *Ménon* : « Tradit præterea Pindarus, & cæteris quicunque Poetarum divini sunt, talia quædam : ... Ferunt... hominis animum immortalem esse, eumque tum decedere, quod quidem mori vocant, tum iterum redire, interire vero nunquam... Quicunque... pœnas antiquæ miseriæ, Proserpinæ jam dederunt, iis illa ad supernum solem nono anno rursus animam reddit... Cum ergo animus immortalis sit, ac sæpius in hanc vitam redierit, videritque persæpe & quæ in hac, & quæ in alia vita sunt, omniaque perceperit, nihil utique restat, quin ipse didicerit. Quamobrem nihil mirum est, si eorum quæ ad virtutem & ad alia pertinent, reminisci possit : quippe cum olim illa cognoverit. » (P. 82; éd. de 1546, p. 19.)

P. 300, l. 15. *Qui a bien vescu).* Cf. Platon, *Timée* : « Illum qui recte curriculum vivendi a natura datum confecerit, ad illum astrum cui accommodatus fuerit, reversum beatam vitam acturum. Contrà vero agentem cogi in ortu secundo sexu mutato fieri mulierem. Et qui ne tum quidem finem peccandi faciet, quatenus depravatur, eatenus in brutorum naturam suis moribus similem permutari : nec prius a mutationibus laboribusque cessare, quam illam sibi insitam ejusdem ipsius similisque naturæ conversionem securus ipse, eique subjiciens turbulentos multiplicesque affectus postea ex igni, aqua, aere, & terra contractos, ratione sedaverit, & ad primum optimumque sui habitum jam redierit. » (P. 42; éd. de 1546, p. 710.)

P. 301, l. 9. *Denique).* « Il est ridicule de supposer que les âmes se trouvent là toutes prêtes au moment précis de l'accouplement des bêtes ou de leur naissance, et que, substances immortelles, elles s'empressent en foule autour d'un corps mortel et se disputent entre elles à qui y sera introduite la première. » (Lucrèce, III, 777.) Le texte est celui de l'édition Lambin, p. 244.

P. 301, l. 14. *D'autres ont arresté).* Allusion à Lucrèce, III, 718 et suivants.

P. 301, l. 20. *Aucuns des nostres).* Cf. Vivès, *Commentaire de la Cité de Dieu*, IX, XI.

P. 301, l. 25. *Il faut estimer).* Cf. Plutarque, *Vie de Romulus*, XIV, vers la fin. Ce passage est textuellement copié.

P. 302, l. 22. *Archelaus).* Cf. Diogène Laërce, *Vie d'Archelaüs* : « Gigni verò animalia ex terræ calore, quæ limum lacti simillimum ad escam eliquaverit, sic & homines natos. » (II, XVII, 107.)

P. 303, l. 2. *Pithagoras).* Cf. Corneille Agrippa, *De incertitudine et vanitate scientiarum* : « De spermate quod genitale semel est, audire quis anilibus ratiunculis certant Pythagoras illud utilissimi sanguinis spumam, sive cibi utilissimum excrementum dixit. Plato autem spinalis medulle defluxum, quia nimium coeuntes dorsum & renes dolent. Alcmeon autem cerebri partem adseveravit, ex eo quod coeuntibus oculi dolent, qui sunt partes cerebri. Democritus autem ipsum ab omnibus corporis partibus derivatum ait, & Epicurus a corpore & anima convulsum,

Aristoteles alimenti sanguinei excrementum, quod ultimum in membra digeritur. Cæteri putant sanguinem esse testium calore decoctum & dealbatum, ea duntaxat moti ratione quod ultra vires coeuntes sanguinis guttas ejiciant. Porro Aristoteles & Democritus nil dicunt mulieris semen ad generationem conferre, neque germen illas, sed particularem quendam sudorem emittere, Galenus illas & sperma licet imperfectum germen, emittere ait, & utrorumque viri & mulieris semen fœtum constituere. » (LXXXII.) Ces faits sont pris pour la plupart chez Plutarque, *Opinions des philosophes,* V, III; mais il est manifeste que Montaigne ne puise pas directement chez Plutarque.

P. 303, l. 22. *A quels termes).* Question très débattue chez les polygraphes de l'antiquité et souvent reprise au XVIe siècle. On trouvera une longue liste d'autorités anciennes sur ce sujet, chez Rabelais, I, III; cf. encore Breslay, *Anthologie,* II, XIII.

P. 304, l. 3. *Quasi vero).* « Comme si on pouvait entreprendre de mesurer quelque autre chose quand on ignore sa propre mesure. » (Pline, *Histoire naturelle,* II, I.)

P. 304, l. 5. *Vramant Protagoras).* Cf. Cicéron, *Académiques,* II, XLVI; Platon, dans le *Cratyle,* éd. de 1546, p. 308.

P. 304, l. 11. *Quand Thales).* Cf. Diogène Laërce, *Vie de Thalès* : « Interrogatus quidnam esset difficile, se, inquit, ipsum noscere. » (I, XXXVI, 35.)

P. 304, l. 13. *Vous, pour qui).* Cf. ci-dessus, p. 189, l. 2, et la note.

P. 304, l. 22. *Comme fit Gobrias).* Cf. Plutarque, *Comment on pourra discerner le flatteur d'avec l'amy* : « Gobrias s'estant jetté dedans une petite chambre obscure apres l'un des tyrans de Perse qui s'appelloient Mages... & se trouvant aux prises bien a l'estroit avec luy, cria à Darius, qui y survint l'espee nue au poing & qui doutoit de frapper le Mage, de peur qu'il n'assenast quant & quant Gobrias, qu'il donnast hardiment, quand il devroit donner à travers tous les deux. » (IV, f° 41 B.) Rapprocher Hérodote, III, LXXVIII; t. I, f° 213 r°.

P. 305, l. 3. *Les Portuguais).* Cf. Goulard, *Histoire du Portugal* : « Les prisonniers Turcs aimans mieux mourir que vivre esclaves, firent tant avec de cloux de fer frottez l'un contre l'autre, que les estincelles en volèrent sur certains caques de pouldre, laquelle brusla vaisseau Portugallois, prisonniers & tout. » (XII, XXIII, f° 366 r°.)

P. 305, l. 11. *Chi troppo).* « Qui trop se subtilise s'égare. » (Pétrarque, *Canzoniere,* XXII, V, 48; éd. de 1550, p. 164.) On lit chez Plutarque *assotliglia.* Le *Bulletin du bibliophile* du 7 septembre 1860 m'enseigne qu'on retrouve ce proverbe dans plusieurs écrits du XVIe siècle : dans un conte de Pogge, « Priapus in laqueo » (éd. de 1598, I, p. 179); dans les *Cent Nouvelles nouvelles* (éd. Leroux de Lincy, II, p. 169); etc.

P. 305, l. 22. *Epicurus disoit).* Cf. ci-dessus p. 206, l. 21 et la note.

P. 305, l. 24. *Platon).* Dans les *Lois* : « Necesse est leges hominibus ponere, ut secundum leges vivant. Nam si absque his viveretur, nihilo a feris atrocissimis discreparent. » (P. 874; éd. de 1546, p. 862.)

P. 306, l. 16. *C'est un outrageus glaive).* Montaigne a déjà employé cette image en parlant de la science dans l'essai I, XXV, p. 181, l. 15. Voir la note.

P. 307, l. 4. *Qui certis quibusdam).* « Qui enchaînés et voués a certaines opinions fixes et déterminées, sont réduits à défendre les choses mêmes qu'ils désapprouvent. » (Cicéron, *Tusculanes,* II, II.) La phrase de Cicéron est passablement modifiée : notons seulement comme intéressante la suppression de *quasi* dans l'expression « *quasi* addicti et consecrati ».

P. 307, l. 9. *Monnoyes).* La même image reviendra dans l'essai II, XVI, et dans l'essai II, XVII, etc.; elle est quelquefois chez Amyot avec la même valeur : cf. par exemple *Œuvres morales,* f° 124 v°. De là elle a passé chez quelques moralistes du XVIe siècle : elle est fréquente dans la *Civil conversation,* de Guazzo. Luigi Guicciardini écrit dans ses *Detti effati* : « Dice M. Giovanni della Casa,... non esser cosa sconvenevole di accettarli, non solo per quello ch' essi veramente vagliano, ma come si fa delle monete, per quello ancora che corrono. » (Éd. de 1613, p. 124.)

P. 307, l. 16. *Il ne faut que sçavoir).* Cf. Guy de Brués, *Dialogues contre les nouveaux académiciens* : « Aucuns mettent le lieu de Mars au milieu du triangle de la main, celuy de Venus au pouce, celuy de Mercure au petit doigt. Antioche tres bien fondé

ce luy semble, met Venus au tubercle du petit doigt, Mercure au triangle, et Mars au tubercle du pouce et moy je metz tout cela en risée... Pourquoy, quand la mensale couppe le tubercle de l'enseigneur, c'est signe de cruauté, plus tost, que quand elle n'arrive que jusques au commencement du mont? Et pourquoy, quand elle finit soubs le mittoien et que la naturelle fait un angle avec la vitalle, soubs mesme endroit, cela signifie une miserable mort, combien qu'il fut un roy qui leur a aprins que quand la naturelle est ouverte, et qu'elle ne ferme point l'angle avec la vitalle, cela denote, si c'est une femme, qu'elle sera putain. Quant a moy, je ne voy qu'il y ait en tout qu'opinion. » (Dialogue I, p. 94.)

P. 308, l. 3. *Theophrastus).* Cf. Corneille Agrippa, *De incertitudine et vanitate scientiarum* : « Theophrastus in suis transnaturalibus sic ait, Usque ad aliquid quidem possumus per causam speculari, principia a sensibus sumentes : quando autem ad ipsa extrema & prima transierimus, non amplius possumus scire, sive quia non habemus causam, sive propter intellectus nostri infirmitatem. » (I.)

P. 308, l. 16. *Ne se jettent pas en moule).* Cf. II, XII, p. 190, l. 6 et la note pour l'expression « jeter en moule ». Pour la pensée, Montaigne semble se souvenir ici de Du Bellay, *Deffence et illustration,* II, XII; éd. Chamard, 1904, p. 345, l. 6.

P. 308, l. 18. *Comme les ours).* La même image se trouve chez Aulu-Gelle, XVII, X, qui l'applique aux vers de Virgile; on la trouve encore chez Rabelais, III, XLII; chez Du Bellay, *Deffence,* éd. Chamard, p. 351, l. 6; chez Estienne Pasquier, *Correspondance* (livre VI, à Monsieur Chopin), qui l'applique aux lois : « tout ainsi que l'ours donne forme à ses petits à la longue en les léchant, ainsi les loix qui sont quelquefois brusquement proposées au peuple reçoivent avec le temps polissure à mesure qu'elles sont mises en œuvre. »

P. 308, l. 24. *Ut hymettia).* « Comme la cire de l'Hymette s'amollit au soleil, et, pétrie sous le pouce, prend mille formes et devient plus souple à mesure qu'on la manie. » (Ovide, *Métamorphoses,* X, 284.) Le texte « vertitur » qui est chez Montaigne est donné par la plupart des éditions du XVIe siècle.

P. 309, l. 6. *Non potest).* « Une chose ne peut être plus ou moins comprise qu'une autre, parce que la compréhension est une pour toute chose. » (Cicéron, *Academiques,* II, XLI).

P. 309, l. 13. *Mulciber).* « Vulcain était contre Troie, Troie avait pour elle Apollon. » (Ovide, *Tristes,* I, II, 5.) Montaigne a rencontré cette citation avec une légère modification de texte dans le pamphlet de Blackwood, *Pro regibus apologia,* p. 298.

P. 310, l. 1. *La verité).* Mot de Démocrite auquel Montaigne fera de nouveau allusion dans l'essai III, VIII, et que Cicéron adopte pour sien dans les *Académiques,* I, XII, et II, X.

P. 310, l. 27. *Inter visa).* « Entre les apparences vraies ou fausses il n'y a pas de différences qui doivent déterminer l'esprit. » (Cicéron, *Academiques,* II, XXVIII.)

P. 312, l. 24. *Posterior).* « La dernière nous dégoûte des premières et nous détourne des anciennes. » (Lucrèce, V, 1413.)

P. 313, l. 23. *Cleomenes).* Cf. Plutarque, *Les dicts notables des Lacedemoniens* : « Estant travaillé d'une longue maladie, & ne sçachant que y faire, il se meit à la fin entre les mains des devins, charmeurs & sacrificateurs, auxquels ils ne souloit point adjouster de foy au paravant : dequoy quelqu'un de ses familiers s'esmerveillant, il luy dit, dequoy t'esmerveilles tu, car je ne suis plus celuy que je soulois estre, & n'estant pas le mesme, aussi ne trouve-je pas maintenant les choses bonnes que je trouvois alors. » (F° 218 r°.)

P. 314, l. 6. *Ce venerable senat).* Montaigne a pu lire ceci entre 1582 et 1588 dans les *Sérées* de Guillaume Bouchet, I, IX, f° 193 r°.

P. 314, l. 10. *Tales sunt).* Déjà cité par Montaigne sous une forme un peu différente dans l'essai II, I, p. 3, l. 28. (Voir la note.)

P. 315, l. 16. *Quis sub Arcto).* « Et qui ne me soucie nullement de savoir quel roi fait tout trembler sous l'ourse glacée, ou de quoi s'inquiète le roi Tiridate. » (Horace, *Odes,* I, XXVI, 3.)

P. 316, l. 14. *Velut minuta).* « Comme une frêle barque surprise par un gros temps quand le vent fait rage. » (Catulle, XXV, 12.) Citation prise sans

doute chez Juste Lipse, *Saturnalium sermonum libri*, II, II.

P. 317, l. 19. *Comme un navire).* Cf. Plutarque, *De la vertu morale* : « Si l'on oste de tout point entierement les passions, encore qu'il fust possible de le faire, on trouvera que la raison en plusieurs choses demourera trop lasche & trop molle, sans action, ne plus ne moins qu'un vaisseau branlant en mer, quand le vent lui default. » (XII, f° 37 v°.)

P. 317, l. 25. *Semper Ajax fortis).* « Ajax fut toujours brave; mais il ne le fut jamais tant que dans sa folie. » (Cicéron, *Tusculanes*, IV, XXIII.)

P. 318, l. 1. *Ny ne court).* Tout ceci est très directement inspiré par Cicéron, *Tusculanes*, IV, XIX.

P. 318, l. 19. *Ut maris tranquillitas).* « De même qu'on juge de la tranquillité de la mer quand aucun souffle, si léger soit-il, n'agite sa surface, ainsi on peut assurer que l'âme est calme et paisible quand nulle passion ne peut l'émouvoir. » (*Id., ibid.*, V, VI.)

P. 319, l. 13. *Qu'ils produisent leurs plus grans effaicts).* Cf. Cicéron, *De divinatione*, I, LVII, et II, XLVIII; Platon, *Phèdre*, p. 244, et surtout *Timée*, p. 71, où se trouve un texte auquel Montaigne a déjà fait allusion dans l'essai II, II, p. 22, l. 1. (Voir la note.)

P. 321, l. 13. *Qualis ubi alterno).* « Ainsi la mer, par un double mouvement, tantôt se précipite vers la côte, couvre les rochers d'écume et se répand au loin sur le rivage; tantôt, retournant sur elle-même et entraînant dans son reflux les cailloux qu'elle avait apportés, elle fuit; et, abaissant ses eaux, laisse la plage à découvert. » (Virgile, *Énéide*, XI, 624.) Le texte est celui de l'édition de Venise, 1539.

P. 322, l. 8. *Cleanthes le Samien).* Cf. Plutarque, *De la face qui apparoist dedans le rond de la Lune* : « Je le veux bien, dit-il, beau sire, pourvueu seulement que tu ne nous accuses point d'impiété, comme Aristarchus estimoit que les Grecs ensemble devoient mettre en justice Cleanthes le Samien, & le condamner de blaspheme encontre les Dieux, comme remuant le foyer du monde, d'autant que cest homme taschant à sauver les apparences, supposoit que le ciel demouroit immobile, & que c'estoit la terre qui se mouvoit par le cercle oblique du Zodiaque, tournant alentour de son aixieu. » (VI, f° 615 v°.) La leçon ici adoptée par Amyot est en général rejetée par les commentateurs, en sorte que l'opinion qu'il attribue à Cléanthe appartient probablement à Aristarque.

P. 322, l. 9. *Nicetas).* Cf. Cicéron, *Académiques*, II, XXXIX. L'édition de Cicéron, de Paris 1538, écrit *Nicetas* et non *Hicetas* comme on lit dans plusieurs éditions. Cicéron fait de cette réflexion la même application que Montaigne et conclut comme Montaigne que ces questions dépassent notre connaissance.

P. 322, l. 16. *Sic volvenda).* « Ainsi le temps change le prix des choses : l'objet qui était en faveur tombe dans le mépris, tandis que celui qui était méprisé revient en faveur à son tour; on le désire chaque jour davantage; il est admiré, vanté; le voilà hors de comparaison. » (Lucrèce, V, 1275.) Le texte est celui de l'édition Lambin, p. 455.

P. 323, l. 19. *Paracelse).* Fameux alchimiste, né dans le canton de Schwitz en 1493. Appelé en 1526 à une chaire de l'Université de Bâle, il commença par brûler publiquement les ouvrages d'Avicenne et de Galien, disant que les cordons de sa chaussure en savaient autant qu'eux. Il annonçait la pierre philosophale. Il mourut à l'hôpital de Salzbourg, en 1541. Ses œuvres ont été publiées en dix volumes à Bâle (1575-1589), et souvent réimprimées depuis. On y remarque un livre sur les *Impostures des médecins*, auquel Montaigne ne semble pas avoir fait d'emprunts mais qu'il a peut-être en vue dans ce passage. On peut consulter sur Paracelse tout particulièrement Schleger, *Paracelsiche Studien* (Dresde, 1898).

P. 324, l. 11. *Jaques Peletier).* Cf. I, XXI, p. 126, l. 4.

P. 324, l. 11. *Deux lignes).* « C'est l'hyperbole, et les lignes droites, qui, ne pouvant arriver à se joindre à elle, ont été, pour cela même, nommées asymptotes. Voyez les *Coniques*, d'Apollonius, liv. II, propos. I, et la propos. XIV où cet ancien mathématicien a démontré que les asymptotes et l'hyperbole ne peuvent jamais venir à se toucher, quoiqu'elles s'approchent l'une de l'autre à l'infini. » (Note de Coste.)

P. 324, l. 26. *Des Antipodes).* Cf. Guy de Brués,

Dialogues, p. 69, qui rappelle que saint Augustin et Lactance niaient les Antipodes. Cicéron use des mêmes arguments dans les *Académiques*, II, XXXIX. Saint Augustin s'explique sur ce sujet dans la *Cité de Dieu*, XVI, IX. Dans le commentaire de ce chapitre, Vivès explique que ce saint docteur a voulu établir l'unité de la race humaine afin de donner un fondement solide à la doctrine du péché originel; et comme il ne suppose pas qu'il y ait de communication possible avec les Antipodes, il nie leur existence. L'erreur de saint Augustin et de Lactance sur ce point est souvent mentionnée par les écrivains du XVIe siècle : voir en particulier le *Dialogue* de Messie *sur la nature du soleil*, *Les trois mondes* de La Popelinière (1582), etc.

P. 325, l. 4. *Nam quod).* « Car on se plaît dans ce qu'on a, et on le croit préférable à tout le reste. » (Lucrèce, V, 1411.)

P. 325, l. 6. *Sottise de me fier).* Montaigne a exprimé la même idée au début de l'essai I, XXXI.

P. 325, l. 9. *Platon tient).* Dans le *Politique* : « De ortus solis occasusque, & aliarum stellarum mutatione (dico)... Universum hoc aliàs Deus ipse regit, agitatque atque rotat : aliàs vero dimittit, cum mundi circuitus competentia sibi curricula temporis expleverunt. Mundus vero ultro ac libero tum motu contra reflectitur. » (P. 209; éd. de 1546, p. 205.)

P. 325, l. 11. *Les prestres Ægiptiens).* Cf. Hérodote, II, CXLII, CXLIII; t. I, f° 157 v° et 158 r°.

P. 325, l. 16. *Et quelcun d'entre nous).* C'est d'Origène qu'il s'agit. Cf. saint Augustin, *Cité de Dieu*, XII, XVII, et surtout XII, XIII. C'est dans le commentaire de Vivès au chapitre XII, XIII, que Montaigne a trouvé les textes d'Isaïe et de Salomon sur lesquels Origène appuyait sa doctrine.

P. 325, texte de 1588. *Aristote).* Cf. Varchi, *Ercolano* : « Redite che queste opinioni cosi astratte abbino secondo la sentenza di Platone a ritornare le medesine in capo di trenta sei mila anni? Non so, so bene che Aristotele afferma che tutte le opinioni degli uomini sono state per lo passato infinite volte e infinite volte sarano nel avvenire. »

P. 326, l. 1. *En la plus fameuse).* Cf. Platon, *Timée*, passim.

P. 326, l. 8. *Heraclytus).* Cf. Diogène Laërce, *Vie d'Héraclite* : « Mundum... ex igne nasci, & rursus per quosdam ambitus per vices hoc omne seculum ignescere. » (IX, VIII, 583.) La même opinion est rapportée par Vivès, *Commentaire de la Cité de Dieu*, XII, XI : « Heraclitus, Hippasus et Stoici conflagratione periturum arbitrantur mundum : qui cum deflagrarit, denuo condetur. »

P. 326, l. 10. *Sigillatim).* « Comme individus, ils sont mortels, comme espèce, immortels. » (Apulée, *De deo Socratis*.) Cette citation a été prise dans la *Cité de Dieu* de saint Augustin, XII, x.

P. 326, l. 11. *Alexandre.)* Cf. saint Augustin, *Cité de Dieu*, VIII, v, et XII, x.

P. 326, l. 14. *Cicero et Diodorus).* Cf. Vivès, *Commentaire de la Cité de Dieu* de saint Augustin : « Plin., lib. II, ex Eudoxo, Zoroastrem tradit sex millibus annorum ante Platonis mortem fuisse : cui Aristoteles fuit assensus. Hermippus quinque millibus annorum ante bellum Trojanum tradit Zoroastrem fuisse. Chaldæos scribit Cicero I *De divin.*, CCCCLXX. M. ann. ut ipsi dicunt, monumentis comprehensa continere. Idem ferè Diodorus lib. III refert, Chaldæos, ex quo astra observant, usque ad Alexandrum quadraginta tria annorum millia chronicis numerare... Plato ex narratione Ægyptii sacerdotis res gestas Sais Ægyptiis octo millia annorum literis esse mandatas inquit : Atticas verò Athenas mille annis ante Ægyptias illas Saias esse conditas. » (XII, x. Cf. Platon, *Timée*, p. 23; éd. de 1546, p. 703.)

P. 327, l. 7. *Maintenuës par des femmes).* Cf. Lopez de Gomara, *Histoire générale des Indes*, f°s 242 et 264 r°.

P. 327, l. 9. *L'abstinence des femmes). Id., ibid.*, f° 240, et en divers endroits.

P. 327, l. 10. *On en honoroit les sepultures). Id., ibid.*, f° 199 r°.

P. 327, l. 12. *Contre les enchantements). Id., ibid.*, f° 258 r°.

P. 327, l. 14. *Pour Dieu de la pluye). Id., ibid.*, f° 69 v°.

P. 327, l. 16. *L'usage des mitres). Id., ibid.*, f° 323 r°.

P. 327, l. 16. *Le cœlibat des prestres). Id., ibid.*, f° 323 v°.

P. 327, l. 16. *L'art de diviner par les entrailles). Id., ibid.*, f° 324 r°.

P. 327, l. 18. *D'user en officiant de langue particuliere). Id., ibid.*, f° 323 r°.

P. 327, l. 20. *Le premier dieu). Id., ibid.*, f° 324 v°.

P. 327, l. 22. *Pour leur peché). Id., ibid.*, f° 324 v°.

P. 327, l. 23. *Submergez). Id., ibid.* : « Ils racomptent en outre comme en un certain temps il cheut tant d'eau du ciel que toutes les campagnes furent submergees, & toutes les personnes noïees, exceptees celles qui se sauverent dedans des creux, & cavernes des hautes montagnes, l'entree desquelles ils boucherent si bien que l'eau ny pouvoit entrer, s'estans premierement garnis de bonnes provisions, & de grande quantité de bestail : & quand ils sentirent qu'ils ne plouvoit plus, ils firent sortir dehors deux chiens, & voians qu'ils estoient retournez nets & moüillez, congneurent par là que les eaux n'estoient point abbaissées. Mais apres en firent encor' sortir d'avantage, & lors aucuns revindrent soüillez & pleins de fange, par là ils jugerent que l'eau estoit abbaissée, & à lors sortirent de leurs creux pour repeupler la terre. » (V, xv, f° 325 r°.)

P. 328, l. 4. *Du jour du jugement). Id., ibid.* : « Quand les Espagnols ouvroient ces sepulchres, & jettoient les ossements deçà delà, les Indiens les prioient de ne faire pas ainsi, de peur qu'estant ainsi escartez ils ne peussent ressusciter. » (V, xvii, f° 327 v°.)

P. 328, l. 9. *Des neins). Id., ibid.*, f° 92 r° et passim.

P. 328, l. 10. *L'usage de la fauconnerie). Id., ibid.*, f° 95 r°.

P. 328, l. 11. *Delicatesses de jardinages). Id., ibid.*, f° 98 r°.

P. 328, l. 12. *Dances). Id., ibid.*, f° 94.

P. 328, l. 12. *Musique). Id., ibid.*, f° 94.

P. 328, l. 13. *Jeux de paume). Id., ibid.*, f° 94.

P. 328, l. 13. *Jeu de dez). Id., ibid.*, f° 441 r°.

P. 328, l. 14. *Medecine.) Id., ibid.* En beaucoup d'endroits, particulièrement f°s 253 v°-258.

P. 328, l. 15. *D'escrire par figures). Id., ibid.*, f° 158 r°.

P. 328, l. 15. *Creance d'un seul). Id., ibid.*, f° 158 v°.

P. 328, l. 16. *Adoration d'un dieu). Id., ibid.*, f° 84 r°.

P. 328, l. 19. *L'opinion des geants). Id., ibid.*, f° 158 r°.

P. 328. l. 19. *L'usage de s'enyvrer). Id., ibid.*, f° 257 r°.

P. 328. l. 20. *Ornemens). Id., ibid.*, f° 160 r°.

P. 328, l. 23. *Les aisnez). Id., ibid.*, f° 159 v°.

P. 329, l. 6. *La creance du purgatoire). Id., ibid.*, f°s 12 r°, 51 v°, et surtout f° 54.

P. 329, l. 17. *En aucunes regions). Id., ibid.* : « Ceux qui avoient quelque affaire à communiquer à Monteczuma entroient piez nuds, & pauvrement vestus, selon leur ceremonie. Car encor qu'ils fussent riches il falloit qu'ils meissent de vieilles couvertures par dessus leurs bons habillemens. » (II, xxxiv, f° 93 r°.)

P. 329, l. 27. *La forme de nostre estre).* Les savants anciens avaient souvent insisté sur cette question de l'influence des climats : il faut voir surtout Hippocrate, Galien, Aristote, dans les *Politiques*, VII, vii, etc. Au xvie siècle Montaigne a pu l'avoir indiqué surtout dans le livre de l'Espagnol Huarte, intitulé l'*Examen des esprits*, II; dans la *Méthode de l'histoire* de Jean Bodin, v, et dans la *République* du même auteur, V, i; dans le commentaire de Le Roy sur les *Politiques* d'Aristote (éd. de 1576), p. 407, et dans la *Vicissitude* du même Le Roy (éd. de 1577), i, f°s 8 v°, 9 v°, 60 v°, etc. Il a trouvé encore des indications dans les *Diverses leçons* de Messie, IV, vii, dans la *Civil conversation* de Guazzo (traduction Chappuis, 1579), p. 67, etc.

P. 330, l. 2. *Et plaga cœli).* « Le climat ne contribue pas seulement à la vigueur du corps, mais aussi à celle de l'esprit. » (Végèce, I, ii.) Citation prise dans les *Politiques* de Juste Lipse, V, x.

P. 330, l. 6. *Athenis tenue cœlum).* « L'air d'Athènes est subtil et par cette raison les Atheniens sont réputés avoir l'esprit plus délicat : celui de Thèbes est épais, c'est pourquoi les Thébains passent pour gens grossiers et pleins de vigueur. » (Cicéron, *De fato*, iv.)

P. 330, l. 15. *Cyrus ne voulut).* Cf. Plutarque, *Les dicts notables des anciens Roys, Princes & grands Capitaines* : « Et comme les Perses voulussent changer de païs, & au lieu du leur qui estoit aspre & bossu, en

prendre un autre qui estoit doulx & plain, Cyrus ne le voulut pas permettre, disant, que les semences des plantes, & les meurs des hommes deviennent à la fin semblables aux lieux & contrees où ils demeurent. » (F° 188 v°.)

P. 330, l. 17. *Disant que les terres grasses)*. Montaigne complète sa citation par un passage d'Hérodote : « Cyrus escoutant ces paroles... commanda qu'elles fussent executees, mais, en commandant avertit les Perses de s'apprester non à dominer, mais à être dominez. Car est-il ainsi que de regions molles viennent hommes mols, pource que ce n'est le propre d'une mesme terre de porter fruict admirable & hommes vaillans pour la guerre. Les Perses se repentirent, & desisterent comme vaincus de l'opinion de Cyrus... » (IX, CXXII; t. I, f° 236 v°.)

P. 331, l. 4. *Par desir mesmes)*. Rapprocher l'essai I, LIII, p. 398, l. 9.

P. 331, l. 10. *Quid enim)*. « Est-ce la raison qui règle nos craintes et nos désirs? Qui jamais conçut un projet sous des auspices assez favorables pour ne s'être pas repenti de l'entreprise et même du succès? » (Juvénal, *Satires*, X, 4.)

P. 331, l. 13. *Socrates ne requeroit)*. Cf. Xénophon, *Mémorables* : « Orabat deus simpliciter bona præstare quam optime dii quænam sint nobis bona scirent. » (I, III, 2.)

P. 331, l. 14. *Et la priere des Lacedemoniens)*. Cf. Platon, *Second Alcibiade* : « Nonne prudentior nobis poeta... qui precabatur mala etiam ab orantibus abesse? Lacedæmonii... idem votum tam privatim quam publice servant, orantes deos, pulchra cum bonis sibi tribuere, nec plura illos precari quis audiret... In diis est, ut arbitror, quæ precamur, tribuere vel contra. » (XI, p. 148; éd. de 1546, p. 47.)

P. 331, l. 17. *Coniugium)*. « Nous demandons une épouse et nous en voulons des enfants, mais il n'y a que Dieu qui sache quels seront ces enfants et quelle sera cette épouse. » (Juvénal, *Satires*, X, 352.) Montaigne écrit *illi notum* au lieu de *illis notum*.

P. 331, l. 19. *Sa volonté soit faite.)* Allusion aux mots de l'Oraison dominicale : Fiat voluntas tua.

P. 332, l. 4. *Attonitus)*. « Étonné d'un mal si nouveau, riche et indigent à la fois, il voudrait fuir ses richesses et il prend en horreur l'objet de ses vœux. » (Ovide, *Métamorphoses*, XI, 128.)

P. 332, l. 11. *Ravallé et rabaissé)*. Cf. à ce sujet l'essai II, VII, à la fin.

P. 332, l. 12. *Cleobis et Biton, Trophonius et Agamedes)*. Cf. Cicéron, *Tusculanes*, I, XLVII, où Montaigne a sans doute pris ces deux histoires. Il les a lues encore dans Stobée, *Anthologie*, CXIX; dans Sigonius, *Consolatio ad Tulliam*; la première dans Hérodote, I, XXXI; t. I, f° 13 v° et suivants; toutes les deux dans Plutarque, *Consolation à Apollonius*, XIV, etc. Voici le texte de Plutarque : « Elle (la mère de Cleobis et de Biton) estant singulierement aise de veoir si grande pieté en ses enfans, feit prières à la Deesse, de leur donner ce qui estoit le meilleur aux hommes : & eulx s'estant le soir allez coucher, ne se releverent plus jamais, leur aïant la Deesse envoyé la mort, pour récompense de leur pieté... Agamedes & Trophonius... luy (à Apollon) demanderent payement de leurs vacations... Ils feirent ce qu'il leur avoit ordonné, et la septieme nuict s'estans endormis, le lendemain matin on les trouva morts en leur lict. » (XIV, f° 247 v°.)

P. 332, l. 20. *Virga tua)*. « Ta verge et ton bâton m'ont comblé. » (Ps. XXII, 5.)

P. 332, l. 24. *Si consilium)*. « Croyez-moi, laissons faire aux dieux; ils savent ce qui nous convient, ce qui peut nous être utile : l'homme leur est plus cher qu'il ne l'est à lui-même. » (Juvénal, *Satires*, X, 346.)

P. 333, l. 1. *De les requerir)*. Cf. Xénophon, *Mémorables* : « Qui vero aurum, aut argentum, aut tyrannidem, aut quippiam hujusmodi a diis orando petebant, illos simile quid opinabatur orare, ac si ludum taxillorum, aut prælium, aut aliquid orassent cujus incertus exitus esset. » (I, III, 2.)

P. 333, l. 6. *Par le calcul de Varro)*. Cf. saint Augustin, *Cité de Dieu*, XIX, II.

P. 333, l. 7. *Qui autem)*. « Or, dès qu'on ne s'accorde pas sur le souverain bien, on diffère d'opinion sur toute la philosophie. » (Cicéron, *De finibus*, V, V.)

P. 333, l. 9. *Tres mihi)*. « Il me semble voir trois convives dont les goûts sont entièrement différents

et qui demandent des mets tout opposés. Que présenterai-je? Que ne présenterai-je pas? Vous refusez ce que l'autre demande; et ce que vous souhaitez déplaît aux deux autres. » (Horace, *Épîtres*, II, II, 61.)

P. 333, l. 17. *Pythagoras).* Cf. Plutarque, *Comment il faut ouir*, XII, f° 28 v°.

P. 333, l. 18. *Nil admirari).* « Ne rien admirer, Numicius, est peut-être le seul et unique moyen de faire et d'assurer son bonheur. » (Horace, *Épîtres*, I, VI, 1.) C'est par erreur que Montaigne a écrit *Numaci* au lieu de *Numici*.

P. 333, l. 21. *Et disoit Archesilas).* Cf. Sextus Empiricus, *Hypotyposes* : « Vult (Arcesilaus) esse quidem bona particulares epochas, mala autem particulares assentiones. Nisi dicat aliquis nos hæc secundum id quod apparet nobis, dicere, & non affirmantes : illum autem, tanquam secundùm naturam : adeò ut bonum quidem esse ipsam epochen, malum autem assentionem dicat. » (I, XXXIII.)

P. 334, l. 5. *Justus Lipsius).* Juste Lipse, qui était en relations épistolaires avec quelques Bordelais comme Pierre de Brach, Florimond de Ræmond, avait connu et admiré les *Essais* et avait échangé plusieurs lettres avec Montaigne qui lut certainement les principaux ouvrages de Juste Lipse. Entre 1580 et 1588 il a fait des emprunts au *De amphitheatro*, au *Saturnalium sermonum libri*, au *De constantia*; et après 1588 aux *Politiques*, et au traité intitulé *Adversus dialogistam de unâ religione*. En retour on sent l'influence des *Essais* dans le *De constantia* de Juste Lipse.

P. 334, l. 6. *A mon Turnebus).* Cf. essai I, XXV, p. 180, l. 9, et la note.

P. 334, l. 17. *L'advis de Socrates).* Dans les *Mémorables*; cf. la note ci-dessous, p. 335, l. 11.

P. 334, l. 19. *La verité doit avoir).* Toute cette dissertation sur la relativité de la morale s'inspire peut-être de Corneille Agrippa, *De incertitudine et vanitate scientiarum*, LIV et suivants, et surtout elle doit beaucoup aux *Hypotyposes* de Sextus Empiricus, I, XIV; III, XXIII-XXIV. Cf. aussi Guy de Brués, *Dialogues*, passim.

P. 335, l. 11. *Ce Dieu antien).* Ce dieu c'est Apollon. Voyez Xenophon, *Mémorables* : « Sicut Pythius de immolationibus jubet, quod recte ageret si quis consuetudine civitatis utatur, sic etiam Socrates et ipse faciebat, cæterósque admonebat. » (I, III, 1; éd. de 1545, p. 450.)

P. 336, l. 1. *Quelle bonté est-ce).* Cf. Érasme, *Querela pacis* : « Ceu rerum veritas commutetur, ita quædam scita non trajiciunt mare, quædam non superant Alpes, quædam non tranant Rhenum. » (Éd. de Bâle, 1522, f° 6 r°.)

P. 337, l. 4. *Thrasimacus).* Cf. Platon, *République* : « Affirmo equidem justum nihil aliud esse quam quod potentiori utile. » (I, p. 338; éd. de 1546, p. 535.) Cf. aussi Guy de Brués, *Dialogues*, p. 255.

P. 337, l. 11. *Gentes esse).* « On dit qu'il y a des nations où la mère s'unit à son fils et le père à sa fille, et où l'affection familiale est doublée par l'amour. » (Ovide, *Métamorphoses*, X, 331.)

P. 337, l. 22. *Nihil itaque amplius).* « Il ne reste rien qui soit véritablement nôtre : ce que j'appelle nôtre n'est qu'une production de l'art. »

P. 337, l. 27. *Les peuples qui).* Montaigne reprend ici un exemple qu'il a développé dans l'essai I, XXIII, p. 148, l. 1. Voir la note.

P. 338, l. 9. *Licurgus considera).* Cf. Plutarque, *Vie de Lycurgue*, XIV, f° 35 r°. Ce fait est signalé chez tous les moralistes du XVIe siècle. Voir surtout ce qu'en disent Guy de Brués dans ses *Dialogues*, p. 12; Crinitus dans le *De honesta disciplina*, III, XIII. Chez Guy de Brués comme chez Montaigne la différence des lois est expliquée par la différence des points de vue. Tous ces faits sont également chez Sextus Empiricus, III, XXIII.

P. 338, l. 17. *Dionysius le tyran).* Cf. Sextus Empiricus, *Hypotyposes* : « Quum hujusmodi vestis Platoni & Aristippo oblata fuisset (a Dionysio tyranno), Plato quidem repudiavit, dicens, Gestare amictum muliebrem nunquam queam, quum mas creatus fuerim. At verò Aristippus accepit, dicens, Nulla Bacchanalia contaminare mulierem castam queant. » (III, XXIV.) Cf. aussi Diogène Laërce, *Vie d'Aristippe*, II, LXXVIII, 144.

P. 338, l. 21. *Ses amis tansoint sa lachete).* Cf. Diogène Laërce, *Vie d'Aristippe* : « Consputus a Dionysio æquo animo tulit. Eam injuriam cùm

quidam ægrè ferret, piscatores, inquit, ut gobium venentur, mari patiuntur se aspergi, & ego ut balenam accipiam, non patiar excreatione aspergi? » (II, LXVII, 137.)

P. 338, l. 24. *Diogenes lavoit ses chous). Id., ibid.* : « Prætereuntem quandoque Diogenes olera abluens objurgavit & dixit, Ista tu si parare tibi didicisses tyrannorum aulas non ambires. Tu verò, ait ille, si quidem conversari cum hominibus scires, olera profectò non lavasses. » (II, LXVIII, 138.)

P. 339, l. 3. *Bellum, ô terra).* « O terre hospitalière! tu portes la guerre; tes coursiers sont armés pour la guerre et c'est la guerre qu'ils appellent. Cependant ces fiers animaux étaient attelés d'abord à des chars et avaient l'habitude de marcher fraternellement sous le joug; tout espoir de paix n'est donc pas perdu. » (Virgile, *Énéide,* III, 539.)

P. 339, l. 8. *On prechoit Solon).* Cf. Diogène Laërce, *Vie de Solon* : « Cùm lacrymaretur ac lugeret defunctum filium, diceretur que à quodam, At nihil proficis, respondisse, ac propter hoc ipsum illacrymor, quia nihil proficio. » (I, LXIII, 53.)

P. 339, l. 10. *La femme de Socrates). Id., Vie de Socrate* : « Dicente ei uxore, injustè morieris, An tu, inquit, justè malles. » (II, XXXV, 118.)

P. 339, l. 14. *Nous portons).* Cf. Sextus Empiricus, *Hypotyposes* : « Itidem & inaures gestari a viris, apud nos quidem turpe habetur, apud nonnullos autem ex Barbaris (ut apud Syros) nobilitatis est inducium.» (III, XXIV.)

P. 339, l. 15. *Nous nous cachons). Id., ibid.* : « Indi quidem cum uxoribus in propatulo congrediuntur, alii autem plurimi hoc turpe existimant... In Tauris Scythiæ lex erat, peregrinos Artemidi immolari : apud nos autem hominem in templo interfici vetitum est. » (I, XIV.) Cf. aussi III, XXIV.

P. 339, l. 18. *Inde furor).* « Chaque pays hait les divinités des pays voisins, parce que chacun tient ses dieux pour les seuls veritables : d'où les fureurs aveugles de la foule. » (Juvénal, XV, 37.) Montaigne remplace *uterque* par *quisque.* Il a rencontré cette citation dans un ouvrage de Loysel qu'il a lu entre 1584 et 1588, *Deux remonstrances faictes es villes d'Agen et Perigueux* (A Paris, chez Robert le Mangnier, 1584, p. 12). Le texte de Loysel est conforme à celui des éditions du temps.

P. 340, l. 18. *Arcesilaus disoit).* Cf. Plutarque, *Les regles et preceptes de santé* : « Le philosophe Arcesilaus souloit dire contre les paillards & luxurieux qu'il ne peult chaloir de quel costé on le soit, pource qu'il y a autant de mal à l'un qu'à l'autre..» (V, f° 295 r°.)

P. 340, l. 19. *Et obscœnas voluptates).* « Et à l'égard des plaisirs de l'amour si la nature les exige, il n'y faut considérer ni la race, ni le lien, ni le rang, mais la grâce, l'âge et la beauté, à ce que pense Épicure. » (Cicéron, *Tusculanes,* V, XXXIII.) Le texte est exactement celui de l'édition de Paris 1538, avec cette seule différence que Montaigne substitue au mot *putant, Epicurus putat.*

P. 341, l. 1. *Ne amores).* « Ils (les stoïciens) ne pensent pas que des amours saintement réglées soient interdites au sage. » (*Id., De finibus,* III, XX.)

P. 341, l. 1. *Quæramus).* « Voyons (disent les Stoïciens) jusqu'à quel âge on doit aimer les jeunes gens. » (Sénèque, ép. 123.)

P. 341, l. 3. *Le reproche de Dicæarchus).* Cf. Cicéron, *Tusculanes,* IV, XXXIV.

P. 341, l. 11. *Voyez les anciennes considerations).* On trouvera les mêmes idées exposées dans toute la dernière partie de l'essai I, XXIII.

P. 341, l. 22. *Chrysippus).* Peut-être souvenir inexact de ce passage de Plutarque, *Les contredicts des philosophes stoïques* : « Il (Chrysippe) dit qu'il fera trois fois la culebutte pourveu qu'on luy baille un talent. » (XXVII, f° 569 r°.)

P. 342, l. 1. *A Clisthenes).* Cf. Hérodote, VI, CXXIX, t. II, f° 46 r°. L'expression faire l'arbre fourché se retrouve exactement dans la traduction de Saliat. Cf. aussi Rabelais, IV, XIX.

P. 342, l. 4. *Metroclez).* Cf. Diogène Laërce, *Vie de Métroclès* : « Cùm sæpe inter disserendum crepitum ventris emitteret, præ dolore animi domi inclusus morabatur. Hoc agnito, Crates ingressus est ad eum consolaturus, ac lupinis industria voratis, persuasit quidem illi primùm verbis, nihil mali fecisse... Tum verò & ipse in hujusmodi crepitum erumpens illum similitudine rei servavit ac verbis in spem erexit.

Hinc ipsius auditor fuit evasitque vir in philosophia eminens. » (IV, xciv, 400.)

P. 343, l. 4. *Disent aucuns).* Cf. Corneille Agrippa, *De incertitudine et vanitate scientiarum,* lxiv, à la fin. Inutile de dire que Corneille Agrippa ne rapporte cette opinion que pour la combattre.

P. 343, l. 8. *Mœchus es).* « Jadis mari d'Aufidie, Corvinus, te voilà devenu son amant, aujourd'hui qu'elle est la femme de celui qui était autrefois ton rival. Elle te déplaisait quand elle était à toi, pourquoi te plaît-elle depuis qu'elle est à un autre ? Es-tu donc impuissant dès que tu n'as plus rien à craindre ? » (Martial, III, lxx.) Les éditions du xvi[e] siècle donnent *Cervine.*

P. 343, l. 13. *Nullus).* « Il n'est personne dans la ville entière, Cécilianus, qui ait voulu toucher ta femme lorsque ses approches étaient libres; mais, maintenant que tu l'as entourée de gardes, une foule de galants l'assiègent. Tu es un habile homme. » (*Id.,* I, lxxiv.)

P. 343, l. 17. *On demandoit).* D'après Bayle (article Hipparchia), ce conte ne serait fondé sur l'autorité d'aucun auteur ancien.

P. 343, texte de 88. *Solon fut).* Montaigne a supprimé cette allégation pour la reporter dans l'essai III, v, où nous la retrouverons. Il le doit sans doute à Corneille Agrippa, *De incertitudine et vanitate scientiarum,* lxiii.

P. 344, l. 1. *Un grant et relligieus auteur).* Cf. saint Augustin, *Cité de Dieu* : « Illum (Diogenem) vel illos qui hoc fecisse referuntur, potius arbitror concumbentium motus dedisse oculis hominum nescientium quid sub pallio gereretur, quàm humano premente conspectu potuisse illam peragi voluptatem. Ibi enim philosophi non erubescebant videri se velle concumbere, ubi libido ipsa erubesceret surgere. » (XIV, xx, 90.)

P. 344, l. 7. *Car Diogenes).* Cf. Diogène Laërce, *Vie de Diogène* : « Cùm ante ora omnium obnixè operaretur, utinam liceret aiebat, perfricato ventre a fame conquiescere. » (VI, lxix, 384.)

P. 344, l. 9. *A ceus qui luy demandoint). Id., ibid* : « Cùm illi probro daretur, quòd in foro manducaret, In foro enim, ait, esurio. » (VI, lviii, 378.)

P. 344, l. 13. *Hiparchia). Id., Vie d'Hipparchia* : « Neque enim esse nostri consors poteris, nisi eadem studia attigeris. Elegit continuò puella. » (VI, xcvi, 402.)

P. 345, l. 4. *Heraclitus et Protagoras).* Cf. Sextus Empiricus, *Hypotyposes,* I, xxix et xxxii. Cf. encore II, vi : « Nam quòd mel aliis amarum, aliis dulce videatur, Democritus dixit, neque dulce neque amarum ipsum esse : at Heraclitus esse utrunque. »

P. 345, l. 15. *Aux escrits qu'il entreprend).* Les mêmes idées seront développées longuement dans la première partie de l'essai III, xiii.

P. 346, l. 11. *Un stile nubileus).* La même idée est dans le *De divinatione,* II, liv. Montaigne l'a encore exprimée à la même époque dans l'essai I, xi, p. 51, l. 9.

P. 346, l. 23. *Homere aye volu dire).* Rapprocher ce que dit Rabelais dans le prologue de *Gargantua* : « Croyez-vous en vostre foy qu'oncques Homere escrivant l'*Iliade* et *Odyssée* pensast es allegories lesquelles de luy ont calfreté Plutarche, Heraclides Ponticq, Eustatie, Phornute et ce que d'iceux Politian a desrobé ? Si le croyez, vous n'approchez ne de pieds ne de mains à mon opinion qui décrete icelles aussi peu avoir esté songees d'Homere que d'Ovide, en ses *Metamorphoses,* les sacremens de l'*Evangile,* lesquelz un frere Lubin, vray croquelardon, s'est efforcé de monstrer, si d'adventure il rencontroit gens aussi fols que luy... » Cf. aussi Sénèque, ép. 88. Montaigne critique ici l'opinion qu'il émet lui-même ailleurs sur Homère. Cf. essai II, xxxvi.

P. 347, l. 21. *Democritus en tiroit).* Cf. Sextus Empiricus, *Hypotyposes* : « Ex eo quòd mel aliis dulce, aliis amarum videatur, Democritum ratiocinari dicunt, neque dulce ipsum esse, neque amarum : & propterea pronuntiare, Non magis, quæ sceptica est. Verum aliter utuntur hac voce Sceptici quàm Democritici philosophi. Illi enim vocem hanc usurpant, significare volentes neutrum esse : nos autem, significantes nos ignorare an utrunque, an neutrum sit eorum quæ apparent. » (I, xxx.) Cf. aussi la note ci-dessus, p. 345, l. 4.

P. 347, l. 27. *Les Cirenæiens).* Cf. Cicéron, *Académiques* : « Quid Cirenæi ? videntur mihi minime

contempti philosophi, qui negant esse quicquam quod percipi possit extrinsecus : ea se sola percipere, quæ tactu intimo sentiant, ut dolorem, ut voluptatem : neque se quo quid colore, aut quo sono sit scire, sed tantum sentire affici se quodammodo. » (II, XXIV; t. IV, p. 23.)

P. 348, l. 3. *Protagoras). Id., ibid.* : « Aliud judicium Protagoræ est, qui putet, id cuique verum esse quod cuique videatur. » (II, XLVI; t. IV, p. 35.)

P. 348, l. 4. *Epicuriens). Id., ibid.* : « Aliud Epicuri, qui omne judicium in sensibus, & in rerum notitiis, & in voluptate constituit. Plato autem omne judicium veritatis, veritatémque ipsam abductam ab opinionibus, & à sensibus cogitationis ipsius & mentis esse voluit. » (II, XLVI, p. 35.) L'opinion de Platon est résumée du *Phédon*, p. 65, et du *Théétète*, p. 186.

P. 348, l. 17. *Via qua).* « C'est le chemin par lequel l'évidence pénètre dans le sanctuaire de l'esprit humain. » (Lucrèce, V, 103.)

P. 348, l. 23. *Selon aucuns).* Cf. Platon, *Théétète* : « Nihil aliud scientia est quam sensus. » (VIII, p. 151; éd. de 1546, p. 139.)

P. 349, l. 3. *Invenies primis).* « Vous reconnaîtrez que la notion du vrai nous vient primitivement des sens; et le témoignage des sens est irrécusable, car quel guide plus fidèle que les sens? » (Lucrèce, IV, 479, 483.) Le texte est celui de l'édition Lambin, p. 309.

P. 349, l. 9. *Cicero dict que Chrisippus).* Dans les *Académiques*, II, XXVII, passage qu'il a trouvé reproduit dans l'édition Lambin de Lucrèce. au vers 508 du livre IV. Il complète sans doute cette allégation par le passage suivant de Plutarque, *Les contredicts des philosophes stoïques* : « (Chrysippus) non en peu de lieux, ains souvent & en plusieurs endroicts, ait confirmé & corroboré les resolutions contraires à la sienne, avec sollicitude, affection & diligence, telle qu'il n'est pas aisé à chascun de discerner laquelle luy plaist le plus : ceulx mesmes qui admirent la subtilité & vivacité de son entendement le disent, & tiennent que Carneades n'a rien de soy mesme, ne qui soit de sa propre invention, ains que des propres moiens & arguments dont Chrysippus cuidoit prouver ses assertions, il les retournoit au contraire alencontre de luy, de maniere que bien souvent il luy crioit tout hault en disputant ce vers d'Homere,

« O malheureux ta force te perdra ! »

pour ce que luy mesme donnoit de si grandes prises & de si grands moiens à ceulx qui vouloient renverser ou calomnier ces opinions. » (X, f° 562 v°.)

P. 349, l. 21. *De tous sens naturels).* Tout ceci est inspiré de Sextus Empiricus, *Hypotyposes*, I, XIV, troisième moyen de l'époque.

P. 350, l. 3. *An poterunt).* « L'ouïe pourra-t-elle rectifier la vue, et le toucher l'ouïe? Le goût nous préservera-t-il des surprises du tact? L'odorat et la vue pourront-ils le réformer? » (Lucrèce, IV, 487.)

P. 350, l. 7. *Seorsum cuique).* « Chacun d'eux a sa puissance à part et sa force particulière. » (*Id.*, IV, 490.)

P. 351, l. 20. *Nous saisissons la pomme).* Cf. Sextus Empiricus, *Hypotyposes* : « Unumquodque apparentium nobis sensibilium varium sub sensus cadere : ut malum, læve, odoratum, dulce, flavum. Incertum ergo utrùm has solas qualitates, an potiùs unicam tantùm qualitatem habeat, sed ob sensuum instrumenta, alio atque alio modo constituta, diversas habere videatur : an contrà, plures quidem habeat qualitates quàm quæ nobis apparent, sed earum aliquæ sub sensus nostros non cadant. » (I, XIV.)

P. 352, l. 1. *Qui aprant aus poules).* Cf. Sénèque, *Epîtres* : « Quid est quare pavonem, quare anserem gallina non refugiat, quum tanto minorem & ne notum quidem sibi accipitrem? Quare pulli felem timeant, canem non timeant? » (CXI, p. 287.)

P. 353, l. 4. *Chaque subjet a en soy).* Cf. ci-dessus p. 345, l. 4, et p. 347, l. 21.

P. 353, l. 7. *Quicquid id est).* « Quoi qu'il en soit, il n'est pas plus grand que notre vue ne nous le représente. » (Lucrèce, V, 577.) Lucrèce parle ici de la lune, mais Épicure en disait autant du soleil, comme on le voit en particulier chez Lucrèce, V, 567, et chez Cicéron, *Académiques*, II, XXXIX, dans un passage que Montaigne trouvait reproduit dans le commentaire de Lambin.

P. 353, l. 12. *Nec tamen hic oculis).* « Nous ne convenons pas pour cela que les yeux se trompent...

Ne leur imputons donc pas les erreurs de l'esprit. » (Lucrèce, IV, 380, 387.)

P. 353, l. 18. *Timagoras juroit).* Cf. Cicéron, *Académiques* : « Timagoras Epicureus negat sibi unquam cùm oculum torsisset, duas ex lucernâ flammulas esse visas : opinionis enim esse mendacium non oculorum. » (II, xxv.)

P. 353, l. 23. *Proinde quod in quoque).* « Les sens ne nous trompent jamais. Si la raison ne peut expliquer pourquoi ce qui est carré de près paraît rond de loin, il vaut encore mieux, à défaut de solution vraie, en donner une fausse de ce double phénomène plutôt que de laisser échapper l'évidence de ses mains, plutôt que de mentir à sa foi première et de ruiner tous les fondements de crédibilité sur lesquels se reposent notre conservation et notre vie : car les intérêts de la raison ne sont pas les seuls ici en jeu; la vie elle-même ne se conserve qu'avec le secours des sens, c'est sur leur témoignage que nous évitons les précipices et les autres choses nuisibles. » (Lucrèce, IV, 500.) Le texte est celui de l'édition Lambin, p. 300.

P. 354, l. 16. *Ce que disent les Epicuriens).* Cf. Cicéron, *Académiques* : « Ita nobis tacentibus, ex uno Epicuri capite, altero vestro, perceptio & comprehensio tollitur. Quod est caput Epicuri? Si ullum sensibus visum falsum est, nihil potest percipi. Quod vestrum? Sunt falsa sensus visa. Quid sequitur? Ut taceam : conclusio ipsa loquitur nihil percipi posse. » (II, xxxii; t. IV, p. 27.)

P. 355, l. 1. *Extantesque procul).* « Des montagnes qui s'élèvent au-dessus de la mer nous paraissent de loin une même masse, quoique, en réalité, elles soient très distantes l'une de l'autre. Les collines et les champs semblent fuir vers la poupe du vaisseau sur lequel nous naviguons. Si votre cheval s'arrête au milieu d'un fleuve, son corps vous paraît remonter obliquement le courant. » (Lucrèce, IV, 398, 390, 421.) Le texte est celui de l'édition Lambin, p. 300. Montaigne substitue *propter* navim à *præter* navim.

P. 355, l. 24. *Vastité sombre).* Pour cette expression, cf. Du Bellay, *Deffense et illustration,* éd. Chamard, 1904, p. 60. Pour la pensée, rapprocher ce qui a été dit ci-dessus, p. 243, l. 19, et la note.

P. 356, l. 6. *Et Zenon avoit raison).* Cf. Diogène Laërce, *Vie de Zénon* : « Pulchritudinem dixit vocis florem esse, alii verò pulchritudinis vocem. » (VII, xxiii, 422.)

P. 356, l. 11. *Sur quoi Philoxenus).* Cf. Diogène Laërce, *Vie d'Arcésilas* : « Ille (Arcesilaus)... cum hoc carmen ipsius malè cantantes offendisset, lateres illorum conculcare cœpit ac dicere, Vos mea corrumpitis, ego vestra dissipabo. » (IV, xxxvi, 270.)

P. 356, l. 15. *Ceus mesmes).* Ces observations reviendront dans l'essai III, iv.

P. 357, l. 5. *Auferimur).* « Nous sommes séduits par la parure; l'or et les pierreries cachent des défauts : une jeune fille est la moindre partie de ce qui nous plaît en elle. Souvent on a peine à trouver ce qu'on aime parmi tant d'ornements : c'est sous cette égide opulente que l'amour trompe nos yeux. » (Ovide, *Remedia amoris,* I, 343.)

P. 357, l. 11. *Cunctaque).* « Il admire tous les attraits qui le font admirer; à son insu c'est lui-même qu'il désire; il loue et il est loué; il convoite et il est convoité, il brûle des feux qu'il allume. » (*Id., Métamorphoses,* III, 424.)

P. 357, l. 16. *Oscula dat).* « Il la couvre de baisers et s'imagine qu'elle y répond; il la saisit, il l'étreint, il croit sentir sous ses doigts le frisson de la chair, et craint en la pressant d'y laisser une empreinte livide. » (*Id., ibid.,* X, 256.) Les éditions du xvie siècle que j'ai pu consulter donnent « loquiturque tenetque ».

P. 358, l. 15. *Ut despici).* « De telle sorte qu'on ne peut regarder en bas sans être pris de vertige. » (Tite-Live, XLIV, vi.) Tite-Live parle ainsi des défilés de la vallée de Tempé : « Rupes utrinque ita abscisæ sunt, ut despici vix sine vertigine quadam simul oculorum animi possit. »

P. 358, l. 17. *Ce beau philosophe).* Démocrite. Sur cette légende, cf. l'essai I, xiv, p. 74, l. 26, et la note; et aussi I, xxxix, p. 316, l. 15.

P. 358, l. 21. *Theophrastus dict).* Cf. Plutarque, *Comment il fault ouïr* : « Theophrastus escrit touchant l'ouye, que c'est celuy de tous les cinq sens de nature qui donne plus & de plus grandes passions à l'ame : car il n'y a rien qui se voit, ne qui se gouste, ne qui se touche, qui cause de si grands ravissements

hors de soy, si grands troubles, ne si grandes frayeurs, comme il en entre en l'ame par le moien d'aucuns bruits, sons & voix qui viennent à ferir l'ouye. » (II, f° 24 v°.)

P. 358, l. 25. *Fit etiam).* « Il arrive même souvent que tel aspect, telle voix par sa gravité, tel chant trouble profondément l'esprit; souvent aussi un souci, une frayeur produisent le même effet. » (Cicéron, *De divinatione,* I, XXXVII.)

P. 359, l. 5. *Ce fleuteur).* Cf. Plutarque, *Vie de Gracchus,* I, f° 569 r°, et surtout *Comment il faut refrener la colere* : « On dit que Caïus Gracchus l'orateur, qui estoit de nature homme aspre, vehement & violent en sa façon de dire, avoit une petite fluste accommodee avec laquelle les musiciens ont accoustumé de conduire tout doulcement la voix de hault en bas, & de bas en hault, par toutes les notes pour enseigner à entonner, & ainsi comme il harenguoit, il y avoit l'un de ses serviteurs qui estant debout derrière luy comme il sortoit un petit de ton en parlant, luy entonnoit un ton plus doulx & plus gracieux, en le retirant de son hault cryer & braire, & luy ostant l'aspreté & l'accent cholerique de sa voix. » (VI, f° 57 v°.)

P. 359, l. 16. *Et solem).* « On voit deux soleils et deux Thèbes. » (Virgile, *Énéide,* IV, 470.)

P. 359, l. 18. *Multimodis).* « Nous voyons souvent que des femmes laides et contrefaites inspirent l'amour et sont en grande faveur. » (Lucrèce, IV, 1152.) Le texte est celui de l'édition Lambin, p. 355.

P. 359, l. 25. *In rebus quoque).* « Les choses même les plus exposées à la vue, si l'esprit ne s'applique pas à les observer, sont pour lui comme si elles en avaient toujours été éloignées et tenues à grande distance. » (*Id.,* IV, 809.) Le texte est celui de l'édition Lambin, p. 332.

P. 360, l. 4. *Ceux qui).* Cf. Cicéron, *Académiques,* II, XVII, et II, XIX.

P. 360, l. 23. *Les animaux).* Tout ce morceau s'inspire de Sextus Empiricus, *Hypotyposes,* I, XIV, Premier moyen de l'époque.

P. 360, l. 26. *Democritus disoit).* Cf. essai I, LIV, p. 451, l. 12.

P. 361, l. 3. *Tantaque).* « Il y a dans ceci tant de différence et de diversité que ce qui est nourriture aux uns est à d'autres un poison violent. Souvent en effet le serpent, au contact de la salive humaine, dépérit et se dévore lui-même. » (Lucrèce, IV, 633.) Le texte est celui de l'édition Lambin, p. 319, avec cette seule exception que Montaigne substitue le singulier « saliva » au pluriel « salivis ».

P. 361, l. 9. *Pline dit). Histoire naturelle,* XXXII, I.

P. 361, l. 18. *Lurida).* « Tout paraît jaune à ceux qui ont la jaunisse. » (Lucrèce, IV, 330.)

P. 361, l. 20. *Ceux qui ont).* Cf. Sextus Empiricus, *Hypotyposes,* où Montaigne a pris également ce qu'il vient de dire des malades atteints de jaunisse : « Icterici pallida esse dicunt quæ nobis alba videntur : & qui hyposphagma habent, sanguinea. Quoniam igitur animalia etiam alia pallidos habent oculos, alia sanguinis colorem referentes, alia albicantes, alia alium colorem habentes : non sine causa diverso modo colores percipiunt. » (I, XIV, Premier moyen de l'époque.) Toutes les éditions que Montaigne a pu connaître écrivent correctement *hyposphagma* et non *hyposphragma.*

P. 362, l. 1. *Quand nous pressons l'œil). Id., ibid.* : « Quinetiam, quum oculum fricuerimus, oblongæ & angustæ apparent formæ & figuræ, & magnitudines eorum quæ sub oculos cadunt. Est igitur consentaneum, quæcunque animalia obliquam habent pupillam & oblongam, ut capræ, feles, & hujusmodi, diversam, de subjectis phantasiam concipere, & non eandem quam ea quæ rotundam pupillam habent. » (I, XIV, Premier moyen de l'époque.)

P. 362, l. 7. *Bina lucernarum).* « Les lampes ont double lumière, les hommes double corps et double visage. » (Lucrèce, IV, 451.) La phrase précédente est traduite de Lucrèce qui dit :

> « At si forte oculo manus uni subdita subter
> » Pressit eum : quodam sensu fit, uti videantur
> » Omnia, quæ tuimur, fieri tum bina tuendo. »

P. 362, l. 9. *Si nous avons les oreilles).* Cf. Sextus Empiricus, *Hypotyposes* : « Quomodo (dicatur) similia recipere auditu, animal quod habeat angustissimum porum auditorium, & quod ipsum habeat latissimum? Aut cui pilosæ sint aures, aut cui glabræ contra eæ

sint? Quum etiam ipsi aliter afficiamur auditu quum semiobstrictas aures habemus, aliter quum ita illis utimur ut à natura habemus. » (I, XIV, Premier moyen de l'époque.)

P. 362, l. 17. *Et vulgò faciunt).* « Ainsi font ces voiles jaunes, rouges et bruns, tendus dans nos théâtres et flottant à l'air le long des poteaux qui les soutiennent : leur éclat mobile se réfléchit sur les spectateurs et sur la scène; les sénateurs, les femmes, les statues des dieux, tout se teint de leur lumière changeante. » (Lucrèce, IV, 73.) Le texte est celui de l'édition Lambin, p. 278.

P. 362, l. 26. *Il faudroit donc).* Imité de Sextus Empiricus, *Hypotyposes,* I, XIV, début du Second moyen de l'époque. Rapprocher aussi le Quatrième moyen de l'époque.

P. 363, l. 9. *Si on nous dict). Id., ibid.,* I, XIII.

P. 363, l. 13. *Nos sens mesmes s'entr'empeschent). Id., ibid.* : « Differe autem sensus inter se manifestum est. Verbi gratia, pictæ tabulæ visui quidem videntur aliquid prominens & aliquid retrusum habere : at non tactui : & mel linguæ videtur dulce esse in aliquibus, at verò oculis ingratum. Itaque dici non potest utrùm suave sit purè & per se, an insuave. Idem in unguento usuvenit : olfactum enim exhilarat, gustatui autem injucundum est. Sic & euphorbium, quum oculis molestum sit, reliquis autem partibus corporis minimè : purè & simpliciter corporibus molestum sit nécne, dicere nequaquam poterimus. » (I, XIV, Troisième moyen de l'époque.)

P. 363, l. 25. *Ces personnes).* Cf Sénèque, *Questions naturelles,* I, XVI.

P. 364, l. 10. *Ut cibus).* « De même, la nourriture, distribuée par tout le corps, se détruit et change de nature. » (Lucrèce, III, 703.)

P. 364, l. 12. *L'humeur).* Cf. Sextus Empiricus, *Hypotyposes* : « Quemadmodum enim idem cibus concoctus, aliquando sit vena interdum arteria, interdum os, nonnunquam nervus, & unumquodque aliorum : quippe qui pro diversitate partium quæ ipsum recipiunt, diversam facultatem proferat. Et ut aqua una & unius generis in arbores infusa & quasi digesta, aliquando sit cortex, aliquando ramus, aliquando fructus : jam vero & ficus, & malum punicum, & quivis alius ex cæteris fructibus. Quemodmodum item musicorum flatus unus & idem in tibiam inspiratur, modò acutus sit, modò gravis... Ita non mirum est ea etiam quæ extrinsecus subjecta sunt, in diversam contemplationem venire pro diversa constitutione animalium quibus substantiæ accidunt. » (I, XIV, Premier moyen de l'époque.)

P. 364, l. 17. *D'avantage). Id., ibid.,* I, XIV, Quatrième moyen de l'époque.

P. 365, l. 10. *Denique).* « De même que, dans la construction d'un édifice, si la première règle est fausse, si l'équerre s'écarte de la direction perpendiculaire, si le niveau s'éloigne par quelque endroit de sa juste position, il faut nécessairement que tout le bâtiment soit vicieux, penché, affaissé, sans grâce, sans aplomb, sans proportions, et qu'une partie semble prête à s'écrouler, et que tout s'écroule en effet, pour avoir été d'abord mal conduit : de même si l'on ne peut compter sur le rapport des sens, tous les jugements seront trompeurs et illusoires. » (Lucrèce, IV, 514.)

P. 365, l. 25. *Il nous faudroit).* Cf. Sextus Empiricus, *Hypotyposes* : « Indijudicabilis enim est discrepantia : quum qui eam dijudicat, aut in aliquo versetur illorum quos diximus habituum, aut in nullo prorsus. Sed dicere eum in nullo esse habitu, nimirum eum neque valere neque ægrotare, neque moveri, neque quiescere, nec in ulla esse ætate, & à reliquis etiam habitibus vacuum esse : prorsus absurdum est : quod si in aliquo habitu constitutus dijudicabit phantasias, pars ipse erit discordiæ. Præterea non erit sincerus externorum subjectorum judex, quòd inquinatus sit habitibus in quibus versatur : nam neque qui vigilat dormientium phantasias cum vigilantium phantasiis conferre potest, nec sanus ægrotantium & sanorum phantasias inter se comparare. Nam præsentibus & moventibus nos ad præsens assentimentur potiùs quàm non præsentibus. Alio etiam modo indijudicabilis est talium phantasiarum discrepantia : nam qui phantasiam phantasiæ præfert, & habitum habitui, aut sine dijudicatione & sine demonstratione hoc facit, aut dijudicans & demonstrans : sed neque sine his : nam fide carebit : neque cum his : nam si dijudicabit phantasias, omnino

dijudicabit criterio, id est, judicandi instrumento; at hoc criterium aut verum esse dicet, aut falsum : sed si quidem falsum, ipsum fide carebit : sin autem verum esse hoc dicet, aut absque demonstratione dicet verum esse criterium, aut cum demonstratione; & si quidem absque demonstratione, fide carebit : si autem cum demonstratione, omnino oportebit ipsam quoque demonstrationem veram esse, alioqui fidem non obtinebit. Veram igitur esse dicet demonstrationem quæ in criterii confirmationem adhibebitur : utrum ea à se dijudicata, an non dijudicata? nam si non dijudicaverit, fide carebit : sine dijudicaverit, nimirum criterio se dijudicasse dicet. » (I, XIV, Quatrième moyen de l'époque.)

P. 366, l. 6. *Nostre fantasie). Id., ibid.* : « Deinde etiam si concedamus comprehendi fantasiam, non possunt tamen per eam res judicari. Non enim per se ipsam applicat se ad externa, et fantasias concipit, ut aiunt, sed per sensus. At vero sensus externa quidem subjecta non comprehendunt, sed solas suas passiones. Ergo etiam fantasia erit passionis sensus : quod differt ab extero subjecto. Non enim ideo est mel, eo quod dulcedinem ex eo percipiat et absinthium, ex eo quod amarorem. Sed differt. Si autem differt passio ab extero subjecto, fantasia erit non externi subjecti, sed alicujus alius diversi ab ipso. Si igitur secundum hanc judicet intellectus, prave judicabit et non secundum subjectum. Quocirca dicere externa judicari secundum fantasiam, absurdum fuerit. Sed ne hoc quidem dici potest, animum comprehendere per sensiles passiones externa subjecta, propterea quod similes sint passiones sensuum externis subjectis. Unde enim sciet intellectus an similes sint passiones sensuum iis quæ sensu percipiuntur, quum neque ipse cum externis quicquam commercii hæreat, nec sensus suam ipsorum naturam illi declarent, sed suas passiones? Sicut ex modis epoches ratiocinatus sum. Quemadmodum enim qui ignorat quidem Socratem, sed ejus imaginem conspexit, nescit an similis sit imago Socrati : sic et intellectus passiones quidem sensuum subaspectans, externa autem non intuens, ne hoc quidem sciet an passiones sensuum externis subjectis similes sint. Ergo ne per assimilationem quidem poterit hæc judicare secundum fantasiam. Sed tamen demus per concessionem. Non solum imaginari nos posse fantasiam et comprehendere, sed etiam capacem ferendi de rebus judicii esse... consequetur, ut omni fantasiæ fidem hadendam esse, secundum quam omnes fantasias fide indignas esse dicebat, et eo retorquebitur oratio ut dicat non omnes fantasias fidem mereri, ita ut etiam secundum eas judicari res possint. At si aliquibis duntaxat fantasiis credendum esse dicamus, quomodo dijudicabit his quidem fantasiis esse fidem adhibendam, illis autem minime? Si enim absque fantasia judicaverint, fantasiam ad judicium de rebus ferendum supervacaneam esse concedent, siquidem sine ea posse res aliquas judicari dicent : sin cum fantasia judicare res oportebit, quomodo illam fantasiam sibi sument quam ad aliarum fantasiarum dijudicationem accipiunt? Aut rursum ipsis alia fantasia ad dijudicationem aliarum fantasiarum opus erit, & ad illius dijudicationem, alia : & in infinitum. » (II, VII.)

P. 366, l. 29. *Nous n'avons aucune communication).* Cf. Plutarque, *Que signifioit ce mot* εἰ : « A le bien prendre nous n'avons aucune participation du vray estre, pource que toute humaine nature est tousjours au milieu, entre le naistre & le mourir, ne baillant de soy qu'une obscure apparence & umbre, & une incertaine & debile opinion, & si d'adventure vous fichez vostre pensee à vouloir prendre son estre, ce sera ne plus ne moins que qui voudroit empongner l'eau, car tant plus il serrera & pressera ce qui de sa nature coule par tout, tant plus il perdra ce qu'il vouloit retenir & empoigner : ainsi estant toutes choses subjectes à passer d'un changement en un autre, la raison y cherchant une reelle subsistance se trouve deceuë, ne pouvant rien apprehender de subsistant à la verité & permanent, parce que tout ou vient en estre & n'est pas encore du tout, ou commance à mourir avant qu'il soit né : car comme souloit dire Heraclitus, on ne peult pas entrer deux fois en une mesme riviere, ny trouver une substance mortelle deux fois en un mesme estat : car par soudaineté & legereté de changement, tantost elle dissipe, & tantost elle rassemble, elle vient, & puis s'en va, de maniere que ce qui commance à naistre,

ne parvient jamais jusques à perfection d'estre, pour autant que ce naistre n'acheve jamais, ne jamais n'arreste comme estant à bout, ains depuis la semence va toujours se changeant & muant d'un en autre, comme de semence humaine se fait premierement dedans le ventre de la mere un fruict sans forme, puis un enfant formé, puis estant hors du ventre, un enfant de mamelle, apres il devient garson, puis consequemment un jouvenceau, apres un homme fait, puis un homme d'aage, à la fin decrepite viellard : de maniere que l'aage & generation subsequente va tousjours defaisant & guastant la precedente, & puis nous autres sottement craignons une sorte de mort, là où nous en avons des-ja passé, & en passons tant d'autres : car non seulement, comme disoit Heraclitus, la mort du feu est generation de l'air, & la mort de l'air, generation de l'eau : mais encore plus manifestement le pouvons nous veoir en nous mesmes, la fleur d'aage se meurt, & passe quand la viellesse survient, & la jeunesse se termine en fleur d'aage d'homme faict, l'enfance en la jeunesse, & le premier aage meurt en l'enfance, & le jour d'hier meurt en celuy d'aujourd'huy, & le jour d'huy mourra en celuy de demain, & n'y a rien qui demeure ne qui soit toujours un, ains renaissons plusieurs alentour d'un fantasme ou d'une umbre & moule commun a toutes figures, la matiere se laissant aller, tourner & virer alentour : car qu'il ne soit ainsi si nous demourons tousjours mesmes & uns, comment est-ce que nous esjouissons maintenant d'une chose, & puis apres d'une autre? comment est-ce que nous aimons choses contraires, ou les haissons, nous les louons ou nous les blasmons? comment usons nous d'autres et differens langages? comment avons nous differentes affections, ne retenant plus la mesme forme et figure de visage, ny le mesme sentiment en la mesme pensee? car il n'est pas vraysemblable que sans mutation nous prenions autres passions. Ce qui souffre mutation ne demeure pas un mesme, & s'il n'est pas un mesme, il n'est doncques pas aussi, ains quant, & l'estre tout un change aussi, l'estre simplement devenant toujours autre d'un autre, & par consequent se trompent & mentent les sens de nature, prenans ce qui apparoist pour ce qui est faulte de bien sçavoir que c'est qui est. Mais qu'est ce donc qui est veritablement? ce qui est eternel, c'est à dire qui n'a jamais eu commencement de naissance, ny aura jamais fin de corruption, à qui le temps n'apporte jamais aucune mutation : car c'est chose mobile que le temps, & qui apparoist comme un umbre avec la matiere coulante et fluente toujours, sans jamais demourer stable ny permanente, comme le vaisseau percé, auquel sont contenues generation & corruption, à qui appartiennent ces mots devant & apres, & a esté ou sera, lesquels tout de prime face monstrent evidemment que ce n'est point chose qui soit, car ce seroit grande sottise, & fausseté toute apparente, de dire que cela soit qui n'est pas encore en estre, ou qui des-jà a cessé d'estre : & quant à ces mots de present, instant, maintenant, par lesquels il semble que principalement nous soustenions & fondions l'intelligence du temps, la raison le descouvrant incontinent le destruict tout sur le champ, car il se fend et s'escache tout aussitost en futur et en passé comme le voulant veoir necessairement mesparty en deux. Autant en advient-il à la nature, qui est mesuree, comme au temps qui la mesure : car il n'y a non plus en elle rien qui demeure, ne qui soit subsistant, ains y sont toutes choses ou naissantes ou mourantes, meslées avec le temps : au moien dequoy ce seroit peché de dire de ce qui est, il fut ou il sera, car ces termes là sont déclinaisons, passages & vicissitudes de ce qui ne peult durer ny demourer en estre. Parquoy il fault conclure que Dieu seul est, & est non point selon aucune mesure de temps, ains selon une eternité immuable et immobile, non mesuree par temps, ni subjecte à aucune declinaison, devant lequel rien n'est, ny ne sera apres, ny plus nouveau ou plus recent, ains un realement estant, qui par un seul maintenant emplit le tousjours, & n'y a rien qui veritablement soit que luy seul, sans qu'on puisse dire, il a esté, ou il sera, sans commencement et sans fin. » (XII, f° 356 v°.)

P. 367, l. 10. *Platon disoit).* Dans le *Théétète*, passim; mais Montaigne a sans doute pris ceci dans un ouvrage de seconde main : peut-être chez Diogène Laërce, *Vie de Platon* : « Sensibile asserit Plato, quod aut in qualitate aut in quantitate nunquam persistat, sed

diffluat semper atque immutetur... Porrò ista sunt quorum semper generatio est, nunquam verò substantia. » (II, x, 190.)

P. 367, l. 11. *Estimant que Homere).* Cf. Platon dans le *Théétète* : « Sententiam siquidem aliam quandam accepimus a priscis poemate vulgus hominum celantibus, quod origo aliorum omnium Oceanus scilicet atque Thetys sit. Quodque fluxus sint omnia, nihilque consistat... Universi videlicet congruum nomen esse hoc existens immobile, & alia quæcumque Melissei Parmenideique adversantes his omnibus asseverant, quod omnia unum sunt, idque unum ipsum in seipso consistit, locum in quo moveatur nullum penitus habens. » (XXVII, 180; éd. de 1546, p. 152.)

P. 367, l. 16. *Pythagoras).* Sextus Empiricus prête cette opinion à Protagoras (*Hypotyposes*, I, XXXII); il est possible que Montaigne fasse ici une confusion entre ces deux philosophes.

P. 367, l. 17. *Les Stoiciens).* Cf. Plutarque, *Communes conceptions contre les stoïques*, XLI, f° 586 r°.

P. 367, l. 20. *Epicharmus). Id., Pourquoi la justice divine differe quelquefois la punition des malefices* : « Cela ressembleroit proprement aux ruses d'Epicarmus... Car celuy qui a pieça emprunté de l'argent, ne le doit pas maintenant, attendu que ce n'est luy & qu'il est devenu un autre : & celuy qui fut hier convié à soupper y vient au jourd'hui sans mander, attendu qu'il est devenu un autre. » (XV, f° 264 v°.)

P. 368, l. 12. *Mutat enim).* « Le temps change la face du monde : à un état succède nécessairement un autre état; rien n'est stable, tout se transforme, et la nature est en continuelle métamorphose. » (Lucrèce, V, 826.)

P. 370, l. 10. *O la vile chose).* Cf. Sénèque, *Questions naturelles* : « O quam contempta res est homo nisi supra humana se erexerit! » (Préface du livre I.)

Chronologie : Il y a beaucoup d'incertitude dans les hypothèses qu'on peut présenter pour dater cet essai. On peut dire cependant : 1° Que certains passages sont de la dernière période. En effet : *a)* Il y a de grandes chances pour que ce mot « ils ont la pierre en l'âme avant de l'avoir en la vessie » (p. 211, l. 4), ait été écrit après l'époque où Montaigne est tombé malade de la pierre, après le début de 1578 par conséquent; *b)* Un passage est pris aux *Erreurs populaires* de Laurent Joubert qui parurent seulement en 1578 (p. 164, l. 13); j'ai montré qu'une phrase importante est inspirée directement de l'*Académie françoise* de La Primaudaye, et ne peut par conséquent être antérieure à 1577, date de la publication de cet ouvrage (p. 208, l. 22). 2° Cela ne veut pas dire que l'*Apologie* tout entière soit de peu antérieure à 1580. Là se ramasse tout le scepticisme de Montaigne; il y a des chances pour qu'une partie au moins de cette production soit de l'époque à laquelle Montaigne fait frapper une médaille en l'honneur de son pyrrhonisme, pour qu'elle soit contemporaine de la crise sceptique qu'il a traversée. Vers 1576, il est à présumer que de longs passages de l'*Apologie* étaient, sinon écrits, au moins déjà mûrs dans l'esprit de Montaigne, et, à tout prendre, l'époque de leur conception est plus intéressante pour nous à déterminer que la date de leur composition. La médaille de Montaigne suppose certainement la lecture de Sextus Empiricus. Les emprunts à Sextus Empiricus, qui abondent dans l'*Apologie*, ont donc des chances de n'être pas postérieurs à 1576. 3° Il ne semble pas qu'aucune partie[1] puisse être antérieure à la fin de l'année 1572 et probablement même à l'année 1573. Presque partout, en effet, et spécialement dans les morceaux qu'on serait tenté de regarder comme les plus anciens, on rencontre de nombreux et incontestables emprunts à la traduction des *Œuvres morales* de Plutarque qu'Amyot publia à la fin de l'année 1572. 4° Au reste, un fait est capital : c'est que cette *Apologie* ne constitue pas un tout dont les parties soient intimement unies et si étroitement dépendantes les unes des autres que l'ensemble ait été construit en une fois; c'est plutôt un vaste cadre où Montaigne apporte successivement, à mesure qu'elles se présentent à lui, toutes ses idées sur la faiblesse de la raison

[1] Je dois signaler toutefois que M. Henri Monod est d'un avis contraire. Il objecte la phrase « Prenons exemple de nous : les arrêts font le point extrême du parler dogmatiste, etc. ». Il estime que ce « nous » semble avoir été écrit alors que Montaigne était encore conseiller au Parlement de Bordeaux, c'est-à-dire avant 1570. Je ne crois pas pour ma part qu'il soit necessaire de l'entendre dans ce sens.

humaine. Chercher une date unique serait très vraisemblablement s'égarer. Voici quelques constatations qui appuient cette présomption : *a)* Quoiqu'on puisse très bien trouver un ordre des idées dans l'*Apologie* et y mettre un plan, il ne paraît pas que l'auteur s'en soit proposé un auquel la marche de sa pensée soit soumise et qui dirige l'exposition. En général, les parties ne dépendent pas les unes des autres, elles n'annoncent pas et ne font même pas pressentir celles qui les suivent. Elles ne supposent pas non plus l'existence de celles qui les précèdent. Nulle part il n'y a un seul mot qui résume l'ensemble, qui fasse embrasser d'un regard ni le chemin parcouru ni le chemin à parcourir. Et cela ne prouve rien pour nous, parce que Montaigne n'a jamais construit rigoureusement, mais cela nous permet au moins de poser la question. *b)* Le chapitre est considérablement plus long qu'aucun des autres : cette bâtisse mal jointe s'étend d'une manière tout à fait insolite. Si nous comparons l'*Apologie* avec les divers essais de la première édition, nous verrons qu'elle est près de cinq fois plus développée que le plus long d'entre eux (cent soixante-dix pages dans la réimpression de MM. Dezeimeris et Barckhausen, alors que l'essai *De la ressemblance des enfans aus peres* [II, XXXVII], n'en a que trente-six; encore n'y a-t-il que fort peu d'essais dans la première édition qui approchent des dimensions de l'essai II, XXXVII, le plus long après l'*Apologie*). Quatre-vingts essais sont plus de dix-sept fois plus courts que l'*Apologie*, et certains n'ont que deux ou trois pages ou moins encore, c'est-à-dire qu'ils sont cinquante, cent et cent cinquante fois plus courts. *c)* La manière de Montaigne est extrêmement différente de telle partie à telle autre. Tandis que de longs passages du début sont des extraits presque textuels de Plutarque, ailleurs, à la fin surtout, on rencontre de longs morceaux qui semblent être d'une allure très personnelle. C'est une impression que miss Norton a singulièrement bien mise en évidence, et que la recherche attentive des sources à laquelle je me suis livré n'a fait que confirmer. *d)* C'est vers le milieu de l'essai que Montaigne adresse la parole à la princesse qui paraît lui avoir demandé de composer l'*Apologie*. Cette place, au moins insolite pour une dédicace, invite à se poser la question de savoir si autrefois le chapitre ne se terminait pas là, et si le très long développement qui suit et qui entame un sujet assez différent n'est pas une addition. *e)* Dans cette adresse qui interrompt ainsi l'*Apologie*, Montaigne déclare ne s'être servi que du seul Plutarque « à faire son amas ». Or, si certaines parties effectivement ne doivent guère qu'à Plutarque, il en est d'autres qui ont contracté des dettes importantes envers d'autres auteurs, en particulier Corneille Agrippa et Sextus Empiricus. On répondra peut-être que Montaigne a pu par vanité chercher à cacher ses sources; les arguments que je pourrais tirer de sa sincérité habituelle contre cette objection seraient peu probants, mais voici qui me paraît l'être davantage : on pouvait espérer dissimuler les dépouilles d'un auteur moderne comme Corneille Agrippa, mais il était impossible d'y songer pour un auteur ancien comme Sextus Empiricus, auteur ancien que le mot de pyrrhonisme sans cesse répété par Montaigne et que des emprunts caractéristiques désignaient immédiatement à l'attention d'un lecteur instruit. Il est plus vraisemblable qu'au moment où Montaigne écrivait ne s'être servi que de Plutarque, son assertion était exacte; que plus tard il a ajouté des développements inspirés par d'autres auteurs, et que, selon sa coutume, il a omis de corriger sa première affirmation. *f)* Enfin on trouvera dans l'*Apologie* bon nombre de répétitions, d'hésitations & même de légères contradictions qui semblent bien montrer des reprises successives. C'est surtout dans le début que cela est frappant. Dans ces développements sur la raison animale comparée à la raison de l'homme qui occupent la première partie, il semble que Montaigne recommence à plusieurs fois sa démonstration et qu'il esquisse comme plusieurs dessins. Voici d'abord une comparaison entre l'homme et l'animal au point de vue de la raison et des avantages naturels; puis nous nous engageons dans une série bien enchaînée d'exemples qui veulent prouver que l'animal est doué de raison; après quoi la comparaison reprend au point de vue de toutes les vertus que nous passons en revue l'une après l'autre. Plusieurs fois Montaigne revient à démontrer que les animaux ont la parole, et chaque fois il apporte

quelques exemples. Plusieurs fois reparaît cette idée que, si nous avons la raison en propre, c'est un avantage que nous avons chèrement payé, et chaque fois Montaigne donne une énumération des vices et des inconvénients qui en sont la rançon. Plusieurs fois, et dans des termes assez semblables, il développe cette idée que, si nous accordons aux animaux que, sans art, par le seul instinct naturel, ils agissent aussi bien que nous, c'est un grand avantage sur nous que nous leur concédons parce qu'il vaut beaucoup mieux atteindre le but sans effort et avec certitude qu'avec peine et avec risques. Il varie d'ailleurs sur la question de savoir si les animaux ont la raison ou non; parfois il affirme qu'ils ont la faculté de juger, parfois au contraire il la leur refuse mais prétend que par des moyens différents ils produisent les mêmes effets. Tous ces faits nous invitent à penser que l'*Apologie* a subi des remaniements, probablement même qu'elle a été composée en diverses fois; aucun d'entre eux pris en particulier, ne serait suffisant pour le démontrer, mais leur masse constitue de très sérieuses probabilités.

En résumé, ce que nous pouvons dire de plus probable touchant l'*Apologie de Raimond Sebond*, c'est 1° qu'il n'y faut sans doute pas voir un essai construit d'une seule venue; 2° qu'aucun fragment important ne doit être antérieur à 1573; 3° que vraisemblablement une partie était élaborée aux environs de 1576; 4° que certainement entre 1577 et 1580 Montaigne a apporté à son essai de notables additions.

On peut essayer de dépasser ces résultats et de proposer des hypothèses. Miss Grace Norton pense que toute la première partie du chapitre est fort peu postérieure à 1569, date à laquelle Montaigne publiait sa traduction de la *Théologie naturelle de Raimond Sebond*; et que la dernière est d'environ 1577 ou 1578. Les deux parties seraient séparées par l'adresse à la princesse qui avait provoqué la composition de l'essai. Dans cette hypothèse, cette adresse aurait ou terminé le premier des deux essais ainsi réunis, ou servi d'introduction au second. On peut objecter à miss Grace Norton : 1° que tous les passages que nous avons datés de 1578 se trouvent précisément dans la première partie, celle dont miss Grace Norton place la composition vers 1569; 2° que cette date de 1569 n'est pas acceptable, puisque, précisément dans cette partie, sont pour la plupart les emprunts à la traduction d'Amyot qui ne peuvent pas être sensiblement antérieurs à 1573; 3° qu'entre le début du premier essai (comparaison de l'homme et des animaux) et la fin (critique de la science), il y a autant de différences dans la manière de composer de Montaigne qu'entre le début du premier essai et le second, et que, par conséquent, la division de miss Norton, basée avant tout sur cette méthode de composition, se justifie difficilement.

Peut-être une autre hypothèse serait mieux d'accord avec les faits. L'*Apologie* se diviserait non en deux, mais en trois fragments principaux : le premier comprendrait surtout la comparaison de l'homme aux animaux, et entamerait très légèrement peut-être la critique de la science (jusqu'aux environs de la page 75 dans l'édition Dezeimeris ou un peu plus loin); le second comprendrait essentiellement cette critique de la science et irait jusqu'à l'adresse à la princesse qui en marque la fin; le troisième comprendrait la critique de la raison humaine qui commence immédiatement après cette adresse et qui entame un sujet visiblement différent (de la page 138 à la fin). Le premier serait des environs de 1573 : nous y trouvons en effet la méthode impersonnelle qui nous paraîtra, au cours de cette étude, marquer les essais de la première période; presque tout y est construit d'emprunts à Plutarque, et le morceau se terminerait très bien par cette assertion de l'auteur que Plutarque seul lui a servi à « faire son amas ». Ce fragment d'ailleurs aurait reçu à tout le moins une addition lors de la révision de 1578-1579; l'emprunt à Joubert qu'on y rencontre, et qui ne peut pas être antérieur à 1578, en fait foi : de cette addition ferait partie très probablement le morceau (pp. 35-41) où Montaigne proteste contre ceux qui font de l'homme le plus misérable des êtres. Ce morceau supprimé, en effet, toutes les répétitions et les légères incohérences que j'ai relevées ci-dessus disparaissent. Le troisième fragment aurait été composé en second lieu, avant le deuxième par conséquent;

il aurait été provoqué surtout par la lecture de Sextus Empiricus, auquel il fait de nombreux emprunts, et se placerait sans doute aux environs de 1576, date à laquelle Montaigne frappe sa médaille pyrrhonienne, probablement sous la même influence de Sextus Empiricus. Le morceau aurait d'ailleurs pu lui aussi recevoir des additions lors de la révision de 1578-1580. En troisième lieu viendrait, précisément vers 1578 ou 1580, la composition du deuxième fragment que Montaigne aurait intercalé entre les deux morceaux déjà existants parce que le sujet dont il traite, qui est la critique de la science, avait été déjà, par la force des choses, touché dans le premier fragment. Diverses raisons m'engagent à lui assigner cette date de composition : 1° deux phrases s'y rencontrent qui nous ont paru tout à l'heure ne pas pouvoir y être antérieures; 2° à Sextus Empiricus, qui est encore la source de quelques passages, Montaigne joint de nombreux emprunts qui viennent de Corneille Agrippa. Corneille Agrippa n'avait rien fourni dans les autres parties; or il est utilisé par Montaigne et très largement mis à contribution dans l'essai intitulé *De la ressemblance des enfans aus peres*, qui n'est certainement pas antérieur à 1579. Il y a quelque vraisemblance pour que ce soit également vers 1578 ou 1579 que Montaigne lui fasse des emprunts dans l'*Apologie*.

Cette hypothèse me semble vraisemblable; elle n'est au reste que vraisemblable.

Chapitre XIII.

DE IVGER DE LA MORT D'AVTRVY.

P. 371, l. 16. *Provehimur).* « Nous nous éloignons du port, et les terres et les villes reculent. » (Virgile, *Énéide,* III, 72.) La fin de ce vers, « terræque urbesque recedunt », est citée chez Sénèque, épître 70, dans un passage où Sénèque compare la vie à une navigation. D'ailleurs la citation n'est que de 1588, et dès 1580 l'image était exprimée en français. Elle est peut-être un souvenir de Lucrèce, IV, 390, qui la mentionne parmi ces illusions des sens auxquelles Montaigne s'intéresse dans l'essai II, xii; au même titre on la retrouve chez Cicéron, *Académiques,* II, xxv, dans Sextus Empiricus, *Hypotyposes,* I, xiv (Quatrième moyen de l'époque), etc. Cf. encore Bodin, *Methodus ad facilem historiarum cognitionem* (vii, à la fin), qui l'applique non pas aux illusions des mourants mais à celles des vieillards, et Le Roy, *Vicissitudes,* f° 111 v°, qui semble copier Bodin; tous deux l'ont trouvée d'ailleurs dans le *Cortegiano* de Castiglione.

P. 372, l. 4. *Jamque).* « Secouant la tête, le vieux laboureur soupire; il compare le présent avec le passé, vante sans cesse le bonheur de son père et n'a autre chose à la bouche que la piété des anciens temps. » (Lucrèce, II, 1165.) Le texte est celui de l'édition Lambin, p. 187.

P. 372, l. 11. *Tot circa unum caput).* « Tant de dieux empressés autour d'un seul homme. » (Sénèque, *Suasoriæ,* I, iv.)

P. 372, l. 21. *Italiam si).* « Au défaut du ciel, qui te refuse le rivage de l'Italie, vogues-y sous mes auspices. Si tu as peur, c'est que tu ignores qui tu conduis. Lance-toi sans crainte à travers les tempêtes, aie confiance en ma protection. » (Lucain, V, 579.) Toutes les éditions du xvie siècle que j'ai consultées portent « tutela secure mea »; sur les autres points elles sont d'accord avec la leçon de Montaigne.

P. 372, l. 26. *Credit jam).* « César reconnait enfin des périls dignes de lui. « Quoi! dit-il, les immortels ont besoin de tant d'efforts pour perdre César! ils attaquent de toute la fureur des mers le frêle esquif où je suis assis. » (*Id.,* V, 653.) Le texte est celui des éditions du xvi[e] siècle.

P. 373, l. 3. *Ille etiam).* « Lui aussi, à la mort de César, ému de compassion pour Rome, couvrit son front brillant d'un voile de deuil. » (Virgile, *Géorgiques,* I, 466.)

P. 373, l. 7. *Non tanto cœlo).* « Il n'y a pas une si grande alliance entre le ciel et nous qu'à notre mort les astres doivent s'éteindre. » (Pline, *Histoire naturelle,* II, viii.)

P. 373, l. 17. *Ce cruel Empereur).* Comme l'a remarqué Coste, il y a ici une légère confusion. C'est Caligula (Suétone, *Vie de Caligula,* xxx) qui voulait faire sentir la mort à ses condamnés; et c'est Tibère (Suétone, *Vie de Tibère,* lxi), quand Carvilius se fut tué, qui s'écria : « Carvilius me evasit. » Montaigne cite sans doute de mémoire, car ces faits sont vulgarisés dans toutes les dissertations du temps sur la cruauté et sur la clémence.

P. 373, l. 22. *Vidimus).* « Nous l'avons vu ce corps, qui, tout couvert de plaies, n'avait pas encore reçu le coup mortel, et dont on ménageait la vie expirante, par un excès inouï de cruauté. » (Lucain, IV, 178.)

P. 374, l. 6. *Avoit fait bastir).* Cf. Lampride, *Vie d'Héliogabale* : « Paraverat funes blatâ & serico & cocco intortos, quibus, si necesse esset, laqueo vitam finiret. Paraverat & gladios aureos quibus se occideret. Paraverat & in cerauneis & hyacinthis & in smaragdis venena quibus se interimeret. — Fecerat & altissimam turrim substratis aureis gemmatisque antè tabulis, ex quâ se præcipitaret, dicens, etiam mortem suam pretiosum esse debere. » (XXXIII.)

P. 374, l. 13. *Impiger).* « Courageux et vaillant par nécessité. » (Lucain, IV, 798.)

P. 374, l. 22. *Aux guerres civiles de Cæsar).* Cf. Plutarque, *Vie de César* : « Cæsar... alla camper devant la ville de Corfinium, dedans laquelle estoit Domitius avec trente enseignes : lequel se voyant assiegé, cuida incontinent estre perdu, & desesperant de son faict, demanda à un sien esclave, que estoit medecin, de poison. Le medecin luy bailla un breuvage, qu'il beut, pensant bien en mourir : mais tantost apres oyant racompter comme Cæsar usoit d'une merveilleuse clemence & humanité envers ceulx qu'il prenoit, il se repentit d'avoir beu le breuvage, & commencea à se lamenter, & à regretter le trop temeraire conseil qu'il avoit pris. » (X, f° 504 r°.) Au lieu de la Prusse il faut lire l'Abruzze. Montaigne écrit Brusse, dans le *Journal de voyage*, p. 294.

P. 374, l. 28. *Urgulania).* Cf. Tacite, *Annales* : « Urgulania Silvani avia pugionem nepoti misit... Reus frustra tentato ferro, venas præbuit exsolvendas. » (IV, XXII, 123.)

P. 374, l. 30. *Albucilla). Id., ibid.*, VI, XLVIII.

P. 375, l. 1. *Le Capitaine Demosthenes).* Cf. Plutarque, *Vie de Nicias*, X, f° 379 v°.

P. 375, l. 2. *C. Fimbria).* Cf. Appien, *De bello Mithridatico*, p. 21, édition Estienne.

P. 375, l. 3. *Ostorius).* Cf. Tacite, *Annales* : « Hactenus manu servi usus ut immotum pugionem extolleret, adpressit dextram ejus jugulóque occurrit. » (XVI, XV, 324.)

P. 375, l. 8. *L'Empereur Adrianus).* Cf. Xiphilin, *Vie d'Adrien*, vers la fin.

P. 375, l. 10. *Pourquoy Cæsar).* Cf. Suétone, *Vie de César*, LXXXVII, et Plutarque, *Les dicts notables des anciens Roys...*, f° 208 v°.

P. 375, l. 14. *Dit Pline).* Dans son *Histoire naturelle* : « Mortes repentinæ, hoc est summa vitæ felicitas. » (VII, LIII.)

P. 375, l. 21. *Emori nolo).* « Je ne veux pas mourir, mais être mort me serait indifférent. » (Cicéron, *Tusculanes*, I, VIII.) C'est la traduction d'un vers d'Epicharme.

P. 375, l. 22. *J'ay experimenté).* Cf. l'essai II, VI.

P. 375, l. 25. *Il n'y a rien).* Rapprocher Xénophon, *Mémorables*, IV, VIII.

P. 376, l. 3. *Ce Pomponius Atticus).* Cornelius Nepos, dans la *Vie d'Atticus*, XXII.

P. 376, l. 22. *Du philosofe Cleanthes).* Cf. Diogène Laërce, *Vie de Cleanthe* : « Tumuit illi ac putruit gingiva, medicis autem intercedentibus, biduum totum cibo abstinuit, atque intantum convaluit, ut medici illi omnes consueta permitterent. Ea illum licentia minimè usum fuisse, sed & contrà sine cibo perstitisse dicentem iter jam sibi confectum esse, atque inedia consumptum exhalasse animam. » (VII, CLXXVI, 506.)

P. 377, l. 3. *Tullius Marcellinus).* Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Tullius Marcellinus... adolescens quietus & cito senex, morbo, & non insanabili correptus, sed longo & molesto & multa imperante, cœpit deliberare de morte : convocavit plures amicos : unusquisque aut quia timidus erat, id illi suadebat, quod sibi suasisset : aut quia adulator & blandus, id consilium dabat, quod deliberanti gratius fore suspicabatur. Amicus noster Stoicus... videtur mihi optime illum cohortatus, sic enim cœpit. Noli, mi Marcelline, torqueri, tanquam de re magna deliberes. Non est res magna vivere, omnes servi tui vivunt, omnia animalia. Magnum est honeste mori, prudenter, fortiter. Cogita quàm diu jam idem facias. Cibus, somnus, libido. Per hunc circulum curritur, mori velle non tantum prudens, & fortis aut miser, sed etiam fastidiosus potest. Non opus erat suasore illi, sed adjutore. Servi parere nolebant. Primum detraxit illis metum, et indicavit tunc familiam periculum adire, cum incertum esset, an mors domini voluntaria fuisset alioquin tam mali exemplo esset prohibere dominum, quàm occidere. Deinde ipsum Marcellini admonuit non esse inhumanum, quemadmodum cœna peracta reliquiæ circumstantibus dividuntur, sic peracta vita

aliquid porrigi his, qui totius vitæ ministri fuissent. Erat Marcellinus facilis animi & liberalis, etiam cum de suo fieret. Minutas itaque summulas distribuit flentibus servis, & illos ultro consolatus est. Non fuit illi opus ferro, non sanguine. Triduo abstinuit, & in ipso cubiculo poni tabernaculum jussit. Solium deinde illatum est, in quo diu jacuit, & calida subinde suffusa paulatim defecit, ut aiebat, non sine quadam voluptate. » (Ép. 87, p. 178.)

P. 377, l. 23. *Invitum).* « Sauver un homme malgré lui, c'est le tuer. » (Horace, *Art poétique,* 467.) La même citation se retrouve chez Henri Estienne, *Apologie pour Hérodote,* XVII, I.

P. 378, l. 11. *Avoir mal en la main).* Montaigne prend tous ces détails chez Plutarque, fin de la *Vie de Caton d'Utique,* f°s 549 v° et 550 r°. On peut rapprocher le commentaire que Sénèque fait de cette mort dans le *De providentia,* II.

CHRONOLOGIE : Aucune indication ne permet de dater cet essai.

Chapitre XIV.

COMME NOSTRE ESPRIT S'EMPESCHE SOY-MESMES.

P. 379, l. 7. *Les Stoïciens).* Cf. Plutarque, *Les contredicts des philosophes stoïques,* XXIV, f° 567 r°.

P. 380, l. 6. *Deux lignes).* Cf. l'essai II, II, p. 324, l. 11, et la note.

P. 380, l. 9. *Solum certum).* « Il n'y a rien de certain que l'incertitude, et rien de plus misérable et plus fier que l'homme. » (Pline, *Histoire naturelle,* II, VII.) Traduction de Montaigne dans les éditions de 1580 et de 1588. Cette sentence figurait sur les travées de la bibliothèque de Montaigne. Il semble s'en être souvenu déjà dans l'essai II, XII, p. 158, l. 21.

Chronologie : Aucune indication ne permet de dater cet essai. On peut noter cependant que la tendance sceptique qui l'a inspiré invite à supposer qu'il a pu être écrit aux environs de 1576.

Chapitre XV.

QVE NOSTRE DESIR S'ACCROIT PAR LA MALAISANCE.

P. 381, l. 1. *Dict le plus sage party).* Le parti des pyrrhoniens. Cf. Sextus Empiricus, *Hypotyposes* : « Principium... id Scepticæ, quo ea nititur, est præcipuè hoc, Omni orationi orationem æqualis ponderis & momenti adversari. » (I, vi.) Cf. aussi *Id., ibid.*, I, xxvii.

P. 381, l. 2. *Ce beau mot qu'un ancien).* Sénèque, *Épîtres* : « Nullum bonum juvat habentem, nisi ad cujus amissionem præparatus est animus. » (Ép. 4, p. 86.)

P. 381, l. 5. *In æquo).* « Le chagrin d'avoir perdu une chose et la crainte de la perdre affectent également l'esprit. » (Sénèque, ép. 88.)

P. 381, l. 13. *Si nunquam Danaen).* « Si Danaé n'avait pas été enfermée dans une tour d'airain, jamais elle n'eût donné un fils à Jupiter. » (Ovide, *Amores*, II, xix, 27.)

P. 381, l. 16. *Rareté & difficulté).* La même idée est souvent indiquée chez Montaigne. Cf. I, xiv, p. 75, l. 11; II, xii, p. 343, l. 7; II, xix, p. 463, l. 9, etc.

P. 382, l. 1. *Omnium rerum).* « En toutes choses, le plaisir croît en raison du péril qui devrait nous en éloigner. » (Sénèque, *De beneficiis*, VII, ix.)

P. 382, l. 3. *Galla, nega).* « Galla, repousse-moi. La satiété vient vite en amour quand les joies ne sont pas mêlées de tourments. » (Martial, IV, xxxvii.)

P. 382, l. 4. *Licurgue).* Cf. Plutarque, *Vie de Lycurgue*, xi, f° 33 r°. Cf. aussi un ouvrage que possédait Montaigne, Sansovino, *Del governo et amministratione di diversi regni...*, 1578, f° 119 v°.

P. 382, l. 9. *& languor).* « Et la langueur, et le silence, et les soupirs tirés du fond de la poitrine. » (Horace, *Épodes*, xi, 9.) Le texte est :

« amantem & languor & silentium
» Arguit, & latere petitus imo spiritus. »

P. 382, l. 15. *La Courtisane Flora).* Cf. Plutarque, *Vie de Pompée* : « On dit aussi que la courtisane Flora estant devenue vieille, prenoit grand plaisir à compter ordinairement de la frequentation qu'elle avoit euë en ses jeunes ans avec Pompeius, disant qu'il estoit impossible quand elle couchoit avec luy, qu'elle s'en departist sans le mordre. » (1, f° 434 r°.)

P. 382, l. 17. *Quod petiere).* « Ils pressent étroitement l'objet de leur amour jusqu'à le faire souffrir, et souvent ils impriment leurs dents dans ses lèvres. Un secret aiguillon les anime contre l'objet qui allume la fureur de leurs transports. » (Lucrèce, IV, 1076.) Le texte est celui de l'édition Lambin, p. 351.

P. 382, l. 22. *Ceux de la marque d'Ancone).* Rapprocher ce passage du *Journal de voyage* : « Essendo a ragionare con i paesani, et avendo io addomandato a uno uomo molto attempato, se essi usavano i nostri bagni, mi rispose, che lor accadeva quel ch'interviene a quelli che stanno vicino alla Madonna di Loreto, che rade volte ci vanno in pellegrinaggio : e che l'operazione delli bagni non si vede che in favore delli forestieri, e lontani. » (P. 438.)

P. 383, l. 10. *Transvolat).* « Il dédaigne ce qu'il a sous la main et court après ce qui lui échappe. » (Horace, *Satires*, I, ii, 108.)

P. 383, l. 12. *Nisi tu servare).* « Si tu ne fais garder ta maîtresse, elle cessera bientôt d'être à moi. » (Ovide, *Amores,* II, XIX, 47.)

P. 383, l. 16. *Tibi quod superest).* « Tu te plains de ton superflu, et moi du manque du nécessaire. » (Térence, *Phormion,* I, III, 10.) Montaigne imite librement le texte du comique latin :

> « Aliis quia desit quod amant ægre est,
> » Tibi quod superest, dolet. »

P. 383, l. 23. *Si qua volet).* « Si une femme véut régner longtemps sur son amant, qu'elle le dédaigne. » (Ovide, *Amores,* II, XIX, 33.)

P. 383, l. 24. *Contemnite).* « Faites les dédaigneux, amants : par ce moyen vous verrez venir à vous aujourd'hui celle qui vous a repoussé hier. » (Properce, II, XIV, 19.)

P. 383, l. 26. *Inventa Poppæa).* Cf. Tacite, *Annales,* XIII, XLV.

P. 384, l. 8. *Et fugit).* « Elle s'enfuit vers les saules, mais auparavant elle désire qu'on l'ait vue. » (Virgile, *Bucoliques,* III, 65.)

P. 384, l. 9. *Interdum).* « Parfois elle a fait de sa robe un rempart contre mes entreprises. » (Properce, II, XV, 6.)

P. 385, l. 10. *Esveiller par ce contraste).* Rapprocher ce qui est dit dans l'essai II, XIX, p. 463, l. 6. Voir aussi *Journal de voyage,* p. 39.

P. 385, l. 23. *Il se passa cinq cens ans).* Cf. Valère Maxime, II, I, 4; Aulu-Gelle, IV, III; Bodin, *Republique,* I, III.

P. 385, l. 25. *Quod licet).* « Ce qui est permis n'a pas de charme; ce qui est défendu irrite les désirs. » (Ovide, *Amores,* II, XIX, 3.)

P. 385, l. 26. *L'opinion d'un ancien).* Cf. Sénèque, *De clementia,* I, XXIII.

P. 386, l. 3. *Latius).* « Le mal qu'on croyait avoir extirpé s'étend plus loin. » (Rutilius, *Itinerarium,* I, 397.)

P. 386, l. 7. *Les histoires grecques).* Cf. Hérodote : « Nul homme vivant les outrage, car ils sont estimez pour sacrez : aussi ne tiennent-ils chez eux aucunes armes ne bastons offensibles. Ils decident & appoinctent tous les différens de leurs voisins, & si aucun se retire vers eux en franchise, nul est si osé de luy toucher. Leur nom est Argippees. » (IV, XXIII; t. I, f° 255 v°.)

P. 386, l. 13. *Il y a nation).* Cf. Lopez de Gomara, *Histoire générale des Indes* : « Ils enferment leurs jardins & leurs terres d'un fillet de cotton, ou de bexuco seulement, & est grand peché d'entrer en telles clostures, & tiennent pour certain que celui la meurt incontinent, qui rompt un tel fil. » (III, XXX, f° 253 r°.) Voir la même allégation dans l'essai I, XXIII, p. 144, l. 29.

P. 386, l. 16. *Furem signata).* « Les larrons sont attirés par les serrures. Celui qui vole avec effraction n'entre pas dans les maisons ouvertes. » (Sénèque, ép. 68.)

CHRONOLOGIE : Aucune indication ne permet de dater cet essai. Remarquons cependant la phrase que voici : « Il n'y a nulle raison qui n'en aye une contraire, dict le plus sage party des philosophes. » Ce mot, Montaigne l'a rencontré chez Sextus Empiricus, et le « party des philosophes » qu'il déclare ainsi « le plus sage » c'est le parti des pyrrhoniens. Cette allégation nous invite à croire que cet essai a des chances d'avoir été composé aux environs de 1576.

Chapitre XVI.

DE LA GLOIRE.

P. 389, l. 1. *Le nom, c'est).* Rapprocher Sebond, *Theologie naturelle* : « Tout ce qui se peut acquerir de nouveau, ou c'est quelque chose, ou c'est un nom. Quant à la chose, Dieu ne la peut acquerir, veu qu'il n'y en a nulle qui ne soit sienne... D'avantage à quoy faire l'acquerroit il, luy qui n'a besoin de rien, luy qui est infini, & qui est toute plenitude? Parquoy tout ce qu'il peut acquerir ce n'est certainement qu'un nom & un tel acquest est très-convenable à sa nature : car acquerir & croistre c'est tout un... Il ne peut croistre qu'exterieurement, & c'est proprement croistre hors de soy que d'acquerir un nom... Or le nom croist par les œuvres qui apparoissent et qui se voyent : car les bonnes actions tirent nécessairement après elles la louange, l'honneur et la reputation pour celuy qui les a produites : et lors il acquiert d'une telle œuvre un nouveau nom... Pour exemple : l'homme est premièrement, et puis on le marque d'une appellation particuliere. Ce nom propre ne se donne pas en contemplation des œuvres bien ou mal faites, car il est imposé à l'homme avant qu'il ait ouvré : mais il luy sert de signal et de distinction, et signifie simplement la chose sans les œuvres... Plus une chose œuvre, plus elle a de nom, car le nom s'estend à la mesure de la chose. Le nom ne luy est non plus intérieur, et n'est non plus de sa nature qu'est la gloire, si est-ce luy qui reçoit premierement en soy la gloire et qui la joinct, communique et attaché a sa chose : car, attendu que l'honneur qui suit les bonnes œuvres ne peut entrer au-dedans de la chose qui les a produites, & qu'elle n'a rien hors de soy qui luy soit plus prochain, plus familier et plus voisin que son nom; il faut que ce soit son nom qui le reçoive pour elle et qui s'en remplisse, comme estant apte naturellement à s'en accroistre et augmenter... » (cxci.)

P. 390, l. 2. *Gloria in excelsis).* « Gloire à Dieu dans les cieux, et paix aux hommes sur la terre. » (Saint Luc, *Évangile,* II, xiv.)

P. 390, l. 7. *Chrysippus et Diogenes).* Cf. Cicéron, *De finibus,* III, xvii.

P. 390, l. 18. *Deça vers nous).* Vers traduit d'Homère, *Odyssée,* XII, 184.

P. 390, l. 20. *Ces philosophes là*). Cf. Cicéron, *De finibus* : « Ne digitum quidem ejus causa porrigendum esse dicebant. » (III, xvii.)

P. 390, l. 23. *Gloria quantalibet).* « Supposez une gloire aussi grande que vous voudrez, que sera-ce si ce n'est que de la gloire? » (Juvénal, vii, 81.)

P. 391, l. 2. *Cache ta vie).* Cf. le traité de Plutarque intitulé : *Si ce nom commun est bien dit : « Cache ta vie. »* (F° 291 v°.)

P. 391, l. 8. *Aussi conseille il à Idomeneus).* Cf. Sénèque, épître 21.

P. 391, l. 21. *Epicurus a Hermachus).* Cf. Cicéron, *De finibus* : « Quum ageremus, inquit vitæ beatum et eundem supremum diem, scribebamus hæc. Tanti autem morbi aderant vesicæ et terminum, ut nihil ad eorum magnitudinem possit accedere. Ecce miserum hominem! Si dolor summam malum est, dici aliter non potest. Sed audiamus ipsum compensabatur, inquit : tamen cum his omnibus animi lætitia, quam capiebam memoria rationem inventorumque nostrorum. Sed tu, ut dignum est tua erga me et erga

philosophiam voluntate ab adolescentulo suscepto, fac ut Metrodori tueare liberos. » (II, xxx; t. IV, p. 62.)

P. 392, l. 3. *L'ordonnance de son testament). Id., ibid* : « Quæro quid sit, quòd... sanciat ut Amynomachus et Timocrates hæredes sui Hermachi sententia dent, quod satis sit ad diem agendum natalem suum quotannis mense Gamelione : itemque omnibus mensibus XX die lunæ dent ad eorum epulos qui unâ secum philosophati sint ut et sui et Metrodori memoria colatur. » (II, xxxi; t. IV, p. 63.)

P. 392, l. 10. *Carneades). Id., ibid.* : « Qui post eos fuerunt, quum Carneadem sustinere non possent, hanc quam dixi bonam famam, ipsam propter se præpositam et sumendam esse dixerunt : esseque hominis ingenui et liberaliter educati, velle bene audire a parentibus, a propinquis, a bonis etiam viris, idque propter rem ipsam, non propter usum, dicuntque ut liberis consultum velimus, etiam si posthumi futuri sint propter ipsos : sic naturæ post mortem famæ, tamen esse propter rem etiam detracto usu consulendum. » (III, xvii; t. IV, p. 75.)

P. 392, l. 15. *Aristote),* Dans la *Morale à Nicomaque,* II, vii.

P. 392, l. 18. *Conteroit de belles).* Rapprocher ce que Montaigne a dit dans les essais I, xxxix, et I, xl.

P. 392, l. 20. *Que la vertu mesme).* Cf. Cicéron, *De finibus,* II, xv.

P. 392, l. 23. *Paulum sepultæ).* « La vertu cachée diffère peu de l'obscure oisiveté. » (Horace, *Odes,* IV, ix, 29.)

P. 393, l. 7. *Si tu sçais).* Cf. Cicéron, *De finibus* : « Si scieris, inquit Carneades, aspidem occulte latere uspiam & velle imprudentem super eam assidere, cujus mors tibi emolumentum futura sit, improbe feceris nisi monueris ne assideat. » (II, xviii; t. IV, p. 56.)

P. 393, l. 13. *Peduceus). Id., ibid.,* II, xvii.

P. 393, l. 17. *P. Sextilius Rufus). Id., ibid.,* II, xvii.

P. 393, l. 19. *M. Crassus et Q. Hortensius). Id., De officiis,* III, xviii.

P. 393, l. 24. *Meminerint Deum).* « Qu'ils se souviennent qu'ils ont Dieu pour témoin, c'est-à-dire, comme je l'interprète, leur propre conscience. » (Cicéron, *De officiis,* III, x.) Le texte est celui de l'édition de Paris 1538, t. IV, p. 382.

P. 394, l. 1. *Profecto fortuna).* « Certes la fortune étend sa domination sur toutes choses : elle élève les uns et rabaisse les autres, moins selon leur mérite que selon son caprice. » (Salluste, *Bellum Catilinarium,* viii.) Cette citation a été prise dans la *Cité de Dieu* de saint Augustin, VII, iii.

P. 394, l. 7. *Ressamblance de l'ombre).* Cf. Cicéron, *Tusculanes* : « Virtutem tanquam umbra sequitur. » (I, xlv.)

P. 394, l. 11. *Ceux qui apprennent).* Peut-être Montaigne pense-t-il à l'ouvrage de Castiglione, *Il Cortegiano,* II, viii, où il est tout particulièrement recommandé au gentilhomme de se faire voir de son prince lorsqu'il fait quelque bonne action.

P. 394, l. 12. *Quasi non sit).* « Comme si une action n'était vertueuse que lorsqu'elle est célèbre. » (Cicéron, *De officiis,* I, iv.)

P. 394, l. 18. *Quiconque s'amuse).* Rapprocher ce que dit Guillaume du Bellay dans le prologue de son histoire (publiée dans l'*Antiquité des Gaules,* f° 6 v°) : « Un homme seul ne peut estre partout ou les affaires sont démenées, et y estant ne peult tout ensemble faire son devoir, et s'amuser à voir ce qu'autruy faict. »

P. 394, l. 21. *Vera et sapiens).* « Une âme sage et véritablement grande place l'honneur, qui est le principal but de notre nature, dans les actions vertueuses, non dans la gloire. » (Cicéron, *De officiis,* I, xix.) Le texte est celui de l'édition de Paris 1538, t. IV, p. 350.

P. 395, l. 24. *Gloria nostra).* « Notre gloire c'est le témoignage de notre conscience. » (Saint Paul, *Epître II aux Corinthiens,* i, 12.) Citation prise chez saint Augustin, *Cité de Dieu,* I, xix. Elle se retrouve avec une légère modification dans le même ouvrage de saint Augustin, V, xii.

P. 396, l. 5. *Credo che'l resto).* « Je crois que le reste de cet hiver Roland fit des choses dignes de mémoire; mais elles ont été si secrètes jusqu'ici que ce n'est pas ma faute si je ne les raconte point : car

Roland a toujours été plus prompt à faire de belles actions qu'à les publier, et jamais ses exploits n'ont été divulgués que par des témoins. » (Arioste, *Roland furieux*, XI, LXXXI.)

P. 396, l. 20. *Virtus, repulsæ)*. « La vertu ignore les refus honteux; elle brille d'un éclat sans mélange; elle ne prend ni ne dépouille la pourpre consulaire au gré d'un peuple volage. » (Horace, *Odes*, III, II, 17.)

P. 397, l. 1. *Non emolumento)*. « Non pour un profit, mais pour l'honneur attaché à la vertu. » (Cicéron, *De finibus*, I, x.)

P. 397, l. 9. *Est ce raison faire)*. Cf. Cicéron, *De finibus* : « Quid turpius, quàm sapientis vitam ex insipientium sermone pendere? » (II, xv; t. IV, p. 55.)

P. 397, l. 11. *An quidquam)*. « Quoi de plus insensé, quand on méprise des gens chacun à part, que d'en faire cas lorsqu'ils se trouvent réunis? » (Cicéron, *Tusculanes*, V, XXXVI.)

P. 397, l. 15. *Nihil tam inæstimabile)*. « Rien de plus méprisable que les jugements de la foule. » (Tite-Live, XXXI, XXXIV.)

P. 397, l. 16. *Demetrius)*. Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Eleganter Demetrius noster solet dicere eodem loco sibi esse voces imperitorum quo ventre redditos crepitus : quid enim, inquit, mea refert sursum isti, an deorsum sonent? » (XCI, 218.)

P. 397, l. 19. *Ego hoc judico)*. « Moi j'estime qu'une chose, lors même qu'elle ne serait pas honteuse, semble l'être quand elle est louée par la multitude. » (Cicéron, *De finibus*, II, xv.)

P. 398, l. 6. *Dedit hoc)*. « La Providence a fait aux hommes cette faveur que les choses honnêtes sont aussi les plus profitables. » (Quintilien, *Institution oratoire*, I, XII, vers la fin.)

P. 398, l. 7. *Le marinier antien)*. Peut-être Montaigne paraphrase-t-il ici ces paroles de Sénèque : « Qui hoc potuit dicere : « Neptune, nunquam hanc » navem, nisi rectam! », arti satisfecit. » (Ép. 85.) Sénèque fait allusion dans ce passage à un pilote rhodien qui déclarait que son navire sans doute était à la merci de Neptune, mais qu'il était du moins en son pouvoir de ne commettre aucune faute et de ne pas mériter le naufrage. Voir encore Sénèque, *Consolatio ad Marciam*, VI, à la fin.

P. 398, l. 13. *Risi)*. « J'ai ri de voir que les ruses pouvaient échouer. » (Ovide, *Héroïdes*, I, 18.) Ovide écrit au contraire : « Flebam successu posse... »

P. 398, l. 14. *Paul'æmile)*. Cf. Tite-Live, LIV, XXII. Au même passage est rappelé le souvenir de Fabius : « Neque enim omnes tam firmi et constantis animi contra adversum rumorem esse possunt quam Fabius fuit; qui suum imperium minui per vanitatem populi maluit, quam secunda fama male rem publicam gerere. »

P. 398, l. 23. *Laudari haud metuam)*. « Je ne hais pas la louange, car je n'ai pas la fibre insensible (de corne); mais je me refuse à voir de la vertu dans un « bravo! très bien! » (Perse, *Satires*, I, 47.) Toutes les éditions que j'ai pu consulter portent *laudari metuam*.

P. 399, l. 13. *L'anneau Platonique)*. Cf. Platon, *République* : « Accidit... ut cum fortè gemmam introrsum ad manum verteret anuli... subito a nullo conspiceretur. » (II, III, 360; éd. de 1546, p. 545.) Voir aussi Cicéron, *De officiis*, III, IX; Érasme, *Adages*, chiliade I, cent. I, 96; etc.

P. 399, l. 17. *Falsus honor)*. « Qui est sensible à de fausses louanges et redoute la calomnie, sinon le malhonnête homme et le menteur? » (Horace, *Épîtres*, I, XVI, 39.) Le texte est celui de toutes les éditions du XVIe siècle.

P. 400, l. 1. *Non, quicquid)*. « N'accepte pas toutes les condamnations de la turbulente Rome et ne te charge pas non plus de réformer sa balance qui n'est pas juste : ne te cherche pas en dehors de toi-même. » (Perse, I, 5.) L'édition de Paris 1544 donne « non *si quid*... » et « *examenve* ». Montaigne a rencontré cette citation dans le pamphlet de Blackwood, *Pro regibus apologia* (XXIII, 205.)

P. 400, l. 9. *Trogus Pompeius)*. Cf. Bodin, *Methodus ad facilem historiarum cognitionem* : « Trogus Pompeius de Herostrato, Titus Livius de Manlio Capitolino tradunt, magnæ quam bonæ famæ fuisse cupidiores. » (Procemium.) Le jugement sur Manlius Capitolinus se trouve dans les *Annales*, VI, II; celui sur Erostrate ne se rencontre pas chez Trogue Pompée, mais vient probablement de Valère Maxime, VIII, v, ext. 14.

La source de l'erreur de Bodin est certainement chez Corneille Agrippa, *De incertitudine & vanitate scientiarum,* v. Dans l'ouvrage de Droit de Gaillard, *Méthode de l'Histoire,* p. 549, on trouvera ces deux mêmes jugements reproduits d'après Bodin. Des pensées exprimées ici par Montaigne il est intéressant de rapprocher ce que dit Bodin, *Methodus* (Prooemium).

P. 400, l. 19. *Quand je seray mort).* Sur cette idée de la vanité de la gloire après la mort, rapprocher Cicéron, *De finibus,* II, XXXI, et aussi Tahureau, *Dialogues* : « Cuidez-vous que la louange que l'on donne à Demosthene ou à Ciceron leur chatouille bien maintenant les oreilles aus lieus où ils sont allés... », etc. (Éd. de 1566, pp. 243-245.)

P. 401, l. 3. *Surnommez Eyquem).* On sait que le nom de la famille de Montaigne est Eyquem, et que Michel semble être le premier qui ait complètement renoncé à le porter. Il l'a effacé dans ses *Éphémérides* et sur le titre d'un Térence qui figurait dans sa bibliothèque. Pourtant, avant de condamner cette phrase comme on le fait généralement, il importe de se rappeler qu'au XVIe siècle le mot surnom s'emploie au sens où nous disons aujourd'hui « nom ». Meigret déclare formellement dans son *Traité touchant le commun usage de l'escriture françoise* que le surnom est « le nom commun à toute la race ». Tabourot, dans ses *Bigarrures,* IV, II, dit sans cesse surnom pour désigner le nom de la famille. Nicot écrit : « Surnom est l'appellation qui se donne à aucun après le nom de la parenté et maison... C'est aussi le nom de la maison et parenté. »

P. 401, l. 9. *Nunc levior).* « La pierre de mon tombeau en pèse-t-elle moins lourdement sur mes os? La postérité me loue : de mes mânes, de ma tombe, de ma cendre fortunée les roses naissent-elles pour cela? » (Perse, I, 37.) L'édition de Paris 1544, comme toutes les éditions de Perse que j'ai pu consulter, porte au second vers « laudant convivæ ».

P. 401, l. 13. *J'en ay parlé ailleurs).* Dans l'essai I, XLVI, 358.

P. 401, l. 25. *Casus multis).* « C'est un accident arrivé à beaucoup d'autres, banal, et pris dans les mille chances de la fortune. » (Juvénal, XIII, 9.)

P. 402, l. 12. *Ad nos).* « A peine un léger souffle porte jusqu'à nous leur renommée. » (Virgile, *Énéide,* VII, 646.)

P. 402, l. 15. *Les Lacedemoniens).* Cf. Plutarque, *Les dicts notables des Lacedemoniens* : « On luy (à Eudamidas) demanda pour quelle occasion devant que d'entrer en battaille ils avoient accoustumé de sacrifier aux Muses : à fin, dit-il, que nos gestes soient bien & dignement escripts. » (F° 216 v°.)

P. 403, l. 6. *Quos fama).* « Qui sont ensevelis dans une gloire obscure. » (Virgile, *Énéide,* V, 302.)

P. 403, l. 20. *Recte facti).* « La récompense d'une bonne action c'est de l'avoir faite. » (Sénèque, ép. 81.)

P. 403, l. 21. *Officij fructus).* « Le fruit d'un service, c'est le service même. » (Cicéron, *De finibus,* II, XXII.)

P. 403, l. 28. *Si toute-fois cette fauce opinion).* Rapprocher Bodin, *Methodus ad facilem historiarum cognitionem* (Prooemium).

P. 404, l. 8. *Et Platon).* Dans les *Lois* : « Non oportet autem unquam parvi facere, utrum probus an improbus aliis videaris. Multi enim quamvis virtutis expertes sint, qui tamen probi sint, qui improbi, judicant. Nam pravis quoque hominibus divina quædam conjiciendi vis inest, per quam multi vel pessimi recte tum opinione, tum, verbis a melioribus deteriores distinguant. » (XII, 950; éd. de 1546, p. 899.)

P. 404, l. 14. *Ut tragici).* « A l'exemple des poètes tragiques, qui ont recours à un dieu quand ils ne savent comment trouver le dénouement de leur pièce. » (Cicéron, *De natura deorum,* I, XX.)

P. 404, l. 16. *Timon l'injuriant).* Cf. Diogène Laërce, *Vie de Platon* :

« Timon quoque ita illum agit,
» Ut conficta Plato astutus miracula finxit. »

(III, XXVI, 199.)

P. 404, l. 26. *Que Numa).* Cf. Plutarque, *Vie de Numa,* XIV, f° 43 r°.

P. 404, l. 26. *& Sertorius). Id., Vie de Sertorius,* XV, f° 402 v°.

P. 405, l. 2. *Zoroastre).* J'ignore où Montaigne a pris cette liste, mais certainement il l'a trouvée quelque part toute constituée : je la rencontre avec de légères

modifications chez Corneille Agrippa, XCI; chez Blackwood, *De conjunctione religionis et imperii libri duo* (éd. de Paris 1575, f° 30 v°); chez Coignet, *Instruction aux princes pour garder la foi promise*, IV; etc.

P. 405, l. 9. *Le sire de Jouinville).* « Quant aucun homme se faict tuer, pour faire, et accomplir le commandement de son Seigneur, l'ame d'iceluy qui ainsi est mort, va en ung autre corps qui est plus aise, plus beau et plus fort que le premier. Au moyen dequoy, ne tiennent compte les Béduins de se faire tuer, pour l'amour de leur Seigneur... » (LVI, f° 143 r°.)

P. 405, l. 14. *In ferrum).* « Ils bravaient le fer, ils embrassaient la mort, regardant comme une lâcheté de ménager une vie qui devait renaître. » (Lucain, I, 461.) Le texte est celui des éditions contemporaines.

P. 405, l. 20. *Ut enim consuetudo).* « De même que dans le langage ordinaire on n'appelle honnête que ce qui est glorieux dans l'opinion du peuple. » (Cicéron, *De finibus*, II, XV.)

P. 405, l. 27. *Quæ, quia non liceat).* « Celle-là succombe qui refuse parce qu'il ne lui est pas permis de succomber. » (Ovide, *Amores*, III, IV, 4.)

CHRONOLOGIE. — Une phrase, prise à Bodin, est certainement de la dernière période (environ 1578). C'est la seule indication précise que nous puissions alléguer pour dater cet essai. J'ajoute cependant que je le crois suggéré à Montaigne par la préface de l'ouvrage de Bodin, ce qui invite à penser qu'il est tout entier de la dernière période. Dans cette préface, Bodin traite de l'utilité de l'histoire; cette utilité pour lui est surtout d'inciter aux glorieuses actions, aux grands faits d'armes. Voilà pourquoi Montaigne voulant montrer qu'il est insensé d'accorder à la réputation la moindre valeur, insiste sans cesse sur le devoir militaire, et emplit son essai de cette idée que, parmi les actes de courage, très peu sont remarqués, très peu sont enregistrés par l'histoire, de manière à passer à la postérité. Très probablement, la tirade contre ceux qui veulent la réputation à tout prix, qu'elle soit bonne ou mauvaise, vient de Bodin : c'est la phrase prise à Bodin qui lui sert de thème. Enfin, lorsque Montaigne conclut que si le désir de la gloire, en dépit de sa vanité, peut conduire les princes et les peuples aux belles actions, il faut entretenir soigneusement cette illusion, c'est encore, je crois, à Bodin qu'il pense : il lui fait une concession, et reconnaît qu'en dépit de toute raison, et grâce à la folie humaine, l'histoire a bien les avantages que Bodin lui attribue. L'essai me semble dire : pour que l'histoire ait la valeur que Bodin lui accorde, il faut que les hommes soient ridicules, mais enfin puisqu'ils sont ridicules, profitons-en, tirons parti de leur niaiserie, et que la préoccupation de ce que penseront d'eux leurs arrière-neveux les conduise à bien agir. Cette opinion me paraît très vraisemblable; elle n'est pourtant pas certaine. En tous cas, à défaut d'autres indications, à lui seul, l'emprunt direct d'une phrase de Bodin nous invite à regarder l'essai comme de la dernière période. Une circonstance encore favorise cette hypothèse : la phrase qui ouvre le chapitre suivant, II, XVII, invite à penser qu'il a été écrit aussitôt après celui-ci : or, nous verrons que très vraisemblablement ce chapitre II, XVII, est de la dernière période.

Chapitre XVII.

DE LA PRÆSVMPTION.

P. 408, l. 12. *Ille velut).* « Celui-là confiait, comme à des amis fidèles, tous ses secrets à ses écrits. Qu'il en arrivât bien ou mal, jamais il n'eut d'autre confident; aussi toute sa vie s'y voit depeinte comme dans un tableau votif. » (Horace, *Satires,* II, I, 30.)

P. 408, l. 18. *Nec id Rutilio).* « Et Rutilius et Scaurus n'en ont été ni moins crus ni moins estimés. » (Tacite, *Agricola,* I.)

P. 409, l. 1. *La teste d'Alexandre).* Cf. Plutarque, *Comment on pourra discerner le flatteur d'avec l'amy* (VIII, f° 42 v°). Le fait est tout à fait vulgarisé au XVIe siècle. Je le retrouve dans le *Cortegiano* de Castiglione, d'où il passe dans la *République* de Bodin, IV, VI; dans L'Ostal, *Discours philosophiques,* XIV; dans La Primaudaye, *Académie françoise,* I, XIII; etc.

P. 409, l. 2. *Alcibiades).* Cf. Plutarque, *Vie d'Alcibiade* : « On dit davantage qu'il avoit la langue un peu grasse, ce qui ne luy seoit pas mal, ains donnoit une certaine grace naifve & attrayante à son parler. » (I, f° 130 v°.)

P. 409, l. 2. *Julius Cæsar). Id., Vie de César,* I, f° 493 v°.

P. 409, l. 16. *La morgue de Constantius).* Cf. Ammien Marcellin : « Nec extersisse unquàm nares in publico, nec spuisse, nec transtulisse in partem alterutram vultum aliquando, visus est. » (XXI, XVI.)

P. 411, l. 15. *Vous pouvez penser).* Cette idée que, du moment que nous ne nous connaissons pas nous-mêmes nous ne pouvons pas connaître ce qui est hors de nous, revient constamment dans l'essai II, XII.

P. 411, l. 22. *La curiosité).* « Cognoscendi studium homini dedit Deus ejus torquendi gratia. » (*Eccl.,* I.) Cette sentence figurait sur les travées de la bibliothèque de Montaigne. Le passage de l'Ecclésiaste auquel Montaigne fait allusion pourrait bien être le suivant, ainsi que l'a observé miss Grace Norton dans ses *Studies in Montaigne,* p. 167 : « Et proposui in animo meo quærere et investigare sapienter de omnibus quæ fiunt sub sole. Hanc occupationem pessimam dedit Deus filiis hominum ut occuparentur in ea. » On trouve des sentences analogues dans l'essai I, XXVII, p. 237, l. 7; et aussi II, XII, p. 207, l. 4.

P. 412, l. 9. *J'en suis arrosé).* Cette opposition semble être inspirée par Sénèque, cf. l'essai I, XXV, p. 181, l. 12 et la note.

P. 412, l. 21. *Mediocribus esse poetis).* « Tout défend la médiocrité aux poètes, et les dieux, et les hommes, et les colonnes où l'on affiche leurs ouvrages. » (Horace, *Art poétique,* 372.)

P. 413, l. 3. *Verum).* « Mais rien de si confiant qu'un mauvais poète. » (Martial, *Epigrammes,* XII, LXIII, 13.)

P. 413, l. 5. *Diosysius).* Cf. Diodore de Sicile : « Il y envoya, pour courir au tournoy, des chariots plus richement estoffez que nul autre, et des tentes et des pavillons dorez et magnifiquement tapissez par dedans de riche tapisserie, et si envoya davantage des poetes et musiciens. » (Amyot, XIV, XXVIII, f° 172 r°.) « Or avoit il eu par le passé un oracle par lequel les Dieux lui avoient predit qu'il mourroit a lhors qu'il auroit vaincu ceulx qui vaudroient mieux que luy : et luy rapportoit cest oracle aux

Carthaginois, estimant que les Dieux entendissent d'eulx à cause qu'ils estoient plus forts et plus puissants que luy. » (Amyot, XV, xx, f° 208 r°.) Au reste Leclerc reproche à Montaigne d'avoir « pris les Lénéennes, fête de Bacchus célébrée par des concours dramatiques, pour le titre de la tragédie, qui s'appelait *La Rançon d'Hector* ». L'erreur est chez Amyot auquel Montaigne a tout emprunté.

P. 414, l. 1. *Pour l'excessive joye).* Ce n'est pas tout à fait ce qui ressort du texte de Diodore, mais Montaigne se souvient ici de ce qu'il a dit dans l'essai I, II, p. 12, l. 21.

P. 414, l. 15. *Cum relego).* « Quand je les relis, j'en ai honte, car j'y vois beaucoup de choses qui au jugement même de leur auteur sont indignes d'être conservées. » (Ovide, *Pontiques*, I, v, 15.)

P. 415, l. 3. *Comme dict Plutarque).* Dans les *Préceptes de mariage*, XXVI, f° 147 v°.

P. 415, l. 5. *Si quid).* « Car tout ce qui plaît, tout ce qui charme les sens des mortels, c'est aux Grâces que nous en sommes redevables. »

P. 416, l. 2. *D'Amafanius & de Rabirius).* Cf. Cicéron, *Académiques*, où on lit : « Didicisti enim non posse nos Amafanii aut Rabirii similes esse, qui nulla arte adhibita, de rebus ante oculos positis, vulgari sermone disputant : nihil definiunt, nihil partiuntur, nihil apta interrogatione concludunt : nullam denique artem esse nec dicendi, nec disserendi putant. » (I, II; t. IV, p. 3.)

P. 416, l. 15. *Cicero estime).* Dans la traduction du *Timée* : « Difficillimum autem est in omni conquisitione rationis exordium. » (II; t. IV, p. 428.)

P. 417, l. 9. *Brevis esse).* « Je me travaille à être bref, je deviens obscur. » (Horace, *Art poétique*, 25.)

P. 417, l. 11. *Platon dict).* A ce sujet on peut voir le *Politique*, p. 283; éd. de 1546, p. 211; les *Lois*, p. 887; éd. de 1546, p. 870; toute la dernière partie du *Phédon*.

P. 418, l. 3. *Messala se pleint).* Cf. Tacite, *Dialogue des orateurs*, XXXIX.

P. 418, l. 11. *En mon Perigordin).* Montaigne cite une expression périgourdine dans l'essai I, XXV, p. 179, l. 9. Dans les annotations de Nicole Gilles, publiées par M. Dezeimeris, on lit à propos d'un emploi du mot *meschant* : « Je pansoës que ce mot ne servit en st'usage qu'aus paisans de mon païs de Perigort, qui noument ordinerement meschante une persoune piteuse, maigre, & mehaignee. » (Cf. *Revue d'histoire littéraire de la France*, janvier-mars 1912, p. 148.)

P. 418, l. 19. *Quant au Latin).* Cf. *Essais*, I, XXVI, 225.

P. 419, l. 16. *La secte Peripatetique).* Cf. Cicéron, *De finibus*, IV, XXIV.

P. 419, l. 26. *Agros divisere).* « Le partage des terres et leur distribution furent réglés à la proportion de la beauté, de la force et de l'esprit; car la beauté et la force étaient les premières recommandations. » (Lucrèce, V, 1109.)

P. 420, l. 6. *C. Marius).* Cf. Végèce, I, v; mais Montaigne a pris ceci dans les *Politiques* de Juste Lipse où, à propos des qualités requises en un soldat, il est dit : « Nota tertia, corpus. Quod grande et prælongum placuisse nonnullis video : ut C. Mario, qui tironem exegit ita ut senos pedes, vel certe quinos, et denas uncias haberet. » (V, XII.)

P. 420, l. 7. *Le courtisan). Il Cortegiano*, le célèbre ouvrage de Castiglione : « Vegnendo adunque alla qualità della persona dico bastar ch'ella non sia estrema in piccollezza ne in grandezza perchè e l'una e l'altra di queste condizioni porta seco una certa dispettosa maraviglia, e sono gli omini di tal sorte mirati quasi di quel modo che si dirano le cose mostruose... » (I, XX.)

P. 420, l. 12. *Dict Aristote).* Dans la *Morale à Nicomaque*, IV, VII.

P. 420, l. 15. *Les Æthiopes).* Aristote, *Politiques*, IV, XLIV, mais il semble que Montaigne a pris ceci dans le commentaire de Le Roy dit Regius : « Aristote, au quatrième et au septième livre de ceste œuvre escrit, que les Æthiopes et les Indiens souloient en élisant leurs roys et magistrats, avoir égard à la beauté et procérité des personnes. » (Éd. 1575, f° 35 r°.) Le même fait est rapporté chez Corneille Agrippa, *De occulta philosophia*, II, XXVII, passage où est mentionnée en outre cette idée que certains philosophes admettent une relation intime entre la beauté du corps et les qualités de l'âme.

P. 420, l. 20. *Ipse).* « Au premier rang marche Turnus, les armes à la main, superbe et dépassant de la tête tous ceux qui l'entourent. » (Virgile, *Énéide,* VII, 783.)

P. 420, l. 24. *Speciosus).* « Il était le plus beau d'entre les fils des hommes. » (Psaumes, XLV, III.)

P. 421, l. 1. *Et Platon).* Dans la *République* : « Nam & gravissimos homines & fortissimos decet eligere, & quod fieri potest speciosissimos. » (VII, p. 535; éd. de 1546, p. 626.)

P. 421, l. 6. *Au pauvre Philopœmen).* Cf. Plutarque, *Vie de Philopémen* : « Quant à ce qu'ilz alleguent d'une siene hostesse en la ville de Megare, qui le prit pour un valet, cela advint pour sa facilité, en ce qu'il faisoit peu de compte de soy & se vestoit tousjours fort simplement : car ceste hostesse siene aiant esté advertie, que le capitaine general des Acheiens venoit loger en son logis, se travailloit & se tourmentoit pour luy apprester à soupper, à cause que d'adventure son mary ne se trouva pas pour lors en la maison, & sur ce poinct Philopœmen arriva, vestu d'un pauvre manteau. Elle le voiant en ceste habit, pensa que ce fust quelqu'un de ses serviteurs qui vint devant pour luy apprester son logis : si luy pria de la vouloir aider à faire la cuisine : & luy posant incontinent son manteau, se meit à fendre du bois. Mais en ces entrefaittes le mary arriva, qui le trouvant ainsi embesongné, luy demanda, Ho ho, que veult dire cela, seigneur Philopœmen? Non autre chose, luy respondit il en sa langue Dorique, sinon, que je porte la peine de ce que je ne suis pas beau filz ny homme de belle apparence. » (I, f° 249 v°.)

P. 421, l. 26. *Unde rigent).* « Aussi ai-je les jambes et la poitrine hérissées de poils. » (Martial, *Epigrammes,* II, XXXVI, 5.) Le texte de Martial est :

> « Nunc tibi crura pilis et sunt tibi pectora setis
> » Horrida... »

P. 422, l. 1. *Bien avant en mon aage).* Jusqu'à quarante-cinq ans. Cf. à ce sujet l'essai II, XXXVII, et mon ouvrage sur *Les Sources et l'Évolution des Essais,* t. I, p. 296.

P. 422, l. 5. *Minutatim).* « Peu à peu les forces et la vigueur de la maturité sont brisées par l'âge, et le déclin commence. » (Lucrèce, II, 1131.)

P. 422, l. 9. *Singula).* « Un à un tous nos biens nous sont dérobés par les années qui passent. » (Horace, *Épîtres,* II, II, 55.)

P. 422, l. 11. *D'un pere tres dispost).* Cf. essai II, II, p. 15, sur l'agilité de ce père.

P. 422, l. 23. *Clorre à droit).* Cf. essai I, XL, p. 239, l. 15. Mais en tout ceci Montaigne passe peut-être un peu la mesure. C'est au moins ce qu'il faut penser de cette affirmation qu'il ne sait « pas écrire » : le manuscrit de Bordeaux n'est pas indéchiffrable.

P. 423, l. 7. *Molliter).* « Le plaisir de l'étude faisant oublier la fatigue. » (Horace, *Satires,* II, II, 12.)

P. 423, l. 13. *Tanti mihi).* « A ce prix je ne voudrais pas tout le sable du Tage avec l'or qu'il roule à la mer. » (Juvénal, III, 54.) Montaigne substitue « mihi » à « tibi ».

P. 424, l. 4. *Non agimur).* « Le vent favorable du nord (l'aquilon) n'enfle pas mes voiles, mais aussi le vent contraire du sud (l'auster) ne trouble pas ma course paisible. En force, en talent, en figure, en vertu, en naissance, en biens, je suis des derniers de la première classe, mais des premiers de la dernière. » (Horace, *Épîtres,* II, II, 201.)

P. 425, l. 2. *Je loge ce que ma nonchalance).* Ménage conte que Montaigne écrivait sur son livre de dépenses : « Item, pour mon humeur paresseuse, mille livres. » Mais il se pourrait que ce passage de Montaigne fût l'unique source à laquelle Ménage se rapporte.

P. 425, l. 4. *Hæc nempe).* « Le voilà ce superflu qui échappe aux yeux du maître et dont les voleurs s'accommodent. » (Horace, *Épîtres,* I, VI, 45.) Le texte d'Horace est passablement modifié :

> « Exilis domus est, ubi non et multa supersunt :
> » Et dominum fallunt, et prosunt furibus. »

P. 425, l. 19. *M'applique à eux).* Allusion au vers d'Horace qui est cité dans l'essai I, XXXIX, p. 318, l. 3.

P. 426, l. 7. *Dubia).* « Les maux incertains sont

ceux qui nous tourmentent le plus. » (Sénèque, *Agamemnon*, III, I, 29.) Citation prise dans les *Politiques* de Juste Lipse, V, XVIII.

P. 426, l. 15. *Cet exemple d'un gentil'homme)*. On trouve un récit semblable dans les *Sérées* de Bouchet, et il ne semble pas que le récit de Bouchet ait été pris aux *Essais*. Peut-être s'agit-il du même personnage puisque Montaigne dit que « plusieurs l'ont cogneu ».

P. 427, l. 4. *Spem pretio)*. « Je n'achète pas l'espérance à ce prix. » (Térence, *Adelphes*, II, II, 11.)

P. 427, l. 7. *Alter remus)*. « Qu'une de mes rames batte les flots, et que l'autre suive le sable du rivage. » (Properce, III, III, 23.)

P. 427, l. 15. *Capienda rebus)*. « Dans le malheur il faut prendre les résolutions téméraires. » (Sénèque, *Agamemnon*, II, I, 47.)

P. 427, l. 22. *Cui sit)*. « Qui jouit d'une condition douce sans affronter la poussière de la victoire. » (Horace, *Epîtres*, I, I, 51.)

P. 428, l. 7. *Turpe est)*. « Il est honteux de se charger la tête d'un poids que l'on ne saurait porter, pour fléchir bientôt des genoux et se soustraire au fardeau. » (Properce, III, IX, 5.)

P. 428, l. 18. *Nunc, si)*. « A présent, si ton ami ne nie pas le dépôt que tu lui as confié, s'il te rend ta vieille bourse avec sa vieille monnaie intacte, c'est un prodige de bonne foi qui mérite d'être inscrit dans les livres toscans et qu'il faut expier en immolant une jeune brebis. » (Juvénal, XIII, 60.)

P. 429, l. 10. *Nihil est tam)*. « Il n'y a rien de si populaire que la bonté. » (Cicéron, *Pro Ligario*, X.)

P. 429, l. 17. *Rompre le col aux affaires)*. Voir en particulier à ce sujet l'essai III, I.

P. 430, l. 3. *Aristote estime)*. Dans la *Morale à Nicomaque*, IV, VIII.

P. 430, l. 6. *Apollonius disoit)*. Cf. les *Lettres d'Apollonius* (LXXXIII) dont une traduction avait été donnée à Bâle en 1554.

P. 430, l. 21. *Comme ont faict aucuns de nos princes)*. Charles VIII; Cf. Gilles Corrozet, *Propos mémorables*, éd. de 1557, p. 56.

P. 430, l. 24. *Metellus Macedonicus)*. Cf. Aurelius Victor, *De viris illustribus*, LXVI. Ce fait se trouve chez tous les compilateurs et moralistes du XVIe siècle : Cf. Messie, *Diverses leçons*, I, IV; Du Verdier, *Suite des Diverses leçons*, III, XXXVI; Droit de Gaillard, *Méthode de l'histoire*, p. 535; Crinitus, *De honesta disciplina*, XIX, VII; Cousteau, le *Pegme*, traduction française de 1560, p. 145; Budé, *Institution du prince*, XLIV; Erasme, *Apophtegmes*, I, V; Brusonius, *Apophtegmes*, VI, X; voir aussi Plutarque, *Du trop parler*, f° 92 v°; etc. Notons que le *De viris illustribus*, attribué à Pline le Jeune, était publié à la suite de ses œuvres.

P. 430, l. 26. *Quo quis)*. « Plus on est fin et adroit, plus on est odieux et suspect, si l'on perd sa réputation d'honnêteté. » (Cicéron, *De officiis*, II, IX.)

P. 431, l. 3. *Tibere)*. Voir entre autres Tacite, *Annales*, I, XI.

P. 431, l. 7. *Ceus qui, de nostre temps)*. Allusion à Machiavel dont le *Prince* était alors l'objet de nombreuses controverses. Montaigne retrouve cette opinion de Machiavel discutée dans un chapitre du *Thesoro politico*, II, V, qui est intitulé : *Trattato, nel quale si oppugna, e confuta l'ignominiosa opinione del Macchiavello, il quale non si è vergognato di dire, esser lecito ad un Principe mancare di parola, et rompere la fede, quando se gli mostra occasione di un bel gioco per beneficio del suo Stato. Et si mostra che quel Prencipe, il quale si mettesse à seguire una tale opinione, non solamente si farebbe perpetuamente infame, et abbominevole, ma ancora condurrebbe ad estrema ruina lo Stato, et la vita.*

P. 431, l. 13. *Le guein qui)*. Cf. le *Thesoro politico* : « Per dire verità non si può sanamente negare che il più solido fondamento d'ogni principato non sia la fama, et buona riputazione, così verso i suoi, come verso i stranieri. Quale riputatione può dunque havere il Prencipe tra il suo popolo, o verso gli altri, se ha nota d'infedeltà, di mancadore di fede, et di abbominevole spergiuro, senza osservatione della parola. Il Macchiavello per coprire l'errore suo, che non fa ignorantemente, dice, che ciò aviene alcune volte moto a proposito per il bene degli affari del Prencipe, et che l'occasione passata non si ricupera mai più. Qual maggiore pazzia poteva egli allegare à sua confusione, che concludendo come fà, che il

Prencipe non hà d'haver riguardo all'obligatione della fede, se il bene dello Stato suo presenta occasione per violarla? niuna certo. Nè secondo Dio, nè secondo la dispositione de gli affari humani sarebbe necessario che i Prencipi fossero tali. Perchè sarebbe la vera strada di non veder mai tra noi, che fuoco, et sangue... Per l'istessa consideratione si pottrebe anco dire, che alcune volte fosse bene saccheggiare le Chiese, rubare gli Altari, opprimere gli innocenti, et favorire i ribaldi : Perchè non ci è vitio tanto abominevole, ò misfatto così brutto, che per un tempo non porti seco qualche specie, ò colore di bene, et in sua stagione non giovi a chi lo commette, quando bene non fosse questione d'altro che d'haver effettuato la sua corrotta volontà. Se questo non fosse, havressimo noi tanti homicidarij, falsari, sacrilegi, et genti macchiate di tali obbrobriose iniquità, se non ne ricevessero qualche commodità temporale?... » (II, v.)

P. 431, l. 16. *Infinis domages).* Cf. le *Thesoro politico* : « Tutti i Prencipi che teniranno queste strade cadono in un'altra penitenza, cioè che quando diranno verità, alcuno non gli crederà, ne si fiderà. » (II, v.)

P. 431, l. 18. *Soliman, de la race).* Cf. Paul Jove, *Historiarum sui temporis libri* : « In hoc decreto erat barbarus imperator quum certius didicit a suis nulla fide cum Castrensibus rem gestam fuisse, qui deditione facta secus ac crediderant pro beneficio, summæ crudelitatis atque avaritiæ contumelias retulissent, direpti scilicet et abducti in servitutem, quum incolumi libertate salvas omnium fortunas fore speravissent. Quo maleficio suggillari majestatis nomen judicabat, qui semper in sponte deditos fidei atque justitiæ observantissimus esse consuesset. Captandos siquidem Christianorum animos certa spe humanitatis atque clementiæ, ut in exemplum idem reliquæ gentes adducerentur, nec esse omni bellicæ cladis acerbitate divexandos, qui ultro honesta pactione a veteribus dominis deficerent. Itaque expiandam omnino esse ejus patrati facinoris infamiam putavit, generosoque animo quos ceperit maleficii authores fuisse, supplicio affecit, et Castrenses captivos omnes diligentissime perquisitos impositosque navigiis ad penates suos reduci jussit. » (XXXVI, f° 187 v°.) Dans le même temps Montaigne rencontrait ce même récit dans le *Thesoro politico* et il est manifeste que c'est le texte du *Thesoro politico* qu'il a suivi : « Solimano che fù stimato Prencipe più savio tra tutti gli Ottomani... havendo inteso quando fece descendere la sua armata verso Ottronto l'anno del 1537, che Mercurino de Gatinari, et i Cittadini di Castro, erano stati fatti prigioni alla restitutione, che fecero della piazza, contra la fede promessagli, commandò incontinente che fossero rilassati, dicendo, che non erano i modi che bisognava pratticare per guadagnare il cuore, et la volontà delle nazioni straniere, il mancare perfidiosamente della parola sua, quando una volta è stata promessa. » (II, v.) Dans le même chapitre du *Thesoro politico* sont rappelés plusieurs exemples de la déloyauté des Ottomans à laquelle Montaigne fait allusion.

P. 432, l. 13. *Ny assez de memoire).* Ces idées ont été présentées objectivement dans l'essai I, ix; Montaigne les analyse maintenant en lui-même.

P. 432, l. 18. *Aristippus disoit).* Cf. Diogène Laërce, *Vie d'Aristippe* : « Interrogatus quidnam sibi ex Philosophiæ studiis quæsisset, posse, inquit, omnibus fidenter loqui. » (II, lxviii, p. 138.)

P. 432, l. 21. *Elle me manque du tout).* Cf. les essais I, ix, et III, ix, où après 1580 Montaigne reprendra longuement ces plaintes contre sa mémoire.

P. 433, l. 25. *Cet effaict).* Cf. à ce sujet l'essai I, xxi.

P. 434, l. 21. *Messala Corvinus).* Cf. Pline, *Histoire naturelle*, VII, xxiv, où il est dit seulement que Messala Corvinus oublia son nom. Il en est de même chez Messie, *Diverses leçons*, III, viii, où l'allégation de Pline est répétée. Montaigne a lu des réflexions sur des exemples semblables chez Laurent Joubert, *Questions vulgaires* : *quel langage parleroit un enfant...* (Éd. de 1579, p. 588), où l'autorité de Rondelet est alléguée.

P. 434, l. 22. *George Trapezunce).* Le fait est mentionné dans des compilations sur la mémoire. Cf. par exemple Messie, *Diverses leçons*, III, viii.

P. 434, l. 26. *Memoria certe).* « Il est certain que la mémoire est le réceptacle unique non seulement de la philosophie, mais encore de tout ce qui concerne

la pratique de la vie et de tous les arts. » (Cicéron, *Académiques*, II, VII.)

P. 434, l. 28. *Plenus rimarum).* « Je suis tout percé de trous; je perds de tous les côtés. » (Térence, *Eunuque*, I, II, 25.) L'édition de Montaigne (Bâle 1538) donne la leçon « perfluo ».

P. 435, l. 3. *Die Cicero).* Dans le *De senectute* : « Nec vero quemquam senum audivi oblitum quo loco thesaurum obruisset. » (VII.)

P. 435, l. 6. *Je sçay).* Cf. une déclaration toute semblable au début de l'essai I, XXVI.

P. 436, l. 8. *Le jeune Pline).* Coste renvoie à l'épître III, V. Je doute que Montaigne fasse allusion à cette épître, mais je n'ai pas trouvé de meilleure source à indiquer.

P. 437, l. 10. *On conjectura).* C'est Démocrite qui jugea ainsi des heureuses dispositions de Protagore; cf. Aulu-Gelle, V, III. Le fait doit se placer à Abdère, et non à Athènes.

P. 437, l. 25. *Nasutus sis).* « Soyez fin, assez du nez, mais un nez comme Atlas n'en voudrait pas, et confondez par vos plaisanteries Latinus en personne, vous ne parviendrez pas à dire pis de ces bagatelles que je n'en ai dit moi-même. Pourquoi mâcher dans le vide? Il faut de la chair pour mordre et se rassassier. Ici, vous perdez votre peine; répandez ailleurs votre venin sur ceux qui s'admirent : car, pour moi, je sais que tout ceci n'est rien. » (Martial, *Epigrammes*, XIII, II, 1.)

P. 438, l. 13. *Je vis un jour).* Au mois de septembre 1559. Le roi François II conduisait alors en Lorraine Claude de France, sa sœur, mariée à Charles III, duc de Lorraine. Passant à Bar en 1580, Montaigne a mentionné dans son *Journal de voyage* (p. 62), qu'il y « avoit esté autresfois ».

P. 438, l. 21. *Ne si, ne no).* « Le cœur ne me dit ni oui ni non. » (Pétrarque, sonnet CXXXV; édition de 1550, sonnet CXXXVI, p. 246.) Montaigne a pris cette citation dans la *Civil conversation* de Guazzo, I.

P. 438, l. 24. *Le philosophe Chrysippus).* Cf. Diogène Laërce, *Vie de Chrysippe* : « Nec in philosophia mediocris fuit, vir ingeniosus ac acutissimus in omni genere orationis, adeò ut in plerisque dissentiret à Zenone atque à Cleanthe ipso, cui sæpenumero dicebat, solius se dogmatum doctrina indigere. Nam probationes se reperturum. » (VII, CLXXIX, 509.)

P. 439, l. 9. *Dum in dubio).* « Lorsque l'esprit est dans le doute, le moindre poids le détermine à pencher d'un côté ou d'un autre. » (Térence, *Andrienne*, I, VI, 32.) Je trouve dans l'édition de Montaigne « huc illuc ».

P. 439, l. 14. *Sors cecidit).* « Le sort tomba sur Mathias. » (*Actes des Apôtres*, I, XXVI.)

P. 439, l. 16. *Gleve double et dangereus).* Pour la même image, cf. les essais I, XXV, p. 181, l. 15, et II, XII, p. 306, l. 16. Voir les notes.

P. 439, l. 26. *Ipsa consuetudo).* « L'habitude même de donner son assentiment paraît dangereuse et glissante. » (Cicéron, *Académiques*, II, XXI.)

P. 440, l. 3. *Justa pari).* « Ainsi, lorsque ses plateaux sont chargés d'un poids égal, la balance ne s'abaisse ni ne s'élève d'aucun côté. » (Tibulle, IV, I, 40.)

P. 440, l. 6. *Y a-il eu grand aisance).* Allusion à l'ouvrage de Gentillet intitulé : *Discours sur les moyens de bien gouverner...*, paru pour la première fois au début de l'année 1576, auquel Montaigne a fait plusieurs emprunts. C'est une réplique au *Prince* de Machiavel et à ses *Discours sur la première décade de Tite-Live*; on désignait cet ouvrage sous le nom de « l'Anti-Machiavel ».

P. 440, l. 12. *Cædimur).* « L'ennemi nous frappe, et nous lui rendons coup pour coup. » (Horace, *Épîtres*, II, II, 97.)

P. 441, l. 9. *Nunquam adeo).* « Il n'est pas d'exemples si honteux et si infâmes qu'on n'en puisse citer d'encore pires. » (Juvénal, VIII, 183.)

P. 442, l. 22. *Si vous aves pris).* Montaigne avait commis cette confusion dans l'essai III, XIII.

P. 443, l. 20. *Mihi nempe).* « Vivre et me bien porter, voilà toute ma philosophie. » (Lucrèce, V, 959.) Adapté de « sibi quisque valere et vivere doctus ».

P. 444, l. 5. *Nemo in sese).* « Personne ne tente de descendre en soi-même. » (Perse, IV, 23.)

P. 444, l. 20. *Omnino, si).* « S'il est quelque chose de louable, c'est assurément l'uniformité de la conduite qui ne se dément dans aucune action particulière; et le moyen d'observer cette uniformité, si l'on abandonne sa manière d'être pour copier celle d'autrui? » (Cicéron, *De officiis*, I, XXXI.)

P. 447, l. 5. *Je retombe volontiers).* Cf. l'essai I, XXVI.

P. 448, l. 1. *Faciasne quod).* « Ferez-vous ce que fit autrefois Polémon converti? Quitterez-vous la livrée de la débauche, les bandages, les coussins, les vaines parures, comme on raconte de ce jeune débauché qui, assistant un jour par hasard à une leçon de l'austère Xénocrate, arracha de son front et jeta à la dérobée les fleurs dont il était couronné à la mode des buveurs? » (Horace, *Satires,* II, III, 253.)

P. 448, l. 10. *Plus sapit vulgus).* « Le vulgaire est plus sage parce qu'il n'est sage qu'autant qu'il le faut. » (Lactance, *Institutions divines,* III, V.) Citation prise aux *Politiques* de Juste Lipse, I, X.

P. 448, l. 14. *Mareschal Strozzi).* Dans le *Journal de voyage* (p. 56), on voit Montaigne s'enquérir du tombeau de Strozzi. Strozzi est mort au siège de Thionville, le 20 juin 1558. Dans l'essai II, XXXIV, Montaigne le louera d'avoir choisi pour livre de chevet les *Commentaires* de César (p. 545, l. 6). Il importe de se rappeler, quand on lit le jugement de Montaigne, que Strozzi était athée et mourut en athée.

P. 448, l. 18. *Aurat).* En latin Auratus, en français Daurat ou Dorat. Poète savant qui eut une grande influence sur la Pléiade dont il faisait partie. Il fut au collège de Coqueret le maître de Ronsard, de Baïf et de du Bellay. En tête de volumes de tout genre on lit des pièces liminaires de Daurat qui attestent la faveur dont il jouissait de son temps. Du Verdier nous dit qu'il a composé plus de cinquante mille vers, grecs, latins et français. Beaucoup de ces vers parurent dans des recueils et il est impossible de déterminer ceux que Montaigne a connus. Ses œuvres furent réunies en 1586, après la date à laquelle ce jugement à été inséré dans les *Essais.*

P. 448, l. 18. *Beze).* Theodore de Bèze. Nous avons un exemplaire de la seconde édition de ses poèmes qui porte au titre la signature de Montaigne : *Theodori Bezæ Vezelii poematum editio secunda, ab eo recognita. Item, ex Georgio Buchanano aliisque variis insignibus poetis excerpta carmina, præsertimque epigrammata* (1569). De plus il possédait une édition non expurgée de ces mêmes poèmes, comme le prouve une citation des *Essais.* A Rome on reprocha à Montaigne d'avoir nommé des hérétiques parmi les plus grands poètes (*Journal de voyage,* p. 250) : il s'agissait de Bèze et de Buchanan.

P. 448, l. 18. *Buchanan).* Outre les épigrammes contenues dans le recueil cité à la note précédente, Montaigne a connu et probablement su par cœur, au moins en bonne partie, les tragédies de Buchanan qu'il représenta avec ses camarades au collège de Guyenne : *Jephte, Baptistes sive Calumnia.* Il est vraisemblable aussi qu'il lut sa paraphrase des *Psaumes,* très célèbre et fréquemment réimprimée au XVI[e] siècle. Sur Buchanan, voir l'essai I, XXVI, p. 226, l. 26, et la note.

P. 448, l. 18. *L'Hospital).* Ses six livres de *Sermones* furent publiés seulement en 1585. Fort peu de ses vers avaient paru lorsque Montaigne l'inscrivait ainsi parmi les meilleurs poètes. Sans doute il avait lu une partie de ses œuvres en manuscrit.

P. 448, l. 18. *Mont-doré).* En latin Montaureus. Maître des requêtes et bibliothécaire du roi, mathématicien, chassé d'Orléans sa patrie pour ses attaches avec la Réforme, mort en 1581. A la fin de sa traduction d'Euclide, dans son commentaire du dixième livre d'Euclide (1551), on trouve une pièce de vers importante; on lui attribue également un éloge de Poltrot de Méré en vers latins. On trouvera une bonne partie de ses vers dans un recueil paru au début du XVII[e] siècle : Gherus, *Deliciæ poetarum gallorum hujus superiorisque ævi illustrium.*

P. 448, l. 19. *Turnebus).* Les poèmes de Turnèbe avaient paru dans des recueils séparés. Sur le cas que Montaigne faisait de Turnèbe, cf. les essais I, XXV, p. 180, l. 9; II, XII, p. 142, l. 27.

P. 449, l. 4. *Monsieur de la Nouë).* On trouvera un éloge de la modération de La Noue dans la lettre dédicatoire au roi de Navarre placée par de Fresne en tête des *Discours politiques et militaires.*

P. 449, l. 8. *Marie de Gournay).* Sur ses relations avec Montaigne, cf. Bonnefon, *Montaigne et ses amis*; Stapfer, *La famille et les amis de Montaigne.*

P. 449, l. 16. *Par les cinquante et cinq ans).* En 1588, lors de son voyage à Paris, Montaigne fit un séjour en Picardie chez Marie de Gournay.

Chronologie : On a pensé que cet essai est de l'année 1573 ou des premiers mois de 1574. Cela tient, je crois, à une fausse interprétation. Montaigne écrit : « J'ay la taille forte et ramassée... la santé forte et allegre jusques bien avant en mon aage, rarement troublée par les maladies. J'estois tel, car je ne me considere pas à cette heure que je suis engagé dans les avenuës de la vieillesse ayant franchi les quarante ans. »

Si l'on infère de cette phrase que Montaigne n'a pas quarante et un ans au moment où se place la composition de cet essai, c'est bien à l'année 1573 ou aux deux premiers mois de 1574 qu'il la faut fixer; mais je ne crois pas que ce sens soit le véritable; il a passé quarante ans, mais rien ne dit qu'il n'en a pas quarante et un, ou quarante-deux, ou davantage. Montaigne semble lui-même nous inviter à penser que là est la juste interprétation lorsque, dans une édition postérieure, il corrige, non en changeant le nombre quarante, mais en ajoutant le mot « pieça » : « Ayant pieça franchi les quarante ans »; quarante ans pourrait bien être pour lui une sorte de seuil de la vieillesse. Nous concluons donc que cette phrase est postérieure au mois de février 1573, époque à laquelle Montaigne atteint ses quarante ans, rien de plus. Et c'est encore la même conclusion que nous devons tirer de la restriction que Montaigne apporte à son brevet de bonne santé. Il déclare nettement que maintenant sa santé est altérée. Rien ne permet de dire s'il fait allusion à la crise de 1573 ou aux rudes accès de 1578, ce qui me paraît plus vraisemblable. Une seule chose est certaine d'après cette affirmation, c'est que l'essai n'est pas antérieur à 1573.

Mais d'autres renseignements complètent celui-ci. Il est certain que plusieurs passages ont été écrits au plus tôt en 1578.

1° Dans un développement sur sa propre manière d'écrire, Montaigne exprime son admiration pour le style de César, et ce jugement est certainement postérieur à la lecture des *Commentaires* (février-juillet 1578) : « Encore que les coupures et cadences de Saluste reviennent plus à mon humeur, si est-ce que je trouve Cæsar et plus admirable et moins aysé à imiter. »

2° Il semble bien que ce soit aux *Discours sur les moyens de bien gouverner*, de Gentillet, que Montaigne fait allusion dans ce passage : « Les discours de Machiavel estoient assez solides pour le subjet, si y a-il eu grand aisance à les combattre; & ceux qui les ont combattus n'ont pas laissé moins de facillité à combattre les leurs »; or nous avons vu que Montaigne n'a pas pu lire Gentillet avant 1576, et que très probablement il l'a connu seulement vers 1578.

3° Montaigne fait allusion au *Dialogue des orateurs*, de Tacite : « Messala se plaint en Tacitus de quelques accoustrements estroits de son temps et de la façon des bancs où les orateurs avoient à parler, qui affoiblissoient leur éloquence. » Or, en dehors de ce passage, le *Dialogue des orateurs* n'est mentionné que trois fois dans les essais de 1580 : une fois à l'essai I, xxvi, et deux fois à l'essai II, x; ces deux chapitres (nous l'avons vu) sont l'un et l'autre au plus tôt de 1579. Cette remarque a d'autant plus de poids que Tacite ne semble pas être à cette époque un auteur familier pour Montaigne; ses grands ouvrages historiques n'ont déposé aucune trace dans les essais de 1580.

4° La remarque semble s'appliquer également à Ammien Marcellin : Montaigne lui emprunte ici tout un morceau sur l'empereur « Constantius »; or j'ai montré qu'Ammien Marcellin avait été lu par Montaigne dans la dernière période et que probablement entre 1570 et 1580 il ne l'avait été que dans cette dernière période.

5° Certains passages semblent avoir été écrits après le chapitre *De l'institution des enfans* : « Je retombe volontiers, dit Montaigne, sur ce discours de l'ineptie de nostre institution. » Et il reprend effectivement son thème de prédilection, que nos maîtres garnissent la mémoire et ne forment pas le jugement. Ailleurs, il jette en passant cette incidente : « le latin qui m'a esté donné pour maternel. » N'est-il pas probable que si Montaigne n'éprouve pas le besoin d'expliquer comment la langue latine se trouve être sa langue maternelle, et si une simple allusion lui suffit, c'est que déjà il a conté à son lecteur la manière très originale dont son père la lui a fait enseigner?

6° Notons que cet essai est certainement postérieur à l'essai *De la gloire* : la première phrase nous l'indique. Or, par un emprunt fait à Bodin, l'essai *De la gloire* nous a paru avoir beaucoup de chances d'être de la dernière période.

7° Faut-il enfin rappeler, quoique cet argument soit moins solide, avec quelle force Montaigne assure que « de toutes les opinions que l'ancienneté a eues de l'homme, celles qu'il embrasse le plus volontiers et auxquelles il s'attache le plus, ce sont celles qui nous mesprisent, avilissent et aneantissent le plus. La philosophie ne lui semble jamais avoir si beau jeu que quand elle combat nostre presomption et vanité... »? Si je ne me trompe, pour que Montaigne écrive ces lignes, il faut qu'il ait été déjà séduit par le pyrrhonisme.

Tous ces faits réunis nous invitent à penser que l'essai *De la præsumption* est seulement des années 1578 ou 1579. Si l'on veut à tout prix maintenir qu'une partie en a été composée dès 1573 ou 1574, au moins faut-il admettre que c'en est une partie seulement, et que l'essai a été très profondément remanié par la suite.

CHAPITRE XVIII.

DV DÉMENTIR.

P. 451, l. 10. *Cæsar et Xenophon).* Rapprocher l'essai I, XL, p. 323, l. 18.

P. 451, l. 18. *Non recito).* « Je ne lis ceci qu'à mes seuls amis, et encore sur leur prière; je ne le fais pas en tout lieu ni devant n'importe quel auditoire. Il est beaucoup d'auteurs, au contraire, qui lisent leurs ouvrages en plein forum et dans les bains publics. » (Horace, *Satires,* I, IV, 73.) Le texte est celui des éditions du XVIe siècle, mais Montaigne, à dessein sans doute, substitue « rogatus » à « coactus ».

P. 452, l. 3. *Non equidem).* « Mon dessein n'est pas d'enfler mon livre de billevesées : c'est un tête-à-tête. » (Perse, V, 19.) Si la citation a été coupée après 1588, c'est parce que le fragment de vers supprimé se retrouve, avec une légère modification, dans l'essai III, II. Plusieurs autres suppressions ont été faites à la même époque dans le dessein d'éviter des répétitions.

P. 453, l. 1. *Paterna vestis).* « L'habit d'un père, son anneau, sont d'autant plus chers à ses enfants qu'ils avaient plus d'affection pour lui. » (Saint Augustin, *Cité de Dieu,* I, XIII.) Toutes les éditions de saint Augustin que j'ai rencontrées portent « carius » au lieu de « carior » qu'écrit Montaigne.

P. 453, l. 9. *Ne toga).* « Que les thons et les olives ne manquent d'enveloppes. » (Martial, XIII, 1.)

P. 453, l. 10. *Et laxas).* « Et je fournirai souvent aux maquereaux des habits où ils seront à l'aise. » (Catulle, XCIV, 8.)

P. 454, l. 17. *Zon dessus).* Cf. Marot dans son épître intitulée *Fripelippes,* valet de Marot, à Sagon.

P. 455, l. 9. *Comme disoit Pindare).* Cf. Plutarque, *Vie de Marius* : « Metellus... reputoit... que l'estre veritable, comme disoit Pindarus, soit le commancement & le fondement d'une grande vertu... » (LI, fo 296 ro.) Cf. aussi Stobée, sermo XI.

P. 455, l. 10. *Platon demande). République,* III, p. 558.

P. 455, l. 12. *Nous appellons monnoye).* Sur cette image, cf. l'essai II, XII, p. 307, l. 9, et la note.

P. 455, l. 14. *Salvianus Massiliensis).* Dans le *De gubernatione Dei* : « Si pejeret Francus, quid novi faciet, qui perjurium ipsum sermonis genus putat esse, non criminis? (I, XIV.)

P. 456, l. 10. *Quand il dict).* Cf. Plutarque, *Vie de Lysandre* : « Celuy qui trompe son ennemy, moienant la foy qu'il luy jure, donne à cognoistre qu'il le craint, mais qu'il ne se soucie point de Dieu. » (IV, fo 306 vo.)

P. 456, l. 23. *La desolation).* Montaigne reviendra longuement sur ce sujet dans l'essai III, VI.

P. 456, l. 25. *Du sang humain).* Cf. Lopez de Gomara, *Histoire générale des Indes* : « Quezalconatl, Dieu de l'air... leur avoit enseigné... de purger ses fautes en tirant du sang de la langue et des oreilles. » (II, XXVIII, fo 84 ro.)

P. 456, l. 28. *Ce bon compaignon).* Cf. Plutarque, *Vie de Lysandre* : « Androclidas a laissé par escript un mot que souloit dire Lysander, par où il appert qu'il faisoit bien peu de compte de se parjurer : car il disoit qu'il falloit tromper les enfans avec le jeu des osselets, & les hommes avec les sermens. » (IV, fo 306 ro.)

P. 457, l. 2. *Je remets).* On peut voir sur ce sujet, que Montaigne n'a pas traité, un ouvrage de Muzio : *Duello del Muzio con le riposte cavaleresche* (Venezia, 1558, 1560, 1564, etc.). Il a été traduit en français par Ant. Chapuis : *Le combat de Mutio* (Lyon, 1561; Lyon, 1582).

P. 457, l. 10. *On appelle Cæsar).* Cf. Plutarque, *Vie de Pompée*, XVI; *Vie de Caton d'Utique*, VII. Voir aussi essai II, XXXIII, p. 539.

CHRONOLOGIE : La première phrase de cet essai fait suite à l'essai précédent, et prouve qu'il a été écrit après lui. L'hypothèse la plus vraisemblable est donc qu'il est lui aussi de la dernière période.

CHAPITRE XIX.

DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE.

P. 459, l. 1. *L'Empereur Tacitus).* Cf. Bodin, *Methodus ad facilem historiarum cognitionem* (éd. de 1576, p. 63).

P. 459, l. 9. *Julian, surnomme l'Apostat).* Il est probable que cette idée d'une réhabilitation de Julien vient à Montaigne de la lecture de Jean Bodin, *Methodus ad facilem historiarum cognitionem* (éd. de 1576, p. 87), où il est parlé avantageusement de cet empereur, et où il est reproché à ses adversaires de l'avoir calomnié. Le chapitre ne me paraît avoir aucune relation avec la publication du Περι Καισαρῶν λογος faite en 1577, ni avec la traduction du même écrit que donna Grangier au mois d'avril 1580.

Signalons qu'à la même époque Claude Fauchet, dans ses *Antiquitez gauloises et françoises,* II, IV, a parlé aussi très avantageusement de Julien qu'il déclare un « grand et vaillant prince ». Cet essai fut blâmé à Rome (*Journal de voyage*, p. 250).

P. 459, l. 13. *Aucune sorte de vertu).* C'est le sujet d'un chapitre de l'*Histoire* d'Ammien Marcellin, le quatrième du livre XXV.

P. 459, l. 15. *On lit de luy).* Cf. Ammien Marcellin : « Ex virginibus quæ speciosæ sunt captæ, ut in Perside, ubi fœminarum pulchritudo excellit, nec contrectare aliquam voluit, nec videre, etc. » (XXIV, IV.) Ammien Marcellin rappelle ici à Montaigne le souvenir d'Alexandre et de Scipion. Au reste les anecdotes auxquelles il est fait allusion ici étaient très vulgarisées au XVIe siècle. La continence d'Alexandre (refusant après sa victoire même de voir la femme de Darius), a été louée par Plutarque, dans la *Vie d'Alexandre.* Aulu-Gelle dans les *Nuits attiques*, VI, VIII, propose comme sujet de déclamation, la comparaison de la chasteté d'Alexandre et de la chasteté de Scipion; et le parallèle a été repris par Messie, *Diverses leçons,* II, XXIX; L'Ostal, *Discours philosophiques*, XVII; Droit de Gaillard, *Méthode de l'Histoire,* XXIII; etc.

P. 459, l. 17. *Il fut tué).* Cf. Ammien Marcellin, *Histoire* : « Vita facilius est absolutus, anno ætatis altero & tricesimo. » (XXV, III.)

P. 459, l. 19. *Encore que). Id., ibid.* : « Judicialibus causis intentus, non minus arduis quàm bellicis, distrahebatur multiformibus causis, exquisita docilitate librans, quibus modis suum cuique tribueret : justisque sententiis & improbi modicis coercerentur suppliciis, & innocentes fortunis defenderentur intactis. Et quanquam in disceptando aliquoties erat intempestivus, quid quisque jurgantium coleret tempore alieno interrogans, tamen nulla ejus diffinitio litis à vero dissonans reperitur : nec argui unquam potuit ob religionem vel quodcunque aliud ab æquitatis tramite deviasse. » (XXII, X.) Voir aussi XXV, V.

P. 459, l. 22. *Il fit luy mesme). Id., ibid.*, XXV, IV.

P. 459, l. 27. *Cette sienne ordonnance). Id., ibid* : « Illud autem inclemens obruendum perenni silentio, quòd arcebat docere magistros rhetoricos & grammaticos, ritus Christiani cultores. » (XXII, X.)

P. 460, l. 4. *Nos gens mesmes recitent).* Cf. Zonaras : « Se pourmenant une fois à l'entour de Chalcedone l'evesque de la ville nommé Maris, n'eust point de crainte de l'appeller meschant et traistre à Christ : Mais Julian faignant que par une patience philosophique, il enduroit telles paroles, se contenta de luy

dire, Retire-toy miserable et pleure la perte de tes yeux, car il estoit chassieuz et ne voyoit que bien peu. Adonq il poursuyvit : je rends graces a Christ mon sauveur, lequel a eu si grand soucy de moy, que pour ne veoir ton impudent visage il m'a osté la veue. » (1560, 3e partie, f° 11 r°.) Cf. aussi Sozomène, *Histoire ecclésiastique*, V, iv.

P. 460, l. 12. *Dit Eutropius).* « Religionis Christianæ insectator, perinde tamen ut cruore abstineret. » (X, viii.)

P. 460, l. 16. *Les rigueurs dequoy il usa).* Cf. Ammien Marcellin, *Histoire*, XXII, iii.

P. 460, l. 18. *Se nourrissoit en pleine paix). Id., ibid.* : « Namque in pace ejus mensarum tenuitas erat recte nos centibus admiranda, velut ad pallium mox reversuri. » (XXV, iv.) Voir aussi XVI, v.

P. 460, l. 20. *Il departoit). Id., ibid.* : « Hinc contingebat ut noctes ad officia divideret tripartita, quietis, & publicæ rei & Musarum. » (XVI, v.) Voir aussi XXV, iv.

P. 460, l. 22. *Le reste, il l'employoit). Id., ibid* : « Explorabat per semetipsum vigiliarum vices & stationum, post hæc seria ad arces confugiens doctrinarum. » (XXV, iv.) Voir aussi XVI, v.

P. 460, l. 24. *En toute sorte). Id., ibid.*, XVI, v, passim.

P. 460, l. 25. *On dict d'Alexandre le grand). Id., ibid.* : « Quod factitasse Alexandrum legimus magnum; sed multo hic fortius. Ille namque ænea concha supposita, brachio extra cubile protento, pilam tenebat argenteam, ut, cum nervorum vigorem sopor laxasset infusus, gestaminis lapsi tinnitus abrumperet somnum. Julianus vero absque instrumento, quoties voluit, evigilavit : et nocte dimidiata semper exsurgens, non e plumis vel stragulis sericis ambiguo fulgore nitentibus, sed ex tapete, et σισύρα, quam vulgaris simplicitas sisurnam adpellat, occulte Mercurio supplicabat... » (XVI, v.)

P. 461, l. 9. *Sa mort a quelque chose de pareil). Id., ibid.* : « Subita equestris hasta cute brachii ejus præstricta costis perfossis hæsit in ima jecoris fibra. Quam dum avellere dextera manu conatur, acuto utrinque ferro digitorum nervos sensit excisos. Arma poscebat & equum : ut reviso prælio suorum fiduciam repararet... eo vigore... quo Epaminundas. » (XXV, iii.)

P. 461, l. 14. *Lesquels contesterent). Id., ibid.* : « Amisso ductore sine parsimonia ruebat (miles) in ferrum... Quandiu satietate vulnerum partibus fessis, nox diremit certamina jam tenebrosa. » (XXV, iii.)

P. 461, l. 16. *Les choses humaines). Id., ibid.* : « Censor moribus regendis acerrimus, placidus, opum contemptor, mortalia cuncta despiciens : postremo id prædicabat : « Turpe esse sapienti, cum habeat » animum, captare laudes ex corpore. » (XXV, v.)

P. 461, l. 22. *Il fut si superstitieux). Id., ibid.* : « Superstitiosus magis quàm sacrorum legitimus observator, innumeras sine parsimonia pecudes mactans, ut æstimaretur, si revertisset de Parthis, boves jam defuturos. » (XXV, iv.)

P. 461, l. 26. *Il estoit aussi embabouyné). Id., ibid* : « Præsagiorum sciscitationi nimiæ deditus. » (XXV, iv.)

P. 461, l. 28. *Qu'il sçavoit bon gré aux dieux). Id., ibid.* : « Nec fateri pudebit, interiturum me ferro dudum didici, fide fatidica præcinente. Ideoque sempiternum veneror numen, quòd non clandestinis insidiis, nec longa morborum asperitate, vel delicatorum fine decedo, sed in medio cursu florentium gloriarum hunc merui clarum è medio digressum. » (XXV, iii.)

P. 462, l. 4. *Il avoit eu une pareille vision). Id., ibid.*, XX, v.

P. 462, l. 5. *& depuis se representa). Id., ibid.* : « Vidit squalidius, ut confessus est proximis, speciem illam Genii publici, quam cum ad Augustum surgeret culmen conspexit in Galliis. » (XXV, ii, 452.)

P. 462, l. 7. *Tu as veincu).* Cf. Théodorète, III, xx.

P. 462, l. 8. *Contante toi).* Cf. Zonaras, f° 12 r°.

P. 462, l. 12. *Il couvoit).* Cf. Ammien Marcellin, *Histoire* : « Utque omnes nullo impediente ad sui favorem illiceret, adhærere cultui Christiano fingebat, à quo jam pridem occulte desciverat. » (XXI, ii.)

P. 462, l. 14. *En fin quand il se vit). Id., ibid.* : « Ubi verò abolitis quæ verebatur, adesse sibi liberum tempus faciundi quæ vellet advertit, sui pectoris patefecit arcana : & planè absolutis decretis, aperiri templa, arísque hostias admoveri & reparari deorum

statuit cultum. Utque dispositorum roboraret effectum, dissidentes Christianorum antistites cum plebe discissa in palatium intromissos monebat, ut civilibus discordiis consopitis quisque nullo vetante religioni suæ serviret intrepidus : quod agebat ideo obstinate, ut dissentiones augente licentia non timeret unanimantem postea plebem, nullas infestas hominibus bestias ut sunt sibi feralibus plerisque Christianorum expertus. » (XXII, v.)

P. 463, l. 6. *On diroit aussi).* Rapprocher essai II, xv, p. 385, l. 10, et la note.

P. 463, l. 11. *N'ayans peu).* C'est aussi l'opinion de Gentillet, dans l'*Anti-Machiavel*, éd. de 1579, p. 429.

Chronologie : L'idée de ce chapitre vient de la *Méthode* de Bodin, dont la lecture est des environs de 1578; presque tous les détails sont pris à Ammien Marcellin, qui a été lu par Montaigne vers la même époque. La dernière phrase fait allusion à la paix de Monsieur, et est par conséquent postérieure au mois de mai 1576. Cet essai est donc certainement de la dernière période.

Chapitre XX.

NOVS NE GOVSTONS RIEN DE PVR.

P. 464, l. 9. *Des plaisirs)*. Rapprocher une pensée de Sénèque dans l'épître 91 : « In ipsis voluptatibus causæ doloris oriuntur. »

P. 464, l. 11. *Medio de fonte)*. « De la source même des plaisirs s'élève une amertume qui nous angoisse au milieu des fleurs. » (Lucrèce, IV, 1130.)

P. 465, l. 7. *Ipsa fælicitas)*. « La félicité qui ne se modère pas se détruit soi-même. » (Sénèque, épître 74.) Le texte est conforme à celui de l'édition de Bâle 1557.

P. 465, l. 9. *Un verset Grec)*. Allusion à un vers d'Epicharme qui a été conservé dans les *Mémorables* de Xénophon, II, I, 20. Il est probable que Montaigne, qui ne semble pas lire les *Mémorables* avant 1580, a trouvé le passage des *Mémorables* dans l'*Anthologie* de Stobée :

« πόνων πωλοῦσιν ἡμῖν πάντα τἀγαθὰ θεοί. »

« Laboribus omnia nobis dii vendunt. » (P. 28.)

P. 465, l. 15. *Socrates dict)*. Cf. Platon, *Phédon* : « Deum ipsum cum ipsa inter se pugnantia conciliare, neque id facere posset, in unum saltem eorum apices conjunxisse. » (III, p. 60; éd. de 1546, p. 491.) Cf. aussi Castiglione, *Il Cortegiano*, II, II.)

P. 465, l. 18. *Metrodorus)*. Cf. Sénèque, épître 99. Sénèque consacre un long paragraphe à combattre cette idée qui le scandalise. Montaigne prend parti contre le stoïcien Sénèque, dont la psychologie lui paraît trop raide, pour l'épicurien Métrodore qui lui paraît plus réaliste.

P. 465, l. 21. *Outre l'ambition)*. Un paragraphe de la même épître de Sénèque, 99, invitait Montaigne à faire cette allusion.

P. 465, l. 25. *Est quædam)*. « Il y a quelque volupté à pleurer. » (Ovide, *Tristes*, IV, III, 27.)

P. 466, l. 1. *Dict un Attalus)*. Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Sic amicorum defunctorum memoria jucunda est, quomodo in vino nimis veteri ipsa nos amaritudo delectat : quomodo poma quædam sunt suaviter aspera. » (Épître 63.)

P. 466, l. 3. *Minister vetuli)*. « Jeune esclave qui sers le vin vieux de Falerne, verse-m'en du plus amer. » (Catulle, XXV, 1.)

P. 466, l. 11. *Nullum sine)*. « Il n'y a pas de mal sans compensation. » (Sénèque, épître 69.)

P. 467, l. 2. *Dit Platon)*. Dans la *République*, IV, p. 426. Mais Montaigne a certainement pris ceci chez Jean Bodin, *Methodus ad facilem historiarum cognitionem* : « Si de legibus et republica sententiam Taciti exquirimus, quid gravius dici potest quam omne magnum exemplum habere aliquid ex iniquo, quod contra singulos utilitate publica rependitur? Plato paulo aliter, hydræ caput eos amputare, qui de legibus omnia incommoda detrahi posse opinantur. » (Éd. de 1576, p. 63.)

P. 467, l. 4. *Omne magnum)*. « Toute punition exemplaire comporte quelque iniquité envers les particuliers, qui est compensée par un profit public. » (Tacite, *Annales*, XIV, XLIV.) Montaigne a pris cette sentence dans la *Méthode de l'histoire* de Bodin (cf. la note précédente). Bodin l'a reprise dans sa *République*, III, VI.

P. 467, l. 15. *Ineptes à l'exercice)*. Voir le développement que Montaigne donnera à cette idée après 1588, au début de l'essai I, XXV.

P. 467, l. 21. *Volutantibus res)*. « A force de

balancer dans leur esprit des motifs contradictoires, ils étaient devenus stupides. » (Tite-Live, XXXII, xx.)

P. 467, l. 23. *Simonides)*. Cf. Cicéron, *De natura deorum* : « Simonidem arbitror... quia multa venirent in mentem acuta atque subtilia, dubitantem quid eorum esset verissimum, desperasse omnem veritatem. » (I, xxii; t. IV, p. 192.) Hiéron avait prié Simonide de lui dire ce que c'est que Dieu; et Simonide lui ayant répondu qu'il avait besoin d'un jour pour examiner cette question, le lendemain il demanda encore deux jours, & doubla chaque fois le nombre de jours, après cela.

Chronologie : La sentence de Tacite et la sentence de Platon que Montaigne cite sont prises à la *Méthode* de Bodin (cf. ci-dessus, p. 467, l. 2). L'essai est donc des environs de 1578.

Chapitre XXI.

CONTRE LA FAINEANTISE.

P. 469, l. 1. *L'Empereur Vespasien).* Cf. Suétone, *Vie de Vespasien,* XXIV; Zonaras, etc. Montaigne cite sans doute de mémoire, car je ne trouve aucun texte dont ceci soit la traduction. Il avait déjà mentionné ce mot de Vespasien dans l'essai I, XIV, où il l'effaça après 1588 pour éviter une répétition.

P. 469, l. 6. *Adrian, l'Empereur).* Cf. Spartien, *Verus* : « Sanum principem mori debere, non debilem. » (VI.) Voir aussi Dion, LXIX. Le récit de Zonaras est différent.

P. 469, l. 14. *Si nonchalant de la nostre).* M. Armaingaud (*Revue politique,* mars 1906) voit dans ce passage une critique à l'adresse du roi Henri III.

P. 470, l. 6. *J'en sçai un).* Allusion très probable à Henri IV.

P. 470, l. 15. *Les princes de la race Hottomane).* Montaigne trouvait de nombreux exemples de ceci dans le *Thesoro politico* de 1589, II, II. Après avoir montré chez Mahomet second, Selim et Soliman, l'union du courage et de la culture de l'esprit, les deux qualités fondamentales d'un grand capitaine, l'auteur du *Trésor politique* montre que d'autres princes de la même race, s'ils avaient la culture, ont manqué de vaillance : « Et tra gli altri Baiazet Secondo, et Corcas suo figliuolo ne fanno fede. Questi ebbero cognitione delle buone lettere, ma non effettuarono alcun atto valoroso, percioche non haveano cuore, ne animo nato alla guerra. » Le point de vue de Montaigne est pourtant un peu différent de celui du *Thesoro politico.* L'auteur du *Thesoro* admet qu'à un prince, les lettres sont profitables pour faire fructifier sa vaillance naturelle; pour les soldats seulement il estime qu'elles sont pernicieuses.

P. 470, l. 21. *Edoart troisieme).* Cf. Froissart, I, CXXIII; mais ce mot est très vulgarisé au XVI[e] siècle. Je le retrouve chez Gentillet, *Discours sur les moyens de bien gouverner* (éd. de 1579, pp. 20 et 38); dans les lettres de Pasquier, II; etc.

P. 470, l. 25. *Ceus qui veulent).* On peut voir en particulier à ce sujet l'épître dédicatoire qui se lit en tête de l'édition d'Osorio que Montaigne possédait dans sa bibliothèque : l'auteur, un Espagnol, ne tarit pas d'éloges, pour sa nation et pour ses princes.

P. 471, l. 1. *L'empereur Julian).* Cf. Zonaras à la fin de la *Vie de Julien* : « Julien se demonstra si sobre, que presque il ne roultoit ou crachoit, disant ordinairement, que s'il estoit possible, le Philosophe se devoit garder de respirer. »

P. 471, l. 7. *& Xenophon).* Dans la *Cyropédie,* I, II, 16. Le fait est rappelé chez Jean Bodin, *Methodus ad facilem historiarum cognitionem,* p. 124.

P. 471, l. 9. *Ce que dit Seneque).* Dans l'épître 88 : « Juventutem majores nostri rectam exercuerunt... nihil liberos suos docebant, quod discendum esset jacentibus. »

P. 471, l. 18. *Nostre cognoissance).* Voici les indications relatives au passage qu'insère ici l'édition de 1595 (Cf. appendice III, p. 659) :

Victor, Marce Fabi : « Je retournerai vainqueur du combat, ô Marcus Fabius. Si j'y manque, j'invoque sur moi la colère de Jupiter, de Mars, et des autres dieux. » (Tite-Live, II, XLV.)

Les Portugais : Cf. Goulard, *Histoire du Portugal* : « Baret... voulant prendre terre fut assailly de trente Mores qui avoyent la teste & la barbe rase, qui estoit un signe de certain vœu, par lequel ils s'estoyent condamnez avec horribles exécrations à mourir plustost que de quitter la place. » (V, vii, f° 154 v°.)

Philistus, chef de l'armée : Cf. Diodore de Sicile : « Philistus, qui estoit chef de l'armée de mer du tyran, feit armer et equipper soixante galeres avec lesquelles il presenta la bataille aux Syracusains, lesquels avoient presque semblable nombre de vaisseaux : le combat fut fort aspre et y eut Philistus du meilleur au commencement, tant il feit d'armes de sa personne; mais puis apres il fut enveloppé par ses ennemys : et s'appercevant que les Syracusains faisoient tout ce qu'ilz pouvoient pour l'enclorre entre eulx, à fin de l'avoir vif entre leurs mains : il se tua luy-mesme pour ne souffrir les tourmens et ignominies, qu'il sçavoit bien qu'on luy eust fait endurer, s'il eust esté pris vif prisonnier. » (XVI, vi, f° 225 r°.)

P. 471, l. 18. *Moleï Molluc).* Cf. Ieronimo de Franchi Conestaggio, *Dell' unione del regno di Portogallo alla corona di Castiglia* dont voici les principaux passages à ce sujet : « Fra tanto l'infermita lo andava aggravando di modo che a poco a poco si sentiva morire, e benche a medici fosse aiutato molto, non di meno peggiorando sempre si conosceva non haver vita per due giorni. Sentiva egli doppiamente il morire per causa del tempo in che ei moriva per non potere in quella guerra essequire cio che egli pensava, diffidendo poter lasciar chi lo essequisse, perche se bene egli si era ordinato in battaglia, la principale intention sua non era di combattere allora, giudicando doppo che intese i Portoghesi mettersi fra terra con bagaglie, che se egli voleva trattenersi senza combattere, sarieno perduti, e che senza pur egli perdere un huomo de suoi, gli harebbe tutti prigioni, per la necessità che per forza harebbono di molte cose, che nell' Africa povera non troverebbono; peró questo disegno che richiedeva tempo non poteva essequirsi in fretta, vedeva non poter riuscirgli per la breve vita che havea, perciò ne era grande mente angustiato. Non giudicava a proposito dir questa intentione al fratello suo herede, accio che la essequisse se egli venisse a morire, perche oltre che della prudenza sua non confidava totalmente, teneva per fermo, che morendo prima della vittoria dovessero i Mori, ò fuggire, ò sollevarsi contra il fratello, e cedere a Portoghesi massime con la presenza di Mulei Mahamet, e che a questo modo dovesse restar perduto il regno. Onde travagliato da questi pensieri, vedendosi con tanta gente il nemico cosi appresso, la morte si vicina, risoluè non fidar dell' herede, anzi lasciar il primo disegno, e piu tosto tentar in sua vita contra ragione di guerra giornata sanguinosa et incerta che morir con quel dubbio della perdita del regno, che era certo dover seguir doppo la morte sua. (F° 36 r°.) ... Il Moluco mezzo morto vedendo comparir questo essercito debole, et in si poco numero che non passava di dodici mila fanti, volse assicurarsi come egli havea pensato della fuga, perche parendogli haver la vittoria certa gli scapessero le meno genti che fosse possibile. Però assotigliati i corni della luna e gli squadroni della cavalleria li stesse in larghissimo giro, e tanto che con tener tutto allo intorno le genti lontane da nemici un tiro di canon in esso rinchiuse tutto l'essercito portoghese, e venne alle spalle della retroguardia a conjunger i due corni insieme chiudendo in circulo ovato. (F° 38 r°.) ... Molei Moluco, vedendo fuggire i suoi, tutto che egli fosse ammalato a morte, asceso a cavallo con colera voleva andare contra coloro che fuggivano, fermandoli, & animandoli. E se bene la calca cresceva, e l'archibuseria de cristiani feriva assai d'appresso, mostrava voler egli solo andar inanzi per ritener i suoi con la vergogna, e col pericolo suo. Ma furongli intorno tutti i piu favoriti, chi per le staffe, chi per le vesti, chi per le redine lo tenevano, regendola a non arrischiarsi, e persistendo pur egli in voler andare, e i suoi in tenerlo, crebbe si la colera che mise mano all' armi per farli allargare. Nel qual tempo assalito da un fiero accidente della sua infermità, suanì e stette per cader da cavallo; ma tolto fra le braccia de suoi fu riposto nella lettica dove mettendosi il dito alle labbia in segno di silentio, subito, e come alcuni vogliono, prima che arrivasse, spiro. Tennero quei rinegati di che si serviva,

che gli erano intorno, con grande industria la morte secreta, così havendo egli prima ordinato che si facesse, se egli morisse. Grande argomento della magninimità di questo barbaro, che regulò i consigli con le hore della vita, e provide che la morte non gli togliesse la vittoria. » (F° 40 r°.) Cf. mon ouvrage : *Les Livres d'Histoire moderne utilisés par Montaigne*, p. 151, sqq. Sur cette bataille fameuse où mourut le roi Sébastien et sur l'impression qu'elle fit en France à cause de ses grandes conséquences politiques on peut voir un ouvrage curieux : *Les voyages et conquestes des roys de Portugal ès Indes d'Orient, Ethiopie, Mauritanie d'Afrique et Europe : avec l'origine, succession et descente de leurs maisons, jusque au Sereniss. Sebastian, naguères atterré en la bataille qu'il eust contre le roy de Fez... Le tout recueilli de fidèles tesmoings et mémoires du sieur Johachim de Centellas, gentilhomme Portugaiz* (Paris 1578).

P. 472, l. 16. *Coacervanturque)*. « Ils sont entassés non seulement par le carnage mais aussi par la fuite. » (Tite-Live, II, IV.)

CHRONOLOGIE : Aucune indication ne permet de dater cet essai.

Chapitre XXII.

des postes.

P. 474, l. 4. *Je lisois à cette)*. Dans Xénophon, *Cyropédie* : « Insuper didicimus aliud Cyrum excogitasse ad imperii magnitudinem, ex quo celeriter sentiebat quomodo ea haberent quæ permultum etiam distarent. Cum enim considerasset quantum itineris equus faceret die equitans quantum sat esset, fecit equorum stabula tantundem distantia, in quibus equos constituit, & qui equorum diligentiam haberent. Virumque quolibet in loco ordinavit, qui aptus esset ad accipiendas literas quæ ferebantur, easque tradendas : quique reciperet equos defatigatos atque homines, recentisque alios mitteret. » (Éd. de 1545, VIII, vi, 9.)

P. 474, l. 11. *Cæsar dit)*. Dans le *De bello civili*, III, ii.

P. 474, l. 13. *A ce que dit Suetone)*. Dans la *Vie de César* : « Longissimas vias incredibili celeritate confecit, expeditus, meritoria rheda, centena passuum millia in singulos dies : si flumina morarentur, nando trajiciens. » (lvii.)

P. 474, l. 17. *Tiberius Nero)*. Cf. Pline, *Histoire naturelle* : « Nocte ac die longissium iter vehiculis tribus Triberium Neronem emensum, festinantem ad Drusum fratrem ægrotum in Germaniam : in eo fuerunt CC millia passuum. » (VII, xx.)

P. 475, l. 2. *Per dispositos)*. « Se rendit en trois jours d'Amphisse à Pella sur des chevaux de relais avec une rapidité presque incroyable. » (Tite-Live, XXXVII, vii.)

P. 475, l. 5. *L'invention de Cecinna)*. Les trois faits qui suivent sont empruntés à Juste Lipse, *Saturnalium sermonum libri* : « Nos exemplum esse scimus ab D. Bruto, obsidione Mutinensi... Imò Victor, inquit Berchemius, in re ludicrâ inque his ipsis spectaculis, de quibus cùm maximè agimus, usus olim similis columbarum. Nam patres familias qui in Theatrum aut Circum ibant, unde non pro arbitrio reditus, columbas secum sinu ferebant; eásque emittebant cum tabellis, nuntias domum quid vellent. Varro de Re rusticâ : Columbas redire solere ad locum licet animadvertere, quòd multi in theatro è sinu missas faciunt, atque ad locum redeunt : quæ nisi reverterentur, non emitterentur. Atque à theatro, credo, illud Brutinæ militiæ exemplum. Plinius factitatum idem in hirundinibus observat lib. X. Cæcina inquit, Volaterranus equestris ordinis, quadrigarum dominus, comprehensas hirundines in urbem secum auferens, victoriæ nuntias amicis mittebat, in eundem nidum remeantes illito victoriæ colore. » (II, xxvi.) Pour Cæcina on peut voir Pline, X, xxiv; pour Brutus, Pline, X, xxxvii.

P. 475, l. 15. *Au Peru)*. Cf. Lopez de Gomara, *Histoire générale des Indes* : « Ils se faisoient porter dedans des portoires, & alloient comme ont accoustumé de courir les courriers : parce que de certains lieux en autre, ils changeoient de porteurs par telle subtilité que mesme en courant la portoire se bailloit à ceux du lieu qui la devoient porter sur leurs espaules sans s'arrester un pas. » (V, vii, f° 315 r°.)

P. 475, l. 19. *Les Valachi)*. Cf. Chalcondyle : « Or ont les courriers du Turc qu'on appelle Vlachi, cette coustume quand il est question de faire diligence, de n'espargner point leurs montures, car le premier passant qu'ils rencontrent, il faut qu'il mette

pied à terre, & quitte là son cheval, prenant en lieu celuy qui est recru : & ainsi relayent de main en main, comme si c'estoient postes assises. Mais de peur que le bransle et agitation ne leur froisse l'estomac, à cause de l'extrême diligence qu'ils font, ils se serrent à travers le corps fort estroictement avec une bande large : De sorte qu'en peu de temps ils font un merveilleux chemin. » (XIII, xiv, 657.)

Chronologie : Un emprunt à César prouve que l'essai est bien, comme sa place nous invitait à le croire, de la dernière période (environ 1578).

Chapitre XXIII.

DES MAVVAIS MOYENS EMPLOYEZ A BONNE FIN.

P. 476, l. 5. *Naissent, fleurissent).* Cette idée remplit le IVe livre de la *République* de Jean Bodin.

P. 476, l. 6. *Nous sommes subiects).* La même image est chez Jean Bodin, *Methodus ad facilem historiarum cognitionem* (v).

P. 476, l. 7. *Les medecins le craignent).* Allusion à un mot d'Hippocrate que je trouve rappelé chez Breslay dans les termes suivants : « Hippocrate, duquel les sentances font foi d'oracle en medecine, a divinement... opiné l'embonpoint souverain, tel que celui des athletes anciennement trop soigneux de la panse, estre fort soupsonneux, par ce que nature ne pouvant monter plus haut, ny descendre, empeschez de ce faire par ceux qui ne s'y cognoissent, ny tenir en arrest à cause de la foiblesse et fluidité de la matiere, se precipite ordinairement en de tres pernicieuses maladies. Autant en est-il de la felicité mondaine. » (*Anthologie,* I, LIX.) On trouve la même idée dans la *République* de Jean Bodin : « Et tout ainsi que les plus sçavans medecins aux accez les plus violents, si les symptômes sont bons, ont plus d'espérance de la santé que si l'accez est doux et languide : et au contraire, quand ils voient l'homme au plus haut degré de santé qui peut estre, alors ils sont en plus grande crainte, qu'il ne tombe en extreme maladie, comme disoit Hippocrate : aussi le sage politique, voyant sa republique... » (IV, III.)

P. 477, l. 6. *Les Romains bâtissoient).* Cf. Bodin, *République,* VI, II; Gentillet, *Discours sur les moyens de bien gouverner,* III, III. Machiavel prétendait que les colonies avaient pour objet à Rome d'assurer le vainqueur des pays conquis; Gentillet réplique que le but des Romains était de décharger leur ville d'un excès d'habitants.

P. 477, l. 10. *Ils ont à escient).* Cf. Jean Bodin, *République,* IV et V. Au chapitre V, v, Bodin écrit : « Cela se peut voir en toutes les histoires des Romains, lesquels, après avoir vaincu les ennemis, aussitôt commençoient à se mutiner : qui fut cause que le sénat entretenoit les guerres, et forgeoit des ennemis s'il n'y en avoit, pour se garentir des guerres civiles, et continuerent jusques à ce qu'ils eurent étendu leurs frontieres aux Orcades, à la mer Athlantique, au Danube, à l'Euphrate, et aux deserts d'Afrique... Encores y a-t-il un autre poinct bien considerable, pour monstrer qu'il faut entretenir la discipline militaire, et faire la guerre, c'est qu'il y a tousjours eu et n'y aura jamais faute de larrons, meurtriers, fait neants, vagabonds, mutins, voleurs en toute republique qui gastent la simplicité des bons subjects, et n'y a loix ni magistrats qui en puissent avoir la raison... Il n'y a donc moyen de nettoyer les republiques de telle ordure, que de les envoyer en guerre, qui est comme une medecine purgative, et fort necessaire pour chasser les humeurs corrumpus du corps universel de la republique. » L'utilité qu'à ce point de vue les Romains tiraient de Carthage revient au moins à trois reprises dans la *République* (IV, I; IV, VII; V, v) : « Le seul moyen d'entretenir l'estat populaire, dit Bodin dans le premier de ces passages, est de faire guerre, et forger des ennemis s'il n'y en a. Ce fut la raison

principale qui meut Scipion le jeune d'empescher tant qu'il peut que la ville de Carthage ne fust rasée : prevoyant sagement que si le peuple romain guerrier et belliqueux n'avoit plus d'ennemis, il estoit force qu'il fist guerre à soy-mesme. » On retrouve encore la même idée dans les *Discours* de Gentillet *sur les moyens de bien gouverner*.

P. 477, l. 14. *Et patimur).* « Nous subissons les maux d'une longue paix; plus terrible que les armes, le luxe nous a domptés. » (Juvénal, VI, 291.) Le texte de Juvénal porte « incubuit » au lieu de « incumbit ».

P. 477, l. 20. *Au traité de Bretigny).* Cf. Froissart : « Car ils presumoyent que le temps advenir toutes manieres de Gens d'armes, de leur costé, partiroyent et vuideroyent les garnisons et forteresses qu'ils tenoyent à present... et se retireroyent quelque part que ce fust : & mieux valoit, & plus profitable estoit, que ces guerroyeurs et pilleurs se retirassent en la Duché de Bretaigne... que qu'ils viensissent en Angleterre, car leur païs en pourroit estre perdu et robé. » (I, CCXIII, 251.)

P. 477, l. 25. *Nostre Roy Philippe).* Il y a certainement ici une erreur, comme l'a déjà remarqué le docteur Payen. Philippe VI est le seul de nos rois qui ait eu un fils du nom de Jean. Mais Jean le Bon n'a conduit, que je sache, aucune expédition « outre-mer ». Si parmi les rois du nom de Philippe nous en cherchons un qui ait envoyé son fils « outremer », nous ne trouvons guère que Philippe-Auguste auquel Montaigne ait quelque chance de penser. On lit en effet que Philippe-Auguste envoya son fils faire une expédition en Angleterre; mais ce fils s'appelait Louis, et non Jean, comme le nomme Montaigne. Les *Annales de Nicole Gilles,* que nous lui avons vu lire avant 1580, mentionnent cette expédition du fils de Philippe-Auguste en Angleterre sous la date de 1215. Il est possible que nous ayons là l'explication de l'erreur de Montaigne. L'hypothèse reste néanmoins très douteuse. A ma connaissance, en effet, aucun des historiens lus par Montaigne n'a dit que cette expédition ait eu pour but de débarrasser la France des bandes qui la parcouraient. Nicole Gilles dit que Louis emmena avec lui de grandes compagnies de gens d'armes; il n'ajoute pas autre chose. Là n'est donc pas la source. Peut-être néanmoins est-ce bien cette expédition que Montaigne a dans l'esprit, et peut-être a-t-il trouvé ailleurs l'indication complémentaire qu'il y joint. En tous cas, j'indique ici seulement une explication possible de son erreur; elle n'est que possible, et la source à laquelle Montaigne se réfère reste à trouver.

P. 478, l. 1. *Il y en a plusieurs).* Voyez en particulier Gentillet, *Discours sur les moyens de bien gouverner*, éd. de 1579, p. 264. Je retrouve cette opinion, qui, dit-on, était celle de Coligny, dans un ouvrage paru peu de temps après la première édition des *Essais* : *Les Trois Mondes* de La Popelinière. La Popelinière voudrait qu'on entreprît des conquêtes lointaines pour y employer les mauvais sujets que les guerres de Religion ont fait pulluler en France. Puisque l'Amérique est désormais occupée, il convient de songer au « Continent austral », et l'on pourra grâce à lui opérer « la purgation du royaume ». (III, L.)

P. 478, l. 10. *Nil mihi).* « O Némésis, fais que je ne désire jamais rien que je ne puisse avoir qu'au détriment de son légitime possesseur. » (Catulle, LXVIII, 77.)

P. 478, l. 14. *Licurgus).* Cf. Plutarque, *Vie de Licurgue* : « Bien est-il certain qu'en autres choses encore les traittoient ilz fort durement : car ilz les faisoient aucune fois boire par force du vin sans eau, oultre mesure, tant qu'ilz les enyvroient, puis les amenoient tous yvres es salles de leurs convives, pour faire veoir à leurs enfans quelle villannie c'est que une personne yvre. » (XXI, f° 39 v°.)

P. 478, l. 18. *Ceux la avoient encore).* C'est un des griefs de Corneille Agrippa contre la médecine et contre les médecins. Cf. *De incertitudine et vanitate scientiarum,* LXXXVI. Voir aussi la préface de Celse, *De arte medica*.

P. 478, l. 28. *Quid vesani).* « Quel autre but peuvent avoir ces jeux impies et insensés, ces massacres de jeunes gens, cette volupté sanguinaire ! » (Prudence, *Contre Symmaque,* II, 672.) Citation prise, comme tout le passage suivant, dans l'ouvrage de Juste Lipse intitulé : *Saturnalium sermonum libri duo,* I, XIV.

P. 479, l. 1. *Jusques à Théodosius).* Cf. Juste Lipse, *Saturnalium sermonum libri duo*, I, XII.

P. 479, l. 2. *Arripe dilatam tua).* « Saisissez, grand prince, une gloire réservée à votre règne; ajoutez à l'héritage de gloire de votre père la seule louange qui vous reste à mériter... Que le sang humain ne coule plus pour le plaisir du peuple... que l'arène se contente du sang des bêtes, et que des jeux homicides ne souillent plus nos yeux. » (Prudence, *Contre Symmaque*, II, 643.) Citation prise au même traité de Juste Lipse, I, XII.

P. 479, l. 22. *Consurgit ad ictus).* « La vierge modeste se lève à chaque coup, et chaque fois que le vainqueur enfonce le fer dans la gorge de son adversaire, elle se déclare ravie, et, quand un des combattants est couché à terre, elle renverse le pouce pour ordonner sa mort. » (Prudence, *Contre Symmaque*, II, 617.) Citation prise dans le même traité de Juste Lipse, II, XXII.

P. 479, l. 26. *Les premiers Romains).* Cf. Juste Lipse, *Saturnalium sermonum libri duo* : « Primoque de conditione gladiatorum, quosdam servos esse aut quasi servos, quosdam initio liberos, imo nobiles. Equites senatoresque passim arena se polluisse : quod aliis principibus permissum, aliis vetitum... Quin vulgo jam sub principibus equites polluti arena et senatores. Origo prima rei a C. Cæsare opinor : cujus munere in Foro depugnavit Furius Leptinus stirpe prætoria, et L. Calenus senator quondam actorque caussarum, ait Suetonius in Julio capite XXXIX. Die hoc amplius, permisisse eum equitibus romanis uti pugnarent, lib. XLIII. Eoque temeritas hæc, sive insani fuit, evasit, ut lege cavere Augustus debuerit, nec senatorem gladiatorem fieri, nec servum lictorem. Equitibus tamen palam id permisit, non sine admiratione mea et Dignis lib. LVI. Neque enim, Calpurnius ait, conditione gladiatoria quidquam est humilius in vulgo. »

P. 480, l. 2. *Des femmes). Id., ibid.* : « Feminas immo ipsas descendisse in hunc ludum : in publico depugnasse : donec id vetitum a Severo... Vel Tacitum tuum audi libro XV : feminarum senatorumque illustrium plures per arenam fœdati sunt. » (II, IV.)

P. 480, l. 3. *Nunc caput).* « Maintenant ils vendent leur tête et vont mourir dans l'arène; chacun d'eux s'est fait d'abord un ennemi en pleine paix. » (Manilius, *Astronomiques*, IV, 225.) Citation prise à Juste Lipse, II, III.

P. 480, l. 5. *Hos inter).* « Au milieu de ces frémissements et de ces jeux nouveaux, des femmes, sexe inhabile au maniement des armes, prennent place dans l'arène, et se mêlent avec fureur aux combats des hommes. » (Stace, *Sylves*, I, VI, 51.) Citation prise à Juste Lipse, II, IV.

CHRONOLOGIE : La plupart des idées que Montaigne exprime ici (similitude des maladies des Etats avec les maladies des individus, vicissitudes des républiques, utilité de la guerre pour délivrer un pays des éléments turbulents qui le travaillent, profit que les Romains tiraient de leurs colonies pour se décharger de l'excès de leur population, et de la guerre carthaginoise pour maintenir les partis en repos) avaient été développées par Gentillet dans son ouvrage sur *Les moyens de bien gouverner*; par Bodin dans sa *République*; quelques-unes même étaient dans la *Méthode* du même Bodin. Gentillet s'est inspiré visiblement de la *Méthode* de Bodin, et il est manifeste que la *République* de Bodin en retour doit beaucoup aux *Discours* de Gentillet; aussi est-il souvent difficile de décider auquel de ces trois ouvrages Montaigne pense en écrivant. En tous cas, nous avons vu qu'il a lu la *Méthode* de Bodin aux environs de 1578, et quant aux deux autres ouvrages, il n'a pu les connaître avant 1576, date de leur publication. Il y a donc tout lieu de croire que cet essai est contemporain des essais II, XXII, et II, XXIV, qui l'entourent, qu'il est par conséquent des environs de 1578.

CHAPITRE XXIV.

DE LA GRANDEVR ROMAINE.

P. 481, l. 7. *Ce que dit Suetone en la vie de Cæsar).* (LVI.) Montaigne a trouvé ce passage au début de son édition de César (Anvers 1570) : « Epistolæ quoque ejus ad Senatum extant... extant & ad Ciceronem; item ad familiares domesticis de rebus in quibus si qua occultiùs perferenda erant, per notas scripsit... » En marge : « Ex Suet. in Cæsare. » (P. 5.)

P. 481, l. 9. *Il y en a une qui s'adresse).* Cf. le César de Montaigne (Anvers 1570) dans les fragments de lettres de César : « Ex *Epist. Cæsaris ad Cic.* M. Furium quem mihi commendas, vel regem Galliæ faciam, vel Leptæ legatum : si vis tu, ad me alium mitte, quem ornem. » En marge : « Ex libr. 7 epist. ad Cæsarem. » (P. 2.) Voir Cicéron, *Épîtres,* VII, v.

P. 481, l. 15. *Il osta bien au Roy Dejotarus).* Cf. *De bello Alexandrino,* à la fin. Édition de César d'Anvers 1570, p. 378 : « Mithridatem Pergamenum, a quo rem feliciter, celeriterque gestam in Ægypto supra scripsimus, regio genere ortum, disciplinis etiam regiis educatum (nam cum Mithridates, rex Asiæ totius, propter nobilitatem Pergamo parvulum secum asportaverat in castra, multosque tenuerat annos) regem Bosphori constituit. » Voir aussi Cicéron, *De divinatione,* II, XXXVII.

P. 481, l. 18. *Suetone dict).* Dans la *Vie de César,* LIV. L'équivalent « trois millions six cens mill' escus » est donné à Montaigne par une note de son édition.

P. 482, l. 3. *Tot Galatæ).* « A tant la Galatie, à tant le Pont, à tant la Lydie. » (Claudien, *In Eutropium,* I, 203.)

P. 482, l. 4. *Marcus Antonius).* Cf. Plutarque, *Vie de Marc-Antoine* : « Et toutefois luy qui sçavoit bien pallier & colorer de belles paroles ses faicts honteux & reprochables, disoit que la grandeur & magnificence de l'empire Romain se demonstroit, non par ce que les Romains prenoient, mais par ce qu'ilz donnoient. » (VIII, f° 641 v°.)

P. 482, l. 8. *Antiochus).* Cf. Tite-Live : « Quos cùm advenientes salutasset, dextrámque Popilio porrigeret, tabellas ei Popilius scriptum habentes tradit, atque omnium primùm id legere jubet. Quibus perlectis, cùm se consideraturum adhibitis amicis quid faciendum sibi esset, dixisset : Popilius pro cætera asperitate animi virga, quàm in manu gerebat, circumscripsit regem : ac prius quàm hoc circulo excedas, inquit, redde responsum senatui quod referam. Obstupefactus tam violento imperio, parumper cùm hæsitasset : Faciam, inquit, quod censet senatus. Tum demum Popilius dextram regi tanquam socio atque amico porrexit... Antiochi legati (venerunt) referentes omni victoria potiorem pacem regi, quæ senatui placuisset, visam : eúmque haud secus quàm deorum imperio legatorum Romanorum jussis paruisse. » (XLV, XII-XIII, 954.)

P. 483, l. 2. *Ut haberet).* Montaigne a traduit ce passage avant de le citer. (Tacite, *Agricola,* XIV.)

CHRONOLOGIE : Plusieurs des faits allégués dans cet essai viennent des introductions que Montaigne trouvait dans son exemplaire de César. L'essai est donc au plus tôt de 1578.

Chapitre XXV.

DE NE CONTREFAIRE LE MALADE.

P. 484, l. 9. *Tantum cura).* « Voyez ce que c'est que de si bien faire le malade! La goutte de Cœlius n'est plus une feinte. » (Martial, VII, xxxix, 8.)

P. 484, l. 12. *D'un qui, voulant).* Cf. Appien, IV, vi; trad. Seyssel, éd. de 1544, p. 492. Il s'agit de Géta. Montaigne ne conserve pas les mots mêmes de l'historien comme on pouvait le supposer d'ailleurs puisqu'il déclare avoir lu cette anecdote « autre fois ». L'explication n'est pas chez Appien.

P. 485, l. 8. *Lisant chez Froissard).* « Et si avoit entre eux plusieurs jeunes Bacheliers, qui avoyent chacun un œil couvert de drap, à fin qu'ils n'en peussent veoir : et disoit on que ceux là avoyent voué entre Dames de leur païs, que jamais ne verroyent que d'un œil, jusques à ce qu'ils auroyent fait aucunes prouesses de leur corps au Royaume de France. » (I, xxix, 37.)

P. 485, l. 26. *Pline dict).* Dans son *Histoire naturelle*, VII, l.

P. 486, l. 1. *Comme j'ay dit).* Dans l'essai I, xxi.

P. 486, l. 7. *Tu sçais, dit-il).* Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Harpasten uxoris meæ fatuam, scis hæreditarium onus in domo mea remansisse. Ipse enim aversissimus ab istis prodigiis sum, si quando fatuo delectari volo, non est mihi longe quærendus, me rideo. Hæc fatua subito desiit videre. Incredibilem tibi narro rem, sed veram, nescit esse se cæcam, subinde pædagogum suum rogat, ut migret, ait domum tenebrosam esse. Hoc quod in illa ridemus, omnibus nobis accidere liqueat tibi. Nemo se avarum esse intelligit, nemo cupidum. Cæci tamen ducem quærunt, nos sine duce erramus, et dicimus non ego ambitiosus sum, sed nemo aliter Romæ potest vivere. Non ego sumptuosus, sed urbs ipsa magnas impensas exigit. Non est meum vitium quod iracundus sum, quod nondum constitui certum genus vitæ, adolescentia hæc facit. Quid nos decipimus? Non est extrinsecus malum nostrum, intra nos est in visceribus ipsis sedet. Et ideo difficulter ad sanitatem pervenimus, quia nos ægrotare nescimus. Si scrutari cœperimus, quando tot morbos, tantasve ægritudines discutiemus? ... Non est acerba medicina : protinus enim delectat, dum sanat. Aliorum remediorum post sanitatem voluptas est, philosophia pariter & salutaris & dulcis est. » (Ép. 50, p. 50.)

Chronologie : Aucune indication ne permet de dater cet essai. Une allusion prouve qu'il est postérieur à l'essai I, xxi; la place qu'il occupe fournit en outre une présomption, et, puisqu'il est entouré d'essais datés des environs de 1578, on est tenté de supposer qu'il est de la même époque.

Chapitre XXVI.

DES POVCES.

P. 487, l. 1. *Tacitus recite).* Dans les *Annales,* XII, xlvii. Montaigne a pu prendre ce fait chez Bodin, *Methodus ad facilem historiarum cognitionem,* p. 63, mais très vraisemblablement il le doit à Béroald, commentaire de Suétone, *Vie d'Auguste,* xxiv, qui me paraît lui avoir fourni la plupart des éléments de cet essai. Suétone écrit : « Equitem Romanum, quòd duobus filiis adolescentibus causa detrectandi sacramenti, pollices amputasset, ipsum, bonáque ejus subjecit hastæ. » Et voici la note de Béroald en cet endroit : « Qui militiæ munus ob formidinem subterfugiebant, soliti erant sibi pollices præcidere, tanquam idonei amplius minimè forent ad arma tractanda..: Ipsi verò pollices in manibus dominantur. Namque, ut eleganter tradit Macrobius libro Saturnalium novissimo, pollex nomen accepit ab eo quòd pollet : qui nec in sinistra cessat, nec minus, quam tota manus, semper in officio est. Unde apud Græcos ἀντίχειρ vocatur, quasi manus altera. Legimus apud Valerium in capite de Crudelitate & apud Ciceronem libro III Officiorum, Athenienses præcidisse pollices Æginensium juventuti, ne populus, qui classe valebat, secum descendere posset in certamen virium maritimarum. Idem Valerius in capite De severitate, refert severam Senatus animadversionem in C. Voctienum, qui sinistræ manus digitos, ne bello Italico militaret, absciderat... Mos fuit regibus barbarorum, quoties in societatem coibant, applicare dextras, pollicésque inter se vincire, nodósque perstringere : ubi mox sanguis in artus extremos pervenerat, levi vulnusculo cruorem eliciebant atque invicem lambebant. In fœdus, ut refert Cornelius Tacitus, arcanum habebatur, quasi mutuo cruore sacratum. »

P. 487, l. 6. *Les medecins disent).* Tout ceci vient de Macrobe, *Saturnales,* VII, xiii. Montaigne a pris ce passage de Macrobe chez Béroald, commentaire de Suétone. Cf. la note précédente.

P. 487, l. 10. *Sed nec).* « Elle n'a besoin ni de l'excitation d'une voix charmeuse ni de la caresse du pouce pour se dresser. » (Martial, XII, xcviii, 8.)

P. 487, l. 14. *Fautor).* « Tes partisans applaudiront ton jeu des deux pouces. » (Horace, *Épîtres,* I, xviii, 66.) Dans les *Miscellanea* d'Ange Politien (centurie 1, n° 42), on trouve une dissertation intitulée « Pollices in favendo premi, sicut in denegando favorem verti clitos », et dans cette dissertation les deux vers d'Horace et de Juvénal que nous trouvons ici sont rapprochés à titre d'autorité. Je ne crois pas que Politien soit ici la source directe de Montaigne, d'autant que dans l'édition de Politien qu'il possédait le vers de Juvénal se présente avec une légère différence de texte : mais très probablement Montaigne a trouvé le rapprochement de Politien reproduit dans son édition d'Horace ou de Juvénal.

P. 487, l. 16. *Converso pollice).* « Dès que le peuple a tourné le pouce en haut, il faut, pour lui plaire, qu'on égorge n'importe qui. » (Juvénal, iii, 36.) Cf. la note précédente.

P. 488, l. 3. *Auguste confisqua).* Cf. Suétone, *Vie d'Auguste,* xxiv. Voir la note p. 487, l. 1.

P. 488, l. 5. *Le Senat).* Cf. Valère Maxime, V, iii, 3. Cette allégation a été prise chez Béroald, commentaire de Suétone. Cf. ci-dessus la note p. 487, l. 1.

P. 488, l. 9. *Quelcun, de qui il ne me souvient point).* Peut-être souvenir erroné de Plutarque, *Vie de Lysandre* : « Or estoit lors capitaine des Atheniens,

entre autres un nommé Philocles, celuy qui meit en avant & suada au peuple d'Athenes de faire coupper aux prisonniers de guerre le poulce de la main droitte, à fin qu'ilz ne peussent plus manier la picque, mais bien servir à tirer la rame. » (v, f° 306 v°.) Mais il se pourrait fort bien encore que Montaigne eût dans l'esprit tout simplement le traitement infligé par les Athéniens aux Eginètes, traitement qu'il va rapporter après 1588.

P. 488, l. 12. *Les Atheniens)*. Cf. Cicéron, *De officiis*, III, XI; voir aussi Valère Maxime, IX, II, ext. 8. Le fait ayant été inséré après 1588 n'a pas dû être pris par Montaigne chez Béroald. Voir ci-dessus la note p. 487, l. 1.

P. 488, l. 14. *En Lacedemone)*. Cf. Plutarque, *Vie de Lycurgue)* : « La punition de celuy [des enfants] qui respondoit mal à propos estoit, que le maistre luy mordoit le poulce, & le faisoit le plus souvent en présence des vieillards & des magistrats de la ville, pour veoir s'il les punissoit avec raison & ainsi qu'il appartenoit. » (XIV, f° 35 v°.)

Chronologie : Aucune allusion ne permet de dater cet essai. La place qu'il occupe invite à croire qu'il a été composé vers 1578. Comme aux environs de 1578 (les essais II, XXXIII, et II, XXXIV, en font foi), Montaigne a beaucoup étudié Suétone, les nombreux emprunts à Suétone qu'on y rencontre semblent appuyer cette hypothèse. Mais Suétone est un auteur qui paraît avoir été lu à diverses reprises entre 1570 et 1580. Il n'y a donc là aucune preuve.

Chapitre XXVII.

COVARDISE MERE DE LA CRVAVTÉ.

P. 489, l. 1. *J'ay souvent ouy dire).* En particulier dans les *Discours sur les moyens de bien gouverner,* de Gentillet : « Je monstreray que la magnanimité a tousjours été conjointe avec humanité, douceur et clémence, et pusillanimité au contraire a tousjours esté accompagnée de cruauté, orgueil et vengeance. » Et encore : « Gens cruels sont volontiers couards. Ce vice de cruauté procédant de l'impuissance de ceux qui ne peuvent commander à leurs cholères et passions de vengeance, et qui se laissent vaincre et dominer par icelles ne tombe jamais en cœur valeureux et généreux, bien disposé et habitué, ains seulement en cœurs laches, couards, peureux et mal habitués... » (III, VIII.) Suivent des exemples nombreux parmi lesquels se trouve celui de l'empereur Maurice que Montaigne citera quelques lignes plus loin.

P. 489, l. 5. *Alexandre, tyran de Pheres).* Cf. Plutarque, *Vie de Pélopidas* : « Et quelquefois estant en un theatre où lon jouit la Tragedie des *Troades* d'Euripides, il sortit du theatre, & envoya neantmoins dire aux joueurs, qu'ilz ne laissassent pas de jouer tout aussi diligemment que s'il y fust demouré, & qu'il n'estoit point sorty pource qu'il s'y fachast, ou qu'il ne trouvast pas leur jeu bon, mais pource qu'il avoit honte, que ses citoiens le veissent plorer pour ouir jouer les malheurs de Hecuba et de Andromache, veu qu'il n'avoit jamais eu pitié de pas un de tant d'hommes qu'il avoit fait tuer. » (XIV, f° 203.)

P. 489, l. 13. *Nec nisi).* « Et qui ne se plaît à immoler un taureau que s'il résiste. » (Claudien, *Epist. ad Hadrian.,* 30.)

P. 490, l. 4. *Et lupus).* « Le loup, l'ours lâche et les animaux les moins nobles s'acharnent contre les mourants. » (Ovides, *Tristes,* III, v, 35.) Le texte est celui des éditions contemporaines.

P. 490, l. 6. *Comme les chiens coüards).* Cf. Plutarque, *Comment il faut ouir* : « Ceulx là doncques... font ne plus ne moins que les couards & chetifs chiens, qui mordent bien les peaux des bestes sauvages, quand ils sont à la maison, & leur arrachent bien les poils, mais ils ne touchent point à elles aux champs. » (XIX, f° 30 v°.)

P. 490, l. 19. *Et tout ainsi comme Bias). Id., Pourquoy la justice divine differe quelquefois la punition des maléfices* : « Quant à moy, le dire de Bias, après que je l'ay repensé plusieurs fois, me fasche, quand il dit à un certain méchant homme : Je n'ay pas peur que tu ne sois puny de ta meschanceté, mais j'ay peur que je ne le voye pas. Car... quel reconfort apporta aux Orchomeniens qui avoient perdu leurs enfans, leurs parents, & amis, par la trahison de Lyciscus, la maladie qui long temps depuis luy advint, & luy mangea tout le corps, encore que luy mesme trempant & baignant ses pieds dedans la riviere, jurast & maugreast qu'il pourrissoit pour la trahison qu'il avoit meschamment et malheureusement commise ? » (II, f° 258 v°.)

P. 491, l. 15. *Au Royaume de Narsingue).* Cf. Goulard, *Histoire du Portugal* : « Celuy qui desfie un autre combat à outrance, demande place au Roy, en laquelle il puisse seurement combatre son adversaire. Si c'est quelque homme de marque, le Roy se trouve la en personne, & donne une petite chaine d'or au vainqueur, qui la doit garder tout le temps de sa vie, autrement il perd tout l'honneur qu'il

avait aquis. Et est loisible à tout homme de lever les armes contre luy seul à seul, pour essayer qui emportera la chaine, laquelle demeure au plus fort, & luy est ostee s'il se laisse vaincre puis apres par un encores plus vaillant que luy. Et non seulement les gens de guerre, mais aussi les artisans vuident à coups d'espee les debats survenans entr'eux pour sçavoir qui est le plus excellent ouvrier. » (IV, XII, f° 119 r°.)

P. 491, l. 26. *Asinius Pollio)*. Cf. Pline, *Histoire naturelle*. Préface à Vespasien, vers la fin. Montaigne a sans doute pris ceci dans le *Commentaire de la Cité de Dieu* par Vivès : « Plinius in præfatione Historiæ mundi scribit Asinium Pollionem parasse in Plancum orationes, quas post mortem ejus esset æditurus, ne respondere posset. Plancum ubi hoc rescisset, cum mortuis non nisi larvas luctari dixisse : quo dicto ita esse orationes illas repercussas, ut apud eruditos nihil impudentius haberetur. » (V, XXVII.)

P. 492, l. 8. *On disoit à Aristote)*. Cf. Diogène Laërce, *Vie d'Aristote* : « Audierat aliquando se à quodam maledictis esse lacessitum. Tum ille, absentem, inquit, etiam verberet. » (V, XVIII, 302.)

P. 492, l. 18. *De seconds)*. Une critique analogue se retrouvera dans les *Lettres* de Pasquier, X, IV.

P. 492, l. 21. *Cum in se)*. « Parce que chacun se défiait de soi-même. »

P. 493, l. 22. *Nostre Duc d'Orleans)*. Cf. Monstrelet, I, IX. Montaigne a mis une note manuscrite dans son exemplaire de Nicole Gilles, au passage où ce fait d'armes est rapporté. (Voir *Revue d'Histoire littéraire de la France*, janvier-mars 1913, p. 136, annotation 126.)

P. 493, l. 24. *Les Argiens)*. Cf. Hérodote, I, LXXXII; t. I, f° 39 r°.

P. 493, l. 25. *Les Horatiens)*. Cf. Tite-Live, I, XXIV.

P. 493, l. 28. *Mon frere, sieur de Matecolom)*. Il accompagnait Montaigne dans son voyage en Italie. Le *Journal de voyage* ne fait aucune mention de ce duel qui, très probablement, est postérieur au retour de Montaigne. On trouve des renseignements sur cette affaire chez Brantôme, *Mémoire touchant les duels*. « Plusieurs, dit-il, prétendent « qu'il est fort de besoin d'avoir des seconds » dans un duel; « tout ainsi qu'il y a force autres qui ne veulent point de seconds, desquels arrive force inconvénients que je ne veux m'amuser exprimer, sinon un, arrivé par exemple faict à Rome, du temps du pape Grégoire dernier, entre deux autres gentilshommes françois qui estoient La Villate, le baron de Saligny, et Matecolom et Esparezat, gascon et escuyer de la grande escuyerie du roy. Il s'assignèrent le combat à quatre milles de Rome. Esparezat, auteur de la querelle, se battit contre La Villate son adversaire; Matecolom second d'Esparezat, se battit contre le baron de Salligny; et chacun s'estant mis à part assez loing de l'autre de quelque trente pas, après avoir faict leur devoir advint que Matecolom le premier tua son ennemy, et voyant que son second Esparezat estoit long à tuer le sien, encore qu'il fust fort jeune garçon (ainsi que dist Francisco tireur d'armes : *Qu'erano puti*, comme estoit aussi Salligny) s'en vint ayder à Esparezat, et tous deux tuerent La Villate, je crois non pas sans grand'peine, encores que le jeune homme crioit qu'il n'y avoit raison de se mettre deux sur un. Matecolom réplicquoit : « Que » sçay-je aussi? quand tu aurois tué Esparezat tu me » viendrois à tuer si tu pouvois, et me viendrois » donner de l'affaire où je ne m'y veux mettre plus » que j'y suis et en puis sortir. » Et voylà comment alla ce combat. » (VI, p. 322.)

P. 494, l. 28. *Nous allons apprendre en Italie)*. C'est précisément pour apprendre l'escrime que Matecolom était resté à Rome après le départ de son frère. La Noue, dans les *Discours politiques*, V, parle de trois cents à quatre cents jeunes gens qui chaque année passaient les Alpes à cet effet. Dans son *Journal de voyage* nous voyons Montaigne très intéressé par tout ce qui concerne l'escrime : il va voir des escrimeurs à Augsbourg (p. 121); il relate des opinions de Silvio Piccolomini sur l'escrime (p. 384).

P. 495, l. 3. *Primitiæ*. « Malheureux coups d'essai de la jeunesse! dur apprentissage de la guerre à venir. » (Virgile, *Énéide*, XI, 156.) Le texte de l'édition de Venise 1539 est :

« Primitiæ *juvenis* miseræ, belliquc *propinqui*
» Dura rudimenta. »

P. 495, l. 6. *Dict Tite Live).* Dans les *Annales* : « Major usu armorum et astu facile stolidas vires minoris superavit. » (Les deux cousins germains dont parle Montaigne étaient Corbis et Orsua.) (XXVIII, xxi.)

P. 495, l. 9. *Ce n'est pas proprement vertu).* La même idée se retrouve dans le *Cléandre* de François de la Chassaigne, seigneur de Pressac, beau-frère de Montaigne, qui loue les Lacédémoniens de n'avoir pas permis à des maîtres d'armes d'enseigner « l'art de luicter à leurs jeunes hommes, pource, disoient-ils, qu'il faut que ce soit une jalousie parmy eux de force et de vertu, et non d'artifice. » (Éd. de 1586, f° 213 v°.)

P. 495, l. 21. *Non schivar).* « Ils ne veulent ni esquiver, ni parer, ni fuir; l'adresse n'a point de part à leur combat; leurs coups ne sont point feints, tantôt directs, tantôt obliques; la colère, la fureur leur ôtent tout usage de l'art. Ecoutez le choc horrible de ces épées qui se heurtent en plein fer; ils ne rompraient pas d'une semelle; leurs pieds restent immobiles et leurs mains sont toujours en mouvement; d'estoc ou de taille tous leurs coups portent. » (Torquato Tasso, *Jérusalem délivrée,* XII, lv.)

P. 496, l. 5. *Qu'une fin privée).* Rapprocher ce que dit dans son *Cléandre* François de la Chassaigne, seigneur de Pressac : « Encore y auroit-il apparence de tenir en quelque respect ceste inclination, lorsque le public en reçoit du service, comme aux sieges des villes, et aux batailles où les princes et les peuples s'arment les uns contre les autres, mais de vouloir, tout au rebours, nuire à qui vit sous mesme police et mesmes lois et qui fait partie du mesme corps de Republique sous une fausse et sotte imagination d'utilité particulière, est une affection qui porte marque d'une nature extremement lasche et sordide. » (Éd. de 1586, f° 219 v°.) Pressac s'élève d'ailleurs énergiquement contre l'usage des duels, et nombreux sont les écrivains qui l'ont critiqué au xvie siècle. Signalons, parmi les écrits qui ont eu le plus de chances de tomber entre les mains de Montaigne, Alciat, *De singulari certamine* (Lyon 1543, traduction française de 1550); Messie, *Diverses leçons,* IV, ix; *Dialogues philosophiques* de Gyraldi (traduction Chapuis 1583, p. 70); Jacques Tahureau, *Dialogues* (éd. de 1566, p. 81); Christophle de Cheffontaines, *Chrestienne confutation du point d'honneur* (Paris 1571); Arnaud Sorbin, *Exhortation à la noblesse pour la dissuader et détourner des duels* (Paris 1578); Louis Lecaron, *Discours philosophiques* (Paris 1579), question vi; La Noue, *Discours politiques* (1587), xii; etc.

P. 496, l. 10. *Publius Rutilius).* Cf. Valère-Maxime, II, iii, 2.

P. 496, l. 15. *En la bataille de Pharsale).* Cf. Plutarque, *Vie de César* : « Les six cohortes, que Cæsar avoit mis en aguet derriere luy, se prirent à courir droit à eulx, sans lancer de loing leurs javelots comme ilz ont accoustumé, ny en frapper à coups de main les cuisses ny les jambes des ennemis, ains taschans à leur donner droit dedans les yeux, & à les en assener au visage, suyvant ce que Cæsar leur avoit enseigné : pource qu'il esperoit que ces jeunes gentilzhommes, qui n'avoient gueres hanté les armes ny accoustumé de se veoir blecez, & qui estoient en la fleur de leur aage & de leur beaulté, craindroient fort ces bleceures là, & n'arresteroient jamais, tant pour la crainte du danger present d'y perdre la vie, que pour la doubte que leurs beaux visages n'en demourassent difformes à l'advenir. » (xii, f° 507 v°.)

P. 496, l. 18. *Tout ainsi que Philopœmen). Id., Vie de Philopémen* : « On luy feit response que la disposition de la personne & la maniere de vivre que suivoient les lucteurs, & ceulx qui se preparoient aux autres telz combats, estoient en tout & par tout contraire à celle d'un bon homme de guerre, mesmement quant à son vivre & à son exercice ordinaire, pour autant que les lucteurs mettoient peine d'entretenir & augmenter soigneusement leur embonpoinct par beaucoup dormir, boire & manger continuellement, se travailler & reposer à certaines heures sans y faillir d'une minute, & estoient tousjours en danger de perdre la force & roideur de corps qu'ilz en acqueroient, s'ilz faisoient le moindre exces du monde, ou s'ilz passoient leur ordinaire d'un seul poinct : là ou il fault que gens de guerre soient faicts & accoustumez à toute diversité & toute inegalité de vie, & mesme qu'ilz aient appris de jeunesse à supporter facilement la disette de toutes choses necessaires à la vie de l'homme, & à endurer aiseement de passer

les nuicts sans dormir. Ce que Philopœmen aiant entendu, non seulement il rejetta pour lors tous telz exercices & s'en moqua, mais depuis encore quand il fut chef d'armee, il s'estudia par tous moyens d'infamie & d'opprobres qu'il leur peut faire, d'en amortir & esteindre du tout la coustume, comme celle qui rendoit les corps des hommes inutiles aux travaux & aux combats necessaires pour la defense de leur païs, qui autrement y seroient très idoines & utiles. » (I, f° 249 v°).

P. 497, l. 3. *Lachez en Platon).* Dans le *Lachès* : « Quasi enim dedita opera nullus unquam in bello illustris evasit eorum qui his ludis incubuerunt. » (VII, p. 183; éd. de 1546, p. 292.)

P. 497, l. 8. *Platon interdict).* Dans les *Lois* : « Luctationis autem genera illa quæ Anteus & Cercyo in artificium inutilis contentionis gratia deduxerunt, vel Epius vel Amycus in pugili concertatione : quum nihil ad prælium conferant, digna mentione non sunt. » (P. 796; éd. de 1546, p. 827.)

P. 497, l. 13. *L'Empereur Maurice).* Cf. Zonaras, III, f° 828, et aussi Gentillet, *Discours sur les moyens de bien gouverner,* III, VIII. Montaigne écrit Philippe au lieu de Philippique.

P. 497, l. 23. *Cuncta ferit).* « Craignant tout il frappe tout. » (Claudien, *In Eutropium,* I, 182.)

P. 497, l. 26. *Philippus).* Cf. Tite-Live, XL, III.

P. 499, l. 18. *Tout ce qui est au delà de la mort simple).* Cf. la même phrase dans l'essai II, XI, p. 133, l. 9. A Rome on en a fait un grief à Montaigne. Cf. *Journal de voyage,* p. 250.

P. 499, l. 25. *Josephe recite).* Dans son autobiographie, à la fin. Πεμφθεὶς δὲ ὑπὸ Τίτου Καίσαρος σὺν Κερεαλίῳ καὶ χιλίοις ἱππεῦσιν εἰς κώμην τινὰ Θεκώαν λεγομένην, πρὸς κατανόησιν εἰ τόπος ἐπιτήδειός ἐστι χάρακα δέξασθαι, ὡς ἐκεῖθεν ὑποστρέφων εἶδον πολλοὺς αἰχμαλώτους ἀνεσταυρωμένους καὶ τρεῖς γνωρίσας συνήθεις μοι γενομένους, ἤλγησα τὴν ψυχήν, καὶ μετὰ δακρύων προσελθὼν Τίτῳ εἶπον. Ὁ δ' εὐθὺς ἐκέλευσεν καθαιρεθέντας αὐτοὺς θεραπείας ἐπιμελεστάτης τυχεῖν. Καὶ οἱ μὲν δύο τελευτῶσι θεραπευόμενοι, ὁ δὲ τρίτος ἔζησεν. (Éd. Dindorf, parag. 75, p. 38; éd. de 1544, p. 655.)

P. 500, l. 2. *L'emperur Mechmet).* Ou Mahomet II. Cf. Chalcondyle : « Pour leur faire mieux sentir la mort et qu'ils languissent d'avantage on les couppoit en deux moitiez par le faux du corps à l'endroit du diaphragme, d'un seul coup de cimeterre bien tranchant et affilé : artifice certes trop inhumain, de faire ainsi souffrir à un mesme corps le cruel sentiment de deux morts tout ensemble pour l'avoir separé en deux parts pleines de vie; lesquelles on pouvoit veoir horriblement se demener par quelque espace de temps, avec des gestes tres-espouvantables et hideux a cause des angoisses et tourmens qui les pressoient. » (X, II, p. 687.)

P. 500, l. 10. *D'autres historiens).* Cf. Jacques de Lavardin, *Histoire de Scanderberg* : « Le felon enragé... après toutes especes d'ignominie et inhumanité à l'endroit d'eux, y adjousta, pour couronner ses œuvres, ceste nouvelle et inusitée barbarie, les faisant escorcher vifs peu à peu par quinze jours continuels : durant lesquels ils rendirent constamment à Dieu les âmes glorieuses. » (F° 446 r°.)

P. 500, l. 13. *Cresus aïant faict).* Cf. Plutarque, *De la malignité d'Hérodote* : « Il feit prendre l'un des plus grands amis de son frère (Pantaléon), homme noble qui luy avoit esté adversaire, et le tirant en la boutique d'un foulon, le feit tant carder à coups de carde et de peignes de cardeur, qu'il en mourut. » (XVIII, f° 651 r°.) Cf. aussi Hérodote, I, XCII; t. I, f° 45 v°.

P. 500, l. 17. *George Sechel).* Cf. Paul Jove, *Historiarum sui temporis libri* : « Georgius cum Lucatio fratre, quibus ut parceretur Vayvoda jusserat, vivus capitur... Vayvoda ad internitionem cruciferi nominis confecto prælio, Georgium tortoribus excruciandum tradit. Illi nudum et cathenis vinctum in equuleo constituunt, et corona candenti ex vomere conflata, ut regem mos est, coronant : venisque dissectis profluentem sanguinem potandum Lucatio præbent. Deinde ad viginti agrestes, qui in exercitu ordines duxerant, tridui inedia maceratos ad id crudelitatis cogunt, ut dentibus spirantis ducis artus dilacerent, atque deglutiant. Ille mira constantia neque gemitum edere, neque in miserabili mortis genere quicquam horrescere, unum tantum deprecari, ne insontem Lucatium quem ipse renitentem ad id bellum perduxisset, his cruciatibus dignum existimarent. Postremo laniatis omnibus membris, quum diutius

gravissimos dolores, vel immani spiritu sustinere non posset, extractis visceribus exenterant, in frusta secant atque ahenis et verubus coctum, comedendum militibus suis apponunt. » (XIII, f° 128 r°.)

Chronologie : Cet essai est de la dernière période (environ 1578). En effet, l'exemple de l'empereur Maurice doit en être l'occasion et cet exemple me semble venir de Gentillet. L'anecdote est en effet dans les *Discours sur les moyens de bien gouverner* de Gentillet (III, viii), et elle figure dans le passage qui est consacré à la cruauté. Pourtant, le récit de Gentillet ne suffit pas à expliquer celui de Montaigne. Des détails prouvent avec évidence que l'auteur des *Essais* a connu un récit plus complet, celui de Zonaras, qui est également la source de Gentillet. Une chose néanmoins est frappante : l'exemple est employé de la même manière à la fois chez Gentillet et chez Montaigne; il illustre chez l'un et chez l'autre la même idée. En marge Gentillet écrit : « Gens cruels sont volontiers couards », et il s'étend longuement sur cette proposition; il la démontre avec force exemples de tout genre. Il déclare « que la magnanimité a tousjours esté conjointe avec humanité, douceur et clemence : et pusillanimité au contraire a tousjours esté accompagnée de cruauté, orgueil et vengeance ». L'anecdote de l'empereur Maurice est peu connue, et je ne l'ai trouvée nulle part citée dans les ouvrages moraux du temps. Croirons-nous que, par un hasard singulier, elle suscite à la même époque chez deux écrivains des réflexions morales tout à fait analogues? C'est possible assurément, mais c'est très peu probable. Et puisque par ailleurs nous avons prouvé que Montaigne avait connu l'œuvre de Gentillet, il y a lieu de croire à une influence. Un souvenir de Gentillet a suscité l'essai de Montaigne. A son tour, l'exemple de Maurice lui a rappelé ce qu'il avait lu de cet empereur dans son Zonaras. La lecture de Zonaras était peu ancienne : le chapitre *De la liberté de conscience* (II, xix), où se rencontrent des emprunts à cet auteur, en fait foi. Le souvenir était encore récent. Montaigne n'a sans doute pas ouvert à nouveau son Zonaras à la page correspondante; il a probablement cité de mémoire : c'est pour cela qu'il appelle le gendre de Maurice, Philippe, au lieu de l'appeler Philippique (Philippicus), qui est la forme véritable, celle qu'on rencontre chez Millet de Saint-Amour, le traducteur de Zonaras. Montaigne a lu Zonaras certainement vers 1578; il n'a pas pu lire Gentillet avant 1576, et il l'a très probablement lu aux environs de 1578. L'essai II, xxvii, est donc à coup sûr de la dernière période.

Chapitre XXVIII.

TOVTES CHOSES ONT LEVR SAISON.

P. 501, l. 6. *Aiant osé choquer).* Cf. Tite-Live, XXXVIII, L-LIV.

P. 501, l. 9. *Il se mit à apprendre).* Cf. entre autres sources Plutarque, *Vie de Caton le Censeur*, I, f° 234 v°.

P. 501, l. 11. *Fort honnorable).* Notons que pour la plupart les moralistes et compilateurs du XVIe siècle louent au contraire Caton le Censeur de s'être ainsi mis tardivement à l'étude du grec, et voient dans cette rétractation de ses principes un hommage rendu à l'excellence des sciences et des lettres. C'est le cas, par exemple, pour Breslay dans son *Anthologie*.

P. 501, l. 14. *Hors de propos).* Rapprocher les idées que Montaigne a longuement développées à ce sujet dans l'essai I, LVI, et qui lui ont été reprochées à Rome.

P. 501, l. 14. *T. Quintius Flaminius).* Cf. Plutarque, *Comparaison de T. Q. Flaminius avec Philopœmen*, II.

P. 501, l. 17. *Imponit finem).* « Le sage pose des bornes même à la vertu. » (Juvénal, VI, 444.) La valeur de la citation chez Juvénal est différente.

P. 502, l. 1. *Eudemonidas).* Cf. Plutarque, *Les dicts notables des Lacedemoniens* : « Eudamidas fils d'Archidamus, aiant veu Xenocrates qui estoit desja fort avant sur son aage en l'Academie estudiant en la Philosophie avec ses familiers, demanda qui estoit ce vieillard la : quelqu'un des assistans luy respondit, que c'estoit un sage homme, & du nombre de ceux qui cherchoient la vertu : Et quand en usera il, dit il, s'il la cherche encore ? » (F° 216 v°.)

P. 502, l. 3. *Et Philopœmen). Id., Vie de Philopœmen* : « A quoy se rapporte une parole que Philopœmen dit un jour du Roy Ptolomeus : car comme quelques autres le haultlouassent, disans qu'il exercitoit tresbien son armee, & que luy-mesme dressoit & endurcissoit fort sa personne tous les jours à l'exercice des armes : Ce n'est, dit il, pas chose louable à un Roy, en l'aage ou il est, de se dresser encore à l'exercice des armes : car il les deust hormais realement & de faict emploier. » (VIII, f° 254 r°.)

P. 502, l. 7. *Disent les sages).* Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Juveni parandum, seni utendum est. » (Ép. 36.)

P. 502, l. 9. *Nous recommençons tousjours).* On trouvera cette idée développée chez Sénèque, épître 13, à la fin, et surtout épître 23 : « Male vivunt qui semper vivere incipiunt. »

P. 502, l. 13. *Tu secanda marmora).* « Vous faites tailler des marbres, à la veille de mourir, et, au lieu de songer à votre tombeau, vous faites bâtir des maisons. » (Horace, *Odes*, II, XVIII, 17.)

P. 502, l. 20. *Olim jam nec perit).* « Depuis longtemps je ne perds ni ne gagne; il me reste plus de provisions que de chemin à faire. » (Sénèque, ép. 77.)

P. 502, l. 22. *Vixi, et quem dederat).* « J'ai vécu, me voilà au bout de la carrière que m'avoit assignée la Fortune. » (Virgile, *Énéide*, IV, 653.) Montaigne a pris cette citation chez Sénèque, ép. 12.

P. 503, l. 3. *On peut continuer).* Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Quemadmodum omnibus annis studere honestum est, ita non omnibus institui. Turpis et ridicula res est elementarius senex. » (Ép. 36, p. 121.)

P. 503, l. 5. *Diversos).* « Les hommes divers ont des goûts divers : toute chose ne convient pas à tout âge. » (Pseudo-Gallus, I, 104.)

P. 503, l. 8. *Comme celuy à qui).* Cf. Sénèque,

Épîtres : « Et quando, inquis, tibi proderit istud, quod in exitu discis, aut in quam rem ? — In hanc ut exeam melior. » (Ép. 68, p. 159.)

P. 503, l. 10. *Du jeune Caton).* Rapprocher ce que Montaigne dit de la mort de Caton dans l'essai I, xxxvii, et au début de l'essai II, xi.

P. 503, l. 13. *Pour un tel deslogement).* La même expression se retrouve chez Rabelais, IV, xxvii.

P. 503, l. 21. *La nuict qu'il vint).* Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Tam magno animo feret aliquid sibi ad victoriam, quàm ad præturam obstitisse. Quo die repulsus est, lusit; qua nocte periturus fuit, legit. Eodem loco habuit prætura et vita excedere. » (Ép. 71, p. 163.)

Chronologie : Aucune indication ne permet de dater cet essai. Un emprunt aux *Œuvres morales* invite seulement à dire que l'essai n'est pas antérieur à la fin de 1572. Je crois que l'hypothèse la plus vraisemblable est qu'il a été composé vers le même temps que ceux qui l'entourent, mais les preuves font défaut.

Chapitre XXIX.

DE LA VERTV.

P. 504, l. 4. *Dit quelqu'un)*. Sénèque, dans le *De providentia* : « Ferte fortiter, hoc est, quod deum antecedatis. Ille extra patientiam malorum est, vos supra patientiam. » (VI, p. 300.) Voir surtout l'épitre 53, p. 137, et le passage de cette épitre que Montaigne traduit dans l'essai II, XII, p. 208, l. 26.

P. 504, l. 7. *Par secousse)*. On trouvera le commentaire développé de cette idée dans l'essai II, I.

P. 504, l. 11. *Teindre & abreuver)*. Sur ces expressions prises à Sénèque, cf. l'essai I, XXV, p. 181, l. 12.

P. 504, l. 16. *Hors de soy)*. Ces expressions sont inspirées de Sénèque; on en retrouve de tout à fait semblables à la fin de l'essai II, II. Voir les notes.

P. 505, l. 8. *Pyrrho)*. Cf. Diogène Laërce, *Vie de Pyrrhon* : « Nihil declinans nihilque devitans, sustinebat omnia : currus si fortè occurrissent, & prærupta, & canes, & talia, nihil omnino sensibus permittens. Servatum autem... a sequentibus se necessariis... semperque eodem perseverasse vultu atque habitu, & si quispiam illum inter dicendum desereret, ipse tamen quod cœperat perageret... aiunt illum & medicamenta putria, & sectiones, & ustiones sibi ulceri cuipiam adhibitas tanta tulisse constantia, ut supercilia ne contraxerit quidem. » (IX, LXII, LXIII, LXVI et LXVII, pp. 618, 619 et 621.) On sait que Montaigne trouvait la *Vie de Pyrrhon* par Diogène Laërce en tête de sa traduction de Sextus Empiricus.

P. 505, l. 27. *Luy, estant quelque fois)*. *Id.*, *ibid.* : « Et cum sorori quandoque succensuisset... argueretque illum quispiam ut immemorem instituti sui, non inquit muliercula documentum erit nostræ indifferentiæ. Rursum cùm se invadentem canem repulisset, causantique cuidam, gravè, inquit, est, & perdifficile hominem penitus exuere. Certandum verò pro viribus, primum quidem operibus, alioqui vel ratione adversus res. » (IX, LXVI, 621.)

P. 506, l. 13. *Il se dit)*. On trouve cette anecdote chez Henri Estienne, *Apologie pour Hérodote* : « Et comme un comte attire l'autre, en récitant ce second chastrement, il m'est souvenu d'un troisième, dont aussi une femme fut cause, mais une occasion toutesfois encore différente à celle des deux autres que nous venons d'ouïr : lequel (pour estre fort estrange) je ne mettrois par escrit, si je ne le tenois d'un homme de bien, et nommeement qui est ennemi mortel des mensonges. Le comte est tel : Le bastard de la maison de Campois près de Rommorantin, après avoir sollicité une damoiselle l'espace de deux ans, et l'avoir en la fin gangnée, estant avenu qu'à l'heure qu'elle s'estoit presentée et abandonnée à luy, il ne s'estoit trouvé dispos à sa vilenie, se retira en son logis à Chabris, si despité contre soy-mesme, qu'ayant pris un rasoir chez un barbier, il s'en coupa la partie l'indisposition de laquelle l'avoit frustré de son esperance, et du fruict d'une si longue attente. Et l'ayant coupée, l'enferma en un buffet. Ce que j'enten estre avenu depuis environ vingt-cinq ans. » (XV, XXIX.)

P. 506, l. 18. *Non viriliter)*. « Chose indigne d'un homme, son membre n'avait dressé qu'une tête sénile. » (Tibulle, *De inertia inguinis*. Voir les *Priapea*, LXXXII, 4.) Montaigne a pris ceci dans un recueil intitulé : *Diversorum poetarum in Priapum lusus* (LXXXIII, IV), ou dans son édition de Tibulle. Je ne trouve nulle part la leçon *extulerat* : partout on lit *extulit*.

P. 507, l. 6. *Des femmes Indiennes)*. Ce fait est

rapporté chez beaucoup d'auteurs anciens, en particulier Cicéron, *Tusculanes,* V, XXVII; Elien, *Histoires variées,* VII, XVIII, et on le retrouve chez tous les voyageurs et cosmographes du XVIe siècle qui ont parlé des Indes Orientales.

P. 507, l. 12. *Ubi mortifero).* « Dès que la torche est enfin jetée sur le bûcher funèbre, la foule pieuse des épouses, les cheveux épars, commence le combat de la mort, luttant à qui, vivante, suivra l'époux, car c'est une honte de lui survivre. Celles qui sortent victorieuses de la lutte se précipitent dans les flammes et y attendent la mort, leurs lèvres ardentes collées sur leurs époux. » (Properce, III, XIII, 17.)

P. 507, l. 18. *Un homme escrit).* Je n'ai pas rencontré la source de ce récit de Montaigne, mais on trouvera des détails analogues dans Balbi, *Viaggio,* et dans l'*Histoire de la Chine,* de Gonçalès de Mendoza, pp. 293 et 315. D'après les *Voyages* de Ramusio, des coutumes semblables se retrouvent dans nombre de pays orientaux : « Narsinga, Decam, Camboia, Goa, Battecala, Coromandel, Java, Tarnassari, Sumatra. » Nulle part cependant chez Ramusio on ne retrouve identiquement les mêmes rites que dans la narration de Montaigne.

P. 509, l. 1. *Calanus).* Cf. Plutarque, *Vie d'Alexandre* : « Et là mesme Calanus ayant esté un peu de temps indisposé de flux de ventre, requit qu'on luy dressast un buscher tel que lon fait pour brusler le corps d'un trespassé, là où il alla à cheval, & apres avoir fait sa priere aux dieux, espandit sur soy mesme les effusions que lon a accoustumé de respandre aux funerailles des trespassez, & ayant couppé un touffeau de ses cheveux, avant que monter dessus le bucher, il prit congé de tous les Macedoniens, qui estoient là presens, en leur touchant en la main, les priant de faire ce jour là bonne chere & banqueter avec le Roy, lequel il reverroit bien tost apres dedans la ville de Babylone. Aiant dit ces paroles il se coucha de son long sur le bucher, & se couvrant le visage, ne se remua onques, quand le feu s'approcha & l'alla saisir, ains se maintenant tousjours en la mesme disposition qu'il s'estoit couché, sans remuer ne pied ne main, se sacrifia luymesme, selon que le portoit la coustume des sages du païs. » (XXI, f° 489 v°.) Cicéron rappelle la mort de Calanus dans les *Tusculanes,* II, XXII, et la patience des gymnosophistes dans les mêmes *Tusculanes,* V, XXVII. Dans ce que dit Montaigne sur ces sages, il semble qu'il y ait un souvenir de Strabon, mais il convient de remarquer que chez beaucoup de compilateurs et de moralistes du XVIe siècle, sur le sujet de la patience ou de la constance, il est parlé des gymnosophistes.

P. 510, l. 3. *Le sire de Joinville).* Dans la *Vie de saint Louis* : « Ilz ne sont jamais armez, quand ils vont combattre : pource qu'ilz disent et croyent que nul ne peut mourir qu'un certain jour, qui luy est ordonné : & à ceste cause, ilz ont une façon entr'eulx, que quand ilz veulent maudire leurs enfans, ilz leur disent en ceste manière : tu soys mauldict, comme celuy qui s'arme de paour de mort. » (XXX, f° 78 r°.)

P. 510, l. 14. *Ces deux religieux de Florence).* Cf. Commines, VIII, XIX, et surtout Gentillet, *Discours sur les moyens de bien gouverner,* II, IX. Le récit de Gentillet suffit à expliquer celui de Montaigne, et comme dans les essais de 1580 Montaigne fait plusieurs emprunts à Gentillet, tandis qu'il semble ne rien devoir à Commines, il est probable que c'est Gentillet qui lui a fourni cette anecdote.

P. 510, l. 21. *Un jeune seignur Turc).* Cf. Chalcondyle, *Histoire de la décadence de l'Empire grec...* : « Comme les deux armées fussent ainsi rengées d'une part et d'autre, n'attendans sinon de commencer l'escarmouche, un Houssart de la cornette de Huniade la lance au poing se jetta hors des rengs, demandant un coup de lance de gayetté de cœur (un jeune Turc se presente et reste victorieux)... Amurat fort content du devoir qu'il avoit veu en ce jeune homme, le fit venir en sa presence, & luy dit telles paroles. O mon enfant! Quel beau commencement as-tu monstré icy de ce que l'on peut esperer cy aprés de ta vaillance? veu qu'on sçait assez que c'est la premiere guerre où tu te trouvas onques, & les primices de ta militie? Neantmoins tu t'es porté en ce coup d'essay contre ton ennemy, tout ainsi que si tu eusses desja atteint le plus haut degré de ce mestier. A cela le jeune homme respondit d'une naïveté fort grande : Certes, seigneur, pour

t'en dire la verité, un lievre a esté en cecy mon maistre & precepteur, & m'a enseigné de faire ce que j'ai fait. Amurat tout esbay d'une si estrange & fantastique responce, luy demanda; & comment est-ce (je te prie) que le plus paoureux & imbécile animal de tous autres, peust tenir escole de proësse & asseurance? Il repliqua : J'estois en Asie, résident en cette province dont il avoit pleu à ta grandeur donner le gouvernement à mon pere, quand une matinée il me prit envie d'aller à la chasse, à tout mon arc & une laisse des levriers. Et voicy que je r'encontray un lievre en forme qui se laissa approcher de si près qu'il me sembla que ce seroit chose plus seure de le tuer d'un coup de traict que de m'adventurer de le prendre à la course. Car le pays d'Attalie (comme tu sais Seigneur) a de fort bons lievres, combien que ceux de l'Europe soient encore beaucoup meilleurs. Et ainsi faisant ce discours à part moy, je commencay à descocher sur luy la premiere flesche, puis la seconde & la tierce encore & tout le reste consequemment, sans que je peusse assener non pas seulement esveiller le lievre, ne le faire partir de son giste, que je n'eusse achevé de vuider tout mon carquois : si y avoit il pour le moins quarante flesches dedans, il m'en souvient fort bien : Et pour ce qu'il se vouloit sauver, je laschay mes levriers aprés, qui le faillirent aussi bien que moy. Voyant donques par une si clere espreuve, que sa destinée l'avoit garanti d'un tel péril, je m'imprimay deslors cette opinion qui m'est tousjours demeuree en la fantaisie, que je ne devois non plus craindre ny lance, ny espée, ny coups de flesche, ou d'harquebouse; pource que tout cela ne me sçauroit abreger une minute d'heure de la vie qui m'a esté premierement ordonnée de la haut... » (VII, VIII, 472-474.)

P. 511, l. 14. *Leurs Historiens). Id., ibid.* : « Les Turcs à la verité & tous ceux qui suivent leurs superstitions, deferent beaucoup à la prédestination & n'estiment pas qu'il soit possible d'en rien éviter : ce qui les rends plus courageux & hardis a entreprendre des choses hazardeuses. » (VII, VIII, 475.)

P. 511, l. 20. *Ces deux qui conspirerent).* Jehan de Jeaureguy, qui blessa Guillaume d'Orange à Anvers d'un coup de pistolet le 18 mars 1582, et Balthazar Gérard, qui le tua à Delft, le 10 juillet 1584. Il est probable que Montaigne a lu quelques-uns des pamphlets que suscitèrent l'attentat de Balthazar Gérard et les supplices auxquels il fut condamné. On peut voir en particulier : *Les cruels et horribles tormens de Balthazar Gerard, bourgignan, vrai martyr, souffertz en l'execution de sa glorieuse & memorable mort. Pour avoir tué Guillaume de Nanssau, Prince d'Orenge, ennemy de son Roy & de l'Eglise catholique.* (Mis en françois d'un discours latin envoye de la ville Delft au Comté de Hollande.) A Paris, chez Jean du Carroy, Imprimeur, au mont S. Hylaire, ruë d'Ecosse. 1584. (Bibliothèque nationale. Réserve, p. M. 65.) — *Le glorieux et triomphant martyre de Balthazar Gerard, advenu en la ville de Delft.* Douai 1584.

P. 512, l. 6. *Un poignard est plus seur).* Rapprocher ce que dit Montaigne dans l'essai I, XLVIII, p. 372, l. 27.

P. 512, l. 15. *L'execution qui fut faicte).* L'assassinat de François de Guise par Poltrot de Méré, le 18 février 1563. Guise rentrait le soir à cheval suivi d'un seul gentilhomme; le coup partit d'un taillis qu'il longeait. La mort ne survint que six jours plus tard. On peut voir à ce sujet les *Mémoires* de Brantôme, IV, 256, et l'*Histoire* de de Thou, IV, 514.

P. 513, l. 1. *Les Assassins).* Cf. du Haillant, *Histoire des Rois de France* : « Les Assassins... ne possedoient que dix villes dependantes de Phenices. Les Hessenes ne s'estoient pas tenuz loing de leur pays, lesquels (selon Pline) fuyoient tout ce qu'ils pensoient leur estre nuisant, et vivoient sans femmes ni argent, estimans que c'estoient deux grandes pestes du genre humain. Mais on pense que les Assassins sont descenduz des Perses, lesquels apres avoir receu la Loy de Mahomet, furent estimez les plus devots et religieux de tous les autres Barbares, pour ce qu'ils ne faisoient cas ny de l'honneur ny des autres choses tant desirees des mortels, ainçois vivoient entre eux sans quelque différent ou ambition... Ils avoient tous ceste opinion, que tuant quelcun d'autre religion que celle qu'ils suivoient, ils meritoient tous la celeste eternité. Tellement que si aucun d'eux avoit charge de tuer quelque chrestien il ne craignoit point d'aller

seul en ville ou chasteau pour le trouver et le tuer au milieu des siens, quoy qu'il sceut bien qu'il seroit incontinent après taillé en pieces, et de la les Italiens puis les François ont appellé assassins, ou assassinateurs ceux qui hardiment et de guet à pans tuent un homme. De ceste façon fut tué le comte Ramond de Tripoli. Car voyans ces Assassins qu'il ne se desistoit point de les guerroyer, deux d'entre eux, qui avoient entreprins de ce faire, le tuerent dedans sa ville de Tripoli, dont cela fut cause que les autres grands Seigneurs chrestiens furent plus soigneux d'avoir hommes autour d'eux, pour les garder. » (Pp. 456-457.) La suite du texte donnée seulement par l'édition de 1595 a sa source dans le passage suivant de du Haillant : « Deux Assassins tuerent Conrad marquis de Montferrat, comme il se pourmenoit sans penser à rien dedans la place de Tyr, et estans prins et condampnez à mort, furent menez au supplice tout joyeux, comme s'ils eussent fait quelque acte digne de memoire. » (P. 482.)

Chronologie : Montaigne parle d'une femme qui se suicida à Bergerac « depuis peu de jours », pour échapper à la mauvaise humeur de son mari. La date de ce suicide nous fournirait, si elle était connue, la date de la composition de cet essai. Malheureusement, les registres paroissiaux de Bergerac n'existent plus pour le XVIe siècle. Les autorités judiciaires ont dû faire une enquête sur ce suicide; mais les *Archives* des deux juridictions de Bergerac (le bailliage de la ville et la sénéchaussée royale), qui sont déposées au fonds départemental de la Dordogne, ne remontent pas au delà du XVIIIe siècle. Nous n'avons donc aucun renseignement à espérer de ce côté.

Un exemple me semble venir de Gentillet. C'est l'exemple des deux religieux de Florence, p. 510, l. 14. L'anecdote se trouve chez Commines, VIII, XIX, et chez Gentillet, II, IX, qui la doit à Commines. Rien ne prouve avec certitude que Montaigne, lui aussi, n'a pas pris l'aventure directement chez Commines. Gentillet la conte presque aussi longuement que Commines lui-même, tandis que Montaigne se contente d'un simple résumé qui ne trahit pas sa source, et qui peut venir aussi bien de l'un que de l'autre. Nous pouvons constater cependant : 1° qu'aucun des détails mentionnés par Montaigne ne manque chez Gentillet; 2° que tandis qu'on trouve dans les *Essais* de 1580 plusieurs emprunts certains à Gentillet, aucun fait ne semble venir de Commines. Montaigne avait lu cet auteur avant 1572; il est très possible qu'il ne l'ait pas relu entre cette date et 1580. Voilà qui rend vraisemblable l'hypothèse que l'anecdote des deux religieux de Florence a été inspirée par Gentillet. Sans doute elle ne joue pas un rôle assez important pour que, par elle, nous puissions déterminer avec certitude la date de composition de l'essai tout entier; elle nous fournit cependant une présomption, et, comme la place occupée par cet essai nous invitait déjà à le croire composé vers 1578, il y a de grandes chances pour qu'il soit de la dernière période.

Chapitre XXX.

D'VN ENFANT MONSTRVEVX.

P. 514, titre. Cet essai, comme une bonne partie de l'essai I, xxi, se rattache à la littérature des cas merveilleux qui été très féconde au xvie siècle. Je n'ai retrouvé aucune indication sur le monstre que Montaigne décrit ici, mais on en trouvera d'autres de même genre mentionnés par les contemporains. En particulier on peut voir dans les *Histoires prodigieuses* de Bouaystuau : vi, *Histoire notable de deux filles engendrées, de nostre temps, qui estoient collées ensemble par les testes;* xxxv, *Prodige de deux filles jumelles jointes et collées ensemble par les parties posterieures.*

P. 515, l. 9. *Ce double corps).* Rhodigin, Bouaystuau, Tesserand, Belleforest, etc., à peu près tous les écrivains du temps qui s'intéressent aux monstres, s'ingénient à voir en eux des marques de la colère de Dieu ou des signes sensibles de sa volonté. Rares sont ceux qui, comme Cardan, apportent quelque prudence dans ces interprétations. Montaigne se sépare ici nettement de Bouaystuau et de Marcouville.

P. 515, l. 14. *Ut quum facta).* « Afin que, après l'événement, on leur donne quelque interprétation qui en fasse des présages. » (Cf. Cicéron, *De divinatione,* II, xxxi.) Chez Cicéron la phrase est à l'indicatif; Montaigne la fait précéder de « ut » afin de la rattacher intimement à la phrase française.

P. 515, l. 15. *On dict d'Epimenides).* Cf. Aristote, *Rhétorique,* III, xii.

P. 515, l. 20. *Ce que nous apelons).* On peut comparer un passage de Cicéron (*De divinatione,* II, xxviii) et un passage de saint Augustin (*Cité de Dieu,* XXI, viii), que Montaigne a lus certainement après 1588. Rapprocher ce que Montaigne a déjà dit à ce sujet, essai I, xxvii, p. 234; essai II, xii, p. 260; etc.

P. 515, l. 26. *Quod crebro videt).* « Ce qu'il voit fréquemment, ne l'étonne pas lors même qu'il en ignore la cause. Mais s'il se produit quelque chose qu'il n'a jamais vu, il en fait un prodige. » (Cicéron, *De divinatione,* II, xxvii.)

Chronologie : Montaigne déclare qu'il a vu « avant-hier » un enfant monstrueux que deux hommes et une femme promenoient pour tirer quelques liards de la commisération publique. Il est possible que l'autorité ait accordé une permission pour qu'on pût promener cet enfant sans être inquiété; si nous en pouvions retrouver la trace, nous daterions cet essai; mais les archives ne semblent rien révéler à ce sujet. (Cf. ci-dessus, II, xxix, chronologie.) En conséquence, nous n'avons aucune indication pour dater cet essai.

Chapitre XXXI.

DE LA COLERE.

P. 516, l. 2. *Il dit).* Cf. Plutarque, *Comparaison de Lycurgue et de Numa* : « Au demourant, quant à ordonner de la nourriture des enfans, qu'ilz fussent elevez, instruits et enseignez soubs mesmes maistres et gouverneurs, qui eussent l'œil à les faire boire, manger, jouer et exerciter honestement et regleement ensemble, Numa ny prouveut, ... mesmement à comparison de Lycurgus : car il laissa à la discretion des peres selon leur avarice, ou leur besoing, la liberté de faire nourrir et elever leurs enfans ainsi que bon leur sembloit : ... comme si lon ne devoit pas former les meurs des enfans et les duire et addresser dès et depuis leur naissance à une mesme fin... Mais un sage philosophe ayant receu le royaume d'un peuple nouvellement amassé, qui ne luy contredisoit en rien, à quoy devoit il plus tost employer son estude, qu'à faire bien nourrir les enfans, et à faire exerciter les jeunes gens, à celle fin qu'ilz ne fussent differents de meurs, ny turbulents pour la diversité de leur nourriture, ains fussent tous accordans ensemble pour avoir esté dès leur enfance acheminez à une mesme trace, et moulez sur une mesme forme de la vertu? Cela oultre les autres utilitez, servit encores à maintenir les loix de Lycurgus : car la crainte du serment qu'ilz avoient juré eust eu bien peu d'efficace, si par l'institution et la nourriture il n'eust, par maniere de dire, tainct en laine les meurs des enfans, et ne leur eust avec le laict de leurs nourrices presque fait succer l'amour de ses loix et de sa police : ce qui a tant eu de force, que l'espace de plus de cinq cents ans durant, ses principales institutions et ordonnances sont demourées en leur entier : ... et au contraire, ce qui estoit le but et la fin principale où tendoit Numa, de maintenir la ville de Rome en paix et amitié, faillit incontinent avec luy : ... et ne dura rien ce tant beau, tant sainct et tant juste gouvernement, auquel son royaume avoit esté de son temps, pour autant qu'il n'avoit pas le lien de la nourriture et de la discipline des enfans qui le mainteinst. » (F° 53 v°.)

P. 516, l. 5. *Dict Aristote). Morale à Nicomaque,* X, IX.

P. 517, l. 1. *Rabie jecur).* « Le cœur enflammé de rage, ils roulent comme le rocher abrupt qui, perdant son point d'appui, se précipite tout à coup du haut de la montagne. » (Juvénal, VI, 647.)

P. 517, l. 4. *Selon Hippocrates).* Cf. Plutarque, *Comment il fault refrener la cholere* : « Ainsi comme Hippocrates escrit, que celle maladie est la plus mauvaise et la plus dangereuse qui défigure le visage de l'âme et le rend dissemblable à soy-mesmes. » (VI, f° 57 v°.)

P. 517, l. 10. *Gratum est).* « On t'est reconnaissant de ce que tu as donné à la patrie un nouveau citoyen, pourvu toutefois que tu le rendes propre à la servir, soit dans la culture des champs, soit dans les travaux de la guerre, soit dans la pratique des arts. » (Juvénal, XIV, 70.)

P. 517, l. 17. *Le chatiement).* La même image est chez Sénèque, *De ira,* I, V.

P. 517, l. 24. *C'est la passion).* Rapprocher Sénèque, *De ira* : « Sine id tempus veniat quo ipsi jubeamus. Nunc ex imperio iræ loquimur. » (III, XXXII, 340.)

P. 517, l. 27. *Comme les corps).* Cf. Plutarque, *Comment il fault refrener la cholere* : « Ainsi comme les corps à travers un brouillas apparoissent plus grands, aussi font les faultes à travers la cholere. » (XI, f° 60 v°.)

P. 517, l. 27. *Celuy qui a faim). Id., ibid.* : « Naturellement celuy qui a faim use de viande, mais de punition ne doit user sinon celuy qui n'en a ne faim ne soif. » (XI, f° 60 v°.)

P. 518, l. 10. *Ora tument).* « Sa face se tuméfie de colère, ses veines deviennent noires, ses yeux étincellent d'un feu plus ardent que ceux de la Gorgone. » (Ovide, *De arte amandi*, III, 503.)

P. 518, l. 12. *Suetone recite).* Dans la *Vie de César* : « (Cæsar) sorte judex in reum ductus, tàm cupidè condemnavit, ut ad populum provocanti nihil æquè ac judicis acerbitas profuerit. » (XII.)

P. 518, l. 25. *Comme disoit Eudamidas).* Cf. Plutarque, *Les dicts notables des Lacedemoniens* : « Ayant ouy un philosophe disputer & discourir sur ceste proposition, qu'il n'y a bon capitaine que celuy seul qui est sage : Ce propos la, dit-il, est merveilleux, mais celuy qui le dit n'en est pas croyable, car il n'a pas les aureilles accoustumees au son de la trompette. » (F° 216 v°.)

P. 518, l. 28. *Et Cleomenes). Id., ibid.* : « Il y avoit un Retoricien maistre d'eloquence qui se prit à discourir en sa presence de la prouësse & vaillance, dequoy il se prit bien fort à rire : l'autre luy demanda, Dea Cleomenes, pourquoy te ris tu quand tu oys parler de la vaillance, toy mesmement qui es Roy? Pour ce, dit il, estranger mon amy, que si une arondelle en parloit comme toy, je ferois le mesme que je fais : mais si c'estoit une aigle, je me tairois tout coy. » (F° 218 r°.)

P. 519, l. 11. *Il ne vous donne).* Souvenir de Sénèque, qui dit de certains philosophes, en les opposant à Sextius : « Non faciunt animum, quia non habent. » (Ép. 64.)

P. 519, l. 16. *Les Ephores).* Cf. Plutarque, *Comment il fault ouir* : « A ce propos les seigneurs du conseil de Lacedæmone trouvans l'opinion bonne d'un personnage qui avoit très mal vescu, la feirent proposer par un autre de bonne vie et de bonne nature : faisans en celà sagement & prudemment, d'accoustumer leur peuple à se mouvoir plus tost par les meurs que par la parole du proposant. » (VII, f° 26 v°.) Le même fait se retrouve un peu différemment chez Plutarque, *Instruction pour ceux qui manient affaires d'estat*, f° 163 r°, et chez Aulu-Gelle, XVIII, III. La suite du passage que nous venons de citer est à rapprocher de ce que dit Montaigne : « Mais en philosophie il faut mettre à part la reputation de celuy qui met en avant un propos, et examiner le propos à part... »

P. 519, l. 24. *Un sien esclave).* Cf. Aulu-Gelle : « Plutarchus... servo suo nequam homini & contumaci, sed libris disputationibusque philosophiæ aures imbutas habenti, tunicam detrahi ob nescio quod delictum, cædique eum loro jussit. Cœperat verberari. Obloquebatur, non meruisse ut vapularet : nihil mali, nihil sceleris admisisse. Postremò vociferari inter vapulandum incipit : neque jam querimonias aut gemitus ejulatúsque facere, sed verba seria & objurgatoria. Non ita esse Plutarchum, ut diceret, philosophum : irasci turpe esse : sæpe eum de malo iræ dissertavisse : librum quoque περὶ ἀοργησίας pulcherrimum conscripsisse. His omnibus, quæ in eo libro scripta sunt, nequaquam convenire, quòd provolutus effusúsque in iram, plurimis se plagis mulctaret. Tum Plutarchus lentè & leniter : Quid autem, inquit, verbero, nunc ego tibi irasci videor? ex vultúne meo, an ex voce, an ex colore, an etiam ex verbis correptum esse me ira intelligis? Mihi quidem neque oculi (opinor) truces sunt, neque os turbidum : neque immaniter clamo : neque in spumam ruborémve effervesco : neque pudenda dico, aut pœnitenda : neque omnino trepido ira, & gestio. Hæc enim omnia, si ignoras, signa esse irarum solent. Et simul ad eum, qui cædebat, conversus : interim, inquit, dum ego atque hic disputamus, hoc tu age. » (I, XXVI, 40.)

P. 520, l. 16. *Archytas).* Cf. Plutarque, *Comment il fault nourrir les enfans* : « Archytas le Tarentin et Platon en firent tout de mesme : car l'un estant de retour d'une guerre où il avoit esté Capitaine general, trouva ses terres toutes en friche, et feit appeler son receveur auquel il dit, Si je n'estois en cholere je te battrois bien. Et Platon aussi s'estant un jour

courroucé à l'encontre d'un sien esclave meschant & gourmand appela le fils de sa sœur Speusippus, & lui dit, Pren moy ce meschant icy, & me le va fouetter, car quant a moy, je suis courroucé. » (XIV, f° 6 v°.) Le premier de ces deux exemples se trouve encore chez Cicéron, *Tusculanes*, IV, XXXVI; tous deux sont réunis dans un autre passage de Plutarque, *Pourquoy la justice divine differe la punition des malefices*; chez Valère Maxime, IV, I, ext. I, etc.

P. 520, l. 23. *Charillus). Id., Dicts notables des anciens Roys*... « Un des esclaves qu'ils appelloient Elotes se portoit un peu trop insolentement & audacieusement envers luy : Par les Dieux, dit-il, si je n'estois courroucé, je te ferois tout à ceste heure mourir. » (F° 198 v°.) Voir aussi *Id., Les dicts notables des Lacedæmoniens* : « Un des Ilotes se portant quelquefois par trop audacieusement envers luy, il luy dit, si je n'estois courroucé je te tuerois toute à ceste heure. » (F° 223 r°.)

P. 521, l. 1. *Piso)*. Cf. Sénèque, *De ira* : « Cn. Piso fuit memoria nostra, vir à multis vitiis integer, sed pravus, & cui placebat pro constantia rigor. Is cum iratus duci jussisset eum, qui ex commeatu sine commilitione redierat, quasi interfecisset, quem non exhibebat, roganti tempus aliquod ad conquirendum, non dedit : damnatus extra vallum deductus est, & jam cervicem porrigebat, cum subito apparuit ille commilito, qui occisus videbatur. Tum centurio supplicio præpositus, condere gladium spiculatorem jubet, damnatum ad Pisonem reducit, redditurus Pisoni innocentiam. Nam militi fortuna reddiderat. Ingenti concursu deducuntur, complexi alter alterum cum magno gaudio castrorum commilitones. Conscendit tribunal furens Piso, ac jubet duci utrunque, & eum militem, qui non occidit, & eum qui non perierat. Quid hoc indignius? Quia unus innocens apparuerat, duo peribant. Piso adjecit & tertium. Nam illum centurionem, qui damnatum reduxit, duci jussit. Constituti sunt in eodem loco perituri tres, ob unius innocentiam. O quam solers est iracundia ad fugiendas causas furoris. Te, inquit, duci jubeo, quia damnatus es, te quia causa damnationis commilitoni fuisti, te quia jussus occidere, imperatori non paruisti. » (I, XVI, 313.)

P. 521, l. 20. *L'orateur Celius). Id., ibid.* : « Cælium oratorem fuisse iracundissimum constat, Cum quo, ut aiunt, cænabat in cubiculo lectæ patientiæ cliens, sed difficile erat illi in crapulam conjecto rixam ejus cum quo edebat effugere. Optimum judicavit quicquid dixisset sequi, & secundas agere. Non tulit Cælius assentientem, sed exclamavit, Dic aliquid contra, ut duo simus. » (III, VIII, 332.)

P. 521, l. 27. *Phocion)*. Cf. Plutarque, *Instruction pour ceulx qui manient affaires d'estat* : « Phocion, cedant à un qui luy disoit injures, le laissa dire, & cessa de parler, & apres que l'autre en fin à toute peine se fut teu, remontant de rechef en la chaire, il continua son propos entrerompu, disant : Je vous ay desjà parlé des gens de cheval & des gens de pied pesamment armez, oyez maintenant de ceulx qui sont armez à la legere. » (XIV, f° 169 r°.)

P. 522, l. 5. *Ne s'en peuvent passer)*. C'est une idée que Sénèque discute longuement dans le premier livre du *De ira*, et comme sa conclusion est exactement contraire à celle de Montaigne, il est possible que Montaigne ait voulu lui répondre.

P. 522, l. 8. *Magno veluti)*. « Ainsi, lorsqu'avec grand bruit un feu de bois s'allume sous un vase d'airain, l'eau bouillonne sous l'action de la chaleur; furieuse dans sa prison, elle exhale de la fumée, elle déborde en flots écumeux, elle ne se contient plus; une noire vapeur s'élève dans les airs. » (Virgile, *Enéide*, VII, 462.)

P. 522, l. 26. *Comme Diogenes dict)*. Cf. Diogène Laërce, *Vie de Diogène* : « Offendit aliquando Demosthenem oratorem in diversorio prandentem. Illo autem cedente, tanto, inquit, magis in diversorio futurus es. » (VI, XXXIV, 365.)

P. 522, l. 29. *Une buffe a la joue)*. Un jour, en Italie, Montaigne s'attire quelques désagréments de voyage parce qu'il donne un soufflet à son « vetturin, qui est un grand excès selon l'usage du païs ». (*Journal de voyage*, p. 283.)

P. 523, l. 5. *Omnia vitia)*. « Les vices apparents sont les plus légers; ils sont très pernicieux lorsqu'ils se dérobent sous un air de santé. » (Sénèque, épître 56.)

P. 523, l. 18. *& secum)*. « L'insensé, ne se possédant

pas, combat contre lui-même. » (Claudien, *In Eutropium*, I, 237.)

P. 523, l. 24. *Mugitus)*. « Tel, s'essayant à un premier combat, un taureau pousse des mugissements terribles, éprouve sa colère et ses cornes, heurte de son front le tronc des arbres, fatigue les vents de ses coups et prélude à l'attaque en dispersant la poussière. » (Virgile, *Enéide*, XII, 103.)

P. 525, l. 3. *Clorre ce pas)*. Cf. essai I, XLII, p. 344, l. 27, et la note.

P. 525, l. 3. *Aristote dit)*. Cf. Sénèque, *De ira* : « Aristoteles ait, affectus quosdam, si quis illis bene utatur, pro armis esse. Quod verum foret, si velut bellica instrumenta sumi, deponique possent, induentis arbitrio. Hæc arma quæ Aristoteles virtuti dat, ipsa per se pugnant, non expectant manum. Habent & non habentur. » (I, XVI, 313.) Le passage auquel Sénèque fait allusion se lit dans la *Morale à Nicomaque*, III, VIII.

CHRONOLOGIE : Nous pouvons dire de cet essai : 1° Qu'il est antérieur à l'essai *Des livres* (II, X). En effet, Montaigne écrit : « Je ne voy jamais autheur, mesmes de ceux qui traictent de la vertu et des actions, que je ne recherche curieusement de sçavoir quel il a esté. » C'est certainement à cette phrase qu'il fait allusion, lorsque dans l'essai II, X, revenant sur le même sujet, il déclare : « De cecy j'en ay parlé ailleurs »; 2° Qu'il est postérieur à la fin de 1572 : on y trouve en effet cinq emprunts tout à fait fidèles aux *Œuvres morales* traduites par Amyot. Notons encore qu'un emprunt à la *Vie de César*, écrite par Suétone, « Suetone recite... », pourrait inviter à penser que Montaigne s'occupe de César au moment où il écrit cet essai, et favorise l'hypothèse qu'il est des environs de 1578, comme les essais d'alentour. Cette hypothèse est pourtant incertaine, car, même vers 1572, nous avons trouvé des emprunts à cette *Vie de César* par Suétone.

CHAPITRE XXXII.

DEFENCE DE SENEQVE ET DE PLVTARQVE.

P. 526, l. 8. *La similitude qu'il veut trouver).* Je n'ai pas rencontré le pamphlet dont Montaigne parle ici. Il ne figure pas dans les *Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX,* publiés en 1576. Mais si je n'ai pas trouvé de parallèle entre Charles de Lorraine et Sénèque, en revanche constamment dans les écrits protestants de l'époque Charles IX est comparé avec Néron comme avec Caligula, Tibère, Domitien, et tous les tyrans dont l'histoire nous a gardé le nom. Pour ce qui concerne Néron, cf. les *Mémoires de l'Estat de France,* éd. de 1578, t. II, f° 49 r°; f° 68 v°; t. III, f° 238 v°; etc.

P. 527, l. 7. *De Dion).* On les trouvera chez cet historien, LXI, x, xii, xx, etc.

P. 527, l. 16. *Tacitus).* Dans les *Annales,* XIII, i; XIV, liii, liv, lv; XV, lx, lxiv. Il faut voir également Suétone, *Vie de Néron.* En tête de son édition de Sénèque, Montaigne trouvait une *Vita Lucii Annæi Senecæ ex Tacito et Suetonio decerptâ, Xichone Polentone autore* où tout naturellement beaucoup de ces jugements sont rapportés.

P. 527, l. 21. *Qu'il ose soustenir).* Cf. Bodin, *Methodus ad facilem historiarum cognitionem* : « Fuit enim publici consilii diligens indagator. Videtur tamen ubique partes Cæsaris adversus Pompeium, et Antonii adversus Ciceronem data opera tueri voluisse. » (iv, p. 60.)

P. 527, l. 27. *Où il accuse Plutarque). Id., ibid.* : « Sæpe incredibilia & planè fabulosa narrat, sed utitur verbo φασι, ne quis temerè assentiatur. » (iv, p. 58.)

P. 528, l. 8. *En la vie de Flaminius).* « [Scipion & Hannibal — « quand ilz se rencontrerent ensemble dedans la ville d'Ephese »], en devisant de plusieurs choses ils tumberent en propos des anciens capitaines : & Hannibal prononcea & donna sa sentence, que Alexandre le grand avoit esté le plus grand & le plus excellent de tous les autres, Pyrrus le second, & luy le troisieme, & adonc Scipion en se soubzriant tout doulcement luy demanda : Et que dirois tu donc, si je ne t'eusse point vaincu ? Je me mettrois, respondit Hannibal, non point au troisieme lieu, mais au premier, par dessus tous les capitaines qui furent onques. » (xii, f° 267 r°.)

P. 528, l. 9. *En celle de Pyrrhus).* « Lon dit que le roy Antigonus interrogué, qui luy sembloit le plus grand capitaine, respondit, Pyrrus, pourveu qu'il vieillisse, parlant des capitaines de son temps seulement : mais Hannibal le prononcea le premier de tous universellement en experience & suffisance au mestier de la guerre, Scipion le second, & soymesme le troisieme, ainsi que nous avons escrit en la vie de Scipion. » (F° 271 v°.)

P. 528, l. 12. *Quand il recite).* Cf. Bodin, *Methodus ad facilem historiarum cognitionem* : « In Lycurgo scribit puerum Lacedæmonium crudelissimam lacerationem & iliorum distractionem ad necem usque pertulisse, ne vulpis furtum detegeretur. » (iv, p. 58.) Le fait est pris à Plutarque, *Vie de Lycurgue,* xiv.

P. 528, l. 21. *Tout blessé qu'il estoit).* Cf. Plutarque, *Vie de Pyrrhus* : « Entre lesquelz (ennemis) y en eut un plus adventureux que les autres, homme de haulte taille, & tout armé en blanc, qui se jetta bien loing devant sa trouppe, & d'une voix audacieuse & fiere appella le Roy & le desfia au combat d'homme

à homme, s'il estoit encore vivant. Pyrrus irrité de cette braverie, malgré ses gens tourna visage, tout blécé qu'il estoit, avec sa garde : & oultre ce qu'il estoit enflammé de cholere, aiant la face toute souillée de sang & hydeuse à veoir, il se jetta à travers ses gens, & feit tant qu'il approcha du Barbare qui l'avoit desfié, auquel il donna de toute sa puissance un si grand coup d'espée sur la teste, que tant pour la force du bras, que pour la bonté de la trempe de l'acier, le coup descendit jusques à bas, de sorte qu'en un moment les parties du corps divisé en deux tumberent, l'une deça, l'autre delà. Cela arresta tout court les Barbares, & les garda de passer oultre, tant ilz furent estonnez & effroyez de veoir un si grand coup de main, qui leur feit estimer que Pyrrus estoit quelque chose d'advantage qu'un homme. » (XII, f° 279 v°.)

P. 528, l. 25. *D'avoir adjousté).* Cf. le passage de Bodin cité ci-dessus, p. 527, l. 27.

P. 529, l. 4. *Que Cicero).* Dans les *Tusculanes* : « Spartæ vero pueri ad aram sic verberibus accipiuntur, ut multus e visceribus sanguis exeat : non nunquam etiam, ut cùm ibi essem, audiebam, ad necem : quorum non modò nemo exclamavit unquam, sed ne ingemuit quidem. » (II, XIV.) Le même exemple est chez Plutarque, *Vie de Lycurgue,* XIV.

P. 529, l. 21. *Marcellinus recite).* Cf. Ammien Marcellin, *Histoire* : « Nulla tormentorum vis inveniri adhuc potuit, quæ obduratum ullius pectus latrociniis invitum elicere potuit, ut nomen proprium dicat. » (XXII, XVI.)

P. 529, l. 25. *Un paisan).* Cf. Tacite, *Annales* : « Voce magna sermone patrio, frustra se interrogari clamitavit. Adsisterent socii ac spectarent. Nullam vim tantam doloris fore, ut veritatem eliceret. Idémque cùm postero die ad quæsitionem retraheretur, eo nisu proripuit se custodibus, saxóque caput adflixit, ut statim exanimaretur. » (IV, XLV, 135.)

P. 530, l. 5. *Epicharis). Id., ibid.* : « Nero recordatus Volusii Proculi indicio Epicharim attineri, ratusque muliebre corpus impar dolori, tormentis dilacerari jubet. At illam non verbera, non ignes, non ira eo acriùs torquentium ne a femina spernerentur, pervicere quin objecta denegaret. Sic primus quæstionis dies contemtus. Posterò cùm ad eosdem cruciatus retraheretur gestamine sellæ (nam dissolutis membris insistere nequibat) vinclo fasciæ quam pectori detraxerat, in modum laquei ad arcum sellæ restricto, indidit cervicem, & corporis pondere connisa, tenuem jam spiritum expressit. » (XV, LVII, 308.)

P. 530, l. 14. *Il se trouvera).* La même idée est exprimée à la fin de l'essai II, XVII.

P. 531, l. 10. *Le conte de la femme).* Il est dans les *Facezie* de Pogge. Castiglione, dans son *Cortegiano* (III, XXII), y fait allusion comme à un conte alors très connu en Italie.

P. 531, l. 19. *Comme j'ay dit ailleurs).* Dans l'essai I, XXVII.

P. 531, l. 21. *Faire difficulté de croire).* Idée longuement développée dans l'essai I, XXXVII.

P. 532, l. 10. *Agesilaus fut mulcté).* Cf. Bodin, *Methodus ad facilem historiarum cognitionem* : « [Scribit] Agesilaum ab Ephoris mulctatum, quòd suorum civium animos & voluntates unus sibi conciliarat. » (IV, p. 58.)

P. 532, l. 18. *Où il dict qu'il a bien assorty). Id., ibid.* : « Illud tamen animadversione dignum est quòd Græcos principes cum Græcis, & Romanos inter se bona fide comparavit : Græcos verò cum Romanis non item, idque facilè intelligi potest in comparatione Demosthenis ac Ciceronis : Catonis & Aristidis : Syllæ ac Lysandri : Marcelli ac Pelopidæ, quid autem aliud est Agesilaum Pompeio, quàm muscam Elephanto conferre? » (IV, p. 58.)

P. 533, l. 27. *Je ne croy pas).* Dans la *Comparaison de Pompeius et d'Agesilaus,* f° 463 r°.

P. 534, l. 1. *Il n'y a, dit-il).* F° 334 r°.

CHRONOLOGIE : Le sujet de cet essai est certainement pris dans la *Méthode* de Bodin. Montaigne déclare lui-même qu'il écrit pour contredire Bodin et défendre Plutarque contre les accusations de ce savant. D'ailleurs, un jugement sur Dion est pris textuellement dans Bodin (voir ci-dessus, p. 527, l. 21). Cette influence de la *Méthode* de Bodin nous invite à penser que cet essai est des environs de 1578. En outre, Montaigne parle d'un petit livre

parmi cette « milliasse » de pamphlets que les protestants font courir, où le cardinal de Lorraine était comparé à Sénèque, et Charles IX à Néron. Je ne suis pas encore arrivé à retrouver ce pamphlet, mais certainement c'est un de ceux que suscita la Saint-Barthélemy; et puisque Montaigne dit qu'il l'a vu « autres-fois », il y a lieu de penser que l'essai II, XXXII, est de quelques années postérieur à la Saint-Barthélemy (24 août 1572). Notons enfin qu'une allusion (p. 531, l. 19) prouve qu'il est postérieur à l'essai I, XXVII.

Chapitre XXXIII.

L'HISTOIRE DE SPVRINA.

P. 536, l. 8. *Xenocrates y proceda).* Cf. Diogène Laërce, *Vie de Xénocrate* : « Quidam verò discipulos Laidem illi injecisse in lectulum tradunt, illumque adeò fuisse continentem, ut cùm se ad libidinem incitari præsensisset, & secare & urere verenda sæpe pateretur. » (IV, vii, 249.) Le fait est un peu différemment raconté chez Valère Maxime, IV, iii, ext. 3. Il y est fait allusion dans le *Cortegiano,* III, xxxix.

P. 536, l. 21. *Le soin curieux).* Cf. Suétone, *Vie de César* : « Circa corporis curam morosior, ut non solum tonderetur diligenter ac raderetur, sed velleretur etiam, ut quidam exprobraverunt. » (xlv.)

P. 536, l. 24. *Il estoit beau personnage). Id., ibid.* : « Fuisse traditur excelsa statura, colore candido, teretibus membris, ore paulo pleniore, nigris vegetisque oculis. » (xlv.)

P. 537, l. 1. *Avec le Roy de Bithynie). Id., ibid.,* xlix. Montaigne a fait allusion à ceci dans l'essai I, xlix, p. 385, l. 6.

P. 537, l. 2. *Cleopatra). Id., ibid.,* lii, et Plutarque, *Vie de César,* xiii.

P. 537, l. 3. *Eunoé).* Cf. Suétone, *Vie de César,* lii.

P. 537, l. 4. *A Romme). Id., ibid.* : « Pronum et sumtuosum in libidines fuisse, constans opinio est, plurimasque et illustres feminas corrupisse, in quibus Postumiam Servii Sulpicii, Lolliam Auli Gabinii, Tertullam M. Crassi, etiam Cn. Pompeii Muciam. Nam certe Pompeio, et a Curionibus patre et filio, et a multis exprobratum est, quod, « cujus causa post tres » liberos exegisset uxorem, et quem gemens Ægisthum » appellare consuesset, ejus postea filiam potentiæ » cupiditate in matrimonium recepisset. Sed ante alias » dilexit M. Bruti matrem, serviliam. » (l.)

P. 537, l. 6. *Qui fut la cause). Ibid., Commentaire* de Philippe Béroald : « Verùm, ut author est Plutarchus, neque posteà cur illam repudiasset confessus est. Existimat Tranquillus, eam repudiatam fuisse Julii Cæsaris causa, cum quo exercebat adulteria absente marito. » (l.)

P. 537, l. 12. *Dont chacun tient). Ibid., Commentaire* de Philippe Béroald : « Servilia Catonis Uticensis soror, Marci Bruti fuit mater, quam Cæsar adhuc adolescens amavit : & cùm eo tempore, quo hic amor fervescebat, Brutus sit natus, quodammodo creditus est è Cæsare genitus. »

P. 537, l. 16. *Complexion tres-amoureuse).* Lorsque César entra dans Rome sur son char de triomphe, les soldats criaient : « Urbani, servate uxores : mœchum calvum adducimus. » (Suétone, *Vie de César,* li.)

P. 537, l. 19. *De Mechmet).* Montaigne a lu à ce sujet l'*Histoire* de Chalcondyle.

P. 537, l. 27. *Ladislaus).* Cette anecdote se retrouve dans beaucoup d'ouvrages historiques du temps. Montaigne l'a lue dans l'*Histoire de Scanderberg,* de Lavardin, dans l'*Histoire* de Paul Jove, probablement aussi dans l'ouvrage de Bonfinius qu'il possédait : *Rerum ungaricarum decades quattuor,* III, ii. Mais tous ces récits, qui procèdent de l'histoire de Naples écrite par Colenucio, présentent des détails un peu différents de ceux que nous trouvons chez Montaigne. Il est probable qu'il s'inspire de Chalcondyle dont voici le récit : « Ce jeune prince (Ladislaus) addouci de leurs

prieres & humble langage, ne demanda autre chose sinon la fille d'un bourgeois, qui estoit estimee la plus belle creature de la ville et de toute l'Italie encore. Car Florence a d'ordinaire les plus belles & gratieuses dames qui se treuvent point autrepart : ce qui venoit bien apropos pour un Roy de complexion amoureuse, & tant desbordé apres cette sorte de contentement, que plus luy estoit la jouyssance de quelque desiree beauté, que la conqueste de tous les Empires de la terre, combien qu'il ne laissast pas pour cela d'estre vaillant de sa personne, & fort addonné aux armes. Au moyen dequoy les Florentins voyans l'humeur de l'homme qui leur faisoit si bon marché du danger où il les avoit reduits, ordonnerent incontinent au pere d'admener sa fille, la plus proprement attiffee qu'il fut possible. Ce pere icy estoit un medecin (à ce que l'on dit) le plus excellent & fameux de son temps, lequel eut à tel regret & contrecueur qu'on peut estimer, de se voir un tel blasme & deshonneur à toute sa maison, si bien qu'apres avoir tenté tous les moyens de s'en exempter, & voyant à la fin que c'ettoit un faire le faut, il se resolut à une chose bien estrange, & qui ne partoit pas d'un bas & petit courage. Car avec du jus de cigue, & autres mortelles drogues, il empesa un couvrechef richement ouvré de fil d'or & de soye cramoisie, lequel il donna à sa fille, pour s'en accommoder quand le Roy seroit avec elle, ce qu'elle fit : Car il n'eut pas plus tost destourné sa veue sur cette beauté, que la renommee (disoit-il) avoit esté trop chiche de luy louer, que tout bouillant & enflambé d'amour, sans remettre la chose à de plus amples cerimonies, il voulut venir aux prises. Mais il n'eut pas plus tost esté touché du couvrechef, ainsi eschauffé qu'il estoit encore, que tout soudain le poison luy monta au cueur, d'une si grande promptitude & action, qu'apres avoir jecté quelques petites gouttes d'une sueur froide, comme pour un dernier effort de nature, il rendit l'ame entre les bras mesmes de la Damoiselle, laquelle aussi expira bien tost apres. Cest accident advenu si inopinement, son armee se trouva en grand trouble & confusion, & se retira à la haste : Ainsi fut la Cité de Florence delivree. Il y a toutefois des Italiens qui ont escript que ce ne fut pas le pere qui brassa ce brouet, mais le conseil propre de la ville, apres avoir fort mignardement fait accoustrer cette fille; afin qu'elle parust encore plus belle à l'ennemi, & que par ce moyen ce qu'ils avoient projeté & basty sur la concupiscence d'iceluy, fust executé plus promptement. Quoy que ce soit, la chose advint en la sorte & maniere que nous avons dit. » (V, XI, 353.)

P. 539, l. 3. *Oppius recite).* Cf. Suétone, *Vie de César* : « Circa victum C. Oppius adèo indifferentem docet, ut quondam ab hospite conditum oleum, pro viridi appositum, aspernantibus cæteris, solum etiam largius dicat appetisse, ne hospitem aut negligentiæ, aut rusticitatis videretur arguere. » (LIII.)

P. 539, l. 6. *Il fit fouetter son bolenger). Id., ibid.* : « Domesticam disciplinam in parvis ac majoribus rebus diligenter adèo severéque rexit, ut pistorem, alium, quàm sibi, panem convivis subjicientem, compedibus vinxerit. » (XLVIII.)

P. 539, l. 7. *Caton mesme). Id., ibid.* : « Verbum M. Catonis est : Unum, ex omnibus, Cæsarem ad evertendam Rempubl. sobrium accessisse. » (LIII.)

P. 539, l. 9. *Ce mesme Caton).* Cf. Plutarque, *Vie de Caton d'Utique* : « Et pour ne rien omettre de ce qui peult servir à representer au vif l'image de son naturel, jusques aux moindres indices : on dit que ce jour là y aiant grand debat & fort vehemente contention de luy à l'encontre de Cæsar, tellement que tout le Senat estoit attentif à les regarder & ouyr, on apporta de dehors un petit papier à Cæsar. Ce que Caton tira incontinent en suspicion, & l'en calumnia tant, que plusieurs des Senateurs s'en emeurent, & commanderent que ce qui estoit escript en ce papier fust leu tout hault & clair : parquoy Cæsar tendit la lettre à Caton qui ne seoit pas gueres loing de luy. Caton l'aiant leuë trouva que c'estoit une lettre d'amour que sa sœur Servilia escrivoit à Cæsar, dont elle estoit amoureuse, aiant esté par luy corrompue : si la rejetta à Cæsar en luy disant, Tien yvrongne : & cela fait, se remeit à continuer le propos, qu'il avoit paravant commencé. » (VII, f° 534 v°.) Montaigne a trouvé ce récit reproduit en latin dans son édition de Suétone, *Commentaire de la Vie de César* par Sabellicus, L. Montaigne a

déjà fait allusion à ce récit dans l'essai II, XVIII, p. 457, l. 10.

P. 539, l. 23. *Venus et Bacchus).* « Sine Cerere et Baccho friget Venus »; proverbe que Montaigne citera dans l'essai III, V.

P. 540, l. 13. *Pompeius declaroit).* Cf. Suétone, *Vie de César* : « Denuntiante Pompeio pro hostibus se habiturum, qui Reipublicæ defuissent, ipse medios, & neutrius partis, suorum sibi numero futuros pronuntiavit. » (LXXV.)

P. 540, l. 16. *A ceux de ses capitaines).* Plutarque le dit expressément de Labiénus dans la *Vie de César,* X, f° 504 r°.

P. 540, l. 20. *Il deffendit).* Cf. Suétone, *Vie de César,* LXXV.

P. 540, l. 28. *Quand je considere).* Cette phrase figure presque textuellement sur la page de garde du *César* de Montaigne. « Quand je considere la grandur incomparable de cete ame, j'excuse la victoire de ne s'estre peu défaire de lui en cete tresinjuste & tresinique cause. »

P. 541, l. 3. *Caius Memmius).* Cf. Suétone, *Vie de César* : « Caii Memmii, cujus asperrimis orationibus non minore acerbitate rescripserat, etiam suffragator mox in petitione Consulatus fuit. Caio Calvo post famosa epigrammata de reconciliatione per amicos agenti, ultro ac prior scripsit. Valerium Catullum, à quo sibi versiculis de Mamurra perpetua stigmata imposita non dissimulaverat, satisfacientem eadem die adhibuit cœnæ, hospitióque patris ejus, sicut consueverat, uti perseveravit. » (LXXIII.)

P. 541, l. 11. *Ayant esté adverty d'aucuns). Id., ibid.* : « Acerbè loquentibus satis habuit pro concione denuntiare, ne perseverarent. » (LXXV.)

P. 541, l. 14. *Aucunes coniurations). Id., ibid.* : « Detectas conjurationes, conventusque nocturnos, non ultrà arguit, quam ut edicto ostenderet esse sibi notas. » (LXXV.)

P. 541, l. 17. *Caius Oppius). Id., ibid.* : « Amicos tanta semper facilitate, indulgentiàque tractavit, ut C. Oppio comitanti se per sylvestre iter, correptóque subita valetudine, & in diversorio loco, quod unum erat, cesserit, & ipse humi, ac sub dio accubuerit. » (LXXII.)

P. 541, l. 20. *Il fit mourir). Id., ibid.* : « Libertum gratissimum ob adulteratam equitis Romani uxorem (quanvis nullo quærente) capitali pœna affecerit. » (XLVIII.)

P. 542, l. 1. *Si les plus meschans). Id., ibid.* : « Professus est palàm, si grassatorum & sicariorum ope in tuenda sua dignitate usus esset, talibus quoque sè parem gratiam relaturum. » (LXXII.)

P. 542, l. 5. *D'avoir rendu). Id., ibid.* : « Nihil amplius Rempublicam esse, appellationem modò sine corpore ac species... debere homines... pro legibus habere quæ dicat. » (LXXVII.)

P. 542, l. 7. *Recevoir assis). Id., ibid.* : « Adeuntes se cum pluribus honorificentissimisque decretis, universos patres conscriptos sedens pro æde Veneris Genitricis excepit. » (LXXVIII.)

P. 542, l. 8. *Souffrir qu'on l'adorat). Id., ibid.* : « Ampliora etiam humano fastigio decerni sibi passus est : sedem auream in curia, & pro tribunali, thensam, & ferculum Circensi pompa, templa, aras, simulachra juxta deos, pulvinar, flaminem, lupercos, appellationem mensis è suo nomine. » (LXXVI.)

P. 542, l. 30. *Spurina).* Cf. Valère Maxime, IV, V, ext. 1. L'exemple est repris chez Boccace : *De casibus illustrium virorum,* IV, à la fin; dans l'*Officina* de Ravisius Textor, f° 107 v°; etc.

P. 543, l. 1. *Qualis gemma).* « Telle brille une perle enchâssée dans l'or, ornement d'un collier ou d'une couronne, tel l'ivoire dont la blancheur éclate, serti de buis ou de térébinthe. » (Virgile, *Enéide,* X, 134.)

CHRONOLOGIE : Un grand nombre d'emprunts à César et aux *Vies de César,* écrites par Suétone et par Plutarque, prouve avec évidence que cet essai est de l'époque à laquelle Montaigne étudiait César, de 1578 probablement. Une phrase d'ailleurs (p. 540, l. 28), est transcrite du jugement qu'il a placé en tête de son volume.

Chapitre XXXIV.

OBSERVATIONS SVR LES MOYENS DE FAIRE LA GVERRE DE IVLIVS CÆSAR.

P. 545, titre. Il faut rappeler qu'avant Montaigne Ramus a traité ce sujet dans un petit volume intitulé : *De militia Cæsaris,* publié en latin en 1558, et traduit en français dès 1559 par Castelnaud. On trouvera beaucoup d'idées communes au traité de Ramus et à l'essai de Montaigne, mais je n'ai trouvé aucune preuve d'une influence directe de l'un sur l'autre. Ces similitudes semblent toutes s'expliquer par ce fait que tous les deux, Ramus et Montaigne, mettent largement à contribution la *Vie de César* que nous a laissée Suétone. C'est le cas, par exemple, pour cette idée rencontrée de part et d'autre (Ramus, II, v), que, bien que parfumés et très soignés de leur personne, les soldats de César marchaient courageusement à l'ennemi. Elle vient de Suétone, *Vie de César,* LXVII.

P. 545, l. 2. *Le grand Alexandre).* Cf. à ce sujet l'essai II, XXXVI.

P. 545, l. 3. *Scipion).* Cf. Cicéron, *Tusculanes,* II, XXVI, dans un passage que, à la même époque, Montaigne traduit dans l'essai III, IV.

P. 545, l. 3. *Marcus Brutus).* Cf. Plutarque, *Vie de Brutus,* I.

P. 545, l. 4. *Charles cinquiesme).* Cf. Bodin, *Methodus ad facilem historiarum cognitionem,* procœmium.

P. 545, l. 5. *Le feu Mareschal).* Cf. l'essai II, XVII, p. 448, l. 14.

P. 545, l. 15. *Son armée).* Cf. Suétone, *Vie de César* : « Cum exspectatio adventus Jubæ terribilis esset, convocatis ad concionem militibus, Scitote, inquit, paucissimis his diebus regem affuturum cum decem legionibus, equitum triginta, levis armaturæ centum millibus, elephantisque trecentis. Proinde desinant quidam quærere ultra, aut opinari, mihíque, qui compertum habeo, credant. » (LXVI.)

P. 546, l. 3. *Surpassant de beaucoup). Id., ibid* : Une note de Sabellicus donne le dénombrement fourni par l'auteur du *De bello africano,* et termine par ces mots : « Cæsar de industria copias mentiendo auxit. » (LXVI.)

P. 546, l. 4. *Cyrus en Xenophon). Ibid., Commentaire* de Béroald : « In hoc Cæsar Cyrum illum magnum Persarum regem imitabatur : qui, authore Xenophonte, res hostium minimè verbis extenuandas esse censebat. Nam melius est, inquit, si majora arbitrari, minora videamus : quàm minora audientes, validiora inveniamus. » (LXVI.)

P. 546, l. 10. *Il ne leur communiquoit).* Cf. Suétone, *Vie de César* : « Tum maximè exactor gravissimus disciplinæ, ut neque itineris, neque prælii tempus denuntiaret, sed paratum, & intentum momentis omnibus, quo vellet subito educeret. Quod etiam sine causa plerunque faciebat, præcipuè pluviis & festis diebus. » (LXV.)

P. 546, l. 27. *Il ne requeroit)* Cf. Suétone, *Vie de César* : « Delicta neque observabat omnia neque pro modo exsequebatur; sed desertorum ac seditiosorum & inquisitor & punitor acerrimus, connivebat in ceteris. Ac nonnunquam post magnam pugnam atque victoriam, remisso officiorum munere, licentiam omnes passim lasciviendi permittebat, jactare solitus, milites suos etiam unguentatos bene pugnare posse : ... habebatque tam cultos, ut argento & auro politis armis ornaret, simul & ad speciem, & quo

tenaciores eorum in prælio essent metu damni. » (LXVII.)

P. 547, l. 7. *Parlant à eux). Ibid., ibid.* : « Nec milites suos pro concione, sed blandiori nomine commilitones appellabat. » (LXVII.) Voici la note de Béroald en cet endroit : « A Cæsare in hoc dissentiebat Augustus, immo ut inquit Eutropius, ipsum coarguebat, quod milites commilitones novo blandoque more appellaret. Ita enim principis authoritatem emolliri, minuique arbitrabatur. » Et Sabellicus dit : « Quæ appellatio, utpote ambitiosa, ab Augusto postea sublata est : nam Imperator, qui suos commilitones appellat, se in ordinem redigit, fateturque se non Imperatorem, sed militem esse : sic condiscipuli, sic conservi dicuntur. » Cf. aussi Suétone, *Vie d'Auguste,* XXV.

P. 547, l. 11. *Rheni).* « Au passage du Rhin, César était mon général, ici (à Rome) il est mon compagnon : tous les complices sont égaux dans le crime. » (Lucain, V, 289.) Montaigne a peut-être pris cette citation dans le *De jure regni* de Buchanan, p. 95.

P. 547, l. 17. *La neufiesme legion).* Cf. Suétone, *Vie de César* : « Nonam quidem legionem apud Placentiam, quanquam adhuc in armis Pompeius esset, totam cum ignominia missam fecit, ægréque post multas & supplices preces, nec nisi exacta de sontibus pœna, restituit. » (LXIX.)

P. 547, l. 20. *Il les rapaisoit). Id., ibid.* : « Nec tam indulgentia ducis, quàm authoritate (ad officium redibant). » (LXIX.)

P. 547, l. 23. *Il dit qu'estimant).* Cf. César, *De bello gallico* : « Navibus transire, neque satis tutum esse arbitrabatur, neque suæ, neque populi romani dignitatis esse statuebat. » (IV, XVII.) En face de cette phrase on lit en marge dans le *César* de Montaigne, p. 70 : « [Il] estime indigne [de] sa reputation de [pas]ser son armée [par] navires. »[1]

P. 548, l. 4. *Cæsar, dit-il). Id., ibid.* : « Cæsar, necessariis rebus imperatis, ad cohortandos milites quam in partem sors obtulit, decucurrit : & ad legionem decimam devenit. Milites non longiore oratione est cohortatus quàm uti suæ pristinæ virtutis memoriam retinerent, neu perturbarentur animo, hostiumque impetum fortiter sustinerent, quod non longius hostes aberant, quam quo telum adjici posset, prælii committendi signum dedit. Atque in alteram partem item cohortandi caussa profectus, pugnantibus occurrit. Temporis tanta fuit exiguitas, hostiumque tam paratus ad dimicandum animus, ut non modo ad insignia accommodanda, sed etiam ad galeas induendas, scutisque tegmenta detrahenda tempus defuerit. » (II, XXI.) En face de ce texte on lit en marge dans le *César* de Montaigne, p. 42 : « [Il] faict grand estat [de] lexortation aus [sol]datz. »

P. 548, l. 20. *Il arriva en huit jours).* Cf. Plutarque, *Vie de César* : « Il avoit tousjours au pres de luy dedans son chariot un secretaire assis, lequel estoit accoustumé à escrire en allant par païs, & un soudard derriere luy qui portoit son espee combien qu'il allast en si grande diligence que la premiere fois qu'il sortit de Rome, avec charge publique, il arriva en huit journees à la riviere du Rosne... En la guerre de la Gaule, il s'exercita encore davantage à dicter lettres missives en chevauchant par les champs, & à fournir à deux secretaires ensemble. » (v, f° 498 r°.)

P. 549, l. 6. *Ocior).* « Plus rapide que l'éclair et que la tigresse qui a des petits à défendre. » (Lucain, V, 405.)

P. 549, l. 7. *Ac veluti).* « Pareil à un rocher qui roule du haut de la montagne, arraché par le vent, ou miné par les pluies, ou détaché par l'action des années : la masse énorme se précipite dans une chute horrible vers l'abîme, fait retentir le sol, entraînant avec lui les forêts, les troupeaux et les bergers. » (Virgile, *Enéide,* XII, 684.)

P. 549, l. 13. *Il dit que c'estoit sa coustume).* Cf. César, *De bello gallico,* VII, XXIV. En face des mots : « Cæsar ad opus consuetudine excubaret, militesque cohortaretur », on lit en marge dans le *César* de Montaigne, p. 144 : « [Vi]gilance de [C.] (César) ».

P. 549, l. 16. *Ne passa jamais).* Cf. Suétone, *Vie de César* : « In obeundis expeditionibus, dubium cautiòrne, an audacior. Exercitum neque per insidiosa itinera duxit unquam, nisi perspeculatus locorum situs : neque in Britanniam transuxit nisi antè per

[1] Les lettres mises entre crochets sont celles que le ciseau du relieur a supprimées et que j'ai dû restituer.

se portus, & navigationem, & accessum ad insulam explorasset. » (LVIII.)

P. 549, l. 22. *Il la refusa).* Cf. César, *De bello civili,* I, LXXII : « Cæsar in eam spem venerat, se sine pugna et sine vulnere suorum rem conficere posse, quod re frumentaria adversarios interclusisset : « Cur etiam secundo prælio aliquos ex suis amit- » teret ? cur vulnerari pateretur optime de se meritos » milites ? cur denique fortunam periclitaretur ? præ- » sertim quum non minus esset imperatoris, consilio » superare, quam gladio. » Dans son exemplaire Montaigne a souligné, p. 241, les mots : « non minus esset imperatoris consilio superare, quam gladio. »

P. 549, l. 26. *Rapuitque).* « Le soldat prend, pour aller au combat, cette route par laquelle il n'aurait pas osé fuir. Tout mouillé, il se recouvre de ses armes et réchauffe en courant ses membres engourdis par le froid. » (Lucain, IV, 151.)

P. 550, l. 3. *Sic tauri-formis).* « Ainsi l'Aufide, qui arrose le royaume de Daunus Apulien, roule aux époques de crues ses eaux torrentielles et menace d'une horrible inondation les champs cultivés. » (Horace, *Odes,* IV, XIV, 25.) Le texte est celui de l'édition de Lyon 1545.

P. 550, l. 10. *Duquel Cæsar estoit).* Cf. Suétone, *Vie de César* : « Vini parcissimum ne inimici quidem negaverunt. » (LIII.) Béroald compare à ce point de vue César avec Alexandre.

P. 550, l. 16. *Il courut se presenter).* Cf. César, *De bello gallico,* II, XXV. En face des mots : « Scuto ab novissimis uni militi detracto (quod ipse eo sine scuto venerat) », on lit en marge dans le *César* de Montaigne, p. 44 : « [Ex]ploit de la persone [de] C. ».

P. 550, l. 19. *Oyant dire).* Ce fait et le suivant sont pris de Suétone, *Vie de César,* LVIII, mais Montaigne ici ne traduit pas l'historien latin. Pour le second fait, cf. aussi Plutarque, passim; Appien, *Guerres civiles,* II; Dion, XLI, XLVI; Lucain, V, 519; etc.

P. 551, l. 4. *Il falloit executer).* Cf. Plutarque, *Les dicts notables des anciens princes* : « Les haultes & hasardeuses entreprises, il (César) disoit qu'il les falloit executer, & non pas en consulter. » (F° 208 r°.)

P. 551, l. 6. *Ayant envoyé son armée).* Cf. Suétone, *Vie de César* : « Post aciem Pharsalicam quum præmissis in Asiam copiis per angustias Hellesponti victor navicula trajiceret, L. Cassium partis adversæ cum decem rostratis navibus obvium sibi, neque refugit, & cominus tendens, ultro ad deditionem hortatus, supplicem ad se recepit. » (LXIII.)

P. 551, l. 13. *Cent neuf mille).* Cf. César, *De bello gallico,* VII, LXXVI. Au lieu de « cent neuf mille » il faut lire « huit mille ». « Coactis equitum IIX millibus & peditum circiter CCXL. » On a expliqué l'erreur de Montaigne en supposant qu'il avait écrit « huit ou neuf mille » et que son texte aurait été déformé par un copiste ou par un typographe. On peut admettre avec beaucoup plus de vraisemblance qu'il a écrit ce nombre en chiffres romains comme il le trouvait dans son exemplaire de *César,* p. 171, et qu'il a mal formé le premier des signes, si bien qu'on a lu dans son manuscrit CIX au lieu de IIX. En marge on lit dans son exemplaire : « Somme de lar[mee] Gauloise. »

P. 551, l. 19. *Autant à Lucullus).* Cf. Plutarque, *Vie de Lucullus,* XIII, f° 357 r°.

P. 551, l. 23. *Que les Gaulois).* Cf. César, *De bello gallico,* VII, LXXV. En face des mots : « Tanta multitudine confusa », Montaigne a écrit dans son *César,* p. 170, en marge : « [Ils] creignent en leur [ar]mee le trop de [nom]bre. »

P. 552, l. 4. *Le dire de Cyrus).* Cf. Xénophon, *Cyropédie* : « Hos [malos homines] ego arbitror veluti fucos, solum impensa sociis esse detrimento... Nec est enim considerandum vobis, quomodo ex civibus ordines suppleatis, sed quemadmodum equos quæritis, non qui patrii sint, sed qui optimi, sic etiam homines quæritote. » (II, II.)

P. 552, l. 7. *Pajazet).* Cf. Chalcondyle : « Dans le conseil tenu par Pajazet avant la bataille, Abrahim, fils de Haly, expose longuement l'opinion qu'il ne faut pas en venir aux mains avec les ennemis surtout parceque, dit-il, « leurs forces surpassent les nostres de beaucoup. » Telles furent les remonstrances d'Abrahim, lequel après qu'il eut mis fin à son propos, il n'y eut un seul de toute l'assistance qui n'approuvast & loüast grandement ce qu'il avoit dit.

Mais Pajazet repliqua en cette sorte. Le nombre des ennemis vous faict doncques peur (à ce que je veoy) & c'est ce qui m'asseure le plus. Car vous avez tousjours assez cogneu par experience que la grande multitude du peuple, n'amène que confusion & desordre, quand il se trouve quelqu'un qui leur resiste.» (III, XI, 201.)

P. 552, l. 10. *Scanderberc).* Cf. Lavardin, *Histoire de Scanderberg* : « Scanderberg disoit par fois, que le Capitaine, qui avec dix, ou au plus douze mille hommes ne sçavoit battre son adverse partie malaisément avec plus grandes forces en remporteroit il l'honneur. » (F° 444 r°.)

P. 552, l. 15. *Print party).* Cf. César, *De bello gallico,* VII, LXVIII.

P. 552, l. 21. *Il devint, avec le temps).* Cf. Suétone, *Vie de César* : « Nec nisi tempore extremo ad dimicandum cunctantior factus est, quò sæpius vicisset, hoc minus experiendos casus opinans, nihilque se tantum acquisiturum victoria, quantum auferre calamitas posset. » (LX.) Béroald cite en note un passage du *De bello africano* qui confirme le fait allégué par Suétone. C'est sans doute ce qui a incité Montaigne à mentionner l'autorité d'Oppius.

P. 553, l. 15. *Toutesfois il ne s'en voulut).* Cf. César, *De bello gallico,* I, XLVI. On lit en cet endroit dans le *César* de Montaigne, p. 28 : « [Bo]nne foy de C. »

P. 553, l. 20. *Il tenoit la bride).* Cf. Suétone, *Vie de César* : « Cum hostis in proximo esset coercebat : tum maxime exactor gravissimus disciplinæ... » (LXV.)

P. 553, l. 26. *Il franchissoit). Id., ibid.,* LVII.

P. 553, l. 27. *Il aymoit). Id., ibid.* : « Sæpius pedibus anteibat. » Béroald écrit en note : « Hoc ad Alexandri imitationem, qui pedibus plerunque iter faciebat, & pedes agmen circuibat : ut author est Quintus Curcius. »

P. 553, l. 28. *En Ægypte). Id., ibid.* : « Alexandriæ circa oppugnationem pontis eruptione hostium subita compulsus in scapham, pluribus eodem præcipitantibus, cùm desilisset in mare, nando per ducentos passus evasit ad proximam navem, elata læva ne libelli, quos tenebat, madefierent, paludamentum mordicus trahens, ne spolio potiretur hostis.» (LXIV.)

P. 554, l. 6. *Les centeniers luy offrirent). Id., ibid.* : « Ingresso civile bellum, centuriones cujusque legionis singulos equites e viatico suo obtulerunt, et universi milites gratuitam et sine frumento stipendioque operam, quum tenuiorum tutelam locupletiores in se contulissent. » (LXVIII.)

P. 554, l. 9. *Feu monsieur l'Admiral).* Gaspard de Coligny, assassiné à la Saint-Barthélemy, le 24 août 1572.

P. 554, l. 17. *En la guerre).* Cf. Tite-Live, XXIV, XVIII.

P. 554, l. 21. *Ayant eu du pire).* Cf. Suétone, *Vie de César* : « Quanta fortitudine dimicaverint, testimonio est, quod adverso semel apud Dyrrhachium prælio, pœnam in se ultro depoposcerunt, ut consolandos eos magis imperator, quàm puniendos habuerit. Denique una sextæ legionis cohors præposita castello, quatuor Pompeii legiones per aliquot horas sustinuit, penè omnis confixa multitudine hostilium sagittarum, quarum centum ac triginta millia intra vallum reperta sunt. Nec mirum, si quis singulorum facta respiciat, vel Cassii Scavæ centurionis, vel C. Acilii militis, ne de pluribus referam, Scæva excusso oculo, transfixo femore et humero, centum et viginti ictibus scuto perforato, custodiam portæ commissi castelli retinuit. » (LXVIII.) L'erreur de Montaigne en ce qui concerne le nombre des blessures de Cassius Scæva s'explique peut-être en partie par ce fait que dans la phrase précédente de Suétone il lisait : « ... sagittarum, quarum *centum ac trigenta* millia intra vallum reperta sunt. »

P. 555, l. 1. *Il est advenu à plusieurs). Id., ibid.* : « Plerique capti concessam sibi sub conditione vitam, si militare adversus eum vellent, recusarunt. » (LXVIII.)

P. 555, l. 3. *Granius Petronius).* Cf. Plutarque, *Vie de César* : « En Afrique, Scipion ayant surpris une des navires de Cæsar, dedans laquelle estoit entré Granius Petronius, de nagueres eleu Quæsteur, il feit saccager & mettre en pieces tous les autres, & quant au Quæsteur, il dit qu'il luy donnoit la vie. Mais Petronius luy respondit : Que les soudards de Cæsar n'avoient point accoustumé de recevoir en don, ains de donner la vie aux autres, & en disant cela, il se passa son espee propre à travers le corps,

& se tua luy mesme. » (v, f° 497 v°.) Montaigne a trouvé ceci traduit en latin dans les notes de son Suétone, LXVIII.

P. 555, l. 10. *Marcus Octavius).* Cf. César, *De bello civili* : « Cum essent infirmi ad resistendum, propter paucitatem hominum, crebris confecti vulneribus, ad extremum auxilium descenderunt : servosque omnes puberes liberaverunt : et præsectis omnium mulierum crinibus, tormenta effecerunt. Quorum cognita sententia, Octavius quinis castris opidum circumdedit... cùm diuturnitas oppugnationis negligentiores Octavianos effecisset nacti occasionem meridiani temporis, discessu eorum pueris, mulieribusque in muro dispositis, ne quid quotidiane consuetudinis desideraretur ipsi, manu facta, cùm iis quos nuper manumissos liberaverant, in proxima Octavii castra irruperunt. His expugnatis, eodem impetu altera sunt adorti, inde tertia, et quarta, et deinceps reliqua : omnibusque eos castris expulerunt; et magno numero interfecto, reliquos atque ipsum Octavium in naves confugere coëgerunt. » (III, IX.) Au début de ce texte, en marge, on lit de la main de Montaigne dans son *César*, p. 280 : « [Ils] n'emploioient les [serfs] qu'a la derniere extremite »; et plus loin : « les [che]veux des fames employés à faire [engins]. »

CHRONOLOGIE : Pour les mêmes raisons que le précédent, cet essai est probablement de 1578. Beaucoup des termes que Montaigne emploie pour juger ici César sont ceux mêmes que nous retrouvons, écrits de sa main, à la dernière page de son exemplaire des *Commentaires*; la date n'est donc aucunement douteuse. Un emprunt à la *Méthode* de Bodin la confirme d'ailleurs.

CHAPITRE XXXV.

DE TROIS BONNES FEMMES.

P. 556, l. 13. *Les peres cachent).* Rapprocher l'essai II, VIII, 84.

P. 556, l. 19. *Jactantius mœrent).* « Celles qui ont le moins de chagrin pleurent avec le plus d'ostentation. » (Tacite, *Annales,* II, LXXVII.) Le texte de Tacite est : « Nulli jactantiùs mœrent, quam qui maximè lætantur. » (P. 74.)

P. 557, l. 23. *Pline le jeune).* « Navigabam per Larium nostrum, cum senior amicus ostendit mihi villam, atque etiam cubiculum quod in lacu prominet. Ex hoc, inquit, aliquando municeps nostra cum marito se præcipitavit, causam requisivi. Maritus ex diutino morbo circa velanda corporis ulceribus putrescebat. Uxor ut inspiceret exegit. Neque enim quenquam fidelius judicaturum, possetne sanari. Vidit, sanari desperavit, hortata est ut moreretur, comésque ipsa mortis, dux immo, & exemplum, & necessitas fuit. Nam se cum marito ligavit, abjecitque in lacum. Quod factum ne mihi quidem, qui municeps, nisi proximæ auditum est, non quia minus illo clarissimo Arriæ facto, sed quia minor ipsa. » (*Épîtres,* VI, XXIV, 229.)

P. 558, l. 22. *Extrema).* « C'est chez eux que la Justice, avant de quitter la terre, a laissé la trace de ses derniers pas. » (Virgile, *Géorgiques,* II, 473.)

P. 558, l. 26. *Arria, femme de Cecinna Pætus).* Dans le commentaire de Cataneus à l'épître III, XVI (celle-là même dont il tire l'anecdote suivante), Montaigne pouvait lire la note que voici : « Decipiuntur qui existimant, Arriam istam morte sua, & mariti constantia celeberrimam, Pæti Traseæ uxorem : cum non hæc, sed ejus filia pari nomine Arria fuerit. Illos autem fefellit, quod uterque, & Cæcinna & Trasea, cognominatus est Pætus, opinantes unum tantum fuisse Pætum », et Cataneus signale cette erreur en particulier chez Dion. Ailleurs, dans l'épître III, XI, il donne la généalogie des Arria et de Fannia.

P. 559, l. 2. *Cette premiere Arria).* Cf. Pline le Jeune, *Épîtres* : « Scribonianus arma in Illyrico contra Claudium moverat : fuerat Pætus in partibus : occiso Scriboniano, Romam trahebatur. Erat ascensurus navem : Arria milites orabat, ut simul imponeretur : nempe enim, inquit, daturi estis consulari viro servulos aliquos, quorum è manu cibum capiat, à quibus vestiatur, à quibus calcietur : omnia sola præstabo. Non impetravit. Conduxit piscatoriam naviculam, ingénsque navigium minimo secuta est. Eadem apud Claudium uxori Scriboniani, cum illa profiteretur indicium, Ego, inquit, te audiam, cujus in gremio Scribonianus occisus est, et vivis! Ex quo manifestum est, ei consilium pulcherrimæ mortis non subitum fuisse. Quin etiam, cum Trasea, gener ejus, deprecaretur, ne mori pergeret, intérque alia dixisset, tu vis ergo filiam tuam, si mihi pereundum fuerit, mori mecum? respondit : si tamdiu tantáque concordia vixerit tecum, quàm ego cum Pæto, volo. Auxerat hoc responso curam suorum. Attentius custodiebatur. Sensit & : nihil agitis, inquit, potestis enim efficere, ut male moriar; ne moriar, non potestis. Dum hæc dicit, exiluit cathedra, adversóque parieti caput ingenti impetu impegit, & corruit : Refocillata,

dixeram, inquit, vobis, inventuram me quamlibet duram ad mortem viam, si vos facilem negassetis... » (III, XVI.)

P. 560, l. 9. *Elle print le poignart). Id., ibid.* : « Præclarum quidem illud ejusdem, ferrum stringere, perfodere pectus, extrahere pugionem, porrigere marito, addere vocem immortalem ac pæne divinam, Pæte, non dolet. » (III, XVI.)

P. 560, l. 17. *Casta suo gladium).* « Lorsque la chaste Arria présenta à son cher Pætus le fer qu'elle venait de retirer elle-même de ses entrailles : « Crois- » moi, Pætus, dit-elle, le coup que je viens de me » porter ne me fait point de mal; c'est celui que tu » vas te donner à ton tour qui me fait souffrir. » (Martial, I, XIV.)

P. 561, l. 15. *Seneque ouit leur charge).* Cf. Tacite, *Annales* : « Ille interritus poscit testamenti tabulas : ac denegante centurione, conversus ad amicos, quando meritis eorum referre gratiam prohiberetur, quod unum jam tamen & pulcherrimum habebat, imaginem vitæ suæ relinquere testatur. Cujus si memores essent bonarum artium, famam tam constantis amicitiæ laturos. Simul lachrymas eorum, modò sermone, modo intentior in modum coercentis, ad firmitatem revocat, rogitans : Ubi præcepta sapientiæ? ubi tot per annos meditata ratio adversum imminentia? Cui enim ignaram fuisse sævitiam Neronis? Neque aliud superesse post matrem fratremque interfectos, quám ut educatoris præceptorísque necem adjiceret. Ubi hæc atque talia velut in commune disseruit, complectitur uxorem. Et paululum adversus præsentem formidinem mollitus, rogat orátque temperaret dolori, ne æternum suspiceret, sed in contemplatione vitæ per virtutem actæ, desiderium mariti solatiis honestis toleraret. Illa contrà sibi quoque destinatam mortem adseverat, manúmque percussoris exposcit. Tum Seneca gloriæ ejus non adversus, simul amore, ne sibi unicè dilectam ad injurias relinqueret : Vitæ, inquit, delinimenta monstraveram tibi, tu mortis decus mavis. Non invidebo exemplo. Sit hujus tam fortis exitus constantia penes utrosque par, claritudinis plus in tuo fine. Post quæ, eodem ictu brachia ferro exsolvunt. Seneca, quoniam senile corpus & parvo victu tenuatum, lenta effugia sanguini præbebat, crurum quoque & poplitum venas abrumpit. Sævísque cruciatibus defessus, ne dolore suo animum uxoris infringeret, atque ipse visendo ejus tormenta, ad impatientiam delaberetur, suadet in aliud cubiculum abscederet. Et novissimo quoque momento suppeditante eloquentia, advocatis scriptoribus, pleraque tradidit quæ in vulgus edita ejus verbis, invertere supersedeo. At Nero, nullo in Paulinam proprio odio, ac ne glisceret invidia crudelitatis, inhiberi mortem imperat. Hortantibus militibus, servi libertíque obligant brachia, premunt sanguinem, incertum an ignaræ. Nam ut est vulgus ad deteriora promptum, non defuere qui crederent, donec implacabilem Neronem timuerit, famam sociatæ cum marito mortis petivisse; deinde oblata mitiore spe, blandimentis vitæ evictam. Cui addidit paucos postea annos, laudabili in maritum memoria, & ore ac membris in eum pallorem albentibus, ut ostentui esset, multum vitalis spiritus egestum. Seneca interim durante tractu, & lentitudine mortis, Statium Annæum diu sibi amicitiæ fide & arte medicina probatum, orat provisum pridem venenum, quo damnati publico Atheniensium judicio exstinguerentur, promeret : allatúmque hausit frustra, frigidis jam artibus & clauso corpore adversum vim veneni. Postremò stagnum calidæ aquæ introiit, respergens proximos servorum, addita voce, Libare se liquorem illum Jovi liberatori. Exin balneo illatus, & vapore ejus exanimatus, sine ullo funeris sollenni crematur. » (XV, LXII-LXIV.)

P. 564, l. 21. *Or, moy qui sçay).* Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Nam cum scias (en note : sciam) spiritum illius in meo verti, incipio ut illi consulam mihi consulere : Et quum me fortiorem senectus ad multa reddiderit, hoc beneficium ætatis amitto. Venit mihi in mentem in hoc sene & adulescentem esse, cui parcitur. Itaque quoniam ego ab illa non impetro ut me fortius amet, impetrat illa, ut me diligentius amem. Indulgendum est enim honestis affectibus, & interdum etiam si premunt causæ, spiritus in honorem suorum vel cum tormento revocandus, & in ipso ore retinendus est, cum bono viro vivendum sit, non quamdiu juvat, sed quamdiu oportet. Ille qui non uxorem, non amicum tanti putat, ut

diutius in vita commoretur, qui perseverat mori, delicatus est. Hoc quoque imperet sibi animus, ubi utilitas suorum exigit, nec tantum sibi velit mori, sed si cœpit intermittat, & suis se commodet. Ingentis animi est, aliena causa ad vitam reverti, quod magni viri sæpè fecerunt. Sed hoc quoque summæ humanitatis existimo, senectutem suam cujus maximus fructus est, securior sui tutela, & vitæ usus animosior, attentius conservare, si scias alicui tuorum esse dulce, utile, optabile. Habet præterea in se non mediocre ista res gaudium, & mercedem. Quid enim jucundius quam uxori tam charum esse, ut propter hoc tibi charior fias? Potest itaque Paulina mea non tantum suum mihi timorem imputare, sed etiam meum. » (Ép. 104, p. 253.)

Chronologie : Aucune indication ne permet de dater cet essai.

CHAPITRE XXXVI.

DES PLVS EXCELLENS HOMMES.

P. 566, l. 4. *L'un, Homere).* Il faut rapprocher de ce morceau le jugement beaucoup moins favorable que Montaigne a porté sur Homère dans l'essai II, XII, p. 346, l. 23. La plupart des idées qui sont ici exprimées se retrouvent chez Ange Politien, *Præfatio in Homerum.* Il n'est d'ailleurs pas établi du tout que Montaigne les ait puisées dans l'ouvrage d'Ange Politien.

P. 566, l. 10. *Tale facit carmen).* « Il chante sur sa docte lyre des vers comme ceux qu'Apollon lui-même module sur la sienne. » (Properce, II, XXXIV, 79.)

P. 567, l. 11. *Qui quid sit pulchrum).* « Il nous dit mieux et plus abondamment que Chrysippe et Crantor ce qui est honnête ou ce qui ne l'est pas, ce qu'il faut faire ou éviter. » (Horace, *Épîtres,* I, II, 3.)

P. 567, l. 14. *A quo, ceu fonte).* « Dans ses ouvrages, comme à une source intarissable, les poètes viennent s'abreuver tour à tour des eaux du Permesse. » (Ovide, *Amor.,* III, IX, 25.) Les éditions du XVI[e] siècle donnent *ora* que Montaigne remplace par *labra.*

P. 567, l. 17. *Adde Heliconiadum).* « Ajoutez-y les compagnons des Muses, parmi lesquels Homère tient le sceptre. » (Lucrèce, III, 1050.)

P. 567, l. 20. *Cujúsque ex ore).* « Source abondante, qui a coulé avec profusion dans les chants des poètes qui sont venus après lui; fleuve immense divisé en mille petits ruisseaux; héritage d'un seul profitable à tous. » (Manilius, II, 8.) Le texte est celui des éditions du XVI[e] siècle.

P. 568, l. 4. *Que, n'ayant eu nul).* Cf. Bodin, *Methodus ad facilem historiarum cognitionem* : « In hoc genere, Xenophontis magna laus est, eoque major, quo neminem habuit quem imitaretur, ut Velleius scribit de Homero; nec postea fuit qui illum imitari posset. » (IV, 74.) Ce jugement se trouve chez Velleius, I, V.

P. 568, l. 5. *Selon Aristote).* Cf. Plutarque, *Des oracles de la prophetisse Pythie* : « Aristote souloit dire qu'Homere estoit celuy seul qui faisoit des noms et des termes qui avoient mouvements pour la vivacité de leur expression. » (VIII, f° 629 v°.) Le mot d'Aristote est dans sa *Poëtique,* XXIV.

P. 568, l. 7. *Alexandre le grand).* Cf. Plutarque, *Vie d'Alexandre,* II; Pline, *Histoire naturelle,* V, XXIX. Cette anecdote est très vulgarisée au XVI[e] siècle : on la retrouve en particulier dans la plupart des compilations composées à l'honneur des lettres et des sciences. Cf. Ravisius Textor, *Officina,* f° 98 v°; Bouaystuau, *Histoire de Chelidonius,* VI; Muzzio, *Il Gentiluomo,* dialogue III; etc.

P. 568, l. 11. *Disoit Cleomenes).* Cf. Plutarque, *Les dicts notables des Lacedæmoniens* : « Cleomenes souloit dire qu'Homere estoit le poëte des Lacedæmoniens, pour ce qu'il enseigne comme il fault faire la guerre. » (F° 217 v°.)

P. 568, l. 14. *Au jugement de Plutarque). Id., Du trop parler* : « Entre les choses singulieres que l'on dit du prince des poëtes, celle-là est tres-veritable, qu'Homere est seul au monde qui n'a jamais saoulé ny desgousté les hommes, se montrant aux lecteurs toujours tout autre, & florissant toujours en nouvelle grace. » (V, f° 91 r°.)

P. 568, l. 17. *Ce folastre d'Alcibiades). Id., Les dicts notables des anciens Roys, Princes & grands Capitaines* : « (Alcibiade) entra en une eschole, où il demanda au maistre l'Iliade d'Homere. Le maistre luy dit, qu'il n'avoit rien des œuvres d'Homere : il luy donna un soufflet, & passa oultre. » (F° 196 v°.) Cf. aussi *Vie d'Alcibiade*, III.

P. 568, l. 20. *Xenophanes). Id., Les dicts notables des anciens Roys, Princes & grands Capitaines* : « Xenophanes natif de Colophone se plaignoit un jour à luy, [Hieron, tyran de Syracuse], de ce qu'il estoit si pauvre qu'il n'avoit pas le moien d'entretenir deux serviteurs, & il luy respondit : Et comment, Homere que tu reprens & que tu blasmes ordinairement, tout mort qu'il est, en nourrit plus de dix mille. » (F° 189 v°.)

P. 568, l. 24. *A Panætius).* Cf. Cicéron, *Tusculanes* : « Homerum philosophorum. » (I, XXXII.) Panætius donne à Platon les noms de divin, très saint, très sage, et c'est pour enchérir sur toutes ces appellations, qu'il le déclare l'Homère des philosophes.

P. 569, l. 3. *Mahumet, second de ce nom).* Cf. Gentillet, *Discours sur les moyens de bien gouverner* : « Le Turc disoit que c'estoyent les Juifs qui avoyent a tort crucifié Jesus Christ. Et quant à luy, qu'il n'estoit point descendu des Juifs, mais du sang des Troyens, duquel les Italiens se disent aussi estre descendus. Et que leur devoir seroit des uns & des autres, de restaurer plustost Troye la grand' & venger la mort de Hector leur ancestre sur les Grecs, que de se faire la guerre, comme de sa part il estoit apres à le faire... » (III, I, f° 62 r°.) Le récit est tiré de Monstrelet (III, LXVIII); mais il est tout à fait probable que Montaigne le doit à Gentillet.

P. 569, l. 13. *Smyrna).* Smyrne, Rhodes, Colophon, Salamine, Chio, Argos, Athènes. C'est la traduction d'un vers grec cité par Aulu-Gelle (*Nuits attiques*, III, XI). L'édition d'Aulu-Gelle de Lyon 1565 donne comme Montaigne le texte Χίος, et non Ἴος qu'on trouve dans la plupart des éditions. Voir aussi Politien, poëme intitulé *Manto* (éd. de Lyon 1545, t. III, p. 232).

P. 569, l. 14. *Alexandre le Grand).* Au sujet de cet éloge d'Alexandre le Grand, cf. surtout, pour la partie écrite en 1580, Plutarque, *Vie d'Alexandre*, et les deux traités intitulés *De la fortune ou vertu d'Alexandre*; pour les additions de 1588, outre les mêmes œuvres de Plutarque, Arrien de Nicomédie et Quinte-Curce.

P. 569, l. 21. *Impellens).* « Renversant tout ce qui faisait obstacle à son ambition sans mesure et se plaisant à s'ouvrir un chemin à travers les ruines. » (Lucain, I, 149.)

P. 570, l. 10. *La ruyne de Thebes).* Cf. Quinte-Curce, I, XI, etc.; Plutarque, *Vie d'Alexandre*, IV, f° 468 r°.

P. 570, l. 11. *Le meurtre de Menander).* Cf. Plutarque, *Vie d'Alexandre*, XVIII, f° 485 v°.

P. 570, l. 11. *Du Medecin). Id., ibid.*, XXII, f° 490 v°.

P. 570, l. 12. *Prisonniers Persiens). Id., ibid.*, XII, f° 478 v°.

P. 570, l. 12. *Soldats Indiens). Id., ibid.*, XVIII, f° 486 v°.

P. 570, l. 13. *Des Cosseïens). Id., ibid.*, XXII, f° 491 r°.

P. 570, l. 17. *Et a este).* Cf. Quinte-Curce : « Bona naturæ ejus fuisse, vitia fortunæ. » (X, V.) Montaigne, qui ne semble pas lire Quinte-Curce après 1588, a sans doute pris ceci dans l'ouvrage de Hieronimo de Franchi Conestaggio, *Unione del regno di Portogallo alla corona di Castiglia*, liv. II, au passage où il a fait de larges emprunts pour l'essai II, XXI.

P. 570, l. 20. *Quant à ses mangeoires).* Cf. Plutarque, *Vie d'Alexandre*, XIX; Diodore de Sicile, XVII, XCV; Quinte-Curce, IX, III; etc.

P. 570, l. 21. *Toutes ces choses).* Cf. Arrien : « S'il se treuve d'adventure qu'il ait faict quelque acte hautain ou cruel, il me semble qu'on n'y doit pas avoir beaucoup d'esgard, si nous considerons la fleur de jeunesse en laquelle il estoit encores : le cours si heureusement continué de ses felicitez : et les flatteurs qui se donnent tant de peine à destourner les roys et princes de la cognoissance de la verité des choses, et de l'équité. » (Fin du livre VII, p. 309.) Cf. aussi l'épître dédicatoire placée en tête de l'édition de Quinte-Curce que possédait Montaigne où ce passage d'Arrien est traduit en latin.

P. 570, l. 25. *L'authorité d'Hannibal).* Cf. Arrien, préface de la traduction de Witard : « Estant prince si accomply & si preux capitaine, que Hannibal mesme luy donnoit la première place. » Allusion à un passage de Tite-Live, XXXV, xiv, et à un Dialogue des morts de Lucien.

P. 571, l. 1. *Qualis).* « Tel brille Lucifer, l'astre que chérit Vénus entre tous les feux célestes, lorsque, sortant des flots, il vient de dresser sa face auguste dans le ciel, et de dissiper les ténèbres de la nuit. » (Virgile, *Enéide,* VIII, 589.)

P. 571, l. 6. *Que ses medailles).* Cf. Arrien, préface de la traduction de Witard : « Estant prince... si bien renommé que anciennement ceux estoient plus asseurez contre tous périls & hazards qui portoient sur eux son pourtraict gravé en or ou en argent. » Le fait est emprunté par Witard à Trebellius Pollio, *Triginta tyranni,* xiv.

P. 571, l. 8. *Plus de Roys). Id., ibid.* : « Aussi y a-t-il eu infinis hommes de sçavoir, tant Princes, Capitaines, Philosophes, Poëtes que autres, qui ont escrit de luy. »

P. 571, l. 10. *Les Mahumetans).* Cf. Guillaume Postel, *Histoire des Turcs* (éd. de 1575, 2e partie, p. 131; éd. de 1560, 1re partie, p. 36). Montaigne fait encore allusion au même passage lorsque, plus loin, il dit à la gloire d'Alexandre que les Turcs, qui méprisent toutes les histoires, ne retiennent que la sienne. Postel disait : « Ils laissent en petite estime les histoires, et principalement les nostres et les estranges pource qu'ils disent qu'on n'oseroit, vivant un prince escrire de luy la vérité, qui ne fut tout en louange, et apres sa mort la memoire s'en perdre : dont ce qu'il y a d'histoires, ils les ont quasi pour fausses, fors qu'ils en ont bien quelqu'unes traduittes de Grec, qu'ils appellent Scander c'est à dire Alexandre, et Chederelles ou Suggia c'est à dire saint Georges. »

P. 571, l. 13. *Mettre en doubte).* Montaigne a déjà comparé Cæsar et Alexandre dans l'essai II, xxxiv, 549.

P. 571, l. 19. *Et velut).* « Tels des feux allumés sur divers points dans une forêt pleine de broussailles et de lauriers, ou tels des torrents qui tombent avec fracas du haut des montagnes et courent en bouillonnant à la mer, après avoir tout ravagé sur leur passage. » (Virgile, *Énéide,* XII, 521.)

P. 572, l. 1. *C'est Epaminondas).* Montaigne confirmera ce jugement dans l'édition de 1588, essai III, i. Bien que la *Vie d'Epaminondas* que Plutarque avait écrite soit perdue, c'est surtout par Plutarque que Montaigne connaît ce personnage : voir spécialement la *Vie de Pélopidas,* et l'*Esprit familier de Socrate.* Il est probable aussi qu'il a étudié la *Vie d'Epaminondas* écrite par Cornélius Népos, dans l'édition de Cornélius Népos publiée par Lambin (1569). S'il en a fait usage, il a pu trouver de riches annotations où sont réunis des témoignages très abondants de divers historiens. Après 1588, Montaigne fait surtout des emprunts à Diodore de Sicile.

P. 572, l. 3. *De la substance de la chose).* Montaigne a longuement développé cette idée au début de l'essai II, xvi.

P. 572, l. 12. *Les Grecs luy ont faict).* Cf. Diodore de Sicile, XV, xxiv; Pausanias, VIII, xi; etc.

P. 572, l. 15. *Jamais homme).* Cf. Plutarque, *De l'esprit familier de Socrate* : « Sphintharus Tarentin ayant demouré assez long temps par deçà avec luy, disoit qu'il n'avoit jamais parlé à homme qui sceust tant, ne qui parlast moins que luy. » (xxiii, f° 645 v°.) Cf. aussi *Comment il fault ouir,* iii, f° 25 v°, où le même jugement se retrouve à peu près dans les mêmes termes et également attribué à Sphintharus.

P. 572, l. 16. *Il estoit Pythagorique).* Cf. Diodore de Sicile, XV, x, f° 192 r°; aussi Cicéron, *De officiis,* I, xliv.

P. 573, l. 1. *L'antieneté jugea).* Cf. Diodore de Sicile : « Qui voudra comparer les vertus de tous ces capitaines (ils viennent d'être longuement énumérés) avec les faits et la gloire d'Epaminondas, il trouvera sa vertu plus claire, plus nette et plus excellente que de nul des autres, pource qu'en tous les autres on trouvera tousjours quelque vertu particuliere et quelque qualité speciale plus dominante que les autres, qui les a renduz illustres et glorieux : mais en cestuy cy estoient jointes ensemble toutes les qualitez et vertus, que l'on sçauroit desirer en un grand capitaine pour le rendre perfait et accomply de tout poinct... » (XV, xxiv, f° 214 v°.)

P. 573, l. 8. *Que son obstination)*. Cf. Plutarque, *De l'esprit familier de Socrate*, xvii, f° 641, r°. Montaigne a parlé autrement de ce fait dans l'essai II, xi, p. 121, l. 23.

P. 573, l. 14. *La couple de vies)*. Rapprocher ce que, avant 1588, Montaigne avait écrit dans l'essai III, xiii, 216. Il effaça sur son exemplaire annoté cette phrase qui supposait par erreur un parallèle entre Scipion et Lélius, et écrivit celle que nous lisons dans l'essai II, xxxvi, sur le parallèle perdu de Scipion et d'Epaminondas. Au sujet de cette perte, cf. Amyot, préface de la traduction des *Vies*.

P. 574, l. 5. *Le plus doux contentement)*. Cf. Plutarque, *Que l'on ne sçauroit vivre joyeusement selon la doctrine d'Epicurus* : « Epaminondas... asseuroit que le plus doulx contentement qu'il eust eu en toute sa vie, estoit que son pere & sa mere vivans voyoient le trophee de la battaille de Leuctres, qu'il avoit gagnee contre les Lacedemoniens. » (xiii, f° 285.) Voir encore la *Vie de Coriolan* : « Lon dit que Epaminondas advoua & confessa semblablement estre en luy, reputant son principal & plus grand heur estre, que son pere & sa mere vivans avoient veu la victoire qu'il gaigna en la plaine de Leuctres. » (iii, f° 148 r°.)

P. 574, l. 9. *Il ne pensoit pas)*. *Id.*, *De l'esprit familier de Socrate* : « Epaminondas qui a esté mieulx instruit & nourry à la vertu que nul autre des Bœotiens... fait du restif quand il est question d'executer une si grande entreprise pour la delivrance de son païs... Comment, dit Theocritus, il n'approuvoit doncques pas la conspiration ? Non pas, dis-je, de faire mourir aucun des citoyens qu'ils ne fussent premierement condamnez par la Justice : Qu'ils dient ce qu'ils voudront (dit Epaminondas)... & nous l'environnants taschions à le persuader de vouloir participer à l'entreprise. Il nous respondit... qu'il ne feroit pas mourir un citoyen qui ne fust condamné par la justice, si ce n'estoit que bien urgente necessité le pressast à ce faire... Nous trouvasmes bon son advis. » (iv, f° 637 r° et f° 646 v°.)

P. 574, l. 12. *Il tenoit aussi)*. *Id.*, *ibid.* : « Es battailles il se fault bien destourner de devant celuy des ennemis dont on a receu quelque plaisir. » (xvii, f° 641 r°.)

P. 572, l. 15. *Son humanité)*. Cf. Diodore de Sicile : « En la battaille qui fut donnée auprès de Corinthe aux remparts qu'avoient faits les Lacedemoniens, pour cuider en garde les Beotiens de penetrer au dedans de la Moree, Epaminondas ayant forcé & rompu la garde des Lacedemoniens qui defendoient ce rempart : & en ayant peu mettre à l'espee s'il eust voulu un bien grand nombre, se contenta seulement de ceste gloire d'avoir fait malgré eulx ce qu'il avoit voulu, & ne chercha point de les endommager d'avantage : ce qui fut cause que l'on eut grand souspeçon & grande defiance de luy, comme ayant voulontairement espargné les ennemys, à celle fin que particulierement ilz en sceussent gré à luy seul : au moyen de quoy ceulx qui portoient envie à sa gloire, ayans ceste occasion de le calumnier avec quelque apparence, le chargerent et accuserent de trahyson, tellement que le peuple irrité & mutiné contre luy, le déposa de la charge de gouverneur & capitaine : & le reduisant à l'estat d'homme privé, voulut qu'il allast comme les autres, à ce voyage de Thessalie : mais quand l'on veit que par ses effets il effaçoit toutes les calumnies que ses malveuillans avoient mises en avant à l'encontre de luy, le peuple adonc le remit en sa premiere dignité. » (XV, xix, f° 207 r°.)

P. 574, l. 23. *La prosperité)*. *Id.*, *ibid.* : « Il acquit de son temps à son pays par force d'armes la principaulté de la Grece, et depuis sa mort ses citoyens incontinent la perdirent, et allerent tousjours declinans de mal en pis... » (XV, xxiv, f° 214.) Cf. aussi Cornélius Népos, *Vie d'Epaminondas*, x.

Chronologie : Un emprunt à Bodin (p. 568, l. 4) et un emprunt à Gentillet (p. 569, l. 3) prouvent que cet essai est des environs de 1578.

Chapitre XXXVII.

DE LA RESSEMBLANCE DES ENFANS AUX PERES.

P. 575, l. 10. *Un valet).* Cf. l'essai II, ix, p. 98, l. 11 (texte de 1588).

P. 576, l. 20. *Debilem).* « Qu'on me rende manchot, goutteux, cul-de-jatte, qu'on m'arrache mes dents branlantes, pourvu que la vie me reste je suis satisfait. » (Sénèque, épître 101.) Le texte est différent de celui qu'on trouve dans l'édition de Sénèque dont Montaigne semble faire habituellement usage. (Bâle 1557). Il est conforme, au contraire, à celui des éditions de Bâle 1529 et de Bâle 1539. Peut-être en faut-il conclure que Montaigne a puisé cette citation chez quelque auteur de seconde main.

P. 576, l. 24. *Couvroit Tamburlan).* Cf. Chalcondyle : « Il se trouva une grande multitude de Ladres là aupres, que Temir fit tous mettre à mort : Car tout autant qu'il s'en rencontroit devant luy, ils se pouvoient bien asseurer de faire le saut, allegant n'estre raisonnable, de laisser plus longuement regner une telle peste, qui ne servoient que d'infecter les autres, & vivoient avec cela en tant d'angoisse, & de martyre. » (III, x, 192.)

P. 577, l. 1. *Et Antisthenes).* Cf. Diogène Laërce, *Vie d'Antisthène* : « Aliquando item intraverat sicam habens, ad quem ille cùm diceret, quis me doloribus absolvet? ille ostensa sica hæc ait : & ille, doloribus dixi, non vita. » (VI, xviii, 356.)

P. 577, l. 17. *J'en avois plus de peur).* Pour la même idée, voir l'essai II, vi, p. 52, l. 1, et la note.

P. 578, l. 9. *Summum).* « Ne craignez ni ne désirez la mort. » (Martial, X, xlvii, 13.) Pour la pensée on peut rapprocher Sénèque, *Épîtres* : « In utrumque monendi ac firmandi sumus, et ne nimis amemus vitam et ne nimis oderimus. » (Ép. 24.)

P. 578, texte de 1588. *La peinture de la Poesie).* Pour la même idée, cf. l'essai II, ii, p. 19, l. 18.

P. 578, texte de 1588. *& se n'aflige).* « Son affliction est telle qu'il se mord les mains, qu'il se mord les lèvres, et que sa joue est sans cesse inondée de pleurs. »

P. 579, l. 18. *Comme aucuns medecins).* Cf. Laurent Joubert, *Erreurs populaires au faict de la médecine,* IV, ix.

P. 579, l. 22. *Epicurus ne permet pas).* Cf. Diogène Laërce, *Vie d'Epicure* : « Cum tamen cruciatur & ingemiscet & ejulabit. » (X, cxviii, 716.)

P. 580, l. 1. *Pugiles etiam).* « Les lutteurs aussi, en frappant du ceste, gémissent, parce que sous l'effort de la voix tout le corps se raidit, et le coup est assené avec plus de vigueur. » (Cicéron, *Tusculanes,* II, xxiii.) Cicéron écrit : ingemiscunt : *non quód doleant, animóve succumbant, sed quia...*

P. 580, l. 14. *Ejulatu).* « Qui crie, qui pleure, qui gémit, qui frappe l'air de voix lamentables. » Vers du *Philoctète* d'Attius, cités par Cicéron, *De finibus,* II, xxix; *Tusculanes,* II, xiv. Montaigne a pris ce texte dans les *Tusculanes.* Voir son édition, p. 133; dans le *De finibus,* il est un peu différent.

P. 580, l. 22. *Ce songeur de Cicero). De divinatione,* II, lxix.

P. 581, l. 6. *Laborum).* « Il n'y a plus pour moi désormais de peines nouvelles et inattendues : j'ai tout prévu, je suis préparé à tout. » (Virgile, *Énéide,* VI, 103.) Le texte de l'édition de Montaigne est :

« Non ulla laborum,
» O virgo, nova mi facies inopináve surgit. »

P. 582, l. 6. *Quel monstre).* Chez Ambroise Paré l'idée de l'atavisme est très nettement formulée. Cf. le *Traité des Monstres,* XIII. Parmi les malades qui transmettent le plus fréquemment leurs maux à leurs enfants Paré cite les « Lapidaires » qui engendrent des « enfans subjects à la pierre », et il poursuit : « Il y a une infinité d'autres dispositions des pères et mères ausquelles les enfans sont subjects, voire mesmes qu'ils retiennent des mœurs, de la parole, des mines et trongnes, contenances et gestes, jusques au marcher et cracher de leurs pères et mères. » Sur la complexité de la semence humaine, Montaigne a eu chance de lire un long développement dans la traduction d'Athénagore publiée par son compatriote Arnaud du Ferrier. (Simon Millanges, Bordeaux 1577.)

P. 582, l. 13. *En la famille de Lepidus).* Cf. Pline, *Histoire naturelle* : « In Lepidorum gente tres, intermisso ordine, obducto membranâ oculo, genitos accepimus. » (VII, XII.)

P. 582, l. 15. *A Thebes).* Cf. Plutarque, *Pourquoy la justice divine differe quelquefois la punition des malefices* : « Comme ainsi fust que lon tenoit pour certain, que Python le Nisibien estoit extraict de la race & lignee des Semez, qui ont esté les premiers seigneurs & fondateurs de Thebes le dernier de ses enfans qui mourut, il n'y a pas long temps, avoit rapporté la figure de la lance en son corps, qui estoit la marque naturelle de celle lignee la ancienement estant apres si long intervalle de temp ressourse & revenue, comme du fond au dessus, celle similitude de races. » (XIX, f° 267 r°.)

P. 582, l. 17. *Aristote dict).* C'est ce que raconte Hérodote d'un peuple de Libye, IV, CLXXX. Cf. l'essai II, VIII, p. 90, l. 11.

P. 585, l. 4. *Suivant Epicurus).* Cf. Cicéron, *Tusculanes* : « Itaque hac usurum compensatione sapientem, ut voluptatem fugiat, si ea majorem dolorem effectura sit, & dolorem suscipiat majorem efficientem voluptatem. » (V, XXXIII; t. IV, p. 180); voir aussi Diogène Laërce, *Vie d'Epicure* : « Sæpe plerasque (voluptates) transgredimur, quando ex his major molestia sequitur, doloresque nonnullos voluptatibus præstare arbitramur, quandoquidem ex diutina toleratione dolorum major nos voluptas sequitur. » (X, CXXIX, 722.)

P. 585, l. 26. *Disoit Solon).* Cf. Plutarque, *Le bancquet des sept Sages* : « Lon prent la nourriture comme une medecine pour guarir la faim. » (XIX, f° 158 r°.)

P. 586, l. 21. *Tirent ils pas l'argument).* Pour la même idée, cf. l'essai II, XII, p. 210, l. 24.

P. 587, l. 1. *Eux mesmes nous font ils voir).* La même idée se retrouve chez Corneille Agrippa, *De incertitudine & vanitate scientiarum* : « Multæ gentes olim fuerunt & adhuc sunt absque medicis degentes, quas videmus ultra decrepitam ætatem robustas & supra centenarios annos vivere : contrario istos delicatiores populos, qui medicorum promissis & opera vivunt, ut plurimum media ætate senescere & occumbere, quin & ipsosmet medicos plus cæteris hominibus & quasi semper ægrotare, ac immutatiore ætate decedere. » (LXXXIII.)

P. 587, l. 9. *Les Romains avoyent esté).* Pline, XXIX, I, dit que les Romains furent six cents ans sans médecins; et Joubert répète les affirmations de Pline dans les *Erreurs populaires,* I, I; mais loin de prétendre que lorsqu'ils eurent pénétré dans la ville, ce fut Caton qui les chassa, Pline déclare que leur expulsion n'eut lieu que bien longtemps après la mort de Caton. Cette seconde idée vient sans doute de Corneille Agrippa, *De incertitudine & vanitate scientiarum* : « Proinde Romani quondam sub Catone Censorio medicos omnes & urbe Roma, & tota Italia pepulerunt eorum funesta mendacia, crudelitatemque aversati. » (LXXXIII.) Et Corneille Agrippa donne une longue épître à son fils sur les médecins.

P. 587, l. 16. *Ce que dict Plutarque). Vie de Caton le Censeur* : « Il avoit fait un petit traitté de medecine par lequel il guerissoit ceulx de sa maison quand ilz estoient malades, & les entretenoit quand ilz estoient en santé. Il ne leur defendoit jamais le manger, mais il les nourrissoit de quelques herbes, & de quelques chairs legeres, comme de Canes, de Palumbes & de Lievres : car telles viandes, disoit il, sont bonnes pour les malades & faciles à digerer, excepté qu'elles font songer & resver ceulx qui en mangent : & se vantoit qu'avec ce regime là & ceste façon de mediciner, il s'estoit tousjours maintenu

sain quant à luy, & avoit aussi gardé ses domestiques en santé. » (XII, f° 244 v°.)

P. 587, l. 17. *Comme les Arcades).* Cf. Corneille Agrippa, *De incertitudine & vanitate scientiarum* : « Olim... Archades non medicaminibus utebantur, sed (quod narrat Plinius) verno lacte utebantur, quoniam tunc maxime succis herbæ turgerent, medenrenturque uberiores pascua : eligebant autem præ cæteris lac vaccinium, quia illæ omnivoræ sunt in herbis. » (LXXXIII.) Agrippa transcrit textuellement Pline, *Histoire naturelle,* XXV, VIII.

P. 587, l. 18. *Dict Herodote).* « Quand leurs enfans (des Libyens) sont parvenus en l'aage de quatre ans, ils leur bruslent les veines du sommet de la teste, aucuns celles des temples avec laine à tout le suif, afin que les caterres ne leur nuisent tant qu'ils vivront. Et dit-on que par ce moyen ils se trouvent beaucoup plus sains. » (IV, CLXXXVII; t. I, f° 309 r°.)

P. 588, l. 5. *C'est du grand Platon).* Dans le *Timée* : « Tertia commotionis species tunc demum cum summa cogit necessitas, utilis, aliter vero nullo modo sanæ mentis homini suscipienda. Medicorum illa purgatio est, quæ pharmacis... fieri solet. Morbi enim nisi periculosissimi sint, pharmacis irritandi non sunt. » (P. 89; éd. de 1546, p. 732.)

P. 588, l. 16. *Bihore).* Terme gascon, de « via foras ». Cotgrave dit que c'est un terme dont se servent les charretiers pour hâter leurs chevaux.

P. 588, l. 21. *Il meine).* Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Ducunt volentem fata, nolentem trahunt. » (Ép. 107, p. 258.) Et encore : « Puta te nolle sequi duceris. » (Ép. 77, p. 179.)

P. 588, l. 24. *On demandoit à un Lacedemonien).* Cf. Corneille Agrippa, *De incertitudine & vanitate scientiarum* : « Hinc ille Lacon cuidam dicenti, nihil mali habes, respondit, quia non utor medico, illoque iterum dicente, senex factus es, respondit, quia nunquam usus sum medico. » (LXXXIII.)

P. 588, l. 25. *Adrian l'empereur). Id., ibid.* : « Illud etiam moribundi jam Adriani imperatoris dictum : Medicorum turba principem perdit (*sic*). » Agrippa a pris ceci chez Xiphilin, *Vie d'Adrien.* Rapprocher aussi cette épitaphe qu'on trouve dans Pline, *Histoire naturelle* : « Turbâ se Medicorum perisse. » (XXIX, I.)

P. 589, l. 1. *Un mauvais luicteur).* Cf. Diogène Laërce, *Vie de Diogène* : « Cùm vidisset ignavum luctatorem medicinam profitentem, quid hoc, inquit, num & eos qui te aliquando vicerunt, nunc ipse dejicies ? » (VI, LXII, 380.)

P. 589, l. 4. *Selon Nicocles).* Le mot de Nicoclès se trouve dans le chapitre CXLVI de la *Collection des moines Antonius et Maximus,* imprimée à la suite de Stobée. On ne trouve pas cette collection dans les éditions de Stobée publiées au XVIe siècle; mais elle a été imprimée à part en 1546 (Tiguri). Cf. cette édition, p. 62. Peut-être Montaigne a-t-il pris cette allégation dans quelque ouvrage de seconde main.

P. 589, l. 5. *Ils ont une façon bien avantageuse).* Corneille Agrippa, *De incertitudine & vanitate scientiarum,* a de longs développements sur ce thème : « Si ægro quid male cesserit, sive illum præter spem per insignem imperitiam occiderit, hic se aut per catarri præfocativum defluxum, aut aliquod aliud simile subitaneum accidens, immedicabilémque casum apparenter excusat, & ægri inobedientiam, aut custodum negligentiam acriter excusat, aut incusat collegas, aut in pharmacopolam culpam protrudit : sic enim efficit, ut nemo ægrotus nisi propria culpa periisse, nemo nisi medici beneficio restitutus videatur. » (LXXXIII.)

P. 589, l. 18. *Rhedarum).* « Le passage des chars au détour étroit des rues. » (Juvénal, III, 236.)

P. 590, l. 7. *Platon disoit).* Dans la *République* : « Mendacium hominibus... pro medicamento est utile, quare publicis medicis concedendum. » (III, p. 389; éd. de 1546, p. 558.)

P. 590, l. 10. *Æsope).* Fable XIII, *Le Malade et le Médecin.* Sur le cas que Montaigne faisait des fables d'Esope, cf. l'essai II, x, p. 104, l. 20.

P. 590, l. 24. *Il y avoit en Ægypte).* Cf. Corneille Agrippa, *De incertitudine & vanitate scientiarum* : « Cui fraudi ut obviaretur apud Ægyptios medici ante diem tertium ægrotorum corpora eorum periculo curabant post triduum autem suo. » (LXXXIII, à la fin.)

P. 590, l. 27. *Æsculapius).* Cf. Pline, *Histoire naturelle* : « Auxit (medicina) deinde famam etiam crimine, ictum fulmine Æsculapium fabulata, quoniam Tyndareum revocavisset ad vitam. » (XXIX, I.)

Ce n'est pas Hélène, comme Montaigne l'avait écrit en 1580, mais bien Hippolyte, comme il l'a mis après 1588, qu'Esculape ramena des enfers. Corneille Agrippa fait allusion au même fait dans le chapitre LXXXIII du *De incertitudine & vanitate scientiarum.*

P. 590, l. 29. *Nam pater).* « Car Jupiter, indigné qu'un mortel ait été rappelé de la nuit infernale à la lumière du jour, frappa de la foudre le fils d'Apollon, l'inventeur de cet art audacieux, et le précipita sur les bords du Styx. » (Virgile, *Énéide,* VII, 770.)

P. 591, l. 3. *Un medecin vantoit).* Cf. la *Collection des moines Antonius et Maximus,* CXLVI; dans l'édition de 1546, p. 202.

P. 591, l. 8. *C'estoit un bon commencement).* Cf. Pline, *Histoire naturelle,* XXIX, I.

P. 591, l. 12. *Ut si quis).* « Comme si un médecin ordonnait à un malade de prendre un enfant de la terre, marchant dans l'herbe, portant sa maison sur son dos et dépourvu de sang. » (Cicéron, *De divinatione,* II, LXIV.) Cicéron ajoute : « Potius quàm hominum more cochleam dicere » (t. IV, p. 282); « Au lieu de dire comme tout le monde, un colimaçon. »

P. 591, l. 15. *La foy du patient).* Rapprocher Corneille Agrippa, *De incertitudine & vanitate scientiarum* : « Avicenna, inquiens, fidem ac spem ægri erga medicum & medicinam sæpe plus efficere, quam ipsam cum medico medicinam. » (LXXXIII.)

P. 591, l. 26. *Le nombre imper).* Sur les propriétés du nombre impair en médecine on peut comparer Guillaume Bouchet, I, X, f° 223 v°; voir aussi Laurent Joubert, *Erreurs populaires,* I, XIV.

P. 592, l. 6. *Il advient de cette faute).* Cf. Pline, *Histoire naturelle* : « Hinc illæ circa ægros miseræ sententiarum concertationes, nullo idem censente, ne videatur accessio alterius. » (XXIX, I.) On trouvera la même idée dans le chapitre LXXXIII de Corneille Agrippa. Voir aussi une réflexion de Montaigne dans son *Journal de voyage* : « Questo giorno avendo certi medici a fare una consulta importante per un signor giováne Signor Paulo de Cesis (nipote del Cardinal de Cesis) ch' era in questi bagni; da parte sua mi vennero a pregare, che mi piacesse d'intendere le loro opinioni e controversie, perchè lui era risoluto di stare del tutto al giudizio mio. Me ne rideva fra me stesso. » (P. 362.)

P. 592, l. 11. *Qui veid jamais medecin).* Cf. Corneille Agrippa, *De incertitudine & vanitate scientiarum* : « Sic... omnes a se invicem dissentiunt, ut nullus reperiatur medicus, qui citra exceptionem, additionem, vel permutationem præscriptum ab alio pharmacum comprobet », etc. (LXXXIII.) Aux bains de la Villa, Montaigne remarque : « Era cosa piacevole di veder le diverse ordinazioni dei medici di diverse parti d'Italia tanto contrari, e particolamente sul fatto di questi bagni, e doccie : che di centi consulte non ci erano due d'accordo, anzi accusavano, e dannavano l'una l'altra quasi tutte d'omicidio. » (*Journal de voyage,* p. 351.)

P. 592, l. 15. *Celuy la de leurs docteurs).* Cf. Corneille Agrippa, *De incertitudine & vanitate scientiarum* : « Hinc Rasis conscius profecto, cum ægrotantium credulæ stultitiæ, tum medicorum contentiosæ inscitiæ, utrique & ægro & medico non incaute consulens, suadet in aphorismis suis, tantum unum medicum fore eligendum : quia unius (inquit) error, magnam infamiam non inducit : & unius utilitas, quam in ægro efficit, collaudatur : qui autem quam plures medicorum adhibuerit, is in errorem incidit plurimum. » (LXXXIII.)

P. 592, l. 28. *Hierophilus). Id., ibid.* : « De causis ... morborum originalibus agentes, Hippocrates illas in flatu sine spiritu collocat, Hierophilus in humoribus, Erasistratus in arteriarum sanguine, Asclepiades ex atomis per corporis invisibiles poros illapsis illas rimatur, Alcmæon ex corporalium potentiarum exuperantia vel inopia, Diocles ex inæqualitate elementorum corporalium aerisque halitu, Strato ab alimenti exuperantia cruditateque & ejus corruptione omnes morbos fieri solummodo putat. » (LXXXII.)

P. 593, l. 5. *L'un de leurs amis).* Cf. Pline, *Histoire naturelle* : « Mirum & indignum protinùs subit, nullam Artium Medicinâ inconstantiorem fuisse, & etiamnum sæpius mutari quum sit fructuosior nulla. » (XXIX, I.) Mais Pline entend « fructuosior » au sens de lucratif.

P. 593, l. 13. *Avant la guerre peloponesiaque).* Toute cette histoire de la médecine est fidèlement résumée de Pline, *Histoire naturelle,* XXIX, I.)

P. 594, l. 9. *Nous ne recevons pas).* J'ignore à quel médecin Montaigne fait ici allusion, mais les mêmes idées sont développées chez Corneille Agrippa, LXXXIII-LXXXIV.

P. 594, l. 19. *Paracelse).* Cf. l'essai II, XII, p. 323, l. 19, et la note.

P. 594, l. 19. *Fioravanti).* Léonard Fioravanti, né à Bologne, était assez célèbre en Italie. Il mourut en 1588. Entre autres ouvrages il a écrit : *Le trésor de la vie humaine; l'Abrégé des secrets rationnels concernant la Médecine, la Chirurgie et l'Alchimie; le Miroir de la science universelle*; etc.

P. 594, l. 19. *Argenterius).* Ou Jean Argentier, de Quiers, 1513-1572.

P. 595, l. 3. *Æsope faict).* Fable 76, *l'Ethiopien.*

P. 595, l. 17. *Leurs autheurs tiennent).* Cf. Corneille Agrippa, *De incertitudine & vanitate scientiarum* : « Galenus (inquiens) difficile posse reperiri medicamen, quod plurimum prosit, ac non simul in aliquo obsit. » (LXXXIII.)

P. 596, l. 18. *L'interpretation des urines). Id., ibid.*, LXXXII; et aussi Laurent Joubert, *Erreurs populaires au faict de la médeciue*, III, III.

P. 597, l. 2. *La chirurgie).* Cf. Corneille Agrippa, *De incertitudine & vanitate scientiarum* : « Restat chirurgia... cujus opera manifesta & securiora sunt remedia, nam reliquorum medicorum cæca consilia sunt. » (LXXXV.)

P. 597, l. 10. *Cettuy-cy).* On trouve chez Corneille Agrippa une critique analogue des médicaments composés (LXXXIII et LXXXIV), mais la critique de Montaigne sur ce point est plus précise que celle de son devancier.

P. 597, l. 23. *Un autre officier).* L'apothicaire, auquel Agrippa consacre tout un chapitre, le chapitre LXXXV.

P. 598, l. 3. *Les Ægiptiens).* Cf. Hérodote, II, LXXXIV; t. I, f° 130 r°.

P. 598, l. 9. *Ils me tuarent un amy).* Certainement La Boétie qui mourut de la dysenterie en 1563.

P. 599, l. 19. *Il est plus salubre).* Souvenir des contradictions notées par Montaigne dans son *Journal de voyage* entre deux médecins, Donati et Franciotti, qui ont écrit sur les eaux de la Villa : « Je viens de voir un médecin imprimé, parlant de ces eaus, nomé Donati, qui dit qu'il conseille de peu disner, et mieus souper : je croi que ma conjecture lui sert : son compaignon Franciotti est au contrere come en plusieurs autres choses. » (P. 326.)

P. 600, l. 21. *J'aye trouvé mal fondez).* C'est sur le même ton que Montaigne parle, dans son *Journal de voyage*, des prétendus miracles opérés par les eaux : « Ils diversifient l'operation de ses eaus qui refreche, qui eschauffe, qui pour telle maladie, qui pour telle autre, et là-dessus mille miracles; mais en somme, il n'y a nulle sorte de mal qui n'y treuve sa guerison. » (P. 319.)

P. 601, l. 10. *Della Villa).* On voit en effet par le *Journal de voyage* que Montaigne y a fait deux saisons lors de son séjour en Italie, et il s'attarde longuement à décrire les beautés du pays et les agréments du lieu d'une manière qui semble confirmer les déclarations que nous trouvons ici : « Bein della Villa, seize milles. C'est un païs tout montueus. Audavant du bein, le long de la riviere, il y a une pleine de trois ou quatre çans pas, audessus de laquele le bein est relevé le long de la cote d'une montaigne mediocre, et relevé environ come la fonteine de Banieres, où l'on boit pres de la ville. Le site où est le bein a quelque chose de plein, où sont trante ou quarante maisons tres-bien accommodées pour ce service, les chambres jolies, toutes particulieres, et libres qui veut, à-tout un retret, et ont un' entrée pour s'entreatacher, et un' autre pour se particulariser. Je les reconnus quasi toutes avant que de faire marché, et m'aretai à la plus belle, notammant pour le prospect qui regarde (au moins la chambre que je choisis) tout ce petit fons, et la riviere de la Lima, et les montaignes qui couvrent ledict fons, toutes bien cultivées et vertes jusques à la sime, peuplées de chataigniers et oliviers, et ailleurs de vignes qu'ils plantent autour des montaignes, et les encerclent en forme de cercles et de degrés. Le bort du degré vers le dehors un peu relevé, c'est vigne; l'enfonceure de ce degré, c'est bled. De ma chambre j'avois toute la nuit bien doucement le bruit de cete riviere. Entre ces maisons est une place à se proumener, ouverte d'un costé en forme de terrasse, par laquelle vous regardés

ce petit plein sous l'allée d'une treille publique, et voiés le long de la riviere dans ce petit plein, à deus cens pas sous vous, un beau petit village qui sert aussi à ces beins, quand il y a presse. La pluspart des maisons neufves, un beau chemin pour y aler, et une belle place audict village. » (P. 313.)

P. 601, l. 12. *Chaque nation).* Dans son *Journal de voyage,* Montaigne prend plaisir à noter ces contradictions entre les usages qu'il remarque dans les différentes villes d'eaux qu'il traverse. Voyez en particulier, p. 317, ce qu'il dit des douches aux bains de la Villa.

P. 602, l. 6. *Alcon).* « Alcon, hier, a touché la statue de Jupiter; et, quoique de marbre, le dieu a éprouvé la vertu du médecin. Voici qu'aujourd'hui on le tire de son vieux temple, et on l'enterre, tout dieu et pierre qu'il est. » (Ausone, *Epigrammes*, LXXIV, éd. de 1517, f° 14; éd. de 1558, p. 77.)

P. 602, l. 11. *Lotus).* « Hier, Andragoras s'est baigné avec nous, il a soupé gaiement, et ce matin on l'a trouvé mort. Voulez-vous savoir, Faustinus, quelle est la cause d'une mort si soudaine? Il avait vu en songe le médecin Hermocrate. » (Martial, VI, LIII.)

P. 602, l. 18. *Lahontan).* Sur ce passage on peut lire un article de Louis Batcave dans la *Revue des Études historiques,* année 1901, p. 127 : « Commentaire historique d'un passage de Montaigne. » Lahontan est un village situé dans le canton de Salies, arrondissement d'Orthez. A l'occasion de leurs droits sur le village de Lahontan, Montaigne et le baron de Caupène étaient en procès vers 1570. D'après Lespy (*Dictons du pays de Béarn,* Pau, 1875, p. 175), « on disait malicieusement en béarnais, notaire de Lahontan, médecin de Lahontan, pour désigner ces notaires et ces médecins dont les soins ou les actes sont de nature à plus agréablement satisfaire leurs bourses que leurs clients ». A Orthez Jeanne d'Albret venait de fonder une Université florissante où la médecine et la jurisprudence étaient enseignées; telle est probablement la cause de l'introduction de ces notaires et médecins à Lahontan.

P. 603, l. 27. *Du sang de bouc).* Je rencontre la même idée chez Laurent Joubert, *Erreurs populaires au faict de la médecine* : « Nous usons bien heureusement du sang de bouc à dissoudre et mettre en pièces le calcul de l'homme. C'est quand on a nourri le bouc âgé de trois à quatre ans durant les jours caniculiers de toutes les herbes saxifrages (c'est-à-dire rompantes la pierre) qu'on luy peut faire manger, l'abreuvant de bon vin blanc, et le faisant tous les jours fort courir. Son sang emprunte, acquiert et retient la vertu des dites herbes, tout ainsi que le moust vineux qu'on prépare à mesme effet. » (II° partie.)

P. 605, l. 6. *Suyvant le precepte).* « Honora medicum propter necessitatem. » (*Eccles.*, XXXVIII, 1.) Montaigne a trouvé cette sentence dans Laurent Joubert, *Erreurs populaires au faict de la médecine*, I, 1.

P. 605, l. 7. *Un autre du prophete).* « Nec in infirmitate sua quæsivit Dominum, sed magis in medicorum arte confisus est. » (*Paralipomènes*, II, XVI, 12.) Ceci est également rappelé par Laurent Joubert, I, 1, et aussi par Corneille Agrippa, LXXXIII.

P. 605, l. 9. *Beaucoup d'honnestes hommes).* Peut-être Montaigne veut-il donner la réplique aux critiques un peu indiscrètes de Corneille Agrippa qui reprochait aux médecins tous les vices imaginables.

P. 605, l. 28. *Combien en voyons nous).* Cf. essai II, XXXVII, p. 106, l. 11, et aussi Corneille Agrippa, *De incertitudine & vanitate scientiarum* : « Quas aliis escas vel modeste delibare, prohibent, ipsimet tanquam porci glandes devorant : & quas aliis vivendi leges præscribunt, ipsi omnium primi prævaricantur, non tam negligenter quam consulte. Nam si ipsi juxta hæc sua dietaria decreta vivere deberent, sanitatis non modicam jacturam facerent. » (LXXXVIII.)

P. 606, l. 17. *Les Babiloniens).* Cf. Hérodote : « Ils portent leurs malades au milieu de la place, & pour autant qu'ils ne se servent point de medecins, chacun les vient aborder pour leur donner conseil touchant leur maladie, si d'aventure ils ont esté, ou bien ont veu autre personne attainte de semblable. » (I, CXCVII; t. I, f° 90 v°.)

P. 606, l. 23. *J'accepterois plus volontiers).* Des idées semblables se rencontrent dans l'ouvrage de Corneille Agrippa qui oppose sans cesse les herbes et les simples des paysans et des bonnes femmes aux médecines compliquées des prétendus savants.

P. 606, l. 25. *Homere et Platon).* Cf. Diogène Laërce, *Vie de Platon* : « Quin & dixisse (Platonem)

juxta Homerum Ægyptios omnes medicos esse. » (III, VII, 188.) Pour Homère voir *Odyssée*, IV, 231. Plutarque, *Que les bestes brutes usent de la raison*, VI, exprime la même idée mais sans l'attribuer à Homère ni à Platon.

P. 609, l. 4. *Madame de Duras)*. Marguerite d'Aure de Gramont, veuve de Jean de Durfort, seigneur de Duras, que le roi de Navarre envoya en 1573 vers le pape Grégoire XIII, et qui fut tué près de Libourne sans laisser de postérité.

P. 609, l. 24. *L'humeur de Tibere)*. Cf. Tacite, *Annales* : « Quippe illi, non perinde curæ, gratia præsentium, quàm in posteros ambitio. » (VI, XLVI, 176.) Montaigne a parlé de la vanité de la gloire dans l'essai II, XVI, et spécialement à la fin de cet essai de la vanité de la gloire après la mort.

P. 611, l. 11. *Pline se mocque)*. *Histoire naturelle*, XXIX, 1.

P. 611, l. 25. *Periclés)*. Cf. Plutarque, *Vie de Périclès* : « Theophratus en ses morales, au lieu où il dispute si les meurs des hommes se changent selon leurs adventures, & si les passions & afflictions du corps les peuvent tant alterer, qu'elles les facent issir hors des lices & des bornes de la vertu, recite que Pericles en ceste maladie monstra un jour à l'un de ses amis, qui l'estoit allé visiter, ne sçay quel charme preservatif, que les femmes luy avoient attaché comme un carcan autour du col, pour luy donner à entendre qu'il estoit fort mal, puis qu'il enduroit qu'on luy appliquast une telle folie. » (XXIV, f° 118 r°.)

P. 613, l. 10. *Deux opinions pareilles)*. Cf. Cicéron, *Académiques* : « Stoicum est quidem, nec admodum credibile, Nullum esse pilum omnibus rebus talem qualis sit pilus alius, nullum granum. » (II, XXVI; t. IV, p. 24.) Sur toutes ces idées, cf. le début de l'essai III, XIII.

CHRONOLOGIE : Trois témoignages prouvent avec évidence que cet essai est au plus tôt de l'année 1579. Montaigne déclare : 1° qu'il a quarante-six ans, « d'avoir vescu quarante six ans pour ma part, n'est-ce pas assez? » (Cf. ci-dessus p. 584, l. 4); 2° qu'il a été atteint de la maladie de la pierre à quarante-cinq ans (p. 583, l. 4), et que son premier accès date de dix-huit mois (p. 576, l. 13); 3° il dit encore qu'il s'est « envieilly de sept ou huict ans » (p. 575, l. 14), depuis qu'il a commencé à écrire. De ces diverses déclarations, et surtout de la première d'entre elles, on peut conclure que cet essai a été écrit entre le mois de mars 1579 et le mois de mars 1580. Je crois qu'on peut préciser davantage. D'après l'emploi que Montaigne nous donne de son temps (p. 599, texte de 1580), quatorze à quinze mois se sont écoulés depuis sa première saison aux eaux, jusqu'à l'époque où il écrit cet essai. Or, nous trouvons Montaigne chez lui (son exemplaire de César en fait foi), depuis février 1578 jusqu'au 21 juillet de la même année. Sa première saison d'eaux thermales ne peut donc se placer que pendant l'automne de 1577 ou à la fin de l'été de 1578. La première de ces deux dates n'est guère recevable, car elle fixerait les débuts de la maladie de Montaigne à l'été de 1577, ce qui ne lui permettrait pas de dire qu'il a été atteint à l'âge de quarante-cinq ans. Donc, c'est au plus tôt à la fin de l'été de 1578 que Montaigne est allé aux Eaux-Chaudes (Aigues-Caudes), et il écrit quinze mois plus tard ou environ, c'est-à-dire au plus tôt au début de l'hiver 1579 à 1580. La première saison a pu se faire un peu plus tard (jusqu'en octobre 1578), et le délai de quinze mois peut être un peu étendu. En tous cas, je crois qu'on ne se tromperait pas en disant que l'essai II, XXXVII, date de l'hiver 1579 à 1580.

FIN DU SECOND LIVRE.

LIVRE TROISIÈME.

CHAPITRE I.

DE L'VTILE & DE L'HONNESTE.

P. 1, l. 3. *Næ iste)*. « Bien sûr cet homme va se donner une grande peine pour me dire de grandes sottises. » (Térence, *Heautontimoroumenos*, III, v, 8, ou IV, 1, 8.) Le texte est : « Næ ista Hercle magno jam conatu magnas nugas dixerit. »

P. 1, l. 10. *On luy manda)*. Cf. Tacite, *Annales*, II, LXXXIII.

P. 2, l. 4. *Il fit responce)*. *Id., ibid.* : « Non fraude, neque occultis, sed palam et armatum, populum romanum hostes suos ulcisci. » (II, LXXXIII.)

P. 2, l. 21. *Suave, mari magno)*. « Il est doux, pendant la tempête, quand les vents bouleversent les flots, d'assister du rivage aux rudes épreuves d'autrui. » (Lucrèce, II, 1.)

P. 3, l. 17. *Que j'ay eu à negocier)*. Peut-être Montaigne fait-il allusion ici à des négociations entre le duc de Guise et le roi de Navarre dont il fut chargé vers 1572, au temps où Henri de Navarre était à la cour du roi de France (voir ci-dessus le passage des *Mémoires* de De Thou, cité p. 214, col. 2, note de la page 146, l. 20); mais peut-être s'agit-il aussi de négociations plus récentes qui lui auraient été confiées vers 1584 ou 1585, au temps où après la rupture de la paix de Fleix, les hostilités venaient de reprendre entre la Ligue et le parti protestant. Les biographes de Montaigne, A. Grun et M. Paul Bonnefon (*Montaigne, l'homme et l'œuvre*, p. 438), donnent la préférence à cette seconde hypothèse. La correspondance que Montaigne entretenait en 1585 avec le maréchal de Matignon, lieutenant général du roi en Guyenne, est en effet de nature à la rendre très vraisemblable. On sait que dans le même temps Montaigne correspondait avec Duplessis-Mornay, et que le roi de Navarre était venu le visiter dans son château à la fin de l'année 1584.

P. 4, l. 3. *La responce de Hipperides)*. Cf. Plutarque, *Comment on pourra discerner le flatteur d'avec l'amy* : « Car ainsi comme Hyperides l'orateur disoit aux Atheniens, qui se plaignoient de luy qu'il estoit trop aspre & trop rude, qu'ils considerassent non seulement s'il estoit aspre, mais s'il l'estoit sans rien prendre. » (XXVI, f° 51 r°.)

P. 4, l. 26. *Jusques au feu)*. Cf. Rabelais qui fait dire à Panurge : « Je le maintiens jusques au feu exclusivement. » (III, III.) On trouvera encore le même mot chez Rabelais, III, VII, et dans les *Prologues* des livres II et IV. Sur son interprétation, voir un article de G.-H. Monod, « La lâcheté de Montaigne » (*Revue de la Renaissance*, 1910, p. 87).

P. 5, l. 4. *Atticus)*. Cf. Cornélius Népos, *Vie d'Atticus*, VI.

P. 5, l. 13. *Ea non media)*. « Cela, ce n'est pas

prendre un chemin mitoyen, c'est n'en prendre aucun; c'est attendre l'événement pour passer du côté de la fortune. » (Tite-Live, XXXII, xxi.) Montaigne généralise la pensée de Tite-Live et transforme en conséquence la phrase que voici : « Ea non media, sed nulla via est : etenim præterquam quòd aut accipienda, aut aspernanda vobis Romana societas est : quid aliud quàm nusquam gratia stabili, velut qui eventum expectaverimus, ut fortunæ applicaremus nostra consilia ? »

P. 5. l. 15. *Gelon).* Cf. Hérodote, VII, clxiii; t. II, f° 107 v°.

P. 6, l. 1. *Sieur de Morvilliers).* Jean de Morvilliers, évêque d'Orléans, garde des sceaux en 1568, évêque ambassadeur à Venise, né à Blois en 1506, mort en 1577, prit part au traité de Cateau-Cambraisis et au concile de Trente. Catholique, il semble avoir montré beaucoup de modération envers les protestants. On peut voir ce que de Thou dit de son caractère indécis (*Histoire de son temps*, VI, 359).

P. 6, l. 8. *Querelle particuliere)* Rapprocher ce que Montaigne dit à ce sujet dans l'essai I, xxxix, p. 314.

P. 7, l. 2. *Il vous tient).* On trouve la même idée chez Rabelais : « Posez que de la trahison les ennemis se servent à leur profit, si ont ilz tousjours les meschants et traistres en abomination. » (I, xlvii.) Elle est encore chez Plutarque, *Vie de Romulus*, etc.

P. 7, l. 16. *Come faict le vin).* Cf. l'essai II, ii, p. 11, l. 21, où Montaigne a insisté sur cet effet de l'ivresse.

P. 7, l. 18. *Philippides).* Cf. Plutarque, *De la curiosité* : « Philippides le joueur de Comædies respondit un jour bien sagement au Roy Lysimachus qui luy disoit, Que veulx-tu que je te communique de mes biens, Philippides ? Ce qu'il vous plaira, Sire, dit-il, prouveu que ce ne soit point de voz secrets. » (iv, f° 64 v°.)

P. 8, l. 3. *De la raison).* Rapprocher ce que Montaigne dit dans l'essai I, xxvi, p. 201, l. 15.

P. 8, l. 15. *Aucunement de mon gibier).* Voir une semblable déclaration dans l'essai III, ix.

P. 9, l. 11. *Asne d'Esope).* Cf. Esope; éd. de Lyon 1554, p. 87; éd. de Florence 1809, fable 293; imitée par La Fontaine, IV, v.

P. 9, l. 15. *Id maxime quenque).* « Ce qui nous sied le mieux c'est ce qui nous est le plus naturel. » (Cicéron, *De officiis*, I, xxxi.) Le texte est celui de l'édition de Paris 1538.

P. 9, l. 23. *Veri juris germanæque).* « Nous n'avons point de modèle solide et positif d'un véritable droit et d'une justice parfaite; nous n'en avons qu'une ombre, qu'une image. » (Cicéron, *De officiis*, III, xvii.)

P. 9, l. 25. *Le sage Dandamys).* Cf. Plutarque, *Vie d'Alexandre* : « Dandamis luy respondit plus gracieusement : & l'aïant ouy compter quelz hommes avoient esté Socrates, Pythagoras & Diogenes, il dit que ces personnages là luy sembloient avoir esté bien nez & de bon entendement, mais qu'ilz avoient trop reveré les loix en leur vie : toutefois les autres escrivent que Dandamis ne dit autre chose, sinon qu'il demanda pour quelle cause Alexandre avoit fait un si long chemin, que d'estre venu jusques aux Indes. » (xx, f° 488 v°.)

P. 10, l. 2. *Ex senatus-consultis).* « Il est des crimes autorisés par les sénatus-consultes et les plébiscites. » (Sénèque, ép. 95.) Toutes les éditions que j'ai consultées portent *sæva* au lieu de *scelera*.

P. 10, l. 7. *Deux pretendans).* Rhescuporis et Cotys : le premier frère de Rhæmétalcès, roi de Thrace, l'autre son fils (Tacite, *Annales*, II, lxiv). Ce fut Tibère qui les empêcha d'en venir aux armes (*Id.*, *ibid.*, II, lxv).

P. 10, l. 12. *Emprisonner). Id.*, *ibid.* : « Rhescuporis sanciendo, ut dictitabat, fœderi convivium adjicit, tractaque in multam noctem lætitia per epulas ac vinolentiam, incautum Cotyn et, postquam dolum intellexerat, sacra regni, ejusdem familiæ deos et hospitales mensas obtestantem catenis onerat. » (II, lxv.) La mort de Cotys est rapportée au chapitre lxvi, et la trahison de Pomponius Flaccus au chapitre lxvii.

P. 10, l. 16. *A quoy se trouva propre). Id.*, *ibid.*, II, lxvii.

P. 10, l. 21. *La poisante experience).* J'ignore à quel événement Montaigne fait allusion. Quelques-uns des correspondants du docteur Payen ont proposé de voir dans ces paroles un souvenir de la mort d'Henri de Guise, assassiné à Blois par l'ordre du roi de France (23 décembre 1588), ou encore de la

mort de Marie Stuart (février 1587). Mais, outre qu'en ce qui concerne Henri de Guise les dates font difficulté — car il est probable qu'en décembre 1588, l'impression des *Essais* était terminée, — je ne vois pas que la phrase de Montaigne puisse être interprétée comme faisant allusion à aucun de ces deux événements. Il parle en effet manifestement d'une tentative de trahison, entreprise contre un traître et qui a échoué au grand détriment des intérêts publics.

P. 11, l. 2. *Les Lacedemoniens).* Cf. Plutarque, *Comment on pourra discerner le flatteur d'avec l'amy* : « Tout ainsi doncques comme les Lacedæmoniens aians esté deffaicts en bataille par Antipater, & traittans de paix avec luy, le prioient de leur commander tant qu'il voudroit de charges dommageables, mais de honteuses nulle. » (XXI, f° 49 r°.)

P. 11, l. 6. *Chacun doit avoir). Id., Les dicts notables des anciens Roys* : « Les roys d'Ægypte suivant une anciene ordonnance de leur païs, faisoient jurer les juges, quand ils les installoient en leurs offices, que quand bien le Roy leur commanderoit de juger injustement, ils ne le feroient pas pourtant. » (F° 189 r°.)

P. 11, l. 20. *La sentence de Fabritius).* Entre autres, cf. Plutarque, *Les dicts notables des anciens Roys,* f° 201 v°.

P. 11, l. 25. *Jaropelc).* Cf. Herburt Fulstin, *Histoire des roys de Pologne* : « Jaropelc... désirant avoir sa revanche sollicita un certain gentilhomme Hongre, homme caut & fin, qui faignant s'enfuir à Boleslaus pour avoir soustenu le party des enfans d'Estienne, devoit adviser l'occasion ou de tuer Boleslaus, ou de faire quelque notable dommage aux Polonois. Cet Hongre feit si bien en peu de temps, par son industrie, beau parler & feincts services, & gaigna tellement l'amitié du duc assez facile de soy-mesme & croyant de légier, qu'il estoit appelé aux conseils des affaires d'Estat, & luy fut donné le gouvernement de Vislicie. Iceluy voyant Boleslaus absent du Royaume... trouvant cette opportunité propre pour exécuter sa trahison : en advertit en diligence Jaropelc & lui mande qu'il ne faille de se trouver le VIII jour de Février devant Vislicie, avec gens bien équipez. L'Hongre adverti de la venue des Russiens, fait retirer dans la ville tous ceux qui estoyent aux champs es environs avec leurs femmes, enfants, & biens, tant la noblesse que menu peuple, ce qu'ils fierent volontiers pour estre plus assurez. Les Russiens ne faillirent pas de s'y trouver au jour assigné : ils feurent reçeus de nuict, dans la ville, mirent à mort tout ce qu'ils trouvérent sans espargner ni aage ni sexe & ayant mis le feu à la ville s'en retournérent avec le reste du butin, en leurs maisons, emmenant prisonniers tous les plus riches. Jaropelc fit coupper la langue & les parties génitales, & crever les yeux au traistre pour toute sa recompense : & ainsi fut ce traitre desloyal justement puni de sa trahison. » (F° 43 r°.)

P. 12, l. 14. *Antigonus persuada).* Cf. Plutarque, *Vie d'Eumenes* : « Antigonus feit responce, que non seulement il rendroit les biens aux Argyraspides, mais que encore en toute autre chose il les traitteroit le plus gracieusement qu'il pourroit, moiennant qu'ilz luy rendissent Eumenes entre ses mains : & alors ces Argyraspides prirent une très malheureuse & meschante resolution de le livrer vif entre les mains de ses mortelz ennemis... Quoy entendant Antigonus, y envoya Nicanor pour le prendre d'entre leurs mains, & le luy amener... Finablement quand Antigonus eut arresté de le faire mourir, il ordonna que lon ne luy baillast plus à manger : & fut ainsi deux ou trois jours que lon le menoit à sa fin, en luy ostant le boire & le manger : mais il survint quelques nouvelles pour lesquelles il fallut que le camp deslogeast soudainement, à l'occasion dequoy avant que partir on envoya un homme qui l'acheva de tuer... Ayant Eumenes finy ses jours en ceste maniere, les Dieux n'establirent autres commissaires pour venger la desloyaulté des Argyraspides & de leurs capitaines qui l'avoient trahy, que Antigonus mesme, lequel les abominant comme cruelz meurtriers, desloyaux & perjures aux hommes & aux Dieux, les consigna à Ibyrtius gouverneur de la province de Arachosie, luy donnant très exprès mandement de les perdre & mettre tous à male fin en quelque maniere que ce fust, tellement que nul d'eulx ne retournast jamais en la Macedoine, ny ne veist la mer de la Grece. » (IX, f° 416 v°.)

P. 12, l. 24. *L'esclave).* Cf. l'*Epitome* du XXVIIe livre de Tite-Live par Florus (*Epitome* que Montaigne trouvait certainement dans son édition de Tite-Live) : « P. Sulpiciis quum in quadam villa lateret, indicio servi sui retractus, & occisus est, servus, ut præmium promissi indicii haberet, manumissus est, & obscelus domini proditi de saxo dejectus est. » Le même fait est relaté chez Valère Maxime, VI, v, 7, mais certainement ce n'est pas par l'intermédiaire de Valère Maxime que Montaigne l'a connu.

P. 12, l. 28. *Mahumet second).* Cf. Lavardin, *Histoire de Scanderberg* : « Deux enfans se trouverent, l'un appelé Tursines, aagé de dix-huict mois; l'autre Calepin. Le premier fut par le Bassa Moïse suffoqué à force d'eau, par l'exprès commandement de Mahomet : lequel sans flechir des yeux, assista à si execrable spectacle. Et ainsi que la mere de l'enfant, detestant avec urlemens et cris horribles, entremeslez de continuelles pleurs, cest acte inhumain, donnoit mille maledictions à l'autheur là present : le Tyran, pour appaiser sa belle mere, luy livra entre mains, en expiation du parricide, celuy qui l'avoit commis : auquel, de rage, elle transperça d'un couteau, le cueur devant Mahomet, et luy fouillant dedans le corps ouvert, le luy arracha, et le jetta aux chiens. » (F° 253 v°.) Rapprocher aussi Chalcondyle : « Il fit estouffer son frère avec de l'eau qu'on luy versa tout à coup et en quantité dans la gorge. » (VII, xi, 495.)

P. 13, l. 7. *Nostre Roy Clovis).* Cf. Du Haillant, *Histoire des rois de France* : « Ledit Cannacare, et ses freres et enfans furent livrez entre les mains de Clovis, par trois de leurs serviteurs, qui luy avoient promis de luy livrer Cannacare, et ses freres et enfans, à la charge que Clovis leur donneroit à chacun un corcellet d'or : ce que Clovis leur promit, mais ayant receu le fruict de leur trahison, il leur envoya des corcellets de cuivre ou d'airain un peu dorez. Eux se plaignans de n'estre recompensez de leur juste sallaire, Clovis les fit pendre, pour donner exemple à tous autres de ne trahir leurs Princes... » (F° 42.)

P. 13, l. 25. *La fille à Seyanus).* Cf. Tacite, *Annales* : « Quia triumvirali supplicio affici virginem inauditum habebatur, a carnifice, laqueum juxta, compressam. » (V, ix.)

P. 14, l. 1. *Quant le premier Amurat).* Cf. Chalcondyle : « Il commanda aux peres des Grecs qui s'estoient rebellez contre luy, & en défaut d'eux, aux autres parens les plus proches, de les massacrer en sa presence de leur propre main : à quoy ils obtempererent tous, hormis deux tant seulement lesquels abhominans l'horreur de ce parricide, eurent plus cher mourir eux-mesmes, que de se souiller les mains en leur propre sang; aussi furent ils sur le champ mis à mort avec leurs enfans. » (I, x, 59.)

P. 14, l. 9. *On dict que Vuitolde).* Coste indique comme source de ce passage : Cromer, *de Rebus Polon.*, lib. XVI; mais je ne crois pas que l'allusion de Montaigne renvoie à cet ouvrage.

P. 14, l. 20. *Sed videat).* « Mais qu'il se garde bien de chercher des prétextes à son parjure. » (Cicéron, *De officiis*, III, xxix.)

P. 15, l. 17. *Timoleon).* Cf. une allusion au même fait dans l'essai I, xxxviii, p. 308, l. 25.

P. 15, l. 26. *Il y deputa).* Cf. Diodore de Sicile : « Le sénat fut d'advis d'envoyer Timoleon à Syracuse, et... luy proposerent de bien estranges et bien nouvelles conditions : car ilz luy declarerent, que s'il se portoit bien au gouvernement des Syracusains, ilz prononceoient des lhors par leur arrest qu'il avoit tué un tyran : et au contraire s'il s'y portoit avaricieusement, ilz le jugeoient et condamnoient comme parricide ayant occis son propre frere. » (XVI, xxix, f° 245 r°.)

P. 16, l. 11. *Certeines cites s'estoint).* Cf. Cicéron, *De officiis* : « Non igitur utilis illa L. Philippi Q. F. sententia, quas civitates L. Sylla pecunia accepta S. C. liberavisset, ut eæ rursus vectigales essent : neque his pecuniam, quam pro libertate dederant, redderemus ei Senatus est assensus turpe imperio. » (III, xxii; t. IV, p. 388.)

P. 16, l. 24. *On a tort).* C'est probablement Cicéron que Montaigne critique ici. Voir deux passages du *De officiis*, I, x, et III, xxix, où il soutient l'opinion contraire à celle de Montaigne. Il faut rappeler en outre les théories de Machiavel sur ce sujet (*Le Prince*, xviii), que Montaigne a déjà combattues longuement dans l'essai II, xvii. Le concile de Constance avait proclamé qu'on n'était pas tenu de

garder sa foi aux ennemis de la foi. La question est discutée autour de Montaigne chez Gentillet, *Discours sur les moyens de bien gouverner*, et surtout avec beaucoup d'ampleur dans la *République* de Bodin, V, VI.

P. 17, l. 8. *Quasi vero).* « Comme si la violence pouvait rien sur un homme de cœur. » (Cicéron, *De officiis*, III, XXX.)

P. 17, l. 12. *J'ay autrefois).* Cf. l'essai II, XXXVI, à la fin. Montaigne répète ici quelques-unes des idées qu'il a déjà exprimées dans cet essai, idées qu'il devait à Plutarque, *De l'esprit familier de Socrate*.

P. 18, l. 6. *L'un dict aux Mammertins).* Cf. Plutarque, *Vie de Pompée* : « Les Mamertins voulurent decliner son tribunal & sa jurisdiction, alleguans qu'ilz en avoient privileges expres & anciene ordonnance du peuple Romain, & il leur respondit en cholere : Nous alleguerez vous meshuy les loix, à nous qui avons les espees au costé ? » (III, f° 436 v°.)

P. 18, l. 7. *L'autre, au Tribun du peuple). Id., Vie de César* : « Comme l'un des Tribuns du peuple, Metellus, le voulust empescher de prendre de l'argent es coffres du tresor & espargne publique, & luy alleguast quelques loix qui le defendoient, il luy respondit, Que le temps des armes & le temps des loix estoient deux. » (XI, f° 504 v°.)

P. 18, l. 9. *Le tiers, que le bruit). Id., Vie de Marius* : « On compte que quelquefois comme il eust donné droit de bourgeoisie Romaine à mille hommes Camerins tout à un coup, pour ce qu'ilz s'estoient fort bien & vaillamment portez en une guerre, il y eut quelques uns qui l'en accuserent, disans que c'estoit chose faitte contre toutes les loix. Il leur respondit, que pour le bruit des armes il n'avoit pas peu ouir les loix. » (X, f° 295 v°.)

P. 18, l. 11. *De ses ennemis).* Des Lacédémoniens. Cf. Plutarque, *Les dits notables des Lacedemoniens* (f° 216 v° et f° 226 v°.)

P. 18, l. 15. *Quelque chose illicite).* Souvenir de Sénèque qui dit de Fabricius dans les Épîtres : « Admirati sumus ingentem virum, quem non regis, non contra regem promissa flexissent, boni exempli tenacem, quod difficillimum est, in bello innocentem, qui aliquod esse crederet etiam in hostes nefas. » (Ép. 120.)

P. 18, l. 16. *Manente memoria).* « Le souvenir du droit privé subsistant même au milieu des dissensions publiques. » (Tite-Live, XXV, XVIII.)

P. 18, l. 18. *& nulla potentia).* « Nulle puissance ne peut autoriser l'infraction des droits de l'amitié. » (Ovide, *De Ponto*, I, VII, 37.)

P. 18, l. 21. *Non enim patria).* « Car les devoirs envers la patrie n'étouffent pas les autres devoirs, et à elle-même il lui importe que les citoyens se conduisent bien envers leurs parents. » (Cicéron, *De officiis*, III, XXIII.) Le texte de Cicéron dont Montaigne change sensiblement la portée est le suivant : « Non igitur patria præstat omnibus officiis. Imo vero : sed ipsi patriæ conducit pios habere cives in parentes. » (IV, p. 388.)

P. 19, l. 7. *De cette autre ame).* De Jules César auquel Lucain prête les vers suivants.

P. 19, l. 8. *Dum tela micant).* « Tant que l'épée brillera à vos yeux, chassez toute pitié de vos cœurs; que la vue même de vos pères dans le camp opposé ne vous arrête pas, frappez du fer ces têtes vénérables. » (Lucain, VII, 320.)

P. 19, l. 15. *Un soldat de Pompeius).* Cf. Tacite, *Histoires* : « Prælio, quo apud Janiculum adversùm Cinnam pugnatum est, Pompeianus miles fratrem suum, dein, cognito facinore, seipsum interfecit. » (III, LI, 445.) Les moralistes contemporains rappellent volontiers les aventures des guerres civiles de Rome pour les comparer aux cruautés des guerres civiles du XVIe siècle. La Noue, par exemple, raconte qu'un gentilhomme lui a rapporté qu'à Frezin, « il y eut un soldat walon qui s'estant trouvé dedans fut fait prisonnier, et comme le supérieur eust commandé qu'on tuast tout, le propre frère dudit soldat qui estoit au camp espagnol s'avança, et monstrant une contenance cruelle dit, Il ne faut point que ce meschant traistre à son roy meure d'autres mains que les miennes : et son ire ne fut point assouvie, qu'après luy avoir passé l'espée dans les entrailles, encore que pitoyablement il se prosternast devant luy... On lit qu'aux guerres civiles de Sylla un soldat romain ayant tué en un combat son ennemy, en le despouillant recognut que c'estoit son frère qui tenoit le parti contraire. Ce que voyant il

fut saisi de telle douleur, et eut si grand despit contre son ignorance infortunée, que luy-mesme se transperça de son espée et tomba sur le corps de l'autre. Et combien que le siècle d'alors fust fort corrompu, toutes-fois plusieurs louerent la furieuse piété de ce pauvre payen, mais l'acte de nostre chrestien moderne, que j'ay recité, si dissemblable de l'autre, et qui devroit estre mis en oubly, n'eut par aventure pas moins d'approbateurs ». (*Discours politiques*, XIX.)

P. 19, l. 18. *Un soldat, pour avoir tue son frere).* Tacite, *Histoires* : « Celeberrimos auctores habeo, tantam victoribus adversus fas nefásque irreverentiam fuisse, ut gregarius eques, occisum à se proxima acie fratrem professus, præmium à ducibus petierit. » (III, LI, 444.)

P. 19, l. 23. *Omnia).* « Toutes choses ne convienent pas également à tous. » (Properce, III, IX, 7.)

Chapitre II.

DV REPENTIR.

P. 21, l. 3. *Comme disoit Demades).* Cf. Plutarque, *Vie de Demosthene* : « Demades, lequel se voulant justifier de ce qu'il avoit tourné sa robbe en matiere de gouvernement de la chose publique, dit qu'il s'estoit bien contredit à soymesme assez de fois selon les occurences des affaires mais contre le bien de la chose publique, jamais. » (III, f° 586.)

P. 21, l. 8. *Populaire & privée).* On retrouvera de semblables déclarations dans l'essai III, XIII.

P. 23, l. 2. *Adjoustant tousjours).* Rapprocher ce que dit Montaigne dans les essais I, LVI, et II, III.

P. 23, l. 10. *Par bestise et ignorance).* Dans l'essai II, XII, Montaigne dit de cette idée : « Si cela est vray, cela est subject à une longue interpretation. » (P. 140.)

P. 23, l. 11. *La malice).* Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Quemadmodum Attalus noster dicere solebat, malitia ipsa maximam partem veneni sui bibit. » (Ép. 81, p. 87.)

P. 23, l. 12. *Le vice laisse).* Cf. Plutarque, *De la tranquillité de l'âme* : « Le remords de la conscience... laisse comme un ulcere en la chair, une repentance en l'ame qui tousjours s'egrattigne & s'ensanglante elle mesme : car la raison oste efface les autres tristesses angoisses & douleurs, mais elle engendre celle de la repentance, laquelle le mord avec honte, & le punit elle mesme : car ainsi comme ceulx qui tremblent de froid ou bruslent de chauld en fievre, en sont plus affligez & plus tourmentez que ceulx qui souffrent les mesmes passions par causes extérieures de froideur d'hyver, ou de chaleur d'este : aussi les mesadventures fortuites & casuelles apportent des douleurs plus legeres, comme venans du dehors. » (IX, f° 75 v°.)

P. 24, l. 15. *Quæ fuerant vitia).* « Les vices d'autrefois sont devenus les mœurs d'aujourd'hui. » (Sénèque, ép. 39.)

P. 25, l. 13. *Tuo tibi).* « C'est à votre jugement que vous devez avoir recours. » (Cicéron, *Tusculanes*, I, XXIII.)

P. 25, l. 14. *Virtutis et vitiorum).* « Le témoignage intérieur que se rend le vice ou la vertu est d'un grand poids. Otez cette conscience, il ne reste plus rien. » (Cicéron, *De natura deorum*, III, XXXV.)

P. 25, l. 25. *Quæ mens est hodie).* « Que ne pensais-je dans mon jeune temps ce que je pense aujourd'hui ! ou pourquoi, avec mes sentiments d'aujourd'hui, mes joues ne retrouvent-elles le duvet de la jeunesse ! » (Horace, *Odes*, IV, X, 7.)

P. 26, l. 7. *Bias).* Cf. Plutarque, *Le bancquet des sept sages* : « Bias après : en laquelle (maison), dit-il, le maistre est tel au dedans par luy mesme, comme il est au dehors par la crainte de la loy. » (XII, f° 155 v°.)

P. 26, l. 10. *Julius Drusus). Id., Instruction pour ceux qui manient affaires d'estat* : « Pourtant à bon droict fut grandement loué Julius Drusus, Senateur Romain, de ce qu'il respondit à quelques ouvriers, qui luy promettoient de faire en sorte, s'il vouloit, que ses voisins qui decouvroient & voioient en plusieurs endroits de sa maison, n'auroient plus nullement de veuë sur luy, & ne luy cousteroit que trois mille escus seulement : Mais je vous en donneray six mille, dit-il, & faittes en sorte que lon voye dedans ma maison de tous costez, à fin que tous ceulx de la ville voyent & sçachent comment je vis : car c'estoit un personnage grave, honeste & sage. » (IV, f° 162 v°.)

P. 26, l. 14. *On remarque avec). Id., Vie d'Agesilas* : « Quand il alloit seul avec son train par les champs, il logeoit tousjours dedans les plus saincts temples des Dieux, voulant que les Dieux mesmes fussent tesmoings de ce qu'il faisoit en son privé. » (v, f° 423 r°.)

P. 26, l. 18. *Peu d'hommes).* Rapprocher Plutarque, *Vie de Périclès* : « Il est vray qu'en une vraye vertu entière cela est toujours le plus beau qui est le plus apparent, et il n'y a rien ès gens de bien et d'honneur que les estrangers trouvent si admirable comme leurs domestiques qui sont tousjours à l'entour d'eulx trouvent leur vie ordinaire. » (vii.) Cicéron dit dans le *De petitione consolatus* : « Verior fama e domesticis emanat. »

P. 26, l. 20. *Nul a esté profete).* Souvenir de saint Luc : « Amen, dico vobis, quia nemo propheta acceptus est in patria sua. » (iv, verset 24.)

P. 27, l. 17. *Dict Aristote). Morale à Nicomaque,* X, vii.

P. 27, l. 23. *Je conçois aisément).* Voir essai III, xii.

P. 29, l. 3. *Sic ubi desuetæ).* « Ainsi lorsque les bêtes sauvages, déshabituées de leurs forêts, se sont adoucies dans leur captivité, et que quittant leur mine menaçante elles souffrent enfin l'empire de l'homme; si une goutte de sang vient à toucher leurs lèvres ardentes, leur rage et leur férocité aussitôt se réveille; au goût du sang leur gosier se gonfle, elles brûlent de s'assouvir, et c'est à peine si dans leur rage, elles se retiennent de déchirer leur maître épouvanté. » (Lucain, IV, 237.) Toutes les éditions que j'ai consultées présentent, au premier vers, la leçon « *clauso* ».

P. 29, l. 10. *Le langage latin m'est comme naturel).* Sur la manière dont Montaigne a appris le latin, voyez la fin de l'essai I, xxvi. Pour la pensée, on peut rapprocher la scène bien connue de l'écolier limousin chez Rabelais, II, vi.

P. 32, l. 3. *La secte de Pythagoras).* Cf. Sénèque : « Pythagoras ait, alium animum fieri intrantibus templum, deorúmque simulacra ex vicino cernentibus, & alicujus oraculi operientibus vocem. » (Ép. 94, p. 226.) Voir aussi Plutarque, *Des oracles qui ont cessé,* v, f° 338 r°.

P. 34, l. 7. *Phocion).* Cf. Plutarque, *Les dicts notables des anciens Roys, Princes & grands Capitaines* : « Phocion accomparoit ses propos (de Leosthenes) aux Cyprés : Car ils sont, disoit il, beaux, droicts & haults, mais ils ne portent point de fruict. Et comme neantmoins les premiers rencontres en eussent esté heureuses, & la ville en feist sacrifices aux Dieux pour les bonnes nouvelles, quelqu'un luy demanda : Et bien Phocion, es tu content que cecy ait esté faict? Bien suis-je content, dit il, que cecy soit ainsi advenu, mais je ne me repens point d'avoir conseillé cela. » (F° 197 v°.)

P. 35, l. 13. *Dans l'encheineure).* A ce sujet voir entre autres Cicéron, *De fato,* ix.

P. 35, l. 17. *Celuy qui disoit).* Cf. Plutarque, *Que l'on ne scauroit vivre joyeusement selon la doctrine d'Epicurus* : « (Epicurus estoit) en cela bien loing de la sentence du sage Sophocles, lequel disoit, qu'il estoit bien aise d'estre eschappé des liens de l'amour & de la volupté, comme du joug & de la chaine d'un maistre violent & furieux. » (ix, f° 283 r°.) Cf. aussi Cicéron, *De senectute,* xiv, où la même opinion est attribuée à Sophocle. Sénèque l'exprime aussi quelquefois pour son propre compte. Cf. par exemple l'épître 12. Il est vrai qu'en d'autres endroits (ép. 26 par exemple), il déclare, comme Montaigne, qu'on ne doit pas compter pour progrès moral les amendements que nous devons seulement à l'âge.

P. 35, l. 20. *Nec tam aversa).* « Et on ne verra jamais la Providence si ennemie de son œuvre que la faiblesse soit mise au rang des meilleures choses. » (Quintilien, *Institution oratoire,* V, xii.)

P. 36, l. 9. *Elle s'est affoiblie et empirée).* Pour la même idée, cf. l'essai II, xvii, pp. 77-78.

P. 37, l. 1. *La sante m'advertit).* Pour la même idée, cf. l'essai III, ix.

P. 37, l. 7. *Come disoit Antisthenes).* Cf. Diogène Laërce, *Vie d'Antisthène* : « Rogatus quidnam apud homines esset beatissimum : Felicem, inquit, mori. » (VI, v, 349.)

P. 38, l. 24. *J'oserois croire).* Xénophon exprime le même avis dans son *Apologie de Socrate.*

Chapitre III.

DE TROIS COMMERCES.

P. 40, l. 6. *Huic versatile)*. « Il avait l'esprit si souple à se plier également à toutes occupations que, quelle que fût celle qu'il entreprît, on eût dit qu'il était uniquement né pour celle-là. » (Tite-Live, XXXIX, xl.)

P. 41, l. 4. *Vitia otij)*. « Il faut échapper par le travail aux vices de l'oisiveté. » (Sénèque, ép. 56.) Voici le texte de Sénèque : « Nihilque tam certum est, quam ocii vitia negocio discuti. » (P. 139.)

P. 41, l. 16. *Quibus vivere)*. « Pour elles, vivre c'est penser. » (Cicéron, *Tusculanes*, V, xxxviii.) « Loquor de docto homine cui vivere est cogitare », dit Cicéron.

P. 41, l. 19. *Dict Aristote)*. Dans la *Morale à Nicomaque*, X, viii. Cf. aussi Cicéron, *De finibus*, V, iv, où il est dit qu'Aristote et Théophraste ont préféré la méditation à toute autre occupation, la méditation « quæ quia deorum erat vitæ simillima sapiente visa est dignissima ».

P. 42, l. 11. *Une lourde ignorance)*. Sur ce sujet cf. surtout l'essai II, xvii, 436.

P. 42, l. 21. *Est toute sapiance insipide)*. Cette idée est fortement exprimée chez Sénèque, ép. 14, et surtout ép. 103.

P. 43, l. 1. *Selon qu'on peut)*. Cf. Xénophon, *Mémorables* : « Quapropter illud quoque carmen commendabat : secundum quod potes immortalibus diis sacrificia offeras. Erga etiam amicos aut hospites, cæteramque vitam, optimam hanc admonitionem esse aiebat : Secundum quod potes agas. » Rappelons que sur plusieurs de ses volumes (Pétrarque, Hebreo) Montaigne a écrit sous le titre : « Mentre si puo. »

P. 43, l. 24. *Comme disoit cet antien)*. Cf. Plutarque, *De la pluralité d'amis* : « L'amitié est bien par maniere de dire beste de compagnie, mais non pas de trouppe. » (ii, f° 103 v°.)

P. 43, l. 25. *Servile prudence)*. Pour le développement de ces idées, voir l'essai *De l'amitié*, I, xxviii.

P. 44, l. 12. *Le conseil de Platon)*. Dans les *Lois* : « Alloquutio omnis ad servos quodam modo imperium sit, neque jocus ullus cum ipsis seu fæminis sive masculis habeatur. » (vi, 777-778; éd. de 1546, p. 818.)

P. 44, l. 20. *Narras)*. « Vous me contez la généalogie d'Eacus, et les combats livrés sous les murs sacrés d'Ilion, mais vous ne me dites pas à quel prix sera le vin de Chio, quel esclave chauffera mon bain, ni chez quel hôte et à quelle heure je me mettrai à l'abri du froid des Pélignes. » (Horace, *Odes*, III, xix, 3.)

P. 44, l. 26. *Comme la vaillance Lacedemonienne)*. Cf. Plutarque, *Comment il fault refrener la cholere* : « C'est pourquoy les Lacedemoniens ostent avec le son des flûste la cholere à leurs gens, quand ils vont combattre. » (x, f° 59 v°.)

P. 45, l. 8. *Favellar in punta di forchetta)*. Parler sur la pointe d'une fourchette (c'est-à-dire parler d'une manière subtile et recherchée).

P. 45, l. 10. *D'y reserver l'ordre)*. C'est l'idée que Montaigne développera longuement au début de l'essai III, viii. Il y expliquera que l'ordre est le secret de « l'art de conferer ».

P. 45, l. 12. *Les sçavans)*. Encore la critique du pédantisme que Montaigne fait surtout dans les essais I, xxv; I, xxvi; III, viii.

P. 45, l. 18. *Hoc sermone pavent).* « C'est dans ce style qu'elles expriment leur crainte, leur colère, leur joie, leur chagrin, et jusqu'à leurs plus secrètes pensées. Que dirai-je encore ? elles se pâment doctement. » (Juvénal, VI, 189.) Le texte de Juvénal est au dernier vers : « Concumbunt græce. »

P. 45, l. 28. *De capsula totæ).* « Elles ont l'air de sortir d'une boîte. » D'après Sénèque, épître 115, qui avait dit des petits maîtres du temps : « Nosti complures juvenes barba et coma nitidos, de capsula totos. »

P. 47, l. 16. *Trefve de ceremonie).* Rapprocher la fin de l'essai I, XIII, 57.

P. 48, l. 5. *Hyppomachus).* Cf. Plutarque, *Vie de Dion* : « Un certain maistre de lucte & d'escrime, nommé Hyppomachus, disoit qu'il cognoissoit bien de tout loing ceulx qui avoient appris ces exercices du corps soubz luy, à les veoir tant seulement revenir du marché apportans de la chair en leurs mains. » (I, f° 669 v°.)

P. 48, l. 19. *Nam nos quoque oculos).* « Car, nous aussi nous avons des yeux qui s'y connaissent. » (Cicéron, *Paradoxes,* V, II.)

P. 48. l. 28. *Quicunque Argolica).* « Quiconque de la flotte grecque s'est sauvé d'entre les rochers de Capharée, détourne toujours ses voiles des eaux de l'Eubée. » (Ovide, *Tristes,* I, I, 83.)

P. 49, l. 27. *Neque affectui suo).* « Incapables d'attachement, insensibles à celui des autres. » (Tacite, *Annales,* XIII, XLV.)

P. 50, l. 1. *Suivant la persuasion de Lysias).* Cf. Platon au commencement du *Phèdre.* Socrate réfute par la suite ces principes posés par Lysias.

P. 51, l. 3. *Par la difficulté).* Cf. à ce sujet l'essai II, XV, et spécialement la note p. 388, l. 16.

P. 51, l. 4. *La façon de l'empereur Tibere).* Cf. Tacite, *Annales* : « In his modestam pueritiam, in aliis imagines majorum, incitamentum cupidinis habebat. » (VI, I, 154.)

P. 51, l. 6. *La courtisane Flora).* C'est Antoine de Guevara qui a vulgarisé cette histoire dans une de ses *Épîtres dorées* où il parle longuement de trois courtisanes anciennes : Lamis, Laïs et Flora. (Cf. éd. de 1565, f° 149 v°.) Je la retrouve dans les *Histoires prodigieuses* de Bouaystuau (éd. de 1567, f° 83 r°), qui copie textuellement Guevara; dans les *Dames galantes* de Brantôme (t. IX, p. 300); etc... D'après ces auteurs, Flora avait placé à sa porte un écriteau qui disait : « Roy, Prince, Dictateur, Consul, Censeur, Pontife et Questeur, pourront heurter et entrer céans. » (*Épîtres dorées,* f° 149 v°.)

P. 51, l. 20. *Ches le grand seignur).* Cf. Guillaume Postel, *Histoire des Turcs* : « Ces jeunes gens icy, ne sont de plus haut aage que de vingt ou vingt et deux ans pour le plus, tous beaux jeunes hommes esclaves... » (Éd. de 1560, 3e partie, p. 3.)

P. 51, l. 23. *Les offices d'amitié).* Dans l'essai I, XXVIII, Montaigne a déclaré qu'aucune femme ne s'estait encore élevée à la vraie amitié.

P. 52, l. 12. *Il a beau aller à pied).* Rapprocher Rabelais : « Les Philosophes disent soy pour mener pres la mer, et naviguer pres la terre estre chose moult seure et delectable : comme aller à pied, quand l'on tient son cheval par la bride. » (IV, XXIII.)

P. 52, l. 13. *Nostre Jacques).* Cf. Olivier de la Marche, *Mémoires* : « Le Roy Jaques de Naples, se tira, des Italies, au pais de Bourgongne, au lieu de Besançon : & me souvient que les gens d'eglise de la vile de Pontarli, ensemble les nobles, les bourgeois, & marchans, firent une congregation & une assemblee, par procession, pour aler au-devant du Roy Jaques qui venoit en ladicte ville : & y mena le maistre de l'escole ses escoliers : duquel nombre j'estoye : & ay bien memoire que le Roy se faisoit porter, par hommes, en une civière, en quoy l'on porte les fiens & les ordures communément : & estoit le Roy demy-couché, demy-levé, & appuyé à l'encontre d'un pauvre mechant derompu oreillier de plume. Il avoit vestu, pour toute parure, une longue robe d'un gris de trespetit pris : & estoit ceint d'une corde nouee, à façon de Cordelier : & en son chef avoit un gros blanc bonnet (que l'on appelle une cale) nouee par dessous le menton : & de sa personne il estoit grand Chevalier, moult beau, & moult bien formé de tous membres. Il avoit le visage blond & agreable : pouvoit avoir environ quarante ans d'aage : & apres luy venoyent quatre Cordeliers de l'observance, que l'on disoit moult grans clercs,

& de saincte vie : & apres iceux, un peu sur le loing, venoit son estat : ou il pouvoit avoir deux cens chevaux : dont il y avoit litière, chariot couvert, haquenees, mules & mulets, dorés & enharnachés honnorablement. Il avoit sommiers couverts de ses armes, & nobles hommes & serviteurs trèsbien vestus & en bon poinct : & en celle pompe humble & devote ordonnance, entra le Roi Jaques en la vile de Pontarli. » (P. 78.)

P. 54, l. 5. *Magna servitus est).* « Une grande fortune est une grande servitude. » (Sénèque, *Consolatio ad Polybium*, XXVI.)

Chapitre IV.

DE LA DIVERSION.

P. 56, titre. On remarquera combien la méthode morale exposée dans cet essai en vue de purger les passions diffère de celle que Montaigne semble s'être d'abord proposée. Cf. les essais I, xiv, I, xx, etc. En lisant les *Tusculanes*, III, xxxi, et III, xxxii, on verra que cette méthode est très voisine de celle d'Épicure, et que Montaigne, en la prêchant, se sépare non seulement de la méthode des stoïciens, mais même de celle des péripatéticiens que préconise Cicéron.

P. 56, l. 3. *Uberibus semper).* « Une femme tient toujours en réserve des larmes abondantes toujours prêtes à couler, et qui n'attendent qu'un signal de sa part. » (Juvénal, vi, 272.)

P. 57, l. 8. *Come Cleanthes).* Cf. Cicéron, *Tusculanes* : « Sunt qui unum officium consolantis putent, malum illud omnino non esse, ut Cleanthi placet. Sunt qui non magnum malum, ut Peripatetici. Sunt qui abducunt à malis ad bona, ut Epicurus. Sunt qui satis putant ostendere nihil inopinati accidisse, nihil mali. Chrysippus autem caput esse censet in consolando detrahere illam opinionem mœrenti, se officio fungi putet justo atque debito. Sunt etiam qui hæc omnia genera consolandi colligunt : alius enim alio modo movetur, ut ferè nos omnia in consolationem unam conjecimus. » (III, xxxi; t. IV, p. 152.)

P. 57, l. 19. *Ailleurs).* Allusion à l'essai II, xxxiii. Voir en particulier la fin de cet essai.

P. 57, l. 20. *L'usage des militeres).* Il y a peut-être ici chez Montaigne, qui ne semble pas lire Plutarque entre 1588 et 1592, une réminiscence imprécise du passage de la *Vie de Périclès* que voici : « Et pourtant Pericles relaschant encore plus alors la bride au peuple, faisoit toutes choses pour luy aggreer & complaire, donnant ordre qu'il y eust tousjours en la ville quelques jeux, quelques festes, banquets & passetemps publiques, pour entretenir la commune de telz plaisirs honnestes : & oultre cela, il envoyoit tous les ans à la guerre une armée de soixante galeres, sur lesquelles y avoit bon nombre de pauvres citoiens, qui neuf mois de l'an durant prenoient soude du public, & quand & quand s'apprenoient & s'exercitoient à l'expérience de la marine. D'avantage il envoya au païs de la Cherronese mille bourgeois pour y habiter, & departer les terres entre eulx, cinq cents en l'isle de Naxe, en celle d'Andros deux cents cinquante, en la Thrace mille, pour habiter avec les Bisaltes, & d'autres en Italie quand la cité de Sybaris fut rebastie, qui depuis fut surnommée la ville des Thuriens : ce qu'il faisoit pour descharger la ville d'une multitude oisive, qui pour son oisiveté estoit curieuse & desireuse de choses nouvelles, & aussi pour prouveoir à la nécessité des pauvres bourgeois qui n'avoient rien, avec ce que en logeant ainsi des naturelz citoiens d'Athenes aupres de leurs subjects ou alliez, ce leur estoit comme une garnison qui les tenoit en bride, & les gardoit d'attenter aucune nouvelleté. » (xxii, f° 108 r°.)

P. 57, l. 23. *Le Sieur de Himbercourt).* Cf. Commines, *Mémoires,* II, iii.

P. 58, l. 31. *Obstupuit virgo).* « La jeune fille est saisie d'étonnement, et, séduite par le fruit brillant, elle se détourne de sa course et ramasse l'or qui

roule à ses pieds. » (Ovide, *Métamorphoses*, X, 666.) C'est sans doute d'Ovide que Montaigne a pris tout ce conte.

P. 59, l. 7. *Abducendus).* « Il faut même parfois détourner l'âme vers d'autres goûts, d'autres préoccupations, d'autres soins, d'autres travaux; souvent même on doit essayer de la guérir par le changement de lieu, comme les malades qui ne sauraient autrement recouvrer la santé. » (Cicéron, *Tusculanes*, IV, xxxv.) Le texte est celui de l'édition de Paris 1538.

P. 59, l. 18. *Les disciples de Hegesias).* Cf. Cicéron, *Tusculanes* : « Hoc quidem à Cyrenaico Hegesia sic copiose disputatur, ut is à Rege Ptolemœo prohibitus esse dicatur illa in scholis dicere, quo multi his auditis mortem sibiipsi consciscerent. » (I, xxxiv; t. IV, p. 121.) Cf. aussi Valère Maxime, VIII, ix, ext. 3.

P. 60, l. 7. *Subrius Flavius).* Cf. Tacite, *Annales* : « Is proximo in agro scrobem effodi jussit, quem Flavius ut humilem & angustum increpans, circumstantibus militibus : Ne hoc quidem, inquit, ex disciplina; admonitus fortiter protendere cervicem : Utinam, ait, tu tam fortiter ferias. Et ille multum tremens, cùm vix duobus ictibus caput amputavisset... » (XV, lxvii, 313.)

P. 60, l. 25. *Pour L. Syllanus). Id., ibid.* : « A centurione ad cædem misso corripitur. Suadentíque venas abrumpere, animum quidem morti destinatum ait, sed non permittere percussori gloriam ministerii. At centurio quamvis inermem, prævalidum tamen & iræ quàm timori propiorem cernens, premi à militibus jubet. Nec omisit Silanus obniti, & intendere ictus quantum manibus nudis valebat, donec à centurione vulneribus adversis tanquam in pugna caderet. » (XVI, ix, 321.)

P. 61, l. 8. *Spero).* « J'espère, pour moi, que, si les dieux justes ont quelque pouvoir, tu trouveras ton supplice parmi les écueils et qu'en expirant tu invoqueras le nom de Didon... Je le saurai : le bruit en viendra jusqu'à moi dans le séjour des mânes. » (Virgile, *Énéide*, IV, 382, 387.)

P. 61, l. 12. *Xenophon).* Cf. Diogène Laërce, *Vie de Xénophon* : « Porrò Gryllus... dimicans (erat autem ea pugna circa Mantineam) honesta morte defungitur... Fertur Xenophon tunc coronatus sacrificasse, & cùm filium corruisse didicisset coronam deposuisse : ubi verò acriter pugnantem oppetisse comperit, eam rursus capiti imposuisse. » (II, liv, 129.) Cf. aussi Valère Maxime, IV, x, ext. 2; Stobée, sermo 7, et sermo 106.

P. 61, l. 16. *Epicurus).* Cf. Diogène Laërce, *Vie d'Épicure*, X, xxii, et Cicéron, *De finibus*, II, xxx. En 1580, Montaigne avait cité d'après Cicéron la lettre à Hermachus à laquelle il fait ici allusion. Cf. l'essai II, xvi.

P. 61, l. 17. *Omnes clari).* « Tous les travaux accompagnés de gloire et de réputation sont faciles à supporter. » (Cicéron, *Tusculanes*, II, xxiv.)

P. 61, l. 17. *Et la mesme plaïe). Id., ibid.* : « Semper Aphricanus Socraticum Xenophontem in manibus habebat, cujus in primis laudabat illud quod diceret, eosdem labores non esse æque graves Imperatori & militi, quòd ipse honos laborem leviorem faceret imperatorium. » (II, xxvi; t. IV, p. 138.)

P. 61, l. 19. *Epaminondas). Id., ibid.* : « Num tum ingemuisse Epaminondam putas, cum una cum sanguine vitam effluere sentiret? Imperantem enim patriam Lacedæmoniis relinquebat, quam acceperat servientem. » (II, xxiv.)

P. 61, l. 20. *Hæc sunt solatia).* « Voilà les consolations, voilà les calmants des plus grandes douleurs. » (*Id. ibid.*, II, xxiv.)

P. 62, l. 1. *Nul mal).* Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Libet... ridere ineptias Græcas. Zeno noster hac collectione utitur. Nullum malum gloriosum est, mors autem gloriosa est, mors ergo non est malum. » (Ép. 82, p. 188.)

P. 62, l. 2. *Nul ne fie). Id., ibid.* : « Vult nos ab ebrietate deterrere Zenon, vir maximus, hujus sectæ fortissimæ ac sanctissimæ conditor. Audi ergo quemadmodum colligit, virum bonum non futurum ebrium. Ebrio secretum sermonem nemo committit, viro autem bono committit : ergo vir bonus ebrius non erit. » (Ép. 83, p. 192.)

P. 62, l. 22. *Cum morosa).* « Lorsque vous serez tourmenté par les plus violents désirs. » (Perse, *Satires*, vi, 73.)

P. 62, l. 23. *Conjicito).* « Déchargez votre humeur

sur le premier objet qui se rencontre. » (Lucrèce, IV, 1062.) Le texte de Lucrèce est :

« Et jácere humorem conlectum in corpora quæque. »

P. 62, l. 26. *Si non prima).* « Si vous ne mêlez à ses premiers coups de nouvelles blessures, et que vous n'effaciez ses premières impressions, en laissant errer vos caprices. » (Lucrèce, IV, 1063.)

P. 63, l. 20. *Il n'attribuoit).* Cf. Cicéron, *Tusculanes* : « Nam neque vetustate minui mala, nec fieri præmeditata leviora, stultámque etiam esse meditationem futuri mali, aut fortasse ne futuri quidem. » (III, xv; t. IV, p. 144.)

P. 63, l. 23. *Alcibiades).* Cf. Plutarque, *Vie d'Alcibiade* : « Il avoit un chien beau & grand à merveilles, qui luy avoit cousté 700 escus, il luy couppa la cueuë, qui estoit la plus belle partie qu'il eust : dequoy ses familiers le tenserent fort, disans qu'il avoit donné à parler à tout le monde, & que chascun le blasmoit fort d'avoir ainsi diffamé un si beau chien. Il ne s'en feit que rire & leur dit, C'est tout ce que je demande : car je veux que les Atheniens aillent cacquetant de cela, à fin qu'ilz ne dient rien pis de moy. » (xiv, f° 133 r°.)

P. 64, l. 12. *Folliculos).* « Comme ces enveloppes légères dont les cigales se dépouillent en été. » (Lucrèce, V, 801.)

P. 64, l. 14. *Plutarque mesme).* Dans la *Consolation envoyee à sa femme sur la mort de sa fille* : « Oultre l'amour paternelle que lon a communement envers ses petits enfans, encore y avoit il en elle une pointe particuliere qui me la faisoit plus cherement aimer, c'est qu'elle me donnoit du plaisir sans que j'aperceusse jamais en elle aucune cholere, ny aucune mignardise : car elle avoit une doulceur & bonté naturelle merveilleuse : & ce qu'elle s'efforçoit de monstrer qu'elle aimoit ceulx qui l'aimoient, & s'estudioit de leur complaire, me donnoit du plaisir, & ensemble cognoissance d'une grande debonnaireté que nature avoit mise en elle : car elle prioit sa nourrice de donner la mammelle non seulement aux autres petits enfans qui jouoient avec elle, mais aussi aux pouppees & autres jouets d'enfans, dont elle se jouoit, comme faisant part de sa table par humanité, & communiquant ce qu'elle avoit de plus agreable à ceulx qui luy donnoient plaisir. » (i, f° 256 r°.)

P. 64, l. 16. *La robe de Cæsar).* Cf. Plutarque, *Vie d'Antonius*, iv, f° 634 v°.

P. 64, l. 27. *His se stimulis).* « Par ces aiguillons la douleur s'excite elle-même. » (Lucain, II, 42.)

P. 65, l. 4. *Ce bon empereur).* Tibère. Cf. Suétone, *Vie de Tibère*, lxii.

P. 65, l. 20. *Polemon).* Cf. Diogène Laërce, *Vie de Polémon* : « Quin a cane rabioso impeditus dum suram morsu discerperet, ne expalluit quidem... In theatris quoque nulla miseratione movebatur. Nicostrato enim, qui cognominabatur Clytemnestra, poëta quiddam sibi Cratique recitante, illóque in affectum commiserationis translato, hic ita perseveravit, ac si non audivisset. » (IV, xvii, 256.)

P. 66, l. 14. *Monsieur de Gramont).* Philibert, comte de Gramont et de Guiche, qui avait épousé en 1567 la belle Corisande d'Andouins, à laquelle Montaigne venait de dédier dans les Essais de 1580 (I, xxix) vingt-neuf sonnets de son ami La Boétie. Le comte de Gramont blessé le 2 août d'une mousquetade mourut quatre jours plus tard.

P. 66, l. 19. *Quintilian dict).* Dans l'*Institution oratoire* : « Vidi ego sæpe histriones atque comœdos, cùm ex aliquo graviore actu personam deposuissent, flentes adhuc egredi... Quibus ipse, quantuscumque sum, aut fui... frequenter motus sum, ut me non lacrymæ solùm deprehenderint, sed pallor, & vero similis dolor. » (VI, ii, à la fin.)

P. 66, l. 24. *Font le prestre martin).* Expression proverbiale fondée sur le conte d'un prêtre, nommé Martin, qui faisait la fonction de prêtre et de clerc en disant la messe. On lit dans l'*Apologie pour Hérodote* d'Henri Estienne, XXXIII, i : « Il n'avoit qu'a respondre qu'alors ils estoyent prebstre Martin chantans et respondans. » (Éd. de 1566, p. 477.) Cf. encore Tabourot, *Les Touches*, I, 1re pièce, etc.

P. 68, l. 1. *Cambises).* Cf. Hérodote, III, xxx, et aussi Plutarque, *De l'amitié fraternelle* : « Cambyses ... pour un songe qu'il avoit songé, craignant que son frere ne vint a estre roy de l'Asie, sans autre raison ne preuve aucune le feit mourir. » (xviii, f° 88 v°.)

P. 68, l. 3. *Aristodemus).* Cf. Plutarque, *De la superstition* : « L'ancien roy Midas estant troublé & fasché pour quelques songes qu'il avoit songez, à la fin se desespera, tellement qu'il se feit volontairement mourir, en beuvant du sang de taureau : & Aristodemus, Roy des Messeniens, estant advenu que les chiens hurlerent comme des loups, & qualentour de son autel domestique il estoit creu de l'herbe qui s'appelle *chiendent*, & que ses devins luy dirent qu'ils redoubtoient fort ces signes là, il en conceut en son cœur une si grande tristesse, & en entra en si grand desespoir, qu'il se desfeit luy mesme. » (IX, f° 122 r°.)

P. 68, l. 11. *O prima).* « O première argile, façonnée si malheureusement par Prométhée! Qu'il a apporté peu de sagesse à la confection de son œuvre! Il n'a vu que le corps dans son art, sans se préoccuper de l'esprit; cependant c'est par l'esprit qu'il aurait dû commencer. » (Properce, III, v, 7.)

Chapitre V.

SVR DES VERS DE VIRGILE.

P. 70, l. 11. *Mens intenta suis).* « De peur que mon âme ne soit toujours occupée de ses maux. » (Ovide, *Tristes,* IV, I, 4.) Il y a dans Ovide « ne foret ». Montaigne adapte la phrase au contexte en changeant le temps du verbe.

P. 70, l. 16. *Animus quod perdidit).* « L'âme désire ce qu'elle a perdu et se rejette tout entière en imagination dans le passé. » (Pétrone, *Satyricon,* 128.)

P. 70, l. 19. *Le double visage de Janus).* Montaigne trouve cette explication en particulier dans l'ouvrage de Du Choul, *Sur la religion des anciens.* Janus est un symbole de la prudence qui contemple à la fois l'avenir et le passé. Sur les diverses interprétations de ce symbole, cf. saint Augustin, *Cité de Dieu,* VII, VIII, et le Commentaire de Vivès.

P. 70, l. 24. *Hoc est).* « C'est vivre deux fois que de pouvoir jouir de la vie passée. » (Martial, X, XXIII, 7.)

P. 71, l. 1. *Platon ordonne).* Dans les *Lois* : « Nos autem qui seniores sumus in his spectandis decenter versari putamus, dum illorum ludis & celeritate gaudemus, quandoquidem nos corporis levitas destituit, cujus desiderio, certamina his ponimus, qui quam maxime queant ætatem illam juvenilem in memoriam nobis revocare... Conveniens esse videtur, ut eum qui quam plurimos, & quam maxime ad gaudium provocet, præcipue honoremus, &... victorem esse dicamus. » (II, 657; éd. de 1546, p. 760.)

P. 71, l. 15. *J'aime mieux estre).* Cf. Cicéron, *De senectute* : « Ego vero me minus diu senem esse mallem, quam esse senem antequam essem. » (XIX.) Montaigne a cité ce passage en latin pour en critiquer la cadence dans l'essai II, X, p. 113, l. 8 (1580).

P. 71, l. 22. *A natura discedimus).* « Nous nous éloignons de la nature pour suivre le peuple qui n'est en aucune chose un bon guide. » (Sénèque, ép. 99.)

P. 71, l. 25. *Non ponebat enim).* « Il ne mettait pas les rumeurs du peuple au dessus du salut de l'État. » (Ennius, chez Cicéron, *De officiis,* I, XXIV.)

P. 72, l. 8. *Sibi arma).* « A eux les armes, à eux les chevaux, à eux les javelots, à eux la massue, à eux la paume, à eux la nage et la course; à nous vieillards, parmi tant de jeux, qu'ils nous laissent les dés et les osselets. » (Cicéron, *De senectute,* XVI.)

P. 72, l. 10. *Les loix mesme).* Rapprocher Cicéron, *De senectute,* XI.

P, 72, l. 16. *Misce stultitiam).* « Mêle à ta sagesse un grain de folie. » (Horace, *Odes,* IV, XII, 27.)

P. 72, l. 19. *In fragili corpore).* « Dans un corps débile, la moindre atteinte est insupportable. » (Cicéron, *De senectute,* XVIII.)

P. 72, l. 21. *Ménsque pati).* « Un esprit malade ne peut rien souffrir de pénible. » (Ovide, *De Ponto,* I, V, 18.)

P. 72, l. 24. *Et minimæ vires).* « Le moindre effort suffit à briser ce qui est déjà fêlé. » (Ovide, *Tristes,* III, XI, 22.)

P. 73, l. 22. *Nos maistres).* Allusion à la théorie des quatre espèces de fureurs qui est longuement développée chez Platon, dans le *Phèdre,* pp. 244 et suivantes.

P. 74, l. 5. *Ad nullam consurgit).* « Il ne se tend vers aucun but et languit avec le corps. » (Pseudo-Gallus, I, 125.)

P. 74, l. 10. *Dum licet).* « Tant qu'elle le peut

encore, que la vieillesse se déride. » (Horace, *Épodes*, XIII, 7.) « Dum licet » est de Montaigne; le texte d'Horace est « Et decet ».

P. 74, l. 11. *Tetrica sunt).* « Il est bon d'égayer la tristesse par des plaisanteries. » (Sidoine Apollinaire, *Épist.*, I, IX.)

P. 74, l. 14. *Tristemque vultus).* « Et la tristesse arrogante d'un visage renfrogné. » (Vers 31 du prologue du *Joannes Baptista,* tragédie de Buchanan, éd. de 1579, f° 40 v°.)

P. 74, l. 15. *Et habet tristis).* « Cette foule de gens au maintien sévère a elle aussi ses débauchés. » (Martial, VII, LVII, 8.)

P. 74, l. 16. *Je crois Platon).* Voir les *Lois*, VII, p. 791[1]. Cette idée est en outre développée longuement dans le *Timée*, vers la fin.

P. 74, l. 18. *Socrates eut).* Cf. Cicéron, *Tusculanes* : « Hinc est ille vultus semper idem quem dicitur Xantippe prædicare solita in viro suo fuisse Socrate : eodem semper se vidisse exeuntem illum domo, et revertentem. Nec vero ea frons erat quæ M. Marcus Crassi illius veteris quem semel ait in omni vita risisse Lucilius. » (III, XV.) Pour Crassus, cf. en outre Pline, *Histoire naturelle,* VII, XIX; Crinitus, *De honesta disciplina,* XXI, 1; etc.

P. 75, l. 2. *Ses negotiations pretandues).* Cf. Diogène Laërce, *Vie de Platon,* passim, et spécialement p. 201 et suivantes. Stella est la traduction latine du grec ἀστήρ.

P. 75, l. 2. *Non pudeat).* « N'ayons pas honte de dire ce que nous n'avons pas honte de penser. »

P. 75, l. 5. *Comme les mouches).* Cf. Plutarque, *De la tranquillité de l'ame et repos de l'esprit* : « Comme les mousches né se peuvent tenir contre les endroicts des miroirs qui sont bien lissez, ains glissent, & au contraire elles s'attachent bien à ceux qui sont rabotteux & scabreux, & où il y a des graveures, aussi les hommes glissans dessus les aventures qu'ils ont euës guayes, joyeuses & prosperes, s'attachent à la rememorasion des adverses & malplaisantes. » (XV, f° 73 v°.)

P. 75, l. 7. *Comme les vantouses). Id., ibid.* : « Comme les ventoses & cornets attirent ce qu'il y a de pire en la chair : aussi amasses-tu a l'encontre de toy mesme ce qu'il y a de plus mauvais en toy. » (VIII, f° 71 r°.)

P. 75, l. 22. *Quare vitia).* « D'où vient qu'aucun vicieux n'avoue ses vices? Parce qu'il en est encore esclave. Il faut être éveillé pour raconter ses songes. » (Sénèque, ép. 53.)

P. 75, l. 23. *Les maus du cors). Id., ibid.* : « Pedes dolent, articuli punctiunculas sentiunt : adhuc dissimulamus, & aut talum extorsisse nos dicimus, aut in exercitatione aliqua laborasse. Dubio & incipiente morbo, quæritur nomen, qui ut talaria cæperit intendere, & utrosque dextros pedes fecerit, necesse est podagram fateri. Contra evenit in iis morbis, quibus afficiuntur animi, quo quis pejus se habet, minus sentit. » (Ép. 53, p. 136.)

P. 76, l. 6. *Si que j'evite).* Cf. les mêmes idées dans l'essai III, I, 3.

P. 76, l. 11. *Celuy qui s'enquestoit).* Cf. Diogène Laërce, *Vie de Thalès* : « Percontanti adultero, an juraret non commisisse se adulterium, non est, ait, perjurium adulterio deterius. » (I, XXXVI, 35.) Montaigne a mal pris le sens de Diogène, égaré peut-être par la ponctuation de son édition, ou bien peut-être encore par quelque auteur de seconde main auquel il doit ce récit. Chez Diogène en effet la réponse de Thalès est interrogative et signifie : le parjure n'est-il pas pire encore que l'adultère? Il ne faut donc pas se parjurer pour dissimuler un adultère.

P. 76, l. 20. *Comme on fit Origene).* Cf. Nicéphore Calliste, *Histoire ecclésiastique* : « Or avoit-il attiré pres de luy un vilain & impudique paillard du pays d'Ethiopie, duquel il le menaçoit, s'il ne vouloit accorder à faire sacrifices à leurs dieux : Car il luy dit que ce putier detestable le congnoistroit charnellement, & souilleroit son corps par paillardise autant abominable & execrable par dessus toutes maledictions, comme elle est contre nature. Telle fut la menée que le juge luy brassa, meslée avec menaces. Origenes donc, faisant election de la chose qui estoit pire, ayma mieux renoncer à la foy qu'au paravant il avoit eu en Jesus-Christ, & souiller par ce moyen son ame sans aucun profit, que de souffrir son corps estre aucunement contaminé. » (V, XXXII.)

[1] Je dois cette référence à l'obligeance de Miss Grace Norton.

P. 76, l. 27. *Ariston disoit).* Cf. Plutarque, *De la curiosité* : « Comme disoit Ariston, les vents que nous haïssons le plus, ce sont ceulx qui nous rebrassent noz habillements. » (III, f° 64 r°.)

P. 77, l. 23. *Archelaus). Id., Les dicts notables des anciens Roys, Princes & grands Capitaines* : « Comme il (Archelaus) passoit par la rue, on respandit de l'eau sur luy, à raison dequoy, ceulx qui se trouverent aupres, l'irritans alencontre de celuy qui avoit versé l'eau, disoient qu'il le devoit bien faire chastier : voire mais, dit-il, il n'a pas versé ceste eau sur moy, mais sur celuy qu'il pensoit que je fusse. » (F° 191 r°.)

P. 77, l. 26. *Socrates).* Cf. Diogène Laërce, *Vie de Socrate* : « Dicenti cuidam, nonne tibi ille maledicit? Non, inquit, mihi enim ista non adsunt. » (II, XXXVI, 118.)

P. 78, l. 20. *Nous prononçons hardiment).* Pour la pensée, rapprocher Cicéron, *Épîtres*, IX, XXII. Voir aussi dans les *Erreurs populaires au fait de la médecine* de Laurent Joubert les préfaces de la seconde édition qui s'étendent longuement sur ce sujet.

P. 79, l. 6. *Aristote qui dict).* Dans la *Morale à Nicomaque*, IV, IX.

P. 79, l. 11. *Ceux qui).* Cf. Plutarque, *Qu'il fault qu'un philosophe converse avec les Princes & grands seigneurs*, V, f° 134 r°.

P. 79, l. 13. *Tu, Dea).* « Toi, déesse, toi seule, tu gouvernes le monde; sans toi, rien ne s'élève aux rivages célestes du jour; rien n'est gai, ni aimable. » (Lucrèce, I, XXII.) Le début du premier vers est imité de Lucrèce, I, VI : « Te, dea, te... »

P. 79, l. 27. *Agnosco).* « Je reconnais les traces de mon ancienne flamme. » (Virgile, *Énéide*, IV, XXIII.)

P. 80, l. 2. *Nec mihi).* « Et que cette chaleur me reste dans l'hiver de ma vie. » (Jean Second, *Élégies*, I, III, 29.)

P. 80, l. 5. *Qual l'alto).* « Ainsi la mer Égée, battue par l'Aquilon ou le Notus, ne s'apaise pas subitement après la tempête; longtemps tourmentée, elle s'agite et gronde encore. » (Torquato Tasso, *Gerusalemme liberata*, XII, 63.)

P. 80, l. 12. *Et versus).* « Et le vers a des doigts » (pour chatouiller). (Juvénal, VI, 196.)

P. 80, l. 16. *Dixerat).* « Elle dit; et, comme il hésite, la déesse l'enlace mollement de ses bras blancs comme la neige. Soudainement Vulcain se sent envahi de la flamme accoutumée; une ardeur qu'il connaît bien le pénètre jusqu'à la moelle et court dans ses os frissonnants. Ainsi brille le sillon qui s'ouvre avec le tonnerre et d'où s'échappent les feux dont les nuages sont illuminés... Ayant dit ces mots, Vulcain répondit aux embrassements de son épouse, puis, couché sur son sein, il s'abandonna tout entier aux charmes d'un doux sommeil. » (Virgile, *Énéide*, VIII, 387 et 404.) Les trois derniers de ces vers sont commentés dans les *Nuits attiques* d'Aulu-Gelle, IX, X.

P. 81, l. 13. *Dict ailleurs).* Cf. l'essai I, XXX.

P. 81, l. 17. *Les medecins).* Peut-être souvenir de ce que Plutarque dit de Dioclès, *Opinions des philosophes*, V, IX.

P. 81, l. 22. *Quo rapiat sitiens).* « Afin qu'elle saisisse avec avidité les dons de Vénus et qu'elle les recèle profondément. » (Virgile, *Géorgiques*, III, 137.)

P. 82, l. 19. *Antigonus).* Cf. Plutarque, *De la mauvaise honte* : « Et Antigonus un jeune homme qui estoit fils d'un gentil centenier, mais luy estoit lasche & couard, & neantmoins demandoit à estre avancé en la place de son feu pere : Jeune fils, dit-il, je recompense la prouësse, & non pas la noblesse de mes soudards. » (X, f° 80 r°.)

P. 82, l. 23. *Des officiers des Roys).* Cf. Hérodote, « Les Lacedemoniens conviennent aussi avec les Egyptiens en ce que les enfants des trompettes, menestriers & cuisiniers des rois succèdent aux états de leurs pères, tellement que cuisinier engendre cuisinier, ménétrier ménétrier, et trompette trompette; ni autres, pour excellents qu'ils soient en ces arts, peuvent envier sur eux, mais sont entretenus & continués ès états de leurs pères. » (VI, LX; t. II, f° 20 v°.)

P. 82, l. 26. *Ceus de Calecut).* Cf. Goulard, *Histoire du Portugal* : « Il est defendu aux gentils-hommes de se marier, afin que rien ne les empesche de s'exercer continuellement aux armes. Mais un chacun a plusieurs Damoiselles à son commandement : & estime-on qu'ils ayent commis un crime horrible entre les autres, s'ils ont la compagnie d'une femme qui ne

soit point Damoiselle. Ces Damoiselles ont aussi autant de rufiens qu'il leur plait pourveu que ce soyent Naires, c'est-à-dire Gentils-hommes. Les uns ne sont point jaloux des autres... Si un Naire paillarde avec une roturiere, ses compagnons le hachent en pieces. Les femmes nobles aussi qui ont affaire avec autres que Naires, sont traittées de mesme. Si quelque roturier les touche, ils estiment que cela souille leur noblesse : & ne trouvent meilleur expedient de venger cette grande injure, que de tuer ces misérables qui se sont approchez un peu trop près d'eux, Voilà pourquoy quand ceux qui ne sont pas nobles marchent çà ou là, ils sont contraints de crier à haute voix, comme pour dire qu'ils sont en chemin. Quand les Naires entendent à ces cris que les autres s'approchent, ils leur commandent de se tirer à quartier, & par ce moyen les ignobles évitent la mort, & les nobles l'ignominie perpetuelle. En ce lieu la noblesse ne s'obscurcit pour mechanceté que le noble commette, & ne faut pas qu'un roturier pense jamais estre autre, fut-il le plus sage & vertueux de tous les hommes du monde : il faut necessairement que chacun demeure en la condition en laquelle ont esté ses prédécesseurs. Les mestiers sont tellement distinguéz, que ceux de l'un ne peuvent marier leurs filles à ceux de l'autre. Comme par exemple les fils d'un cousturier ne peuvent espouser les filles d'un cordonnier, n'y apprendre autre mestier que celuy de leur pere : & font de mesme es autres mestiers par une coustume observée entre eux de tout temps. » (II, III, f° 34 r°.)

P. 83, l. 22. *Optato quam).* « Celle qui au flambeau de l'hymen a été unie à celui qu'elle aimait. » (Catulle, LXIV, 79.)

P. 84, l. 10. *Socrates, enquis).* Cf. Diogène Laërce, *Vie de Socrate* : « Interrogatus utrum melius esset, uxorem ducere, necne : utrumvis horum, inquit, egeris, pœnitentia duceris. » (II, XXXIII, 116.)

P. 84, l. 13. *Homo homini).* « L'homme est à l'homme ou un dieu, ou un loup. » La première sentence, Homo homini deus, est du poète comique Cecilius, qui avait dit au rapport de Symmaque, Ep. X, 104 : « Homo homini deus, si suum officium sciat. » L'autre proverbe, Homo homini lupus, se trouve dans Plaute, *Asinaria,* acte II, scène IV, vers 88 : « Lupus est homo homini, non homo quum, qualis sit non novit. »

P. 84, l. 19. *Et mihi dulce).* « A moi aussi il m'est plus agréable de vivre sans cette chaîne au cou. » (Pseudo-Gallus, I, LXI.) Le texte porte *Sed mihi* au lieu de *Et mihi.*

P. 85, l. 28. *Fatum est).* « Il y a une fatalité attachée à ces parties que cachent nos vêtements : car, si les astres ne te protègent, il ne te servira de rien d'avoir les plus belles apparences de virilité. » (Juvénal, IX, 32.) Toutes les éditions que j'ai consultées portent *cessant* (à l'indicatif).

P. 86, l. 8. *Juppiter aveq sa fame).* Cf. l'essai I, XXX, p. 260, l. 8, et la note.

P. 86, l. 14. *Isocrates disoit).* Ce mot est rapporté chez Elien, *Histoires diverses,* XII, LII; éd. grecque-latine de 1556, p. 489; Breslay, *Anthologie,* I, XXXIX; etc.

P. 87, l. 4. *Lycurgus).* Cf. l'essai II, XV, p. 382, l. 4.

P. 87, l. 5. *Les femmes n'ont pas tort).* On peut voir sur cette idée un morceau intéressant de Gelli, *Circé,* dialogue V (spécialement p. 151 de la traduction de Denys Sauvage, 1550). Il n'est pas impossible que Montaigne s'en soit souvenu.

P. 87, l. 15. *Venus huic erat).* « Il connaissait et l'un et l'autre amour. » (Ovide, *Métamorphoses,* III, 323.) Il s'agit de Tirésias dont la métamorphose est contée par Ovide.

P. 87, l. 18. *Luy despucela).* Proculus, qui s'en glorifie lui-même dans une lettre à Metianus, en ces termes : « Centum ex Sarmatia virgines cepi, Ex his una nocte decem inivi. Omnes tamen, quod in me erat, mulieres intra dies quindecim reddidi. » Cf. Flavius Vopiscus, *Vie de Proculus.* Ce fait ainsi que ceux qui suivent se retrouve dans plusieurs écrits du XVIe siècle, cf. par exemple Crinitus, *De honesta disciplina,* VIII, VII; du Verdier, *Suite des Diverses leçons,* V, XXXIV, dans un chapitre intitulé : « De ceulx qui ont esté les plus fœconds à engendrer enfans, et de la lubricité desmesurée de l'empereur Procul qui engrossa cent vierges de Sarmatie en quinze jours »; etc.

P. 87, l. 22. *Adhuc ardens).* « Brûlante encore de volupté, elle se retire épuisée, mais non pas assouvie. » (Juvénal, *Satires,* VI, 128.) Ces vers sont cités exactement dans le passage de Nicolas Bohier auquel Montaigne semble emprunter le fait suivant.

P. 87, l. 24. *Sur le different advenu).* Cf. Nicolas Bohier, *Decisiones Burdegalenses* : « Hieronymus Paulus... retulit illum vidisse tempore suo hominem quemdam fuisse Cathaloniæ, tantum in re venerea potentem, quod qualibet die uxorem suam X vicibus cognoscebat, quæ reginam Aragoniæ secreta conquesta fuit, vocatoque viro confessus est ita rem se habere. Quare mandavit ei sub pœna capitis ne amplius quam sexies in die uxorem suam cognosceret, ne (ut ait) mortis periculum mulier incurreret. Unde de potentia viri non tantum mirari oportet, quantum de querela uxoris. Licet enim minus audeant feminæ quam mares... tamen in turpibus obscenisque atque venereis actibus sunt audaciusculæ... » (Quæst. 316, n. 9; éd. de Lyon 1567, p. 632; de Lyon 1579, p. 563.) Il faut ajouter toutefois que ce récit avait été déjà vulgarisé par des compilateurs dans des listes d'exemples tout à fait analogues à celle que Montaigne présente ici, ainsi par du Verdier dans sa *Suite aux Diverses leçons de Pierre de Messie,* V, XXXIII, et après lui par Bouchet dans la troisième de ses *Sérées* (éd. de 1585, f° 57 r°), dans la neuvième des *Matinées* de Nicolas de Cholières (1585). Il est probable que Montaigne ne se rencontre pas ici fortuitement avec du Verdier, mais que c'est du Verdier qui lui suggère cet exemple. Cette hypothèse est d'autant plus vraisemblable que, près de l'arrêt de la reine d'Aragon nous retrouvons à la fois chez du Verdier et chez Montaigne un même exemple pris à l'histoire de l'empereur Procule, et que, d'autre part, le livre de Nicolas Bohier ne semble fournir aucun autre fait aux *Essais*. Toutefois Montaigne a dû connaître aussi le passage correspondant de Nicolas Bohier : en effet, l'idée dont il accompagne son exemple ressemble beaucoup plus à celle qu'on rencontre chez Bohier qu'à celle de du Verdier, et de plus il insère ici une citation de Juvénal qui est en toutes lettres chez Bohier et qui n'est que vaguement indiquée chez du Verdier. Du Verdier, en marge, donne la référence à Nicolas Bohier. Il n'est pas improbable qu'en lisant la *Leçon* de du Verdier, Montaigne se soit, grâce à cette indication marginale, reporté au livre de Bohier et qu'il ait ainsi complété l'allégation. Bohier avait été Président du Parlement de Bordeaux et il était mort dans cette charge peu avant que Montaigne fût conseiller au même Parlement, en 1553. Le récit du même fait qu'on trouve chez Brantôme (t. IX, p. 556 de l'édition Lalanne) présente quelques divergences.

P. 88, l. 15. *Solon).* Cf. Plutarque, *De l'amour* : « Et juge lon aussi que Solon a esté legislateur bien entendu en ce qui concerne le mariage, ordonnant que le mary aille veoir sa femme pour le moins trois fois le mois, non pour la volupté seullement : mais ainsi comme les villes renouvellent par intervalles de temps les alliances qu'elles ont les unes avec les autres, aussi vouloit il que lon renouvellast l'alliance des nopces, en maniere de dire, par les propos que l'on s'entretient en telle caresse & visitation. » (XXIII, f° 612 r°.)

P. 88, l. 19. *A laquelle nous voulons).* Pour cette idée on peut voir Castiglione, *Il Cortegiano,* III, XXXVIII.

P. 89, l. 10. *Sit tandem pudor).* « Aie enfin de la pudeur ou allons en justice : j'ai acheté fort cher ton membre viril, il n'est plus à toi, Bassus : tu me l'as vendu. » (Martial, XII, XCIX, vers 10, 7 et 11.)

P. 89, l. 13. *Le philosophe Polemon).* Cf. Diogène Laërce, *Vie de Polémon* : « Fugisseque judicium Polemonem ab uxore nequitiæ insimulatum, quòd adolescentibus congrederetur. » (IV, XVII, 255.)

P. 89, l. 18. *Clodia Læta).* Montaigne aurait dû dire : « par Caracalla ». Voir la *Vie de Caracalla,* par Dion Cassius, ou l'abrégé de la même vie, par Xiphilin. Clodia Læta fut enterrée vive.

P. 89, l. 24. *Boleslaus & Kinge).* Cf. Herburt Fulstin, *Histoire des rois de Pologne* : « Or Boleslaus, prince de Poloigne espousa Kinge ou Cunégonde... Et combien qu'il fût bien heureux d'avoir telle femme, toutesfois il ne la toucha point les premieres nuicts des nopces : dont ils ferent ensemblement vœu de perpétuelle continance qu'ils gardèrent tousjours : dequoy Boleslaus fut surnommé le Chaste. » (F° 70 r°.)

P. 89, l. 28. *Nous les dressons).* Dans l'*Apologie pour Hérodote,* Henri Estienne exprime lui aussi cette idée que tout incite les femmes à l'impudicité. (XII, II.)

P. 90, l. 19. *Motus doceri gaudet).* « La vierge nubile se plaît à apprendre des danses ioniennes jusqu'à s'en courbaturer les membres; elle rêve dès l'enfance à des amours impudiques. » (Horace, *Odes,* III, VI, 21.)

P. 90, l. 27. *Ce que dict Platon).* Dans le *Timée,* p. 42; édition de 1546, p. 710. Cf. l'essai II, XII, p. 300, l. 15 et la note.

P. 91, l. 8. *Et mentem Venus).* « Et Vénus elle-même les a inspirées. » (Virgile, *Géorgiques,* III, 267.)

P. 91, l. 12. *Nec tantum niveo).* « Jamais la blanche colombe, ou tel autre oiseau encore plus lascif que vous pourriez nommer, n'a par de douces morsures sollicité plus amoureusement les baisers que la femme qui s'abandonne à sa passion. » (Catulle, LXVI, 125.)

P. 91, l. 16. *Qui n'eut tenu).* Pour cette idée, cf. Castiglione, *Il Cortegiano,* III, XXXIX; Rabelais, III, XXXII.

P. 91, l. 23. *Nec non libelli).* « Et ils sont dus parfois à des stoïciens, ces petits livres qui traînent volontiers sur les coussins de soie. » (Horace, *Épodes,* VIII, 15.) Montaigne écrit *nec non* au lieu de *quid quod,* et la pensée chez lui est toute différente de ce qu'elle est chez Horace.

P. 91, l. 25. *Zenon).* Cf. Plutarque, *Questions de table,* III, VI, f° 584 r°.

P. 91, l. 26. *Du philosophe Strato).* Cf. Diogène Laërce, *Vie de Strato* : « Feruntur ejus de regno libri tres : ... De concubitu. » (V, LIX, 325.)

P. 91, l. 27. *Theophraste). Id., Vie de Théophraste* : « Reliquit autem & ipse ingenii sui complura monumenta... Sunt autem ista : ... Amatorius unum... De amore unum. » (V, XLIII, 317.)

P. 92, l. 1. *Aristippus).* Cf. Diogène Laërce, *Vie d'Aristippe,* II, LXXXIV.

P. 92, l. 4. *Demetrius). Id., Vie de Démétrius* : « Sunt autem de legibus Atheniensium libri quinque ... Amatorius unum. » (V, LXXXI, 338.)

P. 92, l. 4. *Heraclides). Id., Vie d'Héraclide* : « Dialogi, quorum quæ ad mores instituendos faciunt, sunt hæc : ... Invitus amatorius, & Clinias unum. » (V, LXXXVII, 341.)

P. 92, l. 5. *Antisthenes). Id., Vie d'Antisthène* : « Feruntur & ipsius scripta tomi X... In secundo tomo : ... De procreatione filiorum, sive De nuptiis amatorius ... In X. tomo : ... Dominus, sive Amans. » (VI, XV, 355-356.)

P. 92, l. 6. *Aristo). Id., Vie de Zénon* : « Feruntur ejus (Aristonis) ista volumina : ... Amatoriæ exercitationes. » (VII, CLXIII, 499.)

P. 92, l. 7. *Cleanthes). Id., Vie de Cléanthe* : « Reliquit autem pulcherrimos libros qui sunt : ... Ars amatoria... De amore. » (VII, CLXXV, 506.)

P. 92, l. 8. *Sphærus). Id., Vie de Cléanthe* : « Scripsit autem ista volumina : ... Dialogos amatorios. » (VII, CLXXVIII, 508.)

P. 92, l. 8. *Chrysippus). Id., Vie de Chrysippe* : « In eo opere, quod de antiquis physiologicis scripsit, fœda de Junone fingit ac Jove, ea dicens sexcentis fere versibus quæ nemo nisi illoto ore dixisset. » (VII, CLXXXVII, 514.)

P. 92, l. 9. *Cinquante epistres).* Cf. Diogène Laërce, X, III. Montaigne, d'après Diogène, se fait ici l'écho des ennemis de Chrysippe.

P. 92, l. 12. *S'est trouvé nation).* J'ignore où Montaigne a pris ce détail. On peut voir les différentes références indiquées par Leclerc : Babylone (Hérodote, I, 199; Strabon, XVI, p. 1081; Jérémie, apud Baruch, VI, 42, 43). — Cypre (Hérodote, *ibid.*; Athénée, XII, p. 516). — Héliopolis en Phénicie (Eusèbe, *Vie de Constantin,* III, 58; Socrate, *Histoire ecclésiastique,* I, 18). — Sicca Veneria (Valère Maxime, II, VI, 15); etc.

P. 92, l. 16. *Nimirum propter).* « C'est que l'incontinence est nécessaire à la continence, que l'incendie s'est éteint par le feu. »

P. 93, l. 10. *La statue de leur Dieu).* Cf. Hérodote, II, XLVIII. Hérodote (traduction Saliat, f° 118) dit seulement : « Grandes environ d'une coudée. » Montaigne a sans doute puisé ceci ailleurs.

P. 93, l. 16. *Les plus sages matrones).* Allusion probable à un passage de saint Augustin, *Cité de Dieu,* VII, XXIV, qui est reproduit dans un ouvrage de Giraldi que Montaigne possédait, *De diis gentium,* syntagma VIII : « Augustinus in VII, ait a matrona

honestissima imponi illi coronam ad advertendum fascinum frugibus... »

P. 93, l. 17. *Sur ses parties).* Cf. saint Augustin, *Cité de Dieu,* VI, IX, texte reproduit par Giraldi, *De diis gentium,* syntagma VIII : « Quid hoc dicam? Cum ibi sit & Priapus, nimium masculus, super cujus immanissimum & turpissimum fasconum sedere nova nupta jubebatur, more honestissimo & religiosissimo matronarum. » Il est probable que Montaigne prend tous ces détails dans un ouvrage de seconde main qui n'a pas encore été retrouvé.

P. 93, l. 19. *Pareille devotion).* Rapprocher ce que dit d'Aubigné dans la *Confession du sieur de Sancy,* II[e] partie, chapitre II.

P. 94, l. 1. *Ce bon homme).* On a proposé de voir ici une allusion à Calvin ou bien au pape Paul III qui a régné de 1536 à 1549, ou encore au pape Paul IV qui a régné de 1554 à 1559; mais les témoignages précis font défaut. Remarquons que l'expression *bon homme* n'a pas la valeur de familiarité que nous y attachons aujourd'hui. Henri Estienne dans l'*Apologie pour Hérodote,* III, V, commente sa double signification : *homme de bien* et *vieillard.*

P. 94, l. 4. *Flagitii principium).* « C'est une cause de dérèglement que d'étaler en public des nudités. » (Ennius, chez Cicéron, *Tusculanes,* IV, XXXIII.)

P. 94, l. 5. *Aux misteres).* Cf. Sénèque, ép. 97 ; Plutarque, *Vie de César,* f° 495 r°; etc. Le texte de Sénèque est reproduit par Giraldi, *De diis gentium,* syntagma IV. Peut-être Montaigne a-t-il dans l'esprit ces mots de Sénèque : « Sic submotis extra conspectum omnibus viris, ut picturæ quoque masculorum animalium contegerentur... »

P. 94, l. 8. *Omne adeo genus).* « Car toutes les espèces vivantes sur la terre, les hommes, les bêtes sauvages, les poissons de la mer, les troupeaux, les oiseaux aux mille couleurs, tout est sujet aux fureurs de l'amour. » (Virgile, *Géorgiques,* III, 242.)

P. 94, l. 11. *Les Dieux, dit Platon).* Dans le *Timée* : « Pudendorum naturæ in viris insita vis, inobediens atque imperiosa, & quasi animal non exaudiens rationem furiosarum libidinum violentia subjicere sibi cuncta conatur. Vulva quoque matrixque in fœminis eadem ratione animal avidum generandi, quando procul a fœtu per ætatis florem, aut ultra diutius detinetur, ægre fert moram ac plurimum indignatur : passimque per corpus oberrans, meatus spiritus intercludit, respirare non sinit, extremis vexat angustiis, morbis denique omnibus premit, quousque utrorumque cupido amorque quasi ex arboribus fœtum fructumve producunt : ipsum deinde decerpunt & in matricem velut agrum inspargunt. » (P. 91; éd. de 1546, p. 733.)

P. 95, l. 3. *Que sçait on si Platon). Id., République* : « Quid in his maxime ridiculum cernis? An quia nudas fœminas conspecturus sis in palæstris cum viris certantes, non modo juvenes, sed & vetulas, quemadmodum senes viros in gymnasiis, quando unâ exercentur, licet jam rugosi veternosique sint. » (V, p. 452; éd. de 1546, p. 588.)

P. 95, l. 6. *Les Indiennes).* Cette idée est parfois exprimée dans les récits des voyageurs du XVI[e] siècle. Voici par exemple ce que dit Léry à ce sujet : « Toutefois avant que de clorre ce chapitre, ce lieu ci requiert que je responde tant à ceux qui ont escrit qu'à ceux qui pensent que la fréquentation entre ces sauvages tout nuds et principalement parmi les femmes incite à la lubricité et paillardise. Sur quoy je diray en un mot qu'encore aultrement qu'en apparence, il n'y ait que trop d'occasion d'estimer qu'outre la deshonnesteté de voir des femmes nues, cela ne semble aussi servir comme appat ordinaire à la convoitise : toutes fois pour en parler selon ce qui s'en est communément aperceu pour lors, cette nudité aussi grossière en telles femmes est beaucoup moins attrayante qu'on ne cuyderoit. Et partant je maintiens que les attifets, fards, fausses perruques, cheveux tortillez, grands collets fraisez, vertugales, robbes sur robbes, et autres infinies bagatelles dont les femmes et filles de par deça se contrefont et n'ont jamais assez, sont sans comparaison cause de plus de maux que n'est la nudité ordinaire des femmes sauvages : lesquelles cependant, quant au naturel, ne doivent rien aux autres en beauté. » (Édition Gaffarel, 1580, t. I, p. 140.)[1]

[1] Passage cité par M. Chinard. *L'exotisme américain dans la littérature française au XVI[e] siècle,* p. 136.

P. 95, l. 8. *Quoi que dient).* Cf. Balbi, *Viaggio* : « Accio l'huomo sia più inclinato alla donna, detta Regina ordino parimente, chele donne andassero nude ne' bracci, & petti con una coscia coperta da una falda come un fazzuolo, ma staccata di maniera, che mentre ella camina, si sventola, & lascia vedere tutta la coscia : & cosi s'osserva fino al presente. » (F° 126 v°.)

P. 95, l. 15. *Disoit Livia).* Cf. Dion, *Vie de Tibère*; Laurent Joubert, *Erreurs populaires au faict de la médecine* (préface à Marguerite de Navarre, vers la fin) : « La tresvertueuse princesse Livie, femme de l'empereur Auguste, sauva la vie à des hommes qu'on alloit mettre à mort par ce qu'ils s'estoient rencontrez devant elle tout nuds, disant que pour le regard des femmes pudiques ceux-là ne differoient en rien des statues. »

P. 95, l. 19. *Come dict Platon).* Dans la *République* : « Nudandum igitur corpus erit mulieribus custodum, quandoquidem pro vestibus virtutem induent. » (V, p. 457; éd. de 1546, p. 590.) Mais Platon ne parle pas des Lacédémoniennes.

P. 95, l. 20. *Des quels tesmouigne S. Augustin).* Dans la *Cité de Dieu,* XXII, XVII.

P. 96, l. 15. *Nam tu, quæ).* « Est-ce que toi, pour toute la fortune d'Achéménes ou pour les richesses de Mygdon, roi de la fertile Phrygie, ou pour les trésors de l'Arabie, tu voudrais donner un cheveu de Licymnie, quand elle se penche vers tes baisers embaumés, quand par une douce rigueur, elle les refuse, elle qui désire plus que toi se les laisser ravir, quitte à te prévenir bientôt elle-même ? » (Horace, *Odes,* II, XII, 21.) J'ai traduit le texte : « *Num* tu, quæ tenuit... » qui est le texte véritable. *Nam* est probablement une faute d'impression.

P. 97, l. 8. *Diaboli virtus).* « La vertu du diable est aux rognons. » (Saint Jérôme, *Contre Jovinien,* II; t. II, p. 72. Édition de Bâle 1537.)

P. 98, l. 11. *La difficulté).* Rapprocher ce que Montaigne a dit dans l'essai II, XV, p. 381, l. 16.

P. 98, l. 14. *L'obligation du bien-faict).* Cette idée revient fréquemment dans le *De beneficiis* de Sénèque, I, V; VI, II; etc.

P. 98, l. 28. *Quelqu'un disoit à Platon).* Cf. Antonius et Maximus, sermo 54.

P. 99, l. 17. *Quis vetat).* « Empêche-t-on d'allumer un flambeau à la lumière d'un autre flambeau ? Elles ont beau donner sans cesse, le fonds ne diminue jamais. » (Ovide, *De arte amandi,* III, 93.) Le sens du dernier vers est dans Ovide; quant aux termes, Montaigne les a pris dans les *Priapea* (*Diversorum poetarum in Priapum lusus,* III, 2) :

« Obscure poteram tibi dicere : da mihi, quod tu
» Des licet adsidue : nil tamen inde perit. »

P. 99, l. 23. *Le pasteur Crastis).* Cf. Elien, *Histoire des animaux,* VI, XLII; éd. grecque-latine de 1556; p. 133. L'anecdote a été reprise par divers compilateurs du XVIe siècle : Volaterran, Rhodigin, etc.

P. 99, l. 28. *Ense maritali).* « Aucun adultère, percé de l'épée d'un mari, n'a rougi de son sang les eaux du Styx. » (Jean Second, *Élégies,* I, VII, 71.)

P. 100, l. 1. *Lucullus).* Cf. Plutarque, *Vie de Lucullus,* XVIII, f° 363 r°.

P. 100, l. 1. *Cæsar). Id., Vie de César,* III, f° 495 r°.

P. 100, l. 1. *Pompeius). Id., Vie de Pompée* : II, f° 436 r°; mais Plutarque dit seulement qu'il répudia sa femme.

P. 100, l. 1. *Antonius). Id., Vie d'Antoine,* XII. Mais d'après Plutarque Antoine fit preuve envers Dolabella d'une vive jalousie.

P. 100, l. 1. *Caton). Id., Vie de Caton d'Utique,* VII, f° 534 v°.

P. 100, l. 3. *Un sot de Lepidus). Id., Vie de Pompée* : « Lepidus donques estant contraint d'abandonner l'Italie s'enfouit en l'isle de Sardaigne, là ou il mourut de maladie qui luy vint, non tant du regret de la ruine de ses affaires, ainsi que lon dit, comme de la douleur qu'il receut d'une lettre qui tumba entre ses mains, par laquelle il cogneut que sa femme avoit forfait à son honneur. » (V, f° 439 r°.) Dans la liste de noms qui précède, il faut sans doute voir des réminiscences de Plutarque.

P. 100, l. 4. *Ah! tum te miserum).* « Malheureux ! si ton mauvais destin veut que tu sois pris sur le fait, on te traînera à la porte par les pieds, et tu iras nourrir les muges ou faire pousser les raves. » (Catulle, XV, 17.)

P. 100, l. 9. *Atque aliquis).* « Et l'un des dieux,

non des plus austères, exprime le désir d'être exposé à un pareil déshonneur. » (Ovide, *Métamorphoses,* IV, 187.)

P. 100, l. 14. *Quid causas petis).* « Pourquoi chercher des raisons de si loin ? Qu'est devenue, déesse, ta confiance en moi ? » (Virgile, *Énéide,* VIII, 395.)

P. 100, l. 17. *Arma rogo genitrix nato).* « C'est une mère qui demande des armes pour son fils. » (*Id., ibid.,* 383.)

P. 100, l. 20. *Arma acri facienda).* « Il s'agit de fabriquer des armes pour un homme de valeur. » (*Id., ibid.,* 441.)

P. 100, l. 23. *Nec divis).* « Aussi n'est-il pas juste de comparer les hommes aux dieux. » (Catulle, LXVIII, 141.)

P. 100, l. 24. *Les plus graves legislaturs).* Je crois bien que Montaigne ne pense qu'à Platon et que ce pluriel n'est qu'un artifice de style.

P. 101, l. 4. *Sæpe etiam Juno).* « Souvent même, Junon, la reine des dieux, s'est emportée à l'occasion des fautes quotidiennes de son mari. » (Catulle, LXVIII, 138.) Le texte est celui de la plupart des éditions du XVI[e] siècle.

P. 101, l. 14. *Nullæ sunt inimicitiæ).* « Il n'y a de haines implacables que celles de l'amour. » (Properce, II, VIII, 3.)

P. 101, l. 19. *D'un Octavius).* Cf. Tacite, *Annales,* XIII, XLIV, et surtout *Histoires* : « Octavius, Pontiam Postumiam stupro cognitam & nuptias suas abnuentem, impotens amoris interfecerat. » (IV, XLIV.)

P. 101, l. 26. *Notumque).* « Et l'on sait ce que peut la fureur d'une femme. » (Virgile, *Énéide,* V, VI.)

P. 102, l. 13. *Les femmes Scythes).* Montaigne fait ici une confusion qu'explique le texte suivant d'Hérodote : « A cause de leur longue absence leurs femmes s'estoyent adressées à leurs esclaves, ausquels ils ont coustume de crever les yeux pour mieux s'en servir au recouvrement de laict, qui leur est boisson, & lequel ils tirent des jumens, en ceste maniere. Ils prennent canons d'os... A ceste fin ils crevent les yeux à tous leurs prisonniers de guerre, car ils ne se meslent d'aucun labourage... » (IV, II; t. I, f° 248 r°.)

P. 102, l. 27. *Parle Plutarque).* Voir son traité *De la mauvaise honte.*

P. 102, l. 29. *Discrepance).* Voir le développement de cette idée dans l'essai II, I.

P. 103, l. 5. *Homere).* Cf. *Odyssée,* XVII, 347. Montaigne a pris ceci chez Platon qui cite cette pensée d'Homère en deux endroits dans le *Charmides,* p. 161 ; éd. de 1546, p. 281 ; et dans le *Lachès,* p. 201 ; éd. de 1546, p. 300.

P. 103, l. 18. *Languidior).* Cf. Catulle, LXVII, 21. Le sens de ces deux vers, trop libres pour être traduits, est que le gentilhomme n'avait jamais donné de marques de virilité.

P. 103, l. 24. *De l'effort au contraire).* Rapprocher de cette idée le début de l'essai II, XI.

P. 104, l. 13. *Illud sæpe).* « Elle fait souvent ce qu'elle fait sans témoin. » (Martial, VII, LXI, vers 6.)

P. 104, l. 16. *Offendor).* « Une impudique moins raffinée me scandalise moins. » (Martial, VI, VII, vers 6.)

P. 104, l. 18. *Obstetrix).* « Parfois une sage-femme, en inspectant de la main si une jeune fille est vierge, soit malice, soit maladresse, soit malheur, l'a déflorée. » (Saint Augustin, *Cité de Dieu,* I, XVIII.) Le texte est celui de l'édition de Lyon, 1570.

P. 105, l. 1. *C'est Fatua).* Cf. Lactance, *De divina institutione,* I, XXII, où il est dit que non seulement aucun homme ne la vit, mais encore qu'aucun homme n'entendit prononcer son nom. Vivès, dans le *Commentaire de la Cité de Dieu,* XVIII, XV, répète cette allégation de Lactance dont, comme Montaigne, il reproduit seulement la première assertion. Voir aussi Giraldi, *De diis gentium,* syntagma IV.

P. 105, l. 2. *La femme de Hieron).* Cf. Plutarque, *Comment on pourra recevoir utilité de ses ennemis* : « Il y eut un des ennemis de Hieron, qui en querellant luy reprocha, qu'il avoit l'halene puante : parquoy si tost qu'il fut arrivé en son logis, il en tansa sa femme, luy disant : Et comment, pourquoy ne m'en avez vous adverty ? Elle, qui estoit simple et chaste, luy respondit, Je pensois que tous hommes sentissent ainsi. » (VII, f° 111 r°.)

P. 105, l. 7. *En la volonte).* Pour cette idée, cf. saint Augustin, *Cité de Dieu,* I, XVIII ; H. Estienne, *Apologie pour Hérodote,* XV, XXII ; cf. aussi Plutarque, *Les dicts notables des anciens Roys,* f° 189 v°.

P. 105, l. 10. *Telle, qui).* Par exemple la femme de Scosponius; cf. Appien, *Guerre civile,* IV, v.

P. 105, l. 18. *Ordonance).* Brantôme fait allusion à des faits analogues, t. V, p. 92.

P. 105, l. 18. *Phaulius l'Argien).* Cf. Plutarque, *De l'amour* : « (Phaulius) la conduisit (sa femme) luy mesme en cest habit jusques au logis du roy, comme si c'eust esté un page. » (xvi, f° 606 v°.)

P. 105, l. 19. *Ce Galba). Id., ibid.* : « Comme lon recite d'un certain Galba Romain, lequel donnoit à soupper à Mecœnas, & voiant qu'il commançoit à escrimer des yeux & de petits regards amoureux avec sa femme, il laissa tout doulcement aller sa teste sur le coussin, comme faisant semblant de dormir, ce pendant il y eut quelqu'un des vallets qui s'approcha de la table tout bellement, & essaya de desrober du vin, ce que voiant Galba, Malheureux, dit il, ne vois tu pas que je ne dors que pour Mecœnas? » (xvi, f° 606 v°.)

P. 106, l. 2. *Aux Indes orientales).* Cf. Arrien : « Il n'y a present, si precieux soit-il, par lequel on puisse corrompre la pudicité de leurs femmes qui sont chastes, que d'un elephant : ne tenans pour chose deshonneste si une femme s'adonne au plaisir d'aucun ayant receu de luy un elephant en don. Voire s'en glorifient elles, comme estant leur beauté réputee digne d'un tel present. » (VII, xvii, 331.)

P. 106, l. 6. *Phædon le philosofe).* Cf. Diogène Laërce, *Vie de Phédon* : « Phædon Eliensis nobili familia, unà cùm patria captus coactus est intra cellulam infami se quæstui addicere. » (II, cv, 159.) Le témoignage d'Aulu-Gelle n'est pas plus conforme que le texte de Diogène au récit de Montaigne : « Phædon Elidensis ex cohorte illa socratica fuit, Socratique et Platoni perfuit familiaris... His Phædon servus fuit, forma atque ingenio liberali, et (ut quidam scripserunt) a leone domino puer ad mœrendum coactus. » (*Nuits attiques,* II, xviii.)

P. 106, l. 8. *Solon fut le premier).* Cf. l'essai II, xii, 343 (texte de 1588). Montaigne qui en 1580 avait inséré ce fait dans l'*Apologie de Sebond* l'a effacé après 1588 pour le reporter ici. Il est fréquemment répété par les auteurs du xvi° siècle. Cf. Corneille Agrippa, *De incertitudine et vanitate scientiarum,* lxiii, où Montaigne l'avait sans doute pris en 1580; Jean des Caurres, *Œuvres morales,* II, ix; etc.

P. 106, l. 10. *Herodote dict).* Hérodote l'attribue aux Lydiens, I, xciii; t. I, f° 46 r°; aux Babyloniens, I, cxcvi; t. I, f° 90 v°; etc.

P. 106, l. 15. *Pone seram).* « Mets-la sous clef, donne-lui des gardiens. Mais qui gardera tes gardiens? La femme est rusée, c'est par eux qu'elle commencera. » (Juvénal, vi, 247.) Le texte *cohibe* est celui de toutes les éditions du xvi° siècle.

P. 107, l. 7. *Et avoyent les Romains).* Cf. Plutarque, *Les demandes des choses romaines* : « Pourquoy est-ce, que quand ils retournent d'un voyage loingtain au pais, ou seulement des champs à la ville, s'ils ont leurs femmes à la maison ils envoient devant, pour leur faire sçavoir leur arrivée? Est-ce point pour leur donner asseurance qu'ils ne veulent rien faire finement ny malicieusement envers elles? » (Question ix, f° 462 r°.)

P. 107, l. 10. *A introduit certaine nation).* Cf. Gomara, *Histoire générale des Indes* : « Les prestres qu'ils appellent Piates... dorment avec les femmes legitimes, lesquelles on leur baille à despuceller suivant la coustume, laquelle ils estiment honneste, & louable. ... L'espoux par ce moien oste tout le soupçon qu'il pourroit avoir de sa femme s'il ne la trouvoit telle qu'il penseroit. » (F° 252 r°.)

P. 107, l. 20. *Tot qui legionibus).* « Jusqu'au général, qui a commandé à tant de légions et qui valait mieux que toi, misérable, à tant d'égards. » Le second vers est pris de Lucrèce, III, 1039; le premier est imité de Lucrèce, III, 1041 :

« ... magnis qui gentibus imperitarunt. »

Lucrèce, dans ce passage, parle de la mort.

P. 108, l. 2. *Fors etiam).* « Le sort nous refuse même des oreilles pour faire entendre nos plaintes. » (Catulle, lxiv, 170.)

P. 108, l. 21. *Pittacus disoit).* Cf. Plutarque, *De la tranquillité de l'âme & repos de l'esprit* : « Luy (Pittacus) n'en feit autre chose que dire, Il n'y a celuy de nous qui n'ait en soy quelque default, mais quant à moy, je n'ay que ce seul poinct de la mauvaise teste de ma femme, qui me garde d'estre autrement en tout & par tout très-heureux. » (xi, f° 72 r°.)

P. 108, l. 26. *Le senat de Marseille)*. Cf. Castiglione, *Il Cortegiano,* III, XXIV. Sur cette coutume de Marseille, cf. la fin de l'essai II, III, et Valère Maxime, II, VI, 7.

P. 109, l. 4. *Celuy la s'y entendoit)*. Le roi Alphonse V, d'Aragon. Ce mot lui est attribué chez Domenichi, *Detti e fatti*; dans les *Apophthegmes* d'Érasme : « Idem dicere solet ita demum matrimonium tranquille citraque querimonias exigi posse, si maritus surdus fiat, uxor cæca : innuens, opinor, femineum genus obnoxium esse zelotypiæ, atque hinc oriri rixas et querimonias... » (Éd. de 1564, p. 600.)

P. 109, l. 14. *Comme disoit l'hoste)*. Cf. Plutarque, *Les dicts notables des anciens Roys* : « Il teint un tel propos au conseil des Acheïens : qu'estant logé chez un sien hoste en la ville de Chalcide qui luy donnoit à soupper, il s'esmerveilla dont il pouvoit avoir recouvré tant de diverses sortes de venaison, comme il en voioit servir sur la table devant luy : & que son hoste luy respondit, que c'estoit toute chair de pourceau qui estoit seulement diversifiée de saulce & de façon de l'accoustrer. » (F° 203 r°.) Voir aussi *Vie de Titus Quintius Flaminius,* X, f° 265 v°; et aussi Tite-Live, XXXV, XLIX; Vivès, *Commentaire de la Cité de Dieu,* X, XX.

P. 109, l. 18. *Materiam culpæ)*. « Il cherche sans cesse l'occasion de succomber. » (Ovide, *Tristes,* IV, I, 34.) Le texte est celui des éditions du XVIe siècle.

P. 109, l. 21. *La deffence les incite)*. Rapprocher l'argumentation de Rondibilis chez Rabelais, III, XXXIV, et surtout ce que dit Castiglione dans le *Cortegiano,* III, XLII, où il commente le vers de Térence qui suit.

P. 109, l. 22. *Ubi velis)*. « Voulez-vous, elles refusent; refusez-vous, elles veulent. » (Térence, *Eunuque,* acte IV, scène VIII, vers 43.) Le texte de Térence est : « Nolunt ubi velis; ubi nolis cupiunt ultro. »

P. 109, l. 23. *Concessa pudet ire via)*. « C'est une honte pour elles que de suivre la route permise. » (Lucain, II, 446.)

P. 109, l. 24. *Au faict de Messalina)*. Tout ceci est pris de Tacite; voir surtout *Annales,* XI, XXVI, XXVII.

P. 110, l. 20. *Irarumque omnes)*. « Et lâche complètement la bride à sa fureur. » (Virgile, *Énéide,* XII, 499.)

P. 110, l. 21. *Jusques à tel)*. Menester, comédien, et Traulus Montanus, chevalier. (Tacite, *Annales,* XI, XXXVI.)

P. 110, l. 26. *Belli fera mœnera)*. « Souvent le redoutable dieu des combats, Mars, atteint d'une éternelle blessure d'amour, vient se réfugier dans ton sein... Les yeux fixés sur toi, déesse, il repaît d'amour ses regards avides, il est suspendu à tes lèvres. C'est alors, ô déesse! que le tenant enlacé de ton corps sacré, tu dois répandre sur lui tes douces plaintes. » (Lucrèce, I, 33.) Le texte est celui de l'édition Lambin.

P. 111, l. 6. *Rejicit)*. Tous ces mots que Montaigne « rumine » se trouvent dans la citation de Lucrèce qu'il vient de faire et dans la citation de Virgile qu'on a trouvée plus haut, p. 80, l. 16.

P. 111, l. 13. *Contextus)*. « Leur discours tout entier est d'une contexture virile, ils ne s'attardent pas à des fioritures. » (Sénèque, ép. 33.) Le texte de Sénèque est : « Non fuerunt circa flosculos occupati; totus contextus illorum virilis est. »

P. 111, l. 20. *Pectus est)*. « C'est le cœur (au sens où nous dirions aujourd'hui c'est le cerveau, l'entendement) qui fait l'éloquence. » (Quintilien, *Institution oratoire,* X, VII, 15.)

P. 111, l. 29. *Plutarque dit)*. Dans la *Vie de Démosthène* : « Mais moy qui suis habitant en une petite ville, & qui m'y tiens vouluntiers, de peur qu'elle ne soit encore plus petite, pendant que j'estoie en Italie, & dedans Rome, n'ay pas eu le loisir d'estudier & de m'exerciter en la langue Latine, tant pour l'occupation des affaires que j'avoye lors en main, que pour satisfaire à ceulx qui me hantoient pour apprendre de moy la Philosophie : tellement que bien tard, estant ja fort avant au decours de mon aage, j'ai commencé à prendre en main les livres Latins : en quoy il m'est advenu une chose estrange, mais veritable neantmoins, c'est que je n'ay pas tant appris ny tant entendu les choses par les paroles, comme par quelque usage & cognoissance que j'avoye des choses je suis venu à entendre aucunement les paroles. » (I, f° 583 r°.)

P. 112, l. 9. *Ils n'y aportent point).* Rapprocher ces idées des théories de la Pléiade qui a semblé croire d'abord que l'essentiel était de multiplier les mots. Ce passage de Montaigne écrit probablement vers 1586 fait peut-être allusion aux œuvres de Du Bartas et de Du Monin, récemment publiées, où les néologismes déconcertants sont répandus avec tant de profusion. Dans les défauts des écrivains de son siècle Montaigne voit la condamnation des théories de 1550 et réagit contre l'abus qu'on en a fait.

P. 112, l. 22. *Du jargon de nos chasses).* On peut voir dans Marty-Laveaux, *La langue de la Pléiade,* combien les écrivains de l'école de Ronsard avaient fait d'emprunts aux vocabulaires spéciaux de la vénerie, de la fauconnerie et de la guerre. Pour une étude semblable sur la langue de Rabelais voir J. Plattard, « Le vocabulaire de la Fauconnerie dans Rabelais » (*Revue des Études Rabelaisiennes,* 1912). Dans la préface des *Hypomneses* et dans la *Precellence du langage françois* (édition Huguet, p. 117 et sqq.), Henri Estienne nous dit avec force détails tout le prix qu'il attache à ces éléments du langage. Voir aussi E. Pasquier, *Lettres,* II, XII. En 1564, le dictionnaire français-latin de Robert Estienne a reparu avec une intéressante addition : *Dictionnaire francoislatin, Auquel les mots francois, avec les manieres duser diceulx sont tournez en latin, corrige et augmente par Jehan Thierry. Plus y a à la fin un traicte d'aulcuns mots... de la venerie pris... de la Philologie de M. Budé. Aussi y a Aucuns mots et manieres de parler appartenans à la fauconnerie ou volerie...* (Paris, J. Macé, 1564, in-f°.)

P. 113, l. 10. *Leon Hébreu).* Léon Hébreo, ou de Juda, Leone a Barbanel, est un rabbin portugais qui vivait sous Ferdinand le Catholique, et qui a composé des dialogues d'amour dans le goût platonicien. Montaigne possédait un exemplaire italien de ces dialogues (édition de Venise 1549) et sur cet exemplaire il a écrit : « Mentre puoi. » La première édition de ces dialogues parut à Rome en 1535. Deux traductions françaises en furent données : l'une, attribuée à Ponthus de Thyard, parut à Lyon en 1551; l'autre, de Denys Sauvage, fut également publiée à Lyon en 1551. Ses réimpressions (Lyon, 1559; Paris, 1577; etc.), attestent la faveur dont l'ouvrage d'Hebreo a joui dans notre pays.

P. 113, l. 10. *Ficin).* Ficin (1433-1499), philosophe platonicien, président de l'Académie platonicienne de Florence, a traduit et commenté les œuvres de Platon et de Plotin. C'est dans la traduction de Marsile Ficin que Montaigne étudiait Platon. Il fait ici sans doute allusion surtout au Commentaire du *Banquet* où il est traité de questions d'amour et qui était alors fort célèbre. Ce commentaire avait été traduit en français par Simon Sylvius, dit J. De la Haye (Poitiers, 1546), puis de nouveau par Guy le Lèvre de la Boderie (Paris, 1578).

P. 113, l. 16. *Bembo).* Le cardinal Pierre Bembo (1470-1547), auteur de nombreux ouvrages célèbres. Montaigne fait allusion ici à des dialogues d'amour (*Gli Asolani*) qui parurent au début du XVI[e] siècle (1505), et dont la traduction de J. Martin (Paris, 1545), fut plusieurs fois réimprimée (Paris, 1547; Lyon, 1552; Paris, 1553; Paris, 1572; etc.). Dans le *Journal de voyage,* p. 165, Montaigne remarque à Padoue une statue de Bembo.

P. 113, l. 16. *Equicola).* Parmi les ouvrages d'Equicola (1460-1539), Montaigne fait allusion au traité intitulé : *Della natura d'amore,* le plus célèbre de tous. Il venait seulement d'être traduit en français en 1584, par Gabriel Chapuis; mais l'ouvrage paru en 1525 était depuis longtemps fameux.

P. 113, l. 20. *Le tour de ce peintre).* Cf. Plutarque, *Comment on pourra discerner le flatteur d'avec l'amy* : « Il fait ne plus ne moins qu'un mauvais peintre, qui avoit fort mal peint des coqs, car il commandoit à son valet de chasser bien loing de sa peinture les coqs naturelles. » (XXII, f° 49 v°.)

P. 113, l. 24. *Antinonides).* La forme véritable est Antigenides ou mieux Antigenidas. Cf. Plutarque, *Vie de Démétrius,* I, qui dit Antigenidas, ainsi que Aulu-Gelle, XV, XVII; Valère Maxime, III, VII, ext. 2. Cf. aussi Paradin, *Suite de l'histoire de notre temps* (dans la préface).' Comme Montaigne a lu l'ouvrage de Paradin après 1588, il est probable que c'est chez Paradin qu'il a pris ce fait.

P. 113, l. 27. *De Plutarque).* Dans l'édition de 1588 le nombre des emprunts à Plutarque n'est, en

effet, guère moins considérable que dans l'édition de 1580 (environ cent soixante-neuf, plus de deux cents en 1580). C'est seulement après 1588 que Montaigne cessera semble-t-il d'étudier attentivement Plutarque.

P. 114, l. 4. *Cuisse ou aisle).* Rapprocher Bouaystuau, préface du *Théâtre du monde* : « Je n'ay pardonné à autheur quelconque... duquel je n'aye tiré cuisse ou aesle. »

P. 114, l. 27. *Aucuns puent un peu a l'estranger).* Sur l'impersonnalité des premiers essais, cf. mon ouvrage sur *Les Sources et l'Évolution des Essais,* t. II, 3e partie, liv. I.

P. 115, l. 4. *Celle des singes).* Cf. Diodore de Sicile : « Il y a plusieurs especes de singes plus grands aussi qu'ilz ne sont ailleurs, & les prent on par un artifice que eulx mesmes ont enseigné aux hommes : car autrement de les prendre à force il seroit trop malaisé, pource qu'ilz sont robustes de corps, fins & malicieux : mais pource que c'est une beste, qui de sa nature contrefait tout ce qu'elle veoit faire, les chasseurs qui les prennent, aucunefois oignent les paupieres de leurs yeux avec du miel à la veue de ces singes : les autres se chaussent des souliers : les autres se mirent dedans des mirouers qu'ilz approchent de leurs testes : & puis laissent les souliers qu'ilz ont chaussez, et y attachent des liens : & au lieu de miel y laissent de la glus : & à ces mirouers attachent des lacs courans : tellement que quand ces bestes cuydent contrefaire ce qu'elles ont veu faire, elles se treuvent empestrees, les unes ayans les paupieres engluees, les autres les piedz liez, & les autres tout le corps enferré. » (XVII, XX, f° 293 r°.) Cf. aussi Elien, *Histoire des animaux,* XVII, XXV, et Strabon, XV.

P. 115, l. 17. *Socrates juroit).* Montaigne s'en assure par les dialogues de Platon qu'il lisait après 1588. Marsile Ficin traduit « per canem ».

P. 115, l. 17. *Zenon).* Cf. Diogène Laërce, *Vie de Zénon* : « Per Capparim... jurabat.» (VII, XXXII, 428.)

P. 115, l. 18. *Pythagoras). Id., Vie de Pythagore* : « Non per aërem quem spiro, non per aquam quam bibo, non admittam hujus sermonis vituperationes. » (VIII, VI, 526.)

P. 117, l. 5. *Pour Socrates).* Cf. Platon, *Banquet,* discours de Socrate, en particulier p. 206 et suivantes.

P. 117, l. 11. *La supreme volupté).* Cf. l'essai II, XX, p. 464, l. 13.

P. 117, l. 12. *Ce que dict Platon).* Dans les *Lois* : « Hominem vero... dei ludo esse fictum. » (VII, p. 803; éd. de 1546, p. 830.)

P. 117, l. 14. *Quænam ista).* « Cruelle manière de se jouer. » (Claudien, *In Eutropium,* I, XXIV.)

P. 117, l. 21. *Les pieds du paon).* Rapprocher Duplessis-Mornay, *De la vérité de la religion chrétienne* : « Le paon, dit-on, se mire en ses plumes et fait la roue; mais quand il a bien estendu ses ailes, il demeure court; et quand il vient à regarder ses pieds, resserre son pennage de honte. » (XVI.)

P. 117, l. 22. *Ridentem).* « Qu'est-ce qui empêche de dire la vérité en riant ? » (Horace, *Satires,* I, I, 24.)

P. 118, l. 11. *Alexandre disoit).* Cf. Plutarque, *Comment on pourra discerner le flatteur d'avec l'amy* : « Le roy Alexandre souloit dire, que deux choses principalement le destournoient d'adjouster foy à ceulx qui le saluoient & l'appelloient Dieu : L'une estoit le dormir, & l'autre le jouïr d'une femme, comme se sentant plus imparfait, & plus défectueux en ces deux points là qu'en nuls autres. » (XXIII, f° 50 r°.)

P. 119, l. 3. *De quoi parle Pline).* Dans l'*Histoire naturelle,* V, XVII. Ce fait a été rappelé à Montaigne par une allusion de Du Haillant. Cf. la note à l'essai II, XXIX, p. 513, l. 1.

P. 119, l. 7. *Ils disent que Zenon).* Cf. Diogène Laërce, *Vie de Zénon* : « Pueris semel ferè aut bis usus est, & ancillula quadam, ne sexum odisse videretur. » (VII, XIII, 415.)

P. 119, l. 14. *Aristote dict).* Cf. Plutarque, *Les demandes des choses romaines* : « (Aristote) dit que ce mot, faire bon, signifie tuer. » (Question 52, f° 469 r°.)

P. 119, l. 16. *Les Atheniens).* Cf. Diodore de Sicile : « Suyvant un certain oracle... les Athéniens purgerent et mundifierent l'isle de Delos, sacree à Appollo... ils feirent une ordonnance, que de là en avant il ne fust loysible ny d'enfanter ny d'enterrer homme dedans le pourpris de l'isle de Delos. » (XII, XVII, f° 59 v°.) Voir aussi Thucydide, III, CIV.

P. 120, l. 1. *Nostri nosmet).* « Nous avons honte de nous-mêmes. » (Térence, *Phormion*, I, III, 20.)

P. 120, l. 3. *Il y a des nations).* Cf. Jean Léon, *Historiale description de l'Afrique...* mise en françois par Jean Temporal et autres (Lyon, J. Temporal, 1556). « Dans les Deserts de Libye, les Gentilshommes du Païs portent en tête un linge noir avec partie duquel ils se couvrent, cachant toutes les parties d'icelle hormis les yeux; & vont ainsi acoutrez journellement. Parquoi leur venant envie de manger, toutes les fois qu'ils portent le morceau en la bouche, ils la découvrent, puis soudainement la retournent couvrir : allegans pour leur raison touchant cette étrange nouveauté, que tout ainsi que c'est grand vitupere à l'homme de jetter la viande hors du corps, le semblable est de le mettre dedans, à la veuë d'un chacun. » (P. 23.)

P. 120, l. 9. *En l'empire du Turc).* Cf. Guillaume Postel, *Des histoires orientales et principalement des Turkes* : « Tous ceux icy sont tous balaffrés de grands balaffres, tout à travers de l'estomach, tout du long du bras, souvent en trois ou quatre lieux : et dient faire cesdites balaffres et coupures pour l'amour du Prophette... Quelqu'un jamais ne parle à homme ny à femme : l'autre ne mange qu'une fois la sepmaine : les autres vous ne les voiés jamais manger... » (Éd. de 1575, pp. 228 et 229; éd. de 1560, 1re partie, pp. 108 et 109.)

P. 120, l. 18. *Exilioque).* « Et pour l'exil ils abandonnent leur demeure et un doux intérieur. » (Virgile, *Géorgiques*, II, 511.)

P. 120, l. 20. *& dommageables).* Rapprocher ce que Montaigne a dit à la fin de l'essai I, XXX.

P. 120, l. 21. *Plusieurs peuples).* Bouaystuau dans l'*Histoire de Chelidonius*, VIII, cite à ce propos les Indiens, les Césiens, les Cossiens, les Gymnosophistes, les Brachmanes et les Thraces, et allègue comme autorités Hérodote, Valère Maxime, Pomponius Mela, Solin. Droit de Gaillard, dans sa *Méthode de l'histoire*, XXIX, reproduit le passage de Bouaystuau. Au reste ce fait se retrouve chez un grand nombre de compilateurs du XVIe siècle, et il passe parfois de là dans les œuvres littéraires. Voyez par exemple Marot dans la pièce qu'il a composée à l'occasion de la naissance du troisième enfant de la duchesse de Ferrare.

P. 120, l. 22. *Ou le soleil est abominé).* On voit bien chez Hérodote, IV, CLXXXIV; chez Pline, V, VIII, des peuples qui « abominent » le soleil, mais je ne vois point à quoi Montaigne fait allusion lorsqu'il parle de peuples qui adorent les ténèbres.

P. 121, l. 1. *O miseri).* « Malheureux! qui s'imputent leurs joies à crimes. » (Pseudo-Gallus, I, CLXXX.)

P. 121, l. 16. *Ces deux poëtes).* Virgile et Lucrèce.

P. 121, l. 21. *L'Ægyptien).* Cf. Plutarque, *De la curiosité* : « La response de l'Ægyptien fut gentille et bien à propos à celuy qui luy demandoit, que c'estoit qu'il portoit enveloppé : c'est à fin que tu ne le saches pas, qu'il est enveloppé. » (III, f° 64 r°.)

P. 121, l. 26. *Et nudam).* « Et toute nue je l'ai pressée contre mon corps. » (Ovide, *Amours*, I, V, 24.)

P. 122, l. 7. *Je ne sçay qui).* Il s'agit de Philoxène. Cf. Aristote, *Ethique*, III, X; Athénée, I, VI; Jelly, *La Circé* (traduction de Denis Sauvage, éd. de 1550, p. 207); Jean des Caurres, *Œuvres morales*, II, XXII.

P. 122, l. 23. *La chasse).* Rapprocher l'essai II, XII, p. 238, l. 4.

P. 123, l. 5. *Postquam cupidæ).* « Dès que le caprice de notre passion est satisfait, les promesses ne comptent plus, on ne se soucie plus des serments. » (Catulle, LXIV, 147.)

P. 123, l. 7. *Thrasonidez).* Cf. Diogène Laërce, *Vie de Zénon* : « Nam Thrasonidem, & quidem cùm haberet in potestate amatam, abstinuisse ab ea, ne in odium veniret. » (VII, CXXX, 480.)

P. 123, l. 12. *Particuliere à nostre nation).* Dans le discours préliminaire de son *Apologie pour Hérodote*, paragraphe 15, Henri Estienne relève la même coutume pour montrer l'opposition qui existe entre les coutumes de pays voisins. Il est à noter que Martial y fait de fréquentes allusions : lire en particulier l'épigramme XII, LIX, « De importunis basiatoribus ».

P. 123, l. 13. *Socrates dit).* Cf. Xénophon, *Mémorables* : « O miserum hominem : & quid effecturum te arbitraris, si formosum osculatus fueris? An non

ut statim repulsa libertate in servitutis jugum te tradas... » (I, III, 11.)

P. 123, l. 17. *Cujus livida).* « A tel qui a un nez de chien, d'où pendent des glaçons livides et la barbe toute raide, j'aimerais mieux lui baiser le... » (Martial, VII, XCV, 10.) On trouve partout la forme *cunnilingis* et non *culilingis.*

P. 124, l. 7. *Celle de ce garçon).* Cf. Valère Maxime, VIII, XI, ext. 4.

P. 124, l. 10. *La loi, qui fut faicte).* Cf. Hérodote : « Les femmes de maison allans de vie à trespas ne sont soudain portees aus embaumeurs, ne celles qui ont eu vogue & reputation de beauté, mais sont gardees trois ou quatre jours avant que les transporter de la maison, & le font afin que les embaumeurs ne prennent la compagnie d'elles : car autrefois est venu en notice qu'aucun s'estoit meslé avec le corps de femme nouvellement morte, lequel fut decelé par un sien compagnon. » (II, LXXXIX, f° 131 v°.)

P. 124, l. 14. *Periander). Id.* : « Il avoit pris la compagnie de Melisse apres qu'elle fut morte. » (V, XCII, f° 353 v°.) Le fait se retrouve chez Ravisius Textor, *Officina,* parmi les exemples d'amour conjugal; chez Corras, *Arrest memorable du Parlement de Tolose,* note 16.

P. 124, l. 18. *L'aller endormir).* Cf. Cicéron, *Tusculanes,* I, XXXVIII.

P. 124, l. 28. *Tanquam thura merumque).* « Aussi impassibles que si elles préparaient le vin et l'encens du sacrifice... Vous diriez qu'elle est absente, ou de marbre. » (Martial, XI, CIII (ou CV), 12, et XI, LIX (ou LXI), 8.)

P. 125, l. 1. *Qui ne se communiquent).* Rapprocher une épigramme de Martial dont la pensée est analogue.

P. 125, l. 6. *Tibi si datur uni).* « Si elle se donne à vous seul, si elle marque ce jour-là d'une pierre blanche. » (Catulle, LXVIII, 147.) Le texte est celui des éditions du XVIe siècle, avec cette seule exception qu'au début on y lit : « Si nobis id datur unis », texte que Montaigne a volontairement modifié.

P. 125, l. 10. *Te tenet, absentes).* « C'est toi qu'elle presse dans ses bras, mais ses soupirs sont pour un autre qu'elle aime et qui n'est pas là. » (Tibulle, I, VI, 35.)

P. 125, l. 16. *Ils ont plus communement).* C'est bien ce que dit Montaigne dans son *Journal de voyage* : « Quant à la beauté parfaite et rare, il n'en est, disoit-il, non plus qu'en France, et sauf en trois ou quatre, il n'y trouvoit nulle excellence : mais communéemant elles sont plus agreables, et ne s'en voit pas tant de ledes qu'en France. La teste, elles l'ont sans compareson plus avantageusement accommodée, et le bas audessous de la ceinture. Le cors est mieus en France : car icy elles ont l'endret de la ceinture trop lache, et le portent comme nos fames enceintes; leur contenance a plus de majesté, de mollesse et de douceur. » (P. 228.) Au premier abord le jugement de Montaigne avait été moins favorable aux Italiennes : « M. de Montaigne disoit, jusques lors n'avoir jamais veu nation où il y eut si peu de beles fames que l'Italiene. » (P. 190.)

P. 125, l. 19. *Des espris).* Rapprocher ce que Montaigne dit dans l'essai I, LI, p. 395, l. 3.

P. 126, l. 4. *Luxuria ipsis vinculis).* « La luxure qui, à la manière d'une bête féroce, après avoir été irritée par ses fers, est ensuite lâchée. » (Tite-Live, XXIV, IV.) Voici la phrase de Tite-Live qui se trouve dans le discours de Caton contre le luxe : « Et luxuria non mota tolerabilior esset, quam erit nunc, ipsis vinculis, sicut feræ bestiæ irritata, deinde emissa. »

P. 126, l. 7. *Vidi ego nuper).* « J'ai vu naguère un cheval rebelle au frein lutter de la bouche et s'élancer comme la foudre. » (Ovide, *Amours,* III, IV, 13.) Le texte est celui des éditions du XVIe siècle.

P. 126, l. 25. *C'est aus Sauromates).* Cf. Hérodote : « Il n'est loisible à fille se marier avant que de sa main propre elle ait fait mourir un des ennemis du Royaume. » (IV, CXVII; t. I, f° 285 r°.)

P. 127, l. 3. *Le conte d'Aristippus).* Cf. Diogène Laërce, *Vie d'Aristippe* : « Ingressus aliquando meretricis cubiculum, cùm erubesceret quidam ex his qui cum eo erant adolescentibus, non, inquit, ingredi turpe est, sed egredi non posse turpe est. » (II, LXIX, 138.)

P. 127, l. 9. *Platon montre).* Voir en particulier le *Banquet,* pp. 183, 184 et suivantes.

P. 127, l. 16. *Comme les Scythes).* Cf. l'essai I, XII, p. 52, l. 11 et suivantes.

P. 127, l. 20. *Pati natæ).* « Nées pour le rôle passif. » (Sénèque, ép. 95.)

P. 128, l. 3. *Alexandre).* Cf. Diodore de Sicile : « En s'en retournant par le pays de Hyrcanie, la Royne des Amazones qui avoit nom Thalestris, le vint trouver. Elle estoit belle de visage et de taille, et vigoureuse de sa personne à merveilles. Et ayant laissé le fort de son armee es montagnes qui sont sur les confins de l'Hyrcanie : s'en vint avec trois cents amazones seulement, armées trouver Alexandre, lequel de prime face s'esmerveilla de veoir la façon de faire et la contenance asseurée de ces femmes. Si demanda à la royne Thalestris quelle occasion la menoit là : elle luy respondit, qu'elle estoit venue pour se faire engrossir par luy. Pource, dit-elle, qu'à ouyr le bruit de tes faits, tu es le plus vaillant homme qui soit aujourd'huy vivant au monde : et je suis la plus forte et la plus vaillante femme. Si est vraysemblable que ce qui naistra de nous deux devra surmonter en vaillance et en prouesse tant d'hommes qu'il y aura en tout le monde. Alexandre fut fort joyeux de ceste response, et accepta l'offre de sa compagnie. Et apres avoir fait bonne chere l'espace de treze jours avec elle, la renvoya en son pays. » (XVII, XVI, f° 287 v°.) Voir aussi Quinte-Curce, VI, V.

P. 129, l. 2. *Si on ne trouve point).* Montaigne développera cette idée dans l'essai III, X.

P. 129, l. 9. *Qu'elles achetent chat).* Cf. essai I, XLII, p. 334, l. 10.

P. 129, l. 9. *Jane, Roine de Naples).* Cf. Lavardin, *Histoire de Scanderberg* : « Ceste jeune Princesse... espousa André : avec lequel un jour se trouvant à Averse, elle l'envoya de nuict prier de venir à elle souz couleur de choses d'importance : lequel s'acheminant, & jà à l'endroit d'une grille de fer, fut empoigné, & pendu à ladite grille, avec un laz d'or & de soye, tissu de la main de la Royne. Le sujet de cest assassinat (comme plusieurs ont voulu dire) fut, que ce Prince (quoy que jeune & dispos) ne bastoit aux corvees matrimoniales selon l'appetit effrené d'elle : poulsée aussi de la conspiration de ceux de son sang, aspirans à la souveraineté. » (F° 383 v°.)

P. 129, l. 16. *Platon, a cette cause).* Dans les *Lois* : « Convenientiam vero ætatis ad nuptias & contra, judex nudos omnino mares, nudas quoque ad pubem usque fœminas conspiciens judicet. » (XI, p. 925; éd. de 1546, p. 887.)

P. 129, l. 21. *Experta latus).* La pensée est : « Après avoir employé vainement toute son industrie à exciter son époux, elle abandonne enfin une couche impuissante. » (Martial, VII, LVII, 3.) Montaigne change la personne du verbe : « deserit » au lieu de « deseris ».

P. 129, l. 26. *Et quærendum aliunde).* « Il fallait chercher ailleurs un époux plus capable de dénouer la ceinture virginale. » (Catulle, LXVII, 27.) Le texte est celui des éditions du XVI[e] siècle.

P. 130, l. 3. *Si blando nequeat).* « S'il ne peut venir à bout de son doux labeur. » (Virgile, *Géorgiques,* III, 127.) Le texte est : « *Ne* blando nequeat... »

P. 130, l. 8. *Ad unum).* « A peine capable d'une seule besogne. » (Horace, *Épodes,* XII, 15.)

P. 130, l. 11. *Fuge suspicari).* « Ne craignez rien d'un homme qui a, hélas! accompli son dixième lustre. » (Horace, *Odes,* II, IV, 22.) Le texte d'Horace est *octavum.*

P. 131, l. 3. *Indum).* « Comme un ivoire de l'Inde teint de couleur de pourpre, ou comme des lis blancs qui, mêlés à des roses, en reflètent les vives couleurs. » (Virgile, *Énéide,* XII, 67.)

P. 131, l. 8. *Et taciti).* « Et sans un mot, ses regards ont accusé. » (Ovide, *Amours,* I, VII, 21.)

P. 131, l. 15. *Si non longa).* L'idée est « si elle m'a mal pourvu ». (*Priapea,* LXXX, 1, ou *Diversorum poetarum in Priapum lusus.*) Le texte est dans toutes les éditions contemporaines :

« At non longa satis, non stat bene mentula crassa. »

P. 131, l. 16. *Nimirum).* L'idée est : « Les matrones elles-mêmes voient sans plaisir de maigres apparences, et, sans doute, elles n'ont pas tort. » (*Ibid.,* VIII, 4.) Le texte est :

« Nimirum sapiunt videntque magnam
» Matronæ quoque mentulam libenter. »

P. 133, l. 5. *Esse unum).* « Qu'un seul homme s'accommode à cette grande variété de mœurs, de

discours et de volontés. » (Cicéron, *De petitione consulatus,* XIV.) Le texte est celui de l'édition de Paris 1538.

P. 133, l. 11. *Rimula).* « Que je meure si ta fente n'est pas légère. » (Th. de Bèze, *Juvenilia*. Epigramme *Ad quandam,* édition de 1578, p. 88.) Cette pièce ne se retrouve pas dans l'édition de 1569.

P. 133, l. 12. *Un vit).* Saint-Gelais, *Œuvres,* édition de Lyon 1574, p. 99. Dans son *Apologie pour Hérodote,* Henri Estienne a critiqué vertement les vers licencieux de ce prélat. Voici le texte du rondeau auquel Montaigne fait allusion :

RONDEAU SUR LA DISPUTE DES ...

PAR QUATRE DAMES.

« La nuict passée une Dame discrette
» Ayant couché en part assez secrette
» A autre trois demanda par devis
» De quelle taille estoyent les meilleurs ...
» Tous ... sont bons, repond une maigrette.
» Les longs, dit l'autre, ayment trop la retraitte,
» Un ... moyen faict bien meilleure traicte,
» Je le say bien, et je m'en assouvis
» La nuict.
» La tierce dit, ne faites point l'estroicte,
» Le grand et gros a l'atteinte plus droicte.
» Lors, dit la Dame, après tous vos devis,
» Quand la femme aime et n'a les sens ravis,
» Un ... d'ami la contente et bien traicte
» La nuict. »

(Édition Blanchemain, t. I, p. 88.)

P. 133, l. 20. *Si furtiva).* « Si, furtivement, dans l'obscurité de la nuit, elle vous a accordé quelque faveur. » (Catulle, LXVIII, 145.) Le texte est celui des éditions du XVIe siècle; Montaigne change seulement la première conjonction, écrivant *si* au lieu de *sed.*

P. 134, l. 24. *Faict caler).* Rapprocher ce que Montaigne a dit dans l'essai II, XI, p. 131, l. 10.

P. 135, l. 12. *Me tabula).* « Le tableau votif que j'ai appendu au mur du temple de Neptune indique à tous que j'ai consacré à ce dieu mes habits encore mouillés du naufrage. » (Horace, *Odes,* I, V, 13.) Montaigne veut dire qu'il est maintenant hors de la tempête.

P. 135, l. 20. *Hæc si tu postules).* « Prétendre l'assujettir à des règles, c'est tout simplement s'efforcer de déraisonner avec bon sens. » (Térence, *Eunuque,* I, I, 16.)

P. 136, l. 7. *Nullum).* « Il n'est pas de vice qui soit renfermé en lui-même. » (Sénèque, ép. 95.) Le texte de Sénèque est : « Nullum intra se manet vitium. »

P. 136, l. 16. *Un jeune homme).* Cf. Sénèque, *Épitres* : « Eleganter mihi videtur Panætius respondisse adulescentulo cuidam quærenti : An sapiens amaturus esset. De sapiente, inquit, videbimus; mihi & tibi, qui adhuc à sapiente longe absumus, non est committendum ut incidamus in rem commotam impotentem, alteri emancipatam vilem sibi. » (Ép. 116, p. 276.)

P. 136, l. 22. *La parole d'Agesilaus).* Cf. Plutarque, *Les dicts notables des Lacedæmoniens* : « Agesilas en se retournant dit, O qu'il est malaisé d'aimer & estre sage tout ensemble. » (F° 210 v°.)

P. 137, l. 1. *Dum nova canities).* « Alors que je n'en suis qu'aux premiers cheveux blancs, alors que la vieillesse n'est qu'à ses débuts et se tient encore droite, alors qu'il reste encore à la Parque Lachésis de quoi filer, que j'ai encore l'usage de mes jambes et que je n'ai pas besoin de bâton. » (Juvénal, *Satires,* III, 26.

P. 137, l. 5. *Elle a rendu de jeunesse).* Montaigne fait sans doute allusion à certaines odes d'Anacréon qu'il avait pu lire en particulier dans la traduction de Belleau. Voir les *Œuvres* de Belleau, édition Gouverneur, t. I, p. 45, la pièce intitulée : *De soymesme.*

P. 137, l. 6. *Au sage Anacréon).* Peut-être allusion à l'ode LII d'Anacréon.

P. 137, l. 7. *M'estant, dict-il).* Cf. Xénophon, *Le Banquet* : « Cum in eodem libro conjunctis capitibus aliquid ambo quæreretis, & humerum nudum humerum hærentem. Et Socrates : Facesse, inquit, hæc igitur, quasi a bestia morsus : & humerum amplius quinque diebus fricuerunt, & in corde quasi pruritum quendam habere videbar. » (Éd. de 1545, IV, XXVII.)

P. 137, l. 20. *Elle dict que les appetits). Id., Mémorables,* I, III. Pour l'image, cf. aussi Plutarque, *De la curiosité* : « Ainsi comme Socrates conseilloit de

s'abstenir des viandes qui provoquent les hommes à manger quand ils n'ont point de faim, et des breuvages qui convient à boire encore que l'on n'ait point de soif : aussi faut-il que nous fuyons & nous gardions de voir ny d'ouir chose quelle qu'elle soit qui nous arreste ou retiene quand il n'en est point de besoin. » (XII, f° 67 r°.) La même idée revient dans le traité *Du trop parler*, XXII, f° 96 v°; *Propos de table*, IV, I, f° 369 r°; etc.

P. 138, l. 9. *Purement ny corporel)*. Cette idée sera de nouveau longuement développée à la fin de l'essai III, XIII.

P. 139, l. 26. *Cujus in indomito)*. « Dont la raideur est plus grande que celle de l'arbre qui se dresse sur la colline. » (Horace, *Épodes*, XII, 19.)

P. 140, l. 2. *Possint ut)*. « Pour que cette jeunesse ardente rie aux éclats en voyant notre flambeau réduit en cendres. » (*Id.*, *Odes*, IV, XIII, 26.)

P. 140, l. 8. *Ce philosofe)*. Cf. Diogène Laërce, *Vie de Bion* : « Cum sibi probro daretur, quòd adolescentem non sibi vendicasset, Non enim, inquit, possibile est mollem caseum hamo attrahere. » (IV, XLVII, 278.)

P. 140, l. 23. *Fate ben per voi)*. (Faites-moi quelque bien pour vous-même.) Cf. *Journal de voyage* : « Le nazioni libere non hanno la distinzione delli gradi delle persone come le altre : e fino alli infimi hanno non so che di signorile à lor modi. Domandando l'elemosina mescolanci sempre qualche parola d'autorità. Datemi l'elemosina, volete? Datemi l'elemosina, sapete. Come dice, quest' altro in Roma : Fate ben per voi. » (P. 373.)

P. 140, l. 23. *Cyrus enhortoit)*. Cf. Xénophon, *Cyropédie* : « Qui... seipsum amat mecum pugnet. » (VII, I; éd. de 1545, p. 119.)

P. 141, l. 1. *Nolo)*. « Je ne veux pas arracher la barbe à un lion mort. » (Martial, X, XC, 10.) Le texte porte « noli » au lieu de « nolo ».

P. 141, l. 3. *Xenophon emploie)*. Dans l'*Anabase*, II, VI, 15.

P. 141, l. 8. *L'Empereur Galba)*. Cf. Suétone, *Vie de Galba*, XXII.

P. 141, l. 10. *O ego)*. « Oh! fassent les dieux que je puisse te voir telle que, dans mon exil, je me représente ton image! que je puisse baiser tendrement tes cheveux blanchis par le chagrin et presser dans mes bras ton corps amaigri! » (Ovide, *Ex Ponto*, I, IV, 49.)

P. 141, l. 14. *Emonez)*. Cf. Diogène Laërce, *Vie d'Arcésilas* : « Emone quodam Chio, cùm esset deformis, formosum se arbitrante, ac jugiter chlamydem pretiosam induente ac rogante, num illi sapiens amaturus videretur, Maximè, ait, nisi ita quispiam fuerit pulcher ut tu, & ita speciosè induatur. » (IV, XXXIV, 268.)

P. 141, l. 23. *Quem si)*. « Un jeune homme qui, introduit dans un chœur de jeunes filles, avec ses cheveux flottants et ses traits indécis, pourrait tromper sur son sexe les yeux les plus clairvoyants des personnes qui ne le connaissent point. » (Horace, *Odes*, II, V, 21.)

P. 142, l. 2. *Platon mesme)*. Dans le *Protagoras*, p. 309; éd. de 1546, p. 227.

P. 142, l. 3. *Le sophiste Dion)*. Cf. Plutarque, *De l'amour* : « Le sophiste Dion disoit encore plus cruement et plus brusquement, car il appelloit les premiers poils de barbe des beaux jeunes fils Armodiens et Aristogitons, par ce que les amoureux estoient delivrez de tyrannie par eulx incontinent qu'ils commanceoient à poindre. » (XXXIV, f° 613 r°.)

P. 142, l. 6. *Importunus)*. « Car il n'arrête pas son vol sur des chênes dénudés. » (Horace, *Odes*, IV, XIII, 9.)

P. 142, l. 8. *Marguerite)*. « L'aage de trente ans, où les femmes ont accoustumé de quitter le nom de belles pour estre nommées sages. » (Quatrième journée, nouvelle 35.)

P. 142, l. 15. *Amor ordinem)*. « L'amour ne connaît point l'ordre (la règle). » Ce passage est de saint Jérôme. Voyez la fin de sa lettre à Chromatius, t. I, p. 217; édition de Bâle, 1537.

P. 143, l. 1. *Tout y sert)*. Voyez les mêmes idées dans l'essai III, III, p. 51.

P. 143, l. 6. *Noble harde Socratique)*. Cf. à ce sujet le *Banquet* de Platon et les idées que Montaigne en a résumées dans l'essai I, XXVIII, p. 243, l. 15.

P. 143, l. 9. *Platon ordone)*. Dans la *République* : « Legi huic addendum existimo, ut quoad in ea expeditione fuerint, nemini renuere liceat, quemcunque

osculari ipse desideraverit, ut si quis alicujus amore captus fuerit vel maris vel fœminæ, acrior sit ad victoriam consequendam. » (V, p. 468; éd. de 1546, p. 595.)

P. 143, l. 16. *Nam si quando).* « Car si parfois on en vient au combat, vous diriez un grand feu de paille, sans force, dont toute la fureur reste vaine. » (Virgile, *Géorgiques,* III, 98. »

P. 143, l. 22. *Ut missum).* « Ainsi une pomme, don furtif de son amant, tombe du chaste sein d'une jeune fille. La malheureuse a oublié qu'elle l'a cachée sous son souple vêtement, et quand, à l'arrivée de sa mère, elle se lève, la pomme tombe et roule à ses pieds. La rougeur qui couvre subitement son visage troublé révèle sa faute. » (Catulle, LXV, 19.)

P. 144, l. 1. *En mesme moule).* Cf. l'essai II, XII, p. 190, l. 6, et la note.

P. 144, l. 3. *Platon apelle).* En particulier dans la *République,* V, pp. 451-457.

P. 144, l. 5. *Le philosofe Antisthenez).* Cf. Diogène Laërce, *Vie d'Antisthène* : « Viri ac mulieris virtus eadem. » (VI, XII, 353.)

CHAPITRE VI.

DES COCHES.

P. 145, l. 8. *Namque unam).* « Ce n'est pas assez de nommer une seule cause; il faut en dire plusieurs, quoique parmi elles une seule soit la bonne. » (Lucrèce, VI, 704.)

P. 145, l. 10. *D'où vient cette coustume).* Cf. Aristote, *Problemata,* section XXXIII, quæst. 9. On peut voir ce que dit du Verdier sur l'origine de cette coutume, *Suite des Diverses leçons,* II, IX.

P. 145, l. 17. *Il me semble avoir veu en Plutarque).* Dans les *Causes naturelles* : « Pourquoy est-ce que ceulx qui naviguent sur la mer, ont plus de mal au cœur que ceulx qui naviguent sur les rivieres, encore que ce soit par beau & doux temps? C'est pource que ce qui plus cause & excite le mal de cœur entre les sentimens, c'est l'odorement, & entre les passions la peur : car si tost que l'apprehension du peril saisit les hommes, ils tremblent de peur, leur poil se hérisse & se dresse, & le ventre leur lasche, là où il n'y a rien de tout cela qui trouble ny travaille ceulx qui naviguent dessus une riviere, parce que l'eau douce & bonne à boire, est familiere & accoustumee à l'odorement, & la navigation est sans danger : mais en la mer l'odeur de la marine estrange & non accoustumee les offense, & sont toujours en peur, quelque beau temps qu'il face, ne se fians point à ce qu'ils voyent present, parce qu'ils ne sçavent pas ce qui leur doit advenir, & pourtant peu ou rien ne leur sert le calme du dehors, estant leur ame en tourmente au dedans, agitee de la peur & defiance, & tire le corps en semblable perturbation. » (XI, f° 636 v°.)

P. 146, l. 12. *Pejus vexabar).* « J'étais trop malade pour songer au péril. » (Sénèque, ép. 53.) La leçon *vexabar* est donnée en note de l'édition de Bâle 1557; dans le texte on lit *ferebar.*

P. 146, l. 17. *Faut-il du courage).* Rapprocher Plutarque au début de la comparaison de Thésée et de Romulus : « Hardy de peur » (f° 25 v°).

P. 146, l. 23. *Celle qu'Alcibiades recite).* Cf. Platon, *Banquet* : « Profligatis... nostris, ac fuga jam omnium facta, Socrates unà & Laches pedem referebant. Atque ego cum in hos casu incidissem, bono animo esse jussi, meque nunquam deserturum eos dixi. Hic igitur eo melius aspicere potui Socratem quàm apud Potidæam, quo ipse confisus equo, minus formidabam. Primam igitur intueri licebat, quanta cautione ac præsenti animo Lachem superaret. Deinde mihi visus est... ibi non aliter quàm hic incedere, superbus, & oculis quiete omnia circumlustrans, cauteque examinans singula. Hostes siquidem civesque vicissim respiciebat, oculis & aspectu præferens, ostendensque vel remotioribus, si quis eum invadat, non esse id impune facturum. Itaque tute abibat & ipse & alter. Fermè enim qui ita incedunt, nemo eos invadit, sed eos qui effusa fuga deferuntur. » (P. 221; éd. de 1546, p. 439.)

P. 147, l. 9. *Quo timoris minus est).* « D'ordinaire, moins on a peur, moins on court de risques. » (Tite-Live, XXII, V.)

P. 147, l. 26. *Epicurus dict).* Cf. Diogène Laërce, *Vie d'Épicure* : « Eum verò qui semel fuerit sapiens in contrarium habitum transire non posse. » (X, CXVII, 715.)

P. 148, l. 12. *Quand la voile).* Rapprocher ce que Montaigne dit dans son *Journal de voyage* : « Le

samedy dousiesme de Novembre, nous en partimes au matin, et vinsmes à La Chaffousine, cinq milles, où nous nous mimes homes et bagages, dans une barque pour deus écus. Il a accoutumé creindre l'eau, mais ayant opinion que c'est le sul mouvemant qui offence son estomac, voulant essaïer si le mouvemant de cette riviere, qui est equable et uniforme, attendu que des chevaus tirent ce bateau, l'offenseroit, il l'essaïa et trouva qu'il n'y avoit eu nul mal.» (P. 170.) Ailleurs (p. 273) Montaigne s'étonne d'avoir pu faire sans en souffrir un long trajet en coche.

P. 148, l. 26. *En checun y aiant).* Cf. Chalcondyle : « Sur chacun des coches y avoit un rondelier & mosquettaire, pourveu de plusieurs grosses harquebouses toutes prestes à tirer les unes après les autres, sans perdre de temps à recharger, & estoient couverts là dedans d'une pavesade, presque semblable à celle d'une fuste ou galliotte. » (VII, VII, 468.)

P. 149, l. 10. *Les Roys).* Cf. Du Haillant, *Histoire des rois de France* : « ... Depuis Dagobert jusques à Pepin, les Roys sont seulement Roys de nom... n'ayant de Roy rien que la mine & l'accoustrement. Ils se faisoient trainer par pays dedans un chariot trainé par quatre bœufz, se montrant en ce beau triomphe inutiles au gouvernement d'une grande Monarchie. » (II, p. 105.)

P. 149, l. 12. *Marc Antoine).* Cf. Crinitus, *De honestâ disciplinâ* : « Marcus Antonius primus, ut inquit Plinins, jugatos leones ad currum junxit civili bello post pugnam Pharsalicam & ab illis vectus est cum Mima Cithæræda. De Antonino autem Heliogabalo, qui orbis terrarum... imperator fuit, sic a Lampridio scriptum est : quaternos, inquit, canes ad currum junxit, eoque modo vectatus est. Idem quoque junctis quatuor cervis in publicum processit : sed & leones conjunxit. Cybelen se appellans, junxit & tygres Liberum patrem se vocans. Habuit gemmata vehicula, & aurata : atque ut insaniam libidini adhiberet, junxit etiam quaternas mulieres, nudusque a nudis pervectus est. De Firmo imperatore, qui robustissimus est habitus, & illud ab Aurelio liberto scriptum est, eum fuisse vectum ingentibus struthionibus, adeo ut magis volare, quam gestari videretur : Quæ res a Vopisco etiam refertur. » (XVI, x.) Pour Marc Antoine, voir Pline, VIII, XVI, et aussi Plutarque, *Vie d'Antoine*, III; pour Héliogabale, cf. Lampride, *Heliogabale*, XXVIII-XXIX; pour Firmus, cf. Vopiscus, *Vie de Firmus*, VI.

P. 149, l. 23. *Par despences excessives).* Pour cette critique de la libéralité chez les princes on peut voir : Castiglione, *Il Cortegiano*, IV, XXXIX; Bodin, *République*, V, IV, vers la fin; Guichardin, *Più consigli*, trad. française de A. Delaval (1576), 7[e] maxime.

P. 150, l. 1. *Le conseil qu'Isocrates).* Dans le *Discours à Nicoclès* : « Ostenta magnificentiam nulla re magni sumptus, statímque peritura : sed tum iis rebus quas diximus, tum instrumenti atque supellectilis ornatu, tum beneficentia in amicos. » (VI, XIX; éd. de 1570, col. 26.)

P. 150, l. 9. *Demostenes combat).* Dans la III[e] olynthienne.

P. 150, l. 13. *D'accuser Theophrastus).* Cf. Cicéron, *De officiis* : « Miror, quid in mentem venerit Theophrasto, in eo libro, quem de divitiis scripsit in quo multa præclare; illud absurde est enim multus in laudanda magnificentia, et apparatione popularium munerum : taliúmque sumptuum facultatem, fructum divitiarum putat. » (II, XVI; t. IV, p. 371.)

P. 150, l. 15. *Dict Aristote). Id., ibid.* : « Quanto Aristoteles gravius & verius nos reprehendit, qui has pecuniarum effusiones non admiremur quæ fiunt ad multitudinem deliniendam... in his immanibus jacturis infinitísque sumptibus nihil nos magnopere mirari, quum præsertim necessitati subveniatur, neque dignitas augeatur : ipsáque illa delectatio multitudinis ad breve tempus exiguúmque, eáque à lessivimo quoque, in quo tamen ipso unà cum satietate memoria quoque moriatur voluptatis. » (II, XV; t. IV, p. 371.)

P. 150, l. 20. *Le pape Gregoire tresieme).* Cf. *Journal de voyage*, à la date du 29 décembre 1580 : « Le langage du Pape est italien, santant son ramage Boulognois, qui est le pire idiome d'Italie; et puis de sa nature il a la parole mal aysée. Au demourant c'est un tres beau vieillard, d'une moyenne taille et droite, le visage plein de majesté, une longue barbe blanche, eagé lors de plus de quatre-vins ans, le plus sein pour cet eage, et vigoureus qu'il est possible de

desirer, sans goute, sans colicque, sans mal d'estomach, et sans aucune subjection : d'une nature douce peu se passionant des affaires du monde, grand batissur, et en cela il lairra à Rome et ailleurs un singulier honneur à sa memoire. » (P. 212.)

P. 151, l. 5. *L'Empereur Galba).* Cf. Plutarque, *Vie de Galba* : « Comme un Canus excellent joueur de flustes, eust joué durant son soupper, pource que c'estoit une musique fort plaisante à ouyr, il la loua & prisa beaucoup, puis commanda que lon luy apportast sa bougette, en laquelle il prit quelques escus, & les luy donna de sa main, disant que ce n'estoit point de l'argent public, ains du sien propre.» (v, f° 724 v°.)

P. 151, l. 14. *La jurisdiction ne se done).* Tout ceci est imité de Platon, *République*, I, p. 342.

P. 151, l. 17. *Nulla ars in se).* « Nul art n'est renfermé en lui-même.» (Cicéron, *De finibus*, V, vi.)

P. 152, l. 1. *Disoit le tyran Dionysius).* Cf. Plutarque, *Les dicts notables des anciens Roys* : « (Dionysius) leur dit qu'ils faisoient mal d'oster le seul bien qu'il y a és tyrannies, de pouvoir donner. » (F° 190 v°.)

P. 152, l. 4. Τῇ χειρὶ δεῖ σπείρειν). Vers de Corinne qu'on retrouve chez Plutarque dans le traité intitulé : *Si les Athéniens ont été plus excellents en armes qu'en lettres*, iv; mais Amyot ne citant pas le texte grec, ce n'est pas chez Plutarque que Montaigne l'a pris. Il a pu le rencontrer dans un recueil d'élégiaques grecs qu'il possédait, *Carmina novem illustrium feminarum* (Antverpiæ, 1568, p. 48); mais très probablement il le doit à Juste Lipse, *De amphitheatro*, vii, à la fin.

P. 152, l. 17. *Quo in plures).* « Plus on l'a déjà exercée, moins on l'a exercée. Quelle folie de se mettre dans l'impuissance de faire longtemps ce qu'on fait avec plaisir! » (Cicéron, *De officiis*, II, xv.)

P. 153, l. 9. *Comant assouviroit il).* Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Quibus nunquam tam plene occurrere ulla liberalitas potest, ut cupiditates illorum quæ crescunt dum implentur exatiet. Quisquis autem de accipiendo cogitat, oblitus accepti est. Nec ullum habet malum cupiditas majus, quàm quod ingrata est. » (Ép. 73, p. 167.)

P. 153, l. 17. *Cræsus luy reprochoit).* Cf. Xénophon, *Cyropédie* : « Pulchrum etiam documentum Cyrus dicitur Cræso demonstrasse, quando ab eo admonebatur, fore ut in multa largitione pauper fieret, cum liceret ei uni viro quamplurimos auri thesauros domi reponere. Et Cyrum dicitur percunctatum : Et quot jam mihi pecunias futuras fuisse arbitraris si aurum collegissem... Cræsumque respondisse, Magnum quendam numerum. Mitte virum unà cum hoc Hystaspa... En verò Hystaspa circumadiens amicos, dic eis me auro egere ad opus quoddam : etenim verò egeo : eisque jube, mihi præbeant pecunias quascunque singuli queant : scriptam autem obsignatamque epistolam dent ferendam Cræsi famulo. Cum igitur amicos circuisset Hystaspas, & Cræsi famulus epistolas tulisset... Supputatis Cræsus pecuniis, multò plures invenit quam Cyro dixerat futuras fuisse jam in thesauris, si eas collegisset... Ego dum amicos divites reddo, hos mihi thesauros esse puto, & custodes simul tum mei ipsius, tum meorum bonorum longe fidelioris, quam si præsidarios stipendiarios præfecissem... Ego enim Cræse... insatiabilis sum pecuniarum quemadmodum alii. Verum ego hoc mihi videor multitudini præstare... qui parare quam plurimas potest & plurimis honeste uti, hunc ego felicissimum arbitror. » (Éd. de 1545, VIII, ii.)

P. 154, l. 15. *Pecuniarum translatio).* « Enlever de l'argent aux légitimes propriétaires pour le donner à des étrangers ne doit pas être regardé comme une libéralité. » (Cicéron, *De officiis*, I, xiv.)

P. 154, l. 16. *Philippus). Id., ibid.* : « Præclare in epistola quadam Alexandrum filium Philippus accusat, quòd largitione benevolentiam Macedonum consectetur. Quod te malum, inquit, rationis in istam spem induxit, ut eos tibi fideles putares fore, quos pecunia corrupisses? An tu id agis ut Macedones non te regem suum sed ministrum & præbitorem putent? Quo quid sordidius regi? » (II, xv; t. IV, p. 371.)

P. 154, l. 19. *Pratique les).* Imité de Cicéron, *De officiis* : « Quanquam enim in utroque inest gratificandi liberalis voluntas, tamen altera ex arca, altera ex virtute depromitur. » (II, xv.)

P. 154, l. 22. *De gros arbres, tous branchus).* Cf. Crinitus, *De honesta disciplina* : « Probus autem

Imper. cum de Germanis, Blemiis, ac Drungis, triumphaturus esset, venationem amplissimam Romæ in circo exhibuit, ita ut rom. popu. omnia passim diriperet, sed ascribam verba Flavii Vopisci, quibus hoc totum, nec ineleganter prosequitur. Genus (inquit) spectaculi ejusmodi fuit in triumpho Probi Imperatoris. Arbores validæ per milites cum radicibus vulsæ, connexis late longeque trabibus affixæ sunt, terra dein superjecta, totusque circus ad silvæ speciem consitus gratiam nobis viroris obtulit. Immissi deinde per omnes aditus structiones mille, mille Cervi, mille Apri, mille Damæ, libycæ omnes feræ, & cætera herbatica animalia, quanta vel ali potuerunt, vel inveniri. Immissi deinde populares, rapuit quisque quod volebat. Sequenti die adjecit in Amphitheatro una missione centum jubatos leones qui rugitibus suis tonitrua excitabant, qui omnes contis & sibinis interempti sunt & mox occisi, præterea multi sunt, qui dirigere volebant sagittas, & immissi centum leopardi libyci, centum deinde syriacæ, centum damæ, & ursi simul trecenti, atque item sunt edita gladiatorum paria CCC blemiis plærisque pugnantibus, qui per triumphum erant ducti cum Germanis, Sarmatis, ac multis latronibus Sauris. » (XII, VII.)

P. 155, l. 7. *Baltheus).* « Voici la ceinture du théâtre ornée de pierres précieuses, voici le portique tout reluisant d'or. » (Calpurnius, *Eglogues*, VII, 47.) Citation prise chez Juste Lipse, *De amphitheatro*, XIII.

P. 155, l. 11. *Exeat, inquit).* « Qu'il s'en aille, dit-il, par pudeur, et qu'il quitte les sièges destinés aux chevaliers, lui qui ne paye pas le cens équestre fixé par la loi. » (Juvénal, *Satires*, III, 153.) Citation prise chez Juste Lipse, *De amphitheatro*, XIII.

P. 155, l. 14. *Cent mille hommes).* Rapprocher Juste Lipse, *De amphitheatro* : « Et de gradibus tantùm intelligit, credo : in quorum polvillis sedisse commodè vult octoginta septem millia hominum. At in ambitu illo superiore & circumjectis porticuum Aulis, non minus item spectarunt quam dena aut vicena potiùs millia : sive stantes, sive in allatis cathedris sedentes. » (VII.)

P. 155, l. 16. *Representant des antres).* Cf. Juste Lipse, *De amphitheatro* : « Nec in solo solùm hæc variatio, sed in Caveis ipsis. Quarum loco invenerunt antra quædam coëuntia & deëuntia, quæ velut è terrâ emitterent subitò feras... Navim ædificare grandem aliquam solent in ipsa Arenâ, quæ solutilis esset, & subitò luxata emitteret omne genus ferarum pro arbitrio magistri temperantis... Nec naves solùm ejusmodi induxêre in Theatra, sed, quod magis admirêre, quodammodo mare ipsum. Reperti enim qui hoc omne rotundum, per occultos quosdam ductus & meatus, subitò aquâ replerent : & pro terrestribus feris, monstra maris ostenderent, & classes, & navalem pugnam... Aliquando, inquit (Dio), belluis interfectis & Venatione exhibitâ, subitò aquam in Amphitheatrum induxit, & navale certamen ostendit. Rursúmque eâ eductâ, Gladiatores in loco præbuit. Denique inductâ iterùm, magni sumptus publicum epulum... » (X.)

P. 155, l. 24. *Quoties nos).* « Que de fois avons-nous vu une partie de l'arène s'abaisser, & de l'abîme entr'ouvert surgir des bêtes féroces et toute une forêt d'arbres d'or à l'écorce de safran ! Non seulement j'ai vu dans nos amphithéâtres les monstres des forêts, mais aussi des phoques au milieu de combats d'ours et le hideux troupeau des chevaux marins. » (Calpurnius, *Eglogues*, VII, 64.) Montaigne a pris cette citation dans Juste Lipse, *De amphitheatro* (X). On remarquera qu'il n'adopte pas la conjecture de Juste Lipse relativement au premier vers.

P. 156, l. 1. *Une haute montaigne).* Cf. Juste Lipse, *De amphitheatro* : « Erat, inquit (Apuleius), mons ligneus... sublimi instructus tabulâ... consitus viretis & vivis arboribus, summo cacumine aquas eliquans. » (X.)

P. 156, l. 4. *Un grand navire qui s'ouvroit). Id., ibid.* : « Navim quampiam in Amphitheatro conspicientes ita factam ut sponte solveretur, & belluis quibusdam emissis, rursus compingeretur & rediret in priorem statum, visum iis huic similem ædificare. Nec minus clarè in severo : Receptaculum autem omnium ferarum in Amphitheatro exstructum erat instar navis, quæ capere simul & emittere posset ad feras quadringentas. Eâ autem de subito occultè soluta, exsiliebant ursi, leæ, pantheræ... ita ut septingentas feras aut pecudes simul & currere liceret cernere & occidi. » (X.)

P. 156, l. 6. *Du bas de cette place)*. *Id.*, *ibid.* : « In eo genere tubi sunt sive fistulæ : quæ in imo & summo Amphitheatro dispositæ, eâ arte & fine, ut odoratum quemdam humorem ejacularentur leviter, & inspergerent in sedentes. » (xv.)

P. 156, l. 9. *De l'injure du temps)*. *Id.*, *ibid.* : « Colorata variè vela ista fuisse, ad ornatum, Lucretius ostendit... Neve quid spectantium à sole infestaretur, vela super eos Serica, ut quidam tradunt, extendit (Cæsar)... Jam Nero purpurea etiam vela suspendit... Ad antennas autem subrectas, funes transversim ligati & extensi; super quos ducta vela... Suetonius in Caio : « Gladiatorio munere, reductis » interdum flagrantissimo Sole velis, emitti quem- » quam vetabat. » (xvii.)

P. 156, l. 14. *Quamvis non modico)*. « Bien qu'un soleil brûlant calcine l'amphithéâtre, on retire les voiles dès que paraît Hermogène. » (Martial, XII, xxix, 15.) Cette citation est prise chez Juste Lipse, *De Amphitheatro*, xvii.

P. 156, l. 16. *Les rets)*. Cf. Juste Lipse, *De Amphitheatro* : « Tanta, inquit (Plinius), copia succini invecta, ut retia arcendis feris podium protegentia succino nodarentur. Et Calpurnius... retia illa... format & torquet ex auro. »

P. 156, l. 18. *Auro quoque)*. « Et les rets aussi brillent de l'or dont ils sont tissus. » (Calpurnius, *Églogues*, vii, 53.) Cette citation est prise chez Juste Lipse, *De Amphitheatro*, xii.

P. 156, l. 22. *Combien ces siecles)*. Rapprocher ce que Montaigne a dit à ce sujet dans l'essai I, xlix, p. 384, l. 7, et voir la note.

P. 156, l. 26. *Et tournoions)*. On peut rapprocher Érasme, *Adages*, un développement sur ce thème : « circulus res mortalium » (au titre : Vita hominis misera et brevis).

P. 157, l. 5. *Vixere fortes)*. « Il y a eu bien des héros avant Agamemnon, mais nous ne les pleurons pas et une nuit profonde nous les cache. » (Horace, *Odes*, IV, ix, 25.)

P. 157, l. 9. *Et supera)*. « Avant la guerre de Troie et la ruine de cette ville beaucoup d'autres poètes ont chanté d'autres exploits. » (Lucrèce, V, 327.) C'est certainement par suite d'un lapsus que l'édition de 1588 porte *Trojanum* au lieu de Thebanum. Le texte de Lucrèce est :

« Præterea si nulla fuit genitalis origo
» Terrai, & cœli : semperque æterna fuere :
» Cur supera bellum Thebanum, & funera Trojæ
» Non alias alii quoque res cecinere poetæ ? »

P. 157, l. 11. *La narration de Solon)*. Cf. Platon, *Timée*, p. 22 (éd. de 1546, p. 702).

P. 157, l. 14. *Si interminatam)*. « S'il nous était donné de contempler l'immensité sans bornes de l'espace et du temps, où, se plongeant et s'étendant de toutes parts, l'esprit se promène en tous sens, sans jamais rencontrer une limite qui arrête sa course, dans cet infini nous découvririons un nombre incommensurable de formes. » (Cicéron, *De nat. deorum*, I, xx.) Voici le texte de Cicéron que Montaigne a modifié d'une façon originale : « Confugitis ad deum cujus operam profecto non desyderaretis, si immensam & interminatam in omneis partes magnitudinem regionum videretis, in quam se injiciens animus & intendens, ita late longéque peregrinatur, ut nullam tamen oram ultimi videat, in qua possit insistere. » (IV, p. 191.)

P. 158, l. 9. *Jamque adeo)*. « Tant, désormais, notre âge n'a plus la même vigueur, ni la terre la même fertilité. » (Lucrèce, II, 1136.) Le texte est celui de l'édition Lambin, p. 186.

P. 158, l. 13. *Verum, ut opinor.)* « A mon avis, l'univers n'est pas ancien; le monde est d'origine récente, et il n'y a pas longtemps qu'il a pris naissance. C'est pourquoi certains arts se développent encore aujourd'hui et se perfectionnent encore, c'est pourquoi de nos jours l'art de la navigation a beaucoup progressé. » (Lucrèce, V, 331.) Le texte est celui de l'édition Lambin, p. 395.

P. 158, l. 18. *Qui nous respond)*. Le même doute a déjà été exprimé par Montaigne au début de l'essai I, xxxi, p. 264, l. 15.

P. 159, l. 9. *Le jardin de ce Roy)*. Cf. Lopez de Gomara, *Histoire générale des Indes* : « On dit en outre, que les Rois Yngas avoient un jardin en une isle... là où toutes les choses qu'on scauroit mettre en un jardin estoient d'or et d'argent, comme herbes,

fleurs, et arbres... Il avoit en sa garderobbe des statues d'or en bosse si grandes qu'elles ressembloient à des geans, et les figures estoient tirées au vif. Il avoit aussi de pareille grandeur toutes sortes d'animaux de même matière, comme bestes terrestres, & oiseaux. Il avoit aussi les arbres & herbes que produisoit son pays, & tous les poissons qui se procréoient, tant en la mer qu'és eaux douces de son Roiaume. » (V, XIII, p. 322 v°.)

P. 159, l. 23. *Le juste estonnement).* Tout ceci est inspiré de Lopez de Gomara (passim). Sur la frayeur que les chevaux inspirent aux Indiens, voir ce que Montaigne a dit dans l'essai I, XLVIII, p. 376, l. 16.

P. 160, l. 19. *Aucuns choisissans). Id., ibid* : « Les Indiens moururent en peu de temps de mélancholie, & de faim, parce qu'ils ne vouloient en façon aucune manger de ce que les Espagnols leur présentoient, ains mangeoient plustost des chiens, des asnes, & autres bestes mortes qu'ils trouvoient le long des murailles. » (II, VII, f° 52 v°.)

P. 161, l. 13. *Qui mit jamais à tel pris).* Quelques auteurs contemporains s'indignent comme Montaigne des atroces cruautés que les Espagnols exercèrent en Amérique. On peut voir entre autres Juste Lipse, dans le *De constantia* (1584); Coignet, *Instruction aux princes pour garder la foy promise,* I, VII, XI. Jean Bodin a protesté contre l'esclavage. Néanmoins, comme l'a bien indiqué M. Gilbert Chinard (cf. *L'Exotisme américain en France au XVI*e *siècle,* p. 212), dans notre pays, à la date de 1588, la revendication si vigoureuse de Montaigne était originale, et elle fait grand honneur à ses sentiments d'humanité. Nous savons qu'il connaissait l'*Histoire des Indes* de Benzoni lue par lui en 1579; peut-être avait-il eu l'occasion — bien que nous n'en ayons aucune preuve — de voir le pamphlet très particulièrement violent de Barthélemy de Las Casas où la conduite des Espagnols était stigmatisée, et dont une traduction française avait été donnée par Migrode à Anvers (1579). Il est intéressant d'opposer le point de vue de Montaigne à celui de Sepulvida, l'adversaire de Barthélemy de Las Casas, et à celui du dominicain Victoria, qui l'un et l'autre avaient pris la défense des Espagnols. Il n'est pas moins curieux de constater combien son jugement diffère de celui de son informateur Gomara qui sans doute blâme quelques crimes, mais ne conteste pas dans l'ensemble le droit dont se réclamaient les conquérants.

P. 161, l. 21. *En costoyant la mer).* Cf. Lopez de Gomara, *Histoire générale des Indes* : « En l'an 1509 le docteur Enciso... meit ses gens en terre tant pour faire quelques eschanges avecques les habitans, que pour recognoistre leur langage, & emporter de là quelque montre de la richesse du pays. Aussi il se presenta grand nombre d'Indiens armez avecques deux Capitaines, faisant contenance de vouloir combattre, mais le docteur Enciso leur feit signe de paix, & par le moien d'un truchement que François Pizarre avoit amené d'Uraba, leur feit remonstrer comme lui, & ces compagnons estoient chretiens Espagnols, gens pacifiques, comme ils avoient longuement floté sur la mer, & qu'ils avoient disette de vivres, & d'or, que pour cette cause il les prioit qu'ils lui en feissent part par eschange d'autres choses de grands prix qu'ils n'avoient point encore veuz. Ils respondirent qu'il pouvoit bien estre qu'ils estoient gens de paix, mais qu'ils n'en avoient point la mine, que ils se retirassent incontinent de leurs pays, parce qu'ils ne pouvoient endurer d'estre moquez d'aucun, & moins supporter les prieres, & requestes, que les estrangers ont accoustumé de faire avecques leurs armes en pays estrange. Enciso repliqua derechef qu'il ne s'en pouvoit aller, si lui-mesme ne parloit a eux. Ce que lui estant accordé, il leur feit un long narré, lequel en somme ne tendoit qu'à leur conversion, et à l'exaltation de nostre foy, & pour leur faire recevoir le baptesme, leur donnant cognoissance, comme il n'y avoit qu'un Dieu seul createur du ciel, & de la terre, & des hommes : en fin il leur recita comme le Pape, vicaire de Jésus-Christ en tout le monde, à qui estoient absoluëment recommandees les ames & la religion, avoit donné ces pays à un Puissant Roy d'Espagne son Seigneur, & qu'il en estoit venu prendre possession, qu'il ne les chasseroit point toutefois de là s'ils vouloient se faire chrestiens, & vassaux d'un Prince si puissant, en paiant seulement quelque tribut d'or tous les ans : ils feirent response en riant, qu'ils trouvoient bon

ce qu'il avoit dit touchant un seul Dieu, mais toutefois qu'ils ne vouloient point laisser leur religion, ni en disputer : que le Pape devoit estre moult liberal de ce qui appartenoit a autrui, ou que c'estoit une personne rioteuse qui ne demandoit que dissension, puisqu'il donnoit ce qui n'estoit pas sien, & que le Roy estoit quelque pauvre homme puisqu'il demandoit : & quant à lui qu'il estoit bien hardi, puis qu'il menaçoit ceux qu'il ne congnoissoit point, & que si lui et les siens s'approchoient pour envahir leur pays, qu'ils mettroient leurs testes à un bois à la semblance de plusieurs autres leurs ennemis, lesquelles ils monstroient avec le doigt pres de leur ville. » (III, XIX, f°s 234 v°, 235 r° & v°.) Le discours de l'Indien est enrichi par Montaigne au moyen de réminiscences de quelques idées qui se retrouvent chez tous les historiens des Indes à cette époque.

P. 162, l. 28. *Celui du Peru). Id., ibid.*, V, VII. Cette mort d'Attabalipa semble avoir frappé les contemporains : cf. Jean Bodin, *République*, V, VI.

P. 163, l. 18. *L'autre, Roy de Mexico). Id., Histoire de Cortez* : « Nessuno Mexicano non diceva niente, anchora que tutti dicevano come era grande il thesoro delli Dei, & delli Re, per questa causa resolvattero di dare tortura a Quahutimoc, & ad uno altro cavalliere, suo favorito. Il cavalliere fu tanto constante, che anchora che morse nel tormento di fuoco non confessò cosa niuna di quante gli domandano sopra tal caso, o perchè non lo sapeva, o perchè guardando constantissimamente il secreto che il suo signore gli confida, quando lo abbruciavano, guardava molto nel viso il Re perchè havendo compassione di lui, gli desse licentia, secondo dicono, di manifestare quello che sapeva, o veramente che lo dicesse lui, Quahutimoc lo guardò con grandissima ira, et lo trattò vilissimamente come huomo mole et da poco : dicendo se vedeva lui in qualche dilettatione overo in qualche bagno. Cortes levò del tormento a Quahuttimoc parendogli cosa brutta et crudeltà, o forse perchè disse come haveva buttato nello lago, dieci di innanzi della sua prigionia, la pezze dell' artiglieria, l'oro, & argento, le pietre, perle, ricchegiore che haveva, per havergli detto il Diavolo che sarebbe vinto. » (Pp. 211 v°, 212.) A propos des divergences qui séparent le récit de Montaigne de celui de Gomara, cf. mon ouvrage sur les *Livres d'Histoire moderne utilisés par Montaigne*, pp. 232 et suivantes.

P. 164, l. 16. *A une autrefois). Id., Histoire générale des Indes* : « Les Espagnols prinrent soixante Seigneurs qui avoient vassaux soubs eux, & quatre cens autres hommes des principaux & plus riches du pays... les quatre cens soixante prisonniers furent executez, suivant l'arrest. » (II, LXI, f° 133 r°.)

P. 164, l. 19. *Nous tenons d'eux-mesmes)*. En effet, Gomara, auquel Montaigne emprunte ces renseignements, est Espagnol.

P. 165, l. 2. *Plusieurs des chefs)*. Notamment Gonzalès Pizarre, que condamna à mort Pedro de La Gasca, envoyé à cet effet avec des pouvoirs exceptionnels par Charles-Quint (1548). Les deux Diego Almagro, père et fils, ont été de même mis à mort par les Pizarre, représentants de l'autorité royale au Pérou, à Cuzco, en 1538 et en 1542.

P. 165, l. 10. *D'un prince)*. Philippe II, qui régnait alors sur l'Espagne, et qui a mérité d'être appelé el Discreto ou el Prudente.

P. 165, l. 28. *Ils croyoyent que l'estre.)* Cf. Lopez de Gomara, *Histoire générale des Indes* : « Par ces ans ils contoient leurs cinq Soleils que nous dirions cinq aages : & suivant leur calcul ils croient que depuis la creation du monde il y ait quatre Soleils passez sans cestuy. Ils disent que le premier Soleil se perdit par eau, durant lequel les hommes & toutes choses creées se noïerent : que le second perit en tombant le ciel sur la terre, par laquelle cheute tout le peuple, & toute chose vivante fut assommée, disans que durant cest aage vivoient les geans, amenans pour tesmoignage de grands ossemens que nos Espagnols trouvoient en terre..... la mesure et proportion desquels monstroit evidemment la hauteur de ces geans avoir été de vingt paulmes. Quant au tiers Soleil, ils disent icelui avoir esté consommé par le feu, ce monde bruslant par longues années, durant lesquelles tout le genre humain, & tous les animaux furent enflambez : & que le quatriesme print fin par l'air, estant le vent si fort et si violent, que tous les edifices, arbres et rochers tomberent par terre : mais que les hommes ne moururent point, & qu'ils furent

seulement convertis en cinges. Quant au cinquiesme Soleil, lequel a de present son cours, ils ne comptent point en quelles façons il doit perir, mais ils racomptent que lors que le quatriesme Soleil print fin, tout le monde fut obscurci, & demeura en telles tenebres, l'espace de vingt-cinq ans continuels, & qu'au cinquiesme d'iceux les Dieux formerent un homme et une femme, lesquels incontinent eurent des enfans, & que dix ans apres le Soleil apparut freschement creé et formé le jour qu'en leur langue ils surnomment du Connil. En memoire dequoi ils commencent le compte de leurs ans par ce jour... Aussi disent-ils que trois jours apres que ce cinquiesme Soleil apparut, les dieux qui estoient auparavant moururent, & que depuis ceux lesquels presentement ils adoroient, estoient nez. » (II, LXXV, f° 158 r°.)

P. 166, l. 25. *Au chemin qui). Id., ibid.* : « Il y a en ce païs deux grands chemins royaux, depuis la ville de Quito jusques à celle de Cuzco, qui est un œuvre d'aussi grand coust comme il est remarquable. L'un est par les montagnes, & l'autre par les plaines, tous deux durent plus de 200 mil. Celuy qui est en la campagne est revestu de murailles des deux costez, & est large de vingt-cinq pieds : il a en dedans des fossez, ou petits ruisseaux pleins d'eau coulante perpetuellement et dessus iceux ont esté plantez force arbres, qu'ils appellent Molli. L'autre qui est en la montagne, est de mesme largeur, entaillé par dedans les rochers, & aux endroits où il y avoit des vallons trop creux, pour esgaller le chemin on les remplissoit de pierres massonnees avecques de la chaux. En somme, c'est un œuvre, qui mesme au dire de tous ceux qui ont veu l'un et l'autre surpasse les Pyramides d'Egypte, & les grands chemins pavez des anciens Romains, & tous les edifices anciens..... De journee en journee on void de beaux grands palais bastis, qu'ils appellent Tambos, où se logeoit la cour, & les armées des Roys Yngas. Ils trainent leurs pierres, ou les roulent à force de bras jusques au lieu où ils veulent bastir : par ce qu'ils n'ont point de bestes pour s'ayder d'elles à tels œuvres. Les pierres sont de dix pieds en quarrés & encore d'avantage : ils les asseoient avecques de la chaux, & autre mortier. Or pour monter leurs pierres, ils apportent de la terre contre le mur, & autant que croist l'edifice, autant haussent-ils leur terre. Car ils n'ont point d'autres engins à bastir, & ainsi sont long temps devant qu'achever telles entreprises, & leur faut une infinité de personnes. » (V, LXXXVI, f°s 439 v° et 440 v°.)

P. 167, l. 12. *Retombons à nos coches).* Rapprocher II, II, p. 16, l. 14, et voir la note.

P. 167, l. 13. *Ils se faisoient porter).* Cf. Lopez de Gomara, *Histoire générale des Indes* : « Attabalipa se faisoit porter en une litiere d'or, parée par dedans de plumes de perroquets de diverses couleurs, & estoit assis dedans une basse chaire toute d'or... Mais les Espagnols ne pouvoient le toucher, parce qu'il estoit élevé haut en sa litiere et pour cette cause tuoient ceux, qui la soustenoient à fin de le faire tomber. Mais aussitost qu'il y avoit un de ces porteurs mort, un autre prenoit sa place de peur que leur Seigneur ne tombast à terre. Pizarre voyant cela le tira par sa robe et le feit choir en terre, & par ce moyen print fin ceste meslée. » (V, VI, f°s 312-313.)

Chapitre VII.

DE L'INCOMMODITÉ DE LA GRANDEUR.

P. 168, l. 7. *Descendre sans tomber).* Rapprocher Sénèque, *De tranquillitate animi* : « Multi sunt quibus necessario hærendum sit in fastigio suo, ex quo non possunt, nisi cadendo descendere. » (x, 382.)

P. 168, l. 8. *La resolution de ceux).* Allusion à de nombreux moralistes du xvie siècle : on trouvera chez Ravisius, *Cornucopiæ libellus,* une liste de contempteurs de la grandeur. Montaigne pense tout particulièrement à Charles-Quint, dont l'abdication en 1556 avait beaucoup frappé les contemporains. Il pense peut-être aussi à Dioclétien, qui abdiqua en 305. Dans son Nicolle Gilles, au folio 58, à propos des refus réitérés qu'oppose Charles d'Albret, comte de Dreux, à l'offre qui lui est faite de la charge de connétable, Montaigne écrit en marge, probablement vers 1564, une note qui nous montre sa curiosité tournée vers la question qu'il traite ici : « Ce sont miracles pour nous; mais lors, ils se voïent quelque foës. Le Conétable de Fienes se santant sur l'eage resigna volonterement sa charge. Bertrand du Glesquin la print apres lui, mais apres l'auoër lontans refusee. Le Sire de Coucy la refusa tout a plat, lors que celui de Clisson fut reculé; &, a son refus, on la donna a Philippe d'Artoës. Et Froissart, chap. 68, vol. 3, dit que Gui de la Trémouille l'auoët aussi refusée, avant le sire de Coucy. » (Cf. *Revue d'Histoire littéraire de la France*, année 1913, p. 137.)

P. 169, l. 9. *A l'opposite de l'autre* (de Jules César). Cf. Plutarque, *Vie de César* : « Auquel voiage lon dit, qu'en traversant les monts des Alpes, il passa par une petite villette de Barbares habitee de peu d'hommes, pauvres & mal en poinct, là ou ses familiers qui l'accompagnoient se prirent à demander, en riant entre eulx, s'il y avoit point de brigues pour les estats & offices de la chose publique en ceste ville là, & s'il y avoit point de debats & d'envies entre les principaux pour les honneurs d'icelle, & Cæsar parlant à certes, respondit : Je ne sçay pas cela, dit-il, mais quant à moy j'aimerois mieux estre ici le premier, que le second à Rome. » (iii, f° 426 r°.) Cf. aussi *Les dicts notables des anciens Roys,* f° 208 r°.

P. 169, l. 23. *La vie de L. Thorius Balbus).* Cf. Cicéron (*De finibus,* II, xx), qui compare Thorius Balbus à Régulus et qui donne hautement l'avantage à ce dernier.

P. 170, l. 8. *Otanez, l'un des sept).* Cf. Hérodote, III, lxxxiii; t. I, f° 216 v°.

P. 171, l. 4. *Deux livres escossois).* Le dialogue de Buchanan intitulé *De jure regni apud Scotos* (1579) et le pamphlet par lequel Blackwood répondit à cet ouvrage, *Adversus Georgii Buchani dialogum, De jure regni apud Scotos, pro regibus apologia* (1581).

P. 171, l. 5. *Le populaire* (celui de Buchanan). Il subordonne l'autorité des rois à celle de la loi. La théorie est que la loi ne doit pas émaner du roi, parce qu'un seul homme n'est pas capable de légiférer; plus que tout autre le roi est obligé par la loi qui le dépasse, il doit donner l'exemple de l'obéissance. S'il devient tyran, le tuer est un devoir rigoureux. On retrouve ici les principales idées des pamphlets protestants que la Saint-Barthélemy a suscités; Buchanan se souvient des écrits de ses

coreligionnaires. Il se fait dire par son interlocuteur surpris : « Nescio quibus angustis concludis reges, et in legum prope dicam ergastula conjectis ne liberam quidem orationem permittis. Me autem ex magnâ spe dejecisti. Sperabam enim fore ut rem... inter deos nominesque pulcherrimam vel tua sponte, vel a me admonitus in orationis cursu, in suum splendorem restitueres : quam tu omnibus ornamentis spoliatam in ordinem redegisti : et qui primus in orbe terrarum fuit magistratus, eum angustis circumseptu cancellis prope contemptibilem, nulli certe sano reddidisti optandum. Quis enim sanæ mentis non in mediocri fortunâ subsistere privatus malit, quam in perpetuis molestiis aliorum intentus negotiis, suæ rei negligens totum vitæ cursum ad alienas rationes componere... Non miror si ad hanc formulam spectentur reges, olim e pascuis, et ab aratro petitos, qui præclarum istum honorem acciperent. » (P. 20.)

P. 171, l. 5. *Le monarchique* (celui de Blackwood). Cet ouvrage compare sans cesse les rois avec la divinité; il est rempli de formules comme celles-ci : « Regnum divina res est, et reges divini... Quæque agit princeps omnia, numinis instar agere censetur. Quum admodum in cœlis, nullo neque modo neque fine conclusum numinis imperium est, idque cœlestes animæ sine tergiversatione, sine mora capessunt : sic in terris regnum sui eunda sunt imperia, quæ sine sacrilegio detrectari non possunt, nec popularium suorum judicio, voluntate, lege definiri. »

P. 171, l. 26. *Brisson).* Cf. Plutarque, *De la tranquillité de l'âme et repos de l'esprit* : « Alexandre le Grand... estant adverty que Brisson le coureur, auquel il couroit en carriere à qui gaigneroit le pris de vistesse, s'estoit faint en sa course, il s'en courroucea bien asprement à luy. » (XII, f° 72 v°.) Le même personnage est appelé Crisson dans un autre traité de Plutarque, *Comment on pourra discerner le flatteur d'avec l'amy,* XV.

P. 171, l. 28. *Carneades disoit). Id., Comment on pourra discerner le flatteur d'avec l'amy* : « Carneades souloit dire, que les enfans des Roys & des riches n'apprenoient rien adroit, qu'à piquer & manier les chevaux, & rien autre chose, pource que le maistre les flatte aux escholles en les louant, à l'exercice de la lucte celuy qui lucte avec eulx se laisse volontairement tomber dessoubs eulx : mais le cheval ne cognoissant pas qui est le fils d'un homme privé, ou d'un prince, qui est pauvre ou riche, jette par terre ceulx qui ne sçavent pas bien tenir. » (XV, f° 46 r°.) Rapprocher La Chassaigne, seigneur de Pressac (beau-frère de Montaigne) : « Quelqu'un des anciens disoit que les Princes et grands Seigneurs n'apprennent jamais à faire rien bien à droict, qu'à estre à cheval, pour ce qu'en tous autres exercices celuy qui les apprend les exalte, en les louant et leur applaudissant mesme en ce qu'ils font mal à propos et de mauvaise grâce : mais quand au cheval, luy qui n'entend rien au mestier de flatterie, et qui ne se donne pas grande peine de la faveur, met aussi tost le prince par terre qu'il ouvre les genoux et lasche la main, que le moindre de ses pages. » (Éd. de 1586, f° 210 v°.)

P. 172, l. 2. *Homere).* Dans l'*Iliade,* chant V. Plutarque a parlé de cette blessure de Vénus dans les *Propos de table,* IX, quest. IV.

P. 173, l. 2. *Le Senat ordonna).* Cf. Tacite, *Annales,* II, LXXXIV. Du moins je pense que c'est ce texte que Montaigne a dans l'esprit, mais son souvenir est très inexact.

P. 173, l. 8. *Chacun des suyvans d'Alexandre).* Cf. Plutarque, *Comment on pourra discerner le flatteur d'avec l'amy* : « Les familiers... du Roy Alexandre (contrefaisoient) son ply du col... Les flatteurs de Dionysius qui ne voioit presque goutte, s'entreheurtoient les uns les autres, & faisoient tomber les plats de dessus la table, pour dire qu'ils avoient mauvaise veuë. » (VIII, f°s 42 v° et 43 r°.) Pour le premier fait, cf. l'essai II, XII, p. 409, l. 1, et la note.

P. 173, l. 14. *Plutarque a veu). Id., ibid.* : « J'en ay cogneu un qui repudia sa femme, pource que celuy qu'il flattoit avoit fait divorce avec la siene, & fut trouvé qu'il alloit secrettement & envoioit devers elle. » (VIII, f° 43 r°.)

P. 173, l. 19. *Flateurs de Mithridates). Id., ibid.* : « Le roy Mithridates aimoit l'art de medecine, au moien dequoy, il y eut quelques uns de ses familiers qui lui baillerent de leurs membres à inciser,

& brusler avec des cauteres, qui estoit le flatter de faict, & non pas de parole. » (XIII, f° 45 v°.)

P. 173, l. 23. *Adrian l'Empereur).* Cf. Crinitus, *De honesta disciplina* : « Cum Aelius Hadrianus Imperat. cum Favorino (ut fit) de litteris ageret, atque illum in vocabuli usurpatione liberius reprehenderet, amicis id arguentibus, quod iniquius Hadriano de verbo hujusmodi concederet : quo idonei autores uterentur : subridens Favorinus. Et male, inquit, mihi suadetis familiares : qui non illum me doctiorem haberi ab omnibus æquo animo feratis, qui tringinta legionibus imperet... Pari exemplo et Pollio Asinius cum Fescenninos in eum Octavius Augustus scriberet : at, ego, inquit, taceo : non enim facile est in eum scribere, qui potest proscribere. » (XII, II.) Le premier fait vient de Spartien, *Vie d'Adrien*, XV; le second de Macrobe, *Saturnales*, II, IV.

P. 173, l. 30. *Car Dionysius).* Cf. Plutarque, *De la tranquillité de l'âme* : « Dionysius l'aisné ne se contentoit pas d'estre le plus grand et le plus puissant tyran qui fust de son temps, mais pour autant qu'il n'estoit pas meilleur poëte que Philoxenus, & qu'il ne savoit pas si bien discourir comme Platon, il s'en indigna & s'en irrita si aigrement qu'il en jetta l'un dedans les carrieres où l'on mettoit les criminels & serfs de peine, & en envoya l'autre comme esclave en l'isle d'Ægine. » (X, f° 72 v°.) Cf. aussi Diodore de Sicile, XV, VI et VII, et Diogène Laërce, III, XVIII et XIX.

CHAPITRE VIII.

DE L'ART DE CONFÉRER.

P. 174, l. 3. *Come dict Platon).* Dans les *Lois* : « Pœnis vero maligni vexantur, non quia peccaverunt, nam quod factum est, infectum esse non potest : sed ut posthac & peccatores ipsi, & hi qui puniri iniquitates viderunt, injustitiam oderint, aut saltem minus in simili vitio peccent. » (XI, p. 934; éd. de 1546, p. 891.) L'idée que Montaigne développe ici se retrouve chez beaucoup d'auteurs. Cf. entre autres Sénèque, *De ira,* I, vi; Plutarque, *Que la vertu se peult enseigner*; Castiglione, *Il Cortegiano,* IV, xii; etc.

P. 174, l. 10. *Nonne vides).* « Ne vois-tu pas comme le fils d'Albius vit mal et comme Barrus est dans la misère? Excellent exemple pour nous détourner de dissiper notre patrimoine. » (Horace, *Satires,* I, iv, 109.)

P. 175, l. 6. *Le vieux Caton).* Cf. Plutarque, *Vie de Caton le Censeur* : « Il disoit aussi que les sages apprenoient & profitoient plus des folz, que ne faisoient les fols des sages. » (iv, f° 237 v°.)

P. 176, l. 1. *Les Italiens).* Dans la *Civil conversation* de Stefano Guazzo, Montaigne a lu un long éloge de ces Académies italiennes.

P. 176, l. 3. *C'est un mouvement languissant).* Sur cette comparaison entre le plaisir de la conversation et celui de la lecture, cf. l'essai III, iii.

P. 176, l. 20. *Une autre sorte de maladie).* Cette idée se trouve longuement développée dans la *Civil conversation* de Guazzo, ouvrage dans lequel on rencontre beaucoup des idées que Montaigne expose dans cet essai : critique de ceux qui ne savent supporter la contradiction en conversation; subordination de la science au jugement, et surtout à la souple adaptation aux usages et aux opinions du temps, etc.

P. 176, l. 32. *En la balance).* Cette image est suggérée à Montaigne par son emblème où était figurée une balance dont les deux plateaux étaient en équilibre.

P. 177, l. 27. *Neque enim disputari).* « Car il n'y a pas de discussion sans contradiction. » (Cicéron, *De finibus,* I, viii.)

P. 179, l. 9. *Antisthenes).* Cf. Plutarque, *De la mauvaise honte* : « Antisthenes surnommé Hercules... commanda à ses enfans de ne sçavoir jamais gré ni grace à personne qui les louast. » (xii, f° 81 r°.)

P. 180, l. 11. *Ainsi Platon, en sa republique).* « Oportere... moderatos & graves esse illos, qui ad disputationis studium asciscuntur, neque communicandum esse id ineptis hominibus, &, ut nunc sit omnibus quoscunque sors obtulerit. » (VII, p. 539; éd. de 1546, p. 628.)

P. 181, l. 8. *Qui n'entre en deffiance des sciences).* Montaigne reprend ici la critique du pédantisme qu'il a déjà présentée dans les essais I, xxv et I, xxvi, mais il se place plus particulièrement dans cet essai au point de vue de ses inconvénients dans la conversation. Beaucoup d'Italiens les ont signalés avant lui : cf. en particulier Guazzo, *Civil conversation* (passim); Giovanni della Casa, *Il Galateo* (éd. de Lyon, 1573, f°s 41 v° et 44.)

P. 181, l. 10. *Nihil sanantibus).* « De ces lettres qui ne guérissent de rien. » (Sénèque, ép. 59.)

P. 181, l. 11. *Nec ad melius).* « Ni à mieux vivre ni à mieux raisonner. » (Cicéron, *De finibus,* I, xix).

P. 181, l. 25. *Joueurs de passe-passe).* Voir une image analogue dans l'épitre XLV de Sénèque.

P. 182, l. 7. *Sub aliena umbra).* « Qui se cachent dans l'ombre d'autrui. » (Sénèque, ép. 33.)

P. 182, l. 24. *Euthydemus et Protagoras).* Dans les *Dialogues* qui portent les noms de ces deux philosophes.

P. 183, l. 3. *Comme disoit Democritus).* Cf. Lactance, *Institution divine* : « Democritus quasi in puteo quodam... veritatem jacere demersam : nimirum stulte ut cetera. Non enim tanquam in puteo demersa est veritas... sed tanquam in summo montis excelsi vertice, vel potius in cœlo; quod est verissimum. » (III, xxviii.) Cf. aussi Torquato Tasso dans le dialogue intitulé « L'honesto piacere » : « La verità, come diceva Democrito, è sommersa nel profondo, o piutosto è in cielo nascosta, nel grembo d'Iddio ove naque. » (*Rime e prose*, éd. de 1581, p. 146.)

P. 184, l. 14. *Et ce philosophe du temps).* Héraclite. Cf. l'essai I, l, et la note.

P. 184, l. 16. *Myson).* Cf. Diogène Laërce, *Vie de Myson* : « Cùm ab eo rogaretur qui eum de improviso deprehenderat, cur nemine præsente rideret. At ob hoc ipsum rideo, dixisse. » (I, cviii, 85.)

P. 184, l. 27. *Ce mot de Platon).* Cf. Plutarque, *Comment il faut ouïr* : « Et ne fault pas en tel endroit oublier l'advertissement du sage Platon, quand on a veu quelqu'un faillant, de descendre tousjours en soy mesme, et dire à part soy : Ne suis-je point tel ? Car tout ainsi que nous voyons noz yeux reluysans dedans les prunelles de ceulx de noz prochains, aussi fault il que en la manière de dire des autres nous nous representions la nostre à fin que nous ne soions pas legers ny temeraires à reprendre les autres... » (vi, f° 26 r°.) — Voir aussi *Comment on pourra recevoir utilité de ses ennemis* : « Platon, toutes les fois qu'il s'estoit trouvé present à veoir faire à d'autres hommes quelquechose de mal-honeste, en se retirant à part, il souloit dire en soy mesme, ne ressemble-je en quelquechose à cela ? Aussi celuy qui a injurié et blasmé la vie d'un autre, si tout aussi tost il s'en va regarder et examiner la sienne propre, et la reformer et raccoustrer en se redressant et retournant en mieulx, il recevra quelque utilité de son injurier, qui autrement semble estre et est veritablement vain et inutile. » (v, f° 110 v°.)

P. 185, l. 8. *Stercus cuique suum).* « Chacun aime l'odeur de son fumier. » Cf. les *Adages* d'Érasme où on lit : « Suus cuique crepitus bene olet. » (III, iv, 2.) Tabourot des Accords a mis cet adage en vers dans le premier livre de ses *Touches*.

P. 185, l. 13. *Encores hier).* Au sujet de la vanité nobiliaire, on peut voir l'essai I, xlvi.

P. 185, l. 22. *Age! si hæc non).* « Courage! si elle n'est pas assez folle d'elle-même, irrite encore sa folie. » (Térence, *Andrienne*, IV, ii, 9.)

P. 186, l. 9. *Socrates est d'avis).* Cf. Platon, *Gorgias* : « Sive per nos, sive per alium quempiam nobis charum inferatur injuria, sponte nostra judici nos puniendos... offerre... isi quis judicet contrà oportere rhetorica uti, ad accusandum videlicet : primo quidem nosipsos, deinde domesticos familiaresque & alios : si quis eorum qui nobis chari sunt, injurias perpetraverit : ne lateant eorum crimina, sed producantur, unde pœnas illi persolvant, sanique evadant... Itaque si verberibus digna commiserint, verberandos sese tradant : si vinculis, vinciendos : si mulcta, mulctandos... si nece, necandos. » (P. 480; p. 351, éd. de 1546.)

P. 186, l. 22. *Ceux qui nous ont voulu).* Rapprocher l'essai II, xii, p. 243, l. 19, et voir la note.

P. 188, l. 4. *Rarus enim fermè).* « En effet, le sens commun est rare dans cette haute fortune. » (Juvénal, viii, 73.)

P. 188, l. 20. *Dict Socrates).* Cf. Platon, *République* : « Philosophiam vero tanquam cognatis orbatam, alii quidam ea certe indigni aggredientes, dedecorant ipsam nimium, eaque afficiunt infamia qua notari ipsam a detractatoribus illis commemorabas. » (VI, p. 495; éd. de 1546, p. 607.)

P. 188, l. 23. *Humani qualis).* « Tel ce singe, imitateur de l'homme, qu'un enfant, pour se divertir, a habillé d'une précieuse étoffe de soie, en lui laissant le derrière à découvert, à la grande joie des convives. » (Claudien, *In Eutrop.*, I, 303.)

P. 189, l. 5. *Megabysus).* Cf. Plutarque, *Comment on pourra discerner le flatteur d'avec l'amy* : « Megabyzus un des plus grands seigneurs de la court du

Roy de Perse vint un jour visiter Apelles jusques en sa bouttique, & s'estant assis aupres de luy à le regarder besongner, commencea à vouloir discourir de la ligne & des umbres. Apelles ne se peult tenir de luy dire : « Voys tu, ces jeunes garçons qui » brayent l'ochre, pendant que tu ne disois mot te » regardoient fort attentifvement & s'esbahissoient de » voir tes beaux habits de pourpre & tes chesnes » & joyaux d'or, mais depuis que tu as commancé » à parler, ils se sont pris à rire, en se mocquant de » toy, d'autant que tu te mets à discourir des choses » que tu n'as pas apprises. » (XIV, f° 45 v°.) Voir aussi *De la tranquillité de l'esprit* : « Megabysus un grand seigneur de Perse alla un jour en la boutique d'Apelles, là où il peignoit : & comme il s'entremeist de parler de l'art de la peinture, Apelles luy ferma la bouche dextrement en luy disant : « Tandis que » tu as gardé silence, tu semblois estre quelque chose » de grand, à cause de tes chaisnes & carquans d'or, » & de ta robbe de pourpre : mais maintenant il » n'est pas ces petits garçons là qui brayent l'ochre » qui ne se mocquent de toy, voyant que tu ne sçais » ce que tu dis. » (XII, f° 72 v°.)

P. 189, l. 21. *Principis est virtus).* « Pour un prince, le premier mérite est de connaître ses sujets. » (Martial, VIII, XV.) Cette citation a été prise dans les *Politiques* de Juste Lipse, IV, V.

P. 189, l. 23. *Perser nos poitrines).* Rapprocher ce que Montaigne écrivait en 1570 dans son épître dédicatoire à Michel de l'Hospital où il insistait sur cette difficulté de donner les charges au mérite : « Ny vos yeulx ne se peuvent estendre si loing, que de choisir et trier parmi une si grande multitude et si espandue, ny ne peuvent entrer jusques au fond des cœurs pour y veoir les intentions et la conscience... »

P. 190, l. 5. *Qu'il ne faut pas).* Rapprocher Ovide, *Héroïdes* : « Careat successibus opto, quisquis ab eventu facta notanda putat. » Pour la pensée, rapprocher l'essai I, XXIV tout entier et la fin de I, XLVII.

P. 190, l. 5. *Les Carthaginois).* Cf. Tite-Live, XXXVIII, XLVIII. Mais Montaigne a pris ceci dans les *Politiques* de Juste Lipse : « Carthaginienses Duces bella pravo consilio gerentes, etiamsi prospera fortuna subsecuta esset, cruci tamen suffigebant quod benè gesserant, deorum immortalium adjutorio; quod malè commiserant, ipsorum culpæ imputantes. » (V, XVI.) Juste Lipse renvoie à Valère Maxime, II, VII.

P. 190, l. 16. *Sirannez le Persien).* Cf. Plutarque, *Les dicts notables des anciens Roys* : « Sirannez gentilhomme Persien respondit à quelques uns qui s'esmerveilloient comme ses entreprises ne succedoient heureusement, veu que ses propos estoient si sages : « c'est, dit il, pource que je suis seul maistre de » mes propos, mais des effects, c'est la Fortune et » le Roy. » (Prologue, f° 188 r°.) Cf. aussi Amyot, préface de la traduction des *Vies* : « Siramnes Persien respondit a ceulx qui s'esbahissoyent dont venoit que ses devis estoyent si sages, et ses effects si peu heureux : « C'est pourantant, dit-il, que les devis sont » en ma pleine disposition, et les effects en celle de » fortune et du roy. »

P. 190, l. 22. *Fata viam).* « Les destins se frayent leur voie. » (Virgile, *Én.*, III, 395.) Le texte de Virgile est : Fata viam *invenient*. (F° 41 v°.)

P. 191, l. 12. *Permitte).* « Abandonne le reste aux dieux. » (Horace, *Odes*, I, IX, 9.)

P. 191, l. 21. *Nostre sagesse mesme).* Rapprocher l'essai I, XLVII.

P. 191, l. 26. *Vertuntur).* « Les dispositions de l'âme sont en perpétuelle mutation : maintenant une passion l'agite; que le vent vienne à balayer les nuages, c'est une autre qui l'entraîne. » (Virgile, *Géorg.*, I, 420.)

P. 192, l. 5. *Dict Thucididez).* Dans la harangue de Cléon, III, 37. Montaigne a pris cette allégation dans les *Politiques* de Juste Lipse. Οἱ φαυλότεροι τῶν ἀνθρώπων πρὸς τοὺς ξυνετωτέρους, ὡς ἐπὶ τὸ πλεῖστον, ἄμεινον οἰκοῦσι τὰς πόλεις : Hebetiores, quàm acutiores, ut plurimum, melius rempublicam administrant. (IV, 3.)

P. 192, l. 8. *Ut quisque).* « C'est seulement à la faveur de la fortune qu'un homme s'élève, et c'est la pierre de touche par laquelle, tous, nous jugeons de son habileté. » (Plaute, *Pseudolus*, II, III, 15.) Citation prise dans les *Politiques* de Juste Lipse, IV, IX.

P. 193, l. 1. *Melanthius).* Cf. Plutarque, *Comment il fault ouïr* : « Melanthius interrogué qu'il luy sembloit de la Tragédie de Dionysius : Je ne l'ay, dit il,

peu voir, tant elle estoit offusquee de langage. » (VII, f° 26 v°).

P. 193, l. 6. *Antisthenes).* Cf. Diogène Laërce, *Vie d'Antisthène* : « Atheniensibus consulebat, asinos ut equos diligerent. Quod cum illi ab aratione alienum dicerent, at, inquit, apud vos duces erunt qui nihil didicerunt, solúmque designati sunt. » (VI, VIII, 350.)

P. 193, l. 16. *Ceux de Mexico).* Cf. Lopez de Gomara, *Histoire générale des Indes* : « Peu regardoient le Roy au visage depuis son sacre... Le grand prestre s'approchant de lui le conjuroit, & lui faisoit faire serment qu'il garderoit la religion de leurs Dieux, qu'il observeroit, & feroit observer les loix & ordonnances de ses predecesseurs : qu'il maintiendroit par justice qu'aucun de ses vassaux ou amis ne fut outragé : qu'il se monstreroit vaillant à la guerre, qu'il feroit que le Soleil tousjours chemineroit avec sa clarté et lueur, qu'il feroit que les nuës pleuveroient selon la necessité, & qu'il feroit que la terre fructifieroit abondamment. » (II, LXXVII, f° 160 v°.)

P. 194, l. 29. *Ces jugemens universels).* Cf. Plutarque, *De l'esprit familier de Socrates* : « J'ay souvenance, d'avoir ouy un propos qui n'est pas mauvais d'un peintre qui faisoit comparaison de ceulx qui venoient regarder les tableaux qu'il avoit peint : car il disoit que les ignorants spectateurs, & qui n'entendent rien en l'art de la peinture, ressembloient à ceulx qui saluënt en trouppe tout un peuple : & que les sçavans & bien entendus en l'art, ressembloient à ceulx qui saluënt par nom & par surnom chascun de ceulx qu'ils rencontrent : par ce que ceulx là n'ont pas une cognoissance exquise, ains superficielle & grossiere des ouvrages, & au contraire ceulx cy faisans jugement à part de chascune des parties de l'œuvre l'une apres l'autre, ne laissent rien à considerer, à remarquer & nommer, de ce qui y est bien ou mal fait. » (I, f° 636 r°.)

P. 195, l. 12. *Videndum).* « Il ne faut pas seulement examiner les propos des hommes, mais encore leurs opinions et même les fondements de ces opinions. » (Cicéron, *De officiis*, I, XLI.)

P. 196, l. 4. *Le dogme de Hegesias).* Cf. Diogène Laërce, *Vie d'Aristippe* : « Eorum peccata veniam dicebant promereri, ... non odio quenquam habiturum, sed potius eruditurum. » (II, XCV, 153.)

P. 196, l. 11. *Ce que Cyrus respont).* Cf. Xénophon, *Cyropédie* : « At ignaris omnino virtutis mirarer equidem Chrysanta si quid plus apposita oratio prodesset ad probitatem, quàm musicæ indoctis pulchre cantatum carmen ad musicam. » (III, III, éd. de 1545, p. 58.)

P. 197, l. 17. *Come il sambloit a Lycurgus).* Cf. Plutarque, *Vie de Lycurgue*, XV, f° 36 r°.

P. 198, l. 6. *Deux Princes).* Montaigne fait peut-être allusion à la mort du duc d'Enghien, tué dans un jeu le 23 février 1546 à Laroche-Guyon (il fut tué par un coffre lancé d'une fenêtre; cf. de Thou, fin du livre II, traduction française de 1731, tome I, p. 153), et à la mort de Henri II qui fut mortellement blessé dans un tournoi (juillet 1559).

P. 198, l. 11. *Ablatum mediis).* « Cet ouvrage a été arraché, encore imparfait, du métier. » (Ovide, *Tristes*, I, VII, 29.) Le texte d'Ovide porte *illud* au lieu de *istud*.

P. 199, l. 9. *Qu'il se faut bien garder).* Cf. Commines, III, XII. Commines ne s'attribue pas ce mot, car il déclare « qu'il le tient de son maistre (Louis XI) qui lui en allégua son auteur, et de qui il le tenait ».

P. 199, l. 12. *Beneficia).* « Les bienfaits sont agréables tant qu'on sait pouvoir s'acquitter; mais s'ils dépassent de beaucoup nos moyens de reconnaissance, ils nous deviennent odieux. » (Tacite, *Annales*, IV, XVIII.)

P. 199, l. 14. *Nam qui putat).* « Car celui qui trouve honteux de ne pas rendre voudrait ne trouver personne à qui il fût obligé. » (Sénèque, ép. 81.) Montaigne généralise le sens de la phrase en substituant *qui* à *quia*.

P. 199, l. 16. *Qui se non putat).* « Celui qui ne se croit pas quitte envers vous ne saurait être votre ami. » (Q. Cicéron, *De petitione consulatus*, IX.)

P. 200, l. 2. *Une heure de suite).* Rapprocher II, X, p. 109, l. 27.

P. 200, l. 8. *Qu'il luy semble a luy).* Cf. Tacite, *Annales*, XVI, XVI, et surtout ce passage de Jean Bodin, *Methodus ad facilem historiarum cognitionem*, auquel Montaigne pense peut-être : « Libro quarto

profitetur (Tacitus) se nec bella, nec urbium expugnationes, nec fusos exercitus, nec certamina plebis & optimatum narrare, suumque laborem inglorium fore non tamen inutilem », etc. (P. 62.)

P. 200, l. 20. *Si plain de sentences).* Bodin avait signalé déjà ce caractère des ouvrages de Tacite dans sa *Methodus ad facilem historiarum cognitionem*, et il avait donné comme exemple un certain nombre de ces sentences. Montaigne même lui en avait emprunté une dans l'essai II, xx.

P. 201, l. 7. *L'advis des gens).* Montaigne pense surtout à César. Il a remarqué déjà la modération avec laquelle cet auteur a parlé de son adversaire.

P. 201, l. 8. *L'avoir estimé).* Cf. Tacite, *Histoires* : « Post quos (Marium et Syllam) Cn. Pompeius occultior, non melior. » (II, xxxviii.)

P. 201, l. 19. *Il n'a pas besoing d'excuse).* Peut-être souvenir de Jean Bodin qui, dans sa *Methodus ad facilem historiarum cognitionem,* écrivait : « Budæus acerbe Tacitum scriptorem omnium sceleratissimum appellavit : quod non nihil adversus Christianos scripsit, quæ ratio fecit, opinor, ut cum Tertullianus mendacissimum, Orosius adulatiorem appellaret, sed quemadmodum Marcellus I. C. meretricem turpiter facere respondit, quòd sit meretrix; non tamen turpiter accipere cùm sit meretrix : ita quoque impiè fecit Tacitus quòd non fuerit Christianus : sed non impiè adversus nos scripsit, cùm gentili superstitione obligaretur, ego verò impium judicarem nisi quamcunque religionem veram judicaret, non eam quoque tueri & contrarias evertere conaretur. » (iv, 64.)

P. 201, l. 24. *Ces mots de la lettre).* Cf. Tacite, *Annales* : « Quid scribam vobis, P. C., aut quomodo scribam, aut quid omnino non scribam hoc tempore, Dii me Deæque pejus perdant quam perire quotidie sentio, si scio. Adeò facinora atque flagitia sua ipsi quoque in supplicium verterant : — quippe Tiberium non fortuna, non solitudines protegebant, quin tormenta pectoris suasque ipse pœnas fateretur. » (VI, vi, 156.) On peut consulter sur cette lettre Suétone, *Vie de Tibère*, lxvii.

P. 202, l. 2. *Il s'aille excusant). Id., ibid.* : « (Domitianus) edidit ludos sæculares, iisque intentiùs affui sacerdotio Quindecim, virali præditus, ac tum prætor, quod non jactantia refero », etc. (XI, xi, 184.)

P. 202, l. 20. *Un soldat portant). Id., ibid.* : « Annotatúsque miles, qui fascem lignorum gestabat, ita præriguisse manus, ut oneri adhærentes, truncis brachiis deciderent. » (XIII, xxxv, 241.)

P. 202, l. 24. *Que Vespasian). Id. Histoires*, IV, lxxxi. Il est bon de se rappeler que, dans le *Contre-un*, La Boétie avait contesté l'autorité de Tacite, précisément à cause des miracles qu'il prête à l'empereur Vespasien (p. 41). Gentillet, dans les *Discours sur les moyens de bien gouverner* (p. 189), dit que Tacite et Suétone attribuent à Vespasien les miracles qui ont été effectués par le Christ durant sa vie.

P. 203, l. 4. *Equidem plura).* « A la vérité, j'en rapporte plus que je n'en crois, car je ne puis ni affirmer ce dont je doute, ni supprimer ce que m'a transmis la tradition. » (Quinte-Curce, IX, i.)

P. 203, l. 5. *Hæc neque).* « Voilà des choses qu'on ne doit se mettre en peine ni d'affirmer ni de réfuter... il faut s'en tenir à la renommée. » (Tite-Live, I, Præfat., et VIII, vi.)

P. 203, l. 8. *Il dict ne vouloir).* « Cæterùm & mihi vetustas res scribenti nescio quo pacto antiquus fit animus : & quædam religio tenet, quæ illi prudentissimi viri publicè suscipienda censuerint, ea pro dignis habere quæ in meos annales referam. » (XLIII, xiii-xv, 920.)

Chapitre IX.

DE LA VANITÉ.

P. 204, l. 2. *Si divinement exprimé).* Cf. *Ecclésiaste* : « Vanitas vanitatum et omnia vanitas. » (I, II.)

P. 204, l. 16. *Diomedes remplit).* Cf. Jean Bodin, *Methodus ad facilem historiarum cognitionem* : « Diomedes de re grammatica sex millia librorum effudit. » (Épître dédicatoire.) Il y a sans doute ici confusion avec un certain Didyme, grammairien dont parle Sénèque dans l'épître 88, auteur non de six mille mais de quatre mille volumes.

P. 205, l. 1. *On accusoit un Galba).* C'est de l'empereur Galba qu'il est ici question. Cf. Suétone, *Vie de Galba*, IX.

P. 205, l. 25. *Et le medecin Philotimus).* Cf. Plutarque, *Comment il fault ouïr* : « La response que feit le medecin Philotimus à un, qui estant phtisique & pourry dedans le corps, luy demandoit quelque medecine pour guarir un petit ulcere qu'il avoit au bout de l'ongle : car le medecin cognoissant bien à sa couleur & à son haleine, qu'il estoit gasté au dedans, luy respondit, mon amy tu n'es pas en danger pour l'ulcere de ton ongle, il n'est pas temps d'en parler maintenant. » (X, f° 27 v°.) Cf. aussi *Comment on pourra discerner le flatteur d'avec l'amy* : « Le medecin Philotimus dit un jour à quelqu'un qui estoit suppuré et plein d'apostumes dedans le corps, & luy monstroit un panaris qu'il avoit à la racine de l'ongle d'un de ses doigts, Mon amy ton mal n'est pas au bout de ton ongle. » (XXXI, f° 54 v°.)

P. 206, l. 7. *C'est à faire aux suls Spartiates).* Cf. Hérodote : « Leur coustume est toutes fois & quantes qu'ils veulent hasarder leurs vies de se peigner & testonner la teste. » (VII, CCIX; t. I, f° 123 v°.)

P. 206, l. 23. *Le precepte de Xenophon).* Cf. Plutarque, *De la tranquillité de l'âme* : « Xenophon admoneste que l'on se souvienne des dieux, et que l'on les honore principalement lorsque l'on est en prospérité, afin que, quand on sera en nécessité, on les puisse réclamer avec plus d'asseurance, comme estans de longue main propices et amis. » (I, f° 68 v°.) Xénophon exprime cette idée dans la *Cyropédie*, I, VI, 3.

P. 206, l. 28. *Come si la bone fortune.)* Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Quasi ista inter se contraria sint, bona fortuna, & mens bona, ita melius in malis sapimus, secunda rectum auferunt. » (Ép. 94, p. 229.)

P. 207, l. 7. *Ipsa dies).* « Le jour lui-même ne nous est agréable que parce que chaque heure change de coursiers. » (Fragment de Pétrone.)

P. 207, l. 15. *Le desir de voyager).* Montaigne a peut-être présent à l'esprit en écrivant toute la première partie de cet essai qui traite des voyages le *De constantia* de Juste Lipse. Le but de Juste Lipse dans cet ouvrage est d'arrêter son ami Langius qui veut quitter son pays et voyager afin d'échapper aux misères des guerres civiles. Montaigne semblera à diverses reprises reprendre et discuter certaines des idées qui sont exprimées dans le *De constantia*.

P. 207, l. 23. *Aut verberatæ).* « Ou ce sont vos vignes que la grêle a ravagées, ou c'est votre terre qui trompe vos espérances : les arbres se plaignent tantôt de pluies excessives, tantôt de sécheresses qui

brûlent tout, tantôt des rigueurs de l'hiver. » (Horace, *Odes*, III, I, 29.)

P. 208, l. 3. *Aut nimiis).* « Ou les ardeurs excessives du soleil brûlent les moissons, ou des pluies soudaines et des gelées les détruisent, ou des tourbillons de vent les ravagent. » (Lucrèce, V, 216.) Le texte est celui de l'édition Lambin, p. 387.

P. 208, l. 6. *Le soulier neuf).* Cf. Plutarque, *Vie de Paul Émile* : « Un Romain ayant repudié sa femme, ses amis l'en tenserent, en luy demandant, Que trouves-tu à redire en elle? n'est elle pas femme de bien de son corps? n'est elle pas belle? ne porte elle pas de beaux enfans? Et luy estendant son pied, leur monstra son soulier, & leur respondit : Ce soulier n'est il pas beau? n'est il pas bien fait? n'est il pas tout neuf? toutefois il n'y a personne de vous qui sache ou il me blece le pied. » (III, f° 164 r°.) Cette anecdote est rapportée dans la *République* de Bodin, I, III; chez Droit de Gaillard, *Méthode de l'histoire*, XXIV. Leclerc estime, non sans quelque vraisemblance, que, par cette allusion discrète, Montaigne se plaint de sa femme; pourtant il n'est pas certain qu'il faille lui donner une interprétation aussi précise.

P. 209, l. 1. *Non æstimatione).* « Ce n'est point par les revenus de chacun, mais par ses besoins, qu'il faut estimer sa fortune. » (Cicéron, *Paradoxa*, VI, III.)

P. 209, l. 21. *Selon l'example de Phocion).* Montaigne fait allusion à la réponse que Phocion fit aux envoyés de Philippe, qui, pour l'engager à accepter les présents de ce roi, lui représentaient que ses enfants étant pauvres ne pourraient pas soutenir la gloire de leur père. « S'ils me ressemblent, dit-il, mon petit bien de campagne doit suffire à leur fortune, comme il a suffi à la mienne; sinon je ne veux pas, à mes dépens, nourrir et augmenter leur dissolution. » (Cornélius Népos, *Phocion*, I.) Cf. aussi Plutarque, *Vie de Phocion* : « Comme Menyllus lui repliquast, que s'il n'en avoit besoin (d'argent) pour soy, à tout le moins qu'il le prist pour son filz Phocus, il respondit, Si mon filz Phocus changeant de façon de vivre veult estre homme de bien, il aura assez pour vivre de ce que je luy laisseray : mais s'il se veult tousjours gouverner comme il fait de present, il n'y a richesse qui luy peust suffire. » (F° 524 v°.)

P. 209, l. 23. *Crates).* Cf. Diogène Laërce, *Vie de Cratès* : « Demetrius Magnesius ait deposuisse illum pecuniam apud trapezitam ea conditione, ut si quidem filii idiotæ essent, eam illis redderet : sin autem philosophi, plebi distribueret. » (VI, LXXXVIII, 397.)

P. 210, l. 14. *Comme les petites lettres).* Cf. Plutarque, *Comment il fault refrener la cholere* : « Tout ainsi comme les petites lettres offensent & poignent plus les yeux, d'autant qu'elles les tendent plus, aussi les petites affaires troublent plus la cholere. » (XVI, f° 63 r°.)

P. 210, texte de 1588. *Or nous monstre assez Homere).* Cf. Plutarque, *De la tranquillité de l'âme* : « Le poete mesme Homere nous donne bien à entendre quel est ce qui arrive contre toute attente & esperance, quand il fait qu'Ulysses pleure pour la mort de son chien & neantmoins estant assis aupres de sa femme qui ploroit, il ne pleure point, d'autant qu'il estoit là venu, aiant de longue main anticipé & domté par le jugement de la raison son affection : & au contraire il estoit tombé à l'improuveu soudainement contre son attente en l'autre accident. » (XVII, f° 74 v°.)

P. 210, l. 24. *Nemo enim).* « En effet on ne résiste plus quand on a cédé à la première impulsion. » (Sénèque, ép. 13.) Le texte est celui de l'édition de Bâle 1557.

P. 211, l. 4. *Stillicidi casus).* « L'eau qui tombe goutte à goutte perce le rocher. » (Lucrèce, I, 314.)

P. 211, l. 15. *Tum vero in curas).* « Alors mon âme se partage entre mille soucis. » (Virgile, *Énéide*, V, 720.)

P. 211, l. 21. *Diogenes respondit).* Cf. Diogène Laërce, *Vie de Diogène* : « Rogatus cujusmodi vinum libentius biberet, alienum, inquit. » (VI, LIV, 376.)

P. 213, l. 3. *Quin tu aliquid).* « Pourquoi ne pas s'occuper plutôt à quelque chose d'utile? à faire des paniers d'osier ou des corbeilles de jonc. » (Virgile, *Églog.*, II, 71.)

P. 213, l. 10. *Sit meæ sedes).* « Puissé-je y passer ma vieillesse! Fatigué de tant de voyages par mer et

par terre, de tant de combats, puissé-je y trouver le repos. » (Horace, *Odes,* II, vi, 6.)

P. 213, l. 20. *Fructus enim ingenii).* « Nous ne jouissons jamais mieux des fruits du génie, de la vertu et de toute supériorité qu'en les partageant avec ceux qui nous touchent de plus près. » (Cicéron, *De amicitia,* xix.)

P. 213, l. 22. *Je m'en despars).* Rapprocher dans les essais III, 1, p. 8, l. 15 : « Aussi ne sont aucunement de mon gibier les occupations publiques... etc. »

P. 213, l. 24. *Platon, maistre ouvrier).* Cf. Diogène Laërce, *Vie de Platon* : « Ad Remp. accedere quidem noluit, quamvis maximè civilis esset, ut ex his constat quæ scribit. » (III, xxiii, 196.)

P. 214, l. 15. *Multi fallere).* « Beaucoup de gens ont enseigné à les tromper par leur crainte d'être trompés, et ont par leur défiance autorisé des infidélités. » (Sénèque, ép. 3.) Le texte porte *quidam* au lieu de *multi,* et *illi* que Montaigne remplace par *aliis* afin de généraliser la pensée.

P. 214, l. 20. *I'oi plus volontiers).* Rapprocher essai II, xvii, p. 425, l. 2, et la note.

P. 215, l. 22. *Seruitus obedientia).* « L'esclavage est la sujétion d'un esprit lâche et faible, qui n'est point maître de sa propre volonté. » (Cicéron, *Paradoxa,* V, 1.)

P. 215, l. 23. *Crates fit pis).* Cf. essai I, xiv, p. 75, l. 13, et la note.

P. 216, l. 8. *Sensus).* « Les sens ! ô dieux ! les sens ! »

P. 216, l. 23. *Et cantharus).* « Les plats et les verres me renvoient ma propre image. » (Horace, *Epîtres,* I, v, 23.) Le texte d'Horace est : « Et cantharus et lanx *ostendat tibi te.* »

P. 217, l. 9. *Platon, qui estime).* Dans la lettre 9 à Archytas : « Quod... dulcissimum vitæ genus sit agere sua, præsertim si quis talia elegerit facienda, qualia tu, omnibus fermè est manifestum. » (P. 357; éd. de 1546, p. 948.)

P. 218, l. 9. *La disconvenance aux meurs).* C'est précisément la cause sur laquelle dans le *De constantia* de Juste Lipse Langius insistait, celle aussi dont l'auteur s'attachait tout particulièrement à montrer l'inanité. Il n'a pas convaincu Montaigne.

P. 218, l. 12. *Peioraque).* « Ces temps, pires que le siècle de fer, dans lesquels les noms manquent aux crimes et que la nature ne peut plus désigner par aucun métal. » (Juvénal, XIII, 28.)

P. 218, l. 18. *Quippe ubi.)* « Où le juste et l'injuste sont confondus. » (Virgile, *Géorg.,* I, 505.)

P. 218, l. 20. *Armati).* « On laboure la terre tout armé, et sans cesse on ne pense qu'à faire de nouveaux brigandages et à vivre de rapines. » (*Id., Én.,* VII, 748.)

P. 218, l. 27. *Le roy Philippus).* Cf. Plutarque, *De la curiosité* : « On lit que Philippus feit un amas des plus meschans & plus incorrigibles hommes qui fussent de son temps, lesquels il logea ensemble dans une ville qu'il feist bastir, & l'appella Poneropolis, c'est à dire, la ville des meschans. » (x, f° 66 r°.) On peut voir aussi Pline, *Hist. nat.,* IV, xi.

P. 219, l. 22. *Telle peinture).* Sur ces idées conservatrices, voir en particulier essais I, xxiii en entier, II, xii, p. 440 et suivantes. On peut rapprocher avec profit les idées exprimées par Jean Bodin dans sa *République.* (Voir surtout liv. IV, iii et iv.) « Je n'enten pas aussi mettre ceste question en avant pour donner pied à ceux qui voudroient changer les loix, jà receues, que les subjects doivent trouver belles en chacune republique, ni pour desir d'altérer l'estat des républiques jà establies qui ont pris leur ply par longue succession d'années. »

P. 219, l. 28. *On demandoit à Solon).* Cf. Plutarque, *Vie de Solon* : « Solon respondit à un qui luy demanda, s'il avoit estably les meilleures loix qu'il avoit peu aux Atheniens : Ouy bien, dit il, de telles qu'ilz eussent receues. » (ix, f° 59 v°.)

P. 220, l. 1. *Varro).* Cf. saint Augustin, *Cité de Dieu* : « Quod apertius alibi posuit... ex naturæ formula se scripturum fuisse, si novam ipse conderet civitatem : quia verò jam veterem invenerat, non se potuisse nisi ejus consuetudinem sequi. » (VI, iv, p. 346.)

P. 220, l. 11. *Aime l'estat).* Cf. Pibrac. *Les quatrains du Seigneur de Pibrac (contenant préceptes et enseignements utiles pour la vie de l'homme, composez à l'imitation de Phocylides, d'Epicharmus, et autres anciens poetes grecs.* Ces vers ont été cités par Charondas le Caron dans son traité *De la tranquillité de l'esprit*

(p. 103 de l'éd. de 1588). Charondas le Caron développe des idées analogues à celles de Montaigne.

P. 220, l. 15. *Le bon monsieur de Pibrac).* Gui du Faur, seigneur de Pibrac, est mort le 27 mai 1584 à l'âge de cinquante-cinq ans.

P. 220, l. 17. *Monsieur de Foix).* Paul de Foix (1528-1584) auquel Montaigne avait dédié, le 1er septembre 1570, les vers français de La Boétie. Conseiller du roy en son conseil privé, malgré sa tolérance envers les protestants qui lui valut d'être enfermé quelque temps à la Bastille, il fut envoyé comme ambassadeur en Écosse, en Angleterre, à Venise, enfin à Rome (mai 1581). Muret a composé son oraison funèbre. Les lettres de Paul de Foix à Henri III ont été publiées en 1628.

Une lettre d'Etienne Pasquier (IX, XIV), où sont énumérées les morts de grands personnages survenues pendant l'année 1584, mentionne avec grand éloge Pibrac et Paul de Foix.

P. 221, l. 5. *Non tam commutandarum).* « Désireux moins de changer le gouvernement que de le détruire. » (Cicéron, *De officiis*, II, I.)

P. 221, l. 21. *Pacuvius Calavius).* Cf. Tite-Live : « Citari singulos senatores jubebo, de quorum capite vos consulam, quod de quóque censueritis, fiet. Sed prius in ejus locum virum fortem ac strenuum novum senatorem cooptabitis, quàm de noxio supplicium sumatur. Inde consedit, & nominibus in urnam conjectis, citari quod primum forte nomen excidit, ipsúmque è curia produci jussit. Ubi auditum est nomen, malum & improbum pro se quisque clamare, & supplicio dignum. Tunc Pacuvius : Video quæ sententia de hoc sit data, ejicitur pro malo atque improbo. Bonum senatorem & justum eligite. Primò silentium erat, inopia potioris subjiciundi. Deinde cùm aliquis omissa verecundia quempiam nominasset, multò major extemplo clamor oriebatur, cùm alii negarent nosse, alii nunc probra, nunc humilitatem sordidámque inopiam, & pudendæ artis aut quæstus genus objicerent. Hoc multò magis in secundo ac tertio senatore factum est, ut ipsius pœnitere homines appareret... Ita dilabi homines, notissimum quodque malum maximè tollerabile dicentes esse. » (XXIII, III, 386.)

P. 222, l. 19. *Eheu! cicatricum).* « Hélas! nos cicatrices, nos crimes, nos guerres fratricides, nous couvrent de honte! Enfants d'un siècle barbare, devant quelle atrocité avons-nous reculé? où n'avons-nous point porté nos attentats? Est-il une chose sainte qu'ait respectée notre jeunesse, un autel qu'elle n'ait point profané? » (Horace, *Odes*, I, XXXV, 33.)

P. 222, l. 26. *Ipsa si velit).* « La déesse Salus elle-même le voulût-elle, elle serait impuissante à sauver cette famille. » (Térence, *Adelphes*, acte IV, sc. VII, 43.) Le texte porte *cupiat* au lieu de *velit*.

P. 223, l. 1. *Come dict Platon).* Dans la *République* : « Difficile quidem est ita constitutam civitatem è suo statu moveri. » (VIII, p. 546; éd. de 1546, p. 631.)

P. 223, l. 9. *C'est nostre vice).* Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Adjice... quod nemo eorum qui in Republica versantur, quos vincat, sed à quibus vincatur, aspicit : et illis non tàm jucundum est multos post se videre, quàm grave aliquem ante se. » (Ép. 73, p. 167.) Pour le conseil que donne ici Montaigne, voir encore l'épître 15 de Sénèque.

P. 223, l. 11. *Qui dresseroit).* Cf. Plutarque, *Consolation à Apollonius* : « Le propos de Socrates qui vouloit dire, qu'il falloit que chascun apportast ses malheurs & adversitez en commun, & que lon les departist tellement que chascun en eust son egale portion, car alors il se verroit que la plus part de ceux qui se plaignent seroient bien aises de se contenter des leurs & s'en aller à tout. » (IX, f° 245.) Après 1588 Montaigne a effacé le nom de Socrate et l'a remplacé par celui de Solon, peut-être sur le témoignage de Valère Maxime. (VII, II, ext. 2.)

P. 223, l. 15. *Les dieux).* On peut rapprocher une phrase analogue de Calvin, *Institution chrétienne* : « Comme si Dieu se jouait des hommes en les demenant çà et là comme des pelotes. »

P. 223, l. 17. *Enimuero Dij).* « Les dieux se servent des hommes comme de balles. » (Plaute, prologue des *Captifs*, v. 22.) Citation prise chez Juste Lipse, *Saturnalium sermonum libri*, I, I.

P. 223, l. 24. *Je ne suis).* On peut noter que vers l'époque où il compose ce chapitre, Montaigne souligne dans son Quinte-Curce (IV, XI, 8) la phrase que voici : « Periculosum est prægrave

imperium. » (Cf. les annotations du Quinte-Curce de Montaigne dans la *Revue d'Histoire littéraire de la France*, année 1916, p. 427.)

P. 223, l. 24. *Isocrates).* Dans le discours à Nicoclès : « Æmulare non eos qui latissimè imperium propagarunt, sed qui id quod habent rectissimè administrarunt. » (VII, XXVI, éd. de 1570, col. 27.)

P. 224, l. 9. *Nec gentibus ullis).* « Et la fortune ne confie à aucune nation le soin de la venger d'un peuple maître de la terre et de la mer. » (Lucain, I, 82.)

P. 224, l. 16. *Nec jam validis).* « Il ne tient plus à la terre que par de faibles racines; son poids seul l'y attache encore. » (Lucain, I, 138.) Le texte de toutes les éditions que j'ai consultées donne *fixa* au lieu de *tuta*.

P. 224, l. 25. *Et sua sunt illis).* « Ils ont aussi leurs infirmités, et une pareille tempête les menace tous. » (Adaptation d'après Virgile, *Énéide*, XI, 422 : « sunt illis sua funera, parque per omnes tempestas. »)

P. 225, l. 11. *Deus hæc fortasse).* « Peut-être un Dieu par un retour favorable nous rendra-t-il notre premier état. » (Horace, *Épodes*, XIII, 7.)

P. 225, l. 26. *Enregistrer une chose).* De fait, nous constatons qu'après 1588, à plusieurs reprises Montaigne a supprimé telle allégation ou telle citation pour éviter une redite. Au verso du titre de l'Exemplaire de Bordeaux, parmi les instructions qu'il donne à son imprimeur, il écrit : « S'il (l'imprimeur) treuue une mesme chose en mesme sens deus fois, qu'il en oste l'une ou il uerra qu'elle sert le moins. » Voir la présente édition, t. I, p. 428.

P. 226, l. 11. *Pocula Lethæos).* « Comme si, la gorge ardente, j'eusse bu à longs traits les eaux narcotiques du Léthé. » (Horace, *Épodes*, XIV, 3.)

P. 226, l. 20. *Lyncestez, accusé).* Cf. Quinte-Curce : « Jussúsque dicere, quamquam toto, triennio meditatus erat defensionem, tamen hæsitans & trepidus, pauca ex iis quæ composuerat, protulit : ad ultimum non memoria solum, sed etiam mens eum destituit. Nulli erat dubium, quin trepidatio conscientiæ indicium esset, non memoriæ vicium. Itaque ex iis qui proxime astiterant, obluctantem adhuc oblivioni, lanceis confoderunt. » (VII, I, 94.)

P. 227, l. 16. *On se met souvent).* Cf. Castiglione, *Il cortegiano* : « Je ne veulx faire comme celluy lequel despouillé en pourpoinct saulte moins qu'il n'avoit faict avecques la saye. » (I, XIII. Trad. Colin, p. 15.)

P. 227, l. 18. *Nihil est his).* « Rien n'est plus défavorable à qui veut plaire que de laisser beaucoup attendre de soi. » (Cicéron, *Académ.*, II, IV.)

P. 227, l. 19. *Ils ont laissé par escrit).* Cf. Cicéron, *Brutus*, LX.

P. 227, l. 26. *Simpliciora).* « Il faut moins d'apprêts à des soldats. » (Quintilien, *Inst. orat.*, XI, I.)

P. 228, l. 6. *Je ne corrige pas).* Voir la même déclaration, accompagnée d'un utile commentaire, au début de l'essai II, XXVII.

P. 229, l. 8. *Antiochus avoit).* Cf. Cicéron, *Académ.*, II, XXII.

P. 230, l. 5. *Je ne me mesle).* On trouvera cependant quelques indications au sujet de l'orthographe au verso du titre de l'Exemplaire de Bordeaux. (Cf. la présente édition, t. I, p. 427.)

P. 230, l. 6. *Suiuent l'ancienne).* « Suivès l'orthografe antiene », lit-on au verso du titre de l'Exemplaire de Bordeaux.

P. 230, l. 25. *Et en guain cessant).* « Lucro cessante, emergente damno. »

P. 230, l. 29. *Un outil de guerre).* Après 1588 Montaigne expliquera longuement les raisons de sa conduite à ce point de vue : cf. la fin de l'essai III, III.

P. 231, l. 26. *Licurgus Athenien).* Cf. Plutarque, *Les vies des dix orateurs (Lycurgue)* : « Et estoit sa foy & conscience, tenue si bonne, que pour une fois il s'est trouvé avoir entre ses mains jusques à la somme de deux cents cinquante talents, de l'argent des particuliers qui luy bailloient à garder. » (I, f° 497 v°.)

P. 233, l. 1. *Hoc ipsum ita).* « L'action la plus juste n'est telle qu'autant qu'elle est volontaire. » (Cicéron, *De off.*, I, IX.)

P. 233, l. 4. *Quod me ius).* « Je ne fais guere volontairement les choses auxquelles m'oblige le devoir. » (Térence, *Adelphes*, III, V, 44.) Il y a dans Térence : « Quod vos jus cogit, vix voluntate impetret. »

P. 233, l. 5. *Quia quicquid).* « Parce que dans les choses imposées, on sait plus de gré à celui qui commande qu'à celui qui obéit. » (Valère Maxime, II, II, 6.)

P. 233, l. 14. *Prenant cette occasion).* L'épître 61 de Sénèque traite la question de savoir dans quelle mesure on est dispensé de la reconnaissance par une offense ultérieure au bienfait.

P. 233, l. 18. *Est prudentis).* « Il est prudent de retenir, comme dans une course on retient un cheval, les élans trop fougueux de l'amitié. » (Cicéron, *De amicitia,* XVII.)

P. 234, l. 10. *Nec sunt).* « Les présents des grands me sont inconnus. » (Imité de Virgile, *Én.*, XII, 519 :

« Nec nota potentum
» Munera... »

(F° 192 v°.)

P. 234, l. 12. *Me font assez de bien).* Pour l'expression, rapprocher Guicciardini dans les *Heures de récréation* : « Alcuni essere di tanto tyrannica natura che par loro fare benefizio a cui essi non fanno male. » (Éd. de 1613, p. 44.) Il est intéressant de rapprocher de cette déclaration ce que Montaigne écrira à Henri IV le 2 septembre 1590 : « ... Ie nay jamais receu bien quelconque de la liberalite des Rois non plus que demandé ny merité et nay receu nul payement des pas que j'ay employes a leur seruice desquels vostre majeste a heu en partie cognoissance ce que j'ay faict pour ses predesseseurs je le feray encores beaucoup plus volontiers pour elle je suis Sire aussy riche que je me souhaite. Quand j'auray espuise ma bourse aupres de vostre majeste a paris je prendray la hardiesse de le luy dire et lors sy elle mestime digne de me tenir plus long temps a sa suitte elle en aura meilleur marche que du moindre de ses officiers. » (Montaigne, éd. Courbet et Royer, tome IV, p. 363.)

P. 234, l. 22. *In me).* « C'est en moi que sont toutes mes espérances. » (Imité de Térence, *Adelphes*, III, v, 9 : « In te spes omnis, Hegio, nobis sita est. »

P. 235, l. 6. *Eleus Hippias).* Cf. Platon, *Hippias minor*, p. 368; édit. de 1546, p. 271. Voir aussi Cicéron, *De oratore*, III, XXXII.

P. 235, l. 21. *Refus que Paiazet).* Cf. Chalcondyle : « Pajazet oyt assez patiemment tout le reste hormis l'article de la robbe que Themir lui envoyoit, dont il entra bien fort en collere, tellement qu'il leur respondit tout sur le champ... Or quant à l'habillement qu'il m'envoye, vous luy direz de ma part, que desormais il ne se mette plus ces folies en la teste, de vouloir faire de tels presents à celuy qui est d'autre etoffe & calibre qu'il n'est, & qui le precede de tout poincts en noblesse, & ancienneté de race, & en richesses & puissance avec. » (II, XII, pp. 136-137.)

P. 235, l. 23. *De la part de l'empereur Soliman).* Cf. Goulard, *Histoire du Portugal* : « L'Ambassadeur dit au Roy sans autre préface, Sire, le Bassa Soleiman... vous salue affectueusement... je vous apporte une longue robbe des chausses et un bonnet de drap d'or. Alors le Roy changeant de contenance, & d'un regard felon luy respondit, Les Empereurs de Calecut n'ont jamais reçeu ny ne recevront encore aucun present ains en donnent : & ne s'aident de forces estrangeres pour accoustumé de restablir les autres Roys en leurs Royaumes. Pourtant (dit-il aux Naires qui l'environnoyent) empoignez-moi cet outrecuidé cy... qu'on le serre en basse fosse. » (XIX, VI, f° 548.)

P. 236, l. 5. *Dict Aristote).* Dans la *Morale à Nicomaque*, IV, III. Le discours de Thétis auquel Aristote fait allusion est dans Homère, *Iliade*, I, 503.

P. 237, l. 3. *Selon Aristote). Ibid.*, IX, 7.

P. 237, l. 6. *Ambitieux de me faire aymer).* Rapprocher l'essai II, VIII, p. 80, l. 12, et voir la note.

P. 237, l. 9. *D'un tres bon capitaine).* De Xénophon, dans la *Cyropédie* : « Per Jovem, inquit Cyrus, multo profecto mihi jucundius est humanitatis opera demonstrare, quàm rei militaris. » (VIII, IV, 4.)

P. 237, l. 11. *Le premier Scipion).* Cf. Tite-Live : « Multas gentes populósque in Hispania prius, deinde in Africa in fidem suam venisse (commemoravit) : in omnibus se majora clementiæ benignitatísque, quam virtutis bellicæ monimenta reliquisse. » (XXXVII, VI, 752.)

P. 237, l. 14. *Qu'il a laissé aus enemis). Id., ibid* : « Equidem pulsis Hispania Carthaginiensibus, nullum locum in tota provincia, nullos homines credebam

esse, ubi vita invisa esset mea. Sic me non solum adversus socios gesseram, sed etiam adversus hostes. » (XXVIII, xxvii, 552.) Voir aussi XXXVII, xxv. Montaigne a fait allusion au même fait dans sa lettre à Henri IV datée du 18 janvier 1590 : « Un grand conquerur du temps passé se vante d'avoir doné autant d'occasion à ses enemis subjuguez de l'aimer qu'à ses amis. »

P. 237, l. 22. *Impius).* « Un barbare soldat s'emparera donc de ces terres si bien cultivées. » (Virgile, *Eglog.*, I, 71.)

P. 238, l. 7. *Quam miserum).* « Qu'il est triste d'avoir besoin d'une porte et d'une muraille pour protéger sa vie, et d'être à peine en sûreté dans sa propre maison ! » (Ovide, *Tristes*, IV, I, 69.) Le texte est :

« Quam miserum est, porta vitam muroque tueri,
» Vixque sui tutum viribus esse loci. »

P. 238, l. 13. *Tum quoque cum).* « Même en temps de paix, nous sommes troublés par la peur de la guerre. » (*Id.*, *ibid.*, III, x, 67.) Le texte est celui des éditions du XVIe siècle.

P. 238, l. 14. *Quoties pacem).* « Chaque fois que la fortune a rompu la paix, c'est ici le chemin de la guerre. Fortune, tu aurais mieux fait de me fixer en Orient ou de me donner des demeures errantes sous l'Ourse glacée. » (Lucain, I, 256, 57; 251.) Au premier vers Montaigne substitue *pacem* à *Romam*.

P. 239, l. 9. *S'il aduenoit).* Cf. Plutarque, *Comment on pourra recevoir utilité de ses ennemis* : « Comme les bons jardiniers ont opinion qu'ils rendent les roses & les violettes meilleures en semant aupres des aulx & des oignons pour ce que tout ce qu'il y peult avoir de forte & puante odeur au suc dont elles sont nourries se purge en ceulx là, aussi l'ennemy recevant & tirant à soy toute l'envie & la malignité, nous rendra plus traictables & plus gracieux envers noz amis en leurs prosperitez. » (x, f° 112 v°.)

P. 240, l. 3. *Tam multæ).* « Tant le crime a pris de formes (parmi nous) ! » (Virgile, *Géorg.*, I, 506.)

P. 240, l. 24. *Socrates l'a dict).* Cf. essai I, XXVI, p. 204, l. 1.

P. 241, l. 6. *Nature nous a mis au monde).* Cf. Plutarque, *Du bannissement ou de l'exil* : « Car la nature nous laisse aller par le monde tous libres & desliez, mais nous mesmes nous lions, nous emprisonnons & emmurons, en nous estaignans & reduisans à peu de petite & estroicte place. Et puis nous nous mocquons des Roys de Perse, de ce qu'ils ne boivent jamais autre eau que de celle de la riviere de Choaspes, & par ceste maniere de faire se rendent toute la terre habitable au demourant sterile d'eau pour eulx. » (v, f° 125 v°.) Cf. aussi Pline, XXXI, III.

P. 241, l. 11. *D'estimer une santance).* Cf. Platon, *Apologie*, XXVIII, pp. 37 et 38; éd. de 1546, p. 478.

P. 241, l. 18. *N'auoit gueres mis).* *Id.*, *Criton* : « Nec spectaculi gratia, urbe unquam egressus es, nisi semel in Isthmum, nec aliò usquam nisi in militia, neque aliam fecisti peregrinationem unquam, quemadmodum cœteri solent, neque alterius civitatis te cepit cupiditas aliarúmve legum. » (XIV, p. 52; éd. de 1546, p. 485.) Cf. aussi *Phædre*, v, p. 230; éd. de 1546, p. 443; et encore Diogène Laërce, *Vie de Socrate*.

P. 241, l. 19. *Il pleignoit l'argent).* Cf. Platon, dans l'*Apologie*, XXVIII, p. 38; éd. de 1546, p. 478.

P. 241, l. 20. *Qu'il refusa).* *Id.*, *Criton*, au début.

P. 241, l. 24. *Surpassent la force).* Rapprocher l'essai I, XXXVII, tout entier.

P. 242, l. 1. *Comme i'ay dict souuent).* Voir en particulier le plan d'éducation tracé par Montaigne dans l'Essai I, XXVI.

P. 242, l. 6. *Je me tien à cheual).* Rapprocher I, XLVIII, p. 371, l. 7. Dans le *Journal de voyage* (éd. Lautrey, p. 41), on constate que Montaigne, malgré une crise de sa colique, fait une traite de dix heures.

P. 242, l. 8. *Vires ultra).* « Plus que ne le comportent les forces et la santé de la vieillesse. » (Virgile, *Enéide*, VI, 114.)

P. 242, l. 10. *Car les ombrelles).* Rapprocher ce que Montaigne dit dans le *Journal de voyage* : « A lui vidi il primo di questi cappelli grandi fatti di piume di pavone, coperti di tafetaso leggiero, il buso del capo alto d'un gran palmo, e grosso : e là dentro una scuffia di ermesino secondo la grandezza della testa accioch' il sole non penetri; e le ale intorno d'un piede e mezzo di larghezza, in iscambio dè

nostri parasoli che a la verità danno fastidio a portarli a cavallo. » (P. 352.)

P. 242, l. 13. *Come dict Xenofon).* Montaigne fait peut-être allusion à un passage de la *Cyropédie* : « Æstate quidem non his satis sunt, neque arborum, neque saxorum umbræ, sed in his umbras alias homines molientes eis adstant. » (VIII, VIII; éd. de 1545, p. 165.)

P. 242, l. 28. *La paresse à me leuer).* Cf. le *Journal de voyage* : « Il disoit que c'estoit un bon païs pour les paresseux, car on s'y leve fort tard. » (P. 204.)

P. 244, l. 16. *Qui estend seulement son doigt).* Cf. Plutarque, *Des communes conceptions contre les Stoïques* : « Si un sage disent ils (les Stoïciens) estend son doigt sagement, tous les sages qui sont sur la terre habitable en sentent aide. » (XVIII, f° 579 v°.)

P. 244, l. 18. *La iouyssance & la possession).* Rapprocher Sénèque, ép. 55, à la fin : « amicus animo possidendus est : Hic autem nunquam abest. » L'addition du manuscrit semble elle aussi inspirée par la même épître de Sénèque.

P. 245, l. 2. *Ante oculos errat).* « Devant les yeux j'ai sans cesse ma maison, j'ai sans cesse l'image des lieux que j'ai quittés. » (Ovide, *Tristes*, III, IV, 57.) Le texte des éditions contemporaines que j'ai consultées porte « ante oculos errat domus, urbs et forma locorum ».

P. 245, l. 10. *Excludat iurgia).* « Dites un chiffre pour éviter toute contestation, sinon j'use de la latitude que vous me laissez, et, de même que j'arrache crin à crin la queue d'un cheval, je retranche une lieue, puis une autre, jusqu'à ce qu'il ne vous en reste plus et que vous soyez vaincu par la force de mon sorite. » (Horace, *Épodes*, II, I, 38 et 45.)

P. 245, l. 19. *Rerum natura).* « La nature ne nous a pas permis de connaître les bornes des choses. » (Cicéron, *Académiques*, II, XXIX.)

P. 245, l. 25. *Les ensorcelez de Karenti).* Cf. Saxon le grammairien, *Danorum regum heroumque historiae* : « Siquidem mares in ea urbe cum feminis in concubitum adscitis, canum exemplo, cohaerere solebant, nec ab ipsis morando divelli poterant. Interdum utrique, perticis e diverso appensi, inusitato nexu ridiculum populo spectaculum præbuere. » (Liv. XIV.) Je n'ai remarqué aucun autre emprunt fait par Montaigne à l'ouvrage de Saxon le grammairien; peut-être a-t-il trouvé ce fait dans quelque ouvrage de seconde main.

P. 246, l. 3. *Vxor).* « Tardez-vous à rentrer, votre épouse s'imagine que vous aimez une autre femme, ou que vous êtes aimé d'une autre femme, ou que vous êtes en train de boire et de vous donner du bon temps, enfin que vous êtes seul à vous amuser, tandis qu'elle se donne beaucoup de peine. » (Térence, *Adelphes*, I, I, 7.)

P. 246, l. 17. *Il viuoit).* De ce passage où Montaigne parle de La Boétie sans le nommer, il faut rapprocher l'essai *De l'amitié*, I, XXVIII.

P. 246, l. 30. *Si prohibent les loix platoniques).* « Ei primum qui pauciores annos quàm quadraginta natus est, nullo modo peregrinari liceat... Primo spectator hujusmodi annos plures quam quinquaginta natus sit... Is ultra sexagesimum annum non amplius vagetur. » (XII, pp. 950 et 951; éd. de 1546, p. 900.)

P. 247, l. 12. *Si Chrysippus).* Cf. Plutarque, *Les contredicts des philosophes stoïques* : « Mais qui est celuy qui soit plus envieilly en telle vie oyseuse que Chrysippus, que Cleanthes, que Diogenes, que Zenon & Antipater? lesquels ont abandonné leur pais, encore qu'ils n'eussent occasion quelconque de s'en plaindre, ains seulement, à fin qu'ils passassent leur vie plus doucement en repos, & sur le baudrier, comme lon dit, c'est à dire en plein loisir, à disputer & à estudier. » (F° 561 r°.) Voir aussi, *De l'exil*, XII, f° 128 r°.

P. 248, l. 28. *Au rebours de la superstition).* Rapprocher Crinitus, *De honesta disciplina* : « Quo nomine infœlices inquit Plutarchus eos vulgo solemus vocitare : quorum oculos propter absentiam non potuerint parentes obtegere. » (XVIII, XII.) Tout le chapitre de Crinitus roule sur la coutume de fermer les yeux aux morts chez les Romains; voilà sans doute pourquoi Montaigne parle de superstitions romaines. C'est peut-être d'après Crinitus que cette allégation se retrouve chez divers écrivains du XVIe siècle, en particulier chez Giraldi, *De vario sepeliendi ritu* (XII, *Opera*, de Bâle, 1580; t. I, p. 648.)

P. 249, l. 19. *Il faut estendre).* Voir Plutarque, *Consolation à Apollonius* : « Une ancienne & sage

sentence qui nous admoneste d'estendre le plus que nous pourrons les choses bonnes & restreindre les mauvaises. » (XVI, f° 249 v°.)

P. 251, l. 4. *Antigon le vouloit).* Cf. Diogène Laërce, *Vie de Bion* : « Cùm enim ille sciscitaretur, ede tuum nomen patriam, genus, atque parentes sentiens se vituperatum esse apud regem, atque ideo sic locutum ad illum ait, Pater quidem meus libertus fuit, cubito se tergens (significabat autem illum succidam & lardum vendere) Borysthenites genere, non habens faciem, sed in facie scripturam acerbissimi domini, mater autem ex lupanari, nimirum quam hujusmodi ducere potuit. Deinde pater nescio quid in rem publicanorum committens, cum tota domo venundatus est : Me adolescentulum haud ingratum orator quidam emit. Is moriens, mihi omnia reliquit. Ego tabulas ipsius exurens, cunctasque conscindens, Athenas concessi, ibique philosophatus sum. Hujus me esse patris generis me glorior hujus. Ista habui quæ de me dicerem. Desinant igitur Persœus ac Philonides ea historiæ tradere, me autem ex me ipso intuere. » (IV, XLVI-XLVII, pp. 277 et 278.)

P. 252, l. 4. *Excutienda damus).* « Nous livrons à leur examen les plus secrets replis de notre âme. » (Perse, V, 22.) La même citation se trouve dans l'essai II, X, p. 100, où Montaigne l'a effacée après 1588 pour supprimer la répétition.

P. 252, l. 8. *Sentence, que l'vsage).* Cf. Plutarque, *Comment on pourra discerner le flatteur d'avec l'amy* : « Grace & utilité accompaignent tousjours l'amitié, suyvant l'ancien proverbe qui dit, que l'amy est plus necessaire que ne sont les elements de l'eau & du feu. » (V, f° 41 r°.) Voir aussi Cicéron, *De amicitia*, VI.

P. 252, l. 15. *Les Indois).* Cf. Hérodote, III, XCIX. Rapprocher essai I, XXIII, p. 145, l. 13.

P. 252, l. 16. *En une autre) Id.*, III, C. Les mêmes faits se retrouvent chez les historiens du XVIe siècle qui parlent de l'Inde, mais l'imparfait employé par Montaigne indique qu'il se réfère à un historien ancien.

P. 253, l. 4. *Celuy qui faisoit esgorger).* Le docteur Payen incline à penser qu'il s'agit ici de Louis XI. On lit dans Gaguin (*Rerum Gallicarum Annales*, X, XXXIII) : « Humano sanguine, quem ex aliquot infantibus sumptum hausit, salutem comparare vehementer sperabat. » (Texte cité par Michelet, t. VI, p. 492.) Michelet ajoute qu'on rapporte le même fait du pape Innocent VIII, et il renvoie à ce sujet au *Diario di infessura*.

P. 253, l. 5. *Ou cet autre).* Allusion probable à David (cf. le livre des Rois, chapitre I, au début).

P. 253, l. 28. *Je n'oserois le deslaier).* Cf. essai I, XX, p. 108, l. 24.

P. 254, l. 8. *D'ici à cinquante ans).* Beaucoup d'écrivains du XVIe siècle sentent l'instabilité de notre langue. Rapprocher Geoffroy Tory, *Le champ fleury* : « S'il n'y est mis et ordonné on trouvera que de cinquante ans en cinquante ans la langue françoise, pour la plus grande part, sera changée et pervertie. Le langage daujourdhuy est changé en mille façons du langage qui estoit il y a cinquante ans ou environ. » (Préface.) Voir aussi *Des autels* : « Tu donnes licence à nostre langue de changer de jour en jour sa prononciation avec son escriture : et ce temps me semble oportun, pour obvier à cette peste, laquelle infecte les plus saines parties de nostre parole : car pource que nous laissons sans reigle, ... a bride avalée courir nostre usage de parler : les plus ignorans ont l'authorité de la gaster. — Voulons nous endurer ceste tant demesurée licence, et ensemble espérer non pas immortalité, mais seulement longue durée de noz œuvres, tant soient elles bonnes? hastons nous, hastons nous d'y mettre ordre. » (Rép. à Meigret, pp. 20-21.) Voir Brunot, *Histoire de la langue française*, t. II, p. 129.

P. 254, l. 25. *Verum animo).* « Mais ces brèves indications suffisent à un esprit pénétrant, et tu pourras découvrir le reste par toi-même. » (Lucrèce, I, 403.)

P. 255, l. 4. *On me l'eust deschiré).* Montaigne fait allusion à la publication du *Contre un*, et à la protestation qu'il a fait entendre à la fin de l'essai I, XXVIII.

P. 256, l. 7. *Comme les commourans).* Cf. Plutarque, *Vie d'Antoine* : « Il est vray qu'ilz abolirent celle premiere bande, qu'ilz avoient nommee la *bande de la vie non imitable* : mais ilz en remeirent sus une autre qu'ilz appellerent *Synapothanumenon*, c'est-à-dire la bande de ceulx qui veulent mourir ensemble,

laquelle en sumptuosité, despense & delices, ne cedoit de rien à la premiere : car leurs amis se faisoient enroller en cette bande des Commourants, & par ainsi ilz estoient tousjours à faire grand chere, pource que chascun à son tour festoyoit la compagnie. » (xv, f° 653 r°.)

P. 256, l. 10. *Comme un Petronius).* Cf. Tacite, *Annales* : « Neque tamen (Petronius) præceps vitam expulit, sed incisas venas, ut libitum obligatas, aperire rursum, & alloqui amicos, non per seria, aut quibus constantiæ gloriam peteret. Audiebátque referentes, nihil de immortalitate anima, & sapientium placitis, sed levia carmina & faciles versus... Ne codicillis quidem (quod plerique pereuntium) Neronem aut Tigellinum, aut quem alium potentium adulatus est. » (XVI, xix, 325.)

P. 256, l. 10. *Et un Tigillinus). Id., Hist.*, I, lxxii.

P. 256, l. 25. *Vitam regit fortuna).* « Notre vie dépend de la fortune, non de notre sagesse. » (Cicéron, *Tusc.*, V, ix.)

P. 257, l. 12. *En cette commodité de logis).* Rapprocher le *Journal de voyage* : « Nous en pusmes avoir un à mesme pris que du nostre, au Vase d'or, assez près de là, mublé de drap d'or et de soie, come celui des rois; mais outre ce que les chambres y estoint sujettes, M. de Montaigne estima que cette magnificence estoit non sulement inutile, mais encore penible pour la conservation de ces meubles, chaque lict etant du pris de quatre ou cinq çans escus. » (P. 205.)

P. 257, l. 15. *Non ampliter).* « Un repas où règne non l'abondance, mais la propreté, où se trouve plus d'entrain que de luxe. » La première partie se retrouve chez Juste Lipse, *Saturnalium sermonum libri* (I, vi), où Montaigne l'a probablement prise; elle est citée par Nonius (XI, xix). La seconde partie est de Cornélius Népos, *Vie d'Atticus* (xiii).

P. 257, l. 26. *Je ne trace aucune ligne).* Rapprocher le *Journal de voyage* : « Quand on se pleingnoit à luy de ce que il conduisoit souvent la troupe par chemins divers et contrées, revenant souvent bien pres d'où il étoit party (ce qu'il faisoit, ou recevant l'advertissemant de quelque chose digne de voir, ou chanjant d'avis selon les occasions), il respondoit, qu'il n'aloit, quant à luy, en nul lieu que là où il se trouvoit, et qu'il ne pouvoit faillir ny tordre sa voïe, n'aïant nul project que de se promener par des lieus inconnus; et, pourveu qu'on ne le vit pas retumber sur mesme voïe, et revoir deus fois mesme lieu, qu'il ne faisoit nulle faute à son dessein. » (P. 154.)

P. 258, l. 6. *Chaque usage).* Rapprocher ce que Montaigne a dit vers la fin de l'essai II, xii, pp. 337 et suivantes.

P. 258, l. 7. *Soyent des assietes).* Rapprocher le *Journal de voyage* : « M. de Montaigne, pour essayer tout à faict la diversité des meurs et façons, se laissoit partout servir à la mode de chaque païs, quelque difficulté qu'il y trouvat. Toutefois en Souisse il disoit qu'il n'en souffroit nulle, que de n'avoir à table qu'un petit drapeau d'un demy pied pour serviette, et le mesme drapeau les Souisses ne le deplient pas sulemant en leur disner, et si ont force sauces et plusieurs diversités de potages; mais ils servent toujours autant de cueillieres de bois, manchées d'argent, come il y a d'homes. Et jamais Souisse n'est sans cousteau, duquel ils prennent toutes choses et ne mettent guiere la main au plat. » (P. 90.) Voir aussi *ibid.*, p. 123 : « Il encourut le vice qu'il fuioit le plus, de se rendre remercable par quelque façon ennemie du goust de ceus qui le voioient; car entant qu'en lui est, il se conforme et range aus modes du lieu où il se treuve, et portoit à Auguste un bonnet fourré par la ville. » Le conseil de s'accommoder des mœurs et coutumes des pays où l'on est se retrouve en particulier dans le *Galateo* de Giov. della Casa, dans le *Cortegiano* de Castiglione (II, xxii et passim), etc.

P. 258, l. 9. *Vieillissant, j'accuse).* Au contraire dans l'essai III, xiii, Montaigne se plaindra que l'âge l'ait assujetti à certaines règles.

P. 258, l. 19. *Retrouuent ils un compatriote).* Rapprocher le *Journal de voyage* : « Nous y fusmes tout le lendemein, et vismes les escoles d'escrime, du bal, de monter à cheval, où il y avoit plus de çant Jantilshomes François, ce que M. de Montaigne contoit à grand incommodité pour les jeunes homes de nostre païs qui y vont, d'autant que cete societé les acoustume aus mœurs et langage de leur nation, et

leur ote le moïen d'acquerir des connoissances étrangieres (p. 164)... M. de Montaigne se faschoit d'y trouver (à Rome) si grand nombre de François, qu'il ne trouvoit en la rue quasi personne qui ne le saluoit en sa langue (p. 206). »

P. 258, l. 21. *Pourquoy non barbares).* Rapprocher le début de l'essai I, XXXI.

P. 259, l. 23. *Si cum hac).* « Si l'on me donnait la sagesse, à condition de la tenir renfermée, sans la communiquer à personne, je la refuserais. » (Sénèque, ép. 6.)

P. 259, l. 25. *Si contigerit ea vita).* « Supposez le sage dans l'abondance de toutes choses, libre de contempler et d'étudier à loisir tout ce qui est digne d'être connu, même dans ces conditions, s'il était condamné à une solitude telle qu'il ne pût voir personne, il quitterait la vie. » (Cicéron, *De officiis*, I, XLIII.) Le texte est celui de l'édition de Paris 1538.

P. 260, l. 3. *L'opinion d'Archytas).* Cf. Cicéron, *De amicitia* : « Signis in cœlum ascendisset, naturámque mundi & pulchritudinem syderum perspexisset, insuavem illam admirationem ei fore : quæ jucundissima fuisset, nisi aliquem cui narraret, habuisset. » (XXIII; t. IV, 405.) Voir aussi Guazzo, *Civil conversation*, liv. I. Guazzo insiste sur cette idée qu'il n'y a pas de plaisir possible sans compagnie.

P. 260, l. 7. *Aristippus).* Cf. Xénophon, *Mémorables*, II, I.

P. 260, l. 8. *Me si fata meis).* « Quant à moi, si le destin me permettait de passer ma vie à ma guise. » (Virgile, *Énéide*, IV, 340.) Montaigne a rencontré cette citation très légèrement modifiée dans le pamphlet de Blackwood, *Apologia pro regibus* (épître dédicatoire à la reine d'Ecosse), mais il se réfère directement au texte de Virgile.

P. 260, l. 11. *Visere gestiens).* « Heureux de visiter les régions où les feux du soleil font rage, et celles des nuages et des frimas. » (Horace, *Od.*, III, III, 54).

P. 260, l. 16. *Plus d'une fois).* Exactement deux fois. On lit dans les éphémerides de Montaigne, sous la date du 19 décembre 1584 : « Le roi de Navarre me vint voir à Montaigne, où il n'avait jamais été, et y fut deux jours servi de mes gens, sans aucun de ses officiers. Il n'y souffrit ni essai ni couvert, et dormit dans mon lit. Il avait avec lui MM. le prince de Condé, de Rohan, de Turenne, de Rieux, de Bethune et son frère, de La Boulaie, d'Esternay, de Haraucourt, de Montmartin, de Montataire, de Lesdiguière, de Pouet, de Blacons, de Lusignan, de Clervan, de Savignac, du Ruat, de Salleboeuf, de la Rocque (Bénac), de la Roche, de Rous, d'Aucourt, de Luns (de Lons), de Frontenac, de Fabas, de Vivans et son fils, La Burte, Forget, Bissouze (de Viçoise), de Saint-Seurin, d'Auberville, le lieutenant de la compagnie de Monsieur le Prince, son écuyer et environ dix autres seigneurs couchèrent céans, outre les valets de chambre, pages et soldats de sa garde. Environ autant allèrent coucher aux villages. Au partir de céans, je lui fis élancer un cerf en ma forêt, qui le promena deux jours. » Henri de Navarre visita de nouveau Montaigne chez lui en 1587.

P. 260, l. 20. *Quæ te nunc coquat).* « Qui attaché à votre cœur vous consume et vous ronge. » (Ennius, chez Cicéron, *De senectute*, I). Citation prise sans doute chez Juste Lipse, *De constantia*, I, VIII. Montaigne modifie d'ailleurs le texte qui est : « Quæ nunc te coquit et versat sub pectore fixa. »

P. 260, l. 22. *Nunquam simpliciter).* « Les faveurs de la fortune ne sont jamais sans mélange. » (Quinte-Curce, IV, XIV.) L'ordre des mots chez Quinte-Curce est un peu différent : « Fortuna numquam simpliciter indulget. »

P. 261, l. 3. *Nulla placida).* « Il n'y a de véritable tranquillité que celle que nous devons à la raison. » (Sénèque, ép. 56.)

P. 262, l. 3. *Alter remus).* « Qu'une de mes rames batte les flots, et l'autre le sable du rivage. » (Properce, III, III, 23.) Montaigne substitue *mihi* à *tibi*. Voir la même citation dans l'essai I, XVII, p. 427, l. 7.

P. 262, l. 6. *Dominus nouit).* « Le Seigneur connaît que les pensées des sages ne sont que vanité. » (*Ps.* 93, 11; et *Corinth.*, I, III, 20.)

P. 262, l. 12. *Quisque suos).* « Chacun de nous subit sa peine. » (Virgile, *Én.*, VI, 743.)

P. 262, l. 13. *Sic est faciendum).* « Nous devons agir de manière à ne jamais contrevenir aux lois universelles de la nature; mais, ces lois sauvegardées,

nous devons nous conformer à notre nature individuelle. » (Cicéron, *De officiis,* I, xxxi.) Le texte est celui de l'édition de Paris 1538.

P. 262, l. 24. *Porcie.* Fille de Caton d'Utique, qui se donna la mort quand elle eut appris celle de Brutus son mari, après la bataille de Philippes. Voir Plutarque, *Vie de Brutus* (xiv, f° 702 v°).

P. 262, l. 26. *Un galant homme).* Probablement Muret, qui (comme l'a remarqué M. Paul Bonnefon), prononçait le 5 février 1552 un *Discours sur l'excellence de la théologie,* et, à la fin de la même année, publiait des *Juvenilia* passablement légères, puis, en 1553, commentait les *Amours* de Ronsard. On a pensé aussi qu'il s'agissait de Théodore de Bèze qui publia à peu de distance ses *Juvenilia* et son apologie du supplice de Servet.

P. 263, l. 11. *Ariston).* Cf. Plutarque, *Comment il fault ouïr :* « Et... faut-il faire jugement & examen de la lecture & harengue par soy-mesme & par la disposition en laquelle on se treuve, en considerant s'il y aura aucune des passions de l'âme qui en soit devenue plus molle, ou si elle nous aura rendu quelque ennuy plus leger, si le courage & l'asseurance en est plus ferme, si lon se sent plus enflammé envers l'honnesteté & la vertu... Car comme dit Ariston, Ny une estuve, ny un sermon ne sert de rien, s'il ne nettoye. » (viii, f° 27 r°.)

P. 263, l. 14. *Apres auoir aualé). Id., ibid.* : « La grace du stile... c'est... ce dequoy le jeune homme qui escoute se doit soucier le moins, au moins du commencement : je ne dis pas que puis apres il ne s'y puisse bien arrester, ne plus ne moins que ceulx qui boivent apres qu'ils ont estanché leur soif, alors ils tournent les couppes tout à l'entour, pour considerer & regarder l'ouvrage qui est dessus. » (ix, f° 27 v°.)

P. 263, l. 18. *Xenophon).* Diogène Laërce dans la *Vie de Xénophon,* II, xlviii, 126, parle de l'amour de Xénophon pour Clinias.

P. 263, l. 25. *Curentur).* « Que les malades en danger fassent appel aux plus grands médecins. » (Juvénal, xiii, 124.)

P. 263, l. 26. *Antisthenes).* Cf. Diogène Laërce, *Vie d'Antisthène* : « Sapientem non secundum constitutas leges victurum, sed juxta virtutis normam. » (VI, xi, 352.)

P. 264, l. 1. *Diogenes). Id., Vie de Diogène* : « Aiebat se objicere fortunæ quidem confidentiam, naturam legi, perturbationi rationem. » (VI, xxxviii, 367.)

P. 264, l. 8. *La courtisane Lays).* Cf. Antoine de Guevara, *Épîtres dorées,* I, 263, *Histoire notable de trois Dames amoureuses* : « Un autre jour en presence de Lays lon louoit les Philosophes d'Athenes, disant qu'ils estoient fort honnestes & de grand sçavoir : A quoy Lays respondit, je ne sçay quel grand sçavoir ils ont, ne la science en laquelle ils estudient, ne quels livres lisent voz Philosophes, pour ce que moy estant femme, & sans avoir esté à Athenes, je les vois venir icy, & de Philosophes deviennent amoureux. » (F° 148 v°.) Voir aussi Du Verdier, *Suite des Diverses leçons* (II, vi), qui transcrit textuellement Guevara.

P. 264, l. 13. *Nemo satis).* « Tout le monde se croit en deçà des limites permises. » (Juvénal, xiv, 233.)

P. 264, l. 21. *Olle, quid ad te).* « Que t'importe, Ollus, comment tel ou telle dispose de sa personne? » (Martial, VII, ix, 1.)

P. 265, l. 19. *Hors de saison).* Cicéron lui reproche aussi quelquefois de parler comme s'il opinait dans la *République* de Platon, et non dans la lie de Romulus : « Dicit enim tanquam in Platonis πολιτείᾳ, non tanquam in Romuli fæce, sententiam. » (Épître à Atticus, II, 1.)

P. 266, l. 1. *A quelqu'un de nos Roys).* Peut-être s'agit-il de Charles VIII qui restitua le Roussillon à Ferdinand de Castille sur les représentations de son confesseur Maillard. Cette hypothèse est de M. Lapeyre, l'un des correspondants du docteur Payen. D'autres ont pensé que Montaigne fait allusion à Henri II qui aurait cédé aux instances du cardinal de Lorraine lorsqu'il persécuta les protestants. Dans l'essai I, xxvii, Montaigne a employé l'expression « nos annales » (p. 234, l. 27) pour désigner les *Annales* de Nicole Gilles. Je ne pense pas qu'ici il fasse allusion au même ouvrage.

P. 266, l. 4. *Exeat aula).* « Il faut quitter la cour si l'on veut rester juste. » (Lucain, VIII, 493.)

P. 266, l. 6. *J'ay autresfois).* Rapprocher essai III, 1, pp. 151 et suivantes.

P. 266, l. 17. *Platon dict).* Dans la *République* : « Certo enim id scito, quisquis immaculatus & integer ex hac constitutione rerum publicarum evaserit, talem divino auxilio evasisse. » (VI, p. 492; éd. de 1546, p. 606.)

P. 266, l. 18. *Et dict aussi). Id., ibid.* : « Sed earum quæ nunc extant rerum publicarum quam potissimum philosophis convenire putas? Nullam prorsus, atque idcirco conqueror, quia nullam video ex his quæ nunc extant rerum publicarum institutionem ingenio philosophi dignum. Quamobrem mutari hanc naturam ac verti necesse est. Utque peregrinum semen in alienum solum jactum debilitatur, ac degenerans ad indigenam vertitur loci seminisque naturam : ita & hoc genus propria nunc amissa virtute, in alienam speciem permutatur. » (VI, p. 497; éd. de 1546, p. 608.)

P. 267, l. 4. *At tu, Catulled).* « Mais toi, Catulle, persévère dans ton obstination. » (Catulle, VIII, 19.) On lit habituellement :

« At tu, Catulle, destinatus obdura. »

La leçon que Montaigne adopte a été proposée par Turnèbe dans ses *Adversaria* (XX, XXI). Je pense que c'est là que Montaigne l'a prise, car elle n'a été, à ma connaissance, adoptée dans aucune des éditions de Catulle.

P. 267, l. 19. *Que Socrates eut).* Cf. Platon, *Gorgias* : « Cum... oporteret me computare suffragia, & ad consilium referre, concitavi risum, quia facere id nescivi. » (XXIX, p. 474; éd. de 1546, p. 348.)

P. 267, l. 26. *Saturninus).* Cf. Crebellius Pollion, *Triginta tyranni* : « Commilitones, bonum ducem perdidistis, et malum principem fecistis. » (XXIII.)

P. 268, l. 24. *J'aymerois bien à voir).* Montaigne aurait pu l'y voir : car il est probable que l'auteur, peut-être moderne, d'où il avait tiré ceci, voulait parler de Cotys, roi de Paphlagonie, lequel n'ayant pas voulu se fier au roi de Perse qui lui offrait son amitié, alla, sans rien craindre, dans le camp d'Agésilas, sur sa parole. (Voir Xénophon, *Agesilas*, III et IV.)

P. 269, l. 9. *Egregium).* « Vois-je un homme intègre et vertueux, c'est un monstre pour moi, comme serait un enfant à deux têtes, des poissons qu'un laboureur ébahi trouveroit sous le soc de la charrue ou bien une mule féconde. » (Juvénal, XIII, 64.) Le texte est conforme à celui des éditions du XVIe siècle.

P. 269, l. 25. *Quo diuersus).* « Où vas-tu t'égarer? » (Virgile, *Énéide*, V, 166.)

P. 270, l. 1. *Tel dialogue de Platon).* Le *Phèdre.*

P. 270, l. 6. *L'Andrie.* Traduction du titre que Térence donne à une de ses comédies *Andria.* Nous disons aujourd'hui l'*Andrienne.* — L'*Eunuche* (*Eunuchus*), est le titre d'une autre comédie de Térence.

P. 270, l. 7. *Sylla).* Cf. Plutarque, *Vie de Sylla* : « Il (le visage de Sylla) estoit fort coupperosé & semé de taches blanches par endroits, dont on dit que le nom de Sylla luy fut imposé à raison de sa couleur. » (I, f° 316 v°.) En note dans la marge Amyot ajoute : « C'est pource que syl en latin signifie l'ochre qui devient rouge quand elle est mise au feu : & pourtant, Syllaceus color, en Victruve, signifie couleur de pourpre. »

P. 270, l. 7. *Cicero). Id., Vie de Cicéron* : « Bien me semble il que le premier de celle race qui fut surnommé Cicéron fut quelque personnage notable, & que, pour l'amour de luy, ses descendans ne rejetterent point ce surnom, ains furent bien aises de le retenir, encore que plusieurs s'en mocquassent, pource que Cicer en langage latin signifie un poy chiche, & celuy là avoit au bout du nez, comme un poireau, ou une verrue, qui sembloit proprement un poy chiche, dont il fut pour cela surnommé Cicéron. » (I, f° 592 v°.)

P. 270, l. 7. *Torquatus).* Surnom de Manlius qui vient du mot latin torquis (collier). Ce surnom lui fut donné en souvenir d'un collier que dans un combat singulier il enleva à un Gaulois. Cf. Tite-Live, VII, X; Aulu-Gelle, IX, XIII.

P. 270, l. 8. *C'est un'art).* Cf. Platon, l'*Ion.*

P. 270, l. 11. *Dæmon de Socrates).* Titre d'un traité des *Œuvres morales.*

P. 271, l. 5. *Dict Platon).* Dans les *Lois* : « Poetam quando in Musæ tripode sedet, non esse mentis compotem, sed quasi fontem fluere, & quæcumque

influunt, prorsus effundere. Cumque ars ejus imitatio quædam sit, & contrarios affectus hominum exprimat, sæpe cogi poetam sibi ipsi contraria dicere, neque scire utrum hæc an illa vera sint. » (IV, p. 719; p. 793, éd. de 1546.)

P. 271, l. 9. *Disent les sçauans).* Montaigne fait sans doute allusion à ce que dit Varron d'après la *Cité de Dieu* de saint Augustin, VI, IV et suivants.

P. 271, l. 16. *Nihil est).* « Il n'y a rien de si utile qui puisse être utile en passant. » (Sénèque, ép. 2.) Le texte est : « Nihil tam utile est quod... »

P. 271, l. 22. *Manco male).* « Pas si mal ! c'est toujours autant de gagné. »

P. 272, l. 1. *Aristote se vante).* Cf. Aulu-Gelle, XX, IV; Plutarque, *Vie d'Alexandre,* II, f° 466 v°. Voir aussi essai II, XII, p. 296, l. 11.

P. 272, l. 20. *Le tombeau de cette ville).* Rapprocher le *Journal de voyage* : « Il disoit qu'on ne voïoit rien de Rome que le Ciel sous lequel elle avoit esté assise et le plant de son gite; que cete science qu'il en avoit estoit une science abstraite et contemplation, de laquelle il n'y avoit rien qui tumbat sous les sens; que ceus qui disoint qu'on y voyoit les ruines de Rome, en disoint trop : car les ruines d'une si espouvantable machine rapporteroint plus d'honneur et de reverence a sa memoire; ce n'estoit rien que son sepulcre. Le monde ennemi de sa longue domination, avoit premierement brisé et fracassé toutes les pieces de ce corps admirable, et parce qu'encore tout mort, ranversé, et desfiguré, il lui faisoit horreur, il en avoit enseveli la ruine mesme. Que ces petites montres de sa ruine qui paressent encores au dessus de la biere, c'étoit la fortune qui les avoit conservées pour le tesmoingnage de cete grandur infinie que tant de siecles, tant de fus, la conjuration du monde reiterée à tant de fois à sa ruine, n'avoint peu universelemant esteindre. Mais qu'il estoit vraisemblable que ces mambres desvisagés qui en restoint, c'estoint les moins dignes, et que la furie des ennemis de cete gloire immortelle, les avoit portés, premieremant, à ruiner ce qu'il y avoit de plus beau et de plus digne; que les bastimans de cete Rome bastarde qu'on aloit asteure atachant à ces masures antiques, quoi qu'ils eussent de quoi ravir en admiration nos siecles presans, lui faisoint resouvenir propremant des nids que les moineaux et les corneilles vont suspendant en France aus voutes et parois des eglises que les Huguenots viennent d'y demolir. Encore creignoit-il à voir l'espace qu'occupe ce tumbeau, qu'on ne le reconnut pas tout, et que la sepulture ne fut elle-mesme pour la pluspart ensevelie. » (P. 220.)

P. 273, l. 9. *Arcesilaus).* Cf. Plutarque, *Comment on pourra discerner le flatteur d'avec l'amy* : « Tel a esté le philosophe Arcesilaus, tant en autres offices qu'en cestuy cy qu'il feit à l'endroict d'un sien amy nommé Appelles, natif de l'isle de Chio : un jour qu'il estoit malade l'estant allé veoir, & ayant cogneu qu'il estoit pauvre, il y retourna un peu apres portant en sa main vingt drachmes d'argent, qui sont environ trois francs & demy, & se seant aupres de luy qui estoit en son lict : Il n'y a rien icy, luy dit-il, sinon les elements d'Empedocles,

L'eau, & le feu, la terre & l'air mobile,

& si tu n'es pas bien couché à ton aise : & quant & quant en luy remuant son aureiller, secrettement il luy meit ce peu d'argent dessoubs. » (XX, f° 48 v°.) Après 1588, Montaigne corrige d'après le texte de Diogène, *Vie d'Arcesilas* : « Ingressus aliquando ad Ctesibium ægrotum, vidensque eum inopia rerum angustari, plenum nummis sacculum clàm ejus pulvino subjecit. » (IV, XVII, 271.)

P. 273, l. 25. *Est ce par nature).* Cf. Cicéron, *De finibus* : « Naturáne nobis hoc... datum dicam, an errore quodam ut quum ea loca videamus, in quibus memoria dignos viros acceperimus multum esse versatos, magis moveamur, quàm si aut eorum ipsorum aut facta audiamus, aut scriptum aliquod legamus. » (V, I; t. IV, 91.)

P. 274, l. 1. *Tanta uis).* « Tant est grande la puissance d'évocation des lieux !... Et cette ville la possède à un degré éminent, car partout où l'on marche on met le pied sur de l'histoire. » (*Id., ibid.,* V, I et II.) La seconde phrase est, dans le texte de Cicéron : « Quanquam id quidem infinitum est in hac urbe : quacumque enim ingredimur, in aliquam historiam vestigium ponimus. » (IV, p. 91.)

P. 274, l. 5. *Ego illos ueneror).* « Je vénère ces grands hommes et toujours je m'incline devant de tels noms. » (Sénèque, ép. 64.)

P. 274, l. 15. *C'est la ville metropolitaine).* Rapprocher le *Journal de voyage* : « Il se voit autant ou plus d'étrangiers à Venise (car l'affluance d'étrangiers qui se voit en France, ne vient pouint à cete compareson), mais de resseans et domiciliés beaucoup moins. Le menu peuple ne s'effarouche non plus de notre façon de vetemans, ou Espaignole ou Tudesque, que de la leur propre, et ne voit on guiere de belitre qui ne nous demande l'aumosne en nostre langue. » (P. 266.)

P. 274, l. 21. *Laudandis).* « Plus précieuse par ses ruines superbes. » (Sidoine Apollinaire, *Carm.*, XXIII, 62.)

P. 274, l. 22. *Ut palam).* « En sorte qu'il appert manifestement qu'ici, d'une manière très particulière la nature s'est plu dans son ouvrage. » (Pline, *Hist. nat.*, III, v.)

P. 275, l. 3. *Quanto quisque).* « Plus nous nous privons, plus les dieux nous accordent. Pauvre, je ne m'en range pas moins au parti de ceux qui ne désirent rien... A qui demande beaucoup, il manque toujours beaucoup. » (Horace, *Odes*, III, XVI, 21 et 42.)

P. 275, l. 9. *Nihil supra).* « Je ne demande rien de plus aux dieux. » (*Id., ibid.*, II, XVIII, 11.)

P. 275, l. 14. *Fortunæ).* « J'abandonne le reste à la fortune. » (Ovide, *Métam.*, II, 140.)

P. 275, l. 25. *Bona iam).* « Il ne peut rien naître de bon, tant les germes sont corrompus. » (Tertullien, *Apologétique*.)

P. 276, l. 9. *Non pas accordées, mais offertes).* Ce n'est pas précisément ce qui apparaît par la lecture du *Journal de voyage* où il est parlé de la bulle de bourgeoisie octroyée à Montaigne le 13 mars 1581 : « Je recherchai pourtant, et amploiai tous mes cinq sans de nature pour obtenir le titre de Citoyen Romein, ne fut-ce que pour l'antien honur, et religieuse memoire de son authorité. J'y trouvai de la difficulté; toutefois je la surmontai, n'y ayant amploïé nulle faveur, voire ny la sciance sulemant d'aucun François. L'authorité du Pape y fut amploïée, par le moïen de Philippo Musotti, son Maggior-domo, qui m'avoit pris en singuliere amitié, et s'y pena fort; et m'en fut depeché lettres 3° Id. Martii 1581, qui me furent randues le 5 d'Avril tres autantiques, en la mesme forme et faveur de paroles que les avoit eues le Seigneur Jacomo Buon-Compagno, duc de Sora, fils du Pape. C'est un titre vein; tant y a que j'ai receu beaucoup de plesir de l'avoir obtenu. » (P. 266.)

P. 276, l. 24. *Quod Horatius Maximus).* « Sur le rapport fait au Sénat par Orazio Massimi, Marzo Cecio, Alessandro Muti, Conservateurs de la ville de Rome, touchant le droit de cité romaine à accorder à l'illustrissime Michel de Montaigne, chevalier de l'ordre de Saint-Michel et gentilhomme ordinaire du Roi Très chrétien, le Sénat et le Peuple Romain a decrété :

« Considérant que par un antique usage, ceux-là » ont toujours été adoptés parmi nous avec ardeur et » empressement qui, distingués en vertu et en noblesse, avaient servi et honoré grandement notre » République ou pouvaient le faire un jour; Nous, » pleins de respect pour l'exemple et l'autorité de nos » ancêtres, nous croyons devoir imiter et conserver » cette belle coutume. A ces causes, l'illustrissime » Michel de Montaigne, chevalier de l'ordre de Saint-Michel et gentilhomme ordinaire de la chambre » du Roi Tres chrétien, fort zélé pour le nom Romain, » étant, par le rang, par l'éclat de sa famille et par ses » qualités personnelles, très digne d'être admis au » droit de cité romaine par le suprême jugement et » les suffrages du Sénat et du Peuple Romain, il a plu » au Sénat et au Peuple Romain que l'illustrissime » Michel de Montaigne, orné de tous les genres de » mérite et très cher à ce noble peuple, fût inscrit » comme citoyen Romain, tant pour lui que pour » sa postérité, et appelé à jouir de tous les honneurs » et avantages réservés à ceux qui sont nés citoyens » et patriciens de Rome ou le sont devenus au meilleur titre. En quoi le Sénat et le Peuple Romain » pense qu'il accorde moins un droit qu'il ne paie » une dette, et que c'est moins un service qu'il rend » qu'un service qu'il reçoit de celui qui, en acceptant » ce droit de cité, honore et illustre la cité même.

» Les Conservateurs ont fait transcrire ce sénatus-» consulte par les secrétaires du Sénat et du Peuple » Romain, pour être déposé dans les archives du » Capitole, et en ont fait dresser cet acte muni du » sceau ordinaire de la ville. L'an de la fondation de » Rome 2331 et de la naissance de Jésus-Christ 1581, » le 13 de mars. »

» Orazio Fosco,
» Secrétaire du Sacré Sénat et du Peuple Romain.

» Vincente Martoli,
» Secrétaire du Sacré Sénat et du Peuple Romain. »

P. 278, l. 4. *Un commandement paradoxe).* On peut rapprocher ce qu'écrit Plutarque à la fin du traité intitulé : « Que signifioit ce mot Eἰ. » « Au demourant il semble que ce mot Eἰ est aucunement contraire à ce précepte, Cognoy toy toy mesme, & en quelque chose aussi accordant & convenable : car l'un est parole d'admiration et d'adoration envers Dieu, comme estant eternel, & tousjours en estre, & l'autre est un advertissement & un records à l'homme mortel de l'imbecillité & debilité de sa nature. » (XIII, f° 358 r°.)

Chapitre X.

DE MESNAGER SA VOLONTÉ.

P. 279, l. 9. *Ie briderois).* Rapprocher III, ix, p. 235.

P. 279, l. 16. *Et ordone Platon).* Dans les *Lois* : « Ego enim assentior meræ voluptatis merique doloris vitam fugiendam omnibus esse, et mediam quandam semper tenendam. » (VII, p. 793 ; édit. de 1546, p. 826.)

P. 280, l. 2. *Il se faut prester).* Rapprocher Sénèque, *Épîtres* : « Rebus non me trado sed commodo. » (Ép. 62, p. 147). L'épître 62 de Sénèque tout entière mérite d'être rapprochée des sentiments égoïstes dont Montaigne fait ici profession.

P. 280, l. 4. *Je suis trop tendre).* Rapprocher III, vi, toute la fin du chapitre.

P. 280, l. 5. *Fugax rerum).* « Ennemi des affaires et né pour la sécurité du loisir. » (Ovide, *Tristes*, III, ii, 9.)

P. 280, l. 26. *Chez eux).* Pour la même image, rapprocher la *Théologie naturelle* de Raymond Sebond, traduction Montaigne : « Qu'il commence donc à se cognoistre soy-mesme & sa nature, s'il veut verifier quelque chose de soy. Mais il est hors de soy, eslogne de soy d'une extreme distance, absent de sa maison propre qu'il ne vid onques, ignorant sa valeur, mescognoissant soy-mesme, s'eschangeant pour chose de neant, pour une courte joye, pour un leger plaisir, pour un peché... Qu'il revienne à soy & r'entre chez soy : & pour ce faire, veu qu'il a oublié son domicile, il est necessaire que par le moyen d'autres choses on le ramene & reconduise chez luy. » (I, p. 3.)

P. 281, l. 3. *In negotiis sunt).* Montaigne traduit ces mots après les avoir cités. (Sénèque, épître 22.) Le texte est dans les éditions du temps : « Nec in negotiis erit, negotii causa. »

P. 281, l. 5. *Ce n'est pas).* Rapprocher Sénèque, *Épîtres* : « Non ille ire vult, sed non potest stare; non aliter, quam in præceps dejecta pondera, quibus eundi finis est jacuisse. » (Ép. 94, p. 228.)

P. 281, l. 10. *Personne ne distribue).* Toute cette période est empruntée de Sénèque, *De Brevitate* : « Nemo invenitur qui pecuniam suam dividere velit, vitam unusquisque quàm multis distribuit. Astricti sunt in continendo patrimonio, simul ad temporis jacturam ventum est, profusissimi in eo, cujus unius honesta avaricia est. » (iii, p. 397.)

P. 281, l. 22. *Incedis per ignes).* « Tu marches sur un feu couvert d'une cendre perfide. » (Horace, *Odes*, II, i, 7.)

P. 281, l. 24. *Estant esloigné).* Il était aux bains della Villa près de Lucques. Son élection eut lieu le 1er août 1581. Voici comment il en parle dans le *Journal de voyage* : « Quella istessa mattina mi diedero nelle mani per la via di Roma lettere del signor du Tausin scritte a Bordea al 2 d'Agosto, per le quali m'avvisa ch'il giorno innanzi, d'un publico consentimento io era suto creato Governatore di quella città : e mi confortava d'accettare questo carico per l'amor di quella Patria. » (P. 437.)

P. 281, l. 26. *Le commandement du Roy).* Nous avons encore la lettre de Henri III à ce sujet. Publiée par le docteur Payen, elle a pris place dans les éditions de Montaigne.

P. 282, l. 10. *Uterque bonus).* « L'un et l'autre également bons administrateurs et braves guerriers. » (Virgile, *Énéide,* XI, 658.) Le texte de Virgile est :

« ... quas...
» ... pacisque bonas bellique ministras. »

P. 282, l. 12. *Alexandre desdeigna).* Voir Plutarque, *Les trois formes de gouvernement* (au début, f° 504 r°); Sénèque, *De beneficiis,* I, XIII; Dudé, *Préface de l'Institution du prince,* etc. Mais aucun de ces textes ne mentionne Bacchus, et Plutarque substitue les Mégariens aux Corinthiens. J'ignore la source de Montaigne.

P. 282, l. 27. *Il me souuenoit).* C'est le 1er août 1554 que le père de Montaigne, Pierre Eyquem, fut élu pour deux ans maire de Bordeaux. Au sujet de cette mairie, voir Paul Bonnefon, *Montaigne, l'homme et l'œuvre,* p. 23. Voir aussi Pierre Harlé, *Registre du clerc de ville de Bordeaux* (Bordeaux, Gounouilhou, 1912).

P. 283, l. 19. *Imperiti enim).* « Ce sont des ignorants qui jugent, et il faut souvent les tromper, pour les empêcher de tomber dans l'erreur. » (Quintilien, *Inst. orat.,* II, XVII.)

P. 283, l. 24. *Pour dresser un bois).* Cf. Plutarque, *Comment on pourra discerner le flatteur d'avec l'amy* : « Il y en a qui pour se justifier de n'estre point superstitieux deviennent atheistes, & pour ne sembler & estre tenus pour lourdaults, se rendent fins & malicieux, faisant des meurs comme d'un bois courbé d'un costé, à faulte de le sçavoir bien redresser, ils le courbent de l'autre. » (XXIII, f° 50 v°.) La même image se retrouve dans l'ouvrage de Castiglione, *Il Cortegiano* (IV, XL).

P. 284, l. 16. *Qui sibi amicus est).* « Sachez que quand on est ami de soi-même on est ami de tout le monde. » (Sénèque, ép. 6.) Le texte de Sénèque est, dans l'édition de Bâle 1557, ainsi que dans les autres éditions du XVIe siècle : « Quaeris inquit, quid profecerim ? Amicus esse mihi coepi. Multum profecit qui nunquam erit solus. Scito hunc amicus omnibus esse. »

P. 284, l. 26. *Non ipse).* « Tout prêt moi-même à mourir pour mes chers amis et pour ma patrie. » (Horace, *Odes,* IV, IX, 51.)

P. 285, l. 4. *Car le corps).* Rapprocher Plutarque, *Du bannissement* : « Car le corps est aggravé seulement par la pesanteur du fardeau qu'on luy charge, mais l'âme bien souvent d'elle mesme adjouste la pesanteur aux affaires. » (I, f° 124 v°.)

P. 285, l. 15. *De la largeur d'vne ongle).* Expression latine « non latum unguem ». La même expression se retrouve dans la traduction de la *Cité de Dieu,* revue par Jentian Hervé (éd. de 1570, XI, XI, 322), où elle traduit les mots latins ci-dessus indiqués.

P. 285, l. 16. *Me doner a autruy).* Rapprocher Sénèque, *Épîtres* : « Cum me amicis dedi, non tamen mihi abduco. » (Ép. 62, l. 147.)

P. 285, l. 17. *Cette aspreté). Id., De ira* : « Omnis fere cupiditas ipsa sibi in id, in quod properat, opponitur. » (I, XII, 311.)

P. 285, l. 22. *Male cuncta ministrat).* « La passion est toujours un mauvais guide. » (Stace, *Thébaïde,* X, 704). Citation prise dans les *Politiques* de Juste Lipse, III, VI.

P. 286, l. 3. *La philosophie veut).* Cf. Sénèque, *De ira,* I, XV, XVI. Voir aussi le début de l'essai II, XXXI.

P. 286, l. 10. *Festinatio tarda est).* « La précipitation est une cause de retard. » (Quinte-Curce, IX, IX, 12.) Le texte de Quinte-Curce est : « Sed in tumultu festinatio quoque tarda est. »

P. 286, l. 11. *Ipsa se uelocitas).* « La précipitation s'entrave elle-même. » (Sénèque, ép. 44.) Le texte est : « Ipsa illos velocitas implicat. » (P. 126.)

P. 286, l. 18. *Lequel maistre).* Probablement le roi de Navarre, depuis Henri IV.

P. 287, l. 14. *Apres que les sages).* Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Si ad naturam vives nunquam eris pauper; si ad opinionem, nunquam dives. Exiguum natura desiderat, opinio immensum » etc. (Ép. 16, p. 99.)

P. 287, l. 18. *Ceux desquels). Id., ibid.* : « Naturalia desideria finita sunt : ex falsa opinione nascentia, ubi desinant, non habent... Cum voles scire quod petes utrum naturalem habeat an caecam cupiditatem, considera, num possit alicubi consistere : si longe progresso semper aliquid longius restat, scito id naturale non esse. » (Ép. 16, p. 99.)

P. 287, l. 19. *La pauureté des biens).* Ces termes

de pauvreté d'âme et pauvreté des biens que Montaigne oppose ici, se trouvent chez Plutarque, *Œuvres morales*, f° 97 r°.

P. 287, l. 21. *Nam si, quod).* « Car si l'homme se contentait de ce qui lui suffit, je serais assez riche; mais puisqu'il n'en est pas ainsi, comment supposer que des richesses, quelque grandes qu'elles soient, puissent jamais me satisfaire? » (Lucilius, lib. V, apud Nonium Marcellum, v, 98.) J'ignore où Montaigne a pris cette citation.

P. 287, l. 24. *Socrates, voïant).* Cf. Cicéron, *Tusculanes* : « Quam multa non desidero. » (V, xxxii.)

P. 287, l. 26. *Metrodorus).* Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Et quidem gloriatur (Epicurus) non toto asse se pasci : Metrodorum, qui nondum tantum profecerit, toto. » (Ép. 18.)

P. 287, l. 27. *Metroclez).* Cf. Plutarque, *Que le vice seul est suffisant pour rendre l'homme malheureux* : « Metrocles... l'hyver dormoit parmy les moutons, & l'esté dedans les cloistres & portiques des temples. » (iv, f° 137 v°.)

P. 287, l. 28. *Sufficit ad id natura).* « La nature pourvoit à ses exigences. » (Sénèque, ép. 90.)

P. 287, l. 29. *Cleanthes uiuoit).* Cf. Diogène Laërce : *Vie de Cleanthe* : « Num solum haurio? Nunquid non fodio & rigo... Zeno enim illum ad id exercebat, jubebatque obolum sibi ex labore afferre... dicens Cleanthes quidem Cleanthum alium posset nutrire, si vellet. » (VII, 169 et 170, pp. 502 et 503.)

P. 288, l. 5. *Qu'il eschappe la prise).* Rapprocher Sénèque, *Épîtres* : « Ad id se deduxisse quod eripere nulla fortunæ iniquitas possit. » (Ép. 18.)

P. 288, l. 19. *Quo mihi fortuna).* « A quoi bon la fortune s'il ne m'est pas possible d'en jouir? » (Horace, *Épîtres*, I, v, 12.)

P. 289, l. 12. *Des dix iours du pape).* Grégoire XIII qui, en 1582, fit réformer le calendrier par Louis Lilio, Pierre Chacon, et surtout Christophe Clavius. En France, on passa subitement du 9 au 20 de décembre 1582. Montaigne avait déjà parlé de cette réforme avant 1588. (Cf. III, xi, p. 308, l. 1.)

P. 290, l. 8. *La carriere de nos desirs).* Rapprocher Sénèque, *De tranquillitate animi* : « Non sunt... cupiditates in longinquum mittendæ, sed in vicinum illis egredi permittamus, quoniam includi ex toto non patiuntur. » (x, p. 282.)

P. 290, l. 17. *Mundus vniuersus).* « Le monde entier joue la comédie. » C'est un fragment de Pétrone, conservé par Jean de Salisbury, *Policratic.*, III, viii, où on lit : Totus mundus exercet histrionem, ou histrioniam. Montaigne a pris cette citation dans le *De constantia* de Juste Lipse, I, viii, où elle présente le même texte que dans les *Essais*. Peut-être le *De constantia* a-t-il eu quelque influence sur cet essai. L'idée principale de Juste Lipse est qu'il faut être touché des maux publics, mais avec modération, en évitant l'excès. On a tort de voir dans une extrême sensibilité aux malheurs de la patrie une grande vertu. (Cf. surtout I, viii, et I, xi.) C'est le point de vue de Montaigne.

P. 290, l. 28. *Tantum se fortunæ).* « Ils s'abandonnent à leur haute fortune au point d'en oublier la nature. » (Quinte-Curce, III, ii, 18.) Le texte de Quinte-Curce est : « Documentum eris posteris, homines, cum se permisere fortunæ, etiam naturam dediscere. »

P. 291, l. 20. *Neque extra).* « Et, hors les nécessités de la guerre, je ne nourris aucune haine capitale. »

P. 291, l. 22. *Utatur motu).* « Que celui-là s'abandonne à la passion qui ne peut suivre la raison. » (Cicéron, *Tusc.*, IV, xxv.) Dans l'édition de 1595 et dans la vulgate, cette citation ne figure point à cette place, mais dans l'essai III, i, après les mots « leur debuoir par la raison simple » (p. 4, l. 20 de notre édition). Les idées exprimées dans l'essai III, i, pp. 4 à 6, sont à rapprocher de celles que nous trouvons ici.

P. 292, l. 2. *Non tam omnia).* « Ils ne s'accordaient pas tous à blâmer l'ensemble, mais chacun critiquait les détails qui l'intéressaient personnellement. » (Tite-Live, XXXIV, xxxvi.)

P. 292, l. 8. *Il admire la grace).* Du Vair également unissait à la fidélité au roi une certaine admiration pour le duc de Guise. Cf. Radouant (*Du Vair*, 1908, p. 186); on retrouve les mêmes sentiments chez Pasquier (*Lettres*, II, p. 807).

P. 292, l. 12. *Un heretique).* Théodore de Bèze. (Cf. II, xvii, p. 448, l. 18.) Dans le *Journal de voyage*

on constate qu'il lui fut reproché à Rome « d'avoir nommé des Poëtes hæretiques ». (P. 250.) Montaigne répondit que « c'etoit son opinion, et que c'etoit choses qu'il avoit mises, n'estimant que ce fussent erreurs ». (P. 250.) Il n'effaça pas le nom de de Bèze dans les éditions suivantes.

P. 292, l. 19. *Il affecta depuis la Royauté).* Cf. Tite-Live, VI, XVIII, p. 191.

P. 294, l. 12. *Se moqua quelqu'vn).* Cf. Plutarque, *Les dicts notables des Lacedæmoniens* : « Un autre Laconien regardant Diogenes le philosophe Cynique au cœur d'hiver qu'il geloit à pierres fendant, embrassant tout nud une statue de bronze, luy demanda s'il avoit pas grand froid, l'autre luy dit que non : quelle grande merveille fais tu donc ? » (F° 223 v°.)

P. 294, l. 23. *Le Roy Cotys).* Cf. Plutarque, *Les dicts notables des anciens Roys* : « Et pouravtant qu'il estoit prompt à se courroucer, & aspre à punir ses serviteurs domestiques, quand ils avoient failly en leurs services : comme un sien amy chez lequel il estoit logé, lui eust fait present de plusieurs vases & vaisselles de terre fort tenues & aisez à rompre, mais au demourant singulierement bien ouvrez & labourez, il donna bien de riches dons à celuy qui les luy avoit presentez, mais il les rompit & cassa tous entierement, de peur que par une soudaine cholere il ne chastiast trop aigrement ses serviteurs qui viendroient à les rompre. » (F° 189 r°.)

P. 295, l. 12. *Melius non incipient).* « Ils auront moins de peine à ne pas commencer qu'à s'arrêter. » (Sénèque, ép. 72.)

P. 295, l. 19. *Velut rupes).* « Tel un rocher qui s'avance dans la haute mer; exposé à la fureur des vents et des flots, il brave les menaces et les efforts conjurés du ciel et de la terre, et reste lui-même inébranlable. » (Virgile, *Én.*, X, 693.)

P. 296, l. 1. *Zenon).* Cf. Diogène Laërce, *Vie de Zénon* : « Cùm esset autem in amasium Chremonidem affectus, ipso & Cleanthe assistentibus surrexit, cùmque admiraretur Cleanthes, ait, & medicos audio dicentes, præclarum esse ad tumores quosque remedium quietem. » (VII, XVII, 418.)

P. 296, l. 4. *Socrates ne dit point).* Cf. Xénophon, *Mémorables* : « O stulte... non existimas formosos osculando quiddam infigere... ! an nescis id animal quod appellant pulchrum ac formosum... hoc verò ne quidem tangens, si modò spectetur, infigat etiam longo ex intervallo aliquid ejusmodi quod insanire faciat ?... Quamobrem... tibi consulo ut ubi formosum videris, averso vultu fugias. » (I, III, 13.)

P. 296, l. 8. *Son bon disciple).* Xénophon, dans la *Cyropédie* : « Hanc (Abradate uxorem)... Cyrus tuendam jubebat Araspæ, donec ipse eam reciperet... Quoniam, ait (Cyrus), si nunc dum abste audio eam esse pulchram, sententiam tuam sequens eam visurus iero, cum neque satis mihi ocii sit, vereor ne longè celerius illa persuadeat mihi item, ut se rursus spectaturus accedam, & exhinc fortassis his neglectis quæ gerere me oportet, sedeam illam spectans. » (V, I, p. 79.)

P. 296, l. 12. *Ne nos inducas).* « Ne nous induisez pas en tentation. » (Saint Mathieu, VI, XIII.) Cette phrase fait partie de l'Oraison dominicale.

P. 297, l. 3. *In tam diuersa).* Montaigne a traduit ces vers avant de les citer. On rapproche dans le *Franciscanus* de Buchanan :

> « Quam venti violensque æstus canusque magister
> » In diversa trahunt. »

(Vers 13 et 14). Édition des *Épigrammes* de Théodore de Bèze, Buchanan, etc., 1569, p. 3.

P. 297, l. 12. *Un quart d'once).* Rapprocher Rabelais, *Prologue* du quart livre, à la fin : « Attendez encores un peu avec demie once de patience. »

P. 297, l. 17. *Qui n'arrete le partir).* Rapprocher Sénèque, *Épîtres* : « Facilius est initia illorum prohibere, quam impetum regere. » (Ép. 85, p. 195.)

P. 297, l. 18. *Qui ne sçait leur fermer).* Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Excluditur facilius quam expellitur (vitium)... Intrantibus resistamus, quia facilius, ut dixi, non recipiuntur quàm exeunt... Non obtinebis ut desinat, si incipere permiseris. » (Ép. 116, p. 276.) Rapprocher encore l'épître 85 : « Cum facilius sit excludere, quam admissa comprimere. » (P. 196.)

P. 297, l. 19. *Qui ne peut uenir). Id., ibid.* : « Cujus dementiæ est credere, quarum rerum extra nostrum arbitrium posita principia sunt, earum nostri esse arbitrii terminos ? Quomodo ad id finiendum satis

valeo, ad quod prohibendum parum valui? » (Ép. 85, p. 196.)

P. 297, l. 21. *Etenim ipsæ).* « Car d'elles-mêmes les passions se poussent quand une fois on s'est écarté de la raison; la faiblesse humaine se fie en elle-même, elle s'avance en pleine mer sans y penser, et ne trouve plus de refuge où s'arrêter. » (Cicéron, *Tusculanes*, IV, XVIII.)

P. 297, l. 25. *Animus).* « L'âme, bien avant d'être vaincue, sent venir l'attaque. »

P. 297, l. 26. *Ceu flamina).* « Ainsi lorsque le vent, faible encore, s'agite dans la forêt; il frémit, et ses sourds mugissements annoncent au nautonier la tempête prochaine. » (Virgile, *Én.*, X, 97.)

P. 298, l. 4. *Conuenit).* « On doit, pour éviter les procès, faire tout ce que l'on peut, et peut-être même un peu davantage; car il est non seulement louable, mais aussi quelquefois avantageux de se relâcher un peu de ses droits. » (Cicéron, *De officiis*, II, XVIII.) Le texte est celui de l'édition de Paris 1538; Montaigne change seulement le temps et le mode des verbes.

P. 298, l. 23. *D'une charretée de peaux).* Cf. Comines, V, I. Peut-être Montaigne se souvient-il surtout de la *République* de Bodin où l'idée qu'il exprime ici est longuement développée : « Quelquesfois de la moindre occasion, comme d'une estincelle, s'embrase un grand feu de guerres civiles : comme il advint à Florence, pour le refus que fit un gentilhomme de la maison de Bondelmonti d'espouser une damoiselle, ayant donné la promesse... La guerre entre le duc de Bourgogne & les Suisses print origine pour un chariot de peaux de moutons qu'on print à un Suisse. » (IV, I); pour la même idée, voir encore IV, VII.

P. 298, l. 23. *L'engraueure d'vn cachet.* Il s'agit d'un cachet que Sylla fit graver à la mémoire des succès qu'il avait remportés sur Jugurtha, cachet qui excita la jalousie de Marius, et qui fut cause de leur rivalité : « Luy mesme (Sylla) feit faire un anneau qu'il portoit ordinairement, sur la pierre duquel il avoit fait engraver, comme Bocchus luy delivroit Jugurtha entre ses mains : & depuis il en feit tousjours son cachet pour faire despit à Marius, qui estoit homme ambitieux, opiniastre, & qui ne pouvoit endurer qu'on luy baillast un compagnon à la gloire de ses faicts, & le faisoit Sylla principalement à la suscitation des ennemis & malveillans de Marius, lesquelz attribuoient le commencement & les principaux exploits de ceste guerre à Metellus, & les derniers avec la consummation finale à Sylla. » (Plutarque, *Vie de Marius*, III, f° 288 r°.)

P. 299, l. 12. *Au rebours du roseau).* Cf. Plutarque, *Comment on pourra aparcevoir si l'on amende et profite en l'exercice de la vertu* : « Tout ainsi comme la premiere bouttee que fait le germe du rouseau aiant force de poulser grande, produit une longue tige droicte, egale & unie du commancement... et puis apres comme si elle se lassoit en hault par une defaillance de courte haleine, elle est souvent retenue par plusieurs nœuds, non gueres distans l'un de l'autre, comme si l'esprit qui poulse contremont trouvoit quelque empechement qui le rabbatist & le fist trembler. » (IV, f° 114 r°.)

P. 300, l. 5. *Comme Plutarque dict). De la mauvaise honte* : « Aians eu honte de contredire à un amy, qui leur demandoit de l'argent, bien tost apres ils sont contraincts de rougir à bon escient pour estre convaincus de n'en avoir point... Et y en a plusieurs que ceste honte aiant forcez de faire quelque promesse desavantageuse du mariage ou de leur fille ou de leur sœur, sont contraincts puis apres de faillir de promesse pour avoir changé d'advis. » (VIII, f° 79 r°.)

P. 300, l. 12. *Disoit Bias).* Cf. Diogène Laërce, *Vie de Bias* : « Si quid agere instituis, lente id aggredere : cæterum in eo quod elegeris, firmiter persiste. » (I, LXXXVII, 70.)

P. 301, l. 12. *Abscinduntur facilius).* « Il est plus facile de les arracher de l'âme que de les tenir en règle. »

P. 301, l. 15. *La moyenne region).* Rapprocher essai I, LIV, 403.

P. 301, l. 19. *Fœlix qui potuit).* « Heureux qui peut pénétrer les causes des choses, fouler aux pieds toutes les craintes, la croyance à l'inexorable destin et tout le bruit qu'on fait autour de l'avare Achéron; heureux aussi celui qui connaît les dieux champêtres,

et Pan, et le vieillard sylvain, et les nymphes sœurs. » (Virgile, *Géorg.*, II, 490.)

P. 301, l. 24. *Les naissances sont foibles).* Rapprocher II, xxxvi, p. 78, l. 13.)

P. 302, l. 3. *Jure perhorrui).* « C'est avec raison que j'ai eu en horreur d'élever la tête et d'attirer de loin les regards. » (Horace, *Odes*, III, xvi, 18.)

P. 302, l. 12. *Cùm semper natura).* « De tout temps calme par nature, et plus encore à présent, par l'effet de l'âge. » (Q. Cicéron, *De petitione consulatûs*, chap. ii, à la fin.)

P. 303, l. 22. *Neque summissam).* « Aussi éloigné de la bassesse et de l'abjection que de l'orgueil. » (Cicéron, *De officiis*, I, xxxiv.) Voici le texte de Cicéron : « Privatum oportet æquo et pari cum civibus jure vivere, neque submissum et abjectum, neque se efferentem. »

P. 303, l. 30. *Qui nous oignent).* Pour l'opposition des mots oignez et poignez, Montaigne se souvient sans doute du dicton populaire :

« Oignez vilain, il vous poindra;
» Poignez vilain, il vous oindra. »

P. 304, l. 5. *Ainsi faisoyent).* Cf. Plutarque, *Comment on pourra discerner le flatteur d'avec l'ami* : « Cela n'est pas fait en amy, mais en Sophiste, qui ne quiert que l'apparence, & veult chercher sa gloire es faultes d'autruy, pour en faire ses monstres devant les assistans : comme les chirurgiens qui font les operations de leur art en plein theatre, pour avoir plus de prattique. » (xxxii, f° 53 r°.)

P. 304, l. 11. *On disoit à Alexandre). Id., Vie d'Alexandre* : « Toutes les fois qu'il venoit nouvelles que son pere avoit pris aucune ville de renom, ou gaigné quelque grosse battaille, il n'estoit point fort joyeux de l'entendre, ains disoit à ses egaulx en aage : Mon pere prendra tout, enfans, & ne me laissera rien de beau ny de magnifique à faire & à conquerir avec vous. Car n'aimant point la volupté, ny l'argent, ains la vertu & la gloire, il estimoit que tant plus son pere luy laisseroit de grandes & glorieuses conquestes, tant moins il luy demoureroit de bien faire par luy mesme, & pourtant voiant que l'estat de son pere & son empire alloit croissant tous les jours de plus en plus, il cuidoit que tout ce qu'il avoit de beau à faire au monde se deust entierement consumer en luy, & aimoit mieulx recueuillir de luy une seigneurie, ou il y eust occasions de grosses guerres, de grandes battailles, & force matiere de se faire honneur, que non pas de grands tresors, des delices, ny de grands moiens de vivre à son plaisir. » (ii, f° 465 v°.)

P. 304, l. 15. *Alcibiades, en Platon).* Voir le *Premier Alcibiade* vers le début, où cette idée est longuement développée par Socrate.

P. 304, l. 24. *Comme cet antien).* Cf. Plutarque, *Comment on pourra aparcevoir si l'on amende et profite en l'exercice de la vertu* : « Comme celuy qui appelloit sa chambriere en sa maison, & crioit tout hault, Dyonysia, regarde comment je ne suis plus glorieux ne superbe : aussi celuy qui a fait quelque chose honeste & vertueuse, & puis la va conter & la porte monstrer par tout, il est tout evident que celuy là regarde encore dehors, & est tiré de la convoitise de vaine gloire & n'a point encore veu à nud & au vray la vertu. » (x, f° 116 r°.)

P. 305, l. 3. *Non nobis, Domine).* « Ce n'est pas à nous, Seigneur, ce n'est pas à nous, mais à ton nom qu'il en faut rapporter la gloire. » (Psaume 113, v. 1.)

P. 305, l. 8. *Le marbre esleuera).* Montaigne remarque qu'à Vérone « ils n'ont pas faute d'inscriptions; car il n'y a rabillage de petite goutiere, où ils ne facent mettre, et en la ville et sur les chemins, le nom du Podesta et de l'Artisan. » (P. 161.)

P. 305, l. 13. *Selon les Stoïciens).* Cf. Plutarque, *Des communes conceptions contre les Stoïques* : « Si dit encore Chrysippus au traitté qu'il a fait de Jupiter, que c'est chose froide, maigre & impertinente de louer de tels actes, encore qu'ils procedent de la vertu, comme de porter vaillamment la picqueure d'une mousche guespe & s'abstenir chastement d'une vieille tirant à la mort. » (F° 575 r°.)

P. 305, l. 16. *Que Panætius luy).* Cf. Cicéron, *De officiis* : « Laudat Aphricanum Panætius, quòd fuerit abstinens. Quidni laudet? Sed in illo alia majora, laus enim abstinentiæ non hominis est solum, sed etiam temporum illorum. » (II, xxii; t. IV, p. 374.)

P. 305, l. 24. *Quæ est ista).* *Id.*, *De finibus* : « Quelle est cette gloire qu'on peut trouver au marché ? » (II, xv.)

P. 306, l. 6. *Mihi quidem).* *Id.*, *Tusculanes* : « Pour moi je trouve bien plus louable ce qui se fait sans ostentation et loin des yeux du peuple. » (II, xxvi.)

P. 307, l. 6. *Mene huic confidere).* « Moi ! que je me fie à ce monstre ! Moi ! que je me fie à l'apparence de la mer tranquille et des flots apaisés ! » (Virgile, *Enéide*, V, 849.) Montaigne intervertit l'ordre des deux membres de phrase et supprime *jubes* après *ignorare*.

CHAPITRE XI.

DES BOYTEVX.

P. 308, l. 1. *Qu'on acoursit l'an).* C'est la réforme du calendrier ordonnée par le pape Grégoire XIII, en 1582, réforme qui en Italie fit succéder le 15 octobre au 4 octobre, en France le 20 décembre au 9 décembre. (Cf. essai III, x, p. 289, l. 12 et la note.)

P. 309, l. 6. *Ce que dict Plutarque).* Dans les *Demandes des choses Romaines* : « Maintenant mesme que la science des astres que lon nomme Astrologie, a pris si grand accroissement, l'inegalité du cours de la Lune surpasse encore l'experience des Mathematiciens, & ne la peuvent régler à certaine raison. » (xxiv, f° 464 r°.)

P. 309, l. 16. *En auons l'usage).* Rapprocher essai II, xii, p. 230, l. 14.

P. 310, l. 3. *Dare pondus idonea).* « Capable de donner du corps à de la fumée. » (Perse, v, 20.) Le texte est : « Dare pondus idonea fumo. »

P. 310, l. 15. *Ita finitima.)* « Le faux et le vrai sont si voisins l'un de l'autre que le sage ne doit pas se risquer dans un défilé aussi périlleux. » (Cicéron, *Acad.*, II, xxi.) Le texte est celui de l'Ed. Paris 1538.

P. 310, l. 23. *I'ay veu la naissance).* « Des monstres marins (écrit un membre du parlement) furent vus sur l'eau et plusieurs voix ouïes en l'air. » Une autre année il y eut en un seul jour « par deux fois, montant en la rivière, sans qu'on eût pu reconnaître aucun descendant au milieu de ces deux marées ». Le 4 juillet 1589, de midi à trois heures, « une couronne céleste fut vue environnant le soleil, pronostic de nouvel empire ». En 1577, trois soleils furent vus à Bordeaux « par grand nombre de gens de qualité ». (Jullian, *Histoire de Bordeaux*, éd. 1895, p. 383.) Les chroniques du temps sont remplies de prodiges analogues à ceux que mentionne ici M. Jullian. Voir aussi le *Journal de voyage* de Montaigne, pp. 124 et 128, et aussi ce qu'il dit de son séjour à Lorette.

P. 311, l. 3. *Insita hominibus).* « Par la tendance innée qui porte les hommes à donner cours à des bruits incertains. » (Tite-Live, XXVIII, xxiv.) Le texte est conforme à celui de l'éd. de 1568.

P. 311, l. 5. *L'errur particuliere).* Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Et quum singulorum error publicum fecerit, singulorum errorem facit publicus. » (Ép. 81, p. 187.)

P. 311, l. 7. *Ainsi va tout ce).* Rapprocher II, xii, p. 278, l. 20.

P. 312, l. 2. *Quasi uero).* « Comme s'il y avait rien de si commun que le manque de jugement. » (Cicéron, *De divinatione*, II, xxxix.)

P. 312, l. 4. *Sanitatis).* « Belle autorité pour la sagesse qu'une multitude de fous ! » (Saint Augustin, *De civit. Dei*, VI, x.)

P. 312, l. 23. *Miramur ex interuallo).* « Nous admirons les choses qui trompent par leur éloignement. » (Sénèque, ép. 118.) Le texte de Sénèque est : « Major pars miratur ex intervallo fallentia. »

P. 312, l. 25. *Nunquam ad liquidum).* « Jamais la renommée ne s'en tient à la vérité. » (Quinte-Curce, IX, ii.) Le texte est celui de l'éd. de Montaigne.

P. 314, l. 5. *Le stile à Romme).* Cf. Cicéron, *Academ.*, II, xlvii : « Quam rationem, majorum

etiam comprobat diligentia, qui primum jurare ex sui animi sententia quenque voluerunt. Deinde ita teneri, si sciens falleret : quòd inscientia multa versaretur in vita. Tum qui testimonium diceret, ut arbitrari se diceret, etiam quod ipse vidisset : quæque jurati judices cognovissent, ut ea non ut esse facta, sed ut videri pronuntiarentur. » (IV, p. 35.)

P. 314, l. 17. *Iris est fille)*. Cf. Platon, *Théétète* : « Maxime philosophi hæc affectio est, quæ admiratio dicitur. Neque enim aliud præter hoc est philosophiæ principium. Et qui Irim Thaumantis, id est admirationis filiam esse tradidit non absurde originem ejus explicuit. » (XI, p. 155; éd. 1546, p. 141.)

P. 314, l. 22. *Corras, conseiller de Toulouse)*. Ou plutôt Coras, savant jurisconsulte, né à Toulouse en 1513. (Voir Fleury Vindry, *Les Parlementaires français au XVIe siècle*, Tome II, p. 203.) Calviniste, il fut assassiné à la conciergerie de Toulouse avec trois cents autres prisonniers, le 4 octobre 1572, peu de temps après la Saint-Barthélemy : on le revêtit ensuite de sa robe de conseiller, avec deux de ses collègues massacrés comme lui, et on les pendit à l'orme du palais. Les œuvres de Jean Coras ont été recueillies en deux vol. in-fol., Lyon, 1556 et 1558; Wittenberg, 1603; et sa vie a été écrite en latin par Jacques Coras le poète, qui était de la même famille. La cause célèbre dont Montaigne parle ici est celle de Duthil ou du faux Martin Guerre, sur laquelle le jurisconsulte de Toulouse avait publié un commentaire imprimé à Paris en 1561 et 1565. En voici le titre : « Arrest memorable du Parlement de Tolose, contenant une histoire prodigieuse, de nostre temps, avec cent belles & doctes annotations de Monsieur Jean de Coras, Conseiller en ladicte Cour, & Rapporteur du procès prononcé es Arrestz Generaulx le XII septembre M D L X. » Coras explique par la magie un certain nombre de singularités fort étranges : c'est sans doute à ces explications que Montaigne fait allusion.

P. 315, l. 3. *Les Areopagites)*. Cf. Valère Maxime, VIII, 1; Aulu-Gelle, XII, VII; Rabelais, III, XLIV; Du Verdier, *Suite des Diverses Leçons*, V, XIX, etc.

P. 315, l. 6. *Les sorcieres de mon voisinage)*. Sur le sujet de la sorcellerie, que Montaigne aborde ici, il convient de rappeler que beaucoup d'écrits avaient déjà paru au XVIe siècle. C'était une question tout à fait à l'ordre du jour, les malheurs des temps ayant multiplié les procès de sorcellerie durant la seconde moitié du siècle. Dans la littérature très abondante qui en sortit, il convient de distinguer tout particulièrement : l'ouvrage latin de Wier qui va presque jusqu'à nier la sorcellerie comme Montaigne et qui fut traduit en français par Jacques Grévin sous ce titre : « Cinq livres d'histoires, discours et disputes des illusions et impostures des diables : des enchantements et sorcelleries : pris du latin de Jean Wier, médecin du duc de Clèves, et faits françois par Jacques Grévin, de Clermont en Beauvoisis, médecin à Paris (Paris 1567). » (Rééd. en 1569, et avec un sixième livre en 1579.) En regard de l'ouvrage de Wier se place celui de Bodin, qui a été écrit pour le réfuter : « *La démonomanie des sorciers*..., par J. Bodin, angevin, Paris 1580 » (ouvrage réimprimé à Paris en 1582, 1587; à Anvers en 1586; en latin à Bâle en 1581; en italien en 1587). Bodin croit fermement aux sorciers et anathématise violemment ceux qui refusent de se rendre à ses raisons. Il y a de grandes chances pour que Montaigne ait lu ces deux ouvrages essentiels. Il a dû connaître encore un chapitre de Tabourot des Accords publié en 1585 dans le quatrième livre de ses *Bigarrures*. Pour plus de détails sur cette question, cf. mon livre sur *Les Sources et l'Évolution des Essais*, t. II, p. 344.

P. 315, l. 11. *Il y faut autre engin)*. « C'est par ces exemples que la divine parole nous donne » et par l'autorité des saintes Écritures que Bodin, dans sa *Démonomanie*, prétend confondre les incrédules.

P. 315, l. 18. *Ie suis lourd)*. Dans le *Journal de voyage*, Montaigne se montre à la fois curieux des événements merveilleux qu'on lui signale, et assez peu crédule à leur endroit : « Le 16 Fevrier, revenant de la station, je rancontray, en une petite Chapele, un Pretre revetu, ambesouigné à guerir un *spiritato* : c'etoit un home melancholique et come transi. On le tenoit à genous devant l'Autel, aïant au col je ne sçai quel drap par où on le tenoit ataché. Le Pretre lisoit en sa presance force oresons et exorcismes, comandant au Diable de laisser ce cors, et

les lisoit dans son breviaire. Apres cela il detournoit son propos au patiant, tantost parlant à lui, tantost parlant au Diable en sa personne, et lors l'injuriant, le battant à grans coups de pouin, lui crachant au visage. Le patiant repondoit à ses demandes quelques reponses ineptes : tantost pour soi, disant come il santoit les mouvemans de son mal; tantost pour le Diable, combien il creignoit Dieu, et combien ces exorcismes agissoint contre lui. Apres cela qui dura longtams, le Pretre, pour son dernier effort, se retira à l'Autel et print la Custode de la mein gauche, où etoit le *Corpus Domini*; en l'autre mein tenant une bougie alumée, la teste ranversée contre bas, si qu'il la faisoit fondre et consomer, prononçant cependant des oresons, et au bout des paroles de menasse et de rigur contre le Diable, d'une vois la plus haute et magistrale qu'il pouvoit. Come la premiere chandele vint à defaillir pres de ses doits, il en print un' autre, et puis une seconde, et puis la tierce. Cela fait, il remit sa Custode, c'est à dire le vesseau transparant où etoit le *Corpus Domini*, et vint retrouver le patiant, parlant lors à lui come à un home, le fit détacher et le randit aus siens pour le ramener au logis. Il nous dict que ce Diable là etoit de la pire forme, opiniatre, et qui couteroit bien à chasser; et à dix ou douze Jantil'homes qui etions là, fit plusieurs contes de cete sciance, et des experiances ordineres qu'il en avoit, et notammant que le jour avant il avoit deschargé une fame d'un gros Diable, qui, en sortant, poussa hors cette fame par la bouche, des clous, des epingles et une touffe de son poil. Et parce qu'on lui respondit, qu'elle n'estoit pas encores du tout rassise, il dit que c'etoit une autre sorte d'esperit plus leger et moins malfaisant, qui s'y etoit remis ce matin-là : mais que ce janre (car il en sçait les noms, les divisions, et plus particulieres distinctions) etoit aisé à esconjurer. Je n'en vis que cela. Mon home ne faisoit autre mine que de grinser les dans et tordre la bouche, quand on lui presantoit le *Corpus Domini*, et remachoit par fois ce mot, *Si fata volent*; car il etoit Notere, et sçavoit un peu de latin. » (P. 231.) « Je fus averty d'une sottise que j'avois faite, ayant oblié à voir à dix milles deça Loïan, à deus milles du chemin, le haut d'une montaigne, d'ou en tamps pluvieus et orageus et de nuit, on voit sortir de la flame d'une extreme hauteur; et disoit le rapporteur qu'à grandes secousses il s'en regorge par fois des petites pieces de monnoie, qui a quelque figure. Il eut fallu voir que c'étoit que tout cela. » (P. 186.)

P. 315, l. 19. *Maiorem fidem)*. « Les hommes ajoutent plus de foi à ce qu'ils n'entendent point. »

P. 315, l. 20. *Cupidine humani)*. « Une tendance naturelle porte l'esprit humain à ajouter foi de préférence aux choses obscures. » (Tacite, *Hist.*, I, XXII.) Montaigne substitue « creduntur » à « credendi ».

P. 315, l. 21. *& me deffend on)*. Montaigne fait peut-être allusion dans ce passage au ton très dogmatique et menaçant de Jean Bodin. Les textes sacrés sont absolument formels, et Bodin n'a pas de peine à accumuler une masse de citations qui, déclare-t-il, ne permettent pas à un chrétien de douter : « La loy de Dieu qui ne peut mentir a declaré et specifié par le menu les secrets des sorciers, et menacé d'exterminer les peuples qui ne feroient punition des sorciers. Il faut donc s'arrester là, et ne faut pas disputer contre Dieu des choses que nous ignorons. » (*Démonomanie*, préface.) Et ailleurs encore : « Il n'y a gueres moins d'impieté de revoquer en doute s'il est possible qu'il y ait des sorciers que revoquer en doute s'il y a un dieu, celuy qui par sa loy a certifié l'un a aussi certifié l'autre. » (*Démonomanie*, vers la fin.) Et puisque nier la sorcellerie est un crime aussi grave que de nier l'existence de Dieu, tout naturellement Bodin réclame les châtiments les plus rigoureux pour ceux qui ne croient pas aux sorciers, il veut leur réserver le même supplice qu'aux sorciers eux-mêmes. Naudé n'est pas moins violent, il déclare que c'est « être heretique » que de se montrer incrédule sur ce point.

P. 315, l. 26. *Videantur sane)*. « Qu'on propose ces choses comme vraisemblables, mais qu'on ne les affirme pas. » (Cicéron, *Acad.*, II, XXVII.) L'édition de Paris de 1538 porte *ne* au lieu de *non*.

P. 316, l. 1. *Il faut vne clarté)*. Rapprocher Wier, *Cinq livres des démons* : « Il faut que les preuves soyent plus cleres que le jour, principalement ès proces que l'on nomme criminels. » (V, VII, f° 400 v°.)

P. 316, l. 5. *Il ne faut pas tousiours s'arrester).* Sur la fausseté de la plupart des confessions des sorciers on peut voir : Wier, le livre V presque tout entier. Il écrit en particulier : « Le poinct gist en cecy : a sçavoir si toute ceste confession est vraye. J'espere avec l'aide de Dieu monstrer manifestement que les principaux poincts d'icelle contrarient clerement à la verité : et que pour ceste cause elle est non seulement erronée, mais aussi du tout fausse, et qu'en icelle sont seulement déduictes les images des choses songees et proposees par impostures au lieu de la verité d'icelles. Ainsi je confesse librement qu'elle ne doit estre aucunement receue en un sain conseil, mais plus tost jettee comme une fable d'un endormi et cataleptique. » (V, XI.) Bodin au contraire s'appuie sans cesse sur les confessions des sorciers et insiste sur cette idée que puisqu'ils confessent leur crime, il faut être de mauvaise foi pour ne pas y croire.

P. 316, l. 20. *D'orient en occident).* Bodin consacre tout un chapitre de sa *Démonomanie* (II, IV) à nous parler de sorciers ainsi transportés en un instant à des distances considérables. Le titre de son chapitre est : « De ceux qui renoncent à Dieu et à leur religion par convention expresse et s'ils sont transportez en corps par les dæmons. » On y trouve beaucoup d'exemples et d'autorités : « Nous lisons pareillement en Philostrate, autheur grec, que Apollonius Thianaeus fut transporté en peu d'heures d'Ethiopie prez la source du Nil jusques à Rome, qui ne sont pas moins de deux mil cinq cens lieues à droicte ligne : une autre fois de Rome en Corinthe, une autre fois de Smyrne en Ephese. Et l'an MCCLXXI, Ian Teutonic prestre d'Halberstad, des plus fameus sorciers de son aage, chanta trois messes à minuict, l'une à Halberstad, l'autre à Mogonce, la troisiesme à Coulongne. Ce qu'on recite aussi de Pythagoras, qui fut transporté de Thurie en Metapont. ... Et si le vray transport en corps ne se faisoit aux exemples que nous ayons dict, comment se pourroit il faire, que celuy de Loches se fust trouvé de son lit aux landes de Bordeaux, et celuy de Lion en Lorraine, celuy de Plutarque de Grece en Crotone pres de Naples, où il faut par necessité passer plus de cent lieues de Mer, et infinis autres en cas semblables ? » (F^os 89 r°, 90 r°.)

P. 316, l. 23. *Enuolé sur vn balay).* C'est un détail qui se retrouve souvent dans les cas de sorcellerie. On le retrouve en particulier dans un procès jugé par Nicolas Quatre-folz et dont Bodin inséra le récit dans sa *Démonomanie* (Ed. de 1582). Deux hommes sont transportés sur un balai le long du tuyau de la cheminée.

P. 316, l. 29. *L'aduis de sainct Augustin).* « De quibusdam rebus quas neque sensu, neque ratione percipimus, neque nobis per scripturam canonicam claruerunt, nec per testes, quibus non credere absurdum est, in nostram notitiam pervenerunt, sine justa reprehensione dubitamus. » (*Cité de Dieu*, XIX, XVIII.) Montaigne avait rencontré cette idée en 1579 dans l'*Histoire générale des Indes* de Benzoni : « De ma part je le tiens pour faux : et, comme dit saint Augustin, il vaut mieux douter de ce que nous ne sçavons que d'affermer obstinéement une chose que lon ne peut pas vérifier, et d'ont lon n'est pas asseuré. » (P. 40, note du traducteur Chauveton.)

P. 317, l. 3. *Par les terres d'vn prince).* Dans les mémoires de l'Académie de Nancy (année 1916-1917) M. E. Duvernoy a tenté d'établir qu'il s'agit du prince Charles III de Lorraine dont Montaigne avait traversé les états, lors de son voyage de 1580. Ce n'est là qu'une hypothèse qu'aucun fait précis ne confirme : le *Journal de voyage* ne fait aucune mention ni d'une semblable visite de sorciers en Lorraine, ni même d'une rencontre de Montaigne avec le duc Charles; et si les sorciers étaient nombreux en Lorraine à cette époque ils ne l'étaient guère moins dans beaucoup d'autres régions.

P. 317, l. 13. *Ordonné de l'ellebore).* Rapprocher Wier, *Cinq livres des démons* : « Monsieur André Alciat escrit que l'inquisiteur de la foy feit une telle inquisition ès vallees des Alpes contre des femmes heretiques que nous appellons sorcieres qu'il en feit brusler plus de cent... La plus part desquelles devoyent estre plus tost purgees par Helleborre que par le feu. » (V, XVI.)

P. 317, l. 13. *Captisque res magis).* « Leur cas me sembla plus voisin de la folie que du crime. » (Tite-Live, VIII, XVIII.)

P. 317, l. 24. *& Prestantius).* Cf. saint Augustin, *Cité de Dieu* : « Quidam nomine Præstantius patri suo contigisse indicabat, ut venenum illud per caseum in domo sua sumeret, & jaceret in lecto suo quasi dormiens, qui tamen nullo modo poterat excitari. Post aliquot autem dies, eum velut evigilasse dicebat, & quasi somnia enarrasse quæ passus est, caballum se scilicet factum, annonam inter jumenta bajulasse militibus, quæ dicitur retica, quoniam ad retia deportatur. Quod ita ut narravit factum fuisse compertum est : quæ tamen ei sua somnia videbantur. » (XVIII, XVIII.)

P. 317, l. 29. *Ce que ie dis.)* De semblables réserves étaient nécessaires au XVIe siècle dans un pareil sujet. Wier ne s'exprime pas avec moins de précautions : « J'ay adjousté ce qu'il me sembloit que lon devoit observer en la punition des sorcieres seduites par le Diable, comme estans tourmentees de la maladie nommee melancholique, et non heretiques, lesquelles n'ont pas l'esprit troublé mais opiniastre... Que les magistrats et les jurisconsultes ne pensent que je leur vueille imposer la loi en cecy : car je proteste devant Dieu que ce n'a point esté mon intention. Mais au contraire je m'offre et submets que par charité cette mienne entreprise soit seulement espluchee et consideree d'un œil pur et ouvert de l'esprit par les plus prudens et gens de bien, plustost que par ceux qui seront studieux de deffendre par affection et sans aucune consideration une opinion enracinee depuis longtemps. » Il est peut-être juste d'ajouter que chez Montaigne au moins il n'y a pas simplement là une question de précautions à prendre, mais encore une prudence intellectuelle et un sentiment de la réserve que doit s'imposer un sujet du roi de France qui sont tout à fait conformes à son caractère.

P. 318, l. 3. *Ie ne pleuuie).* Rapprocher essai II, x, p. 100, l. 14.

P. 318, l. 6. *Nec me pudet).* « Et je n'ai pas honte comme ces gens-là d'avouer que j'ignore ce que j'ignore. » (Cicéron, *Tusc.*, I, xxv.)

P. 318, l. 25. ἄριστα χολὸς οἰφεῖ). Cf. Érasme, *Adages* : « Sive ut alias legitur ὀχεῖ, id est, Optimè claudus virum agit. Dici solitum ubi quispiam suam sortem, vel parum egregiam, anteponit alienæ tametsi præstantiori. Ab Amazonum apophthegmate natrim aiunt, tradunt morem Amazonibus fuisse quondam, ut pueros masculos detorta tibia coxáve claudos efficerent. Porrò quum bellum esset illis adversus Scythas, atque illi eas conarentur illicere ut ad sese desciscerent, dicentes futurum ut posthac non cum claudis ac mutilis, sed cum integris viris rem haberent, Antianira Amazonum dux respondit ad hunc modum, ἄριστα χωλὸς οἰφεῖ. (*Chil.*, II, cent. 9, adag. 49.) Voir aussi le scholiaste de Théocrite sur l'Idylle IV, v, 62.

P. 319, l. 5. *La philosophie ancienne).* Cf. Aristote, *Problèmes*, section X, prob. 26.

P. 319, l. 28. *En la comparaison).* Paragon dell' Italia alla Francia : « I nobili Francesi in universal, hanno le garbe assai sottili rispetto al rimanente del corpo : ma di cio per avventura la cagione non si deve riferire alla qualità del cielo, ma alla maniera del esercizio; per cio che cavalcando quasi continuamente, esercitano poco le parti inferiori, si che la natura non vi trasmette molto di nodrimento... (*Rime e Prose* del sig. Torquato Tasso, éd. de Ferrare 1585, p. 11.)

P. 320, l. 4. *Suetone tire).* Dans la *Vie de Caligula* : « Formæ (Germanici) minùs congruebat gracilitas crurum, sed ea quoque paulatim repleta assiduâ equi vectatione post cibum. » (III.)

P. 320, l. 7. *Le soulier de Theramenez).* Cf. Plutarque, *Instruction pour ceulx qui manient affaires d'estat* : « C'est là principalement, où il fault chausser le brodequin de Theramenes qui servoit à l'un & à l'autre pied, & parler à toutes les deux parties sans se joindre ny aux uns ny aux autres. » (XXVIII, f° 177 v°.) Voir aussi Érasme, *Adages* :

« Cothurno versatilior. »

Εὐμεταβολώτερος κοθόρνου, id est, Versatilior cothurno, dictum est in hominem parum constantem, lubricáque fide, quive incertæ & ancipitis esset factionis : similitudine ducta a calciamento quod Græci κοθορνον, Latini mutata literula cothurnum vocant : quo mos erat uti tragœdiarum actoribus. Erat autem

τετράγωνον καὶ ἀμφοτεροδέξιον, hoc est quadrangulum, & utrilibet conveniens pedi, quòdque vex dextro vel sinistro pedi poterat accommodari. Suidas addit ejusmodi fuisse, ut viris pariter ac mulieribus congrueret. Quod idem testatur illud Maronis,

« ... alte suras vincire cothurno. »

Proverbium autem duobus effertur modis, per comparationem, εὐμεταβολώτερος κοθόρνου : & per denominationem, ut hominem ipsum qui se diversis applicat partibus, κοθορνον appellemus. Sic enim vocatus est Theramenes rhetor Atheniensis, Prodici Chii discipulus : propterea quòd quasi duabus sederet sellis, idem & populi & triginta virûm partibus studens : & nunc hujus, nunc illius factionis esse videretur, vel potius utriusque. » (*Chil.*, I, cent. I, adag. 94.)

P. 320, l. 8. *Donne moy vne dragme).* Cf. Plutarque, *De la mauvaise honte* : « Comme un belistre philosophe Cynique lui demandast une drachme... Ce n'est, dit-il, pas un don de Roy : & comme l'autre luy repliquast, donne moy doncques un talent... il luy respondit, Ce n'est pas un present de Cynique. » (VI, f° 78 v°.) Voir aussi Sénèque, *De Benef.*, II, XVII.

P. 320, l. 12. *Seu plures calor).* « Soit que cette chaleur ouvre des chemins nouveaux et des pores secrets par où monte le suc dans les herbes nouvelles, soit qu'elle rende la terre plus rude et resserre ses veines, et la protège ainsi contre les pluies fines, contre les rudes ardeurs du soleil ou contre le froid pénétrant de Borée. » (Virgile, *Géorg.*, I, 89.)

P. 320, l. 17. *Ogni medaglia).* « Toute médaille a son revers. » (Proverbe italien.)

P. 320, l. 17. *Clitomachus disoit).* Cf. Cicéron, *Académiques* : « Credo Clitomacho ita scribenti : Herculi quemdam laborem exant latum Carneade, quod ut feram, & immanem beluam, sic ex animis nostris assensionem, id est, opinationem & temeritatem extraxisset. » (II, XXXIV; t. IV, p. 29.)

P. 320, l. 23. *On mit Æsope).* Cf. *Vie d'Esope*, par Planude.

P. 321, l. 5. *Les vns tiennent).* On peut opposer ce passage aux déclarations pirrhoniennes faites par Montaigne avant 1580. Voir par exemple II, XII, p. 231, l. 22; II, XV, p. 381, l. 1.

Chapitre XII.

DE LA PHISIONOMIE.

P. 322, l. 15. *Il n'a jamais en la bouche).* Cf. Platon, *Banquet* : « Asinos... fabrósque ærarios, & sutores calceorum, coriariósque semper habet in ore, eadémque semper dicere de eisdem videtur, ut omnes ferè qui minus experti peritíve sint, verba illius irrideant. » (XXXVII, p. 221; éd. de 1546, p. 439.)

P. 323, l. 7. *Seruare modum).* « Régler ses actions, observer le devoir, suivre la nature. » (Lucain, II, 381, parlant de Caton.) Le texte est celui de toutes les éditions contemporaines.

P. 323, l. 9. *Touiours vn & pareil).* Voir un jugement analogue chez Cicéron, *De officiis*. (I, xxvi.) Outre les sources ordinaires où Montaigne puise sa connaissance de Socrate, peut-être y a-t-il lieu de mentionner ici quelques vagues réminiscences du *De tranquillitate* de Sénèque (V, ii, iii).

P. 323, l. 16. *Cettuy-cy ralle à terre).* Rapprocher essai II, xi, p. 125, l. 14.

P. 324, l. 5. *C'est luy qui ramena).* Cicéron développe la même idée dans les *Académiques* (I, iv).

P. 324, l. 8. *Plaider deuant ses juges).* Plutarque, dans la *Consolation à Apollonius*, commente les opinions de Socrate sur la mort et cite une partie de son *Apologie* comme Montaigne va le faire ici.

P. 324, l. 15. *On nous dresse à l'emprunt).* Rapprocher essai I, xxv, 177.

P. 324, l. 23. *Vt omnium rerum).* « Nous ne mettons pas plus de modération dans l'étude des lettres que dans tout le reste. » (Sénèque, ép. 106.) Citation prise dans les *Politiques* de Juste Lipse, I, x. Toutes les éditions du xvi[e] siècle écrivent *quemadmodum* au lieu de *ut* qui est le texte à la fois de Montaigne et de Juste Lipse.

P. 324, l. 24. *Et Tacitus).* Dans la *Vie d'Agricola* : « Ni prudentia matris incensum ac flagrantem animum coercuisset. » (iv.) Ce souvenir est sans doute suggéré à Montaigne par les *Politiques* de Juste Lipse où on lit, dans le chapitre même qui a fourni la citation précédente : « Imitare igitur Agricolam : qui studio scientiæ flagrantem animum coërcuit, tenuitque, quod est difficillimum, ex sapientiâ modum. » (I, x.)

P. 325, l. 19. *Paucis opus est).* « Il ne faut guère de lettres à former une âme saine. » (Sénèque, ép. 106.) Le texte de Sénèque est : « Paucis opus est ad mentem bonam uti litteris. »

P. 325, l. 25. *Auant qu'auoir ueu les Tusculanes).* Il faut se rappeler qu'à l'époque où Montaigne écrivait ceci après 1588, il a étudié de très près les *Tusculanes* et leur a fait de nombreux emprunts. Il en a fait beaucoup en particulier à la première Tusculane qui traite de la peur de la mort.

P. 326, l. 15. *Quæ magis gustata).* « Ce qui plaît au goût plus qu'à l'estomac. » (Cicéron, *Tusc.*, V, v.)

P. 326, l. 16. *Vbi non ingenii).* « Lorsqu'il s'agit de l'âme et non de l'esprit. » (Sénèque, ép. 75.) Le texte de Sénèque est : « aliæ artes ad ingenium totæ pertinent. Hic animi negotium agitur. »

P. 327, l. 1. *Magnus animus).* « Une grande âme s'exprime avec plus de calme et de sérénité. » (Sénèque, ép. 115.) Montaigne substitue *non est* à *non potest esse*.

P. 327, l. 1. *Non est alius).* « L'esprit n'a pas une teinte et l'âme une autre. » (*Id.*, ép. 114.)

P. 328, l. 4. *Simplex illa).* « Cette vertu simple et à la portée de tous a été changée en science obscure et subtile. » (*Id.*, ép. 95.)

P. 328, l. 6. *Cecy enuiron le temps).* Probablement en 1585. Sur les événements auxquels Montaigne fait ici allusion, on lira avec profit A. de Roumejoux, « Essais sur les guerres de religion en Perigord », dans le *Bulletin de la Société du Périgord*, 1902.

P. 328, l. 9. *Non armis sed).* « Ce n'est pas par les armes que l'on combat, mais par les crimes. »

P. 328, l. 11. *Hostis adest).* « J'ai à droite et à gauche un ennemi redoutable, et un danger imminent me menace de chaque côté. » (Ovide, *De Ponto*, I, III, 57.) Les éditions du XVI[e] siècle que j'ai consultées présentent au second vers la leçon « vicinoque metu ».

P. 328, l. 23. *Nostre mal).* J'ignore où Montaigne a pris ces vers; on les retrouve dans une *Sérée* de Guillaume Bouchet, mais suivant toute vraisemblance c'est chez Montaigne que Bouchet l'a prise.

P. 329, l. 1. *Exuperat magis).* « Le mal s'empire et s'aigrit par le remède. » (Virgile, *Énéide*, XII, 46.)

P. 329, l. 2. *Omnia fanda, nefanda).* « Le juste et l'injuste confondus par nos coupables fureurs, ont détourné de nous la juste volonté des dieux. » (Catulle, *Epithalame de Thétis et de Pélée*, 406.)

P. 329, l. 25. *Hunc saltem euerso).* « Du moins n'empêchez pas ce jeune héros de venir au secours d'une génération qui menace ruine. » (Virgile, *Géorgiques*, I, 500.) Virgile désignait Octave Auguste; il est vraisemblable que Montaigne a entendu appliquer le passage de Virgile au roi de Navarre, qui plus tard, en effet, par son avènement au trône de France, releva l'État de l'abîme où il se débattait depuis près d'un demi-siècle.

P. 329, l. 27. *Cet antien præcepte).* Cf. Juste Lipse, *Politiques* : « Clearchi vox fuit : A militibus Imperatorem potiùs, quàm hostem metui debere. » (V, XIII.) Tiré de Valère Maxime, II, VII. Montaigne à la même époque a trouvé la même allégation rapportée dans le *Thesoro politico*. (Cf. l'édition de 1611, p. 628.)

P. 330, l. 1. *Un pomier s'estant trouué).* Cf. Juste Lipse, *Politiques* : « Apud veteres tam strictè hæc in usu : ut memoriæ tradiderit Scaurus, pomiferum arborem, quam in pede castrorum fuerat complexa metatio, postero die abeunte exercitu, intactis fructibus relictam. » (V, XIII.) Tiré de Frontin, *Stratag.*, IV, III.)

P. 330, l. 10. *Les offâces ou larrecins).* Cf. Guillaume Postel, *Hist. des Turques* : « Il seroit odieux à nos insolents de deçà à ouir, qu'un euf prins sans paier, fist donner cinquante coups de baston, s'il est cogneu du Capitaine : le couple cent : avoir desrobé chose qui ne sert à vivre, comme nos gens de deçà, qui desrobent le cheval au bon homme, pour emporter ses mesmes biens, meubles, lits, robes, besongnes, draps de lict, et autres choses icy acoustumées, pour le moindre acte de tous on est pendu, empallé ou decollé, sinon que vous les prenés sur les ennemis. » (P. 316.)

P. 330, l. 15. *Subiugua l'Ægipte).* Cf. Paul Jove, *Historiæ sui temporis).* « Ea erat in castris disciplina severissimis acerrimi imperatoris legibus constituta, ut quum milites nihil sibi ex ea victoria licere intelligerent, in fertilissimo autumno horti sine custodibis tuto relinquerentur. » (XLVI, f° 253 v°.)

P. 330, l. 20. *Disoit Faonius).* Cf. Plutarque, *Vie de Brutus* : « Faonius respondit qu'une guerre civile estoit pire qu'une principaulté de monarchie usurpée contre les loix. » (III, f° 689 r°.)

P. 330, l. 21. *Platon de mesme).* Dans l'épître 7, *Propinquis Dionis* : « Hac eadem mente circa patriam vir prudens esse debet : ut ita reprehendat civitates errores, si neque frustra sit reprehensurus, neque ob reprehensionis studium periturus, vim autem patriæ per reipub. mutationem afferet nunquam : quando absque expulsione & cæde civium emendari non possit. Sed quietem aget, votòque precabitur optima & sibi & patriæ. Hoc igitur pacto ego vobis consulerem. Consulebam similiter Dionysio unà cum Dione : ea videlicet ratione quotidie vivere, qua suiipsius compos maxime redderetur : amicósque & familiares fidos haberet : ne idem sibi quod & patri accideret. » (P. 331; éd. de 1546, p. 936.)

P. 330, l. 24. *Sulemant de prier Dieu).* Rapprocher III, I, p. 15, l. 8.

P. 331, l. 21. *Nihil in speciem).* « Rien de plus trompeur que la superstition, qui couvre ses crimes de l'intérêt des dieux. » (Tite-Live, XXXIX, xvi.)

P. 331, l. 22. *L'extreme espece d'iniustice, selon Platon).* Dans la *République.* « Extrema... injustitia est, justum videri eum qui non sit justus. » (II, p. 361; éd. de 1546, p. 546.)

P. 331, l. 26. *Vndique totis).* « Tant de toutes parts les campagnes sont bouleversées. » (Virgile, *Bucol.*, i, 11.)

P. 332, l. 3. *Quæ nequeunt).* « Ce qu'ils ne peuvent emporter ou emmener, ils le détruisent, et leur bande criminelle incendie d'innocentes chaumières. » (Ovide, *Trist.*, III, x, 65.) Les éditions du xvie siècle que j'ai consultées portent au second vers :

« Et cremat insontes hostica turba casas. »

P. 332, l. 5. *Muris nulla fides).* « Nulle sécurité derrière les murs des villes, et les campagnes sont désolées par les pillages. » (Claudien, *In Eutrop.*, I, 244.)

P. 332, l. 19. *Perspicuitas).* « Car la discussion affaiblit l'évidence. » (Cicéron, *De natura deorum*, III, iv.)

P. 333, l. 5. *Sit mihi).* « Que je conserve seulement ce qui m'appartient actuellement, même moins, s'il le faut, et que je puisse vivre pour moi ce qui me reste de jours, si les dieux veulent m'en accorder encore. » (Horace, *Épîtres*, I, xviii, 107.)

P. 334, l. 14. *Potentissimus est).* « La véritable puissance consiste à être maître de soi-même. » (Sénèque, ép. 90.)

P. 335, l. 16. *Tantum ex publicis).* « Nous sentons les maux publics seulement dans la mesure où ils lèsent nos intérêts privés. » (Tite-Live, XXX, xliv.)

P. 336, l. 12. *Ie lui tends les mains).* « Credo et manus tollo. » (Cicéron, fragment de la *Consolation*, conservé par Lactance, III, 28.)

P. 336, l. 22. *Vne peste vehemente).* Dans sa *Chronique bourdeloise*, de Lurbes écrit : « 1585. Puis le moys de Juing la contagion est si grande à Bourdeaus iusques au moys de Decembre, que 14 000 & quelques personnes de compte fait en meurent. » (Éd. de 1594, f° 49 v°.)

P. 336, l. 28. *Mista senum).* « Vieillards et jeunes gens, pêle-mêle, s'entassent dans le tombeau; nulle tête n'échappe à la cruelle Proserpine. » (Horace, *Odes*, I, xxviii, 19.) Les éditions du xvie siècle, en particulier celle de Lyon 1545, présentent le même texte que Montaigne, mais on y lit *ac* iuvenum au lieu de *et* iuvenum.

P. 337, l. 24. *Videas).* « Vous eussiez vu les domaines des bergers déserts et les pâturages devenus une vaste solitude. » (Virgile, *Géorg.*, III, 476.) Montaigne substitue *videas* à *videat.*

P. 338, l. 15. *Les Neorites).* Cf. Diodore de Sicile, XVII, xxiii, f° 299 r°.

P. 338, l. 18. *Vn maneuure des miens).* On trouve une anecdote analogue chez Bouaystuau, *Théâtre du monde.* Un médecin, dit-il, raconte que pendant la peste de 1546 en Provence, celui qui était surpris de la peste « n'avoit autre espérance d'en guarir que par l'assault de la mort, et estoient si résoluz en cela, que soudain qu'ils se sentoient saisiz, eulx-mesmes prenoient un linceul et se cousoient tout vifs dedans, n'attendans autre chose, que le violent départ que l'ame avoit à faire d'avec le corps, son mortel habitacle. Ce qu'il dépose luy-mesme avoir veu et experimenté en plusieurs, et specialement en une femme, laquelle il appella par la fenestre, pour luy ordonner quelque remede pour son mal, laquelle il aperceut par ladicte fenestre où elle se cousoit elle-mesme en son linceul. De sorte que ceulx qui enterroient les pestiferez, estans entrez en sa maison quelque heure après, la trouverent morte et couchée au milieu de sa maison avec son suaire à demy cousu ». (Éd. de 1559, f° 70 r°.) Ce même récit est repris dans les mêmes termes par Jean de Marcouville, *Récit d'aucuns cas merveilleux* (vi). On trouve la même histoire et d'autres analogues dans le *Traité de la Peste* d'Ambroise Paré (ch. lv de l'édition de 1568, ch. lii de l'édition des œuvres de Paré de 1841, t. III, p. 460). Tout ce chapitre de Paré qui traite « des incommodités que la peste apporte entre les hommes... » est à rapprocher de la description que nous lisons dans cet Essai de Montaigne.

P. 338, l. 21. *Celle des soldats romeins).* Cf. Tite-Live : « Inventi sunt quidam mersis in effossam terram capitibus, quos sibi ipsos fecisse foveas, obruentésque

ora subjecta super humo injecta interclusisse spiritum apparebat. » (XXII, LI, p. 378.)

P. 339, l. 15. *En ont faict les hommes).* Cf. Plutarque, *De l'amour & charité des peres & meres envers leurs enfans* : « La nature retient & garde mieulx en icelles bestes brustes ce qui luy est propre, simple et entier sans le corrompre ny alterer d'aucune meslange estrangere : là où au contraire, il semble que les hommes en ont fait comme les parfumiers font de l'huile, par accoustumance & par le discours de leur raison ils y ont meslé tant d'opinions & tant d'avis adjoustez du dehors quelle en est devenue variable & particulière a chascun & n'a point retenu ce qui luy estoit propre & peculier. » (I, f° 100 v°).

P. 339, l. 27. *Exilia, tormenta).* Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Méditez l'exil, les tourments, la guerre, les maladies, les naufrages. » (Ép. 91.)

P. 339, l. 28. *Ut nullo sis). Id., ibid.* : « Afin que nul malheur ne vous trouve novice. » (Ép. 107.) Le texte est conforme à celui de l'édition de Bâle, 1557.

P. 340, l. 2. *Parem passis). Id., ibid.* : « L'appréhension de la douleur fait souffrir autant que la douleur même. » (Ép. 74.)

P. 340, l. 2. *Non sulemant le coup). Id., ibid.* : « Non ad ictum tantum exagitamur, sed ad crepitum. » (Ép. 74, p. 168.)

P. 340, l. 9. *Au rebours).* On peut opposer les idées que Montaigne exprime ici à celles qu'on trouve dans quelques-uns des premiers essais; voir en particulier I, XIV, et I, XX.

P. 340, l. 14. *Dit un des maistres).* Sénèque dans ses *Épîtres* : « Etiamsi futurum est, quid juvat dolori suo occurrere? Satis scito dolebit cum venerit, interim tibi meliora promitte... Et quoties incerta erunt omnia, tibi fave, crede quod mavis... » (Ép. 13, p. 96.) Il faut remarquer que Sénèque dans cette épître déclare ne pas parler la « lingua stoica » et dit qu'il a honte des arguments qu'il emploie. Il reprendra cependant les mêmes idées dans les épîtres 24 et 98.

P. 340, l. 16. *Que te sert il). Id., ibid.* : « Quid enim necesse est mala accersere, ac satis cito patienda cum venerint, præsumere, ac præsens tempus futuri metu perdere? Est sine dubio stultum, quia quandoque sis futurus miser, esse jam miserum. » (Ép. 24, p. 108.)

P. 340, l. 21. *Curis acuens).* « Aiguisant par des soucis l'esprit des mortels. » (Virgile, *Géorgiques*, I, 123.)

P. 341, l. 5. *Minus afficit).* « Nos sens sont moins affectés par la souffrance physique que par l'imagination. » (Quintilien, *Inst. orat.*, I, XII.)

P. 341, l. 7. *Le sentimant de la mort).* Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Mors... admota, etiam imperitis animum dedit, non vitandi inevitabilia. Sic gladiator tota pugna timidissimus jugulum adversario præstat, & errantem gladium sibi attemperat. At illa quæ in propinquo est, utique ventura, desiderat lentam animi firmitatem, quæ est rarior, nec potest nisi a sapiente præstari. » (Ép. 30, p. 116.) On remarquera que Montaigne, pour mettre la phrase de Sénèque d'accord avec sa propre pensée, efface les mots *a sapiente*.

P. 341, l. 16. *Incertam frustra).* « En vain, mortels, vous cherchez à connaître l'heure incertaine de votre mort et le chemin par où elle doit venir. » (Properce, II, XXVII, 1.) Le mot *frustra* est une addition de Montaigne. Le texte porte « At vos incertam... ».

P. 341, l. 18. *Pœna minor).* « Il est moins pénible de supporter un malheur soudain et sans incertitude, que de souffrir longuement le supplice de la crainte. » (Maximianus ou Pseudo-Gallus, *Élégies*, I, 277.)

P. 342, l. 7. *Tota philosoforũ).* « La vie des philosophes tout entière est une étude de la mort. » (Cicéron, *Tusc.*, I, XXX.) On peut voir au début de l'essai I, XX, p. 100, le commentaire tout différent que Montaigne donnait de cette pensée vers 1572.

P. 342, l. 18. *Quo me cunque).* « Sur quelque rivage que la tempête me jette, j'y aborde en hôte. » (Horace, *Épîtres*, I, I, 15.)

P. 342, l. 24. *L'opinion de Cæsar).* Voir essai II, XIII, p. 375, l. 10, et la note.

P. 342, l. 25. *Plus dolet).* « C'est s'affliger plus qu'il n'est nécessaire, que de s'affliger avant que ce soit nécessaire. » (Sénèque, ép. 98.) L'édition de Bâle 1557 écrit : « ... qui ante dolet quam necesse *sit.* »

P. 343, l. 14. *I'ay peur).* Tout ceci est emprunté

de Platon, *Apologie de Socrate*, mais très généralement Montaigne résume le texte de Platon; surtout en 1588 il le paraphrase avec beaucoup de liberté.

P. 343, l. 23. *Il est a croire pourtant).* Cf. Platon, *Apologie* : « Duorum enim alterum mors est. Nam aut tanquam nihil omnino sit, sensum nullum ullius rei retinet is qui decessit è vita : aut quemadmodum dicitur, permutatio quædam & transmigratio animæ ab hoc in alium locum. Sive ergo nullus remanet sensus, sed tanquam somnus quidam est, in quo quis somnium cernit nullum, admirabile lucrum erit in morte. Reor equidem, siquem oporteat ad eam noctem quam tanta transigit quiete, ut ne insomnium quidem ullum videret, alias noctes diesque vitæ totius conferre, atque dicere quot ipse noctes atque dies in vita melius dulciusque peregerit : reor, inquam, nedum privatum aliquem, sed nec magnum quidem regem, aliquas numerare posse. Si ergo tale quiddam est mors, lucrum esse equidem dico. Etenim nihil plus hoc pacto totum tempus quam nox una esse videtur. Sin autem mors est tanquam transmigratio quædam hinc in alium locum, ac vera sunt quæ dicuntur, videlicet in alio seorsum a nobis loco omnes defunctos esse, quidnam melius quam hoc esse potest... Siquis enim illuc profectus liber ab iis qui se profitentur judices esse, veros reperit judices qui judicare illic perhibentur, Minoem, Radamanthum, Æacum, Triptolemum, aliosque quotcunque semidei juste vixerunt. » (xxxii, p. 40; éd. de 1546, p. 479.)

P. 344, l. 3. *Les choses que ie sçay). Id., ibid.* : « Injurias autem inferre superiorique non obedire vel deo vel homini, malum turpeque esse scio. Hæc igitur quæ nescio, utrum bona sint, nunquam magis timebo, atque fugiam quam illa quæ mala esse cognosco. » (xvii, p. 29; éd. de 1546, p. 474.)

P. 344, l. 6. *Si ie m'en uois mourir). Id., ibid.* : « Sed jam hora est hinc abire, me quidem ut moriar, vos autem ut vitam agatis. Utri vero nostrum in melius eant, omnibus præterquam deo est incertum. » (xxxiii, p. 42; éd. de 1546, p. 480.)

P. 344, l. 14. *Vous ne pouués duhemant). Id., ibid.* : « Quid igitur cum sim talis, à vobis reportare dignus sum? Bonum certe... si modo pro dignitate revera existimetis, ac tale quidem bonum quale mihi conveniat. Quid igitur convenit viro egeno beneficoque?... Nullum certe est aliud præmium... quod magis virum talem deceat, quàm in Prytaneo publico sumptu nutriri, & multo quidem magis quàm siquis vestrum equo aut bigis, aut quadrigis Olympia vicerit. Nam ille quidem fecit ut felices videamini, ego vero ut sitis. Præterea ille nutritione non indiget, ego indigeo. » (xxvi, p. 36; éd. de 1546, p. 478.)

P. 344, l. 17. *Ne prenés pas a obstination). Id., ibid.* : « Forsan vestrum aliquis... graviter ferat, quòd cum levioribus etiam in causis reus multis cum lachrymis soleat deprecari, atque supplicare, ac filios in judicium producere, ut commiserationem commoveant, & alios domesticorum amicorumque permultos : ego nihil horum faciam, quamvis in extremo, ut videtur, discrimine constitutus. His ergo offensus aliquis contra me pertinacius irritetur, atque ipsa in ira sententiam contra me ferat. Siquis ergo inter vos ejus mentis est, ego tamen non censeo obsecrandum, sed hac ratione potius æque me hunc allocuturum. Sunt & mihi... cognati quidam. Neque enim, ut inquit Homerus, ex quercu vel petra, sed ex hominibus natus sum. Itaque & cognatos habeo... & filios tres, quorum unus jam adolescit, duo autem sunt parvuli. Nullum tamen eorum huc adducam, supplicaturus eo pacto a vobis absolvi. Curnam igitur nihil horum faciam? Non pertinacia ulla, neque contemptui... » (xxiii, p. 34; éd. de 1546, p. 475.)

P. 345, l. 7. *Aus guerres de mon païs). Idem., ibid.*, xvii.

P. 345, l. 10. *Ce n'est pas a mes prieres). Id., ibid.* : « Ad existimationem... & mei & vestri & civitatis totius non arbitror pertinere, ut hæc faciam hac ætate, & hoc nomine quod nactus sum, sive id verum sit, sive falsum... Non... ad hoc sedet judex, ut per gratiam concedat, sed ut judicet secundum leges. Atque id jurejurando promisit, non per gratiam cuicunque libuerit condonare, sed judicare secundum leges. Non igitur licet vel nobis assuefacere vos dejerare, vel vobis assuefieri. Neutri enim nostrum religionem servarent. Nolite ergo... exigere talia me apud vos agere, quæ neque honesta, neque justa,

neque sancta esse puto... Profecto si pergerem persuadere vobis, precandoque flectere cum juraveritis, docerem utique vos non putare deos esse, ac revera dum pro me defensionem paro, meipsum interim accusarem quasi deos nequaquam existimantem. Sed multum abest ut ita se res habeat : existimo namque esse deos... magis quam quisquam meorum accusatorum, ac vobis deóque permitto de me judicare, ut & mihi & vobis sit conducturum... » (XXIII et XXIV, pp. 34, 36; éd. de 1546, p. 477.)

P. 345, l. 17. *Les gens de bien).* *Id.*, *ibid.* : « Vos quoque... bene de morte sperare debetis, idque unum cogitare verum esse, viro videlicet bono nihil mali accidere posse neque viventi neque defuncto, neque res illius a diis negligi... » (XXXIII, p. 41; éd. de 1546, p. 480.)

P. 345, l. 22. *Ce grand orateur Lysias).* Cf. Diogène Laërce : « Philosophus... cum illi Lysias quam pro eo scripserat, apologiam recitasset : Bona, inquit, & præclara est oratio Lysiæ, mihi tamen minus congruit. Erat enim illa judiciali instituto vicinior, quàm ut philosopho convenire videretur. Percontanti Lysiæ, cur si bona esset, non sibi congrueret oratio : Nonne inquit, & indumenta & calciamenta speciosa esse possent, neque tamen mihi convenire? (II, XL et XLI, p. 121.) Voir aussi Cicéron, *De orat.*, I, LIV.)

P. 346, l. 1. *Une tenur).* Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Tenor vitæ per omnia consonans. » (Ép. 31.)

P. 346, l. 8. *Les Atheniens).* Cf. Plutarque, *De l'envie & de la haine* : « Les Atheniens eurent en telle haine & abomination les malheureux, qui par calomnie feirent mourir Socrates, qu'ils ne leur daignoient pas allumer du feu, ny leur respondre quand ils leur demandoient quelque chose, ny se laver aux estuves quand & eulx, ains commandoient aux serviteurs qui versoient l'eau de jetter toute celle où ils s'estoient lavez, comme estans pollue & contaminée, de peur d'avoir rien commun avec eulx, jusques à tant que ne pouvans plus supporter celle grande haine publique qu'on leur portoit, ils se pendirent et estranglerent eulx-mesmes. » (III, l. 108 v°.)

P. 347, l. 3. *Sic rerum summa).* « Ainsi se renouvelle l'universalité des choses. » (Lucrèce, II, 74.)

P. 347, l. 4). *Mille animas una).* « Mille vies naissent d'une mort. » (Ovide, *Fastes*, I, 380.)

P. 347, l. 16. *Il est bien plus aisé).* Voir la même pensée dans l'essai III, II, p. 187, l. 29.

P. 348, l. 3. *Ie m'en charge de plus fort).* En effet après 1588 Montaigne a multiplié démesurément les citations et les emprunts. Au sujet des emprunts de Montaigne, rapprocher ce qu'il en dit encore au début de l'essai I, XXVI, dans l'essai II, X, p. 101, l. 3, et dans l'essai III, IX, p. 228.

P. 348, l. 17. *Que Socrates exagite).* Dans l'*Euthydemus*.

P. 348, l. 25. *Vn president se vantoit).* Sur l'abus des citations anciennes, dans l'éloquence judiciaire de la fin du XVI[e] siècle, on peut voir Estienne Pasquier, lettre à Monsieur Loisel (au VII[e] tome de sa correspondance).

P. 350, l. 6. *I'eus parlé plus tost).* Montaigne semble avoir commencé à écrire vers l'âge de trente-neuf ans.

P. 350, l. 9. *Telle faueur gratieuse).* Montaigne fait sans doute allusion aux sentiments que la lecture des *Essais* inspira à Mademoiselle de Gournay.

P. 351, l. 8. *Ipsi animi).* « Il importe beaucoup à l'âme d'être dans un corps disposé de telle ou telle façon; car plusieurs qualités corporelles contribuent à aiguiser l'esprit, et plusieurs autres à l'émousser. » (Cicéron, *Tusc. Quaest.*, I, XXXIII.)

P. 352, l. 3. *Disoit de la siene).* Cf. Cicéron, *Tusc. Quaest.*, IV, XXXVII; *De fato*, V.

P. 352, l. 8. *Je ne puis).* Montaigne a souligné dans son Quinte Curce divers passages qui ont trait à la beauté corporelle et à son importance dans le commerce des hommes : voir en particulier Quinte Curce, VII, IX, 19. (Cf. *Revue d'histoire littéraire de la France* 1918, p. 603, annotation 92; voir aussi l'annotation 89.)

P. 352, l. 8. *Il l'appelloit).* Cf. Diogène Laërce, *Vie d'Aristote* : « Plerique Diogenem ita statuisse asserunt (pulchritudinem), ipsum autem donum formæ dixisse : Socratem verò modici temporis tyrannidem. » (V, p. 302.)

P. 352, l. 8. *Et Platon).* *Id.*, *ibid.* : « ... Platonem naturæ privilegium. » (V, p. 302.)

P. 352, l. 12. *Phryné perdoit).* Cf. Quintilien, *Institution oratoire*, II, xv, qui est probablement la source de Montaigne; — Sextus Empiricus adversus Mathematicos, II, LXV; — Athénée, au contraire (XIII), fait honneur de ce stratagème à l'avocat lui-même, l'orateur Hypéride.

P. 352, l. 18. *Vn mesme mot).* Καλος καγαθος.

P. 352, l. 21. *Que Platon dict).* Dans le *Gorgias* : « Arbitror equidem te cantilenam illam quæ circum in conviviis canitur audivisse, in qua cantores ita connumerant : Optimam rem esse omnium prosperam esse valetudinem, Secundo egregiam formam, Tertio divitias. » (VII, p. 452; éd. de 1546, p. 339.)

P. 352, l. 23. *Aristote dict).* Dans les *Politiques*, I, III.

P. 353, l. 1. *A celuy qui luy demandoit).* Cf. Diogène Laërce, *Vie d'Aristote* : « Percontanti cur honesta forma præstantibus diutius congredimur, cæci, inquit, hujusce interrogatio est. » (V, XX, p. 303.)

P. 355, l. 2. *Quid dixi).* « Qu'ai-je dit, j'ai ? C'est j'ai eu que je devais dire, Chremès ! » (Térence, *Heaut.*, I, I, 42.)

P. 355, l. 3. *Heu tantum).* « Hélas ! vous ne voyez plus en moi qu'un squelette décharné. » (Pseudo-Gallus ou Maximianus, I, 238.)

P. 357, l. 10. *Vne autrefois).* Une lettre de Montaigne, datée du 16 février 1588, nous fait connaître une mésaventure analogue qui lui advint lors d'un voyage à Paris. Il écrit au maréchal de Matignon que des ligueurs l'ont surpris dans la forêt de Villebois et qu'ils ont pillé son bagage. « La tempête est tombée sur moi, qui avois mon argent en ma boîte; je n'en ai rien recouvert, et la plupart de mes papiers et hardes leur sont demeurés. » On a pensé que c'est à cette aventure de février 1588 que Montaigne fait ici allusion (Cf. Paul Bonnefon, *Montaigne, l'homme et l'œuvre*, p. 428); mais les divergences qui séparent ces deux récits rendent une pareille hypothèse tout à fait incertaine.

P. 357, l. 23. *Tunc animis opus).* « C'est alors qu'il te fallut du courage, Énée, alors qu'il te fallut un cœur ferme. » (Virgile, *Én.*, VI, 261.) Montaigne substitue *tunc* à *nunc*.

P. 358, l. 4. *Iam prece Pollucis).* « Ayant déjà imploré Castor et Pollux. » (Catulle, LXVI, 65.)

P. 359, l. 11. *Vt magis peccari).* « Je voudrais qu'on n'eût pas commis de fautes; mais je n'ai pas le courage de punir celles qui sont commises. » (Tite-Live, XXIX, XXI.) Tite-Live écrit : « Natura quibusdam insitum esse ut magis peccari nolint quam... »

P. 359, l. 12. *On reprochoit).* Cf. Diogène Laërce, *Vie d'Aristote* : « Cùm sibi probro daretur, quòd flagitioso homini misericorditer tulisset opem, non, inquit, mores miseratus sum, sed hominem. » (V, XVII, p. 301.)

P. 359, l. 19. *Il ne scauroit estre bon).* Cf. Plutarque, *De l'envie et de la haine* : « On recite que Charillus... Roy de Lacedæmone, estoit homme fort doux & debonnaire : dequoy quelques uns le louans, son compagnon en la royauté leur respondit, Et comment seroit il bon, quand il n'est pas mauvais aux meschants ? » (III, f° 108 r°.)

P. 359, l. 21. *Diuersement & contrairement).* Voir essai II, XXXII, p. 528, l. 6.

P. 359, l. 22. *Il faut bien).* Cf. Plutarque, *Vie de Lycurgue* : « [Charillus] estoit homme de bonne & doulce nature, comme tesmoigne ce que Archelaus, qui estoit au mesme temps l'autre Roy de Lacedæmone, respondit à quelques uns qui en sa presence le louoient, disans que c'estoit une bonne personne : Et comment ne seroit il bon, dit il, quand il ne sçauroit estre mauvais non pas aus meschans mesmes ? » (IV, f° 29 r°.)

Chapitre XIII.

DE L'EXPERIENCE.

P. 360, l. 4. *Per uarios usus).* « C'est par différentes épreuves que l'expérience a produit l'art, en s'instruisant de l'exemple. » (Manilius, I, LIX.) Cette citation a été prise dans les *Politiques* de Juste Lipse (I, VIII).

P. 360, l. 12. *Diuersité & variété).* A propos de cette idée, voir la fin de l'essai II, XXXVII, et aussi les essais I, I, et II, I.

P. 360, l. 14. *Il s'est trouué des hommes).* Cicéron dit qu'il s'est trouvé à Delos plusieurs personnes qui, nourrissant un grand nombre de poules pour le profit, avaient accoutumé de dire, en voyant un œuf, laquelle de ces poules l'avait pondu. (*Académ.*, II, XVIII.)

P. 361, l. 6. *La ressemblance).* Cf. Plutarque, *De l'envie et de la haine* : « Les similitudes ne font pas tant un, comme les differences font autre et different. » (I, f° 107 v°.)

P. 361, l. 7. *Nature s'est obligée).* Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Exegit [natura] à se ut quæ alia erant, & dissimilia essent & imparia. » (Ép. 113, p. 269.)

P. 361, l. 18. *Nous auons en France).* On se plaint beaucoup à la fin du XVIe siècle de la confusion de la législation en France et spécialement du trop grand nombre de lois. Bodin dans sa *République* (VI, VI) rappelle que Solon fit peu de lois, que Lycurgue en fit moins encore et défendit de les écrire, il ordonna qu'on s'en remît toujours à l'équité naturelle des juges; et il ajoute : « Comme faisoit aussi Thomas le More, chancelier d'Angleterre; laissant toutes les peines à la discretion des magistrats, hormis l'adultère... qui est le moyen que plusieurs pensent le plus seur pourveu que les offices de judicature ne soient mis en vente : car il se cognoist à vue d'œil que plus il y a de loix plus il y a de procès sur l'interprétation d'icelles : cela se peut voir en ce royaume qui a plus de loix et de coustumes que tous les peuples voisins, et plus de procès que tout le reste de l'Europe, qui sont provignés de plus en plus depuis que le roy Charles VII et ses successeurs ont commencé à peupler ce royaume de loix faictes à la mode de Justinian avec une traisnée de raisons, contre la forme des anciennes ordonnances des rois et sages legislateurs. »

P. 361, l. 20. *Ut olim flagitijs).* « Autrefois c'était des crimes que l'on souffrait, aujourd'hui c'est des lois. » (Tacite, *Annales*, III, XXV.) Le texte de Tacite est : « Utque antehac flagitiis, ita tunc legibus laborabatur. » Montaigne a rencontré cette citation dans les *Politiques* de Juste Lipse (II, XI). Le chapitre II, XI, des *Politiques* est d'ailleurs à rapprocher de ce passage de Montaigne, car on y trouve longuement développée cette idée que le grand nombre des lois engendre les procès et beaucoup d'inconvénients.

P. 362, l. 9. *En voyla qui).* Cf. Guillaume Bouchet, *Sérées* : « Nous lisons que Ferdinand, roy d'Espagne, envoyant Perdrarias gouverneur es Isles occidentales nouvellement descouvertes, luy defendit de mener ny jurisconsulte ny advocat, afin de ne porter la semence de procès, où il n'en y avoit point. Car on

dit qu'en ce monde nouveau où ils vivent sans lettres, magistrats ne loy, qu'ils vivent plus légitimement et droictement que nous. Encores en tout l'Orient y a si peu de procès qu'en la province de Guzala la populace crée, seulement aux jours de foire, un justicier pour asseurer le cours de la traffique : et aux lisières du Royaume de Fez les habitants de la montagne Magnan arrestent les passans pour recevoir iustice d'eux. » (Sérée IX.) Guillaume Bouchet a copié la première phrase dans la *République* de Bodin (V, I), la seconde dans les *Discours philosophiques* de Pierre l'Hostal (Discours XV), édition de 1579, p. 263.

P. 362, l. 19. *Iugeant auec Platon).* Dans la *République* : « Malæ & turpis disciplinæ in civitate nullam majorem potes conjecturam capere, quàm summis judicibus ac medicis indigere, non modo abjectos homines & mechanicos, sed eos etiam qui liberali disciplina educatos esse se gloriantur. » (III, p. 405; éd. de 1546, p. 566.)

P. 363, l. 1. *Confusum est).* « Tout ce qui est divisé jusqu'à n'être que poussière devient confus. » (Sénèque, ép. 89.) Sénèque ne dit pas « confusum est » mais bien « simile confuso est ».

P. 363, l. 11. *Difficultatem facit).* « C'est la science qui crée les difficultés. » (Quintilien, *Inst. orat.*, X, III.

P. 363, l. 22. *Deux opinions semblables).* Rapprocher la fin de l'essai II, XXXVII.

P. 363, l. 28. *Que les glosses).* Depuis Budé, Rabelais, Tiraqueau, Alciat (voir le *De verborum significatione),* etc., la critique des glossateurs est devenue un lieu commun dans notre littérature.

P. 364, l. 14. *Mus in pice).* « Une souris dans de la poix » (prov. latin). Cf. Érasme, *Adages*, II, III, 68.

P. 364, l. 19. *Aux chiens d'Esope).* Cf. Plutarque, *Des communes conceptions contre les Stoïques* : « Nous ressemblons proprement à ces chiens la qu'Esope dit qu'ils brilloient apres certains cuyrs qu'ils voyoient flotter sur l'eau, & pour les cuyder avoir, ils se prirent à vouloir boire & avaller toute la mer, mais creverent plus tost que de toucher à ces cuyrs la. » (XIX, f° 579 r°.)

P. 364, l. 22. *Ce qu'un Crates).* Cf. Diogène Laërce : « Seleucus... grammaticus ait Crotoniatem quendam in eo, quem Catacolymbitem inscripsit libro, tradere Cratem quendam hunc librum primo Græcis invexisse, ac dixisse, librum ipsum Delio aliquo indigere natatore, qui in illo non suffocaretur. » (IX, IX, p. 585.) Diogène Laërce prête le même mot à Socrate. Cf. *Vie de Socrate*, II, XXII, p. 110.

P. 365, l. 6. *Ce que declaroit assez Apollo).* Rapprocher Plutarque, *Pourquoi la prophétisse Pythie ne rend plus ses oracles en vers.* (XXVI, f° 635 r°.)

P. 365, l. 11. *Ainsi voit l'on).* Cf. La Boëtie, pièce à Marguerite de Carle. (P. 255.) On remarquera que le texte donné ici par Montaigne diffère en quelques points de celui de l'édition princeps que reproduit l'édition Bonnefon. Montaigne cite de mémoire le texte de son ami. Pourtant, au deuxième vers, le texte qu'il donne, « roulant », est probablement le bon.

P. 366, l. 11. *Suiuant Aristote).* Dans la *Morale à Nicomaque*, IV, XIII.

P. 366, l. 16. *I'ay veu en Alemagne).* Cf. *Journal de voyage* : « On tient qu'à la verité il est peu de villes qui n'ayent quelque chose de particulier en leur creance ; et sous l'autorité de Martin qu'ils reçoivent pour chef, ils dressent plusieurs disputes sur l'interpretation du sens ez escrits de Martin. » (P. 104.)

P. 366, l. 18. *Est verbale).* Rapprocher l'essai II, XII, p. 261. l. 22.

P. 366, l. 24. *Ie sçay mieux que c'est).* On trouve la même idée dans le *Quod nihil scitur* de Sanchez (au début). Voir aussi Corneille Agrippa, *De incertitudine et vanitate scientiarum*, VII.

P. 367, l. 1. *La teste de Hydra).* Cette image se retrouve chez divers auteurs contemporains : cf. H. Estienne, *Apologie pour Hérodote* : « Pour une teste qu'on aura couppée à un procès, on luy en fait ressortir autant pour le moins qu'anciennement au serpent nommé hydra. » (XVII, VII.) Bodin, *République* : « Ceux-là qui ont tant faict de loix... ont faict comme Hercule, lequel couppant l'une des testes de l'hydre, il en voyoit renaistre sept. » (VI, VI.) Voir encore Sanchez, *Quod nihil scitur*, p. 52 ; De Belloy, *Examen du discours contre la loi salique* (éd. de 1587 possédée par Montaigne, p. 223) ; Montaigne, essai II, XX, p. 467, l. 2, et la note.

P. 367, l. 1. *Socrates demandoit).* Cf. Plutarque, *De la pluralité d'amis* : « Socrates demanda un jour à Memnon... que c'estoit que vertu. L'autre luy respondit audacieusement & promptement qu'il y avoit vertu d'enfant & de vieillard, d'homme & de femme, de magistrat & de privé & de maistre & de valet. Voila qui va bien, repliqua Socrates, nous ne te demandions qu'une vertu et tu nous en remues tout un exaim comme d'abeilles. » (I, f° 103 v°.) Voir aussi pour l'expression *De la vertu morale* : « Chrysippus... introduit en la philosophie un exaim comme disoit Platon et toute une ruchée par maniere de dire, de vertus. » (I, f° 31 r°.) Dans le premier de ces deux passages, Plutarque se souvient du *Menon* de Platon, III, pp. 71-72 (éd. de 1546, p. 15.).

P. 367, l. 8, *Si nos faces).* Cf. saint Augustin, *Cité de Dieu* : « Quis... consulta ratione non videat in hominum innumerabili numerositate, & tanta naturæ similitudine valde mirabiliter sic habere singulos singulas facies, ut nisi inter se similes essent, non discernerentur species eorum ab animalibus cæteris : & rursus nisi inter se dissimiles essent, non discernerentur singuli ab hominibus cæteris. » (XXI, VIII, p. 626.)

P. 368, l. 18. *Philippus).* Cf. Plutarque, *Les dicts notables des anciens Roys...* : « Machetas quelquefois plaidoit une cause devant luy qui sommeilloit, de maniere qu'à faulte d'avoir bien compris & entendu le faict, il le condemna à tort : parquoy Machetas se prit à crier tout hault, qu'il en appelloit. Philippus indigné de cela, luy demanda incontinent, devant qui il appelloit de luy : Devant toymesme, Sire, respondit il, quand tu seras bien esveillé, & que tu voudras plus attentivement comprendre mon faict. Philippus picqué de ces paroles, se leva en pieds, & pensant mieux à soy, cogneut qu'il avoit fait tort à Machetas par sa sentence, & neantmoins ne voulut point revoquer ne casser son jugement, mais luy mesme paya de son argent, autant comme pouvoit valoir la chose dont il estoit question au procès. » (F° 192 r°.)

P. 368, l. 29. *Qu'il est forcé de faire tort).* Cf. Plutarque, *Instruction pour ceulx qui manient affaires d'estat* : « On recite & remarque une sentence de Jason, celuy qui jadis fut tyran de la Thessalie, laquelle il disoit & repetoit souvent, toutes & quantes fois qu'il forceoit ou outrageoit quelques uns des particuliers habitans du païs, Qu'il est force de faire injustice en petites choses, qui veult venir à chef de faire justice es grandes : & qu'il est necessaire de faire tort en destail, qui veult faire droict en gros. Mais quant à ceste sentence là, il est aisé à veoir de prime face, que c'est une instruction propre pour un qui se veult faire seigneur, & usurper la tyrannie. » (XXI, f° 173 v°.)

P. 369, l. 2. *Que l'humaine iustice). Id., Pourquoy la justice divine differe souvent la punition des maléfices* : « Comme en la medecine, tout ce qui est utile est aussi juste & honeste... autant meriteroit d'estre mocqué & repris, celuy qui estimeroit qu'il y eust es punitions autre chose de juste que ce qui peult guarir & curer le vice. » (XVI, f° 265 r°.)

P. 369, l. 5. *Les Cyrenaiques).* Cf. Diogène Laërce, *Vie d'Aristippe* : « Nihilque natura justum esse, aut honestum vel turpe, sed consuetudine ac lege. » (II, XCIII, p. 151.)

P. 369, l. 6. *Et des Theodoriens). Id., ibid.* : « Furto quoque & adulterio, & sacrilegio, cùm tempestivum erit daturum operam sapientem. » (II, XCIX, p. 155.)

P. 369, l. 9. *Comme Alcibiades).* Cf. Plutarque, *Vie d'Alcibiade* : « Il y eut quelcun qui le recogneut & luy dit, Comment, Alcibiades, ne te fies tu pas à la justice de ton païs ? Ouy bien, dit il, s'il estoit question de toute autre chose, mais de ma vie je ne m'en fierois pas à ma propre mere, doubtant que par mesgarde elle ne meist la febve noire en cuidant mettre la blanche. » (XIII, f° 138 v°.)

P. 369, l. 18. *En la Chine).* Cf. Gonçalès de Mendoza, *Histoire de la Chine* : « Le prince despeche secrettement d'an en an à chasque Province des autres juges et Visiteurs, nommez Leuchis, qui sont personnages de mise et ausquels il se fie beaucoup pour la grande experience qu'il a de leurs services, ensemble de leur vie et mœurs, et bonne administration de la justice. Ces Visiteurs vont s'enquestant de lieu en lieu, et de ville à autre, sans se donner à cognoistre, et s'informant secrettement des torts et griefs que font les justiciers de la Province : obtenant du roy

pour cest effet tant de pouvoir et d'autorité par les lettres de provision et commission à eux adressantes, que sans recourir à luy, ils peuvent et leur loist, en trouvant les juges en faute, les apprehender et punir, ou les suspendre pour un temps, ou bien les priver entierement, et en somme faire tout ce que bon leur semblera, conformément à leur pouvoir et commission...

» A celuy qui merite d'estre puny ou repris, ia luy fait oster premierement les marques de juges... puis fait executer incontinent la sentence qu'il a donnée contre iceluy. Et s'il y a suspension portée par icelle, il prouvoit aussi tost d'autres juges au lieu et place de ceux qui sont suspendus, admonestant les nouveaux promeus par la peine exemplaire des autres de bien verser en l'Office où il les commet au nom du roy. Ces Visiteurs ont pouvoir et puissance aucunefois de recompenser ceux qu'ils trouvent avoir bien et deüement exercé leur charge voire jusques à les pouvoir installer aux places et charges plus honorables. De maniere qu'estant ainsi apparente et manifeste la recompense qu'il y a pour les bons, et la punition rigoureuse qui est asseurée pour les mauvais : cela est cause que ce Royaume de la Chine est l'un des mieux gouvernez qui soyent au monde. » (Pp. 70 et 72.)

P. 370, l. 19. *Elles sont souuāt faictes).* Rapprocher Platon, *Gorgias*, XLIV, p. 489.

P. 371, l. 13. *Qua Deus hanc).* « Par quel art Dieu gouverne le monde; par où s'élève la lune et par où elle se retire, et comment réunissant son double croissant, elle se retrouve chaque mois dans son plein; d'où viennent les vents qui commandent la mer et quelle est l'influence du vent du midi; par quelles eaux sont formés incessamment les nuages; s'il doit venir un jour qui détruise le monde... Cherchez, vous que tourmente le besoin d'approfondir ces mystères. » (Properce, III, v, 26, pour les six premiers vers, et Lucain, I, 417, pour le dernier.)

P. 372, l. 23. *C'est tousiours).* Rapprocher l'essai III, II, p. 21, l. 7.

P. 373, l. 27. *Fluctus uti primo).* « De même, sous le premier souffle du vent, la mer blanchit, puis, peu à peu, s'enfle, soulève ses ondes et bientôt se dresse du fond de l'abîme jusqu'aux astres. » (Virgile, *Énéide*, VII, 528.)

P. 374, l. 8. *Ce Dieu de science).* (Apollon). Cf. Plutarque, *Que signifioit ce mot* Ei.

P. 374, l. 10. *Platon dict).* Voir essai I, III, p. 14, l. 14, et la note. Voir aussi le *Charmide* : « Fermè namque hoc ipsum temperantiam esse arbitror, seipsum cognoscere, illique assentior qui præceptum hoc templo Apollinis ipsius inscripsit... » (XII, p. 164; éd. de 1546, p. 283.)

P. 374, l. 11. *Socrates).* Cf. Xénophon, *Mémorables*, IV, II.

P. 374, l. 15. *Cette platonique subtilité).* Cf. Platon, *Menon* : « Nam si noscit, nulla inquisitione opus est, sed neque quod nescit investigabit : non enim novit quid querat. » (XIV, p. 80; éd. de 1546, p. 18.)

P. 374, l. 21. *Come Socrates).* Cf. Xénophon, *Mémorables*, IV, II, 24 et 29.

P. 375, l. 2. *Nil hoc est turpius).* « Rien n'est plus honteux que de faire marcher l'assertion et la décision avant la perception et la connaissance. » (Cicéron, *Acad.*, I, XII.) Cicéron écrit : « Neque hoc quidquam esse turpius... »

P. 375, l. 3. *Aristarchus).* Cf. Plutarque, *De l'amitié fraternelle* : « Aristarchus se mocquant du grand nombre des Sophistes contrefaisans les Sages qui estoient de son temps, disoit, que anciennement à peine y avoit eu sept Sages par le monde, mais de nostre temps, disoit il, à peine pourroit on trouver autant d'hommes ignorans comme nous avons de Sophistes. » (I, f° 81 v°.)

P. 375, l. 13. *Cui, cum tetigere).* « Qui, lorsqu'il avait touché sa mère, sentait une nouvelle vigueur dans ses membres. » (Lucain, IV, 599.) Il s'agit d'Antée.

P. 375, l. 20. *Antisthenes).* Cf. Diogène Laërce, *Vie d'Antisthène* : « Postremò Socrati sese addixit, tantúmque cum illo profecit, ut moneret discipulos, ut sui sub Socrate essent condiscipuli. » (VI, II, p. 348.)

P. 375, l. 22. *Ce dogme de sa secte stoique). Id., ibid.* : « Sufficere virtutem ad beatam vitam nullo indigentem, nisi Socratis viribus. » (VI, XI, p. 352.) Cf. I, XXXIX, p. 314, l. 5.

P. 376, l. 10. *Ce qu'il me faut fuyr)*. Rapprocher l'essai III, VIII, p. 175, l. 5.

P. 376, l. 15. *Sed neque)*. « Mais il serait impossible d'en énumérer toutes les espèces et d'en dire tous les noms. » (Virgile, *Géorg.*, II, 103.)

P. 376, l. 24. *Sola sapientia)*. « Il n'y a que la sagesse qui soit tout entière enfermée en elle-même. » (Cicéron, *De fin.*, III, VII.)

P. 377, l. 1. *Ie trouue mal-aisé)*. Rapprocher l'essai II, I, tout entier. Voir spécialement p. 2.

P. 377, l. 5. *Au roy de Macedoine Perseus)*. Cf. Tite-Live : « Nulli fortunæ adhærebat animus per omnia genera vitæ errans, uti nec sibi, nec aliis, quínam homo esset satis constaret. » (XLI, XX, 877.)

P. 377, l. 21. *Platon ordone)*. Dans le *Gorgias* : « Censeo... in eo qui alicujus probaturus sit animam, utrum illa quidem recte instituta sit, nécne tria potissimum requiri, quæ in te sunt omnia : scientiam primo : deinde opinionem, prudentis scilicet atque benevoli : tertio audaciam. » (XLII, p. 487; éd. de 1546, p. 354.)

P. 377, l. 26. *Dum melior*). « Quand un sang meilleur me donnait des forces et quand la vieillesse n'avait pas encore blanchi mes deux tempes. » (Virgile, *Én.*, V, 415.)

P. 378, l. 12. *Ce seroit vn office)*. L'idée de cet office vient de l'antiquité. L'empereur Titus demande à Apollonius des enseignements politiques; celui-ci propose un de ses disciples qui se tiendra toujours auprès de l'empereur et lui parlera avec une entière franchise; Titus accepte. L'anecdote a été reprise au XVI[e] siècle par Bouaystuau dans l'*Histoire de Chelidonius* (prologue du translateur). — Machiavel, dans le chapitre XXIII du *Prince*, propose que le prince fasse choix de quelques hommes sages et leur donne la liberté entière de lui dire toute la vérité lorsqu'il les interrogera. Il doit du reste les consulter sur toute question, écouter leurs avis, leur témoigner par sa conduite qu'ils lui agréent d'autant plus qu'ils parlent avec plus de franchise.

P. 378, l. 23. *Quod sit)*. « Qui voulût être ce qu'il est, et qui ne désirât rien de plus. » (Martial, X, XLVII, 12.) Montaigne change la personne des verbes.

P. 379, l. 18. *Rude & perilleus essay)*. Rapprocher Tacite, *Histoires* : « Nam suadere principi quod oporteat, multi labores. » (I, XV, p. 340.)

P. 379, l. 27. *Tibere disoit)*. *Id.*, *Annales* : « Solitúsque eludere medicorum artes, atque eos qui post tricesimum ætatis annum ad internoscenda corpori suo utilia vel noxia, alieni consilii indigerent. » (VI, XLVI, p. 176.) Voir aussi Suétone, *Vie de Tibère*, XXVIII, et Plutarque, *Préceptes de santé*, XXIII.

P. 380, l. 1. *Apris de Socrates)*. Cf. Xénophon, *Mémorables* : « Monebat item suos auditores, ut magnam haberent valetudinis curam... Qui enim ipsum se ita observaret, difficile medicum quempiam reperturum, cui ea sint magis cognita. » (IV, VII, 9.)

P. 380, l. 7. *Platon auoit raison)*. Dans la *République* : « Medici quidem sufficientissimi evaderent, si ab ineunte ætate ultra discendæ artis studium inter plurimos corpore male affectos conversarentur, ipsique omni morborum genere laborarent, naturaque imbecilla essent. » (III, p. 408; édition de 1546, p. 567.)

P. 380, l. 21. *Tandem efficaci)*. « Enfin, je salue une science qui se traduit par des résultats. » (Horace, *Épod.*, XVII, 1.) Horace écrit *jam jam*, que Montaigne remplace par *tandem*.

P. 381, l. 1. *Qu'ils vendent des drogues)*. Rapprocher Plutarque, *Comment on pourra apparceuoir que l'on amende en l'exercice de la vertu* : « Il ne faut non plus estimer que ces manieres de gens là facent actes de philosophes, que ceulx qui vendent les drogues medicinales & les simples, facent actes de medecins. » (VIII, f° 115 v°.)

P. 381, l. 22. *Vous faites malade vn Aleman)*. Dans le *Journal de voyage* on lit cette phrase écrite pendant le séjour de Montaigne en Allemagne : « On n'a à son avis (selon l'avis de Montaigne : c'est son valet qui écrit) à se plaindre que du coucher pour les homes délicats; mais qui porteroit un materas qu'ils ne connoissent pas là, et un pavillon dans ses coffres, il n'y trouveroit rien à dire. « (P. 105.)

P. 381, l. 27. *A Auguste)*. A Augsbourg (Augusta Vindelicorum). Montaigne passa par cette ville en allant en Italie dans le mois d'octobre 1580 (*Journal de voyage*, p. 118). Il ne parle point dans son Journal

de cet entretien avec un Allemand sur les poêles et les cheminées.

P. 381, l. 29. *A condamner leurs poyles).* Cf. *Journal de voyage* : « Nous nous applicames incontinant à la chaleur de leurs poiles, et est nul des nostres qui s'en offençat. Car depuis qu'on a avalé une certene odeur d'air qui vous frappe en entrant, le demurant c'est une chaleur douce et eguale. M. de Montaigne, qui couchoit dans un poile, s'en louoit fort, & de santir toute la nuict une tiedeur d'air plaisante et moderée. Au moins on ne s'y brusle ny le visage ny les botes, et est on quitte des fumées de France. Aussi là où nous prenons nos robes de chambre chaudes et fourrées entrant au logis, eus au rebours se mettent en pourpoint, et se tiennent la teste descouverte au poile; et s'habillent chaudement pour se remettre à l'air. » (P. 92.)

P. 382, l. 11. *En Seneque).* Dans ses *Épîtres* : « Quædam nostra demum prodisse memoria scimus ut... impressos parietibus tubos, per quos circumfunderetur calor, qui ima simul & summa foveret æqualiter. » (Ép. 90, p. 214.)

P. 382, l. 18. *Si disoit Euenus).* Cf. Plutarque, *Questions platoniques* : « Evenus souloit dire que le feu estoit la meilleure saulce du monde. » (VIII, f° 546 r°.)

P. 383, l. 19. *Ce que dict Aristote).* Cf. Diogène Laërce, *Vie de Pyrrhon* : « Andron item Argivus, ut ait Aristoteles, per arida Libyæ loca absque potu, iter agebat. » (IX, LXXXI, p. 631.)

P. 383, l. 20. *Vn gentil-homme).* Il s'agit du marquis de Pisany, Jean de Vivonne, qui a été ambassadeur en Espagne, de 1572 à 1583, puis à Rome. (D'après une note d'Antoine de Laval, citée par Courbet dans la notice biographique de son édition de Montaigne, p. 153.) Sur ce personnage on peut consulter Guy de Brémond d'Ars, *Jean de Vivonne, sa vie et ses ambassades,* Paris, 1884.

P. 384, l. 3. *Et Seneque).* Dans l'épître 56, Sénèque énumère tous les bruits qui l'assaillent dans son cabinet d'étude placé à proximité d'un établissement de bains, et il déclare n'être pas incommodé : « Jam me sic ad omnia ista duravi, ut audire vel pausarium possim, voce acerbissima remigibus modos dantem. Animum enim cogo sibi intentum esse, nec avocari ad externa. Omnia licet foris resonent, dum intus nihil tumultus sit, dum inter se non rixentur cupiditas & timor, dum avaritia luxuriaque non dissideant, nec altera alteram vexet. » (P. 139.)

P. 384, l. 9. *Socrates respondoit).* Cf. Diogène Laërce, *Vie de Socrate* : « Dicenti Alcibiadi non esse tolerabilem Xanthippen adeò morosam, Atqui ait, ego ita hisce jampridem assuetus sum, ac si jugiter sonum trochlearum audiam. » (II, XXXVI, p. 119.)

P. 384, l. 15. *Seneque en sa iunesse).* « Abstinere animalibus cæpi & anno peracto non tantum facilis erat mihi consuetudo, sed dulcis... Quæris quomodo desierim? In Tiberii Cæsaris principatum juventæ tempus inciderat, alienigenarum sacra movebantur. Sed inter argumenta superstitionis ponebatur, quorundam animalium abstinentia. Patre itaque meo rogante..., ad pristinam consuetudinem rediit. » (Ép. 108, p. 261.)

P. 384, l. 18. *Il print quãd et quand). Id., ibid.* : « Laudare solebat Attalus culcitram quæ resisteret corpori. Tali utor etiam senex in qua vestigium apparere non possit. » (Ép. 108, p. 262.)

P. 385, l. 8. *Disent les sages).* Cf. Plutarque, *Du bannissement ou de l'exil).* « Ce beau precepte des Pythagoriens seroit bien sage & bien utile à prattiquer en cest endroict, Choisy la voye qui est la meilleure, l'accoustumance te la rendra aggreable & plaisante. » (VII, f° 126 r°.)

P. 385, l. 18. *Ad primum lapidem).* « Veut-il faire une promenade jusqu'à la première borne milliaire, l'heure du départ est prise dans son livre d'astrologie; si pour se l'être frotté, il sent de la démangeaison au coin de l'œil, point de remede avant d'avoir consulté son horoscope. » (Juvénal, VI, 576.) Dans les éditions du XVIe siècle que j'ai consultées, on lit *possit* au lieu de *quaerit.*

P. 385, l. 21. *Il se reiettera).* Montaigne avait déjà exposé ces idées dans l'essai I, XXVI, et, en 1580, lors de son voyage, elles avaient été censurées à Rome. (Cf. *Journal de voyage,* p. 250.)

P. 385, l. 29. *Comme disoit Philopœmen).* Cf. Plutarque, *Vie de Philopœmen* : « Là où il fault que gens de guerre soient faicts et accoustumés à toute

diversité et à toute inégalité de vie. » (I, f° 250 r°.) Ce n'est point Philopœmen qui parle ainsi; ce sont des personnages qu'interroge Philopœmen.

P. 386, l. 14. *Sans nape).* Dans le *Journal de voyage* on voit Montaigne très préoccupé de remarquer partout où il passe les usages variés qui concernent la table, et en particulier l'emploi des nappes, des serviettes, des assiettes qui tantôt sont de bois, tantôt d'étain et tantôt de terre, etc. On peut voir entre autres, pp. 81, 101, 136, 169, 191, 214, etc. Pour ce qui est de l'usage des nappes, voir en particulier p. 315. Montaigne remarque curieusement aussi qu'en certains endroits on ne met pas la main aux plats : « De tout ce qui se sert à table, le Tranchant en donne sur des assietes à ceus qui sont assis en ce rang-là, qui ne metent point la mein au plat, et ne met-on guiere la main au plat du mestre. » (P. 215.) En Suisse, il se plaint de l'insuffisance du nombre des serviettes qu'on met à sa disposition. « Toutefois en Souisse il disoit qu'il n'en souffroit nulle, que de n'avoir à table qu'un petit drapeau d'un demy pied pour serviette, et le mesme drapeau, les Souisses ne le deplient pas sulemant en leur disner, et si ont force sauces et plusieurs diversités de potages; mais ils servent tousjours autant de cueillieres de bois, manchées d'argent, come il y a d'homes. Et jamais Souisse n'est sans cousteau, duquel ils prennent toutes choses et ne mettent guiere la main au plat. » (P. 90.) En Italie, même remarque : « Perchè quel ch' aveva promesso per il servigio di tavola di toaillie, e serviette, era troppo scarso (atteso ch' in Italia s' usa pochissimo di mutar serviette che quando si muta la toaillia; e la toaillia, due volte la settimana), lasciavamo gli servitori far per loro le spese : noi all' osteria a 4 julli ogni giorno. » (P. 393.)

P. 386, l. 16. *Fourchete).* On sait qu'au XVIe siècle l'usage de la fourchette est tout à fait exceptionnel en France, et qu'il est une innovation toute récente; mais en Italie Montaigne l'avait trouvé très répandu dans la bonne société. En 1608 le voyageur anglais Thomas Coryate déclare que la fourchette est inconnue à Paris; c'est en Italie qu'il la découvre et il dit qu'elle y est tout à fait usuelle. En France on en fait usage à la cour d'Henri IV, mais c'est seulement dans la seconde moitié du XVIIe siècle que les grands seigneurs cesseront de prendre les mets dans le plat et de les manger avec leurs doigts.

P. 386, l. 19. *De ce laborieux soldat Marius).* Cf. Plutarque, *Comment il fault refrener la cholere* : « Et se fault semblablement accoustumer à se servir de tous vases & vaisselles indifferemment, & non pas s'astraindre à user de cestuy-cy ou cestuy là sans autre, comme font aucuns, encore qu'il y ait grande compagnie, qui ont en particuliere recommandation un certain gobelet ou une couppe ainsi que lon escrit du vieil Marius, & ne bevroient jamais en d'autre. » (XIII, f° 61 v°.)

P. 387, l. 3. *D'un long serain).* Dans le *Journal de voyage* nous voyons effectivement que le « serain » incommode Montaigne : « Nous en partîmes lendemein trois heures avant le jour, tant il avoit envie de voir le pavé de Rome. Il trouva que le serein donnoit autant de peine à son estomac le matin que le soir, ou bien peu moins, et s'en trouva mal jusqu'au jour, quoyque la nuit fut sereine. » (P. 204.)

P. 387, l. 24. *Comme fit Cæsar).* Cf. Plutarque, *Vie de César* : « Et si tumboit quelque fois du mal caduc, lequel luy prit la premiere fois, comme lon dit, à Cordube ville d'Hespagne : mais il ne se servit pas de la foiblesse de son corps pour une couverture de se traitter mollement & delicatement, ains au contraire il prit les labeurs de la guerre comme une medecine pour guarir l'indisposition de sa personne, combattant à l'encontre de sa maladie en estant continuellement par chemin, en vivant sobrement, & en couchant à l'air ordinairement : car la plus part des nuicts, il dormoit dedans un chariot, ou dedans une littiere, employant par ce moien son repos à faire tousjours quelque chose, & de jour en allant par païs visitant les villes, les places fortes, ou les camps fortifiez. » (V, f° 497 v°.)

P. 388, l. 9. *Natura homo).* « Par nature l'homme est un animal propre et délicat. » (Sénèque, ép. 92.)

P. 388, l. 25. *An vivere).* « La vie est-elle d'un si grand prix ? »

P. 388, l. 26. *Cogimur a suetis).* « On nous force à renoncer à nos habitudes et nous cessons de vivre pour prolonger notre existence... Je ne pense pas

qu'il faille mettre au nombre des vivants ceux à qui on rend incommodes l'air qu'ils respirent et la lumière qui les éclaire. » (Maximianus, I, 155, 247.)

P. 389, l. 11. *Ne pense rien vtile).* Rapprocher la fin de l'essai I, xxx.

P. 389, l. 22. *Quem circumcursans).* « Alors que voltigeait sans cesse autour de moi le brillant Cupidon tout resplendissant dans sa robe de pourpre. » (Catulle, LXVI, 133.) Les éditions du XVIe siècle que j'ai consultées écrivent :

Quam circumcursans *huc illuc* sæpe Cupido,
Fulgebat crocino *candidus* in tunica.

P. 389, l. 26. *Et militaui).* « Et j'ai combattu non sans gloire. » (Horace, *Od.*, III, XXVI, 2.)

P. 389, l. 28. *Sex me vix).* « A peine si je me souviens d'y être allé jusqu'à six. » (Ovide, *Amours*, III, VII, 26.) Le texte d'Ovide, que Montaigne s'amuse à transformer, est dans les éditions du temps :

Et memini numeros sustinuisse novem.

P. 390, l. 4. *Quartilla),* qui dit dans Pétrone, XXV : « Junonem meam iratam habeam, si unquam me meminerim virginem fuisse. »

P. 390, l. 5. *Inde tragus).* « Aussi eus-je de bonne heure du poil sous l'aisselle, et ma barbe précoce étonna ma mère. » (Martial, XI, XXII, 7.) *Meæ* est ajouté par Montaigne.

P. 390, l. 14. *Defienda).* « Que Dieu me défende de moi-même. »

P. 390, l. 21. *Farnel).* Médecin de Henri II, célèbre praticien né en 1497, mort en 1558. Voir De Thou, III, CCLXXXXVIII.

P. 390, l. 21. *L'Escale),* ou le célèbre J.-C. Scaliger, de Padoue (1484-1558); qui prétendait descendre de la famille della Scala.

P. 391, l. 5. *Quelqu'vn, en certaine eschole).* Cf. Plutarque, *Du trop parler* : « Carneades n'aiant pas encore grand nom, disputoit un jour au lieu député aux exercices, & pource qu'il cryoit à pleine teste, le maistre ou concierge du lieu luy envoya dire qu'il moderast un peu sa voix, car il l'avoit haultaine & forte. Carneades luy repliqua, Donne moy donc le ton & la mesure que je doy tenir : & l'autre ne rencontra pas mal luy respondant, le ton & la mesure est l'ouye de celuy qui dispute avec toy. » (XXI, f° 96 v°.) Voir aussi Diogène Laërce, *Vie de Carnéade*, IV, LXIII, 287.

P. 391, l. 19. *Est quædam).* « Il y a une sorte de voix adaptée à l'ouïe, non tant par son volume que par sa propriété. » (Quintilien, *Inst. orat.*, XI, III.)

P. 391, l. 22. *Comme entre ceux qui iouent).* Cf. Plutarque, *Comment il fault ouïr* : « Tout ainsi comme en jouant à la paulme, il fault que celuy qui reçoit la balle se remue dextrement, au pris qu'il voit remuer celuy qui luy renvoye : Aussi au parler y a il quelque convenance de mouvement entre l'escoutant & le disant, si l'un & l'autre veult observer ce qu'il doit. » (XIV, f° 29 r°.) La même image se retrouve chez Sénèque, *De beneficiis* (II, XVII, et II, XXXII); mais Sénèque l'applique aux rapports non de deux personnes qui conversent, mais d'un obligé vis-à-vis de son bienfaiteur. Voir encore Guazzo, *Civil conversation* (trad. Chappuis, 1579, p. 171).

P. 392, l. 1. *La constitution des maladies).* Rapprocher Platon, *Timée* : « Omnis nanque morborum constitutio animalium naturæ quodammodo similis est. Sanè animalium compositio ab ipso generationis exordio certis temporum curriculis terminatur : idque & genus universum patitur, & animal unumquodque ab ortu fatale vivendi spatium in seipso exceptis necessariis passionibus, continet. Etenim trianguli, ab ipso initio singulorum vim possidentes usque ad certum tempus sufficienter ad usum vitæ cohærent, ultra id vita nemini prorogatur. Idem quoque constitutionis modus languoribus convenit. Quos siquis citra fatalem temporis cursum pharmacis amputare contenderit, ex parvis ingentes, ex paucis multi evadere consueverunt. » (P. 89; éd. de 1546, p. 732.)

P. 392, l. 4. *Ie suis de l'auis de Crantor).* Rapprocher Cicéron, *Tusc.*, III, VI.

P. 392, l. 20. *Micraines).* Rapprocher *Journal de voyage* : « Cete matinée j'eus une pesantur de teste et trouble de veue come de mes antienes migrenes, que je n'avois santi il y avoit dix ans. » (P. 307.)

P. 393, l. 2. *Indignare, si quid).* « Plains-toi, si l'on t'impose à toi seul une injuste loi. » (Sénèque,

ép. 91.) Le texte est celui des éditions contemporaines.

P. 393, l. 6. *Stulte, quid hæc).* « Insensé ! à quoi bon ces souhaits vains & ces vœux puérils ? » (Ovide, *Trist.*, III, VIII, 11.)

P. 393, l. 9. *Platon ne croit pas).* Dans sa *République* : « Corpora vero penitus interiori corruptione morbosa nequaquam aggressum fuisse [Æsculapium], diligentia victus & diuturna observantia in vita producere, ita ut & ægre viverent homines, & valetudinarios, quod inde sequitur, filios generarent. Neque vero censuit curandum, qui non posset in constituto & solito victu ac regula vivere, tanquam neque illi ipsi, neque civitati conferret. » (III, p. 407; éd. de 1546, p. 567.)

P. 393, l. 16. *Non secus instantem).* « Ainsi celui qui veut soutenir un bâtiment, l'étaie dans les endroits où il menace ruine; mais enfin vient le jour fatal où toute la charpente se désunit, et les étais tombent avec l'édifice. » (Maximianus, I, 171.)

P. 393, l. 21. *Comme l'armonie du monde).* Cf. Plutarque, *De la tranquillité de l'âme et repos de l'esprit* : « L'armonie du monde est composée de choses contraires, ne plus ne moins que d'une lyre & d'un arc : & n'y a rien du tout és choses humaines qui soit tout pur & net, ains comme en la Musique il y a des voix & des sons agus, & d'autres graves & n'est pas... musicien qui hait & fuit les unes, & aime les autres : mais celuy qui se sçait servir de toutes, & les mesler ensemble selon son art : aussi les affaires & occurrences humaines, aiants des contrequarres les unes avec les autres, d'autant que comme dit Euripides, Jamais le bien n'est séparé du mal, ains y a ne sçay quelle meslange pour faire que tout aille bien, il ne fault pas se descourager, ny se laisser aller par les unes, quand elles adviennent, ains fault faire comme les Harmoniques & musiciens en rebouchant tousjours la pointe des adverses par la recordation des prosperes, & embrassant tousjours les bonnes avec les mauvaises fortunes, faire une composition de vie bien accordante & propre à un chascun. » (XIV, f° 74 r°.)

P. 394, l. 2. *Ctesiphon).* Cf. Plutarque, *Comment il fault refrener la cholere* : « Nous voions que les petits enfans, quand ils sont courroucez deschirent tout, & s'aigrissent à l'encontre des femmes, & veulent que lon batte & chastie les chiens, les chevaux & les mulets, comme Ctesiphon l'escrimeur vouloit faire à coups de pied, & regibber à l'encontre de sa mule. » (VIII, f° 58 v°.)

P. 394, l. 18. *Vous en plaict-il).* Les consolations que son imagination prodigue ici à Montaigne rappellent un peu celles que Sénèque donne à Lucilius malade dans l'épître 78. Certains arguments se retrouvent de part et d'autre. Toutefois Sénèque propose surtout à son ami de laisser par sa patience un grand exemple de vertu; Montaigne vise surtout à vivre plus heureux.

P. 395, l. 10. *La crainte de ce mal).* Rapprocher l'essai II, XXXVII, p. 576.

P. 395, l. 15. *Quæ venit indigné).* « C'est seulement quand nous n'avons pas mérité le mal que nous avons le droit de nous en plaindre. » (Ovide, *Héroïd.*, V, 8.)

P. 396, l. 12. *Mais tu ne meurs pas).* Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Multorum mortem distulit morbus, et saluti illis fuit, videri perire. Morieris non quia ægrotas, sed quia vivis. » (Ép. 78.)

P. 397, l. 18. *A faute de memoire).* Cf. l'essai I, IX.

P. 397, l. 19. *Ie l'escris).* Effectivement le *Journal de voyage* est rempli de notes sur la santé de Montaigne.

P. 398, l. 11. *La chaleur de mes reins).* On trouvera des explications physiologiques analogues dans Paré, *Traité des pierres.*

P. 398, l. 25. *Les Stoyciens disent).* Cf. Plutarque, *Des communes conceptions des philosophes Stoiques* : « Le vice, dit il (Chrysippus), a son limite au regard des autres accidents, car il est aussi luy aucunement selon nature, & à fin que je die ainsi, il n'est pas du tout inutile, eu egard à l'univers, car autrement le bien ne seroit pas. » (X, f° 577 v°.)

P. 398, l. 29. *Lors que Socrates).* Cf. Platon, *Phédon* : « Socratem invenimus compedibus paulo ante solutum... Socrates autem... contraxit ad se crus, manuque perfricuit, atque inter fricandum sic inquit : Quam mira videtur... hæc res esse, quam nominant homines voluptatem, quamque miro naturaliter se habet modo ad dolorem ipsum, qui ejus

contrarius videtur... Si quis prosequitur capitque alterum, semper ferme alterum quoque accipere cogitur, quasi ex eodem vertice sint ambo connexa. Arbitror equidem Æsopum, si hæc animadvertisset, fabulam fuisse facturum. » (III, p. 60; éd. de 1546, p. 491.) Cf. essai II, XX, p. 465, l. 15, et voir la note.

P. 400, l. 2. *Il faict son ieu à part).* Rapprocher *Journal de voyage* : « Il sabbato 21 d' Ottobre alla mattina mi si spinse fuora un' altra pietra, la quale si fermò un pezzo nel canale, ma n' uscì pure senza dolore, e difficultà. Questa era più tosto tonda che altramente, dura, e massiccia, aspera pure, e rozza, bianca dentro, e rossa di sopra, assai più grande ch' un grano. In quel mentre buttai tuttavia arenella. Di quì si vede, che di se stessa la natura si scarica alcune delle volte; e si sente come un flusso di questa roba. Ringraziato sia Iddio, ch' esce fuora senza dolore d' importanza, e non disturba la mie azioni. » (P. 470.)

P. 400, l. 3. *Dix heures à cheual).* Rapprocher le *Journal de voyage* : « Des le chemin il se pleignoit de ses reins, qui fut cause, dict-il, qu'il alongea cete trete, estimant estre plus soulagé à cheval, qu'il n'eust esté ailleurs. » (P. 143.)

« Di là lasciando a man dritta Cremona a medesima distanza che Piacenza, seguitando una bellissima strada... mutando di posta in posta cavalli, i quale due poste io menai al galoppo per sentir le forze de i lombi : e non ci trovai nè mal, nè stracchezza : l'orina naturale. » (P. 481.) Rapprocher aussi essai III, IX, p. 242, l. 6, et p. 260, l. 10.

P. 400, l. 27. *Comme Cicero).* Dans le *De senectute*, ouvrage que Montaigne semble avoir lu à toutes les époques.

P. 401, l. 9. *A sentir le mal).* Rapprocher essai III, XII, p. 340.

P. 402, l. 4. *A mes repas).* Rapprocher *Journal de voyage* : « M. de Montaigne se louoit de leur coustume de disner et de souper tard, selon son humeur, car on n'y disne, aus bonnes maisons, qu'à deus heures apres midy, et soupe à neuf heures. » (P. 203.)

P. 402, l. 9. *Platon ueut).* Cf. Diogène Laërce, *Vie de Platon*, III, XXXIX, et Platon lui-même, *Lois*, VII, XIII, p. 808; éd. de 1546, p. 832.)

P. 402, l. 13. *On trouuoit à redire au grand Scipion).* Cf. Plutarque, *Instruction pour ceulx qui manient affaires d'estat* : « Les Romains ne trouvans autre chose à redire en Scipion, le blasmoyent de trop dormir. » (IV.) La phrase manque dans l'édition de 1572. Voir aussi *Qu'il est requis qu'un prince soit sçavant* : « On reprochoit... à Scipion qu'il aimoit à dormir. » (VI, f° 137 r°.)

P. 403, l. 15. *Que Platon estime).* Voir essai III, V, p. 144, l. 3.

P. 403, l. 20. *Pulchrumque).* « Il vous vient à l'esprit qu'il est beau de mourir en combattant. » (Virgile, *Én.*, II, 317.)

P. 404, l. 6. *Viuere, mi Lucili).* « Vivre, mon Lucilius, c'est combattre. » (Sénèque, ép. 96.) Le texte est celui des éditions contemporaines.

P. 404, l. 21. *Non hæc amplius).* « Désormais mes forces ne me permettent plus de braver les intempéries du ciel sur le seuil d'une maîtresse. » (Horace, ode III, X, 19.)

P. 405, l. 10. *Nec vitiant artus).* « Mon corps n'est pas atteint par les troubles de mon esprit. » (Ovide, *Trist.*, III, VIII, 25.)

P. 405, l. 22. *Quis tumidum guttur).* « Qui s'étonne de trouver des goitres dans les Alpes ? » (Juvénal, XIII, 162.)

P. 405, l. 23. *Non plus que ie ne regrette).* Rapprocher essai III, II, p. 195.

P. 406, l. 2. *Les songes sont).* On trouvera une grande confiance dans la divination par les songes chez Corneille Agrippa, *De occulta philosophia*, I, LIX.

P. 406, l. 4. *Res quæ in vita...).* « Si les hommes retrouvent en songe les choses qui les occupent dans la vie, et qu'ils méditent, qu'ils voient, qu'ils font lorsqu'ils sont éveillés, il n'y a pas lieu de s'en étonner. » (Cicéron, *De divinatione*, I, XXII, vers tirés d'une tragédie d'Attius, intitulée « Brutus ». Le texte est celui de l'édition de Paris 1538.)

P. 406, l. 7. *Platon dict).* Dans le *Timée* : « Prudentis vero duntaxat officium est, quæ à fatidico furentéque ingenio dormiendo vel vigilando pronunciata sunt, intelligere : & quæcumque visa illuxerint, ratiocinatione ita discernere, ut qua quídque ratione, & cui futurum aliquid, vel præteritum, præsénsve

bonum vel malum portendere videatur explanet. » (P. 71; éd. de 1546, p. 724.)

P. 406, l. 9. *Sinon les merueilleuses experiances).* Cf. Cicéron, *De divinatione* : « Est apud Platonem Socrates, quum esset in custodia publica, dicens Critoni suo familiari, sibi post tertium diem esse moriendum, vidisse se in somniis pulchritudine eximia fœminam, quæ se nomine appellans, diceret Homericum quendam ejusmodi versum,

Tertium te Phthiæ tempestas læta locabit.

Quod ut est dictum, sic scribitur contigisse. Xenophon Socraticus (qui vir & quantus in ea militia qua cum Cyro minore perfunctus est!) sua scribit somnia, quorum eventus mirabiles extiterunt... Quid singulari vir ingenio Aristoteles & penè divino, ipséne errat, an alios vult errore? quum scribit Eudemum Cyprium. » (I, xxv; t. IV, 249.)

P. 406, l. 10. *Les histoires disent).* Cf. Hérodote : « Et dit-on qu'ils [les Atlantes] ne mangent jamais chose qui reçoyve mort, & ne songent jamais. » (IV, 184; t. I, f° 308 v°.)

P. 406, l. 13. *Car Pythagoras).* Cf. Cicéron, *De divinatione* : « Pythagoras, & Plato locupletissimi authores, quo in somnis certiora videamus, præparatos quodam cultu atque victu proficisci ad dormiendum jubent. » (II, LVIII; t. IV, 280.)

P. 406, l. 17. *Theon le philosophe).* Cf. Diogène Laërce, *Vie de Pyrrhon* : « Theon autem Tithoreus Stoicus dormiens in somnis ambulabat, Periclisque servus in summo tecto. » (IX, LXXXII, 632.)

P. 406, l. 22. *L'opinion de Fauorinus).* Cf. Aulu-Gelle, *Nuits attiques*, XV, VIII. Montaigne prête à Favorinus l'opinion que, chez Aulu-Gelle, ce philosophe critique : « Verba... Phavorini... hæc sunt : Præfecti popinæ, atque luxuriæ negant cœnam lautam esse, nisi cùm libentissimè edis, tum auferatur, & alia esca melior atque amplior succenturietur. Is nunc flos cœnæ habeatur inter istos, quibus sumptus & fastidium pro facetiis procedit : Qui negant ullam avem, præter ficedulam, totam comesse oportere : cæterarum avium atque altifium, nisi tantum apponatur, ut à cluniculis inferiori parte saturi fiant, convivium putant inopia sordere. »

P. 407, l. 17. *Per quæ luxuria).* « Par lesquelles le luxe voudrait échapper à l'ennui des richesses. » (Sénèque, ép. 18.) Le texte de Sénèque porte : « per quod luxuria... »

P. 407, l. 20. *Si modica cœnare).* « Si tu ne sais pas te contenter d'un légume servi dans un modeste plat pour ton dîner. » (Horace, *Épîtres*, I, v, 2.)

P. 407, l. 22. *C'est tousiours vice).* Rapprocher ce que Montaigne a dit ci-dessus, p. 385 et suivantes.

P. 408, l. 1. *Vn pauure village).* D'après une tradition qu'aucun texte n'autorise, c'est au village de Papessus que Montaigne aurait été mis en nourrice.

P. 408, l. 3. *Magna pars).* « C'est une grande partie de la liberté qu'un ventre bien reglé. » (Sénèque, ép. 123.)

P. 408, l. 20. *La belle humeur de Chelonis).* Cf. Plutarque, *Vie d'Agis et de Cléomènes* (v, f° 555 r° et suivants).

P. 408, l. 29. *Apres l'exemple de Flaminius). Id., Vie de Flaminius* : « Et pource qu'il estoit convoiteux de gloire & d'honneur sur tout choses, quand il se presentoit quelque bel & grand exploit à faire, il le vouloit luymesme faire sans qu'autre y meist la main : & se trouvoit plus vouluntiers avec ceulx qui avoient besoin de son aide que avec ceulx, qui luy pouvoient aider & bien faire : pourautant qu'il estimoit les uns matiere d'exercer sa vertu, & les autres ses competiteurs au prochas d'honneur & de gloire. » (I, f° 258 r°.)

P. 409, l. 2. *A celuy de Pyrrhus). Id., Vie de Pyrrhus* : « Il estoit homme qui scavoit fort bien s'humilier envers les grands, dont il pouvoit tirer du profit, & s'insinuer en leur bonne grace, comme aussi estoit il grand mespriseur de ceulx qui estoient au dessoubs de luy. » (I, f° 270 r°.)

P. 409, l. 4. *Les longues tables).* En passant à Bâle, Montaigne écrit dans son *Journal de voyage* : « Les moindres repas sont de trois ou quatre heures pour la longueur de ces services; et à la vérité ils mangent aussi beaucoup moins hativement que nous et plus seinement. » (P. 83.)

P. 409, l. 7. *Sur la forme d'Auguste).* Cf. Suétone, *Vie d'Auguste* : « Convivia nonnunquam et serius inibat, et maturius relinquebat cum convivæ et

cœnare inciperent priusquam ille discumberet, et permanerent digresso eo. » (LXXI.)

P. 410, l. 1. *Ie les ayme peu cuites).* A Bâle, Montaigne trouve qu'« ils assechissent un peu trop leur viande ». (*Journal de voyage*, p. 83.)

P. 410, l. 7. *Bonnes iusques à l'excellence).* Dans le *Journal de voyage*, Montaigne se plaint d'une violente rage de dents qui le surprit aux bains de Lucques. Il est probable qu'il n'y était pas sujet. « La notte, e la mattina del Lunedì 4, fui crudelmente travagliato di dolor di denti : e continuai a dubitare non fusse qualche dente guasto. Masticava mastice la mattina senza pro veruno. Della alterazione che mi menava questo cocentissimo male, ne seguiva ancora la stitichezza del corpo. Per la quale non ardiva ripigliare il beveraggio del bagno : et in questo modo faceva pochissima cura. In su l'ora di desinare, e tre, o quattro ore dopo desinare, mi diede pace. Sulle venti mi si attaccò con tanta furia alla testa, et ambedue le guancie, ch' io non mi poteva reggere in piedi. Per la acutezza del dolore mi veniva voglia di vomitare. Era quando tutto in sudore, quando raffredato. Questo sentire, che m' assalisse d' ogni lato, mi dava a credere, che non fosse il male causato del vizio d' un dente. Perchè in questo ch' il lato manco fusse assai più tormentato, nondimeno ambedue le tempie, e il mento, e fino alle spalle, et alla gola, d' ogni verso sentiva alle volte grandissimo dolore : sì che trapassai la più crudele notte ch' io mi ricorda avere mai passata. Era veramente rabbia, e furore. » (P. 434.)

P. 410, l. 24. *Solon).* Cf. Hérodote : « De sa part j'assigne à l'homme des ans soixante & dix, pour l'accomplissement de sa vie. » (I, XXXII, f° 14 v°.)

P. 410, l. 26. ἄριστον μέτρον). Voir Diogène Laërce : « Cette *excellente médiocrité*, si recommandée autrefois, et en particulier par Cléobule, un des sept sages de la Grèce. » (I, XCIII.)

P. 411, l. 3. *Omnia quæ secundum).* « Tout ce qui arrive conformément à la nature doit être compté au nombre des biens. » (Cicéron, *De Senectute*, XIX.)

P. 411, l. 4. *Dict Platon).* « Mors quam morbi & vulnera intulerunt, violenta est atque molesta : quæ vero senio paulatim ad finem deducente naturaliter surrepit, inter omnia mortis genera levissima est & cum voluptate potius quàm dolore contingit. » (P. 81; éd. de 1546, p. 728.)

P. 411, l. 7. *Vitam adolescentibus).* « La vie est arrachée violemment aux jeunes gens. C'est la maturité qui termine celle des vieillards. » (Cicéron, *De Senectute*, XIX.)

P. 412, l. 3. *Mesler le poisson à la chair).* Dans le *Journal de voyage*, Montaigne remarque à Insprug (Innsbruck) : « Partout où nous avons esté ils ont cete coutume de servir du poisson parmi la cher, mais non pourtant au contrere, aus jours de poisson, mesler de la cher, au moins à nous. » (P. 137.)

P. 412, l. 6. *Epicurus ieusnoit).* Cf. Sénèque, ép. 18.

P. 412, l. 16. *Ce mesme Epicurus). Id., ibid.* : « Ante, inquit (Epicurus), circumspiciendum est, cum quibus edos et bibos, quam quid edas et bibas. » (Ép. 19.)

P. 412, l. 17. *Chilon).* Cf. Plutarque, *Le banquet des sept sages* : « Il me semble que Chilon feit tressagement, lequel estant hier convié à ce festin ne voulut jamais promettre d'y venir que premierement il ne sceust qui estoient les conviez, l'un apres l'autre. » (III, f° 151 r°.)

P. 413, l. 7. *Mes maux).* Rapprocher essai I, XXXVI.

P. 413, l. 30. *Les limites d'Auguste).* Cf. Suétone, *Vie d'Auguste*, LXXVII.

P. 414, l. 1. *La reigle de Democritus).* Cf. Érasme, *Adages* : « Idem (Plinius) scribit ad hunc modum, Numerum quoque Quaternarium Democritus condito volumine, & quare quaterni cyathi, sextariive non essent potandi. Huc nimirum allusit Horatius libro Odarum tertio. » (II, III, 1.)

P. 414, l. 3. *Les petis verres).* A Florence, Montaigne remarque dans son *Journal de voyage* : « Le vice des Allemans de se servir de verres grans outre mesure, est icy au rebours de les avoir extraordinairemant petits. » (P. 194.)

P. 414, l. 8. *On mesle celuy).* Rapprocher Guillaume Bouchet, *Sérées* : « Vinum lymphatum, cito potatum, gignit lepram. Alors se trouva un de nostre serée, qui accorda bien qu'il estoit bon à ceux qui mettoyent de l'eau en leur vin, de l'avoir meslée long temps avant que de boire. » (I, I, 18.)

P. 414, l. 9. *Ils disent que Cranaus)*. Selon Athénée, II, II, ce n'est pas Cranaus, mais Amphictyon, son successeur, qui fut l'inventeur de cet usage.

P. 414, l. 11. *I'estime plus decent)*. Rapprocher l'essai II, II, p. 17, l. 11, et la note.

P. 414, l. 14. *Vn aleman qui mit de l'eau)*. Rapprocher *Journal de voyage* : « Leur service de table est fort different du nostre. Ils ne se servent jamais d'eau à leur vin, et ont quasi raison : car leurs vins sont si petits, que nos gentilshommes les trouvoint encore plus foibles que ceux de Guascongne fort baptisés, et si ne laissent pas d'estre bien delicats. » (P. 81.)

P. 415, l. 5. *Sentir du trouble)*. Rapprocher *Journal de voyage* : « Sentivami ancora tal volta abbagliar gli occhi quando mi affaticava o a leggere, o a fissarli incontra a qualche objetto splendente e chiaro : e n' era in gran travaglio d' animo sentendo continuarmi questo difetto dal giorno che mi pigliò la migrena ultimamente presso a Firenze : cioè una gravezza di testa sur la fronte senza dolore, un certo annuvolar degli occhi che non mi curtava la vista, ma non so come me la turbava alle volte. » (P. 364).

P. 415, l. 21. *La châberiere du philosofe)*. Cf. Diogène Laërce, VII, CLXXXIII.

P. 416, l. 5. *Par fois mes doits)*. Voir ci-dessus, même essai, p. 386, l. 16, et la note.

P. 416, l. 5. *Diogenes)*. Cf. Plutarque, *Que la Vertu se peult enseigner & apprendre* : « Diogenes voyant un jeune garçon qui mangeoit gouluēment, donna un soufflet à son pædagogue. » (II, f° 39 r°.)

P. 416, l. 6. *Il y auoit a Rome des gens)*. Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Quod si velis dein, quemadmodum ambules, discere, admittte istos, quos nova artificia docuit fames; erit qui gradus tuos temperet, et buccas et dentes observet. » (Ép. 15.)

P. 416, l. 13. *Par la raison que Platon)*. Dans le *Protagoras* : « Videtur mihi disputatio de rebus poeticis persimilis esse conviviis imperitorum plebeiorúmque hominum. Qui cum propter inscitiam nequeant invicem propria voce suísque sermonibus ipsi colloqui, mercede exhibita, tibicinas introducunt, & aliena voce, hoc est tibiarum flatu, convivium transigunt. Ubi autem boni præclaríque & eruditi viri conveniunt, neque tibicinas ibi, neque saltatrices, neque cantatrices ullas videas, sed voce propria remotis iis nugis jocísque convivium celebrare, & alternis interrogationibus responsionibúsque modeste disserere, etiam si vinum abunde bibant. » (XXXII, p. 347; éd. de 1546, p. 243.)

P. 416, l. 16. *Varro demande)*. Cf. Aulu-Gelle : « Ipsum deinde convivium constat, inquit, ex rebus quatuor, et tum denique omnibus suis numeris absolutum est : si belli homunculi collecti sunt : si lectus locus : si tempus lectum : si apparatus non neglectus. » (XIII, XI.)

P. 417, l. 2. *Xerxes estoit un fat)*. Cf. Cicéron, *Tusc.* : « Xerxes — refertus omnibus præmiis, donísque fortunæ — præmium proposuit, qui invenisset novam voluptatem. » (V, VII; t. IV, p. 170.)

P. 417, l. 12. *Sincerum est nisi uas)*. « Si le vase n'est pas net, tout ce que vous y versez s'aigrit. » (Horace, *Épîtres*, I, II, 54.)

P. 417, l. 19. *La balance de Critolaus)*. Cf. Cicéron, *Tusc.* : « Quo loco quæro quam vim habeat libra illa Critolai; qui quum in alteram lancem animi bona imponat, in alteram corporis & externa tantum propendere illam boni lancem putet, ut terram et maria deprimat. » (V, XVII; t. IV, p. 174.)

P. 418, l. 3. *Les philosophes cyrenaiques)*. Cf. Diogène Laërce, *Vie d'Aristippe* : « Longe tamen esse præstantiores corporum quam animorum voluptates, deteriorésque corporis quàm animi affectationes, quocirca & his peccantes magis cruciari. » (II, XC, 150.)

P. 418, l. 5. *Come dict Aristote)*. Dans la *Morale à Nicomaque*, II, VII, et III, XI.

P. 418, l. 7. *Ne refusent la lumiere)*. Rapprocher Sénèque, *Épîtres* : « Concupiscenti aut contemnenti omnia prout magno aut parvo empta sunt, fastidio est lumen gratuitum. » (Ép. 122.)

P. 418, l. 14. *Aristippus)*. Cf. Cicéron, *Académiques* : « Aristippus, quasi animum nullum habeamus, corpus solum tuetur : Zeno quasi corporis simus expertes, animum solum complectitur. » (II, XLV; t. IV, p. 34.) Cicéron critique l'attitude de ces deux philosophes; il préfère suivre l'opinion moyenne de Calliphon et de Carnéade.

P. 418, l. 16. *Pythagoras, disent ils)*. Cf. saint

Augustin, *Cité de Dieu* : « Cùm studium sapientiæ in actione & contemplatione versetur, unde una pars ejus activa, altera contemplativa dici potest. Quarum activa ad agendam vitam, id est, ad mores constituendos pertinet, contemplativa autem ad conspiciendas naturæ causas, & syncerissimam veritatem. Socrates in activa excelluisse memoratur : Pythagoras verò magis contemplativæ quibus potuit intelligentæ viribus institisse. Proinde Plato utrunque jungendo philosophiam perfecisse laudatur, quam in tres partes distribuit. » (VIII, IV.) Cf. aussi Marsile Ficin, dans son *Commentaire des Lois* de Platon : « Compertum... habemus sapientiam quidem Pythagoræ magis in contemplando, Socratis vero in agendo magis, Platonis denique in contemplando pariter atque agendo consistere. » (I; éd. de 1546, p. 743.)

P. 420, l. 2. *Et Brutus).* Cf. Plutarque, *Vie de Brutus* : « En ce camp là tout le long du jour, excepté le temps qu'il estoit avec Pompeius, il vacquoit aux livres & à l'estude, non seulement tous les jours precedents, mais aussi celuy mesme de devant la grande battaille de Pharsale. Il estoit au cueur d'esté & faisoit un fort grand chault, avecques ce que lon avoit logé le camp pres de lieux marescageux, & ceulx qui portoient sa tente avoient beaucoup demouré à venir : au moien dequoy tout las & travaillé qu'il estoit, à peine se meit il sur le midy à manger un morceau : puis au lieu que les autres dormoient, ou bien pensoient & se soucioient de ce qui adviendroit le lendemain, il estudia & escrivit tout le long du jour jusques au soir, eomposant un sommaire de Polybius. » (I, f° 687 r°.)

P. 420, l. 7. *O fortes).* « Courageux guerriers, qui avez souvent partagé avec moi de plus rudes épreuves, aujourd'hui noyez vos soucis dans le vin; demain nous nous embarquerons sur la vaste mer. » (Horace, *Odes*, I, VII, 30.)

P. 420, l. 10. *Vin théologal).* Rapprocher Erasme, *Adages* : Hac tempestate apud Parisios vulgari joco vinum theologicum vocant quod sit validissimum. » Voir aussi Henri Estienne, *Apologie pour Hérodote*, XXII. L'expression « vinum theologale » se rencontre déjà dans les sermons d'Olivier Maillard.

P. 420, l. 21. *Cui cor sapiat).* « Avec un jugement délicat qu'il ait encore un palais délicat. » (Cicéron, *De fin.*, II, VIII.) Montaigne conserve en gros l'idée de Cicéron qui dit : « Nec enim sequitur, ut cui cor sapiat, ei non sapiat palatus. » (II, VIII; t. IV, p. 51.) Mais les contextes de part et d'autre diffèrent passablement, car Cicéron stipule que le sage doit faire peu de cas (« parvi ducere ») des plaisirs que procurent les sens.

P. 420, l. 22. *Le relachement).* Dans sa lettre à Henri IV datée du 18 janvier 1590, Montaigne loue tout particulièrement ce prince de savoir se démettre aux petites affaires. « C'est estre audessus du pois & de la foule de vos grans & importans affaires que de vous sçavoir prester & desmettre aus petits à leur tour suivant le devoir de vostre authorité royale qui vous expose à toute heure à toute sorte & degré d'homes & d'occupations... »

P. 420, l. 23. *Epaminondas).* Cf. Cornélius Népos, *Vie d'Epaminondas* : « Citharizare & cantare ad chordarum sonum doctus est a Dionysio... Carmina cantare tibiis ab Olympiodoro, saltare a Calliphrone. » (II, p. 22.) Népos insiste longuement sur ces particularités du caractère d'Epaminondas qui lui semblent choquer l'idée que le Romain se fait du héros. » Voir aussi Cicéron, *Tusc.*, I, II.

P. 421, l. 3. *D'un' origine celeste).* Cf. Tite-Live, XXVI, XIX, 481. Voir aussi Aulu-Gelle, VII, I; Valère Maxime, I, III, dont les témoignages sont rappelés dans les *Annotationes ex variis doctorum lucubrationibus collectæ* que Montaigne trouvait très probablement dans son édition de Tite-Live.

P. 421, l. 5. *Baguenaudant).* C'est de Scipion Emilien qu'il est ici question, comme Montaigne l'avait fort bien indiqué en 1588, non du premier Africain, auquel se rapporte toute l'addition de l'exemplaire annoté. Montaigne a confondu les deux personnages. Pour ces faits, cf. Cicéron, *De oratore*, II, VI.

P. 421, l. 7. *Representer par escript).* Rapprocher l'essai I, XL, p. 324, l. 6.

P. 421, l. 10. *Visitant les escholes).* Montaigne continue à confondre les deux Scipions : cette fois, de nouveau, c'est du premier Africain qu'il s'agit. Cf. Tite-Live, XIX, XIX.

P. 421. Texte de 1588 : *Le plus beau couple).* Plutarque avait composé une vie de Scipion qu'il mettait en parallèle avec Epaminondas. C'est ce qu'Amyot, dans la préface de sa traduction des *Vies,* apprenait à Montaigne. Rapprocher ce qu'il a écrit dans l'essai II, xxxvi, p. 87, l. 16.

P. 421, l. 15. *S'est veu en ectase).* Cf. Platon, *Banquet* : « Cum aliquando cogitatio quædam incidisset, stetit cogitans eodem vestigio matutino tempore : cumque explicare id quod cogitabat non daretur, perstabat cogitans nec dimittebat... Socrates stetit usque ad auroram sequentem, ac solis exortum. » (xxxvi, p. 220; éd. de 1546, p. 438.)

P. 421, l. 18. *Au secours d'Alcibiades). Id., ibid.* : « Nemo alius me servavit (dit Alcibiade dans le *Banquet*) quam Socrates. Videns enim me graviter vulneratum, nequaquam deseruit, sed ante me prosiliens, me ipsum atque arma mea protexit, ab hostibusque servavit. » (xxxvi, p. 220; éd. de 1546, p. 439.)

P. 422, l. 2. *Recherché par une beauté).* Cf. Platon, *Banquet*, xxxii, p. 215; éd. de 1546, p. 426.

P. 422, l. 3. *En la bataille Deliene).* Cf. Diogène Laërce, *Vie de Socrate* : « Prælio commisso circa Delium, lapsum equo Xenophontem apprendit, atque servavit. » (II, xxii, p. 110.)

P. 422, l. 5. *Marcher à la guerre).* Cf. Platon, *Banquet* : « Primum... laborum patientia non me solum, sed alios omnes longe superabat : & siquo in loco, ut accidere solet in bello, commeatus deficeret, nulli pares huic reperiebantur ad famem sitímque perferendam. Rursus vero in abundantia rerum & comessatione mensáque militari, solus hic frui posse videbatur. Et quamvis bibere nollet, tamen si cogebatur, omnes protinus bibendo longe vincebat : & quod mirabile est, ebrium quisquam eum nunquam conspexit. Sed hoc mihi adhuc in posterum redargui posse videtur. Adversus autem hyemes & frigora, quæ illis in locis asperrima sunt, mirabilia faciebat. Quandoque enim gelu maximo intolerabilíque facto, ita ut nulli exire de tabernaculis auderent, & siqui exibant, non nisi suffarcinati admodum, pedésque et crura pellibus pannìsque laneis diligenter circumvoluti : Socrates per hoc ipsum tempus ita exibat cum cæteris militibus, ut nihil ad eam vestem adjungeret, quam primo ferre solitus erat. Nudis vero pedibus per glaciem facilius incedebat, quam cum calceis alii. » (xxxv, p. 219; éd. de 1546, p. 438.)

P. 422, l. 11. *Estoit-il convié).* Cf. ci-dessus le texte cité pour la p. 422, l. 5. Voir aussi le *Banquet*, pp. 213 et 223.

P. 422, l. 27. *Elle tient pour grand).* Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Magni animi est magna contemnere, ac mediocria malle quam nimia. » (Ép. 39.)

P. 423, l. 11. *Eudoxus).* Cf. Diogène Laërce, *Vie d'Eudoxus* : « Enim vero Nicomachus Aristotelis filius illum ait voluptatem bonum dicere. » (VIII, lxxxviii, p. 576.)

P. 423, l. 15. *Eodem enim vitio).* « La dilatation de l'âme dans la joie n'est pas moins blâmable que sa contraction dans la douleur. » (Cicéron, *Tusc.*, IV, xxxi.)

P. 423, l. 18. *D'estendre l'autre).* Rapprocher l'essai III, ix, p. 249, l. 19.)

P. 423, l. 21. *Platon les accouple).* Voir essai II, xx, p. 465, l. 15 et la note. Outre le passage du *Phédon* qui est cité en cet endroit, on peut voir Platon, *Philèbe*, xiii, p. 27 ; *République*, v, p. 462; etc.

P. 423, l. 22. *L'office de la fortitude).* Cf. Platon, *Lois* : « Utrum ad timores solum atque dolores fortitudini pugna est duntaxat ? An etiam ad cupiditates voluptatesque, ac vehementes quasdam blanditias, quæ eorum etiam qui honesti videntur, animos flectunt, & quasi cæreos faciunt ? — Adversus hæc omnia. » (I, p. 633; éd. de 1546, p. 750.)

P. 423, l. 24. *Ce sont deus fonteines).* Cf. Platon, *Lois* : « Duo namque hi fontes natura scaturiunt : à quibus qui haurit, unde, quando, quantumque oportet felix est, privatus scilicet & civitas omneque animal. ». (I, p. 636; éd. de 1546, p. 751.)

P. 424, l. 1. *La dolur).* Cf. Platon, *Lois* : « Primum profecto puerorum sensum esse dico voluptatis atque doloris... : Disciplinam appello virtutem quæ primo pueris advenit. Si voluptas & amor dolorque & odium recte in animos influant antequam ratione moveantur, & ratione deinde præsente, rationi consentiant propter superiorem bonorum morum consuetudinem, hæc ipsa consentio universa quidem virtus est. » (II, p. 653; éd. de 1546, p. 758.)

P. 424, l. 15. *Stulti uita...).* « La vie de l'insensé est ingrate, elle est trouble; elle se porte tout entière dans l'avenir. » (Sénèque, ép. 15.) Le texte est celui des éditions contemporaines.

P. 426, l. 3. *Morte obita quales).* « Semblables à ces fantômes qui voltigent dit-on après la mort, ou à ces songes qui trompent nos sens endormis. » (Virgile, *Énéide*, X, 641.)

P. 426, l. 6. *Alexandre disoit).* Cf. Arrien de Nicomédie : « Quant à moy, je n'estime point qu'un homme généreux et de bon cueur se propose d'autre but de ses travaux mesmes, qui luy causent tout honneur et réputation. » (V, XXVI, 220.)

P. 426, l. 8. *Nil actum credens).* « Croyant n'avoir rien fait tant que quelque chose restait à faire. » (Lucain, II, 637.)

P. 426, l. 12. *Sapiens diuitiarum).* « Le sage recherche avec avidité les richesses naturelles. » (Sénèque, ép. 119.) Le texte « quæsitor » est indiqué en marge dans l'édition de Bâle 1557.

P. 426, l. 14. *Par laquelle Epimenides).* Cf. Plutarque, *Banquet des sept sages*, XIV, f° 156 v°, où il est longuement parlé de cette drogue d'Epiménide. Voir aussi Diogène Laërce, *Vie d'Epiménide*, I, CXIV, 89.

P. 426, l. 22. *Omnia quæ secundum).* « Tout ce qui est selon la nature est digne d'estime. » (Cicéron, *De finibus*, III, VI.) Le texte est tiré de deux phrases : « Æstimabile esse dicitur... id quod aut ipsum secundum naturam sit, aut tale quid efficiat, ut selectione dignum propterea sit, quod aliquod pondus habeat dignum æstimatione... Initiis igitur ita constitutis, ut ea quæ secundum naturam sunt, ipsa propter se sumenda sint... » (III, VI; t. IV, p. 69.)

P. 427, l. 6. *Le raisonable aueq).* Cf. Sénèque, *Épîtres* : « Adjicimus rationali irrationale, honesto in honestum... Fortissimæ rei inertissima adstruitur; severissimæ parum seria. » (Ép. 92.)

P. 427, l. 13. *Il præfere celle de l'esprit).* Voir par exemple la *République*, IX, p. 585.

P. 427, l. 19. *Intrandum est).* « Il faut pénétrer la nature des choses et voir exactement ce qu'elle exige. » (Cicéron, V, XVI.)

P. 427, l. 20. *Nous l'auons confondue).* Rapprocher l'essai III, XII.

P. 428, l. 5. *Aueq laquelle).* Cf. Platon, *Lois* : « Immo vero ad hoc ipsum respexisse videtur, qui proverbio primus ita de deo est locutus, quod nec deus unquam cum necessitate pugnabit. » (VII, p. 818; éd. de 1546, p. 836.)

P. 428, l. 9. *Qui uelut).* « Quiconque exalte l'âme comme le souverain bien et condamne la chair comme chose mauvaise, embrasse et chérit l'âme charnellement et charnellement fuit la chair, parce qu'il en juge par vanité humaine, non d'après la vérité divine. » (Saint Augustin, *Cité de Dieu*, XIV, V.) Notons que saint Augustin parle ainsi pour combattre la doctrine des Manichéens.

P. 428, l. 15. *Conduire l'homme).* Rapprocher l'essai III, II.

P. 428, l. 18. *Stultitiæ proprium).* « Peut-on nier que ce soit le propre de la sottise de faire lâchement et en maugréant ce qu'on est forcé de faire, de pousser le corps d'un côté et l'âme de l'autre, de se partager entre des mouvements si contraires? » (Sénèque, ép. 74.) Montaigne écrit *quæ facienda sunt* au lieu de *quæ facit*, texte des éditions contemporaines.

P. 429, l. 8. *Archimedes).* Allusion à l'enthousiasme d'Archimède qui, sollicité par Hiéron de Syracuse de vérifier si une couronne d'or était pure de tout mélange d'argent, et ayant à cette occasion découvert dans son bain un grand principe d'hydrostatique, sortit tout nu dans la rue en s'écriant : « Eureka! Eureka! »

P. 429, l. 21. *Esope).* Cf. Planude, *Vie d'Esope*.

P. 430, l. 9. *Ses fantasies).* Voir Quinte Curce, IV, VII, 29 et 30; et rapprocher *Revue d'Histoire littéraire de la France*, année 1916, p. 419. Voir encore dans Quinte Curce, VIII, V, 13 et 22. En marge de son exemplaire, Montaigne écrit « déification d'Alexandre »; et plus loin, quand Quinte Curce raconte que les Perses se prosternent devant lui, Montaigne note : « adoration ». *Revue d'Histoire littéraire de la France*, 1918, p. 617.

P. 430, l. 10. *Philotas le mordit). Id., ibid.* : « Hic, cum scripsissem ei pro jure tam familiaris usus atque amicitiæ, qualis sors edita esset Jovis Hammonis oraculo : sustinuit scribere mihi, se quidem gratulari, quòd in numerum deorum receptus essem :

cæterum misereri eorum, quibus vivendum esset sub eo, qui modum hominis excederet. » (VI, IX, 18.)

P. 430, l. 15. *Diis te minorem)*. « C'est en te soumettant aux dieux que tu règnes sur le monde. » (Horace, *Odes*, III, VI, 5.) Cette citation se trouve chez Juste Lipse, *Adversus dialogistum*, I.

P. 430, l. 16. *La gentille inscription)*. Cf. Plutarque, *Vie de Pompée* : « En sortant de la ville d'Athenes, il leut deux escripteaux qui avoient esté faits en sa louange, l'un au dedans de la porte, qui disoit,

« D'autant es tu dieu, comme
» Tu te recognois homme. »

Et l'autre au dehors de la mesme porte, qui disoit,

« Nous t'attendions, nous te voions,
» Nous t'adorons, et convoyons. »

(VII, f° 443 r°.)

P. 431, l. 6. *Frui paratis...)*. « Accorde-moi, fils de Latone, de jouir des biens que j'ai acquis, avec une santé robuste, et, je t'en prie, avec toutes mes facultés intellectuelles; fais que ma vieillesse ne soit pas abjecte et puisse encore toucher la lyre. » (Horace, *Odes*, I, XXXI, 17.)

FIN DU LIVRE TROISIÈME.



ADDITIONS ET CORRECTIONS[1].

LIVRE PREMIER.

P. 4, l. 30. Lire : *Passion vitieuse). De clementia*, II, v.

P. 6, l. 24. *Alexandre).* L'expression semble empruntée d'Amyot, à la fin du premier traité sur la fortune d'Alexandre : « Qui fut oncques plus ennemy de ceulx qui font injustice, ne plus gracieux aux affligez ? » (II, f° 311, r°.) Voir *Revue d'histoire littéraire de la France*, année 1916, p. 415.

P. 12, l. 20. *Oultre la femme).* Les trois premiers de ces exemples sont chez Corneille Agrippa, *De philosophia occulta*, I, LXIII, ouvrage que Montaigne a certainement utilisé avant 1580.

P. 15, l. 6. *Celle icy me semble).* Peut-être y a-t-il là un souvenir vague d'un passage de Diodore de Sicile, I, LXXII.

P. 18, l. 3. *Iean Vischa).* Cf. *Histoire des Roys et Princes de Poloigne...*, par noble et magnifique sieur Jean Herburt de Fulstin : « Ils suivoyent en cela la cruauté de leur capitaine Zisca, lequel non contant d'avoir faict assez du fol en sa vie, ordonna par son testament qu'il fut escorché et qu'on feit de sa peau un tabourin, asseurant que au son d'iceluy leurs ennemis s'enfuyroient tous effrayez. » (F° 150 v°).

P. 41, l. 13. *Les Pythagoriens).* Cf. Aristote, *Morale à Nicomaque*, II, VI, 14.

P. 56, TITRE. Une préoccupation du même genre se fait jour dans une annotation manuscrite de Montaigne en marge de son Nicole Gilles. (Voir annotation 103, *Revue d'histoire littéraire de la France*, année 1912, p. 137.)

P. 59, l. 19. *Recepte à tous maux).* Cf. l'essai II, III, p. 24, l. 20 et la note.

P. 62, l. 10. *Le premier article).* Lire : Diodore de Sicile, XI, XXIX.

P. 66, l. 8. Lire : *Cité de Dieu*, I, XI.

P. 68, l. 2. *Memineris).* Lire : ... de la vie qui nous déplaît comme d'un théâtre.

P. 70, l. 15. *Un garçonnet).* Le même exemple reparaît dans l'essai II, XXXII.

P. 76, l. 28. *Tot per).* « A travers tant de mers déchaînées. » (Catulle, IV, 18.)

P. 93, l. 13. *Pareille peur).* A l'époque où il écrit ceci, Montaigne souligne dans son Quinte-Curce (IC, XIII, 5, p. 48) la phrase suivante : « Vanis et inanibus militem magis quam justis formidinis causis moveri. » (Cf. *Revue d'histoire littéraire de la France*, année 1916, p. 435.)

P. 93, l. 14. *De Germanicus).* Lire : Tacite, *Annales*, II, XVII.

P. 93, l. 21. *Adeo pavor).* Lire : Quinte-Curce, III, XI.

P. 97, l. 15. *Et semble que la fortune).* Voir surtout l'épître 91 : « Quidquid longa series multis laboribus struxit, id unus dies spargit ac dissipat. »

(1) Quelques-unes des annotations qui vont suivre sont dues à Miss Grace Norton, dont on connait les érudites publications sur Montaigne. C'est à sa suggestion, en particulier, que je me suis décidé à multiplier les renvois d'essai à essai, qui apportent un notable secours pour le commentaire. Le commerce quotidien qu'elle entretient depuis plus de cinquante ans avec les *Essais*, le culte de cette Americaine pour notre Montaigne, sa rare compétence, sont des faits bien dignes de remarque. Je saisis avec plaisir cette occasion qui m'est offerte de remercier Miss Grace Norton de sa collaboration.

P. 100, l. 1. *Cicero).* Il est à propos de rappeler que cette opinion platonicienne est développée dans l'*Éloge de la Folie*, vers la fin : « Proinde philosophiam definit (Plato) esse mortis meditationem quod ea mentem a rebus visibilibus, ac corporeis abducat, quod idem utique mors facit. »

P. 101, l. 23. *Sa queste est scabreuse).* Rapprocher l'essai I, XXVI, p. 209, l. 6.

P. 102, l. 17. *Omnes eodem).* Lire : « ... par la barque de Caron dans la mort éternelle. » Le mot *æter-num* est coupé, comme chez Montaigne, dans les éditions de Lambin, dont la première date de 1561; la leçon *exitium*, au lieu de *exilium* ou *exulium*, est indiquée comme autorisée par plusieurs manuscrits dans les éditions de Lambin et de Pulmannus.

P. 105, l. 9. *Æmilius Lepidus).* Lire : Pline, *Hist. nat.*, VII, LIV.

P. 111, l. 23. *Ce que dit Cesar).* Dans son exemplaire de César (p. 176) Montaigne a souligné ce texte : « Omnia enim plerumque, quæ absunt, vehementius hominum mentes perturbant. »

P. 116, l. 24. *Licet).* Le texte « quod vis » est bien celui de l'édition Lambin, 1563; mais Montaigne remplace « condere secla » par « vincere secla » qu'il trouve ailleurs dans Lucrèce.

P. 117, l. 21. *Tel a uescu).* Cette idée est longuement développée dans l'épître 93 de Sénèque.

P. 118, l. 17. *Chiron).* Cf. Lucien, *Dialogues des Morts*, XXVI. Ce trait a été vulgarisé au XVI[e] siècle en particulier par l'*Éloge de la Folie* d'Érasme (XXXI, édition Frober 1522, p. 181).

P. 121, TITRE. Montaigne a utilisé pour ce chapitre l'ouvrage de Corneille Agrippa, *De occulta philosophia*. (Voir surtout les chapitres LXIII, LXIV et LXV du livre I. Cf. à ce sujet, dans la *Revue d'histoire littéraire de la France* de 1912, notre article intitulé : « Une source inconnue d'un essai de Montaigne. »)

Quomodo passiones animi mutant corpus proprium permutando accidentia, et movendo spiritum.

Passionum animæ quando sensualem apprehensionem sequuntur, vim regitivam habet phantasia, seu virtus imaginativa. Hæc enim de sua potentia juxta passionum diversitatem primo diverso modo alterat et transmutat corpus proprium transmutatione sensibili, mutando accidentia in corpore, et movendo spiritum sursum vel deorsum, ad extra vel ad intra, et diversas qualitates producendo in membris... Anxietas inducit siccitatem, et nigredinem, quantos etiam colores cupido amoris concitet, in hepate et in pulsus noscunt medici, eo judicio nomen amatæ in passione heroica deprehendentes. Sic Naustratus cognovit Antiochum amore Stratonicæ captum... Quid etiam tristitia possit, omnibus notum est. Scimus etiam canes nimia tristitia de morte dominorum suorum sæpe mortuos fuisse... Sic singultus, febres, morbi comitiales quandoque sequuntur, quandoque vero recedunt, quandoque mirabiles quidam effectus proveniunt, ut in Crœsi filio, quem genitrix mutum ediderat metus vehemens aviditasque vocem excussit, quam natura diu negaverat. (Liber I, caput LXIII.)

Quomodo passiones animi immutant corpus per modum imitationis a similitudine. Item de transformatione ac translatione hominum, et quas vires vis imaginativa non solum in corpus, sed etiam in animam obtineat.

Passiones supradictæ quandoque alterant corpus per modum imitationis, propter virtutem quam habet similitudo rei ad transmutandum, quam vehemens movet imaginatio, sicut in stupore et congelatione dentium ex visu vel auditu aliquo, vel quia videmus vel imaginamur alium comedere res acres. Sic videns alium oscitare etiam oscitat, et aliqui cum audiunt acida nominare, lingua acescit. Molestia etiam tetri alicujus spectaculi gustum inficit, et provocat nauseam. Quidam sanguinis humani aspectu syncopantur. Nonnulli cum aliqui amarum cibum afferri vident, sentiunt in ore salivam amaram. *Et narrat Gulielmus Parisiensis se vidisse hominem qui solo aspectu medicinæ movebatur quoties opus erat motu expurgationis, cum tamen nec substantia medicinæ, nec sapor nec odor ipsius ad ipsum pervenisset, sed sola similitudo apprehensa. Hac ratione somniantes se ardere, vel esse in igne, quandoque cruciantur intolerabiliter, tanquam si vere ardeant, cum tamen veritas et substantia ignis apud eos non est, sed*

sola similitudo per imaginationem apprehensa. Nonnunquam etiam ipsa humana corpora transformantur transfiguranturque et *transportantur, sæpe quidem in somniis, nonnunquam etiam in vigilia. Sic Cyppus qui postea electus est rex Italiæ dum taurorum pugnam victoriamque vehementius admirans meditatur, in illa cura obdormiens noctem, mane corniger repertus est non aliunde quam virtute vegetativa vehementi imaginatione stimulata, corniferos humores in caput elevante, et cornua producente.* Vehemens enim cogitatio, dum species vehementer movet, in illis rei cogitatæ figuram depingit, quam illi in sanguine effingunt, ille nutritis a se imprimit membris, cum propriis, tum aliquando etiam alienis; sicut imaginatio pragnantis in fœtum imprimit rei desideratæ notam, et imaginatio morsi a cane rabido in urinam imprimit imaginationes canum. Sic multi subito canescunt; alius e puero, unius noctis somnio, in virum perfectum excrevit. *Huc multi etiam Dagoberti regis cicatrices, et Francisci stigmata referre volunt, dum ille corruptionem vehementer timet, alter Christi vulnera vehementius contemplatur. Sic multi etiam transportantur de loco ad locum transeuntes flumina, et ignes, et loca innaccessa, quando videlicet vehementis alicujus concupiscentiæ, aut timoris, vel audaciæ species spiritibus impressæ, vaporibus permixtæ movent organum tactus in sua origine, una cum phantasia, quæ motus localis principium est.* Unde concitantur membra et organa motus ad motum, moventurque sine errore ad locum imaginatum, non quidem ex visu, sed ex phantasia interiore. Tanta est vis animæ in corpus, ut quorsum ipsa imaginatur et somniat, ipsum corpus simul attollat atque traducat. Legimus alia pleraque exempla quibus vis animæ in corpus cum admiratione explicatur, quale illud scribit Avicenna de quodam, qui cum vellet, corpus suum paralysi oblædebat. *Narratur de Gallo Vibio, cui hoc accidit uni, ut in insaniam non casu incideret, sed judicio perveniret : nam dum insanos imitatur, dum ingenii lenocinium furorem putat, quam adsimulabat insaniam, ad veram redegit.* Et Augustinus refert quosdam qui aures pro arbitrio moverent, et qui immoto capite verticem totam deponerent ad frontem, revocarentque cum vellent : et alium quendam solitum sudare ubi vellet. Notum quoque est aliquos flere cum volunt, et ubertim lachrymas profundere : quosdam etiam repertos, qui eorum quæ deglutissent, varia paulatim tanquam de sacculo, quod placuisset, proferrent. Et hodie adhuc videmus plures, qui avium, pecorum, canum hominumque quorunque voces sic imitantur exprimuntque, ut discerni omnino non possint. *Jam vero et fœminas in mares mutatas fuisse, multis exemplis narrat Plinius; similia et suo tempore accidisse testatur Pontanus, de quadam muliercula Caietana, et altera quadam Æmilia, quæ cum utraque nupta, post plures annos in viros mutatæ sunt.* Quantum autem ipsa imaginatio possit in animam, nemo ignorat : est enim substantiæ animæ vicinior quam sensus, quare etiam plus agit in animam quam sensus. Sic mulieres per introductas certis magicis artificiis fortes imaginationes, somnia, suggestiones, sæpissime ligantur in amorem alicujus arctissimum. Sic perhibent Medeam ex solo somnio exarsisse in amorem Jasonis. *Sic anima nonnunquam per vehementem imaginationem vel speculationem a corpore omnino abstrahitur, quemadmodum Celsus narrat de quodam presbytero, qui quoties collibuisset auferebat se a sensibus, et jacebat similis mortuo, ut cum pungeretur et ureretur, non sentiret ullum dolorem, jacebatque immotus et sine anhelitu; hominum tamen voces, si altius inclamassent, tanquam ex longinquo se audisse postea referebat.* Verum de his abstractionibus latius in posterioribus disseremus. (Liber I, caput LXIV.)

Quomodo passiones animi etiam operantur extra se in corpus alienum.

Passiones animæ quæ phantasiam sequuntur, quando vehementissimæ sunt, non solum possunt immutare corpus proprium, verumetiam possunt transcendere ad operandum in corpus alienum, ita, quod admirabiles quædam impressiones inde producantur in elementis et rebus extrinsecis, atque etiam morbos quosdam animi sive corporis, sic possent auferre vel inferre : nam passiones animæ sunt potissima causa temperamenti corporis proprii. *Sic anima fortiter elevata et vehementi imaginatione accensa, immittit sanitatem vel ægritudinem, non solum in corpore proprio, sed etiam in corporibus alienis.* Sic putat Avicenna, quod ad imaginationem alicujus cadat camelus. Sic qui morsus a cane rabido in rabiem

incidit, apparent in urina ejus figuræ canum. Sic prægnantis mulieris cupiditas in corpus alienum agit, quando inficit fœtum in alvo, rei desideratæ nota. *Sic multæ monstrosæ generationes prodeunt ex monstrosis prægnantium imaginibus, ceu qualem refert Marcus Damascenus apud Petram sanctam, oppidum in Pisanis confinibus situm, Carolo Boëmiæ regi et Imperatori oblatam puellam, toto corpore feræ instar hirsutam et villosam, quam mater religioso quodam horrore, in imaginem divi Joannis Baptistæ, quæ ad lectulum erat, dum conciperet affecta, talem postea progeneravit. Atque id non solum in hominibus, sed etiam in brutis animantibus fieri spectamus. Sic legimus Jacobum patriarcham, virgis in aquam projectis, discolorasse oves Laban.* Sic pavonum aliarumque volucrum cubantium imaginariæ vires, pennis colorem imprimunt : unde albos producimus pavones, cubantium habitacula albis linteis circumpendentes. Jamque his exemplis patet, quomodo phantasiæ affectus, ubi vehementius se intenderint, non modo corpus proprium, sed et alienum afficiunt. *Sic etiam maleficorum nocendi cupiditas, fixis obtutibus quam perniciosissime homines fascinat.* Assentiuntur istis Avicenna, Aristoteles, Algazel et Galenus. Manifestum enim est corpus a vapore alterius corporis morbidi facillime infici, quod in peste et lepra palam videmus. Rursus in vaporibus oculorum tanta vis est, quod possunt proximum fascinare atque inficere, sicut regulus et catablepa aspectu suo homines interimunt : *et fœminæ quædam in Scythia, apud Illyricos et Triballos, quem iratæ aspexerant, interimebant.* Nemo ergo miretur, corpus atque animam unius, ab animo alterius posse similiter affici, cum sit animus longe potentior, fortior, ferventior, motuque valentior, quam vapores ex corporibus exhalantes, nec etiam desunt media, per quæ operetur : neque præterea minus subjicitur corpus alieno animo, quam alieno corpori. Hoc modo ferunt hominem solo affectu atque habitu agere in alterum : ideoque præcipiunt philosophi, consortium malorum atque infelicium hominum procul fugiendum, horum siquidem anima noxiorum plena radiorum, calamitosa contagione propinquos inficit : contra, bonorum ac felicium consortia præcipiunt appetenda, quoniam sua propinquitate multum nobis prosunt. (Lib. I, cap. LXV.)

P. 121, l. 12. *Simon Thomas).* On trouvera une idée semblable à celle de Simon Thomas chez Corneille Agrippa, *De occulta philosophia* : « Dicunt philosophi, quod individuum aliquod quod nunquam passum sit ægritudinem, confert omni ægritudini : ideo dicunt quod os hominis mortui qui nunquam habuerit febres, suspensum supra patientem, liberat a quartana ». (I, XIX.)

P. 122, l. 13. *Iusques à en expirer).* L'idée est chez Corneille Agrippa, *De occulta philosophia* : « Manifestum præterea est passiones ejusmodi quando vehementissimæ sunt, posso mortem inferro et hoc apud vulgus palam est, nimia lætitia, tristitia, amore, odio interdum mori homines, sæpe etiam morbo levari. » (I, LXIII.)

P. 125, l. 11. *Vn compte).* On trouve un récit analogue chez Jean Wier qui a pu suggérer à Montaigne ce remède. Il serait très hasardeux toutefois de l'assurer : tous deux ont fort bien pu imaginer séparément le même procédé. « J'ay souvenance, dit-il, d'avoir ouï jurer à un gentilhomme qu'il estoit lié et ensorcelé tellement qu'il ne pouvoit avoir compagnie de femme : en quoy je lui voulus aider, taschant, par divers arguments, de lui arracher cette imagination. Or, voyant que je ne gagnais rien, je fis semblant d'estre de son avis, et le confirmai en montrant le livre de Cleopatra, *De la beauté des femmes*, et y lisois une recette contenant que l'homme lié serait guéri s'il faisait un unguent d'œuf de corbeau meslé avec de l'huile de navette, et qu'il s'en frottât tout le corps. Lui, ayant entendu cela, se confiant aux paroles du livre, fit l'expérience de l'unguent et recouvra l'envie d'habiter avec les femmes. » Texte cité par M. H. Gelin, dans un article sur les noueries d'aiguillettes en Poitou. (*Revue des Études rabelaisiennes.*)

P. 127, l. 3. *Ie suis enemi).* Rapprocher l'essai I, XXIII, p. 139, l. 25.

P. 130, l. 8. *Les escruelles).* La scrofule passait pour être surtout fréquente en Espagne. On sait d'autre part que d'après une croyance populaire le Roi de France avait le pouvoir de guérir cette maladie; en 1609, Dulaurens, médecin d'Henri IV, écrira son *De mirabili strumas sanandi vi, solis Galliæ regibus*

christianis divinitus concessa; et Louis XIV touchera près de deux mille malades.

P. 135, TITRE. Peut-être y a-t-il dans cet essai une réminiscence très vague d'un passage de l'*Utopie* de Thomas Morus. « Quin, dum unius partis curæ studes, aliarum vulnus exasperaveris, ita mutuo nascitur ex alterius medela alterius morbus, quando nihil sic adjici cuiquam potest, ut non idem adimatur alii. » (Livre I, vers la fin; éd. de 1555, p. 78.)

P. 137, l. 16. *La fille qu'Albert recite).* Voir aussi Corneille Agrippa, *De occulta philosophia* : « Refert Albertus se in Agrippina Colonia vidisse puellam, quæ araneas in escam venabatur, eoque cibi genere oblectata, insigniter aleretur. » (I, XIX.)

P. 143, l. 11. *Où la plus desirable sepulture).* Dans la citation de Plutarque rapportée ci-dessus (p. 57), il faut lire « Bactrianiens », au lieu de « Satraniens ».

P. 144, l. 13. *Ou les femmes).* Au lieu de *Id., ibid.*, lire : Cf. Hérodote.

P. 145, l. 10. *On peut honnestement faire des enfans).* Voir encore Quinte-Curce, VIII, II, 19. A ce passage Montaigne a écrit en marge de son exemplaire (p. 118): « Inceste avec les mères. »

P. 146, l. 12. *Celuy qu'on rencontra).* Cf. Aristote, *Morale à Nicomaque*, VII, VI, 4.

P. 146, l. 24. *Chacun aïant en ueneration).* Rapprocher l'essai I, XLIX, p. 380.

P. 147, l. 1. *Ceux de Crete).* Lire : VII, II, ext. 18.

P. 150, l. 28. *Nos bonnets carrez).* D'après un texte curieux de Florimont de Raymond (erreur populaire de la papesse Jeanne, éd. de 1595, p. 124), ces bonnets carrez représentent « la croix laquelle nous mettons sur nos testes pour monstrer et tesmoigner notre submission », et leur institution remonte au Concile général de Lyon.

P. 150, l. 29. *Vain modelle).* Rapprocher l'essai I, XLIII, p. 347.

P. 162, l. 13. *Quand ie suis malade).* Rapprocher l'essai II, XXXVII, p. 605, l. 14.

P. 163, l. 13. *Qaant aux entreprinses militaires).* Dans son exemplaire de César (p. 124) Montaigne souligne les mots : « multum cum in omnibus rebus tum in re militari fortuna potest. »

P. 165, l. 8. *Ce prince est le souuerain).* Au sujet de l'influence de la lecture de Quinte-Curce sur l'opinion que Montaigne avait d'Alexandre, on peut voir la *Revue d'histoire littéraire de la France*, année 1916, p. 422.

P. 166, l. 9. *Le plus deffiant).* M. Dezeimeris estime que Coste a fait erreur en voyant ici une allusion à l'affaire de Péronne (Comines, II, V); qu'il s'agit plutôt de l'affaire de Conflans (Comines, I, XII-XIII).

P. 168, l. 1. *Vne montre).* Il s'agit d'une revue générale des habitants de Bordeaux en armes qui avait lieu au mois de mai de chaque année. En 1585 on redoutait à Bordeaux une insurrection des ligueurs, et dans ces conditions une revue en armes n'allait pas sans quelque péril.

P. 171, l. 2. *Pedante).* Pour le pédant italien on peut voir en particulier *Il pedante* de Francesco Belo (1529); voir aussi le théâtre de Bibbiena, Aretino, Bruno, Boccalini, Parabosco, Dolce, Secchi, Camillo Scrofa.

P. 175, l. 8. *Ce qu'Aristote recite).* Cf. *Morale à Nicomaque*, VI, V, 8.

P. 175, l. 26. *Mieux sçauant).* Rapprocher aussi cette sentence traduite d'Eschyle que Montaigne trouvait dans son Stobée : « Qui utilia novit, non qui multa novit sapiens. » (Sermo III.)

P. 176, l. 24. *Bouha).* Lire dans la note ci-dessus : qui n'est plus le verbe souffler, mais qui signifie « est facile ». En outre des références indiquées, voir le *Bulletin de la Société des amis de Montaigne*, année 1913, pp. 46 et 54.

P. 179, l. 11. *Comme on dict).* A la même époque on retrouve ce proverbe dans des vers, que, nous dit Binet, Ronsard lui a dictés :

> « Tels farouches esprits ont un coup de marteau
> » Engravé de naissance au milieu du cerveau. »

(Binet, *Discours de la vie de Pierre de Ronsard*, édition Laumonier, 1909, p. 40.

P. 179, l. 23. *Galimathias).* Au sujet de ce mot béarnais, que Montaigne a fait connaître, cf. Sénéan, dans la *Revue du XVIe siècle*, année 1914, p. 363.

P. 180, l. 15. *Regardent à sa reuerence).* Dans la note ci-dessus, lire : dans Guazzo, la *Civil conversatione*, que Montaigne avait lu...

P. 181, l. 15. *Glaive).* Voir aussi l'essai II, XVII, p. 439, l. 1.

P. 186, l. 8. *Les examples).* Pour tout ce passage, cf. *Thesoro politico,* in cui si contengono trattati, discorsi, relationi, ragguagli, instruttioni, di molta importanza... 1589. « Et nondimeno e l' huomo di così breve durata, che non può riuscire perfetto in diverse scienze, ne rendersi habile alla cura di tante cose diverse per rapportarne il frutto che ricerca, et nondimeno si occupa ciascuno dietro à questa scienza, et si vuole intromettere in ogni sorte d' arti, et pratiche, non accorgendosi che in luogo d' andare innanzi s' allontana dalla perfetta cognitione, che sarebbe necessaria, restando poco fondato in una sola professione. In contrario di ciò i Turchi impiegano tutti i loro dissegni nel fatto della guerra, et ogni loro pensiero, et studio nell' essercitio dell' armi, non volendosi dare ad alcun altro mestiere, et compiacendosi solamente di quanto può loro servire per la guerra. Non è cosa più certa (et così lo vediamo noi per l'Historie) che i Romani furono eccellentissimi guerrieri, ma principalmente prima che havessero aperta la porta all' arti et scienze che i Greci gli apportarono, et si fossero dati alle delicatezze dell' Oriente. La loro grandezza martiale fù nel tempo che i Consoli loro non si sdegnavano di condurre l' aratro; che i Medici, i Cirurgici, et genti di simile professione non haveano credito alcuno tra loro. Et in effetto troviamo, che se dipoi terminarono qualche brava impresa, non fù per valore che fosse restato tra loro, anzi per la riputatione, et gran possanza, che per inanzi s' erano acquistata, che sia vero, con occhi si vede, che così tosto ch' hebbero dato luogo alle scienze forestiere conseguentemente per la delicatezza dello studio ricevettero rotte notabili, et ignominiose perdite si per le mani di Iugurta, di Mitridate, delli Cinebri, de' Numantini, di Spartaco, de' Parti, come d' altri, per confermatione della quale opinione, noi troviamo per le historie antiche che i più bellicosi popoli, quali come tali hanno terminate le più memorabili imprese, sono stati i più grossolani, rudi, et assuefatti alla fatica, et à gli incommodi, et lontani anche da ogni civiltà, esenti da delicatezza vitiosamente introdotta tra noi, et che tra l'altre cose non haveano dottrina alcuna ne cognitione di scienza, ò attione che potesse ammollire, ò in modo alcuno divertire le coraggiose deliberationi, et martiali dissegni. Così composti furono già et sono anche hoggidì gli Scithi, quali altre volte hanno fatto sentire la bravura dei loro eserciti fin nelle più lontane parti dell' Oriente, verso il Danubio, et fin alle ripe del Nilo. Non è anche molto tempo che questi condotti da Quingus loro Re trascorsero tutto il Levante, saccheggiarono il paese, lasciandolo pieno di miseria, et desolatione. Tutta fresca è anche la memoria de' fatti notabili del gran Tamburlano, il quale fin à quest' hora si può solo vantare d' haver disfatte in battaglia ordinata l' armi Turchesche, et condotto il loro Signore prigione, del quale si serviva di scabello sotto i piedi. Nel nostro tempo i Mogari popoli grossolani, et inesperti usciti della Scithia, ò (per dir meglio) di Tartaria hanno fatti grandi acquisti dalla banda dell' Indie. Ciascuno sà anche che il gran Cane non meno rustico, et inesperto di loro, è non di meno uno dei più potenti Rè del Mondo, dominando sopra un popolo così poco civile quanto se ne possa trovare.

. . . .

» Nel tempo che i Goti scorsero sacheggiando con gran spavento et impeto la Grecia, et come impetuoso torrente si dilatarono per le fertili campagne mettendo à sacco tante Città, et Terre opulenti. Tra le molte prede cadete nelle mani loro gran numero di libri d 'ogni sorte di professioni. Quali non sapendo che farne, voleano come cosa inutile abbrusciare, s' uno tra loro non s' opponeva, il quale levandosi in alto gridò, che bisognava diligentemente conservarli, et lasciare (diceva egli) questa peste tra i Greci, percioche à poco à poco li priverà del vigore martiale, com' è solito fare a quelli che troppo si trattengono nello studio di simili discipline, et scienze, rendendogli totalmente molli, effeminati, et inetti al mestiere dell' armi, in modo che inviliti di cuore caderanno più facilmente in preda della nostra fortuna, et acquisto.

» Quando Carlo VIII Re di Francia traversò con un essercito così picciolo l' Italia, et senza sfodrare la spada ò abbassare la lancia s' impatronì del Regno di

Napoli, et della maggior parte della Toscana; discorrendo i Signori Francesi tra loro da che poteva procedere una dapocagine cosi grande, che havevano ritrovata tra i Principi Italiani, tutti n'incolparono lo studio delle buone lettere, che rendono i cuori molli, et che in effetto non essendo appropriate che alla pace rendono l'huomo timido, et poco atto et risoluto alla guerra. In ogni tempo, et anche hoggidì i Turchi hanno reputati, et stimano i Christiani di poco valore nell' imprese martiali, per causa della diversità dell'arti, à quali ordinariamente sono inclinati, et attendono. »

(IIe partie, chapitre II.)

P. 186, l. 12. *Ie treuue).* Rapprocher l'essai II, XII, p. 206, l. 8.

P. 187. TITRE. Pour ce chapitre, voir un article de J. Dedieu, dans le *Bulletin de littérature ecclésiastique*, janvier 1909, où l'auteur cherche à établir que Montaigne a fait de très nombreux emprunts au *De liberis recte instituendis* de Sadolet. Voir aussi la réponse que nous avons faite à cet article dans le *Bulletin du Bibliophile*, 1909. Pour se rendre compte des idées qui avaient cours en Italie sur la matière, on consultera avec grand profit l'ouvrage de Gerini, *Gli scrittori pedagogici italiani del secolo decimosesto* (1897). On constatera que les auteurs italiens dont parle Gerini, traitent en général comme Montaigne de l'éducation d'un gentilhomme; qu'ils reprennent les enseignements de l'antiquité, et le souci de faire passer l'enseignement moral avant l'instruction, se prononcent contre la violence, font une grande place aux jeux dans l'éducation, etc. Voir en particulier ce qui est dit contre l'emploi de la violence à propos de Lucio Vitruvio Roscio (p. 168) et à propos de Silvio Antoniano (p. 457). On remarquera aussi comme Silvio Antoniano critique l'enseignement de la grammaire, qu'il voudrait enseigner les langues anciennes à la manière de langues vivantes par une méthode qui rappelle celle du père de Montaigne, qu'il condamne l'éducation des collèges parce qu'on ne saurait y tenir compte des tempéraments individuels, qu'il attache un grand prix au choix du gouverneur.

P. 187, l. 11. *Rongé les ongles).* Voir encore du Bellay, *Les Regrets*, sonnet II. L'expression vient d'Horace, *Satires*, I, x, 71 :

« Vivos et roderet ungues » ;

et de Perse, I, 106.

P. 188, l. 9. *L'Histoire).* Rapprocher l'essai II, x, p. 113.

P. 188, l. 14. *Quant aux facultez).* Rapprocher l'essai II, x, p. 100, l. 3.

P. 191, l. 21. *Ce sont icy).* Rapprocher l'AVIS AU LECTEUR.

P. 194, l. 18. *Socrates et depuis Archesilas).* Voir surtout Cicéron, *De natura deorum*, I, v.

P. 196, l. 16. *Qu'il oublie hardiment).* Dans la note ci-dessus, après la citation latine, lire : (Sénèque, épître 12.)

P. 196, l. 20. *Les abeilles).* On trouvera d'autres rapprochements encore dans Claude Binet, *Discours sur la vie de Pierre de Ronsard*, édition Laumonier, 1909, p. 231.

P. 197, l. 5. *Epicharmus).* Voir surtout *De la fortune ou vertu d'Alexandre*, traité second. « Car ainsi, comme dit Epicharmus, l'entendement voit, l'entendement oit, tout le reste est aveugle et sourd, aiant faulte de la raison. Les sentiments ont bien leurs propres et particulieres functions, mais qu'il soit vray que ce soit l'entendement qui approfitte tout, et qui dispose tout en bon ordre, que ce soit l'entendement qui surmonte, qui domine et qui regne, et que toutes autres choses aveugles, sourdes, et sans ame, aggravent et deshonorent ceulx qui les possedent, si la vertu n'y est joincte quant et quant, on le peult clairement apparcevoir et verifier par les exemples. » (Chap. III, f° 313 v°.) Le passage cité dans la note ci-dessus est au chapitre III du traité intitulé : *Quels animaux sont les plus advisez.* »

P. 197, l. 20. *Le Paluël ou Pompée).* Pompeo Diobono, fameux maître de danse milanais, passa les Alpes à la suite de Brissac en 1554; il fut comblé d'honneurs à la cour de France où il occupa une haute situation sous Henri II, François II, Charles IX et Henri III. Ludovico Palvallo est également un maître de danse de Milan qui, de même encore que

Virgillio Bracesco vint de Milan à la cour de Henri II. (Voir Cesare Negri, *Gratie d'Amor*; et Prunières, *Le Ballet de cour en France*. 1913, p. 52.)

P. 198, l. 4. *Visite des pays estrangers).* Rapprocher l'apologie des voyages dans l'essai III, IX.

P. 211, l. 21. *Vn enfant en est capable).* Cette idée, développée avec tant d'insistance par Montaigne, se retrouve chez Érasme, dans la préface des *Colloques*.

P. 214, l. 16. *Et cruauté).* Dans la note ci-dessus (p. 81), lire : Cf. les mêmes idées dans l'essai II, VIII, p. 75, l. 1.

P. 221, l. 23. *Le jambon).* On retrouve ce sophisme plaisant chez Noël Du Fail : « Bœuf salé fait bien boire; bien boire passe la soif; ergo bœuf salé passe la soif. » (*Œuvres*, tome II, p. 20.)

P. 226, l. 4. C'est à la fin de 1554 que, succédant à Peletier, Buchanan devint précepteur de Cossé-Brissac. Il semble être resté en fonction jusqu'en 1560.

P. 228, l. 13. *Quasi toute nostre noblesse).* Sur le mépris que, à la fin du XVI[e] siècle, la noblesse avait souvent encore pour les livres, cf. une lettre d'Agrippa d'Aubigné dans les œuvres de cet auteur, éd. Réaume, t. I, p. 480.

P. 233, l. 11. *La volonté de Dieu).* Rapprocher l'essai II, XXXII, p. 283, l. 12.

P. 234, l. 24. *Que le conte de Foix).* Évidemment, en marge de son Froissart, Montaigne avait à ce passage mis une annotation, car en marge de son Nicole Gilles (f° 107 v°), à l'occasion du fait allégué dans le même essai un peu plus bas (p. 234, l. 27), il écrit : «Voyez à propos de tels contes mon Froissart, volume III, chapitre XVII. » (Cf. annotation 25, *Revue d'histoire littéraire de la France*, année 1909, p. 241.) Il est à remarquer d'ailleurs que dans d'autres annotations du Nicole Gilles, Montaigne manifeste moins de dédain qu'ici pour Froissart. Il renvoie souvent à cet auteur. Au tome II, f° 36, au sujet d'un récit de Nicole Gilles, il écrit : « Je ne sai d'où il prant st' histoère, mais Froissart qui non seulement est meilleur et plus diliiant chroniqueur et étoët de ce tans la, mais ancore qui fut élevé et nourri aveq ste princesse de Galles, n'an dit rien... » (Annotation 101; cf. *Revue d'histoire littéraire de la France*, année 1912, p. 133.)

P. 238, l. 9. *Desinit in piscem).* Lire : Horace, *Art poétique*, 4.

P. 239, l. 11. Les mémoires de La Boëtie sur l'édit de janvier ont été récemment retrouvés à la bibliothèque d'Aix par M. Paul Bonnefon qui les a publiés dans la *Revue d'histoire littéraire de la France* (année 1917).

P. 241, l. 26. *Neque enim est dea).* Lire : Catulle, *Epigr.*, LXVIII, 17.

P. 252, l. 17. *Quem semper acerbum).* Dans la note ci-dessus (p. 91), lire : Virgile, *Énéide*, V, 49.

P. 260, l. 3. *Auec celles qui ont).* Il est curieux de retrouver la même interdiction chez Paré (début du *Traité des monstres*) appuyée sur l'autorité de « Esdras le prophète », sur celle de « Moïse lévitique » et sur l'expérience des anciens.

P. 260, l. 3. *Zenobia).* Voir en outre, de Cholières, *Les Matinées*, ouvrage qui venait de paraître. « Soyez au moins aussi sobre que ceste royne des Palmyréens, Zenobie, laquelle (au rapport de Jules Capitolin) n'eût permis à son mary qu'il luy donna double recharge, car, aiant receu les distillations de l'alambic marital, pour laisser rasseoir la matiere, elle prenoit temps jusques au passage des rougets de sa lune... ». (IX[e] matinée.)

P. 264, TITRE. Pour l'originalité de cette idéalisation de la vie des sauvages et de l'état de nature, voir Gilbert Chinard, *L'Exotisme américain dans la littérature française au XVI[e] siècle*, chap. V. On verra qu'en face d'une tradition qui ravale les sauvages jusqu'à en faire des animaux à peine supérieurs, une autre tradition, qui vient du moyen âge et qui a influencé certaines relations écrites au XVI[e] siècle sur le Nouveau Monde, se plaît à projeter dans les pays lointains les rêves d'innocence et de vertu qui s'épanouissent à la faveur de la satire sociale. Le thème est indiqué autour de Montaigne chez Jodelle et chez Ronsard. L'exemple de Tacite dans ses *Mœurs des Germains* a eu, je crois, plus d'influence sur Montaigne.

P. 265, l. 3. *Platon introduit Solon).* Ainsi que l'a montré M. Gilbert Chinard, Montaigne suit ici non Gomara ni Thevet, mais Benzoni, dans la traduction de Chauveton. Benzoni s'inspire d'ailleurs de Gomara :

« C'est Solon, l'un des sept sages de la Grèce, qui raconte cela dans les Dialogues du *Timæe* et du *Critias* où le philosophe Platon le fait parler; comme l'ayant ouy dire aux Prestres de la ville de Sais en Egypte...

» C'est que jadis il y avoit une grande isle nommée Atlantide, droict a la bouche de l'Estroit de Gibraltar, qui tenoit plus de pays que la Libye et l'Asie ne sont toutes deux ensemble. Et que la dedans il y avoit de grands Royaumes et de fort puissans Rois qui pour lors non seulement tenoyent toute l'isle, mais mesme ayant ancré bien avant dans la terre ferme, possedoyent de la largeur de l'Afrique jusqu'en Egypte, et de la largeur de l'Europe jusqu'en la Toscane. Si un jour prist envie a ces Rois... d'enjamber jusques sur l'Asie et mettre sous leur main toutes les nations qui bordent la mer Méditerranée jusqu'au Golfe de la mer Euxine ou Majour qu'on appelle... Ils traverserent les Hespagnes, les Gaules, l'Italie sans trouver aucune resistance, passant presque toujours sur leurs terres jusqu'a ce qu'ils fussent en Grece. Encore n'y eut-il la personne qui osast leur faire teste : exceptez ceux d'Athenes (qui estoit desja des lors une puissante Republique et la premiere ville de la Grece) sous les ailes desquels les aultres Grecs s'allèrent jetter. Car les Atheniens soustindrent eux tous seuls ce gros orage de guerre et desfirent en bataille rangee tous ces Rois d'outre mer... Mais de malheur quelque tems apres il survint subit comme personne n'y pensoit de grans changemens au monde et n'ait donné aux uns ce qu'il ostoit aux aultres (comme quelques anciens auteurs l'ont laissé par escrit), que la mer ha retranché la Sicile d'avec l'Italie, Chippre d'avec la Surie, l'isle de Négrepont de la terre ferme de la Bœoce, et quelques autres; et au contraire qu'elle a joint ailleurs quelques isles a la terre ferme et comble le fosse d'entre deux, toutes fois si n'y ha-il pas grande apparence, quoique Gomara die qu'il n'en faille plus douter ny disputer, qu'une isle qui touchait presque l'Hespagne, s'en soit reculee douze cens lieues au loing, que l'on conte depuis l'Espagne jusqu'en ce pays la. Outre ce que les navigations des modernes ont desja presque descouvert que ce n'est point une isle : ains une terre ferme et continente avec l'Indie Orientale d'un coste : et avec les terres qui sont sous les deux Poles d'autre part; ou si elle en est separee c'est de si petit Estroit et intervalle, qu'elle ne merite pas d'en estre nommée isle pour cela.

. . . .

» Il se trouve encore aujourd'huy un petit livre (entre les œuvres d'Aristote combien qu'aucuns pensent que ce soit plustost quelqu'un des disciples d'Aristote, que luy mesme qui en soit l'auteur) intitulé *Des Nouvelles merveilleuses, ou des choses estranges que l'on ha ouy dire*. Quiconque en soit l'auteur il raconte que certains Carthaginois s'estans jettez au travers de la mer Atlantique, hors des Colones d'Hercules (c'est l'Estroit de Gibraltar qu'on l'appelle) et navigué longtemps, avoyent descouvert enfin une grande isle fertile toute revestue de bois et arrousee de grandes et profondes rivieres, fort esloignee de toutes terres fermes, et qu'eux et d'autres, depuis attirez par la bonté et fertilité du terroir, s'y en allerent avec leurs femmes et enfans et commencèrent a y peupler et s'y habituer. Les seigneurs de Carthage voyans que leurs pays se despeuploit peu a peu firent defense sur peine de mort, que nul n'eust plus a aller là et en chasserent ces nouveaux habitans, craignans (a ce qu'on dit) que par succession de tems ils ne vinssent a multiplier tellement qu'ils ne les supplantassent eux-mesmes et ruinassent leur Estat. »

P. 267, l. 29. *Sans m'enquerir de ce que les cosmographes)*. Au contraire de ce que j'ai écrit dans la note ci-dessus (p. 99) M. Gilbert Chinard a pensé établir que Montaigne nous a trompés, et qu'il a puisé des informations à tout le moins dans la relation de Jean de Léry. Voir à ce sujet Chinard, *L'Exotisme américain dans la littérature française au XVIe siècle*, pp. 195 et suivantes. Il me semble que M. Chinard accuse Montaigne à tort. Voir mon compte rendu de son ouvrage dans la *Revue d'histoire littéraire de la France*, année 1912, p. 207.

P. 270, l. 16. *Hos natura)*. Lire : *Géorgiques*, II, 20.

P. 274, l. 11. *De fresche memoire)*. Miss Grace Norton me propose de voir ici un souvenir d'un massacre de huguenots qui eut lieu près de Toulouse en 1561, et au sujet duquel Montluc, dans ses *Commentaires* (à la date du 15 novembre), rapporte

qu'après avoir été inhumainement massacrés, les réformés furent « faicts cruellement devorer aux pourceaux ».

P. 279, l. 17. *I'en ay vn*). Montaigne manifeste le même goût pour ce genre de poésie dans l'essai I, LIV, p. 403, l. 24.

P. 281, l. 8. *De haut de chausses)*. Pour la genèse de l'expression, rapprocher l'essai I, XLII, p. 336, l. 9.

Dans la chronologie de l'essai *Des cannibales* (ci-dessus p. 102) ajouter : « Le début de l'essai, étant pris à la traduction de Benzoni par Chauveton, laquelle date de 1579, est au plus tôt de 1579. Si nous rapprochons cet argument de ceux qui ont été donnés ci-dessus, il y a tout lieu de supposer que l'essai tout entier est de 1579.

P. 283, l. 25. *Deux mouldures)*. On retrouve la même expression chez Rabelais, I, XI. Voir Leroux de Lincy, *Le livre des proverbes français*, II, 264.

P. 295, l. 28. *De l'emperur Seuerus)*. Rapprocher Hérodien, III, VI.

P. 304, l. 10. *Victrix causa)*. Lire : CXVIII.

P. 305, l. 7. *Le Comte de Montfort)*. Dans la marge de son Nicole Gilles, t. II, f° 30 r°, Montaigne écrit : « A ce que le lecteur ne si trompe, ce Jan n'est pas celui qui premier querela le duché de Bretaigne contre Charles de Blois, eins son fils, de memes nom, qui espousa l'une des filles d'Edouard, roë d'Angleterre, et qui etoët encore fort ieune lors de ste defaite de son adversaire. » M. Dezeimeris remarque (*Revue d'histoire littéraire de la France*, année 1912, p. 128) que la jeunesse de Jean de Montfort, présente à l'esprit de Montaigne, a pu le rendre sensible à la fin d'un prince vaillant. Pour Froissart, voir l'édition de Tournes, I, CCXXVIII; éd. Buchon, I, II, 191.

P. 306, l. 3. *Tutumque)*. Lire : Lucain, IX, 1037.

P. 309, l. 3. *Nous ne sommes pas nez)*. Pour l'expression, rapprocher Cicéron, *De finibus*, I, XII.

P. 309, l. 13. *De mille)*. Lire : *Ecclésiaste*, au lieu de : *Ecclésiastique*.

P. 309, l. 14. *Rari)*. Lire : Juvénal, XIII, 26. Cette citation a peut-être été suggérée à Montaigne par un ouvrage de Buchanan.

P. 310, l. 9. *Albuquerque)*. Lire : Cf. Osorius, *Histoire du Portugal*...

P. 314, l. 17. *Il apprendra)*. Rapprocher des idées analogues dans l'*Éloge de la Folie*, d'Érasme, ch. XLIX, et ch. IV.

P. 315, l. 25. *Socrates dict*). Lire : ... qui est rapporté dans l'*Anthologie* de Stobée...

P. 316, l. 22. *Tuta et parvula)*. Lire : « Je loue un tout petit avoir et sa sécurité, quand la fortune...

P. 318, l. 6. *Que Xenophon attribue à Cyrus)*. Lire : *Économiques*, IV, XX.

P. 321. l. 20. *L'vn)*. Il s'agit d'Épicure; cf. l'épître 21 de Sénèque.

P. 326, l. 15. *Non est ornamentum)*. Lire : ép. 115.

P. 329, l. 5. *I'escris mes lettres)*. Au sujet de ce que Montaigne dit ici de lui-même, on peut voir l'article de M. Labande, « Correspondance de Montaigne avec le maréchal de Matignon » (*Revue du XVIe siècle*, t. IV, année 1916, p. 9).

P. 333, l. 11. *C'est merveille que)*. Lire : (Ép. 76, p. 173.)

P. 339, l. 4. *Totus & argento)*. Lire : (Tibulle, I, II, 71.)

P. 344, l. 28. Lire : *Vie d'Atticus*, II.

P. 347, l. 11. *Nous nous tenons descouuerts)*. « La coutume de se tenir teste nue devant les roys ne s'est introduite que depuis Henri II, du temps duquel en sa propre chambre nul ne se tenoit descouuert, et s'il eust un quelqu'un descouuert, il lui eust enuoyé demander ce qu'il vouloit, ainsi que ie l'ai appris de feu Monsieur le connestable de Montmorency, mais à présent la coutume est autre... anciennement, nos rois estoient à table par les gentilshommes estant couuerts et ne permettoient pas qu'en leur chambre les princes, seigneurs ni gentishommes demeurassent nue teste s'ils ne parloient au roy; mais quand le feu Henri III revint de Pologne, il permit que ceste liberté fust changée en l'imitation des princes estrangers qu'il avoit visités en son voyage. » (*Recueil des ordonnances et règlem. des conseils du roi* (manuscrit), Monteil, XVIe siècle, station 66, note 88.) Texte cité par Grün, *La vie publique de Michel de Montaigne*, page 152.

P. 351, l. 4. *En ceruelle)*. Cette expression, qui est de 1595, est celle-là même que Montaigne emploie dans la marge de son Quinte-Curce à propos

de ce même fait. Cf. IV, XIII, 15, 16; éd. de 1545, p. 49. Cf. aussi les annotations du Nicole Gilles publiées par M. Dezeimeris, *Revue d'histoire littéraire de la France*, année 1916, p. 438.

P. 351, l. 22. *Pline en allegue).* Parmi beaucoup d'autres du même genre, une allégation de Pline est rapportée dans la *Philosophie occulte* d'Agrippa (I, LVIII), que Montaigne lisait sans doute vers l'époque où il a écrit cet essai.

P. 357, l. 16. *Chacun, cherchant).* On trouve un mouvement analogue au chap. XLII de l'*Éloge de la Folie* d'Érasme.

P. 361, l. 2. Επτίων). Rapprocher l'essai II, XII, p. 229, l. 20.

P. 361, l. 16. *Quell' esperance).* Pour la pensée, rapprocher Plutarque, *Les dicts notables des Lacedemoniens*, f° 214 r°.

P. 376, l. 10. *Les armees Turquesques).* Cf. l'ouvrage intitulé *Tesoro politico, in cui si contengono trattati, discorsi, relationi, ragguagli, instruttioni, di molta importanza per gli maneggi, interressi, prentensioni, dipendenze e disegni de principi.* « In oltre la sobrietà, et parcimonia (familiari ai suoi soldati) non fanno languire l' acceleratione delle sue imprese, contentandosi (come fanno) di bere acqua pura, mangiare riso, et carne salata che riducono in polvere et della quale ne porta ciascuno la sua provisione quasi per un mese : et quando il riso et carne salata gli mancano, essi sanno vivere dei loro cavalli stessi, quali salano, come fanno anche i Moscoviti, et i Tartari. » (II, IV.)

P. 383, l. 7. *At tibi).* Martial, XI, LVIII, 11.

P. 383, l. 19. *Has vobis epulas).* Lire : (Martial, VII, XLVIII, 4.)

P. 388, l. 22. *Iugerai ie d'Alexandre).* Rapprocher Plutarque, *Vie d'Alexandre* : « Les plus grants et les plus glorieux exploits ne sont pas toujours ceux qui montrent mieulx le vice ou la vertu de l'homme; ains bien souvent une légère chose, une parole ou un jeu mettent plus clairement en évidence la nature des personnes. »

P. 396, l. 1. *Attilius Regulus).* Lire : Sénèque, *De consolatione ad Helviam...*

P. 399, l. 17. *Communi).* Cette sentence est soulignée par Montaigne dans son exemplaire de César, p. 251.

P. 401, l. 17. *Sancho).* On peut voir à ce sujet l'*Histoire de Navarre* de Favyn qui renvoie notamment au livre V de Rodericus de Tolède.

P. 402, l. 15. *Il y a ignorance abecedere).* Rapprocher l'essai II, XII, p. 285, l. 23.

P. 403, l. 17. *Le cul entre deus selles).* Dans les *Adages* d'Érasme (I, VII, 2) on trouve le proverbe « duabus sedere sellis ». C'est un proverbe ancien en français : dans les *Proverbes du vilain*, « entre deux arçouns chet cul à terre »; dans les *Proverbes de France*, « entre deux selles chet dos à terre » (Leroux de Lincy, II, 389). L'expression se retrouve chez Rabelais. Cf. la *Revue des Études rabelaisiennes* (VII, 382), à laquelle nous empruntons ces indications.

P. 404, l. 7. *Esprits communs).* Rapprocher l'essai II, XVII, p. 442, l. 20.

P. 418, l. 14. *Clare cum dixit).* Lire : (Horace, *Ép.*, I, XVI, 59.



LIVRE SECOND.

P. 3, l. 28. *Tales sunt).* La même citation se retrouve dans l'essai II, xii, p. 314, l. 10.

P. 8, l. 5. *Voluptatem contemnunt).* Cf. Cicéron, *De officiis*, I, xxi.

P. 8, l. 19. *A qui n'a dressé).* Lire : Ép. 94.

P. 16, l. 4. *Faire le tour).* Pour le sens de cette expression, voir le *Bulletin des Amis de Montaigne*, III, p. 28 et p. 42.

P. 17, l. 11. *Platon defant).* Lire : *Lois*, ii, 666.

P. 17, l. 16. *Qui redone). Id., ibid.* : Cette phrase est encore empruntée de Platon. Voir aussi pour la phrase suivante la fin du livre I des *Lois*.

P. 18, l. 3. *Que le vin). Id., ibid.*, ii, 672.

P. 18, l. 4. *Ces restrinctions). Id., ibid.*, ii, 674.

P. 18, l. 20. *Mettre en doubte).* Rapprocher l'essai I, xii, p. 34, l. 20.

P. 18, l. 23. *Lucrece).* Rapprocher l'essai II, xii, p. 293.

P. 21, l. 22. *Folie).* Des idées analogues sont développées dans l'*Éloge de la Folie*, où la Folie déclare en particulier que la vérité est le lot exclusivement de l'ivresse, de l'enfance et de la folie. Elle allègue également que Platon a compté parmi les plus grands biens de la vie les transports des poètes. (Voir en particulier chap. xxxvi et xxxviii.)

P. 33, l. 9. *Suyuant la reigle du bon Marot).* Voir Marot, éd. Jannet, t. III, p. 29, épigr. lxviii.

P. 33, l. 12. *Lucius Aruntius).* Lire : *Annales*, V, xlviii.

P. 76, l. 2. *Estre d'Aristote).* Cette opinion est prêtée à Aristote dans les *Apophthegmes* d'Érasme (éd. 1533, p. 158).

P. 76, l. 9. *Les anciens Gaulois).* En face du texte cité dans la note ci-dessus (p. 198), dans son exemplaire de César Montaigne écrit en marge : « [Ils] ne se dépucellent [qu']après vingt ans. »

P. 77, l. 26. *Solve senescentem).* Lire : « ... dételer à temps ton cheval... au bout de la carrière... »

P. 85, l. 2. *A ce que dit Cæsar).* Dans son exemplaire de César, en face du passage cité dans la note ci-dessus (p. 199), Montaigne écrit en marge : « Les enfans ne [se] treuvent dev[ant] leurs peres que [prêts] à porter [armes]. »

P. 103, l. 24. *Le Decameron).* Voir aussi à ce sujet le *Journal de voyage* de Montaigne, éd. Lautrey, pp. 389 et 444.

P. 105, l. 22. *Ceux qui luy comparent).* On trouve un écho de leur opinion dans les vers de Daurat que voici :

> « Petrarca haud cedet, culte Bibulle, tibi.
> » Nec tu Virgilio concesseris ause furorem
> » Orlandi Etrusca, Arioste, tuba. »

P. 106, l. 2. *Le premier iuge des poëtes Romeins).* Lire : *Art poétique*, 270.

P. 113, l. 11. *Quant & quant l'home).* Rapprocher l'essai I, xxvi, p. 202, l. 21.

P. 113, Texte de 1588. *Je recherche).* Rapprocher l'essai II, xxxi, p. 519, l. 13.

P. 114, l. 6. *Les humains ouurages).* Cette expression lui est suggérée peut-être par un mot d'une épître de Fulvio Orsini qu'il mit au début de son exemplaire de César (Anvers 1570) : « Contigit enim divinis Cæsaris scriptis... »

P. 114, l. 9. *Comme dit Cicero).* Compléter ainsi la note : Il trouvait dans cette édition non seulement

les jugements du *Brutus* (p. 21), mais ceux du *De oratore* (lib. III) et du *De officiis* (lib. I); celui-ci aussi, qui est rapporté par Suétone : « Quid oratorum? Quem huic antepones eorum qui nihil aliud egerunt? Quis sententiis aut acutior, aut crebrior? quis verbis aut ornatior, aut elegantior? » (p. 22).

P. 116, l. 2. *Les seules bones histoires)*. Rapprocher un passage d'une épître (Manucii epistula) que Montaigne trouvait dans son César, à la page 23 : « Rebus gerendis non interfuit modo, verum etiam præfuit : quo factum ut usum quoque, qui valet in scribenda historia multum, cum doctrina conjunxerit. »

P. 116, l. 13. *Asinius Pollio)*. Compléter ainsi la note : ... dans son édition de César (Anvers 1570, p. 23).

P. 119, l. 7. *La deduction)*. Rapprocher I, XVII, p. 81, l. 24.

P. 131, l. 10. *Ie sçay)*. Rapprocher l'essai III, V, p. 134, l. 24.

P. 151, l. 16. *Abus)*. Cette idée est exprimée dans l'*Éloge de la Folie* d'Érasme : « Animadvertite pueros, senes, mulieres, ac fatuos sacris ac religiosis rebus præter ceteros gaudere, eoque semper altaribus esse proximos. » (LXVI, éd. de 1522, p. 354.)

P. 154, l. 17. *Οὐ γάρ)*. Cette sentence figurait sur les travées de la bibliothèque de Montaigne.

P. 157, l. 20. *Furit alter amores)*. Lire : ... Manilius, IV, 79 et 118.

P. 158, l. 22. *Calamiteuse et fraile)*. Rapprocher l'essai II, XII, p. 207, l. 22.

P. 158, TEXTE DE 1588. *Dict Pline)*. Rapprocher l'essai II, XIV, p. 380, l. 9 et la note.

P. 160, l. 3. *Les cosmographes)*. Lire : *Histoire naturelle*, VI, XXXV.

P. 161, l. 7. *Quoi des mains?)*. Tout ceci est pris de très près de Quintilien, *Institut. orat.*, livre XI, LXXXVI.

P. 161, l. 15. *De la teste)*. *Id.*, *ibid.*, XI, LXXII.

P. 162, l. 19. *Les arondelles)*. Vague réminiscence d'un passage de Plutarque, *Quels sont les animaux les plus advisez* : « Nous voions tous les jours les provisions que font les hirondelles avant que faire leurs petits, comment elles mettent dessoubs, premierement les plus gros & plus durs festus pour faire le fondement, & puis y entre-lassent d'autres plus deliez : & s'ils voient que leur nid ait besoing de limons gluant & collant, elles volent à fleur d'eau sur les eaux des rivières ou de la mer, mouillant un petit leurs aeles, tant qu'elles en soient seulement un peu moittes, & non pas chargées d'humidité, & puis prenants de la poulciere, elles en plastrent & lient ce qui lasche en leurs nids, ou qui menasse de ruine : & quant à la forme & figure, elles ne les font point à plusieurs faces ny à plusieurs encongneures, ains également unys par tout, approchant le plus qu'elles peuvent de la forme ronde, comme est une boule, pour ce qu'est la plus propre pour faire tenir fermement, & la plus capable au dedans, & qui donne moins de prises aux autres bestes qui leur voudroient courir sus du dehors.

» Et les ouvrages de l'aragnée, dont les femmes ont pris le patron pour ourdir leurs toiles, & les chasseurs pour brocher leurs pans de rets, sont grandement a esmerveiller pour plusieurs raisons : premièrement pour la subtilité des filets, qui ne sont point distincts l'un de l'autre, ny rangez tout du long, comme a l'essaim a la tissure d'une toile, ains l'entretienent, comme une taye toute unie, collée avec je ne sçay qu'elle humidité gluante, qui est imperceptiblement meslée parmy & puis le taint & la couleur qui fait paroir de loing que ce ne soit qu'un air espais & obscur, a fin que moins on s'en apparçoive. » (F° 512 r°.)

P. 163, l. 26. *Ces plaintes vulgaires)*. Rapprocher l'essai I, XXXVI, p. 294, l. 12.

P. 165, l. 5. *L'estomac)*. Rapprocher l'essai I, XXXVI, p. 295, l. 8.

P. 172, l. 16. *Les pous)*. Vers 1564, en lisant dans son Nicole Gilles le récit de la mort du roi Henri V, qui fut assailli par une armée de pous, Montaigne avait inscrit dans la marge : « Plutarque, en la *Vie de Sylla*, remerque quelques examples de mort pareille. » (Voir *Revue d'histoire littéraire de la France*, année 1911, p. 142.)

P. 176, l. 1. *Les plus ieunes)*. Il semble bien que Montaigne se rappelle ici un passage de Pline, *Histoire naturelle*, X, XLIII.

P. 181, l. 20. *Le poulpe)*. Montaigne lisait quelque

chose d'analogue au sujet du « tarande » chez Rabelais, IV, II. Évidemment, d'ailleurs, c'est le texte de Plutarque qu'il a présent à l'esprit en écrivant.

198, l. 13. *Quippe videbis).* Lire : « ... et tendre tous leurs muscles... »

P. 203, l. 6. *La Philosophie).* Cette idée avait été rencontrée par Montaigne en outre dans l'*Éloge de la Folie* d'Érasme. « Rursum inter homines idiotas multis partibus anteponit doctis ac magnis, et Gryllus ille non paulo plus sapuit, quam πολύμητις Ὀδυσσεύς qui maluerit in ara grunire, quam cum illo tot miseris objici casibus. » (XXXV, éd. de Froben, 1522, p. 195.) Il faut noter que dans tout ce passage Erasme insiste sur cette idée, chère à Montaigne, que quand on est sage et instruit on ne s'abandonne pas assez à la nature; que pour le bonheur il faut faire à l'art le moins de place possible.

P. 210, l. 24, *A la santé mesme).* Rapprocher Plutarque, *Que l'on ne saurait vivre joyeusement selon Epicurus* : « De laquelle (la chair) les médecins mesmes nous admonestent de craindre, voire de reprimer et diminuer le supreme en-bon-point : car c'est chose perilleuse, ce dit Hippocrates, que la bonne disposition quand elle est arrivee a son dernier poinct. » (V, f° 280, v°.)

P. 213, l. 4. *Voulez vous vn homme sain).* On trouve ces mêmes idées développées chez Érasme, *Éloge de la Folie*, XXXIII et seq.

P. 217, l. 4. *Aux theatres).* Dans l'*Éloge de la Folie*, Érasme avait déjà employé cet exemple aux mêmes fins que Montaigne l'allègue ici : « Neque perperam sensit Argivus ille, qui hactenus insaniebat, ut totos dies solus desideret in theatro, ridens, plaudens, gaudens, quod crederet illic miras agi tragœdias, cum nihil omnino ageretur, cum in cæteris vitæ officiis probe sese gereret, jucundus amicis, comis in uxorem, posset qui ignoscere servis, et signo læsæ non insanire lagenæ. Hunc ubi cognatorum opera datis pharmacis morbo levasset, sibique jam totus esset redditus, hunc in modum cum amicis expostulans, Pol, me occidistis amici, non servastis, ait, qui sic extorta voluptas, et demptus per vim mentis gratissimus error. » (XXXVII, éd. Froben, 1522, p. 205.)

P. 222, l. 22. *Par les tesmoins).* Voir aussi l'*Éloge de la Folie* (LXV, éd. Froben, 1522, p. 351.)

P. 223, l. 8. *Ie destruiray).* Ce texte est cité par Érasme dans l'*Éloge de la Folie*, au passage même qui est signalé à la note précédente.

P. 223, l. 29. *Ce que Velleius).* Lire : *De natura deorum*, I, VII; t. IV, p. 186.

P. 245, l. 26. *Xenophanes).* Cf. Diogène Laërce, IX, XIX.

P. 246, l. 10. *Epicurus).* Voir aussi *De divinatione*, II, XVII.

P. 246, l. 13. *Ego deûm).* Supprimer « j'ai toujours cru ».

P. 253, l. 11. *La nostre).* Cf. César, *De bello gallico* (VI, XVI), passage à propos duquel Montaigne écrit dans la marge de son exemplaire (p. 118) : « [sac]rifices d'homes. »

P. 262, l. 29. *Faire que son corps).* Les mêmes idées sont développées poétiquement par Ronsard au début de la *Remonstrance au peuple de France.* On y retrouve aussi la dispute « grammairienne » sur le « *Hoc est corpus meum* ». (Ronsard, *Œuvres*, édition Blanchemain, t. VII, pp. 57-58.)

P. 265, l. 26. *Comme les enfans).* Cf. Sénèque, ép. 24.

P. 269, l. 20. *Ita est).* Lire : « C'est une habitude... »

P. 272, l. 21. *Cum veritatem).* On a justement remarqué que Montaigne semble attribuer à Varron une réflexion ironique de saint Augustin : « Præclara religio que confugiat liberandus infirmus, et cum veritatem qua liberetur inquirat, credatur ei expedire quod fallitur. »

P. 275, l. 13. *Timon).* Voir l'essai II, XVI, p. 404, l. 16, et la note.

P. 283, l. 3. *Sanguineam).* Lire : *Énéide*, IX, 349.

P. 290, l. 7. *Instillata).* Lire : Horace, *Odes*, IV, IV, 29.

P. 307, l. 9. *Monnoyes).* Ajouter à la note cidessus (p. 262) : voir aussi le *Galateo* de Giovanni della Casa, édition de Lyon, 1573, f° 18 v°.

P. 324, l. 11. *Iaques Peletier).* Peletier du Mans, qui, arrivé à Bordeaux en 1572, semble y être resté jusqu'en 1579, s'est occupé à cette époque de la philosophie pyrrhonienne et en a composé une réfutation.

Voir *Jacobi Peletarii medici et mathematici oratio Pictavii habita in prælectiones mathematicas* (Pictavii 1579). « Scripsi contra Pirrhoniorum opinionem, qui nihil sciri neque sentiri, denique nihil esse in natura, quod verum dici possit, contendebant. Quorum sententiam quamvis Cicero scribat jampridem esse explosam, eam tamen video hac nostra ætate a quibusdam renovatam : adeo nihil est in omni genere disputationis tam absurdum, tam alienum, tam falsum cui non reperiantur assertatores. Atque eadem opera scripsimus contra academicos qui pirrhoniis proximi verum quidem in natura esse non negant, sed illud verum perpetuo inquirunt. » (*Revue de la Renaissance*, 1904, p. 286, texte édité par M. Laumonier.)

P. 326, l. 1. *En la plus fameuse)*. Compléter ainsi la note ci-dessus (p. 265) : On peut citer en particulier : « Cum hæc igitur deus ille qui semper est, de aliquando futuro deo cogitaret, lenem eum effecit... corpusque ex corporibus totis et perfectis totum atque perfectum. Animam autem in ejus medio collocavit, perque totum tetendit, atque ea corpus ipsum etiam extrinsecus circuntexit, mundumque hunc unum & solum solitariumque & circularem volvi in circulum statuit, qui propter virtutem secum ipse facile coercere possit, nullius alterius indigens, satisque ipse sibi notus atque amicus. Itaque omnibus his de causis mundum opifex ejus beatum deum effecit... Postquam igitur secundum creatoris illius mentem tota animæ constitutio absoluta fuit, mox omne corporeum intra ipsam effinxit, mediumque mediæ accommodans apto modulamine copulavit... Et corpus quidem cœli spectabile factum est... ipsa quoque optima omnium quæ genita sunt effecta... Has ob causas nata sunt ea astra quæ per cœlum meantia conversiones habent, ut hoc omne animal quod videmus esset perfectissimo animali illi quod mente percipitur, harmoniæ imitatione simillimum... Horum vero deorum choreas, & inter ipsos concursiones, circulorumque ipsorum revolutiones varias & accessus, quales præterea fiant conjuncti sibi invicem vel oppositi, sive ante inter se, sive retro... quidve ex illorum serie nobis proveniat... hæc... absque diligenti simulachrorum, ipsorum inspectione explicare velle, inanis est labor... Terræ cœlique filii Oceanus et Tethys fuisse traduntur. » (Pp. 34-40; éd. de 1546, pp. 707-710.)

P. 332, l. 20. *Virga tua)*. Lire : « ... consolé. »

P. 333, l. 20. *Aristote)*. Cf. *Morale à Nicomaque*, IV, III.

P. 334, l. 25. *Trois et quatre fois)*. En 1534, date à laquelle Henri VIII est proclamé chef de l'Église d'Angleterre; à l'avènement de Marie Tudor (1553); à l'avènement d'Elisabeth (1558).

P. 337, l. 22. *Nihil itaque amplius)*. Ce texte est une déformation d'un passage du *De finibus* (V, XXI) que voici : « Sed virtutem ipsam inchoavit : nihil amplius. Itaque nostrum est (quod nostrum dico, artis est) ad ea principia, quæ accepimus, consequentia exquirere, quoat sit id, quod volumus, effectum. » (Texte de l'édition de Paris, 1538.)

P. 361, l. 1. *Nostre saliue)*. Cette idée se retrouve chez Pline, VII, II, 7.

P. 367, l. 15. *Sauf le sul Parmenides)*. Cf. Platon, *Théétète* : « Et in hoc omnes per ordinem sapientes excepto Parmenide consenserunt... Homerus in tragœdia. Nam cum Oceano diceret deorum generationem et matrem Thetym, omnia ex fluxu motúque genita predicavit. » (XXVII, 180; éd. de 1546, p. 152.)

P. 394, l. 7. *Ressamblance de l'ombre)*. Voir aussi Sénèque, épître 79.

P. 423, l. 7. *Molliter)*. Lire : « Le plaisir trompant l'austérité du labeur. »

P. 423, l. 21. *Ce naturel poisant, paresseux & fay neant)*. Rapprocher l'essai I, XXVI, p. 228, l. 19.

P. 426, l. 4. *I'ayme les malheurs)*. Montaigne avait rencontré une idée analogue dans son Quinte-Curce (IV, x, 263; éd. Froben, 1545, p. 44) : « Sæpe calamitatis solatium esse, nosse sortem suam. » (*Revue d'histoire littéraire de la France*, année 1916, p. 426.)

P. 427, l. 4. *Spem pretio)*. Lire : III, II, 11.

P. 435, l. 23. *I'ay l'esprit tardif)*. Rapprocher l'essai I, XXVI, p. 227, l. 2.

P. 453, l. 13. *Il m'a falu)*. Rapprocher l'essai II, VI, p. 59, l. 20.

P. 459, l. 9. *Iulian)*. Parmi les critiques que l'autorité religieuse adressa aux *Essais*, figure le reproche d'avoir « excusé Julian ». (*Journal de voyage*, p. 250.)

P. 466, l. 3. *Minister vetuli).* Lire : (Catulle, XXVII, I.)

P. 469, l. 1. *L'Empereur Vespasien).* Lire : I, XX.

P. 470, l. 6. *I'en sçai un).* Sur la vaillance de Henri IV, on peut voir en particulier d'Aubigné, *Histoire universelle,* t. II, p. 225.

P. 473, l. 6. *Continuant libre).* Rapprocher l'essai I, XX, p. 110, l. 6.

P. 477, l. 19. *Contre les Cartaginois).* On retrouve des idées analogues chez du Bellay, sonnet XXIII des *Antiquités de Rome.*

P. 478, l. 1. *Il y en a plusieurs).* L'idée que la guerre extérieure est un bon moyen pout assurer la paix intérieure apparaît dans un document officiel, la déclaration adressée aux parlements de France en 1581 par François d'Anjou, le chef des politiques, pour justifier l'expédition militaire qu'il entreprenait contre les Pays-Bas : «De tous les moyens qui peuvent être pratiqués pour pacifier ce royaume, cettuy-cy seul est resté, tous les autres ayans esté inutiles et sans aucun effect, tellement qu'il nous faut résoudre à une guerre civile perpétuellement ou la divertir sur ceux qui, pour assouvir leurs ambitions, nous ont jusqu'à présent entretenus en nos divisions, et pestes publiques. » (*Mémoires de Nevers,* Paris 1665, p. 145.) Texte cité par M. Radouant, dans la *Revue d'histoire littéraire de la France,* année 1919, p. 25, pour illustrer une idée qui était commune à tout le parti des politiques.

P. 479, l. 12. *Iamais tourner).* Miss Grace Norton me signale que ce passage paraît inspiré des *Tusculanes,* II, XVII. Voir la citation que, après 1588, Montaigne insérera dans l'essai I, XIV, p. 71, l. 16.

P. 479, l. 14. *Il est aduenu).* Rapprocher Cicéron, *Tusculanes,* II, XVII.

P. 480, l. 3. *Nunc caput).* Lire : « ... se fait un ennemi en pleine paix. »

P. 519, l. 14. *Que ie ne recherche curieusement).* Rapprocher l'essai II, XX, p. 113.

P. 529, l. 10. *Cent autres tesmoins).* Valère Maxime (III, III, ext. 1.) rapporte cela d'un jeune Macédonien.

P. 545, l. 15. *Son armée).* Le passage de Suétone que Montaigne a dans l'esprit en écrivant ces lignes, et qui est cité dans la note ci-dessus (p. 342) est rappelé dans son exemplaire de César (Anvers 1570).

P. 547, l. 26. *Il ne s'arreste).* Rapprocher l'essai I, XVII, p. 88, l. 13.

P. 553, l. 22. *Quand les anciens).* On trouve ce proverbe notamment chez Platon dans les *Lois,* p. 689.

P. 567, l. 17. *Adde Heliconiadum).* Lire : « ... Homère s'est élevé jusqu'aux astres. »

P. 570, l. 14. *Clytus).* Cf. Quinte-Curce, VIII, I.

P. 582, l. 17. *Aristote dict).* Voir les *Politiques,* II, II, dans la traduction de Louis Le Roy : « Par la ressemblance des enfans à leurs géniteurs, nécessairement lon prend foy des uns aux autres. Come quelqu'uns affirment advenir en certaines contrées de la haulte Afrique, où les femmes sont communes, et que l'on y discerne les enfans par la ressemblance. »

P. 586, l. 19. *Ils rendent la santé malade).* Rapprocher l'essai II, XII, p. 210, l. 19.

P. 595, l. 13. *L'un des plus fameux medecins).* Je n'ai pas retrouvé quel est ce médecin, mais, dans le *Traité de la peste* (1568), Paré écrit au chapitre XXVI intitulé : *A sçavoir si la saignée et purgation sont nécessaires au commencement de la maladie pestilente* : « Je te veux bien advertir de ce que j'ai observé au voyage de Bayonne que j'ay faict avec mon roy en l'an 1565. C'est que je me suis enquis des médecins, chirurgiens et barbiers de toutes les villes où nous avons passé esquelles la peste avoit esté, comme il leur estoit advenu d'avoir saigné les pestiférés : lesquels m'ont attesté, que presque tous ceux qu'on avoit saignés et grandement purgés estoient morts, et que ceux qui n'avoient esté saignés ny purgés, eschappoient presque tous à la mort. » Paré conclut que selon les cas il convient d'user de la saignée ou de s'en abstenir. »

P. 602, l. 11. *Lotus*). Lire : « Andragoras s'est baigné hier gaiement et a soupé avec nous... »

P. 605, l. 14. *Ie les appelle).* Rapprocher l'essai I, XXIV, p. 162, l. 13.

LIVRE TROISIÈME.

P. 4, l. 26. *Le dessein de la vieille).* On lit chez Agrippa d'Aubigné, *Baron de Faeneste* : « La bonne femme qui, présentant une chandelle à sainct Michel pour lui faire du bien, en présenta une autre au diable pour ne lui point faire de mal. » (IV, XII.)

P. 27, l. 21. *La vertu d'Alexandre).* Il est à noter qu'après 1588 — après avoir lu Quinte-Curce — Montaigne parle moins favorablement d'Alexandre que dans les essais de 1580. On peut voir à ce sujet ce que dit Dezeimeris dans la *Revue d'histoire littéraire de la France*, année 1918, p. 607.

P. 34, l. 18. *Ie me sers rarement).* Dans son exemplaire de Quinte-Curce (IV, XIII, 25), Montaigne a souligné la phrase suivante : « Raro admodum admonitu amicorum quum metus discriminis aderat uti solebat. » Il s'agit là d'Alexandre. (Cf. *Revue d'histoire littéraire de la France*, année 1916, p. 439.)

P. 185, l. 22. *Age! si hæc non).* Le texte est conforme à celui de 1538 avec cette unique différence que Montaigne remplace *hic* par *hæc*.

P. 279, l. 5. *I'espouse).* Rapprocher l'essai I, XXXIX, p. 315, l. 11.

P. 310, l. 3. *Dare pondus idonea*). « Capable de donner du poids à la fumée. » (Perse, V, 20.)

P. 325, l. 15. *Il ne nous faut guiere de doctrine).* Certe idée se retrouve à diverses reprises dans l'*Éloge de la Folie* d'Érasme; par exemple : « Longe felicissimi sunt hi, quibus prorsus licuit ab omnium disciplinarum commercio abstinere, solamque naturam ducem sequi, quæ nulla sui parte manca est, nisi forte mortalis sortis pomeria transilire volimus... »

P. 336, l. 22. *Vne peste vehemente).* Gauffreteau écrit dans sa Chronique, à l'année 1585 : « En cette année, la contagion fut si grande et maligne dans la ville de Bourdeaus, ayant commencé environ les festes de la Pentecoste jusques sur la fin du mois de décembre que plus de quatorze mille personnes moururent pendant ce peu de temps; ce qui faict voir que cette contagion de cette année a esté grande et malicieuse, consiste au nom qu'on luy a donné, parce que le peuple l'a appelée la grande contagion. »

P. 339, l. 28. *Ut nullo sis*). Lire : L'édition de Bâle, 1558, présente la leçon correcte : *nulli*.

P. 383, l. 20. *Vn gentil-homme*). Cette particularité paraît avoir frappé les contemporains. Dans son Journal (*Archives historiques de la Gironde*, t. XIII, p. 354) François de Syrueilh écrit de Pisani : « On m'a dict que ce gentilhomme est fort sage et bien advisé et entre aultres de ses complexions et façons de vivre, il demeure les deux ou troys moys sans boire auculnement et ne boit que de l'eaue. »

P. 416, l. 5. *Mes doits).* En passant à Bâle, Montaigne remarque dans son *Journal de voyage* : « Ils mangent aussi beaucoup moins hâtivement que nous et plus seinement. » (P. 83.)

P. 414, l. 19. *Ces espaisses poussieres).* Rapprocher dans le *Journal de voyage* : « M. de Montaigne disoit s'agréer fort en ce détroit, pour la diversité des objects qui se presantoint, et n'y trouvions incommodité que de la plus espesse et insupportable poussière que nous eussions jamais santy, qui nous accompaigna en tout cet entredeus des montaignes. » (Pp. 141-142.)

P. 421, l. 10. *Visitant les escholes).* Lire : Cf. Tite-Live, XXIX, XIX.

P. 421, l. 12. *Tout vieil*). Cf. Xénophon, le *Banquet*, II.

P. 421, l. 21. *A recourir Theramenes).* Cf. Diodore de Sicile : « ... le commun populaire auoit grande douleur et grande compassion de le ueoir en telle oppression, toutefois il n'y eut homme qui fust si hardy qui de se mettre en devoir de le secourir, excepté le philosophe Socrates & deux autres de ses amys, qui accoururent & s'efforcerent de le recourir d'entre les mains des satellites qui l'emmenoient; mais Theramenes luy mesme les pria de s'en deporter, disant qu'il louoit grandement la bonne amytié qu'ilz luy monstroient en son besoing, & la gentillesse de leur cueur : mais qu'il reputeroit le plus grand malheur qu'il luy peust aduenir, s'il escheoit qu'il fust cause de la mort d'aucun de ceulx qu'il cognoissoit si bien affectionnez en son endroict. Parquoy Socrates & les deux autres qui estoient accouruz pour le secourir, voyans qu'il n'y auoit nulz autres qui s'entremeissent de les aider : & qu'au contraire, l'émeute & le nombre des soudards alloit tousiours croissant de plus en plus, se retirerent : & ainsi les satellites qui auoient commandement de ce faire, menerent à trauers la place Theramenes, tué par force hors de la franchise des autelz, au lieu où ils le feirent mourir. » (XIV, I, édition de 1554, p. 125.)

P. 427, l. 19. *Intrandum est).* Lire : Cicéron, *De finibus*, V, XVI.

TABLE DES MATIÈRES

DU QUATRIÈME VOLUME

Avant-propos v

Table des Auteurs cités :

Indications générales et explication des signes ix

Auteurs cités xi

Sources et Annotations :

Livre I 1

Livre II 171

Livre III 361

Additions et Corrections :

Livre I 465

Livre II 477

Livre III 483

Bordeaux. — Imprimerie Nouvelle F. Pech et Cie, 7, rue de la Merci.

LES

ESSAIS

DE

MONTAIGNE

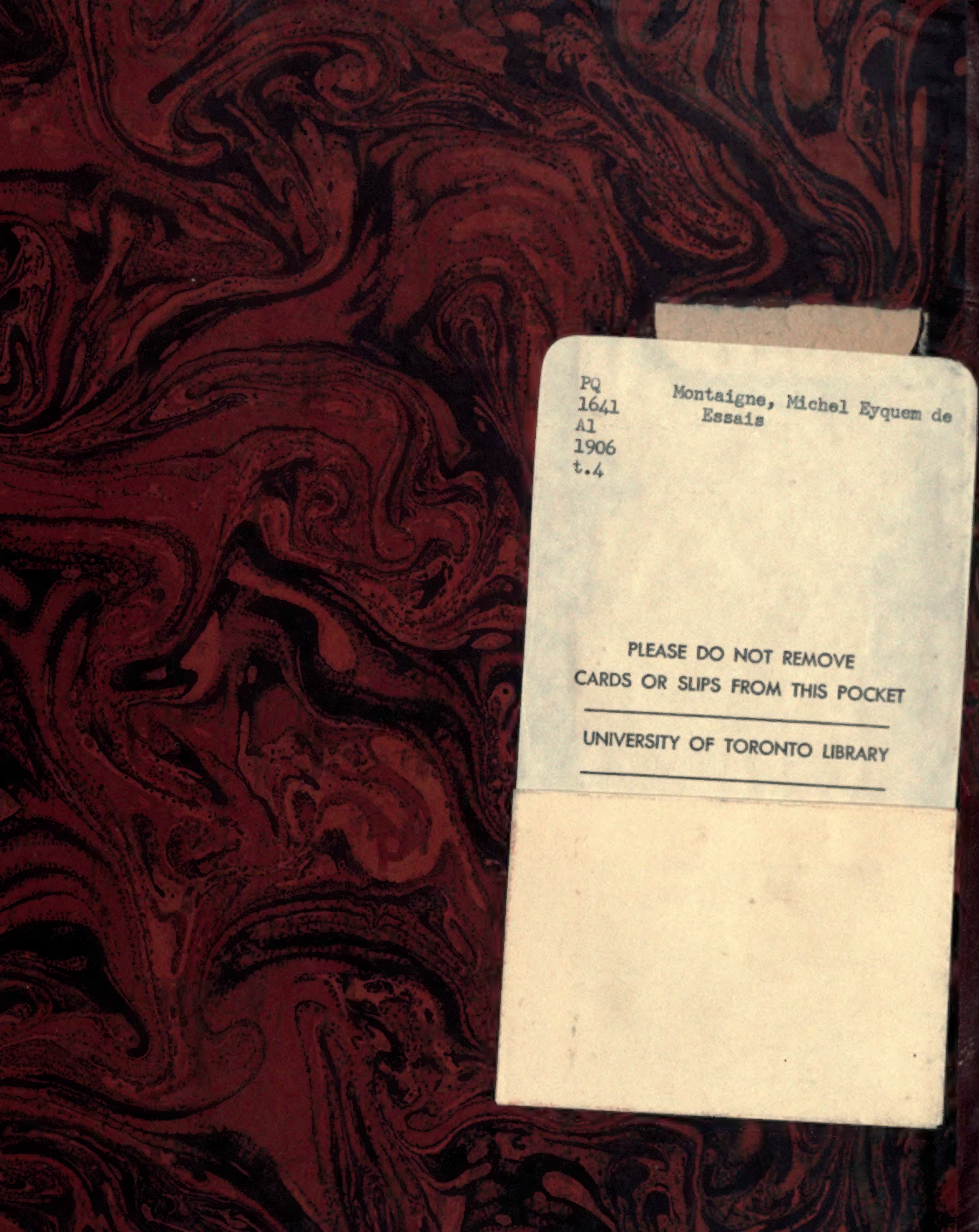
TOME IV

LES SOURCES DES ESSAIS

ÉDITION

MUNICIPALE




PQ
1641
A1
1906
t.4
Montaigne, Michel Eyquem de
Essais
PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET
UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

